Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

PROPERTY OF

The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

BIBLIOTHÈQUE
SOCIÉTÉ MILITAIRE
GENÈVE

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

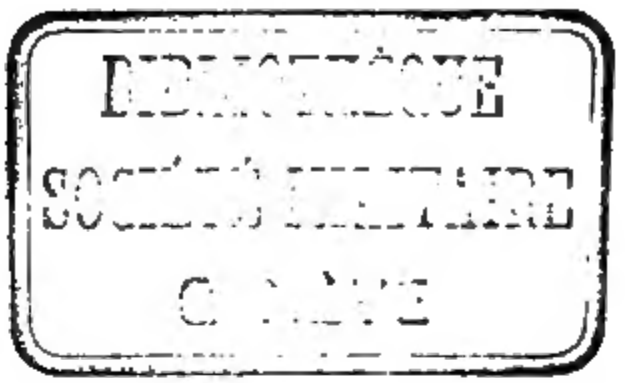

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Escalier-du-Marché, 23, Lausanne

CINQUANTIÈME ANNÉE. — 1905

LAUSANNE
Imprimerie CORBAZ & Cie
—
1905

REVUE

MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Escalier-du-Marché, 23, Lausanne

CINQUANTIÈME ANNÉE. — 1905

LAUSANNE
Imprimerie CORBAZ & Cie
—
1905

V.50

TABLE DES MATIÈRES

Généralités. Législation, organisation et instruction militaires. Manœuvres.

Pages

Aux grandes manœuvres d'armée en Champagne (pl. XXXII), par le capitaine E. Baledyer 657, 751, 827, 893
De la réorganisation de l'artillerie de position, par le lieutenant-colonel d'artillerie G. Fornerod 181
Etude sur les positions de flanc tactiques, par le major d'état-major H. de Muralt. 262, 341, 409
Exercice de campagne à double action, par le lieutenant-colonel d'état-major J. Quinclet 450, 520
La cavalerie et la nouvelle organisation militaire, par le colonel de cavalerie T. de Loys 1
La maison Krupp à l'Exposition internationale de Liège (Pl. XX à XXVIII) 535
L'avant-projet d'une organisation militaire suisse, par le major F. Feyler 15
L'école de recrues prolongée, par le major Bitterlin 113
Le génie dans notre organisation militaire, par le major du génie H. Lecomte 353
Les opérations de nuit d'après le Règlement anglais et le dernier volume de Balck, par le major M. Warnery 577
Les signaux de trompette et l'attaque à la bayonnette, par le capitaine E. Schibler 603
Les troupes alpines (Pl. XIV), par le capitaine d'état-major A. Fonjallaz 169, 270
Programme d'exercices pour une compagnie d'infanterie, par le colonel A. Nicolet 609
Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*
Antimilitarism 545, 622, 781, 951
Budget militaire pour 1905 167
Budget militaire pour 1906 944
Département militaire fédéral (gestion en 1904) 369
Essais d'uniformes 69, 782
Etat-major général 207
Manœuvres. 140, 368, 457, 621, 681, 779, 947
Mobilisation 291
Monument Jomini 95
Mutations, promotions, nominations . . 71, 138, 207, 291, 952

Pages

Réorganisation militaire 368, 454, 544, 860
Revue militaire suisse 858
Société des officiers 72, 142, 209, 952
Société des sous-officiers 621
Tir au pistolet 70

Chronique de la revision.

Pour les carabiniers. — Le quartier-maître de bataillon. — Artillerie de position et troupes de forteresse 89
La revision et les sociétés romandes d'officiers. — La décision des officiers de cavalerie. — La décision des officiers d'artillerie. — Troupes alpines 156
A travers les sociétés d'officiers. — L'instruction des cadres dans la future organisation militaire. — Rapport des Départements militaires des Cantons romands 232
La question des alpins 312
Pour les carabiniers 638

Armées étrangères.

Aux grandes manœuvres d'armée en Champagne (planche XXXII), par le capitaine E. Baledyer 657, 751, 827, 893
La nouvelle instruction tactique pour l'artillerie italienne 445
Le cyclisme militaire en Italie (Pl. XXIX et XXX), par le capitaine d'état-major A. Fonjallaz 672
Le fusil américain, modèle 1903 (Pl. XVII) 433
Les chasseurs de montagne espagnols (Pl. I) 13
Les troupes alpines à l'étranger (Pl. XIV), par le capitaine d'état-major A. Fonjallaz 270
L'instruction du tir dans l'infanterie belge (Pl. XII) 121, 185

Campagnes. Guerres. Histoire militaire.

La guerre russo-japonaise (Pl. II, XIII, XV), par le colonel du génie R. Weber 25, 97, 249, 321, 911
Le problème de Sedan (Pl. XVIII, XIX, XXXI), par le lieutenant-colonel F. Feyler 489, 766, 805, 916
Notes sur l'artillerie de campagne en Mandchourie, par le lieutenant-colonel d'artillerie P. van Berchem 645, 738, 816

Infanterie.

Exercice de campagne à double action, par le lieutenant-colonel d'état-major J. Quinclet 450, 520
La revision du règlement d'exercice pour l'infanterie suisse, par le colonel A. Nicolet 725, 845, 935
L'école de recrues prolongée, par le major Bitterlin 113
Le fusil américain, modèle 1903 (Pl. XVII) 433
L'instruction du tir dans l'infanterie belge (Pl. XII) 121, 185

Pages

Programme d'exercices pour une compagnie d'infanterie, par le colonel A. Nicolet 609

Dans les *Chronique* et *Informations suisses*]:

Adjudants et commandants 459
Cours de répétition 545
Instruction sur le tir 543, 684
Règlement d'exercice pour l'infanterie 623

Cavalerie.

La cavalerie et la nouvelle organisation militaire, par le colonel de cavalerie T. de Loys 1

Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*

Société de cavalerie 456
Manœuvres de cavalerie contre infanterie 779
Raid militaire 641, 722, 785

Artillerie.

De la réorganisation de l'artillerie de position, par le lieutenant-colonel d'artillerie G. Fornerod 181
La maison Krupp à l'Exposition internationale de Liège (pl. XX à XXVIII). 535
La nouvelle instruction tactique pour l'artillerie italienne 445
L'emploi de l'artillerie à tir rapide, par le commandant Emile Manceau 589
Le réglage automatique du recul 242
Notes sur l'artillerie de campagne en Mandchourie, par le lieutenant-colonel d'artillerie P. van Berchem 645, 738
Ordre de bataille et places de rassemblement de corps de l'artillerie de campagne 37
Présentation d'obusiers et de canons Ehrhardt à recul sur affût et à boucliers (Pl. VI à XI) 107

Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*

Canon de montagne 781
Cours d'introduction 207, 543
Fondation Herzog 316

Génie.

Le génie dans notre organisation militaire, par le major du génie H. Lecomte 353

Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*

Télégraphie sans fil 952
Travaux techniques pour la défense nationale 861

Automobilisme. Vélocipédie. Sports.

L'armée et les sports, par le premier-lieutenant A. Cornaz . 279, 422, 509
Le cyclisme militaire en Italie (Pl. XXIX et XXX), par le capitaine d'état-major A. Fonjallaz 672

Pages

Les cyclistes d'infanterie (Pl. III et IV), par le colonel d'état-major G. Immenhauser 45

Dans les *Chronique* et *Informations suisses :*

Courses de skis 96
Exercices physiques 141, 208
Vélocipédistes de bataillon 459

Nécrologies.

Colonel Constant Borgeaud 140
Colonel Paul Ceresole 66
Jules Ducrey, conseiller d'Etat 456
Colonel Hermann Isler 294
Colonel Adolphe Meinecke 861
Colonel Arnold Schumacher 860

Informations.

Etats-Unis. — La baguette-bayonnette et le couteau-bayonnette . . 801
Japon. — L'artillerie japonaise 403

Chroniques de l'Etranger.

Chronique allemande.

Le budget pour 1905. — Le quinquennat. — Le service de deux ans. — Dans l'Afrique sud-occidentale. — Les grandes manœuvres de 1905 295
L'état militaire pour 1905. — Changements dans les règlements. — Mutations. — Les manœuvres. — Le recrutement en 1903. — Bibliographie 375
Le nouveau canon de campagne. — Instruction du tir pour l'artillerie de campagne. — Radio-télégraphie. — Essais d'uniformes. — Les nouvelles formations. — Notre cavalerie. — Une réclamation non fondée. — Ecoles à feu d'artillerie. — Chiens de guerre. — Jubilés. — Mutations. — Quelques livres 459
Le réarmement de l'artillerie de campagne. — L'artillerie en Mandchourie. — Annuaire. — Création du corps d'automobiles. — Les volontaires. — Examens d'officiers. — Mutations 546
Bruits de guerre. — L'artillerie en Allemagne et en France. — L'expédition d'Afrique. — Mutations. — La mission française à Berlin. — Le major von Wissmann. — Un nouveau grade dans la marine. — Une fondation. — Un Allemand dans l'armée espagnole. — Dans la musique de la garde. — Essais d'uniformes 623
Manœuvres d'automne. Manœuvres de forteresse. — Un nouveau règlement sur le service en campagne. — Shrapnel et obus brisant. — Obusiers de campagne et artillerie lourde. — Armes blanches. — Mutations. — Livres 685
Nos livres. — Deux morts illustres. — Mutations. — Aux manœuvres impériales. — Les journalistes aux manœuvres. — On demande une taxe militaire. — Aux colonies 786

Pages

Bruit de guerre. — Mutations. — Deux morts. — Polémiques d'artilleurs. — Un nouveau chef d'état-major. — Renseignements divers . . 862
Moltke. — L'artillerie de campagne. — Discours du trône. — L'instruction provisoire sur le tir de l'infanterie et la balle S. — Encore l'artillerie lourde. · Deux écrivains décédés. — Le général Charles von Jacobi. — Ecole d'équitation. — A travers le budget. — Livres . 953

Chronique anglaise.

Le nouveau règlement d'exercice de la cavalerie. — Les attributions des inspecteurs d'armée. — Les effectifs. — Expédition du Thibet. — Le nouveau fusil court. — Un journal qui disparaît 72
Le budget pour 1904-1905. — Réorganisation de l'armée britannique. — Le recrutement en 1904 et l'hygiène. — Le tir de l'infanterie. — Réorganisation de l'armée des Indes. 381
La situation de l'armée. — La guerre et la presse. — L'alimentation en temps de guerre. — La question de l'eau potable. — Au Somaliland. La fin du khaki — Le compte des pensions. — Pas de grandes manœuvres 690

Chronique autrichienne.

Coup d'œil rétrospectif sur l'année 1905. — Changement du ministre de la défense nationale. — Nouveaux canons de campagne et autres réformes. — Manœuvres impériales de 1905. — Déplacement du commandement du 9e corps. — Exercices de skis dans l'armée. — Promotions, mutations, mises à la retraite 387
Nos pensionnés. — Allégement du fantassin. — Changement de garnisons. — La lutte contre l'usure 469
L'archiduc Joseph. — Retraite des inspecteurs généraux des troupes. — Réorganisation de l'Ecole de guerre et des cours supérieurs du génie. — Les « Waffenmeister » dans l'armée autrichienne. — Les manœuvres impériales. — Tir de combat de la cavalerie. — Armement des vétérans avec des fusils d'ordonnance 551
Manœuvres de montagne dans le Tyrol. — Passage du massif Brenta, dans le Tyrol. — Manœuvres impériales en Bohème. — Nouvelles dispositions organiques pour la landwehr autrichienne. — Passage de fleuve avec les radeaux-outres 868

Chronique belge.

Les manœuvres en 1905. — Au camp de Beverloo. — Le nouveau règlement de cavalerie. — Concours national et international de tir. — Le canon de campagne à tir rapide. — Une cible automatique . . 299
Les défenses d'Anvers. — Les concours de tir 556
Encore les travaux d'Anvers. — Nos règlements militaires. — La question du nouveau canon de campagne. — La réforme de l'enseignement gymnastique 877

Chronique espagnole.

Pages

Deux crises ministérielles. — Toujours des résistances. — Les chefs de l'état-major central de l'armée : les généraux de Polavieja et Suarez Inclan. — Réorganisation de l'administration centrale militaire. — Suspension de l'ouverture du Collège général militaire. — Le régiment espagnol de l'empereur Guillaume II 210

Activité de l'état-major central. — Missions à l'étranger. — Projets de communications par télégraphie sans fil. — Collaboration des officiers de la marine aux exercices de tirs côtiers. — Ecoles à feu de l'artillerie. — Répartition des crédits budgétaires affectés à des exercices militaires pratiques 471

Disparition d'un homme d'Etat. — La politique et l'armée. — Pessimisme général. — Ce que l'on dit. — Encore l'état-major central. — Projets du nouveau ministre de la guerre. — Témoignage de reconnaissance d'une mission espagnole auprès de l'armée suisse. — Préparatifs militaire pour recevoir M. le président de la République française. — Petites nouvelles 696

La revue de Carabanchel. — Encore une crise ministérielle. — Politique internationale. — Fête en l'honneur des survivants de la guerre d'Afrique. — L'armée et le catalanisme. — Projet de budget pour 1906. — Demande d'un crédit pour l'achat de matériel d'artillerie à tir rapide. — Autres projets de loi : Création d'un Collège pour fils d'officiers ; avancement des officiers du cadre de réserve ; aspirants-officiers de douaniers et de gendarmerie. — Modification du règlement des Académies militaires. — Petites nouvelles : pistolet d'ordonnance ; nouvelle lance pour la cavalerie ; Règlement pour l'instruction du tir. — Le régiment espagnol du roi d'Angleterre. — Le général Luque, nouveau ministre de la guerre 961

Chronique des Etats-Unis.

Les grandes manœuvres de 1904. — Utilité et avenir des exercices d'automne 143

A propos du recrutement. — La suppression des cantines et la discipline. Les officiers en retraite de l'armée active comme instructeurs de la milice. — Pensions. — La milice doit-elle recevoir une solde journalière ? — Artillerie de campagne 475

Le président Roosevelt et l'artillerie. — La suppression des manœuvres combinées de l'armée régulière et de la milice. — Les Etats-Unis pourraient-ils être envahis par une armée européenne ? — Le projet d'instruction nationale de tir 717

Chronique française.

Les réformes du nouveau ministre. — Le règlement définitif de l'infanterie. — Le « télémètre du soldat» 79

Les actes du nouveau ministre de la guerre. — La loi de deux ans. — Les nouveaux Règlements (gymnastique et manœuvres de l'infanterie). — Livres et Revues 147

Pages

La loi sur le service de deux ans. — L'avancement des officiers. — Le rapport sur le budget de la guerre. — Les grandes manœuvres. — L'artillerie dans la guerre de siège. — Quelques livres 218

Le service de deux ans. — Le tableau d'avancement. — La question des fiches au Sénat. — Journaux militaires. — Publications sociologico-militaires 305

L'incident Hagron-Percin. — La communication des notes. — Les *Conférences* de l'Ecole de Versailles. — Au cabinet du ministre de la guerre. — Les « Souvenirs » de deux généraux. — Des images et des livres 396

Le bien-être physique et moral de la troupe. — Revues et défilés. — La tactique de détail de l'infanterie. — La crise du patriotisme. — Les grandes manœuvres de septembre prochain 480

Bruits de guerre. — La préparation de notre armée. — Le tir du fusil et du canon. — Changements dans le personnel 562

Encore la question du tir. — Dans le haut commandement. — La Direction du service de l'arrière. — Les écoles militaires préparatoires . 630

La commission des écoles. — La loi Béranger dans l'armée. — Le bataillon cycliste. — Aux grandes manœuvres : trop de fleurs. — L'instruction du tir. — Quelques nouvelles. — Quelques livres . . 702

Le Règlement sur le service intérieur. — Pour l'arrivée des recrues. — Dans l'armée russe. — Trois morts de généraux. — Un jugement sévère sur notre armée 792

Circulaire ministérielle. — Les officiers de réserve. — La défense nationale. — L'officier russe dans les livres et les Revues. — La balle D. 884

Changement de ministre. — L'incident Brugère-Percin. — Aux manœuvres d'armée de l'Ouest. — Dans les livres et les journaux . 970

Chronique italienne.

Nouveaux projets. — Les examens d'admission à l'école de guerre. — Les manœuvres du groupe alpin oriental. — Cavaliers et pigeons . 310

Les crédits militaires. — Station mobile de télégraphie sans fils. — Une nouvelle cible électrique 570

Les manœuvres de campagne. — La division de milice mobile. — Les indiscrétions du journalisme. — La défense du golfe de Naples . . 796

Bibliographie.

Aide-mémoire de campagne à l'usage des officiers d'artillerie . . . 572

Alter wahrer Soldatengeist, par le capitaine U. Wille 70

Au service de l'Allemagne, par M. Barrès 724

Bonaparte et Moreau, par le commandant E. Picard 229

Blocus de Plewna, par le colonel Martinov 793

Campagne de Turenne en Allemagne, par F. des Robert 716

Concepto y estudio de la Historia militar, par le lieutenant-colonel don Carlos Garcia Alonso 723

Das Zusammenwirken von Heer und Flotte in russich-japanischen Kriege 1904-05, par le lieutenant-général A.-V. Janson 976

Pages

Der Kampf um Port-Arthur, par Al. Kunchinka 722
Der Kriegsschauplatz in Ost-Asien, par le major Joseph Schön . . . 244
Der Krieg zwischen Russland und Japan, par Walter Erdmann von Kalinowski 406, 486
Die Cadres-Ausbildung in unserer künftigen militär-organisation, par le major E. Sonderegger 238
Die Schlacht bei Mukden, par le général-major v. Frobel 975
En Mandchourie, par Georges de la Salle 575
Etat des officiers de l'armée fédérale au 1er avril 1905 486
Feldhaubitzen, par A. Kuhn 723
Généraux de débacle et de coup d'Etat, par E. Terquem 643
Guide du gendarme, par le capitaine Igert 572
Journal d'un officier français, par M. Thiéry 803
Kriegsgeschichtliche Uebersicht der wichtigsten Feldzüge in Europa seit 1792, par le Feldzeugmeister Adof von Horsetzky 974
La bataille de Tsoushima, par le capitaine N.-L. Klado 980
La campagne de 1794 à l'armée du Nord (3e partie), par le colonel H. Coutanceau 804
La débâcle de l'Allemagne dans la guerre prochaine, par le comte Zéryn. 978
La destruction de la patrie, par André Gavet 794
La guerre universelle, par J. Schræder et Paul Bruck-Gilbert . . . 576
La guerre russo-japonaise, par L. Thiriaux 168, 574
La manobria de Liao-Yang, par le lieutenant-colonel don José Villalba y Riquelme 723
La marine russe dans la guerre russo-japonaise, par le capitaine Klado . 318
La question macédonienne et les réformes en Turquie, par Voïnow . . 576
La retraite sur Mezières le 1er septembre 1870, par un officier supérieur 487
L'armée aux grèves, par le lieutenant Z. 246
L'armée moderne et les états-majors, par Pierre Baudin 309
L'armée nouvelle, par le capitaine Jibé 977
L'art de commander, par André Gavet 155
L'artillerie japonaise, par le capitaine M.-C. Curey 980
La vérité sur les fiches, par le capitaine Mollin 399
La victoire à Sedan, par Alfred Duquet 317
L'épaulette, par G. Darien 643
Le général Ordonneau, par Albert Terrade et Henri Allorge 320
Le livre d'or des officiers français de 1789-1815, par H. Chapoutot . . 247
Le rôle de l'officier dans la Nation armée 397
Le 71e Tringlaux, par M. de Beaurepaire-Froment 402
Le soldat impérial. par Jean Morvan 248
Le théâtre de la guerre en Mandchourie, par le colonel Camille Favre . 244
Les armées el les flottes militaires de tous les Etats du monde . . . 980
Les armées de province en 1870-1871, par le lieutenant Avé 319
Les contes de ma giberne, par le vicomte d'Etchegoyen 724
Les lois de la guerre continentale, par Paul Carpentier 408
L'instruction des officiers, par le capitaine Paul Simon 308
L'officier éducateur national, par le lieutenant Marceau 230
Manuel de ski, par le Dr W. Paulcke 319

	Pages
Maschinengewehre, par A. Korzen	486
Mémoire du général d'artillerie prince Kraft von Hohenlohe	380
Mes souvenirs. La guerre contre l'Allemagne, par le général Faverot de Kerbrech	573
1815 (3e vol.), par Henri Houssaye	231
Moderne Gedanken, par le Dr Max von May	488
Professionnal papers of the corps of Royal Engineers	722
Reveil de la nation arabe dans l'Asie turque, par V. Azoury	248
Soldats de la fin, par Jean Troy	488
Solution des thèmes tactiques, par le colonel Hauschild	226
Sommes-nous prêts? par Louis Latapie	715
Souvenirs de la campagne d'Italie en 1859, par le général Bourrely	407
Souvenirs d'un vélite de la garde sous Napoléon Ier, par A. Lombard-Dumas	803
Souvenirs militaires d'Hyppolyte d'Espinchal, par Frédéric Masson et G. Boyer	644
Trente problèmes tactiques, par le lieutenant Adrien Balédent	401, 482
Ueber Kriegfuhrung im Hochgebirge, par le major Claude de Perrot	312
Un officier de cavalerie, souvenirs du général l'Hotte	405
Un règlement moderne, par le commandant E. Ferry	803
Un tacticien au XVIIe siècle, par le lieutenant Paul Azan	320
v. Löbells Jahresberichte über die Veränderungen und Vortschritte im Militärwesen, 1904	468
Waffenlehre, par A. Korzen et R. Kühn	166
Waffenlehre, par le major-général R. Wille	786
Wiederholungsbuch der Waffenlehre	308
Zur Einführung von Gebirgstruppen, par le colonel F. de Tscharner	163

J
no.
R45
V.50

REVUE MILITAIRE SUISSE

L^e Année — N° 1 — Janvier 1905

LA CAVALERIE

ET LA

NOUVELLE ORGANISATION MILITAIRE

La situation géographique de la Suisse et la nécessité pour les puissances voisines d'avoir, au centre de l'Europe, un Etat servant pour ainsi dire de tampon amortisseur aux incidents diplomatiques inopinés, ont été les causes naturelles de la neutralité de la Confédération. Celle-ci, comparativement peu importante par sa population, par l'étendue de son territoire ou par son influence directe sur les événements politiques européens, l'est au contraire au plus haut degré par sa situation stratégique, son histoire, ses institutions, ses principes de liberté et sa valeur morale. Mais cela même lui impose de graves responsabilités. Son rôle d'Etat neutre ne doit pas uniquement consister à rester spectatrice passive si telles circonstances, peu probables il est vrai, mais toujours possibles, venaient à se présenter. A ce moment il lui sera nécessaire, non seulement parce qu'elle est gardienne d'un trésor que d'autres lui ont confié, mais aussi et surtout pour conserver son autonomie et assurer son existence, d'entrer en lice et de prendre part au grand concert dont les coups de canon seront la vivifiante musique. Pour faire entendre sa voix alors, il lui faudra un appui solide et résistant ; les paroles ne seront plus suffisantes pour défendre ses intérêts, si elles ne sont soutenues par un moyen d'action qui lui permette d'imposer ses justes revendications ; seule son armée le lui procurera.

La topographie de notre pays, nos mœurs, nos idées, le sentiment juste et précieux d'égalité démocratique qui est la base de notre constitution et qui fait sa force, nous ont porté à adopter le système des milices comme répondant le mieux à nos besoins et au rôle qui peut éventuellement nous échoir. Mais encore faut-il que ces milices soient à la hauteur de leur tâche, aptes à faire campagne et régies d'après les principes tactiques généralement adoptés. Lorsque nous serons en face d'adversaires instruits par d'autres procédés, conduits par des chefs dont la vie se sera passée en contact permanent avec la troupe, nous nous trouverons devant un problème que seuls la perfection de notre organisation, notre patriotisme, une préparation sérieuse, intelligente et assidue nous permettront de résoudre. L'exemple que nous avons sous les yeux actuellement nous est d'un précieux secours et peut, à juste titre, nous remplir d'espoir. Il fallait beaucoup d'audace à un pays comme le Japon, pour s'attaquer résolument à un adversaire aussi colossal que la Russie. Il l'a fait sans hésitation parce qu'il avait la ferme intention de vaincre, qu'il savait pouvoir compter sur les résultats acquis par plusieurs années de labeur acharné, et qu'il avait la certitude que son organisation était vraiment pratique et rationnelle. Ces facteurs sont à notre portée comme à celle de tous. Avec fierté nous pouvons affirmer qu'il n'y a peut-être pas un pays où les officiers travaillent avec plus d'abnégation et de dévouement, où le sentiment du devoir soit aussi profondément ancré que dans le nôtre ; et quant à la réorganisation de notre armée, elle est entre de trop bonnes mains pour ne pas aboutir et combler les vœux de ceux auxquels elle tient le plus à cœur.

L'organisation de 1874 a été le résultat des lacunes constatées lors de l'occupation des frontières en 1870. Simplifiant, améliorant, coordonnant les groupements divers et disparates qui formaient alors l'armée, elle fit faire un grand pas en avant à notre état militaire. Au fur et à mesure qu'elle prenait plus de maturité, que le système était éprouvé par l'usage, des modifications nécessaires y furent introduites. Mais néanmoins elle aussi a vieilli ; l'instrument actuel est devenu vieux jeu, a pris la tournure d'un ancêtre, n'est plus à la hauteur des circonstances. De là l'obligation absolue où nous nous trouvons de faire face aux exigences modernes, de refondre nos anciens règlements, de remanier notre organisation. Vouloir fermer les

yeux sur notre état actuel serait une faute dont à un moment donné personne ne voudrait avoir assumé la responsabilité. C'est ce qu'a compris le haut commandement et c'est pourquoi il s'efforce actuellement de redonner un peu de vie à ce corps usé par l'âge.

Jusqu'à présent, la discussion a principalement porté sur les grandes lignes des projets à l'étude. A tout seigneur, tout honneur! l'infanterie s'est taillée la part du lion! Les armes spéciales ont été modestement tenues à l'écart! La cavalerie a été vite réglée. « Les brigades! parbleu! c'est bien simple; elles étaient aux corps. Ils sont supprimés. Qu'à cela ne tienne! rien n'est plus facile! Qu'elles aillent aux divisions!! Voilà tout, et que Dieu les bénisse !!! »

Aussi le moment est venu, me semble-t-il, de discuter un peu nous-même de notre mort prochaine et de voir surtout s'il nous convient de mourir sans lutte et sans avoir épuisé tous les arguments que nous dictent la logique et le bon sens.

La question se pose nette et précise : l'ancienne répartition des brigades aux corps d'armée, des escadrons divisionnaires aux divisions, était-elle rationnelle? Permettait-elle l'emploi de la cavalerie suivant les préceptes de la tactique moderne? Cette arme dans les conditions qui lui étaient faites pouvait-elle rendre tout ce qu'elle doit donner? Si oui, alors il n'y a qu'à adopter dans la nouvelle organisation une formule à peu près analogue à celle qui existait précédemment; si non, il faut chercher par où nous péchions, profiter du remaniement général pour obvier aux inconvénients reconnus et trouver une répartition plus en rapport avec les circonstances dans lesquelles nous serons appelés à entrer en ligne.

Loin de moi toute idée de critique de ce qui a été fait précédemment. Nous savons tous dans l'arme ce que nous étions avant d'avoir à notre tête un chef qui nous a enfin secoués de notre torpeur, nous a instruits, a su reconnaître le parti qu'il pouvait tirer de toutes les bonnes volontés placées sous ses ordres. Conscients de l'immense élan qu'il nous avait donné, nous lui en avons témoigné notre reconnaissance lorsque l'arme, son arme presque, a passé par des moments difficiles. Depuis, grâce à une main ferme et énergique, à un esprit libéral et bienveillant, elle a continué son mouvement; l'impulsion ne s'est pas ralentie, au contraire; les progrès se sont affirmés; la liaison

avec les autres armes est devenue plus intime; on a appris à mieux nous connaître. Plus forts, nous avons pu doubler bien des caps dangereux, et à présent que les eaux sont calmes il nous appartient de ne pas piétiner sur place. Notre devoir à nous autres anciens est de léguer aux jeunes qui nous suivent un instrument moderne dont ils pourront se servir sans crainte et sans appréhension.

* * *

Autrefois, la plus grande unité de la cavalerie était le régiment. Celui-ci était généralement attribué aux divisions; sa tâche était peu définie, son action restreinte; les résultats obtenus furent minimes. L'exploration n'existait pour ainsi dire pas, manquait de base, de principes, de cohésion. L'instruction des cadres laissait à désirer. Le matériel de chevaux était inférieur, peu homogène. Les guides, attachés aux états-majors, faisaient le service d'ordonnance. Tout le monde avait une sainte horreur du terrain, louchait sur les obstacles, manquait d'entrain et d'offensive. Puis est venue l'impulsion de 1883, l'essor donné à toute cette jeunesse qui ne demandait qu'à marcher; l'élaboration d'un règlement fixait les grandes lignes d'une instruction que tout le monde dans l'arme attendait avec impatience; l'ordre s'établissait peu à peu; la création des cours tactiques comblait une grosse lacune; les officiers comprenaient enfin que le service ne consistait pas uniquement à passer chaque année quelques jours dans une caserne à rectifier des alignements plus que problématiques. L'organisation des brigades et des escadrons divisionnaires marquait un grand pas en avant. Leurs rôles, bien définis, donnaient à chacun sa direction, son but, son champ de travail, son rayon d'action. L'exploration prenait corps, s'établissait sur des bases convenant à nos circonstances, à notre pays. La création des compagnies de mitrailleurs, les premières et les seules en Europe, augmentait notre force, nous donnait plus de puissance. Tout cela mûri, éprouvé par le temps, modifié au fur et à mesure des besoins, nous amenait enfin au point où nous sommes et qu'il est nécessaire d'étudier d'un peu plus près si nous voulons voir clairement nos défauts et les moyens d'y remédier.

Actuellement, les brigades fortes de six escadrons et d'une compagnie de mitrailleurs, attribuées aux corps d'armée, fonctionnent comme cavalerie plus ou moins indépendante. Elles

sont chargées de l'exploration stratégique et lorsque les infanteries sont entrées en contact, ont comme mission de soutenir l'engagement général dans la mesure de leurs moyens; elles deviennent alors cavalerie de combat. Les escadrons divisionnaires, eux, doivent compléter le travail des brigades, faire de l'exploration tactique devant le front de leurs divisions, et au moment du déploiement mettre à la disposition de leurs chefs ce qui leur reste d'hommes pour fournir les renseignements nécessaires à la bonne marche de l'action.

Dans de précédents articles j'ai traité à fond le service d'exploration des brigades. Prenant des exemples de manœuvres, j'ai essayé d'établir par des faits comment on devait le comprendre, les moyens dont il pouvait disposer, les principes qui devaient le régir; sa force, sa faiblesse. J'ai attiré l'attention sur le danger qu'il y avait à tirer des conclusions trop positives de situation de manœuvres ressemblant de très loin à la dure réalité. Mais j'ai le sentiment que ce dernier point n'est pas assez compris, que malgré tout nous continuons à nourrir des illusions. Nous croyons faire de l'exploration stratégique et nous n'en faisons pas. Nous ne le pouvons pas, parce que nous sommes trop pauvres, trop faibles, parce qu'actuellement nous n'en avons pas les moyens.

En général, nous entrons en ligne dans une phase de l'action où l'exploration stratégique a déjà eu lieu. D'après nos principes, et ils sont justes, le rayon d'action de nos patrouilles ne peut pas dépasser de plus d'une ou deux journées de marche les têtes de colonnes d'infanterie. Ces patrouilles ont pour but de rechercher les concentrations ennemies, les directions de marche de ses principales colonnes; elles doivent avertir le corps d'armée des dangers qui le menacent. Mais n'oublions pas que cela ne sera possible que si nous sommes maîtres du terrain, que si nous avons battu la cavalerie adverse. Or jamais en manœuvre cela n'est le cas; les deux cavaleries se trouvent en présence dans les mêmes conditions; toutes deux en avant du front, elles agissent dans un rayon où celle qui aurait été repoussée ne serait pas tolérée par celle dont l'action aurait été couronnée de succès. Cela fausse absolument, par conséquent, notre opinion sur la valeur des renseignements que nous pourrions faire parvenir au corps d'armée. Ceci est non seulement un danger pour nous-mêmes, mais un danger autrement plus grand pour le corps qui

forcément s'habitue à compter sur des rapports que les circonstances ne permettraient pas de lui faire parvenir.

Malgré une économie poussée jusqu'à l'avarice, en dépit de tous les efforts tentés pour réduire à un strict minimum les premiers renseignements nécessaires, l'exploration de quelque manière qu'on l'organise coûtera toujours excessivement cher. Elle a un appétit qu'il faudra absolument satisfaire, si l'on ne veut pas la voir mourir d'inanition. Notre terrain difficile, coupé, très riche en communications, la rend plus exigeante que partout ailleurs. Si elle se borne à attendre à un nœud de route les rapports qu'elle doit fournir, ils arriveront trop tard, n'auront plus aucune valeur. Sans une offensive vigoureuse, elle devient négative, nulle! Et je le répète, les manœuvres nous trompent, nous plongent dans des illusions dangereuses. Une cavalerie qui ne peut pas se suffire à elle-même, qui n'est pas assez forte pour marcher résolument en avant, perd son caractère d'indépendance; elle est moralement battue avant d'avoir abordé l'ennemi. Cela est vrai pour tout le monde et ce n'est pas une raison parce que nous sommes des milices pour que nous échappions à une loi qui ne connaît pas de systèmes et s'applique implacablement à tout ce qui dépend d'elle.

Voyons un peu à quoi peut revenir l'exploration d'une brigade travaillant normalement pour un corps d'armée qui se trouve à deux journées de marche de l'ennemi.

L'effectif de base, en admettant un déchet de 10 %, ce qui est peu, sera d'environ 34 officiers, 570 mousquetons ou 640 sabres. 8 mitrailleuses. D'après le terrain et les circonstances, il faudra au début un demi ou un escadron pour fournir les patrouilles, et pour couvrir la marche en avant de la brigade un autre escadron comme service de sûreté; il restera donc comme noyau de réserve, au moment d'entrer dans la zone dangereuse, environ 26 officiers, 380 mousquetons ou 430 sabres! Pour aborder la cavalerie ennemie on avouera franchement que c'est un peu maigre! et s'il faut combattre à pied on ne pourra mettre en ligne, selon les formations, qu'une moyenne de 250 mousquetons et 8 mitrailleuses!! Soit une puissance de feu équivalent à celle de deux fortes compagnies!!

L'offensive est-elle possible dans ces conditions? L'exploration peut-elle continuer à fonctionner? Peut-on honnêtement exiger l'envoi de rapports? La recherche des concentrations ennemies?

La direction de marche des colonnes principales? Certes, cela n'empêchera pas d'essayer, de sacrifier jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier cheval, de faire tout ce qui est humainement possible pour exécuter les ordres reçus! Mais qu'on ne s'étonne pas au corps d'armée si le résultat est minime, si les rapports sont lents à venir, s'ils ne donnent que des renseignements de peu d'importance! Qu'on se mette surtout à la place du commandant de brigade qui, au moment où il devrait être le plus actif et le plus entreprenant, se trouve voué à l'inaction. Au lieu de prendre l'offensive, qui seule procurerait des résultats palpables, il sera forcé de battre en retraite, de chercher un refuge auprès de son infanterie et se contenter de jouer un rôle très secondaire.

A ce moment, alors qu'il est épuisé, le moral de ses troupes fortement atteint, ses effectifs réduits, que lui demande-t-on? D'après le règlement, il devrait rentrer dans le cadre du corps, protéger les flancs de celui-ci, explorer dans toutes les directions, coopérer à l'action, combattre! Je ne crois pas que cela lui sera chose facile. Pour combattre avec entrain et énergie, avec quelque chance de succès, il faut se sentir fort, sûr de soi-même, libre de ses mouvements, et seule une âme exceptionnellement trempée sera capable de se ressaisir, d'infuser dans le cœur de ses hommes assez d'énergie, de calme, de sang-froid et de volonté pour surmonter une crise aussi critique et aussi angoissante.

Trop faibles pour l'exploration stratégique, trop faibles pour le combat, nos brigades sont trop fortes par contre pour simplement amplifier le service de la cavalerie divisionnaire ou la remplacer.

* * *

Des incidents fortuits et imprévus ont été l'origine du mouvement qui a abouti aux divers projets d'organisation actuellement à l'étude. Différents par les détails, ils procèdent cependant des mêmes principes et aboutissent à peu près aux mêmes résultats.

Reconnaissant la lourdeur des corps d'armée, ils les suppriment et cherchent des groupements plus souples, plus élastiques, plus mobiles. Des huit divisions anciennes ils créent six nouvelles. Seront-elles plus faciles à manier? Rempliront-elles vraiment le but que l'on se propose? Je ne chercherai pas à le

discuter ici. *Mais ce qu'il faut combattre avec la dernière énergie, c'est l'idée émise, et qui prend corps, de leur répartir la totalité de notre cavalerie. Ce serait une faute qui atteindrait notre arme dans ses œuvres vives et la réduirait bientôt à néant !*

Admettant ce principe, les trente-six escadrons actuels ainsi répartis et les compagnies de mitrailleurs portées de quatre à six, chaque division disposerait de six escadrons et d'une compagnie de mitrailleurs, auxquels incomberaient forcément tout le service que font actuellement nos brigades et nos escadrons divisionnaires. Car ce n'est pas parce que les corps d'armée seraient supprimés que l'emploi de la cavalerie en deviendrait différent. Il faudra quand même explorer en force en avant, et en détail devant le front immédiat de l'infanterie. Pour ce dernier service un escadron est absolument nécessaire. En outre les états-majors auront besoin d'ordonnances. Que restera-t-il pour l'exploration à bonne portée, la seule qui par ses renseignements peut assurer la liberté des mouvements? Quatre escadrons au plus au lieu des six d'autrefois.

On peut en être certain, l'exploration sera rendue par là plus difficile encore, ses résultats seront moindres que par le passé et de ce fait le bel élan, l'esprit d'entreprise qui animent l'arme seront fortement compromis et se perdront peu à peu. Le rôle de cette cavalerie se trouvera forcément restreint à celui de cavalerie divisionnaire. Mais pour ce service, des effectifs aussi considérables ne sont pas nécessaires; ce qui peut être fait par un escadron ne doit pas en retenir plusieurs; ce serait une faute de tactique que nous n'avons pas le droit de commettre eu égard à notre pauvreté.

Je sais bien que le but des six divisions est de pouvoir éventuellement former des groupes d'armée, et qu'alors on pourra aussi former momentanément des corps de cavalerie plus importants. Mais jamais ce qui est improvisé au dernier moment ne peut donner de bons résultats. On obtiendra ainsi une certaine quantité d'hommes placés sous un même commandement, mais comme il n'existera aucune liaison et aucune cohésion entre les unités, il faudra certainement s'attendre à de forts déboires et à de grandes désillusions. Du reste ce qui s'est passé sur la Thur cette année en est la preuve. Une forte cavalerie avait été attribuée à la division de manœuvres pour étendre son rayon

d'action et augmenter sa force. Si le résultat n'a pas été celui auquel on s'attendait, cela tient à des causes multiples qu'il faut attribuer, en majeure partie, au manque d'expérience dans la conduite de corps de ce genre et à une idée tout à fait erronée de leur emploi ; fautes n'ayant peut-être pas une importarce capipitale aux manœuvres, mais qui auraient été néfastes en face de l'ennemi.

La nouvelle organisation doit faire donner à l'arme son maximum de rendement et non pas la diviser en fractions incapables de se suffire à elles-mêmes. Si une répartition plus rationnelle et plus normale peut nous en assurer la possibilité, n'hésitons pas à l'adopter, alors même qu'au premier abord elle paraîtrait d'une réalisation un peu difficile par une armée de milices.

En dehors de ce qui est nécessaire pour assurer le service des divisions, il faut, à la disposition de l'armée ou des groupes d'armée, une réserve de cavalerie assez forte pour prendre résolument l'offensive et explorer, non seulement à une ou deux journées de marche en avant du front, comme nous pouvons le faire actuellement, mais capable d'aller chercher les renseignements là où ils se trouveront, et cela en dépit des difficultés du terrain et de la résistance que nous serons certains de rencontrer. Souvenons-nous que dans l'offensive, et je le répète sans offensive il n'y a pas d'exploration, plus le terrain sera difficile et plus la puissance et la force seront nécessaires pour percer, combattre et arriver enfin aux colonnes principales de l'adversaire, notre objectif constant.

Or, ne pouvant déjà pas suffire à l'exploration dans les conditions qui nous sont faites, comment veut-on que nous y arrivions si l'on divise encore plus nos forces et si on les amoindrit? Ce serait mettre notre arme à une épreuve dangereuse devant laquelle il ne faudrait pas s'étonner de la voir faiblir !

Pouvons-nous autrement ? Pouvons-nous donner au gros de l'armée une force de cavalerie, mobile, souple et suffisante, et aux divisions ce qui est nécessaire à leurs propres besoins, cela sans amener de changement dans nos effectifs ? Je crois que oui, si nous aussi nous adoptons d'autres bases de groupements.

D'abord, pourquoi des guides? Pourquoi une cavalerie se spécialisant dans un service qui, à la longue, ne peut que lui être préjudiciable ? Peu à peu, dans leur isolement, ils perdent le

contact, l'homogénité et le perçant, c'est-à-dire les qualités principales de leur arme ! C'est donc un service à leur rendre que de les ramener dans le sein de la grande famille, d'en faire de simples dragons et de leur infuser à nouveau ce qu'involontairement et malgré eux, par la force même des choses, ils ont la tendance à perdre. Puis sont-ils les seuls à pouvoir accomplir ce service de cavalerie divisionnaire ? Est-ce une chose si au-dessus des conceptions humaines pour que n'importe quel chef d'escadron ne puisse pas en remplir l'office en donnant toute satisfaction ! Mais si tel était le cas, ce serait la négation même de notre cavalerie et de son système d'instruction, ce que nous ne pouvons admettre.

Comme première réforme, supprimons donc les guides et bornons-nous à une seule espèce de cavalerie : des dragons.

Une grande source d'inquiétudes pour tous ceux qui ont eu à manier fréquemment de la cavalerie, est l'effrayante rapidité avec laquelle les effectifs fondent et disparaissent pour ainsi dire avant qu'on ait eu le temps d'en réaliser la raison. Quelques heures d'exploration suffisent pour enlever à une brigade une grande partie de sa force de combat et la réduire de telle sorte qu'il lui devienne impossible de songer à attaquer dans de bonnes conditions. Nos escadrons actuels sont décidément trop faibles, surtout si l'on réfléchit qu'avec des milices peu entraînées, le déchet au début sera toujours très considérable et qu'un remplacement est pour nous très problématique. Il est donc de toute importance de trouver un remède à ce mal. Avec la nouvelle organisation la chose ne me paraît pas impossible.

Comme deuxième réforme, il y aurait lieu d'augmenter les effectifs de nos escadrons, de les porter de 120 à 160 hommes.

Ces deux points acquis, nous disposerions de 24 escadrons de 160 hommes au lieu de 32 escadrons de 123 hommes, sans que l'effectif total actuel soit changé en aucune façon.

Restent les compagnies de mitrailleurs ! Ma conviction intime est qu'elles ont fait leurs preuves et que plus nous en aurons, mieux cela vaudra. Leur organisation et leur emploi sont fixés par le règlement de 1904, que l'usage a permis de confirmer pleinement. Mais une augmentation du nombre des compagnies s'impose forcément et en tous cas il devient absolument nécessaire de les porter de quatre à six.

La répartition de ces nouvelles unités devient alors tout à fait naturelle.

a) A chacune des divisions un escadron.

b) A la disposition de l'armée une réserve de dix-huit escadrons et de six compagnies de mitrailleurs.

Pour les divisions, même renforcées comme on les prévoit, un escadron de 160 hommes sera amplement suffisant comme cavalerie divisionnaire; l'exploration tactique deviendra plus riche; le service de sûreté plus dense, plus fourni, pourra couvrir un front plus étendu; pendant le combat la réserve que le divisionnaire aura pu garder par devers lui dès le début pourra fournir des patrouilles plus fraîches et plus nombreuses. Ces escadrons divisionnaires, pris à tour de rôle dans les dix-huit escadrons attribués à l'armée, auront conservé le mordant nécessaire à une action énergique et donneront certainement un meilleur résultat que nos compagnies de guides actuelles. Bref, les divisions ne peuvent que gagner au change par cette augmentation de leur cavalerie.

Les brigades étaient rationnelles tant que les corps d'armée existaient, ceux-ci ne pouvant pas se passer d'un certain noyau de cavalerie, directement sous les ordres du chef de corps et travaillant spécialement dans son intérêt; mais elles avaient le grave inconvénient de ne pouvoir rendre aucun service à l'armée, vu leur fractionnement. Le haut commandement avait bien senti le côté faible de cette répartition, puisqu'il avait prévu l'éventualité de grouper deux ou plusieurs de ces brigades selon la nature des opérations et des exigences de l'exploration. Ce qui pouvait devenir nécessaire avec l'organisation des quatre corps d'armée, le serait bien plus encore si on adopte l'idée des groupes d'armée. Pour assurer leur liberté de mouvement ils auront besoin de savoir où ils vont, ce qu'ils ont devant eux, et cela assez à temps pour que le commandement supérieur puisse modifier ses décisions s'il le juge opportun. Sans une cavalerie forte ce sera impossible; toutes les dispositions fondamentales devront être prises dans le vide, sans orientation sérieuse sur les mouvements de l'ennemi qu'on a l'intention de combattre.

Mais croit-on par hasard que la conduite d'une division de cavalerie soit facile et qu'avec notre système de milices nous

ayons moins que d'autres besoin de nous y préparer? Est-ce une raison parce que nous nous trouvons devant certaines difficultés pour que nous renoncions à un système qui seul peut nous donner les facteurs nécessaires au succès? Notre arme n'est-elle pas capable de fournir l'effort qu'on lui demande? L'armée serait-elle assez dédaigneuse de sa cavalerie pour douter d'elle et lui dire : « Non! c'est trop, vous ne pouvez pas! »

Ce serait mal nous connaître. Nous ne jetterons pas le manche après la cognée. Il n'y a que les mauvais chevaux, ceux qui n'ont pas de cœur, pas de sang, pas de tempérament qui se dérobent à l'obstacle. Les autres, les bons, passent, pourvu qu'ils aient un cavalier résolu, énergique et animé de la ferme volonté de franchir. Vouloir, c'est tout! Eh bien, qu'on le veuille, et nous arriverons!!

Colonel DE LOYS.

CHASSEURS DE MONTAGNE ESPAGNOLS

Conducteur du train

Sapeur

Premier lieutenant.

Tenue de nuit des sentinelles.

LES

Chasseurs de montagne espagnols

(Pl. I.)

Les photographies de la planche I n'ont plus qu'un intérêt rétrospectif. Elles devaient accompagner une suite d'articles sur les troupes alpines que nous nous proposons depuis longtemps de publier. Quelques pages devaient être consacrées aux chasseurs de montagne espagnols.

Notre chroniqueur espagnol nous a appris que cette troupe avait cessé d'exister. Comme sous Louis XIV, il n'y a plus de Pyrénées, paraît-il. Les cinq bataillons de chasseurs de montagne ont été dissous. Deux d'entre eux ont servi de base à la formation des 57e et 58e régiments de ligne, Vergara et Alcantara. Les trois autres ont été convertis en bataillons de chasseurs ordinaires, prenant, à la suite des quinze bataillons existants, les numéros 16 (Reus), 17 (Chiclana) et 18 (Talacera).

Ces bataillons de montagne, qui, comme ceux de chasseurs, comptaient sur pied de paix 26 officiers, 1 aumônier, 1 assimilé, 297 hommes, et sur pied de guerre 26 officiers et 1001 hommes, étaient répartis à raison de trois (1er, 3e et 5e) dans la région des Pyrénées, à Estella, Jaca, Seo-de-Urgel, un (2e) à Caceres, sur la frontière portugaise, et un (4e) à Ronda, en Andalousie.

A part la couleur du collet, des passepoils, des pattes d'épaules, des bourrelets d'épaules, des garnitures et du pompon du shako, — vert au lieu de rouge — l'uniforme était le même que celui de l'infanterie.

Ainsi (sauf trois régiments d'artillerie de montagne à 4 batteries), l'Espagne n'a plus de formations spécialement organisées et instruites pour le service en montagne. Comme l'Autriche, elle demandera, le cas échéant, à ses soldats de ligne de défen-

dre les terrains de hautes altitudes. L'Italie et la France sont ainsi les seules puissances qui possèdent des troupes de montagne indépendantes.

Nous ignorons les motifs qui ont engagé le général Linarès, ministre de la guerre, à supprimer les bataillons de montagne au lieu d'en augmenter le nombre comme on l'espérait dans les milieux militaires.

L'AVANT-PROJET

D'UNE

ORGANISATION MILITAIRE SUISSE

(FIN)

L'administration de l'armée.

Ce problème est un des plus délicats que soulève la revision de la loi de 1874. Il est rendu délicat surtout par la difficulté de tracer l'exacte limite entre les attributions administratives du commandement et celles des bureaux.

Actuellement, le commandement exerce une action à peu près nulle sur l'organisation et l'entretien de ses unités. On l'a dit maintes fois déjà, un chef d'unité supérieure, à partir du régiment d'infanterie ou de cavalerie, du groupe d'artillerie, etc., ne connaît, en dehors du service, que son état-major. Il ne possède aucun moyen légal de s'informer de la façon dont ses sous-ordres tiennent les contrôles des troupes qui, en dernière analyse, relèvent de lui. Un commandant de division ignore l'effectif de sa division, comme le commandant de brigade ignore l'effectif de sa brigade, le commandant de régiment celui de son régiment, le commandant du bataillon celui de son bataillon. Tous ces chefs ne seront fixés que de deux en deux ans, au moment de la convocation de leur unité aux périodes d'instruction. Pour trouver un officier qui soit en tout temps au net sur son contrôle de corps, il faut descendre jusqu'aux chefs des unités de troupes [1] : la compagnie, l'escadron, la batterie.

[1] La terminologie du projet des commandants supérieurs distingue :

1° *L'unité de troupes*, savoir la *compagnie*, dans l'infanterie, l'artillerie de position, le génie, les troupes de forteresse, le service des subsistances, les troupes du train;

Un supérieur est souvent sans action également sur le choix des collaborateurs qui lui sont attachés. Il est obligé, s'il tient à former son état-major des personnalités qui lui conviennent, d'user de moyens extra-légaux. Un beau jour, un commandant de bataillon apprendra, indirectement souvent, que le service de santé lui a enlevé son médecin et l'a remplacé par un autre. Ainsi en ont décidé les bureaux!

D'autre part, les nécessités de leur profession civile ne permettraient pas aux officiers de suivre dans tous les détails l'administration permanente de leur unité, surtout, en ce qui concerne l'administration du matériel, qu'il s'agisse de l'équipement personnel des hommes ou de l'équipement de corps. Pour former les unités, procéder aux incorporations, veiller à la réunion du matériel, et entretenir avec les autorités civiles la correspondance relative à ces opérations, un personnel administratif permanent est indispensable.

Comment ce personnel sera-t-il organisé et comment seront déterminées ses compétences et celles dont il convient d'investir le commandement?

L'avant-projet du Département militaire fédéral préconise le système suivant :

Au sommet de l'organisation, le Département, section du gouvernement fédéral.

Relèvent de lui, outre le secrétariat, en qualité de chef de service :

Le chef du service de l'état-major général;
Les chefs des services de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des fortifications (chefs d'arme);
Le médecin en chef;
Le vétérinaire en chef;
Le commissaire des guerres en chef;
Le chef de l'intendance du matériel de guerre;
Le chef du service topographique;
Le chef du contrôle de l'inventaire.

l'escadron, les *compagnies de mitrailleurs*, dans la cavalerie; la *batterie*, dans l'artillerie.

2° Le *corps de troupes*, qui est un composé de plusieurs unités de troupes, jusqu'à la brigade inclusivement.

3° *L'unité d'armes*, formation supérieure à la brigade d'infanterie, avec adjonction d'autres armes.

Les articles de la *Revue militaire suisse* ne se sont pas soumis partout à cette terminologie logique à la vérité mais un peu étroite.

Le service de l'état-major centralise une série d'attributions que par une erreur de logique la loi de 1874 conférait au chef de l'arme de l'infanterie. Sa mission est une mission de préparation de la mobilisation, de la concentration de l'armée en cas de guerre, des transports, du service des étapes, etc.

Les chefs de service des diverses armes cumulent partiellement les attributions qui appartiennent actuellement aux chefs d'armes et aux instructeurs en chef, cette dernière fonction imprimant plus spécialement son caractère à la mission des nouveaux fonctionnaires. L'article 204 énumère comme suit leurs attributions :

Les chefs des services de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des fortifications sont chargés :

De liquider les affaires concernant leur arme ;

De surveiller le développement de leur arme, de pourvoir en général à la direction des écoles et cours et, dans la mesure du possible, de les diriger ;

De disposer du corps d'instruction ; d'approuver les programmes pour les écoles de recrues, de sous-officiers et d'officiers ainsi que pour les écoles spéciales ;

De faire rapport sur les affaires personnelles aux officiers (nomination, promotion, incorporation, licenciement, etc.), de dresser les certificats de capacité pour les officiers subalternes et les majors de l'infanterie, de transmettre ces rapports à qui de droit.

La tâche des chefs de service est assez lourde et de nature à absorber assez leur activité, pour qu'il soit nécessaire d'en distraire la besogne plus strictement administrative incombant actuellement aux chefs d'armes. Cette dernière serait accomplie dorénavant dans les arrondissements de division, où elle relèverait des commandements territoriaux du temps de guerre. On obtiendrait ainsi le double avantage d'une décentralisation administrative et d'une organisation du temps de paix tenant mieux compte des conditions de la guerre.

Art. 216. — Il est créé dans chaque arrondissement de division une direction d'arrondissement à la tête de laquelle est placé le directeur de l'arrondissement.

Le directeur de l'arrondissement est chargé :

De diriger le recrutement ;

De prendre livraison du matériel de guerre livré par l'intendance du matériel de guerre et de le remettre aux arsenaux et aux magasins à munition, de surveiller l'administration des arsenaux et des magasins à munition de l'arrondissement ;

De tenir le contrôle des états-majors et corps de troupes formés par la

Confédération, relevant de l'arrondissement ou qui lui ont été attribués, de tenir les états de service des officiers et des sous-officiers de ces troupes, ainsi qu'un contrôle sommaire de l'effectif des unités cantonales, de statuer sur les demandes de dispense, conformément à l'article 188;

De veiller au maintien de l'effectif du personnel et du matériel et à l'entretien du matériel, de surveiller les inspections de l'équipement personnel, de l'armement et du matériel de corps;

De mettre à la disposition du service d'instruction le personnel et le matériel nécessaires, de gérer les affaires administratives de l'arrondissement et de ses places d'armes en général;

De surveiller dans l'arrondissement les préparatifs de la mobilisation des cantons et de diriger la mobilisation;

De diriger le service territorial dans l'arrondissement.

Pour les fortifications, les affaires du directeur de l'arrondissement sont gérées par le chef du bureau des fortifications.

Art. 217. — Les directeurs d'arrondissement sont sous les ordres du Département militaire fédéral. Dans la limite de leurs attributions, ils correspondent directement avec les autorités militaires cantonales, avec l'administration centrale et le commandement des troupes.

Le contrôle de l'inventaire met à la disposition des directeurs d'arrondissement les contrôleurs d'armes nécessaires pour l'inspection des armes à feu portatives.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation projetée de l'administration. On peut la comparer à une pyramide triangulaire dont les assises sont : 1. Le service de l'état-major préposé à la mobilisation et à la préparation de l'armée vue dans son ensemble; 2. Les services des armes, administrant celles-ci séparément et dirigeant leur instruction; 3. Les services des directeurs d'arrondissement chargés de l'administration proprement dite. Au sommet de la pyramide, le Département militaire fédéral.

Restent à fixer les rapports de cette administration avec le commandement. Les articles 218 et suivants s'y appliquent. Il est utile de les reproduire.

Art. 218. — Il est institué une commission composée du chef du Département militaire comme président, de quatre officiers généraux et de quatre chefs de service nommés par le Conseil fédéral pour une période administrative de trois années (commission de défense nationale). Elle a pour fonction d'examiner les questions importantes qui intéressent la défense nationale, de faire des propositions relatives aux nominations par le Conseil fédéral des officiers supérieurs et des officiers généraux, de faire rapport sur les propositions concernant le retrait du commandement à ces officiers.

Lorsqu'il s'agit de propositions pour les nominations, les divisionnaires et les chefs de service intéressés qui ne sont pas membres de la commission prennent part à ses délibérations, avec voix consultative.

La commission cesse de fonctionner une fois le général nommé

Art. 219. — En outre, chaque année, une conférence, présidée par le chef du Département militaire et composée des officiers généraux exerçant un commandement, examine les améliorations à apporter à l'armée. Les chefs de service désignés par le Département militaire prennent part à cette conférence.

Cette conférence donne son avis notamment sur : les modifications fondamentales à apporter à l'équipement personnel et à l'armement, les règlements de portée générale et les changements essentiels relatifs à l'instruction.

Art. 220. — Il est attribué à chaque commandant de corps d'armée deux ou trois arrondissements de division dans lesquels il exerce un droit général d'inspection sur le personnel et le matériel, ainsi que sur l'état de l'instruction et la marche de l'administration.

Les commandants de division exercent le même droit d'inspection dans leurs arrondissements, les commandants des fortifications dans les fortifications.

Art. 221. — Les commandants de corps d'armée et de division correspondent dans ce but directement avec les cantons, avec les directions d'arrondissement et les divers services du Département militaire. Ils adressent leurs rapports et propositions au Département militaire.

Art. 222. — Les commandants de division et les commandants des troupes non endivisionnées présentent leurs propositions, au sujet de l'admission de leurs officiers à des écoles et cours, ainsi que de leur envoi aux manœuvres des armées étrangères.

Ils sont entendus au sujet de l'incorporation des officiers, ainsi que de la réintégration des officiers réhabilités.

Art. 223. — Les commandants des unités d'armée, des corps de troupes combinés et des unités de troupes ont la direction de leurs troupes en temps de guerre et en temps de paix. Ils sont responsables en dernier ressort du maintien des effectifs et de la bonne instruction des troupes. Ils contrôlent l'accomplissement de l'obligation de servir par leurs subordonnés. S'ils estiment avoir un motif de plainte contre l'administration ou le corps d'instruction, ils doivent adresser leurs réclamations sans délai par la voie du service.

Ils exercent en outre les attributions que leur confère la présente loi.

En résumé, l'avant-projet maintient la séparation de l'administration et du commandement, mais il introduit le droit d'inspection général et permanent de celui-ci sur celle-là. Administration et inspection relèvent l'une et l'autre et parallèlement du Département militaire.

Sur la plupart des points, le projet des commandants supérieurs et l'avant-projet s'identifient. Ils règlent de la même façon ce qui concerne le service de l'état-major et celui des armes. En revanche, les directeurs d'arrondissement dénommés « commandants d'arrondissement de division » dans le projet des commandants, sont mis par lui sous les ordres du commandant de division au lieu de dépendre directement du Département

militaire. Quant aux attributions de ce fonctionnaire elles sont les mêmes dans les deux projets.

L'un et l'autre système se peuvent défendre. L'avant-projet respecte plus étroitement le principe des milices. Il offre aux officiers généraux les moyens de se tenir au courant de l'administration de leurs unités, sans leur imposer la besogne administrative elle-même, ni la responsabilité directe. Celle-ci n'existe qu'en vertu de leur droit de surveillance et d'inspection.

L'inconvénient est que cette responsabilité n'est peut-être pas assez catégoriquement affirmée, pas assez stricte, pour qu'un officier absorbé par une profession civile très active soit stimulé à dérober à celle-ci tout le temps qu'il conviendrait de consacrer à l'accomplissement de ses devoirs militaires.

Le système des commandants supérieurs, en rapprochant le commandement des conditions d'une occupation professionnelle, contraint davantage les officiers responsables à surveiller l'administration et leurs unités. Aucun détail ne peut leur échapper, puisqu'ils deviennent les intermédiaires entre le fonctionnaire administratif et l'autorité supérieure. Bon gré, mal gré, ils seraient obligés de donner une très grande partie de leur temps aux exigences de leur fonction.

L'inconvénient du système est de faire de l'officier-général un homme de bureau, exposé à donner une importance exagérée à la paperasserie, au lieu de se borner aux vues d'ensemble, à la direction supérieure. S'il doit devenir un officier semi-permanent, mieux vaut encore lui attribuer la mission d'instructeur de troupes que celle d'administrateur de bureau. Cela serait plus utile pour le former à l'exercice du commandement.

En tout état de cause, il deviendrait indispensable de décréter l'incompatibilité entre sa fonction militaire et un mandat aux Chambres fédérales ; non seulement parce que l'intérêt de son commandement veut qu'il y consacre tout le temps nécessaire, ce qui est matériellement impossible à qui doit déjà mener de front une occupation civile et un mandat politique, mais parce qu'il n'est pas admissible de donner à un homme politique, quelque puisse être l'impartialité de son caractère, certaines des compétences prévues par le projet. Il lui appartiendrait, en effet, d'approuver les propositions pour les écoles d'aspirants-officiers et les certificats de capacité pour la nomination et la promotion des officiers subalternes. En tout état de cause, il

lui arrivera de voir suspecter telle de ses décisions, mais cette suspicion sera monnaie courante s'il est un homme politique. La confiance des chefs de troupes les uns dans les autres et celle qu'ils doivent inspirer à leurs sous-ordres ne pourrait qu'en être ébranlée.

Toute réflexion faite, le système de l'avant-projet me paraît préférable à celui des commandants supérieurs, moyennant quelques modifications de détail. Je reconnais qu'en cette matière j'ai modifié partiellement mon opinion. L'exposé des motifs du Département militaire n'y est pas étranger. Plusieurs de ses arguments me semble convaincants.

Les principales modifications de détails qu'il paraîtrait utile d'introduire dans l'avant-projet seraient les suivantes :

Les fonctions d'inspecteur général conférées aux commandants de corps et de division dans leur territoire de commandement, devraient être mieux précisées. Il ne devrait pas être question seulement d'un *droit d'inspection*, mais d'une *obligation*. Ces officiers devraient être *tenus* de procéder chaque année à l'inspection prévue à l'art. 220, cela sans préjudice de leur droit permanent de surveillance et de contrôle.

Il conviendrait d'élargir les compétences des chefs de troupes comme inspecteurs de l'instruction, conformément à ce qui a été dit précédemment (livraison de décembre 1904, p. 835).

Notamment, on ne s'explique pas pourquoi l'art. 172, 2°, prévoit l'inspection par le Département militaire des cours de répétition de division, des écoles d'état-major général et des exercices stratégiques prévus à l'article 169. Que le Département militaire, en qualité de représentant du Conseil fédéral, passe en revue les concentrations de plusieurs divisions, cela se conçoit. Mais tous les autres cas relèvent du commandement, cela en vertu des principes même posés par l'exposé des motifs. Le Département militaire n'exerce pas de commandement; il est l'autorité administrative supérieure; il doit donc limiter ses compétences à ce qui est de l'administration. L'inspection d'une division doit appartenir au commandant du corps d'armée au rayon territorial duquel appartient cette division. Il est beaucoup plus conforme à l'intérêt de l'armée que cette division apprenne à connaître le commandant supérieur qui, en cas de guerre, la dirigera sur le terrain, que le chef du Département, retenu par ses hautes fonctions dans ses bureaux.

On en peut dire autant pour les écoles d'état-major. Ici, il est surtout important que les commandants de corps d'armée apprennent à connaître les officiers d'état-major qui peuvent être appelés à travailler sous leurs ordres, et les doctrines enseignées à l'état-major. Que le chef du Département militaire ne soit pas absolument initié à cette double connaissance, cela ne tire pas à conséquence; qu'un commandant supérieur ne le soit pas, cela peut présenter de graves inconvénients.

Quant aux exercices stratégiques de l'article 169, on ne voit pas, au point de vue de l'armée, l'intérêt que peut présenter leur inspection par le Département.

D'une manière générale, il y aurait avantage pour tout le monde à revenir au régime ancien qui voyait dans le Département militaire l'administrateur supérieur de l'armée et non une sorte de général du temps de paix.

Il y a lieu d'insister encore sur la nécessité de reconnaître au futur « directeur d'arrondissement » ou « commandant d'arrondissement de division » des compétences qui lui assurent l'indépendance désirable. La décentralisation est à ce prix. S'il doit devenir une simple boîte aux lettres, comme le sont les directeurs des postes ou des télégraphes, auxquels il est interdit d'acheter une plume ou une feuille de papier buvard sans en référer en haut lieu, il est parfaitement inutile de les créer. Nous n'aurions que l'apparence de la décentralisation sans en avoir la réalité. Le résultat serait d'entraver l'expédition des affaires au lieu de l'activer.

V. Service actif.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à ce chapitre. Ses dispositions ne prêtent guère à la discussion. Département militaire et conférence des commandants sont tombés d'accord, à des nuances près, sur son contenu. La divergence principale porte sur la mission dévolue au Département militaire fédéral lorsqu'une subite mise sur pied a lieu avant la nomination du général en cas de guerre. L'avant-projet charge le Département de la direction de l'armée jusqu'à cette nomination. Les commandants supérieurs n'ont pas cru nécessaire de prévoir cette éventualité.

Lorsque le général est temporairement empêché d'exercer le commandement, celui-ci, ordonne l'art. 232, passe au plus *âgé*

des commandants de corps. C'est plus *ancien* qu'il faudrait dire.

Conclusions.

En résumé, la comparaison des deux projets nous conduit aux conclusions générales suivantes :

I. Les chapitres I *(Obligations militaires)* et V *(Service actif)* de l'avant-projet du Département ne comportent pas de modifications essentielles.

II. Les propositions du projet des commandants sur *l'organisation de l'armée* (chap. II) paraissent préférables à celles du Département, cela spécialement en ce qui concerne les trois classes de l'armée.

Il est inutile que la loi fixe l'organisation des unités et des corps de troupes.

En tout état de cause, la division tripartite sur le modèle de l'avant-projet doit être condamnée.

Doit être condamnée également la création d'un état-major du génie indépendant.

La création d'unités alpines est désirable. Leur organisation doit être indépendante.

III. *L'instruction de l'armée* (chap. III) doit viser avant tout au perfectionnement de l'élite.

L'école de recrues doit être prolongée, mais dans une mesure qui ne nuise pas à l'instruction des unités et corps de troupes. Dans le partage, entre l'école de recrues et les cours de répétition, des jours disponibles, l'accent doit être mis sur les cours de répétition. Ceux-ci doivent être autant que possible annuels. Les cours de répétition des grandes unités doivent réunir les hommes de dix classes d'âge.

Maintien des écoles de sous-officiers.

Le grade dans le corps des sous-officiers doit être mieux qu'actuellement en raison de l'aptitude et du savoir. Recevront seuls l'instruction de sous-officier les futurs sergents, dont le nombre sera augmenté. Les caporaux seront choisis par les chefs d'unité, sans être astreints à des écoles spéciales, parmi les soldats les plus âgés témoignant des qualités de zèle, d'entrain, de savoir faire et d'intelligence nécessaires.

L'instruction préparatoire au grade d'officier demande à être prolongée. Celle des officiers doit être organisée de façon à établir un contact plus intime entre les armes et entre supérieurs et subordonnés.

L'instruction militaire préparatoire doit rester facultative, mais être activement encouragée par la Confédération.

IV. *L'administration de l'armée* (chap. IV) doit être décentralisée. Les officiers du commandement doivent obtenir les moyens de se tenir mieux au courant des faits et gestes de cette administration.

A cet égard, moyennant quelques perfectionnements de détail, le système de l'avant-projet du Département militaire fournira les garanties désirables, tout en tenant mieux compte que celui des commandants supérieurs des principes de l'armée de milice.

F. Feyler, major.

LA
GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(SUITE.)

(Pl. II.)

Port-Arthur.

I. La forteresse et sa garnison.

Tandis que l'équilibre des forces en présence et les rigueurs de l'hiver interrompent momentanément toute opération décisive en Mandchourie, les combats pour l'investissement de Port-Arthur par mer et par terre constituent un drame indépendant. Ici, la question n'a pas seulement pour les Japonais une portée politique et militaire ; l'orgueil national entre en ligne de compte, cet orgueil froissé en 1895 par les puissances civilisées contraignant le Japon à céder à la Russie la forteresse qu'il avait enlevée aux Chinois. Or, cette cession avait pour effet de menacer tout le développement ultérieur du Japon.

De leur côté, les Russes, en occupant Port-Arthur, pensaient avoir atteint un but depuis des siècles poursuivi : la possession sur une mer ouverte d'un port libre de glace, ce que ne leur procuraient ni Riga, ni Odessa, ni Vladivostock.

Pour l'un et l'autre belligérant, Port-Arthur est donc un gage essentiel. En outre, celui des deux qui, quand viendront les négociations de paix, aura ce gage en mains disposera par là même d'un avantage précieux.

A dix kilomètres environ au nord du cap Liao-ti-chan, promontoire méridional extrême de la presqu'île du Kwantoung, la falaise de la rive sud accuse une brusque coupure. A travers

celle-ci, la mer s'ouvre au milieu des terres un port naturel spacieux, la « rade intérieure » de Port-Arthur. La coupure d'entrée mesure de 250 à 400 mètres de largeur sur une longueur du couloir d'un kilomètre et demi. A l'intérieur, s'étend à gauche, soit au sud-ouest de l'entrée, le *Port ouest*, large d'un kilomètre, long de cinq. Il s'enfonce dans les terres parallèlement à la ligne de côte, séparé de la mer par une arête montagneuse qui se dresse jusqu'à 180 mètres au-dessus du niveau des eaux. C'est la presqu'île du Tigre. La majeure surface de ce bassin est inutilisable comme port de guerre. Les gros navires manquent de fond. A droite de l'entrée est le *Port est*, de 400 mètres carrés à peine. Ce port, la passe d'entrée et une partie du port ouest attenante à la passe ont subi des travaux de dragage, de façon à pouvoir être parcourus à marée haute par les bâtiments du plus fort tonnage. A marée basse, le Port oriental est seul assez profond pour des vaisseaux de guerre. Le goulet ne peut être traversé que par les petits croiseurs. A l'ouverture du goulet, le prolongement des rives qui s'évasent vers la haute mer en un demi-cercle forment une crique favorable pour jeter l'ancre. C'est la « rade extérieure », large d'environ 6000 mètres, assez profonde pour recevoir des bâtiments de guerre. Elle fut, pendant le premier mois des hostilités, la position de combat habituelle de l'escadre russe.

L'ancienne ville de Port-Arthur est sise autour du Port est.

Des deux côtés de la passe, sur les rochers élevés de la côte, sont établies les fortifications du front sud, dont les plus anciens ouvrages sont dus aux Chinois. Elles s'étendent à gauche, c'est-à-dire au sud-ouest, le long de l'arête de la presqu'île du Tigre, sur un front de cinq kilomètres; à droite, soit à l'est, couronnant la Montagne-d'Or, sur un front de quatre kilomètres. Les canons de côte de 30,5 cm. sont de 100 à 180 mètres au-dessus du niveau de la mer et capables, en tout temps, de maintenir les bâtiments de guerre japonais à 6000 mètres et plus de l'entrée du goulet. Ils ont fourni de cette façon à la flotte russe une précieuse protection.

Tout autour de la ville et de la rade intérieure règne une couronne de hauteurs, arc étendu de quatre kilomètres de rayon et dont la côte figure la corde. Sur ces hauteurs ont été établis les ouvrages fortifiés de Port-Arthur, front de terre, les uns du type de la fortification permanente, les autres du type provi-

soire. La configuration du terrain les sépare en deux grands groupes séparés : le groupe est qui appartient aux fronts est et nord, et le groupe ouest qui constitue les fronts nord-ouest et ouest. Entre les deux groupes se creuse profondément le bas-fond où coule la petite rivière du Lunho. Cette rivière a ses sources au nord de la forteresse, dans le massif des monts du Loup, et se jette par une large embouchure dans la rade intérieure. Le chemin de fer et la plupart des routes qui se ramifient dans la presqu'île du Kwantung sortent de la ville en suivant la dépression du Lunho. Passe de même par cette dépression la canalisation qui alimente Port-Arthur en eau potable captée aux sources de la rivière.

Les fronts est et nord-est des fortifications de terre sont constitués par la chaîne élevée et rocheuse des monts Dragonowi ou Crête du Dragon. Sa longueur, dans la direction du nord, en partant de la côte, est de cinq kilomètres environ. Les points d'appui les plus importants du front est sont les forts Liaulitschan, Fantao et Urlung; ceux du front nord, le groupe des forts Kikwan, l'Erlungschan et le Sungshuschan. Ces forts sont à l'altitude de 100 à 200 mètres au-dessus de la mer.

A l'ouest de la vallée du Lunho, au nord de la ville neuve, on trouve l'ancienne ceinture fortifiée de la Montagne de la Table, dont les principaux ouvrages sont de fortification permanente. Là se trouve le groupe des trois forts d'Itseschan. Ce secteur du front de terre avait été fortifié déjà du temps des Chinois, sous la direction du capitaine allemand à disposition Hannecken. Ses ouvrages avaient été partiellement rasés par les Japonais, lorsque ceux-ci durent abandonner la place en 1895. Mais depuis 1901, les Russes les ont rétablis, plus solides qu'auparavant, avec des galeries de flanquement. A la vérité, ces ouvrages ne possèdent pas de tourelles cuirassées, le génie russe faisant complète abstraction de cet engin.

Dans les intervalles des forts, des tranchées avec glacis latéraux relient les ouvrages entre eux ; elles ont été ménagées sur tout le front à la crête avancée. Des positions d'infanterie et des emplacements de pièces ont été organisés. Devant le front, des réseaux de ronces artificielles et des obstacles divers, ainsi que de nombreuses mines et fougasses.

Le noyau des fortifications constitué par les ouvrages de la Crête du Dragon et de la Montagne de la Table n'a pas été

seulement renforcé par les Russes ; il a été sensiblement étendu à la veille de la guerre et pendant celle-ci.

Devant le front est, au pied de la Crête du Dragon coule le ruisseau du Taché, dans la vallée duquel se trouve le village de Taku-chan. La montagne, souvent ravinée, creusée de gorges et de combes, s'abaisse jusqu'au seuil de la vallée en larges terrasses mamelonnées, formant des angles morts devant la position principale. Pour remédier à cet inconvénient, les Russes ont établi sur l'arête qui domine le fond du val un groupe d'ouvrages, *les redoutes de Takuschan.*

Devant le front nord et nord-ouest, entre lesquels règne l'intervalle du Lunho, le besoin d'ouvrages complémentaires se faisait plus particulièrement sentir. Lorsque le général Kouropatkine visita Port-Arthur comme ministre de la guerre cn 1903, il ordonna lui-même la construction d'un fort sur un mamelon isolé de la vallée du Lunho, à l'ouest de la voie ferrée et du village de Palitschwang. Toutefois le temps fit défaut pour faire du « fort Kouropatkine » un ouvrage de fortification permanente. Ce fort ne devait pas seulement fermer l'ouverture du Lunho, mais couvrir les réservoirs de la ville situés hors de l'enceinte fortifiée.

En second lieu l'ouverture du Lunho fut barrée par des batteries dressées sur la montagne de la Caille, située en arrière, à l'est de l'embouchure du Lunho.

Sur le front ouest et le front nord-ouest la montagne de la Table et les forts Itseschan sont masqués par une crête montagneuse en forme d'angle. Le sommet de cet angle, dirigé à l'ouest, est à 3000 m. environ de la montagne de la Table, tandis que ses côtés aboutissent au nord et au sud de celle-ci à un millier de mètres d'éloignement. Les Russes ont compris cet angle montagneux dans le plan de leurs nouveaux ouvrages et l'ont surmonté du fort Antschan, au nord de la montagne de la Table et du fort Etzeschan à l'ouest. Depuis ce dernier jusqu'au fort Jahotor au sud et jusqu'aux ouvrages de la colline du Loup blanc à l'extrémité sud de la presqu'île du Tigre, s'étend le nouveau front ouest de l'enceinte fortifiée dont les canons commandent le terrain jusqu'à la baie du Pigeon, tandis que les forts de la montagne de la Table, devenus un réduit de secteur, forment une seconde ligne de défense.

En dehors de cet ensemble des ouvrages de l'enceinte, le fort

séparé de Liaotichan a été érigé à quatre kilomètres plus au sud, au point culminant du massif montagneux qui lui a donné son nom. Ce massif est entouré de trois côtés par la mer; le quatrième côté flanque le secteur du front ouest de l'enceinte. Autour du fort, qui forme réduit, les Russes ont établi sur les contreforts avancés de la montagne des batteries et des retranchements d'infanterie.

Le front de terre, sans les ouvrages indépendants de Laotichan, mesure un développement total d'une vingtaine de kilomètres. L'armement se compose de 500 bouches à feu, dont 300 de gros calibre (15 cm. et plus).

Le lieutenant-général Stœssel dispose pour la défense de la place de la IVe division de tirailleurs de la Sibérie orientale, renforcée du 5e régiment de tirailleurs, soit 15 bataillons et 32 pièces de campagne (4 batteries) sous le commandement du major-général Fock; de la VIIe division de tirailleurs de la Sibérie orientale, sous le major-général Kondratenko, savoir 12 bataillons et 16 pièces de campagne (2 batteries); des trois bataillons de sapeurs de la Sibérie orientale; enfin de plusieurs bataillons d'artillerie de forteresse et compagnies de génie de forteresse.

A ces forces, il faut ajouter environ 6000 à 8000 marins devenus utilisables en tout ou en partie, lorsque la flotte dut refuser ses services.

En tout, la garnison de défense de la forteresse et de la presqu'île de Kwantung, marine comprise, constitue un effectif de 40 000 hommes, dont 22 000 fusils d'infanterie.

2. La lutte pour l'avant-terrain.

Au sens large des termes, l'attaque de Port-Arthur par terre a commencé au moment où la garnison a été coupée de ses communications avec l'armée de campagne. Ce résultat fut atteint lorsque les Japonais ayant débarqué à Pitsewo et à Port-Adams, eurent mis en leur possession l'isthme de Kintchou.

La mission de défendre le territoire du Kwantung avait été confiée au lieutenant-général Stœssel. Etait commandant de Port-Arthur proprement dit, le lieutenant-général Smirnow. Donc, tandis que la VIIe division de tirailleurs (Kondratenko) était attribuée à la garnison de Port-Arthur, la IVe renforcée

(Fock) constitua la division de campagne mobile, préposée à la défense du territoire ouvert du Kwantung et à l'avant-terrain de la forteresse.

Comme on sait, le général Stœssel commença la défense de la presqu'île à l'extrême limite qu'il lui était possible d'occuper, se retranchant vers Nanchan sur l'isthme de quatre kilomètres de large seulement, qui semble fait pour barrer le passage vers le sud. Ce barrage a d'ailleurs l'avantage de couvrir le port important de Dalny. Dans le combat sanglant du 26 mai, la division renforcée du général Fock fut chassée de cette position par le général Oku. Les Russes perdirent 900 hommes tués et blessés, les Japonais 4500.

L'idée du général Stœssel était incontestablement juste d'obliger les Japonais à ne gagner le terrain que pas à pas et au prix de lourds sacrifices. On comprend moins pourquoi Stœssel n'employa pas plus de troupes sur sa position de l'isthme, alors que la forteresse n'était pas en péril. Un régiment d'infanterie de plus avec quelques batteries de campagne auraient pu mettre la victoire de son côté. Mais il est plus facile de poser des questions de ce genre que de prendre des décisions audacieuses quand on en a la responsabilité. Il est possible que le général Smirnow, commandant de la forteresse, se soit élevé contre la pensée d'utiliser hors de celle-ci, à pareille distance, 46 kilomètres, les forces placées sous ses ordres.

Le lendemain de la bataille, la division Fock évacua Dalny et la région est du Kwantung et se rapprocha peu à peu de la place, laissant des arrière-gardes à l'ennemi.

De leur côté, les Japonais ne montrèrent pas une hâte excessive à poursuivre; au nord se faisait sentir déjà l'offensive de Stackelberg; le général Oku appela la IIIe division à collaborer aux opérations dirigées contre elle et le général Nogi assuma le commandement des troupes japonaises dans le Kwantung. Son premier soin fut d'établir à l'ouest de Dalny une position d'où il put repousser les contre-attaques de Stœssel et couvrir le port.

Le 15 juin, la tentative de Stackelberg fut définitivement déjouée à Vafangou. Alors s'affirma l'offensive contre Port-Arthur de l'armée japonaise du Kwantung. Des engagements quotidiens se produisirent avec les arrière-gardes du général Fock, qui défendaient pied à pied les défilés dont la presqu'île est si

riche. Les combats des 26, 27 et 28 juin amenèrent les Japonais sur une ligne de hauteurs transversales, leur front n'étant plus distant que de dix à douze kilomètres des fortifications. Sous la protection de cette position, ils poussèrent en avant des renforts et de l'artillerie lourde débarqués partie à Dalny, partie sur la côte occidentale.

Les 3 et 4 juillet Fock dirigea une contre attaque sur l'aile gauche japonaise, vers la côte est. Il fut soutenu par le croiseur rapide *Novik* qui prit les Japonais de flanc. La flotte japonaise réservait ses forces pour des coups décisifs; son blocus était lâche; l'audacieux croiseur rentra heureusement dans la rade de Port-Arthur. Les Russes annoncèrent une grande victoire qui, cependant, ne changea rien à la situation générale. Leur liste de pertes porta environ 300 tués et blessés.

La position avancée qu'occupa sur ces entrefaites le général Fock, position fortifiée de longue main, traversait la presqu'île dès la baie de Taché, à l'est de Port-Arthur, jusqu'à la baie Louisa, au nord-ouest de la forteresse. L'aile droite s'appuyait aux hauteurs qui longent la rive nord du Taché-ho et dont la ligne de faîte est à 3000-4000 mètres de la ceinture des forts de la crête du Dragon. Les montagnes du Loup constituaient le centre de la position ainsi que le saillant des Montagnes vertes projeté vers le nord-ouest. Les montagnes du Loup se dressent à l'extrémité nord de la vallée du Lun-ho, à quelque deux mille mètres en avant du fort Kouropatkine. Le front de la position était rendu plus fort par de longs obstacles de fils de fer et des mines. Ce front s'étendait sur une longueur de 14 kilomètres. Fock ne disposait pas de plus de 12 000 fusils pour l'occuper.

Toutefois, ce terrain, exception faite du saillant des Montagnes vertes, avait l'avantage de se trouver sous la protection des canons de la défense. Des canons légers pouvaient être tirés de la forteresse et les réserves de cette dernière pouvaient prêter leur concours. Mais le grand bénéfice de la position était de tenir les pièces de siège japonaises à plus de 6000 m. de l'enceinte principale et d'empêcher ainsi un bombardement efficace de la ville et du port. Il n'était pas possible, au surplus, de l'enlever par le moyen d'une attaque en rase campagne.

Les Japonais durent adopter les principes de la guerre de siège. Sous la protection d'avant-postes solidement fortifiés, ils

amenèrent de l'artillerie lourde, engagèrent le duel d'artillerie jusqu'à l'obtention de la supériorité du feu, établirent la nuit des positions d'infanterie de plus en plus rapprochées de l'ennemi, tenant celles-ci pendant le jour sous l'appui d'une artillerie supérieure en forces.

Les opérations japonaises furent poursuivies par cinq divisions dont deux de réserve, avec un parc de siège de 80 obusiers lourds qui renforcèrent leur artillerie de campagne comptant 160 pièces. L'effort principal fut dirigé d'abord au centre contre le saillant des Montagnes vertes. Pendant les jours et les nuits des 26, 27 et 28 juillet, les Japonais, s'aidant du feu convergent de leur artillerie, poussèrent leur position d'attaque jusque tout près des lignes russes. Plusieurs fois ils furent délogés par le tir concentrique de l'artillerie adverse et par des contre-attaques partielles. Cependant, le 28, ils forcèrent les défenseurs à évacuer les Montagnes vertes. Fock se retira sur les montagnes du Loup.

A peine occupait-il cette position que les Japonais reprenaient leurs opérations d'après le même programme. Le 30 juillet déjà, les Russes durent abandonner les montagnes du Loup. Ils accusent dans ces combats 1400 tués et blessés. Quant aux Japonais, ces cinq journées et ces cinq nuits d'une attaque ininterrompue, leur coûta des pertes beaucoup plus fortes, mais avec le bénéfice d'avoir chassé l'ennemi des plus importantes positions de ses lignes de défense avancée. Ils indiquèrent 27 officiers tués et 123 blessés, ce qui laisse supposer une perte totale de 4000 à 6000 hommes.

Le général Stœssel se trouvait contraint d'abandonner, en même temps que les montagnes du Loup sur le front nord, les Montagnes longues sur le front est, en deçà de la vallée du Taché-ho, le secteur formé sur ces dernières pouvant être pris de flanc depuis les premières.

3. Les premiers combats pour la prise de la position principale et leur influence sur la guerre navale.

Après l'enlèvement des montagnes du Loup, le front de l'armée assiégeante s'étendait de l'angle nord de la baie Louisa, par les montagnes du Loup et les Montagnes longues à la baie du Taché. Mais ce ne fut pas sans pertes sensibles que les Ja-

ponais parvinrent à s'établir sur les montagnes du Loup. L'artillerie lourde des Russes exécutait un tir convergent sur la position des Japonais, et ceux-ci ne parvinrent à s'enterrer dans le rocher de la montagne que lorsqu'ayant apporté plusieurs milliers de sacs de sable, ils purent s'abriter derrière ce retranchement improvisé pour poursuivre les travaux de sapes. Néanmoins l'établissement des batteries put être assez rapide pour qu'au bout d'une semaine, le 7 août, l'artillerie japonaise ouvrit le feu de 60 canons. Le 8, avant le jour, un assaut général commença. Pendant quinze heures, l'infanterie combattit accompagnée d'un violent duel d'artillerie. Cet assaut fut repoussé, les Russes prononçant une vigoureuse contre-attaque, lorsque dans l'après-midi les Japonais commençaient à faiblir. Mais cette contre-attaque aussi vint se briser contre les projectiles que les Japonais firent pleuvoir de leurs fossés ; la fuite dans la forteresse s'opéra avec de fortes pertes, sans qu'aucun point de la position d'attaque récemment conquise par les Japonais put leur être arraché.

Le 9, le bombardement du front nord dura toute la journée. Par moment, la ville et le fort furent pris sous le feu des obusiers lourds dont le tir était dirigé depuis le ballon captif. Dans la nuit qui suivit, un nouvel assaut fut tenté. Toute la nuit on se battit à la lumière des projecteurs russes, non sans succès pour les Japonais, puisque le village de Takuchan resta entre leurs mains ainsi que les hauteurs ouest et sud portant les « redoutes de Takuchan ». Toutes les contre-attaques russes furent déjouées.

Les pertes annoncées par le général Stœssel du 8 au 10 août s'élevèrent à 83 officiers et 1864 hommes. L'importance du succès des Japonais s'affirma encore pendant la nuit d'après, en ce qu'à leur droite ils occupèrent le village de Palitchwang, dans la vallée du Lunho, et réussirent à s'établir à un kilomètre des ouvrages principaux du front.

En résumé, l'infanterie japonaise a maintenant pris pied solidement partout sur les terrains de la rive droite du Taché, cela à une distance moyenne de 1000 à 1500 m. du front principal russe. Sous la protection de ces positions immédiatement fortifiées avec soin, l'artillerie lourde fut approchée de l'enceinte des forts à la bonne portée de 1500 à 3000 m., si bien que chaque objectif à l'intérieur de la place put être pris sous un tir des

plus efficaces. Les Japonais possèdent ainsi une « première position d'infanterie » devant servir de base aux opérations du siège ainsi qu'aux travaux des ingénieurs contre la forteresse.

* * *

Les progrès du siège du côté de terre allaient soudainement imprimer un tour décisif aux opérations de la guerre navale. Depuis plusieurs mois celle-ci traînait, bornée à des escarmouches et à des engagements sans portée. La perte du *Petropaulowsk* par les Russes, celle de l'*Hatsusé*, plus précieux encore, par les Japonais, l'un et l'autre détruits pour avoir touché une mine, avaient rendu les belligérants prudents. Ils réservent dès lors les coûteux colosses pour des opérations décisives, et ne font donner que les petits croiseurs rapides et les torpilleurs. La flotte russe demeure au repos, serrée dans le port est. Elle n'en sort que lorsque l'escadre japonaise se présente dans la rade extérieure et entreprend de l'inquiéter par un tir à 8000 mètres par-dessus la Montagne d'Or. Alors, sous la protection des batteries de côte, elle va canonner l'adversaire, mais a grand soin de ne pas se laisser entraîner dans une bataille en haute mer.

L'amiral Togo lui non plus ne se laisse pas entraîner dans un combat inégal sous le feu des forts. Le plus souvent, après une courte canonnade, il regagne son mouillage des Iles Blondes, laissant en arrière ses torpilleurs pour observer l'ennemi. Les bâtiments endommagés sont chaque fois envoyés pour être réparés dans un port japonais, afin de maintenir au plus haut degré possible la valeur de combat de la flotte. Il semble donc que la flotte de guerre japonaise ne se soit jamais très sérieusement préoccupée de maintenir le blocus du port. Elle envisageait l'éventualité possible de sérieux engagements si l'escadre de Port-Arthur, celle de Vladivostock et la flotte de la Baltique parvenaient à combiner une action simultanée.

C'est aussi en vue de cette éventualité que l'amiral Witthoeft, qui commandait à Port-Arthur, épargnait ses unités de combat. Plusieurs mois de travaux de réparation avaient permis de remettre péniblement en état les cuirassés *Cesarewitch*, *Retvisan* et *Pobieda*, si gravement avariés, ainsi que le croiseur *Pallada*.

Lorsque donc, du 7 au 10 août, les Japonais eurent réussi à établir leurs batteries de siège jusqu'à 2500 m. de la ceinture

des forts, et que leurs projectiles de 12 et 28 cm. commencèrent à tomber sur la ville et surtout sur la rade intérieure où six vaisseaux de combat, serrés les uns contre les autres, se garaient déjà difficilement du feu des cuirassés ennemis, la résolution fut prise d'opérer une sortie et coûte que coûte de rallier l'escadre de Vladivostock. Vaincu, on pouvait espérer néanmoins anéantir quelques-unes des plus fortes unités ennemies et ménager ainsi à la flotte de la Baltique l'occasion de gagner la supériorité navale. L'escadre des trois grands croiseurs de Vladivostock devait se porter à la rencontre de celle de Port-Arthur et lui donner de l'air. On tomba d'accord par dépêches sans fil, en passant par la côte chinoise, sur laquelle, nonobstant la neutralité, des stations russes fonctionnèrent constamment.

Le 10 août, à midi, l'escadre de l'amiral Witthœfft fit vapeur hors de la rade, prenant au sud-est la route de la Corée. Elle comportait six cuirassés, quatre croiseurs et un certain nombre, probablement plus de vingt, contre-torpilleurs, torpilleurs et canonnières. Averti par un message de télégraphie sans fil de ses bâtiments d'observation, l'amiral Togo ne perdit pas de temps. Il se présenta bientôt avec toute sa flotte en formation de combat sur le flanc gauche des Russes. Un duel d'artillerie commença dans lequel ces derniers eurent le dessous. Ce fut d'abord le vaisseau amiral le *Cesarewitch* qui fut gravement endommagé par les obus japonais, et sur lequel l'amiral Witthœfft fut frappé à mort. Sur quoi, le vice-amiral Uchtomski ayant assumé le commandement, fit demi-tour avec les autres cuirassés, tandis que le contre-amiral Reitzenstein cherchait à gagner la haute mer avec les croiseurs. Les Japonais entreprenant la poursuite, mirent en déroute la plus grande partie de la flotte ennemie. Les cinq vaisseaux de ligne *Retvisan*, *Pereswiet*, *Sebastopol*, *Pultava* et *Pobieda* avec le croiseur *Pallada*, regagnèrent plus ou moins gravement avariés le port de Port-Arthur. Le *Cesarewitch* et trois contre-torpilleurs se réfugièrent dans le port allemand de Kiao-Tchéou où ils furent désarmés. Furent désarmés de même à Shanghaï le croiseur *Askold* et le contre-torpilleur *Grosovoi*, à Saïgon le croiseur *Diana*. Le *Nowik* atteignit l'île Sakhaline où les deux croiseurs japonais qui le poursuivaient le jetèrent à la côte et le coulèrent. Le torpilleur *Reschitelny* fut enlevé du port de Chéfou par les Japonais, au mépris de la neutralité chinoise.

L'escadre des trois grands croiseurs de Vladivostock subit, elle aussi, en cette occasion, un grave désastre. L'amiral Kaminura la contraignit au combat, le 14 août, dans le détroit de Corée. Le *Rurik* fut coulé à fond. Les deux autres bâtiments, le *Gromoboï* et le *Rossia*, ne s'en tirèrent qu'avec de grosses avaries qui plusieurs mois durant les immobilisèrent à Vladivostock, incapables de combattre. C'est ainsi que les progrès du siège sur terre entraînèrent indirectement les combats navals qui aboutirent à la destruction de la flotte russe. A la suite de ces événements, les canons légers et les équipages des grands bateaux furent affectés à la défense du front de terre. Seuls, des contre-torpilleurs et des canonnières furent encore utilisés pour le service naval.

Malgré le blocus, il est arrivé fréquemment que de petits vapeurs ou des jonques chinoises circulassent à Port-Arthur, introduisant des approvisionnements ou sortant des passagers. Cela s'explique par la proximité de la côte opposée et par les circonstances que sur de plus de 25 km. les fortifications de Port-Arthur et Liaotichan commandent la rive.

28 décembre 1904. W.

ORDRE DE BATAILLE

ET

places de rassemblement de corps de l'artillerie de campagne [1]

Ier Corps d'armée.

		Places de rassemblement
Etat-m. du Rég. d'Art.	1	Morges
Etat-major du groupe	I	Morges
Batterie	1	Morges
Batterie	2	Morges
Batterie	3	Morges
Etat-m. du groupe	II	Moudon
Batterie	4	Morges
Batterie	5	Moudon
Batterie	6	Moudon
Etat-m. du Rég. d'Art.	2	Fribourg
Etat-maj. du groupe	I	Colombier
Batterie	7	Colombier
Batterie	8	Colombier
Batterie (féd.)	9	Colombier
Etat-m. du groupe	II	Tavannes
Batterie	10	Tavannes
Batterie (féd.)	11	Tavannes
Batterie (féd.)	12	Tavannes
Etat-m. du Rég. d'Art.	3	Payerne
Etat-maj. du groupe	I	Payerne
Batterie	13	Genève
Batterie (féd.)	14	Payerne
Batterie (féd.)	15	Payerne
Etat-maj. du groupe	II	Payerne
Batterie	16	Genève
Batterie	17	Fribourg
Batterie (féd.)	18	Payerne
Etat-m. Parc de Corps	I	Fribourg
Etat-maj. du groupe	I	Payerne
Comp. de Parc	1	Payerne
Comp. de Parc	2	Payerne
Comp. de Parc	3	Payerne
Etat-maj. du groupe	II	Fribourg
Comp. de Parc	4	Fribourg
Comp. de Parc	5	Fribourg
Comp. de Parc	6	Fribourg

IIe Corps d'armée.

		Places de rassemblement
Etat-m. du Rég. d'art.	4	Berne
Etat-major du groupe	I	Berne
Batterie	19	Berne
Batterie	20	Berne
Batterie (féd.)	21	Berne
Etat-m. du groupe	II	Berne
Batterie	22	Berne
Batterie	23	Berne
Batterie (féd.)	24	Berne
Etat-m. du Rég. d'art.	5	Soleure
Etat-major du groupe	I	Soleure
Batterie	25	Soleure
Batterie (féd.)	26	Soleure
Batterie (féd.)	27	Soleure
Etat-major du groupe	II	Soleure
Batterie	28	Soleure
Batterie (féd.)	29	Soleure
Batterie (féd.)	30	Soleure
Etat-m. du Rég. d'art.	6	Berne
Etat-major du groupe	I	Thoune
Batterie	31	Thoune
Batterie	32	Thoune
Batterie (féd.)	33	Thoune
Etat-major du groupe	II	Liestal
Batterie	34	Liestal
Batterie	35	Bâle
Batterie (féd.)	36	Liestal
Etat-m. Parc de Corps	II	Berne
Etat-major du groupe	I	Berne
Comp. de Parc	7	Berne
Comp. de Parc	8	Berne
Comp. de Parc	9	Berne
Etat-major du groupe	II	Aarau
Comp. de Parc	10	Aarau
Comp. de Parc	11	Aarau
Comp. de Parc	12	Aarau

[1] La *Chronique suisse* de décembre 1904 a indiqué les propositions du bureau d'artillerie pour la réorganisation de l'artillerie de campagne. On voit par le tableau ci-dessus que ces propositions ont été modifiées par le bureau de l'état-major. Les *Eclaircissements* qui suivent le tableau en fournissent les motifs. *(Réd.)*

IIIe Corps d'armée.

		Places de rassemblement
Et.-m. du Reg. d'Art.	7	Zurich
Etat-m. du groupe	I	Zurich
Batterie	37	Zurich
Batterie	38	Zurich
Batterie (féd.)	39	Zurich
Etat-m. du groupe	II	Zurich
Batterie	40	Zurich
Batterie	41	Zurich
Batterie (féd.)	42	Zurich
Et.-m. du Rég. d'Art.	8	Wil
Etat-m. du groupe	I	Wil
Batterie	43	Wil
Batterie	44	Wil
Batterie (féd.)	45	Wil
Etat-m. du groupe	II	Wil
Batterie	46	Wil
Batterie	47	Teufen
Batterie (féd.)	48	Wil
Et.-m. du Rég. d'Art	9	Winterthur
Etat-m. du groupe	I	Winterthur
Batterie	49	Winterthur
Batterie	50	Winterthur
Batterie (féd.)	51	Winterthur
Etat-m. du groupe	II	Frauenfeld
Batterie	52	Frauenfeld
Batterie	53	Frauenfeld
Batterie (féd.)	54	Frauenfeld
Et.-m. Parc de Corps	3	Rapperswil
Etat-m. du groupe	I	Rapperswil
Comp. de Parc	13	Rapperswil
Comp. de Parc	14	Rapperswil
Comp. de Parc	15	Rapperswil
Etat-m. du groupe	II	Rapperswil
Comp. de Parc	16	Rapperswil
Comp. de Parc	17	Rapperswil
Comp. de Parc	18	Rapperswil

IVe Corps d'armée.

		Places de rassemblement
Et.-m. du Rég. d'Art.	10	Aarau
Etat-m. du groupe	I	Aarau
Batterie	55	Aarau
Batterie	56	Aarau
Batterie	57	Aarau
Etat-m. du groupe	II	Aarau
Batterie	58	Aarau
Batterie	59	Aarau
Batterie	60	Aarau
Et.-m. du Rég. d'Art.	11	Schwyz
Etat-m. du groupe	I	Zoug
Batterie	61	Bellinzone
Batterie (féd.)	62	Zoug
Batterie (féd.)	63	Zoug
Etat-m. du groupe	II	Wallenstadt
Batterie	64	Wallenstadt
Batterie (féd.)	65	Wallenstadt
Batterie (féd.)	66	Wallenstadt
Et.-m. du Rég. d'Art.	12	Lucerne
Etat-m. du groupe	I	Langnau
Batterie	67	Langnau
Batterie	68	Langnau
Batterie	69	Langnau
Etat-m. du groupe	II	Lucerne
Batterie	70	Lucerne
Batterie	71	Lucerne
Batterie	72	Lucerne
Et-m. Parc de Corps	4	Lucerne
Etat-m. du groupe	I	Lucerne
Comp. de Parc	19	Lucerne
Comp. de Parc	20	Lucerne
Comp. de Parc	21	Lucerne
Etat-m. du groupe	II	Coire
Comp. de Parc	22	Coire
Comp. de Parc	23	Coire
Comp. de Parc	24	Coire

Eclaircissements.

Le choix des places de rassemblement de corps des 16 nouvelles batteries fédérales a été arrêté en tenant compte essentiellement des dépôts de guerre et arsenaux existants, du recrutement du personnel et de la réunion des chevaux. Exception faite pour Wil où l'on projette la construction d'un nouvel arsenal, les batteries stationnent dans des localités où existent déjà des dépôts de guerre et arsenaux, ce qui permet d'éviter la création de nouveaux postes d'administrateurs des dépôts.

Les places de rassemblement prévues sont situées de telle façon que non seulement les hommes peuvent y arriver en quittant leur domicile le matin même du jour de convocation, mais encore les chevaux de toutes les nouvelles batteries peuvent être amenés dans les mêmes conditions. Ainsi, batteries et compagnies de parc recevront leurs chevaux sur leurs places de rassemblement et pourront terminer leur mobilisation en quarante-huit heures. Il n'y a d'exception que pour les batteries argoviennes qui exigent six heures de plus. On n'a à compter avec des circonstances plus difficiles que pour quelques dépôts de parc.

Le groupement des batteries en corps de troupes supérieurs a été prévu autant que possible de façon à ce que le groupe de batteries et si possible même le régiment, fussent réunis sur la même place. On réduit ainsi les marches d'entrée au service (marches de concentration) et de dislocation. On épargne ainsi des frais de transport et des journées de marche, qui, indépendamment de la considération d'une mobilisation de guerre, pourraient être malencontreuses dans l'hypothèse des cours de répétition de 11 jours. On a pu tenir compte pour les places de rassemblement des exigences du mélange des batteries cantonales et des batteries fédérales. Pour l'artillerie divisionnaire, on a désigné, dans la mesure du possible, des régiments concentrés sur une place de rassemblement. Quant aux régiments d'artillerie de corps, ils sont organisés de manière à ce que, dans l'éventualité d'une suppression de cette artillerie, le premier groupe passe à la première division du corps, le second à la deuxième.

Même dans l'éventualité d'une organisation de l'armée en six divisions, les brigades d'artillerie de chaque division pourraient être formées sans déchirer l'unité de groupe. A titre d'exemple, on peut indiquer le groupement suivant :

Ire	brigade :	Régiments	1	et	3.			
IIe	»	»	2	et	5.			
IIIe	»	»	4,	groupes	I/6	et	I/12.	
IVe	»	»	10,	»	II/6	»	II/12.	
Ve	»	»	7,	»	I/9	»	I/11.	
VIe	»	»	8,	»	II/9	»	II/11.	

La batterie du Tessin n'a réuni qu'un effectif de 87 hommes

dans son dernier cours de répétition. Comme il n'est pas possible de compléter cette batterie de langue italienne par des surnuméraires de langue allemande, il devient nécessaire de la dissoudre et de la remplacer par une nouvelle batterie d'un canton de langue allemande, en application de l'article 36 de l'organisation militaire. (Les tableaux des articles 32, 33, 34 et 35 qui établissent la répartition des unités de troupes entre les cantons peuvent être modifiés par l'Assemblée fédérale, en tenant compte de l'effectif réel des hommes astreints au service dans chaque canton.) Cette obligation résulte aussi de l'insuffisance des chevaux d'attelage, les chevaux tessinois ne convenant pas pour le service des batteries d'artillerie.

G. I.

Depuis que ces lignes nous ont été adressées, l'ordonnance du Conseil fédéral appliquant la loi du 15 avril 1904 sur le réarmement de l'artillerie de campagne est sortie de presse. Elle est datée du 27 décembre 1904.

Elle fixe comme suit, provisoirement, la composition de la nouvelle batterie.

1 capitaine (2 chevaux), 3 à 4 premiers-lieutenants et lieutenants, 1 vétérinaire, 1 sergent-major, 1 fourrier, 6 sergents (montés), 5 caporaux-conducteurs, 8 caporaux-canonniers, 42 appointés et canonniers, 64 appointés-conducteurs et conducteurs, 1 mécanicien, 1 charron, 2 selliers, 2 à 3 maréchaux-ferrants, 2 trompettes montés, 1 infirmier, 2 brancardiers. Total : 5 à 6 officiers, 138 à 139 sous-officiers et soldats, 21 à 22 chevaux de selle.

4 canons, 10 caissons, 1 chariot d'outils, 1 fourgon, 2 chars à vivres. Total : 18 voitures.

106 chevaux de trait; 6 chevaux de réserve.

Après quelques hésitations, on a fini par monter les sergents. Le point de vue auquel on se place est que deux de ces six sergents remplaceraient l'adjudant-sous-officier et le sous-officier du train actuel; deux seraient chefs de pièce; les deux derniers resteraient à disposition, comme chefs de patrouilles, etc.

Le nouveau matériel oblige de supprimer les anciennes fonctions d'officier chef de section. On a songé d'abord à nommer

un officier par canon comme chef de pièce. Mais cette combinaison avait l'inconvénient de faire une lourde concurrence au recrutement des officiers d'infanterie. On s'est donc arrêté à la combinaison de deux sergents pour diriger le tir de deux pièces de la batterie. L'expérience démontrera la valeur de cette solution.

L'état-major du groupe comprend 1 commandant-major, 1 adjudant (lieutenant ou premier-lieutenant), 2 médecins, 3 soldats du train, 2 ordonnances d'officiers. 6 chevaux de selle.

1 char de groupe. 6 chevaux de trait.

Voici, pour le Ier corps d'armée comment s'opérera le transfert du personnel des batteries actuelles dans les nouvelles.

Batteries actuelles Numéros	Nouvelles batteries Numéros
3 et 5 et 1/3 de la bat. 49 (Vaud, Ier arr.)	1 à 3
4 et 6 et 1/3 de la bat. 49 (Vaud, IIIe arr.)	4 à 6
10 et 11 et la moitié du détachement neuchâtelois de la bat. 50	7 à 9
12, détach. bernois et demi neuchâtelois de la bat. 50	10 et 11
7 et 8 et 1/3 de la bat. 49 (Vaud, IIe arr.)	12, 14 et 15
1 et 2	13 et 16
9 et détach. fribourgeois de la bat. 50	17 et 18

Comme par le passé, les hommes sortant des batteries de campagne formeront à leur passage en landwehr le personnel du parc et de cinq compagnies d'artillerie de position de landwehr. Les compagnies de parc seront composées des hommes de 33 à 39 ans sortis des régiments divisionnaires, un régiment formant un groupe de trois compagnies de parc, savoir une compagnie de parc d'infanterie et deux compagnies de parc d'artillerie. Les compagnies de parc de dépôt seront composées des hommes de 40 à 44 ans sortis des compagnies de parc, deux de celles-ci formant une compagnie de parc de dépôt.

Les compagnies de parc seront numérotées de 1 à 24; les compagnies de parc de dépôt de I à XII.

Les places de dépôt sont les suivantes :

Compagnies de parc	1 à 3,	Payerne;	
»	» 4 à 6,	Fribourg;	
»	» 7 à 9,	Berne;	
»	» 10 à 12,	Soleure;	
»	» 13 à 15 et 16 à 18,	Rapperswyl;	
»	» 19 à 21,	Lucerne;	
»	» 22 à 24,	Coire.	

Le personnel des régiments de corps fournit à son passage en landwehr les formations suivantes :

Conducteurs.

Batteries	13 à 15	Compagnie du train de position			I.
»	33 à 51	»	»	»	II.
»	31 à 32	»	»	»	III.
»	49 à 50	»	»	»	IV.
»	67 à 69	»	»	»	V.
»	16 à 18	»	»	sanitaire	I.
»	34 à 36	»	»	»	II.
»	52 à 54	»	»	»	III.
»	70 à 72	»	»	»	IV.

En résumé, le Ier groupe de chaque régiment d'artillerie de corps forme le train de position, le IIe groupe, le train sanitaire.

Canonniers.

Batteries	13 à 18,	Compagnies de position de landwehr			11.
»	34 à 36, 49	»	»	»	12.
»	31 à 33, 50	»	»	»	13.
»	51 à 54,	»	»	»	14.
»	67 à 72,	»	»	»	15.

Ces passages du personnel des batteries d'élite dans les formations de parc et de position de landwehr valent pour le futur. Présentement, les formations de parc s'effectueront de la façon suivante :

Dans chaque corps d'armée, trois des compagnies de parc actuelles constitueront les quatre compagnies de parc d'artillerie ; la quatrième formera les deux compagnies de parc d'infanterie.

Le personnel des huit compagnies de parc de dépôt actuel

formera les douze nouvelles compagnies en tenant compte du ressort territorial.

La composition du parc de corps est la suivante :

Etat-major : 1 commandant, lieutenant-colonel; 1 adjudant, capitaine; 1 officier-comptable, lieutenant ou capitaine; 1 ordonnance, 1 soldat du train; 2 ordonnances d'officiers. 4 chevaux de selle.

1 fourgon d'état-major; 2 chevaux de trait.

Etat-major de groupe (*abteilung*) : 1 commandant, major; 1 adjudant, lieutenant ou premier-lieutenant; 1 médecin, premier-lieutenant ou capitaine; 1 vétérinaire; 1 ordonnance; 3 ordonnances d'officiers. 6 chevaux de selle.

Compagnie de parc d'infanterie : 1 capitaine, 1 lieutenant ou premier-lieutenant, 97 à 98 sous-officiers et soldats. 7 chevaux de selle.

32 chars à munitions d'infanterie à 2 chevaux, 64 chevaux de trait.

Réserve : 2 voitures (1 forge de campagne ou 1 fourgon; savoir, une des deux voitures à chacune des deux compagnies), 1 char à vivres. 8 chevaux de trait. 2 chevaux de réserve.

Compagnie de parc d'artillerie : 1 capitaine, 3 lieutenants ou premiers-lieutenants, 196 sous-officiers et soldats. 12 chevaux de selle.

36 caissons d'artillerie à 4 chevaux. 144 chevaux de trait.

Réserve : 6 voitures, 1 affût, 1 chariot d'équipement ou 1 forge de compagnie (l'un ou l'autre à chaque compagnie), 1 char d'outils de sapeurs, 1 fourgon (4 chevaux), 2 chars à vivres. 24 chevaux de trait. 4 chevaux de réserve.

Récapitulation du parc de corps.

	Officiers.	Sous-off. et sold.	Total.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Voitures.
Etats-majors .	13	12	25	16	2	1
6 compagnies.	20	980	1000	62	816	236

L'Etat-major du parc de dépôt comprend : 1 commandant, lieutenant-colonel ou major; 1 adjudant, lieutenant ou premier-lieutenant; 1 médecin, lieutenant ou capitaine; 2 vétérinaires; 1 officier-comptable; 2 ordonnances d'officiers. 2 chevaux de selle.

3 compagnies de parc de dépôt, 1 d'infanterie et 2 d'artillerie.

Répartition de la munition de 7,5 cm. à la batterie, au parc de corps et au parc de dépôt.

BATTERIE				COMPAGNIE DE PARC D'ARTILLERIE				PARC DE CORPS 4 Compagnies de parc d'artillerie			PARC DE DÉPOT			BATTERIES, PARC ET PARC DE DEPOT (ensemble)					
4 pièces				9 caissons nouveaux				Total			Total			Batteries (72)					
10 caissons				27 caissons transformés					par batterie (18 batteries)			par batterie (18 batteries)			Parcs de corps (4)		Parcs de dépôt (4)		
p' batterie		TOTAL		1 affût de rés.		Total				par pièce (72 pièces)			par pièce (72 pièces)			Total		par batterie	par pièce
NOMBRE DE COUPS				NOMBRE DE COUPS				NOMBRE DE COUPS			NOMBRE DE COUPS			NOMBRE DE COUPS					
160	960	1120	280	864	3240	40	4144	16,576	920	230	20,864	1159	289	80,640	66,304	83,456	230,400	3200	800

Sont transportés :

Dans l'avant-train de la pièce	40 coups	Nouvelle construction.
Dans l'avant-train du caisson	48 »	
Dans l'arrière-train du caisson	48 »	
Dans l'avant-train du caisson	40 coups	Caissons transformés.
Dans l'arrière-train du caisson	80 »	

LES

CYCLISTES D'INFANTERIE[1]

L'oficier chargé depuis nombre d'années de l'instruction des cyclistes militaires dans notre armée vient de publier une brochure des plus intéressantes et des plus instructives. C'est l'histoire militaire de nos vélocipédistes et le résumé des essais poursuivis de 1896 à 1903. Nous sommes éclairés ainsi sur les phases par lesquelles ont passé notre organisation et notre instruction des cyclistes et le chemin qui reste à parcourir.

Dans l'*Introduction*, l'auteur après avoir recherché l'influence exercée par une infanterie montée dans une campagne comme celle de l'Afrique du sud, constate que jamais aucune autre armée que l'armée anglaise ne s'est décidée à organiser une troupe permanente de ce genre et cela avec raison. Indépendamment de la question des frais, on a tenu à conserver au fantassin, d'une part, à la cavalerie, de l'autre, les qualités qui leur sont propres. Cette dernière arme, malgré ses propriétés incontestables en campagne, ne voit pas ses effectifs augmenter. La cause en est soit la dépense, soit l'insuffisance des chevaux disponibles, soit les exigences même de l'organisation de notre armée.

La conséquence logique de cet état de choses pousse à rechercher, à côté du cheval, des moyens de transport moins coûteux quoique rapides et utilisables à la guerre. Le vélocipède répond à ces exigences et l'organisation dans les armées modernes de cyclistes combattants a pris ces dernières années une sérieuse extension. Le lieutenant-colonel Immenhauser estime donc le moment venu d'examiner la *question de l'orga-*

[1] Cet article est le résumé d'une étude du lieutenant-colonel d'état-major G. Immenhauser : « Radfahrende Infanterie von Oberstleutnant G. Immenhauser », publiée en supplément par l'*Allgemeine Schweizerischen Militärzeitung*, 1904.

nisation d'unités d'infanterie cycliste dans notre pays. Ce n'est pas seulement sur un théâtre de guerre étendu comme celui de l'Afrique du sud qu'une mobilité plus grande sera d'un effet important. Notre petite armée peut avoir à retenir un adversaire sur un ou plusieurs fronts de notre pays. A côté des troupes de montagne — les alpins — chargés d'une mission spéciale, il faut avoir une infanterie capable de suivre la cavalerie sur route et de couvrir des distances doubles ou quadruples de celles que l'infanterie ordinaire arrive à couvrir. Cette troupe compensera l'infériorité numérique de notre cavalerie et réduira sensiblement les difficultés de la conduite des opérations.

L'auteur insiste sur la dénomination de « radfahrende Infanterie » que nous croyons traduire le plus exactement par « cyclistes d'infanterie ». Il entend indiquer par là qu'il ne veut pas d'une troupe spéciale, mais d'une sorte d'infanterie qui soit l'égale de l'infanterie ordinaire. Ces cyclistes d'infanterie devront savoir tirer et marcher comme les fantassins. En outre, ils seront exercés et entraînés à fond dans le cyclisme et la connaissance technique de la bicyclette. Et nous pensons que l'auteur a parfaitement raison quand il dit : « *Aujourd'hui cyclistes, demain marcheurs, mais bonne infanterie toujours, voilà le but* ».

Après ces discussions générales, l'auteur expose sommairement les organisations cyclistes des Etats limitrophes.

L'*Allemagne* a fourni à titre d'essai et temporairement des compagnies de cyclistes combattants, mais une organisation définitive n'est pas encore décidée. C'est dans le service en campagne que les cyclistes trouvent un emploi étendu. Ils peuvent maintenir la communication entre plusieurs colonnes séparées et relier la cavalerie aux colonnes mixtes de l'arrière. On les utilise aussi là où la cavalerie fait défaut ou doit être ménagée. Enfin, les pionniers font souvent leur service à bicyclette.

L'*Autriche-Hongrie* n'a pas sur la frontière est des routes favorables au cyclisme. C'est un fait notoire aussi que ce pays traverse une crise parlementaire qui l'empêche depuis plusieurs années déjà de poursuivre des changements dans son organisation militaire.

L'*Italie* arme douze compagnies de bersagliers cyclistes

— une compagnie par régiment de bersagliers — qui renforcent les douze brigades de cavalerie.

La *France* a l'intention de former des bataillons entiers de cyclistes. La *France militaire* du 11 novembre 1903 annonçait que la commission du budget octroyant les sommes nécessaires posait la condition « que ce crédit sera exclusivement employé à l'organisation provisoire d'un premier bataillon cycliste ».

La même commission avait en vue la transformation des bataillons de chasseurs en bataillons cyclistes et citait les cas où leur emploi se justifiait, par exemple : Aider la cavalerie dans son service d'exploration avant la bataille ; attaquer les flancs ennemis ou arrêter des troupes en marche pendant la bataille ; exécuter des entreprises sur les communications d'arrière de l'ennemi ; occuper en retraite des positions de repli, etc.

Le développement du cyclisme en Suisse.

Dans l'étude spéciale du développement du cyclisme en *Suisse* nous constatons que dès 1891 — année où le projet est entré en vigueur — les changements n'ont pas été considérables. L'article 3 du dit projet prévoyait la formation de subdivisions de cyclistes, mais l'Assemblée fédérale entendit maintenir exclusivement ces troupes pour le service d'estafette et d'ordonnance. Elle ajouta que pour toute autre organisation, l'élaboration d'une loi serait nécessaire. Cette loi ne vit jamais le jour ; on s'est contenté d'augmenter annuellement le nombre des cyclistes, ce qui permettra peut-être dans quelques années d'en adjoindre un à deux à chaque bataillon.

On a ainsi renoncé à renforcer notre cavalerie par des cyclistes malgré la disproportion de forces évidente qui existe entre l'infanterie et la cavalerie.

Il faut en outre constater que nous faisons un emploi très réduit des vélocipédes et que nous sommes grandement dépassés par nos voisins. Ainsi, à l'étranger, les élèves officiers bénéficient d'une instruction vélocipédique et l'on tient à ce qu'un officier — à défaut de cheval ou d'un autre moyen de transport — puisse employer le vélocipède. Chez nous, non seulement on n'enseigne la vélocipédie dans aucune école, mais

souvent l'usage d'un vélocipède par un officier n'est même pas toléré.

Nulle part on ne songe à imposer les propriétaires des lourds véhicules qui utilisent nos routes, tandis que le cycliste, militaire ou non, est astreint à un impôt variant du 2 au 5 % de la valeur de sa machine.

Nous voyons pourtant en Italie chaque gendarme recevoir une machine ; ailleurs ce sont les facteurs et porteurs de dépêches : nos gardes-frontières par contre ne pourraient pas même dans leurs heures de liberté faire usage d'un vélocipède.

C'est encore dans l'armée que les questions techniques restent souvent à l'arrière-plan. A force de vouloir simplifier et tout ramener, au fusilier, au dragon ou à l'artilleur, on reste stationnaire. C'est bien pour cette raison que notre organisation cycliste n'a pas progressé depuis tantôt douze ans. Ce fait n'a heureusement pas eu d'inflence sur le développement de l'instruction et sur les expériences tendant à rechercher tout ce qui avait trait au cyclisme. Le département militaire a soutenu les organisateurs dans cette voie et les règlements contiennent dès 1901 un chapitre sur les entreprises particulières et sur le combat des cyclistes militaires.

Les instructeurs comme les officiers de troupe qui depuis dix ans sont convoqués fréquemment dans les cours vélocipédiques sont aujourd'hui parfaitement orientés et leurs opinions concordent pour tout ce qui a trait à la vélocipédie militaire et au modèle de machine à adopter. Tous sont d'accord pour reconnaître qu'un modèle unique doit être introduit, à pièces interchangeables et objets de remplacement uniformes.

Nous sommes ainsi tout naturellement amenés à parler des machines employées dans nos services et du modèle de guerre le mieux utilisable.

La loi dispose (article 6) que le cycliste doit fournir sa machine lui-même, mais la Confédération favorise le soldat en lui donnant la faculté d'acheter à un prix réduit une machine convenable. Deux décisions du Conseil fédéral (6 décembre 1894 et 23 mars 1895) accordèrent au soldat acquéreur de la bicyclette normale (*Normalrad*) un subside de 50 fr., soit 14,5 % du prix d'achat, fixé à 350 fr. Au bout de cinq ans, il peut obtenir une deuxième machine aux mêmes conditions, la première restant sa propriété.

Ces subsides fédéraux qui, jusqu'à ce jour auraient atteint 50000 francs, ne furent pas utilisés. Quelques années après que la commission eût arrêté le modèle normal, les caoutchoucs pneumatiques l'emportèrent sur les creux et il fallut se résigner à un ajournement pour arrêter le choix d'un autre modèle. On dut attendre aussi que les conditions du marché fussent redevenues sensiblement égales, les différences de prix entre les fabriques étant très grandes et l'apparition de modèles fixes et pliants ayant imprimé à toute l'étude un caractère nouveau.

Un crédit annuel de 2500 francs fut accordé pour l'acquisition de bicyclettes d'école. Un soldat dont la machine était en réparation en recevait temporairement une autre et l'instruction n'en souffrait pas. On put aussi expérimenter les modèles des armées belge, allemande, française, italienne et autrichienne et monter quelques groupes avec les différents modèles pliants.

Pendant la période de transition, le commandant du cours devait ou accepter la plupart des machines présentées ou licencier les cyclistes fournissant des machines défectueuses; cette dernière alternative ne pouvait pourtant être appliquée, bien que parmi les machines estimées par la commission beaucoup ne fussent pas en état de résister au service, d'où réparations en grand nombre et frais à la charge du cours. Les difficultés du remplacement furent énormes pour certaines pièces, et les pneumatiques durent être achetés un par un selon les modèles.

Les expériences avec machines pliantes poursuivies en 1902 et 1903 pendant neuf semaines aboutirent à des conclusions négatives. La bicyclette pliante a deux avantages : le *petit diamètre* de la roue avec le *petit développement* permettant de rester en machine aux montées, et le *cadre à clapet* qui permet de plier la machine et de la porter sur le dos pendant le combat. Mais ces avantages ne sont qu'apparents. Le système à cadre fixe peut aussi comporter un développement réduit, et la machine portée à dos d'homme ne facilite guère la marche. A terre le tir est impossible ; debout, il est difficile. Mieux vaut laisser la bicyclette à terre, elle trahit moins facilement la présence du cycliste. Les mesures à prendre pour charger la bicyclette dans les positions diverses exigent du temps ; enfin la machine pliante pèse deux kilos de plus que

les machines à cadres fixes et sa livraison nous fait dépendre des fabriques étrangères.

Le modèle normal de 1904, qui répond à toutes les exigences. est émaillé noir, à cadre fixe, roues de 65 cm. de diamètre. développement d'environ 5 m. 50, roue libre en raison des pentes de nos routes de montagne. Il coûte, avec d'excellents pneumatiques, lanterne acétylène et timbre avertisseur, au maximum 240 francs et peut, sauf les pneumatiques, être fabriqué dans notre pays. (Pl. III.)

La bicyclette normale pourra faire partie du matériel de corps (en admettant un changement de la loi) ou être remise à l'homme. Cette dernière façon de procéder est la plus avantageuse parce qu'elle permet au soldat de s'entraîner en dehors du service. On peut en outre livrer la machine gratuitement ou s'en tenir au système de la cavalerie pour ses chevaux, car généralement l'homme aura plus de soin pour l'objet qu'il paye en partie.

La prescription du 5 juillet 1904 a adopté ce dernier principe. Elle n'exige pas que le soldat achète une bicyclette normale, mais elle fixe certaines dimensions uniformes pour toutes les machines apportées en service (diamètre des roues, jantes, cadres, développement). Ces dispositions contribueront peut-être à réaliser l'idée d'une machine unique. Les bicyclettes normales sont en outre livrées sans pneumatiques à moitié prix du coût total, une allocation de 50 cent. par jour de service servant d'amortissement.

Les pneumatiques, les lanternes et les timbres avertisseurs appartiendront dorénavant au matériel de corps des cyclistes et ne seront plus fournis par l'homme, mais délivrés à l'entrée en service et retirés au licenciement. La prescription (identique à celle concernant les chevaux pour la cavalerie) règle encore le remplacement des machines impropres au service et d'autres points de droit entre la Confédération et les cyclistes.

Comme on a pu le constater, cette prescription marque certainement un progrès. Tout y est simplifié et permettra de réaliser des économies lorsque le système aura fonctionné quelques années. L'avenir nous dira si cette loi cycliste est la bonne ou s'il convient de fournir à l'homme sa machine comme au fantassin son fusil.

La bicyclette normale.

Cycliste avec l'équipement complet.

Cycliste avec l'équipement réduit.

Déploiement d'une compagnie cycliste au combat.

Performances des cyclistes d'infanterie

Dans ce chapitre nous trouvons le résumé des performances ou marches de nos cyclistes dès 1896.

En 36 jours de courses (non consécutives), les cyclistes couvrirent environ 3900 km. avec le plus souvent le franchissement d'un col obligeant à de longs parcours à pied ; au total 15500 mètres à gravir, non compris les différences d'élévation dans la plaine. Nous avons obtenu ainsi une performance journalière de 108 km. 5, avec 430 m. de montée. Toutes les courses furent combinées avec des exercices de patrouilles ou d'établissement d'avant-postes ou de combats de rencontre, ce qui augmente sensiblement le travail journalier. Les unités qui prirent part à ces marches comprenaient de 50 à 220 hommes, en moyenne 103.

Les plus longues courses comportèrent :

1 jour	187 km.,	750 m.	de montée	en	17 1/4 h.,	effectif	50 h.
2 jours	307 »	580 »	»		38 3/4 h.,	»	129 »
3 »	323 »	1700 »	»		65 1/2 h.,	»	220 »
4 »	320 »	2400 »	»		87 h.,	»	135 »

avec 7 exercices de tir.

Naturellement, la pluie n'a pas retenu les cyclistes à la caserne. L'auteur constate que souvent on partit par une pluie battante et que dans la plupart des courses la pluie tomba pendant la moitié du trajet. Des marches de nuit eurent aussi lieu dans les mêmes conditions.

Quant aux malades, les diminutions comptées pour toutes les journées de marche varièrent de 0 à 3 %.

Les diminutions par suite d'avaries aux machines et qui obligèrent les hommes à continuer à pied ou en chemin de fer, furent considérables. En 1896 (époque de transition entre les caoutchoucs creux et les pneumatiques) on comptait 21 % de pertes ; plus tard, l'amélioration fut sensible. Tandis que dans certaines marches, même de deux jours, aucune réparation importante ne fut nécessaire, dans d'autres les diminutions atteignirent 6 %. C'est beaucoup trop encore. La cause en est la faculté laissée à l'homme d'utiliser sa machine. Le jour où la bicyclette normale sera décrétée d'ordonnance, ces diminutions disparaîtront, l'expérience ayant démontré que seule cette machine est capable de résister aux fatigues d'une campagne. Les

petits arrêts et les crevaisons par des clous malencontreux seront inévitables, mais au moins le soldat ne quittera-t-il le rang que pour peu de temps. Dans tous les autres cas, le matériel de remplacement étant uniforme, les réparations seront immédiates.

Le lieutenant-colonel Immenhauser est donc en droit d'affirmer que seule la *bicyclette normale* et un *service bien réglé permettront d'éviter les pertes de marche, exception faite naturellement du cas de force majeure non imputable au cycliste.*

Comme dans toutes les armes, une *observation exacte* du service intérieur est nécessaire. On ne saurait laisser les cyclistes se mettre en route si leurs machines ne sont pas parfaitement en ordre. Cette condition existe d'ailleurs pour toutes les troupes. Une compagnie équipée avec les bicyclettes normales et dont le service intérieur ne laisse rien à désirer est à la hauteur de *toute autre unité et prête à entrer en campagne.*

Les marches ont démontré qu'une compagnie cycliste pouvait journellement, dans le haut plateau comme dans le Jura, couvrir de 80 à 120 km. sans que sa force de résistance en soit éprouvée. Les conditions étant favorables, elle couvre de 12 à 15 km. par heure, au cas contraire 8 à 10. Dans les montées d'une certaine durée, les cyclistes poussent leurs machines et avancent aussi rapidement que les fantassins.

Il était nécessaire pour s'appuyer sur de nombreux faits précis de poursuivre encore d'autres expériences dans des terrains accidentés.

En 1902, une section après avoir parcouru 54 km. en combinant la marche avec des exercices de combat, a continué de Emme près Schangnau par Rotmoos à Schwarznegg soit 14 km. et 330 m. de montée en 3 ½ h.

Au milieu d'octobre 1903, trois officiers et 25 soldats partirent par une pluie battante à 2 h. 45 du matin de Nyon, atteignirent St-Cergues à 6 h. 15 (14 km. et 690 m. de montée). A 7 h. ils partirent de St-Cergues pour atteindre Yverdon en passant par la Reisse, la Bassine, Pré de Bière, le Brassus et le Pont. Mais à la Bassine ils s'égarèrent dans le brouillard et dans la pluie et arrivèrent par l'Arzière aux Coppetes, 3 km. à l'est du fort des Rousses. De là, la troupe longea les pentes du Noirmont au Brassus (arrivée à 5 ½ h.) et atteignit Yverdon à 10 ½ h. du soir après être restée 19 ¾ h. en route ; elle avait couvert 70 km. en machine et au moins 42 km. à pied dont

plus de 33 km. sur le sol détrempé des forêts et des pâturages.

A la fin d'octobre 1903, six officiers et 78 soldats partirent à 7 h. 45 (matin) du Pont et passèrent par les Places, Pré de l'Haut, la Racine (1511), Pré de Bière pour atteindre le Marchairuz à 1 h. 15 ; de là par Bière, La Sarraz, Bavois à Yverdon, où ils arrivèrent à 8 $^1_2$ h. Cette course fut faite dans de très mauvaises conditions météorologiques. La pluie mélangée de neige tomba presque continuellement sur le parcours les Places-Marchairuz. Les chemins de montagne au Mont-Tendre étaient boueux, défoncés par les chars et inondés et il fallut marcher la plupart du temps à travers champs. Le trajet du Pont au Marchairuz à pied (20 km., 600 m. de montée dont 4 km. seulement sur route) exigea 5 $^1_2$ h., celui du Marchairuz à Yverdon par Bière (53 km.) également 5 $^1_2$ h. sur de très mauvaise routes et en partie de nuit avec quelques lanternes.

En tenant compte de la température défavorable, on peut supposer que l'infanterie n'aurait pu faire une telle marche plus rapidement que les cyclistes équipés et obligés de pousser leurs machines. Conclusion : *A l'exception des marches à exécuter dans la haute montagne, les cyclistes obligés de pousser leurs machines sur des chemins ou à travers champs exécutent des marches égales à celles d'une infanterie équipée en guerre.*

Influence du cyclisme sur la probabilité des touchés.

En 1902, on constata que le cyclisme n'avait aucune inflence notable sur la probabilité des touchés. L'école des vélocipédistes de 1902 tira selon un programme convenu (feu individuel) sur la place d'Ostermündigen, à proximité de la caserne de Berne. Plus tard 135 hommes d'un cours de répétition partirent (15 août, 4 h. matin) de Berne et arrivèrent par Chiètres à Fleurier (9 h. 45 soir). Le parcours comptait 116 km. avec 1240 m. de montée ; le long de la route des exercices de campagne avaient été organisés en quatre endroits différents.

Le 16 août la compagnie partit à 6 h. 15 du matin de Fleurier sans avoir déjeuné et par Ste-Croix arriva à 8 $^1_2$ h. à Yverdon. Après le déjeuner, elle exécuta dès 9 $^1_2$ h. le même

programme de tir que l'école de Berne. La marche à jeun avait comporté 32 km. et 405 m. de différence d'altitude, en outre une descente périlleuse de Ste-Croix à Vuitteboeuf.

Les résultats comparatifs sur 100 coups entre les deux tirs furent les suivants :

Distance	Cible	Position	École des vélocipédistes		Cours de répétition		Ecarts entre les Points et Touchés	
			Points	Touchés	Points	Touchés		
300	A	à terre non app.	225	90,5	200	81,7	— 25	— 8,8
300	A	à genou	194	83,7	193	83	— 1	— 0,7
400	A	à terre non app.	156	72,5	148	69	— 8	— 3,5
300	A	debout	121	61,7	143	67	+ 22	+ 5,3
500	D	à genou av. app.	139	76,7	125	69	— 13	— 7,7
300	D	à terre non app.	154	86,2	158	87	+ 4	+ 0,8

Le résultat moyen des six exercices tirés avec le fusil court donna pour 100 coups 78 $^{1}_{2}$ touchés et 165 points à l'école et 76 touchés et 161 points au cours de répétition.

La marche de 148 km. avec 1643 m. de montée qui avait précédé immédiatement le tir et demandé 29 $^{1}_{2}$ h. ne diminua le résultat moyen que de 2 $^{1}_{2}$ touchés et 4 points.

Le mode de combat.

Les cyclistes doivent suivre les principes du règlement de notre cavalerie sur le combat par le feu, ces principes étant naturellement basés sur une grande mobilité. Le combat aura le plus souvent pour but de gagner du temps en tenant, par exemple, un défilé jusqu'à l'arrivée du gros. Il pourra encore revêtir le caractère d'une surprise par le feu ou celui d'une embuscade.

Une compagnie de 200 cyclistes en colonne de marche par deux (400 à 500 m. de profondeur) attaquée à l'improviste emploie une minute pour mettre tous ses fusils en action à la hauteur de la tête et une demi-minute pour déployer sur le flanc. Pendant ces déploiements, une garde désignée à l'avance protège sans autre ordre les machines et surveille les parties de terrain découvertes.

Plusieurs facteurs — terrain, situation, intentions ultérieures.

— détermineront la place des machines soit à l'abri, soit dans la ligne de feu.

Il ne s'agira pas de former des lignes de tirailleurs étendues, mais plutôt d'arriver inopinément, d'agir par surprise et vivement pour disparaître ensuite et recommencer ailleurs. Les sections doivent être orientées sur le but des combats et connaître la direction générale ; à elles de se tirer d'affaire, de chercher la meilleure route et la formation la plus sûre pour atteindre le point d'où le feu sera le plus efficace.

Les lignes de tirailleurs peu denses permettent aux hommes d'utiliser le terrain et de garder les machines à proximité immédiate. Les sections gagnant une nouvelle position le font par le chemin le plus propice, aussi faut-il prévoir la formation entre elles d'intervalles plus ou moins grands.

Le pas gymnastique dans la marche par bonds est possible mais ne peut être qu'une exception.

Le combat se déroulera sans indications réglementaires. Les chefs cyclistes devront avoir reconnu la situation à temps. Ils donneront en conséquence un ordre clair et précis tout en laissant aux sous-unités leur tâche et leur liberté d'action. C'est dans ce sens que l'instructeur devra préparer les commandants d'unité.

Les cyclistes auront souvent à combattre la cavalerie ou d'autres cyclistes, donc des troupes animées d'un esprit entreprenant. Les patrouilles de combat joueront aussi un rôle et couvriront les flancs et les derrières pendant l'action.

Les cavaliers sont certainement plus libres de leurs mouvements que les cyclistes ; ces derniers ne peuvent prétendre qu'à aider la cavalerie. En réunissant au besoin les deux troupes on assure grandement le résultat final.

Emploi des cyclistes d'infanterie à la guerre.

Il devenait nécessaire de déterminer encore par des exemples pratiques les modes d'emploi des cyclistes d'infanterie. L'auteur nous reporte aux exercices de l'école de recrues de 1902.

La compagnie forte de 7 officiers et 215 soldats partit le 31 juillet de Berne à 4 h. 45 du matin et arriva à 9 h. 15 à la bifurcation des routes au nord de Zofingue où elle reçut la mission suivante :

Gagner les devants d'une brigade de cavalerie marchant de Sursee au Rhin où des patrouilles ennemies sont arrivées. Maintenir libres les ponts entre Aarau et Olten, puis les passages de Staffelegg et Benkerjoch. Enfin, barrer les ponts sur le Rhin dès l'embouchure de l'Aar jusqu'à Augst.

Ces trois tâches furent résolues successivement. A 6 heures du soir, trois sections étaient en grand'garde à Laufenburg, Stein et Rheinfelden, des postes de sous-officiers fonctionnaient à Coblence (pont de l'Aar) et à Augst. Tous ces postes étaient reliés entre eux et avec la réserve par un service de relais. Les troupes s'approvisionnèrent dans leurs emplacements de garde et y passèrent la nuit.

Le 1er août à 4 ½ h. du matin, le chef de compagnie reçut l'avis qu'une troupe d'infanterie amie était arrivée à Laufenburg. Il retira sa section de grand'garde et la fit passer à la réserve à Mumpf. A 6 heures, une communication par relais lui annonçait que Rheinfelden était attaqué. Il partit dans cette direction et atteignit Rheinfelden à 6 h. 50. L'exercice fut alors interrompu et la compagnie prit ses vivres.

On admit ensuite qu'une cavalerie en marche de Porrentruy par Laufon sur Bâle avait dû se retirer sur Porrentruy ; sa retraite était couverte par une compagnie de cyclistes. Une brigade de cavalerie chargée de sa poursuite détache une compagnie de cyclistes en avant pour s'assurer la possession des défilés. La compagnie fut envoyée et exécuta des exercices de combat à double action dans les cluses de la Birse. A 8 heures du soir, elle était réunie à Porrentruy.

Le 2 août, la compagnie, à jeun, était prête à 5 heures du matin. Elle reçut l'ordre d'occuper les passages-frontière de Boncourt à Damvent et d'y établir des détachements de garde. Le chef de compagnie plaça des grand'gardes à Boncourt, Fahy, Damvent, des postes de sous-officiers à Bure et Grandfontaine et tint sa réserve à Porrentruy. Plus tard, après avoir reçu rapport que l'ennemi attaquait à Damvent et Fahy, la réserve fut avancée jusqu'à Chevenez.

La pluie était tombée toute la nuit et il pleuvait encore lorsque la compagnie rentrait à Porrentruy à 8 ½ h..

Après le déjeuner, elle partit en marche de paix à 9 h. 50 par les Rangiers, Undervilier, Bellelay, Tavannes, Bienne

jusqu'à Berne où elle arriva à 10 h. 20 du soir, accompagnée toute la journée d'un pluie torrentielle.

Le 1er août, personne n'était resté en arrière, le 2, le 6 % des hommes dut abandonner par suite d'avaries aux machines.

La course avait duré 65 ½ h., 323 km. avec 1700 m. de montée avaient été parcourus.

Un autre essai de mobilisation et de marche a été exécuté en 1903 par l'école de sous-officiers.

Le 28 septembre à 2 ½ h., l'école commençait son service. Elle employait l'après-midi et les premières heures du 29 à la mobilisation et au chargement du matériel d'école et quittait Berne le même matin à 9 heures. En sept heures, elle couvrait 73 km. et arrivait à 4 heures du soir à Yverdon, soit 25 ½ h. après l'entrée au service. Les 50 hommes de l'école étaient en parfait état pour continuer la marche.

Les résultats des essais permettent au lieutenant-colonel Immenhauser d'affirmer qu'un corps de cyclistes bien organisé et instruit, mobilisé à Berne, peut atteindre trente-six heures après son entrée au service n'importe quel débouché-frontière de Nyon à Coblence. On peut obtenir un résultat identique à partir des places de rassemblement de Zurich, Zoug ou Lucerne pour la ligne frontière comprise entre Coblence et Landquart ; de même pour le front sud. Comme il est naturel, les places de rassemblement des unités cyclistes devraient se trouver dans l'arrondissement de leur division.

Les *tâches* que de telles unités pourraient résoudre seraient les suivantes :

1. *Appui efficace* offert au service de *surveillance de la frontière pendant et après la mobilisation*, mission qui devrait suffire à prouver combien les unités cyclistes sont indispensables. On peut supposer l'activité de tels détachements soit protégeant les lignes et les travaux d'art de notre territoire, soit entreprenant des raids en pays ennemi.

2. *Soutien de la cavalerie indépendante opérant sur le front.* — Tandis que cette arme éclaire et recherche, les cyclistes peuvent occuper et tenir des défilés ou d'autres points importants, couvrir les cavaliers au repos, prendre part au combat par le feu, couvrir et recueillir la cavalerie en retraite, organiser

des postes de réunion de rapports et transmettre les communications.

3. *Aider* dans la *protection des flancs* à grande distance pendant la bataille, et laisser ainsi la cavalerie à la disposition immédiate du chef sur le champ des hostilités.

4. *Entreprendre des expéditions* sur les *flancs* et sur les *derrières* des communications ennemies, surtout de nuit et par le brouillard.

5. *Soutenir la cavalerie indépendante* dans une poursuite parallèle.

6. *Occuper rapidement* des positions de repli et *couvrir des défilés* pendant la retraite.

7. Remplir le *service d'exploration* et de *sûreté* en premier lieu de nuit et sur les flancs.

C'est bien aux cyclistes d'infanterie organisés en unités que toutes ces tâches pourraient être dévolues. Le temps gagné par ces troupes, capables de couvrir 30 kilomètres en deux ou trois heures, permet nombre d'entreprises. Le vélocipédiste avance de nuit sans bruit : il est en cela supérieur au cavalier. Il est tout indiqué pour le service des patrouilles de nuit entre les avant-postes comme aussi pour former des postes d'observation.

Armement, habillement et équipement.

Le fusil court — porté constamment par les cyclistes — est une bonne arme ; son petit magasin sans levier est très pratique. Quant au genre de feu, les cyclistes ont adopté celui qui nous paraît le plus rationnel et qui devrait être introduit dans l'infanterie. Il n'y a qu'*un seul* genre de feu et qu'*un seul* commandement. La rapidité du tir est au besoin diminuée ou augmentée par un ordre : Tirez lentement, rapidement, feu de vitesse.

Le fusil d'ordonnance ne peut être porté en bandoulière par le cycliste. Le fusil court a un seul désavantage balistique sur le précédent : aux distances supérieures à 500 mètres sa précision n'est plus la même; aussi faudrait-il construire un fusil possédant les propriétés voulues.

L'*habillement* devrait être à peu de choses près analogue à

celui de l'infanterie. Une vareuse identique à celle projetée pour remplacer la tunique conviendrait ; un pantalon se boutonnant au-dessous du genou serait aussi profitable aux cyclistes qu'aux fantassins.

Le képi actuel est trop lourd et cause des maux de tête dans les courses prolongées. Si par contre l'infanterie adopte un couvre-chef plus léger, il conviendrait d'en doter aussi les cyclistes, ne serait-ce que pour empêcher qu'on les distingue des fantassins pendant le feu. La tente ne peut remplacer la pèlerine ; cette dernière doit être conservée.

L'équipement ne demande pas de modifications spéciales. Les caissons faisant défaut, les hommes doivent porter eux-mêmes 180 cartouches : 120 dans les cartouchières et 60 dans la sacoche. Les gaines diparaissent, le fusil n'étant plus chargé coup par coup. Il est nécessaire de disposer pour le transport de l'équipement d'une sacoche et d'un sac de touriste. La sacoche servie jusqu'à ce jour a fait ses preuves. Elle pèse 1 ½ kg. et ses dimensions lui permettent de contenir : la lingerie, dix chargeurs, une ration de réserve, une paire de souliers légers, les cartes et le livret de service. Son poids paqueté est de 6 kg. Le sac de touriste sert pour la deuxième paire de pantalons, le sachet de propreté, le deuxième vêtement et éventuellement le sac à pain. Il pèse, sans le sac à pain, 3 kg. 4, et peut être porté sur le dos ou fixé avec la pèlerine et la gamelle en arrière de la selle. Un havresac ne pourrait pas servir : il gênerait le port du fusil.

Cet équipement permet aux cyclistes de passer au besoin dans les rangs de l'infanterie. En hiver, par exemple, alors que le vélocipède ne pourrait être utilisé, la sacoche serait vidée et son contenu mis dans le sac de touriste. Les machines et leurs sacoches seraient envoyées en dépôt dans une station des étapes.

Recrutement et instruction

Les recrues cyclistes doivent être en bonne santé et ne pas souffrir d'une tendance à l'engraissement. La vue doit être normale, les poumons sains ainsi que le cœur. Les notes pédagogiques entrent en considération lors de la répartition des ordonnances.

L'instruction des vélocipédistes est donnée dans une école

spéciale de 21 jours suivant une école de recrues d'infanterie. Il est clair qu'il faut des hommes déjà entraînés pour obtenir un résultat quelconque dans cette école ; en 21 jours, un commençant ne remplirait pas le programme sans altérer sa santé. Ces raisons ont obligé à n'admettre que des recrues déjà capables de couvrir 100 km. par jour. Ce recrutement ne peut être dans l'intérêt de l'armée. Il enlève parfois à l'infanterie de bons cadres ou fait entrer dans le corps des cyclistes des éléments peu recommandables.

Dans l'avant-projet d'organisation militaire, l'école spéciale des vélocipédistes est portée de 21 à 30 jours. L'instruction en bénéficie un peu, mais le recrutement ne pourrait être modifié tant que cette école spéciale ne sera pas combinée avec une école de recrues dans l'infanterie. Aussi longtemps que l'instruction du cycliste et du fantassin reste distincte il faut compter un minimum de 30 jours pour l'éducation du cycliste proprement dite. Le soldat devant connaître, outre les exigences de la vélocipédie, le service d'infanterie, son instruction demande *au moins 90 jours*.

Une seule école unissant les deux actuelles serait dans l'intérêt de l'instruction, à l'avantage de la santé des hommes. Cette combinaison permettrait de recruter des cyclistes encore novices et qui souvent valent mieux que certains coureurs. On pourrait instruire les jeunes gens dès le commencement de l'école de recrues et leur donner des leçons journalières comportant des efforts progressifs. De cette façon, l'instruction cycliste ne serait plus concentrée sur une petite période, souvent au détriment de la santé du soldat. Les hommes déjà accoutumés au vélocipède ont encore besoin d'au moins 160 heures d'instruction, les commençants au moins 240. Ces 240 heures correspondraient à l'école spéciale de 30 jours suivant l'école de recrues.

La proposition du lieutenant-colonel Immenhauser de porter l'école de recrues cyclistes à 90 jours permettrait de renoncer aux cours spéciaux et d'en instituer uniquement pour les mécaniciens- réparateurs de machines.

La durée des cours de cadres et de répétitions correspondraient à ceux proposés dans l'avant-projet pour l'infanterie. Le nombre des cours de répétition devrait être égal à celui de la cavalerie.

Il ne paraît pas indiqué de créer une différence entre l'instruction des cyclistes d'infanterie et celle des ordonnances. Il suffit d'enseigner l'organisation et le règlement de service selon les exigences de chaque catégorie; de même pour la lecture des cartes.

En quelques mots, la proposition se résume ainsi : l'école de recrues des cyclistes a la même durée que celle de la cavalerie. Les vélocipédistes qui ne seraient pas instruits dans une école de recrues cyclistes accompliraient les 30 derniers jours de cette école. Le nombre des cours de répétition serait égal à celui de la cavalerie.

Organisation d'unités cyclistes d'infanterie

L'unité de combat est la compagnie. — Plusieurs compagnies peuvent former un bataillon. La réunion du bataillon sera une exception, les compagnies devant, dans la règle, rester séparées. Le bataillon ne pourra agir comme tel que dans un secteur défensif et il ne donnera que des instructions et des ordres dans les entreprises particulières. De plus grandes unités enlèveraient aux cyclistes leur véritable caractère.

Personnel et matériel des compagnies. — L'effectif des compagnies d'ordonnances cyclistes est déterminé par les besoins, celui des compagnies d'infanterie cycliste par les conditions de manœuvre et de mobilité nécessaires dans les déploiements. Les compagnie ne doivent pas compter plus de 200 fusils : un effectif inférieur est même préférable. On pourrait prévoir par exemple 3 sections à 53 fusils, 1 capitaine, 4 lieutenants (un ayant la qualité d'officier du matériel et chef de patrouilles), 1 sergent-major, 1 fourrier, 1 sous-officier du matériel (chef des réparations), 6 sergents, 18 caporaux, 1 infirmier, 3 réparateurs, 1 conducteur d'automobile, 132 soldats. Une compagnie de 200 fusils aurait 4 sections, soit en plus de l'autre : 1 lieutenant, 2 sergents, 6 caporaux, 1 réparateur, 44 soldats. Comme porte-cornet-signal, un homme par section suffirait. Un officier et une partie des sous-officiers et soldats devraient être mis au courant de la manipulation des explosifs. Les officiers et l'infirmier seraient les seuls ne portant pas fusil.

La mobilité des compagnies ne doit être entravée par aucun

convoi quelconque; les officiers doivent réduire leurs bagages au minimum. Le ravitaillement — s'il est nécessaire — peut être ordonné télégraphiquement à une station de chemin de fer. Il ne s'agit du reste que de conserves, les compagnies vivant sur le pays qu'elles traversent.

Les machines ou les objets à remplacer peuvent être déposés à une station terminus et gardés par des surnuméraires ou par des cyclistes de landwehr.

Le *train de combat* des compagnies cyclistes peut tout au plus se composer d'un léger camion-automobile et d'un cycle à quatre roues mû par un moteur et contenant les explosifs et les outils. Le camion-automobile porterait les outils et les objets de remplacement nécessaires pour les réparations, quelques outils de pionniers, le matériel sanitaire, le bagage des officiers et quelques légumes secs. On laisserait avec lui les soldats éclopés et éventuellement les munitions et quelques mécaniciens pour réparer les machines.

Le personnel et le matériel du bataillon. — Le nombre des compagnies dans le bataillon est indifférent, les compagnies étant les unités dont il dispose. Le commandant du bataillon aurait à sa disposition immédiate : 1 adjudant, 1 officier d'ordonnance et 1 conducteur d'automobile. Resterait à déterminer la place des médecins, à l'état-major du bataillon ou aux compagnies. Les chevaux ne pourraient être utilisés. La conduite des bataillons cyclistes est possible si le commandant emploie un moyen de transport plus rapide que le vélocipède, c'est dire qu'il lui faut avoir une automobile ou une motocyclette. L'automobile de l'état-major du bataillon porterait le bagage des officiers qui lui sont attachés. L'adjudant et l'officier d'ordonnance suivraient à motocyclette.

Il reste encore à étudier la *formation de sections de mitrailleurs cyclistes*. Les mitrailleuses avec affûts et équipement pareils à ceux des troupes de forteresse seraient transportées avec la munition sur un camion-automobile et les hommes montés à bicyclette. Au moment voulu, les mitrailleuses seraient utilisées dans le terrain selon le principe en vigueur dans les compagnies de mitrailleurs.

Dépenses.

L'auteur établit une comparaison entre les frais occasionnés par ses propositions et ceux prévus par l'avant-projet pour les cours d'instruction de l'infanterie et de la cavalerie.

Equipement. — Le sac de touriste coûte 6 fr., la sacoche 19 fr. 50 et la bandoulière à cartouches 8 fr. 50. Dans l'infanterie le havresac et les gaînes coûtent 25 fr., d'où une différence de 9 fr. par homme.

Vélocipèdes. — Le soldat d'élite utilisera au maximum deux machines. Si celles-ci sont remises à moitié prix la dépense pour l'Etat sera de 200 fr., si non 400. Dans les deux cas, il faut ajouter 10 fr. pour la fourniture de la lanterne et du timbre avertisseur. L'excédent de dépenses comporte ainsi au maximum 210 ou 410 fr. (Dans ce dernier cas, il faut encore déduire les 50 centimes d'amortissement.)

Coût par homme. — Pour 178 jours (90 à l'école de recrues, et 8 cours de répétition à 11 jours) l'augmentation comporte 445 fr. si l'indemnité de louage est payée et 356 fr. si elle ne l'est pas.

Prolongation de l'école de recrues. — L'école portée à 90 jours et les cours de landwehr supprimés, il reste encore au regard de l'infanterie un excédent de 17 jours de service ; le prix par homme est ainsi supérieur de 59 fr. à celui du fantassin.

Total de l'excédent des dépenses pour le fantassin cycliste pendant son service en élite :

Equipement personnel	Fr.	9.—	=	9.—
Machines.	»	210.—	ou	410.—
Augmentation des jours de service	»	59.—	=	59.—
Prix par unité	»	445.—	ou	356.—
Total	Fr.	723.—	ou	834.—

C'est un maximum qui supporterait peut-être, en fait, une réduction de 100 fr.

Une autre comparaison peut être établie entre les frais nécessités par un dragon et par un cycliste.

Total de l'excédent des frais pour le dragon :

Habillement et équipement personnel .	Fr.	42.—
Equipement du cheval	»	200.—
Cheval	»	3735.—
Augmentation des jours de service . .	»	24.—
Différence de prix par unité	»	837.—
Total	Fr.	4838.—

Ce calcul donne 3735 fr. pour le cheval seul. Le budget de 1904 prévoit pour les chevaux de cavalerie une dépense de 2 649 351 fr. avec en regard 740 500 fr. de recettes, soit une dépense nette de 1 908 851 fr. Cette somme se répartit sur un effectif de 5107 hommes, soit 373 fr. 05 par homme et par an. Le service durant 10 ans, nous atteignons la dépense totale de 3735 fr.

Il suffit de comparer les différences des prix pour se rendre compte qu'avec des moyens relativement faibles nous arriverions à renforcer notablement notre cavalerie.

* * *

Dans un dernier chapitre l'auteur jetant un coup d'œil en arrière indique pourquoi il a tenu à montrer l'importance des cyclistes d'infanterie. Il constate que d'un moment à l'autre les cyclistes peuvent être transformés en fantassins et il rappelle les changements qui devraient être apportés dans l'armement, l'habillement, l'équipement, le recrutement, l'instruction et l'organisation des cyclistes d'infanterie.

Un cours de répétition coïncidant avec les manœuvres et une nouvelle prescription permettant de former une unité de cyclistes, arriveront à convaincre nos autorités et nos commandants de troupes de la nécessité d'une nouvelle organisation. On envisagerait alors la situation sous son véritable côté et les unités pourraient être organisées. Au début, il conviendrait de créer par division une compagnie de cyclistes d'infanterie et une compagnie d'ordonnances cyclistes. Les ordonnances cyclistes devraient être organisés en compagnies pour assurer une meilleure marche du service ; les hommes resteraient en rapport direct avec leurs chefs et les nombreux inconvénients qui se manifestent actuellement seraient évités.

Quand à l'idée fondamentale de l'organisation, elle doit être que les corps cyclistes soient une *bonne infanterie*, pénétrée, pour le combat par le feu, des principes de notre règlement de cavalerie.

dans les cours cyclistes de 1896 à 1903.

Année	Service	Durée de marche en heures	Durée de marche en jours	Effectifs en chiffres ronds	Parcours	Distance km.	Monter approxim. en m.
1896	Ec. recr.	14	1	80	Bâle-Staffelegg-Aarau-Olten-Hauenstein-Bâle	112	700
1896	id.	14	1	80	Bâle-Delémont-Bellelay-Reconvilier-Moutier-Delémont-Bâle	144	700
1896	Cours rép.	12½-14	1	80	Par section les routes déjà indiquées plus deux autres routes	101-144	500-780
1896	id.	12¾-14-¼	1	80	Bâle-Winterthour par 4 routes	110-125	400
1897	Ec. s.-off.	17¼	1	50	Berne-Bulle-Saanenmöser-Thoune-Berne	187	750
1897	id.	14	1	50	Berne-Spiez-Interlaken-Merligen-Berne	124	—
1897	id.	7	½	50	Berne-Köniz-Schwarzenbourg-Thurnen-Berne	60	330
1897	id.	29	2	50	Berne-Yverd.-Ste-Croix-Les Verrières-St-Blaise-Berne	226	760
1897	Cours rép.	10¾	1½	100	Berne-Meiringen-Berne	186	—
1897	id.	32½	1	100	Berne-Soleure-Aarberg-Gümmenen-Berne	106	—
1898	id.	30¼	1½	65	Berne-Bulle-Vevey-Lausanne-Morat-Berne	213	500
1899	Ec. recr.	35	1½	185	Berne-Merligen-Grindelwd.-Interlaken-Wimmis-Kehrsatz-Berne	149	500
1899	id.	31¼	2	185	Berne-Bienne-St-Imier-Le Locle-Les Verrières-Travers-St Blaise-Berne	218	640
1899	Cours rép.	38¾	2	130	Berne-Brunig-Zurich-Langental-Berne	307	580
1900	Ec. s.-off., cours rép	53½	2½	100	Berne-Fribourg-Bulle-Vevey-Aigle-Pillon-Thoune-Berne	243	1730
1902	Ec. recr.	65½	3	220	Berne-Aarau-Staffelegg-Laufenbg.-Laufon-Pleigne-Porr.-Damvent-Rangiers-Bellelay-Berne	323	1700
1902	Cours rép.	87*	3½*	135	Berne-Ins-Valangin-Les Loges-Les Brenets-Les Verrières-Fleur.-Ste-Croix-Yverd.-Vallorbe-La Sarraz-Morges-Morat-Berne	320	2400
1902	id.	14¼	1	135	Berne-Signau-Wiggen-Schangnau-Schallenbg.-Thoune-Berne (dont 14 km. en terrain montag.)	102	550
1903	Ec. s.-off.	7	1	50	Berne-Morat-Yverdon (la troupe était entrée la veille en service à 3 h. du soir)	73	—
1903	id.	63½	3	50	Yverd.-Genève (par 4 chemins)-Chancy-Genève-Nyon-St-Cergues-Noirmont (entrée)-Le Brassus-Le Pont-Yverdon (dont 42 km. à pied et par la pluie sur le Noirmont)	274	1300
1903	Cours rép.	32	1½	80	Yverdon-La Sarraz-Le Pont-Les Places-Pré de l'Haut-Les grands Crosets-Pré de Bière-Marchairuz-Bière-La Sarraz-Yverdon (dont 20 km. à pied par la neige au Mont-Tendre)	125	1350
1903	id.	26	1¼	80	Yverdon-Payerne-Gummenen-Payerne-Yverdon	112	—

* Combiné avec 6 exercices de tir individuel et un tir de combat par groupes.

Total des jours de marche, 36. — Total du parcours, 3900 km. — Ascension sur routes de montagne, 15500 m. — Moyenne par jour de marche, 108 km. 5 et 430 m. de montée.

Effectif moyen de la troupe, 103 hommes.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

† Colonel Paul Ceresole. — Le budget pour 1905. — Essais d'uniformes. — Deux brochures. — Le tir au pistolet. — Mutations et promotions. — Société fribourgeoise des officiers.

Notre première chronique de l'année débute par une triste nouvelle. Le 7 janvier est mort d'une pneumonie, à Lausanne, le colonel Paul Ceresole, ancien commandant du Ier corps d'armée.

Le 4 novembre 1898, le Conseil fédéral prenait la décision suivante :

« Le Conseil fédéral a accepté, avec ses plus vifs remerciements pour les éminents services rendus pendant de longues années à l'armée et au pays, la démission offerte, pour raisons d'âge et de santé, par le colonel Paul Ceresole, à Lausanne, de ses fonctions de commandant du Ier corps d'armée. »

A ce moment, le colonel Ceresole avait fourni la belle carrière de 47 années de service. Il était entré dans l'armée, comme aspirant d'artillerie en 1852. Trois ans plus tard, il obtenait le grade de lieutenant, il passa ensuite dans l'état-major fédéral d'artillerie où il demeura jusqu'à sa nomination au commandement de la Ire division. Son brevet de colonel fédéral datait du 25 mars 1870.

Son service actif fut interrompu deux fois, d'abord pendant les années qu'il passa au Conseil d'Etat du canton de Vaud (sous l'organisation militaire antérieure à 1874, les conseillers d'Etat étaient exemptés), puis pendant son séjour à Berne comme conseiller fédéral, soit de 1870 à 1876.

Cependant, l'une et l'autre de ces magistratures le maintinrent en contact permanent et direct avec l'armée. Au Conseil d'Etat vaudois, il fut de 1862 à 1864 chef du département militaire, et en cette qualité il élabora la loi fondant l'organisation des milices vaudoises sur de nouvelles bases. Cette loi subsista jusqu'à la promulgation de la constitution fédérale de 1874, qui fit passer aux mains de la Confédération les principales attributions militaires des cantons. Au Conseil fédéral, il fut aussi chef du Département militaire. Il y siégeait de plus comme chef du Département des finances à l'époque de la guerre de 1870-71 qui obligea le gouvernement fédéral à se préoccuper tout particulièrement des questions intéressant l'armée.

En 1878, l'armée étant réorganisée sur les nouvelles bases constitutionnelles, le colonel P. Ceresole reçut le commandement de la Ire division qu'il exerça pendant treize années, jusqu'en 1891. Pendant cette période, il commanda trois fois son unité dans des périodes de grandes manœuvres. D'abord en 1879, dans le Gros de Vaud et sur la Venoge, manœuvrant contre un détachement que commandait feu le colonel d'artillerie de Loës. Une seconde fois en 1886, dans la vallée de la Broie, contre les brigades de la IIe division, sous la direction du colonel-divisionnaire Wieland. La troisième fois, sous la même direction et contre le même adversaire, dans la Gruyère inférieure.

En 1891, la loi ayant créé les corps d'armée, le colonel-divisionnaire P. Ceresole reçoit le commandement du Ier corps, tandis qu'à la même date étaient nommés au IIe corps le colonel-divisionnaire Feiss, au IIIe, le colonel-divisionnaire Bleuler qui vient, pour raison de santé, d'abandonner son commandement, au IVe le colonel-divisionnaire Wieland. De cette première promotion, le colonel Bleuler est aujourd'hui le seul survivant.

Le colonel Ceresole a fourni une belle carrière militaire. Les officiers qui ont servi sous ses ordres garderont à sa mémoire un souvenir ému.

Un grand concours d'officiers et de sous-officiers ont pris part à la cérémonie funèbre. En leur nom et au nom de l'armée, le colonel-divisionnaire Ed. Secretan a dit à l'ancien chef du Ier corps d'armée le dernier adieu.

* * *

Les Chambres fédérales ont voté, dans leur session de décembre, le budget pour 1905. Pour le Département militaire les chiffres sont les suivants :

Dépenses . . .	Fr. 31,021,083
Recettes	» 3,061,706
Dépenses nettes .	Fr. 27,960,377

La recette principale est toujours la taxe d'exemption du service militaire. Elle approche de deux millions de francs, exactement 1 983 204 fr. 65 en 1903.

Les modifications les plus importantes introduites au budget des dépenses sont entraînées par le réarmement de l'artillerie de campagne, qui exerce un contre-coup sur d'autres armes et services.

L'infanterie recrutera, en 1905, 1000 hommes de moins, 11 000 au lieu de 12 000. De ces 1000 hommes, 700 seront recrutés par l'artillerie de campagne pour les besoins de ses nouvelles batteries. En outre, il faut encore recruter, en 1905, 150 ordonnances d'officiers. L'effectif des soldats du train de ligne demande aussi un supplément. Le recrutement sera augmenté pendant trois années, au bout desquelles tous les bataillons d'infanterie auront leur effectif normal, y compris le caporal de train qui n'existe pas encore

partout, plus le 15 % de surnuméraires. Sera forcé de même le recrutement des artilleurs de position, d'une part afin de compléter les quelques compagnies qui ne disposent pas encore de l'effectif normal, d'autre part en raison de la formation projetée de batteries attelées d'obusiers.

Pour en revenir à l'artillerie de campagne, doivent prendre part en 1905 aux cours de cadres prévus par la loi du 15 avril 1904, les officiers, sous-officiers supérieurs, sergents et pointeurs des 28 batteries de campagne actuelles des Ier et IIe corps d'armée ; doivent prendre part la même année aux cours d'introduction du nouveau matériel les cadres ci-dessus énumérés et les canonniers et conducteurs, à l'exception de ceux des trois dernières classes d'âge.

Seront également appelés à un service d'organisation, pour procéder à tous les travaux de reconstitution des compagnies du parc, — inscription dans les livrets de service, échange des numéros et insignes de corps, complétement de l'équipement et de l'habillement, — les hommes du Ier parc de corps et des Ier et IIe parcs de dépôt. Les unités du IIe parc de corps étant astreintes à un cours de répétition en 1905, exécuteront les travaux de réorganisation au commencement du cours. Ce dernier sera prolongé de deux jours.

Au même ordre d'idées appartient le cours du personnel d'instruction de l'artillerie qui aura lieu cette année, comme en 1904, pour discuter les expériences faites avec le nouveau matériel, arrêter les règlements provisoires pour les cours d'introduction, en essayer les applications pratiques et, d'une manière générale, préparer le travail d'instruction des cours. Nous sommes encore dans la période des tâtonnements; le projet de règlement de 1904 subira des remaniements plus ou moins profonds; il est utile que les membres du personnel d'instruction échangent leurs opinions et le résultat de leurs expériences.

Profitera indirectement du remaniement de l'artillerie de campagne le service de santé. Ce dernier, depuis plusieurs années réclamait des cuisines roulantes pour ses ambulances qui ne peuvent fonctionner rationnellement comme places de pansement principales ou comme hôpitaux de campagne, expliquait-il, si la subsistance pour les malades et les blessés n'est pas assurée en tout temps. Les cuisines dont on dispose actuellement ne remplissent par les conditions désirables. Chaque ambulance doit être à même de faire sa cuisine d'une façon indépendante, même pendant la marche si besoin est.

Jusqu'ici, ces désirs n'avaient pu être réalisés pour des raisons d'économie. Le réarmement de l'artillerie fournit l'occasion favorable; les cuisines de batteries deviennent disponibles. Nul doute qu'une fois remises à neuf, elles ne fassent l'affaire du service de santé. A raison de 1400 fr. pour les frais de réparation des 56 cuisines de batteries, 40 ambulances seront do-

tées, une cuisine pourra être employée comme matériel d'instruction et les 15 formant le solde seront réparties aux 5 colonnes de transport.

Les nouveaux principes dans l'emploi de la cavalerie exercent aussi leur influence sur le budget. L'importance que prend le combat par le feu rend insuffisante la dotation de 60 cartouches par homme. Un crédit de 10 206 fr. permettra de porter cette dotation à 90 cartouches.

Pour la première fois, figure au budget un crédit de 30 000 fr. à teneur de l'ordonnance du 5 juillet 1904, prévoyant un subside aux vélocipédistes de l'élite qui achètent des vélocipèdes d'ordonnance. Ce subside est, comme on sait, de 100 fr., représentant le 50 % du coût de la machine.

Une modification dans le régime des cours de répétition intéresse les troupes d'administration. La durée des cours de celles-ci était précédemment de 22 et de 14 jours, soit en moyenne 18 jours. On proposa l'an passé de la fixer à 18 jours comme pour les autres troupes. Il en fut ainsi pour le cours de 22 jours, mais l'autre resta limité à 14. L'expérience établit l'insuffisance de cette durée, d'autant plus que les écoles de recrues et de cadres sont plus courtes pour l'administration que pour les autres armes et services. Dorénavant, tous les cours de répétition seront de 18 jours.

Voilà bien longtemps qu'on recherche les moyens de réformer nos fanfares de bataillon. Le problème est d'une solution difficile. Une commission spéciale s'en est occupée en 1904, et nous ne croyons pas qu'elle soit arrivée à des conclusions définitives.

Le budget nous apprend qu'afin de donner une meilleure instruction aux fanfares de bataillon, les recrues-trompettes seront appelées dorénavant à des cours spéciaux de 30 jours en hiver, et plus tard à une école de recrues entière. Il en sera de même des caporaux trompettes nouvellement nommés. Par contre, les trompettes seront dispensés de la demi-école de recrues auxquels ils sont astreints actuellement tous les quatre ans. On espère ainsi, avec un moindre temps de service, améliorer l'instruction des fanfares. Est-il permis d'avouer que nous demeurons sceptiques?

* * *

Au Conseil national, le colonel-divisionnaire Secretan a demandé que de nouveaux essais de vêtement fussent entrepris avec une blouse analogue à notre tunique actuelle, mais munie de poches et ne portant qu'un rang de boutons. Il sera donné suite à cette demande. Nous ajouterons qu'il serait désirable que la tunique projetée conservât le col rabattu des uniformes expérimentés en 1904, un col large, pouvant être, par le froid, relevé jusqu'aux oreilles, et qui laisse, quand la température est élevée, le cou très à l'aise. Ce point est à nos yeux et à celui de tous les officiers de troupes, nous en sommes certains, un des articles essentiels de la réforme de l'habillement.

La forme du nouveau pantalon, elle aussi, a été reconnue pratique. Elle donne en outre au soldat une allure plus dégagée que les bas de canons larges qui sont difficiles à loger dans une guêtre ou dans le brodequin, se chargent de boue dans les mauvais chemins et gardent en tout temps un aspect lourd et disgracieux.

* * *

Les amis du colonel Markwalder ont entrepris sa réhabilitation. Ils publient une brochure signée de l'un deux, M. H. Lehner, abondamment répandue, et qui porte en sous-titre : *Exposé objectif*.

Cet exposé objectif est presque un dithyrambe qui fait l'éloge des sentiments d'affection professés par les auteurs pour un ami dans l'infortune, mais ne nous parait pas de nature à servir la cause dont ils ont entrepris la défense. Que la passion politique se soit emparée des incidents Markwalder, cela n'est pas douteux. Mais qu'elle ait trouvé un bien fondé pour le faire, cela n'est pas douteux non plus. L'ancien chef de l'arme de la cavalerie a commis une incorrection trop grave dans la situation qu'il occupait pour n'avoir pas mérité son sort. Que des amis plus empressés qu'adroits nous le présentent maintenant comme le seul homme qui ait jamais su et qui saura jamais acheter un cheval en Suisse, cela n'ôte rien à la nature de son acte. Mieux eut valu laisser le silence s'appesantir sur des faits dont le rappel ne peut que desservir l'intéressé.

Puisque nous en sommes aux brochures, signalons le 3e fascicule de *Militärische Einzelschriften über Tagesfragen der Schweiz. Armee. Alter wahrer Soldatengeist*, tel est le titre du travail que publie dans ce troisième fascicule le capitaine Ulrich Wille. C'est une étude contributive à la question de la revision de l'organisation militaire. L'auteur y développe d'une façon claire et impressive la thèse si juste de l'importance primordiale du facteur moral à la guerre. Mais ce facteur ne comportera ses effets qu'autant que par un travail persévérant en temps de paix le vieil esprit militaire aura été cultivé, fortifié, et que l'armée et le pays avec elle en seront imbus. Il est indispensable, dans nos travaux pour la réorganisation militaire d'avoir toujours cette impérieuse necessité devant les yeux.

* * *

On cherche à encourager le tir au pistolet. C'est à juste titre. L'adoption de la nouvelle arme automatique a contribué beaucoup à la popularité de ce tir. Mais il serait très désirable que les prescriptions fédérales en facilitassent encore la pratique. Il conviendrait donc de supprimer la clause qui oblige les sociétés à consacrer deux séances à l'accomplissement du programme obligatoire. Pour loger 72 balles en cible pas n'est besoin de deux séances; on peut les tirer tranquillement en deux heures. Nous savons des sociétés d'officiers qui ont renoncé au tir à cause des com-

plications et des frais inutiles qu'entraînaient pour elles cette clause des prescriptions. Elle ne répond à rien, et par surcroît est gênante. Il y a donc double motif de l'abandonner.

* * *

Nous sommes dans la période des mutations. Après les Ve et VIe divisions, c'est la Ire qui perd son chef, heureusement dans de toutes autres conditions. Le Conseil fédéral a relevé le colonel-divisionnaire P. Isler de son commandement de la Ire division, commandement *ad int rim*, paraît-il. Pourquoi? Nous ne sommes pas dans le secret des dieux. Probablement a-t-il estimé que l'intérim ne pouvait pas durer au delà d'une période de grandes manœuvres. Le colonel Isler avait remplacé le 15 janvier 1901, le colonel-divisionnaire E. de la Rive, démissionnaire pour raison de santé.

Des raisons de santé aussi ont contraint le colonel A. Keller de quitter la direction du Bureau de l'Etat-major. Il souffre d'une maladie de cœur qui ne lui laisse plus les forces nécessaires pour mener à bien son absorbante et délicate besogne. Déjà dans le courant de l'année 1904 il n'avait pu consacrer aux écoles et cours de l'Etat-major l'activité qu'il leur vouait par le passé.

Le colonel Keller est breveté du 30 décembre 1885. Il avait succédé à la tête de l'état-major au colonel Pfyffer en 1890.

Parmi les nominations dans les rangs supérieurs de l'armée, citons celles des lieutenants-colonels G. Immenhauser et H. Steinbuch, tous deux de l'état-major général, au grade de colonel. Cette promotion ne change rien à leur incorporation actuelle. Le colonel Immenhauser reste à l'état-major de l'armée, et le colonel Steinbuch reste chef d'état-major du IIe corps d'armée. Les dates de leur dernier brevet étaient le 5 janvier 1899 et le 19 janvier 1900.

A citer, dans l'état-major d'armée également, la promotion au grade de lieutenant-colonel des majors R. Chavannes et Paul Lardy, tous deux du 19 janvier 1900. A l'état-major de la IIe division la promotion au même grade du major M. de Wattenwyl (19 janvier 1901). A l'état-major de la division du Gothard, celle du major K. Egli (18 janvier 1898).

Dans le Ier corps d'armée, les promotions au grade de lieutenant-colonel des majors J. Quinclet, à Lausanne et John Monnier, à Colombier, le premier passant à l'état-major général, le second à disposition, laissent vacants les commandements des bataillons 2 et 105 I. Ces deux officiers étaient majors du 15 mars 1898. La promotion au même grade du major de cavalerie Ed. Boissier (2 février 1900), mis à disposition, laisse vacant le commandement du 2e régiment de cavalerie, et celle du capitaine R. de Pury au grade de major, le commandement de la 1re compagnie de guides.

Dans le génie, le lieutenant-colonel R. Gautier, mis à disposition, est remplacé comme chef du génie du Ier corps d'armée par le major P. Etier

(18 janvier 1901) promu lieutenant-colonel. Ce dernier est remplacé à la tête du 1er équipage de pont par le major Ernest Gascard, à Délémont, qui commandait le 1er équipage de pont de landwehr.

Enfin, dans les troupes sanitaires, nous relevons la promotion au grade de lieutenant-colonel du major Dr J. Soutter, de l'état-major du commandant de Saint-Maurice, et dans celles d'administration, les promotions au grade de major des capitaines A. Südheimer et A. Schaechtelin, qui deviennent commissaires des guerres des Ire et IIe divisions.

* * *

La Société fédérale des officiers s'enrichit d'une nouvelle section. Les officiers du canton de Fribourg se sont constitués en Société fribourgeoise des officiers sous la présidence d'honneur du colonel-commandant de corps Techtermann et la présidence effective du capitaine d'infanterie L. Techtermann. La société a inauguré son activité le 11 courant par une conférence de son président d'honneur sur la réorganisation militaire.

La décision des officiers fribourgeois sera saluée avec plaisir par leurs camarades des autres cantons.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau règlement d'exercice de la cavalerie. — Les attributions des inspecteurs d'armée. — Les effectifs. — Expédition du Thibet. — Le nouveau fusil court. — Un journal qui disparaît.

Le nouveau règlement d'exercice de la cavalerie anglaise (*Cavalry Training*), qui a vu le jour en 1904, est déjà en vigueur depuis quelques mois C'est un excellent recueil qui contient toutes les prescriptions nécessaires pour l'instruction de la cavalerie. Elaboré au lendemain de la guerre sud-africaine, il attribue peut-être un peu trop d'importance au combat de la cavalerie par le feu. Ainsi que le dit lord Roberts dans la préface « ce n'est plus l'arme à feu qui est l'accessoire du sabre, mais le sabre qui devient l'auxiliaire du fusil; les cavaliers doivent donc être bons tireurs et constamment exercés au combat à pied ». Non pas qu'il méconnaisse l'utilité de la tactique de choc mais il estime « que le perfectionnement des armes à feu assurera la victoire au parti qui, sur un terrain peu favorable à la charge, aura le premier mis pied à terre. » Puis, comme s'il craignait d'avoir été trop loin, l'ancien général en chef ajoute : « L'esprit cavalier, cet esprit d'audace et de sacrifice, doit être entretenu à tout prix dans les troupes à cheval. C'est pour cette raison qu'à mon avis notre cavalerie doit être armée du sabre, qui, toujours employé à cheval, sera fixé à la selle, tandis que le

fusil, ne servant qu'à pied, sera porté par le cavalier. » Il est vraiment heureux qu'on veuille bien laisser le sabre à la cavalerie. Quant à la lance elle disparaît de l'équipement de campagne, c'est-à-dire qu'elle n'est conservée que comme arme de parade et instrument d'assouplissement à pied et à cheval.

Le nouveau règlement comprend six parties et un appendice :

Ire partie. Instruction individuelle à pied.
IIe » Equitation.
IIIe » Instruction et exercices à cheval.
IVe » Manœuvre et service en campagne.
Ve » Services divers.
VIe » Parades et cérémonies.

Appendice. 1° Exercices physiques; 2° Exercices de tir.

On trouve également au commencement du règlement les indications suivantes sur la constitution des unités de cavalerie :

La division est le groupe tactique le plus fort, se composant habituellement de deux brigades.

La brigade comprend trois régiments de cavalerie, une batterie à cheval, un bataillon d'infanterie montée, ainsi que des détachements de troupes d'administration et de troupes sanitaires.

Le régiment se compose de trois ou quatre escadrons, l'escadron de trois ou quatre pelotons: enfin le peloton se subdivise en sections de quatre files.

Entrer dans plus de détails sur les divers chapitres du règlement de cavalerie m'entraînerait trop loin je me bornerai à citer quelques passages de la IVe partie qui traite de la manœuvre et du service en campagne.

« Le rôle de la cavalerie à la guerre peut se définir de la façon suivante :

1° Se procurer des renseignements;
2° Assurer la sécurité;
3° Masquer les mouvements du corps principal;
4° Coopérer à la bataille;
5° Exécuter la poursuite;
6° Couvrir la retraite;
7° Exécuter des raids, se saisir de points stratégiques, etc.

Les moyens d'exécution dont elle dispose sont :

a) Le combat à cheval;
b) Le combat à pied :
c) La combinaison de ces deux procédés, avec l'emploi de l'artillerie à cheval.

C'est la mobilité, c'est-à-dire la faculté de parcourir des distances considérables dans un temps relativement court, qui donne à la cavalerie sa

puissance physique et morale. Le terrain exerce une grande influence sur sa tactique, et le pouvoir d'agir par surprise met entre ses mains un des principaux facteurs du succès de la guerre....

L'importance de la cavalerie est plus grande que jamais; en effet, si le fusil actuel a limité les occasions où elle pourrait faire une charge heureuse comme elle en est armée elle-même, elle a acquis une indépendance complète lui permettant d'user davantage de sa mobilité et d'étendre le champ de ses opérations....

Les qualités nécessaires aux chefs de cavalerie sont la rapidité dans le coup d'œil, la rapidité dans la décision, la rapidité dans l'action....

Une bonne cavalerie n'est jamais oisive, elle n'attend pas que les occasions lui viennent, elle les cherche. A l'occasion, elle doit pouvoir battre l'infanterie avec ses propres armes. Elle saura se sacrifier pour le salut de l'armée. »

Quelle que soit la valeur de ce règlement, il ne remédiera pas au manque d'officiers dont souffre aujourd'hui la cavalerie de l'armée britannique. Cette fâcheuse situation doit être attribuée uniquement aux dépenses exagérées auxquelles sont entraînés les officiers de cavalerie. C'est du reste comme partout ailleurs; si le cavalier coûte cher à l'Etat, l'officier de cavalerie coûte cher à lui-même. Autrefois le recrutement des officiers de cette arme se faisait bien plus aisément : le service était facile, les congés nombreux on trouvait sans peine des jeunes gens riches disposés à faire le métier d'officier. Aujourd'hui, il en est autrement, le service est pénible, les heures de travail sont longues, parfois monotones et souvent fatigantes, les congés sont rares; il y a constamment des examens à passer, des essais à entreprendre, des rapports à écrire. Pour un sportsman, ce n'est plus un délassement, c'est une charge.

Toutefois, si l'on demande à présent beaucoup aux jeunes officiers, c'est en général dans l'intérêt de l'armée qu'on le fait. Il y a bien quelque exagération, mais le temps est passé où il suffisait d'être bon cavalier et de n'avoir peur de rien pour faire un excellent officier de cavalerie. Et pourtant ces « désœuvrés galetteux » (moneyed idlers) du temps passé ont certainement fait leurs preuves. Quoique il en soit, il s'agit de trouver des officiers de cavalerie et si l'on ne peut supprimer les dépenses qui empêchent les jeunes gens de modeste condition de se présenter, l'Etat devra intervenir et indemniser plus généreusement les officiers de cette arme.

* * *

Des instructions approuvées par le Conseil de l'armée et publiées dans l'ordre à l'armée d'octobre règlent les attributions des inspecteurs d'armée.

Instructions générales pour les inspecteurs d'armée. — 1. Les inspecteurs sont sous les ordres de l'inspecteur général de l'armée. Ils devront se borner

à constater le degré d'instruction et de préparation à la guerre des armes auxquelles ils sont affectés.

2. Ils s'assureront de l'uniformité des méthodes d'instruction, par de fréquentes inspections en Grande-Bretagne et dans les territoires de l'Empire où sont stationnées des troupes relevant du gouvernement métropolitain.

L'inspecteur général soumettra chaque année au Conseil de l'armée, qui l'examine au point de vue financier, le programme des visites que lui et ses inspecteurs se proposent de faire hors de Grande-Bretagne.

3. Ils s'assureront de l'exécution des prescriptions des manuels d'instructions et noteront les défauts, les erreurs ou lacunes mis en lumière par leur application.

4. Dans le but de permettre à l'Inspecteur général de tenir le Conseil de l'armée au courant des résultats pratiques de la direction, la fonction principale des inspecteurs consistera à se former, par un examen approfondi, une opinion sur la valeur militaire des officiers, des hommes et des chevaux et sur le niveau physique et moral des recrues, ainsi que sur la qualité des remontes, le maniement de la troupe, le degré et les méthodes d'instruction la valeur de l'équipement, les dispositions relatives à la mobilisation et d'une manière générale sur l'état de préparation à la guerre. Ils noteront et encourageront les propositions relatives au perfectionnement de l'instruction et de l'équipement. Ils rendront compte à l'Inspecteur général de tout ce qui paraît digne d'attirer l'attention du Conseil d'armée.

Inspecteur de la cavalerie. — 5. Il inspectera, outre les unités et dépôts de cavalerie, l'Ecole de cavalerie de Netheravon, l'Ecole d'équitation de Canterbury, l'instruction équestre des compagnies montées du génie et du train et celle des cadets du Collège royal militaire de Sandhurst.

6. Il signalera également les progrès des unités de cavalerie dans le tir et dans l'emploi des signaux.

Inspecteur de l'artillerie à cheval et de l'artillerie de campagne. — 7. Il aura dans son ressort, outre les unités d'artillerie à cheval et de campagne (y compris l'artillerie de campagne des milices du Lancashire) les batteries lourdes attachées aux troupes de campagne, les colonnes de munitions, les champs de tir de l'artillerie et l'instruction équestre des cadets de l'Académie royale militaire de Woolwich. Il rendra compte de l'état dans lequel se trouvent l'équipement et les munitions, de l'exécution de toutes les modifications importantes qui y auront été apportées, de l'instruction et de la valeur des spécialistes, de l'uniformité de l'équipement dans la brigade, de la manière dont sont chargées les voitures à bagages. Il centralisera les résultats des tirs annuels de chaque commandement militaire. Il indiquera également le degré d'instruction des unités en ce qui concerne l'emploi des télémètres et des signaux et le tir du fusil.

Inspecteur de l'artillerie de garnison. — 8. Il inspectera toutes les unités de l'artillerie de garnison, tant de l'armée régulière que des forces auxiliaires. Il mettra à l'épreuve les connaissances des officiers et sous-officiers sur la tactique de l'artillerie, l'art du canonnier, l'emploi des signaux et du téléphone, les installations électriques, les machines, etc.; il s'assurera qu'ils sont au courant du rôle qui leur revient dans le plan de défense locale et aptes à instruire leurs subordonnés.

9. Il portera spécialement son attention sur le soin et la rapidité apportés dans la manœuvre des canons et la manipulation des munitions. Il centralisera les résultats des tirs annuels.

10. Il sera autant que possible informé par les officiers généraux commandant les stations métropolitaines des dispositions arrêtées pour les manœuvres combinées avec la flotte. S'il le peut, il assistera à ces manœuvres et aux exercices pratiques les plus importants.

11. Il rendra compte de l'état des approvisionnements en accessoires, des résultats du fonctionnement du matériel de tout genre.

12. Il étudiera également la procédure à adopter pour régler le trafic maritime dans les ports défendus en temps de guerre et soumettra les dispositions prises à des épreuves de jour et de nuit. Il s'assurera de concert avec l'inspecteur du génie ou, en son absence, avec les commandants du génie intéressés, du bon fonctionnement des projecteurs électriques.

13. Il inspectera, si possible, tous les ans le personnel et le matériel de l'artillerie de garnison dans le Royaume-Uni, ainsi que les écoles d'instruction de l'artillerie lourde et de siège. Il surveillera l'organisation de l'instruction de l'artillerie de garnison de la milice et celle des camps d'instruction de l'artillerie de garnison volontaire, en faisant toutes les inspections qu'il jugera nécessaires. Autant que possible, il inspectera tous les deux ans les forteresses de Gibraltar et de Malte, ainsi que les défenses côtières du Canada, des Bermudes et des Indes occidentales.

Inspecteur du génie. — 14. Il s'assurera, par des inspections techniques, du degré de préparation à la guerre de toutes les unités du génie, de campagne, de forteresse, de mineurs sous-marins (y compris les milices et les volontaires) et, de concert avec l'inspecteur de l'artillerie de garnison, de la valeur des ouvrages de défenses des côtes et des dispositifs de mines sous-marines en général, y compris les installations de défenses côtières, d'éclairage électrique et de torpilles Brennan. Quant aux compagnies topographiques, il portera spécialement son attention sur les sections qu'elles détachent à l'armée de campagne et leur degré de préparation au rôle qui leur incomberait en cas de guerre.

16. Dans les dépôts du génie, il prendra note de la qualité des recrues, spécialement au point de vue de l'aptitude physique, de l'éducation et de la profession, et vérifiera si la proportion réglementaire des diverses profes-

sions est observée, si l'instruction des recrues satisfait aux exigences de l'arme et si le temps est utilement employé; si l'on dispose de terrains convenables pour l'instruction technique, si l'on adopte une méthode absolument uniforme dans la constatation des résultats professionnels donnant droit à la solde spéciale du génie; si l'instruction technique est donnée d'une manière satisfaisante aux jeunes officiers et aux classes spéciales de sous-officiers à l'Ecole du génie militaire et aux écoles centrales de mineurs sous-marins.

Inspecteur des approvisionnements, d'équipement et de matériel. — 16. Il étudie les méthodes d'exécution du service du matériel; il s'assure des connaissances professionnelles des officiers et du personnel et de l'état des magasins et des approvisionnements de ce service, et inspecte les établissements civils et les approvisionnements de la réserve de guerre qui en dépendent.

* * *

L'automne dernier l'infanterie anglaise était plus qu'au complet, les effectifs dépassaient les chiffres réglementaires. Comme d'autre part les rengagements étaient insuffisants, un ordre à l'armée du 20 octobre est venu modifier jusqu'à nouvel avis la durée du service dans l'infanterie. Les nouvelles recrues devront dorénavant s'engager à servir neuf ans sous les drapeaux et trois ans dans la réserve, au lieu de trois ans sous les drapeaux et neuf ans dans la réserve. On aura ainsi suffisamment de soldats pour la relève coloniale.

La rentrée des troupes occupées dans le sud de l'Afrique a eu pour conséquence d'augmenter sensiblement le nombre des unités de toutes armes de l'armée régulière stationnant dans les îles britanniques. On y comptait au mois de décembre : 18 régiments de cavalerie, 15 batteries d'artillerie à cheval, 90 batteries d'artillerie de campagne, 41 compagnies d'artillerie de garnison, plus de 50 compagnies, détachements ou sections du génie, 82 bataillons d'infanterie, 70 compagnies de train et la plus grande partie des institutions sanitaires.

Il reste encore en dehors des îles britanniques : dans le sud de l'Afrique : 4 régiments de cavalerie, 2 batteries à cheval, 15 batteries de campagne 2 compagnies d'artillerie de garnison, 14 bataillons d'infanterie, 9 compagnies du génie, etc. ;

En Egypte : 1 batterie de campagne, 1 batterie de montagne, 1 compagnie du génie, 3 bataillons d'infanterie et 1 compagnie du train, etc. :

A Gibraltar : 7 compagnies d'artillerie de garnison, 3 compagnies du génie et 3 bataillons d'infanterie;

A Malte : 8 compagnies d'artillerie de garnison, 3 compagnies du génie, 8 bataillons d'infanterie et 1 compagnie du train;

Dans les autres possessions (Canada, Indes occidentales, Hong-Kong,

Chine, Bermudes, Ile Maurice, Ceylan, Singapore, Sainte-Hélène, Afrique occidentale) : un total de 21 compagnies d'artillerie de garnison et de 8 bataillons d'infanterie, sans compter les troupes indigènes.

Enfin, pour être complet, je mentionne encore les troupes à la disposition de lord Kitchener, en Inde, dans les cinq divisions militaires de Pudjab, Bengal, Madras, Burma et Bombay : 15 régiments de cavalerie, 11 batteries à cheval, 45 batteries de campagne, 8 batteries de montagne, 28 compagnies d'artillerie de garnison, 1 compagnie du génie et 52 bataillons d'infanterie plus les troupes indigènes.

* * *

La fameuse expédition du Thibet, qui a tant fait parler d'elle, peut être considérée comme terminée. Le « Brigadier-General[1] » Macdonald, son chef militaire, en résume les opérations en quatre phases : La première phase comprend l'occupation de la vallée de Chumbi et la période de préparation à la marche sur Gyantse, soit du 15 octobre 1903 au 24 mars 1904. La seconde comprend la marche sur Gyantse et la période de préparation à la marche sur Lhassa, soit du 25 mars au 12 juin. La troisième comprend la marche en forces sur Gyantse puis sur Lhassa, du 13 juin au 3 août. Enfin la quatrième comprend l'occupation de Lhassa et la retraite des troupes après la conclusion du traité, soit du 4 août au 6 octobre, date de l'arrivée de la dernière colonne à Gyantse. Il y a eu en tout 16 engagements plus ou moins importants: 202 hommes ont été tués ou blessés parmi lesquels 23 officiers; 5 de ces derniers ont succombé.

* * *

Les essais entrepris avec le nouveau fusil court viennent de s'achever. On a fabriqué 1050 de ces armes pour les remettre à trois régiments de cavalerie, à sept bataillons d'infanterie ainsi qu'à une partie de la flotte. Les essais ont duré trois mois et ont porté sur la précision, la rapidité de la charge, le tir, les avantages d'un long garde-main et la facilité du maniement, ainsi que sur la valeur de la hausse et du guidon.

On a en général été satisfait de la précision du nouveau fusil et il paraît avéré que l'arme est supérieure au fusil ordinaire en ce qui concerne la rapidité de la charge, le tir et la facilité du maniement. Le mécanisme et l'appareil de hausse ont également été considérés comme satisfaisants et tout le monde est d'accord pour apprécier les avantages d'un long garde-main. Le recul est légèrement plus fort, mais on n'estime pas qu'il y ait lieu de s'en inquiéter.

D'autres expériences ont encore été faites en Somalie, pour savoir com-

[1] En réalité lieutenant-colonel avec titre (brevet) de colonel qui a reçu, suivant l'usage, la dénomination de « Brigadier-Général » en sa qualité de commandant de l'expédition.

ment le fusil se comportait dans des contrées sablonneuses; 100 de ces armes, essayées d'abord en Angleterre, ont été expédiées dans ce but dans l'Afrique orientale. Là aussi on a été content; il paraît que les hommes préfèrent ce fusil à l'autre, que le tir est bon et que l'augmentation du recul est imperceptible.

Les essais comparatifs de précision exécutés à Hythe ont donné les résultats suivants :

Déviation moyenne du projectile à partir du centre de la cible.

	200 yards (0m91)	500 yards	1000 yards	1500 yards
France	0.33	0.58	1.29	3.42
Allemagne. . . .	0.35	0.77	1.52	4.02
Italie.	0.27	0.73	2.04	3.04
Grande-Bretagne :				
a) Fusil long . .	0.27	0.62	1.72	4.43
b) Fusil court. .	0.21	0.71	1.21	2.99

Le journal de l'armée que le Conseil de l'armée avait décidé d'instituer en avril 1904 n'a jamais vu le jour. J'ai parlé dans ma chronique de juin du superbe programme que l'on voulait remplir. C'était seulement trop beau et les enthousiastes d'il y a neuf mois se sont vite laissés convaincre de l'impossibilité de cette publication. Chacun trouve aujourd'hui que si ce journal devait être l'écho des idées officielles il était sans utilité, et que s'il devait contenir des critiques indépendantes des institutions militaires, il aurait été constamment en conflit avec le War Office. Il eût été en effet pour le moins étonnant de voir une administration patronner un journal destiné à la critiquer. Cette malheureuse tentative n'est pas de bon augure pour les autres créations du Conseil de l'armée.

M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les réformes du nouveau ministre. — Le Règlement définitif de l'infanterie. — Le « télémètre du soldat ».

Il faut l'avouer : le projet de loi sur l'avancement n'a pas une bonne presse, et les règles qui vont être suivies pour l'établissement des « Tableaux » de cette année n'ont obtenu qu'un succès médiocre auprès des intéressés et du public impartial. On sait que le général Jung, qui a mis ces idées en circulation, était un bon républicain. A ce titre, il méritait qu'on exhumât quelques-unes des propositions qu'il a émises et qui n'ont pas fait

leur chemin de son vivant. On n'a pas eu la main très heureuse en s'efforçant de faire aboutir celle-là plutôt que telles autres.

Par contre, on ne peut qu'approuver M. Berteaux d'avoir voulu introduire des simplifications dans la machine militaire que la tradition semble avoir pris plaisir à compliquer. Il y a quelque quinze lustres, le général Morand, dans son *Armée selon la Charte*, demandait l'application aux choses militaires des procédés en usage dans l'industrie. Mais il est difficile à un officier élevé dans des habitudes plus que séculaires de se décrasser de préjugés dont il a fini par s'accommoder, loin d'en sentir la gêne, ayant vécu au milieu d'eux. Un civil est dans de meilleures conditions pour secouer le joug de la routine.

Le nouveau ministre a supprimé les formalités en usage depuis je ne sais combien de temps pour la notification aux officiers des décisions qui les concernent (nominations, mutations, etc.). Il a fait mettre en essai, dans les corps de troupe coloniaux stationnés en France, un coffre individuel qui puisse servir de malle, en voyage, et de bahut, en garnison, et qui resterait la propriété du soldat. Il a rendu moins absurde et moins... barbare le régime imposé aux hommes punis. Bref, il a à son actif un certain nombre d'améliorations de détail qui ne sont pas à mépriser.

Faut-il porter à son compte les modifications — qui ne sont pas toutes des améliorations — introduites dans le régime de l'Ecole de gymnastique de Joinville-le-Pont ou dans celui de l'Ecole polytechnique [1] ? Je ne le pense pas, croyant savoir que, si son prédécesseur était resté, il aurait endossé la paternité de ces réformes. Et, de même, le général André semblait disposé, au moment où il a quitté le pouvoir, à sanctionner certaines mesures que M. Berteaux a eu l'honneur de prendre : unification des méthodes employées dans l'armée et dans l'Université pour le développement physique, encouragement aux œuvres d'éducation morale à la caserne (reconnaissance de la Société républicaine des conférences populaires, appui donné aux *Lectures militaires de la semaine*, ci-devant intitulées *L'Armée et la Nation*).

De tout cela, nous devons être reconnaissants, et nous le sommes... même si nous ne nous déclarons qu'à moitié satisfaits.

* * *

En écrivant ceci, je suis sous le coup de la désillusion que m'a causée le Règlement définitif sur les manœuvres de l'infanterie, Règlement qui a été signé le 3 décembre par M. Loubet et contresigné par M. Berteaux.

Je ne rends ni l'un ni l'autre de ces deux personnages responsables de ma mauvaise humeur. Ils sont tous les deux hors de cause. Mais je ne peux

[1] Le décret concernant les examinateurs d'entrée à cette Ecole a été rapporté le 19 décembre, conformément aux indications données dans ma chronique du mois dernier (page 906, en note).

m'empêcher de déplorer l'insuffisance du progrès réalisé dans le document dont je parle.

Car il y a progrès, bien entendu. Mais pas assez, à mon gré. Le code de justice militaire a subi quelques heureuses retouches depuis quatre ans. On y a introduit, par exemple, la loi de sursis. On ne peut pourtant pas dire qu'un esprit nouveau y ait pénétré. Ce n'est que partiellement, que superficiellement, qu'il a été amendé, ce code, dont tout le monde est d'accord pour se plaindre, ce code suranné et archaïque. Eh bien, l'ordonnance de l'infanterie vient d'éprouver un sort analogue. Sans doute, on l'a allégée, réduite, simplifiée ; sans doute, on lui a infusé un peu de sang (et de bon sens!) germanique; sans doute on l'a rendu plus adéquat aux nécessités de l'heure présente. Mais son orientation générale est restée ce qu'elle était. Les hommes de valeur qui ont compris la nécessité de faire des concessions à l'esprit nouveau, avaient le malheur de n'en pas être imbus, de cet esprit nouveau. Ils se sont comportés à l'instar de ces cordonniers faisant des chaussures neuves du vieux cuir, qui cède ou qui craque.

Je voudrais vous montrer quel contre-sens les rédacteurs du nouveau Règlement ont commis. Je remets donc à une autre fois d'en étudier les dispositions. Je ne m'attacherai aujourd'hui qu'à son essence même. Et en cela, d'ailleurs, je crois me conformer aux aphorismes en cours. Ne dit-on pas couramment que « la discipline fait la force principale des armées », d'où il semblerait résulter (mais d'où il ne résulte malheureusement pas) qu'on doit s'attacher plus à ce qui la développe, cette discipline, qu'à tel dispositif de rassemblement, qu'à tel ordre de marche, qu'à tel déploiement, qu'à telle formation de combat. Le paragraphe 242 du décret qui nous occupe proclame pompeusement que « les forces morales constituent les facteurs les plus puissants du succès, » qu' « elles vivifient l'emploi des moyens matériels, dominent toutes les décisions du chef et président à tous les actes de la troupe. »

On m'excusera donc si je ne considère aujourd'hui que le côté moral du Règlement du 3 décembre pour montrer combien mal on y entend l'application des principes qu'on y proclame.

Ces principes, M. Loubet les a formulés, « sur le rapport du ministre de la guerre, » dans le préambule. Le but qu'on a en vue, dit-il, « a été de développer l'esprit d'initiative et de décision à tous les degrés de la hiérarchie, d'obtenir plus de souplesse et de rapidité dans les évolutions, une élasticité et une variété plus grandes dans les formations de combat, et de réaliser la simplification de l'enseignement. »

Quelles sont les idées directrices qui ont inspiré les rédacteurs du Règlement? Comment conçoivent-ils le combat moderne, et quelles méthodes d'instruction préconisent-ils?

Sur le premier point, voici ce que répond le Président de la République :

L'emploi de la poudre sans fumée a introduit dans le combat un élément dont l'influence considérable est actuellement démontrée ; l'augmentation continue de la vitesse du tir et de la tension de trajectoire des projectiles d'infanterie, de la rapidité et de la puissance du tir de l'artillerie, exposent les troupes à des effets de destruction de plus en plus redoutables.

Ces modifications à l'armement entraînent les conséquences suivantes :

1° Difficultés de plus en plus grandes au début de l'engagement, pour reconnaître les dispostiions de l'adversaire ; d'où *fonctionnement plus délicat, plus complexe et plus lent des organes de contact.*

2° Danger croissant d'exposer aux vues de l'ennemi des troupes massées, même de faible effectif : d'où *emploi de formations très souples s'adaptant rigoureusement au terrain*, substitution à l'ancienne ligne de tirailleurs de *groupes irrégulièrement répartis sur le front de combat, progrès plus lents de couverts en couverts, préparation plus minutieuse et plus méthodique des attaques*, rassemblements à l'abri des vues de l'ennemi des troupes chargées de l'effort final.

3° Importance plus grande du feu comme moyen d'action de l'infanterie, et d'autre part, danger d'une consommation exagérée de munitions, en raison de la grande difficulté des ravitaillements au cours de l'action : d'où *emploi normal des feux par rafales courtes et violentes.*

D'autre part, « la réduction de la durée du service militaire et le rôle toujours croissant des éléments de réserve imposent avec plus de force que jamais la simplification des méthodes d'instruction. » Cette simplification, le préambule du règlement spécifie qu'elle doit être recherchée par les moyens suivants :

1° Suppression absolue de tous les mouvements qui ne trouveraient pas leur application à la guerre.

2° Confirmation de la discipline et de la cohésion par la précision apportée, suivant la volonté du chef, à l'exécution de quelques mouvements et non par la multiplicité et la complication des exercices.

3° Interdiction formelle, à tous les degrés de la hiérarchie, d'introduire aucune réglementation particulière sous prétexte de compléter ou d'expliquer le règlement.

4° Réduction des développements donnés au texte même du règlement en réunissant, dans un exposé unique, chaque fois qu'il a été possible, toutes les prescriptions communes à plusieurs unités.

5° Développement de la réflexion et de l'esprit de décision, aussi bien dans la manœuvre, par l'initiative la plus large laissée aux exécutants que, dans l'instruction, par la liberté accordée au chef responsable dans le choix des moyens à employer pour atteindre le but assigné.

Ceci posé, entrons dans l'exposé des *Principes généraux*.

Et, d'abord, le premier — il faut commencer par le commencement — c'est que « la préparation à la guerre est le but *unique* de l'instruction des troupes. » Ce cliché est la paraphrase du premier article de l'énumération ci-dessus : « Suppression *absolue* de tous les mouvements qui ne trouveraient

pas leur application à la guerre. » Unique ! Absolu ! Vous entendez bien ces deux épithètes. Mais alors que vient faire le mouvement l'arme sous le bras droit? Il sert pour rendre les « honneurs funèbres. » Est-ce donc là une « application à la guerre? » Et la position de « l'arme au pied? » et la position de « l'arme sur l'épaule droite? » Et « marquer le pas? » Et « changer le pas? » Et les « alignements? » Et le « pas cadencé? »

S'il fallait démontrer qu'on envisage bien des exercices qui n'ont avec la guerre qu'un rapport lointain, très lointain ! je citerais cette note du paragraphe 82 où on définit la position que peut prendre le soldat « dans certaines circonstances de service où il agit isolément, » ou, mieux encore, cet alinéa du paragraphe 13, où il est dit que, en cas de nécessité, lorsqu'on se rouve à court de temps, il convient « d'insister particulièrement sur les exercices qui ont une utilité immédiate pour la guerre. » C'est donc qu'on reconnaît que les autres n'ont que l'utilité lointaine dont je parlais tout à l'heure.

Nous voici, je pense, édifiés sur la valeur du premier principe.

Passons au second.

Le paragrahe 2 énumère les qualités nécessaires à une troupe d'infanterie pour être préparée à la guerre. Elle doit notamment conserver « l'ordre et le silence indispensables à l'action du commandement »...

Nous retrouverons cette prescription au paragraphe 59, où il est dit :

L'immobilité et la correction de l'attitude sont indispensables pour obtenir du soldat une attention soutenue et une exécution immédiate.

Mais revenons-en à notre paragraphe 2.

Il demande qu'on développe la « discipline du rang », qu'on fortifie les sentiments de solidarité de la troupe « par une *solide instruction de détail* et par la pratique de mouvements exécutés avec une *précision rigoureuse.* (L'ombre du grand Frédéric a dû se trémousser d'aise, en apprenant que les pratiques du caporalisme prussien avaient, au bout d'un siècle et un quart, leur été de la Saint-Martin!) Il ajoute, ce même paragraphe 2, que l'infanterie doit être « préalablement disciplinée par l'*instruction de la place d'exercices.* »

Qu'est-ce donc que cette « place d'exercices, » dont nous ne connaissions pas la définition. On parle couramment chez nous de « place d'armes, » de « champ de Mars, » de « terrain de manœuvres. » C'est vraisemblablement cette dernière signification que les rédacteurs du nouveau Règlement attribuent à l'expression qu'ils ont introduite dans la terminologie militaire. C'est du moins ce qui semble résulter de cet alinéa-ci :

39. L'instruction est donnée sur la place d'exercices ou en terrains variés. En principe, l'école du soldat, le début de l'école de section et de l'école de compagnie, sont enseignés sur la place d'exercices et le moins souvent possible dans la cour des casernes.

Donc, la dite place n'est ni la cour des casernes ni le terrain varié. Et par élimination, nous arrivons ainsi à comprendre ce qu'elle est peut-être. Mais n'aurait-on pu donner une définition, comme on en a donné une, au paragraphe 21, des « exercices d'évolution? »

Dans un Règlement qu'il est interdit de compléter ou de modifier, il faudrait éviter tout ambiguïté d'expressions. Qu'on y mette après midi au féminin, peu me chaud. C'est affaire entre le ministre de la guerre et l'Académie française, gardienne attitrée de la pureté de la langue. Mais que veut dire exactement cette « instruction de détail » dont il est parlé à mainte reprise et qui me semble être purement de l'instruction de parade, si je comprends bien les commentaires implicitement donnés par le texte? Et que veut dire aussi cette « instruction individuelle » qui est la « base de l'instruction militaire du soldat, » à laquelle on ne saurait consacrer « assez de soin, de temps et de méthode, » parce qu'elle donne à l'homme « des habitudes d'ordre et de précision dans la manœuvre » qui ne lui seront peut-être pas utiles en campagne, mais « qu'il conservera pendant toute la durée de son service actif et qu'il retrouvera dans la réserve et l'armée territoriale. »

En réalité, l'esprit des rédacteurs du nouveau Règlement était hanté par le respect de l'antique maniement d'armes, par le fétichisme du pas cadencé et du « rangs serrés, » par le culte du mot à mot. En vain renonce-t-on à la première ligne au littéral; dès la seconde ligne, on y revient. Jugez-en par vous-même :

> 32.... La récitation littérale du texte n'est pas exigée : cependant (... il y a un cependant !...), il est *utile* que les gradés puissent énoncer *très exactement* certaines règles importantes qui ne sauraient être formulées en termes plus précis que ceux du Règlement. (Maniement des armes, mouvements du tir, etc.)

Je conviens que ce traditionalisme se trouvait en germe dans le passage du préambule où il est dit qu'on doit rechercher la « confirmation de la discipline et de la cohésion par la *précision.* » Mais comment concilier cette sujétion avec la liberté qui, toujours d'après le même préambule, doit être « accordée au chef responsable dans le choix des moyens à employer pour atteindre le but assigné. »

Ah! Ce « choix des moyens! » C'est le *Leit-motic* de notre Règlement. Il fait pendant au fameux : « Le temps et l'espace » que le général Maillard a introduit dans le vocabulaire de l'art militaire. Il a fait son apparition à la page 9. Il revient page 13. Le voici encore page 14. Le malheur est que, dès la page 15, on les fixe, ces moyens, avec une rigueur terrible. Le Règlement se soucie peu d'indiquer le but à atteindre, mais il détaille avec complaisance les moyens à employer. Définissant les connaissances que doit posséder le soldat pour entrer en campagne, il omet de parler de l'entretien des armes ou des travaux de terrassement (il en est question pourtant incidem-

ment au paragraphe 274); il ne dit pas si le soldat est tenu de savoir laver son linge ou faire la cuisine. Mais il force les chefs responsables à établir des programmes d'instruction, à dresser des tableaux de travail, à communiquer ces tableaux à leurs subordonnés; il exige que tout exercice soit précédé d'un rassemblement suivi de l'appel, puis de l'inspection de la tenue, des armes et des cartouchières. De quoi diable se mêle là M. Loubet, et ne pourrait-il permettre au caporal de faire passer l'inspection de son escouade avant l'appel, ou même de se dispenser de cet appel?

La conclusion de tout ceci, c'est qu'on vient de nous donner du vieux retapé, rafraîchi, rafistolé, rapproprié, rajeuni, alors que c'est du neuf que nous espérions. Et, pour tout dire, le manque de caractère qu'on reproche tant à nos officiers, les incohérences que je viens de signaler me paraissent le dénoter.

* * *

Ce manque de caractère vient de compromettre lamentablement la carrière d'un des généraux qui méritent le plus d'inspirer la confiance par la pénétration de son intelligence, par son aptitude au travail, par l'étendue de son savoir, par la lucidité de son esprit, par son amour pour sa profession. La solidité de son républicanisme le désignait, autant que son mérite militaire, pour les plus hautes fonctions de l'armée. Et son ambition lui a, par malheur, inspiré des démarches fâcheuses dont la révélation a terni à tout jamais sa réputation de droiture et d'intégrité, en mettant à nu ce qu'il y a en lui de dualité.

Mais ce n'est pas une raison pour méconnaître sa valeur technique, et, si je me refuse à emboîter le pas derrière les thuriféraires qui l'encensent, je ne saurais nier les services qu'il a rendus à l'artillerie, son arme d'origine

Je suis moins épris de la part qu'il a cru devoir prendre à la rénovation de l'infanterie. Il s'est improvisé réformateur, et ses propositions prouvent que sa science est de fraiche date. Néanmoins je tiens sa dernière publication (*Evaluation des distances*, Paris, Berger-Levrault, 1905) pour une œuvre très intéressante. Je voudrais pouvoir l'analyser, la discuter, la rapprocher de l'article qui a paru ici même sur la *lecture du terrain* (août-octobre 1902). Ayant trop donné de place au Règlement du 3 décembre dernier, je dois me borner à résumer ce qui a trait à l'emploi de ce qu'on a appelé le « télémètre du soldat. »

Car le soldat peut avoir à évaluer la distance de l'ennemi. Le *Règlement sur l'instruction du tir* (18 novembre 1902) ne lui prescrit-il pas, s'il est en sentinelle aux avant-postes, ou s'il marche en éclaireur, de se mettre en mesure de renseigner le commandement sur la distance à laquelle se trouve une troupe en marche ou sur l'éloignement des différents objets du terrain? Et le nouveau *Règlement sur les manœuvres de l'infanterie* ne dit-il pas (§ 125) que « le tirailleur choisit lui-même le but et la hausse lorsqu'il est

isolé ou toutes les fois que, par suite de circonstances particulières, il n'a pu recevoir de ses chefs ou recueillir auprès de ses camarades l'indication du but ou de la hausse ? »

Eh bien, alors, comment devra-t-il s'y prendre ?

Il emploiera la méthode dont voici l'explication et l'exposé :

La longueur du bras d'un homme de taille moyenne est de 65 centimètres environ. Il faut entendre par là que, lorsque l'homme étend le bras horizontalement devant lui, comme s'il voulait désigner un objectif, la main se trouve à environ 65 centimètres de l'œil. Chacun peut d'ailleurs régler, suivant sa conformation personnelle, la manière dont il doit tenir la tête pour que cette distance soit exactement de 65 centimètres. C'est ce qu'on appelle *étalonner la longueur du bras.*

D'autre part, quatre pièces de 10 centimes, à l'effigie de Napoléon III [1], forment une pile dont l'épaisseur est de $6^{mm}5$, juste le centième de la longueur du bras, telle qu'elle vient d'être définie. On a ainsi un moyen très simple de réaliser l'angle 1/100e.

Vue par la tranche, tenue entre les doigts, à bras tendu, la pile dont il s'agit couvre une largeur ou une hauteur de :

1 mètre si la distance est de 100 ;
2 mètres » 200 ;
Etc.

Si donc on constate que l'étendue couverte est de 15 mètres, c'est que la distance est de 1500 mètres.

Pour évaluer cette étendue, il suffit de la comparer soit à une des dimensions de l'objectif, front ou hauteur, supposée connue, soit un objet dont on connaît les dimensions apparentes par rapport à l'objectif.

En voici quelques exemples :

I. — L'objectif est un soldat d'infanterie dont la hauteur est supposée de $1^{m}60$. En tendant le bras, comme il vient d'être dit, on couvre, avec les quatre pièces de 10 centimes, une hauteur qu'on estime à un peu moins du double de l'objectif. Si cette hauteur est de 3 mètres, la distance est de 300 mètres.

II. — L'objectif est un cavalier dont la hauteur est supposée de $2^{m}50$. En jetant sur cet objectif l'« *unité d'angle* », on en couvre sensiblement plus que la moitié. Si la hauteur couverte est de 2 mètres, la distance est de 200 mètres.

III. — L'objectif est une section en ligne déployée dont on a pu, au moyen d'une bonne jumelle, compter les 20 files. Chaque homme occupe dans le rang un front de 70 centimètres ; le front de la section est donc de 14 mètres. En

[1] La pièce de 10 centimes à l'effigie de Napoléon III est recommandée, parce que son épaisseur est très régulière et dans un rapport simple avec la longueur du bras. Il n'en est pas de même du modèle de la République dont l'épaisseur est un peu plus forte et comporte des variations appréciables, d'une pièce à l'autre. Cela tient à ce que ce dernier modèle est en circulation depuis moins longtemps. Enfin, c'est le modèle de l'Empire qui, actuellement encore, est le plus répandu.

jetant sur ce front l'unité d'angle, on en couvre un peu plus de la moitié; mettons 8 mètres. La distance est de 800 mètres.

IV. — L'objectif est une batterie de quatre pièces supposées aux intervalles réglementaires; son front est donc de 50 mètres. En jetant sur ce front l'unité d'angle, on en couvre un peu moins de la moitié; mettons 22 mètres. La distance est de 2200 mètres.

V. — Une route nationale est bordée de peupliers dont les cimes forment une ligne très régulière et dont la hauteur a pu être évaluée à 25 mètres. Au point où cette route franchit la crête, la hauteur couverte par l'unité d'angle est supérieure d'un bon quart à la hauteur du peuplier. On l'évalue à 32 mètres. La distance de la crête est de 3200 mètres.

VI. L'artillerie ennemie a commis la faute de ne pas dissimuler sa mise en batterie et on a pu voir, se présentant par le travers, les pièces attelées dont la longueur est de 15 mètres. En jetant sur la position ennemie l'unité d'angle, on couvre un front que, par comparaison avec la longueur des voitures, on évalue à 20 mètres. La distance est de 2000 mètres.

VII. — Sur un chemin transversal passe une voiture dont on reconnait le modèle et dont la longueur est de 5 mètres. L'unité d'angle intercepte sur le chemin une longueur que, par comparaison avec celle de la voiture, et sans qu'il soit besoin que celle-ci s'arrête, on évalue à 8 mètres. La distance du chemin est de 800 mètres...

... Enfin, le but peut être fugitif; c'est un homme qui marche sur une route, mais qu'on ne voit que par intermittences, parce que les arbres ou les maisons le cachent le reste du temps. En pareil cas, le télémètre Souchier serait impuissant. Il suffit, au contraire, d'apercevoir le piéton pendant une seconde pour constater que le mur blanc sur lequel il se projette est une fois et demie plus haut que lui. L'homme passe, mais le mur reste. C'est sur ce mur de 2m40 qu'on opérera, tout à son aise, pour déterminer la distance.

Par ce procédé, quelle approximation peut-on obtenir? Les faits répondront. Voici, en effet, le résultat d'une des expériences qui ont été poursuivies aux dernières grandes manœuvres du Nord-Ouest.

L'objectif était un de ces pommiers qui abondent dans les plaines de la Normandie et dont la hauteur est très uniformément voisine de 5 mètres. Douze officiers, invités à en évaluer la distance à vue, ont donné des chiffres variant de 500 à 2500 mètres. Les mêmes officiers, en utilisant la pièce de 10 centimes, ont trouvé des nombres compris entre 1000 et 1200 mètres. La distance réelle était de 1100 mètres. La méthode préconisée s'est donc trouvée dix fois plus précise que l'évaluation à vue.

Tous les essais n'ont pas été aussi concluants. Il a été rare cependant que l'erreur commise dépassât 15 %. En tous cas, cette erreur dans l'emploi du « télémètre du soldat » ne pourrait égaler les écarts de l'observation à vue (de 500 à 2500 mètres) que si on avait attribué à l'arbre une taille

de 2m30 ou de 11m50. Or, il faudrait n'avoir jamais vu un pommier pour commettre de semblables erreurs [1].

L'expérience ci-après est, sinon plus concluante, du moins plus frappante encore.

Invités à évaluer à vue la distance d'un troupeau de vaches situé à environ 800 mètres, les observateurs ont donné des indications variant de 500 à 1500 mètres. En utilisant ensuite la pièce de 10 centimes, après avoir estimé à 1m30 la hauteur des animaux, estimation très arbitraire, car personne n'avait jamais réfléchi à la question, on trouva une distance très voisine de 900 mètres. Cela prouve que la hauteur avait été appréciée un peu trop grande; mais, pour retomber sur les évaluations de 500 et de 1500 mètres, il aurait fallu attribuer aux vaches une hauteur de 70 centimètres, taille d'une chèvre, ou de 2m15, taille d'un éléphant. Jamais, sur les dimensions d'un objet que l'on a vu une fois, on ne commettra de semblables erreurs.

Ces considérations ne manquent ni d'intérêt ni d'originalité. Il faut pourtant rendre à César ce qui est à César, et faire remonter l'honneur du « télémètre du soldat » à l'auteur de *La clé des champs* et du *Compas dans l'œil*, à ce commandant Morelle dont le nom se trouve inscrit en tête de la brochure, et dont le style, au surplus, se retrouve dans les développements mêmes. Elle est bien de lui, cette expression : « Jeter sur un front l'unité d'angle. » Et partout on reconnaît sa griffe. Il peut emprunter à autrui sans qu'on s'en aperçoive. On ne peut lui emprunter quelque chose, sans que tout le monde s'en rende compte. Il est juste de rendre hommage à sa maîtrise, et je tiens d'autant plus à le dire ici qu'il a fait à la *Revue militaire suisse* l'honneur de s'approprier une des idées dont elle a eu la primeur. Je veux parler du rapporteur décrit à la page 836 de l'année 1902.

[1] Bien entendu, il faut s'habituer à connaître les dimensions des objets. Mais c'est une notion qu'on arrive assez vite à acquérir, pour peu qu'on s'y applique.
Un chapitre de la brochure est justement consacré à cette question.

CHRONIQUE DE LA REVISION

Pour les carabiniers. — Plusieurs sociétés de carabiniers de la Suisse romande, voyant leur existence mise en péril par l'avant-projet de réorganisation militaire, viennent d'adresser un questionnaire à leurs membres, avec prière de formuler leurs observations ou remarques. Elles se proposent d'utiliser cette consultation pour s'opposer à la suppression des carabiniers.

Un des carabiniers ainsi questionné nous prie de publier sa réponse :

L'avant-projet de la nouvelle organisation militaire nous fournit lui-même l'arme nécessaire, la preuve qu'il faut conserver nos carabiniers, en avouant. « que les carabiniers ont été maintenus surtout et à cause de la popularité dont ils jouissent ». C'est grâce à leur esprit de corps que les carabiniers jouissent de cette juste popularité !

Or, il nous semble qu'il n'est pas à dédaigner d'avoir certaines unités sur l'esprit desquelles on sait pouvoir plus spécialement compter : de nombreux exemples de la guerre prouvent que les « besoins de la tactique » en campagne. s'ils ne viennent pas en dernier lieu, n'occupent pas la place ni ne suppléent en tous cas l'esprit de corps. Celui-ci enorgueillit la troupe qui le possède, la soutient dans les tâches difficiles, lui fait considérer un surcroît de travail comme un honneur rendu à son endurance, etc, etc. Pourquoi les armées qui nous entourent se plaisent-elles à écrire l'historique de leurs régiments, sinon pour encourager les jeunes à se conduire comme leurs aînés, de façon à enrichir l'histoire de leur unité d'un glorieux chapitre de plus ?

Voyez les guerres, celle de 1870, par exemple, dont partie de nos frontières ont conservé le souvenir : quelles sont les troupes qui lâchent pied au premier coup de canon ? Celles qui n'ont pas d'histoire, les mobilisés formés d'hier, qui ne se connaissent pas, qui n'ont aucun lien entre eux, qui n'ont pas foi et confiance en leurs chefs nommés du jour précédent, etc. Que fait la tactique là-dedans ? On leur dit « marchez » on leur désigne un but; et, s'ils sont possédés de cet esprit de corps, indispensable encore plus aujourd'hui qu'autrefois, ils avancent, ils marchent au but qu'on leur a désigné en serrant les rangs, parce qu'ils se sentent frères et camarades, et, parce qu'à ce moment-là, ces termes ne sont pas un vain mot comme en temps de paix !

Eh bien ! cette camaraderie de bon aloi, cette confiance en leurs chefs, cet esprit de corps qui fait qu'une troupe forme un tout coordonné, homogène, les carabiniers les possèdent, du propre aveu du projet de réorganisation militaire. Pourquoi les leur enlever ? Il faudrait auparavant toucher à la loi sur leur recrutement, qui, si elle est appliquée comme elle doit l'être par des chefs soucieux d'avoir la meilleure troupe, donne à ces unités de bons tireurs, des

hommes endurants, soigneux de leurs armes, n'ayant pas été punis, etc. C'est l'élite de l'armée qu'un recrutement fait dans de telles conditions, et c'est par ce choix même qu'on donne l'idée de l'esprit de corps au moment où l'on recrute le nouveau carabinier.

Seulement, si nous voulons qu'on nous laisse vivre avec cet ancien nom, il faut nous remuer, nous donner de la peine, non dans des assemblées politiques à grands coups de langue ou dans les tirs fédéraux le verre en main, mais en accomplissant tout notre devoir avant, pendant et après le service : en cultivant notre endurance par la marche et les exercices corporels, en ne négligeant jamais le tir qui doit aller en progressant avec le nombre des cours faits au bataillon, en profitant, en un mot, de toutes les occasions pour développer les qualités du carabinier : discipline, endurance, maniement habile de son arme.

Si on veut des régiments, qu'on fasse des régiments de carabiniers, et qu'on les envoie dans les Alpes, — en en supprimant au besoin tout ce qui ne pourra pas suivre la méthode rationnelle propre à nous enseigner la guerre de montagne, — mais qu'on nous laisse notre nom qui est synonyme d'esprit de corps! C'est et ce sera toujours la meilleure qualité du soldat.

Genève, décembre 1904.

Un carabinier.

Nous rendons hommage aux excellents sentiments de notre correspondant. Nous sommes du reste en tous points d'accord avec lui sur la haute valeur de l'esprit de corps, et admettons qu'à ce point de vue spécial, les carabiniers ont droit à l'existence.

Il ne faudrait cependant pas se leurrer non plus de trop d'illusions. Tout ce qui faisait jadis leur raison d'être a disparu : ils ont le même armement que les fusiliers, leur recrutement ne leur assure plus une supériorité marquée comme tireur, dans certaines divisions ils ont été enrégimentés avec les fusiliers. La seule différence est actuellement l'uniforme.

A la vérité, il suffit pour favoriser l'esprit de corps, et nous ne verrions aucun inconvénient, — réserve faite des exigences administratives, — à conserver et même à augmenter le nombre des carabiniers et, le cas échéant, à les former en régiment.

Il y aurait aussi le moyen proposé par notre correspondant : conserver le nom, et appeler « carabiniers alpins » les « chasseurs alpins » projetés. Si cette appellation peut concilier toutes les opinions, il n'y a aucun motif de ne pas la consacrer par la loi. Mais il va sans dire que le nom ne devrait pas emporter la chose, et que les futurs carabiniers seraient des « alpins, » recrutés dans les contrées de montagne, préparés, en conséquence, par leurs habitudes civiles, aux exigences de la tactique de montagne. Sous cette réserve, appelons-les carabiniers. Le nom ne fait rien à l'affaire.

Le quartier-maître de bataillon. — L'avant-projet de réorganisation militaire propose la suppression du quartier-maître de bataillon et son remplacement par un fourrier d'état-major.

Cette proposition a été mise à l'ordre du jour d'une réunion d'officiers d'état-major d'administration, qui a eu lieu le 11 décembre passé à Olten. Les officiers présents étaient une vingtaine. Ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. Il est indispensable de maintenir les quartiers-maîtres de bataillon et de régiment en leur conservant leur rang actuel d'officier. Il est nécessaire d'adjoindre au quartier-maître de bataillon un fourrier surnuméraire à titre d'aide chargé principalement du ravitaillement en subsistance depuis l'arrière.

2. Les quartiers-maîtres de bataillon, de régiment et de brigade (ces derniers dans la cavalerie) doivent appartenir à la troupe dans laquelle ils sont incorporés et en porter l'uniforme, au besoin avec un signe distinctif. Ils doivent autant que possible être recrutés dans cette troupe et lui demeurer attachés. Ils reçoivent l'instruction technique dans les troupes d'administration et acquièrent l'instruction complémentaire pratique dans leur arme d'incorporation.

3. Les officiers comptables et les officiers des subsistances des états-majors supérieurs (division et au-dessus), du service des étapes et du service territorial, composent le commissariat. Les officiers du commissariat (commissaires des guerres) sont recrutés parmi les quartiers-maîtres des unités et des états-majors de toutes armes ainsi que parmi les officiers du service des subsistances. Ils sont nommés et promus par le Conseil fédéral. Ils portent l'uniforme du commissariat; reçoivent leur instruction technique dans les troupes du service des subsistances et poursuivent leur instruction complémentaire pratique dans les états-majors auxquels ils sont attribués.

On peut résumer comme suit les motifs invoqués à l'appui de ces résolutions.

L'avant-projet du Département militaire réintroduit le fourrier d'état-major antérieur à 1874. Il estime qu'à lui seul ce sous-officier peut veiller à l'administration des petits bataillons projetés, puisque aussi bien il n'aurait qu'à tenir la comptabilité. Mais l'avant-projet néglige de rappeler que malgré leur effectif inférieur à 700 hommes, les bataillons d'avant 1874 possédaient, outre le fourrier d'état-major, un quartier-maître ayant grade de capitaine ou de premier-lieutenant. Il était choisi parmi les officiers de troupes, et le commandant mettait un soin spécial à fixer ce choix. Une grande part de l'administration et du service des subsistances du bataillon étaient dévolues à cet officier.

A noter qu'à cette époque les manœuvres n'existaient pas en la forme qu'elles revêtent aujourd'hui. L'organisation du logement et des approvi-

sionnements était prévue longtemps avant la période de convocation par les soins du commissariat fédéral. Le bataillon prenait possession des quartiers ainsi préparés et la subsistance lui était délivrée sur place par des fournisseurs. La besogne était donc bien simplifiée. Cependant, deux personnes se la répartissait : le quartier-maître et le fourrier d'état-major.

Aujourd'hui, le quartier-maître est seul. Pourtant les exigences ont grandi: le bataillon a un roulement de fonds plus considérable, son service des subsistances a été rendu indépendant. L'instruction sur le service en campagne prévoit en première ligne l'acquisition de la subsistance par la troupe elle-même ; le ravitaillement ne vient qu'en seconde ligne, effectué dans la mesure où il doit compléter une subsistance insuffisante. En conséquence, le quartier-maître doit, autant que possible, se trouver le premier dans le rayon des cantonnements, se mettre en rapport avec les fournisseurs, les communes, les autorités. Il doit posséder des aptitudes administratives pratiques, être énergique et indépendant. Sa tâche est assez grande pour absorber son activité, et assez importante pour lui donner droit au grade d'officier.

Le quartier-maître et les fourriers de compagnie sont occupés auprès de la troupe. Il n'y a donc personne pour toucher les vivres à la colonne de subsistances et surveiller le train de bagages. De là la nécessité d'un fourrier surnuméraire par bataillon. Ce fourrier est le délégué du bataillon sur la place de distribution ; il est l'aide du quartier-maître et, le cas échéant son remplaçant. Ce fourrier surnuméraire n'a pas besoin d'être prévu d'une façon spéciale par la loi sur l'organisation militaire. En cas de mobilisation, il y aura des fourriers surnuméraires ; le commandant du bataillon pourra s'en adjoindre un.

Quelles seraient les conditions du recrutement des fourriers d'état-major et des quartiers-maitres de régiment prévus par le projet du Département? On devrait exiger des fourriers ce que l'on exige du quartier-maître. Ils auraient le même genre de service et la même responsabilité. Où trouverait-on l'homme qui se contenterait du grade de sous-officier dans de telles conditions?

Quant aux quartiers-maitres de régiment, le projet considérant qu'il doit connaître la vie et les besoins de la troupe le recrute parmi les officiers de troupe. Pour qu'il réponde aux desiderata, il faut qu'il soit au moins premier-lieutenant, ayant accompli plusieurs services comme officier. Il deviendra donc quartier-maitre de régiment sans promotion mais avec la perspective de plus nombreux services. Comment le trouverait-on? Il aura plus d'avenir en restant dans la troupe.

On ne pourra donc recruter le quartier-maitre de régiment que parmi les fourriers d'état-major et ceux-ci auront fait autant de service qu'un capitaine pour n'être que lieutenant ou premier-lieutenant.

Il y a lieu d'observer encore que dans l'organisation actuelle, le remplacement dans le personnel d'administration n'est pas réglé. Que faire si un quartier-maître de bataillon ou de régiment est empêché d'accomplir son service? On ne s'en tire qu'en faisant un vide ailleurs. L'institution du fourrier surnuméraire permet de remédier en partie à cet inconvénient.

Le quartier-maître doit être monté; en le privant de son cheval, on mettrait certainement en question la subsistance du bataillon en temps utile et en quantité suffisante. La position actuelle du quartier-maître de bataillon et de régiment n'est pas clairement déterminée. La plupart du temps on le considère comme n'appartenant pas à la troupe, comme un étranger, un délégué de l'administration militaire chargé d'observer les intérêts du fisc contre ceux de la troupe. Il ne doit pas en être ainsi. D'après la loi, les prescriptions et les ordres de son commandant, il doit s'occuper de la subsistance et de la comptabilité de la troupe. De plus, il doit veiller aux intérêts de celle-ci: il appartient à la troupe comme les autres officiers du bataillon.

L'uniforme spécial et le fait que le quartier-maitre fait partie des troupes d'administration n'ont pas peu contribué à la conception erronée que l'on a d'eux. Il faut y ajouter les déplacements, autrefois fréquents, dans le personnel des quartiers-maîtres. Depuis quelques années, le quartier-maître a été incorporé autant que possible dans la troupe par laquelle il était proposé et de laquelle il sortait; ce mode d'agir a donné de bons résultats pour le recrutement. On devrait faire un pas de plus et donner au quartier-maître l'uniforme de son unité.

Le fourrier est le comptable et le sous-officier de subsistance de l'unité administrative. Il sort de cette unité, il y reste et en conserve l'uniforme. Il ne reçoit dans les troupes d'administration que son instruction technique.

Cet état de choses est considéré par chacun comme absolument normal: il ne viendrait à l'idée de personne de considérer le fourrier comme étranger à l'unité.

* * *

Les conclusions des officiers d'administration ont été appuyées par la Société des officiers de la ville de Berne. On peut s'attendre au surplus qu'aucun commandant de bataillon ne soit indifférent à la suppression de son quartier-maître. Un fourrier d'état-major, si stylé soit-il, ne lui rendra jamais les mêmes services. Il lui faut non seulement un comptable, mais un officier monté qui puisse en son nom et en prenant les devants au lieu de stationnement du bataillon, traiter avec la population civile, autorité ou fournisseurs, du meilleur logement et de la meilleure subsistance de la troupe. Cette condition lui assure une très grande sécurité dans l'exercice de son commandement; s'il sait en bonnes mains l'exécution de ses ordres administratifs, il pourra vouer toutes ses réflexions et tous ses soins au côté

tactique et disciplinaire de sa tâche. Il disposera de toute l'indépendance d'esprit désirable.

Sur un point nous sommes en désaccord avec les résolutions des officiers d'administration. Pourquoi vouloir changer la terminologie reçue et conforme non seulement aux habitudes prises mais à la clarté de la langue? On distingue dans le service de l'administration trois fonctions : celles des officiers attachés aux unités subalternes pour l'administration de celles-ci : ce sont les officiers que nous appelons comptables; les quartiers-maîtres, celles des officiers attachés aux états-majors supérieurs qui sont les commissaires des guerres; celles enfin des chefs des unités d'administration qui sont les officiers d'administration. Cette terminologie est claire, à l'abri de toute confusion. Pourquoi ne pas s'y tenir et compliquer les choses par des modifications de forme inutiles.

Artillerie de position et troupes de forteresse. — La Société suisse des officiers de l'artillerie de position et des troupes de forteresse a discuté les projets de revision dans sa dernière assemblée générale. Elle a voté les résolutions suivantes :

1. L'Assemblée adhère aux dispositions de l'avant-projet du Département militaire sur la répartition des classes d'âge dans la nouvelle organisation militaire.

2. La loi ne doit contenir que les principes généraux de l'organisation de l'armée. Néanmoins elle déterminera dans ses grandes lignes le fractionnement de l'armée de façon à assurer la plus grande stabilité possible aux nouvelles dispositions. Il n'est pas désirable que la répartition des unités soit fixée dans la loi. Celle-ci devrait prévoir en outre la création de troupes de montagne recrutées dans les régions alpestres.

3. La réforme de l'instruction doit être atteinte principalement par l'augmentation de la durée des écoles de recrues qu'il faudrait porter à 80 jours. Les cours préparatoires doivent rester facultatifs; ils seront organisés avec l'appui financier de la Confédération. Ces cours constituent une bonne préparation au service militaire, mais ils ne sauraient remplacer une partie de l'école de recrues.

L'assemblée considère comme absolument nécessaire la création d'écoles de sous-officiers pour l'artillerie de position et pour les troupes de forteresse. L'absence de sous-officiers suffisamment instruits aux écoles de recrues ferait perdre le bénéfice de la prolongation de ces dernières.

La durée de 11 jours des cours de répétition est insuffisante pour l'artillerie de position et les troupes de forteresse. Ces cours devraient être portés à 14 ou 16 jours, ce qui entraînerait une réduction de leur nombre à 5 ou 6 et le maintien des cours bisannuels.

4. Tous les officiers — y compris ceux des unités cantonales — devraient être nommés par la Confédération.

Le droit de proposition de la commission de défense nationale devrait être réglé selon les dispositions de l'art. 130 du projet des commandants supérieurs.

5. Les commandants de troupes doivent jouir de compétences plus étendues dans l'administration et l'instruction de leurs unités. L'administration doit être décentralisée dans ce sens.

INFORMATIONS

SUISSE

Monument général Jomini. — *Appel aux souscripteurs.* — Depuis nombre d'années, beaucoup de citoyens vaudois désiraient qu'il fut élevé à leur célèbre compatriote, le général Jomini, un monument dans sa ville natale de Payerne.

Ce projet a plusieurs fois dû céder la place à d'autres projets analogues, — statues de Pestalozzi, de Davel, de Vinet et de Louis Ruchonnet, — qui sont maintenant soit réalisés, soit assurés de l'être prochainement. Il y a cinq ans, il était sur le point d'aboutir, lorsque la mort subite de son principal promoteur, le colonel Lecomte, lui imposa un nouveau temps d'arrêt.

Depuis lors, sans qu'une souscription ait jamais été lancée dans le public, une certaine somme a été recueillie par des contributions spontanées. Cette somme est cependant insuffisante pour assurer l'érection d'un monument digne du canton de Vaud, de la ville de Payerne et du général Jomini.

C'est pourquoi les soussignés adressent aujourd'hui à leurs concitoyens vaudois le présent appel, en faveur de la mémoire de celui qui fut non seulement le plus illustre officier vaudois et le premier écrivain militaire de son temps, mais aussi un ardent promoteur et protecteur de notre indépendance vaudoise.

Jeune officier, Jomini fut intimement mêlé à l'œuvre de 1798; général russe en 1813 et 1815, il usa énergiquement et efficacement, comme notre grand patriote F.-C. de Laharpe, de son influence sur l'empereur Alexandre, en faveur de notre liberté menacée par la réaction oligarchique.

Les soussignés s'adressent en particulier aux officiers vaudois et à toutes les sociétés, soit militaires, soit civiles, qui s'efforcent de concourir, chacune dans son domaine, à l'honneur et à la défense de la patrie. Que les uns et

les autres veuillent bien apporter à l'œuvre entreprise leur adhésion et leur concours.

Lausanne et Payerne, décembre 1904.

Pour le Comité d'initiative :

E. CHUARD, lieutenant-colonel, président.
E. PERRIN, syndic de Payerne, Ier vice-président.
P. ETIER, conseiller d'Etat, IIe vice-président.
E. PACCAUD, député, caissier.
A. JATON, secrétaire au Département de l'intérieur, Ier secrétaire.
H. LECOMTE, capitaine, IIe secrétaire.

N. B. — Les dons peuvent être adressés, soit au caissier, soit à l'administration de la *Revue militaire suisse*, soit à la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne.

Souscription :

Le Comité de direction de la *Revue Militaire suisse* . . . Fr. 100 —

Grandes courses suisses de skis, les 21 et 22 janvier 1905 à Glaris.

INVITATION AUX OFFICIERS DE LA SUISSE ROMANDE

1. Course de fond, 20 km., par le col du Pragel.
2. Concours de saut.
3. Diverses petites courses.
4. *Courses militaires*, le 22 janvier :

I. *Pour officiers*, à 9 h. 15 mat., à Untersack Parcours 5 kilomètres. A l'arrivée au but, tir au pistolet, sur cible-buste, distance 50 m.

Tenue : casquette, vareuse, revolver ou pistolet.
Inscription 4 fr.
Premier prix : 50 fr. au minimum. — Prix d'honneur offert par la Société des officiers.

II. *Pour sous-officiers et soldats.* Même parcours. Tir au fusil.

Les militaires qui participent aux autres courses portent la vareuse et la casquette. Revolver ou pistolet, sans le sabre.

Le Département militaire a accordé l'autorisation de l'uniforme aux militaires qui veulent assister aux courses. (Demi-tarif en chemin de fer.

S'annoncer jusqu'au 19 janvier auprès du capitaine d'état-major G. Jenny, à Glaris.

Retenir son logement auprès du comité des logements, Ski-Club de Glaris

Nous attirons l'attention de nos camarades sur la convocation ci-dessus. On sait l'entrain qui règne dans le Ski-Club glaronnais, initiateur des courses de skis en Suisse. Les officiers de la Suisse romande qui pourraient se rendre à Glaris les 21 et 22 janvier sont certains d'y rencontrer l'accueil le plus cordial et le plus empressé

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L^e Année — N° 2 — Février 1905

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(SUITE.)

4. L'attaque méthodique.

Lorsque l'assiégeant constate qu'il n'arrivera pas à s'emparer de la place d'un seul coup, par une attaque générale, force lui est d'entreprendre une attaque méthodique et les opérations d'un siège.

A Port-Arthur, les Japonais n'avaient pas à se casser la tête pour déterminer le front d'attaque. Les circonstances leur dictaient le choix du front nord et des secteurs adjacents des fronts est et nord-ouest. L'enlèvement des forts sis près du chemin de fer et vers la crête du Dragon ferait tomber en leur pouvoir du même coup et la ville et le port. C'est donc là que devait être la direction principale d'attaque.

Au surplus, la partie nord de la crête du Dragon forme un point avancé de l'enceinte fortifiée pouvant être pris sous un tir d'artillerie convergent. Il n'y a pas de mode plus efficace de soutenir l'attaque méthodique.

Enfin, cette partie du front se trouvait dans la ligne de marche des Japonais venant de Dalny. Les conditions étaient ainsi excellentes pour l'amenée du matériel de siège. Dans le courant d'août, des débarquements successifs à Dalny procurèrent aux Japonais d'importants renforts de troupes, ainsi qu'une artillerie de gros calibre. Le corps de siège fut porté à 60 000 hommes ; le parc comptait 50 mortiers du calibre de 28 cm., 30 obusiers de 12 et 12 canons longs de la marine de

15 cm., force médiocre au regard de l'armement et de l'état technique de la forteresse.

Dès le 10 août, le bombardement de l'enceinte et de la ville put être poursuivi nuit et jour avec une intensité croissante. Du front enveloppé, constitué par la Montagne du Loup et les Longues montagnes dans la vallée orientale du Taché-ho, l'assiégeant prit surtout sous son feu les forts du nord et ceux du secteur le plus voisin de la crête du Dragon, le Sungschuschan, l'Erlunschan et le Kikwan-chan. La portée était de 2000 à 3000 m., tandis que depuis l'angle mort du col du Taché les batteries d'obusiers, dirigeaient à des distances plus rapprochées leur tir courbe sur les positions russes.

Des batteries de mortiers et d'obusiers lourds spécialement désignées furent préposées au bombardement de la ville et du port.

Pour se rapprocher de la ville, les Japonais, contrecarrés par les Russes, durent entreprendre des travaux de sape volante. Ils procédèrent comme suit : dans l'obscurité de la nuit, des lignes de tirailleurs approchent de la ville accompagnées d'une colonne de travailleurs du génie et d'infanterie. Si les tirailleurs sont découverts par les sentinelles ou les projecteurs de la défense et attaqués, ils prennent position à l'endroit où ils se trouvent et, aussi vite que possible, la colonne des travailleurs se retranche derrière le front de combat. Dès qu'elle y a réussi, la ligne de tirailleurs se retire dans les fossés ainsi établis d'où elle peut s'opposer avec ténacité aux contre-attaques de l'adversaire. Par la suite, ces retranchements sont renforcés sur le front pour assurer la solidité de la position d'infanterie. Des fossés couverts disposés en zig-zags assurent les communications. Le sol rocheux accrut beaucoup les difficultés contre lesquelles eurent à lutter les Japonais; ils y remédièrent partiellement en demandant à des sacs de sable et à des boucliers métalliques de leur constituer de premiers abris.

De leur côté, les Russes fidèles aux traditions de Sébastopol, conduisirent la défense, dans cette phase du siège, avec une adresse, une ténacité et un courage égaux à ceux qu'avaient montré leurs pères. Les travaux d'approche de l'assiégeant furent constamment entravés par des obstacles et des contre-travaux. Dans ces entreprises nocturnes, le soldat russe rompu au combat à la baïonnette dut se sentir dans son élément.

A citer aussi l'utilisation fréquente de la grenade à main, un

engin que l'on considérait à tort comme vieilli. Dans cette guerre de forteresse, les deux partis en vinrent souvent jusqu'à n'être séparés que par l'épaisseur du parapet qui leur servait de protection à l'un et à l'autre. La grenade à main pouvait rendre des services également le long des pentes très raides, formant angle mort devant les ouvrages mêmes qui couronnent la crête, angle mort qu'occupait l'assaillant. Et de même encore dans les fossés profonds non flanqués ou dont les ouvrages de flanquement avaient été détruits.

Ainsi, lentement mais constamment, se poursuivirent les travaux d'attaque contre le front nord et contre le saillant du front est. Mais pour qu'il put être question d'un enveloppement complet du front nord, il fallait gagner encore le saillant du front nord-ouest et pour cela le fort Kouropatkine qui, loin en avant, dans la vallée du Lunho, le flanquait solidement.

Le 19 août, les Japonais lancèrent sur ce point trois divisions en une énergique attaque. L'engagement dura trois jours, presque sans interruption, sauf pour le combat des troupes avancées pendant la nuit et de nombreuses accalmies locales. L'opération fut dirigée à la fois contre le fort Antschan, sis à l'ouest du Lunho sur les rampes de la vallée, contre le fort Kouropatkine, dans le bas fond, et contre le fort Sungschuschan sur les rampes est de la vallée du Lunho. Le 20, les Japonais forcèrent le fort Kouropatkine et les ouvrages voisins du fort Antschan. Mais depuis le fort Itseschan situé plus en arrière, et depuis les batteries du Mont de la Caille, les Russes arrosèrent de projectiles d'artillerie leurs positions perdues; puis, lançant leurs réserves à la contre-attaque, ils arrachèrent dans un combat acharné leur proie aux Japonais. Ni l'un, ni l'autre parti ne parvint à se maintenir dans le fort Kouropatkine dominé à courte portée par les deux artilleries adverses. Ce monceau de ruines devint une pomme de discorde pour les avant-postes en présence.

Le 21, l'opération fut interrompue. Les Japonais laissant l'enceinte principale aux mains des défenseurs durent se contenter de s'être approchés à 1200 m. du front des ouvrages d'Antschan et de s'installer dans cette nouvelle position. Les Russes accusèrent dans ces combats 500 tués et blessés. On évalua les pertes japonaises à 7000 hommes ; peut-être ce chiffre est-il exagéré ? Les intéressés ont fait le silence là-dessus.

Pendant le mois de septembre, les assiégeants s'appliquèrent à étendre leur aile droite le long de la côte ouest et à séparer les Russes de la baie du Pigeon. Celle-ci servait au débarquement des forceurs de blocus. En même temps, les Japonais poussèrent leurs travaux d'approches sur les fronts nord-ouest, nord et est.

Le 20 septembre, ils engagèrent une nouvelle attaque de trois jours, au cours de laquelle ils parvinrent à progresser encore de plus de la moitié de la distance qui les séparait des forts du front nord, c'est-à-dire qu'ils s'approchèrent et s'établirent à 4 et 500 m. de ceux-ci. Ils s'emparèrent définitivement du fort Kouropatkine et des deux ouvrages voisins, au sud de ce dernier.

Et systématiquement, les travaux d'approche sont repris jusqu'à fin octobre, date à laquelle 300 m. seulement séparent les Japonais de la ceinture principale du front nord. Mais chaque pas est payé au prix de combats sanglants.

Cependant, de jour en jour, la situation devient plus pénible pour la défense. Après la chute du fort Kouropatkine appelé aussi « redoute du réservoir », les canalisations d'eau ont été coupées, et le manque d'eau potable se fait sentir. Tout contribue à réduire les forces de la garnison : la tension d'esprit résultant de continuels combats et du service de garde; le manque d'abris suffisants pour les réserves au repos ainsi que pour les malades et les blessés dont le nombre grandit rapidement; les miasmes délétères que dégagent des milliers de cadavres privés de sépulture; les mauvaises conditions sanitaires résultant de la cohabitation étroite des hommes dans les casemates et les caves; le défaut de vivres frais.

Dans le courant d'octobre, le bombardement détruisit plusieurs grands magasins d'approvisionnements et de munitions, et dans le port, des bombes endommagèrent gravement les navires de guerre. Le vaillant chef de la défense, lieutenant-général Stoessel, n'épargna rien pour stimuler le courage de la garnison et la maintenir en état; il partagea avec ses soldats les dangers et les fatigues du siège, tandis que sa femme apportait tout son héroïsme aux soins à donner aux blessés. On entretint l'espoir d'une délivrance de la place venant tantôt de l'armée de Kouropatkine, tantôt de la flotte de la Baltique. Dans un ordre du jour spécial louant les services rendus par la garnison à la couronne et à l'empereur, le tzar octroya à chaque

participant à la glorieuse défense de Port-Arthur l'équivalence d'une année de service par mois de siège, cela dès le 1er mai. Le lieutenant-général Stœssel fut nommé adjudant-général de l'empereur et décoré de l'ordre de Saint-Georges de IIIe classe.

Mais l'assiégeant ne le cède en rien en ténacité. Ce que le commandement supérieur ordonne est consciencieusement et méthodiquement exécuté ; les sous-ordres obéissent avec une minutieuse exactitude et la troupe témoigne d'autant de savoir-faire que de bravoure. L'assaillant possède d'ailleurs cet avantage décisif de pouvoir renouveler ses forces, tandis que l'assiégé, séparé du monde, ne peut que diminuer.

Vers fin octobre, les Japonais ont encore renforcé leur parc de siège. Ils entreprennent une nouvelle grande opération pour s'emparer du front nord. Le 27 octobre, ils commencent le bombardement du groupe des forts Kikwan, à l'angle des fronts sud et est, et l'étendent jusqu'au fort Erlang. Toutes les bouches à feu qu'ils ont pu amener sur leur ligne enveloppante depuis le mont du Loup et les hauteurs de Takuschan jusqu'aux collines de Pakenscha entrent en action. En même temps, les batteries de campagne arrosent de leurs shrapnels les principaux ouvrages russes et leurs approches. Nuit et jour, ce bombardement est systématiquement poursuivi, de plus en plus fort, jusqu'à ce que l'attaque se déclanche. Tout à coup, le 30 octobre, à une heure après midi sonnante, tout se tait. La canonnade a répandu sur tout le front attaqué un épais nuage de fumée. Au moment même où les canons font silence, des fossés avancés de l'assaillant émergent les lignes de tirailleurs japonais, sept groupes d'attaque forts d'un bataillon chaque, sur un front d'environ 2000 m. Sans hésitation, et utilisant adroitement les couverts du sol, ils gravissent la pente, marchant sur la position des Russes. Ceux-ci ne se montrent nullement ébranlés par le bombardement ; ils reçoivent l'assaillant par les salves de leurs fusils, le tir de leurs maxims et les shrapnels de leurs canons. Non sans lourdes pertes, l'aile gauche japonaise parvient à se jeter dans les ouvrages voisins des forts Kikwan et pousse même jusque dans le fossé du fort principal. Un rude combat s'engage à l'arme blanche et dure une demi-heure ; puis les Japonais plient devant l'attaque à la baïonnette des Russes. A deux heures, l'extrême gauche japonaise est en fuite et regagne ses fossés. Seuls quelques groupes se maintiennent dans des

angles morts jusqu'à la nuit, pour se retirer à la faveur des ténèbres. Devant Erlangschan, les Japonais n'ont pas été plus heureux, d'abord; se lançant deux fois à l'assaut, deux fois ils sont repoussés. Ils parviennent néanmoins à se maintenir dans un ouvrage extérieur rapproché du fort. Mais à la nuit, les Russes multiplient leurs attaques sur ce point et finissent, à la troisième tentative, vers 10 h. du soir, par déloger l'ennemi. Celui-ci ne s'avoue pas battu. A l'aurore, il revient en force, et cette fois-ci, après un sanglant engagement, il reste maître du terrain.

Dans ces combats, les Japonais perdirent 2000 tués et blessés.

Après ces événements, les assiégeants employèrent quatre semaines à préparer un nouveau bond en avant. Ils l'exécutèrent le 26 novembre, combattant plusieurs jours durant d'une façon ininterrompue. Le résultat fut qu'à diverses reprises et sur plusieurs points, devant les forts Sungschuschan et Kikwanschan, les Japonais parvinrent jusqu'à l'escarpe, mais furent toujours repoussés par l'intervention des réserves russes. Finalement, ils durent se borner à se maintenir sur les glacis de ces forts, généralement à 10 et à 20 m. du fossé, et à s'y enterrer.

Ces assauts eurent beaucoup plus de succès sur le front ouest. Là cependant, les opérations de l'attaque méthodique n'avaient point été entreprises, et l'attaque, pour atteindre les ouvrages fortifiés, avait plusieurs centaines de mètres à couvrir. Mais la proximité des travaux de l'assiégeant sur le front nord-est et l'énergie de ses assauts avaient engagé les Russes à garder de ce côté-là leurs réserves et à dégarnir le front ouest. Une colonne d'assaut japonaise réussit donc, le 30 novembre, à enlever la « colline de 203 mètres », qui se trouve au saillant le plus avancé de l'enceinte fortifiée ouest, à quelques cents mètres au sud du fort Etseschan. De là, les Japonais avaient des vues sur tout l'intérieur de la place et du port. Une contre-attaque des réserves russes qui ne se produisit que dix heures après l'enlèvement de la colline fut repoussée après une lutte sanglante. Les jours suivants, les contre-attaques plusieurs fois répétées sur ce point coûtèrent aux Russes plus de 5000 tués et blessés. Les Japonais avaient eu le temps de faire venir des renforts, entre autres des mitrailleuses, et de se retrancher; ils ne se laissèrent plus arracher leur prise.

Ils mirent aussitôt le temps à profit, et le 3 décembre déjà,

une batterie de gros calibre couronnait la nouvelle position, tandis que l'établissement d'un poste d'observation permettait de diriger le tir des batteries de marine placées plus en arrière. Alors commença le bombardement du port est où, à 6500 m. de portée, cinq vaisseaux de ligne et deux croiseurs apparaissaient étroitement serrés. Le succès fut complet. Les bâtiments que les lourds obus japonais ne coulèrent pas furent coulés par les Russes eux-mêmes qui cherchèrent ainsi à les soustraire au feu destructeur. Seul, le *Sébastopol* parvint dans la nuit du 6 au 7 décembre à se retirer de la zone bombardée et à se porter dans la rade extérieure, à l'abri de la Montagne d'Or. Il se soustraya ainsi aux vues des batteries de côte japonaise, et de même, en se déplaçant, aux effets du tir indirect.

Mais les Japonais ne le tinrent pas quitte. Dans la nuit du 9 au 10 décembre, ce fut aux torpilleurs de la flotte de Togo à entreprendre l'attaque, et comme celle-ci n'aboutit pas, de nouvelles escadrilles volontaires de torpilleurs s'offrirent inlassablement à la répéter. Dans la nuit du 14 au 15, il n'y eut pas moins de six attaques, entreprises chaque fois par un plus grand nombre de torpilleurs. La situation du *Sébastopol* fut bientôt désespérée. Il toucha un torpilleur qui coula à fond et causa des pertes en officiers et marins sur plusieurs autres; mais finalement, au matin, une reconnaissance faite par l'amiral Togo lui-même permit de constater que le cuirassé avarié était échoué sur le sable. C'en était fait du *Sébastopol*, impossible pour lui de se soustraire dorénavant au tir indirect des batteries de terre ; elles achevèrent l'œuvre de destruction.

Ainsi fut complètement anéantie la flotte de combat des Russes en Extrême-Orient. Elle succomba sans gloire, ayant à diverses reprises perdu l'occasion d'engager une bataille en haute mer, dans laquelle, même vaincue, elle aurait du moins pu causer assez de dommage à l'adversaire pour qu'une seconde flotte achevant l'œuvre commencée pût gagner la haute main. Les Japonais avaient atteint le principal but de ce siège poursuivi avec tant de sacrifices : leur flotte était libre et pouvait s'unir pour se présenter devant la seconde escadre russe.

Dès le 10 décembre, la destruction des bâtiments étant complète dans le port, les canons de la colline de 203 m. purent reprendre le bombardement des ouvrages du front de terre, que les autres batteries n'avaient pas interrompu. Il leur était pos-

sible, depuis cette position, de prendre de flanc et par derrière tout le front nord-ouest, entre les forts Etzeschan et Antschan. L'un après l'autre, les ouvrages de ce front subissent les effets du feu japonais joint aux assauts, jusqu'à ce que, le 19 décembre, l'assiégeant fut maître de toute l'enceinte extérieure. Les Russes furent rejetés dans le réduit de ce secteur, le fort Itzschan. En même temps, l'assiégeant prolongeant encore son aile droite assurait la séparation des ouvrages de Liao-ti-schan du corps de la place.

Le même jour, dans l'après-midi, les Japonais s'emparèrent du fort de Kikwan est. Ils étaient parvenus, à l'aide de travaux de mines, jusque sous la muraille du fort dans laquelle, dit leur rapport, sept mines chargées de deux tonnes de dynamite ménagèrent une brèche. Ils s'y précipitèrent, au milieu de la fumée, avant que la garnison pût s'y opposer.

Mais à l'intérieur, les Japonais se butèrent encore à un obstacle. Les Russes, nichés derrière des traverses, dans des fossés de communication et dans la caserne de la gorge soutinrent le combat de 4 h. de l'après-midi à 11 h. du soir. Il en coûta aux Japonais un supplément de 400 tués et blessés avant qu'ils fussent complètement maîtres de l'ouvrage. Les Russes laissèrent 40 morts sur le carreau. Quatre pièces à tir rapide de 15 cm., plusieurs canons de campagne et mitrailleuses furent les trophées du vainqueur.

Le 27 décembre, le fort Erlungschan tomba dans des circonstances analogues. Il constituait le point d'appui le plus solide du front nord-est. C'est dans cet ouvrage que le 20 décembre un obus de 25 cm. transperçant la voûte d'une casemate causa la mort du général Kondratenko et de plusieurs officiers supérieurs du génie occupés à tenir un rapport. Le projectile à lui seul ne tua pas moins de sept officiers et deux sous-officiers, blessant sept autres officiers.

Le général Kondratenko, commandant de la VIIe division de tirailleurs, était sorti de l'arme du génie. Il avait appartenu longtemps à l'état-major. Avec sa division, il avait, après la rupture de la paix, complété les fortifications de Port-Arthur. Il fut la tête dirigeante de la défense, comme jadis Totleben à Sébastopol. Du jour de sa mort, la résistance faiblit sensiblement.

Le 31 décembre, le fort Sungschuchan succomba sous l'atta-

que des mineurs japonais. Les assaillants surprirent dans une casemate deux officiers et cent-soixante hommes qui furent faits prisonniers.

Les succès des assiégants engagèrent les défenseurs à condamner plusieurs des ouvrages du front est qu'ils détruisirent de fond en comble en les quittant. Ils se retirèrent sur les ouvrages qui enceignent la vieille ville, mais qui. soit par les insuffisances de leur construction, soit par leur situation, étaient difficiles à tenir longuement. Entièrement enveloppée et dominée par les positions abandonnées, cette dernière ligne devait tomber aussitôt que les Japonais auraient hissé leur artillerie sur les hauteurs conquises. Il en eut été de même, la garnison eût-elle été plus forte encore et mieux en état de combattre qu'elle ne l'était.

Le jour du Nouvel-An 1905, le commandant de Port-Arthur, adjudant-général Stœssel, après avoir pris l'avis de son conseil de la défense, envoya au général Nogi des ouvertures de capitulation. Il disposait encore de 11 000 hommes sous les armes, mais dont les deux tiers, dit-on, était légèrement blessés ou malades du scorbut. Tous étaient surmenés, car leur petit nombre les privant de réserves, les contraignait depuis des semaines à rester sur le front de combat. De graves maladies et blessures en avaient mis 12 000 hors de service, et autant étaient morts à l'ennemi ou de maladies. La garnison fut faite prisonnière de guerre. Sur parole de ne plus servir pendant la durée de la campagne, les officiers furent autorisés à rentrer chez eux. La plupart préférèrent partager la captivité de leurs hommes. Des huit régiments de tirailleurs, nos 5, 13 à 16, 25 à 27, qui comptaient au début des hostilités 560 officiers et 23 000 sous-officiers et soldats, furent emmenés prisonniers, d'après le rapport officiel du général Nogi, 346 officiers[1] et 9481 hommes, y compris les blessés et malades transportables.

Avant la capitulation, on détruisit les canons et les petits navires encore utilisables ; les drapeaux furent brûlés ; on fit sauter les bâtiments de guerre coulés dans le port.

La place possédait encore d'importants approvisionnements de riz et de farine. En revanche la munition manquait.

On a dit, et, théoriquement, cette opinion se justifie, que

[1] Ce chiffre ne permet pas d'établir le compte des pertes en officiers, des sous-officiers ayant été promus officiers au cours de l'investissement.

Port-Arthur eut pu tenir encore quelques jours et qu'il est du devoir du commandant d'une place fortifiée de reculer à son extrême limite l'heure de la reddition ; il retient d'autant plus longtemps l'armée de siège et l'empêche de prendre part aux opérations de campagne. Il faut reconnaître néanmoins que la résistance de Port-Arthur appartient aux plus tenaces et aux plus héroïques que l'on connaisse, car nulle part l'écart n'est plus grand qu'à la guerre entre l'humaine réalité et la théorie idéale.

Le siège a coûté aux Japonais 50 000 hommes environ, tant tués que blessés, mais le résultat est pour eux considérable au point de vue politique et au point de vue des opérations de terre et de mer. Port-Arthur, ce point d'appui qui, entre les mains de la Russie, constituait une menace permanente pour leur indépendance, personne ne le leur arrachera plus sans que la nation ne se résolve aux derniers sacrifices pour le défendre.

Le transport de l'armée du général Nogi sur le théâtre des opérations de Mandchourie commença incontinent. Elle fournit un renfort de 60 000 hommes de bonnes troupes. Mais le fait militairement le plus important est la destruction de la flotte russe, car dans le commandement de mer réside le facteur primordial de réussite pour tout le plan de guerre japonais.

1er février 1905. W.

Canon de montagne de 7,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1903
Pièce en batterie

Canon de montagne de 7,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1903.
Pièce attelée.

Canon de montagne de 7,5 cm à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1908.
Bête de somme avec bouche à feu

Canon de montagne de 7,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1903.
Bête de somme avec berceau et caissettes à équipements.

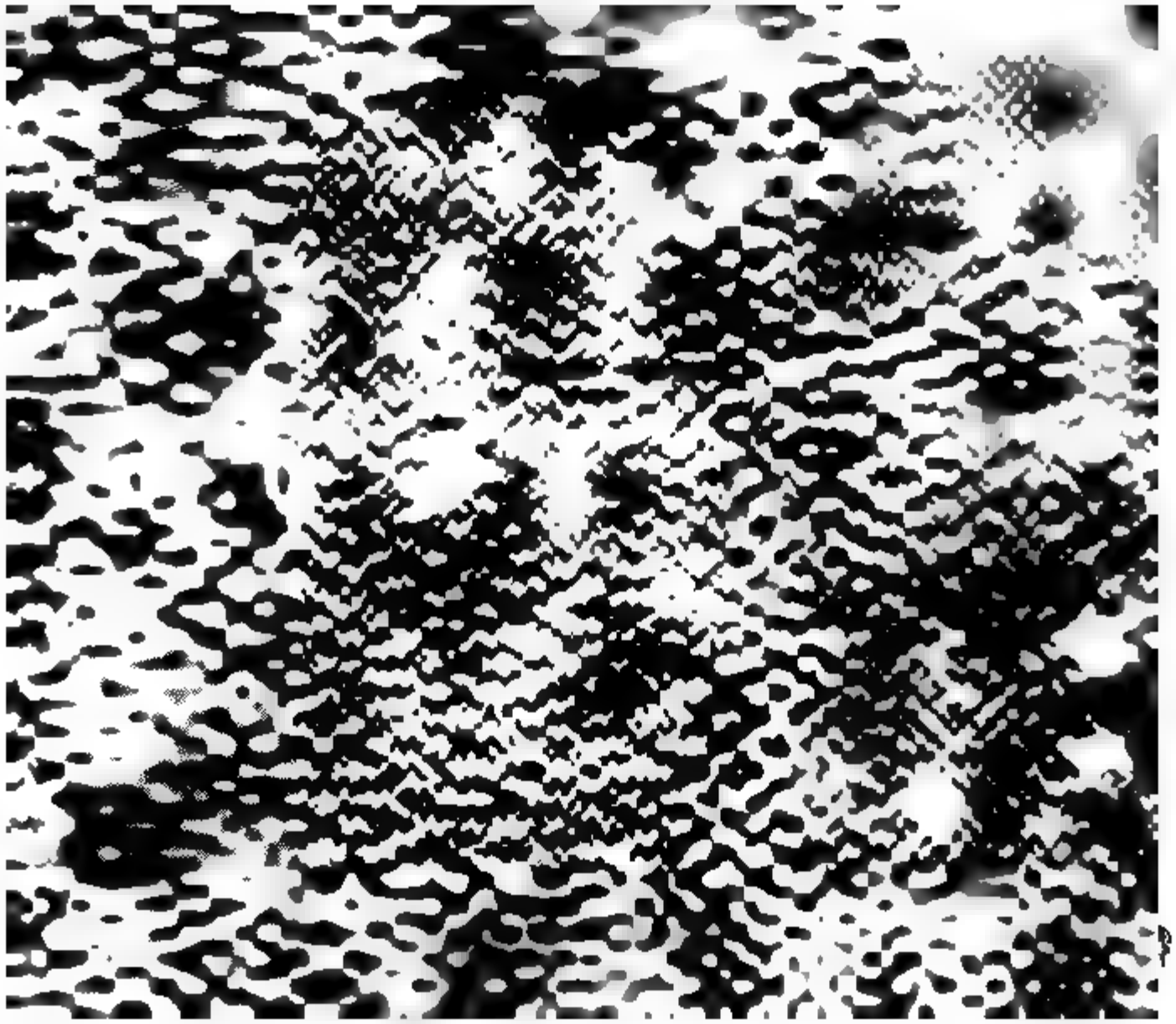

Canon de montagne de 7,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1903.
Bête de somme avec affût inférieur.

Canon de montagne de 7,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1903.
Bête de somme avec essieu, roues et limonière.

Canon de montagne de 7,5 cm à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1903.
Bête de somme avec bouche à feu

Canon de montagne de 7,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1905.
Bête de somme avec berceau et caissettes à équipements.

Canon de montagne de 7,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1903.
Bête de somme avec affût inférieur.

Canon de montagne de 7,5 cm. à tir rapide, système Ehrhardt, modèle 1903.
Bête de somme avec essieu, roues et limonière.

PRÉSENTATION
d'Obusiers et de Canons Ehrhardt
A RECUL SUR AFFUT ET A BOUCLIERS

(Pl. VI-XI.)

La Rheinische Metallwaaren-und Maschinenfabrik a fait exécuter le 30 novembre 1904 sur son polygone d'Unterlüss, entre Hanovre et Hambourg, divers tirs en présence de délégations d'officiers de plusieurs Etats[1]. Elle a voulu démontrer, pour ainsi dire officiellement, les avantages que la variation automatique[2] du recul assure aux obusiers de campagne en permettant le long recul de la bouche à feu dans le tir aux faibles élévations. Il s'agissait aussi de présenter un canon de campagne à ligne de mire indépendante, où, pour simplifier le service complexe du pointeur et rendre plus rapide l'exécution des corrections en portée, le servant de culasse était chargé de donner et de corriger les angles de tir, comme c'est le cas dans l'artillerie française. On a encore tiré avec un canon de campagne pesant en batterie environ 1000 kg. et lançant avec une vitesse initiale de 590 m. un projectile de 6,6 kg. On sait que ces grandes vitesses initiales sont en faveur dans plusieurs artilleries de campagne. Signalons en outre la présentation d'un canon de montagne à bouclier et d'un canon de position.

I. Propriétés caractéristiques des pièces présentées.

1. Obusiers de campagne de 10,5 et de 12 cm., modèle 1904, a variation automatique du recul.

Le changement d'inclinaison du berceau fait glisser un taquet le long d'une rainure courbe pratiquée dans l'affût inférieur.

[1] Allemagne, Russie, Autriche-Hongrie, Turquie, Portugal, Suisse.

[2] Voir numéro de novembre 1904 : *Les nouveaux obusiers Ehrhardt à long recul sur affût. Variation automatique du recul avec l'angle de tir.*

Par l'intermédiaire d'une transmission, ce mouvement oblige la tige du piston du frein à tourner autour de son axe. La rotation de la tige du piston a pour effet de rétrécir ou d'élargir dans le piston les ouvertures d'écoulement du liquide. Ainsi quand on augmente l'angle de tir, les ouvertures se rétrécissent pour le recul en s'élargissant pour le retour en batterie, ce qui accroît la résistance au recul et diminue la résistance au retour en batterie. L'amplitude du recul est réduite et le retour de la bouche à feu, qui doit remonter à sa position de tir, est facilité. Quand on diminue l'angle de tir, l'inverse se produit.

L'appareil de pointage, disposé sur le côté gauche de l'affût. comprend deux parties principales indépendantes, pouvant être reliées l'une à l'autre au moyen d'un embrayage. Avec l'une, on donne l'angle de tir à la bouche à feu, tandis que la seconde sert au pointage. La pièce étant pointée, on embraie les deux parties de l'appareil et on dispose le niveau horizontalement pour avoir l'angle de site. Quand la crosse s'enfonce dans le sol, il suffit, à moins qu'il ne faille en outre corriger l'angle de tir, de tourner la manivelle de pointage en hauteur jusqu'à ce que la bulle d'air marque l'horizontale. Si on commande un autre angle de tir, on désembraie d'abord l'appareil de pointage, on donne le nouvel angle, puis on embraie de nouveau et on amène la bulle d'air sur l'horizontale. Ce genre d'appareil de pointage a pour les obusiers à boucliers une valeur toute spéciale, car il permet d'éviter que la hausse ne vienne buter contre le bouclier quand, lors du tir à forte élévation, on relève la culasse pour charger. En outre, il n'est pas nécessaire de donner une très grande hauteur à la fenêtre de pointage pratiquée dans le bouclier. L'appareil de visée, à cran de mire et à guidon, est construit pour recevoir aussi la lunette panoramique.

L'obusier de 10,5 cm. a une courte bèche fixe et une bèche rabattable. L'obusier de 12 cm. n'a qu'une bèche fixe.

Des encastrements de marche facilitent le transport.

L'obusier de 12 cm. a un levier élévateur de culasse. A partir de l'angle de 30°, la culasse de l'obusier de 12 cm. s'engageant entre les flasques de l'affût, il est nécessaire d'avoir un dispositif spécial permettant d'élever aisément et rapidement la culasse jusqu'à ce qu'il soit possible de charger. On le fait au moyen d'un levier disposé à la droite de l'affût, à portée du

servant de culasse. Ce levier s'embraie quand on le saisit et se désembraie dès qu'on l'abandonne.

2. Canon de campagne de 7,5 cm., a ligne de mire indépendante, modèle 1904.

A la droite de l'affût : dispositif pour donner l'angle de tir, arc denté, disque des distances, manivelle à volant, maniés par le servant de culasse.

A la gauche de l'affût : dispositif pour donner la direction latérale et l'angle de site; ligne de mire indépendante, niveau, maniés par le pointeur.

Par cette répartition du travail, on simplifie la tâche du pointeur et on accélère le pointage.

Affût inférieur tubulaire, de section transversale en forme d'U, obtenu par le procédé de compression Ehrhardt.

3. Canon de campagne de 7,62 cm.

1. Rendement considérable, faible poids. La pièce en batterie, du poids de 1000 kg. avec boucliers de 5 mm. d'épaisseur, développe une énergie de 115 tm. à la bouche du canon.

2. Appareil de sûreté contre les longs feux. Pour empêcher que la culasse ne puisse être ouverte avant que le coup soit parti, on a disposé en haut, du côté droit de la fermeture, un appareil fonctionnant par inertie. Quand on ferme la culasse, cet appareil établit entre le coin et la culasse une liaison solide, qui ne peut être supprimée que par la percussion du tir ou par un mouvement spécial, différent de celui qui est nécessaire pour ouvrir la culasse dans les circonstances ordinaires.

3. Mise de feu à partir de la droite ou de la gauche. Le départ du coup peut être déterminé aussi bien de la manière usuelle par le servant de culasse, à partir de la droite, que par le pointeur, au moyen d'un levier spécial, à partir de la gauche. Ces deux canonniers peuvent agir indépendamment l'un de l'autre, ce qui est important lors du tir contre des buts en mouvement.

4. Sûreté contre les départs accidentels. Cette sûreté a été obtenue, sans augmentation du nombre des pièces du mécanisme de culasse, par une disposition convenable de l'appareil

de détente, de telle sorte qu'on ne peut faire partir le coup avant que la culasse soit complètement fermée.

5. Comme dans tout coin Ehrhardt, il y a une sûreté de marche.

4. Canon de montagne de 7,5 cm., modèle 1903 [1].

Pièce démontable en quatre fardeaux : 1. bouche à feu avec fermeture; 2. berceau avec bouclier; 3. affût inférieur; 4. essieu, roues et limonière.

Affût inférieur ayant dans son ensemble la forme d'une fourche. Emploi de tubes cylindriques sans soudure. Bêche rabattable. Sièges rabattables. Frein simple.

5. Canon de position et de siège de 10,5 cm., modèle 1903.

Ligne de mire indépendante. Bêche rabattable. Larges jantes de roues. La largeur des jantes a pour objet d'empêcher les roues de s'enfoncer dans le sol; par suite, elle rend possible le tir sans plateforme.

II. Exécution des tirs.

Les tirs ont été exécutés dans les conditions les plus défavorables en ce qui concerne l'état du sol et les circonstances atmosphériques. Le sol, formé d'une terre de bruyère à rare végétation avait été amolli à une grande profondeur par une pluie de plusieurs jours. En outre, il n'a cessé de pleuvoir pendant la plus grande partie des expériences.

1. On a d'abord montré le fonctionnement des deux obusiers dans des tirs d'épreuve à charge forte et à obus lestés. Les servants étaient assis. Frein de route légèrement serré. Angles de tir variant de 0° à 43°. Poids du projectile : 15 kg. pour le 10,5 cm., 21 kg. pour le 12 cm., vitesse initiale 300 m.

La bêche et les roues se sont graduellement enfoncées; la pièce a un peu reculé dans le sol mou. Le raccourcissement du recul à mesure que l'angle de tir augmentait a eu lieu d'une manière irréprochable.

[1] Voir planches.

2. La présentation suivante a été celle de la pièce de montagne de 7,5 cm. Poids du projectile 5,3 kg.; vitesse initiale 300 m. Le bouclier avait été fixé à la pièce et les servants étaient assis. Les angles de tir ont varié de 0° à 28°.

La pièce s'est comportée d'une manière absolument tranquille.

3. Le canon de campagne de 7,5 cm. à ligne de mire indépendante est venu ensuite. On a fait voir le mécanisme et la manœuvre de l'appareil de pointage de ce canon. On a tiré avec des élévations allant de 0° à 10°. Bien que le poids de la pièce en batterie ne fût que de 970 kg. avec boucliers de 5 mm. d'épaisseur, ce canon s'est comporté d'une manière tout à fait tranquille. On a pu constater que la ligne de mire indépendante est d'un emploi facile et sûr. Poids du projectile 6,5 kg.; vitesse initiale 500 m.

4. La présentation du canon de position de 10,5 cm. a eu lieu alors avec un tir dont les élévations variaient de 0° à 22°, les servants restant debout sur les marchepieds d'affût. Malgré le poids de la pièce, la manœuvre en a été aisée. Le fonctionnement, sur un sol recouvert de gazon, s'est montré très satisfaisant. Le recul et le retour en batterie de la bouche à feu ont été réguliers. La bêche s'est enfoncée à une profondeur totale de 10 cm. et la pièce a reculé seulement de 20 cm. dans le sol, qui était très mou. Poids du projectile 16 kg.; vitesse initiale 550 m.

5. La dernière pièce présentée a été le canon de campagne de 7,62 cm. Poids du projectile 6,6 kg.; vitesse initiale 590 m. Poids de la pièce en batterie 1000 kg. avec boucliers de 5 mm. d'épaisseur. Le fonctionnement a été irréprochable, le recul et le retour en batterie de la bouche à feu s'opérant normalement. L'appareil de sûreté contre les longs feux s'est bien comporté.

6. Pour montrer la facilité d'observation et l'efficacité des shrapnels d'obusiers, on a tiré avec l'obusier de 10,5 cm. des shrapnels à percussion et des shrapnels fusants contre un canon à couvert dans un retranchement de pièce à la distance de 2200 m. La hauteur d'éclatement ayant été réglée par le tir de deux coups, on a passé à un tir d'efficacité à shrapnels fusants. Intervalle du point moyen d'éclatement — 60 m.; hauteur d'éclatement moyenne 4,7 m. Dispersion totale : en portée 100 m., en hauteur 6 m. La moitié gauche de la pièce servant

de but a été détruite; tous les servants ont été mis hors de combat.

En outre, avec l'obusier de 12 cm., on a tiré des shrapnels à percussion et des shrapnels fusants contre des tirailleurs postés derrière un mur, à la distance de 2100 m. Intervalle du point moyen d'éclatement — 15 m.; hauteur d'éclatement moyenne 4,2 m. Dispersion totale : en portée 50 m., en hauteur 12 m.

50 % des tirailleurs, dont les têtes seules s'élevaient au-dessus du mur, ont été atteints.

7. Une fois le tir achevé, on a encore montré le démontage et le remontage d'une pièce et de son frein de recul. Le démontage complet a pris deux minutes; le remontage a eu environ la même durée.

8. Le manque de temps a fait renoncer le 30 novembre à une expérience de tir avec obus de mine et obus brisants. Ce tir a été exécuté le lendemain avec les obusiers de 10,5 cm. et de 12 cm.

Il a eu le résultat suivant :

Distance : 2900 m.; charge N° 2 dans les deux tirs. Vitesse initiale 200 m.

Obusier de 10,5 cm. Elévation 27°.
Dispersion totale en portée 10 m. Le *retard facultatif* de la fusée a bien fonctionné.
Entonnoir : diamètre 1 $^{3}/_{4}$-2 m.;
profondeur 65-70 cm.

Obusier de 12 cm. Elévation : 33°.
Dispersion totale en portée 28 m.
Entonnoir : diamètre 4 m.;
profondeur 1,5 m.

LES
ÉCOLES DE RECRUES PROLONGÉES

Depuis quelque dix ans, c'est-à-dire depuis la mise en usage de nos armes actuelles, on a pu supposer que sur les champs de bataille futurs on n'aurait plus à escompter la valeur morale du soldat au même titre qu'autrefois, au temps de la lutte rapprochée et du corps à corps.

La guerre sud-africaine parut d'abord confirmer cette opinion. Elle nous montra souvent des troupes s'arrêtant ou même lâchant pied à distances éloignées de l'ennemi.

La guerre actuelle, spécialement l'attaque et la défense de Port-Arthur, pose de nouveau la question de savoir si vraiment on doit moins qu'autrefois familiariser l'homme avec l'idée du combat à l'arme blanche et du corps à corps. Combien de fois, dans l'année qui vient de s'écouler, chacun ne s'est-il pas demandé : « Serions-nous capables de nous battre comme ces gens-là ? »

Les armées qui nous entourent donnent une large place dans leurs récents programmes d'instruction à tout ce qui peut provoquer l'émulation individuelle, cette conscience raisonnée du devoir, qui fait qu'un homme, fût-il abandonné à lui-même dans la bataille, pousse droit devant lui, jusqu'au bout, même sachant que la mort l'attend.

On a commencé par les conférences données aux chefs, aux officiers. On y a pris comme thème le développement de ce que nous appelons chez nous « Les devoirs du soldat ». A chaque occasion les chefs supérieurs, qui se faisaient un devoir d'y assister, insistaient sur cette éducation morale du soldat complètement négligée autrefois. Puis ce fut le tour des cadres subalternes auxquels on chercha et on cherche encore, par tous les

moyens, à inculquer ces idées d'éducation morale. Enfin, on profita de tous les exemples de nature à sauter aux yeux, pour montrer au soldat ce que dorénavant on attendait de lui pour qu'il puisse être qualifié de bon soldat.

Chez nous, nos règlements, nos programmes, nos instructions n'ont pas laissé de côté cette question vitale. Depuis longtemps nos autorités, nos journaux, nos revues s'en occupent avec intensité. La *Revue militaire suisse* publiait encore, dans sa livraison de décembre, une étude accouplant cet élément moral à la tactique de l'infanterie. Cette étude cherche par quels moyens pratiques on pourrait enseigner les hommes à se comporter individuellement au combat, de façon à ce que le nombre des « disparus » cessât d'augmenter en raison constante du perfectionnement des armes. On ne laisse pas de côté complètement l'ordre serré, mais on préconise surtout une surveillance de tous les instants pour la troupe qui manœuvre en ordre dispersé. On pourrait là, il est vrai, juger facilement des progrès accomplis jour après jour; mais sera-ce suffisant? et que deviendront ces hommes si bien stylés, une fois livrés à eux-mêmes les chefs étant tombés, ou nantis simplement d'une mission spéciale (patrouilles, sentinelle, etc.), qui les contraigne à agir hors de toute surveillance par leurs seuls moyens et leur seule volonté?

Je crois qu'il faut reprendre la question de plus haut, et chercher à donner à notre troupe d'abord la conscience de sa propre valeur, en lui montrant quelle énorme responsabilité acquiert, en cas de guerre, chacun de ses éléments pris individuellement, grâce à ses qualités naturelles. L'arme perfectionnée ne vient qu'en second lieu. Nos hommes sont intelligents, instruits pour la plupart, capables de comprendre de prime abord des choses qu'on leur répète à satiété parce qu'elles sont faciles à dire, alors qu'il conviendrait de remémorer plutôt d'autres vérités, qui plus abstraites, ne semblent pas, à première vue, en corrélation directe avec le travail de la caserne, mais dont plus tard ils saisiront le sens, à l'heure où le besoin s'en fera sentir, dans les moments critiques d'une campagne.

Je dis remémorer. En effet, c'est l'école, la famille qui a dû leur apprendre qu'il n'est pas assez qu'un citoyen obéisse ponctuellement, comme une machine; qu'il doit mettre en œuvre sa conscience, son énergie, sa volonté pour accomplir tout entière

et sans tergiverser la tâche qu'on lui a confiée, quelque difficile qu'elle paraisse. C'est à cette armée-là ainsi éduquée et non dressée qu'appartiendra la victoire.

Jusqu'à présent, il faut le reconnaître, nos trop courtes périodes d'instruction ne nous laissaient pas le temps de pénétrer assez profondément dans ce domaine. Mais il en sera peut-être autrement lorsque nos écoles de recrues prolongées nous laisseront le loisir, non pas de surcharger nos programmes en y ajoutant quoi que ce soit de nouveau, mais de reprendre posément, calmement, avec patience, les points importants sur lesquels nous étions obligés de glisser rapidement faute de temps.

En tête de ce programme viennent justement les chapitres généralement si peu développés : *a)* Pour les cadres : Du commandement; des devoirs des chefs. *b)* Pour la troupe : Des devoirs du soldat en général et en particulier, etc., etc. Le tout illustré dans des causeries — et non des théories — par des exemples, d'une façon moins sèche, plus compréhensible, plus à la portée du bon sens que ce que nous faisons généralement. On peut ainsi « enlever » ses hommes, les intéresser, leur donner du goût pour une chose que jusqu'alors ils n'ont trouvée que froide et ennuyeuse et schématique; et dès qu'on a du goût pour un travail, on s'y livre avec ardeur et plaisir, et on recueille bientôt les fruits de ce qui n'est plus un labeur mais une satisfaction personnelle.

Non seulement dans la troupe on pourra obtenir d'autres résultats, mais dans l'instruction donnée à nos cadres! Nos programmes de l'école préparatoire d'officiers, par exemple, ne nous obligent-ils pas à compter les minutes, si nous voulons arriver à les parfaire? Là aussi nous pourrons illustrer les éléments de la tactique d'exemples tels que ces futurs chefs de section sortiront de leurs écoles le bon sens développé et non plus rassasiés de science, d'ordres et de commandements qu'on doit leur inculquer à coups de maillet. C'est avec la troupe et non à la planche noire qu'ils apprendront à traduire l'enseignement reçu en commandement militaire; la compréhension des problèmes aura précédé leur réalisation dans un travail pratique et actif.

Les idées qui suivent sont naturellement personnelles et basées sur le principe qu'il ne nous faut, en aucun cas, allonger par des nouveautés nos programmes déjà si chargés, mais sim-

plement les compléter ou les parfaire en insistant sur les branches essentielles.

C'est bien là ce que l'on entend lorsqu'on parle d'augmenter la durée des écoles. Un article de la *Gazette de Lausanne*, du 5 juillet 1904, le disait aussi : « La condition première, absolument nécessaire d'une meilleure instruction est la prolongation des écoles de recrues, mais sans aucune adjonction au programme actuel, qu'il faut au contraire s'efforcer de simplifier encore. »

Actuellement on divise l'école de recrues en trois périodes :

I. L'instruction des recrues et celle de la section, environ 4 à 4 ½ semaines.

II. L'instruction de la compagnie, environ une semaine.

III. L'instruction du bataillon, environ une semaine.

Première période.

Sans entrer dans les détails, le but de l'instruction de la première semaine est avant tout d'habituer la recrue à la propreté et à l'hygiène, de façon à ce que rentrée dans la vie civile ces habitudes lui restent et qu'elle les transmettent par l'exemple à ses proches. A la régularité, à une bonne camaraderie, de telle sorte que la politesse qui résulte de cette cohabitation forcée avec des hommes de toutes les positions sociales, procure l'habitude de régler ses actes en tenant compte de ceux des autres. Ce sont ces divers éléments qui forment les bases de la discipline, dont l'homme ne comprendra la définition et la nécessité que beaucoup plus tard.

A côté de cela, les éléments des connaissances du soldat, son développement corporel par la gymnastique, son apprentissage de la marche et du tir, etc., etc., ne viennent, à mon avis, qu'en seconde ligne.

Ici on pourrait intercaler quelques heures pour intéresser davantage la recrue au fonctionnement de tout le mécanisme militaire, comment se comportent les divers services de la caserne, l'utilisation de certains locaux pendant ses heures de liberté ; le tout pour qu'il se sente moins longtemps dépaysé, plus à l'aise, presque chez lui tôt après son arrivée à la caserne. Nos hommes sont aussi assez intelligents pour qu'on cherche à leur apprendre de suite que, du haut en bas de la hiérarchie, chacun tra-

vaille dans la ruche et que les heures pendant lesquelles l'officier est libre de son temps, sont comptées comme les siennes, et que bien souvent, pendant qu'il est tranquillement assis au réfectoire ou à la salle de lecture, son chef de section se prépare à la tâche du lendemain, rédige un rapport ou met ses notes à jour.

Dans la seconde semaine, on est obligé actuellement de laisser déjà de côté ces généralités, ces principes qui sont pourtant la base de toute l' « éducation militaire » pour se vouer complètement à la préparation du tir, puisque le tir à balles commence entre le dixième et le treizième jour de l'entrée des recrues!

Je dis que le commencement du tir varie du dixième au treizième jour de l'arrivée des recrues qui, pour la plupart, n'ont jamais tenu de fusil entre leurs mains. Quand, envoyés en stage dans les armées étrangères, nous racontons cette acrobatie, on nous répond ou bien qu'en Suisse chacun sait tirer avant d'entrer au service, ou l'on met en doute ce tour de force!

Quelques jours de plus pour cette préparation ne seront pas de trop. Les résultats plutôt dégressifs que progressifs qu'on constate dans les tirs individuels des cours de répétition proviennent beaucoup de ce que l'homme n'a pas eu matériellement le temps nécessaire d'apprendre à être maître de son arme.

C'est aussi dans cette semaine qu'on commence quelquefois l'école de section, le service de sûreté et l'estimation des distances.

Le but principal du travail de la troisième semaine est d'abord d'amener tous les tireurs à une bonne moyenne de tir. La période de l'instruction individuelle est déjà en partie terminée. On passe à l'instruction du groupe pour le combat en tirailleurs. Entre temps on travaille avec intensité l'école de section et le service en campagne.

C'est ici qu'il serait besoin de quelques séances de tir de plus pour permettre de faire de toutes les recrues des tireurs, je ne dirai pas habiles, mais simplement passables, en tous cas assez forts pour qu'ils sachent dorénavant se servir seuls de leur arme. Ce serait une excellente préparation à l'instruction individuelle du tirailleur si fort prônée ces dernières années.

La quatrième semaine voit déjà tout un jour pris par un exercice de marche prévu dans le plan d'instruction. C'est dans

cette semaine qu'il faut parfaire l'école de section, revoir complètement l'ordre dispersé, répéter l'instruction individuelle non seulement en vue de l'inspection de période, mais surtout en vue de l'instruction des cadres et des propositions pour l'école de sous-officiers. C'est là qu'on devrait avoir le temps nécessaire de faire sortir du rang les élèves caporaux, d'en former des classes spéciales, de les examiner à fond, de façon à pouvoir éliminer, en connaissance de cause et basé sur des faits, ceux d'entre eux qu'on sentirait douteux.

En résumé, de ces quinze jours de prolongation de l'école de recrues, on pourrait en employer au moins la moitié dans la première période d'instruction :

a) A familiariser l'homme avec ses nouveaux devoirs, de façon à lui rendre moins pénible le changement de vie et d'habitudes; à lui ménager la transition par le moyen de causeries, d'exemples; à l'habituer à sa vie nouvelle, au lieu de l'y faire entrer brusquement par des ordres, des commandements, souvent même des punitions dont il ne comprend pas encore la portée.

b) A veiller, je ne dis pas avec plus de soins, mais en y mettant plus de temps, à la préparation au tir avant de passer à l'inscription des résultats dans le carnet de tir, qui est pour la recrue le premier brevet de son activité personnelle.

c) A instruire le tirailleur individuellement, puis et surtout à obtenir que tous les tireurs deviennent au moins des tireurs moyens.

d) Enfin, à examiner à fond les cadres et spécialement les élèves caporaux à proposer pour l'école de sous-officiers.

Voilà pour la première période.

Deuxième et troisième périodes.

A la fin de la seconde période, la compagnie doit être instruite .

Les exercices de bataillon forment le couronnement de la troisième période. Le plan d'instruction dit même que « l'excursion de plusieurs jours doit être considérée comme la pierre de touche servant à éprouver l'aptitude des recrues et des cadres au service actif. »

Comme la seconde période comporte deux jours d'excursion, il y a deux manières de procéder, selon les divisions : ou bien l'on fait précéder l'excursion du bataillon de ces deux jours d'excursion par compagnie, ou bien on laisse à la seconde période ses deux jours d'excursion en se contentant d'une excursion de trois jours pour le bataillon réuni. Sans entrer dans les détails, il faut aussi prévoir dans cette période un jour de tir, ce qui limite beaucoup le temps dont on dispose pour s'assurer de l'instruction des cadres. Et c'est pourtant à ce moment-là, c'est-à-dire avant de voir les compagnies se fondre dans le bataillon, qu'on devrait pouvoir *laisser les officiers de troupe travailler seuls*. L'instructeur devrait à ce moment borner son service à les observer sans intervenir à chaque instant, pour qu'il sache comment travailleront ces chefs de section, ces commandants de compagnie, quand ils seront seuls, sans conseils, sans appui, comme ils le sont en réalité souvent dans les cours de répétition, et comme ils le seront encore plus souvent en campagne. Et c'est d'après cet examen pratique et approfondi qu'on procéderait à la qualification, et non en se basant sur de petites fautes commises — souvent même des fautes de mémoire — ou sur de légères incorrections dont la majeure partie n'ont d'autres causes que la crainte de ne pas savoir enfourcher le dada de tel instructeur, ou de ne pas donner assez d'importance au désir de parade de tel inspecteur. J'ai souvent remarqué, hélas ! que, grâce à ce paragraphe représentant l'excursion du bataillon comme la pierre de touche des cadres pour le service actif, des officiers qui ont montré un zèle tout juste suffisant pendant les première et deuxième périodes, mais qui ont fait preuve d'une ardeur intempestive lors de l'excursion, se voient mieux qualifiés que des camarades plus consciencieux qui, pendant toute la durée de l'école, ont fait preuve d'un même zèle tranquille et mesuré. Et pourtant il est plus difficile de faire constamment son devoir dans la vie journalière que de se dépenser tout à coup et bruyamment pour masquer souvent le peu d'entrain qu'on a mis à accomplir sa monotone besogne de chaque jour.

Si nous avions ici, de nouveau, quelques jours à disposition, je crois donc qu'en laissant plus d'initiative aux cadres, en leur permettant de travailler davantage seuls et dans le terrain, à la fin de la seconde période, on pourrait les juger plus équitable-

ment et se rendre mieux compte de ce qu'ils donneraient en réalité dans un service actif.

Ceci, sans préjudice de l'instruction du bataillon, puisque son commandant aurait encore, comme par le passé, l'occasion de reviser les exagérations, de redresser les erreurs que ce mode de procéder aurait pu permettre.

En tous cas, la deuxième et la troisième périodes demandent plus de travail dans le terrain, plus d'exercices appliqués, plus de situations qu'il faut s'habituer à dénouer brusquement pour exercer la rapidité de conception des cadres, lorsque la troupe a déjà acquis la mobilité nécessaire à une rapide exécution des ordres. Et pour cela, il faut du temps.

D'ailleurs, sans négliger complètement l'ordre serré dans la période de l'école de bataillon, on peut parfaitement amener ce dernier aux mouvements habituels réglementaires sans rester beaucoup sur la place d'exercices. Je me souviens de l'inspection d'un bataillon qui n'avait jamais fait une demi-heure d'ordre serré autrement que dans le terrain en résolvant des tâches de service en campagne. Qui peut le plus peut le moins.

On peut d'ailleurs aussi bien juger d'une troupe durant un simple exercice de marche, qu'à la voir défiler tambours et musique en tête. Je dis même qu'on ne devrait la juger que dans l'accomplissement d'un travail exempt de préparation spéciale.

On peut donc n'être pas d'accord sur la répartition du temps que va mettre à notre disposition le nouveau projet de réorganisation militaire, mais nous le sommes tous pour reconnaître combien cette prolongation des cours est indispensable pour amener nos recrues à un enseignement plus mûri, plus complet et plus réfléchi de nos programmes actuels.

Genève, janvier 1905.

Major BITTERLIN.

L'INSTRUCTION DU TIR

DANS

L'INFANTERIE BELGE

L'intérêt qui s'attache aux idées et aux tendances si progressistes du nouveau règlement sur le tir de l'infanterie belge, nous a engagé à en faire une analyse détaillée pour nos lecteurs, en mettant particulièrement en lumière les procédés d'instruction.

Le règlement est divisé en deux volumes-titres : le premier concerne l'instruction de la troupe, le second, l'instruction des officiers.

Chacun de ces volumes renferme une partie théorique et une partie pratique (exécution des feux).

. Pour l'*instruction de la troupe*, le règlement donne une *théorie du tir individuel* comprenant les définitions élémentaires qui doivent être expliquées au soldat dans sa langue et en termes compréhensibles, appuyées de démonstrations pratiques.

Un chapitre très important de cette théorie est consacré à la notion de la *justesse du tir* qui constitue en quelque sorte le fondement du dressage individuel.

A cet effet, le règlement dit en substance : Par suite de circonstances multiples et inévitables tenant de l'arme, des munitions et du tireur, les balles tirées avec *un fusil parfait, placé sur un chevalet et manié par un excellent tireur*, décrivent toutes des trajectoires différentes dont l'ensemble s'appelle la *gerbe des coups*.

Les deux causes principales de la dispersion des projectiles sont les *variations des vitesses initiales* et la *non-identité de pointage* d'un coup à l'autre.

L'ensemble des empreintes recueillies sur une cible verticale, constitue le *groupement vertical* des coups. Ce groupement a une forme elliptique, à axe vertical plus grand que l'axe horizontal; dans les tirs à bras francs il augmente sensiblement, parce que le système musculaire et nerveux du tireur s'oppose au maintien de l'immobilité du corps et de l'arme.

Dans les tirs individuels, les groupements verticaux sont seuls à considérer, puisqu'il ne s'agit que d'atteindre un but sans profondeur. Dans ces groupements, plus la gerbe des coups est étroite, plus la *justesse* de l'arme est grande.

« Cette conception, dit la *Belgique militaire*, du 27 novembre 1904, nous ramène à une saine compréhension du tir, car la *justesse de l'arme* signifie logiquement l'étendue plus ou moins grande de la dispersion des coups autour du point moyen du groupement; le terme *précision* exprime alors sans ambiguïté la qualité d'un tir qui place *précisément* son point moyen le plus près possible du point à atteindre. La *justesse* est un facteur fixe, inhérent à l'arme adoptée; la *précision* résulte de la bonté de l'enseignement et du fruit que l'homme a retiré de celui-ci.

» La *densité* plus ou moins grande du groupement des coups dépend donc d'abord de la justesse de l'arme, puis de l'adresse du tireur; elle constitue la dispersion de la gerbe.

» Lorsque la recrue sera bien pénétrée de cette importante notion, l'achèvement de son instruction pourra être considéré comme assuré. Cette idée-mère se retrouve dans l'instruction du tir réduit et dans celle du tir à balle; les dimensions des cibles ont été fixées de manière à toujours pouvoir la mettre en lumière. »

L'*instruction individuelle pratique*, comporte :

1° Des exercices préparatoires;
2° Des tirs réduits;
3° Des tirs avec cartouche à blanc;
4° Des tirs d'appréciation des distances;
5° Des tirs avec cartouche à balle.

La *mission des instructeurs* est esquissée de la manière suivante : ils doivent s'attacher à faire de chaque soldat un *excellent tireur*, plein de confiance en lui-même et en son arme. Rien ne doit les rebuter dans cette mission : ni les mala-

dresses, ni l'insuffisance intellectuelle des moins bien doués, ni les imperfections physiques ou physiologiques de certains hommes.

Le dressage du tireur doit tenir compte des aptitudes particulières; l'enseignement varie donc suivant les moyens de chaque soldat. Tout est mis en œuvre pour l'encourager dans cette partie de l'instruction. Les gradés se soumettent fréquemment à des exercices de pointage, de mise en joue et de tir, afin d'acquérir, de conserver et de perfectionner leur adresse.

Le *résultat à obtenir* pour chaque homme est nettement caractérisé : Choisir judicieusement la place; utiliser les accidents du sol pour s'abriter ou appuyer son arme, tout en continuant de voir; apprécier exactement les distances; exécuter la charge vite et bien, les yeux constamment fixés sur le but; régler la hausse sans hésitation; pointer correctement dans toutes les positions; agir sur la détente sans déranger l'arme; *tirer sagement* et lorsqu'on se croit certain de toucher le but: telles sont les qualités que le fantassin doit acquérir et sans lesquelles il ne peut employer complètement l'arme qui lui est confiée.

L'*esprit avec lequel l'enseignement doit être conduit* est défini : Jamais il ne peut y avoir d'interruption dans cette branche de l'instruction. Pendant toute la durée de leur service, les soldats sont exercés *chaque jour* au pointage, à la mise en joue et à l'action du doigt sur la détente. Ils acquerront ainsi une telle habileté et une telle sûreté dans l'exécution de ces mouvements que, en toutes circonstances, même au milieu de l'émotion du combat, ils arriveront par la force seule de l'habitude, à utiliser à chaque coup la justesse de tir de leur arme.

La *gradation de l'instruction* est rationnellement comprise dans l'exposé du programme ci-après :

Des *exercices préparatoires* ont pour objet d'apprendre à la recrue, avant qu'elle brûle une cartouche, et par une progression méthodique, tout ce qu'il faut faire pour bien tirer, pour développer ses fonctions visuelles et habituer ses muscles aux actions mécaniques du tir.

Le *tir réduit à ballette* a pour but de faire une application immédiate des principes enseignés dans les exercices préparatoires. En même temps, on donne au soldat des explications pour lui rendre sensibles chacun de ses défauts, ainsi que les

irrégularités constatées dans le tir et le mauvais emploi de l'arme. On soutient l'attention et l'on excite l'esprit d'observation de l'homme en lui demandant fréquemment la cause des fautes observées chez ses camarades, ainsi que les raisons auxquelles il attribue les bons ou les mauvais résultats obtenus.

Par des *tirs avec cartouche à blanc*, on habitue la recrue à la visée méthodique sur des objectifs de plus en plus éloignés, au départ du coup et à la détonation de l'arme.

Lorsque les recrues sont bien affermies dans la série des exercices qui précèdent, elles peuvent commencer les tirs avec cartouches à balle.

Les tirs individuels à balle comprennent :

I. Les TIRS DE GARNISON, subdivisés en *tirs d'école* et *tirs d'entretien:* ils s'exécutent aux *distances connues,* dans les stands communaux ou, à leur défaut, dans les camps d'instruction.

II. Les TIRS D'APPLICATION, subdivisés en tirs aux *distances connues* sur cible fixe et sur cible à éclipse, et en tirs *aux distances inconnues*. Ils ont toujours lieu dans les camps d'instruction.

Après leurs tirs d'application, les unités procèdent à leurs *concours annuels* pour l'obtention des prix.

Les *tirs collectifs* comprennent :

A. Des feux de salve, de peloton et de section (en une séance).

B. Des exercices de combat (4 séances) par section, par peloton, par compagnie, par bataillon ou régiment.

C. Un tir spécial de brigade ou de division.

Pour l'*instruction du tir individuel*, les compagnies possèdent des *ballettes* et des *balles disponibles*. Ces munitions sont consommées, d'après les ordres du capitaine pour parfaire l'instruction des inhabiles, par des exercices effectués aux distances où ces hommes éprouvent des difficultés à remplir les conditions de passage exigées.

* * *

Les *exercices préparatoires* portent sur le pointage de l'arme, la manière de prendre la ligne de mire, de viser un point

marqué, de maintenir l'arme en direction, de constater la régularité du pointage, de manier la détente, l'arme étant sur chevalet, ou le tireur à bras francs, dans les positions debout, à genou, couchée, ainsi que derrière un arbre, un parapet ou un obstacle quelconque du terrain servant de couvert et d'appui.

Dans l'enseignement du pointage proprement dit, le règlement consacre une réforme très importante quand il dit : L'exécution de ces mouvements, si simples en apparence, exige une série d'efforts qui provoquent l'excitation des nerfs et la contraction des muscles de toutes les parties du corps. Cet état physiologique s'oppose au maintien de l'immobilité du tireur et de son arme; mais, par un entraînement ininterrompu, on amène la recrue à obtenir une certaine régularité dans l'amplitude des oscillations dues aux actions musculaires et nerveuses.

Les anciens errements croyaient possible et exigeaient l'immobilité des organes du tireur; ils provoquaient le « raidissement » si préjudiciable à la bonne position.

* * *

Le *tir réduit à ballette* est pratiqué toute l'année; il s'exécute contre une cible fixe et contre une cible à éclipse, dans la tenue prescrite par le capitaine, le fusil sans baïonnette.

Effectué d'abord à la distance de 10 mètres, pour donner confiance à la recrue et lui permettre de corriger facilement son tir, le tir réduit est continué en augmentant progressivement la distance jusqu'à 100 mètres, suivant l'adresse acquise par le tireur.

L'objectif du tir est un blason figuratif en carton mince subdivisé en cinq zones concentriques (fig. 1, p. 126). Chacune de ces zones indique, pour les ballettes qui y frappent, le nombre de points perdus marqués sur le blason, c'est-à-dire l'écart entre le centre de la cible et le point touché. La ballette qui atteint une circonférence est comptée comme appartenant au cercle intérieur voisin. Les coups qui manquent le blason sont considérés comme entraînant une perte de cinq points.

Le figuratif-blason de la cible fixe a une surface suffisante (56 cm. de diamètre) pour recevoir la totalité des ballettes tirées *sur appui,* jusqu'à 90 mètres inclus, par un excellent tireur.

A 100 mètres, le figuratif devrait avoir 624 mm. de diamètre pour contenir tout le groupement.

Fig. 1. — Blason-figuratif du tir réduit à ballette.

Modèle réduit au 1/5.

Distances de tir.	Hausses à employer.	
10m, 20, 30	200 mètres, point de visée circulaire	
40, 50, 60, 70	300 mètres	point de visée triangulaire
80, 90	400 mètres	
100 — 500 mètres		

Tir sur appui.
Déviations probables (V et H).

à 10m	0m0080
à 20m	0m0140
à 30m	0m0200
à 40m	0m0265
à 50m	0m0335
à 60m	0m0410
à 70m	0m0490
à 80m	0m0575
à 90m	0m0670
à 100m	0m0780

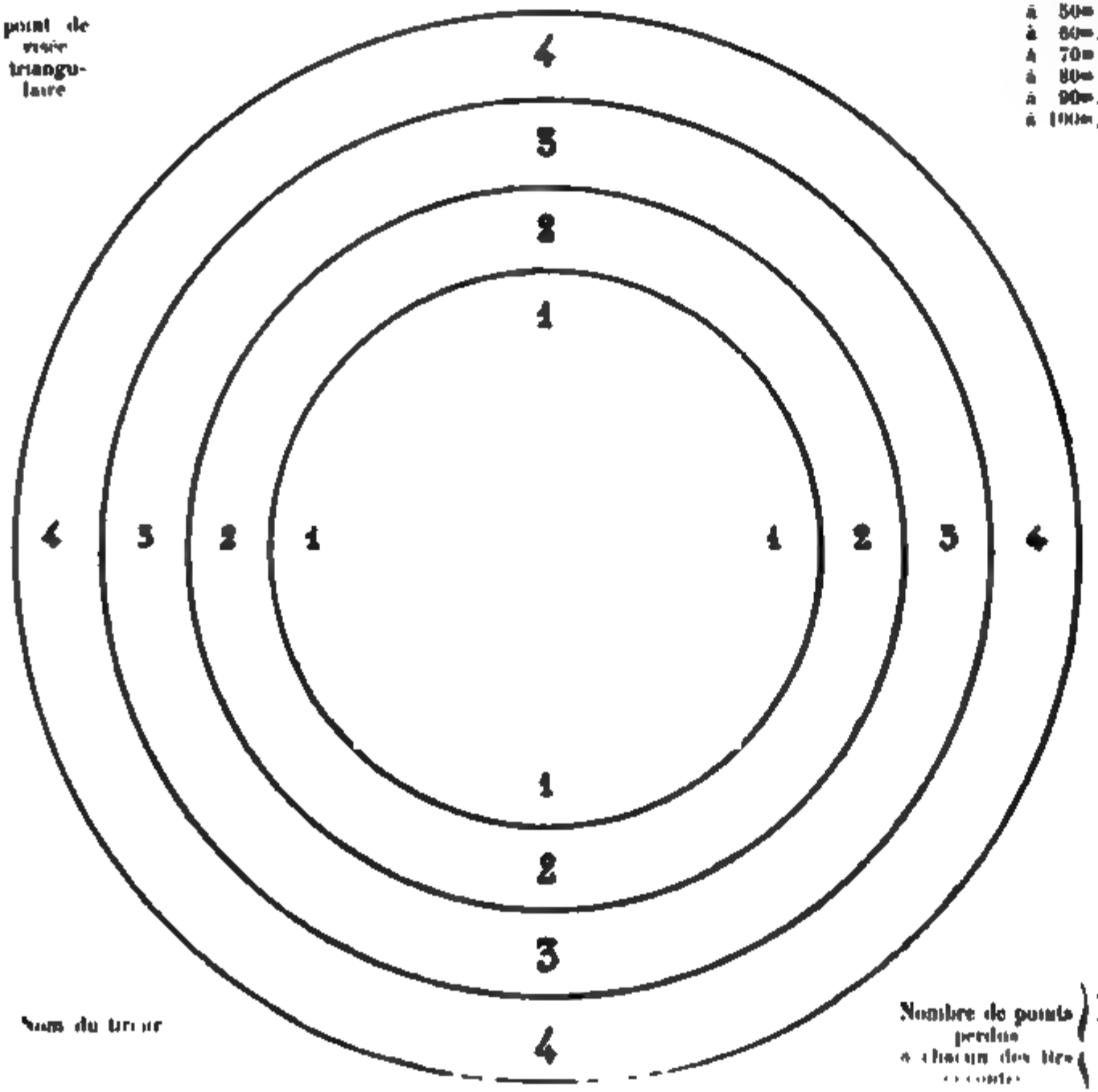

Juillet, à mètres.

Nom du tireur

Nombre de points perdus à chacun des tirs ci-contre : sur ballettes tirées, l'instructeur

A bras francs, dans un stand fermé ou un corridor, le figuratif devrait avoir des dimensions doubles (soit 1m248 de diamètre) pour recevoir, à 100 mètres, la totalité des coups du bon tireur.

Ces considérations, bases de l'enseignement du tir, indiquent la mesure dans laquelle il convient de faire passer un homme, du tir sur appui au tir à bras francs, et d'une distance à la supérieure.

Le tir a lieu dans toutes les positions : sur chevalet, sur appui ou à bras francs.

Le capitaine règle la consommation des munitions de chacun de ses hommes, de manière à leur faire parcourir la série des distances, sans être astreint à suivre une progression uniforme.

Les tireurs ne sont admis à passer à une distance supérieure que si, à la distance précédente, ils n'ont pas perdu, sur une série de cinq coups consécutifs :

Plus de 10 points, de 10 à 50 mètres inclus;

Plus de 15 points, de 60 à 100 mètres.

Il n'est tenu aucune comptabilité des tirs réduits; le blason figuratif en tenant lieu.

Au début de l'instruction, il est bon de laisser tirer les cinq coups de la série, sans donner aucun conseil, sans faire aucune observation. Les défauts de l'homme et les fautes de la visée sont alors manifestes et indiquent mieux à l'instructeur le sens des remarques à faire.

Dans la suite, il est désirable qu'un marqueur montre chaque fois le point touché, afin que le soldat puisse *centrer son tir*, c'est-à-dire amener le point moyen du groupement au centre de la cible.

Le tir est parfait, quand les balles se groupent à peu près également autour du point visé, avec une déviation approximativement égale à la déviation probable inscrite sur le blason-figuratif.

Le groupement des coups d'une série de ballettes tirées à la même distance permet de déterminer les défauts du tireur et de corriger son tir. C'est par l'observation attentive des attitudes des hommes, et en particulier des contractions musculaires et nerveuses au moment de faire feu, que l'instructeur parviendra à déceler exactement, d'après l'examen du groupe-

ment obtenu, à quelles influences sont dues les irrégularités constatées.

Le blason, par mesure d'économie, sert au tir de six séances de cinq ballettes. Les traces des ballettes de chaque série sont marquées au crayon de couleur, de manière à différencier les résultats portés sur le même figuratif.

L'instructeur signe le blason, après y avoir inscrit la date et la distance du tir, la marque des empreintes et le nombre de points perdus. Le blason est ensuite remis au tireur et conservé par lui.

On profite de la remise des blasons pour attirer l'attention du tireur sur les défauts constatés, et sur les moyens à employer pour améliorer et corriger son tir.

L'inspection des figuratifs par les chefs de peloton et par le capitaine permet de s'assurer si les armes sont bien réglées.

Le règlement reproduit, à titre d'exemple, huit groupements obtenus sur appui et à bras francs, en indiquant les causes qui ont amené un tir défectueux.

Voici deux types de ces exemples :

TIR A LA DISTANCE DE 60 MÈTRES (fig. 2).

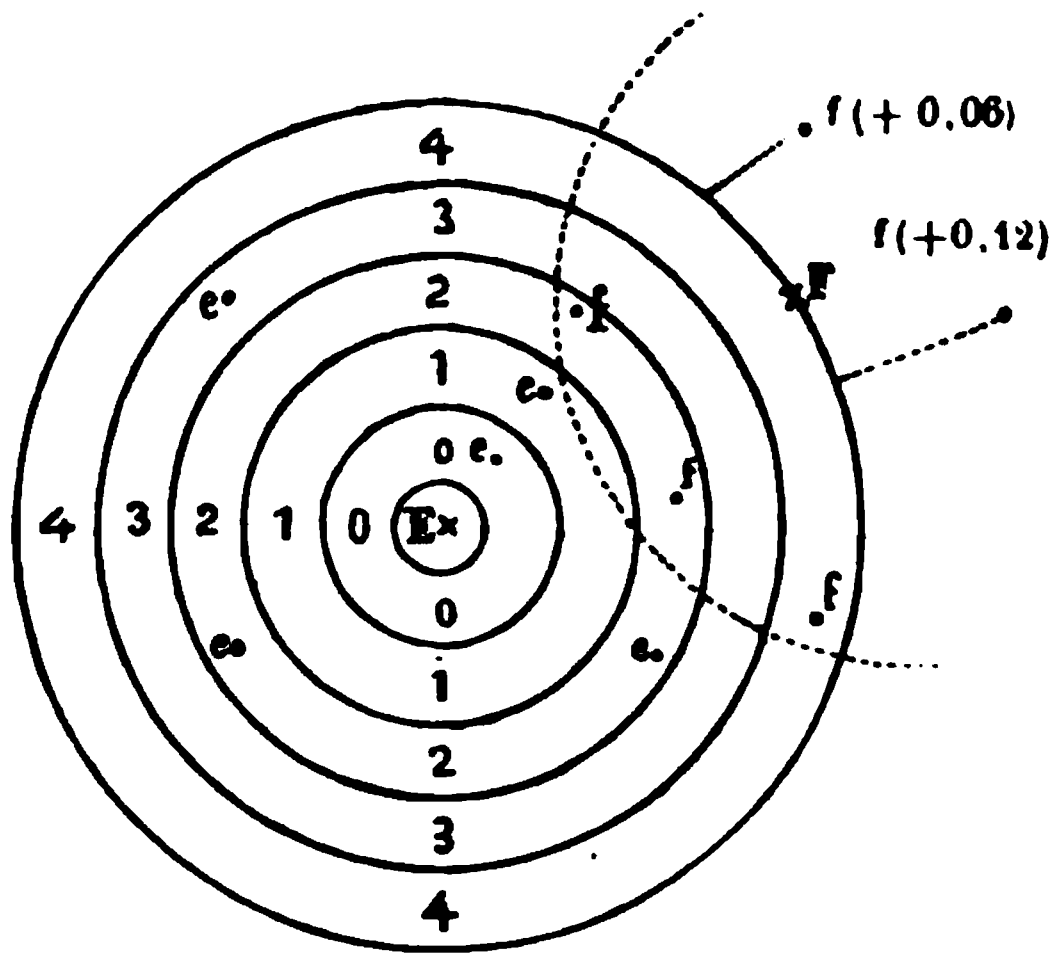

E. *Groupement sur appui.*

Bon groupement, bien centré.

F. *Groupement à bras francs.*

Bon groupement.

Toutefois, le tireur a un des défauts suivants, simples ou combinés :

1° Il prend trop de guidon (guidon dans l'ombre ou mal éclairé) et à droite (la déviation à droite peut encore provenir d'un éclairage plus sensible du guidon à gauche, de la cible à droite ou de ce que l'arme penche à droite);

2° Il incline trop la tête sur la crosse et penche légèrement le corps à droite;

3° Il arrache la détente au moment du départ du coup;

4° Il donne un coup de l'épaule droite semblable à celui provenant du recul, dans l'appréhension de la détonation (souvent alors, à cet instant, l'homme ferme les yeux);

5° Il a un tic nerveux de l'avant-bras et du coude gauches qui font relever l'arme (l'homme ferme les yeux).

Note. — Deux ballettes ont manqué la cible; elles sont portées sur le figuratif en regard du point relevé, avec l'indication du nombre de centimètres dont elles se sont écartées du bord du blason.

Les *tirs réduits sur cibles à éclipse* ne s'effectuent qu'à la distance de 10 mètres contre un objectif circulaire semblable, mais un peu plus petit que celui de la cible fixe, et d'après les mêmes principes. Ce tir est considéré comme peu important et comme constituant plutôt un délassement.

Les *tirs avec cartouches à blanc* contribuent à l'instruction du tir en obligeant les soldats à apporter tous leurs soins aux détails relatifs à la position, à la mise en joue, à la visée et au maniement de la détente. A cet effet, des *tirs préparatoires* habituent les recrues à la détonation; des *tirs d'instruction* préparent les cadres à la conduite du tir et la troupe à la discipline du feu.

Pour le *dressage individuel*, l'instructeur place sur le terrain soit des cibles, soit des fantassins isolés, soit des files ou des sections de tirailleurs, dans la position à genou, debout ou couchée. Les recrues apprécient la distance et font connaître si les chances d'atteindre sont suffisantes pour qu'il y ait lieu de faire feu.

Tous les détails de ces exercices : utilisation du terrain, estimation de la distance et de la chance d'atteindre, placement de la hausse, mise en joue, pointage, sont contrôlés avec soin.

Pour l'enseignement de la *conduite du tir* et de la *discipline du feu,* on procède à des exercices de section, de peloton et de compagnie.

Dans ces applications, on se rapproche le plus possible de ce qui se passe à la guerre. Ni le programme, ni les distances, ni les objectifs ne peuvent être connus à l'avance des chefs appelés à commander.

L'exercice est toujours précédé d'une marche dont les fatigues sont augmentées graduellement.

Le directeur détermine les objectifs, l'ordre de leur apparition, ainsi que le temps pendant lequel ils doivent rester visibles. Le choix des buts et la manœuvre des cibles sont réglés de telle sorte que tous les genres de feux puissent judicieusement trouver leur emploi.

* * *

Appréciation des distances. — Pour obtenir une complète efficacité dans l'emploi des feux, dit le règlement, une troupe doit connaître la distance qui la sépare du but. Une erreur compromet la chance d'atteindre et peut même l'annuler. Il est indispensable, à cet effet, que les officiers, les sous-officiers, les caporaux et les soldats acquièrent une grande habileté dans l'appréciation des distances.

Les soldats doivent savoir apprécier sûrement à la vue les distances jusqu'à 600 mètres; ils sont exercés à l'estimation des distances jusqu'à 1200 mètres.

Les hommes les moins doués doivent pouvoir distinguer si une distance est plus grande ou plus petite que 300 mètres (limite supérieure de l'emploi de la hausse de combat de 100 mètres), ou que 500 mètres (limite supérieure de l'emploi de la hausse de combat de 400 mètres).

Les officiers, les sous-officiers, la plupart des caporaux, ainsi que les soldats les mieux doués, doivent pouvoir apprécier à la vue jusqu'à 1200 mètres; en outre, ils sont exercés à l'estimation des distances de 1200 à 2000 mètres, à la vue, au télémètre et à l'aide de la carte.

Dans les appréciations à la vue au delà de 600 mètres, s'il n'est pas possible de déterminer la distance exacte du but, on cherche à estimer les limites entre lesquelles il paraît se trouver: plus loin que 1200 mètres, entre 1200 et 900 mètres, entre 900

et 700 mètres (hausse de combat de 600 mètres). Ces limites sont resserrées progressivement pour les gradés et les hommes bien doués.

On exige aussi des gradés subalternes et des soldats qu'ils puissent répondre, sans hésitation, s'ils peuvent ou non tirer sur tel ou tel objectif situé à la distance appréciée.

Ces questions, faites sur le terrain et devant tous les hommes, profitent à l'instruction de chacun.

Les *exercices d'appréciation* comportent la mesure de distances au pas, l'estimation des distances à la vue, au télémètre et d'après la carte.

L'appréciation à la vue est considérée comme celle qui est le plus fréquemment employée au combat.

Parmi les hommes bien doués, douze au moins par compagnie, sont exercés à apprécier toutes les distances de tir. Ils reçoivent le titre d'*appréciateurs des distances;* ils sont répartis entre les trois pelotons de la compagnie, et spécialement destinés à faciliter la tâche des officiers.

* * *

TIRS INDIVIDUELS A BALLE.

Les *tirs d'école*, effectués en garnison, ont pour objet d'habituer les soldats au recul de leur arme, de les confirmer dans l'exactitude du pointage, et de leur apprendre à tirer avec précision dans toutes les positions. On suspend le tir des hommes qui ne parviennent pas à grouper régulièrement leurs coups et on les remet aux exercices préparatoires et au tir réduit.

Le tireur ne passe à 200 mètres et aux distances supérieures que si, sur une série de *cinq coups consécutifs* [1], tirés à bras francs, il n'a pas perdu plus de :

10	points à	100	mètres.
12	»	200	»
14	»	300	»
16	»	400	»

Celui qui, à une de ces distances, perd plus de points que les nombres fixés ci-dessus, brûle à cette distance une ou plusieurs séries *alternées* de 5 cartouches, jusqu'à ce qu'il ait rempli les

[1] Comme au tir à ballettes une série comprend toujours 5 coups.

conditions de passage exigées. S'il a épuisé toutes les munitions qui lui sont allouées réglementairement, sans être arrivé à satisfaire aux conditions préindiquées, il reçoit des cartouches supplémentaires — prélevées sur celles dites *disponibles* — de manière à satisfaire aux conditions jusques et y compris 400 mètres.

Le capitaine détermine les positions à prendre. Une ou, au maximum, deux séries de 5 cartouches sont brûlées dans la position debout. Les soldats sont également exercés à tirer sur appui; ce tir est surtout recommandé pour les inhabiles, afin de leur inspirer confiance.

La cible objectif (fig. 3) est subdivisée en cinq zones ellipti-

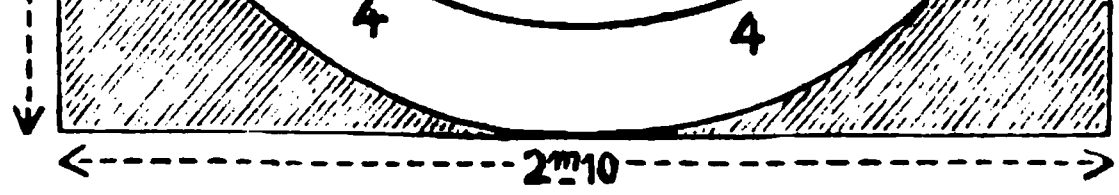

ques correspondant respectivement, à peu de chose près, aux groupements des balles à 200, 300, 400, 500 et 600 mètres, dans un tir au chevalet effectué par un excellent tireur.

Chacune de ces zones indique, pour les balles de plein fouet et les ricochets qui y frappent, le nombre de points perdus (0, 1, 2, 3 et 4), c'est-à-dire l'écart entre le centre de la cible et le point touché. La balle qui touche une ellipse est comptée comme appartenant à la zone intérieure voisine. Les balles qui manquent la cible ainsi que celles qui l'atteignent en dehors de

l'ellipse extérieure, sont considérées comme étant *perdues*; elles entraînent donc une erreur de 5 points.

Le point à atteindre, centre de la cible, est marqué par l'ellipse intérieure peinte en noir, sauf un cercle de 0^m24 de diamètre qui reste en blanc; ce cercle correspond au groupement à 100 mètres.

Par sa grandeur et ses subdivisions, cette cible permet de faire aux soldats des observations raisonnées sur leur tir.

Jusqu'à 500 mètres, elle a des dimensions suffisantes pour recevoir la totalité des balles tirées sur chevalet par un excellent tireur.

A 600 mètres, l'ellipse extérieure devrait avoir un grand axe de 2^m80 pour contenir le groupement d'un tir effectué dans ces conditions.

On admet que les déviations d'un excellent tir à bras francs sont doubles de celles sur chevalet.

Comme au tir réduit à balle, ces données forment la base de l'enseignement.

Les résultats des séries sont inscrits dans un *carnet individuel de figuratifs*. Le tireur reste toujours en possession de son carnet; il ne s'en dessaisit que pour l'inscription des résultats. Il consulte souvent ce document pour connaître ses défauts et trouver les moyens de s'en corriger.

Avant de faire une remarque au sujet du tir d'un homme, l'instructeur examine attentivement le carnet.

Des *tirs d'entretien* sont effectués, après la rentrée dans les garnisons, afin d'entretenir l'adresse acquise et la pratique du tir.

Les *tirs d'application*, effectués dans les champs de tir des camps d'instruction, préparent le soldat au combat, en l'habituant à tirer en plein air, dans toutes les positions, sur des cibles fixes et à éclipse.

Les *tirs sur cible fixe* ont lieu aux distances de 100, 200, 300, 400, 500 et 600 mètres, sur la même cible que celle des tirs d'école. Les conditions de passage à 100, 200, 300 et 400 mètres sont celles des tirs d'école; à 500 et 600 mètres elles sont respectivement de 18 et 20 points d'erreur, sur une série de cinq coups consécutifs *tirés à bras francs*. Quarante cartouches au minimum par tireur, sont affectées à ces tirs : trente-cinq des allocations régulières; cinq prélevées sur les *cartouches disponibles*.

A l'aide de nouvelles balles supplémentaires, provenant également des cartouches disponibles, les capitaines cherchent à amener tous les hommes à remplir les conditions jusques et y compris 600 mètres.

La bonne instruction du tir est caractérisée par le nombre de tireurs ayant satisfait à cette dernière distance.

Les positions à prendre par les tireurs sont : debout à 100 mètres ; à genou à 300 mètres ; à genou ou couché, à la volonté du tireur, à 200, 400, 500 et 600 mètres.

Les *tirs sur cible à éclipse* permettent d'exercer les hommes à viser rapidement et à profiter d'un instant très court pour faire feu. Ils s'exécutent après les tirs sur cible fixe, à genou ou couché, à la volonté du tireur. Ils comportent deux séries : une à 100 mètres, l'autre à 200 mètres. On n'accorde pour ces tirs aucune balle supplémentaire.

L'objectif est une cible, dite de buste, représentant une silhouette d'homme couché, apparaissant et disparaissant alternativement.

Les balles mises dans la silhouette équivalent à une erreur de zéro point ; celles ne touchant pas la silhouette, de même que celles non brûlées après sept apparitions de la cible, entraînent chacune une erreur d'un point.

Tir aux distances inconnues. — D'après les circonstances et les ressources en cartouches, les capitaines font exécuter par des hommes choisis parmi les tireurs d'élite et ceux de première classe, des tirs à des distances inconnues (comprises entre 100 et 600 mètres), et sur des buts variés, dans des conditions se rapprochant de celles où le tireur isolé est appelé à faire feu (sentinelles, éclaireurs, etc.) Ces feux sont effectués à titre d'encouragement.

On emploie des cibles fixes ou des cibles à éclipse simulant soit des fantassins ou des cavaliers isolés, soit des groupes de fantassins ou de cavaliers.

On fait usage d'appuis artificiels ou naturels (tranchées-abris, troncs d'arbres, haies artificielles, etc.), établis aux emplacement choisis pour le tir, et que les hommes utilisent pour se poster ou pour appuyer leur arme.

Les détails d'exécution varient suivant le terrain et le matériel. Les dispositions ci-après sont recommandées :

1° Cinq séries A, B, C, D et E de deux cibles, bien visibles, semblables ou non, sont installées à cinq distances différentes des deux emplacements de tireurs M N et P Q (fig. 4). Ces emplacements, ainsi que la direction des cibles-objectifs, sont marqués par des piquets.

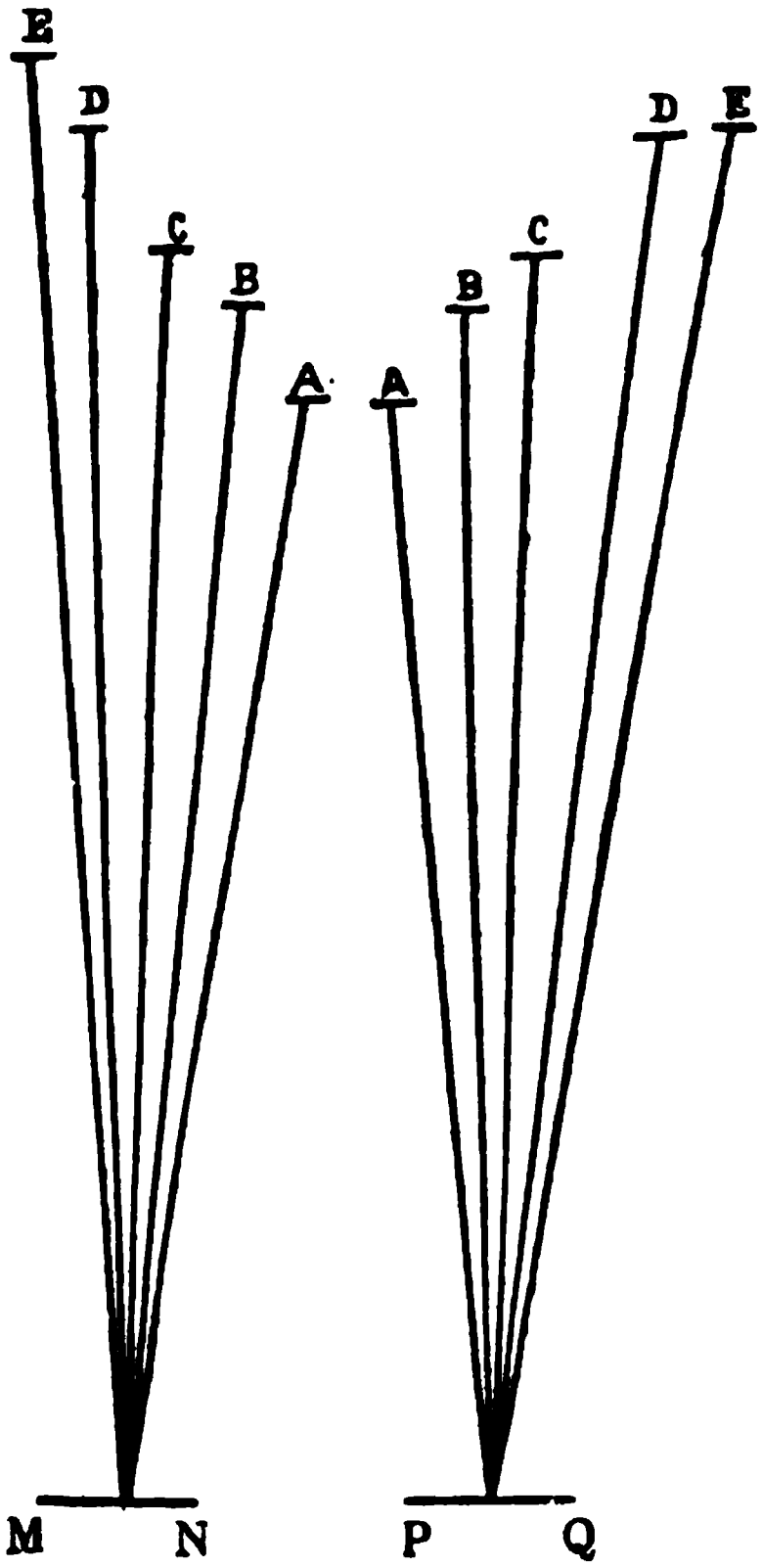

Fig. 4.

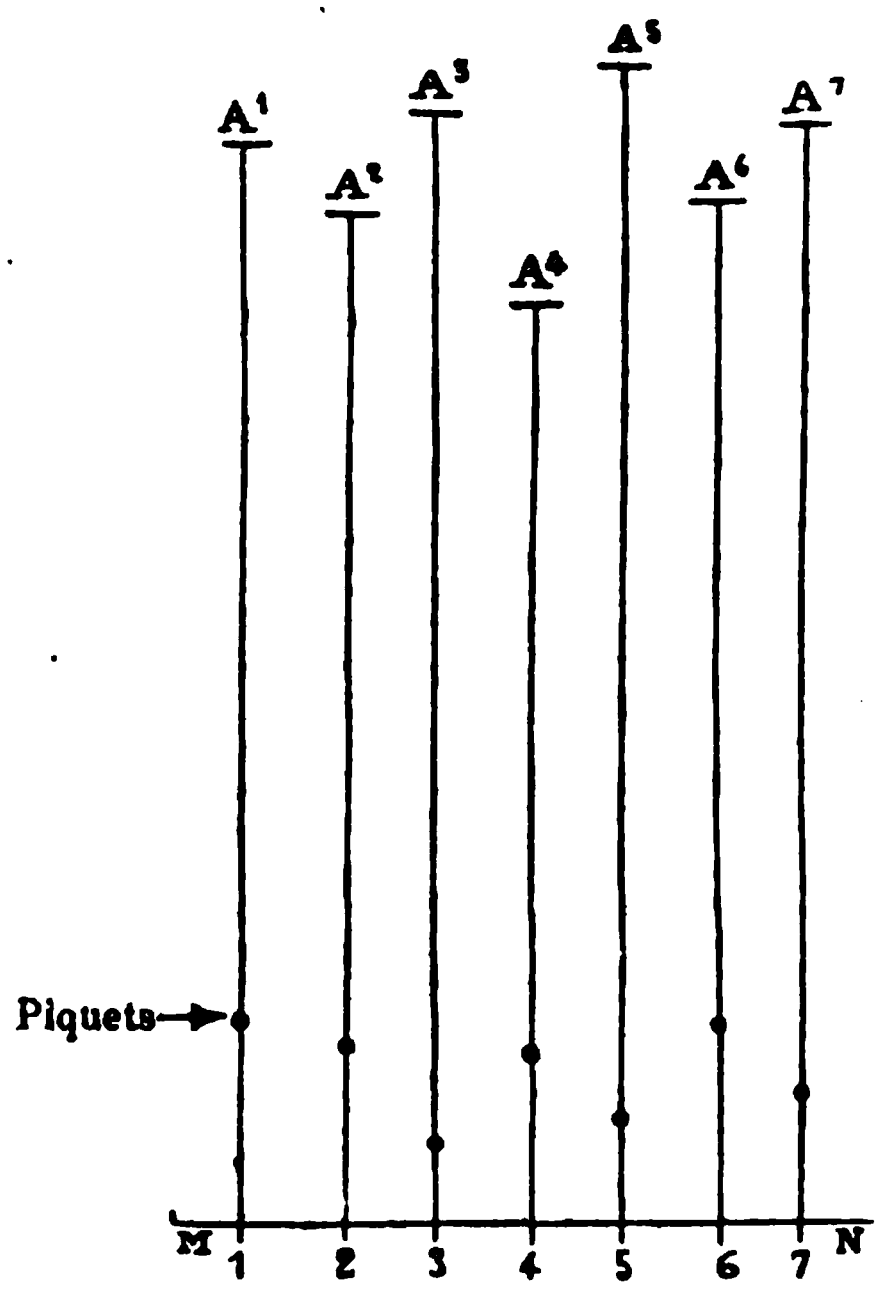

Fig. 5.

Les hommes sont appelés par deux, un à chaque emplacement. Chacun y brûle une ou plusieurs cartouches sur les objectifs qui lui sont désignés. Pendant que des marqueurs relèvent les résultats, l'officier demande aux tireurs, et pour chaque but : la distance appréciée, la hausse prise et le point de visée choisi. Ces renseignements sont annotés dans le registre de tir de compagnie.

L'officier fait connaître ensuite au tireur la distance réelle

et la hausse qu'il aurait dû prendre. Ces indications sont également inscrites dans le registre précité.

2° On peut choisir plusieurs emplacements et y faire tirer par groupes. Les cibles de deuxième, troisième, quatrième, etc., emplacements, sont différentes et dressées à d'autres distances.

La figure 5 représente une installation organisée pour sept tireurs. Les cibles A^1, A^2, A^3, A^4, A^5, A^6, A^7 sont semblables ; la place des tireurs ainsi que la direction de l'objectif sont marquées par des piquets numérotés de 1 à 7.

Ce procédé demande un peu plus de temps que le précédent, mais il présente l'avantage de donner aux soldats sept cas d'appréciation des distances, de but à battre, de hausse, de point de visée, de position à prendre, etc.

* * *

Classements et concours. — Les tireurs sont classés de la manière suivante : *tireurs d'élite*, ceux qui ont satisfait aux conditions de passage jusques et y compris 600 mètres, à l'aide de trente cartouches seulement, et sans perdre plus de huit balles sur l'ensemble de ces trente cartouches. Ils ont seuls le droit de prendre part au *concours de compagnie*.

Tireurs de première classe : ceux qui ont satisfait aux conditions jusques et y compris 600 mètres, quel que soit le nombre de cartouches supplémentaires consommées à cet effet.

Tireurs de deuxième classe : ceux *qui ont rempli* les conditions jusques et y compris 500 mètres.

Tireurs de troisième classe : ceux qui n'ont pu satisfaire à 500 mètres.

Outre le classement des tireurs, on procède dans chaque compagnie aux concours : *a*) de tir réduit ; *b*) de tir d'école ; *c*) de tir d'application.

Le *concours de tir réduit* comporte cinq séances de cinq ballettes sur cible fixe ; on y consacre un blason figuratif portant la mention : *concours de tir réduit* (ce document constitue ainsi une espèce de diplôme.)

Les *concours de tir d'école* portent sur les dix dernières balles tirées à 400 mètres.

Les *concours de tir d'application* (concours de compagnie) ont lieu en une séance, à 400 mètres, en tenue d'exercice sans le sac (comme tous les autres tirs individuels). Chaque concur-

rent brûle dix cartouches d'affilée dans une des positions réglementaires à son choix. Les empreintes des deux premiers coups seuls sont indiquées par le marqueur. Le relevé du tir se fait sur un figuratif spécial (espèce de diplôme) du modèle du figuratif habituel.

Les classements sont basés sur le principe suivant : la priorité est décernée au tireur ayant obtenu le minimum d'erreurs (points perdus) ; à parité de points perdus, à celui ayant le moins de balles perdues.

Chaque compagnie procède aussi à un concours d'appréciation des distances à la vue.

Parmi les prix décernés, outre les congés et l'argent, on remarque la remise de *cartes-primes* ; celles-ci figurent le territoire complet de la commune de l'intéressé ; la limite de la commune est accentuée au moyen d'un liseré couleur jaune d'or; la carte collée sur toile est munie d'œillets aux angles ; porte l'indication du régiment, bataillon, compagnie et le nom du vainqueur ; elle est revêtue du sceau du corps.

Le règlement recommande aussi aux chefs de corps de provoquer l'émulation des tireurs par la distribution de brevets à tous ceux qui se distinguent par leur adresse au tir ou dans l'appréciation des distances.

Dans chaque bataillon, les sous-officiers concourent entre eux ; ils brûlent 15 cartouches d'affilée, d'après les principes du concours de compagnie ; en outre, ils participent à un concours spécial d'appréciation des distances.

Dans le régiment, les caporaux et soldats d'une part, les sous-officiers d'autre part, premiers prix de compagnie, premiers et deuxièmes prix de bataillon, concourent entre eux pour les deux grands prix de régiment.

Prennent également part à ces concours ceux qui, quoique non premiers prix de compagnie, ou premiers et deuxièmes prix de bataillon, ont obtenu un résultat égal ou supérieur à celui du moins bon vainqueur des prix de compagnie ou de bataillon. Les concurrents brûlent vingt cartouches d'affilée d'après les règles du concours de compagnie.

Les prix de tir et les tireurs d'élite portent un insigne sur le bras gauche.

Dans la prochaine livraison nous analyserons les prescriptions concernant les tirs collectifs. SÉVERIN.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Mutations. — † Colonel Constant Borgeaud. — Le *Tableau des Ecoles* pour 1905. — Une circulaire aux chefs d'unité. — Statistique de recrutement. — Le comité central de la Société des officiers.

Le Ier corps d'armée se transforme. Les mutations y abondent: Pendant le mois écoulé, ses deux divisions et deux de ses brigades ont changé de chefs. Le colonel-divisionnaire Ed. Secretan a passé de la IIe à la Ire division; le colonel-brigadier Ch. Kœchlin promu divisionnaire a passé de la Ire brigade d'infanterie à la IIe division.

Le colonel-divisionnaire Secretan, né en 1848, débuta dans le corps des carabiniers où il resta jusqu'au grade de major obtenu en 1879. Il commanda successivement en cette qualité le bataillon de carabiniers 2 L et 2 E. En 1884, il est promu lieutenant-colonel au 7e régiment; et le 6 mars 1891, colonel-brigadier à la IVe brigade d'infanterie: le 9 décembre 1898, colonel-divisionnaire à la IIe division.

Le colonel-divisionnaire Kœchlin est né en 1856; il est le plus jeune de nos divisionnaires. Il est sorti lui aussi de l'infanterie mais pour entrer bientôt à l'état-major général. En 1893, il est lieutenant-colonel et chef d'état-major de la Ve division; le 17 février 1899, colonel-brigadier et commandant de la Ire brigade d'infanterie.

Les nouveaux commandants des deux divisions romandes sont les cinquièmes titulaires de ces commandements. Depuis l'organisation de 1874, ont commandé successivement à la Ire division, le colonel P. Ceresole jusqu'au 16 octobre 1891; le colonel C. David du 30 octobre 1891 au 2 décembre 1898; le colonel E. de la Rive, du 9 décembre 1898 au 25 mai 1900; le colonel P. Isler du 15 janvier 1901 au 31 janvier 1905. A la IIe, le colonel F. Lecomte jusqu'au 31 décembre 1890; le colonel C. David du 20 février 1891 au 30 octobre 1891; le colonel A. de Techtermann du 30 octobre 1891 au 22 novembre 1898; le colonel Ed. Secretan du 9 décembre 1898 au 31 janvier 1905.

La promotion du colonel Kœchlin a laissé vacante la Ire brigade d'infanterie. D'autre part la désignation du colonel-brigadier Nicolet comme commandant

du dépôt de troupes d'infanterie n° 1, a laissé vacante la XVIIe brigade d'infanterie. Les deux commandements ont été confiés aux lieutenants-colonels Henri Bornand, à Lausanne, et Horace Jaccard, à Genève, avec promotion au grade de colonel-brigadier.

Les deux nouveaux brigadiers ont des états de service qui se ressemblent fort. Après avoir fait dans les bataillons du 3e régiment d'infanterie leur service comme officiers de troupes, ils ont pris le commandement, le major Jaccard du bataillon 8 en 1892, le major Bornand le commandement du bataillon 9 en 1893. Ils sont nommés lieutenants-colonels, le major Jaccard au 4e régiment en 1898, le major Bornand au 2e régiment en 1899.

Intéressent encore le Ier corps d'armée les nominations suivantes à des commandements supérieurs :

Commandant du 2e régiment de cavalerie, le capitaine Charles Sarasin, de Genève, actuellement commandant de la 1re compagnie de mitrailleurs à cheval, promu major de cavalerie.

Chef du train du Ier corps d'armée, le major d'artillerie Fritz Muhlegg, à Morat, actuellement officier du train de la IIe division, promu lieutenant-colonel.

Commandant du groupe I/2 de l'artillerie de campagne, le major Alfred Curchod, à Nyon, actuellement commandant du groupe II/2.

Commandant du groupe II/2 de l'artillerie de campagne, le capitaine Ernest Ceresole, de Vevey, à Berne, actuellement commandant de la 4e batterie d'artillerie de campagne, promu major d'artillerie.

Sont promus : 1° Colonel de l'état-major général et attaché à l'état-major de l'armée, le lieutenant-colonel d'état-major Aymon Galiffe, de Genève, actuellement chef d'état-major de la Ire division.

2° Colonel d'infanterie et mis à la disposition du commandant des fortifications de St-Maurice, le lieutenant-colonel Joseph Ribordy, de Sion, actuellement commandant du 42e régiment d'infanterie et du fort de Dailly.

Dans la Suisse allemande, reçoivent de nouveaux chefs les IXe, X^e^, XIe, XIIe et XIIIe brigades d'infanterie, savoir :

Commandant de la IXe brigade d'infanterie, le colonel Paul Schiessle, à Wallenstadt, instructeur de tir de l'infanterie, actuellement commandant de la XXe brigade d'infanterie. Ce commandement n'est remis que temporairement.

Commandant de la Xe brigade d'infanterie, le lieutenant-colonel Irmiger, à Lenzburg, actuellement commandant du 20e régiment d'infanterie, promu colonel d'infanterie.

Commandant de la XIe brigade d'infanterie, le colonel d'état-major général Eug. Borel, à Neuchâtel, actuellement chef d'état-major du IIIe corps d'armée. Le colonel Borel reste incorporé dans l'état-major général, attendu que le commandement de la XIe brigade ne lui est remis que temporairement.

Commandant de la XIIe brigade d'infanterie, le lieutenant-colonel Henri Belli, à Schaffhouse, actuellement commandant du 21e régiment d'infanterie, promu colonel.

Commandant de la XIIIe brigade d'infanterie, le colonel Konrad Held, à Straubenzell, instructeur d'arrondissement de la VIIe division, actuellement à disposition. Commandement remis temporairement.

* * *

Nous ne saurions passer sous silence la mort d'un vieil officier de l'ancien régime, le colonel Constant Borgeaud, mort au Valon près Céligny, à l'âge de 85 ans.

Il appartenait à un temps où plus et mieux que dans le nôtre, on s'enflammait pour des idées, et non seulement on s'enflammait mais on agissait pour elles. C'est ainsi qu'en 1848, au moment où l'insurrection italienne battait son plein, il se mit à la tête d'un détachement de deux compagnies de « carabiniers suisses » au service du roi du Piémont. Il vit le feu, mais jamais la couleur de l'argent italien qui devait solder sa troupe de volontaires. Son petit avoir y passa. Borgeaud était alors major et chef des troupes du génie du canton de Vaud. Dès lors, en 1901, le gouvernement italien a reconnu les services de l'officier suisse au combat du Tonale, en lui décernant la croix de commandeur de la couronne d'Italie.

Le colonel Borgeaud, qui fut longtemps instructeur, était breveté colonel fédéral du 19 mars 1860. Il avait pris part à la campagne du Sonderbund, à celle du Rhin et à l'occupation de la frontière en 1871. Il donna sa démission en 1875.

* * *

La publication du *Tableau des écoles* est chaque année un de nos événements militaires de la seconde quinzaine de janvier. Nos lecteurs sont au courant, chacun pour ce qui le concerne, de ses obligations militaires en 1905. Constatons seulement que les troupes suivantes du Ier corps d'armée fourniront la division combinée aux manœuvres du IIe corps:

IIe et IIIe brigades d'infanterie; 1er et 2e bataillons de carabiniers; IIIe brigade de cavalerie: 2e compagnie de guides; IIIe compagnie de mitrailleurs à cheval: un certain nombre de batteries de campagne de 8,4 cm. à effectif réduit; probablement les batteries de montagne 1 et 2; Ire division d'artillerie de position; demi-bataillon du génie 1; la compagnie d'aérostiers.

* * *

Par circulaire adressée aux chefs d'unités, le Département militaire fédéral a attiré l'attention sur un certain nombre de cas de négligence qui se sont produits l'année passée aux cours de répétition dans la réexpédition des vareuses d'exercice à l'administration du matériel de guerre. Cette

réexpédition doit se faire en grande vitesse et par la voie la plus courte. Un assez grand nombre de bataillons ne se sont pas conformés à cette prescription. Les uns ont renvoyé les vareuses par petite vitesse, d'autres les ont gardées sur leurs voitures ou dans les arsenaux, et comme elles avaient été retirées aux hommes et pliées étant mouillées, une partie d'entre elles ont souffert de la moisissure. Rien que pour trois bataillons, le dommage dépasse 3300 francs. Le Département militaire avise donc les intéressés que si à l'avenir les prescriptions ne sont pas strictement observées, les officiers fautifs devront s'attendre non seulement à être punis pour leur négligence, mais encore à être rendus responsables du dommage qu'elle aura occasionné.

Une décision d'un autre genre intéresse les sous-officiers d'armement. Dorénavant, seuls les armuriers ayant passé avec succès, comme hommes portant fusil, une école de sous-officiers entière pourront être nommés au grade de sous-officiers d'armement. Ils devront en outre avoir obtenu au cours spécial pour armuriers de bonnes notes qualificatives.

* * *

Dans sa discussion des projets de revision militaire, la Société militaire du canton de Genève a envisagé l'alternative où l'instruction militaire préparatoire deviendrait une institution poursuivie par les pouvoirs civils, en vue d'empêcher la dégénérescence de la race. Cette hypothèse pourrait devenir réalité plus tôt qu'on n'imagine dans certaines régions de la Suisse. La visite sanitaire des recrues en 1903, — nous ne connaissons pas encore les chiffres de 1904, — donne à réfléchir au gouvernement d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Cette année-là, 574 recrues ont été soumises à la visite et 92 ajournées de l'année précédente. Or, des 574 recrues

218 = 37.97 % furent reconnues aptes.
73 = 12.72 % furent renvoyées d'un an.
15 = 2.61 % furent renvoyées de deux ans.
268 = 46.69 % furent libérées définitivement.

Des 92 ajournées de l'année précédente :

17 = 18.48 % furent reconnues aptes.
12 = 13.04 % furent renvoyées d'un an.
63 = 68.47 % furent libérées définitivement.

La statistique d'Appenzell Rhodes-Extérieures comparée à celle de la Confédération entière fournit les données suivantes pour les dix dernières années :

Années.	App. R.-E.	Suisse.
1894	44.3 °/₀	64.0 °/₀
1895	46.8 °/₀	63.3 °/₀
1896	45.3 °/₀	65.1 °/₀
1897	38.2 °/₀	63.6 °/₀
1898	48.0 °/₀	63.5 °/₀
1899	50.8 °/₀	62.6 °/₀
1900	37.9 °/₀	59.2 °/₀
1901	43.0 °/₀	58.9 °/₀
1902	38.2 °/₀	57.7 °/₀
1903	37.9 °/₀	56.8 °/₀

Il importe de rappeler que depuis 1900, les commissions de recrutement ont reçu l'ordre de se montrer plus sévères. Il n'en est pas moins vrai que les résultats de la visite sanitaire dans le canton d'Appenzell deviennent inquiétants. La moyenne de l'aptitude physique est du reste en baisse dans l'ensemble de la Suisse. Aussi ne peut-on que souscrire aux conclusions de la *Schweiz. Heeres-Zeitung* : « Il faut instruire le plus largement possible toutes les couches de la population des conséquences dommageables pour les descendants de mariages contractés entre conjoints trop jeunes et entre parents, sur les dangers de l'alcool et de la vie d'auberge, sur la nécessité d'une éducation corporelle. »

* * *

Le Comité central de la Société des officiers dont le siège a été transféré de Zoug à Aarau, a été composé comme suit :

Président : Colonel d'état-major G. Wassmer ;
Vice-président : Major d'infanterie H. Muri ;
Rapporteur: Lieutenant-colonel d'infanterie A. Schmid ;
Caissier : Capitaine d'infanterie E. Acklin ;
Secrétaire : Premier-lieutenant d'infanterie R. Jenny.

La commission de revision des comptes a été composée du major d'administration Schneeberger, à Langenthal ; du capitaine d'infanterie Jenny, à Glaris, et du capitaine d'administration Hager, à Zurich.

Le colonel Wassmer et le major Muri ont été délégués au comité d'initiative pour l'érection d'un monument à Morgarten.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Les grandes manœuvres de 1904. — Utilité et avenir des exercices d'automne.

Maintenant que près de cinq mois se sont écoulés depuis les manœuvres de 1904, il est présumable que les critiques ont dit leur dernier mot sur ce sujet; nous pouvons donc enfin examiner ces opérations avec « pièces à l'appui » et en connaissance de cause.

C'est qu'en effet les manœuvres, chez nous, doivent être considérées à un tout autre point de vue que celles des armées européennes, si l'on veut en tirer un enseignement quelconque pour une chronique militaire. Elles n'ont d'importance que sous le rapport de l'instruction de la milice ou, plus exactement, comme moyen de faire ressortir les côtés faibles de celle-ci. Les opérations en elles-mêmes n'offrent aucun intérêt, en raison des effectifs restreints qui y prennent part et qui ne permettent pas de dépasser les manœuvres de division.

En 1904, les *combined manœuvers* ont présenté cette caractéristique que les réguliers y formaient l'infime minorité. Ils y servaient de cadres, d'*entraineurs*, comme on dirait en matière de sport.

Et c'est bien là le rôle qui leur convient dans l'organisation militaire bâtarde enfantée par le jeune impérialisme américain aux prises avec les traditions antimilitaristes du pays.

On choisit Manassas, en Virginie, comme théâtre de la lutte. C'était plus central que les emplacements des années précédentes, et l'on espérait ainsi pouvoir y attirer plus d'unités de la garde nationale. On ne se trompait pas, et il faut reconnaître que les Etats de l'est, depuis la frontière du Canada jusqu'au golfe du Mexique, ont montré, sous ce rapport, un zèle des plus louable. Dix-sept républiques étaient représentées à Manassas, quelques-unes par un contingent considérable ; c'est ainsi que le Connecticut et le Massachusetts envoyèrent trois régiments chacun, et New-York quatre. Il y avait en tout vingt-huit régiments d'infanterie et une compagnie séparée, sept escadrons (Connecticut, New-York, Georgia, Maryland) et quatre batteries de campagne (Connecticut, Massachusets, Virginie). Depuis la guerre hispano-américaine, on n'avait pas vu pareil rassemblement de gardes nationales.

Les réguliers comprenaient trois compagnies du génie, seize escadrons de cavalerie, quatre batteries d'artillerie de campagne, et trente-trois compagnies d'infanterie fournies par cinq régiments. Cinq mille hommes seulement sur un total de vingt-cinq mille.

Toutes ces troupes furent réparties en deux divisions qui furent campées

l'une à Manassas, l'autre à Thoroughfare, où elles rentraient le soir, excepté en cas de bivouac, après s'être combattues sur des thèmes préparés d'avance. Disons-le de suite, l'état-major général, malgré toutes ses bonnes intentions et le soin donné à l'élaboration des programmes, ne semble pas avoir tiré de ces exercices tout le profit désirable. C'est que, dans ces sortes de manœuvres, on se heurte inévitablement à deux écueils : d'une part l'intérêt privé des miliciens, qui force à limiter à une semaine la durée de la convocation ; de l'autre l'intérêt du service, qui oblige à abattre le plus de besogne possible pendant cette convocation. Il en résulte qu'on a soumis, du 4 au 10 septembre, une vingtaine de mille gardes nationaux, frais émoulus du magasin ou du bureau, et sans entraînement préalable, à des fatigues à peine endurables pour les soldats de l'armée régulière. Sur ce point, il y a unanimité complète de la part des divers commandants de brigades et de divisions. Ce surmenage n'est pas seulement contraire aux principes les plus élémentaires de l'instruction des milices : il offre le danger de décourager ces dernières et de rendre plus difficile leur participation aux exercices d'automne.

A la suite des critiques très vives qui se sont élevées sur ce sujet, la troisième division de l'état-major général s'est mise à rechercher les meilleurs moyens d'amener un peu d'homogénéité entre les deux branches du service. Tout en étant d'accord sur la nécessité pour la milice d'une *préparation* aux grandes manœuvres, les officiers qui font autorité en la matière, comme le major-général Corbin, les généraux J. F. Bell et S. M. Lee, diffèrent quant à la durée de cette préparation et celle des opérations d'ensemble.

Selon les uns, les exercices à grande envergure doivent être précédés d'une semaine de « dégrossissement » pour la milice, et entrecoupés de jours de repos. Cela nécessiterait une convocation d'une vingtaine de jours. Naturellement, on ne saurait y astreindre souvent les troupes de la garde nationale ; il serait même douteux qu'on pût jamais arriver à obtenir dans ces conditions une coopération sérieuse de la part des différents Etats. Aussi serait-on plus porté à s'arrêter à un système beaucoup plus méthodique et rationnel, qui consiste à faire exécuter les manœuvres à tour de rôle par toutes les troupes régulières ou appartenant à la garde nationale, stationnées dans un département ou une division territoriale militaire.

Le tour de manœuvre de ces unités ne reviendrait que tous les quatre ans environ : dans les années intermédiaires, les milices feraient des sortes d'écoles de préparation dans les camps locaux, avec l'aide des réguliers.

Les critiques, cette année encore, formulent une plainte mentionnée déjà par nous dans la livraison de mai dernier de cette revue, à l'occasion des manœuvres de 1903 ; ils déplorent avec raison l'envoi par certains Etats de régiments de marche de la milice, constitués pour la durée des exercices.

On insiste sur la nécessité de faire participer aux manœuvres seulement les unités existantes, celles qui, en cas de guerre, seraient vraisemblablement désignées pour passer au service fédéral.

Quant aux observations de détail, elles portent sur les points suivants que je numéroterai pour plus de clarté :

1. *Reconnaissances.* — Elles laissent à désirer. Les groupes qui les effectuent dans les deux partis opposés sortent de leur rôle en cherchant à s'attaquer et à se poursuivre au lieu de se borner à observer et à recueillir des renseignements.

2. *Emplacement de l'artillerie.* — Trop grande tendance à la dissémination des pièces d'une même batterie. Que sera-ce quand on aura le nouveau canon à tir rapide ?....

3. *Transport des troupes par voies ferrées.* — Le service, au moment de la dislocation, a eté au-dessous de toute quantité donnée. Il semble qu'il y ait encore, pour les compagnies de chemins de fer américaines, beaucoup à apprendre en cette matière. Des régiments sont restés dix-huit heures sur les quais des gares, attendant leur tour d'embarquement.

4. *Bagages.* — Les diverses unités, même celles de l'armée régulière, avaient amené trop d'impedimenta. C'est un écueil sur lequel tombent les troupes appelées à *séjourner* dans un camp fixe durant les manœuvres. De la part de miliciens américains spécialement, on peut s'attendre à tout : une compagnie du Tennesse n'avait-elle pas imaginé de se munir, à l'insu des officiers, de revolvers de fantaisie, en supplément des armes réglementaires, le fusil et la bayonnette ?

5. *Discipline du feu.* — On a constaté un progrès sous ce rapport de la part de la milice. En revanche, dans certaines brigades, les gardes nationaux, à la fin de la dernière manœuvre, ont cru devoir célébrer leur départ par des fusillades échevelées. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on peut parvenir à étouffer chez le soldat citoyen l'esprit de sport et les gamineries.

6. *Discipline générale.* — Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, il y a eu quelques accrocs à la discipline du côté des miliciens. Une compagnie d'Alabama, par exemple, qui n'avait pas reçu ses distributions, quitta purement et simplement le champ de bataille en signe de protestation. D'autre part, la présence aux manœuvres d'une compagnie nègre du Connecticut a été regardée d'un mauvais œil par les troupes du Sud ; de simples soldats blancs ont même refusé le salut à des officiers de couleur. Enfin il y aurait lieu d'accoutumer les gardes nationaux à ce qu'on pourrait appeler la « discipline de l'estomac », si nécessaire aux troupes en campagne — en d'autres termes, leur apprendre à ménager leurs rations tout comme leurs munitions.

7. *Uniformes.* — Toutes les troupes étaient en khaki. On est d'accord que la visibilité de ce dernier est moins grande que celle du bleu foncé qui faisait autrefois le fond de l'uniforme américain. Soit dit en passant, ceci ne paraît

pas concorder avec les constatations faites aux manœuvres suisses et publiées dans la *Schweizerische Monatschrift für Offiziere allen Waffen*. Il y a chez nous deux sortes de khakis : celui d'été, jaune, et celui d'hiver, en laine, dont la couleur brun verdâtre se rapproche d'un des modèles mis à l'essai en Suisse pendant les manœuvres de 1904. Toutefois, les observateurs admettent que, sous l'empire de certaines conditions atmosphériques, il est toujours possible de discerner les troupes à de grandes distances. Ajoutons que beaucoup dépend aussi de la nature du sol : j'ai vu, par exemple, dans l'Ouest, des terrains dont la teinte était si semblable à celle des khakis que ces derniers, même bien éclairés, s'y fondaient absolument. Quant au chapeau mou, il a fait ses preuves en Amérique : quoiqu'il se déforme et nuise à l'aspect d'ensemble de la troupe, tout le monde, ici, le considère, en somme, comme la meilleure coiffure de campagne. Il ne faut pas oublier que les Etats-Unis sont probablement le pays du monde qui a expérimenté le plus de couvre-chefs militaires : on y a même essayé le « tuyau de poële » — comme on dit à Paris — avec une cocarde et un plumet.

Notons, en terminant sur ce point, que l'absence de conférences pour les officiers de milice a été grandement déplorée. Il y en avait eu les années précédentes et elles avaient été très utiles, corroborées comme elles l'étaient par des leçons de choses.

En revanche, la revue finale, récemment introduite dans les manœuvres, trouve peu de partisans. Elle n'offre aucun avantage pour l'instruction des milices et impose aux hommes une perte de temps et un surcroît de fatigues.

Les opérations ont été suivies, sans parler des attachés militaires, par un grand nombre d'officiers de milice envoyés par les différents Etats. La presse était aussi largement représentée. Constatons que l'administration militaire a fini par prendre des mesures réglementant la situation de tous ces *spectators* — c'est ainsi qu'on les appelle — dont jadis elle ne se souciait guère. Les observations faites par les missions américaines aux exercices d'automne d'Europe, et notamment par les généraux Miles et Corbin, semblent avoir enfin porté leurs fruits. Aujourd'hui, on fait les choses en grand : c'est à ce point que des chambres noires sont procurées par la direction des manœuvres à ceux des *spectators* accrédités qui veulent faire de la photographie !

* * *

Un fait qui met bien en relief les difficultés auxquelles on se heurte en faisant participer les gardes nationales des Etats aux manœuvres fédérales est la controverse soutenue dans divers grands journaux de New-York — notamment dans la *Tribune* et le *Sun* — au sujet de la légalité des ordres d'un Président d'une des républiques fédérées enjoignant à la milice de cet Etat de sortir de son territoire pour aller aux exercices d'automne. Des esprits chicaniers ont surenchéri encore, et comme si toute cette matière

u'était pas déjà assez épineuse, ont cherché à compliquer la question en affirmant sérieusement au public que pendant leur séjour dans les camps fédéraux, les milices, au point de vue de la sanction disciplinaire, ne relèvent de personne. Selon eux, les autorités fédérales n'ont aucun pouvoir sur ces troupes, et les gouverneurs (présidents) des Etats ont perdu tout contrôle sur elles, par la raison qu'elles ne sont plus sur le territoire de la république.

Ce sont là de bonnes idées à mettre dans la tête des gardes nationales !

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les actes du nouveau ministre de la guerre. — La loi de deux ans. — Les nouveaux Règlements (gymnastique et manœuvres de l'infanterie). — Livres et Revues.

Le changement de cabinet n'a pas ébranlé la situation de M. Maurice Berteaux. Il l'a plutôt consolidée. Ce n'est pas que la tâche du ministre de la guerre soit aisée à remplir. L'affaire de la délation menace de prendre des proportions terribles. Elle a soulevé dans le pays une indignation sans doute factice, mais qui s'est généralisée et qui, par suite, se trouve être très dangereuse. Il est temps qu'on en finisse avec cette agitation malsaine, et qu'on se remette au travail honnête, sérieux et efficace.

D'ailleurs, il faut rendre cette justice à M. Berteaux qu'il a déjà opéré quelques réformes utiles et intéressantes, Par exemple, ancien officier de complément, il a voulu qu'un de ses premiers actes fût d'assurer dans de meilleures conditions l'instruction des officiers de complément. On voit que les nouveautés ne sont point pour lui faire peur et qu'il ne craint pas d'aller de l'avant. Il annonce aujourd'hui qu'il va achever l'œuvre de laïcisation entreprise par son prédécesseur.

Toutes les mesures qu'il prend ne sont peut-être pas également heureuses. En particulier, je me demande s'il a été bien inspiré en adoptant la longue procédure, et compliquée, par laquelle il prétend faire connaître aux militaires de tous grades les notes qui leur auront été données. Je ne suis pas, je l'avoue, très partisan de cette publicité. Mais j'en aurais long à dire si je me mettais à exposer les raisons sur lesquelles j'appuie ma thèse. Ce n'en est pas le lieu. En tous cas, je conviens que l'intention est bonne. Je reconnais aussi que les inconvénients que j'attribue à la publicité dont il s'agit ne sont rien à côté de la perfidie de notes traîtresses par lesquelles certains supérieurs ne craignent pas de poignarder — dans le dos! — ceux

de leurs subordonnés qu'ils veulent assassiner, sans avoir de raison valable pour commettre ce crime. Que d'abus de pouvoir, que de lâches agressions, que de dénis de justice, on a vu commettre de cette façon. Espérons qu'il cessera d'en être ainsi. On a cru prendre des précautions pour supprimer le mal. Mais je crois que le péril est dans les hommes, non dans les institutions : ce qui nous manque, ce sont des natures loyales, des caractères droits et fermes. Tant qu'il en sera ainsi, c'est en vain qu'on cherchera à empêcher les méfaits de la duplicité ou de la faiblesse.

Et c'est un peu de ce que je pense de la délation. Les mœurs sont telles, on a tellement excités les appétits, tellement développé les ambitions qu'on en est arrivé à considérer tous les moyens comme bons. Dans un parti ou dans l'autre, on cherche à réussir *per fas et nefas*, attendu que partout il y a de petits esprits et des âmes malpropres.

Il s'en trouve de très nobles qui désapprouvent la délation et qui s'en indignent. Certains sectaires, par contre, ne s'en indignent ni ne la désapprouvent. Mais, entre ces deux extrêmes, il y a la catégorie moyenne des gens qui la désapprouvent sans s'en indigner, et celle des gens qui s'en indignent... sans la désapprouver. Or, il me paraît que cette catégorie-là est la plus nombreuse, et que sa vertu est toute de surface, une vertu que la passion politique inspire, bien plutôt que des convictions sincères.

M. Guyot de Villeneuve qui a mené cette campagne la poursuit-il en tout désintéressement? Evidemment non. Ce n'est pas pour de l'argent, comme un Bidegain, qu'il publie ses redoutables fiches, mais c'est avec le désir de troubler l'eau pour y pêcher plus fructueusement. Et on peut dire qu'il a réussi à faire renaître dans le corps des officiers des dissentiments encore plus aigus peut-être que ceux qui l'ont divisé au temps de l'affaire Dreyfus. S'il avait voulu faire simplement œuvre de moralité, il se serait contenté de donner en bloc la liste des délateurs. Mais, pour livrer les noms à la réprobation publique, il choisit le moment opportun avec une habileté qui dénote d'autres desseins et qui montre également chez cet ancien officier qu'il a su profiter des cours de tactique qu'il a suivis à Saint-Cyr.

Sa victime de marque a été le général Peigné. Espérons que ce sera la dernière victime. Un armistice a été signé à la suite du sacrifice accompli par M. Berteaux, lorsqu'il a privé le général Peigné de la plume blanche qu'il avait le droit de porter à son chapeau, en sa double qualité de commandant du 9e corps d'armée et de membre du conseil supérieur de la guerre.

En annonçant qu'il prenait cette mesure, la mort dans l'âme, le nouveau gouvernement a donné à entendre qu'elle n'était que temporaire et que bientôt la plume blanche reparaîtrait.

L'ancien sous-chef de cabinet du général Boulanger ne regrettera pas d'acheter l'apaisement au prix de cette éclipse momentanée. Il en a coûté plus cher à Décius Mus pour sauver Rome.

Dans la même séance du 27 janvier, où M. Rouvier a donné lecture de la déclaration ministérielle, M. Berteaux a fait connaître le programme à la réalisation duquel il comptait s'employer.

En voici le résumé :

Nous avons à nous préoccuper, comme les autres nations, de couvrir notre frontière, de mettre nos fortifications à la hauteur des moyens de destruction modernes.

Les études et l'expérience ont conduit pour le matériel de siège et de place, pour l'artillerie de côtes, pour le matériel de montagne, à des types aussi parfaits que le permet l'état actuel de la science.

Il reste à construire ces types : c'est l'œuvre de demain.

Mais le matériel, si perfectionné soit-il, n'est pas tout. Il faut l'employer, le mettre en œuvre, et c'est là qu'intervient le personnel, officiers et hommes de troupe.

Or, l'armée n'est pas seulement dans cette partie permanente que constituent les cadres et qui en forme comme l'ossature ; elle est dans cette partie de la nation, dans cette fleur de la virilité du pays, dans ces jeunes classes qui, successivement, viennent s'y incorporer et qui sont les muscles de ce corps immense ; elle est dans ces réservistes et ces territoriaux qui attendent dans le pays, prêts à reprendre leur place dans les rangs à l'heure du danger.

Eh bien ! il n'est pas d'œuvre plus mauvaise, plus dangereuse, plus antipatriotique, que celle qui se poursuit et qui consiste à tenter de dissocier les muscles et l'ossature de l'armée, de créer une sorte de divorce moral entre l'armée et ses officiers.

Ce divorce ne s'aurait s'accomplir sans crime contre la France, contre la République elle-même.

Ecartons résolument et définitivement ces tentatives malsaines, et appliquons-nous sur-le-champ à des œuvres fécondes pour la démocratie et pour l'armée.

Faisons immédiatement la loi de deux ans. Dès demain, nous en reprendrons la discussion devant le Sénat. Faisons-la aboutir, de manière à en faire bénéficier même les jeunes gens de la classe qui vient de tirer au sort et qui partira à l'automne de cette année.

En même temps que nous ferons cette réduction et cette répartition égalitaire du service militaire pour tous les jeunes gens, nous prendrons les mesures que commande l'hygiène moderne.

C'est à cette tâche, à cette œuvre, dont je n'ai fait qu'exposer les parties essentielles, les grandes lignes, que je continuerai de consacrer toutes mes forces, toute mon énergie, toute mon intelligence et tout mon cœur[1].

Conformément à l'engagement qu'il avait pris la veille, M. Maurice Berteaux a demandé au Sénat, le 28 janvier, d'entamer sans désemparer la

[1] On remarquera qu'il n'est plus question de l'avancement, que M. Berteaux avait présenté comme la grande pensée de son ministère. Il paraît, en effet, que l'application du système qu'il préconisait a donné des mécomptes et qu'on a jugé expédient d'en revenir à l'arbitraire organisé par l'Instruction du 1er juillet 1901. Notons, d'ailleurs, que M. L.-L. Klotz, qui a succédé à M. Maurice Berteaux comme rapporteur du budget de la guerre, s'est montré hostile à la réforme préconisée par son devancier.

discussion du service de deux ans. Combattu par le général Billot, il a obtenu gain de cause en répondant :

Cette loi, vous le savez, est très impatiemment attendue par le pays ; d'autre part, nous avons, à l'heure où nous sommes, de nombreuses occupations parlementaires qui nous réclament. Le budget n'est pas terminé, celui de la guerre en particulier n'est pas encore entamé à la Chambre : mais, dans une quinzaine, il viendra en ordre utile pour la discussion. D'ici là, nous pouvons, je le crois, terminer par une collaboration active le vote de la nouvelle loi de recrutement. Ainsi la question présente un caractère plus pressant que jamais...

Je suis sûr que le Sénat n'a pu voir dans mon insistance rien de contraire à la grande déférence que j'ai à l'égard de M. le général Billot... Je crois d'ailleurs que M. le général Billot ne fera pas obstacle à ce que le Sénat se prononce immédiatement sur cette simple question d'urgence.

La question a été si longtemps examinée sous tous ses aspects qu'il paraît difficile d'admettre que chacun n'ait pas, à l'heure actuelle, ses idées parfaitement arrêtées sur tous les points.

Les propositions nouvelles apportées par la commission ne contiennent pas d'innovations dont le caractère soit de nature à surprendre le Sénat ; en tout cas, elles ont toutes pu être étudiées par chacun des membres de cette Assemblée, car le rapport est distribué depuis longtemps.

Bien plus, la mise à l'ordre du jour de la loi de deux ans remonte déjà à un certain temps. La discussion, si mes souvenirs sont exacts, devait commencer le 17 janvier.

Dans ces conditions, messieurs, et en m'excusant encore de mon insistance, je demande au Sénat de faire tous ses efforts pour nous permettre d'aborder et de résoudre le plus rapidement possible une question qui intéresse à si juste titre le pays tout entier.

La discussion s'est donc ouverte rapidement, et, malgré les efforts de la majorité, qui désirait qu'on allât droit aux points en litige et qu'on ne s'attardât pas à des controverses de doctrine déjà liquidées, un débat général a eu lieu, au cours duquel les adversaires de la réforme ont exprimé leurs doléances, répandu leurs avertissements, manifesté leurs craintes.

Moi, qui suis un partisan de la réduction de la durée du service, j'avoue que je suis aussi inquiet qu'ils le sont. Il est évident qu'on a en vue des intérêts électoraux ou politiques plus que le bien de l'armée. Il est évident qu'il y aura, pour une nombreuse catégorie de Français, aggravation des charges, et non allégement. Il est évident que les classes qui sont la force du pays, par le rôle qu'elles ont dans les assemblées délibérantes, supporteront mal le sort qui leur est fait. Il est évident, pour tout dire, que la loi est condamnée à disparaître très peu d'années après qu'elle sera entrée en vigueur, et qu'il en résultera d'extrêmes difficultés pour arriver à une nouvelle formule qui ne soit pas le système des milices. Or, on sait que ce système ne me paraît pas convenir à notre état politique et social, sous sa forme actuelle.

Je crois qu'il fallait aller à l'extrême limite de réduction possible. Il y a quelque vingt-trois ans, j'écrivais ici-même (j'entends : à Lausanne) que je ne croyais pas possible d'aller au-dessous de *dix-huit mois*. Depuis, les choses ont changé, et mes idées aussi. Je suis prêt à admettre le terme de *quinze mois*. Il me paraît que les vingt-quatre mois pleins qu'on réclame aujourd'hui, c'est trop, beaucoup trop.

La discussion générale a été très intéressante, et c'est surtout l'opposition qui y a brillé ; mais elle était condamnée à échouer, cette pauvre minorité, dans sa tentative désespérée. Par une dernière manœuvre, elle a encore cherché à conjurer le danger. Elle a réclamé l'avis du Conseil supérieur de la guerre. Mais M. Maurice Berteaux, se doutant de l'hostilité de cette haute assemblée, a refusé de la consulter. Il a déclaré que, plutôt que d'y consentir, il abandonnerait son portefeuille. Grâce à cette menace, il a eu gain de cause. Mais il a échoué en voulant faire admettre par le Sénat les amendements votés par la Chambre. Le conflit subsiste, et, par conséquent, le vote de la loi ne sera probablement pas aussi rapide qu'on le croyait... ou qu'on se donnait l'air de le croire.

* * *

La simplification des Règlements de manœuvres est un acheminement à la réduction qui ne tardera pas à être opérée.

De cette simplification, j'ai dit un mot en janvier dernier, mais je suis loin d'avoir épuisé toutes les observations que suggère le Règlement du 3 décembre. Je ne peux même espérer les énoncer toutes au cours d'une chronique, et j'estime qu'un article de fond serait nécessaire pour l'étude complète des points essentiels de ce document. Le plus simple est d'indiquer les quelques innovations les plus importantes qu'il consacre. Encore, me bornerai-je, pour cette fois, à l'Ecole du soldat et à l'Ecole de section.

Je ne compte pas comme intrinsèquement importante la suppression du pas en arrière, cette suppression consacrant tout bonnement une situation de fait. Jamais, je crois, on ne s'est astreint à exécuter la marche rétrograde en observant avec rigueur les prescriptions officielles. Mais on peut à bon droit se réjouir d'une mesure qui est une protestation contre la manie qu'on a eue si longtemps chez nous de tout réglementer, manie dans laquelle on retombe, il est vrai, en introduisant un paragraphe (le 167e) relatif au placement des havresacs entre les crosses des armes en faisceau, ou en fixant, pour le pas gymnastique, un espace parcouru de 162 mètres à la minute si on n'est pas chargé, de 136 mètres avec le chargement d'exercice, de... rien du tout avec la tenue de guerre. Il est dit, en effet :

Le pas gymnastique n'est exécuté qu'exceptionnellement avec le chargement de campagne, et pour des distances très courtes.

La question des feux est traitée avec soin. Le rôle du chef de section

dans la conduite du tir aussi. L'action des feux est développée d'une façon précise, et il me semble que le mieux ici est de reproduire textuellement la rédaction des paragraphes 191-199.

Le feu est conduit par le chef de section, d'après les indications données par le capitaine.

Le chef de section ordonne le commencement et la cessation du feu, il fixe le but à battre, la nature du feu, la hausse. Le premier feu est ouvert sur l'ordre du capitaine *ou sur l'initiative du chef de section* si les circonstances l'exigent.

Le chef de section doit mettre toute son énergie à conserver le plus longtemps possible la direction du feu qui aboutirait fatalement à une consommation exagérée de munitions sans résultat appréciable, s'il était abandonné au tirailleur.

La direction du feu est d'autant plus facile à exercer que la troupe reste plus groupée, que la surveillance des serre-files est plus étroite, que les tirailleurs sont plus attentifs aux ordres donnés.

Avant tout, le chef de section doit rester maître de *faire ouvrir ou de faire cesser le feu* à sa volonté. C'est à cette condition seulement qu'il peut saisir les occasions souvent fugitives qui lui permettent d'infliger des pertes sérieuses à l'ennemi.

D'ailleurs, le feu n'a qu'un but : préparer la reprise du *mouvement en avant qui seul est décisif et irrésistible.*

Une troupe qui n'obéit pas strictement aux ordres donnés pour la cessation du feu s'expose à rester immobilisée sur place et à subir un échec grave.

L'impression morale produite sur l'adversaire par le feu est d'autant plus considérable que ses effets sont plus *concentrés* et qu'ils sont obtenus plus *rapidement* et d'une façon plus *inattendue.*

La nécessité de concentrer le feu implique :

Pour le chef de section, l'obligation de désigner très nettement *le but à battre* et, s'il y a lieu, le point à viser;

Pour les serre-files, celle de veiller à ce que les soldats ne perdent pas de vue le but.

Lorsque ce but n'est pas facile à distinguer, sa position est indiquée par rapport à un point très visible du terrain.

Pour obtenir des effets puissants qui impressionnent l'adversaire, il faut donner au feu, dès qu'il est ouvert, toute *l'intensité* possible. L'intensité du feu dépend de sa vitesse et du nombre d'hommes qui tirent.

Les effets dus à la violence du tir s'augmentent de tous ceux de *la surprise.* L'emploi de la poudre sans fumée, qui donne le moyen d'atteindre l'ennemi sans laisser voir d'où partent les coups, permet à toute troupe qui sait utiliser le terrain pour masquer ses emplacements, d'obtenir des effets de démoralisation très puissants.

Pour aider à la surprise, il est utile que les soldats commencent le feu sensiblement ensemble, qu'ils le cessent de même, qu'ils se découvrent le moins possible pendant l'exécution du tir, qu'ils s'abritent complètement dès que le feu cesse.

Le feu s'exécute, le plus généralement, par *rafales* courtes, subites et violentes, exceptionnellement par *salves*.

Dans certains cas, le feu est exécuté par des tireurs désignés individuellement.

Le choix de la *nature* du feu est toujours subordonné aux circonstances du combat et à l'approvisionnement en munitions.

Le *feu à cartouches comptées* est celui qui permet le mieux de maintenir la troupe en main, d'observer les effets du feu, de changer de but, de surveiller l'approvisionnement en munitions et de le proportionner au résultat cherché. Il s'emploie dans les circonstances ordinaires du combat.

Le *feu à volonté* s'emploie surtout dans le combat rapproché lorsqu'il faut, coûte que coûte, accabler l'ennemi de projectiles, soit pour permettre de reprendre le mouvement en avant, soit pour arrêter l'assaillant.

Le *feu à répétition* s'emploie lorsqu'il est urgent de produire l'effet maximum dans le moindre temps.

Le *feu par salves* s'exécute dans des circonstances exceptionnelles, notamment dans les combats de nuit ou dans les moments de crise, pour maintenir l'ascendant du chef.

Le chef de section proportionne la consommation des cartouches au résultat à atteindre afin que la troupe ne reste pas désarmée et impuissante dans la période décisive de l'engagement.

Il doit d'ailleurs avoir le souci constant de compléter l'approvisionnement en munitions en utilisant celles des hommes mis hors de combat et en provoquant les ordres relatifs à la distribution des cartouches.

Dans le combat rapproché, *la hausse* de 400 mètres répond à tous les besoins.

Au contraire, pour obtenir des effets suffisants aux grandes distances, il est indispensable de fixer la hausse avec exactitude.

Une bonne infanterie doit donc s'attacher à ne tirer de loin que dans les occasions favorables et lorsque les circonstances permettent, en outre, de connaître la distance.

Dans les tirs exécutés de loin, notamment dans la défensive, l'observation à l'aide de jumelles permet aux officiers de se rendre compte des effets du feu et de le diriger en conséquence.

Le chef de section peut se faire seconder par des gradés ou par des soldats doués d'aptitudes spéciales, pour l'observation des effets du feu et l'appréciation des distances.

Dans le chapitre consacré au *Tirailleur au combat,* une notion nouvelle intervient, qui doit réjouir le bon papa Dragomiroff dans son gouvernement de Kief : c'est celle de la camaraderie de combat. Et ce n'est pas une notion vague. Elle prend un caractère de précision particulier grâce à la création du grade (ou plutôt de l'emploi!) de *camarade de combat*, lequel fait pendant au *camarade de lit* de nos chambrées. Le paragraphe 124 stipule que « les deux tirailleurs d'une même file sont camarades de combat; ils restent l'un à côté de l'autre, s'aidant mutuellement. Lorsqu'un tirailleur est mis hors de combat, son camarade prend ses cartouches et continue la lutte en se

joignant, s'il y a lieu, au groupe le plus voisin. » Le camarade de combat reparaît au § 185 (relatif aux déploiements). Il y est dit :

Les hommes du second rang se placent à la gauche de leur chef de file. Les camarades de combat restent toujours l'un près de l'autre.

Bien des détails ont été modifiés, sur lesquels il conviendrait peut-être de s'appesantir : réglage de la marche de la colonne de route, formation de la colonne par deux, approvisionnement en munitions,... que sais-je encore ? Mais il me faut me borner, car, si je me laissais aller, je n'aurais plus la place dont j'ai besoin pour vous signaler la publication de la statistique médicale de 1902 et d'annexes au Règlement du 22 octobre 1902 sur l'instruction de la gymnastique.

* * *

Il est pourtant nécessaire que je mentionne les progrès qui semblent avoir été réalisés dans l'état sanitaire de la troupe. Malgré les ravages de l'alcoolisme et les autres causes de dégénérescence de la race, il semble qu'il y ait, d'une façon générale, un relèvement de l'âge moyen de la vie humaine. L'hygiène de l'enfance s'est améliorée, et la diminution de la mortalité infantile explique l'augmentation du nombre des recrues, d'abord, et ensuite la diminution du nombre des réformes et des décès dans les corps de troupe.

On en a eu récemment une preuve. L'incorporation de la dernière classe a produit un excédent de 17000 jeunes soldats. Notre patriotisme a pu s'en réjouir; mais notre gouvernement en a été navré, attendu que les ressources budgétaires qui lui avaient été allouées ne lui permettaient pas d'entretenir tant de monde sous les drapeaux. Le ministre a donc prescrit une contre-visite rigoureuse afin d'éliminer les sujets douteux. Or, c'est avec grand'peine qu'on a pu trouver 3000 de ceux-ci, c'est-à-dire ramener à 14000 l'excédent constaté. Le chiffre des naissances dans la période de 1880-1885 a trop peu varié pour expliquer cette variation dans l'effectif des classes incorporées. A première vue, la différence est imputable à l'amélioration générale de la santé publique. Il n'est donc pas étonnant que, les soins des médecins militaires s'y ajoutant, des individus plus robustes aient résisté davantage aux causes de maladie, et que, avec les précautions de jour en jour plus grandes que prend la sollicitude des chefs, sollicitude parfois excessive, peut-être, on obtienne pour les années subséquentes des statistiques encore plus satisfaisantes. Espérons-le tout au moins.

La généralisation des jeux de plein air y contribuera sans doute. Ces jeux sont décrits tout au long (et en large!) dans les *Annexes au Règlement sur l'instruction de la gymnastique* dont je parlais tout à l'heure.

Ce document comprend trois parties : d'abord, des notions succinctes de

physiologie appliquée, puis les règles des jeux en plein air; enfin des détails pour l'installation des gymnases et des écoles de natation.

Tout ceci me paraît très bien fait, mais j'avoue mon incompétence. De mon temps, — dont je me garde bien de faire la louange! — un officier considérait qu'il avait accompli son devoir lorsque, s'occupant de tous les détails de sa profession, il avait, par surcroît, quelques notions de médecine usuelle et qu'il se trouvait en mesure de soigner ses malades ou ses blessés dans des cas simples, quand il savait ce qu'il y avait à faire pour éviter une aggravation du mal et quelles précautions il était sage de prendre en attendant l'arrivée et l'intervention de l' « homme de l'art ».

Aujourd'hui, le plus mince sous-lieutenant doit être capable d'enseigner les bienfaits de la mutualité, d'élucider les difficultés juridiques de la séparation des églises et de l'Etat, d'exposer la constitution de 1875, de préciser le rôle des divers engrais pour la fumure des terres, de diriger une lutte de traction ou de répulsion, de régler une partie de football ou de hockey, de procéder à l'examen physiologique d'un soldat, de déterminer les exercices qui redresseront sa colonne vertébrale, redresseront ses côtes, fortifieront ses parois abdominales, activeront sa respiration, assoupliront ses muscles que sais-je encore?

C'est beaucoup, et, quand on se félicite d'avoir réduit à quelques pages le réglement d'exercices de l'infanterie, il faut ne pas oublier tout ce qu'on y ajoute de choses terriblement difficiles à comprendre et délicates à appliquer. Le progrès! Toujours le progrès!!...

* * *

Il ne me reste pas assez de place pour que je discute le livre posthume d'André Gavet. Mais il m'offre une occasion de saluer ce penseur dont j'avais infiniment aimé *L'art de commander*. Les lecteurs de cette Revue le savent. Ils savent aussi que c'est en quelque sorte par hasard et tardivement que j'avais connu cet excellent livre. Ils savent enfin que j'avais été frappé de trouver, au milieu de très belles pages, des appréciations singulièrement inexactes de certaines choses.

J'ai eu l'explication de cette anomalie en apprenant que le capitaine Gavet n'avait jamais exercé de commandement et qu'une cruelle infirmité l'avait en quelque sorte séparé du monde extérieur. Il en était réduit à vivre uniquement par la pensée, sans sortir de la théorie.

Cette méconnaissance des réalités se retrouve dans *La destruction de la Patrie*, qui vient de paraître chez G. Kleiner, (6, rue de la Chaise). J'aurai occasion de le montrer bientôt, en suivant l'auteur non dans ses considérations politiques, mais simplement dans le chapitre qu'il consacre à l'armée et où il dit fort justement que ce grand corps social reste incompris de la majorité de nos hommes politiques.

CHRONIQUE DE LA REVISION

La revision et les sociétés romandes d'officiers. — La décision des officiers de cavalerie. — La décision des officiers d'artillerie. — Troupes alpines.

On s'aperçoit à l'activité progressive des sociétés d'officiers que l'échéance du délai de propositions approche. Impossible de passer en revue toutes les résolutions votées depuis un mois par les diverses sections cantonales et régionales. Elles sont trop. Nous nous limiterons aux principales, et nous nous arrêterons de préférence à celles qui intéressent plus spécialement la région du Ier corps d'armée.

Les quatre sections de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud ont arrêté, en effet, leur attitude. Nous retrouvons chez elles les mêmes divergences de vues qui se sont manifestées dans la Suisse allemande. Elles portent surtout sur le partage des jours de service à opérer entre l'école de recrues et les cours de répétition, sur le maintien ou la suppression du service de paix de la landwehr, sur la nécessité ou l'inutilité d'une troupe alpine indépendante, sur l'étendue des compétences administratives du commandement supérieur et sur l'organisation de l'administration des arrondissements de division.

En revanche, il y a accord unanime ou à peu près pour condamner l'obligation de l'instruction militaire préparatoire et demander que cette instruction soit simplement encouragée, mais activement, par la Confédération; pour condamner également le fameux système de la division ternaire.

Reprenons ces divers points.

La Société militaire de Genève a posé une question préalable. Que doit contenir le projet de loi? Les commandants supérieurs déjà ont tranché cette question, comme on sait, dans le sens d'une simplification sur quelques points, — entre autres, l'organisation de l'armée, — de l'avant-projet du Département. Nos camarades genevois voudraient aller plus loin. Dans leur pensée, la loi ne devrait contenir que l'énoncé d'un certain nombre de principes généraux, intéressant l'ensemble des citoyens, et sur cette base seraient édifiées par des lois de détail les mesures d'application. Ils feraient figurer dans la loi fondamentale, qu'ils appellent le « projet de loi restreint » les dispositions du titre I de l'avant-projet traitant des Obligations militaires et partie de celles des titres II et III, se rapportant plus spécialement aussi à ces obligations : charges du milicien, durée des écoles et cours, répartition des classes de l'armée, etc. Enfin quelques prescriptions administratives destinées surtout à préciser les compétences fédérales et cantonales. Tout le reste serait exclu de la loi fondamentale.

Le principe qui a guidé les officiers de Genève semble admis par toutes les sections de la Société des officiers. Il n'y a qu'à voir l'unanimité avec laquelle elles ont écarté les articles de l'avant-projet créant la division ternaire. Il y a lieu, incontestablement, d'établir une distinction entre ce qui est d'intérêt général, s'adressant à l'ensemble du peuple, et ce qui est d'une portée technique, intéressant plus spécialement les milieux en quelque sorte professionnels. Mais cette distinction elle-même prête à des divergences de vues. Prenons un exemple.

Les officiers genevois demandent que la loi fondamentale détermine les charges du soldat et du sous-officier; quant à celles des officiers, ils s'arrêtent au grade de lieutenant. Au delà, les charges des officiers seraient déterminées par une loi spéciale. Même opinion chez les Vaudois.

Les officiers partisans de ce point de vue sont apparemment partis de l'idée que l'obtention du grade de lieutenant intéressait encore une partie relativement étendue de la population. Qu'il n'en était plus de même pour les grades plus élevés, et qu'au surplus la fixation des exigences professionnelles pour la formation d'un bon chef de compagnie, de bataillon ou de régiment relevait du domaine technique.

C'est exact. Mais on peut envisager la question à un autre point de vue. Est-il absolument indifférent de montrer ou non au peuple qu'un des buts de la revision est de former un corps d'officiers plus instruits, plus expérimentés surtout, se rendant plus exactement compte des nécessités pratiques de la conduite des troupes? N'oublions pas que celles-ci sont composées d'une fraction importante de ce peuple dont il s'agit d'obtenir l'assentiment; que les citoyens ne seront pas fâchés d'apprendre qu'une fois sous l'uniforme, ils trouveront des chefs plus capables, mieux dressés à leur tâche, qui par conséquent sauront éviter à leurs sous-ordres beaucoup de ces efforts inutiles dont l'inexpérience est souvent l'unique cause; qu'en temps de guerre enfin, ces chefs seront mieux à même de justifier la confiance indispensable du soldat. Envisagées sous cet angle, les prescriptions relatives à l'instruction des officiers relèvent bien d'un principe général de nature à intéresser le peuple....

Cet exemple montre que sans sortir des limites de l'intérêt général, il peut y avoir avantage à ne pas restreindre trop les dispositions de la loi fondamentale. Le principe posé par la Société militaire du canton de Genève n'en conserve pas moins toute sa valeur.

La Société des officiers, a-t-elle dit dans le préambule à ses résolutions, s'est convaincue que pour être bien compris du peuple suisse, on ne devait, pour le moment proposer qu'un projet de loi restreint aux dispositions essentielles qui visent surtout les devoirs et les droits des miliciens. La Société a donc eu en vue de déterminer quels devraient être les points visés dans cette loi restreinte et dans quel sens ils devraient être tranchés.

Le projet de résolution de la Section vaudoise qui ne deviendra définitif qu'après avoir été soumis à l'assemblée des délégués convoquée pour le 18 février, contient une déclaration analogue. Il demande entre autres d'éviter des détails que des changements dans l'armement ou dans la tactique pourraient contraindre à modifier.

Cela dit, abordons quelques-unes des résolutions adoptées.

Instruction. — Comme nous l'avons dit déjà, les quatre sections de la Suisse romande se sont prononcées contre l'obligation de l'instruction militaire préparatoire. A ce propos, la Section vaudoise a émis un vœu favorable à la disposition de l'avant-projet rétablissant au regard des devoirs et des droits militaires l'égalité entre les membres du corps enseignant primaire et les autres citoyens. Elle demande qu'en considération de l'influence favorable que le service militaire des régents exercera sur leurs élèves, la Confédération prenne à sa charge partie des frais qu'entraînera pour les cantons l'obligation du remplacement momentané des régents appelés sous les drapeaux.

L'accord est moins complet sur la question de l'instruction du soldat. Les officiers vaudois considèrent comme désirable une augmentation du nombre des jours de service; à ce défaut, ils posent la condition minimum du maintien de la durée de service actuelle. Les officiers genevois posent également cette condition, mais en partant d'emblée de l'idée que les charges du soldat ne doivent pas être accrues. Les officiers fribourgeois admettent les principes des projets officiels, avec une sympathie plus prononcée pour celui des commandants supérieurs.

C'est ainsi qu'ils proposent une école de recrues de 70 jours dans toutes les armes, sauf 80 dans la cavalerie; des cours de répétition annuels de 11 jours, de 21 à 28 ans; la suppression des cours de landwehr et celle des écoles de sous-officiers d'infanterie.

Les officiers genevois préfèrent des écoles de recrues de 60 jours et neuf cours de répétition dont un dans la landwehr. Ils préconisent, dans l'élite, le système dit des « petits » et des « grands » cours; c'est-à-dire qu'ils prolongent la durée des périodes de grandes manœuvres de deux jours par prélèvement sur la période de convocations des unités subalternes. En ce qui concerne les sous-officiers, leur quatrième résolution dit :

Le service des sous-officiers devra être établi sur une base analogue à celle de la loi actuelle et le nombre des jours de service ne devra pas être augmenté. L'assemblée se prononce pour le maintien d'une école spéciale de sous-officiers, qu'elle considère comme indispensable pour former les cadres.

Les officiers vaudois ne se sont pas encore prononcés sur la question des écoles de recrues. Pour les cours de répétition, ils donnent leur préférence aux cours de répétition annuels, sous réserve toutefois que pour l'artillerie leur durée soit supérieure à 11 jours effectifs. On verra plus loin que les

officiers d'artillerie ont pris, dans leur réunion d'Olten, une décision pareille. La Section vaudoise fait remarquer avec beaucoup de bon sens, à notre avis, qu'il y a lieu de tenir compte des conditions particulières à chaque arme pour fixer la durée et la périodicité de ses cours de répétition. Elle ajoute qu'il faut en tout cas adopter un système qui assure, pour les manœuvres, des effectifs complets.

Les officiers vaudois estimeraient avantageux un cours en landwehr. Ils tiennent pour indispensable le maintien de l'école de sous-officiers dans l'infanterie. Ils considèrent enfin des cours de cadres avant tout service comme une nécessité absolue.

Organisation. — L'accord est fait, dans la Suisse romande comme partout, sur le partage de l'armée en trois classes. Il n'y a divergence que sur l'âge de sortie des classes. Les officiers vaudois conservent le *statu quo* 12 classes dans l'élite, 7 dans la landwehr, 5 dans le landsturm. Les officiers genevois proposent 13, 6 et 5 classes; les officiers fribourgeois 13, 7 et 10.

Tout le monde est d'accord pour ne composer le landsturm armé que des hommes venus de la landwehr.

Les officiers genevois ajoutent la disposition suivante :

Les passages d'une classe dans l'autre à l'âge légal sont suspendus pour les hommes qui n'ont pas accompli toutes leurs obligations militaires. Ces hommes devront ainsi se libérer du service dans leur unité et non dans des cours spéciaux.

Cette disposition poursuit la suppression des cours de retardataires.

D'un commun accord, l'organisation des corps de troupes est considérée comme devant être l'objet d'une loi spéciale. Les articles 49 et 50 du projet des commandants supérieurs dit sur cet objet tout ce qu'il suffit de dire. Sous cette réserve, la division ternaire du Département militaire est unanimement écartée. Les officiers fribourgeois préconisent d'autre part la suppression de la brigade d'infanterie :

La *brigade d'infanterie* devrait être supprimée et dans ce cas les régiments d'infanterie seraient composés de 3 à 4 bataillons et la division de 4 régiments d'infanterie. Ces 4 régiments seraient sous les ordres directs du divisionnaire. De cette façon les ordres auront une instance de moins à parcourir et arriveront plus vite aux régiments et aux bataillons.

Avec une division comprenant 4 régiments d'infanterie, le commandant de la division pourra garder une réserve nécessaire sans déchirer les unités.

Dans l'hypothèse de la suppression de la brigade, il est inutile de conserver les *bataillons de carabiniers* qui n'ont plus de raison d'exister.

Cette dernière opinion ne rencontre pas l'assentiment des officiers vaudois. Dans le canton de Vaud, on tient aux carabiniers comme on tint jadis aux épaulettes :

Les bataillons de carabiniers possédant un esprit de corps très marqué, qui a un excellent effet non seulement sur eux-mêmes, mais sur la population

entière, il serait très regrettable de les supprimer. Il serait même désirable de leur rendre leur ancien mode de recrutement, basé sur la qualité du tir, facteur important d'émulation pour développer le goût du tir.

La création des troupes alpines a donné lieu aux résolutions suivantes:

Fribourg : En dehors des divisions, il est formé pour le service dans les Alpes, 12 à 18 bataillons de *chasseurs alpins*. Ces bataillons pourront être réunis en détachements de 2 à 4 bataillons, combinés avec des armes spéciales. Ils seront recrutés dans les cantons montagneux

Genève : Il est considéré comme urgent de perfectionner notre organisation au point de vue des opérations de montagne. A ce propos, on propose d'instruire celles des unités de nos troupes qui se recrutent dans la région montagneuse, spécialement en vue de la guerre des Alpes. Les troupes devront être organisées et équipées de façon qu'elles soient utilisable dans la plaine aussi bien que dans la montagne et elles seront encadrées dans l'armée d'opérations.

Vaud : La question de la création de bataillons alpins est indépendante de celle des carabiniers. On ne devrait former comme tels, que les bataillons recrutés dans les montagnes, sans toutefois en faire des troupes exclusivement alpines. Il serait préjudiciable à l'infanterie divisionnaire de vouloir former de ces bataillons alpins dans tous les rayons de division, car cela conduirait à une nouvelle sélection.

Les officiers neuchâtelois n'admettent pas la nécessité d'une troupe de montagne spéciale. Ils pensent qu'il suffit d'exercer à tour de rôle nos unités actuelles aux opérations de montagne. Nous croyons que nos camarades neuchâtelois se font à cet égard quelques illusions.

Administration. — Sauf erreur, les Sections de Fribourg et Neuchâtel n'ont pas terminé la discussion de ce point. Genève l'écarte pour en faire l'objet d'une loi séparée. Cette section préconise le recrutement fédéral de la cavalerie et de l'artillerie, en quoi elle est en opposition avec la Section vaudoise qui ne veut attribuer à la Confédération que les troupes que les cantons ne peuvent composer à eux seuls. L'avant-projet de résolution des officiers vaudois pose, en outre, les principes suivants :

Au point de vue de l'administration supérieure et des compétences des Commandants de troupes, il faut s'en tenir à l'organisation militaire de 1874, mise à jour conformément à la situation actuelle.

Le Chef du Département militaire fédéral devrait reprendre le caractère nettement civil que la loi de 1874 lui attribuait.

Il n'y a pas lieu de créer un état-major du génie. Il faut augmenter les compétences du Chef du bureau d'état-major général, le mettre plus en relation avec le reste de l'armée, en faire le conseiller militaire direct du Département militaire fédéral et le secrétaire avec voix consultative ou délibérative de la conférence des Commandants supérieurs.

Cette conférence devrait être en temps de paix l'autorité militaire supérieure, au-dessous de laquelle se trouve directement l'autorité exécutive.

Les Commandants supérieurs ne doivent pas être des officiers de carrière. Leurs compétences doivent être augmentées ainsi que celles de tous les Commandants de corps de troupes.

Il n'y a pas lieu de créer des Directeurs d'arrondissement qui constitueraient un rouage administratif nouveau ou, en tous cas, s'ils sont inévitables, ils devraient être subordonnés aux divisionnaires et avoir des compétences bien déterminées.

Les officiers de cavalerie ont discuté eux aussi, en ce qui concerne leur arme, les projets de revision. Ils l'ont fait à l'occasion de leur XIIIe réunion, convoquée, cette année-ci, pour les 28 et 29 janvier à Genève, par leurs camarades de ce canton. La question a été introduite dans la séance officielle tenue sous la présidence du lieutenant-colonel Boissier, par un rapport du colonel Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie. Les résolutions arrêtées ont été les suivantes :

1. Les officiers de cavalerie suisses saluent avec une vive satisfaction la réforme militaire. Ils estiment qu'une instruction soignée des recrues et des cadres doit former la base solide et essentielle de l'œuvre nouvelle.

2. L'appel de huit classes d'âge de soldats seulement aux cours de répétition est un avantage si, en compensation, l'école de recrues est sensiblement prolongée et à condition que par l'augmentation du recrutement, on amène réellement les unités à leur effectif normal. Le temps et les moyens consacrés actuellement à l'instruction des cadres ne doivent pas être réduits ; il y a lieu d'insister particulièrement en faveur du maintien des cours tactiques.

3. La séparation de notre cavalerie en cavalerie « indépendante » et cavalerie « divisionnaire » doit être maintenue Si l'on renforce les divisions, il pourra être indiqué d'augmenter quelque peu la cavalerie divisionnaire.

4. Le service de cavalerie divisionnaire sera mieux assuré par des escadrons accoutumés à ce service, munis de nombreux chefs de patrouilles, que par des escadrons commandés alternativement dans ce but.

5. La composition de nos brigades de cavalerie est pratique. Il serait désirable de renforcer en quelque mesure l'effectif de l'escadron, qui devrait entrer en campagne avec au moins 120 combattants — non compris les officiers.

6. Les compagnies de mitrailleurs ont fait leurs preuves comme un élément excellent de la cavalerie.

7. A côté des escadrons attribués à l'état-major de l'armée et aux divisions, il devrait rester au moins quatre brigades de cavalerie disponibles.

Si l'on ne conserve pas l'organisation fixe des quatre corps d'armée, il paraît plus rationnel que ce soient les plans de mobilisation ou le commandant de l'armée qui fixent la répartition de ces brigades ou bien en les attribuant aux corps et divisions ou en les réunissant éventuellement en division de cavalerie.

Au chapitre *instruction*, l'assemblée n'a pas voulu entamer une discussion de détail sur la durée des diverses écoles et l'art. 2 dans sa forme générale a été adopté sans opposition. Il est bien entendu que le mot cadre s'applique aux officiers aussi bien qu'aux sous-officiers.

Au chapitre *organisation*, plusieurs officiers ont pris la parole pour insister en faveur d'effectifs plus forts des unités, soit en soldats, soit en officiers. L'art. 5 l'indique, mais peut-être si la proposition en avait été faite l'assistance aurait-elle adopté une rédaction plus péremptoire que celle du colonel Wildbolz en faveur du renforcement des escadrons par un recrutement plus nombreux. C'est aussi au point sur lequel il y a eu unanimité.

Il n'y a pas eu de discussion importante à propos de *l'organisation des régiments et des brigades*, il a été dit seulement que l'on ne voyait pas bien l'avantage de débaptiser ces corps de troupes pour leur donner d'autres noms, comme le prévoit l'un des projets.

La résolution n° 6 demandant que les plans de mobilisation ou le général décident dans chaque cas particulier la *répartition de la cavalerie indépendante aux corps de troupes* n'a pas été combattue. C'est bien l'opinion unanime que, dans nos circonstances, il vaut mieux ne pas attribuer dans l'organisation la cavalerie indépendante aux corps ou divisions comme la loi le fait aujourd'hui.

Enfin la troisième résolution, première partie, distinguant entre *cavalerie divisionnaire* et *cavalerie indépendante* n'a pas été attaquée. Tout le monde est d'accord qu'il faut de l'une et de l'autre. Mais où l'accord n'est plus le même c'est sur la question de savoir s'il faut que la cavalerie divisionnaire soit une cavalerie spéciale, c'est-à-dire spécialisée pour ce service dès le temps de paix, et attachée définitivement à une division. Ici se sont heurtées les manières de voir opposées de l'instructeur en chef, qui désire le maintien du *statu quo*, comme l'indiquent les points 3 et 4 de ses conclusions, et celle du colonel de Loys qui a défendu les idées exposées dans son brillant article de la *Revue militaire suisse*[1]. La discussion de ce point a été assez animée et intéressante ; c'est le seul sur lequel les officiers de cavalerie soient divisés. Sauf quelques exceptions, il semble que les guides désirent rester guides et n'ont pas envie d'être englobés dans les dragons.

Nos lecteurs connaissent les raisons indiquées par le colonel de Loys en faveur d'une cavalerie unique. Celles du colonel Wildbolz pour le maintien des guides sont :

1. L'utilité de relations personnelles et suivies entre le divisionnaire et son capitaine de cavalerie divisionnaire.

2. Le fait que les guides faisant plus souvent que les dragons le service de cavalerie divisionnaire, les officiers et surtout les sous-officiers et les simples soldats ont plus d'occasions de monter des patrouilles que dans les dragons et seraient plus rompus à ce service.

3. Le service de cavalerie divisionnaire exigeant un nombre plus considérable d'officiers, il ne serait pas possible de désigner un escadron de dra-

[1] Livraison de janvier 1905, p. 1.

gons quelconque pour ce service, sans lui attacher plusieurs officiers pris à d'autres unités, ce qui offre des inconvénients; de plus le recrutement des officiers de cavalerie n'est pas assez abondant pour permettre de doter nos escadrons d'un nombre d'officiers plus grand qu'aujourd'hui.

Sur la question des guides il y a eu votation par assis et levés. Les partisans du maintien d'une cavalerie divisionnaire spécialisée l'ont emporté à une assez forte majorité, dans laquelle un assez grand nombre de jeunes officiers.

L'exposé du colonel Wildbolz a consisté à développer ces divers points. Il a constaté au début que la nouvelle organisation n'était pas pour la cavalerie d'une aussi capitale importance que pour les autres armes, attendu que depuis de nombreuses années elle bénéficie des avantages principaux que poursuit la revision : l'école de recrues prolongée et les cours de répétition annuels.

* * *

Tandis que les officiers de cavalerie discutaient à Genève, les officiers d'artillerie, très nombreux, en faisaient autant à Olten. Le colonel Schmidt, instructeur en chef de l'artillerie, a introduit la question. L'accord s'est fait sur les six résolutions suivantes :

1. L'école de recrues de 80 jours parait d'une absolue nécessité. Pour le train d'armée, 60 jours suffisent.

2. Cours de répétition annuels de 14 jours, jours d'entrée et de sortie non compris.

Au cas où l'on n'obtiendrait pas la totalité des journées de service nécessaire pour l'application des desiderata sous chiffres 1 et 2, la réduction ne devrait en aucun cas porter sur la durée de l'école de recrues.

3. L'école de sous-officiers est indispensable.

4. Une diminution de l'école préparatoire pour officiers est absolument injustifiée.

5. Les cours de tir pour capitaines d'artillerie doivent être conservés.

6. Les cours tactiques doivent être conservés de même.

* * *

Les *Militärische Einzelschriften* [1] se sont enrichies, depuis un mois, de deux fascicules, nos 4 et 5. Les sujets traités sont, n° 4 : *La création de troupes alpines*, par le colonel Fr. von Tscharner; n° 5 : *L'instruction des cadres dans notre future organisation militaire*, par le major d'état-major Emile Sonderegger. Nous résumerons aujourd'hui la première de ces deux brochures.

[1] Nous rappelons que ces brochures sortent de la maison d'impression et d'édition Arnold Bopp, à Zurich. Dépôt : Ed. Raschers's Erben, libraire, Zurich. Prix du fascicule n° 4, 50 cent. ; n° 5, 1 fr.

Après avoir fait ressortir les nécessités où nous place notre terrain de montagne, et spécialement celles d'une couverture efficace de notre mobilisation sur nos frontières alpestres; après avoir jeté un coup d'œil sur les organisations alpines des armées autrichienne, italienne et française, l'auteur présente ses propositions d'organisation suisse.

Il préavise pour deux brigades de montagne mixtes qui, sur la base de la répartition actuelle de l'armée, seraient formées comme suit :

Ire brigade de montagne : Bat. d'inf. 34, 35, 36, Oberland bernois.
Bat. d'inf. 88, 89, Valais, 1 comp. de carabiniers du Valais.
Batt. de montagne 1 et 2 avec leurs convois.
1 compagnie du génie, 1 ambulance.

IIe brigade de montagne : 1 bat. de l'Oberland st-gallois.
Bat. 85 Glaris.
Bat. 90, 91, 92, 93, Grisons.
1 comp. de carab. de Glaris; 1 dite des Grisons.
Batt. de montagne 3 et 4 avec leurs convois.
1 compagnie du génie, 1 ambulance.

Chaque brigade doit être organisée et équipée de telle façon qu'elle puisse être partagée en deux régiments mixtes.

En outre, deux batteries de montagne devraient encore être créées.

Ces formations d'élite auraient leurs formations de landwehr correspondantes.

Conformément à l'avant-projet officiel, le colonel de Tscharner demande le doublement des bataillons d'infanterie d'élite actuellement attribués aux fortifications.

On peut se demander s'il ne serait pas indiqué d'attribuer, soit aux troupes de montagne, soit à la garnison du Gothard les bataillons tessinois. Il y a lieu d'observer à ce sujet que des considérations de langue engage à ne pas séparer ces trois bataillons. D'autre part, dans telle hypothèse, le retrait de ces troupes de la frontière sud du Gothard pourrait constituer une faute. Enfin, la liaison avec les autres troupes de la brigade ferait de nouveau défaut, et il ne peut être question de proposer une troisième brigade de montagne qui enlèverait trop de force à l'armée de campagne proprement dite. La solution la plus naturelle et la plus simple est de rattacher le contingent tessinois à la IVe division avec laquelle il communique par la ligne du Gothard. Au cas d'un mouvement de l'armée vers le sud, les troupes tessinoises sont déjà sur place ; dans les autres alternatives, elles opéreraient facilement leur jonction avec le gros de leur division.

La première instruction des troupes de montagne peut parfaitement être donnée sur les places d'armes actuelles. La seconde partie de cette instruction exige d'être transportée en terrain alpestre.

Comment les brigades entreront-elles dans les cadres de l'armée au point de vue du commandement supérieur, de l'administration et de l'instruction?

L'auteur pose trois hypothèses :

1. La réunion, au point de vue administratif, des deux brigades en une division, ayant un divisionnaire à sa tête, et comportant les mêmes organes d'administration et d'instruction que les autres divisions. L'inconvénient de ce système résiderait dans les difficultés causées par l'excentricité des deux arrondissements de brigade, accrues encore par le rayon étendu de chacun de ces arrondissements. Un second inconvénient résulterait des différences de langue.

2. Chaque brigade serait rattachée à la division d'armée la plus rapprochée, soit, dans l'alternative du système des six divisions, à la Ire et à la IVe. On obtiendrait par là une économie des organes de la direction supérieure et de l'administration, ainsi qu'une union mieux assurée entre les troupes de montagne et l'armée de campagne. Mais on peut craindre que la tâche du divisionnaire n'en soit singulièrement accrue et compliquée, et que les troupes de montagne ne reçoivent pas l'impulsion désirable dans la préparation à leur mission particulière.

3. Chaque brigade est rattachée à un commandement des fortifications. la Ire à St-Maurice, la IIe au Gothard. Cette solution a les préférences du colonel de Tscharner. Il fait valoir que nos garnisons de forteresse étant préparées exclusivement en vue de la guerre de montagne, les troupes alpines recevraient ainsi la direction technique désirable. Les arrondissements administratifs ne seraient plus étendus comme dans la première solution, et permettraient en même temps les simplifications que permettrait la deuxième Le groupement des langues serait également plus favorable.

En terminant l'auteur attire l'attention sur le fait qu'il peut fort bien se présenter que toute ou partie importante de notre armée soit appelée à combattre dans les régions montagneuses de notre territoire. Il serait donc utile de ne pas abandonner complètement ce territoire dans nos programmes de manœuvres. L'organisation actuelle de notre armée de campagne a exercé une influence peut-être trop absolue sur l'organisation générale de ces programmes. Nous ne nous préparons que dans une alternative, celle de la grande bataille sur le plateau. Il serait bon de ne pas perdre de vue les autres alternatives possibles.

* * *

Au moment où paraissait la brochure du colonel de Tscharner, la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen* publiait un article sur *La question des chasseurs alpins*

Posant en fait que les troupes de montagne doivent être recrutées exclusivement dans les contrées montagnardes, l'auteur combat la proposition de

l'avant-projet du Département de former un régiment de chasseurs alpins par division. Ce système aurait par surcroît l'inconvénient d'enlever aux autres bataillons de la division une fraction de leurs meilleurs éléments. L'auteur préconiserait les formations suivantes : Trois régiments : le régiment de St-Maurice, bat. 11, 12, 88 et 89; le régiment du Gothard, bat. 47, 86, 87, et un bataillon du canton du Tessin; le régiment des Grisons, trois bataillons de l'Oberland grison et de l'Engadine. Force du bataillon, suivant les régions de 3 à 6 compagnies.

On rétablirait les divisions entamées par ces prélèvements, dans la Ire, en enrégimentant le bataillon de carabiniers 1 dans le 4e régiment d'infanterie, auquel serait attribué en outre le 13e bataillon genevois. Ce dernier serait remplacé dans le 8e régiment par les carabiniers 2. On enrégimenterait également les carabiniers dans les VIIe et VIIIe divisions et l'on attribuerait à cette dernière le territoire de l'Oberland saint-gallois.

L'auteur admet que le régiment des Grisons demeurerait dans le cadre de la division.

La proposition de l'écrivain de la *Monatschrift* nous parait moins logiquement raisonnée que celle du colonel de Tscharner. Nous ne sommes du reste pas à fin de discussion, et d'ici que la délibération officielle intervienne, encore plus d'un projet sans doute sera lancé dans le débat.

BIBLIOGRAPHIE

Waffenlehre, par A. Korzen et R. Kühn. Vienne, Seidel et Sohn, 1905.

MM. Korzen et Kühn, professeurs à l'Ecole de Guerre de Vienne, ont entrepris, sous le titre général de « Waffenlehre », la publication d'une série d'ouvrages, qui doivent embrasser l'ensemble de la science de l'armement. La série complète comprendra quatorze volumes, formant chacun un tout pour son compte et se vendant séparément.

Le premier volume de la série, rédigé par M. R. Kühn, forme un joli cahier relié de 126 pages in-8°, avec six planches Il porte le titre de *Schiesswesen* (prix : 4 Kr.) et traite de la balistique et de la théorie du tir. Beaucoup de lecteurs y trouveront sans doute un peu trop d'x et d'y; d'autres, au contraire, lui reprocheront de n'avoir pas fait usage des mathématiques supérieures, indispensables à une discussion rigoureuse des épineuses questions de balistique. Pour nous, il nous semble que l'auteur a fort habilement traité son sujet et su se mettre à la portée de son public. Le lecteur militaire, à de rares exceptions près, est trop peu familier avec les hautes mathématiques pour pouvoir tirer parti d'une démonstration basée sur leur emploi; d'autre part, les mathématiques élémentaires que M. Kühn emploie

doivent certainement être connues de tout officier qui s'intéresse plus spécialement aux questions d'armement. Ce premier livre s'adresse d'ailleurs plutôt aux artilleurs qu'aux fantassins ; il est donc fort naturel qu'il contienne quelque peu de mathématiques ; il n'y a rien là qui doive rebuter le lecteur profane, d'autant plus que de toute la série, ce volume est le seul qui soit consacré exclusivement aux questions théoriques ; les titres des treize autres, que nous donnons ci-dessous, l'indiquent suffisamment :

II. *Geschützrohre und deren Verschlüsse* (Bouches à feu et fermetures).
III. *Laffettirung der Geschützrohre* (Affûts).
IV. *Munition der Feuerwaffen* (Munition des armes à feu).
V. *Richt und Beobachtungsmittel* (Appareils de pointage et d'observation).
VI. *Kriegsfuhrverke* (Voitures de guerre).
VII. *Handfeuerwaffen* (Armes à feu portatives).
VIII. *Maschinengewehre* (Mitrailleuses).
IX. *Gebirgsgeschütze* (Artillerie de montagne).
X. *Feldkanonen* (Canons de campagne).
XI. *Feldhaubitzen* (Obusiers de campagne).
XII. *Schwere Geschütze des Feldheeres* (Artillerie lourde d'armée).
XIII. *Belagerungs und Verteidigungschütze* (Artillerie de siège et de place).
XIV. *Küsten und Schiffsgeschütze* (Artillerie de côte et de marine).

Les cahiers VII, « Armes à feu portatives » (prix : 5 Kr.), et IX « Artillerie de montagne » (prix : 4 Kr.) ont déjà paru. Le premier, dû à la plume de M. Korzen, comprend 208 pages et 10 planches. Il contient en particulier une étude détaillée des fusils actuellement en usage chez les grandes pnissances européennes et une description sommaire de ceux des autres Etats. Nous y trouvons entre autres sur les fusils anglais, modèle 1895 et modèle 1903, une comparaison fort intéressante pour nous; on n'ignore pas en effet que le mécanisme de répétition du fusil anglais, modèle 1895, se rapproche beaucoup de celui de notre fusil d'infanterie. Comme ce dernier, il possède un magasin mobile et pouvant se fermer; ce magasin contient 10 cartouches. Le magasin du fusil anglais, modèle 1903, contient également 10 cartouches, mais il est fixe et ne peut pas se fermer. Ce fusil ayant été adopté après la guerre du Transvaal, il semblerait, d'une part, que notre système de magasin n'a pas supporté l'épreuve de la pratique ; d'autre part, que la réduction de 5 ou 6 du nombre des cartouches du magasin ne s'impose pas, bien que préconisée un peu partout. Il vaudrait certainement la peine, pour nous Suisses, d'approfondir la question et d'étudier en détail les procès-verbaux des commissions anglaises.

Outre la description des armes, le volume de M. Korzen contient, sans mathématiques et d'une façon fort claire, toute la théorie de tir nécessaire à l'officier d'infanterie. Cet ouvrage pourra certainement être employé avec fruit dans nos écoles de tir et autres écoles d'officiers.

Le volume « Artillerie de montagne » comprend 102 pages, 2 tables et 9 planches. M. Kühn y montre la même compétence et la mème clarté que M. Korzen dans le volume précédent. Il est particulièrement intéressant de comparer dans ce livre les canons de montagne russe et japonais ; la supériorité de ce dernier saute aux yeux, bien que cette pièce soit encore fort loin d'être le canon de montagne idéal. Ceux qui doutent de la nécessité de transformer notre artillerie de montagne feront bien de lire ce volume; notre pièce n'y est pas même mentionnée; mais les renseignements donnés sur l'armement de nos voisins d'Autriche, d'Italie et de France démontrent la supériorité de leurs matériels sur celui que nous possédons actuellement. Aucune de ces pièces ne présente cependant une construction vraiment moderne, et il est permis d'espérer que nous aurons bientôt, comme de raison, le meilleur canon de montagne.

A en juger d'après ces trois livraisons, l'ouvrage de MM. Korzen et Kühn

sera à la fois fort complet et facile à lire et nous le recommandons chaudement à nos lecteurs.

P.-S. — Nous recevons encore le cahier X : *Canons de campagne*, par R. Kühn. 243 pages et 14 planches. Prix : 6 Kr.

Ce volume est rédigé à peu près sur le même plan que les précédents, c'est-à-dire qu'il se divise en une partie générale théorique et une partie spéciale descriptive. Il est à regretter que dans cette dernière, l'auteur se soit borné à décrire les canons des grandes puissances européennes, qui sont presque toutes un peu en retard. Notre pièce suisse et le nouveau matériel américain, par exemple, auraient bien mérité l'honneur d'une description. A part cela, le volume est fort bien fait ; la partie générale est traitée d'une façon sobre et précise ; les avantages et désavantages des nouveautés, telles que recul sur affût, boucliers, etc., y sont exposés avec clarté et impartialité, sans emballement aucun. Dans la partie spéciale, signalons en particulier l'étude du matériel japonais qui, sans être particulièrement moderne, paraît s'être si bien comporté jusqu'ici.

L.

La guerre russo-japonaise, résumé historique et chronologique des événements (tome I), par L. Thiriaux. — Namur, Ad. Wesmael-Charlier, 1904.

Excellente, l'idée qui a présidé, comme on dit, à la conception de cet ouvrage. Il s'adresse, comme l'auteur l'explique en fort bons termes, à ceux qui désirent voir clair dans les péripéties de la guerre actuelle et qui, « découragés par un défilé continuel de noms étrangers à l'orthographe flottante, et de faits parfois invraisemblables, souvent contredits ou démentis le lendemain, ont fini par cesser de suivre les événements. » Dans ce premier volume, qui nous mène du 8 février au 4 juillet 1904, on trouve, « avec des cartes aussi exactes que possible, obtenues par la confrontation de tout ce qui existe en ce genre (sauf les cartes japonaises, non publiées), un classement méthodique des faits contrôlés aussi. »

Assurément, les relations que publieront les deux partis après la campagne, et même celles que nous rapporteront les attachés militaires des puissances, auront une autre précision que notre travail ; mais quand sera-ce ? Dans des mois ou dans des années ?

Or, ce que nous voulons, c'est donner tout de suite, à ceux qui désirent un guide pour continuer à suivre les événements, une base aussi solide que possible, en leur représentant, classées et contrôlées, les informations qu'ils ont vu paraître en flots pressés, le vrai noyé dans les inventions les plus saugrenues.

Un tel dessein est louable. La façon dont il est réalisé ne mérite pas de moindres éloges. Ce n'est pas que l'auteur se pique d'une impassibilité marmoréenne. Peut-être même son impartialité est-elle douteuse. En tous cas, il n'est pas tendre pour les Japonais. Mais, en résumé, son précis est aussi complet, clair et méthodique, me semble-t-il, que pouvait l'être un travail de ce genre.

E. M.

Lausanne. — Imp Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L^e Année — N° 3 — Mars 1905

LES TROUPES ALPINES [1]

L'importance de la guerre de montagne pour la défense de la Suisse est capitale. Notre position au centre de l'Europe et la nature de notre pays nous *obligent* à tenir compte en premier lieu de la *défense* de notre territoire.

Il est inutile d'insister sur le peu de valeur que les traités, anciens ou nouveaux, jouent dans les considérations politiques et militaires. Les événements qui se sont déroulés au siècle passé aussi bien que dans le présent siècle à son aurore, sont pour nous des avertissements salutaires. Nous *devons* nous attendre à voir notre neutralité foulée aux pieds à la première occasion et nous devons aussi apprendre à compter sur nos forces seules.

Quoique datant d'une époque lointaine, les considérations suivantes sont encore vraies [2] : « La neutralité de la Suisse a été déclarée inviolable par les grandes puissances; sera-t-elle respectée? ou sera-t-elle encore un exemple de la facilité avec laquelle les grands Etats font des promesses qu'ils n'ont pas l'intention de tenir? Telles sont les questions qui occupent l'esprit de tout Suisse qui médite sur la position de son pays. Ce problème n'est cependant pas difficile à résoudre; tout ce qui paraîtra aux grandes puissances, à tort ou à raison, être dans leur intérêt, elles chercheront à l'atteindre avec une chaleur

[1] Extrait et résumé d'un travail du capitaine d'état-major A. Fonjallaz, primé au concours de 1904, par la Société fédérale des officiers.

[2] *De la politique de la Suisse.* Traduit de l' « Edimburgh Review » du mois de juin 1822. Genève, Manget et Cherbuliez (page 9).

et une constance que n'arrêteront ni la justice, ni l'humanité. »

L'homme est l'élément essentiel de l'action militaire ; le matériel et le terrain sont deux éléments complémentaires ; mais c'est sur le terrain que l'homme et le matériel doivent agir. Ce terrain avec tous ses aspects différents, ses obstacles naturels ou artificiels, facilite ou gêne l'action des troupes. A nous de l'étudier et d'en tirer les avantages qu'il pourrait procurer à nos troupes.

La forme du sol qui indique les lignes et les points stratégiques exerce une influence constante sur les opérations militaires. C'est d'après elle que les ordres pour la mobilisation, pour la concentration et pour le déploiement des troupes, sont arrêtés.

En lisant l'histoire, nous trouvons que plus d'une fois notre pays a été le champ de bataille voulu ou accidentel soit des Suisses, soit des étrangers. La configuration du sol a obligé les opérations militaires à suivre des directions déterminées et ce fait nous permet de tirer les enseignements relatifs à la conduite et à l'emploi des troupes.

Les régions montagneuses sont celles, qui par leur masse et leur structure offrent le plus de difficultés aux opérations militaires. Elles ne permettent les marches que sous certaines conditions et la guerre y prend un caractère particulier. Elles peuvent être le théâtre d'une grande guerre décisive, comme ne permettre que des engagements sans importance. Si par contre ces régions montagneuses s'interposent entre deux ou plusieurs Etats belligérants, elles revêtent de suite une importance beaucoup plus grande. Les forces devront se fractionner en colonnes selon les vallées et formeront ainsi autant de théâtres d'opérations qu'il y aura de vallées suivies par les troupes. La lutte ne se terminera que lorsqu'un des deux combattants, réussissant à vaincre la résistance adverse, transportera la guerre sur un terrain plus favorable.

Nous devons maintenir nos montagnes en notre possession, ne fût-ce que pour conserver l'avantage moral. Là, la guerre ne revêtira pas uniquement un caractère défensif; elle se composera d'une quantité de manœuvres tant offensives que défensives jusqu'au choc décisif. De grands déploiements et de grands mouvements ne pourront se produire en montagne et ce fait donnera précisément à toute la campagne un caractère

particulier. Notre devoir est ainsi tracé, il faut étudier à fond notre pays et y instruire des troupes spéciales et habiles chargées de faciliter la tâche aux autres troupes moins aptes à ce genre de guerre.

* * *

Les Alpes sont franchissables, l'histoire le démontre en suffisance. Elles sont franchissables partout et dans toutes les saisons. Cette vérité, si douloureuse qu'elle puisse être est loin de nous effrayer, au contraire; elle nous montre que l'énergie et la volonté arrivent à vaincre des obstacles formidables et dans des conditions souvent extraordinaires.

Si, du col de Splügen nous longeons la crête des montagnes vers l'ouest, nous rencontrons les passages principaux du Bernardin, du Saint-Gothard, du Simplon, du Grand Saint-Bernard, autant de points où des troupes de toutes armes ont circulé, sans compter les cols intermédiaires.

Napoléon Ier faisait dire par Dumas à Macdonald en 1800 « qu'une armée passe toujours et en toute saison partout où deux hommes peuvent mettre le pied » et Macdonald lui-même confirmait cette thèse en passant en hiver le Splügen et en bravant les plus durs obstacles de la nature.

Du reste, avant Macdonald, d'autres chefs passèrent les Alpes en hiver, tels les Suisses au Saint-Gothard en 1479, Arrigo VI à travers les Alpes Pennines en 1706, les troupes franco-espagnoles en 1701 et les armées de Bernadotte et de Delmas en 1796 au Mont Cenis. Les Russes, avec Souwaroff, traversent le Panix dans des conditions exceptionnelles et surmontent des difficultés qui nous paraissent aujourd'hui inouïes.

Toutes ces troupes ont traversé les Alpes; elles n'y ont guère combattu. Les difficultés se limitaient donc au transport des hommes, du matériel et des vivres durant une saison plus ou moins propice de l'année.

Les conditions par contre changent si vous mettez en état de défense les points principaux de ces mêmes Alpes et si vous les faites occuper ainsi que toute la région par des troupes de montagne. Malheur à l'adversaire qui débute dans ces contrées où les conditions sont telles qu'elles nous reportent aux temps où les chemins de fer, les télégraphes et les routes manquaient.

En montagne, la structure du sol fait souvent abandonner

toute idée de fortification, le terrain étant par lui-même assez puissant. Il y a par contre des endroits où un simple fossé de tirailleurs suffit pour arrêter toute marche en avant et pour retarder tous les mouvements. Là, la fortification s'impose et elle doit être combinée avec une défense active et très mobile.

Quelques jours de retard donnent déjà une victoire à celui qui aura pu les imposer à l'adversaire et l'histoire nous fournit à ce sujet des données précieuses. Les deux éléments, attaque et défense, prennent à tour de rôle une importance souvent plus marquée en montagne qu'en plaine, telle par exemple la merveilleuse campagne du duc de Rohan en Valteline (1635). Un examen même superficiel de cette campagne nous entraînerait trop loin, il suffit d'en marquer le caractère en disant que Rohan arriva à tenir ses adversaires séparés tout en conservant pour lui l'initiative des mouvements.

L'époque napoléonienne est riche en opérations militaires partant des Alpes ou se déroulant dans les Alpes mêmes.

En 1796, Bonaparte traverse les Alpes maritimes; plus tard, il se sert des chaînes de montagne à Lonato et à Castiglione pour battre plus aisément son adversaire. En 1800, alors qu'un chef résolu aurait pu surprendre les troupes françaises disséminées de Martigny au Grand Saint-Bernard avec l'artillerie démontée, Bonaparte exécute un plan hardi qui lui assurait la victoire.

La défense du Tyrol en 1866 par le général von Kuhn est remarquable. Elle nous montre comment une petite armée peut tenir tête à des forces considérables en s'appuyant sur un emploi rationnel des forces dans la montagne.

Parmi les *caractères spéciaux* aux montagnes, nous citerons d'abord le climat et les changements de température qui amènent des changements dans la production du sol. Les transitions atmosphériques sont brusques et marquées.

La composition des roches exerce en outre une influence plus ou moins grande sur la productivité en faisant varier le régime des eaux, la végétation, la population et les voies de communication.

La masse alpine est de beaucoup la plus considérable entre toutes les chaînes de montagne en Europe. Plusieurs de ses parties limitent grandement les opérations militaires; d'autres nécessitent des changements considérables dans les formations à prendre.

Entre la plaine du Pô et le haut plateau suisse, la profondeur varie de 130 à 200 km.; l'altitude des routes carossables atteint en chiffres ronds 2350 m., celle des chemins de montagne 2600 m.; le plus haut sommet, le Mont Rose, cote 4638 m.

Ce qui ressort à l'évidence de ces quelques considérations sur les montagnes, c'est que celles-ci donnent à qui sait les comprendre, un puissant appui. Il faut en premier lieu s'appuyer sur ces masses pour frapper d'autant plus fort d'un autre côté. Nous avons en nos mains cette formidable barrière et c'est un devoir sacré pour nous d'étudier par quels moyens nous pourrions en rester les maîtres. Les troupes alpines, les vraies troupes d'avant-garde de l'armée, seraient en réalité seules capables d'opérer sûrement en montagne. Il serait puéril de vouloir prétendre manœuvrer dans les Alpes avec des troupes non préparées et non organisées pour ce service. La manœuvre seule est déjà une difficulté, car l'unité d'action et de commandement est considérablement réduite.

La conduite des opérations en montagne demande beaucoup d'expérience et de la part des sous-ordres une grande initiative pour savoir — avec des normes générales — se tirer d'affaire.

La prudence est une vertu pour un chef même hardi et décidé à l'offensive. Les multiples mécanismes que la guerre en montagne présente seraient mis en accord par un commandant habitué à la montagne, connaissant les lieux et sachant employer à temps ses troupes.

De tous les systèmes employés et mis à l'épreuve dans les guerres alpines, celui qui reste comme le seul s'adaptant parfaitement aux accidents du terrain, consiste à alterner les deux formes de guerre : offensive et défensive.

Le système dit du « cordon » est faible sur tous les points. Celui de la concentration des forces empêche souvent l'emploi utile de *toutes* les troupes au moment voulu. Les *défenses locales* tenaces unies à des mouvements contre-offensifs rapides sont, par contre, assurées du succès, cette forme de combat étant celle qui utilise tout le terrain.

En montagne, les combats véritablement décisifs sont très rares et celui qui montre de l'initiative dans la manœuvre, qui recherche la surprise et qui conserve son énergie est assuré du succès.

Les opérations militaires tendront à s'individualiser dans

chaque grand compartiment montagneux, formant autant de zones souvent sans communication les unes avec les autres. Ces zones que l'on peut déterminer dès le temps de paix devront être organisées et contenir tous les ravitaillements nécessaires.

* * *

Sans entrer dans une étude approfondie des différents services de sûreté, des marches et des services administratifs qui constituent à eux seuls une partie très importante de l'instruction des troupes alpines, nous dirons quelques mots sur l'organisation alpine.

Dans toutes les relations historiques, les troupes de montagne régulièrement organisées ont donné d'excellents résultats. Et comme la montagne n'a subi, dans ses formes générales, que très peu de changements, les organisations des temps passés peuvent encore nous servir d'exemple.

Une troupe alpine doit se recruter dans la contrée où elle sera appelée à agir. C'est pour cette raison que nous n'aurons pas nécessairement des bataillons à 4 compagnies, mais peut-être à 2, 3 ou 5. Outre ces compagnies et bataillons, nous aurons dans chaque zone une plus grande unité, un régiment combiné et exceptionnellement une brigade, celui-ci avec 2, 3 ou 4 bataillons et une batterie, celle-là avec 4, 5 ou 6 bataillons et un régiment d'artillerie.

Pour utiliser toutes les forces disponibles, on organisera aussi les troupes de deuxième et troisième ligne en se souvenant que le montagnard, entre 30 et 40 ans, est constamment entraîné et capable de supporter les plus grandes fatigues.

Les troupes alpines dans notre pays ne devrait pas être organisées autrement que par *compagnies* et *bataillons*. Pour donner une certaine unité d'action, on formerait des régiments de manœuvre, soit seuls, soit combinés. Le bataillon resterait l'unité tactique, la compagnie l'unité administrative.

Le *recrutement* devraient se faire essentiellement dans les Alpes, mais comme il y a aussi en plaine une quantité d'hommes entraînés à la montagne, on pourrait les choisir et en tirer une partie des cadres.

On a dit que l'infanterie alpine, composée d'hommes choisis, serait recrutée au détriment des autres troupes. Cette idée serait

vraie si toutes nos troupes devaient opérer dans la haute montagne; mais comme ce cas ne peut pas se présenter, il convient de choisir en premier lieu les hommes capables de servir dans les Alpes.

Qui connaît, même superficiellement, les difficultés qui se présentent en montagne, admet que les troupes alpines doivent être instruites et équipées d'une façon spéciale. Nous pourrions instruire et équiper *toute* notre infanterie pour la montagne; mais une quantité d'objets très pratiques en montagne, ne le seraient plus en plaine et vice et versa. Il vaut donc mieux ne préparer que le nécessaire et former *une* bonne infanterie alpine.

Le montagnard est bon soldat partout; le campagnard ne l'est pas à un degré pareil, l'artisan de même. Pour être bon alpin, il faut aimer la montagne comme tout bon cavalier doit aimer son cheval. Le nom et l'uniforme ne suffisent pas, il faut encore l'exercice, la pratique et l'amour du métier.

L'*équipement* doit être solide et simple. Il doit protéger l'homme contre le froid ou la pluie et en même temps ne pas le gêner dans la marche. Les habits de laine foncée, le chapeau mou ou le bonnet, des souliers larges et ferrés et toute la lingerie en laine, tels sont les objets d'équipement indispensables à l'alpin. On y ajoute une capote légère, des gants de laine, une unité de tente, et l'équipement est complet.

Le havresac doit donner place encore aux vivres (2 à 3 jours) et au besoin à un ou deux paquets de cartouches. Quelques grands outils de pionniers sont nécessaires dans la section et les bandes moletières rendent des services appréciables.

Le fusil doit être très résistant. Le sabre est l'arme la plus incommode que l'officier ait à porter; il n'est pour lui d'aucune utilité; le pistolet devrait être l'unique arme portative.

Tout en devant être très mobile, l'artillerie de montagne doit, par son feu, obtenir un effet matériel et moral assez grand pour la dispenser d'avoir recours à l'artillerie de campagne. Les difficultés que l'artillerie de campagne éprouverait dans les Alpes seraient du reste énormes et sauf dans quelques positions, préparées et étudiées à l'avance, ses batteries ne pourraient guère entrer en action. C'est cette raison qui a engagé à créer l'artillerie de montagne, organisée de telle manière qu'elle peut marcher, combattre et vivre comme l'infanterie alpine.

On étudie en ce moment la nouvelle pièce de montagne à tir rapide, destinée à remplacer l'ancienne dont la puissance est très inférieure à celle des canons ordinaires. La question du tir rapide est aussi discutée, comme celle d'adopter deux espèces d'artillerie de montagne : une artillerie traînée sur des charrettes, de telle sorte qu'elle passerait les chemins muletiers et serait au besoin déposée sur des traineaux ; une autre artillerie exclusivement réservée pour la guerre dans les hautes Alpes.

La cavalerie n'est pas distinée à combattre en montagne, mais elle peut rendre des services si les chevaux comme les hommes sont entraînés et habitués à vivre dans les Alpes.

Le général von Kuhn est très partisan de la cavalerie de montagne ; il considère comme une grande faute de ne pas doter de cavalerie les troupes de montagne, et cite à l'appui de son opinion quelques exemples de la campagne du Tirol en 1866.

* * *

Nous eûmes longtemps chez nous, comme seule troupe de montagne, les batteries de montagne. Lors de la construction des fortifications, il fallut organiser une troupe spéciale, et ce fut le premier pas augmentant d'une manière considérable la valeur de nos troupes.

Les manœuvres qui se firent ces dernières années au Gothard, au Bernardin et à St-Maurice prouvèrent à l'évidence quels défauts présentaient notre organisation actuelle. Il manquait à beaucoup l'éducation militaire spéciale qui permet de vivre et de manœuvrer à l'aise dans la haute montagne.

Pour combattre et vivre en montagne il faut pouvoir, libre de toute attache, se séparer des routes et vivre dans des contrées inhabitées sans être retenu par les services administratifs. Pour cela, un *service spécial* et un *équipement spécial* sont nécessaires aux troupes et les chefs, comme les soldats, doivent être des spécialistes en la matière. Il ne serait pas logique d'équiper toute notre infanterie en vue d'un tel service, mais il conviendrait assurément d'armer le nombre nécessaire d'alpins pour parer à toutes les éventualités.

Avons-nous ce nombre actuellement? Sans hésiter nous répondrons non, car entre St-Maurice et le Gothard il faut une unité alpine, et du Gothard au Lichtenstein il en faut nécessairement

une ou plusieurs autres. C'est précisément dans ces contrées que nous trouverons tout le personnel apte à ce rude service ; les soldats qui s'y recrutent ne sont-ils pas des enfants de la montagne? Ils tiennent à leur foyer, ils sont braves et résistent aux fatigues mieux que d'autres élevés en plaine. Le montagnard n'est-il pas avant tout le patriote par excellence ?

Le recrutement, comme nous l'avons dit, devrait être régional. Les compagnies alpines devraient à la mobilisation être prêtes en 48 heures au plus tard.

Si nous avons en suffisance l'élément premier, le *soldat,* il faut penser à un second élément, l'*officier*. Ce dernier joue un rôle tel qu'il demande aussi des aptitudes spéciales.

L'officier a en montagne les plus grandes chances de développer son initiative. Souvent il doit agir avec une indépendance absolue ; il doit donc être armé d'une force morale telle qu'il puisse — dans les moments les plus pénibles — réveiller et stimuler l'énergie de ses hommes. L'entraînement qu'il aura acquis lui permettra de s'occuper aussi peu que possible de sa personne pour vouer toute son attention à la route suivie et à la marche de ses subordonnés.

Un bon officier en plaine peut être médiocre en montagne, car l'entraînement ne s'acquiert pas en un jour, et les conditions entre les deux sortes de terrains amènent aussi des changements considérables dans la plupart des formations.

Parlant de l'officier qui doit en montagne plus que partout ailleurs conserver son *énergie intellectuelle et morale*, le capitaine P., Simon, dans son livre *Les principes de la guerre alpine*, écrit (page 32) :

« Sa situation (du dit officier) serait analogue à celle d'un officier de cavalerie qui ne saurait pas monter à cheval et qui, au cours d'une évolution de division, serait obligé de donner toute son attention à la conduite de sa propre monture et à la conservation de son équilibre. Pour être en état de donner toute son attention à la conduite de sa troupe, il faut que l'officier alpin ait un entraînement suffisant pour pouvoir escalader les pentes raides, franchir des mauvais pas, pour ainsi dire machinalement, inconsciemment, comme le bon cavalier mène son cheval. Il est donc indispensable qu'il soit un alpiniste exercé. »

Le *but* des troupes alpines est de retarder la marche de l'ennemi à travers les Alpes, de gagner du temps pour compléter

la mobilisation et de protéger la concentration des troupes. Dans toute la période critique qui précède la marche, les alpins tiennent la montagne, menacent les flancs et les derrières de l'ennemi et repoussent les troupes poussées en avant par l'adversaire lui-même.

Si l'adversaire réussit à passer — nous savons qu'il brisera tôt ou tard toute défense passive — la tâche des troupes alpines est de couvrir la retraite. Elles y réussissent parce qu'elles sont plus mobiles que toutes les autres troupes en montagne et savent mieux utiliser les avantages du terrain. Cette marche en en avant de l'ennemi dépendra donc beaucoup des troupes que nous lui opposerons.Si celles-ci n'ont pas les qualités requises, nous verrons l'adversaire rapidement à nos portes. Si par contre elles sont entraînées et organisées, elles tiendront tête à l'ennemi, le repousseront et maintiendront les passages libres!

Même si l'ennemi réussissait à passer, son apparition dans la plaine ne serait plus si soudaine et il aurait dû s'arrêter plusieurs jours aux endroits les plus difficiles.

Les troupes alpines auraient donc cette mission importante entre toutes, de couvrir la mobilisation. Elles remplaceraient la cavalerie en montagne. Elles protégeraient en outre le front et les flancs dans les terrains les plus variés et tiendraient le massif montagneux en notre possession. Pour remplir cette tâche il faudrait des chefs et des hommes instruits selon les principes de la guerre en montagne et exercés dans la contrée qu'ils seraient appelés à défendre.

Il reste encore à trouver les hommes aptes à ce service. La difficulté chez nous n'est pas grande, la VIIIe division pouvant le plus facilement les fournir.

Le recrutement de cette division comprend les cantons suivants :

Schwytz,	bataillons	72, 86,	comp. car.	IV 8
Glaris .	»	85,	»	III 8
Valais .	»	89.		
Grisons .	»	90, 91, 92, 93,	»	I 8
Tessin .	»	94, 95, 96,	»	II 8

Entre nos deux grands centres fortifiés, nous avons la longue vallée du Rhône avec la route et le tunnel du Simplon. Il faudrait établir dans cette région une organisation alpine fixe et y

laisser les soldats du 88 et 89 qui s'instruisent les premiers à Lausanne et les seconds à Coire.

Sion comme *Brigue* se prêteraient parfaitement à l'instruction de ces troupes. On y ferait l'école de recrues sous la direction d'une partie du personnel de la VIIIe division. Les deux places conviennent, elles sont sises toutes deux aux pieds des montagnes et Brigue a de plus l'avantage de rentrer dans le secteur du Simplon.

Le canton de *Schwytz* a, comme le Valais, tous les éléments pour former de bons alpins. *Glaris* ne fournirait pour les troupes alpines qu'une compagnie — celle des carabiniers — à condition que le recrutement se fit en conséquence.

Les bataillons des *Grisons* sont recrutés dans un pays montagneux; ils formeraient d'excellentes troupes alpines.

Quant au *Tessin* qui fournit un régiment, nous ne trouvons guère les éléments nécessaires, à l'exception du bataillon 95 recruté à Locarno et dans les montagnes du nord et au nord-ouest de cette localité. La compagnie de carabiniers II/8 s'organiserait pour le montagne à condition qu'elle soit recrutée dans la Lévantine supérieure, par exemple, comme la IVe compagnie du 96e bataillon mobilisé à Airolo.

Nous aurions ainsi de la VIIIe division à laquelle serait rattaché le bataillon 88 de la Ire :

10 bataillons alpins;
2 » de plaine.

Ces 10 bataillons peuvent se former en trois groupes :

1° Groupe des Grisons.
2° » du Tessin.
3° » du Valais.

Au premier ou au troisième groupe pourrait s'adjoindre l'artillerie de montagne existant actuellement et qui tiendrait ses cours et écoles sur les mêmes places d'armes que l'infanterie.

Les deux groupes des Grisons et du Valais seraient placés chacun sous le commandement d'un colonel ou lieutenant-colonel, si possible officier permanent, pour qu'il soit à même de se vouer complètement à sa tâche.

Le groupe du Tessin formerait deux unités, une à Airolo dépendant du commandant de ce secteur, une à Bellinzone aux ordres directs du commandant de bataillon.

Le groupe des Grisons se diviserait avantageusement en trois régiments formés selon les secteurs de défense :

1° Régiment de Schwytz,
2° » d'Andeer,
3° » de l'Engadine.

Chaque régiment sous les ordres d'un lieutenant-colonel.

A ces troupes alpines viennent s'ajouter celles qui dépendent de nos fortifications.

Quant à l'instruction, nous aurions la première période de l'école de recrues en caserne ; la deuxième période qui comprend l'instruction des sections, de la compagnie et du bataillon se terminerait en montagne.

Nous pourrions organiser les troupes alpines sur le modèle de celles de nos fortifications. Cette infanterie, équipée à peu de choses près comme le reste de l'arme, est néanmoins en mesure de soutenir la guerre dite de montagne. A quoi cela tient-il ? D'un côté au fait que ces troupes ne restent jamais longtemps éloignées de leurs centres de manœuvre et de ravitaillement, d'un autre côté au fait qu'elles sont entraînées et bien instruites. Un grand pas en avant serait fait le jour où la VIIIe division se nommerait *division de montagne*. Elle serait amenée ainsi à faire exclusivement son instruction dans les hautes régions.

Il y a naturellement une quantité d'autres questions à étudier. Nous terminons par leur énumérations qui ne sera point limitative : l'organisation des convois, les cours d'hiver, le matériel supplémentaire nécessaire suivant les saisons, la mobilisation, les troupes de landwehr, l'établissement des dépôts et des baraquements, les cours spéciaux.

Autant de points qu'il importe d'étudier et de fixer si l'on veut mettre sur pied, comme il est désirable, de solides et manœuvrières troupes alpines.

DE LA RÉORGANISATION

DE

L'ARTILLERIE DE POSITION

Nous admettons à priori que les dernières guerres ont démontré la nécessité de posséder des batteries armées de puissantes bouches à feu, pour permettre à l'infanterie d'atteindre son but, préparer et soutenir sa marche en avant, car les batailles seront le plus souvent de véritables attaques de positions très fortes. La discussion ne saurait donc porter actuellement sur l'utilité d'une artillerie de position, mais uniquement sur la manière dont cette artillerie sera employée, armée et organisée.

* * *

Au sujet du rôle de l'artillerie lourde, les idées sont très divergentes. Il ne pourrait en être autrement, car il ne saurait être question de critères sûrs et absolus permettant de préciser l'emploi tactique des batteries lourdes ; les leçons de l'expérience font défaut.

Devons-nous borner le rôle de l'artillerie lourde à l'occupation et à la défense de positions préparées à l'avance, ou doit-elle être plus mobile de façon à pouvoir prêter dans l'action son appui à l'artillerie de campagne ? Certains auteurs expriment l'avis qu'une grande bataille se composera d'un ensemble d'actions de front et d'un large mouvement tournant ; qu'il y aura dans ces opérations une série de rencontres, de combats partiels, si bien que la bataille durera plusieurs jours et que ce ne sera que dans les dernières et décisives périodes de la lutte que la grosse artillerie trouvera son emploi ; qu'ainsi elle aura le temps d'arriver sur le champ de bataille. Cette opinion renferme l'idée que les batteries d'artillerie lourde ne doivent être mises en action que pour la réalisation d'un but bien déterminé et absolument décisif.

D'autres écrivains considèrent l'artillerie lourde comme un simple renfort de l'artillerie de campagne et estiment que son emploi doit être à peu près identique, sauf la différence inhérente au caractère de chacune d'elles en ce qui concerne l'efficacité et la mobilité. En un mot, que la tâche de l'artillerie lourde est de suppléer et d'aider dans son œuvre l'artillerie de campagne. Dans l'attaque, couvrir et soutenir la première période d'avancement, préparer la voie à l'artillerie de campagne comme celle-ci la prépare à l'infanterie ; utiliser la grande portée et puissance des canons pour une décision plus rapide du combat d'usure, protéger le flanc des troupes chargées d'exécuter le mouvement tournant; coopérer avec l'artillerie de campagne dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

Dans la défense, obliger l'agresseur à se déployer plus tôt qu'il ne voudrait et à exécuter des mouvements tournants plus étendus, empêcher l'artillerie ennemie de se mettre en position à une distance efficace, rendre plus énergique l'action du défenseur au moment de l'attaque, soutenir les premiers mouvements que l'artillerie de campagne exécute pour la contre-attaque ou la poursuite.

Sans vouloir faire de l'artillerie de position une artillerie de campagne lourde, nous estimons que les idées au sujet de son emploi ont subi un changement profond, qu'il ne peut plus être admis qu'elle est bonne exclusivement pour l'occupation de positions préparées à l'avance. Au contraire l'artillerie de position doit tendre à devenir de plus en plus mobile et l'on doit envisager les cas où elle entrera en ligne avec l'artillerie de campagne, sans se faire cependant aucune illusion et se figurer qu'elle puisse être étroitement liée à celle-ci.

* * *

Si l'existence d'une artillerie lourde est généralement admise, la controverse persiste quant à l'espèce et au calibre des bouches à feu à adopter. La plupart voudraient des canons et des obusiers, accordant à ces derniers une plus grande importance.

D'autres admettent que seuls les obusiers sont efficaces pour démonter des canons, battre des ouvrages en terre ; qu'ils sont la seule bouche à feu qui puisse balayer les tranchées et atteindre des buts couverts, que le canon est, dans la règle, efficace seulement avec le tir à shrapnels contre des buts mobiles, à dé-

couvert ; que contre des tranchées bien construites, son tir est presque nul, que la grêle de balles de ses shrapnels passe sans faire de mal par-dessus la tête des troupes retranchées, ou bien est arrêtée par l'abri qui les couvre et qu'elle ne produit comme effet que celui d'inviter les défenseurs à se tenir mieux à couvert.

L'artillerie de l'attaque a pour but, avant tout, de rendre possible à l'infanterie de s'avancer; elle doit réduire au silence l'artillerie de l'adversaire, chasser son infanterie hors des tranchées, hors des positions couvertes. L'obusier sera d'un emploi plus efficace que le canon qui n'agira que comme renfort de l'artillerie de campagne, surtout aux grandes distances, en constituant derrière elle une deuxième ligne de feu.

Dans la défensive, l'artillerie a pour tâche de repousser l'infanterie qui s'avance, et, dans ce but, le tir à shrapnels du canon sera plus utile. Il faudra néanmoins avoir recours aux obusiers pour répondre à ceux des assaillants, pour atteindre l'infanterie qui s'avance en profitant des abris que lui offre le terrain.

En résumé l'obusier est plus spécialement une pièce d'attaque, le canon une pièce de défense, et, par là même, il est nécessaire de posséder les deux espèces de bouches à feu, car même des troupes dans l'offensive pourront, à un moment donné, être obligées à la défensive.

En ce qui nous concerne, il semble qu'on a, comme à plaisir, pris à tâche d'encombrer le parc de l'artillerie de position, aussi estimons-nous que nous devons arriver à simplifier notre armement actuel et ne plus avoir que des canons lourds et des obusiers.

* * *

Plus grande mobilité et simplification de l'armement, voilà où nous devons tendre.

Comment y arriver? En modifiant notre organisation qui ne correspond plus à ce que l'on est en droit d'attendre de l'artillerie de position.

Les canonniers sont astreints à étudier le maniement de trois genres de bouche à feu, les canons de 12 cm., de 8 cm. et les mortiers. Qu'en résulte-t-il? C'est qu'avec le temps dont on dispose, on n'arrive que difficilement à les former convenablement et que n'étant pas astreints au service d'un genre de pièce déterminé, ils s'y intéressent moins et conséquemment connaissent moins leur matériel.

La première réforme à opérer est que chaque homme ne soit instruit qu'à un seul calibre; il faut, à cet effet, former des batteries distinctes de canons et d'obusiers.

Une fois ces batteries formées, il sera nécessaire de constituer des attelages suffisants et répartis par batteries, car il ne pourra plus être question, si l'on veut tant soit peu de mobilité, de laisser, comme actuellement, 150 chevaux pour le transport de 115 voitures lourdes (bouches à feu, caissons, etc.) sans compter le matériel de plateformes et autres accessoires.

Nous arrivons ainsi aux conclusions adoptées le 12 février dernier à Olten, par les officiers d'artillerie de position :

1° L'organisation de l'artillerie de position (pour autant que celle-ci n'est pas attachée aux forts), doit être modifiée de façon à ce qu'elle puisse mieux appuyer l'armée de campagne.

2° L'artillerie de position comprend des unités de canons lourds et d'obusiers organisées en batteries attelées.

3° Ces unités forment des régiments d'artillerie à pied, se composant :

a) D'un état-major de régiment;
b) De groupes d'artillerie à pied;
c) De compagnies de parc.

4° Les batteries ne seront composées que de troupes de l'élite, les compagnies de parcs de troupes de landwehr.

G. F.

L'INSTRUCTION DU TIR

DANS

L'INFANTERIE BELGE

(SUITE.)

Ainsi que nous l'avons dit, le tome II du règlement sur le tir de l'infanterie belge, est consacré aux tirs collectifs.

De même que l'exécution des tirs individuels (titre I) a été précédée de la théorie du tir individuel, de même le règlement a voulu initier les officiers à l'exécution des tirs collectifs, en faisant précéder ceux-ci d'une théorie qui montrât l'esprit nouveau avec lequel il fallait considérer la connaissance et la pratique des feux de guerre.

Les exigences du règlement sont formulées dans un chapitre intitulé : *Instruction des cadres*. Il débute en disant que la conduite du feu de l'infanterie dépend essentiellement de trois facteurs importants, savoir :

a) Le temps nécessaire pour produire *tel* résultat, à une distance donnée, avec un nombre déterminé de fusils;

b) L'effectif à employer pour obtenir, sur-le-champ ou en un temps donné, *tel* résultat sur *tel* objectif;

c) La consommation des munitions en rapport avec le résultat à espérer et en raison de la situation du combat.

Tout officier doit être à même de déterminer rapidement ces trois facteurs essentiels.

Il doit constamment rester maître du feu de sa troupe et pouvoir, à tout instant, en régler l'intensité, la cessation ou la reprise.

Le programme des études et des devoirs des officiers est magistralement défini par les desiderata ci-après :

1° La connaissance approfondie de la technique et de l'art des feux est indispensable pour conduire et diriger judicieusement au combat les troupes d'infanterie.

2° Les généraux et les officiers supérieurs donnent une vive impulsion aux études relatives au tir du fusil et à la tactique des feux de guerre.

A cet effet, il est fait, dans les corps, des conférences de régiment et des conférences de bataillon.

Les conclusions à tirer des tirs collectifs font, chaque année, l'objet d'une causerie par le lieutenant-colonel.

Chaque officier reçoit un exemplaire du résumé de cette conférence.

3° Les autres conférences et travaux imposés aux officiers au sujet du tir, comprennent, outre l'examen détaillé des procédés et des méthodes d'instruction, des notions suffisamment étendues se rapportant aux points ci-après :

a) Chances d'atteindre une formation quelconque, dans une situation donnée, par rapport aux tireurs et au terrain;

b) Vulnérabilités des formations et efficacités relatives du feu, aux diverses distances, lorsque le tir est influencé par des causes perturbatrices morales;

c) Considérations tactiques qui se dégagent de l'étude des vulnérabilités relatives des formations, en terrain horizontal ou incliné, et leur influence sur le choix et l'occupation des positions, ainsi que sur l'ouverture et la conduite du feu aux diverses distances;

4° Les résultats des études théoriques spécifiées ci-dessus sont appliqués à des cas concrets durant les exercices de cadres, les manœuvres de garnison et les manœuvres d'ensemble.

Dans les problèmes sur l'efficacité probable des feux, on prend pour données les points réels du terrain occupés par la troupe qui tire et par l'adversaire, la force et la formation des objectifs, en indiquant éventuellement s'ils sont en station ou en marche. D'après ces données, on évalue le temps et l'effectif nécessaires pour atteindre un résultat déterminé.

On n'attribue toutefois à ces applications que la valeur de travaux du temps de paix indispensables pour développer l'aptitude à diriger judicieusement les feux.

L'officier doit se convaincre qu'à la guerre aucune formule

ne permet de trouver la solution des problèmes de tir résultant de telle ou telle situation tactique, et qu'il est même dangereux de croire à la possibilité de procéder, pendant le combat, à des calculs de chances d'atteindre, si simples qu'ils soient. Seule, la grande habitude du tir, acquise en temps de paix, permet de prendre sur le terrain, dans les moments difficiles où toutes les formules s'évanouissent, des déterminations spontanées, rapides et circonstancielles.

Il y a aussi lieu de considérer qu'à partir d'un certain degré d'habileté individuelle des soldats, l'effet produit par le feu est en raison directe de l'instruction théorique et pratique de celui qui le dirige : la conduite du feu est, avant tout et toujours, une œuvre de sagacité appliquée aux données multiples, et sans cesse variables, des problèmes à résoudre.

5° Le résultat que l'on peut espérer à la guerre de l'application des règles de tir déduites des expériences de polygone, variant essentiellement avec l'état d'esprit des tireurs, il est indispensable de faire entrer en ligne de compte l'influence des causes perturbatrices des facultés morales du soldat, sur la justesse et l'efficacité du tir. En conséquence, pour asseoir sur des bases rationnelles les études du temps de paix relatives aux tirs de guerre, il faut que ces causes perturbatrices fassent l'objet d'un examen approfondi, pour lequel l'histoire détaillée des batailles constitue la source des renseignements les plus sûrs.

6° Toutes les occasions sont saisies par les officiers généraux et supérieurs, ainsi que par les commandants de compagnie, pour faire prévaloir les principes énoncés ci-dessus, de façon à élargir le jugement des jeunes officiers et à leur donner, dès le début de la carrière, le goût des questions se rapportant au tir et le moyen de s'y intéresser.

7° Rien n'est plus convaincant pour le tireur, rien ne saurait le stimuler davantage, que l'exemple constant donné par les officiers et les sous-officiers montrant ouvertement leur zèle pour le tir et prouvant l'adresse qu'ils y ont acquise.

Les commandants de compagnie cherchent tout spécialement à faire acquérir rapidement, à tous leurs gradés, une habileté pratique suffisante pour régler une arme et constater ses défauts.

8° Les officiers généraux et les officiers supérieurs s'assurent que l'instruction du tir est donnée avec le soin voulu; ils veillent à ce que tous les sous-officiers, caporaux et soldats participent annuellement aux tirs.

Tout en respectant l'initiative et la responsabilité des capitaines, ils stimulent ces exercices par l'examen des aptitudes des instructeurs, par la surveillance de certains feux individuels à ballette et à balle, par la haute direction des tirs collectifs.

9° Lorsque, après l'exécution des tirs collectifs auxquels ils ont assistés, les commandants de brigade n'ont pas leurs apaisements au sujet de l'instruction de certaines unités, tant au point de vue de l'aptitude des chefs qu'à celui du dressage des soldats, ces officiers généraux font exécuter, par ces unités, telles séances de feux individuels ou tel exercice de combat, suivant le point à vérifier.

Théorie des tirs collectifs.

Un tir est dit *collectif* lorsque plusieurs tireurs concentrent leur action sur un même but, en obéissant à une pensée dirigeante qui règle l'emploi de la hausse ainsi que la consommation des munitions.

Les *causes* qui produisent le grand éparpillement des coups résultent, non seulement des armes et des munitions, mais surtout de la personnalité de chaque tireur et de multiples points de vue : physique, physiologique, moral, etc., qui donnent à chaque balle une portée et une direction *particulières*.

Les *facteurs les plus importants* sont : le moral des chefs et des soldats considérés isolément et dans leur ensemble, le degré d'instruction du cadre et de la troupe, la fatigue, le froid, la chaleur, l'énervement résultant de la durée du tir, l'échauffement des canons, l'état de l'armement, etc.

On détermine les *dimensions du groupement vertical et du groupement horizontal* d'un tir collectif à une distance déterminée, en faisant la moyenne des données de plusieurs tirs (le plus grand nombre possible) effectués à cette distance, par des troupes placées dans des conditions aussi identiques que faire se peut.

Les points d'impact de chacun de ces tirs sont relevés dans le plan vertical, parce que les relevés dans le plan horizontal

sont très difficiles quand on ne dispose pas de champs de tir spéciaux, ce qui est le cas général.

On rapporte le relevé de chaque tir sur un figuratif. C'est le *groupement vertical des coups.*

On trouve les *coordonnées* — verticale et horizontale — *du point moyen du groupement vertical*, en additionnant les déviations absolues (en mètres et en centimètres), verticales d'une part, horizontales d'autre part, de tous les points d'impact, et en divisant les deux totaux ainsi obtenus par le nombre de balles relevées.

On obtient la *déviation moyenne verticale* (D. M. V.) et la *déviation moyenne horizontale* ou *latérale* (D. M. H) du groupement, en additionnant, d'une part, les cotes des balles situées au-dessus (ou en dessous); d'autre part, les cotes des balles situées à droite (ou à gauche) du point moyen, et en divisant *chacune* de ces sommes par la moitié du nombre total des coups du groupement.

Des données du groupement vertical d'un tir on déduit, par le calcul, celles du *groupement horizontal.* C'est ainsi qu'on obtient la *déviation moyenne longitudinale* (D. M. L.), en divisant la déviation moyenne verticale par la tangente de l'angle de chute à la distance correspondante.

Quant à la *déviation moyenne horizontale* (*latérale*) (D. M. H.), on adopte celle trouvée dans le plan vertical, parce qu'on peut admettre que ces deux déviations diffèrent très peu l'une de l'autre.

La *déviation probable* (D. P.) est celle pour laquelle on a, dans un groupement, autant de déviations plus grandes que de déviations plus petites.

En utilisant ce terme, on ne perdra pas de vue qu'il représente la grandeur la plus probable de la déviation produite par le tir, *toutes les déviations étant possibles.*

Pour *obtenir la déviation probable*, dans chaque sens, de chacun des groupements, on multiplie la déviation moyenne verticale, horizontale ou longitudinale par le nombre absolu 0,845, qui est le rapport constant entre la déviation probable et la déviation moyenne.

La réunion des deux zones centrales de 25 % constitue la *zone probable de 50 %* : c'est la *double déviation probable.* On l'obtient en multipliant la déviation moyenne par 1,69 ou (2 × 0,845).

La zone probable de 50 % du groupement horizontal, dans le sens longitudinal, s'appelle le *noyau*.

Les deux zones de 16 % qui entourent les zones centrales de 25 % sont *parfois* appelées *enveloppes du noyau*.

Le règlement expose ensuite la doctrine, l'essence même du tir collectif par l'énonciation des déductions à tirer de la nature et de la forme des groupements collectifs.

1° *La répartition des coups* est de moins en moins dense, sans qu'il y ait proportionnalité, à mesure qu'on s'éloigne de la ligne ou du point moyen.

On se gardera donc de tout calcul basé sur la règle de 3 pour évaluer des facteurs de probabilité d'atteindre, à moins qu'ils se rapportent à des portions très faibles de la surface d'un objectif.

2° *Les zones de 50 %, de 16 %, de 7 % et de 2 %*, n'ont point une étendue invariable ; les dimensions des surfaces qu'elles représentent varient, *non seulement avec la distance*, mais aussi avec les circonstances caractérisant chaque tir.

3° *Les déviations horizontales* croissent avec la portée ; les différences d'une distance à la suivante sont constantes à partir de 600 mètres.

4° *Les déviations verticales* grandissent également avec la portée, mais les différences d'une distance à la suivante vont en croissant.

5° *Les déviations longitudinales* diminuent avec la portée, et la décroissance est de moins en moins accentuée à mesure que la distance de tir augmente.

6° La notion de la *trajectoire moyenne*, qui est une ligne fictive, n'a pas d'utilité dans la compréhension du tir collectif, ni du tir individuel. A ce point de vue, aucun raisonnement ne peut être basé sur l'existence de la trajectoire moyenne sans courir le risque d'être entaché d'erreur.

7° *La forme et l'étendue du groupement des balles dans les tirs collectifs*, constituent la *base fondamentale des études ayant pour objet la conduite des feux de guerre*. CE PRINCIPE EST CAPITAL.

8° *La grande étendue de la dispersion longitudinale* du groupement horizontal provient de ce que l'arme subit des déviations sensibles pour la moindre perturbation verticale dans le pointage et le tir. *Pour une même erreur initiale*, l'écart en

portée de la balle est de moins en moins accusé à mesure que la distance croît; dans ce dernier cas, la pesanteur et la résistance de l'air corrigent partiellement les fautes du tireur en restreignant leurs conséquences.

Le règlement passe ensuite à la *définition de la vulnérabilité* (ou chance d'atteindre) et montre comment il faut comprendre les expressions de vulnérabilités absolues et relatives, afin d'éviter l'abus qu'on en fait et les erreurs qui sont la conséquence d'une incompréhension de la signification de ces termes.

La *vulnérabilité d'un objectif* à une distance et dans des conditions déterminées, est le chiffre absolu qui représente le pour cent de balles que cet objectif intercepte normalement. C'est le chiffre exprimant la chance la plus probable de toucher le but. Toutes choses égales, un même objectif est susceptible de recevoir un nombre d'atteintes variant entre 0 et 100 pour cent : la *vulnérabilité* peut donc passer par toutes les grandeurs.

La vulnérabilité est fonction des conditions dans lesquelles se trouvent deux troupes adverses.

De là découle la notion des *vulnérabilités relatives* des buts de guerre. Toutes choses égales : moral, terrain, obliquité, pénétration, ces vulnérabilités dépendent de la distance des dimensions réelles de l'objectif (largeur, hauteur, profondeur).

La connaissance des *vulnérabilités relatives des buts de guerre* est très importante. Elle fournit au chef le moyen de prendre les formations les plus favorables sous le feu de l'ennemi, suivant les nécessités du combat et du terrain. Elle est un des facteurs de la décision à prendre pour fixer le moment de l'ouverture du feu.

Des *expériences de tirs collectifs* exécutées au camp de Beverloo, on a déduit l'étendue des groupements et des déviations probables à certaines distances. A l'aide de ces données expérimentales, complétées par le calcul, on a pu dresser la table qui donne les doubles déviations probables, les dispersions, ainsi que les zones interceptées pour les hauteurs des buts de guerre, aux distances comprises entre 100 et 2000 mètres.

Ces éléments ont permis d'établir les vulnérabilités totales et, par suite, les *vulnérabilités relatives* des principales formations de l'infanterie et de la cavalerie *en terrain horizontal*.

Les *résultats du polygone* s'écarteront fréquemment de ces chiffres de relativité, d'une expérience à une autre, suivant les

multiples circonstances qui influent sur les résultats du feu. Quels que soient les écarts constatés, on ne doit jamais les considérer comme anormaux, à moins que le tir n'ait été reconnu entaché d'une erreur ou d'un vice d'exécution.

Nos lecteurs seront heureux sans doute de posséder les tables indiquant les déviations probables, les dispersions et les zones interceptées, fondement des vulnérabilités relatives et de la conduite du tir d'après l'étendue et la forme de la gerbe. *(Voir tableau ci-après.)*

D'après ce que nous avons appris, ces tables proviennent d'expériences très sérieuses effectuées au camp de Beverloo, par des compagnies ayant leurs effectifs de paix au complet, déployées en tirailleurs et ouvrant le feu contre des dispositifs de cibles échelonnées recueillant toutes les balles. Depuis quelques années même, ces compagnies doivent au préalable effectuer une marche comprenant plusieurs étapes, immédiatement avant de se présenter au champ de tir. Les recrues sont dans les rangs comme les anciens soldats et tout le monde tire 25 cartouches d'affilée, en feu de tirailleurs à volonté. Les résultats de ces tirs présentent donc toute garantie; les groupements et les déviations probables se rapprochent de ceux qu'on obtient à la guerre; ils s'éloignent notablement des chiffres obtenus au moyen d'opérations sur les trajectoires de la table des ordonnées.

Le règlement indique ensuite les procédés à utiliser pour le calcul *des vulnérabilités*, *des formations*, au moyen de la table des déviations mentionnée ci-dessus et de la table des *chances d'atteindre*.

Comme conclusion de ces calculs, le règlement publie deux diagrammes :

1° Celui des vulnérabilités des formations de l'infanterie et de la cavalerie. (Planche XII, fig. 1.)

2° Celui des formations à faible front et à grande profondeur relative. (Planche XII, fig. 2.)

Les diagrammes des vulnérabilités relatives des formations donnent la faculté de discerner les dispositifs les plus convenables pour bien utiliser le terrain, diminuer les pertes sous le feu de l'ennemi et accomplir la mission tactique assignée à une unité.

La consultation de la planche I fait ressortir lumineusement les énormes vulnérabilités des colonnes doubles, de compagnie

Doubles déviations probables et dispersions dans les tirs collectifs.
Zones interceptées pour des hauteurs de 2m40, 1m70, 0m90 et 0m50.

[illegible]

I Les doubles déviations longitudinales probables (D D L. P.) sont liés aux doubles déviations verticales probables (D D V. P.) par la relation : D D L P × tang de l'angle de chute = D D V P

II Zone est la hauteur moyenne du cavalier 1m70 0m90 et 0m50 de la hauteur moyenne du fantassin, respectivement dans la position debout, à genou et couchée.

et de pelotons d'infanterie, de l'escadron en demi-colonne, en colonne et en bataille, et la faible, très faible vulnérabilité des lignes de pelotons et de sections d'infanterie, par le flanc et par quatre, ainsi quedes lignes de pelotons de cavalerie par quatre.

La vulnérabilité des *formations à faible front et à grande profondeur relative* (formation par le flanc), croît lorsqu'elles sont soumises à des feux obliques. Dans ces circonstances, leur chance d'atteindre augmente avec l'angle d'écharpe (15°, 30°, 45°, 60°, 75°) et devient maximum au moment où elles sont battues sous un angle de 90 degrés, c'est-à-dire perpendiculairement à leur plus grande dimension.

Inversément, la vulnérabilité *des formations à large front et à faible profondeur relative*, décroît à mesure que l'angle d'écharpe croît; elle devient minimum sous l'angle de 90°, moment où elles sont battues par des feux perpendiculaires à leur plus petite dimension.

Le tableau ci-dessous met cette loi bien en évidence et enseigne que les formations par le flanc sont les plus favorables, en toutes circonstances, pour marcher et stationner sous le feu de l'ennemi.

Peloton d'infanterie debout par le flanc par quatre.

Tableau des vulnérabilités de la formation prise d'enfilade, d'écharpe et de front, sous les angles de 0, 15, 30, 45, 60, 75 et 90 degrés.

ANGLES	TIR A LA DISTANCE DE		
	600 m.	800 m.	1000 m.
0°	13,08	9,21	6,10
15°	20,00	14,67	9,90
30°	24,40	19,87	12,55
45°	27,45	22,55	15,15
60°	28,90	24,10	17,20
75°	29,70	24,60	18,40
90°	29,80	24,70	18,55

Le règlement fait remarquer, d'autre part, qu'il convient, en pratique, de ne pas attacher une trop grande importance aux

feux obliques : au combat, sauf dans des circonstances particulières, les unités au feu prennent habituellement pour objectif les troupes qu'elles ont devant elles.

Pour *l'artillerie*, l'unique formation de combat est celle dite *en batterie*.

La vulnérabilité de cette formation décroît évidemment en raison de son éloignement et de l'écartement de ses pièces. Elle est grandement influencée par *la présence* ou *l'absence* des avant-trains attelés derrière les bouches à feu.

Quant aux formations de marche et de manœuvre de l'artillerie, leurs vulnérabilitées relatives décroissent dans l'ordre suivant : *en bataille*, *en colonne par section*, *en colonne par pièce*.

Pour fixer les idées, voici les résultats moyens obtenus contre de l'artillerie en position, par des feux de tirailleurs d'une durée de 1 ½ minute, exécutés aux distances de 600, 800 et 1000 mètres, par des compagnies quelconques, de 100 à 150 hommes, ayant effectué une marche de 10 kilomètres.

Point de visée : la section du centre.

1° Batterie en position, à découvert, ses attelages à l'abri, battue de front :

600	mètres	8.20 %
800	»	4.92 »
1000	»	2.26 »

2° Batterie en position, à découvert, ses attelages derrière les pièces, battue de front :

600	mètres	12.43 %
800	»	7.50 »
1000	»	5.29 »

* * *

Après avoir examiné la forme et l'étendue des groupements et les vulnérabilités en terrain horizontal, le règlement aborde les mêmes problèmes en terrain incliné. Les idées sont neuves, très neuves, sans cesser d'être scientifiques, vraies.

Lorsqu'on s'est rendu compte des tendances de ce chapitre, on constate aussi que les solutions en sont plus simples, plus pratiques qu'antérieurement ; que le règlement a eu raison de mettre plusieurs fois en garde les officiers contre la manie de

résoudre les problèmes de tir d'après la conception de la trajectoire moyenne. La notion de rasance qui constituait le fondement du tir en terrain incliné est reléguée parmi les vieilles lunes. On sent immédiatement tout ce que cette recherche de la rasance avait de faux, d'irréel, puisqu'elle s'adressait aux effets d'une seule trajectoire, d'une seule balle, alors que le groupement en contient une multitude.

On peut admettre, dit le règlement, que les formes du terrain sont sans effet sur le groupement vertical ainsi que sur la dispersion latérale (horizontale) du groupement horizontal des projectiles. Par contre, elles ont une *influence* considérable sur la manière dont les balles se dispersent sur le sol dans le sens *longitudinal*.

En principe, la vulnérabilité des formations augmente, lorsque la densité du groupement dans le sens longitudinal croît, c'est-à-dire quand la déviation longitudinale probable décroît.

Au contraire, la vulnérabilité des formations diminue si la dispersion des balles *augmente*, c'est-à-dire quand la déviation longitudinale probable *croît*.

En terrain à pente ascendante (BP_2, BP_1; fig. 4,) la D. L. P. décroît à mesure que l'inclinaison du terrain au-dessus de la ligne de mire s'accentue. Au moment où le terrain devient vertical (B. P.), la D. L. P. s'est transformée en D. V. P. = B. P.

Il en résulte que la densité des balles du groupement *croît* à mesure que l'inclinaison du terrain au-dessus de l'horizontale (BP_3 H) s'accentue et se rapproche de la verticale. La vulnérabilité des formations qui s'y trouvent, augmente aussi dans un rapport semblable, variant avec la distance du tir et la pente du terrain.

En terrain à pente descendante (BP_1, BP_5, BP_6, BP_7, BP_8; fig. 5), la D. L. P. croît à mesure que l'inclinaison du terrain au-dessous de la ligne de mire s'accentue.

L'étendue de la D. L. P. tend vers son maximum, quand la trajectoire devient parallèle au sol, c'est-à-dire quand l'angle de chute est égal à la pente du terrain. Dans ce cas, l'étendue du groupement est maximum; la densité des points de chute et la vulnérabilité des formations sont alors minima.

Pour des pentes plus fortes que l'angle de chute, les ordonnées des trajectoires des balles du groupement au delà crois-

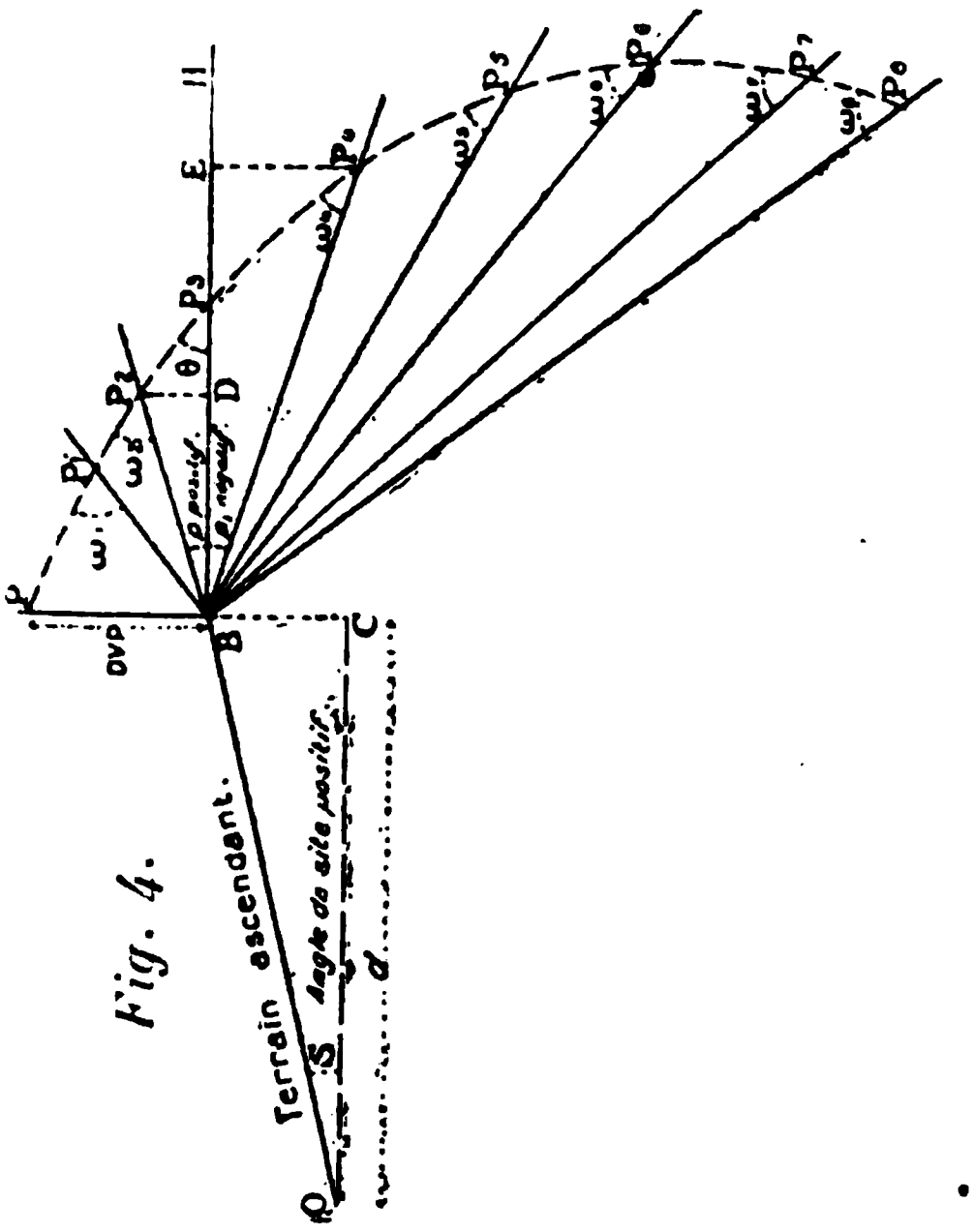

Fig. 4.

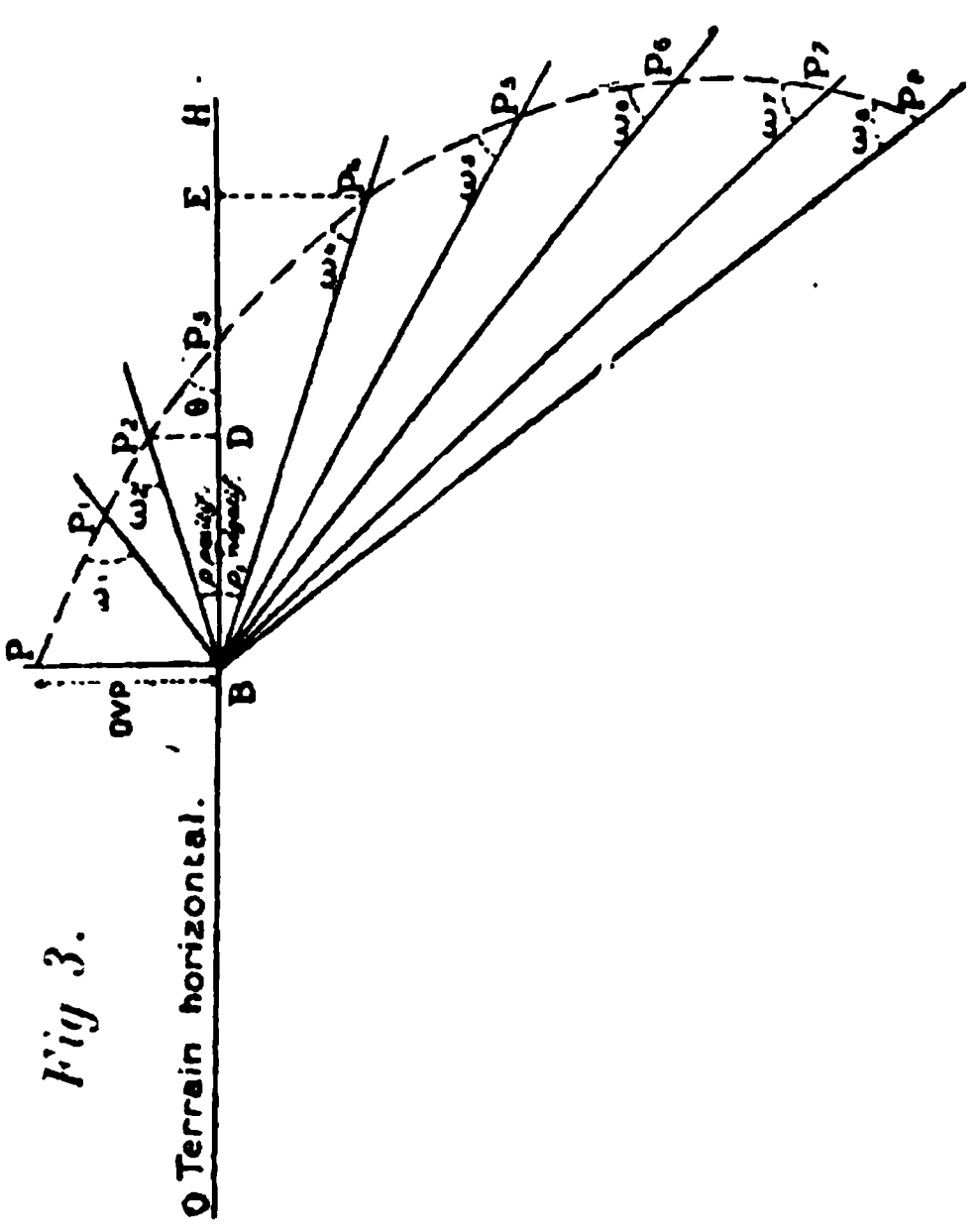

Fig 3.

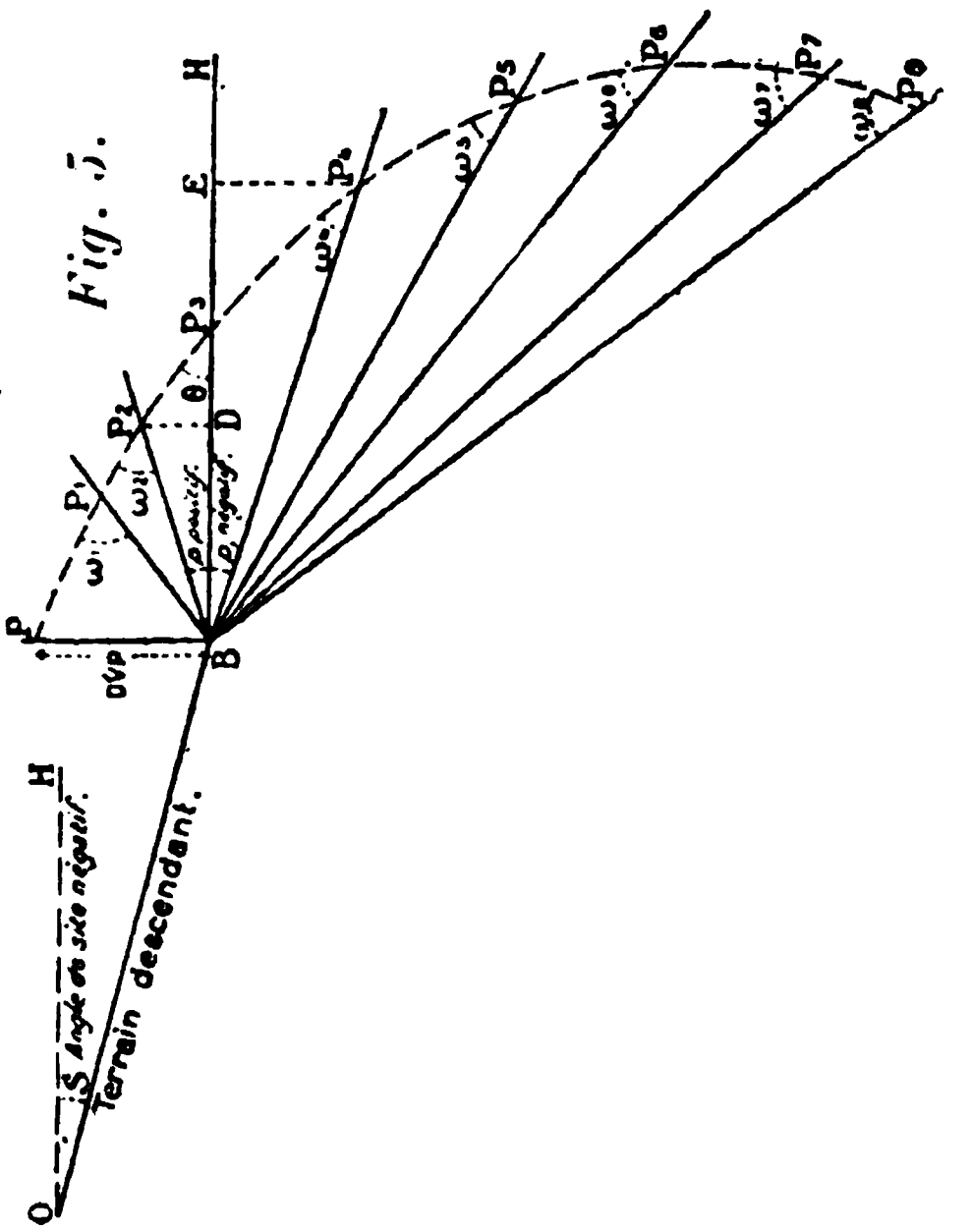

Fig. 5.

sent en raison même de l'augmentation de la pente du terrain.

Lorsque les balles ont effectué ainsi un certain parcours parallèlement au sol, la pesanteur et la résistance de l'air accentuent graduellement la courbure de leur trajectoire, l'angle de chute grandit et la densité du groupement croît d'autant plus que la pente augmente.

Sur l'espace de terrain BE, BF ou BG (fig. 6 et 7), intercepté par la *trajectoire* O B E F G rasant la crête B, les troupes sont défilées.

L'étendue de terrain BE, BF ou BG s'appelle *zone défilée*.

Les *zones défilées* sont d'autant plus grandes que la trajectoire est plus tendue (c'est-à-dire que la distance du tir est moindre), que la hauteur BC de la crête couvrante B est forte et que la pente du terrain BE, BF est accusée (voir table ci-avant; zones interceptées).

Les portions de terrain B*d* et *f*E, B*h* et *j*F, correspondant aux parties des trajectoires dont les ordonnées sont inférieures à la hauteur du but, seront dangeureuses pour cet objectif, si les balles ont une direction convenable.

Ces portions B*d*, *f*E, B*h* et *j*F sont dites *zones dangereuses*: quant aux espaces *df* et *hj*, où l'ordonnée est plus grande que la hauteur du but; on les appelle *zones de protection totale*.

Au delà de E ou de F, suivant la pente du terrain, commence la *zone du groupement des balles*.

Lorsque le but est situé *en terrain horizontal, mais à une altitude supérieure ou inférieure à celle des tireurs*, (BP_8 H, fig. 3-5), la D. D. L. P. et la vulnérabilité des formations sont celles correspondantes à la distance en terrain horizontal. Le tir contre des troupes occupant un plateau ou un fond ne constitue donc pas un problème spécial.

Dans les terrains ascendants ou descendants parallèles à la ligne de mire, on ne tient pas compte, en pratique, des pentes inférieures à un degré, c'est-à-dire inférieures à 1^m75 pour 100 mètres (ou environ 2 centimètres par mètre).

Réglage et conduite des tirs collectifs.

Dans ce chapitre, nous constatons également une réforme profonde des anciens errements. Cependant, le règlement n'a

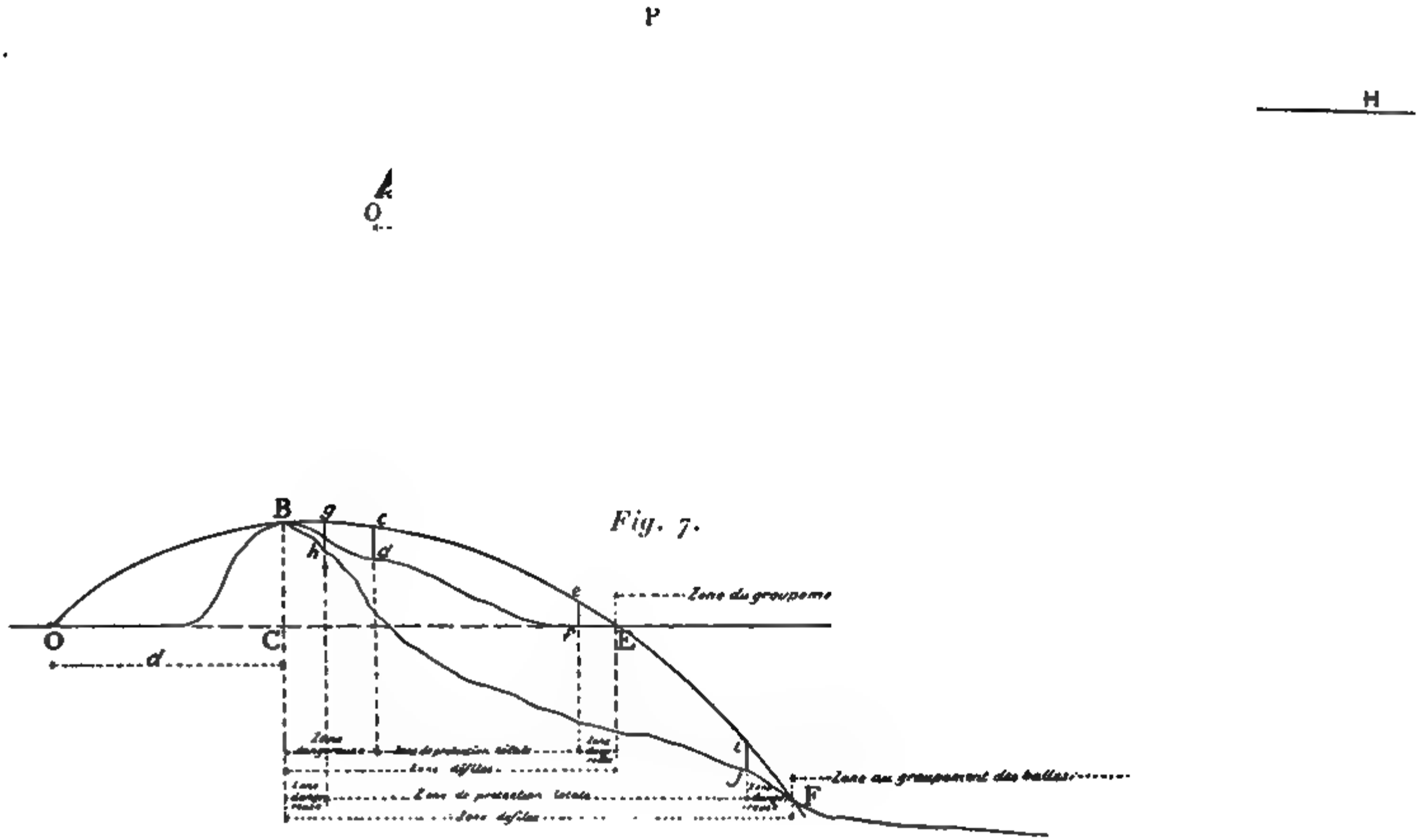
P
H
O
B
g
c
h
d
e
f
O
C
E
d
Zone du groupeme
Zone au groupement des balles
F

Fig. 7.

pas cru devoir préciser la manière de conduire un tir de longue durée. L'homme sera-t-il maître de son feu, ou bien sera-ce le « chef qui règle et conduit le tir » ? Le feu sera-t-il effectué par salves, ou à volonté, par séries fixes ou illimitées de cartouches? Comment réglera et connaîtra-t-on la consommation en munitions? Si l'on se reporte à l'*Exécution des tirs*, on remarque que le règlement ne consacre qu'une seule séance aux *feux de salve* et quatre aux *exercices de combat*. Cela paraît sans doute indiquer que les feux de salve ont une importance beaucoup moindre; encore n'est-il pas interdit de les employer dans les exercices de combat.

L'*objet du tir* n'est pas de tirer vite, mais bien. Le règlement définit la vitesse, l'effet utile, le réglage et la conduite du tir.

On appelle *vitesse de tir* le nombre de balles tirées par un homme pendant une minute.

L'*effet utile* d'un tir, *ou le pour cent*, est le *facteur essentiel* de la valeur d'un feu. Il tend rapidement vers zéro dès que la vitesse du tir dépasse un certain chiffre. Il dépend du réglage ainsi que de l'état physique et moral des tireurs.

Le réglage et la conduite du tir sont basés sur l'observation des effets matériels et moraux produits au but.

Régler un tir c'est rechercher la hausse pour laquelle le but est compris dans la zone de 50 % des coups.

Le tir est d'autant mieux *réglé* que le point moyen du groupement est plus près du but à atteindre.

Le règlement se propose ensuite de résoudre la conduite pratique des tirs collectifs d'après ces principes, et voici les excellents procédés préconisés par lui.

But fixe.

Distance inférieure à 900 mètres. — La distance du but à battre étant connue ou appréciée, on place le curseur de la hausse à la graduation correspondante. Lorsque le tir n'est pas efficace, on recherche si, avec une hausse inférieure ou supérieure de 100, 200 mètres, l'efficacité n'est pas plus grande. On ne doit jamais, dans le seul but de se ménager le bénéfice des ricochets, prendre une hausse plus faible que celle qui résulte de l'évaluation de la distance ou de l'observation des points de chute.

Distances couprises entre 900 et 1200 mètres. — La distance du but étant connue ou appréciée, on tire avec la hausse correspondante à la distance, en corrigeant éventuellement le tir comme il a été dit précédemment.

Distances supérieures à 1200 mètres. — On ne tire au delà de 1200 mètres que si l'on connaît *exactement* la distance.

But mobile.

Il n'y a pas lieu de modifier la hausse tant que le but n'a pas quitté la zone probable de 50 %.

Lorsque la distance *est inférieure à 900 mètres*, on ouvre le feu avec la hausse de combat correspondant à la *distance connue ou appréciée* et on le continue jusqu'au moment où le but entre dans la zone de la hausse de combat immédiatement inférieure ou supérieure : on prend alors cette hausse.

Lorsque la distance *est supérieure à 900 mètres*, on commence le tir avec une hausse inférieure ou supérieure de 100 mètres à la *distance connue ou appréciée*, suivant que le but se rapproche ou s'éloigne des tireurs. On conserve cette hausse pendant le temps que le but met à parcourir 200 mètres, puis on continue le feu en diminuant ou en augmentant la hausse de 200 mètres.

Les *erreurs dans l'appréciation des distances* ont une influence d'autant plus sensible sur la vulnérabilité, que le but est plus éloigné. En pratique, on peut admettre que les erreurs d'appréciation en moins ou en plus produisent des pertes de vulnérabilités équivalentes.

Dans les tirs collectifs, le *choix du point de visée et la détermination de la hausse* appartiennent exclusivement au chef qui règle et conduit le tir. A moins de circonstances spéciales dépendant des conditions tactiques, de terrain ou de visibilité, on adopte la *visée au milieu du pied* de la partie apparente du but, dans les tirs contre les buts fixes et ceux se mouvant parallèlement à la direction du tir.

Contre les buts de *peu de largeur* se déplaçant *obliquement ou perpendiculairement* à la ligne de tir, le point visé est reporté, au jugé, vers la tête de l'objectif, d'après la vitesse de celui-ci.

Dans la pratique des tirs de guerre, on peut négliger l'influence du vent *sur la portée*. Lorsque la vitesse du vent souf-

flant latéralement atteint 3 à 4 mètres, surtout dans les tirs aux grandes distances, il est nécessaire de déplacer le point de visée du *côté du vent*, d'une quantité telle que la trajectoire moyenne du groupement atteigne un point voisin du milieu du but.

Dans la *conduite des tirs en terrain incliné*, le règlement prescrit judicieusement de déterminer la hausse convenant pour l'ouverture du feu, en tenant compte de l'inclinaison donnée au au fusil en visant des points plus élevés ou plus bas que l'origine de la trajectoire.

Avant d'ouvrir le feu en terrain incliné, il faut donc, dans certains cas, faire subir une correction à la hausse.

Cette correction, H, est donnée *très approximativement* pour la formule $H = \frac{h}{2d}$, dans laquelle : h est la différence de niveau entre le tireur et le point visé ; $2d$, le double de la distance mesurée sur la carte, entre l'origine du tir et le point visé. Pour bien faire, il faudrait aussi indiquer la manière de tenir compte de la différence de niveau entre les tireurs et le but. Dans certaines circonstances, ce facteur peut être très influent.

Le règlement fait ensuite une application de cette formule à un cas de *tir indirect* ; il énonce les éventualités de guerre de campagne et de siège, dans lesquelles on utilisera ce genre de tir ; il proscrit en fait le *tir plongeant*, car il le considère comme exceptionnel et comme ne pouvant donner aucun résultat pratique ; il mentionne sommairement comment on effectuera les *tirs de nuit*. L'emploi d'observateurs est recommandé pour signaler les résultats obtenus.

Exécution des tirs collectifs.

Dans ses *généralités*, le règlement dit que les tirs collectifs sont dirigés et effectués *en leur enlevant toute idée de concours*. Leur but n'est pas d'étudier les effets destructeurs dans tel terrain et dans telle circonstance contre un objectif déterminé, mais de familiariser les cadres avec la conduite du tir et de développer chez le soldat la discipline du feu.

Les unités restent sur elles-mêmes pour l'exécution de leurs tirs.

Les objectifs sont représentés par :

1° Des panneaux, figurant des silhouettes d'homme isolé ou des groupes de fantassins, dans les positions debout, à genou ou couchée;

2° Des grandes cibles, représentant des silhouettes de cavalier;

3° Des ciblés à éclipse, — à volonté ou à rabattement, — ainsi que des buts mobiles.

Les résultats sont relevés par un officier aidé de marqueurs n'appartenant, ni l'un ni les autres, à la compagnie ou au bataillon qui tire.

Les *feux de salve* sont exécutés à tour de rôle par les trois pelotons de la compagnie, sous la direction du capitaine, d'après un thème arrêté par ce dernier et approuvé par le major.

Les objectifs sont placés entre 500 et 1200 mètres et répondent à la situation du combat.

La compagnie est conduite à environ 200 mètres de l'emplacement choisi par le capitaine.

Le chef de peloton, après avoir reçu communication du thème, passe à l'exécution en faisant tirer *alternativement* par les sections, *trois* salves aux commandements de leurs chefs; ces feux terminés, il fait brûler *deux* cartouches en salves de peloton.

Ces procédés d'exécution des feux de salve simultanés et alternatifs, par section et par peloton, sont fort bien imaginés; disons cependant qu'il eût mieux valu s'en tenir uniquement aux feux à volonté, les salves étant impraticables sur le champ de bataille. C'est une concession à d'anciens errements.

Les *exercices de combat* sont effectués par toutes les unités, depuis la section jusqu'au régiment inclus.

Le capitaine dirige les tirs de section et de peloton; le major, ceux de compagnie; le colonel, ceux de bataillon; éventuellement, le commandant de brigade, ceux de régiment.

Chacun de ces exercices est une préparation à celui de l'unité supérieure; il a pour thème une hypothèse tactique simple[1], *arrêtée d'avance* par le directeur. Ainsi gradué, l'enseignement conduit la troupe aux exercices de combat de bataillon (ou de

[1] La section, le peloton et la compagnie sont toujours supposés encadrés et en contact avec l'adversaire.

régiment), après préparation complète de tous les éléments de cette unité.

Les exercices de section et de peloton ne doivent comprendre que certains moments d'un combat.

Les exercices de compagnie, de bataillon ou de régiment, représentent le *développement complet* d'une action; celui de la compagnie s'arrête à la préparation de l'assaut.

Ils constituent le criterium de la bonne instruction des unités et permettent aux autorités de constater le degré de préparation à la guerre des cadres et des soldats, par le calme, l'aisance et la correction avec lesquels la troupe exécute les tirs et observe la discipline du feu.

La troupe effectue, au préalable, une marche ou une manœuvre d'une certaine durée, de façon à se rapprocher, autant que possible, des conditions d'un combat réel. L'action est conduite comme dans la réalité.

Pour obliger le commandant de la troupe à tenir compte du tir de l'adversaire, dans le choix des formations et des dispositions à prendre, le directeur ordonne de faire partir, à des moments déterminés, des pétards simulant le feu des batteries ennemies.

Les objectifs simulent des troupes utilisant rationnellement le terrain (cavalerie, infanterie au combat, batterie en position avec son soutien). Au cours de la séance, le directeur peut faire apparaître de nouveaux objectifs, éclipser tout ou partie du premier but, interrompre le tir, donner des ordres pour la reprise de la marche et pour l'introduction d'hypothèses nouvelles résultant d'un changement de but.

Lorsque les buts figurent une troupe sur la défensive, l'exercice consiste à se porter à l'attaque, en utilisant les couverts du terrain, en serrant ou en ouvrant les intervalles entre les sections et les pelotons, si c'est nécessaire.

Les officiers exigent le silence le plus absolu et l'attention la plus rigoureuse. Il est sévèrement défendu de ramasser les douilles pendant la manœuvre.

Le directeur réunit ensuite les cadres pour la *conférence finale*, dans laquelle il expose l'hypothèse et répète les ordres donnés, puis invite le commandant de la troupe à justifier les dispositions qu'il a prises. Il fait part des observations et remarques de toute nature auxquelles la conduite de l'opération

ainsi que l'exécution des feux ont donné lieu. Il met autant de soin à faire remarquer ce qui a été judicieusement appliqué qu'à relever ce qui est contraire au règlement ou à son opinion. Si un officier supérieur en grade au directeur a suivi l'exercice, il prend éventuellement la parole pour faire ressortir ce qui n'aurait pas été traité dans la conférence ou serait contraire à sa manière de voir.

Toute appréciation doit être justifiée et raisonnée.

La conférence porte particulièrement sur les points suivants :

1° Appréciation des distances et hausses employées ;

2° Attitude des gradés et de la troupe ;

3° Reconnaissance ; exécution de la marche d'approche ; protection des flancs ;

4° Assurance et correction du déploiement, de la marche, des renforcements et des formations adoptées, utilisation des couverts du terrain ;

5° Ouverture du feu, discipline du feu, objectifs successivement choisis, genre de feux employés ;

6° Moyens réels ou fictifs utilisés pour assurer le ravitaillement en munitions.

Les résultats des feux, *relevés pendant la conférence*, sont communiqués aux compagnies, *mais ils n'influent en rien sur l'appréciation de la conduite de l'opération*.

Enfin, les troupes effectuent encore des *tirs spéciaux* de brigade ou de division, en vue de développer l'instruction technique des officiers, de contribuer à les préparer à la conduite et à la direction des feux, et afin de leur fournir des données particulières et détaillées au sujet des tirs de polygone.

Le commandant de la division arrête l'objet de ce tir et le communique aux corps, au moins quinze jours avant l'exécution. Il désigne également, mais la veille seulement, la compagnie ou le bataillon qui doit y procéder, ainsi que le commandant de brigade ou l'officier supérieur appelé à le diriger.

S'il s'agit d'une expérience, la compagnie qui en est chargée a son *effectif de paix* au complet.

Si le tir consiste en un *exercice de combat*, la compagnie ou le bataillon désigné est porté à *l'effectif de guerre*.

Dans une conférence préliminaire, le directeur expose le but et les conditions de l'exercice.

* * *

Telle est la substance des titres I et II du nouveau règlement sur le tir de l'infanterie belge. Nous regrettons que le manque d'espace nous ait empêché de nous étendre davantage sur certaines innovations théoriques et pratiques consacrées par cette instruction.

Constatons à ce propos que, depuis quelques années, les progrès dans l'instruction du tir s'accroissent de jour en jour ; les Belges ont compris comme les Suisses que la science et la pratique du tir sont des facteurs essentiels de succès à la guerre, surtout pour de petites nations qui n'auront d'autre mission que celle de défendre leur sol ; ils ne se sont pas contentés de proclamer ce principe dans leur récent règlement, ils l'ont mis en œuvre avec un esprit de méthode et de logique vraiment remarquable.

SÉVERIN.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le nouveau Chef du bureau de l'Etat-major. — Les cours d'introduction du matériel d'artillerie. — Gymnastique et recrutement. — Au mess de la Pontaise. — Une carte de Mandchourie.

Le colonel-divisionnaire Sprecher de Bernegg, de Mayeinfeld, a été appelé aux fonctions de Chef du bureau de l'Etat-major général, laissées vacantes par la démission du colonel Keller.

Le colonel de Sprecher, né en 1850, a débuté dans l'infanterie. Lieutenant en 1871, il est capitaine en 1877, pour passer avec ce grade, trois ans plus tard, dans l'état-major général, alors dirigé par le colonel Pfyffer. Il gravit dans l'état-major l'échelle des grades supérieurs: successivement officier et chef d'état-major de la XVIe brigade d'infanterie, de la VIIIe division et du IVe corps d'armée. Son brevet de colonel date de 1891. En 1896, il reçut le commandement de la XVIe brigade d'infanterie; en 1901, comme colonel divisionnaire, celui des fortifications du Gothard; en décembre 1902 celui de la VIIIe division où il remplace le colonel-divisionnaire Schlatter, transféré à la VIIe.

De 1891 à 1895, le colonel-divisionnaire de Sprecher professa, à diverses reprises, aux écoles d'état-major; il fut, en outre, envoyé deux fois, — en 1891 et en 1899 — en mission aux manœuvres autrichiennes.

Le premier cours d'introduction du nouveau matériel d'artillerie a commencé à Thoune le 17 février. Il intéresse le groupe I/1, commandé par le major Maison. Les cours d'introduction sont placés, comme on sait, sous la direction du colonel Schmidt, instructeur en chef de l'artillerie. Pendant le cours de cadres, les officiers ont fonctionné comme canonniers à la pièce, dont le service est extrêmement simple et facile. Dès le sixième jour les tirs ont commencé. Ils ont donné de bons résultats.

« La nouvelle pièce fonctionne d'une façon impeccable, nous écrit-on de Thoune. Son exactitude est merveilleuse. La troupe s'est promptement familiarisée avec elle. Pendant tout ce premier cours, les canons se sont comportés normalement sans nécessiter aucune réparation. D'une façon géné-

rale, l'impression est très bonne, tant au point de vue de la pièce elle-même qu'à celui de la méthode d'enseignement et des résultats obtenus. »

* * *

La question des exercices physiques imposés aux jeunes gens se présentant aux examens de recrues paraît en bonne voie d'étude. L'expérience restreinte tentée en 1904 aura fait avancer la solution d'un bon pas. Les résultats ont été probants : notre jeunesse a besoin d'exercices ; et c'est avec toute raison qu'à la réunion des directeurs des cours de moniteurs, le 5 novembre passé, à Bienne, M. Hartmann, professeur de gymnastique, a pu déclarer dans son rapport : « Nous ne doutons pas un instant que l'examen de la capacité physique de nos futurs soldats ne soit pour l'avenir une des plus importantes rubriques du recrutement et ne suscite un véritable mouvement de régénération physique. »

Le résumé de la conférence de M. Hartmann vient d'être publié par les soins de la Société fédérale de gymnastique[1]. L'auteur y défend et y développe la thèse absolument juste de l'heureuse influence que peut exercer un plus grand développement de la capacité physique du jeune homme. Dans les classes pauvres, l'alcoolisme et son inséparable compagne la tuberculose, font chaque jour des progrès ; il faut les enrayer et les combattre. Pour venir à bout de l'alcoolisme, il faut empêcher les jeunes gens, dès l'âge de 16 ans, de prendre le chemin de l'assommoir. Or, quiconque aura pris goût aux exercices physiques évitera de lui-même le cabaret.

« N'oublions pas, ajoute M. Hartmann, que c'est à l'âge de 16 ans que le jeune homme subit le plus facilement les influences bonnes ou mauvaises de son entourage ou de son genre de vie. C'est l'époque la plus décisive pour la formation du caractère, des mœurs et des opinions de l'individu ; elle est en même temps la plus importante période pour le développement corporel de l'homme, la formation définitive du cœur et des poumons, et, en un mot, de l'organisme en général.

» Pour le soustraire à ces dangers, il faut que nous prenions le jeune employé au sortir de son bureau, l'apprenti au sortir de son atelier, que nous l'amenions, sa journée finie, sur de vastes places de gymnastique ou dans des locaux bien aérés, bien sains, et que là, progressivement, par la pratique d'une gymnastique raisonnée, récréative, quoique méthodique, attrayante quoique scientifique, nous développions peu à peu ses forces, que nous lui fassions une poitrine plus large et des poumons dans lesquels l'air circulera ; il faut que nous le mettions en état, en un mot, de résister victorieusement aux entreprises des microbes infectieux qui ont pu déjà ou qui pourraient par la suite s'attaquer à son organisme.

[1] *L'éducation préparatoire de nos futurs soldats en vue de l'examen de leur capacité physique.* Une brochure de 20 p. Lausanne, J. Regamey, imprimeur.

» C'est pour ces divers motifs que nous disons que ces examens physiques auront un but humanitaire au plus haut point.

» Au point de vue militaire, c'est l'idéal, car par une bonne préparation physique de nos futurs soldats, on obtiendra l'esprit de discipline, la force de volonté, un état moral sain, un cœur solide et des poumons capables de soutenir un effort.

» Ce qui importe pour le futur soldat, ce n'est pas de connaître, en entrant au service militaire, l'école de soldat ou de section, mais c'est d'être entraîné physiquement à la marche, au saut, à la course, même à la natation, etc. En un mot, le jeune homme qui entre à l'école de recrues le corps endurci à la fatigue, les muscles assouplis par les différents exercices gymnastiques, est dans des conditions infiniment meilleures que ses camarades pour faire un bon soldat. »

Le rapport propose en conséquence aux sections de la Société fédérale de gymnastique de créer des classes de membres âgés de 16 à 19 ans, désirant seulement se préparer en vue des examens physiques des recrues. Les cours institués pour ces jeunes gens comporteraient une ou deux leçons par semaine, suivant la saison, avec un programme spécialement destiné à préparer physiquement nos futurs soldats. Le programme, par le détail duquel M. Hartmann termine son exposé, prévoit des exercices de marche et courses, saut, préliminaires et haltères; des exercices aux engins, enfin des jeux et la natation.

Nous ne pouvons que féliciter la Société fédérale de son intelligente et utile initiative, certains qu'elle rencontrera l'appui sans réserve de toutes nos sociétés d'officiers et de sous-officiers.

* * *

Les officiers lausannois prennent de plus en plus l'habitude d'organiser leurs séances au nouveau mess de la caserne de la Pontaise. Le local est confortable; le milieu se prête, on ne peut mieux, à des réunions d'officiers; aussi, malgré l'éloignement, les participants tendent-ils à être plus nombreux et plus réguliers.

A la vérité, l'établissement du mess n'a pas été sans causer quelques frais que la première mise de fonds n'a pas suffi à couvrir. La dette sera payée peu à peu. A cet effet, le Section vaudoise a porté un subside de 300 francs à son budget de 1905, lors de son assemblée des délégués, convoquée, le 14 février, sous la présidence du colonel Dr Kohler. Dans cette même séance, il a été décidé, vu les services militaires de cette année et la circonstance exceptionnelle de la Fête des Vignerons qui retient l'attention et le temps d'un grand nombre d'officiers, de limiter l'assemblée générale ordinaire de 1905 à une journée. La réunion coïncidera probablement avec un rapport de la Ire division.

L'assemblée des délégués a décidé également de faire des démarches auprès de l'autorité militaire fédérale pour que soit revisée la prescription exigeant deux séances de tir pour l'exécution du programme militaire de tir au pistolet.

* * *

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une des notices bibliographiques qui terminent la présente livraison de la *Revue militaire suisse*. Elle annonce la publication, par les soins du colonel Camille Favre, d'une carte du théâtre de la guerre en Manchourie, qui va enfin permettre au public de se débrouiller avec quelque certitude dans la confusion des noms que le télégraphe estropie jour après jour avec une inlassable persévérance. Ce croquis présente l'avantage d'avoir été dressé sur le modèle de la carte officielle russe, avec des caractères latins, bien entendu. Les localités portent donc les noms que leur attribue le plus volontiers la terminologie officielle et européenne.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Deux crises ministérielles. — Toujours des résistances. — Les chefs de l'état-major central de l'armée : les généraux de Polavieja et Suarez Inclan. — Réorganisation de l'administration centrale militaire. — Suspension de l'ouverture du Collège général militaire. — Le régiment espagnol de l'empereur Guillaume II.

Depuis ma dernière chronique, nous n'avons pas eu, en Espagne, moins de deux crises ministérielles, toutes les deux provoquées par le ministre de la guerre. Je désire vous en entretenir.

Conformément à ce que je vous avais annoncé, l'*Officiel* publia, avant la fin de 1904, — le 9 décembre, pour préciser, — le décret royal concernant la réorganisation de l'administration centrale militaire et la création de l'état-major central de l'armée, de la direction générale des haras et de la remonte, et enfin de l'Inspection générale des établissements d'instruction et de l'industrie militaire. Ce décret était le couronnement du plan réformiste du général Linarès.

On savait depuis longtemps que le ministre de la guerre voulait placer à la tête de l'état-major central, le général Lono, commandant du 3me corps d'armée, à Valence; ce fut en effet cette présentation qu'il soumit au roi. Mais celui-ci avait un autre candidat en vue, le lieutenant-général Polavieja, alors chef de la maison militaire du roi. Le général Linarès fit observer au souverain qu'il lui était d'autant plus impossible de porter son choix sur le général Polavieja que celui-ci n'était pas, tant s'en fallait, un partisan convaincu des réformes du ministère; que, partant, il ne croyait pas pru-

dent de lui confier la direction d'un système d'organisation qu'il trouvait mauvais avant même d'entrer en fonction. Le roi n'agréa pas ces raisons et le ministre, maintenant son point de vue, rendit compte de ce dissentiment au président du conseil. M. Maura lui donna raison, et, n'ayant pu réussir à modifier le sentiment du chef de l'Etat, il lui remit la démission de tout le cabinet.

C'est ainsi que le ministère Maura, auquel d'aucuns prédisaient longue vie, se vit remplacé par un autre ministère, présidé par le général du cadre de réserve Azcarraga, au moment de sa nomination président du Sénat. Le portefeuille de la guerre échut au lieutenant-général Villar, un des officiers généraux les moins anciens dans le grade. Il vient du corps d'état-major, dans lequel il avança très rapidement jusqu'au grade de *colonel d'armée*. Pour que vous saisissiez bien la signification de cette dénomination quelque peu bizarre, je vous rappellerai qu'autrefois certains corps jouissaient chez nous d'un privilège qui ne laissait pas d'être illogique. On y était promu, d'un grade à l'autre, exclusivement par rang d'ancienneté, mais le même individu pouvait, en même temps, recevoir de l'avancement en dehors du corps auquel il appartenait et, dans ce cas, porter les insignes, toucher le traitement et jouir des honneurs correspondant à l'emploi *d'armée* accordé. C'est ainsi que, par exemple, un même individu pouvait être, à la fois, commandant d'état-major et colonel d'armée ; ce fut le cas du général Villar, qui, tout en étant commandant, sauf erreur, parvint, comme beaucoup d'autres, à être nommé général de brigade, grâce à ce dualisme extravagant, qui, Dieu merci, n'existe plus et auquel bon nombre d'officiers doivent des carrières extrêmement rapides.

Comme officier général, le ministre de la guerre du dernier cabinet Azcarraga a très peu fait parler de lui et ce n'est que lorsqu'il fut désigné par le général Linarès pour diriger les manœuvres de division contre division, qui eurent lieu l'automne passé, dans la Manche, que le nom du général Villar fut en quelque sorte mentionné. Aussi n'est-il guère étonnant qu'il ait déclaré lui-même, faisant de la sorte preuve d'une très grande modestie, qu'il avait été infiniment surpris de se voir appelé au poste le plus élevé de l'armée, pour lequel il ne se considérait pas du tout préparé. Dans une interview qu'il accorda au rédacteur d'un journal militaire, le général Villar prouva cependant qu'il a des idées fort justes à l'égard des besoins de notre armée. Ses critiques, surtout celles qui se réfèrent à l'instruction, à son avis, trop négligée, ou à la nécessité d'établir la sélection dans l'avancement et de rajeunir les cadres, sont incontestables.

Malheureusement, le général Villar n'a pas eu le loisir de faire quoi que ce fût dans son département. Il ne le dirigea que quarante jours et, pendant la plus grande partie de ce temps, dut, pour comble de malchance, garder la chambre, à cause d'une affection rhumatismale.

Ayant été appelé au pouvoir quelques jours seulement avant les fêtes de Noël, le général Azcarraga crut devoir interrompre les travaux législatifs; mais, comme la crise précédente avait laissé passablement impressionné notre monde politique, aussitôt que les vacances de fin d'année furent terminées, nos parlementaires réclamèrent à hauts cris la réouverture des Chambres. Le gouvernement ne connaissait que trop les difficultés qui l'attendaient dès qu'il se présenterait aux Chambres; il ne devait donc pas être pressé d'acquiescer aux désirs des membres de l'opposition; mais, craignant d'autre part qu'en continuant à agir sans le concours du Parlement, il ne parut se dérober au contrôle du pouvoir législatif et éluder quelques responsabilités, le général Azcarraga se décida, avec l'approbation de ses ministres, celui de la marine excepté, à rouvrir les Chambres avant la fin de janvier. Le ministre de la marine, désirait ne reprendre les travaux parlementaires que lorsque les budgets des différents départements pour 1906 auraient été terminés; il démissionna et fut remplacé. Mais, le lendemain du jour où le conseil des ministres avait pris sa décision, le général Villar fit savoir au président qu'après mûre réflexion, il était arrivé à partager l'opinion de son collègue de la marine quant à l'inopportunité de convoquer les Chambres. C'en était assez pour faire perdre patience au général Azcarraga, qui, du reste, n'aurait jamais dû se faire d'illusion au sujet du bien fondé des prédictions qui lui annonçaient une vie ministérielle éphémère; à son tour, il s'en fut présenter la démission du cabinet au roi.

M. Villaverde, auquel ses talents financiers ont créé une brillante réputation, fut alors chargé de constituer le nouveau gouvernement, dont fait partie, comme ministre de la guerre, le général Martitegui. Vous vous souvenez qu'il a déjà occupé ce poste, entre les deux ministères du général Linarès. Depuis lors, il avait rempli, avec une grande distinction, les fonctions de directeur de la *Guardia civil* (gendarmerie).

* * *

Sitôt connu le remplacement du général Linarès, chacun se demanda quel sort allait subir toutes les réformes, pour lesquelles cet officier avait tant lutté, pendant plus de trois ans. Chez nous, où, dans les sphères gouvernementales, l'esprit de suite fait totalement défaut, où chaque ministre, désireux de faire état d'originalité, peut-être de génie, impose des idées diamétralement opposées à celles défendues par son prédécesseur, quelque fut la compétence de ce dernier sur tel ou tel point; chez nous, dis-je, il n'était pas déplacé de craindre pour les réformes du général Linarès une durée aussi éphémère qu'avait été longue et laborieuse leur gestation.

Il existait, en outre, une autre raison pour rendre cette supposition admissible : c'est que le budget pour l'année courante n'ayant pas été voté par les Chambres et les réformes en question exigeant des crédits supé-

rieurs à ceux affectés au ministère de la guerre, dans le budget de 1904, on allait se trouver sans les ressources nécessaires. Il aurait fallu chercher quelque part l'argent indispensable, quitte à demander ensuite un bill d'indemnité. Ce procédé équivalait à revenir aux suppléments de crédit, jadis en usage et auxquels pourtant on s'était bien juré de ne plus avoir recours.

Pour une fois encore il nous a fallu revenir de cette sage décision. Il n'eût pas été facile d'obtenir d'emblée l'application de toutes les réformes du général Linarès, réformes sanctionnées par nos corps législatifs mais exigeant de nombreux deniers, sans parler des frais toujours considérables imposés à des centaines d'officiers, en raison des déplacements résultant de la nouvelle organisation de nos corps de troupes.

Les réformes du général Linarès, au moins dans leurs grandes lignes, seront donc suspendues, jusqu'à ce que l'état-major central fixe définitivement notre organisation militaire, celle après laquelle soupirent depuis si longtemps les vrais patriotes, les Espagnols qui voudraient voir leur pays en possession de la force, non pour en faire usage dans des aventures chimériques, mais pour gagner le respect de l'étranger, et créer la possibilité d'alliances profitables à la politique mondiale, au triomphe du Droit et de la Justice. Ces Espagnols ont contre eux l'inertie d'une masse ignorante, l'indifférence d'une bonne partie de la nation, qui ne se donne pas seulement la peine de penser, encore moins de vouloir, et enfin, ce qui est infiniment plus redoutable, le bloc formé par tous ceux qui profitent de l'erreur, qui bénéficient de l'injustice, qui trouvent préférable la paresse au labeur, la routine à l'action originale, l'égoïsme au dévouement, la prose d'une vie médiocre à l'idéal humain, le passé au présent, le *statu quo* au progrès.

Contre ce bloc néfaste, rien n'a encore pu être fait : il demeure dur et résistant comme l'acier qui ne sent pas les coups et brise la lame la mieux trempée, même maniée par le bras le plus musculeux.

Ah! quel bel exemple de sa puissance nous donne cette coalition d'intérêts bâtards, empêchant l'approbation de la loi sur le service obligatoire, sans exonération à prix d'argent! Tous savent très bien que nous n'aurons une bonne armée, constituée selon les principes modernes, que lorsque nous aurons proclamé l'égalité de tous les citoyens devant le devoir le plus sacré, l'obligation de servir la patrie les armes à la main, d'apprendre à défendre le drapeau. Tout le monde sait cela, même ceux qui feignent de l'ignorer; et cependant ce projet de loi de recrutement, qui nous donnerait et la qualité et la quantité, qui infuserait dans l'armée un sang nouveau, qui changerait la mentalité classique de nos officiers, qui ferait disparaître l'antagonisme dépourvu de sens, existant à présent entre le peuple et l'armée, qui enfin rendrait celle-ci vraiment nationale, ce projet si bon, si nécessaire gît dans

quelque carton du Sénat, où il a été enfoui par les représentants des hautes classes sociales et de la bourgeoisie, qui trouve l'uniforme du soldat bon seulement à couvrir les corps plébéiens.

On aura donc beau faire dans le domaine des réformes : tant que nous ne posséderons pas une loi de recrutement équitable et imprégnée des idées de notre époque, il pourra y avoir des changements, les petits papiers des casiers de droite seront transférés dans ceux de gauche; les premiers bataillons des régiments de réserve deviendront peut-être les troisièmes bataillons des régiments actifs; on torturera autant que l'on voudra les bureaux et la terminologie; mais, au bout de tout ce travail, nous n'aurons réussi qu'à noircir beaucoup de rames de papier et nous ne disposerons, après comme avant, que des mêmes unités squelettes, commandées par des officiers que hante la place qu'ils occupent dans l'Annuaire. Et si, par malheur, l'heure suprême d'une mobilisation générale venait à sonner, hélas! nous reverrions le gâchis des temps passés et le triste dénouement de rigueur. Il faut d'ailleurs avouer que l'œuvre de transformation radicale de nos institutions doit être, il n'y a pas à en douter, terriblement compliquée. Nous en avons la preuve dans les déclarations prêtées au nouveau ministre de la guerre et suivant lesquelles le général Martitegui se considérerait amplement satisfait s'il parvenait à obtenir les crédits nécessaires pour armer du nouveau matériel les batteries d'artillerie qui n'ont pas encore pu l'être, à rétablir les soldes intégrales des officiers en abolissant la déduction qui les grève à forme d'impôt; enfin à rendre, en temps de paix, l'avancement plus rapide. Vous voyez que les ambitions du ministre ne sauraient, tant s'en faut, être taxées d'exagérées. Souhaitons qu'elles se réalisent bientôt et, avec elles, tant d'autres peut-être plus urgentes encore.

* * *

Si, pour résoudre le problème militaire, il ne fallait compter que sur l'initiative ministérielle, comme cela a été jusqu'ici le cas, il est fort probable que le pessimisme le plus noir aurait sa raison d'être; car que peut-on en justice exiger d'un cabinet de quarante jours? Il est heureusement à supposer que le nouvel organe du haut commandement, qui est l'état-major central, en établissant l'unité de doctrine et de vues, la continuité des efforts et en agissant sans cesse en dehors des atteintes de la politique, arrivera à créer une œuvre stable, intelligente et impersonnelle. Au surplus, nous possédons une importante garantie de son succès dans les hauts mérites des généraux appelés à le diriger. Son chef est le lieutenant-général, marquis de Polavieja, ancien ministre de la guerre, déjà suffisamment connu par ses brillants états de services. Il sort de l'infanterie et, à un peu plus de quarante ans, possédait déjà le grade qu'il revêt maintenant. Cette carrière si rapide, il la doit à ses talents militaires et à ses nombreuses cam-

pagnes, qui lui valurent aussi de nombreuses décorations, entre lesquelles figure la grande croix de St-Ferdinand, qui ne se donne que pour des actions d'éclat.

Si je voulais vous narrer, dans ses détails, la vie militaire du général de Polavieja, il me faudrait sortir des limites d'une simple chronique. Je dois donc me contenter de mentionner ici deux des faits les plus remarquables de sa biographie : d'abord les opérations qu'il dirigea pour mettre fin à l'insurrection qui éclata à Cuba en 1879, alors qu'on venait à peine de signer le fameux traité de paix de Zanjon, par lequel feu le maréchal Martinez Campos avait cru mettre un terme à la grande campagne coloniale, traité que, soit dit en passant, n'aurait jamais conclu le général de Polavieja. Avec sa grande connaissance des gens et des choses cubaines, il ne savait que trop que, dans les circonstances du moment, un pacte avec les rebelles ne pouvait être interprété par ceux-ci que comme un acte de faiblesse. En outre, je me permettrai de vous rappeler aussi la période difficile durant laquelle notre chef d'état-major exerça le commandement supérieur aux îles Philippines : ce fut alors que se produisirent les premiers désordres graves, précurseurs du drame où allait sombrer la souveraineté de l'Espagne sur ses possessions d'orient. Dans ces circonstances critiques et troublantes, le général de Polavieja fit preuve d'une intelligence, d'une énergie, d'une force de caractère qui nous permettent de penser que, si la maladie ne l'eût point forcé de revenir en Espagne, les choses se seraient peut-être passées différemment et qu'en tous cas, l'ennemi aurait payé plus cher sa victoire.

Les qualités du général de Polavieja peuvent se résumer en ces quelques mots : partout où il a passé, il a fait bravement son devoir et bien mérité de la patrie, car il est un officier habile, un esprit droit et un citoyen d'élite.

Pour le seconder dans ses délicates et hautes fonctions, le général de Polavieja a, comme sous-chef de notre état-major central, le général de division Suarez Inclan, dont le nom a déjà figuré si souvent dans ces chroniques, que les lecteurs de la *Revue* doivent connaître parfaitement son grand mérite ; le brillant passé de cet officier permet de présager ce que l'avenir lui réserve.

Vous voyez donc que, si l'état-major central ne répond pas aux espérances qu'il a fait naître, la faute n'en sera pas à ceux qui le dirigent. Ses deux chefs sont admirablement qualifiés pour remplir la tâche, si lourde et compliquée soit-elle, qui leur a été confiée ; tous deux l'ont assumée avec un véritable enthousiasme patriotique et une foi inébranlable. Puissent-ils vaincre toutes les résistances et réussir, pour le plus grand bien de l'armée et de la nation.

* * *

Aux termes du décret royal du 9 décembre passé, concernant la réorga-

nisation de l'administration centrale de l'armée, cette administration est composée du ministère de la guerre, du conseil supérieur de la guerre et de la marine, de l'état-major central de l'armée, de la direction générale des haras et de la remonte, de l'inspection générale des établissements d'instruction et d'industrie militaires, du commandement général des hallebardiers, de la direction générale de la garde civile (gendarmerie), de la direction générale des carabiniers (douaniers), du commandement général des invalides, de la direction de l'aumônerie, de l'ordonnancement des payements et du contrôle général de la guerre.

Cette réorganisation a exigé la suppression de la Junte consultative de la guerre et l'affectation du dépôt de la guerre à l'état-major central.

Le sous-secrétariat du ministère de la guerre est maintenu, mais le nombre des sections de ce ministère a été réduit à huit, dont les attributions respectives sont : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, service administratif, service de santé, justice militaire et affaires générales, instruction, recrutement et corps spéciaux.

Comme par le passé, le conseil supérieur de la guerre et de la marine reste le tribunal supérieur militaire.

La mission de l'état-major central est de s'occuper de la préparation à la guerre et de la direction de l'instruction militaire supérieure. Il se compose d'un secrétariat, qui fonctionnera sous la direction du sous-chef de l'état-major central, et de cinq sections, dont les attributions seront : organisation et mobilisation, instruction, matériel et ravitaillement, défenses et bâtiments militaires, dépôt de la guerre. La première de ces sections aura à sa tête un général de brigade, et les chefs des autres seront des colonels. Restent sous la dépendance de l'état-major central les établissements, les troupes et les services suivants : l'école supérieure de guerre, l'école centrale de tir, l'école d'équitation, le centre électro-technicien et de communications de l'armée, le parc aérostatique, les unités des télégraphes, les communications techniques de l'administration militaire, les commissions topographiques du corps d'état-major, le bataillon des chemins de fer et les brigades topographiques du génie et du corps d'état-major.

Le décret en question établit aussi que, lorsque les circonstances l'exigeront, les affaires importantes concernant toute l'armée pourront être soumises à une Junte, constituée sous la présidence du ministre de la guerre et composée de tous les premiers chefs des différents organes de l'administration centrale, du sous-secrétaire de la guerre, du commandant du Ier corps d'armée et du commandant d'un autre corps d'armée à tour de rôle. Les capitaines-généraux (maréchaux) et les généraux qui ont été ministres de la guerre pourront aussi être convoqués aux réunions de ce haut conseil,

Les Chambres n'ayant pas pu voter le budget pour 1905, on a maintenu, pour l'année courante, celui de 1904, qui est légèrement inférieur au budget préparé par le général Linarès, en vue de ses réformes. De là, un déficit, auquel il faudra parer en ayant recours à un crédit supplémentaire et, afin que ce crédit soit aussi bas que possible, le ministre de la guerre vient de suspendre, pour cette année, l'ouverture du collège général militaire. Il aurait du reste été tout à fait impossible de l'organiser pour l'année scolaire prochaine, car, d'après la loi, il était indispensable d'annoncer le concours d'entrée au mois de février, ce qui n'aurait pas été faisable. Tout le nécessaire manque encore : locaux, professeurs, matériel, etc. Il n'est pas même sûr que le collège général militaire puisse être établi à Tolède, l'Académie de l'infanterie, qui se trouve précisément dans cette ville, se refusant à la quitter de bon gré. D'aucuns prétendent déjà que le collège disparaîtra avant d'avoir existé. Qui sait?

* * *

Vous n'ignorez sans doute pas que, tout dernièrement, l'empereur d'Allemagne a été nommé, à titre honoraire, « capitaine-général » de notre armée (maréchal). C'est la première fois qu'un souverain étranger figure dans l'armée espagnole. En outre, l'empereur Guillaume II a reçu le titre de colonel du régiment de Numancia, 11e de cavalerie. Ce régiment forme brigade de cavalerie avec les régiments de Santiago et de Montesa (nos 9 et 10), brigade commandée par le général de Bourbon et faisant partie du IVe corps d'armée; elle est en garnison à Barcelone.

Le régiment de Numancia a un historique digne de son beau nom. Créé en 1707, lors de la guerre de Succession, sur la base du régiment de dragons que le duc d'Osuna avait levé à ses frais, le commandement en avait été confié à cet officier, dont il porta le nom jusqu'en 1718. C'est à cette date qu'il reçut celui de Numancia. Cinq ans plus tard il fut licencié, puis en 1841, reformé avec du personnel tiré des autres régiments de cavalerie ; il portait alors le no 14. En 1874, il prit le nom de régiment de lanciers de Numancia, 11e de cavalerie, et enfin, en 1885, il reçut la dénomination qu'il porte aujourd'hui.

Ce régiment prit part aux guerres de Succession (1707-1713), de Sicile (1718), d'Italie (1742), de Portugal (1762), d'Amérique (1777), du Roussillon (1793), de l'Indépendance (1808-1812), d'Afrique (1860) et contre les carlistes (1873-78). Parmi les noms des victoires qui ornent son étendard, méritent une mention spéciale ceux de Codongo (guerre d'Italie), Pontellas (Roussillon) et Esparraguera (guerre de l'Indépendance), tous faits d'armes dans lesquels le régiment de Numancia se couvrit de gloire et causa à l'ennemi des pertes terribles. Détail curieux : le colonel effectif de ce régiment est un ancien officier allemand, qui prit part à la guerre de 1870-71 : puis, ayant quitté le service, il se rendit sur le théâtre de la guerre carliste, à titre de

correspondant militaire d'un journal de son pays. Il eut l'heur de plaire au quartier général, où l'on remarqua souvent sa crânerie, quand parfois, oubliant son rôle pacifique, il se mettait de la partie, dans les charges de nos escadrons. Cela explique comment, après la guerre et lorsqu'il fut en possession de la nationalité espagnole, il ne lui fut pas difficile d'obtenir le brevet de sous-lieutenant de cavalerie. Dès lors, sa carrière a été rapide et ses états de service démontrent que le colonel Brandeis, commandant du régiment de Numancia, est un officier très distingué.

Il aurait été certainement curieux de pouvoir analyser les impressions que n'auront pas manqué de ressentir le souverain et son ancien sujet, en se trouvant face à face, lorsque l'empereur reçut la délégation chargée de lui remettre les uniformes espagnols, l'un et l'autre colonels du même régiment, dont l'étendard porte fièrement la devise : *Numancia antes quemada que vencida* [1]

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La loi sur le service de deux ans. — L'avancement des officiers. — Le rapport sur le budget de la guerre. — Les grandes manœuvres. — L'artillerie dans la guerre de siège. — Quelques livres.

La discussion de l'ex-loi Rolland a été menée tambour battant par le Sénat, comme il convenait, s'agissant de questions militaires. Je dis l'ex-loi Rolland, parce qu'il ne restait pas grand'chose du projet primitif après que celui-ci a eu passé par la Chambre. Il est vrai qu'il ne reste plus grand'chose du texte de la Chambre après que celui-ci a eu passé par le Sénat. La haute assemblée, en effet, s'est montrée irréductible sur certains points, et elle a tenu à rectifier certaines parties de son œuvre que le Palais-Bourbon avait méchamment détruites.

Vous vous rappelez que, par mesure d'égalité, on avait décidé d'astreindre à deux années de service, avant leur entrée dans ces établissements, tous les élèves des grandes écoles de l'Etat. Persistant dans ses décisions premières, le Sénat veut que les polytechniciens et les saint-cyriens soient tenus d'accomplir une année de service dans le rang aussitôt après leur admission, les élèves des autres grandes écoles de l'Etat (normale, forestière, centrale, ponts et chaussées, mines), accomplissant leur première année de service dans le rang avant leur entrée et la seconde à leur sortie de l'école, dans des conditions spéciales.

Au sujet des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux, les divergences de vues ne sont pas moins complètes. Alors que la Chambre

[1] Numance plutôt brûlée que vaincue.

avait supprimé les treize jours et réduit à quinze la période de vingt-huit jours, le Sénat, après un long débat, sur une intervention très pressante de M. de Freycinet, président de la commission de l'armée, a rétabli les treize jours et vingt-huit jours.

Malgré les efforts des représentants de l'Algérie, les jeunes gens du contingent algérien n'ont pas davantage trouvé grâce auprès du Sénat, qui les soumet à la loi commune, alors que la Chambre leur avait accordé la faveur du service d'un an.

Quant à la date de la mise en vigueur de la loi, le Sénat a maintenu un délai d'un an, ce qui constitue d'ailleurs une concession, alors que la Chambre est d'avis d'appliquer le nouveau régime aussitôt après la promulgation des dispositions légales.

Ces conflits persisteront-ils ? Le projet de loi se promènera-t-il d'une Chambre à l'autre, jusqu'à ce qu'on arrive à s'entendre définitivement ?

Je pense que, au contraire, tout va s'arranger à bref délai, M. Maurice Berteaux s'étant engagé à soutenir devant les députés le texte voté par les sénateurs, même sur les points où ceux-ci se sont refusé de se rendre à ses raisons. Le ministre a déclaré qu'il ne s'entêterait pas par amour-propre, ayant conscience, a-t-il dit, que la loi doit être appliquée *sans retard*, et que mieux vaut aboutir que de s'obstiner à chercher la perfection. Du moment que le chef de l'armée est dans ces idées, comme il n'est pas homme à se dérober et à tergiverser, comme, de plus, il jouit d'une grande autorité sur ses collègues, je ne doute pas qu'il fasse triompher sa thèse.

M. Gouzy, qui l'a remplacé comme rapporteur de la commission de l'armée, vient de conclure, lui aussi, à l'adoption du texte de la loi tel qu'il est, étant entendu que, le jour même où il sera adopté, une proposition sera faite en vue de réduire à une et trois semaines, respectivement, la durée des périodes d'instruction des territoriaux et des réservistes. Sur tous les autres points, la Chambre s'inclinera. Quant à la réduction dont je viens de parler, le ministre a déclaré qu'il travaillerait de son mieux à la faire voter.

J'ai dit que le projet de réglementation de l'avancement n'avait pas eu une bonne presse. Symptôme grave : M. L.-L. Klotz qui a succédé à M. Maurice Berteaux dans les fonctions de rapporteur du budget de la guerre, et qui avait donné à entendre que, pris de court, il se bornerait à reproduire les idées de son prédécesseur et qu'il les prendrait à son compte, M. Klotz, dis-je, a fait une charge à fond de train contre les idées du dit Berteaux sur ce sujet. Le résultat de toute cette campagne a été l'abandon des barêmes proposés, dont l'emploi eût fait dépendre l'avancement d'une règle à calcul, plutôt que des mérites particuliers des officiers, de leur valeur professionnelle et de leur loyalisme. Une note officieuse a donné à entendre que le travail en préparation sera effectué conformément aux règles instituées par le général André, c'est-à-dire que le choix des élus sera laissé à

l'arbitraire du ministre. Mais, dans les milieux politiques, on espère, dans l'intérêt même de la pacification des esprits et de la consolidation de l'œuvre républicaine, que le cabinet, chargé de la besogne, ne commettra pas d'actes arbitraires de nature à provoquer de légitimes protestations. Dussent quelques républicains souffrir de l'application brutale d'un principe absolu, la sagesse veut qu'on se conforme strictement aux désignations faites par le commandement, qu'on se laisse exclusivement guider par les notes données par les chefs hiérarchiques des intéressés. C'est encore de l'arbitraire, sans doute, mais de l'arbitraire décentralisé, dilué, et dont le pouvoir central ne peut guère être considéré comme responsable. Quoiqu'il en soit, l'armée attend avec une curiosité anxieuse la publication des tableaux d'avancement. Elle se demande si M. Guyot de Villeneuve n'en prendra pas prétexte pour recommencer sa campagne.

Cette campagne a fait un mal incalculable. Elle en eût fait bien davantage si on n'avait pas apporté un tact extrême à l'examen et à la solution des difficultés qui se sont produites : plaintes, réclamations, provocations, menaces, il a fallu arranger un nombre considérable d'affaires graves.

Les personnes qui en ont été chargées s'er sont bien tirées ; mais on ne saurait se dissimuler que leur œuvre est précaire. Elles ont réalisé un équilibre plus apparent que réel, que le moindre incident risque de mettre en péril. Si les tableaux montraient que M. Berteaux, au mépris de ses engagements, s'est laissé aller à obéir à des suggestions politiques, si on se croyait fondé à penser qu'il a été guidé par des considérations étrangères au bien du service, si on avait lieu de supposer que de nouvelles fiches ont influé sur ses choix, si, en d'autres termes, il n'exagérait pas la correction, nul doute qu'une nouvelle levée de boucliers se produirait et que des conflits assoupis se réveilleraient.

Mais, si je ne partage pas toutes les idées du ministre de la guerre sur les questions militaires et sur sa tactique (c'est encore quelque chose de militaire, la tactique, mais je parle ici de celle qu'il a suivie dans le règlement de certaines affaires litigieuses) et sur l'opportunité de certaines de ses manifestations oratoires, je sais qu'il est un parlementaire habile et écouté, je sais qu'il a l'esprit résolu et la décision ferme, je sais qu'il a l'intelligence souple et qu'il ne manque pas de jugement. J'ai donc l'espoir que, sans déplaire à ses amis, sans leur imposer des sacrifices excessifs, il saura rester correct et même, comme je le disais tout à l'heure, plus que correct. De cette façon, il deviendra irréprochable, inattaquable.

Il a eu déjà la bonne fortune, enlevant au général Peigné ses plumes blanches et les donnant au général Tournier, mis en disgrâce il y a deux ans, de ne pas susciter de trop vives protestations de la majorité, tout en désarmant la minorité par un acte peut-être inutile de réparation. Souhai-

tons qu'il plaise encore à tout le monde — *exceptis excipiendis* — disons, si vous le préférez : « à presque tout le monde » — quand il fera connaître la liste de ses élus.

* * *

La discussion du budget de la guerre s'est déroulée d'une façon particulièrement satisfaisante. Ne nous eût-elle apporté que la réforme des tribunaux militaires — on pouvait ne pas s'attendre à ce résultat en quelque sorte accidentel — que déjà on serait en droit de se réjouir. Cette réforme, promise depuis bien des années, le général André s'était montré incapable de la réaliser : il s'était laissé circonvenir et déborder par son entourage qui lui avait suggéré un texte de projet de loi vraiment pitoyable. J'en ai trop souvent déploré sa rédaction ici même pour n'avoir pas besoin d'y revenir aujourd'hui. Donc, c'est décidé : le gouvernement propose de restituer aux tribunaux ordinaires la connaissance de tous les délits de droit commun commis par des militaires en temps de paix. D'autre part, les pourvois en revision des jugements prononcés par les conseils de guerre ne seront plus formés devant un conseil de revision militaire, juridiction qui n'a pas de raison d'être. Ils seront déférés à la Cour de cassation, qui devient ainsi, — ce qu'elle aurait dû toujours être, — l'unique tribunal suprême.

Nul doute que le Parlement admette ces propositions. Peut-être seulement trouvera-t-il, comme moi, qu'on aurait pu et dû aller plus loin encore. Toujours est-il qu'il faut commencer par le commencement, et, s'il est vrai qu'il n'y ait que le premier pas qui coûte, félicitons-nous de voir que le premier pas est fait.

L'attitude de M. Berteaux dans la question de la laïcisation, — qu'il veut mener à bien, mais d'une façon libérale, — dans celle des écoles d'enfants de troupe, — qu'il a l'intention de supprimer (enfin!), — dans la question des officiers de réserve, — dont il veut rehausser la situation, — cette attitude a été de tous points excellente. Sur ce terrain, le ministre est tout à fait à sa place, tout à fait à son aise. La tribune ne l'effraye pas. Il a la réplique facile et prompte. Il connaît les affaires dont il parle : le budget de la guerre, c'est « sa partie ». Ses adversaires, qui le savent, n'ont garde de lui susciter des ennuis. Ils ont l'air de s'être donné le mot pour aplanir la route devant ses pas. Les interpellateurs ont accepté de bonne grâce ou de retirer leurs interpellations ou d'en ajourner l'examen. Tout ceci est de bon augure.

Ce n'est pas que j'approuve tout en bloc. Il y a notamment bien des réserves à formuler, je crois, au sujet des programmes nouveaux des écoles militaires et de la doctrine conformément à laquelle ils ont été rédigés. Les conséquences en seront plus graves qu'on ne serait tenté de se le figurer à

première vue. Aussi me proposé-je de revenir là-dessus, convaincu que l'occasion d'en reparler se présentera d'elle-même, à bref délai.

Je reviendrai également sur la question cycliste au sujet de laquelle il a prononcé des paroles profondément décourageantes et injustes. J'ai regretté aussi qu'il abandonnât trop facilement l'idée excellente, qui avait été suggérée au général André et qu'il avait manifesté l'intention de défendre, de créer une Direction des Ecoles militaires.

J'approuve, par contre, les améliorations qu'il se dit tout disposé à introduire dans le régime des répressions disciplinaires, encore que la concentration du pouvoir de punir entre les mains du capitaine seul puisse soulever bien des controverses et que personnellement, à cet égard, j'incline vers le *statu quo*. Mais je n'ai jamais compris qu'on infligeât des peines coercitives, comme les arrêts, à des officiers dont on attend les plus hautes vertus et chez lesquels on veut développer les qualités de caractère.

J'applaudis donc des deux mains au dessein annoncé de renoncer à ces moyens indignes d'hommes respectables et qu'on désire faire respecter. Et la suppression de la prison, de la cellule, ou au moins leur changement de nom, est une réforme également louable, qui évitera certaines erreurs, par suite de la confusion qui s'établit entre la punition de prison prononcée par l'autorité militaire et la peine de l'emprisonnement prononcée par le pouvoir judiciaire.

* * *

Deux manœuvres d'armées figurent au programme de cet automne.

Le 5e corps (*Orléans*), le 6e (*Châlons sur Marne*), le 20e (*Nancy*), avec adjonction de quatre divisions de cavalerie, opèreront sous la direction du général *Brugère*, comme l'an dernier.

Le 9e corps (*Tours*), le 10e (*Rennes*), le 11e (*Nantes*), avec adjonction de la 1re division de cavalerie, opèreront sous la direction du général *Hagron*, également comme l'an dernier.

Je fais des vœux pour que les dates choisies me permettent de me transporter successivement de l'un à l'autre des deux théâtres d'opérations. Mais j'ai bien peur que les deux manœuvres aient lieu à la même époque, et je ne puis songer à recommencer ce que j'ai fait il y a quelques années, alors que le général Saussier attaquait Vaujours, ce pendant que le général de Galiffet se battait dans la Beauce. J'ai suivi les opérations ici et là, profitant des jours de repos des troupes de siège pour aller voir les armées en campagne, et inversement.

Impossible, cette fois, d'accomplir un pareil tour de force. A qui alors donner la préférence? Question terriblement embarrassante. Qui vivra verra. On dit que le président de la République ira dans l'ouest, y entraînant les attachés militaires, et qu'alors la besogne la plus sérieuse (ou, si vous préférez, la moins d'apparat) se fera dans l'est. Mais j'attends d'être renseigné

avec plus de certitude pour prendre une décision. D'ailleurs, nous avons du temps devant nous. En tous cas, et d'ores et déjà, je me réjouis de voir qu'on cherche à exercer tous les ans le généralissime actuel et son futur successeur, dans des conditions qui leur permettent d'agir avec quelque continuité, pour le plus grand bien de leur préparation personnelle et de la préparation des généraux. Une sorte de tradition se créera ainsi, une doctrine s'établira, et ce sera tout profit pour l'armée.

* * *

Un nouveau document vient de paraître qui se rapporte à la poliorcétique. Il s'agit de l'*Instruction* (provisoire, bien entendu!) *sur le service de l'artillerie dans la guerre de siège*, approuvée le 20 octobre 1904.

On y trouve le détail de l'organisation des équipages de siège.

Chacun de ceux-ci, commandé par un général ou un colonel, comprend :

1° Des *divisions d'équipage* (normalement trois);

2° Un *parc d'équipage.*

La *division d'équipage* constitue *l'unité tactique* de l'artillerie de siège elle comprend le personnel et le matériel affectés à un certain nombre de batteries de siège, dont les feux sont dirigés par un même officier, du grade de lieutenant-colonel. Les batteries de siège, commandées par un capitaine, seront souvent réunies en groupes commandés par des chefs d'escadron.

La division d'équipage est dotée du personnel et du matériel nécessaires pour établir le canevas directeur et les planchettes de tir, ainsi que le service de l'observation et des transmissions.

Le *parc d'équipage* est chargé du ravitaillement en munitions, du remplacement et de l'entretien du matériel, etc. Il est placé sous les ordres d'un lieutenant-colonel directeur du parc.

Il comprend trois organes :

Le *parc principal,* établi à proximité de la gare de débarquement, chargé de recevoir et de distribuer le matériel de toute nature;

Des *parcs divisionnaires*, attachés à chacune des divisions, et servant d'entrepôt pour les besoins courants de celles-ci ;

Des *dépôts intermédiaires* desservant un certain nombre de batteries et placés à portée de celles-ci.

Il y a lieu, d'ailleurs, de remarquer que le ravitaillement des batteries s'effectue directement par les parcs divisionnaires; les dépôts intermédiaires constituent seulement des réserves de munitions destinées à parer aux cas imprévus.

Après avoir ainsi défini les organes du service de l'artillerie, l'Instruction du 20 octobre 1904 précise les fonctions du commandant de l'équipage, ainsi que des différents chefs de service dont celui-ci dispose : chef du *service topographique,* chef du *service de l'observation*, chef du *service des trans-*

missions. Les uns et les autres ont une action d'ensemble, pour laquelle ils sont secondés par les officiers des divisions.

Le terrain et les objectifs sont répartis entre les divisions; les officiers qui commandent celles-ci sont de véritables chefs de corps, ayant toute autorité pour l'organisation, la conduite, le contrôle du tir, et, d'une façon générale, pour les questions de toute espèce intéressant les batteries sous leurs ordres.

On reproche à l'Instruction du 20 octobre, — et peut-être est-ce à bon droit, — de n'avoir pas tracé, d'une façon assez précise et détaillée, la démarcation des attributions conférées d'une part aux commandants de division, de l'autre aux trois chefs de service (topographique, de l'observation, et des transmissions). Si les premiers ont une autorité complète dans eur secteur, les derniers conservent, pour l'ensemble des attaques, leur responsabilité vis-à-vis du commandant de l'équipage de siège. Il eût été bon, pour éviter tout conflit, de préciser davantage le rôle de chacun.

Le service du parc d'équipage est confié au *directeur du parc*, qui a pour agents les *commandants des parcs divisionnaires*, le *chef des services centraux*, le *commandant des troupes du parc principal*, le *chef du service des transports du parc principal*.

Ici encore on a trouvé, avec une apparence de raison, que le départ entre les attributions de ces différents agents aurait pu être fixé d'une façon plus nette. La même critique peut être adressée à d'autres passages de l'Instruction. La discussion nous mènerait trop loin. Bornons-nous à une analyse très sommaire.

Après avoir indiqué l'organisation de l'armée de siège et parlé du fonctionnement des services, la brochure que j'ai sous les yeux et qui, soit dit en passant, a le grand mérite d'être très courte, (72 pages!), cette brochure consacre deux petites pages au service des transports (soit par voitures attelées, soit au moyen du chemin de fer à voie étroite) et une petite page au service dans les batteries de siège.

Dans le titre relatif aux *opérations du siège*, il y a lieu de mentionner le chapitre II (*Choix du point d'attaque et projet d'attaque*) et le chapitre III (*Déploiement de l'artillerie de siège*).

La seconde moitié de la brochure est réservée à la défense.

Voici le résumé de son contenu :

Constitution de la garnison (sa composition et son fractionnement).

Artillerie et génie (commandement de l'artillerie de la place; — organisation de l'artillerie d'un secteur; — commandement de l'artillerie des forts; — parc d'artillerie).

Organisation du service dans les secteurs.

Organisation de la défense (positions *avancées* ou de *première nécessité* —

ligne principale de défense; — lignes de défense en arrière de la ligne principale).

Conduite de la défense (défense extérieure; — défense de la ligne principale).

Suivent des annexes dont voici la liste :

Composition des divers états-majors d'un équipage de siège:
Schéma des transmissions téléphoniques?
Schéma de la disposition d'ensemble d'un parc principal d'équipage:
Engerbement et emmagasinement du matériel dans les établissements du parc:
Renseignements relatifs aux effets qu'on peut attendre des diverses bouches à feu de siège;
Renseignements relatifs au tir sur les objectifs que l'on rencontrera le plus fréquemment dans l'attaque des places.
Plan directeur;
Propriété des divers modèles de bouches à feu entrant dans la dotation des places.

Ce n'est pas sortir du sujet que de mentionner la mise en vente, à la librairie Berger-Levrault, d'un « essai de poésie didactique », intitulé : *Un siège célèbre*, avec ce sous-titre : *Pratique et théorie*. L'auteur, qui signe Jean Lataste, est un farceur, qui connaît ses règlements et qui tourne adroitement les vers. Ce n'est pas à dire que les explications rimées qu'il donne soient d'une incontestable clarté. La preuve en est qu'il a cru devoir en mettre la signification dans la marge. Les paraphrases de Delille exigent également des renvois pour l'intelligence obtuse des lecteurs. Et tenez, écoutez :

Et cependant, par le chemin de fer étroit,
Les machines, à tire d'ailes —
C'est-à-dire à renfort de piston et de bielles —
Du fourniment utile apportaient le surcroît :
Munitions, agrès et plates-formes,
Armements et canons énormes.
Des ateliers armés de mètres, de niveaux,
Cordeaux, vilebrequins, essettes et marteaux,
Guident par d'exactes mesures
Les excavations devant les embrasures.

Vous vous demandez peut-être ce que veulent dire ces dix vers. L'auteur nous l'apprend.

Les six premiers représentent le *travail de la voie de 60 centimètres, pendant la nuit de la construction des batteries*, et le quatrain final nous montre la *construction des plates-formes à pivot démontable, modèle 1883!* Il faut le voir pour le croire... n'est-ce pas?

L'éditeur prétend que, « dissimulant sous une forme attrayante et une apparence fantaisiste la plus rigoureuse exactitude, *Un siège célèbre* fixera

invariablement dans l'esprit des lecteurs cette vue d'ensemble (celle des opérations de l'attaque), et par là servira, comme un guide, dans l'étude subséquente, toujours aride, des détails réglementaires, » un peu à la façon du *Jardin des racines grecques* de Lancelot, dans les plates-bandes desquelles notre jeunesse a été conduite. On voit ce que vaut cette « rigoureuse exactitude » que vante le prospectus.

* * *

C'est un très intéressant ouvrage, celui que vient de traduire le capitaine Corteys, du 140e régiment d'infanterie. Il s'agit des *Solutions des thèmes tactiques* donnés aux examens d'admission à l'Académie de guerre de Berlin de 1886 à 1903. L'auteur est le colonel Hauschild, détaché au grand état-major ottoman. L'éditeur est R. Chapelot, qui apporte un soin extrême à la bonne exécution des ouvrages qui sortent de sa maison. Aussi ne lui reprocherai-je pas le peu de lisibilité des cartes qui accompagnent le volume en question. Ce sont des cartes allemandes, dont on peut dire qu'elles ne valent pas — tant s'en faut! — nos reports sur pierre du Dépôt de la guerre.

Je suis plus tenté de reprocher à l'éditeur et au traducteur de n'avoir pas assez varié les caractères qu'ils ont employés. L'œil ne saisit pas très bien, du premier coup, ce qui est le thème de l'exercice, les ordres cités dans le thème, les ordres donnés pour l'exécution de l'exercice, la justification des mesures prises, les observations de l'auteur, les additions du traducteur.

Les Allemands supportent assez bien ce méli-mélo. Le génie simpliste de notre race aime à y voir plus clair. Et ce que je dis de la forme matérielle, je serais disposé à l'appliquer aussi aux développements eux-mêmes qui me paraissent parfois un peu confus. Les ouvrages didactiques exigent un ordre parfait et un enchaînement rigoureux.

Ajouterai-je que je ne comprends pas très bien l'emploi qui a été fait des italiques par le traducteur et que j'aurais approuvé celui-ci de ne pas se conformer scrupuleusement, sur ce point, aux indications du texte?

Mais en voici assez pour les critiques. Je préfère avoir à louer la version française. Peut-être certaines expressions (le mot « considérant », par exemple, qui revient à plusieurs reprises) ne sont-elles pas d'une justesse irréprochable. Mais enfin le style n'est pas, comme trop souvent, empâté de germanismes. On lit facilement ces 170 pages, et j'en recommande chaudement la méditation.

Oui : la méditation. Car un ouvrage de ce genre ne vaut que par les réflexions qu'il suggère.

Nous n'avons pas la prétention, dit modestement le colonel Hauschild, de présenter ici ce qu'on appelle des « solutions *brevetées*. » On sait, en effet,

que, d'après les théories admises chez nous, de telles solutions ne sauraient exister.

Quand on aura à résoudre des thèmes, ou à exécuter une opération tactique, on devra, pour apprécier la situation, faire appel aux *données de l'expérience* ainsi qu'au *bon sens*, tout en conformant sa solution ou ses actes à son *caractère*, à son *instruction* et à ses *rues propres*.

La *résolution* qui en découle doit être *appropriée* au but, *exécutable*, exprimée sous forme d'*ordre*, c'est-à-dire « d'une manière *concise* (et cependant *complète*), *claire*, *précise*, et *adaptée à l'intelligence du destinataire*.

De son côté, le capitaine P. Corteys fait valoir que ce Manuel fournit « à tous les officiers les moyens de parfaire et de compléter leurs connaissances théoriques par l'application de principes généraux à des cas particuliers. » On n'est donc pas dispensé — bien au contraire! — des réflexions personnelles qui, seules, peuvent vivifier l'étude d'un ouvrage de ce genre.

C'est dire qu'il pousse à la critique. Et tout naturellement je me trouve conduit à chercher chicane à l'auteur, qui me semble n'avoir pas toujours suffisamment discuté et justifié les dispositions auxquelles il s'est arrêté. Il est tels ordres qu'il donne, et dont je ne saurais assez blâmer la rédaction. Celui-ci, par exemple, que le général de brigade envoie par bicycliste au commandant du train régimentaire (page 40) :

Un combat est imminent au sud d'*Ilfeld*.

Les trains régimentaires s'arrêteront à l'endroit où ils recevront cet ordre, les timons tournés vers le nord.

Ilfeld est occupé par nos troupes.

L'ordre que je viens de transcrire est-il concis et complet et clair et précis et adapté à l'intelligence du destinataire ?

Il me semble que non.

Et, si je dis qu'il semble, c'est que le rédacteur de l'ordre n'a pas pris la peine de justifier sa décision, ce qui nous réduit aux conjectures.

Eh bien, ce que je crois comprendre, c'est que le général de brigade « commandant le détachement mixte envoyé comme flanc-garde de gauche de la division » a l'intention de faire rétrograder ses trains régimentaires vers le nord, le cas échéant. Comme ils viennent du nord, il leur prescrit de s'établir face au nord.

Mais, d'abord, cette éventualité d'une retraite n'est prévue explicitement nulle part. (Il est question soit de marcher sur Nieder-Sachswerfen qui se trouve au sud, soit de tourner à droite pour rejoindre la division à Appenrode, qui se trouve à l'ouest. Je ne vois pas qu'on parle de rebrousser chemin dans la direction d'Hasselfelde. Il est vrai que cette solution s'imposerait d'elle même, en cas d'échec.) Et, une note très judicieuse de la page 47 s'exprime ainsi :

Où le terrain ne présente aucune difficulté, il n'y a pas de raison pour

faire arrêter les trains régimentaires en un point déterminé ou pour leur prescrire de faire *demi-tour*: cette dernière mesure a toujours des conséquences fâcheuses.

Ceci posé, était-ce le lieu de le prescrire, ce demi-tour?

En principe, lorsqu'on prescrit à un convoi de s'arrêter là où l'ordre le trouve, j'estime qu'il ne doit pas faire halte sur la route. Il doit parquer sur un terrain en bordure de cette route, et alors les timons seront tournés du côté du débouché, de la porte de sortie. Ils seront donc orientés de ce côté là, et non dans la direction future de la marche.

Il est clair que le colonel Hauschild a entendu faire faire demi-tour à la colonne de voitures, en laissant celle-ci sur la route même. Sans doute, il estime de peu d'intérêt, dans la circonstance, d'embarrasser cette route, puisque le détachement est isolé. Et peut-être, au surplus, y a-t-il peu de chances de trouver des terrains en bordure où on puisse parquer, étant donné que la route suit un vallon très resserré et forme un véritable défilé. D'autre part, il est probable qu'il a voulu éviter le mot demi-tour qui implique l'idée d'une retraite.

N'importe : il eût mieux valu, je crois, dire : « Les trains s'arrêteront à » l'endroit même où ils recevront cet ordre, prêts à rétrograder. » C'est le but, ceci. Le moyen doit rester à la disposition du chef auquel l'ordre s'adresse, ainsi que le dit très judicieusement la préface :

Quand on a affaire à des sous-ordres bien instruits (et, chez nous, c'est le cas), il suffit de *fixer le but* à atteindre, en laissant aux exécutants le *choix des moyens* : d'abord pour ne pas diminuer leur liberté d'action, ensuite parce que, d'ordinaire, l'ensemble des détails ne peut être saisi que sur le terrain même, et que les circonstances peuvent entre temps le modifier.

Eh bien, ici, cette règle si sage a été méconnue. Le commandant des trains régimentaires est dans l'impossibilité, en vertu du texte formel qu'il a reçu, de profiter d'un élargissement de la vallée pour y former le parc, ce qui aurait le double avantage de dégager la route (avantage secondaire en l'espèce) et de faciliter la surveillance. Or, on sait combien les occasions de désordre et les tentations de fuite sont nombreuses lorsqu'on est isolé dans un chemin encaissé, offrant de nombreuses anfractuosités et serpentant entre des rochers escarpés....

....Je me suis laissé aller au plaisir de disserter sur un détail, un bien mince détail, sur celui qui, le premier, m'est tombé sous les yeux. Mon bavardage prouve quel parti on peut tirer de l'étude du livre que voici. Je ne voudrais pas dire que je donne comme un modèle les considérations qui sont venues au bout de ma plume : c'est du moins un exemple. On voit, par là, le profit qui sort de ces opérations fictives sur des données réelles, sur ce qu'on appelle chez nous des cas concrets.

Tout à fait bon, le livre que le commandant Ernest Picard vient de publier chez Plon-Nourrit sur *Bonaparte et Moreau*. Oui : tout à fait bon. D'un vif intérêt d'abord, par le sujet. D'un intérêt non moins vif par la façon dont ce sujet est traité, avec savoir et savoir-faire. Voilà de l'histoire, ou je ne m'y connais pas, de l'histoire documentée et pittoresque en même temps, vivante, solide sans lourdeur, de l'histoire présentée sous une forme agréable et vraiment française.

On suit l'auteur avec sécurité. Il a su inspirer confiance dès l'abord par une bibliographie suffisamment copieuse et suffisamment sobre, dans laquelle il y a une excellente critique des textes (et vous savez si je tiens à cette étude préliminaire des sources, à ce triage méticuleux des matériaux mis en œuvre). De plus, chaque fois qu'un témoignage est invoqué sans qu'il ait été possible de le contrôler, c'est indiqué dans le récit et aussi dans la référence correspondante. « De la sorte, comme dit fort justement le commandant E. Picard, les faits de ce genre peuvent être nettement différenciés de ceux qui reposent sur des données certaines. » Il ajoute, à bon droit, que « ces derniers sont, de beaucoup, les plus nombreux, d'ailleurs. »

Voilà de sages précautions. Elles indiquent un esprit modéré et impartial; la dialectique et les conclusions ne sont pas pour modifier cette appréciation. J'aime beaucoup le jugement final, fortement motivé, sagement libellé, non sans grâce, non sans vigueur. Je voudrais le transcrire tout entier. J'en recopie, à défaut de l'ensemble, ce que les gens de chez moi appelleraient la fin finale, une fin finale à laquelle je ne change pas un mot, si je me permets d'y ajouter ou d'y déplacer par-ci par-là quelques virgules ou d'autres signes de ponctuation :

« Nature quelque peu féminine, sensitive et facilement irritable, portée à donner volontier de l'importance aux apparences et aux dehors, d'ailleurs loyale, Moreau a dû ressentir vivement certains procédés, blessants à dessein, de Bonaparte à son égard.

Moreau semble avoir été de ces hommes qui donnent leur amitié sans réserve, et sans soupçonner chez les autres plus de calcul qu'ils n'en ont eux-mêmes, mais qui, du jour où ils s'aperçoivent qu'on les a trompés, ont peine à pardonner à autrui d'avoir abusé de leur confiance et de leur droiture.

Mais c'est singulièrement rabaisser la querelle de ces deux hommes que de l'attribuer exclusivement, ou en grande partie, à des causes d'amour-propre et d'intérêt.

Ce qui les a brouillés, c'est une incompatibilité irréductible de caractère et d'idées.

Bonaparte était un ambitieux, prêt à tout sacrifier à son ambition ; Moreau était désintéressé et croyait aux principes. Bonaparte considérait la Révolution comme un instrument propre à servir ses intérêts, comme un moyen de s'élever; Moreau l'aimait comme l'aube d'une ère nouvelle de liberté. Il y avait du condottiere dans Bonaparte, tandis que, dans Moreau, vivaient les aspirations généreuses de l'an II.

Leur alliance naquit d'une erreur de Moreau qui, en Brumaire, crut voir en Bonaparte le défenseur de la République. A l'amitié succéda la méfiance, du moment ou Moreau eut le sentiment vague qu'on s'était joué de sa crédulité. La rupture éclata quand, après Lunéville, Moreau vit Bonaparte porter chaque jour une atteinte nouvelle à la liberté, et s'acheminer vers le rétablissement du pouvoir personnel. Les mêmes causes qui avaient scellé leur amitié la brisèrent. »

Peut-être trouvera-t-on cette langue un peu trop imagée. Certains puristes pourront n'aimer que médiocrement cette Révolution qui est un instrument, un moyen ou une aube, et aussi cette erreur qui ont pour enfant une alliance. Mais je crois que si on ne va pas chercher midi à quatorze heures, on goûtera la psychologie de ce passage, résumé de tout un volume dans lequel on voit constamment un candide, un ingénu, aux prises avec un « roublard » et — qui pis est — un roublard de génie.

* * *

Au moment de terminer cette chronique, je reçois un volume que je n'ai pas le temps de lire (*L'officier éducateur national*, par le lieutenant Marceau, à Bordeaux, 7, rue de la Merci), mais que j'ai feuilleté et qui me parait, à première vue, intéressant, très intéressant même. Ce n'est pas qu'il soit composé avec beaucoup de méthode. Il saute aux yeux que l'auteur a fait une « salade » assez étrange d'éléments composites, de valeur fort inégale. Mais on voit que ce qu'il dit, il l'a fait, et il n'en faut pas davantage pour donner beaucoup de prix à son travail.

Il n'en manque certes pas, d'études sur le rôle de l'officier dans la nation, sur son devoir comme éducateur. Le sujet est à la mode. Les uns l'ont traité avec grandiloquence; d'autres, avec concision; tels avaient mandat officiel pour s'acquitter de ce soin; tels s'en sont chargés de leur autorité privée. Beaucoup, hélas! ont mis sur le papier d'excellentes idées qu'ils n'avaient pas dans le cœur. Ils ont été libéraux par ordre, ou par snobisme, ou par entrainement, point par conviction. Ils ont fait de belles phrases, — il en est auxquelles ma confiante ingénuité s'est laissée prendre[1], — mais ls étaient incapables de penser ce qu'ils écrivaient et d'agir conformément aux doctrines qu'ils exposaient avec tant d'art. Ici, il semble bien qu'on a affaire à un convaincu, et ce qui le prouverait, au besoin, c'est ce qu'il y a de tumultueux dans son livre. Il n'a pas l'air d'être le maître de son sujet : il est en quelque sorte débordé par lui. Les idées se pressent sous sa plume, et sa sincérité éclate au détriment de l'art.

Je répète que c'est là une première et superficielle impression. Je me propose de voir ce qu'elle vaut. Mais, comme je risque d'être entraîné par

[1] Voir la livraison de décembre 1902, page 1069.

le courant des nouveautés, je n'ai pas voulu attendre pour vous signaler ce volume.

C'est pour la même raison que je veux mentionner, sans plus tarder, la mise en vente du 3e volume de « 1815 », par Henry Houssaye, de l'Académie française (librairie académique Perrin). Ce tome, le troisième et dernier, est consacré à *La seconde abdication* et à *La Terreur blanche*. Il n'est pas moins émouvant que les précédents et peut-être a-t-il davantage l'intérêt de la nouveauté. L'éclat du feu d'artifice éblouit les yeux, et, quand il est éteint, l'œil perçoit mal le détail des carcasses carbonisées. Tout paraît sombre et confus. Le récit de M. Henry Houssaye nous fait voir clair, très clair, dans ce que nous avions jusqu'ici eu grand'peine à discerner. Faut-il avouer que nous ne nous y étions guère efforcés et que, après avoir suivi haletants le drame poignant des Cent jours, nous avions fermé le livre de l'Histoire, n'ayant que peu le goût de nous rendre compte de ce qui s'était passé après.

Eh bien, nous avions tort, car, je le répète, tout ce qui a suivi Waterloo est d'un intérêt singulièrement vif et infiniment varié, trop varié même pour nous qui ne cherchons guère que le côté militaire des événements. Or, ici, les faits de guerre n'existent pour ainsi dire pas. La diplomatie, la psychologie, passent au premier plan.

J'ai dit combien le récit de l'auteur est limpide. On se rappelle peut-être que je lui ai reproché de clarifier des choses même dont l'essence est d'être troubles. Je lui ai adressé d'autres reproches du même genre. Je crois qu'il n'a pas cessé de les mériter ; mais je crois aussi que les défauts de ce genre sont plus sensibles dans la narration d'une bataille aux épisodes confus et mal connus, parce que difficiles à observer et à noter, je crois, dis-je, qu'ils y sont plus sensibles que dans l'analyse de négociations ou d'intrigues. J'ajoute que, dans le très rapide examen que je viens de faire de ces six cents pages bien remplies, je n'ai pas aperçu ces phrases lourdes, ces contradictions de textes, ces incorrections que j'avais eu à signaler précédemment. Si mes critiques peuvent être pour quelque chose dans ce résultat, je me réjouis de les avoir faites. Et je me réjouis de constater que M. Henry Houssaye, tout « arrivé » qu'il soit, demeure perfectible et se montre en progrès.

CHRONIQUE DE LA REVISION

A travers les sociétés d'officiers. — L'instruction des cadres dans la future organisation militaire. — Rapport des Départements militaires des Cantons romands.

A l'échéance du délai de propositions, une série de résolutions ont été encore déposées par un certain nombre de Sociétés d'officiers, entre autres par celles des cantons de Schwytz, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Bâle-Ville, Zurich, Glaris et Grisons. Elles confirment les opinions précédemment émises : non-obligation de l'instruction militaire préparatoire (Bâle-Ville est pour l'obligation), prolongation de l'école de recrues jusqu'à 60 à 80 jours, cours de répétition annuels, condamnation du système ternaire de l'avant-projet, répartition de l'armée en trois catégories. On peut, croyons-nous, considérer ces divers points comme acquis. Un peu plus débattue est la question de la suppression ou du maintien des écoles de sous-officiers. Le maintien parait toutefois rencontrer la majorité des adhésions. Les officiers saint-gallois présentent un amendement admettant une réduction de la durée de ces écoles. Ils font observer que le programme de celles-ci oblige à consacrer une grande partie du temps disponible à un simple perfectionnement de l'instruction reçue par l'élève sous-officier comme recrue. La prolongation de l'école de recrues permettra d'alléger cette partie du programme de l'école de sous-officiers. Ils admettent dès lors une réduction à 15 jours de cette dernière. Glaris soutient le même point de vue.

Parmi les questions qui ne seront pas nécessairement tranchées par la loi organique, mais sur lesquelles la discussion a néanmoins porté presque partout, celle des troupes alpines a rencontré une adhésion quasi-unanime, sous réserve d'un recrutement régional dans les contrées montagneuses au lieu du recrutement divisionnaire. Saint-Gall examinant en même temps la proposition de la suppression des carabiniers s'y oppose. « Par pure considération d'opportunité, dit cette section, considération tirée de la popularité dont ils jouissent, les carabiniers doivent être conservés. »

Nous avons dit que l'ordre ternaire était très généralement condamné. La plupart des sections préconisent la conservation des bataillons et des compagnies actuels. Argovie désirerait aussi le maintien du corps d'armée et de l'organisation du landsturm par bataillons.

En ce qui concerne l'organisation de l'administration, les principes posés

par le projet des commandants supérieurs rencontrent généralement plus de sympathie que le système de l'avant-projet. A noter, dans cet ordre d'idées, un postulat de la section de Glaris en faveur de la permanence des commandants des fortifications.

De toutes les propositions émises par les sociétés d'officiers, celles de la Section vaudoise insistent le plus nettement sur la nécessité de conserver sans arrière-pensée le régime fédéraliste de la loi de 1874. Même Genève se montre moins catégorique. Nos camarades genevois admettraient, par exemple, la « fédéralisation » de toute l'artillerie et de toute la cavalerie. Les officiers vaudois, au contraire, soucieux de profiter de l'élément de solidité et de cohésion que représente l'esprit de corps, posent la règle générale des troupes cantonales, la Confédération ne devant intervenir que pour la formation des unités que les cantons sont incapables de réunir par eux-mêmes. Dans l'assemblée des délégués de la Section vaudoise, le 18 février, cette manière de voir a été très généralement partagée. L'impression était même que la dernière loi sur la réorganisation de l'artillerie a été trop loin dans le sens de la fédéralisation; certaines des batteries qu'elle a créées ont été déclarées fédérales sans aucune nécessité démontrée. Les officiers vaudois estiment que c'est là une erreur, et nous sommes de leur avis. Nous considérons comme indispensable pour le succès de la revision, que le projet définitif s'applique à dissiper les craintes qu'ont fait naître à cet égard quelques passages de l'exposé des motifs de l'avant-projet. La revision doit être exclusivement militaire, sans arrière-pensée politique d'aucune sorte, et sans altérer en quoi que ce soit, dans l'établissement des dispositions légales nouvelles, la base constitutionnelle de 1874. Ce serait une grande maladresse d'aliéner à l'œuvre entreprise les sympathies de ceux qui désirent la voir aboutir, mais se verraient contraints, à regret, de se détourner d'elle, pour des motifs impérieux de principes constitutionnels. En 1895 déjà, des officiers très dévoués à l'armée avaient été amenés par ces motifs à combattre les projets de revision. Il est inutile de renouveler cette expérience, car ce que ces officiers ont fait hier, ils sont prêts, certainement, à le recommencer demain.

Voici, à titre de document, les thèses de la Section vaudoise :

Aucun des deux projets examinés ne paraît répondre complètement aux intérêts militaires ni aux vœux de l'armée. L'avant-projet du Département militaire a une tendance centralisatrice à laquelle la Section vaudoise ne croit pas devoir souscrire. Le nouveau projet ne devrait contenir que l'énoncé des principes généraux qu'il est nécessaire d'introduire dans une loi organique. Il ne devrait particulièrement pas renfermer des prescriptions de détail que des changements d'armement et de tactique peuvent forcer à modifier.

En ce qui concerne les corps de troupes et unités d'armée, nous estimons inutile plus de détails que n'en prévoient les articles 49 et 50 de l'avant-projet des Commandants supérieurs.

Les cantons pouvant, par leurs propres forces, assurer la mobilisation et les troupes cantonales présentant plus d'esprit de corps et plus de cohésion que les corps de troupes fédérales, il ne faut attribuer à la Confédération que les troupes que les cantons ne peuvent composer à eux seuls. Il faut répartir l'administration du matériel entre la Confédération et les cantons, de manière à assurer une mobilisation aussi simple que possible.

Le drapeau est un symbole, sa cravate cantonale aussi. Ne supprimons donc pas le drapeau des bataillons. Il les différencie entre eux et contribue à maintenir un esprit de corps qui ne saurait être reporté au régiment dans notre armée de milices.

Les bataillons de carabiniers possédant un esprit de corps très marqué, qui exerce un excellent effet non seulement sur eux-mêmes, mais sur la population entière: il serait très regrettable de les supprimer Il serait même désirable de leur rendre leur ancien mode de recrutement, par la qualité du tir, facteur important d'émulation pour développer le goût du tir.

La question de la création de bataillons alpins est indépendante de celle des carabiniers. On ne devrait former comme tels que les bataillons ou les compagnies cantonaux recrutés dans les montagnes. Il serait préjudiciable à l'infanterie divisionnaire de former de ces bataillons alpins dans tous les arrondissements de division, car cela conduirait à une nouvelle sélection.

Au point de vue de l'administration supérieure et des compétences des Commandants de troupes, il faut s'en tenir à l'organisation militaire de 1874, mise à jour conformément à la situation actuelle.

Le chef du Département militaire fédéral devrait reprendre le caractère nettement civil que la loi de 1874 lui attribuait.

Il n'y a pas lieu de créer un état-major du génie. Il faut augmenter les compétences du Chef du bureau d'état-major général, le mettre plus en relation avec le reste de l'armée et en faire le conseiller militaire direct du Département militaire fédéral.

Les Commandants de corps d'armée et de division ne sont pas des officiers permanents; ils ne peuvent être choisis qu'à titre temporaire parmi les fonctionnaires militaires. Leurs compétences doivent être augmentées ainsi que celles de tous les Commandants de corps de troupes.

Il n'y a pas lieu de créer des Directeurs d'arrondissements.

On ne saurait mieux démontrer l'impossibilité de rendre obligatoire l'instruction militaire préparatoire, qu'en constatant que ce principe était déjà inscrit dans la loi militaire de 1874 et n'a jamais eu d'effet.

En outre, il n'est nullement prouvé que cette obligation soit désirable; il y a au contraire lieu, dans un pays démocratique, d'encourager l'initiative privée et d'augmenter toujours davantage le domaine où elle peut exercer son activité.

En conséquence, il serait désirable que la Confédération, en lieu et place d'exercices militaires préparatoires obligatoires, subventionnât plus que par le passé les sociétés de tir, de gymnastique et les cours préparatoires volontaires.

Le service militaire obligatoire des régents ne pouvant qu'exercer une influence très favorable sur leurs élèves, la Confédération devrait prendre partiellement à sa charge les frais de remplacement que cette obligation imposerait aux cantons.

Une augmentation des jours de service serait désirable; il ne faut en aucun cas les réduire dans aucune arme, comme cela aurait lieu suivant les deux avant-projets en présence.

Le système des cours de répétition annuels est préférable, d'une manière générale, à celui des cours bisannuels; il ne devrait être adopté pour l'artillerie que si la durée du cours est supérieure à 11 jours effectifs.

Il y a lieu de tenir compte des conditions particulières à chaque arme pour fixer la durée et la périodicité de ses cours de répétition.

Il serait avantageux d'avoir un cours en landwehr.

Il faut en tout cas adopter un système qui assure pour les manœuvres des effectifs complets.

La sortie de l'élite devrait avoir lieu à la fin de la 32e année, celle de la landwehr, à la fin de la 39e année.

L'incorporation des officiers devrait avoir lieu en élite ou en landwehr, sans égard à l'âge, conformément au § 42 de l'avant-projet du Département militaire fédéral.

Vu le développement physique tardif des recrues, particulièrement à la campagne et à la montagne, il importe que le recrutement puisse être ajourné le cas échéant jusqu'à l'âge de 23 ans.

Il est indispensable de maintenir l'école de sous-officiers dans l'infanterie, école qui a été saluée à sa création comme un très grand progrès.

Il y aurait lieu d'étudier la création d'appointés dans l'infanterie, en vue d'augmenter le prestige des sous-officiers.

Il faudrait étudier la possibilité d'une augmentation de solde pour les sous-officiers subalternes soit pour faciliter dans certains cas leur recrutement, soit surtout pour marquer mieux leur importance.

L'aspirant officier d'infanterie doit faire une école de recrues comme sous-officier, tant pour son propre développement, que pour se rendre mieux compte, dès les premiers jours, des charges et des responsabilités du grade d'officier.

Le maintien de cours de cadres est désirable.

La durée des écoles d'aspirants du génie et du service sanitaire doit être fixé en tenant compte des connaissances techniques acquises dans la vie civile.

Les écoles d'officiers du grade supérieur à lieutenant doivent être déterminées par les Chambres fédérales et non fixées dans la loi d'organisation militaire.

Il nous faut revenir également sur les postulats adoptés par la Société militaire du canton de Genève. Le rapport général rédigé par le colonel Camille Favre, vient d'être publié en une courte mais substantielle brochure, sous le titre *Revision de la loi d'organisation militaire.* Nous en détachons le chapitre intitulé : « Durée des écoles de recrues et nombre des cours de répétition » qui résume d'une façon très claire en même temps que concise une opinion fort répandue dans nos cercles d'officiers et que la *Revue militaire suisse* a partiellement soutenue à diverses reprises :

Le Département militaire propose une école de recrues de soixante jours et huit cours de répétition, pour l'élite, de onze jours chacun, tandis que les commandants des unités supérieures recommandent une école de recrues de

quatre-vingts jours, comme dans la cavalerie, et six cours de répétition de onze jours.

Ce dernier projet paraît avoir accordé une importance excessive à la prolongation des écoles de recrues. Nul doute que cette école ne doive être prolongée et même qu'une école de quatre-vingts jours ne soit une chose désirable en principe. Mais, nous ne disposons que d'un nombre de jours de service limité. Si donc, on allonge trop l'école de recrues, on sacrifie les cours de répétition.

A la base de l'école de recrues de quatre-vingts jours, paraît être cette idée que, la première instruction étant ainsi prolongée, l'importance du cours de répétition deviendrait comparativement moins grande. En d'autres termes, une fois cette école portée à quatre-vingts jours au lieu de soixante et suivie de six cours de répétition, nos hommes, comme les réservistes d'une armée permanente, conserveraient plus ou moins intacts les bénéfices de leur première instruction, jusqu'à la sortie du service.

Cependant, que nos soldats aient soixante jours de première instruction ou quatre-vingts jours, ils seront toujours des miliciens, c'est-à-dire des troupes ayant eu une instruction première plus ou moins insuffisante et qui, par suite, tend à s'effacer. A ce déficit, il faut parer par des exercices périodiques nombreux.

Nous savons, par expérience, qu'une troupe oublie beaucoup trop en deux années et c'est sur ce fait essentiel qu'a été basée la revision. Il faut, avant tout, arriver à y porter remède et à retirer des cours de répétition des résultats à la hauteur de ceux des écoles de recrues. Ce résultat, qui n'a pas encore été obtenu, ne peut être atteint que par un nombre suffisant de cours de répétition consécutifs. Il est d'autant plus nécessaire, que nos écoles de recrues ne constituent pas des unités de guerre et, cependant, c'est avec la troupe telle qu'elle sort des cours de répétition que nous serions appelés à faire campagne.

Une école de quatre-vingts jours serait très longue et vingt jours supplémentaires d'instruction ne produiront pas un tel résultat que ce dernier puisse entrer en comparaison avec le tort causé aux unités de guerre par une réduction de huit à six des cours de répétition.

Avec six cours de répétition, dans une élite formée de douze à treize classes, les hommes resteraient six à sept ans sans rien faire et il en serait de même, durant six années, dans la landwehr. En effet, le projet des chefs de corps ne prescrit aucun cours de répétition pour la landwehr. Ainsi, les dernières classes de l'élite deviendraient une sorte de landwehr et la landwehr un véritable landsturm, chose inadmissible, tant que nous avons besoin de cette dernière troupe pour des formations de seconde et même de première ligne.

Tout ceci paraît être en contradiction avec le mouvement qui a servi de base à la revision, c'est-à-dire la nécessité d'avoir des unités de guerre mieux instruites et mieux entraînées, quitte à faire des sacrifices sur le nombre. Si l'on pouvait réduire notre armée à huit ou dix classes d'élite, le projet serait excellent. Mais, tant que nous sommes obligés, par des nécessités stratégiques, de maintenir des classes d'élite en plus grand nombre et une landwehr sérieuse, nous devons conserver aux dernières classes un minimum de répétitions indispensables. Faute de quoi, mieux vaudrait encore les supprimer.

Avec huit cours de répétition d'élite et un cours de landwehr, nous pou-

vons atteindre ce minimum nécessaire, ou du moins nous faisons tout ce qui est possible pour y arriver, sans augmentation sensible des charges actuelles

Grâce à ce programme, nos unités d'élite, surtout dans l'infanterie, seront entièrement transformées, soit au point de vue des cadres, soit au point de vue de la troupe, par la série des cours annuels. Nos unités de guerre formeront de véritables corps, et cadres et troupe entreront en connaissance plus intime. C'est, il faut le rappeler, cette cohésion acquise par l'habitude qui forme le fond du moral d'une troupe et lui assure toute sa valeur. Nous pouvons d'autant mieux prétendre à assurer complètement ce résultat que nos unités de l'élite, au début d'une campagne, ne renfermeront que peu de personnel des dernières classes d'âge.

Un autre et grand inconvénient des six cours de répétition consiste dans l'affaiblissement qui en résulterait pour nos effectifs de paix. On n'appellerait désormais aux manœuvres que six classes au lieu de dix qui ont été présentes en dernier lieu dans nos unités.

Avec huit cours de répétition, on pourrait au contraire compter sur huit classes, ce qui est, il est vrai, une diminution aussi, mais une diminution acceptable. En effet, l'effectif de la compagnie d'infanterie en temps de paix resterait encore assez voisin de l'effectif de guerre actuel de deux cents fusils [1].

Ce point est d'une importance considérable, car c'est la caractéristique de notre armée de se servir, en temps de paix, de formations et d'effectifs aussi semblables que possible à ceux du temps de guerre. Si on lui enlève cet avantage, qui frappent tous les étrangers, on lui ôte en même temps une grande partie de sa valeur.

En ce qui concerne le cours de répétition projeté pour la landwehr, ce qui précède fait suffisamment ressortir sa nécessité. On ne saurait laisser sans instruction quatre ou cinq années d'élite, suivies de six années de landwehr. Si insuffisant que soit ce cours unique, il faut se rappeler qu'il sera plus long qu'aujourd'hui et que la landwehr bénéficiera d'une amélioration très sérieuse de la troupe dans l'élite et d'un meilleur entraînement des cadres. En outre, les cours de landwehr ayant lieu tous les trois ans d'après l'avant-projet, la troupe, il est vrai, ne participerait qu'à un seul cours, mais les cadres en feraient deux. On est donc fondé à espérer pour ce cours unique des résultats supérieurs à ceux des deux cours exigés aujourd'hui.

* * *

Nous avons signalé déjà, mais sans nous y arrêter, la brochure du major

[1] D'après les chiffres de 1902, pour 106 bataillons d'infanterie :

6 classes donnent 64,202 hommes, soit 606 par bataillon.
8 » » 83,992 » » 793 » »
10 » » 100,508 » » 948 » »

Donc, déduisant 10 % d'indisponibles et 30 hommes pour le petit état-major, on pourrait obtenir, en hommes présents :

6 classes, 515 hommes par bataillon, 129 par compagnie,
8 » 683 » » » 171 » »
10 » 823 » » » 206 » »

Dans ces chiffres ne sont pas compris les gradés appartenant à des classes non appelées au cours.

d'état-major E. Sonderegger : *Die Cadres-Ausbildung in unserer Künftigen Militär-Organisation*[1]. Il y a intérêt à y revenir.

Avec infiniment de raison, l'auteur met l'éducation et l'instruction à la base de l'organisation de l'armée. Mais il constate que le problème est plus difficile chez nous que partout ailleurs. Notre constitution et nos traditions démocratiques accoutument chaque citoyen à discuter librement les hommes et les choses et à se faire un jugement personnel sur toute question. Ces traditions, source de progrès intellectuel et économique, sont en contradiction avec le principe militaire de la soumission complète à la décision et à la volonté d'un chef; elles ne s'accordent avec lui qu'à la condition que notre cadre soit absolument à la hauteur de sa tâche et fasse preuve dans l'accomplissement de celle-ci d'une assurance qui inspire une pleine confiance. Cette assurance sera la conséquence d'une instruction aussi perfectionnée que possible, en vertu de laquelle chaque titulaire d'un grade doit connaître non seulement les exigences de la fonction correspondante mais celles du grade immédiatement supérieur.

Cette exigence apparaît comme plus impérieuse encore si nous tenons compte des nécessités du remplacement en temps de guerre. Déjà lors des mobilisations de nos corps d'armée, nous constatons presque chaque année des vides imprévus, qu'une mobilisation de guerre rendraient plus nombreux encore. Et comme il ne serait plus possible alors d'emprunter les éléments d'un autre corps, l'avancement serait la seule ressource.

Ayant ainsi posé les prémisses de son raisonnement, le major Sonderegger examine les principes qui doivent présider à l'instruction de notre cadre d'officiers : instruction première approfondie, égalité dans la durée du service d'instruction des officiers des diverses armes, ce qui ne nous paraît pas aussi indispensable, etc.

Abordant l'instruction pratique des officiers, l'auteur admet naturellement que des cours de répétition plus fréquents que les cours bisannuels sont nécessaires. Mais il se heurte à la difficulté de l'insuffisance des jours disponibles pour ces services, pour peu que l'on veuille combiner le système du cours annuel avec la réunion des effectifs de guerre. Il préconise en conséquence un moyen terme, qui nous paraît plus ingénieux que pratique : celui de la réunion de neuf classes d'âge convoquées six fois tous les dix-huit mois, soit au printemps de la première année, dans l'automne de la seconde, au printemps de la quatrième, et ainsi de suite. L'école de recrues de 80 jours permettrait ainsi 66 jours de cours de répétition avec des effectifs suffisants.

L'inconvénient de ce système serait, pour les cours du printemps, de retenir les unités sur les places d'exercices au lieu de les envoyer sur le

[1] Fascicule N° 5 des *Militärische Einzelschriften über Tagesfragen der Schweiz. Armée*. Arnold Bopp, éditeur, Zurich.

terrain. L'instruction des officiers n'en pourrait qu'être préjudiciée. Nous retomberions dans le régime condamné par tout le monde, des périodes de convocation, simples cours de revision de l'instruction fournie aux unités de recrues.

Pour le major Sonderegger, l'école de recrues de 80 jours ne doit pas avoir pour but seulement la formation du soldat; elle permet aussi de former mieux l'officier en lui procurant l'occasion d'acquérir la routine que nos périodes d'instruction actuelles, trop courtes et trop espacées, ne lui fournirait jamais au même degré. Il y voit aussi le moyen de concentrer sur les plus jeunes années de l'officier la plus grande part de l'augmentation du service qui lui sera imposée. A cet égard, il estime que les deux projets laissent à désirer; qu'ils augmentent sans motif suffisant, dans des proportions trop inégales, le service des cadres supérieurs et celui des officiers subalternes.

L'auteur examine encore l'instruction des officiers des armes spéciales, celle des officiers de l'état-major général et celle des sous-officiers. Il conclut en faveur d'une sensible augmentation de la durée du service des officiers, d'une instruction première plus étendue et plus solide, enfin de l'égalité du temps de service pour les officiers des différentes armes.

* * *

Un des faits sur lequel les opinions sont le plus hésitantes concerne l'administration militaire. Il faut, en effet, avoir vu de près le travail des bureaux pour apprécier leur organisation en connaissance de cause. Ce n'est le cas que d'un très petit nombre d'officiers.

Les chefs des départements militaires des Cantons romands, MM. les conseillers d'Etat Aebi (Fribourg), Etier (Vaud), Ducrey (Valais), Droz (Neuchâtel), Mussard (Genève), ont cru devoir traiter cette question dans un rapport adressé au Département militaire fédéral, et qui vient d'être publié. Nous y trouvons une confirmation de ce que nous disions plus haut, qu'il est de l'intérêt de l'œuvre entreprise de ne pas la compliquer d'arrière-pensées politiques.

Le rapport des départements est une manifestation de souveraineté cantonale. Le principe sur lequel il se base est que la Constitution de 1874 demeurant le fondement de la législation militaire, celle-ci doit se soumettre strictement aux dispositions de cette Constitution. Le rapport signale en conséquence les propositions des avants-projets qui contredisent, suivant les auteurs, à cette obligation.

1. Ils posent un premier desideratum d'une portée générale. Ils demandent une délimitation exacte et complète des attributions militaires de la Confédération d'une part, des Cantons de l'autre. La collaboration de ces derniers est indispensable, en effet. L'administration militaire ne peut pas être exercée

par les fonctionnaires militaires seuls; elle exige, en outre, le concours constant d'éléments civils divers tels que les préfets, les autorités communales, les receveurs de l'Etat, les officiers de l'état civil, les geoliers des prisons, la gendarmerie. La Confédération doit passer par l'intermédiaire des Cantons pour mettre en œuvre tous ces organes administratifs. Il faut donc laisser aux Cantons les attributions nécessaires, c'est-à-dire :

La tenue des contrôles matricules et des contrôles de corps de toutes les troupes ainsi que des états-majors (sauf ceux des corps de troupes combinés);

Le contrôle de l'accomplissement du service;

L'établissement des contrôles et la perception de la taxe militaire;

La nomination, la promotion et l'incorporation des officiers des unités de troupes cantonales;

La désignation des élèves des troupes cantonales à appeler aux écoles de sous-officiers et préparatoires d'officiers;

L'appel au service des officiers et des troupes;

Les dispenses du service (troupes cantonales);

La préparation et l'exécution de la mobilisation;

La participation aux opérations du recrutement;

Les congés;

L'incorporation des sous-officiers et soldats des corps de troupes cantonaux;

L'administration de l'armement, de l'habillement et de l'équipement personnel;

La garde, l'administration et l'entretien du matériel et des munitions des corps de troupes cantonaux.

2. Le rapport s'élève contre l'augmentation, qu'il estime inconstitutionnelle, des troupes fédérales. Il rappelle l'article 19 de la Constitution :

L'armée fédérale est composée :

a) Des corps de troupes des Cantons;

b) De tous les Suisses qui, n'appartenant pas à ces corps, sont néanmoins astreints au service militaire.

La règle, c'est donc les corps de troupes cantonaux, et l'exception, les unités fédérales. Aussi le rapport s'oppose-t-il à la formation, comme unités fédérales, des nouvelles troupes proposées, alpines, batteries de montagne, etc.

Le rapport invoque à l'appui de son opinion non seulement l'argument constitutionnel, mais la circonstance que l'esprit de corps est plus développé dans les troupes cantonales que dans les troupes fédérales, ce qui nous parait incontestable, et les exigences de la mobilisation. Seuls, comme il est dit ci-dessus, les Cantons disposent des organes nécessaires pour assurer l'exécution de celle-ci. Il faut donc leur laisser les moyens d'agir, et main-

tenir en conséquence le contact permanent entre les autorités militaires cantonales et les unités de troupes par l'administration du temps de paix.

3. Le rapport demande une rédaction plus précise de l'art. 190 de l'avant-projet, attribuant aux Cantons l'habillement et l'équipement personnel. Les Cantons sont complètement outillés pour veiller à l'entretien de ces objets.

A ce propos, le rapport s'étonne de l'alinéa 3 de l'art. 193 qui prévoit que la Confédération se charge gratuitement, sur la demande d'un Canton, de l'administration et de l'entretien de la réserve d'équipement et du reste du matériel cantonal. Cette administration comporte la reddition des effets par la troupe, la reconnaissance, la remise en état et le magasinage de ceux-ci, les réclamations aux hommes pour effets manquants ou mal entretenus, les punitions disciplinaires impliquées de ce chef, les échanges d'effets, la tenue des contrôles des armes et des effets en mains de la troupe; elle comprend ainsi la confection de l'habillement et de l'équipement personnel et l'équipement des recrues. Le rapport estime que créer des intendances fédérales soulèverait de grosses difficultés, parce que ces intendances devraient avoir à leur disposition les organes cantonaux nécessaires à la marche de leur administration. Celle-ci ne pourrait être exercée normalement avec un pareil enchevêtrement de fonctionnaires.

4. Le rapport s'élève également contre l'idée de remettre à la Confédération l'administration et l'entretien de tout le matériel de corps et de guerre, y compris l'armement et la munition. Cette prescription (art. 193) aboutirait à faire gérer simultanément chaque arsenal cantonal par la Confédération et les Cantons. Ceux-ci conservant l'armement, l'habillement et l'équipement personnel, devront avoir leur intendant, et la Confédération le sien pour le matériel de corps, le tout dans le même établissement. Car on ne pourrait songer à séparer le matériel de corps des réserves d'équipement et d'armement personnels. La facilité de l'entretien et celle de la mobilisation exigent que tout soit entre les mains d'une seule administration.

5. Le rapport ne voit pas l'utilité des directeurs d'arrondissement de division. Ceux-ci feraient à maints égards double emploi avec les autorités militaires cantonales, d'où risques de conflits. L'énumération de leurs compétences suffit d'ailleurs pour établir leur inutilité.

Le rapport se prononce, au surplus, contre la fusion des fonctions de chef d'arme et d'instructeur en chef, mais sans donner à l'appui de sa manière de voir aucun argument décisif.

CORRESPONDANCE

Le réglage automatique du recul.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Votre estimée *Revue militaire*, novembre 1904, contient un article intitulé : « Les nouveaux obusiers Ehrhardt à long recul sur l'affût » que j'ai lu avec grand intérêt. Il y a deux points dans cet article qui m'ont frappé principalement : le réglage du recul et la hausse.

J'y vois avec étonnement que la Rheinische Metallwaaren und Maschinenfabrik prétend avoir trouvé la première une solution remarquable du problème de régler la longueur du recul de façon que celui-ci décroît quand l'angle de tir augmente, ce qui empêche la bouche à feu de rencontrer le sol lorsqu'on tire aux grands angles d'élévation.

Sans doute, l'honorable constructeur de Dusseldorf pour revendiquer la paternité de cette invention, n'a pas eu connaissance du brevet allemand N° 136981, du 5 février 1902, obtenu par M. de Nordenfelt et le soussigné pour le réglage automatique du recul. Ce brevet contient les revendications suivantes :

« 1° Frein de recul permettant un long recul pour canons courts, caractérisé en ce que le canon est monté sur une glissière longitudinale mobile » sur un guide dans le même sens fixé au berceau ; tandis que les ressorts » de récupération du frein sont disposés de manière à ce que lors du recul » la moitié d'entre eux sont soumis à la compression et l'autre moitié à la » tension.

» 2° Forme d'exécution de la pièce avec frein de recul hydraulique et » long recul aux termes de la revendication (1) caractérisée en ce que, lors » du pointage sous de grands angles, le recul est réduit, par le fait que » l'écoulement du liquide hors du creux intérieur du cylindre hydraulique » dans un canal, est réglé *automatiquement* par un robinet fixe, placé dans » un tourillon creux, ou en d'autres termes réglage *automatique* du recul » par la variation de l'ouverture des orifices d'écoulement, variation pro- » duite par le mouvement relatif d'un des tourillons et du robinet. »

Déjà en 1902 la Société Cockerill à Seraing avait construit un affût à long recul, pour un obusier de 10,5 cm. basé sur ce principe de réglage et protégé par le brevet belge, N° 161 263, du 13 février 1902. Ce matériel a

pris part à un concours en Suède aux mois de novembre et décembre 1902, et était à cette époque pour autant que je sache, le seul matériel d'obusier muni d'un réglage automatique du recul. Le recul varie de 900 mm. pour 0° d'élévation, à 400 mm. pour 43°.

L'éminent auteur de l'article en question résume ainsi les avantages de ce dispositif :

« Il a fallu cette invention pour pouvoir appliquer aux obusiers avec » tous ses avantages, le long recul sur l'affût. C'est là une importante inno- » vation qui sera appréciée de tous les artilleurs. »

Une telle opinion avancée par une autorité comme l'est M. le colonel Pagan, ne peut manquer d'appeler l'attention de ceux qui ont à choisir un matériel d'obusier de campagne; eu égard à l'importance de la chose j'ai cru de mon devoir de vous signaler la priorité de mon invention sur celle qui est appliquée au matériel décrit.

De plus la hausse décrite dans l'article visé ressemble à s'y méprendre à la hausse à ligne de mire indépendante dont mon premier brevet allemand porte le N° 61957, 29 mai 1891. La dernière variante de cette hausse fut brevetée en Allemagne en novembre 1903.

Le matériel de 10,5 cm. Cockerill, modèle 1902, est muni d'une hausse qui peut être fixée soit à la bouche à feu, soit à l'affût exactement comme il est indiqué dans la description du dernier matériel Ehrhardt.

Comme toutes les questions relatives aux obusiers de campagne sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité, vous m'obligeriez en voulant bien à titre de rectification, insérer cette lettre dans votre estimée publication.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Seraing, le 13 février 1905.

ERNST TERNSTROM.

BIBLIOGRAPHIE

Le Théâtre de la guerre en Mandchourie, d'après la carte militaire russe dressée, en 1902, par le colonel KHERSTOFF et le lieutenant LUBIZKY. Croquis publié par le colonel Camille Favre. Genève 1905. Libraire Georg et Cie, éditeurs. Cliché Atar. Prix 1 fr.

Même échelle que celle de la carte russe 1 : 853 600 (20 verstes pour un pouce).

Cette carte qui reproduit dans ses données essentielles la carte militaire qui a servi aux Russes durant la campagne, comprend la plus grande partie de la Mandchourie du sud. Commençant au N. de Tiéling, elle s'étend au sud de Tachikiao et de Niouchouang, est limitée à l'O. par le fleuve Liao, et atteint à l'est une ligne située à l'est de Tsin-King au N., de Fenhuang-chang au sud.

Les Russes disposent d'une autre carte au 1 : 200 000, mais elle ne comprend qu'une petite partie du théâtre de la guerre. Un fragment de cette carte a été publié par le *Militär Wochenblatt*.

L'avantage de la carte au 1 : 853 600 est de donner pour la première fois, en Occident, une base fixe pour l'hydrographie et l'orographie par la reproduction d'un document officiel, et de mettre à la portée du public un très grand nombre de noms de lieux inaccessibles dans les écritures japonaise et russe. Son prix modique, un franc, le met à la portée de toutes les bourses.

Der Kriegsschauplatz in Ostasien. Geographische Beschreibung und Wurdigung, von Major Joseph SCHÖN, mit 5 Beilagen. Fredrich Luckhardt, éditeur, à Berlin et Leipzig ; Seidel et Sohn, éditeurs, à Vienne.

Cet ouvrage est une seconde édition, revue et augmentée. La première édition était un tirage à part d'une série d'articles publiés par l'*Organ der Militärwissenschaftlichen Vereine*, à Vienne, sous le titre : *Militärgeographische Übersicht der Kriegschauplatz in Ostasien*. L'accueil très favorable qu'a rencontré cette étude auprès du public militaire, et plus généralement auprès de tous ceux qui tiennent à se rendre compte des conditions de lieux dans lesquelles se déroulent les opérations russo-japonaises, a encouragé l'auteur à développer encore son travail et à écrire le volume très intéressant que nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lecteurs. Comme source de documentation, d'indications indispensables pour se rendre un compte exact des circonstances de terrain, de climat, de production du sol, de communications militaires, etc., auxquelles sont subordonnés les plans et les mouvements des deux belligérants, le volume du major Schön est ce que nous connaissons de plus complet, de plus approfondi et de plus nettement raisonné. Il étudie tour à tour la Corée et la Mandchourie au point de vue géographique, topographique, etnographique et économique : il examine le régime des eaux, soit au point de vue des obstacles aux mouvements des armées, soit au point de la navigabilité à l'intérieur des terres ; les côtes et leurs ports, attirent spécialement son attention, et plus encore la viabilité du théâtre de la guerre.

Particulièrement instructif, au point de vue militaire, est le chapitre traitant des communications des armées belligérantes avec leur base d'opérations. Rien ne permet mieux de saisir comment l'énorme supériorité numérique de la Russie sur le Japon se trouve annihilée par les conditions qui règlent de part et d'autre l'utilisation des communications.

Celles des Japonais par la mer sont courtes et faciles. Escomptant les perspectives d'une guerre continentale, tout en travaillant activement à développer et à protéger son commerce, le Japon s'est créé peu à peu une flotte marchande qui l'a placé au nombre des cinq nations qui tiennent le premier rang dans ce domaine. De 1893 à 1903, le nombre de ses vapeurs de 1000 tonnes et plus a passé de 57 à 182, et son tonnage total de 92 000 à 600 000 tonnes. Voici la statistique des flottes marchandes du Japon, de la France et de l'Italie, c'est-à-dire des trois nations qui suivent, en importance, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis :

	Vapeurs	Tonnes	Voiliers	Tonnes
Japon	1400	583 000	4000	336 800
France	1300	546 000	14 400	564 000
Italie	470	424 000	5 340	575 000

L'organisation et l'amélioration des ports, ainsi que la fortification des côtes ont marché de face avec le développement de la marine.

Des ports japonais du sud aux ports coréens, la traversée comporte de six à trente heures et de vingt-quatre à soixante depuis les mêmes ports à ceux de la Mandchourie et de l'Ussuri méridional. La conséquence est que le Japon, malgré les difficultés partielles de l'embarquement en certains lieux, peut transporter sur le théâtre de la guerre une armée de 300 000 hommes en trois fois, moins de temps que son adversaire. En outre, la courte durée du trajet altère au minimum les forces physiques des troupes.

Pour les Russes en effet, les conditions de transport par mer sont telles, qu'il en faut faire complète abstraction. Il ne reste comme voie de communication que les 8200 kilomètres du Transsibérien avec ses embranchements de la ligne du sud-mandchourien et de l'Ussuri.

Le major Schön donne de cette ligne, de sa construction, de ses conditions d'exploitation, une description attachante. Il insiste, fournissant de de nombreux détails, sur l'obstacle formidable que le lac Baïkal opposa aux transports pendant les premiers mois de la campagne. Au début de l'été 1904, le trajet de Mouscou à Kharbine exigeait de vingt-huit à trente jours, sans parler des accidents et des arrêts fortuits. Au début de la guerre, un convoi de chevaux resta treize jours envagonné pour arriver à Irkutsk. Sur cent soixante-cinq bêtes, vingt-deux avaient les pieds enflés, cinq étaient hors service pour d'autres causes. A Irkutsk, ces chevaux demeurèrent huit jours en plein air par un froid de — 8 à — 16 degrés centigrades. Puis, on les envagonna de nouveau pour pousser plus loin. Arrivés à destination, cent trois étaient malades, dont quatre-vingt-cinq définitivement hors de service. Un avait péri. Plus tard, les maladies se développèrent dans d'autres convois, parce qu'on avait négligé de désinfecter les voitures.

En résumé, au début de la campagne, il ne fallait pas moins de deux mois pour l'évacuation d'un corps d'armée. Dès lors, on a prétendu en Russie que les améliorations apportées à la ligne garantissaient le maintien en Mandchourie d'une armée d'un effectif supérieur à celui des armées ennemies.

Quoi qu'il en soit, l'examen des circonstances de lieu permet de constater qu'un des principaux avantages du commandement japonais sur le commandement russe est la proximité et la rapidité du ravitaillement. L'armée japonaise est assurée de communications rapides, soit par mer, soit par les chemins de fer de la Corée. Les communications, maintenant que l'escadre de Port-Arthur a disparu, ne pourraient être interrompues que par l'apparition

dans les mers jaunes d'une forte escadre de réserve, éventualité très improbable. Même si l'armée japonaise était battue, elle pourrait se retirer sur deux lignes excentriques, l'une par Port-Arthur, l'autre par la Corée, obligeant l'adversaire à poursuivre sur un double front avec des forces importantes, de peur que des renforts japonais, en refoulant un des fronts, oblige l'autre par là même, à se replier lui aussi. Il faudrait en outre, laisser des détachements suffisants occuper les points de débarquement, depuis lesquels des renforts japonais pourraient être jetés sur le continent, derrière les armées poursuivantes.

Admettant que celles-ci vainquent tous ces obstacles, les deux fronts russes finiraient par se heurter, celui de droite à l'isthme de Kintschou, celui de gauche au Yalou. L'isthme de Kintschou devrait être attaqué de front, sans que l'assaillant disposât, comme les Japonais le 25 mai 1904, de canonnières secondant l'assaut par un tir de flanc. Ainsi serait ajourné pendant longtemps, un nouveau siège de Port-Arthur, siège par voie de terre, car la mer resterait ouverte aux défenseurs.

L'offensive par la Corée exigerait des forces considérables, car plus les Russes s'avanceraient vers le sud, plus nombreuses devraient être les troupes couvrant leurs communications toujours menacées par des débarquements dans les ports du Liao-Tung ou des côtes coréennes les plus septentrionales.

Ainsi de toutes façons, les armées russes, même victorieuses, se heurteraient à des difficultés énormes qui pourraient pendant longtemps encore prolonger la guerre et mettre la persévérance et la force de résistance des belligérants à la plus rude épreuve.

F. F.

L'armée aux grèves, par le lieutenant Z. Un volume petit in-8° de 166 pages. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. Prix : 1 franc.

Très remarquable, cette étude autobiographique : pleine de talent et inspirée par un profond sentiment du progrès social. Elle est plus philosophique que militaire, à la vérité, mais elle constitue une contribution extrêmement intéressante à la question des relations qui existent et de celles qui doivent exister entre l'armée et la nation. Je ne dirai pas, comme les éditeurs le donnent à entendre dans une note préliminaire, que l'auteur a été amené par les évènements qui se sont déroulés sous ses yeux dans le bassin houiller du Nord, en octobre et novembre 1902, à prendre une conscience aiguë de conflits et de problèmes impérieux qu'il ne soupçonnait pas. Il est bien évident que la nature de son esprit l'inclinait vers le socialisme. Dès la première ligne de son récit, on voit de quel côté ses tendances le portent, et qu'elles le rapprochent des humbles, et qu'elles l'éloignent du militarisme. Toute sa narration est tendancieuse. Peut-être n'en est-elle que plus utile à lire. On aperçoit, entre les lignes, et même dans les lignes, l'état d'âme d'une partie de la jeune génération, de celle que tourmentent de secrètes aspirations vers un idéal peut-être contraire au bien de l'armée, tel que l'entend la vieille école, celle à laquelle mon âge, tout au moins, me condamne à appartenir. J'ai un peu peur, je l'avoue, des doctrines que ce livre révèle; mais je conviens qu'il faut les regarder en face, surtout quand elles sont présentées avec autant de maîtrise que dans ce livre-ci. Et je ne puis méconnaître que le monde des officiers y soit admirablement observé et dépeint, soit que l'auteur nous en montre les préjugés (page 16), soit qu'il nous fasse assister à la détente successive de son énergie (page 25), soit qu'il en caractérise la mentalité (page 113) et surtout qu'il en stigmatise l'*arrivisme* (page 157).

E. M.

Le Livre d'or des officiers français de 1789 à 1815, d'après leurs Mémoires et Souvenirs, par M. Henri Chapoutot. Un vol. in-12 de 224 pages. Paris, 4, rue Broca. Prix 3 fr. 50.

C'est un bien honnête éditeur, l'éditeur anonyme de cet ouvrage, car il nous apprend que le titre a été donné par antiphrase. Ce n'est pas dans un livre d'or que le « camarade » Chapoutot a prétendu inscrire les généraux du premier Empire. Il s'est proposé de les clouer au pilori.

Je n'examinerai point s'ils étaient couverts par la prescription, ni s'il était bien utile de nous apprendre que Chasseloup-Laubat reçut de Napoléon, en 1807, 100 000 francs en argent et 100 000 en rentes ou que la mise du maréchal Augereau « était souvent celle d'un charlatan. » Ces révélations n'ont rien de sensationnel. Ce ne sont même pas des révélations. Car tout ceci est connu, archi-connu.

Eh! oui, on sait que les hommes de guerre ne sont pas des saints, et, si on n'a à leur reprocher que d'empocher des dotations ou de mal s'habiller, c'est presque les réhabiliter, car ils encourent d'autres imputations plus graves. L'intéressant serait de montrer pourquoi ils présentent certains défauts, certaines tares constitutionnelles, professionnelles, pourquoi ils ont une mentalité spéciale. Cette étude psychologique a tenté un certain M. Hamon qui a publié là-dessus un livre dépourvu de toute valeur: on peut dire qu'il est passé à côté du sujet. Ce que j'ai lu de mieux sur la question, encore n'est-ce qu'une ébauche, c'est les *Leçons de la guerre* du colonel Desprels.

Tout ce qu'on peut dire du « Livre d'or, » c'est qu'il apporte une faible contribution à l'étude dont je parle. Ce sont des citations du genre de celle-ci :

Quetineau (Pierre), général, né à Puy-Notre-Dame (Maine et Loire) en 1757 mort sur l'échafaud à Paris, le 16 mars 1794.

Lalanne, *Dictionnaire historique de la France.*

Je veux bien, moi. Mais après? Qu'est-ce que cette coupure me prouve? Tout au plus puis-je en conclure que le « camarade » auteur n'est pas aussi loyal que l'éditeur, car la couverture du volume m'annonce que celui-ci est composé avec des documents authentiques — Mémoires ou Souvenirs — et nous nous trouvons ici en présence d'un Dictionnaire, sur la valeur duquel nous ne sommes pas édifiés.

Et puis, j'ai un peu peur. L'anarchiste Jean Grave, qui a fait une préface pour présenter le « camarade » Chapoutot et son œuvre, et qui est franc, lui, comme l'éditeur, nous dit que « c'est armé d'une seule paire de ciseaux que notre auteur a *arrangé* les pages de son livre. » Eh! oui, il les a arrangées. Il a découpé parfois une ligne, cette ligne de laquelle Laubardemont disait qu'elle lui eût suffi pour faire pendre un homme. Tenez: voici de quoi faire pendre le général Monthyon :

Monthyon est un des hommes les plus nuls qui existent.

Tel est le jugement sévère, et peut-être juste, que Thiébaut a formulé dans le tome IV de ses *Mémoires*, en une note de la page 446. Il est vrai que ce Thiébaut, pour grand justicier qu'il fût, n'a pas la conscience tranquille. Le *Livre d'or* nous apprend qu'il fraudait la douane. A la page 153, nous le voyons — *horresco referens!* — acheter à Francfort une robe de mousseline des Indes qu'il introduit « en contrebande dans la calotte de son chapeau. »

De même, quand on a lu, page 183, que Landrieux était un misérable, on se demande s'il était bien utile d'invoquer son témoignage contre Augereau, à la page 43.

Je ne veux pas continuer. Au surplus, il est manifeste que le « camarade » Chapoutot a voulu nous montrer que « l'armée tend surtout à développer des sentiments qui ravalent l'homme au niveau de la brute. » Je ne sais si c'est pour faire cette démonstration qu'il nous dit que, d'après Napoléon, Gan-

theaume « n'était qu'un matelot nul et sans moyen » ou que, d'après Marbot, « M. de Canouville était un des beaux de l'armée » ou que « le colonel Douence, commandant les parcs, était devenu borgne parce que, ayant regardé à travers le trou d'une serrure deux demoiselles qui s'habillaient, l'une d'elles poussa à travers ce trou une aiguille à tricoter et lui creva l'œil. » Mais je peux dire que cette lecture m'a réconcilié avec les hommes de guerre du premier Empire. J'avais gardé de leur valeur morale et de leurs qualités intellectuelles la plus médiocre impression. Aujourd'hui que je vois réuni et condensé tout ce qu'on a pu trouver de plus terrible à leur charge, je reconnais que c'est bien peu. E. M.

Le soldat impérial (1800-1814), par M. Jean MORVAN. Tome II. Un volume grand in-8° de 525 pages. Paris, Plon et Nourrit, 1904. Prix : 7 fr. 50.

Avec une ponctualité toute militaire, ce second volume, annoncé pour le mois d'octobre, m'est arrivé quelques jours avant la fin du mois. Si j'ai tardé à en rendre compte, c'est qu'il est aussi dur à avaler que le premier. Il mérite d'ailleurs les éloges et les critiques que j'ai adressés à celui-ci dans la livraison de mai 1904 (page 389).

Je n'ai rien à ajouter à mon jugement d'il y a six mois. J'avais même annoncé déjà ce que contiendrait le présent tome. Je rappellerai pourtant qu'il s'agit ici (je copie les titres de chapitres) des guerres heureuses, de l'Espagne, des guerres néfastes, de la bataille, de la mortalité, des prisonniers, du moral.

L'éditeur nous apprend que ce livre est puissant, que son harmonie est sévère (mais juste, je suppose), qu'il constitue un répertoire de faits, une accumulation d'idées dont les publications futures ne feront qu'accuser et sans doute absoudre l'exactitude. Il paraît que la « justice de l'avenir » le guette pour lui décerner un brevet d' « impartialité. » Je n'y contredis pas; mais comme je préférerais m'en rendre compte par moi-même. Ces éloges hyperboliques me gâtent presque un travail honorable, substantiel, touffu, documenté, dont l'harmonie est peut-être la qualité la moins évidente, et qui ne laisse pas d'être ou de paraître tendancieux, de sorte que, en attendant le verdict de la postérité, les contemporains hésiteront peut-être à reconnaître sa haute impartialité.

Quant à la mienne, j'avoue qu'elle est mise à une assez rude épreuve par un style qui me dispose plus à la sévérité qu'à l'indulgence. E. M.

Réveil de la nation arabe dans l'Asie turque, par N. AZOURY, ex-adjoint du gouverneur de Jérusalem. — Un volume in-16. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, rue Garancière, 8, Paris — 6e.

Tous les écrivains qui ont traité la question d'Orient se sont placés à un point de vue exclusivement historique et restreint aux intérêts directs du pays auquel ils appartenaient : ils ont limité leur étude aux Balkans et à la Turquie d'Europe, croyant que c'est en Macédoine que se trouve l'unique solution de ce problème ardu ; ils n'ont attaché aucune importance aux possessions asiatiques du sultan, alors que ce sont les Arabes qui forment le véritable nœud de l'énigme.

Or, aujourd'hui, les Arabes ont pris conscience de leur nationalité ; ils refusent de supporter davantage l'oppression des Turcs et veulent se détacher de l'arbre vermoulu d'Orthogroul pour se constituer en Etat indépendant.

Abandonné à ses propres forces, le sultan des Turcs ne pourra plus contenir les Kurdes, les Arméniens, les Albanais et les Macédoniens, qui seront tous libres par le fait que les Arabes auront un sultan à Damas. Toutes les nationalités sont donc hautement intéressées à soutenir les Arabes et à s'entendre avec eux pour une action commune.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

RE

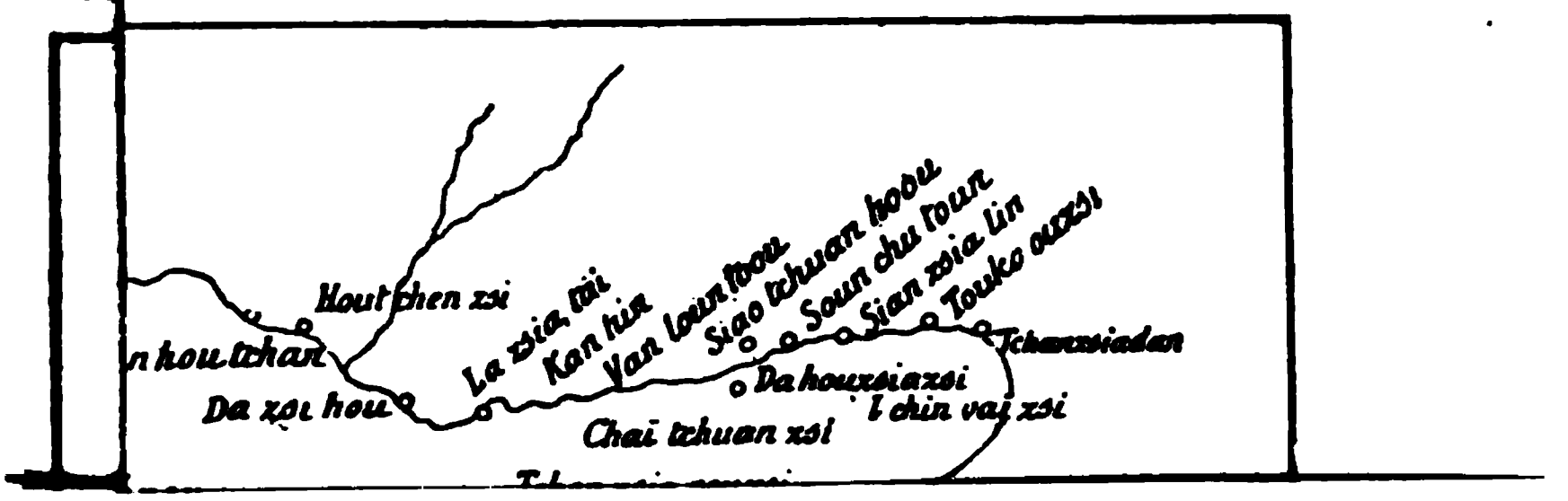
Houtchen zsi
La zsia tai
Kan tsin
Van loun hoou
Siao tchuan hoou
Soun chui lour
Sian zsia lin
Touko auzsi
houtchan
Da zsi hou
Da hourziazsi
Tchourziadan
I chin vai zsi
Chai tchuan zsi

REVUE MILITAIRE SUISSE

L^e Année — N° 4 — Avril 1905

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(Pl. XIII.)

1. Les armées dans leurs quartiers d'hiver.

Après la bataille du Cha-ho, soit du 18 octobre aux derniers jours de janvier, les armées s'établirent et demeurèrent face à face dans leurs quartiers d'hiver. Sur plusieurs points du vaste front, notamment au centre, vers les ponts du chemin de fer et de la route mandarine, les lignes opposées étaient si rapprochées l'une de l'autre que les avants-postes pouvaient en tout temps se fusiller et les artilleries diriger leurs projectiles dans les positions adverses. Quotidiennement, ou plutôt chaque nuit, se produisaient des escarmouches. Mais celles-ci mettaient aux prises de trop petites fractions belligérantes pour qu'aucun changement put en résulter dans la situation générale.

Des théories invoquant la force d'attraction des armées ont soutenu l'impossibilité d'immobiliser longtemps des adversaires à si courte distance l'un de l'autre. Nous avons contesté la portée de ces théories dès le début de cette longue suspension d'armes, estimant au contraire qu'elle répondait à des considérations des plus naturelles, qui, aujourd'hui encore, ont conservé toute leur valeur.

La tension nerveuse provoquée chez les chefs et chez la troupe par neuf journées de combat survit à l'épuisement physique, quelque complet que soit celui-ci. D'autre part, l'énorme consommation des munitions impose aussi, pour un certain temps, l'interruption des opérations. Puis, le rude hiver de la Mandchourie était à la porte. Des bivouacs souterrains devaient être

établis pour une grande partie des troupes ; de profonds fossés devaient être creusés et recouverts d'un plafond de paille et de terre. Dans cette contrée privée de forêts, les bois de couverture devaient être amenés parfois de fort loin. Il fallait, en outre, si près de l'ennemi, élever des travaux de fortification et pour cela s'attaquer au sol avant qu'il fut gelé à une trop grande profondeur. Or, en 1904, l'hiver commença de bonne heure ; à fin novembre déjà, le thermomètre accusait — 12 degrés centigrades pendant le jour, — 24 pendant la nuit.

La pénurie d'eau, comme celle du bois, donna fort à faire. Par l'hiver clair et sec, les petits cours d'eau sont desséchés ; les grands, gelés sur une forte épaisseur. Quant aux feux, ils n'étaient procurés que par le moyen de rations de charbon étroitement mesurées aux hommes.

Dans de telles circonstances, on comprend qu'il n'ait pu être question d'opérations de grande envergure, exigeant des séries de nuits à la belle étoile.

A ces motifs, tirés des conditions économiques, s'en ajoutaient d'autres relevant du commandement en chef.

Fidèle à son plan de n'engager la contre offensive qu'une fois numériquement supérieur, le général Kouropatkine attendait le renfort de plusieurs corps d'armée qui devaient lui venir d'Europe dans le courant de l'hiver. De leur côté, les Japonais n'avaient aucune raison de hâter une reprise des opérations au milieu des difficultés de la froide saison, puisque aussi bien ils occupaient le territoire litigieux. Ils préféraient laisser aux Russes le soin de chercher à le leur enlever et attendre d'ici là le renfort que leur procurerait l'armée de siège de Port-Arthur après la chute certaine de la forteresse.

Dans leur ligne générale, les positions japonaises affectaient la forme d'un vaste arc de cercle dont la convexité était tournée au nord, le Taïtsé-ho figurant la corde de l'arc et Liao-Yang marquant le centre de la circonférence.

De Pönsihu (45 km. en amont de Liao-Yang, à vol d'oiseau), extrême aile droite japonaise, la ligne de front se dirige d'abord au nord, contourne les mines de houille de Yentaï, suit la rive gauche du Cha-ho, traverse dans la direction de l'ouest la route mandarine pour franchir à Lintchipu le coude de la rivière qui s'infléchit au sud, pousse directement à travers la plaine, au sud-ouest, vers Hokutai sur le bas Houn-ho et de là, bordant

la rive gauche de ce fleuve, rejoint au sud le Taïtsé. De Pönsihu et des mines de Yentaï jusqu'à la route mandarine sont établis les avants-postes de la Ire armée (Kuroki) ; de la route, coupant à angle droit le chemin de fer jusqu'à Lintchipu, ceux de la IVe armée (Nodzu) ; de Lintchipu enfin au Houn-ho, les avant-postes de la IIe armée (Oku). Derrière Oku, à Liao-Yang, et à occident de la ville, la IIIe armée (Nodgi), devenue disponible par la chûte Port-Arthur, s'est installée au milieu du mois de janvier. La sécurité des deux flancs est assurée par des détachements spéciaux poussés loin en avant. On croit savoir que la majeure partie de la cavalerie a été rassemblée dans les plaines du Houn-ho.

Les Russes entouraient en demi-cercle, sur tout son développement, cette vaste tête de pont de Liao-Yang. A leur aile droite, dans la plaine, entre le chemin de fer et le Liao-ho, la 2e armée, sous Gripenberg, son flanc droit couvert par le corps de cavalerie du général Mischtschenko. Au centre, perpendiculairement à la route et à la voie ferrée, la 3e armée, commandée par le général Kaulbars ; elle a de fortes réserves à Moukden et au delà. La Ire armée, général Liniewitsch, forme l'aile gauche ; elle occupe les montagnes du haut Cha-ho et la vallée supérieure du Hun-ho à Futschun et environs ; son flanc gauche est couvert par le corps de cavalerie Rennenkampf, renforcé de troupes d'infanterie, et poussé au loin vers le sud-est jusqu'au Taïtsé.

Les forces des belligérants ne peuvent être évaluées que par approximation. Le plus souvent, on les chiffre trop haut en comprenant au nombre des combattants, déjà réduits d'autre part à cause des imparfaites conditions sanitaires, les employés des services non-combattants. Fréquemment aussi, on compte au nombre des effectifs en Mandchourie des unités dont la mobilisation vient à peine de commencer dans la Russie d'Europe.

A l'époque de la bataille du Cha-ho, Kouropatkine disposait de six corps d'armée sibériens (I à VI) et de trois corps d'armée russes (I, X et XVII), soit, en infanterie, 268 bataillons (Ier et IIIe sib., 24 bat. ; IIe sib., 28 ; les autres corps, 32). Des témoins oculaires dignes de foi déclarent que ces bataillons, avant la bataille, comptaient en moyenne 700 fusils, au maximum, ce qui donne un total de 187 600 fusils. Les pertes, pendant les neuf jours de combat, s'élevèrent, suivant les moindres évaluations, à 42 000 combattants. Restent 145 000.

A cette époque, le VIIIe corps était en cours de transport ; les IVe et XVIe, ainsi que les cinq brigades de tirailleurs russes en cours de mobilisation.

Il est plus que douteux que les corps d'armée de Mandchourie aient pu se parfaire, en troupes fraîches, au moyen des réservistes de complément, réfractaires à la guerre. Pour combler les vides, il aura fallu se contenter de ce que l'on avait sous la main, savoir les hommes des faibles dépôts de remplacement de Kharbin et ceux qui, sortant des lazarets, pouvaient regagner le front ; en tout, 30 000 hommes au plus. Ainsi, dans le courant de décembre, l'effectif des anciens corps d'armée ne put guère être relevé à plus de 175 000 fusils.

Des corps nouvellement mobilisés, le VIIIe corps débarqua au début de décembre, suivi de trois brigades de tirailleurs russes (1, 2 et 5) jusqu'au Nouvel-An. Le XVIe corps d'armée ne pouvait arriver qu'au milieu de février ; le IVe corps et les deux dernières brigades de tirailleurs (3 et 4) qu'en mars.

En admettant le débarquement pendant les derniers jours de janvier d'une des divisions d'infanterie du XVIe corps d'armée, le renfort en troupes fraîches est représenté par 72 bataillons et 57 600 fusils. Les forces combattantes en infanterie à la disposition du généralissime s'élevaient ainsi à 232 000 fusils, et non à 350 000 comme d'aucuns le prétendent.

La cavalerie comprend 32 régiments de cosaques et cinq de dragons, tous à 6 escadrons, soit 222 escadrons dont un peu plus de la moitié était sur le théâtre de la guerre au moment de la bataille du Cha-ho. L'état de ces escadrons en chevaux devait être fort amoindri : en admettant 100 sabres par escadron, pour 140, effectif normal, la cavalerie comptait 22 200 sabres.

En artillerie, les cinq divisions de tirailleurs sibériens possèdent chacune 32 bouches à feu, les trois brigades de tirailleurs russes chacune 24, les seize autres divisions d'infanterie 48. Total 1000 canons de campagne. Il faut y ajouter 12 batteries à cheval des brigades de cavalerie avec 72 pièces, et un nombre encore inconnu, mais point très élevé sans doute, de batteries d'obusiers de campagne et de canons de montagne. Dès lors, même si nous admettons que les pièces perdues au cours des divers combats — plus de 100 pièces — aient pu être remplacées, le nombre des canons formant l'artillerie mobile de Kouropatkine n'a dans tous les cas pas dépassé 1200, à fin janvier.

Nous obtenons ainsi une disponibilité du côté russe de 232 000 fusils, 22 200 sabres et 1200 canons, ce qui représente un effectif de 400 000 rationnaires.

Il est encore plus difficile de former des évaluations des forces effectives japonaises, car le secret a été strictement gardé, dans les milieux administratifs, au sujet des unités de guerre nouvellement constituées. Ce que l'on sait, c'est l'existence à l'origine, comme troupes de ligne, des douze divisions du recrutement régional, de la division de la Garde et de la division de Formose. A titre de probabilité, considérant les cadres préexistants, on peut admettre pour chacune des quatorze divisions de l'armée permanente une division de réserve constituée à l'aide de formations de la réserve et de la landwehr. Normalement, chaque division comprend 12 bataillons, 3 escadrons et 6 batteries. Des quartorze divisions de réserve, quatre environ ne sauraient être utilisées par l'armée de campagne. Elles doivent constituer les troupes de couverture en Mandchourie et les garnisons de Formose, de Corée et du Japon.

Pendant la première année de campagne, les vides en tués, blessés et malades devenus inaptes à la guerre, doivent porter sur 120 000 hommes en chiffre rond. Ils ont pu être remplacés largement par un contingent de recrues instruites pendant la guerre. Grâce à d'excellentes et fort courtes lignes de communication, le Japon ne rencontrait aucune difficulté pour le transport des renforts en Mandchourie. Il a donc toute possibilité de maintenir ses effectifs divisionnaires pendant plus d'une année de guerre. En revanche, ce qu'il ne peut, c'est augmenter le nombre de ses unités, vu le manque de cadres. Peut-être aussi ne peut-il combler les vides de ces derniers, ce qui à la longue est de nature à entraîner une baisse sensible de la qualité des troupes. Mais la quantité peut être considérée comme constante, soit 800 fusils par bataillon et 120 sabres par escadrons. A fin janvier l'évacuation en Mandchourie de l'armée de Nodji a pu être achevée. D'où l'on peut conclure à une armée, sous les ordres d'Oyama, de 24 divisions avec 288 bataillons ou 230 400 fusils, 72 escadrons avec 8640 sabres, 144 batteries de campagne et de montagne avec 864 bouches à feu. En ajoutant l'artillerie de position, dont la majeure partie a fait le siège de Port-Arthur, le chiffre des bouches à feu peut être porté à 1100 en chiffre rond.

De ces évaluations qui, bien entendu, n'ont pas de prétention à l'exactitude, il ressort qu'à fin janvier les Russes ne pouvaient tabler encore sur une supériorité numérique. Celle-ci ne leur aurait été acquise, dans une proportion un peu sensible, qu'au printemps.

2. Le raid de Mischtschenko.

Le corps de cavalerie du général Mischtschenko, — une brigade au début de la guerre, — avait été porté peu à peu à l'effectif de plusieurs divisions, et son chef au grade de lieutenant-général. Au commencement de l'hiver, il couvrait au sud-ouest de Moukden, dans la plaine, entre le Liao et le Hun-ho, le flanc droit de l'armée. Le général Mischtschenko réunissait sous son commandement les troupes suivantes :

La IVe division des cosaques du Don, 24 escadrons et deux batteries commandés par le major-général Teleschew ;

la division de cosaques sibérienne, renforcée de la brigade de cosaques de Transbaïkalie, celle-là de 24 escadrons, celle-ci de 12, soit 36 escadrons et 4 batteries, commandés par la major-général Samsonow ;

une brigade de cavalerie des volontaires du Caucase, 12 escadrons et 4 mitrailleuses Maxim, sous les ordres du colonel Orbeliani.

Le corps était ainsi composé de 72 escadrons, 6 batteries et d'un groupe de Maxim.

Une opération de ce corps devait être la première interruption de l'accalmie qui régnait depuis l'hiver.

Le Nouvel-An avait apporté l'annonce de la reddition de Port-Arthur. On pouvait supposer, sans autre, que l'armée de siège du général Nodgi rendue disponible allait immédiatement être dirigée sur Liao-Yang. La voie de transport la plus favorable était la voie maritime jusqu'à Inkeou et de là, en chemin de fer par Taschikiao. Le vaste bas-fonds du Liao, ses larges rivières, ses lacs et ses marais étaient entièrement et profondément gelés, supprimant tout obstacle pour de grandes masses de cavalerie. Dans les premiers jours de janvier, la température s'était sensiblement adoucie ; au lieu de — 16 à — 20 degrés centigrades, le thermomètre, de jour, sous le soleil clair, descendait peu au-dessous de zéro.

Il semble conforme à la situation, que la cavalerie russe, extraordinairement nombreuse, utilisât les circonstances pour entraver si possible l'entrée en ligne de l'armée de Nodgi en coupant ses communications et en détruisant ses magasins. Le 8 janvier, le général Mischtschenko avec 6000 cavaliers et 6 batteries quitta ses bivouacs au sud-ouest de Moukden et, par des marches forcées, descendit le Liao. Les Japonais ont prétendu qu'au cours de cette marche, Mischschenko viola la neutralité chinoise en suivant sur un long parcours la rive droite, soit occidentale du Liao. Il est probable que c'est vrai. Le contraire jetterait un très mauvais jour sur le service de reconnaissance japonais, car il faudrait admettre que pendant deux jours il permit à cette masse de cosaques d'avancer entre le Hun-ho et le Liao-ho sans la remarquer. Au surplus, les riches localités de la rive droite du Liao, indemnes encore des conséquences de la guerre, devaient offrir de meilleurs cantonnements, et l'on pouvait être assuré que la troupe chinoise chargée d'assurer la neutralité, se hâterait de se soustraire à tout désagrément si la frontière était violée.

Le 10 janvier, Mischtschenko franchit le Hun-ho sur trois colonnes, près de son embouchure. L'aile gauche se porta vers l'est sur le bas Taïtsé, traversa cette rivière près d'Ukia-Tai, à 18 km. au nord du Vieux-Niutschwang, et enleva, après un violent engagement, une compagnie d'avant-postes japonaise qui se défendit énergiquement dans une fabrique où elle s'était réfugiée. Les Russes eurent 48 tués et blessés, dont neuf officiers. En même temps, de forts détachements de la brigade Orbeliani se portaient sur la route de Nuitschwang à Liao-Yang, et de là sur le chemin de fer et sur la route Haïtschöng-Liao-Yang. Elle réussit à couper sur plusieurs points le télégraphe et la voie ferrée, à faire dérailler un train chargé de troupes japonaises et à mettre deux locomotives hors d'usage. De son côté, la division Telechew des cosaques du Don attaqua la ville de Vieux-Niutschwang.

La garnison japonaise était composée d'une compagnie et demi d'infanterie et de deux escadrons. Elle opposa une courageuse résistance et chercha à se replier sur Haïtschön, mais poursuivie, disent les informations russes, elle voit son infanterie taillée en pièce, tandis que la cavalerie s'enfuyait devant les cosaques. Les Russes disent aussi avoir pris au cours de leur

entreprise 500 chars d'approvisionnements et de munitions en marche sur la route mandarine entre Tachikiao et Haïtscheng. Le 12, dans l'après-midi, la colonne principale composée de la division Samsonow, se présenta devant Inkéou. Elle rompit la voie ferrée de Tachikiao à six kilomètres de la ville et se mit en devoir d'attaquer avec son artillerie et ses cavaliers à pied la station de l'Est. Celle-ci était défendue par quelques compagnies d'infanterie et plusieurs mitrailleuses. Les Japonais, — un bataillon de réserve bien couvert dans une position fortifiée avec obstacles de fil de fer, — tinrent plusieurs heures durant jusqu'à ce que le secours leur vint de Tachikiao. Pendant le combat qui se prolongea après la nuit venue, l'artillerie russe mit le feu aux magasins de la gare et du port, causant ainsi d'importants dommages. L'approche des renforts japonais contraignit les Russes à battre en retraite.

Malgré la rupture des lignes télégraphiques par les cosaques, la nouvelle de l'attaque russe se propagea rapidement au loin à l'aide des feux de signaux. Sur l'ordre du commandemant supérieur, les garnisons des grosses stations d'étapes sur le chemin de fer de Liao-Yang marchèrent sur le Liao-ho pour couper Mischtschenko. Elles n'y parvinrent pas. Un léger combat s'engagea contre une colonne japonaise avançant de Haïtschön sur Niutschwang, puis Mischtschenko disparut comme il était venu. Les rapports de pertes russes indiquèrent 390 tués et blessés. Le résultat ne fut pas considérable. Les déteriorations de la voie ferrée furent réparées en peu de jours.

3. La bataille de Sandepou-Hokutai.

Du côté d'Occident, à l'aile extrême des armées belligérantes, une route venant des environs de la ville frontière chinoise de Sinminting se dirige au sud-est pour aboutir à Liao-Yang. Cette route traverse le Hun-ho vers le village de Tschan-tan, après avoir croisé celle de Moukden qui longe la rive droite de la rivière. Quand celle-ci est gelée, les plus lourds charrois passent sur la glace. Pendant le reste de l'année un gué permet le passage.

A cinq kilomètres au sud-est de Tschan-tan, la route traverse le village de Sandepou (Chen-yen-pou), et dix kilomètres plus loin, à dix-huit kilomètres seulement de Liao-Yang, le

village de Labatai. A quelques kilomètres au sud de Tschan-tan et à égale distance à l'ouest de Sandepou est situé Hokutai (Hei Kontai), tandis que plus au sud encore, à dix kilomètres de distance, se trouve Sankiatsé. A l'ouest de Sankiatsé, sur le Hun-ho, on atteint la localité et les gués de Mamikai. Ces divers points, entre lesquels sont semés des hameaux de moindre importance, jalonnent le sanglant champ de bataille des derniers jours de janvier.

La plaine s'étend au loin, plate et privée de bois. Sur le sol durci par la gelée s'étendait une couche légère de poussière de neige, toujours soulevée et chassée par le vent. La température variait de dix à vingt degrés centigrades au-dessous de zéro.

Les villages, aux habitations serrées les unes près des autres, sont entourés de hautes digues qui les garantissent contre les inondations. Les maisons des propriétaires aisés sont en outre encloses de murs, précautions qu'expliquent les mœurs du brigandage. Toutes ces localités forment donc de naturels et solides postes de défense. Utilisant leurs nombreuses et habiles troupes du génie, les Japonais avaient apporté un soin extrême à renforcer encore, en recourant au secours de l'art, les villages destinés à servir de points d'appui à leurs avant-postes. Sandepou et Hokutai entre autres, formaient les points d'appui principaux de leur extrême flanc gauche.

La IIe armée russe, général Gripenberg, faisait face aux Japonais sur les deux rives du Hun-ho. Au sud-ouest, Tschantan constituait le point d'aboutissement de l'aile droite des avant-postes. Elle l'avait occupé le 20 janvier.

L'armée de Gripenberg comprenait probablement les troupes suivantes :

Ier corps d'armée sibérien . .	24	bataillons,	64 canons.
IIe » » » . .	28	»	80 »
Ire brigade de tirailleurs russes	8	«	16 »
VIIIe corps d'armée russe . .	32	»	96 »
Xe » » » . .	82	»	96 »
Total. . . .	124	bataillons,	352 canons.

Le corps de cavalerie de Mischtschenko, — 72 escadrons, 6 batteries de cosaques et un groupe de mitrailleurs — avait été poussé en avant de l'aile droite. Il avait pour mission d'assurer la protection de cette aile, mais sans avoir été placé, semble-t-il, sous les ordres de Gripenberg.

L'effectif total de ces troupes paraît devoir être évalué à 86 800 fusils, 7000 sabres et 388 canons.

Gripenberg reçut l'ordre de s'emparer des points d'appui de Hokutai et de Sandepou à l'aile gauche japonaise, mais sans les dépasser. Il devait se servir à cet effet d'une partie seulement de ses troupes, la moitié environ. Kouropatkine retenait le reste à sa propre disposition.

Le mouvement commença le 23 janvier et ne passa pas inaperçu des Japonais. Gripenberg franchit le Hun-ho dans la nuit du 24 au 25. A l'aile droite, le corps de cavalerie traversa tout près de Mamikai, chassa les avants-postes japonais des bords du fleuve, enveloppa la gauche japonaise qui se trouvait aux environs de Sankiatsé et la refoula dans la direction de Labatai. La colonne de droite de Gripenberg, Ier corps d'armée sibérien, marcha sur Sankiatsé et Hokutai et agit dès le 25 au matin contre les avants-postes japonais qui occupaient ces villages. Elle les obligea à se replier à Hokutai, non toutefois sans un vif combat qui dura jusqu'au soir.

L'aile gauche russe, Ire brigade de tirailleurs russes et Ve division de tirailleurs sibériens, appuyées plus tard par une brigade de la 2e division appartenant comme la 5e au IIe corps sibérien, passa le Hun-ho vers Tschan-tan et attaqua Sandepou. Sur ce point, une canonnade remplit la journée du 25.

Le 26, Gripenberg lança son armée à l'assaut de Sandepou. Ses troupes pénétrèrent dans la localité, mais ne purent s'y maintenir. A l'angle nord-est du village, les Japonais avaient constitué en réduit un groupe de maisons particulièrement solides, et l'avait fortement occupé avec de l'infanterie et des mitrailleuses. La fusillade dirigée depuis ce réduit sur les Russes jointe à une contre attaque des réserves japonaises fit évaquer le village. L'assaillant laissa 1700 morts et blessés sur le carreau. Il se borna alors à prendre le village sous le feu concentrique de ses batteries, mais cette artillerie de campagne tirant à shrapnel et ne disposant pas d'obus brisants ne gêna guère les défenseurs derrière leurs fortes murailles. Il ne semble pas que les Russes aient eu sous la main de l'artillerie de position.

L'attaque de Sandepou fut renouvelée le 27 janvier. Y participèrent aussi ce jour là de l'artillerie et dix bataillons des VIIIe et Xe corps d'armée russe. Mais Kouropatkine retint en arrière

le gros de ces deux corps d'armée ainsi qu'une brigade du IIe corps sibérien, apparemment pour conserver la liaison avec son centre. Pendant ce temps, les cosaques de Mischtschenko inquiétaient l'aile gauche japonaise, l'obligeant par une menace d'enveloppement à rétrograder sur Labatai et la suivant même jusque dans le village ; mais ils durent l'évacuer bientôt.

Entre temps, de violentes tourmentes de neige avaient interrompu les combats. Le termomètre était tombé à — 20 degrés.

Le 28 janvier, cinq divisions des armées d'Oku et de Nodgi (IIe et IIIe armées) sous le commandement personnel du maréchal Oyama, dirigèrent une contre attaque générale sur le front de quinze kilomètres Sandepou-Hokutai-Sankatsé. Combinant leur action avec ce mouvement, les troupes du général Nodzu (IVe armée) entreprirent une démonstration des deux côtés de la voie ferrée, vers le nord et au nord-ouest, contre les troupes du Ier corps d'armée russe qui occupait Lintchipu. Il est probable qu'il s'agissait d'empêcher Kouropatkine d'envoyer ses réserves soutenir Gripenberg.

Sandepou formait le pivot de la contre attaque japonaise. Là s'appuyait sa droite tandis que le centre attaquait frontalement sur Hokutai et que l'aile gauche cherchait l'enveloppement du flanc ennemi au sud par Sankatsé. L'action de l'infanterie se fit sentir sur tout le front dès 10 heures du matin ; dès midi, l'attaque demeura stationnaire, le combat se prolongeant jusqu'au coucher du soleil. A 5 heures du soir, Gripenberg qui, à réitérées fois, avait sollicité de Kouropatkine l'envoi de renforts, reçut l'ordre de se replier. Dès la nuit venue il évacua Hokutai et repassa le Hun-ho, couvert par une arrière-garde laissée à l'ennemi.

Les Russes appellent cette bataille le combat de Sandepou ; les Japonais lui donnent le nom de combat d'Hokutai. Les pertes furent de 15 000 hommes du côté moscovite, dont 1500 prisonniers. Au nombre des blessés grièvement se trouvèrent le général Mischtschenko, le commandant de la IXe division des tirailleurs sibériens, général Kondratowitsch, et le colonel Andrejeff, chef d'état-major de Gripenberg. Les Japonais s'attribuèrent une perte de 7000 hommes dont 300 disparus. L'instruction très supérieure des Japonais dans le combat en tirailleurs et leur meilleure discipline opposées aux mouvements lourds des masses compactes russes expliquent cette sensible différence. De part et

d'autre, plusieurs centaines d'hommes gelés grossirent les pertes.

On a reproché aux Japonais de n'avoir « de nouveau » pas complété leur victoire par une poursuite vigoureuse. Ce reproche est facile à formuler du fond d'une chambre confortablement chauffée. Mais il paraît assez naturel que des troupes qui pendant quatre jours et trois nuits ont combattu par 20 degrés au dessous de zéro, voient les choses sous un angle différent.

Le général Gripenberg était persuadé qu'il aurait pu non seulement se maintenir sur la rive gauche du Hun-ho, mais arracher Sandepou aux Japonais, pour peu que Kouropatkine lui eut envoyé quelque renfort. Il fut irrité au plus haut point lorsque au lieu des renforts espérés, il reçut l'ordre de se reporter derrière le Hun-ho. Dès le lendemain il exigea son congé et remit le commandement de la IIe armée au général Mylof, chef du VIIIe corps.

La mission de Gripenberg avait consisté à presser l'aile gauche de l'adversaire et à s'emparer des forts points d'appui de Hokutai et de Sandepou. Il devait l'accomplir avec une fraction déterminée de son armée, 62 bataillons, représentant au maximum 45 000 fusils, ce noyau de sa troupe étant constitué par les Ier et IIe corps sibériens.

Dans la guerre de forteresse, un assaillant qui, quoique très supérieur en nombre, ne se sent pas en mesure d'engager un assaut général, peut diriger des attaques partielles contre des points d'appui isolés. Il le fait avec l'espoir de les garder définitivement en sa possession, parce que l'assiégé occupé sur un vaste front ne peut disposer que de forces limitées pour contre-attaquer ces points. On peut également tenter des entreprises de cette nature au cours d'une grande bataille qui met aux prises les deux armées entières sur tout leur front. Telle la reprise par les Russes de la colline Poutiloff pendant la bataille du Cha-ho.

Les circonstances sont différentes dans l'affaire de Sandepou. Ici, Gripenberg devait enlever une série de points d'appui dans le flanc d'une armée de 250 000 hommes, armée victorieuse jusqu'alors, et qui cantonnait toujours préparée à une reprise d'hostilité. L'enlèvement de ces points eut menacé les artères vitales de cette armée. Car si les Russes avaient pu s'y installer solidement, ils n'auraient pas négligé d'amener ensuite les forces nécessaires pour se porter par un deuxième effort, jusqu'au

chemin de fer et jusqu'à la route mandarine. La simple menace d'une semblable offensive aurait mis en péril gravement la principale ligne de communication des Japonais et aurait rendu insupportable leur situation stratégique. S'ils s'étaient laissé acculer à cette situation par les 60 000 Russes dont disposait Gripenberg pour son attaque, ils eussent signé la faillite de leur pouvoir stratégique. Ils devaient tout mettre en œuvre pour repousser Gripenberg. Ainsi l'a reconnu le maréchal Oyama ; il a exécuté son mouvement avec la claire conception du but à atteindre.

La tâche de Gripenberg, en tant que mouvement isolé, était insoluble. Son attaque ne pouvait être couronnée de succès qu'à la condition que Kouropatkine engageât toute l'armée de Gripenberg et exécutât en même temps sur tout le front, soit au centre également et à l'aile gauche, d'énergiques démonstrations de telle sorte qu'il interdisît aux Japonais la réunion de leurs réserves contre Gripenberg. Mais dans ces conditions là, c'est une bataille générale qu'eut engagé Kouropathine, et c'est précisément ce qu'il ne voulait à aucun prix. Il ne le voulait pas, d'une part, parce que la force numérique qu'il désirait pour son armée n'était pas encore acquise, d'autre part, parce qu'elle ne devait plus tarder beaucoup à l'être.

Faut-il admettre alors que Kouropatkine n'ait pas eu le sentiment que l'attaque isolée de Gripenberg allait au devant d'un échec des plus probables ? On aurait peine à le croire. Son expérience devait le guider. Aussi de toutes les explications, la plus plausible est que l'ordre lui avait été intimé de la cour de porter n'importe où un coup violent afin de détourner l'attention de la nation des événements intérieurs de l'Empire. Le 22 janvier avait été la journée sanglante de St-Pétersbourg ; le 25 fut engagée la bataille de Sandepou.

30 mars.

W.

ÉTUDE

SUR LES

POSITIONS DE FLANC TACTIQUES

La Théorie.

Une position de flanc est une position qu'on prend le long de la ligne d'opérations de l'ennemi et parallèlement à celle-ci, — une position devant laquelle l'ennemi ne peut pas passer sans livrer ses communications,— une position qu'il ne peut pas attaquer sans entreprendre un changement de front, à la suite duquel ses communications s'établissent par le flanc ; — une position qui fait dévier de leur but primitif la victoire et la poursuite. Il ne faut pas perdre de vue, il est vrai, que nous aussi nous renonçons à notre ligne de retraite. C'est pourquoi on ne prendra dans la règle une position de flanc que lorsqu'on a derrière soi un pays ami, d'où l'on peut tirer ses subsistances. En pays ennemi ce sera beaucoup plus difficile. En outre, nous présentons notre aile à l'ennemi ; il faudra donc que cette aile trouve dans le terrain un solide appui ; sinon l'ennemi marchera par la diagonale et tournera notre position. (Moltke, *Problème 63.*)

L'efficacité de la position de flanc est basée sur l'exactitude des deux propositions suivantes :

1. Ce n'est pas un territoire ou une ville, mais l'armée de l'adversaire qui est l'objet de toute attaque ;

2. Aucune armée ne peut passer devant une autre, parce qu'elle livrerait ses derrières et ses communications ; par conséquent là où je suis, l'ennemi doit s'arrêter. (Moltke, *Maximes.*)

D'après les « Problèmes » de Moltke nous voyons qu'il y a diverses situations où l'adoption d'une position de flanc se recommande. Mais c'est en première ligne le terrain qui nous dira si dans telle situation tactique, cette position procure les chances de succès.

Si, par exemple, deux corps de troupes ou deux armées doivent se rencontrer non de front mais à angle droit, celui des

deux adversaires qui craint cette rencontre en un point défavorable ou qui s'inspire du sentiment de son infériorité numérique, prendra position parallèlement à la ligne de marche de l'autre. Il s'assure ainsi une retraite et des communications perpendiculaires à son front de combat. Si au contraire il marchait au devant de l'adversaire, il s'exposerait à devoir déplacer sa ligne de retraite et de communications, à ne plus l'avoir perdiculairement à son front.

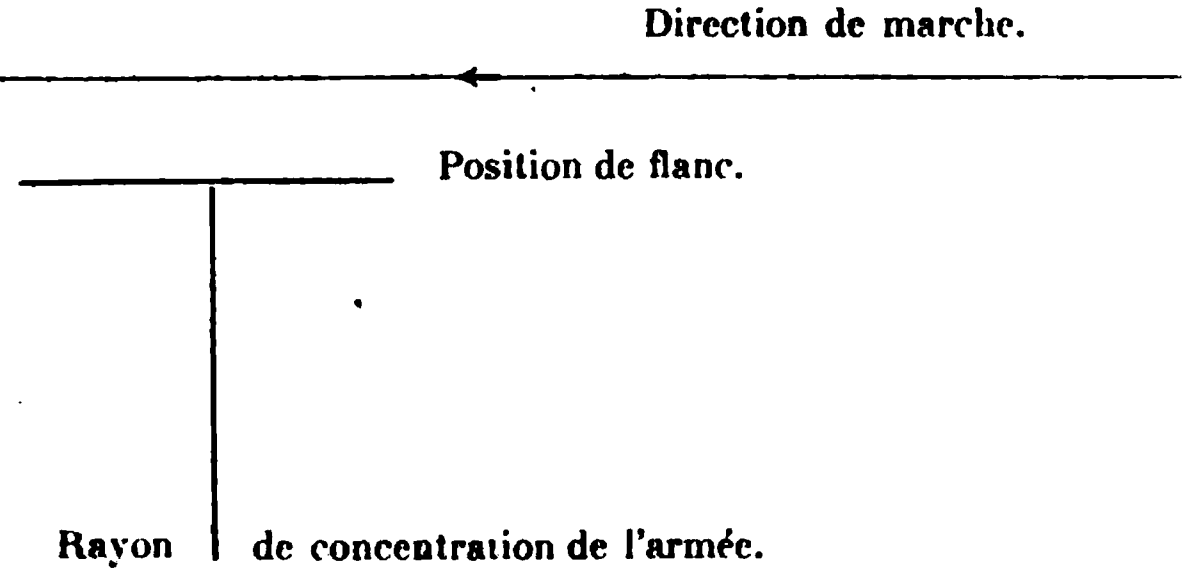

(Problème 50.)

Moltke met devant nos yeux une situation semblable dans son problème 50. Cet exemple est, à certains égards, en contradiction avec l'affirmation posée au début que celui qui prend une position de flanc communique en arrière par le flanc. La position de flanc prise par le général de Werder, à Vesoul et dont on parlera plus loin illustre pratiquement cette théorie.

Un autre cas où l'on peut adopter une position de flanc est celui d'un corps en retraite abandonnant sa ligne de retraite et ses communications pour se porter sous la protection d'une place forte ou d'une armée située sur son flanc.

(Problème 46).

L'adoption d'une position de flanc peut aussi être déterminée simplement par la nature du terrain ; par exemple lorsqu'on doit arrêter un adversaire très supérieur en nombre, qu'on ne peut trouver de position de front favorable avec appui des ailes, de sorte qu'on risque d'être entouré par cet ennemi, tandis que le terrain se prête à une position parallèle à sa direction de marche. Naturellement là aussi, la possibilité de porter sa ligne de retraite derrière cette position sera le facteur déterminant de l'adoption de celle-ci. *(Problème 63.)*

Dans tous les cas, il faut surtout remarquer que c'est la préoccupation des communications qui influera sur le choix des positions de flanc. Un abandon total des communications ne sera possible que pour de toutes petites subdivisions et pour un temps limité. Encore ne sera-ce que dans son propre pays qu'un corps de troupe quelconque pourra déplacer ses communications ; en pays ennemi, spécialement au milieu d'une population insurgée, on ne saurait s'y risquer que contraint par des motifs péremptoires.

On peut imaginer un cas où il conviendrait d'occuper une position de flanc, même en pays ennemi et même en abandonnant toutes communications : un corps de troupe de renfort arrive après que l'armée qu'il doit renforcer a été battue ; il tente d'arrêter la poursuite, mais n'est pas assez fort pour le faire d'emblée par une offensive. C'est en prenant une position de flanc et en se retirant ensuite pas à pas qu'il attirera le plus sûrement à lui les forces ennemies et les détournera de la poursuite de l'armée battue.

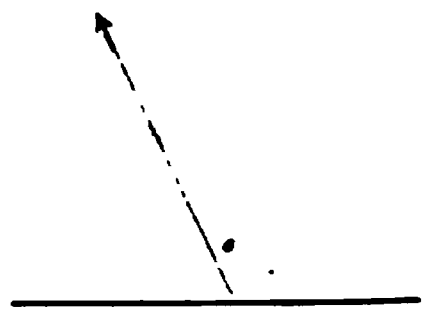

Position de flanc destinée à dégager l'armée en retraite.

Si l'on examine les conditions que doit réunir une position de flanc, il en est une qui saute aux yeux : la position doit être

située de telle façon que l'ennemi ne puisse l'ignorer, qu'il *doive* l'attaquer. On ne peut fixer par un chiffre précis la distance qui doit séparer la position de flanc de la direction d'opération ou de la direction de marche de l'adversaire; cette distance dépend de l'importance des effectifs, par conséquent de leur sphère d'influence. C'est pourquoi l'on distingue entre positions de flanc tactique et stratégique. Comme exemple de la première, Balk cite la position de Mac-Mahon à Wörth, au moment de la marche en avant de la IIIe armée dans l'espace compris entre la Sauer et le Rhin; comme exemple de position de flanc stratégique, il cite une position derrière le Main que Moltke recommandait pour une guerre défensive contre la France, au cas où les Français passeraient le Rhin aux environs de Strasbourg. Pour qu'une position de flanc remplisse son but, c'est-à-dire pour qu'elle contraigne l'adversaire à l'attaque, elle doit être plus rapprochée de la ligne d'opérations de l'ennemi que l'objectif qu'il s'agit de protéger. Par une offensive basée sur la position de flanc, on peut inquiéter l'ennemi sur son flanc ou l'attirer vers la position. Plus une position de flanc tactique est rapprochée de la direction de marche de l'adversaire, plus elle est efficace; si cette ligne de marche est dans la zone des feux de la position, celle-ci contraint impérieusement l'adversaire à l'attaque.

De même que pour toute position défensive, il faudra pour la position de flanc choisir un terrain aussi favorable que possible, avec un champ de tir étendu. Un facteur tout particulièrement important sera la possibilité de diriger une offensive depuis la position; plus la position est éloignée de la route à suivre par l'adversaire, plus on doit veiller à se ménager cette possibilité. C'est pourquoi un obstacle sur le front sera défavorable, bien que le front de la position doive être aussi fort que possible puisqu'on veut pouvoir repousser l'attaque d'un ennemi supérieur. L'offensive devra autant que possible être combinée de manière à surprendre l'aversaire. Balk observe à ce sujet :

« C'est le moment de la surprise qui dans les positions de flanc est particulièrement favorable; c'est pourquoi il est avantageux que la position soit située de telle sorte qu'elle ne puisse être découverte longtemps à l'avance par l'adversaire qui approche. C'est en général de la façon dont la position est appuyée que dépendra la surprise. Si elle est appuyée à une place forte,

il n'y aura pas de surprise possible, puisque l'adversaire connaît son emplacement et se rend compte de la quantité de forces offensives que la place forte peut contenir. Il est vrai que cet inconvénient est largement compensé par la force défensive considérable que la position de flanc tire de la place forte à laquelle elle est appuyée. Si la position de flanc est appuyée à des collines ou à un fleuve, l'adversaire devra traverser un passage resserré à proximité de la position. La cavalerie du défenseur n'aura, par conséquent, pas de peine à incommoder le service d'éclaireurs de l'ennemi, à se retirer sur la ligne d'opérations de l'ennemi devant l'approche du gros de celui-ci et à l'attirer dans la zone d'action de la position de flanc. »

L'offensive dirigée de la position de flanc aura toujours le plus grand succès. Pendant que l'adversaire débouche du défilé, pendant qu'il est occupé à réunir et à diriger en avant les têtes de colonnes, pendant qu'il porte ses réserves sur les flancs, tout est encore en état de formation, rien n'est prêt pour l'attaque. Si à ce moment le défenseur s'élance de la position avec le gros de ses troupes soigneusement préparées, s'il attaque l'adversaire non encore déployé, l'attaque a toutes chances de réussir à égalité de valeur des troupes et pourvu que l'infériorité numérique ne soit pas trop considérable. Dans un tel moment, il sera possible — et extrêmement efficace — de percer le centre de l'ennemi, et ce sera une pure opération offensive, puisqu'on n'a pas permis à l'adversaire d'entreprendre l'attaque de la position du défenseur.

Si l'adversaire n'a pas à traverser de défilé avant de pénétrer dans la zone d'action de la position de flanc, il marcher . directement contre l'aile de la position, pour envelopper simplement celle-ci, à moins que cette aile ne soit manifestement très forte. Pour une aile non appuyée, la meilleure défense sera un champ de tir étendu.

Par contre, si l'adversaire doit traverser un défilé pour marcher sur la position, il sera désirable d'avoir un champ d'attaque aussi favorable que possible depuis l'aile de la position dans la direction du défilé, de manière a pouvoir diriger l'offensive spécialement dans cette direction pour entraver la retraite de l'adversaire, empêcher l'arrivée de renforts et, d'une façon générale, couper les communications.

Si la ligne d'opérations est très éloignée de la position de

flanc, l'adversaire a le temps et la place nécessaires pour se développer sur son nouveau front. Par conséquent, s'il n'est pas gêné dans cette opération, il attaquera de front la position de flanc ; celle-ci perd ainsi une partie de ses avantages. Avec une attaque de front, le défenseur garde cet avantage que l'aile intérieure est déjà assurée en général par sa position et qu'il peut ainsi concentrer ses réserves sur l'aile non appuyée.

« Mais la force active qui anime le défenseur a encore plus d'importance que les conditions extérieures de la position et que ses avantages naturels. Si le défenseur est très inférieur en valeur ou en nombre à l'ennemi, celui-ci laissera devant la position une partie de ses troupes pour protéger ses communications et avec le gros il continuera à marcher sur son objectif. »

Cette force d'action est surtout nécessaire au cas où la ligne d'opération de l'adversaire n'est pas couverte par le feu de la position de flanc, ou au cas où l'adversaire peut s'éloigner de la position sans perdre de vue son objectif ; dans ce cas, il est absolument indispensable de prendre l'offensive pour utiliser la valeur de la position.

Dans une position de flanc comme dans toute position de défense, il n'est pas possible d'obtenir un succès réel par une défensive passive ; le défenseur s'expose en outre à être attaqué de front et sur le flanc et à être enveloppé. Un défenseur numériquement faible sera, il est vrai, enclin à laisser l'adversaire se lancer à l'assaut de la position, pour pouvoir le repousser grâce aux avantages du terrain et pour tomber ensuite sur lui avec les réserves quand il aura été affaibli.

« Si l'adversaire ne se dérange pas pour la position de flanc, s'il ne fait que la masquer, et qu'on n'ose pas risquer une attaque sur ses derrières, il ne reste plus autre chose à faire qu'à le suivre par une marche parallèle, pour se présenter de nouveau à lui sur un autre point. »

Mais cette manœuvre ne peut être exécutée, comme nous le montrerons plus loin par l'exemple de la marche de Vesoul du général de Werder, que si les troupes qui abandonnent la position de flanc pour suivre l'adversaire par une marche parallèle, possèdent une plus haute valeur militaire, une plus grande mobilité ; sinon elles ne pourraient le dépasser et se pré-

senter de nouveau à lui ; elles ne lui imposeraient pas leur volonté.

Le général qui occupe une position de flanc a toujours pour but de menacer les communications d'arrière de l'ennemi ; mais en même temps, il est lui même obligé le plus souvent de déplacer ses communications d'arrière. Si l'ennemi ne découvre pas la position de flanc ou s'il n'en tient pas compte, il expose ses communications. Mais la simple menace d'une attaque sur son flanc ou sur ses communications ne suffit pas ; il faut que cette menace se réalise et que l'attaque même sur son flanc ou sur ses derrières ait lieu. La position de flanc n'est plus alors qu'une position de repli. Celui qui l'occupe renonce aux avantages d'un champ de bataille préparé à l'avance; il les échange contre ceux de l'initiative et d'un terrain d'opérations favorable, s'il réussit à tomber sur l'ennemi à l'improviste. Par contre, s'il laisse à celui-ci le temps de se prépàrer à la défense, les deux armées livrent le combat avec des fronts intervertis. Pour toutes deux, le danger d'une défaite est aggravé, sans que pour cela celle qui occupait la position de flanc ait aucune garantie de victoire. Les positions de flanc n'exercent leur charme sur l'ennemi qu'aussi longtemps que celui-ci reconnaît leur puissance. Mais il peut se placer au-dessus de cette considération, s'il sent que la supériorité de son armée est une garantie de victoire tactique, car celle-ci compense tous les désavantages stratégiques. Elle les transforme même en avantages, si elle contraint l'occupant de la position de flanc à battre en retraite dans une fausse direction.

C'est ainsi que le 18 août 1870, les Allemands attaquèrent St-Privat avec un front interverti ; ils pouvaient le faire pour la raison que nous avons dite, car ensuite des combats du 14 et du 16 août, ils se sentaient de force à remporter la victoire. S'ils ne l'avaient pas remportée, leurs armées se seraient trouvées dans une position difficile ; la victoire de l'ennemi leur aurait coupé toutes leurs communications. Mais l'armée française avait déjà auparavant porté sur Metz ses communications et elle battit en retraite sur cette place. Du danger qu'il y a à combattre avec un front interverti, on peut conclure qu'une armée pourra occuper une position de flanc dans son propre pays, mais qu'une armée d'invasion pourra rarement le faire.

Si l'ennemi croit pouvoir dédaigner la position de flanc et se

contente de la masquer par quelques troupes, pendant que son gros poursuit son objectif, il se prive au moment décisif d'une partie de ses troupes. Il y a toujours un danger sérieux pour les communications à se laisser affaiblir par une position de flanc. La sécurité de ces communications n'est sauvegardée que si l'ennemi ne possède par l'initiative indispensable ou les moyens nécessaires pour prendre lui-même l'offensive.

(A suivre.)

H. DE MURALT,
major à l'état-major général.

LES

TROUPES ALPINES A L'ÉTRANGER

(Pl. XIV)

Trois des nations qui nous entourent ont une organisation spéciale des troupes destinées à tenir les montagnes. Il est intéressant de comparer entre elles ces trois organisations au moment où l'idée des troupes alpines gagne heureusement du terrain dans notre pays.

France.

Sous Louis XIV apparaissent les premières troupes de montagne. Ce furent les *miquelets,* à ne pas confondre avec les bandits espagnols du même nom. On organisa, en 1689, un corps de 100 compagnies pour tenir tête aux Espagnols dans les Pyrénées.

En 1701, Catina forme un corps de *fusiliers* de montagne, à l'effectif de 54 compagnies. Plus tard, la Révolution nous montre Kellermann et ses *chasseurs des Alpes* dont l'existence fut de très courte durée.

Napoléon Ier, en 1808, rétablit les miquelets qu'il opposa aux Espagnols; puis ces troupes spéciales tombèrent dans l'oubli.

C'est seulement en 1873 qu'un député des Hautes-Alpes, M. Cezanne, proposa de créer des troupes de montagne. Son idée ne fut reprise qu'en 1875, pour échouer encore devant des considérations qui aujourd'hui nous paraissent futiles; le ministre de la guerre — général de Cissey — craignait d'immobiliser une partie des troupes dans un service spécial.

Il appartenait aux troupes françaises stationnées le long des Alpes de prouver, par l'exemple, ce qu'une unité entraînée à la montagne, pouvait fournir et quels services elle rendrait dans une guerre. Des bataillons commencèrent à manœuvrer en montagne; l'idée prit corps et les résultats furent jugés en haut

lieu d'une façon si satisfaisante qu'en 1881 on prescrivait des *manœuvres* dans les montagnes.

A ce propos, nous pourrions invoquer l'analogie entre ce qui se produit en Suisse et ce qui s'est passé en France. N'avons-nous pas été longtemps dans l'ignorance pour ainsi dire absolue des manœuvres de montagne? N'avons-nous pas dû en reconnaître la grande importance après les expériences des troupes de forteresse? N'avons-nous pas enfin compris qu'il était indispensable de savoir marcher en montagne?

C'est au général Ferron, ministre de la guerre, qu'il appartient d'avoir proposé le premier les transformations des bataillons de chasseurs du 14e et 15e corps en chasseurs alpins. Son projet ne fut pourtant pas adopté d'emblée, le ministère étant tombé. M. de Freycinet, son successeur, reprit la proposition et fut assez heureux pour en amener la réalisation le 24 décembre 1888.

On forma 12 bataillons alpins à 6 compagnies et 13 batteries de montagne. A chaque bataillon était adjoint une batterie et une subdivision de sapeurs du génie, le tout formant le *groupe alpin*. On obtint de cette façon 12 groupes, plus un, le troisième bis, formé par un bataillon du 97e régiment d'infanterie. En outre, 7 bataillons de chasseurs territoriaux organisés comme les alpins complètent, en cas de mobilisation, la force active.

Le recrutement n'est pas exclusivement régional, les alpins provenant de toutes les contrées de France. Au total, en temps de paix, environ 10 000 hommes sous les armes; sur le pied de guerre 18 000 hommes de l'active et 7000 de la territoriale.

Comme nous le verrons dans la suite, il existe une différence capitale entre le recrutement des alpins français et italiens. Tandis que les premiers se recrutent sur toute l'étendue du territoire avec une préférence marquée pour les pays montagneux, les seconds proviennent essentiellement de la région de stationnement de la troupe. Ce dernier principe repose sur une conception très juste : la défense du foyer par l'habitant. Il est notoire que le montagnard tient plus que tout autre à sa vallée, à son chalet et à tout ce qui en dépend, et qu'il est au plus haut degré poussé à défendre la contrée où il est né. Les Français n'ont pas adopté le même système et ne paraissent pas devoir s'en plaindre. Il ne faut, en effet, pas oublier que si le recrutement régional est très juste en lui-même, il ne l'est plus

si les habitants émigrent dès leur enfance, comme c'est le cas de nombreux soldats italiens. Ainsi beaucoup des qualités qu'on se plaît à reconnaître aux montagnards disparaissent en peu de temps. Cette circonstance justifie le principe du recrutement national, basé sur le choix des hommes aptes au service de montagne. La mobilisation ne sera probablement pas si rapidement terminée, mais il y a mille moyens de remédier à cet inconvénient.

L'éducation des futurs alpins commence naturellement dans les garnisons d'hiver; elle se complète dès le mois de mai dans la haute montagne (garnisons d'été), précisément dans les secteurs de défense attribués aux différents groupes. Cette façon de procéder permet d'étudier à fond le pays et d'entraîner rationnellement les hommes. Les unités sont disloquées et réparties dans la contrée; elles travaillent au début isolément, plus tard — en juillet — elles se réunissent pour former le groupe alpin avec tous ses éléments. C'est la période des manœuvres qui dure généralement jusqu'au milieu du mois d'août. Elle est suivie des travaux aux œuvres d'art et aux retranchements, soit la mise en état ou la construction des routes et des fossés de tirailleurs dans la zone de défense. Enfin, au mois d'octobre, les troupes reprennent leurs garnisons d'hiver en ne laissant que de faibles détachements à la garde des forts.

* * *

L'*équipement* à donner aux alpins n'était pas un des problèmes les plus faciles à résoudre. Après des essais divers, on adopta à la fin de 1888, une tenue qui n'a subi depuis que des modifications partielles.

La caractéristique de l'alpin français est le béret, coiffure utile et pratique. La varcuse est ample, le col rabattu. Les bandes molletières s'adaptent au-dessous du genou sur un pantalon très large dans sa partie supérieure. La chaussure ferrée et faite à la mesure de l'homme; elle consiste en de solides brodequins napolitains.

Quant aux pièces de l'habillement proprement dit, nous les trouvons toutes en laine : c'est la chaussette, le caleçon, le maillot et la ceinture. L'équipement spécial pour la haute montagne est naturellement à disposition; ce sont les « Alpenstock », les piolets, les raquettes, les skis, les lunettes noires, les cordes, etc.

La configuration de la frontière a dicté, pour ainsi dire, la répartition des groupes. Ceux-ci sont au nombre de quatre (1, 2, 3 et 3 bis) pour la Savoie et la partie supérieure de l'Isère (Chamonix, si la neutralité de la Suisse est menacée, la Tarentaise, la Maurienne supérieure, la Maurienne de Modane à Lanslebourg).

Trois groupes (4, 5, 6) sont dans la vallée de la Durance avec Grenoble comme garnison d'hiver et le Briançonnais à occuper en temps de guerre (parties septentrionale, orientale et méridionale).

Le 7e groupe a la garde de la vallée de Barcelonnette. Les cinq derniers sont répartis dans les Alpes Maritimes et occupent les vallées de la Tinée, de la Vésubie, de la Roya et la forte position de l'Authion.

Jetons encore un coup d'œil sur la formation de guerre. La *compagnie* comprend les éléments suivants :

1 capitaine (monté), 3 lieutenants; total 4 officiers.

1 adjudant, 1 médecin auxiliaire, 1 sergent-major, 9 sergents (1 fourrier), 17 caporaux (1 fourrier) 1 caporal conducteur, 4 trompettes, 14 conducteurs, 4 soldats sanitaires, 212 soldats; total 262 hommes de troupe, 11 bêtes de bât et 4 de trait.

Le *bataillon* à six compagnies est commandé par un lieutenant-colonel ou commandant. Il compte, sur pied de guerre, un état-major de 5 officiers (montés), 2 médecins (montés), 41 hommes de troupe, 16 quadrupèdes de convoi, 13 quadrupèdes de trait.

Au total, le bataillon a l'effectif suivant : 29 officiers (14 chevaux ou mulets), 2 médecins, 1625 hommes de troupe, 82 quadrupèdes de convoi et 37 de trait.

ITALIE.

Dans les différentes organisations successives, la tendance constante fut de grouper des troupes aussi mobiles que possible, capables de manœuvrer dans les terrains les plus variés.

Le pays fut divisé en zones administratives indépendantes les unes des autres, mais tactiquement destinées à atteindre le même but.

Au XVIIIe siècle, Charles-Emmanuel III soutint contre les Français une campagne de plusieurs années (1743-1744 et 1747).

Il répartit la zone montagneuse en secteurs défensifs, la défense de ces secteurs ayant pour but de fournir au gros de l'armée le temps nécessaire pour se rassembler et se porter au point le plus menacé.

Ce système reposait sur l'organisation suivante : le cordon des avant-postes formé par les troupes de milices et occupant les crêtes et les passages les plus importants. En deuxième ligne d'autres troupes locales et les troupes actives protégées par des retranchements passagers. En troisième ligne les forts et fortins dans les vallées et en dernier lieu une fortification identique aux débouchés des vallées dans la plaine.

Ce système exclusivement défensif convenait à la guerre qu'on entendait mener ; il localisait les opérations autour de la *commune*, véritable centre où l'ennemi était obligé de passer.

Il faut laisser écouler nombre d'années avant de retrouver soit une idée, soit une proposition tendant à former de véritables troupes alpines. Ce n'est qu'après les campagnes de 1866 et 1870 que les Italiens pensèrent à créer une troupe de montagne destinée à couvrir la mobilisation et à parer aux premières surprises si facilement exécutables dans les Alpes. Le 15 octobre 1872, le Parlement décida d'équiper 15 compagnies et l'initiateur — général Ricotti — fort de cet appui, donna de suite des normes destinées à préciser les avantages de cette nouvelle institution.

Il entendit former, dès le temps de paix, dans chaque grande vallée, des centres militaires ne dépendant pas du gros de l'armée mais capables d'être mobilisés immédiatement. L'idée de ces troupes alpines une fois lancée devait être fertile en résultats. Une réorganisation de l'armée ayant été entreprise en 1873, les 15 compagnies alpines furent portées à 24. En 1874, on en forma 7 bataillons, et déjà en 1878, les compagnies atteignent le nombre de 36, formant 10 bataillons. En 1882, les compagnies furent dédoublées, de 36 elles passent à 72 ; 3 ou 4 bataillons groupés formèrent un régiment, chaque régiment avec son dépôt.

Le général Ricotti, rentré au ministère en 1887, fit élever le nombre des compagnies à 75, effectif actuel, formant 22 bataillons dénommés selon les districts où il séjournent, et 7 régiments.

En résumé, les effectifs des troupes alpines sous les drapeaux progressèrent selon l'échelle suivante :

En 1875, 2,500 hommes (en chiffres ronds).
» 1877, 10,000 » »
» 1904, 11,000 » »

Les troupes de 2e et 3e lignes sont fournies par les hommes de l'active passant dans la milice mobile et de là dans la milice territoriale. Il y a 38 compagnies de milice mobile et 75 compagnies de milice territoriale (22 bataillons). Toutes ces troupes forment au total un effectif imposant qui triple ou quadruple l'effectif de 1904 indiqué ci-dessus, sans compter les quelques mille gardes douaniers *(guardie di finanza)* répartis le long de la frontière.

On ne doit naturellement pas mettre les troupes de deuxième et troisième lignes au rang de celles de l'active; il n'en reste pas moins une armée de couverture devant laquelle les troupes de première ligne pourront manœuvrer.

Les compagnies de la milice mobile sont attachées aux bataillons actifs et elles mobilisent dans les magasins de bataillon. L'unité tactique étant le *bataillon*, le régiment n'est à vrai dire que l'unité administrative. C'est dans le dépôt du régiment que s'équipent les recrues et en temps de guerre les territoriaux.

Les compagnies de la milice territoriale sont attachées aux compagnies de l'active, mais leur formation en vingt-deux nouveaux bataillons est organiquement prévue.

D'après les données du budget, l'effectif de paix varie entre 110 et 200 hommes par compagnie. Dans la période sans recrues — dès le mois d'octobre à fin février — la compagnie compte 110 hommes; après l'arrivée des recrues elle atteint le chiffre de 180 et finalement 200 au moment des manœuvres d'été.

Le *Memoriale per l'ufficiale sulle Alpi*, du major Donato Etna, donne la répartition suivante des bataillons :

1er régiment (3 bataillons), siège à Mondovi, garnisons d'hiver à Oneglia, Cuneo, Mondovi.

2e régiment (3 bataillons), siège à Bra, garnisons d'hiver à Bra, Albe, Dron.

3e régiment (3 bataillons), siège à Turin, garnisons d'hiver à Turin, Pinerolo, Rivoli.

4e régiment (3 bataillons), siège à Ivrée, garnisons d'hiver à Suse, Ivrée, Aoste.

5e régiment (4 bataillons), siège à Milan, garnisons d'hiver à Bergame, Milan.

6e régiment (3 bataillons), siège à Vérone, garnisons d'hiver à Bassane, Vérone.

7e régiment (3 bataillons), siège à Conegliano, garnisons d'hiver à Padoue, Conegliano.

Le décret du 7 novembre 1887 avait institué un inspectorat dépendant immédiatement du ministre de la guerre avec siège à Rome, et chargé de maintenir l'uniformité dans l'instruction et dans toutes les questions touchant les alpins. Dès 1900, les fonctions d'inspecteur furent remises, non à un général habitant Rome, mais au plus ancien des généraux commandant un des groupes nouvellement formé. Il avait été entre temps décidé de réunir les régiments en trois groupes, commandés chacun par un major-général et constitués de la façon suivante :

Ier groupe, quartier général à Cuneo, 1er régiment, 3 bataillons, 9 compagnies; 2e régiment, 3 bataillons, 12 compagnies.

IIe groupe, quartier général Turin, 3e régiment, 3 bataillons, 12 compagnies; 4e régiment, 3 bataillons, 10 compagnies; 5e régiment, 4 bataillons, 12 compagnies.

IIIe groupe, quartier général à Vérone, 6e régiment, 3 bataillons, 10 compagnies; 7e régiment, 3 bataillons, 10 compagnies.

Les trois grands centres choisis sont entourés par des fortifications modernes. Les conditions politiques comme la situation géographique imposaient une répartition de troupes plus considérable sur la frontière francaise où nous trouvons les quatre premiers régiments. Le 5e régiment détache trois bataillons directement sur la frontière suisse, son 4e bataillon ainsi que les régiments du IIIe groupe restant à la protection de la frontière autrichienne.

* * *

L'*équipement* des alpins n'est guère différent quant à la forme de celui de l'infanterie. La caractéristique réside encore dans la coiffure, un chapeau de feutre orné d'une plume. Tous les parement de l'uniforme sont verts, la tunique est de couleur bleu foncé, le pantalon gris clair se loge dans de forts souliers larges et montants. La pélerine avec capuchon remplace la capote.

* * *

L'*instruction* dans les quartiers d'hiver se poursuit jusqu'à la fin d'avril. Dès le mois de mai commencent les exercices en montagne, suivis à partir de juillet des manœuvres proprement dites. Les troupes cantonnent durant cette dernière période dans les villages les plus élevés ou dans les baraquements spécialement construits et dont la grande utilité — ceci soit dit en passant — est incontestable.

Ces baraquements de différentes dimensions sont construits par les alpins eux-mêmes; ils sont utilisables en tous temps, même dans les exercices d'hiver si fréquents chez nos voisins.

* * *

L'*armement* est identique à celui de l'infanterie de ligne. Le soldat porte 90 cartouches en temps de paix et 162 en guerre (en France 120).

Les *vivres* de réserve portés par la troupe consistent (comme en France) en deux rations. Quant à la *mobilisation*, les quelques mots que nous dirons serviront à compléter cette étude très brève et limitée aux points essentiels.

La mobilisation de la compagnie procède en deux échelons. Le premier échelon, composé des hommes sous les armes, part quelques heures après l'ordre reçu pour occuper la ligne avancée. Le deuxième échelon, formé des hommes en congé, se réunit au dépôt de la garnison d'hiver, s'équipe et rejoint le premier sous le commandement des cadres laissés en arrière par le premier échelon. Les effectifs indiqués plus haut montrent qu'il y aura toujours un nombre suffisant de soldats dans la première ligne; même en hiver 110 hommes suffiront pour tenir les positions préparées et connues longtemps à l'avance, d'autant plus que les opérations du côté adverse seront rendues lentes et souvent décousues. La prise de possession sera donc rapide et certaine. Reste à savoir si les effectifs seront complétés assez tôt pour permettre aux troupes de s'assurer l'initiative des opérations.

AUTRICHE.

L'Autriche a une organisation alpine très pratique. Celle-ci consiste à former des unités correspondant aux besoins de la guerre et au théâtre des opérations. En temps de paix on recrute six brigades d'infanterie de montagne, formées de un ou

de deux régiments avec un ou plusieurs bataillons de chasseurs.

En temps de guerre ces troupes forment des brigades ou des divisions de montagne avec un train spécial. Le Tyrol a en outre — comme chacun le sait — son organisation spéciale de chasseurs nationaux.

Un type de formation d'une division de montagne donnera la meilleure indication ; prenons par exemple la XVIIIe division formée pour l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine :

Commandement : un lieutenant-général, un major chef d'état-major, un capitaine d'état-major.

Troupes : trois brigades de montagne et une réserve divisionnaire. Chaque brigade comptait un régiment d'infanterie. un bataillon de chasseurs aux Ire et IIe brigades et deux à la IIIe brigade ; une batterie de montagne.

La *réserve* comprenait : une compagnie de chasseurs dalmates, un demi-escadron de cavalerie avec un peloton de chasseurs dalmates montés, une batteries d'artillerie de montagne et une batterie d'artillerie de campagne légère, trois compagnies du génie.

Les services étaient constitués par un escadron du train, trois escadrons de bêtes de somme, une section sanitaire de montagne.

* * *

Les quelques données ci-dessus nous montrent trois types différents de troupes alpines. Ces trois organisations varient selon le terrain et selon le but qu'on se propose. Tandis que la formation autrichienne convient pour ce pays, elle ne conviendrait probablement pas pour le nôtre où les organisations de *compagnies* et de *bataillons* devraient être la base du système. En premier lieu, il s'agirait de constituer les cadres des futures unités, ensuite d'organiser les unités dans la zone choisie de telle façon qu'elles puissent, seules ou réunies, remplir la mission voulue. Nous avons tous les éléments pour constituer ces unités et nous pouvons retirer soit des manœuvres en pays étrangers, soit de nos expériences, les indications nécessaires pour mener à bien l'organisation des futures troupes alpines.

A. FONJALLAZ,
capitaine à l'Etat-major général.

L'ARMÉE ET LES SPORTS

Des sports en général.

Que faut-il entendre par « sport » ?

Ce mot d'importation anglaise, et dont l'équivalent français n'existe pas, semble, à première vue, définir l'ensemble des exercices du corps pratiqués en plein air. Sans être fausse, cette définition est incomplète. Chez l'agriculteur par exemple, le corps est mis en activité et cette activité se déploie le plus souvent en plein air ; on ne peut néanmoins appeler un sport son travail journalier.

Il faut donc préciser.

Le but principal d'un sport, n'importe lequel, ne varie jamais. Toujours une idée d'hygiène prédomine : procurer à notre corps le maximum de santé, d'endurance, de force et de vie possible. Seuls les moyens d'aboutir varient.

Un autre élément du sport est l'intention de se procurer un *délassement*, une *distraction*, un *plaisir*, sans pensée rémunératrice. Le sport est pour celui qui le pratique ce qu'est le jeu pour l'enfance. Combien cependant le jeu n'est-il pas éloigné du sport! Il ne connaît que la perspective de l'amusement ; au sport s'ajoute celle d'un certain danger à vaincre. Le sentiment du danger procure au sportsman sa joie ; sous cette influence son caractère s'affermit, sa volonté d'action s'accroît proportionnellement à son assurance en sentant son corps et ses membres dociles à son commandement.

Voyez, par exemple, la bicyclette ! Indépendamment du plaisir qu'éprouve le bicycliste à parcourir en touriste le pays, commodément assis sur sa machine, se donnant l'illusion du mouvement sans frottement, n'entre-t-il pas dans sa joie la satisfaction de vaincre des difficultés, quelquefois des dangers semés sur sa route? D'avoir, par sa présence d'esprit, évité les effets d'une

chute peut-être fatale ? N'éprouve-t-il pas également un certain plaisir, mêlé de fierté, à constater que par le simple effet de sa volonté, il a pu assouplir son corps au point de lui faire parcourir, sans trop de peine, une distance de 100 à 120 km. et plus dans l'espace d'une journée ? Ce sont bien là des caractères propres au sport et que le jeu ne présente pas.

En définissant le « sport », nous avons parlé de la nécessité de l'exercice en plein air.

Quoique quelques exercices comme l'escrime, la boxe, la lutte et plus spécialement la gymnastique ne s'exécutent pas exclusivement à l'air libre, il ne faut pas moins les envisager comme des sports, car ils tendent à un degré égal, sinon supérieur, à procurer à notre corps les avantages recherchés. L'air libre n'est en somme pour eux qu'un complément, mais un complément indispensable, nous le reconnaissons, pour procurer tous les résultats désirés. On arrivera insensiblement, par la construction de locaux spacieux, conçus selon les préceptes d'une saine hygiène, à remédier grandement au défaut du plein air. Et par l'adjonction à ces locaux de places spécialement aménagées, on ferait de notre gymnastique suisse le sport idéal.

De ce que nous avons dit plus haut, et de notre façon d'envisager les sports, il ressort que nous ne saurions reconnaître à la pêche et à l'automobilisme la qualité sportive que quelques amateurs leur attribuent et que dans certains pays on est enclin à leur découvrir.

En résumé, nous entendons par sport, tout exercice physique distrayant, pratiqué en vue de fortifier le corps, de l'assouplir, de lui donner sa forme esthétique et harmonique, et qui développe, par son côté périlleux, les qualités morales de l'individu. Les résultats hygiéniques seront plus complètement atteints par ceux de ces exercices qui seront pratiqués en plein air.

Cela dit, abordons notre étude.

Nous établirons, en premier lieu, la connexité qui existe, au point de vue de l'exercice physique, entre le militaire et les sports. Nous ferons ressortir ensuite les avantages particuliers des divers sports pratiqués actuellement. Nous terminerons par les moyens à adopter pour faire bénéficier notre armée de ces avantages, et jetterons, en passant, un coup d'œil sur ce qui se fait en d'autres pays.

Circonstance indéniable : une certaine correllation existe entre le militaire et l'exercice physique. De nos jours, plus encore que par le passé, l'obligation pour la recrue d'être physiquement préparée par une saine pratique des exercices corporels aux fatigues du métier militaire, est impérieuse.

De tout temps et en tous pays, la valeur des armées a été intimément liée au développement de l'éducation physique de la jeunesse. Cette éducation est toujours envisagée à un point de vue éminemment patriotique. Elle doit servir de préparation à la carrière des armes. Nous savons que sous la dénomination de gymnastique militaire, la jeunesse, au temps du plus bel épanouissement des « jeux olympiques », se livrait à une multitude d'exercices qui ont survécu jusqu'à nos jours et dont plusieurs font encore partie de nos programmes de gymnastique. Au cours des années, quelques-uns de ces jeux primitifs ont forcément subi des modifications. Ils se sont spécialisés. On les voit maintenant renaître sous la désignation de sports.

Gymnastique et sport doivent former les jeunes gens physiquement aptes à contribuer un jour à la défense du sol natal. C'est dans la façon d'acquérir ces qualités physiques que réside surtout la grande analogie entre le militaire et le sport. Tous deux partent du même principe : l'entraînement rationnel, qui est l'art d'amener l'homme à un degré de force et de résistance suffisants pour supporter sans défaillance une épreuve déterminée.

En Suisse, cette intime relation du militaire avec l'exercice corporel est frappante. Elle peut facilement se constater aux plans d'instruction élaborés pour les écoles de recrues. Ne cherche-t-on pas, dès le début du service, par les premières notions de l'école du soldat, de la gymnastique avec et sans armes, par tous ces exercices que nous ne pouvons mieux définir que sous le nom d'exercices d'assouplissement, à contrebalancer les défauts et les qualités physiques des deux éléments essentiels de nos troupes, campagnards et citadins, à les amener le plus rapidement possible à un même degré de préparation, à une moyenne équivalente d'agilité, de souplesse, d'endurance et de vigueur, afin que tous puissent s'initier avec le plus de profit à la science purement militaire qui leur est ensuite enseignée ?

Lorsque nous serons arrivés, ce que nous ne tenons pas pour

impossible, à obliger tous les jeunes gens, avant leur incorporation, à faire partie d'une société de gymnastique ou de sport, en un mot à pratiquer les exercices physiques d'une façon suivie de 16 à 19 ans, nous aurons grandement contribué à augmenter les qualités militaires du peuple. L'obligation de l'exercice corporel n'offrirait pas plus de difficultés que l'institution des cours complémentaires. On pourrait alors, dans une école de recrues, consacrer un temps moins long aux exercices formels ou d'assouplissement pour l'employer plus judicieusement à l'étude de la science militaire proprement dite.

Il y a lieu toutefois de distinguer les sports en deux catégories. Dans la première, nous classerons les exercices qui, malgré les bienfaits qu'ils procurent, sont d'une pratique trop spéciale pour avoir d'une façon directe, même en se généralisant, une répercussion suffisante sur l'état militaire. La seconde énumérera les sports qui, en se popularisant, en se vulgarisant, pourraient exercer une influence désirable sur notre régime militaire, c'est-à-dire contribuer à l'augmentation de la valeur militaire de notre armée.

Sports sans influence marquée sur l'état militaire.

Nous rangeons dans cette catégorie : *les jeux athlétiques*, *la chasse*, *les jeux d'hiver* (patinage, luge, etc.), *l'équitation*, *l'escrime*, *le canotage*.

1° Les jeux athlétiques.

L'introduction, chez nous, de ces différents jeux, sous la forme spéciale qu'ils revêtent dans quelques pays, est encore assez éloignée pour nous permettre de les classer dans notre première catégorie. Parmi ces jeux, la lutte, les différents sauts (sauts en hauteur et à la perche), le jet de pierre, de boule, du disque, etc., font depuis nombre d'années partie des exercices pratiqués dans nos sociétés de gymnastique. Si nous en parlons dans le présent chapitre, c'est que nous constatons que dans certains pays, en France, en Angleterre et en Amérique notamment, ces jeux au lieu d'être groupés en un programme bien

établi afin, comme chez nous, de se compléter réciproquement, sont au contraire envisagés séparément, formant autant de spécialités. L'individu s'adonnera de préférence à tel ou tel jeu parce que ses aptitudes naturelles ou ses goûts l'y auront poussé. Il le cultivera parce que de nature à mettre en valeur ses qualités individuelles, ce qui flattera sa petite vanité. Quelques succès aidant, il passera bientôt de la catégorie de l'amateur qui fait l'exercice pour lui-même à la catégorie du professionnel pour qui son jeu devient un gagne-pain.

Le *Graphic* célébra en son temps l'héroïsme d'un boxeur mort au Transvaal qui, grâce à ses qualités sportives, n'a succombé qu'après avoir tué sept adversaires.

C'est cette forme spécialisée des jeux athlétiques que nous condamnons, et qui nous oblige à les classer parmi les sports ne pouvant pas être d'un intérêt direct dans le développement militaire.

Pris séparément, chacun des exercices susmentionnés offre cependant un certain quotient d'avantages qui ne sont pas à dédaigner. La lutte est de tous les exercices un de ceux qui remontent à la plus haute antiquité. Bien avant son introduction en Grèce, nous savons qu'en Chine, sous Confucius, la caste officielle des prêtres de Tao préconisait, à titre de pratiques religieuses, une sorte de gymnastique médicale comprenant, entre autres exercices, la lutte corps à corps avec ou sans armes. Au temps de la Grèce antique, alors que surgit la grande figure de l'athlète, titre si glorieux à cette époque, la lutte semble atteindre son apogée. Elle forme un des cinq divertissements principaux du « Pentathle » ou réunion des exercices de la lutte, de la course, du saut, du jet du disque et du javelot. Le « Pentathle » formait la base des réjouissances aux grandes fêtes nationales, les célèbres « jeux Olympiques, Pytiques, Isthmiques et Néméens ».

Sous l'empire romain, la lutte semble dégénérer. Elle n'est plus une rencontre courtoise de deux adversaires préoccupés seulement de gagner la « couronne d'olivier », récompense du vainqueur chez les Grecs, mais sert de prétexte à la rencontre sanglante des gladiateurs.

Au cours du moyen âge, la lutte tombe dans l'oubli ; d'autres distractions accaparent les faveurs des hommes. Ce n'est guère qu'au commencement du XVIIIe siècle, avec la Renaissance des

exercices physiques comme moyens éducatifs, que la lutte fait sa réapparition.

De notre temps cependant, et sauf en Suisse où elle est un de nos jeux nationaux, la lutte n'est pas très pratiquée. Ce ne sont en somme, hors de chez nous, comme nous le disions plus haut, que des professionnels qui s'y adonnent. Des tentatives ont bien été faites pour remettre en honneur les jeux olympiques d'antan; elles ont eu peu de succès. Par les soins de l'*Union athlétique française* ces tentatives de rénovation ont eu lieu à Athènes, il y a quelques années, sans fournir de sérieux résultats.

Sans doute, les avantages de la lutte sont nombreux et méritent de retenir l'attention. Peu d'exercices développent à un tel degré la présence d'esprit, la décision prompte, la force de résistance et mettent autant à contribution les divers muscles de notre économie. Chez nous, où la lutte est et restera longtemps encore un des jeux les plus prisés de notre jeunesse virile, nous ne voyons pas pour le militaire un autre moyen d'en tirer des avantages directs qu'en encourageant, sous toutes les formes, nos sociétés de gymnastiques et associations de lutteurs à étendre le cercle de leur activité, afin que le plus grand nombre possible de nos jeunes gens puisse goûter les bienfaits d'un exercice aussi salutaire.

Ce que nous disions de la lutte, peut s'appliquer aux autres exercices compris sous la dénomination de jeux athlétiques (sauts, jets de pierre, du javelot, etc.). Le saut est de tous les exercices gymnastiques le plus utile, le plus nécessaire au soldat. Il assouplit le corps, lui donne l'agilité désirable en même temps que la force et la vigueur. Mais nous pensons que pratiqués simultanément avec d'autres exercices, comme ils le sont dans la Société fédérale de gymnastique, les sauts remplissent mieux leur rôle que si nous cherchons à les spécialiser. Leur place est prépondérante, de nos jours, dans les programmes des fêtes fédérales ou cantonales de gymnastique, mais ils ne doivent pas être distraits de l'ensemble du programme.

Nous pourrions difficilement augmenter mieux la diffusion du saut sous toutes ses formes, qu'en encourageant l'association qui s'en occupe actuellement à continuer de vouer tous ses soins à cet utile exercice.

2° La Chasse.

Inutile d'insister sur les considérations qui nous ont engagé à reléguer la chasse dans la catégorie des sports sans intérêt direct pour l'état militaire. Sans dédaigner sa valeur comme entraînement à la marche et au tir, nous devons admettre que dans notre petit pays, où la chasse n'est autorisée que pendant une époque restreinte de l'année, il serait difficile de la populariser au point de la rendre bienfaisante pour l'armée.

D'autres raisons conduisent à cette conclusion : le temps et la dépense qu'elle exige font de ce sport une distraction coûteuse. Combien est réduit en Suisse le nombre des jeunes gens qui trouvent, avant leur école de recrues, l'occasion de chasser!

Certes, la chasse, envisagée comme exercice, est des plus salutaires. Elle développe les qualités de tireur, coup d'œil, présence d'esprit, tenacité, endurance physique. Ces belles qualités une fois acquises, le jeune homme pourrait avantageusement les mettre à profit au cours de son service militaire. Dans le service des patrouilles ou comme éclaireur, le soldat possédant les qualités du chasseur peut être de la plus grande utilité. Son esprit débrouillard aidant, il sera pour son chef en maintes occasions un précieux axiliaire.

Mais les obtacles qui entravent la généralisation de la chasse, nous font une obligation de chercher par d'autres moyens à procurer à nos soldats les avantages inhérents à cet exercice.

3° Les jeux d'hiver

Le patinage, les courses en « luges », exercices en général connus sous le nom de jeux d'hiver, sont dans nos contrées, depuis quelques années surtout, en train d'accaparer les faveurs du public. Ils sont actuellement déjà les distractions les plus goûtées pendant la saison des neiges et susceptibles de se populariser davantage par suite de leur introduction dans le programme de la gymnastique scolaire.

Si nous avons classé ces exercices dans le présent chapitre, c'est que nous n'entrevoyons pas non plus pour l'armée la pos-

sibilité d'un bénéfice autre que celui résultant de l'exercice pris en plein air, en une saison où le corps, plus qu'à tout autre époque, éprouve le besoin de se mouvoir. Au point de vue de l'hygiène et de la santé, les exercices ci-dessus sont de la plus grande utilité. Ils offrent, en outre, ce précieux avantage de procurer à notre individu ce sentiment de bien-être résultant de l'exercice fait à l'air vif, à une époque où le sang, en raison même de la basse température et de l'effort accompli, circule plus activement dans notre organisme.

Si le patinage et les courses « en luges », et d'une façon plus générale tous les jeux de plein air, continuent à se propager parmi nos écoliers avec la même rapidité que durant ces dernières années, nous aurons l'occasion de voir la jeune génération actuelle se présenter sous les drapeaux avec un bagage d'aptitudes physiques qui sera du plus grand profit pour notre armée.

Nous croyons que pour les jeux d'hiver nous ne pouvons rien faire de plus que ce qui existe, sinon de les approuver et de les encourager dans la mesure du possible par tous les moyens à notre disposition.

4° L'ÉQUITATION.

L'équitation, envisagée pendant très longtemps comme un art, a reçu, ces dernières années, en France et en Angleterre, sa sanction d'exercice sportif et a modifié son appellation par le terme plus moderne « d'hippisme ».

L'art de l'équitation, qui de tout temps a consisté à se tenir sur un cheval et à le diriger, a forcément, dans le cours des années, subi de profondes modifications. Ce qui n'a pas changé, c'est l'emploi du cheval comme monture.

Dès l'époque la plus reculée, celui-ci sert aux tribus nomades pour effectuer plus facilement et plus rapidement leurs grandes pérégrinations. De tout temps, les peuples guerriers l'emploient pour augmenter les effets du choc dans le combat. Subordonnée à ce dernier but, l'équitation, comme exercice, entre dans les mœurs des divers peuples. La Grèce, avec ses jeux classiques, Rome, avec ses courses, nous apprennent que l'équitation, comme exercice d'entraînement, était déjà fort en honneur.

Nous nous trouvons donc en présence des trois formes principales de l'équitation, que nous remarquons encore de nos jours et qui sont : 1° l'équitation de chasse, 2° l'équitation militaire et 3° l'équitation de course.

Quelles sont les particularités de ces diverses forme de l'hippisme au point de vue sportif ?

Considérée uniquement comme excercice corporel, l'équitation de chasse, de même que la chasse à courre, présente pour le cavalier *une foule d'avantages spéciaux à côté des bienfaits généraux propres à tous les sports.*

Les grandes qualités morales, comme le sang-froid, le courage, la présence d'esprit, la décision, que ses adeptes y gagnent, ne pourraient que difficilement se rencontrer, réunies en si grand nombre, dans un autre exercice. Mais les graves inconvénients que nous avons déjà eu à signaler, à l'occasion de la chasse en général, nous font malheureusement renoncer à entreprendre une étude des moyens propres à propager cet exercice. Celui-ci est et restera toujours une distraction coûteuse, exclusivement accessible à un petit nombre de privilégiés.

L'équitation militaire, sans pousser peut-être aussi loin le développement des qualités morales que l'équitation de chasse, offre cependant une grande analogie avec elle et procure de même des bienfaits physiques incontestables. Dans notre pays, en raison de l'existence des nombreuses sociétés s'occupant de notre cavalerie, nous devons reconnaître qu'on ne néglige rien pour rendre cette arme spéciale pleinement apte à sa mission. Il ne nous appartient pas de discuter des voies et moyens à utiliser pour augmenter le côté sportif de l'hippisme militaire et nous devons nous borner à répéter nos remarques sur la difficulté de le généraliser.

Les mêmes difficultés se manifestent pour l'équitation de course. Il est cependant un côté très spécial de cette dernière forme de l'hippisme que nous aimerions relever ici. Nous voulons parler des avantages physiques que le cavalier en retire, avantages qui nous paraissent plutôt négatifs. Par le fait même du but recherché dans les courses de chevaux, la monture devient l'instrument principal de la victoire et le cavalier n'est en somme que l'accessoire. Il est par conséquent compréhensible que, dans un entraînement rationnel, ce soit plutôt et surtout les qualités du cheval que l'on tende à augmenter, non celles

de l'homme. D'où nous pouvons tirer cette dernière conclusion, que, comme valeur d'exercice, l'hippisme de course est, pour l'homme, inférieur aux deux autres formes de l'équitation.

5° L'escrime

Malgré de nombreux exemples tendant à prouver que, même en salle, l'étude de l'escrime n'est pas sans dangers, ce n'est qu'à la condition d'être pratiqué en plein air que cet art devient véritablement un sport. Nous n'avons pas connaissance que, chez nous, l'escrime se pratique en dehors de locaux appropriés. A notre avis, l'escrime, ou tout au moins le maniement du fleuret, du sabre et de l'épée sont d'une étude trop scientifique, et partant trop longue ; il faut reconnaître que leur côté faible est de ne pouvoir se généraliser suffisamment pour que l'armée en tire véritablement profit.

D'autre part, il nous faut admettre aussi que l'escrime ne remplit pas toutes les conditions lui permettant d'être envisagée comme exercice complet. L'escrimeur, à moins de tirer indifféremment de la main droite et de la main gauche, développe bien souvent un côté seul de son corps à l'exclusion presque totale du côté opposé.

Dans certaines armées permanentes, en France notamment, l'escrime forme une des branches de la gymnastique enseignée au régiment. Mais l'escrime que l'on y étudie est celle de la canne, du bâton et surtout la boxe. Ces exercices réunis sont envisagés comme mouvements d'assouplissement. Pris dans ce sens, ils sont à tous égards excellents, et nous avons pu en maintes occasions, dans des fêtes française de gymnastique, nous rendre compte de visu des magnifiques résultats obtenus. A Paris, en particulier, lors de la fête fédérale de 1889, environ 300 moniteurs de l'école militaire de Joinville-le-Pont ont présenté des exercices de boxe et d'escrime au bâton qui nous ont entièrement convaincu de l'efficacité de ces mouvements comme gymnastique d'assouplissemènt pour le soldat. A la sortie de l'école, ces moniteurs enseignent les mêmes exercices dans les régiments et c'est ainsi que l'on « assouplit » le conscrit durant son service.

Seulement, nous avons une constatation à faire ici. Ce qui en France, pendant un service de trois ans, est possible, ne l'est plus

en Suisse avec notre durée de service d'une cinquantaine de jours. Malgré cela, étant donnés les sérieux avantages que procurent ces exercices, nous devons chercher à les utiliser d'une autre façon. Nous verrons comment.

6° Le canotage

Ici, nous devons déclarer notre embarras. Ce sport doit-il appartenir à la première ou à la seconde de nos catégories ?

Les avantages procurés par le canotage sont aussi nombreux que salutaires. Qu'il s'agisse de l'aviron ou de la voile, c'est toujours un sport essentiellement fortifiant. Ceux qui le cultivent s'habituent au plein air et affrontent systématiquement et les variations de température et les dangers inhérents à toute pérégrination sur l'élément liquide.

Nous envisagerons plus spécialement le canotage à l'aviron ou « rowing », — c'est le mot aujourd'hui consacré, — et moins le « yachting » ou canotage à voile. Ce dernier est plutôt une distraction qu'un exercice physique. En parlant rowing, nous nous attacherons à l'exercice fait sur une embarcation munie de bancs à glissoir et à rames tournantes. C'est sous cette dernière forme que le rowing est véritablement un exercice très précieux. Chez nous, sur nos nombreux lacs, il peut presque se pratiquer en toutes saisons. Il n'a pas les inconvénients des exercices pris en salle où la ventilation est forcément incomplète. Les avantages en sont multiples. Au point vue physiologique, c'est, en soi-même, le sport le plus complet que nous connaissions et en même temps le plus simple, puisque, en somme, par le fait d'un seul engin, il remplit toutes les conditions désirables. Tout le jeu de la musculature est mis en activité. Les fléchisseurs et extenseurs des membres supérieurs et inférieurs entrent tour à tour à tour en action. Les muscles dorsaux, abdominaux et les pectoraux sont également mis à contribution suivant que le siège du rameur avance ou recule. Ce sont tous ces bienfaits réunis qui nous ont fait hésiter sur le classement qu'il convenait de donner à ce sport. Mais il faut néanmoins convenir qu'à côté de ses avantages d'essence purement scientifique, le rowing présente trop de difficultés et d'obstacles de diverse nature pour devenir, par la suite, la véritable école pratique de l'entraînement physique du futur soldat suisse. A part les

jeunes gens habitant nos grandes localités situées à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau de quelque importance, il serait matériellement impossible de faire bénéficier du rowing un plus grand nombre de personnes. L'élément citadin n'entrant dans notre effectif militaire que pour une part relativement minime, nous devons, un peu malgré nous, renoncer à préconiser le sport de l'aviron comme étant pratiquement et facilement susceptible d'une influence directe sur le militaire.

Cherchons donc ailleurs les véritables exercices sportifs qui préparent nos jeunes gens à la vie militaire, et qui maintiendront chez le soldat les qualités physiques acquises avant l'incorporation.

Premier lieutenant A. CORNAZ.

(A suivre.)

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Mutations, promotions, nominations. — Prescriptions sur la mobilisation en temps de paix pour 1905 et 1906. — † Jules Ducrey, conseiller d'Etat.

Peu à peu, les cadres qu'ont troublé les mutations de fin d'année dans les hauts commandements, retrouvent leur équilibre. Il restait depuis le mois passé une brigade d'infanterie à repourvoir, la XXe. Le Conseil fédéral en a confié le commandement au colonel Th. Denz (brevet du 5 janvier 1899), à Coire.

Parmi les mutations et promotions à des fonctions et à des grades moins élevés, intéressent plus spécialement le territoire du Ier corps d'armée : le transfert au commandement du 42e régiment d'infanterie du lieutenant-colonel Ch. Revillod (7 décembre 1903), à Genève, jusqu'ici commandant du 53e, remplacé en cette dernière qualité par le lieutenant-colonel A. Bonna, à Genève ; les nominations des majors A. Ursprung (18 mars 1898), à Lausanne ; F. Feyler (17 mars 1899), à Morges, et G. Mayor (17 mars 1899), à Oron, aux commandements des 20e, 4e et 2e régiments d'infanterie, avec promotion au grade de lieutenant-colonel ; les transferts comme officiers du train à la Ire et à la IIe division du major A. Pilliod (1er mars 1904), à Blonay, et du capitaine J. Guillet (18 janvier 1901), à Bulle, ce dernier avec promotion au grade de major de train d'armée ; la promotion au grade de major et instructeur de Ire classe du génie du capitaine H. Lecomte, à Viège.

Une autre décision du Conseil fédéral est la désignation du colonel-divisionnaire Ed. Secretan, commandant de la Ire division, au commandement de la division de marche contre qui manœuvrera, au mois de septembre, le IIe corps d'armée.

* * *

Le 7 mars 1905, ont été arrêtées les *Prescriptions concernant l'entrée au service, la mobilisation et la démobilisation pour les cours de répétition de l'élite en 1905 et 1906.*

Ces prescriptions arrêtées à la suite des expériences des années passées tendent à les continuer et à les compléter. C'est une étape nouvelle dans la voie d'une plus grande prestesse et d'une plus grande régularité des opérations de la mobilisation du temps de paix. Elles s'appliquent à toutes les

armes à l'exception des batteries attelées qui sont, comme on sait, dans une phase spéciale.

La mise sur pied s'opère conformément au tableau des services militaires. Une heure uniforme est fixée pour la réunion des troupes sur leurs places de rassemblement de corps, 9 heures matin pour l'infanterie et la cavalerie; 2 h. s. pour les autres armes. Les publications sur la mise sur pied indiquent outre les places de rassemblement de corps, les places d'organisation de la mobilisation. Les militaires qui arrivent sur leur place de rassemblement de corps la veille du jour d'entrée peuvent être logés, s'ils se présentent au commandement de place. Les autorités militaires cantonales informent les administrations de chemins de fer des troupes mises sur pied.

Le commandant de place, avisé par l'autorité militaire cantonale deux mois à l'avance, entre en fonctions 26 jours avant la troupe. Un mois avant l'entrée au service, il présente à l'autorité cantonale supérieure son plan de mobilisation. Celui-ci étant approuvé, le commandant de place organise l'exécution avec les autorités militaires et civiles.

Sont sous les ordres du commandant de place : toutes les troupes qui mobilisent, jusqu'à leur départ pour les cantonnements du cours préparatoire ou pour le terrain des manœuvres, ainsi que tous les fonctionnaires, organes de l'administration et personnel auxiliaire qui coopèrent à la mobilisation.

Le commandant de place a les mêmes compétences à l'égard des autorités militaires fédérales et cantonales, des autorités civiles et des commandants de troupes que celles qui lui sont dévolues lors d'une mobilisation sur le pied de guerre.

Il est en particulier chargé :

1° De fixer l'ordre dans lequel les travaux d'organisation doivent se faire, en tenant compte de l'heure fixée pour le départ des états-majors et des unités.

2° D'indiquer les places d'organisation et de parc, les places d'estimation des chevaux, des voitures et des vélocipèdes et les locaux affectés aux visités sanitaires.

3° De prendre les mesures nécessaires pour le service des estimations et les distributions de toute nature.

4° De pourvoir au service de surveillance des différents locaux et places de travail.

5° De prendre les mesures pour l'orientation des troupes (écriteaux pour les places et les locaux, poteaux indicateurs, etc.).

6° De pourvoir au logement des états-majors, des unités, du personnel auxiliaire et des chevaux jusqu'à leur départ de la place de rassemblement de corps.

7° De mettre à temps ses collaborateurs, ainsi que les états-majors et

les unités, au courant des affaires qui les concernent (ordre, temps, lieu, etc., etc.).

Le commandant de place doit veiller, en donnant ses ordres, à ne pas entraver l'indépendance des états-majors et des troupes dans les limites de leurs obligations. Il règle les différends qui pourraient s'élever entre ses collaborateurs et la troupe.

Une heure avant l'entrée de la troupe au service, les commandants des unités (bataillon, escadron, etc.), le cas échéant, les officiers désignés par eux, les comptables (quartier-maître), et les adjudants des états-majors des corps de troupe combinés se présentent au commandant de place pour recevoir les ordres.

Les états-majors et les unités mobilisent sous la surveillance de leur commandant. On ne remplacera que les effets personnels d'habillement et d'équipement, *qui sont absolument inutilisables.* L'échange d'effets ne pouvant pas supporter une campagne se fera lors du licenciement du cours de répétition. Les commandants de troupes devront se prononcer dans leur rapport sur la valeur de l'équipement pour une campagne.

La visite sanitaire se fait par les médecins de troupe. A noter la suppression de la visite la veille de l'entrée au service. Elle aura lieu dorénavant à l'entrée même.

La fourniture des chevaux continue à être réglée par les dispositions du règlement d'administration. Les officiers doivent présenter leurs chevaux de selle à l'estimation sur la place de rassemblement de corps, sauf au cas de domicile trés éloigné. Dans ce cas, l'estimation peut se faire sur une autre place d'estimation officielle. Les commissions d'estimation sont convoquées par le vétérinaire en chef. L'officier préposé à la fourniture des chevaux de la place de rassemblement de corps fonctionne, pour l'accomplissement de sa mission, comme suppléant du commandant de place. En règle générale, les chevaux destinés aux troupes entrant en service à 9 h. du matin, doivent pouvoir leur être remis à 2 h. du soir et ceux destinés aux troupes entrant au service à cette heure-là doivent leur être remis à 6 h. du soir, sans préjudice d'une remise plus hâtive si les opérations exigent moins de temps.

Des dispositions analogues règlent les opérations d'estimation des voitures de réquisition et des vélocipèdes.

Une fois toutes les opérations réglées, les troupes, au moment du départ de la place de rassemblement de corps, passent sous les ordres de leurs chefs supérieurs.

Les *prescriptions* règlent encore la question de la subsistance et des logements pendant la mobilisation, celle de la solde des fonctionnaires, etc. Ces articles sont conformes à quelques détails près aux dispositions du règlement d'administration.

•

La démobilisation des états-majors et des unités doit en principe se faire sur la place de rassemblement de corps.

Le retour s'opère conformément aux ordres du commandant du corps d'armée appelé aux manœuvres et, pour les autres troupes, conformément aux programmes des exercices.

Sitôt qu'ils marchent sur la place de rassemblement de corps, les commandants des unités y envoient à l'avance des officiers pour annoncer au commandant de place l'heure de l'arrivée des troupes et pour recevoir ses ordres sur la démobilisation et le logement de la troupe.

Le commandant de place dirige également la démobilisation sur les places de rassemblement de corps où il était en fonctions à l'entrée au service. Il convoque les fonctionnaires et ouvriers de l'administration militaire en nombre suffisant pour que le matériel de corps de plusieurs unités puisse être rendu en même temps et pour que l'échange des effets d'équipement personnels puisse se faire dans le temps prescrit.

Lorsque le commandant de place n'entre pas en fonctions, le commandant de l'unité démobilise d'après les instructions des autorités militaires cantonales.

Tout le matériel, ainsi que les chevaux, ne doivent être rendus que sur la place de rassemblement de corps et à l'endroit où ils ont été touchés. A la fin des manœuvres, le matériel doit être soumis à une revision minutieuse, nettoyé autant que possible et remis complètement en ordre. Après cela, la reddition peut avoir lieu, contre reçu.

L'habillement et l'équipement personnel des hommes doit être soumis à une inspection, complété et *remis entièrement en état de service en campagne*.

Une fois la remise en état de l'habillement et de l'équipement personnel de la troupe et la démobilisation terminées, le commandant de la troupe informe le commandant de place que l'unité est prête à être licenciée.

* * *

Le canton du Valais vient de faire une perte sensible en la personne d'un des membres de son gouvernement, M. le conseiller d'Etat Jules Ducrey, chef du département militaire. Excellent administrateur, il sut par sa sympathie, sa fermeté et son impartialité gagner tous les cœurs. Il siégeait au Conseil d'Etat depuis 1893.

Dans l'armée, il appartenait à l'infanterie. Major en 1879, lieut.-colonel en 1888, il commanda successivement le bataillon 12 et le 4e régiment.

M. Jules Ducrey était âgé de 59 ans.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget pour 1905. — Le quinquennat. — Le service de deux ans. — Dans l'Afrique sud-occidentale. — Les grandes manœuvres de 1905.

Le Reichstag s'est occupé de trois propositions militaires du gouvernement de l'Empire :

1° Le *budget militaire pour 1905* (1er avril 1905 — 31 mars 1906).

2° Une loi sur *l'effectif de paix de l'armée pendant le nouveau quinquennat* (1er avril 1905 — 31 mars 1910).

3° Une loi *modifiant la durée du service actif.*

Le budget pour 1905 prévoit quelques nouvelles formations : deux bataillons d'infanterie et un régiment de cavalerie à l'état réduit ; un régiment de cavalerie à effectif renforcé; une compagnie d'artillerie à pied et une section attelée pour l'école de tir de l'artillerie à pied, une compagnie d'essais de la brigade des chemins de fer. Pour le contingent saxon : un régiment de cavalerie à l'état réduit, dont deux escadrons seront procurés par les chasseurs à cheval. Toutes ces formations sont prévues pour le 1er octobre 1905. Le contingent prussien doit réunir cinq escadrons de chasseurs à cheval en un régiment le 1er avril 1905. Les bataillons du train auront un officier de l'état-major (hors cadre, major ou capitaine) qui, en temps de guerre, commandera le bataillon mobilisé. Le reste des demandes intéresse des détails que je peux passer sous silence.

Le nouveau quinquennat doit augmenter successivement l'effectif de l'armée de telle sorte qu'en 1909 elle compte 505 839 soldats (Gemeine, Gefreite und Obergefreite), au lieu des 495 500 actuels. Il s'agirait donc d'une augmentation de 10 339 hommes.

Le service actif obligatoire est, d'après la loi actuelle, de trois ans pour les armes montées (cavalerie et artillerie à cheval), de deux ans pour les troupes à pied, mais les prescriptions sont à titre d'expérience provisoire. Officiellement le terme est encore de trois ans pour toutes les armes. La loi nouvelle rendra définitives les prescriptions provisoires pour les troupes à pied, tandis que les trois ans restant sont conservés pour les armes montées. Nous aurons donc à l'avenir le service légal de deux ans. Le Reichstag en a décidé ainsi en séance pleinière comme en séance de commission. Cette question de durée du service actif aura été pendant un demi-siècle l'objet de la controverse. Un conflit à son sujet a déjà divisé le gouvernement prussien et la Chambre des députés de 1862 à 1867. Le roi Guillaume Ier tenait avec fermeté au service de trois ans pour tout le monde, tandis que la majorité de la Chambre n'admettait que deux ans. Maintenant le litige est réglé. A la vérité l'opposition socialiste a demandé l'extension du service

de deux ans aux armes montées, mais sans succès. Des voix se sont prononcées aussi pour la suppression du volontariat d'un an, mais elles sont restées isolées.

* * *

Les *delibérations de la commission du budget* sur l'état militaire et le quinquennat ont remplis presqu'un mois; le résultat positif obtenu jusqu'à présent est à peu près nul. Le parti du centre qui règle le jeu de la balance n'admet pas que des dépenses nouvelles soient ouvertes par des emprunts; il réclame des recettes régulières. Toute la question a été différée jusqu'au 1er octobre 1905, et personne ne sait ce qui en adviendra. Cela dépendra de l'attitude qu'adoptera en séance plénière la majorité, du reste peu favorable aux exigences militaires. Le centre, en cas pareil, est toujours soutenu par les démocrates socialistes, et ces deux groupes à eux seuls forment la majorité. Un point dores et déjà acquis c'est qu'on n'accordera pas le renforcement de la cavalerie, ou du moins n'accordera-t-on que dix escadrons au lieu des vingt-huit demandés.

Pour l'artillerie à pied et les armes techniques, on se montre plus coulant. Quant à l'effectif des simples soldats, on n'admet que 504 665 au 1er avril 1910, terme prévu pour la formation des dix escadrons. Mais encore faut-il attendre le vote en séance plénière; ainsi des surprises sont possibles.

Notre *petite guerre en Afrique sud-occidentale* dure encore, elle absorbe toujours de nouveaux renforts et de nouveaux crédits. Dans ce moment les troupes du territoire du protectorat s'élèvent à 10 400 hommes y compris 700 malades (dont 374 atteint de fièvre typhoïde). 2730 hommes sont en cours de route. Le corps expéditionnaire de la marine compte en outre 350 hommes qui rentreront après l'arrivée des renforts. Nous aurons alors sur le théâtre septentrional de la guerre 11 compagnies, 3 1/2 batteries, 2 subdivisions de mitrailleuses, 1 compagnie et 2 batteries de dépôt, 2 compagnies d'étape, 2 de chemin de fer (1 pour la construction, 1 pour l'exploitation), demi compagnie de signaux, 1 subdivision de télégraphes, 1 section topographique, 2 colonnes de transport, 1 dépôt de chevaux, 1 section de projecteurs, demi-parc de lazareth.

Sur le *théâtre méridional de la guerre* nous avons 12 compagnies, 6 batteries, 3 compagnies de dépôt, 1 d'étape, 1 compagnie de chemins de fer (construction), une demi-compagnie de signaux, 2 sections de télégraphe sans fil, une compagnie de télégraphe, 3 colonnes de transport, 1 dépôt de chevaux, une section de projecteurs, un demi-parc de lazareth. Quant aux pertes elles se chiffrent par 39 officiers, 286 hommes tués sur le champ de bataille, 15 officiers, 247 hommes morts de la fièvre typhoïde.

* * *

Le ministre de la guerre avait proposé une modification de la loi sur les pensions; le Reichstag a chargé la commission du budget d'en délibérer.

Ce point non plus n'a pas grande chance de réalisation, le centre ne lui étant pas favorable.

* * *

Quatre colonels-généraux ont été nommés feldmaréchaux : Freiherr v. Loë (lieutenant de 1848) de la cavalerie; v. Hahnke, gouverneur de Berlin, capitaine de 1864, de l'infanterie; comte de Hæseler, lieutenant en premier en 1864; prince Léopold de Bavière, lieutenant en premier en 1860, tous les deux de la cavalerie. A compter dans la même promotion le prince Albert de Prusse (depuis 1888), de la cavalerie.

* * *

Les manœuvres impériales de 1905 dont les ordonnances ont été publiées à mi-février auront la même envergure que l'an passé. Y participeront deux corps d'armées renforcés, le VIIIe dont les garnisons se trouvent dans la province rhénane (Coblence, Cologne. Trèves, Aix-la-Chapelle, Saarbrücken, Sarrelouis, Diez), et le XVIIIe qui réside dans la province de Hessen-Nassau et dans le grand-duché de Hessen (Francfort sur le Mein, Darmstadt, Mayence, Hanau, Worms, Butzbach, Offenbach, Babenhausen).

Le VIIIe corps sera renforcé par la 68e brigade d'infanterie, la 34e brigade d'artillerie de campagne (XVIe corps), et les uhlans n° 11 (XVe corps).

Le XVIIIe corps bénéficiera d'un renfort provenant du XIVe, savoir les 55e et 56e brigades d'infanterie et la 28e brigade d'artillerie de campagne, et du XVe corps, savoir le régiment de dragons n° 15. Les deux corps d'armée seront formés de trois divisions d'infanterie ; le VIIIe, la 15e, la 16e et la 41e division provisoire ; le XVIIIe, les 21e, 25e et 28e.

La 15e division d'infanterie compte la 29e et la 30e brigades d'infanterie; la 16e, la 31e et la 32e brigades d'infanterie, la 41e, la 68e et la 80e brigades d'infanterie; chaque brigade a deux régiments; chaque division a une brigade d'artillerie de campagne de deux régiments (les 15e, 16e et 34e). La 21e division d'infanterie compte la 41e et la 42e brigades d'infanterie, la 25e, la 49e et la 50e brigades d'infanterie, la 28e, la 55e et la 56e brigades d'infanterie ; chaque division a une brigade d'artillerie de campagne à deux régiments (les 21e, 25e et 28e). La 42e et la 49e brigades ont trois régiments, les autres, deux régiments. Les régiments de cavalerie divisionnaire sont les hussards n° 9 (15e div.), les uhlans n° 7 (16e div.), les uhlans n° 11 (41e div.), les hussards n° 13 (21e div.), les uhlans n° 6 (25e div.), et les dragons n° 15 (28e div.).

Le VIIIe corps sera renforcé par l'école de sous-officiers Jülich, le XVIIIe par l'école de Biebrich à deux compagnies. Chaque corps d'armée aura une subdivision d'aérostiers.

Les régiments d'infanterie n°s 160, 161, 166 et 168 qui n'ont que deux bataillons recevront un troisième bataillon de réservistes.

A titre de cavalerie indépendante, fonctionneront les divisions de cavalerie A (VIIIe corps) et B (XVIIIe corps). La division de cavalerie A sera composée de la 14e brigade de cavalerie (hussards n° 11 et uhlans n° 5), la 15e (cuirassiers n° 8 et hussards n° 7), et la 34e (dragons n° 9 et uhlans n^e 14), le groupe d'artillerie à cheval n° 8, les subdivisions de mitrailleuses n°s 10 et 11, un détachement de pionniers du VIIIe corps d'armée.

La division de cavalerie B sera composé de la 25e brigade de cavalerie (dragons n°s 23 et 24), de la 28e (dragons n°s 20 et 21) et de la 4e brigade bavaroise (uhlans n°s 1 et 2), le groupe d'artillerie à cheval n° 11, les subdivisions de mitrailleuses n°s 2 et 3, un détachement de pionniers du XVIIIe corps d'armée.

Huit bataillons du train formeront les colonnes de subsistances, etc., les n°s 3, 4, 7, 10, 11, 14, 15 et 16. Pour le service de pionniers on utilisera les bataillons des deux corps d'armée, n°s 8 et 21.

Le VIIIe corps d'armée renforcé comptera 36 $^1/_2$ bataillons d'infanterie, 15 escadrons, 36 batteries montées ; le XVIIIe renforcé, 42 $^1/_2$ bataillons d'infanterie, 15 escadrons, 36 batteries montées. Chaque division de cavalerie 30 escadrons, 2 batteries à cheval (6 pièces, 2 caissons), 2 subdivisions de mitrailleuses, un détachement de pionniers.

Il est à remarquer que le VIIIe corps d'armée formera encore un régiment d'infanterie de réserve et un groupe d'artillerie montée de réserve, tous les deux sur pied de guerre ; le XVIIIe corps d'armée seulement un groupe d'artillerie montée de réserve.

Le VIIIe corps d'armée, à Coblence, est commandé par le général de cavalerie Adolf von Deines; le XVIIIe, à Francfort sur le Mein, par le lieut.-général Hermann von Eichhorn.

Von Deines, né en 1845, fit ses études dans diverses universités. Après son année de volontariat, nommé lieutenant de réserve aux 7es hussards, il fit une brillante campagne en 1870-71, puis il entra au service actif. Adjudant de régiment, plus tard premier-lieutenant et capitaine à l'état-major général, il devient chef d'un escadron aux Ziethenhusaren en 1882. En 1885, nous le trouvons attaché militaire à Madrid et major, en 1887, à l'ambassade de Vienne ; en 1892, il fut nommé colonel et en même temps aide de camp du roi ; en 1894, premier gouverneur des fils de l'empereur ; en 1896, major-général ; en 1899, lieut.-général ; en 1900, adjudant-général de l'empereur. Il commanda la 28e division à Francfort s/M., et depuis 1902 le corps d'armée.

Von Eichhorn, né en 1848, entra en avril 1866 au 2e régiment de la garde à pied, pris part à la campagne, est nommé lieutenant en septembre. En 1870, adjudant de la landwehr de la garde, il fit les sièges de Strassbourg et Paris. Il professe plus tard à l'Académie de guerre ; en 1883, il est chef d'une section au Grand état-major. En 1904, lieutenant-général il com-

mande la 9e division à Glogau. Il est nommé général commandant le corps d'armée en mai 1904 remplaçant Lindequist.

CHRONIQUE BELGE.

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres en 1905. — Au camp de Beverloo. — Le nouveau règlement de cavalerie. — Concours national et international de tir. — Le canon de campagne à tir rapide. — Une cible automatique.

Les périodes de tir et de manœuvres pour l'année 1905 sont réglées comme suit : trois divisions d'armée avec tous leurs services effectuent des manœuvres de huit jours au camp de Beverloo ; la quatrième division d'armée exécute les siennes en terrain varié, du 27 mai au 6 juin, aux environs d'Arlon ; une somme de 9000 francs est allouée pour couvrir les dégâts occasionnés par ces exercices.

Chacune des deux divisions de cavalerie effectue également des manœuvres de huit jours dans les plaines du camp de Beverloo.

Des manœuvres de forteresse auront lieu du 26 août au 3 septembre dans les positions fortifiées d'Anvers, Liège, Namur et Termonde.

Avant ces manœuvres, les régiments d'infanterie et de cavalerie, par division ou par brigade, sont réunis pendant 15, 30 ou 40 jours, pour effectuer leurs tirs individuels d'application, leurs tirs collectifs et les concours pour les prix.

C'est à l'issue de ces travaux que ces groupements sont complétés par les armes et services (cavalerie, artillerie, génie, cyclistes, etc.), de manière à constituer la division d'armée ou de cavalerie.

L'artillerie, de son côté, exécute ses tirs au Polygone de Brasschæt pendant des périodes de quinze jours. L'artillerie de campagne s'y rend par demi-régiments ; l'artillerie de forteresse, par séries de batteries appartenant aux fortifications de la Meuse (Namur et Liège) et de l'Escaut (Anvers et Termonde).

Le génie effectue ses tirs en plusieurs détachements à Beverloo ou à Brasschæt.

* * *

Pendant nos périodes de tirs d'infanterie, à Beverloo, des capitaines étrangers à cette arme (à raison de un par régiment de cavalerie ou d'artillerie de campagne) complétés par un certain nombre d'officiers d'état-major, du génie et de l'artillerie de forteresse, assistent aux tirs des troupes d'infanterie, de manière à permettre aux officiers des autres armes de voir sur place la façon de procéder de l'infanterie, et d'arriver ainsi à resserrer les liens de la camaraderie de combat. Cette mesure, qui date de l'an-

née dernière, a été très favorablement accueillie, et est de nature à rendre les plus grands services à notre corps d'officier.

Antérieurement, les capitaines assistaient pendant quinze jours aux travaux de notre Ecole d'application d'infanterie ; mais ces cours, d'ordre théorique ou expérimental, manquaient leur but, puisqu'ils ne mettaient pas les officiers en contact avec la troupe et à même de connaître et d'apprécier sur le vif la tactique des feux collectifs de l'arme principale. On a estimé judicieusement que la lecture des tableaux des expériences pratiquées chaque année par l'école de tir, était aussi fructueuse que l'assistance à ces tirs d'expériences, le relevé de ceux-ci devant tout de même être communiqués aux assitants pour être commentés, et les résultats mis en tableaux comparatifs permettant seuls de se faire une idée nette de la signification des épreuves.

De tout temps, ont assisté aux tirs de l'artillerie un certain nombre d'officiers des autres armes, également pour se rendre compte de visu des procédés tactiques et de tir des batteries. Les officiers étrangers à l'arme ne participent pas non plus aux expériences de tir qui ne les intéressent pas directement.

Afin de tirer tout le fruit possible de cette assistance aux travaux des autres armes et d'en faire profiter les autres officiers, les capitaines qui ont pris part à une période de tir d'infanterie ou d'artillerie, font dans leurs régiments une ou plusieurs conférences sur ce qu'ils ont vu et sur les considérations ou conclusions à en tirer.

* * *

Les troupes de toutes armes se rendent au camp et en reviennent par la route ordinaire, et cantonnent chez l'habitant ; ces étapes constituent une épreuve et un enseignement très sérieux pour les cadres et la troupe.

En outre, pour les troupes d'infanterie tirant à Beverloo, un certain nombre d'unités y arrivant par étapes se rendent droit au Polygone de l'Ecole de tir pour y effectuer des expériences. On conçoit que les feux exécutés dans ces conditions — hommes fatigués par l'étape, le ventre plus ou moins creux, couverts de poussière ou trempés par la pluie — se rapprochent assez bien de ceux de la réalité (émotion et crainte exceptées). Le moyen, on l'avouera, est assez original ; mais il contribuera à redonner du crédit aux expériences de polygones dont les auteurs ont tant médi.

* * *

Notre cavalerie vient de recevoir un nouveau règlement. L'ancienne ordonnance, fort bien faite pour son époque, remontait à 1879. Une commission fut nommée en 1903, sous la présidence du lieutenant-général Bricoux, pour procéder à sa revision.

Le nouveau règlement, fruit des études assidues de cet aéropage, constitue un progrès incontestable sur celui de 1879, quoique son esprit n'en diffère pas essentiellement.

L'ordonnance de 1904 ne comporte plus que 218 pages et un seul volume, au lieu des 396 pages et des trois volumes antérieurs. Ceci est l'indice matériel de simplifications nombreuses dans les exercices et les évolutions.

L'école du cavalier à pied est réduite ; le travail d'application et l'extension du chapitre relatif à l'emploi des armes sont supprimés.

L'école du cavalier à cheval a reçu une nouvelle division, en quatre parties. Le travail à l'extérieur, supprimé en tant que partie spéciale, s'effectue en l'alternant avec le travail au manège. Le travail de voltige a été renforcé.

On a débarrassé l'école du cavalier à pied des exercices de gymnastique qui l'encombraient et y faisaient double emploi avec les prescriptions du règlement de gymnastique ; on a fusionné l'école du peloton à pied et l'école d'escadron à pied, et on les a réduites à leur plus simple expression, en s'inspirant du principe qu'elles doivent s'effectuer d'après les écoles à cheval similaires, et ne comprendre que les mouvements nécessaires pour satisfaire aux exigences du service intérieur et du service de garnison,

L'école du peloton à cheval s'enseigne concurremment avec l'école du cavalier à cheval.

Les ruptures et les déploiements du peloton se font de manière à passer de la colonne à l'ordre en bataille, et inversement, en se réglant invariablement sur le guide.

Les évolutions sont réduites et simplifiées ; on n'a conservé, en principe, que les formations et les mouvements dont l'utilité, au point de vue tactique, semble dûment constatée.

Les déploiements préparatoires à l'action tactique se font toujours au galop.

A l'école du régiment, les mouvements simples et directs sont seuls conservés.

On a aboli l'école de division, devenue superflue par suite des progrès accomplis par la cavalerie, et parce qu'à notre époque, elle était devenue un obstacle à l'initiative individuelle, parce que ses directions avaient conduit au formalisme et au combat schématique sur trois lignes, dans lesquels la cavalerie avait fini par se confiner.

On a également biffé du règlement le chapitre *Méthode d'instruction* qui enserrait les manœuvres de cavalerie dans un cadre monotone et insipide, constituant le sempiternel cliché de deux attaques invariablement organisées suivant le même dispositif. L'école de brigade même est supprimée de fait si pas de nom ; elle a été réduite à quelques pages indispensables

qui ont eu pour objet d'en faire le prolongement de l'école de régiment.

La colonne double de régiment et de brigade ainsi que la demi-colonne d'escadron ont disparu du règlement ; cependant il est toujours loisible au colonel de rompre simultanément ses deux groupes en colonne par un escadron quelconque. Il obtient ainsi deux colonnes parallèles à intervalles plus ou moins variable ; par contre, on a introduit les lignes de colonnes de peloton (par quatre) comme formations de l'escadron et du régiment ; on a adopté le terme *colonne de route* pour la formation par quatre de l'escadron et des unités supérieures du régiment et de la brigade.

Le principe de l'*immobilité du guide au centre* a été étendu dans toute sa rigueur et de manière à constituer la base des déploiements et des ruptures.

Le règlement, tout en considérant le combat à cheval comme le mode d'action principal de la cavalerie, a donné à l'emploi du feu de mousqueterie une place en rapport avec sa réelle importance.

La cavalerie n'utilise plus que le feu de tirailleurs à volonté.

On le voit, les réformes ont été nombreuses. La doctrine d'arme inaugurée par les auteurs du nouveau règlement engage la cavalerie belge dans une voie pleine de promesses qui fait le plus grand honneur aux brillants cavaliers qui l'ont tracée. Le pas accompli est immense.

Les corps doivent appliquer les nouvelles prescriptions pendant l'année 1904-1905, et les différentes autorités auront à fournir sur ces essais leurs considérations et avis.

Cet éloge sans réserve que nous adressons sincèrement à la nouvelle ordonnance, nous met l'esprit à l'aise pour examiner en toute liberté ce qu'il reste à faire pour aboutir à de nouveaux perfectionnements.

Que de fois s'est-on plaint d'être obligé d'exercer les troupes à des manœuvres qui s'écartent de la préparation à la guerre et qui n'ont d'autre objet que de présenter les troupes à la parade avec le plus de brio possible. Une réaction s'est produite partout contre ces errements. Dans le nouveau règlement belge, on a cherché à exclure les travaux qui ne sont pas une préparation directe à la guerre. Mais on aurait pu être plus radical encore et supprimer les prescriptions tendantes à obtenir cette belle harmonie résultant d'un alignement impeccable et de distances scrupuleusement observées. On aurait dû réduire encore les évolutions d'ordonnance et abolir cette recherche de l'uniformité qui est la lèpre de la plupart des règlements militaires de toutes les nations. Certes, on ne peut faire abstraction complète de la vie de garnison ; mais il semble qu'on n'ait pas réduit cette nuisance à son minimum.

En ce qui concerne le tir de la cavalerie, nous reconnaissons avec plaisir que la réforme introduite a été radicale : la nouvelle ordonnance dit en effet : *La cavalerie a recours au feu lorsqu'elle ne peut utliser le choc ou quand*

elle peut mieux atteindre son but par le feu que par le choc. De plus, le feu de salve est aboli car le règlement écrit *qu'il ne s'exécute que pour rendre des honneurs funèbres.*

Nous disions plus haut que l'on n'avait pas apporté aux évolutions de la cavalerie des réformes suffisamment profondes, en ce sens qu'elle a conservé la plupart des anciens types de formations, et qu'elle en a introduit un nouveau, les *lignes de pelotons par quatre* sans en tirer tout le parti possible, et sans le faire servir au combat proprement dit. En effet, l'emploi des lignes de pelotons par quatre bien compris, amènera une véritable révolution dans la tactique de la cavalerie ; elle pourra rendre à celle-ci son ancienne splendeur comme arme de combat, tant contre l'infanterie que contre la cavalerie.

Cette démonstration a été admirablement faite dans la *Belgique militaire* dans une étude très fouillée parue sous la signature de « Major Simbad », pseudonyme qui cache une des plus brillantes personnalités de la cavalerie belge.[1]

La Suisse a adopté pour la cavalerie, le groupement en brigade par corps d'armée. Cette organisation a aussi été proposée chez nous, mais elle a été rejetée. Nous n'avons en effet que quatre divisions d'armée, au lieu de quatre corps comme vous, et nous avons un pays de plaines exposé aux brusques irruptions des nombreuses cavaleries allemandes et françaises.

Vous avez pour le service de chaque division une compagnie de guides ; nous avons par contre un escadron de gendarmerie. Nos divisions de cavalerie comprennent quatre régiments à cinq escadrons, deux batteries à cheval et probablement une compagnie cycliste ; on a proposé d'y adjoindre aussi comme chez vous une compagnie de mitrailleuses, mais cette mesure n'a pas encore été admise jusqu'ici.

* * *

A l'occasion du *75e anniversaire de notre Indépendance nationale*, le gouvernement a organisé un grand concours national et international de tir aux armes de guerre (fusil, carabine, pistolet, revolver), aux armes de chasse et à la carabine Flobert.

Une somme de 150 000 francs a été consacrée à l'organisation de ces joutes et à la distribution des prix.

Certaines catégories sont exclusivement réservées à la garde-civique, d'autres à l'armée.

Un certain nombre d'épreuves sont publiques ; d'autres sont réservées aux *matchs internationaux*. Le détail des concours peut être recherché dans

[1] *La Revue militaire suisse*, capitaine Sarazin, a rendu compte de ces Etudes en 1902.

le règlement-programme, gros volume de cent pages que l'on se procurera en s'adressant par écrit au ministère de l'Intérieur.

Les concours nationaux auront lieu du 11 juin au 4 juillet, les concours internationaux du 9 au 20 juillet. Le comité chargé de l'organisation du concours international est présidé par M. le colonel baron G. Goffinet, commandant le 1er régiment d'infanterie de la garde-civique à Bruxelles. Le match international a été fixé au 20 juillet. Son programme est celui des matchs précédents. Aucune modification n'y a été introduite.

La Belgique espère que nombreux seront les tireurs suisses qui viendront à Bruxelles participer aux concours.

* * *

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* savent qu'un concours a eu lieu au polygone de Brasschaet, entre les constructeurs belges et étrangers, pour le choix d'un nouveau canon de campagne belge. Après les épreuves fort sérieuses de ce concours, il n'est resté en présence que deux maisons : Krupp et St. Chamond. Le gouvernement a commandé à chacune de ces firmes une batterie d'essai de 4 canons et de 4 caissons. Ce nombre de quatre ne préjuge pas la dotation en pièces des batteries futures. Il semble que nos préférences aillent plutôt vers la batterie de six pièces, pour des raisons économiques, car il faudra douze batteries pour nos divisions formées sur le pied de guerre à trois brigades ($12 \times 6 = 72$ ou $12 \times 4 = 48$ pièces) différence notable au point de vue de la puissance offensive et défensive de la division : il faudrait donc 18 batteries à 4 pièces, c'est-à-dire une brigade de 3 régiments à 6 batteries; si l'on voulait adopter chez nous le principe français et suisse de la batterie à 4 pièces.

Les batteries d'essai ont été remises au 1er groupe du 4e régiment d'artillerie; elles effectueront avec ces unités, le service ordinaire de l'année : roulage, manœuvres sur les plaines d'exercices et dans les environs de la garnison, tirs de polygone et manœuvres dans les camps d'instruction. Ce n'est qu'après cela que l'autorité supérieure décidera le type qui sera définitivement adopté.

D'après les bruits qui circulent dans les milieux de l'artillerie, les deux matériels rivaux sont à peu près équivalents; le St. Chamond posséderait cependant une légère supériorité.

Les Suisses qui se rendront à l'exposition universelle de Liège pourront voir ces matériels au compartiment militaire belge, où ces deux firmes les ont exposés. Ce stand très intéressant renfermera également le produits de nos établissements de fabrication : fonderie de canons, manufacture d'armes, fabrique d'armes de guerre, institut cartographique militaire, etc.

Un officier de notre armée, le lieutenant d'infanterie Bremer, y exposera une cible automatique électrique, dont le fonctionnement a résisté à toutes

les épreuves, tant dans les tirs en plein air que dans les stands couverts.

La cible est très rustique et remplacera avantageusement toute la ciblerie actuelle des champs de tir. L'adoption de cette cible par l'armée et la garde civique est décidée en principe; elle amènera comme conséquence la suppression des marqueurs, une grande rapidité et régularité dans le relevé des atteintes, et elle assurera aux concours de tir une impartialité et une exactitude absolue : c'est la cible de l'avenir.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service de deux ans. — Les tableaux d'avancement. — La question des fiches au Sénat. — Journaux militaires. — Publications sociologico-militaires.

Mes prédictions du mois dernier se sont réalisées. La loi sur le service de deux ans a été votée sans débats, ou presque. 519 voix contre 32, — majorité énorme! — se sont prononcées pour l'adoption du texte du Sénat. Je ne reviendrai pas sur les craintes que m'inspire la réforme, réforme que pourtant j'ai souhaitée de tout mon cœur et appelée de tous mes vœux. Mais je la concevais différente, très différente, de ce qu'elle est. Et je la désirais appliquée dans un esprit tout autre que l'esprit dans lequel on s'apprête à la mettre en œuvre. C'est l'an prochain qu'elle entrera en vigueur.

Mes prédictions relatives aux tableaux d'avancement se sont réalisées, comme les autres. Le député radical-socialiste de Seine-et-Oise, dont la politique a fait un ministre de la guerre, a répandu indistinctement ses faveurs sur tous les partis. Les a-t-il tous satisfaits? Les a-t-il mécontentés tous? C'est le premier résultat qu'il a cherché. C'est peut-être le second qu'il a trouvé. En tous cas, il a tenu à se conformer aux indications des commandants de corps d'armée et aux classements établis par eux, pour qu'on ne pût lui reprocher d'avoir cédé à des influences occultes. Il a désarmé la critique par la façon dont il a dressé ses listes. Ou, tout au moins, il a espéré la désarmer.

De même, il a voulu satisfaire l'opposition en réintégrant le général Tournier afin de pouvoir ensuite réintégrer le général Peigné. Malheureusement l'opinion publique est travaillée par une propagande anti-militariste et anti-nationaliste, par suite de quoi des scènes fâcheuses se sont produites à Limoges, siège du commandement du général Tournier, lorsque celui-ci y a fait solennellement son entrée, suivant le cérémonial officiel, lequel, soit dit en passant, est peut-être un peu démodé. On est en droit de se demander pourquoi l'entrée d'un général dans une ville est accompagnée de rites qu'on

n'observe ni pour un préfet, ni pour un premier président, ni pour le chef spirituel du diocèse. (N'oubliez pas, je vous prie, que nous vivons ici sous le régime du Concordat et qu'il y a en France des religions d'Etat).

Au Sénat... Je m'excuse de vous mener si souvent dans les couloirs du Parlement, au lieu de vous conduire sur le terrain. Mais les questions politiques ont pris dans l'armée une importance telle que l'intérêt, pour nous, est moins dans les casernes et sur les champs de manœuvres que dans les antichambres ministérielles, au Palais-Bourbon ou au Luxembourg... Au Sénat, donc, le rapporteur général du budget a dénoncé avec beaucoup de force la mauvaise gestion financière dn département de la guerre. Son discours a fait une grande impression. Le chef de l'armée est-il qualifié, lui qui est agent de change, pour en tenir compte? Cet homme de Bourse comprendra-t-il, aussi bien qu'un industriel, par exemple, le mécanisme d'une gestion économique? En tous cas, il paraît y être mieux préparé qu'un militaire professionnel.

Toujours au Sénat, l'affaire des fiches a été évoquée par une interpellation de M. Le Provost de Launay, lequel a demandé pourquoi le général Percin conservait le commandement d'une division, étant donné qu'il s'est discrédité par le rôle équivoque qu'il a joué.

On n'a pas précisément répondu à sa question, en ce sens qu'on ne s'est pas occupé de ce rôle. On s'est contenté de déclarer que l'ère des répressions était close, que les fautes du passé, — si fautes il y avait — ou, mieux, que le passé devait bénéficier d'une sorte d'amnistie morale. La haute assemblée a pensé de même. Au scrutin, il ne s'est trouvé qu'une infime minorité de 27 voix pour protester contre cette solution. Il est certain qu'on est un peu las de l'agitation qui a suivi les révélations de M. Guyot de Villeneuve, et on ne laisse pas d'être écœuré de l'indignation quelque peu factice avec laquelle on a dénoncé les turpitudes du ministère André.

Ces soi-disant turpitudes, en effet, ont été faites de maladresse surtout, de maladresse plus que de bassesse. M. Berteaux a montré à la tribune que les fameuses fiches n'ont pas joué le rôle qu'on pouvait croire. Sur cinq candidats proposés pour l'avancement par le général Percin, a-t-il dit, trois avaient des fiches nettement défavorables; le quatrième en avait une qu'il a traitée d' « indifférente »; le dernier n'en avait pas du tout.

La faute, le crime, si on veut, ç'a été de pousser des camarades à moucharder des camarades, des inférieurs à dénoncer leurs supérieurs. Mais on n'ose plus soutenir que le gouvernement avait tort de chercher à se renseigner sur les convictions politiques des officiers. On l'ose si peu que l'ordre du jour de confiance, voté au Sénat par 225 voix contre 27 stipule que le ministre de la guerre devra tenir compte, « pour l'avancement des officiers, à la fois de leurs qualités professionnelles et de leur dévouement à la République. » C'est dire que les chefs hiérarchiques, compétents sur le premier

point, devront être consultés, mais que, sur l'orthodoxie politique, des informations seront prises. Le président du conseil a bien stipulé que ces informations seraient prises par des moyens réguliers et légaux, c'est-à-dire par l'administration préfectorale. Mais auprès de qui se renseigneront les préfets ?

Par les indices que je viens de noter, on voit que le dégoût soulevé il y a quatre mois et dans lequel entrait de la vertu, de la moralité et du pharisiaïsme aussi, je pense, ce dégoût est en train de se calmer, et tout le monde en arrive à reconnaître que, dans l'état actuel des choses, il faut faire entrer en ligne de compte des considérations étrangères à la valeur militaire. Personne plus que moi ne regrette cette nécessité. Mais personne ne déplore plus que moi l'état de choses actuel d'où elle dérive.

L'accès de vertu qui s'est emparé du pays a coûté la vie à L'*Armée républicaine*, revue qui a eu le tort de ne pas flétrir la délation : loin de là. Elle a plaidé pour elle ou, tout au moins, elle a paru plaider les circonstances atténuantes... et même davantage. Aussi quelques abonnés l'ont-ils quittée. D'autres de ses clients l'ont abandonnée parce qu'ils voyaient dans la chute du général André le recul de l'idée républicaine. A tort ou à raison, ils se sont imaginés que le cabinet nouveau se montrerait moins radical et serait moins ferme dans son allure. Bref, après avoir vu son public s'accroître assez rapidement au début, la direction de l'*Armée républicaine* a constaté un brusque arrêt dans le développement de son entreprise et elle a coupé les frais, en s'unissant à la *Gazette militaire*. Celle-ci, qui n'était guère qu'un recueil d'informations, un recueil très médiocrement fait d'ailleurs, profite de cette fusion pour changer un peu de caractère. Tout en donnant les nouvelles militaires et en faisant une part relativement large à l'actualité, elle traite les questions de doctrine. Sa partie dogmatique et technique sera, nous annonce-t-on, particulièrement soignée. Nous le verrons bien.

L'introduction de principes nouveaux exige une mentalité nouvelle. En même temps que la législation, il va falloir réformer les mœurs et créer des traditions qui remplacent celles sur lesquelles nous vivons. La *Gazette militaire* annonce qu'elle devient l'organe de la jeune école. En même temps, qu'elle vient d'absorber *L'Armée républicaine*, elle s'unit à *L'Armée et la Nation*, revue hebdomadaire dont l'objet est de fournir à la troupe des lectures saines, divertissantes et instructives. J'ai dit, je crois, que le général André s'était montré hostile à cette publication et que M. Maurice Berteaux, au contraire, s'est empressé de lui témoigner sa bienveillance. Puisse ce patronage tardif réparer le mal que le précédent ministre a causé à l'œuvre.

Quoi qu'il en soit, il est fort remarquable qu'un journal militaire n'ait pu réussir alors qu'il défendait à peu près les idées qui ont la majorité dans

le parlement. Il est fort remarquable que son titre seul lui ait attiré l'animadversion du corps des officiers et ait suffi à le faire exclure de leurs cercles. Loin de s'atténuer, il semble que la mésintelligence de l'armée et de la nation aille s'envenimant.

* * *

Ce n'est pas que des efforts ne soient tentés pour les rapprocher l'une de l'autre.

Je n'en veux d'autres preuves que deux publications que je viens de recevoir et qui, auprès du grand public et dans le monde des intellectuels, paraissent appelées à un certain retentissement, à en juger par les éloges qui leur ont été décernés dès leur apparition, voire même avant.

J'ai parlé assez longuement, en décembre 1901 (page 1070), d'une assez mince brochure du capitaine Paul Simon (*Principes de la guerre alpine*). Ce même écrivain vient de publier un gros volume (*L'instruction des officiers*), dont je ne dirai que peu de choses. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup à en dire : loin de là. C'est, au contraire, parce qu'il y a trop à en dire, si on veut traiter la question avec toute l'ampleur qu'elle comporte. Et peut-être l'auteur lui en a-t-il donné plus qu'elle n'en comporte. Il y a de tout dans ces 500 pages. Il y a de l'excellent. Mais il n'y a pas que de l'excellent.

Je ne sais si ce que j'en préfère ce ne serait point les observations personnelles du capitaine Simon. Ce qui me plaît le moins, c'est qu'il ait noyé ses très intéressantes idées sous un étalage d'érudition quelque peu inattendu. Il y a là un fatras de citations dans lesquelles on trouve beaucoup à prendre, sans doute, mais beaucoup aussi à laisser.

L'auteur aime visiblement à montrer qu'il connaît Renan et Herbert Spencer, Guyau et Izoulet, Alexis Bertrand et Vauvenargues, le Dr Gustave Le Bon et Montaigue, le père Gratry et Aristote, Lhomond et Bacon, Le Play et Taine, Stendhal et le Dr Bernheim. Tout cela ne manque pas de saveur. Un tel mélange de littérature et de médecine, de philosophie et de science, de scepticisme et de foi, donne du piquant à la thèse soutenue et lui enlève ce qu'elle peut avoir de banal. Œuvre livresque contre le danger livresque, ce qui ne laisse pas d'être assez plaisant, ce volume est quelque peu touffu, décousu, incertain. Mais il est intéressant et conçu dans un bon esprit.

Je ne lui souhaiterais qu'un peu plus de simplicité. Je ne le trouve pas prétentieux et, comme on dit, esbrouffeur. Mais il s'en faut de peu qu'il le soit, avec sa recherche du mot à effet, avec sa terminologie laborieuse, avec ses obscurités et sa métaphysique.

Il n'en reste pas moins que nous avons affaire à un penseur, à un homme qui a fait un gros effort personnel pour se dégager du convenu, et qui a réussi sans toujours tomber dans le paradoxe ou le truisme.

Il y aurait plaisir et profit à discuter l'argumentation et les conclusions

de cette « Etude sociologique », mais les dimensions d'une chronique ne permettent que tout à fait exceptionnellement des controverses. Je ne peux guère ici qu'esquisser à larges traits mes observations personnelles. Je les résumerai en deux mots :

Je crains les tendances un peu doctrinaires en matière d'enseignement. Le capitaine Simon me paraît un peu trop absolu, un peu trop exclusivement théoricien, et pas tout à fait assez souple.

Mais ce ne sont là que des impressions. Quand un homme expose sa pensée sur le papier, on en éprouve un sentiment tout autre que celui qui se dégage de la mise en œuvre de cette pensée. Quand on la voit en action, elle prend plus de relief, plus de vie; elle sort du domaine de l'abstrait.

Le jargon philosophique dont est plein ce volume-ci contribue à lui donner je ne sais quel caractère exagérément théorique..... Et puis..... Et puis..... comme je me suis laissé prendre à des belles phrases d'écrivains qui, je l'ai su depuis, n'ont pas mis leurs actes d'accord avec leurs paroles, et qui, grands ratiocineurs ès-pédagogie, se sont montrés éducateurs médiocres, chefs insupportables, et mauvais conducteurs d'hommes. Eh bien ! maintenant, je prends mes précautions.

Dans l'*Armée moderne et les états-majors* (chez Ernest Flammarion), j'ai trouvé des articles que j'avais déjà lus ou tout au moins parcourus dans le *Journal*. Ils m'avaient semblé intéressants, mais quelque peu rudes et arides. L'auteur, M. Pierre Baudin, qui fut ministre des travaux publics dans le cabinet Waldeck-Rousseau et qui est avocat, en temps ordinaire, l'auteur, dis-je, a un style d'ingénieur plutôt que de rhéteur. Sa pensée, qui s'enveloppe de lourdeur et parfois d'obscurité, ne manque ni d'énergie ni d'originalité. Il est même remarquable qu'un homme naturellement incompétent, étranger aux questions dont il parle, y voie si juste et avec tant de pénétrations.

Je signale donc bien volontiers ce volume qui traite des questions militaires actuelles, relatives à la France, qui étudie quelques états-majors et nous les montre à l'œuvre, qui consacre quelques chapitres à philosopher sur la guerre russo-japonaise et qui nous dévoile ce que peuvent avoir d'inquiétant pour nous les progrès de la marine allemande. Tout cela forme un ensemble un peu décousu. Aucun lien naturel ne réunit ces chapitres juxtaposés, auxquels je reproche, les ayant jugés trop sévères pour le journal, de ne l'être plus assez maintenant qu'ils forment les éléments d'un livre. Il n'en reste pas moins que cette publication fait honneur à M. Baudin. D'autres parlementaires, ayant plus que lui appartenu à l'armée, et qui cherchent à se spécialiser dans les choses militaires, y apportent un esprit moins attentif, une moindre pondération, un jugement moins ferme et une personnalité moins accusée.

* * *

Il paraît que c'est le général Duchesne, le conquérantde Madagascar, qui dirigera les manœuvres de l'Ouest, cette année, et non le général Hagron, comme on l'avait annoncé.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Nouveaux projets. — Les examens d'admission à l'école de guerre. — Les manœuvres du groupe alpin oriental. — Cavaliers et pigeons.

La question militaire a aussi joué son rôle dans la récente crise ministérielle, d'où, non sans tâtonnements, est sorti un cabinet Fortis. Je n'entends pas faire allusion à la militarisation du personnel des chemins de fer, mais bien au projet d'un grand programme de réformes que médite le général Pedotti. Ce dernier, rappelé dans le nouveau gouvernement, est en train d'élaborer un plan de réorganisation de défense nationale. On dit, à ce propos, qu'il réclamera de la Chambre des députés un crédit extraordinaire de 200 millions de lires, devant être en grande partie consacré à fortifier notre frontière orientale. Ce serait une réponse aux préparatifs importants poursuivis depuis quelques années par l'Autriche. Ce crédit sera-t-il réellement demandé ? Sera-t-il accordé surtout ? Un très prochain avenir nous le dira. Mais si le général Pedotti a accepté de faire partie de la nouvelle combinaison ministérielle, ce n'aura pas été sans avoir reçu de M. Fortis les assurances nécessaires pour l'accomplissement de ses projets.

* * *

je crois intéressant de vous énumérer, comme l'an passé, les questions posées pour l'examen écrit d'admission à l'école de guerre. Elles comportent un thème d'histoire, un thème dit de culture générale, un thème militaire. Le candidat a le choix entre trois sujets :

HISTOIRE : *a)* Découvertes géographiques des XVe et XVIe siècles. — *b)* L'Italie il y a cent ans et aujourd'hui. — *c)* La Révolution française et la Réforme. Différences et analogies dans les causes et dans les conséquences.

CULTURE GÉNÉRALE : *a)* La foi dans le succès et dans la nécessité de la tâche à accomplir est un facteur essentiel de toute action vigoureuse. — *b)* L'initiative est la vertu de ceux qui ont foi en eux-mêmes. Comment peut-on l'acquérir ? — *c)* La discipline fait la force des armées.

MILITAIRE : *a)* Les caractéristiques du combat en montagne. — *b)* Physionomie de la bataille moderne. — *c)* Importance de la préparation au tir en raison des exigences croissantes du combat moderne.

* * *

Permettez-moi de revenir sur les dernières manœuvres de notre groupe

alpin oriental. Elles ont eu lieu, comme vous savez, dans les Alpes carniques, dans cette région montagneuse, de ressources et de communications moyennes, située entre la route d'Allemagne et celle de la Portebba. L'effectif comprenait environ 15,000 hommes, en bonne partie des troupes alpines et de l'artillerie de montagne. L'objet des opérations était de reconnaître jusqu'à quel point on pouvait, avec un noyau de troupes alpines, défendre les débouchés des Alpes carniques contre une invasion menaçant, depuis l'Autriche, l'aile droite de la position du Tagliamento. L'Autriche dispose, en effet, en ce point, d'un réseau de communications beaucoup plus fourni que le nôtre. Il était donc logique de supposer que nos premières lignes de défense mobile opérant dans une région entièrement dépourvue de fortifications, auraient été obligées de se replier devant des forces supérieures, pour être recueillies par des forces plus nombreuses sur une seconde ligne de défense.

Un des problèmes posés était de juger du parti que l'on peut tirer, à la montagne, de troupes qui ne doivent y manœuvrer qu'exceptionnellement, par exemple l'infanterie de ligne et l'artillerie de campagne. On est arrivé à cette conclusion que l'infanterie était capable d'agir sur ce terrain à la condition d'être équipée plus convenablement. Le demi-régiment de cavalerie convoqué a pu être utilisé également, précéder certaines colonnes et exercer son action de surprise et d'exploration, et la conclusion plus générale a été qu'une troupe mobile et manœuvrière pourrait suppléer peut-être à l'absence de fortifications sur notre frontière orientale.

* * *

On vient de créer un service d'informations par pigeons-voyageurs dans un régiment de cavalerie. On se sert à cet effet de pigeons enfermés pendant la marche dans des cages-havre-sacs. Chacune renferme de 10 à 12 pigeons et servent pour l'envoi des pigeons aux régiments et leur transport par les colonnes du train régimentaire. Des cages-havre-sacs plus petites, d'une contenance de 2 à 3 pigeons, sont portées à dos de cavalier. Ce dernier porte encore une cage pliante de repos où le pigeon est introduit pendant les haltes et où il jouit de plus d'aise. Ces cages sont formées de quatre rectangles d'osier et d'un filet; accouplées par deux, elles donnent aux volatiles plus d'espace. Le cavalier porte-pigeon est muni d'un étui à dépêches, d'un petit pot pour l'eau et de la nourriture pour ses pigeons. Chaque escadron dispose de deux cages à deux et de deux cages à trois pigeons.

La dépêche par pigeon porte l'adresse du destinataire, l'indication des lieu, jour et heure du départ, le numéro de la dépêche et quelques indications sur les conditions atmosphériques. Elle est toujours envoyée en double par deux pigeons. Elle est d'ailleurs écrite sur papier spécial et avec crayon spécial procurant six copies.

L'instruction est donnée par un personnel *ad hoc*, dans chaque régiment pendant quinze jours par an. On recommande le lancement des pigeons pendant la matinée. On peut compter sur une vitesse de 35 km. à l'heure.

CHRONIQUE DE LA REVISION

La question des alpins.

L'organisation de troupes alpines tend à devenir un des principaux objets de nos préoccupations revisionnistes. Les écrits qu'elle provoque se multiplient. Nous avons eu l'occasion déjà de signaler dans notre chronique de la revision la brochure du colonel d'artillerie de Tscharner. En voici une nouvelle, due à la plume d'un de nos officiers qui fait de la guerre de montagne une de ses études de prédilection, le major d'état-major Claude de Perrot [1].

Tandis que le colonel de Tscharner examine plus spécialement l'organisation désirable pour les troupes alpines suisses, le major de Perrot se place à un point de vue général et s'applique à démontrer la nécessité d'une organisation alpine basée sur les conditions particulières des opérations dans les Alpes.

Les adversaires des alpins leur opposent en effet trois objections principales :

a) L'histoire de la guerre nous apprend que la décision, dans une campagne militaire, se produit non dans la montagne, mais dans la plaine;

b) La guerre de montagne ne comporte pas de règles spéciales; les mêmes principes appliqués dans la plaine doivent l'être dans les Alpes;

c) Notre armée de campagne est déjà trop petite et nos divisions trop faibles pour que nous les affaiblissions encore en créant des formations spéciales.

Le major de Perrot examine ces trois objections. Au sujet de la première, il se demande si la circonstance que les opérations décisives se poursuivent dans la plaine doit nous dispenser d'agir dans la montagne. Comme le capitaine A. Fonjallaz, dans son récent article de la *Revue militaire suisse* [2] et pour les mêmes motifs, il conclut négativement.

[1] *Ueber Kriegführung im Hochgebirge.* Eine Studie als Beitrag zur gegenwärtigen Revision der Militärorganisation von Claude de Perrot, Major im Generalstab. Une brochure de 87 pages. Berne 1905, Haller, libraire-éditeur.

[2] Livraison de mars 1905.

Des belligérants séparés par un massif montagneux doivent envisager trois hypothèses : attendre l'ennemi aux débouchés de la montagne; franchir rapidement celle-ci pour porter la décision sur le versant opposé; marcher à la rencontre de l'adversaire dans la montagne.

La première alternative abandonne d'emblée l'obstacle à l'ennemi. De petits détachements peuvent retarder les colonnes de ce dernier; ils sont insuffisants pour empêcher le passage d'une armée. A noter, en passant, que l'abandon à l'ennemi de la barrière des Alpes équivaudrait pour la Suisse à l'abandon d'un tiers de son territoire.

On peut du reste admettre l'éventualité d'un ennemi désireux simplement de mettre en sa possession le territoire alpin pour en utiliser les passages sans désir d'étendre sa possession au territoire de la plaine.

Attendre l'assaillant en deçà de la montagne confère, il est vrai, l'avantage de tenir nos troupes massées pour attaquer, le cas échéant, et défaire les colonnes débouchant séparées les unes des autres. A cet avantage s'ajoute celui d'un entretien plus facile de l'armée, la plaine offrant plus de ressources.

Mais il faut reconnaître que pour la Suisse, l'avantage stratégique de la concentration en deçà de l'obstacle n'a pas la valeur qu'il aurait pour un grand Etat. Il faut du champ pour opérer. Or, en quelques marches, un ennemi qui aurait franchi les Alpes peut nous resserrer sur la frontière opposée. On ne saurait du reste admettre que l'ennemi commit l'imprudence de franchir les Alpes en quelques colonnes divisées. Il s'arrangerait de façon à déboucher simultanément en grosses masses de toutes les vallées principales et accessoires. Le défenseur ne pourrait agir sur tous les points à la fois et l'espace lui ferait défaut pour éviter l'enveloppement.

Si l'on prétend au contraire rechercher l'ennemi au delà de l'obstacle, il faut promptement occuper les passages. Pour cela, il est indispensable de disposer de troupes mobiles, capables de prévenir l'adversaire et suivies d'une armée en mesure de le battre sur son terrain.

Enfin, le commandement supérieur peut se résoudre à marcher à la rencontre de l'adversaire dans la montagne même et y chercher une décision. Jadis, on aurait hésité davantage à adopter un plan de cette nature. L'action en formation massée ne se prêtait pas aux combats dans la montagne. D'ailleurs les routes y étaient rares et mal entretenues.

Les circonstances ont sensiblement changé. L'individualisation du soldat et l'initiative des chefs en sous-ordre sont les principes de l'éducation des armées modernes. Aussi trois des Etats limitrophes de la Suisses ont créé des organisations alpines. La montagne est traversée en tous lieux par des routes et des voies ferrées; l'alpinisme s'est développé; la haute montagne a livré ses secrets. Il est temps que notre armée s'assimile ce terrain-là.

Avec des troupes entraînées et préparées dès le temps de paix, la guerre

de montagne peut procurer au parti numériquement le plus faible de sérieux avantages; la supériorité numérique de l'adversaire n'est plus en mesure de s'imposer comme en plaine; le terrain limite ses déploiements. Le plus faible peut donc manœuvrer. Par une répartition logique de ses troupes, il peut, grâce au terrain, retenir sur certains points avec de faibles détachements, des corps ennemis importants, tandis qu'il cherche ailleurs une série de combats décisifs avantageux.

Seulement l'entretien d'une armée dans les Alpes entraîne de nombreuses difficultés. La mobilité et l'endurance des troupes deviennent donc un facteur essentiel.

En tout état de cause, qu'il s'agisse d'attendre l'ennemi en deçà des Alpes, de le rechercher au delà ou de le combattre dans le terrain même, nous ne pouvons ignorer la montagne, et nous devons être outillés et préparés de façon à adopter indifféremment l'un ou l'autre de ces plans, suivant les exigences militaires ou autres.

Quant à prétendre que les opérations en montagne ne revêtent pas un autre caractère que les opérations en plaine, ce serait prétendre que la conduite de la guerre et de la bataille est indépendante de la nature du théâtre des hostilités et du terrain sur le champ de rencontre. Si tel était le cas, il faudrait admettre qu'une troupe peut manœuvrer dans la montagne quelque soit son équipement, ce que nul ne se permettrait d'affirmer. Sans doute, certains principes fondamentaux s'appliquent aussi bien à la guerre de montagne qu'à la guerre de plaine. Ce sont les principes basés sur les lois morales et psychologiques. Ils sont fort au-dessus des détails relatifs à l'armement, à l'équipement et au terrain. Tel le principe qui veut que seule l'offensive assure des résultats décisifs; que la rapidité des mouvements peut compenser la supériorité numérique; que l'attaque en nombre supérieur sur le flanc de l'adversaire entraîne le plus souvent la décision, etc., etc.

Mais il ne faut pas confondre ces principes avec la tactique. Celle-ci est intimément liée à la qualité de la troupe, à l'armement, aux terrains, à d'autres circonstances encore. Chaque théâtre d'hostilités et chaque combat nécessite une conduite spéciale de la guerre et de la bataille.

La montagne influence aussi bien la marche et le combat que le stationnement. Les pentes, la nature des communications, les conditions climatériques entraînent une organisation des mouvements différente de leur organisation dans la plaine. La conduite du combat doit compter avec l'action de différentes colonnes indépendantes. Le déploiement à partir d'une longue colonne de marche s'opère aussi dans des conditions particulières. La transmission des ordres est lente, ce qui oblige à développer à un haut degré l'esprit d'entreprise et l'initiative.

Le ravitaillement lui aussi s'effectue dans des conditions spéciales, utili-

sant de longues lignes d'étapes, et dépendant plus qu'ailleurs des circonstances de température.

Il y a donc bien une tactique de montagne qu'il faut s'assimiler. On ne l'apprend pas dans les livres; il faut en acquérir le sentiment par la pratique, par le commandement des troupes sur les lieux.

Il n'y a pas besoin de s'arrêter longuement sur la troisième objection opposée aux troupes alpines : la crainte de créer une spécialité et d'affaiblir nos divisions.

Dans la plupart des éventualités de guerre, notre armée entière ou bien une aile devrait combattre dans la montagne. Dans la première alternative nul ne contestera que l'emploi d'une troupe alpine aguerrie ne constitue un inappréciable avantage. Dans la seconde alternative, de forts détachements devront être envoyés dans la montagne. Ils devront être pris dans les divisions, si bien que dès le début de la guerre nous devrons déchirer des liens tactiques pour improviser ces détachements alpins. Et comme la qualité n'y pourra pas être, faute de préparation, il faudra compenser tant bien que mal par la quantité.

Si au contraire nous disposons de troupes alpines, elles formeront tout naturellement des détachements; mieux préparés et organisés, ils pourront être moins forts, et les liens tactiques de l'armée de campagne resteront intacts; cette armée n'en sera pas affaiblie.

Quant à la crainte des spécialités, elle équivaut à se défendre de l'emploi de spécialistes pour une spécialité.

Telles sont, en résumé, les considérations qui servent d'introduction au travail du major de Perrot. La brochure est consacrée à développer les preuves à l'appui de ces considérations. Elle les énonce avec clarté, concision, abondance et une réelle maîtrise du sujet. Nous ne saurions trop recommander à nos camarades une lecture dont ils tireront profit et qui leur ouvrira des horizons nouveaux.

L'auteur conclut à une organisation territoriale des régiments alpins. La composition de ceux-ci ne saurait être shématique. Ils seront plus ou moins forts suivant leur utilisation probable; ils varieront donc de 2 à 4 bataillons.

Dans l'organisation de ces derniers il importerait de prévoir l'attribution d'un certain nombre d'officiers surnuméraires pour le service des patrouilles. Chaque chef de patrouille doit avoir sous sa direction un personnel d'observateurs instruits dans ce service et munis du matériel technique nécessaire.

Le groupe alpin combiné comprendrait de deux à quatre bataillons avec leurs observateurs et leurs convois de transport, une compagnie de mitrailleuses, une à deux batterie de montagne, une section du génie, une section sanitaire, une colonne de subsistances.

La couverture des groupes alpins pourrait être fournie avec avantage par le landsturm armé. Les détachements du landsturm ne devraient pas figurer sur le papier seulement, mais tous les deux ans être convoqués pour être familiarisés avec leur mission en cas de mobilisation. Une instruction pratique de cette nature aurait, pour les hommes convoqués, un tout autre intérêt que les exercices d'un jour d'autrefois où l'on n'exerçait guère que le superflu. Les officiers du landsturm pourraient, en temps de paix, se rendre compte de leurs obligations et réfléchir à la solution des tâches qui leur incomberaient.

Pour les premiers besoins en munition du landsturm armé il y aurait lieu d'installer de nombreux dépôts de munitions.

Mieux vaudrait s'en tenir maintenant à ce que nous avons comme fortifications et se préoccuper d'avantage de la défense mobile. L'installation de places de concentration pour nos troupes alpines serait beaucoup plus important que de construire de nouvelles casernes de guerre.

A noter, en terminant, le vœu émis par le major de Perrot que des manœuvres en grandes unités soient expérimentées dans le territoire alpin. Nous avons eu l'occasion aussi d'émettre un vœu pareil à différentes reprises. Il serait grandement utile qu'il trouvât sa réalisation, si nous voulons être à même de juger du degré d'aptitude de notre armée à combattre, le cas échéant, sur nos frontières alpestre.

INFORMATIONS

Fondation Herzog. — Les comptes annuels de la fondation pour 1904 s'établissent, d'après communiqué du Département fédéral des finances, comme suit :

Capital au 1er janvier 1904	Fr.	21,271 —
Augmentation de l'année , ...	»	744 50
Capital au 31 décembre 1904	Fr.	22,015 50

En présence de cette importante augmentation du fonds, la commission a décidé, conformément au règlement, les emplois de fonds suivants :

Fr. *700* pour récompenser des travaux d'ordre technique ou tactique concernant l'artillerie.

Fr. *800* comme subvention pour voyages à l'étranger.

Fr. *100* comme subvention à la bibliothèque d'artillerie de Frauenfeld.

La commission se réserve de répartir ces sommes en tenant compte du nombre et de la valeur des travaux présentés et suivant l'importance des demandes de subvention pour voyages. Les subventions pour voyages peuvent être accordées à des officiers isolés ou à des groupes d'officiers.

La remise des travaux écrits doit avoir lieu avant fin mars 1906, et les demandes de subventions pour voyages doivent être présentées dans le courant de cette année.

Zurich, avril 1905

Au nom de la Commission de la Fondation Herzog :

Le Président,

(Signé) BLUNTSCHLI, colonel.

BIBLIOGRAPHIE

La victoire à Sedan, par Alfred DUQUET. — Un vol. in-8° avec 6 cartes des opérations militaires. Témoignage préliminaire par Jules Claretie. Paris, 1905. Albin Michel, éditeur.

Ce volume appartient à la série si riche des ouvrages de discussion, de polémique aussi, consacrés au désastre de Sedan. La victoire aurait-elle pu sourire à l'armée de Châlons ? Celle-ci eût-elle bénéficié d'un succès relatif si le général Ducrot n'avait été interrompu par son camarade de Wimpfen dans sa tentative de retraite sur Mezières ? Eût-il été possible au contraire de percer sur Carignan si, au moment d'assumer le commandement, de Wimpfen avait trouvé la situation intacte ? Ce débat a été ouvert au lendemain même de la bataille par les récits des deux généraux intéressés, et le temps ni l'abondance des matériaux mis successivement en œuvre ne l'ont épuisé. C'est que des passions étrangères à l'impartiale recherche historique sont intervenues ; les partis politiques s'en sont mêlés ; ils se sont emparés des déclarations des acteurs pour les travestir quelquefois, les fausser plus souvent, les obscurcir presque toujours. Procès, querelles personnelles, antagonismes de journalistes et rivalités d'écrivains, tout a contribué à aigrir les opinions et à retarder le jugement de l'histoire.

M. Alfred Duquet a été parmi les écrivains les plus combattifs comme parmi les plus convaincus dans cette épique mêlée. Ses adversaires lui reprochent une virulence dont eux-mêmes ne se sont pas abstenus d'ailleurs ; ils l'accusent de sacrifier la réalité des faits à ses instincts polémiques ; ils attaquent l'écrivain sous prétexte de disséquer son œuvre. Ils n'empêcheront pas le lecteur impartial de rendre hommage à son évidente bonne foi.

Et c'est là entre autres ce qui fait l'attrait de cette lecture. La bonne foi s'affirme à travers les plus ardentes vivacités de la plume. L'auteur rend coup pour coup et morsure pour morsure, mais c'est l'amour de ce qu'il croit la vérité qui anime son ardeur offensive et le rend si vigoureux jouteur.

La victoire à Sedan n'est pas en effet un ouvrage écrit sur un plan délibérément conçu. C'est une réédition des nombreux chapitres d'un débat prolongé. Presque chacun de ces chapitres est une riposte, le plus souvent brillante, d'un intérêt presque toujours captivant, mais qui, pour être mise entièrement en valeur, demande l'examen de la contrepartie. A l'étude des articles de M. Duquet, le lecteur soucieux d'impartialité ajoutera celle des articles de son principal antagoniste, Y. K. — le lieutenant-colonel d'infanterie Le Gros — articles publiés en partie dans la *Revue de cavalerie*. Il recherchera surtout les origines de la question dans les brochures des généraux de Wimpfen et Ducrot, et dans l'examen des documents officiels, parmi lesquels, l'ouvrage du grand état-major allemand est encore — quoi qu'en dise le lieutenant-colonel Le Gros — un des plus sûrs et des plus consciencieusement documenté.

Cette étude ainsi poursuivie, nous confirmera dans l'opinion, à laquelle nous semble conduire une lecture attentive du nouveau volume de M. Alfred Duquet. Avec lui, nous conclurons à l'échec certain — dans l'ordre logique des choses — du mouvement entrepris par Ducrot. Sans prétendre comme le général de Wimpfen — aussi peu renseigné que son camarade sur la situation à l'ouest du champ de bataille — que dès cinq heures du matin le défilé et les bois entre la boucle de la Meuse et la frontière belge regorgeaient d'infanterie prussienne, nous reconnaîtrons que cette infanterie était assez nombreuse dès les neuf heures pour s'opposer à l'exécution des ordres de Ducrot.

D'autre part, et contrairement cette fois-ci à la manière de voir de M. Alfred Duquet, nous conclurons que la percée sur Carignan n'avait pas de chances plus sérieuses. Elle n'en avait pas sur le champ de bataille même, et en eût-elle eu en cet endroit, qu'elle n'eût abouti qu'à déplacer de quelques kilomètres à l'est le lieu de l'issue fatale.

Mais ce sont là des affirmations qu'il conviendrait d'étayer de preuves. Les limites d'un article de bibliographie ne permettent pas de développer celles-ci avec la conscience désirable. Nous projetons d'y revenir. L'essentiel, aujourd'hui, était de signaler sans plus de retard un volume d'une lecture à la fois attrayante et hautement instructive. Aussi bien aurait-il suffit d'indiquer le nom qui l'a signé pour retenir l'attention de quiconque s'intéresse un tant soit peu à l'étude si passionnante de la campagne de 1870.

F. F.

La marine russe dans la guerre russo-japonaise, par le capitaine de frégate N.-L. Klado, de la marine impériale russe, traduit par M. René Marchand. Un volume in-12, de 326 pages, avec portraits, planches hors texte et croquis. — Paris, Berger-Levrault, 1905. — Prix 3 fr. 50.

Ancien professeur d'art, de tactique et d'histoire navales aux Académies de guerre et de marine de Saint-Pétersbourg, l'auteur était chef de pavillon de l'amiral Rojestwensky, au moment de l'incident de Hull.

Sa compétence et sa qualité de témoin oculaire dans cette affaire le désignaient tout spécialement pour fournir à la commission d'enquête les éclaircissements voulus. De là, son rappel en Russie, puis son envoi à Paris.

Dès sa rentrée à Saint-Pétersbourg, il avait commencé, dans le *Novoïe Vremya*, sous un pseudonyme transparent, la publication d'articles qui eurent un retentissement énorme. C'était le procès de la marine russe : le commandant Klado, avec une vigueur que seul peut donner un ardent patriotisme, y proclamait hautement la navrante imcompétence de l'amirauté, les dissentiments des chefs, la mauvaise organisation des arsenaux, l'incapacité des commandants ; il montrait l'étendue des fautes commises depuis le

début de la guerre, étudiait l'organisation et la puissance en nombre et en qualité de l'escadre japonaise, et concluait au renforcement immédiat de l'escadre de l'amiral Rojestwensky, trop faible pour lutter contre un si formidable adversaire.

Il fut alors incarcéré ; mais son arrestation souleva en Russie une telle indignation qu'on dut le relâcher... et la troisième escadre, dont il réclamait si impérieusement le départ, a été mise en route.

C'est l'ensemble de ces attaques et de ces plaidoyers véhéments, réunis sous la forme d'une étude approfondie, que la maison Berger-Levrault vient de faire traduire en un volume très intéressant, vivant, passionné, mais où il ne semble pas que la passion fasse tort à la clairvoyance, et où, en tous cas, cette passion ne fait pas tort à la clarté.

Manuel de ski, par le Dr W. PAULCKE, traduit de la troisième édition allemande par M. F. ACHARD. — Elégant volume in-12, avec 68 figures et 4 planches hors texte. — Paris, Berger-Levrault, 1901. — Prix 2 fr. 50.

Le Dr W. Paulke est de Fribourg en Brisgau. C'est là que son manuel a paru. Ceci n'en est qu'une traduction, une traduction qui, d'ailleurs, est très bien faite.

L'armée doit-elle s'en réjouir, ou bien la question du ski doit-elle lui rester étrangère ? Le capitaine Fonjallaz a émis ici l'avis que les skieurs militaires peuvent rendre des services (*Revue militaire suisse* de janvier 1903, page 43).

La même opinion est soutenue, avec toute la modération désirable, d'ailleurs, par le Dr W. Paulcke, lequel n'a pas donné dans un travers commun en attribuant une importance démesurée à ce qui est proprement sa chose. « Si l'on se garde d'exagérer ses espérances, dit-il, et si l'on borne ses désirs à mettre les skis au service des éclaireurs, on peut être assuré, par les résultats déjà obtenus, que l'on ne rencontrera point de déception, et que les skieurs militaires donneront tout ce qu'on en attend. »

E. M.

Les armées de province en 1870-1871, par le lieutenant ANÉ, du 126e régiment d'infanterie. — Un vol. in-8° de 253 pages. Toulouse, librairie Edouard Privat, 1904.

Voici un bon résumé, proprement fait, pas trop technique, suffisamment précis cependant, sobre, sans être terne. Et après? Ah! Dame, après... je suis bien embarrassé pour continuer. Car j'estime cet ouvrage, et je ne saurais le louer. Comme précis historique, en effet, il me paraît insuffisant. Mais il me paraît l'être aussi, en tant que thèse. Or, l'auteur a entendu écrire une thèse. Et, encore, je me trompe : trois thèses ! Ni plus, ni moins. Il le dit, du moins, dans son préambule :

Prouver la nécessité des armées permanentes, instruites et disciplinées, en démontrant le danger des milices ;
Développer l'esprit militaire en faisant vibrer encore la fibre patriotique ;
Présenter l'armée sous son véritable jour ;
Tel est le triple but que nous avons poursuivi.

Une honnête exposition des événements de la Défense nationale est loin de suffire pour atteindre le but en question. Car il faudrait que les armées levées par Gambetta eussent été des milices; il faudrait qu'elles eussent été identiques à l'armée d'aujourd'hui; il faudrait enfin que le récit eût plus de montant et d'éclat, pour que la démonstration annoncée fût faite, pour que la vibration désirée fût produite. Le lieutenant Ané estime sans doute que,

en voulant trop prouver, on ne prouve rien. Il est resté sage, modéré, calme, parce qu'il attribue à la tranquillité une force de persuasion moins grande peut-être, mais de meilleur aloi, que celle qui émane de la passion. Il n'a pas tout à fait tort, soit. Mais il n'a pas tout à fait raison.

De même, j'approuve que ses croquis soient très simples. Encore eût-il été bon qu'il nommât la Sarthe et l'Huisme sur celui de la page 99 comme sur celui de la page 77.

En résumé, je le répète, des conférences comme celle-ci, — car c'est une conférence! — c'est très soigneusement fait et très louable, mais, comme on dit, « ça ne rime à rien. »

E. M.

Le général Ordonneau (1770–1855), par M. Albert TERRADE et Henri ALLORGE. — 1 vol. in-12 de 120 pages, avec 6 gravures et 3 cartes. Paris, Emile-Paul, 1904. Prix : 2 fr. 50.

Le brave général Ordonneau a eu deux chances : 1° Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Etoile; 2° Un de ses descendants, qui en était fier, avait pour ami M. Albert Terrade, ami lui-même de M. Allorge.

Toutes ces amitiés réunies, des amitiés peut-être un peu maladroites, ont déterminé ces messieurs à écrire une biographie dont les éléments étaient manifestement rares puisqu'il n'a pas fallu moins de trente ans de travail, — d'un travail non ininterrompu, j'aime à le croire, — pour ramasser de quoi remplir péniblement la plaquette assez mince que voici. La piété de l'intention est trop louable et les auteurs se sont donné trop de mal pour qu'on se permette de les critiquer. Aussi bien n'ai-je pas assez lu leur livre pour pouvoir en parler. J'avoue que le courage m'a manqué pour entrer dans tous les menus détails qu'ils ont pris plaisir à réunir.

Je me demande si c'est rendre service à la mémoire d'un homme que de reproduire pieusement ses fautes d'ortographe, que d'enregistrer les permissions qu'il a demandées, celles qu'il a obtenues, celles qu'on lui a refusées, que de noter scrupuleusement les maladies qu'il a eues et les médecines qu'il a prises. On l'a fait pour Louis XIV, et il ne me semble pas que la gloire de ce grand roi s'en soit accrue.

J'estime, en résumé, que la brochure de MM. Terrade et Allorge n'eût rien perdu à être allégée des deux tiers, voire des trois quarts, et que peut-être le général Ordonneau y eût gagné.

E. M.

Un tacticien du XVIIe siècle, par le lieutenant Paul AZAN, détaché à la Section historique de l'état-major de l'armée. Un vol. grand in-8° de 113 pages.

J'ai plaisir à signaler cette excellente étude, consacrée au *Livre de guerre*, par le « maréchal de bataille » d'Aurignac. Ce traité d'art militaire est d'un haut intérêt, et l'auteur est extrêmement sympathique, dans le peu qu'on sait de lui. Le lieutenant Azan a su mettre en œuvre avec talent des renseignements bien maigres, et il a tiré le meilleur parti possible d'un manuscrit copieux, d'une réelle valeur technique, d'une moindre valeur littéraire, et dont il est aussi bon de connaître la substance qu'il serait ennuyeux d'en connaître la totalité. On ne nous en sert que la substantifique moelle, et nous devons savoir gré à l'habile cuisinier qui a su si bien l'accommoder et la parer.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L^e Année — N° 5 — Mai 1905

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(Pl. XV)

La bataille de Moukden.

I. La situation avant la bataille.

Lorsque vers le milieu de février une élévation de la température accompagnée de violents ouragans de neige annonça les approches du printemps, on put prévoir que le désir d'une solution ne tarderait guère à s'imposer aux armées belligérantes. Des opérations, en masses, de quelque envergure allaient redevenir possibles aussitôt les bivouacs en plein air supportables. Les armées étaient reposées ; elles avaient reçu des renforts ; ce que l'hiver n'avait pas permis tendait, dans ces circonstances nouvelles, à se manifester comme un impérieux besoin : sortir de l'état de tension croissante où de part et d'autre on se trouvait.

Le champ de bataille sur lequel les deux adversaires se faisaient vis-à-vis, avant-postes en partie sous les armes et positions principales à portée de canon, est partagé par la ligne du chemin de fer et la route Mandarine, en deux vastes secteurs est et ouest, de nature du sol très différente. Entre-eux, sorte de trait-d'union, s'étend un secteur du centre d'une douzaine de kilomètres de largeur seulement.

Dans la direction du sud, la voie ferrée qui relie Liao-Yang à Moukden et qui longe à peu de kilomètres de distance la route Mandarine parcourt une plaine légèrement mamelonnée d'où ne surgissent que de rares collines. De nombreuses rivières

et ruisseaux l'arrosent et coulent uniformément de l'est à l'ouest, descendant du massif des Monts Dalin 'dans la plaine basse du Liao dont ils sont des affluents. Le chemin de fer les traverse sur des ponts ; la route passe à travers de simples gués.

Ce secteur du centre est riche en communications, abondamment peuplé, parsemé de nombreuses constructions et supportant la circulation à toute époque de l'année. La petite rivière du Cha-ho (Chahe)[1] qui coule à 24 kilomètres au sud de Moukden et que franchit la voie ferrée, servait de ligne de séparation aux avant-postes.

C'est là que le contact était le plus étroit entre les adversaires. Pendant l'hiver, les escarmouches ne cessèrent jamais complètement et d'actives canonnades furent échangées. En général, le Cha-ho marquait dans ce secteur la séparation entre belligérants, cela depuis la bataille du mois d'octobre. Toutefois, de part et d'autre, quelques postes solidement fortifiés dès lors avaient été conservés sur la rive ennemie. Tels pour les Japonais, sur la rive nord, la pagode de Linchipu et le pont du chemin de fer à l'est de cette localité ; et pour les Russes, sur la rive sud, à l'est du village de Chahépou, un groupe de petites collines escarpées dont les deux sommets culminants avaient été baptisés collines de « Putiloff » et de « Novogorod », la première du nom du général qui, le 18 octobre, l'avait arrachée aux mains des Japonais, l'autre du nom du quartier du régiment qui l'occupait. Dans son ensemble, ce groupe formait un solide bastion naturel, encore renforcé par l'art de l'ingénieur, et pénétrant comme un coin dans le front japonais sur le Cha-ho. De là, on commandait au loin, sur un large rayon, le terrain avoisinant, et pour une offensive, cette position constituait un bon point d'appui en même temps qu'une tête de pont.

Le territoire oriental des opérations s'étendait sur le haut plateau et les arêtes des monts Dalin qui forment la ligne de partage des eaux entre les bassins du Taïtsé-ho et du Hun-ho. Cette région aux rampes prononcées, peu peuplée, coupée de vals ravinés, ne se prêtait point pendant l'hiver aux mouvements de forts effectifs. Même dans la saison la plus favorable de l'année, la guerre y revêt le caractère d'opérations de montagne, car les chemins y sont mauvais et les pentes ne peuvent guère

[1] Les noms entre parenthèses se réfèrent le plus souvent à la carte du colonel Camille Favre, parue dans la livraison d'avril de la *Revue militaire suisse*.

être parcourues que par des troupes à pied, tout au plus par des bêtes de somme.

Tout à fait différente est la région de l'ouest, région des fleuves et de la plaine. Fleuves et marais étant pendant les mois d'hiver profondément gelés, et la couche de neige plutôt mince, fantassins, cavaliers et voitures peuvent se mouvoir dans toutes les formations comme sur une vaste place d'exercice. La température par trop froide est le seul obstacle à de grandes opérations.

La courte offensive de Gripenberg, à fin janvier, avait eu pour effet de provoquer la concentration des ailes ouest des deux armées sur le Hun-ho inférieur, soit sur le front de Tschantan à Mamikai à l'ouest de Liao-Yang. Elles s'étaient reformées face à face, car chacun des adversaires devait supposer que l'autre, à la fin de l'hiver, alors que la température deviendrait plus supportable sans que le sol soit déjà rendu mou par le dégel, utiliserait ces circonstances pour porter de nouveau un coup énergique sur cette aile, et tenter un déploiement de forces supérieures dans la plaine. En effet, dès le dégel, la contrée devient passagèrement impraticable pour d'importants mouvements. Un humus noir et collant recouvre alors la plus grande partie du sol sur une couche d'un mètre d'épaisseur. Chevaux et véhicules enfoncent dans cette fange et, grâce à des chemins aussi rares que mauvais, ne parviennent plus à s'en sortir. Cette période dure jusqu'à ce que le soleil ait rempli son office et séché la surface du sol.

L'armée japonaise campait en un vaste demi-cercle autour de Liao-Yang comme point central. L'aile droite, la Ire armée Kuroki, prés de Pönsihu, sur le Taïtsé ; le centre, la Ve armée, général Nodzu, sur le Cha-ho, s'alignant perpendiculairement à la route Mandarine et au tracé du chemin de fer ; l'aile gauche IIe armée, général Oku, du pont du chemin de fer jusque sur le bas Hun-ho vers Tschantan et Mamikai. Le front des avant-postes, bien fortifiés, formait une ligne d'environ 100 kilomètres. Quelques kilomètres plus en arrière se trouvaient les positions principales, où de solides points d'appui et des emplacements de batteries avaient été établis. Les réserves étaient vers Yentai et Liao-Yang. La ligne d'étapes principale venant d'Inkeou et de Dalny avec des communications maritimes assurées, aboutissaient au centre du dispositif.

Le front convexe des Japonais, avec ses groupements de troupes resserrés était entièrement enveloppé d'une aile à l'autre par le front concave des Russes, non moins solidement retranché. Un aussi étroit enveloppement produit incontestablement, si l'on désire se dégager par une offensive, une très défavorable situation stratégique. L'assaillant doit se mouvoir excentriquement, attaquer de front partout, et chaque opération poussée en avant sur un point du front provoque sur ce point un enveloppement d'autant plus prononcé.

Cependant les Japonais ont eu le talent de s'affranchir des désavantages de cette situation et de tirer parti de ses bons côtés. Ils n'ont pas dirigé leur offensive depuis le demi-cercle enveloppé, mais à l'aide soit de troupes déjà situées au dehors, soit de troupes qu'ils en firent sortir, ils la portèrent sur les extrémités des ailes russes enveloppantes, les enveloppant à leur tour et les tournant. Les forces récemment arrivées du général Nodgi, la IIIe armée, servirent spécialement à cet effet.

Sans doute, on ne saurait ignorer d'autre part les inconvénients de cette opération. Elle étendait démesurément le front et formait deux groupes offensifs séparés. Elle fournissait ainsi l'occasion à un adversaire doué d'une aptitude manœuvrière suffisante de se porter en forces supérieures sur l'un des groupes et de le battre isolé.

Dans le cours du mois de février, les effectifs combattants de Kouropatkine tendaient au chiffre qu'il considérait comme de nature à lui permettre une offensive. Toutefois, il s'en fallait encore de quelque chose. Le IVe corps d'armée et les 3e et 4e brigades de tirailleurs russes n'étaient pas encore arrivés. Il s'en fallait aussi de plusieurs milliers que les hommes de complément fussent disponibles pour parfaire les effectifs des bataillons. On envisageait donc la fin de mars comme l'époque de l'offensive générale en vue d'une bataille décisive.

A l'aile droite se trouvait la IIe armée du général Kaulbars, le successeur de Gripenberg. Ses forces principales étaient vers Tschantan sur le Hun-ho, à 45 kilomètres au sud-ouest de Moukden. Elles s'étaient solidement retranchées en face de l'aile gauche japonaise à laquelle Sandepou et Hokutai servaient de points d'appui. De Tchantan, le front russe se dirigeait au nord-est vers Linchipu sur le Cha-ho, où les avant-postes des deux partis avaient passé l'hiver à 200 m. les uns des autres. La IIe

armée russe était formée du Ier corps d'armée sibérien, des VIIIe et Xe corps d'armée russes et des 1re, 2me et 3me brigades de tirailleurs russes réunies en un « corps de tirailleurs ». Elle comptait 112 bataillons et 41 batteries de campagne à 8 pièces, plus quelques batteries d'obusiers. Son flanc droit était couvert ou du moins aurait dû être couvert, plus au sud et à l'ouest, par le corps de cavalerie du général Mischtschenko, 72 escadrons et 36 bouches à feu. Le chef de ce corps étant à Moukden, blessé, Rennenkampf le remplaçait. Toutes les troupes de l'armée avaient subi de dures pertes dans les combats précédents.

Formaient le centre de Kouropatkine, sous le commandement du général Bilderling, le XVIIe corps russes, Ve et VIe sibériens : 96 bataillons, 36 batteries de campagne et un parc important d'artillerie de position. Son front, solidement fortifié, s'étendait depuis le pont du chemin de fer sur le Cha-ho en suivant la rive nord de la rivière, jusqu'à Bjanjupousa. De là, il s'infléchissait vers le nord-est, gagnant les hauteurs occidentales des monts Dalin que traversent les passes de Wanfulin et de Kautulin. L'étendue de ce front était de 45 km. Comme nous l'avons vu, les collines fortifiées de Poutilof et de Novgorod faisaient, sur ce point, l'office d'un bastion avancé. Le Ve corps sibérien était gardé en arrière comme réserve de secteur.

La Ire armée, général Linewitsch, constituait l'aile gauche. Elle tenait les points de passage sur l'arête des monts Dalin. Les réserves étaient réunies à Fuschun et environs. L'armée de Linewitsch était composée du Ier corps russe et des IIe, IIIe et IVe corps sibériens. Au total, 116 bataillons et 52 batteries. A l'origine, avait été poussée loin vers la gauche pour couvrir le flanc, la division de cosaques de la Transbaïkalie du général Rennenkampf, forte de 36 escadrons avec 24 bouches à feu. En outre, la LXXIe division de réserve et la VIe division de tirailleurs sibériens du IIIe corps sibérien avaient été envoyées comme avant-garde au delà des monts Dalin.

Le IIe corps sibérien était formé pour moitié, le IVe, Ve et VIe en totalité de troupes de la réserve.

Kouropatkine avait conservé à Moukden, en réserve générale, le XVIe corps d'armée russe, soit 32 bataillons et 12 batteries.

Derrière tout le front de l'armée russe, d'un développement de plus de 120 km., la ligne du Hun-ho, mise en état de défense et armée d'artillerie de position, offrait une forte position de repli.

Celle-ci s'étendait depuis le pont du chemin de fer au sud de Moukden jusque sur les hauteurs du col qui, à l'est de Fuschun conduit de la vallée du Hun-ho à Tielin. L'aile droite, à l'ouest de Moukden, se repliait au nord jusqu'aux tombes impériales au nord-ouest de la ville. Toutefois, sur cette partie du front, il n'y avait pas d'ouvrages importants ni d'artillerie lourde.

Si l'on fait entrer en ligne de compte qu'outre les deux corps de cavalerie réunis sur les flancs, chaque corps d'armée avait à sa disposition un ou deux régiments de cavalerie, on évaluera les forces de Kouropatkine à 372 bataillons, 260 000 fusils, environ 200 escadrons, avec 20 000 sabres, et 141 batteries de campagne, avec 1228 canons. En ajoutant un certain nombre de batteries à cheval, de montagne et de position, l'état de l'artillerie montait au moins à 1300 bouches à feu.

Pour l'armée japonaise, les renseignements proviennent essentiellement de source russe, les Japonais eux-mêmes gardant un absolu silence. Ces renseignements présentent les effectifs d'Oyama comme non seulement accrus de l'armée de Nodgi, mais renforcés dans de larges proportions par des recrues nouvellement instruites et des bataillons de réserve nouvellement formés.

Le corps de flanqueurs de droite qui, en été 1904, avait été dirigé de Fenhuantchen au nord par le massif oriental des monts Fönchuilin et qui alors ne comportait qu'une brigade de réserve, avait été renforcé en grand secret pendant l'hiver. Ces renforts provenaient partie de troupes de réserve nouvellement formées et surtout de la XIe division du général Nodgi rendue disponible par la prise de Port-Arthur. Ce corps, devenu la Ve armée sous le commandement du général Kawamura, comptait environ 48 bataillons, 5 escadrons, 15 batteries.

L'aile droite, Ire armée, général Kuroki, était formée des divisions de ligne 2, 8, 12 et de la garde et des divisions de réserve de numéros correspondants. Au total, huit divisions.

Le centre, IVe armée, général Noulzu, comprenait les 5e et 6e divisions de ligne et la 3e de réserve. Total trois divisions.

L'aile gauche, IIe armée, général Oku, était constituée par les divisions de ligne 3, 4, 10 et de Formose, et des divisions de réserve 4, 6 et 7. Total, sept divisions.

La IIIe armée, général Nodgi, d'abord réserve principale,

comptait cinq divisions, soit les 1re, 7e et 9e de ligne, les 1re et 2e de réserve.

Chaque division était à douze bataillons; avec, dans la ligne, trois escadrons et six batteries de campagne ou de montagne, dans la réserve un escadron et trois batteries. Ces effectifs représentaient au total, d'après les évaluations les plus hautes, 324 bataillons avec 260 000 fusils — on peut admettre, en effet, que les bataillons étaient approximativement au complet de leur effectif, — 55 escadrons avec 6600 sabres et 123 batteries avec 738 bouches à feu. Kuroki, Nodzu et Oku disposaient en outre d'unités spéciales d'artillerie lourde, et l'armée, de deux brigades de cavalerie indépendantes qui, renforcées probablement d'escadrons détachés des cavaleries des divisions, avaient été réunies en une division de cavalerie envoyée sur le flanc gauche entre le Hun-ho et le Liao-ho. Le nombre des escadrons monte ainsi à 73, celui des bouches à feu à 1000.

En général, on peut considérer comme certain que les Japonais étaient en mesure de mettre sur pied un nombre de bataillons de réserve égal à celui des bataillons actifs que comportent leurs douze divisions de ligne et celle de la garde. Mais les avis diffèrent beaucoup sur la composition et la numérotation de ces unités. Il est probable que la réserve compte peu de divisions régulièrement encadrées, mais plutôt des brigades mélangées. D'autres sources limitent à huit par division active le nombre des bataillons de réserve, mais majorent en revanche l'effectif à 1000 fusils. Dans tous les cas, l'armée japonaise n'était pas sensiblement inférieure à l'armée russe en infanterie, ce qui n'était pas assez su des Russes et leur fut, dans les engagements subséquents, une surprise désagréable.

2. Le combat de Tsinhotschön.

En face de la Ve armée du général Kawamura se trouvaient toujours les troupes du général Rennenkampf; mais ce dernier appelé à prendre, à l'ouest, le commandement laissé vacant par Mischtschenko blessé, avait été remplacé par le général Alexejeff, commandant de la Ve division de tirailleurs sibériens. Son corps composé de 22 bataillons, 24 escadrons et 60 canons, représentait une tête avancée de la Ire armée de Mandchourie du général Linewitsch dont les masses principales se

trouvaient plus au nord, dans la vallée du Hun-ho, autour de Fuschun, à 38 km. en amont de Moukden. L'extrême-gauche de cette armée était vers Inpan, au confluent du Soutsi-ho (cours d'eau accessoire venant du sud) et du Hun-ho, la droite sur les passages ouest des Dalin. Les forces principales d'Alexejeff tenait Tsin-ho-Tschön ; un détachement de flanqueurs avait été envoyé dans la ville de Sinking (Sintsintin) sur le haut Soutsi-ho.

Tsinchotschön est situé dans un vallon où jaillit une des sources du Taïtsé, façon d'amphithéâtre ouvert au sud et que dessine la chaîne principale des monts Dalin. De cette localité, on atteint plusieurs cols qui franchissent les monts et conduisent dans le bassin du Hun-ho : au nord-ouest, les cols Schili et Dalin, aboutissant à Fuschun ; au nord, le col Tsinkolin ou Sitschuanlin avec descente dans la direction d'Inpan, tandis qu'au nord-est un embranchement de ce passage mène à Sinking. Les approches sud de l'amphithéâtre de Tsinhotschön avaient été fortement retranchées, et les lignes de défense renforcées par des obstacles naturels et artificiels. La colline de Berenewsk constituait le principal point d'appui de la défense. Elle tirait son nom du régiment qui l'occupait. Celui-ci avait établi des fossés de tirailleurs avec obstacles d'approche en fil de fer.

Le 19 février, les Japonais, venant du sud, entamèrent leur mouvement contre la position russe ; mais le mauvais temps les força à suspendre leur marche. Le 20, ils délogèrent les avant-gardes russes de leurs lignes avancées ; mais ce n'est que le 23 qu'ils se portèrent à l'attaque de la position principale. Apparemment, sur les mauvais chemins qu'elles devaient suivre, les colonnes étaient gênées soit par le feu de l'adversaire soit par la difficulté de traîner après elles leurs batteries.

L'attaque débuta par un long engagement d'artillerie. Puis, vers le soir, pendant un ouragan de neige, l'infanterie se porta en avant, multipliant ses efforts jusqu'à la nuit sans parvenir à maîtriser l'adversaire. Elle arriva jusqu'à 150 m. de la colline Berenewsk. Le matin suivant, 24 février, dès l'aurore, le combat reprit sur nouveaux frais. A 10 heures, l'infanterie japonaise attaqua sur tout le front tandis qu'une colonne enveloppante marchait par l'est. L'offensive de cette colonne contraignit les Russes à se replier dans l'après-midi. A 1 $^{1}_{2}$ h. une violente mêlée où les grenades à main et la bayonnette trouvèrent

leur emploi mit les Japonais en possession de la colline. Cependant l'arrière-garde russe put se retirer sans être entamée, dit-on, après avoir incendié le village. Le 25, les Japonais maintinrent le contact avec cette arrière-garde sur les cols Schili et Dalin, mais en même temps d'autres colonnes parvenaient à franchir les passages de l'est, obligeant les Russes à évacuer, le 26, toute la ligne des cols, et même, après un vif engagement, la localité de Sinking. Les vainqueurs s'emparèrent de trois mitrailleuses Maxim et d'importants dépôts de munitions et de nourriture. Les Russes ont annoncé pour ces combats 14 officiers et 1076 hommes blessés, d'où l'on peut conclure à une perte de 1400 officiers et soldats tant tués que blessés.

Cette fois-ci, les Japonais semblent avoir vigoureusement poursuivi, car le 28 février déjà et le 1er mars, nous voyons leur extrême-droite engagée dans un nouveau combat vers Kudjatsi (U-ta-ho-tsé), nœud de vallées à trente kilomètres au nord-ouest du col Dalin, dans un vallon parallèle à celui qui, depuis ce col, descend vers le Hun-ho. Kudjatsi est situé à une douzaine de kilomètres au sud-ouest d'Inpan. Alexejeff était appuyé là de forces venues du gros de la Ire armée de Mandchourie. Tous les efforts des Japonais pour emporter ce point furent repoussés. Eurent le même sort, les entreprises entamées en même temps au col Tunchilin (Jouchilin) au sud-ouest de Kudjatsi par le général Kawamura.

3. La bataille principale.

Tsinhotschön fut le lever du rideau de la grande bataille qui, les jours suivants, se développa rapidement, longue suite de combats et d'engagements espacés dans le temps et dans les lieux, et dont la liaison se manisfesta par la pensée directrice plus que par l'exécution des opérations tactiques.

Tandis que Kawamura poursuivait dans le massif oriental des monts Dalin les troupes battues d'Alexejeff, Kuroki dirigeait les assauts de son armée contre les cols de l'ouest. Le 25 février, aux environs de Pönsihu, il se mit en marche en trois colonnes. La colonne de l'est, en liaison avec les troupes de Kawamura qui passaient le col Dalin, prit à gauche de celles-ci par le col Kautulin La route de Pönsihu à Fuschun par le col un peu plus méridional de Wanfulin fut suivie par la colonne du centre. La colonne

de l'ouest s'engagea par Banjupousa (Panjupu), un nœud de routes sur le Cha-ho supérieur où s'embranchent des chemins conduisant de Pönsihu à Fuschun et à Moukden.

La lutte d'artillerie commença le 25 contre ces différentes positions ; le 27, les Japonais tentèrent plusieurs assauts qu'ils renouvelèrent pendant les nuits suivantes. Tous furent repoussés.

Cependant le combat de Tsinhotschön ne laissa pas que d'inquiéter les Russes. Ils furent étonnés de ce développement tout à fait inattendu de forces ennemies devant leur extrême aile gauche ; et ce qui accru leur étonnement ce fut l'intervention, en accord avec le mouvement de Kuroki contre les cols Kautulin et Wanfulin, de troupes venues de l'armée de Port-Arthur. Ces constatations persuadèrent Kouropatkine qu'une opération décisive était entreprise dans le secteur de l'est. Il invita donc le général Kaulbars, le 27 février au soir, à mettre à sa disposition le Ier corps d'armée sibérien alors en réserve derrière l'aile droite. Il envoya celui-ci en une longue marche par Moukden à Fuschun renforcer l'aile gauche où le général Linewitsch avait engagé tout son monde.

Au centre, l'un et l'autre parti observaient une attitude plutôt réservée. Nodzu dirigeait contre les collines Putiloff et Nowgorod des opérations de siège, appuyant ce mouvement du tir de l'artillerie lourde, et multipliant de petites entreprises le plus volontiers nocturnes. C'est ainsi que sur ce point fut entretenue la bataille.

Cette attaque hardie des Japonais avait atteint son but de démonstration. Elle avait retenu l'attention de Kouropatkine et attiré des forces ennemies vers l'est. Le grand coup pouvait être maintenant frappé sur l'aile ouest. Les mouvements avaient d'ailleurs commencé déjà, mais de façon à ne pas trahir les intentions de l'assaillant.

Depuis la journée du 29 janvier où avait été repoussée l'offensive de Gripenberg, la IIe armée japonaise était demeurée en étroit contact avec les Russes sur le Hun-ho inférieur. A travers la rivière gelée, l'artillerie lourde des deux partis menait un constant duel. L'armée du général Nodgi, à qui allait incomber un rôle décisif était concentrée au sud des quartiers du général Oku. Le 16 février déjà, une forte avant-garde avait franchi le fleuve vers Siaopeiho (Sjaobeikè), à 28 kilomètres au sud de Tschantan où l'aile droite russe était retranchée. Après un léger com-

bat, elle avait repoussé dans la plaine entre le Hun-ho et le Liao-ho un détachement de cavalerie ennemie, une brigade de cosaques du Caucase commandés par le major général Orbeliani, et forte, d'après des sources japonaises, de 1500 cavaliers, 500 fantassins et 10 canons.

L'avant garde de Nodgi prit ainsi pied entre les deux fleuves. Masquée par elle et sous sa protection rendue plus efficace par l'adjonction de la division de cavalerie, toute l'armée de Nodgi défila par la gauche, formant, en dehors de la position, une réserve d'armée prête à un mouvement offensif sur le flanc. Il est extraordinaire que ce mouvement n'ait pas été au moins partiellement éventé par les cosaques, ou que, remarqué, sa signification n'ait pas été saisie.

Le 26 février, les Russes avaient prononcé une offensive contre Oku entre le Hun-ho et la voie ferrée. Elle se brisa contre Sandepou, mais il est probable que cette fois-ci il s'agissait d'une reconnaissance en force, destinée à déterminer l'emplacement des principales forces japonaises de l'aile gauche. Il s'agissait spécialement de rechercher où se trouvait réellement l'armée de Nodgi, dont une division avait été observée le 24 à l'aile droite vers Tsinhotschön. Oku se maintint strictement sur la défensive. Cependant, le 28, il passait à l'attaque. En concordance d'abord avec l'avant-garde de Nodgi, il rejeta au-délà du Hun-ho les brigades de tirailleurs russes, les chassant de plusieurs villages qu'elles occupaient au sud-ouest et au sud de Tchantan. Le 1er mars, il porta son attaque contre ce point d'appui, se faisant soutenir par de l'artillerie depuis la rive gauche du Hun-ho. L'attaque décisive conduisit à un combat de nuit. Après une terrible résistance, les Russes, le 1er mars à 4 heures du matin, furent délogés du village et poursuivis vers le nord en amont du Hun-ho.

Entre temps, l'armée de Nodgi s'étant avancée à l'ouest de Tschantan le 28 février, elle s'était emparée des villages de Siamuti et de Lankiapu et elle avait fait remonter par la cavalerie les deux rives du Liao. La colonne de gauche de cette cavalerie occupa Sinmintin le 1er mars, une ville frontière chinoise d'où les Russes avaient tiré jusque là d'importants approvisionnements. Sans plus s'inquiéter des combats qui se poursuivaient à Tschantan à la droite russe, Nodgi, longeant la rive est du Lia-ho, exécuta le 1er mars, pendant la nuit suivante et

dans la matinée du 2, une marche soutenue de 75 kilomètres qui porta son armée, le 2 dans l'après-midi, au nord-ouest de Moukden, sur la route de Sinmintin. Il fit alors une conversion à l'est. La division de pointe suivit la grande route marchant sur Moukden et mit en sa possession, le soir du 2, le village de Daschi-Kiao, à 14 km. de Moukden, où la route franchit le ruisseau du Puho. Les divisions suivantes conversèrent plus au sud, et occupèrent Salinpu, à 18 km. de Moukden. Ainsi, Kaulbars affaiblit par ordre supérieur de son Ier corps sibérien, se vit non seulement serré de près par Oku, mais encore en danger d'être coupé du centre par la marche de Nodgi. Il entreprit alors en toute hâte un concours de vitesse vers le nord avec les colonnes du général Nodgi, et comme il suivait la corde du demi-cercle que devaient parcourir les Japonais dans leur marche de flanc, soit le chemin le plus court, il fut assez heureux pour pouvoir s'interposer à l'ouest de Moukden entre l'ennemi et la ville. Il n'opéra pas son mouvement, toutefois, sans être contraint d'abandonner quelques pièces d'artillerie lourde.

Au premier moment, Kouropatkine apparemment surpris par ce mouvement tournant, ne put lui opposer que quelques parties du XVIe corps d'armée en réserve à Moukden. Mais, heureusement, ne tardèrent pas à accourir les troupes de Kaulbars venant du sud, soit le Xe corps d'armée russe d'abord, tandis que les autres maintenaient encore l'énergique pression d'Oku. Quoiqu'il en soit, les Russes en arrivaient à opposer aux Japonais un nouveau front à l'ouest et au sud-ouest de Moukden. Le matin du 3 mars, il s'étendait de Tafansitun à l'ouest des tombeaux impériaux par Madjapu sur le Hun-ho, et Wöntschönpu (Honchenpou) à 3 kilomètres de Linchipu, pour se souder à l'armée du centre vers le pont du chemin de fer du Cha-ho. L'aile droite russe qui formait au début un crochet offensif, front à l'est, sur le flanc ennemi, s'était complètement retournée, et figurait maintenant un crochet défensif, face à l'ouest et même au nord-ouest.

Déjà le 2 mars on tenta par de vigoureux essais d'arracher Daschi-Kiao et Salinpu aux avant-gardes niponnes. Mais tous les assauts se brisèrent contre la ténacité des défenseurs qui s'étant emparés de ces points grâce à une extraordinaire capacité de marche, n'entendirent pas se les laisser enlever. Le 3 mars, les

assauts furent renouvelés. Ce jour-là arriva le Xe corps de l'armée de Kaulbars qui renforça le flanc comprimé des Russes. En même temps, le Ier corps sibérien qui était en marche pour aller soutenir Linewitsch à Fuschun fut rappelé.

Tandis que les 3 et 4 mars Kouropatkine s'employait à opposer une artillerie plus nombreuse et de nouvelles troupes d'infanterie à Nodgi, ce dernier non seulement renforçait ses avant-gardes sur son front principal, mais poussait de nouvelles divisions plus au nord, menaçant la voie ferrée et accentuant l'enveloppement. En même temps, l'aile gauche du général Oku remontait depuis Tschan-tan les deux rives du Hun-ho, et s'attachait aux pas de l'aile droite de Kaulbars en retraite (corps de tirailleurs et VIIIe corps d'armée). Elle s'efforçait ainsi d'opérer sa jonction avec les combattants de Nodgi en butte aux contre-attaques de forces supérieures et de leur donner de l'air. Oku pivotait sur sa droite qui se cramponnait à la pagode fortifiée de Linchipu. Aux premières heures du 4 mars son aile gauche s'emparait du village de Paitsitai (Sitaizsi), à 10 kilomètres au sud de Salinpou et opérait sa jonction avec la droite de Nodgi; le centre occupait Suchudiapu sur la rive gauche du Hun-ho; enfin l'aile droite chassait de Linchipu les troupes du VIIIe corps russe, non sans un violent engagement.

Le 5, l'attaque d'Oku faisait de nouveaux progrès, en liaison avec Nodgi. L'aile droite, s'avançant au nord de Linchipu pénétrait dans le village de Wonschönpu, d'où, mettant en batterie de l'artillerie lourde, elle incendiait la gare de Sujatun (près du pont de chemin de fer sur le Hun-ho), siège d'importants magasins militaires et station d'embranchement d'un chemin de fer de campagne dirigé de là vers l'est. L'aile gauche avait attaqué la veille déjà le village de Madjapu (Mazsiapou) sur le Hun-ho, où l'on peut traverser le fleuve sur le pont d'une ancienne voie ferrée qui contournait Moudken à l'orient. Le haut talus de cette voie abandonnée avait été transformé par les Russes en un ouvrage de fortification défendant les approches de Moukden au sud-ouest et le village de Madjapu érigé en une double tête de pont sur la rivière. Le 5 mars, tous les efforts du général Oku échouèrent devant ce point d'appui. Il fallut faire venir des batteries d'obusiers. Une attaque, en tous points conforme à une attaque de siège, fut conduite pendant les jours et les nuits suivants. « Les progrès de notre attaque de Madjapu

sont continuels mais lents », disait une dépêche du général Oku.

Plus heureux sur son aile droite, cet officier poussait, le 5 mars, jusqu'au pont du chemin de fer sur le Cha-ho. Là, il s'unit au général Nodzu, soit à l'aile gauche de celui-ci, pour agir sur le flanc droit du centre russe. Le XVIIe corps d'armée russe, qui formait ce flanc, fut contraint de se replier le long de la route mandarine dans la direction du Hun-ho.

Cependant, au cours de ces mêmes journées du 4 et du 5 mars, Kouropatkine avait dirigé sur les positions de Nodgi à l'ouest et au nord-ouest de Moukden le feu d'une puissante artillerie. Une contre attaque générale suivit, le 5. Le Ier corps d'armée sibérien, mélangé à d'autres troupes appelées sur ce point, se porta comme aile droite, sous les ordres du général Gerngross le long de la route de Sinmintin. A sa gauche, des troupes du XVIe corps d'armée, commandées par le général Topornin, avançaient sur Salinpu. Plus à gauche encore, en étroit contact avec ces dernières, le Xe corps et partie du corps de tirailleurs, sous le général Zerpitzki. L'aile droite devait entreprendre depuis le nord la gauche japonaise et chercher à l'envelopper ; le corps de cosaques Rennenkampf (auparavant Mischtschenko), appuierait ce mouvement en agissant sur les derrières de l'ennemi.

Jusque tard dans la nuit les combattants prolongèrent leurs rencontres sanglantes. Des troupes du Ier corps sibérien pénétrèrent dans Dachikiao, mais après un long combat de rues, elles durent rétrograder. Le Xe corps ne réussit pas mieux, malgré l'attitude chevaleresque de son commandant le général Zerpitzki qui conduisit personnellement au feu, drapeau à la main, un régiment de sa réserve. Tous ces courageux assauts, lignes en ordre serré, suivant la méthode de Souwaroff, bannières au vent, cuivres sonnant à toute volée des marches guerrières, chefs à cheval à la tête de leurs troupes, s'effondrèrent sous les balles des fusils à répétition ; rejetés sur leurs pas les Russes laissèrent derrière eux des monceaux de morts et de blessés. La bataille qui sur ce point décisif avait duré presque sans interruption pendant cinq jours consécutifs, se réduisit de nouveau à un duel d'artillerie les 6 et 7 mars. Mais le 8, le combat d'infanterie reprit ; Kouropatkine renouvelait ses sanglantes contre-attaques pour ressaisir les villages à l'ouest et au nord-ouest de Moukden et des tombeaux impériaux. Cependant le désordre s'était emparé des troupes, les différents corps s'étaient

mêlés, la hiérarchie des ordres tombait dans la confusion, la discipline fléchissait.

A la vérité, Nodgi n'était pas en force pour arracher à Kouropatkine les retranchements qui entouraient Moukden à l'ouest, mais la question n'était pas là. Sa marche de flanc l'avait conduit à menacer de si près l'unique bonne ligne de retraite des Russes, que ceux-ci se trouvaient dans l'obligation de sortir de ces retranchements s'ils voulaient se maintenir à Moukden. Par son opération stratégique, Nodgi avait imposé à l'adversaire une offensive tactique, offensive que celui-ci devait mener de front mais excentriquement. Que cette offensive échouât, la situation stratégique des Russes devenait intenable, et la retraite inévitable.

Mais même l'amenée de réserves pour la contre-attaque était fort malaisée. Les masses se hâtant de l'est vers l'ouest de Moukden devaient traverser la route mandarine et le chemin de fer où elles se croisaient avec tous les convois qu'elles étaient appelées à couvrir et qui roulaient sur cette unique voie de dégagement de l'immense armée. Kouropatkine réussit cependant à amener encore à lui la LIe division de réserve (Orlow); il réussit aussi à se maintenir devant Nodgi à l'ouest de la station et des tombeaux impériaux.

Mais au sud de Moukden la situation avait considérablement empiré. La droite d'Oku s'était portée à l'est, passant la voie ferrée; elle se mit en devoir de bombarder le pont du chemin de fer sur le Hun-ho, manœuvrant de façon à s'enfoncer comm un coin entre l'armée de Kaulbars et celle de Bilderling. Celui-ci avait tenu bon jusqu'alors sur la ligne du Cha-ho devant les attaques frontales de Nodzu et de la colonne de gauche de Kuroki. Mais sous la menace d'être coupé de Moukden et de la route mandarine par l'offensive du général Oku, il dut évacuer ses positions qui décidément avaient été poussées par trop au sud. Par un mouvement rétrograde il se porta sur les positions, moins étendues et plus solidement établies, qui étaient prêtes à le recevoir derrière le Hun-ho, au sud et à l'est de Moukden. Sur un ordre de Kouropatkine l'évacuation des positions avancées de Bilderling et de Linewitsch et la retraite derrière le Hun-ho commençaient dans la nuit du 7 au 8 mars.

Kuroki cherchant toujours à retenir à l'est le plus de forces ennemies possible avait renouvelé ses sanglants efforts sur les

cols Kautulin et Wanfulin, mais sans plus de succès qu'auparavant. Quand Bilderling et Linewitsch commencèrent leur retraite, les avant-postes de Kuroki et de Nodzu, en étroit contact avec les russes, éventèrent promptement le mouvement. Aussi, le 8 dès l'aurore, Nodzu entama la poursuite de front. Kuroki, dont les forces principales étaient au col Kautulin, avait devant lui le Ier corps russe. Celui-ci, formant l'aile gauche de Linewitsch, se retirait du sud vers Moukden. Le général japonais parvint à se faufiler entre lui et le centre de Linewitsch plus à l'est. Tandis que l'aile gauche de Kuroki poursuivait depuis Banjupouza l'aile gauche de Bilderling et le Ier corps russe son voisin, sa droïte pressait vers Makantien le centre de Linewitsch et son centre à lui pénétrait dans la solution de continuité ainsi ménagée. Ce centre atteignit bientôt la seconde ligne russe vers Kiusan (Zsjuchan), à mi-distance de Moukden et de Fuschun; il franchit le fleuve, et le 9 mars une avant-garde s'établissait sur les hauteurs nord de la vallée. Le front de bataille russe était rompu et quoiqu'il ne le fut que par une faible avant-garde, l'effet moral n'en était pas moins grand.

L'armée de Linewitsch avait été affaiblie par les défaites de Tsinhotschön et du col Dalin, puis par la retraite de la division Orlow portée à la droite de l'armée. Néanmoins, jusqu'au 8, elle avait fait face à Kawamura et Kuroki, dans les montagnes au sud de Fuschun; elle avait même, à la suite d'une succession d'engagements, refoulé la droite de Kawamura de Kudjatsi sur Tita. Mais lorsque le commandant de la Ire armée vit celle-ci séparée par Kuroki de l'armée du centre, et ses communications avec sa base de Fuschun menacées, il évacua ses positions de Matsjundan et de Utahotse (Kudjatsi) pour se replier sur les hauteurs en arrière du Hun-ho.

Jusqu'à ce moment, Kouropatkine avait caressé l'espoir que l'occupation par son centre et par sa gauche d'une ligne de défense plus courte et plus solide derrière le Hun-ho mettrait à sa disposition de nouvelles forces pour une contre-attaque décisive à sa droite. Mais l'irruption de Kuroki dans ses lignes fit passer le mouvement de flanc de Nodgi au second plan. Soudainement éclatait à ses yeux le péril d'un complet enveloppement des IIe et IIIe armées. L'effet moral de cette suprise des Japonais dépassa de beaucoup sa signification réelle, car il est possible qu'il eut encore été facile de repousser la faible avant-garde ni-

ponne. Quoiqu'il en soit, Kouropatkine donna, le 9 mars, l'ordre de la retraite générale sur Tielin. La droite, Ier corps sibérien, corps de tirailleurs, Xe et XVIe corps russes, avait contenu Nodgi et Oku avec la dernière ténacité afin de conserver libre la route de retraite au VIIIe corps et leur centre. En flots serrés et désordonnés le torrent coula derrière le front de bataille. La IIIe armée gagna le nord par Moukden et par l'est de la ville, le VIIIe corps par l'ouest le long du chemin de fer. Le matin du 10, Moukden était évacuée ; dans l'après-midi Oku y pénétrait.

Au nord de Moukden, la droite russe tronçonnée continuait la bataille face à l'ouest. Tout-à-coup, sur les hauteurs qu'elle avait à dos, au nord-est de Moukden et à l'est de la route, surgit une batterie de l'avant-garde de Kuroki qui ouvre le feu d'abord à Tawa, puis à Puho (10 et 22 km. nord de Moukden). Ses projectiles plongent dans les trains qui marchaient sur la route et y répandent la panique.

Dans la large plaine, des deux côtés de la route mandarine sur laquelle les trains s'écoulaient, les colonnes se hâtent toutes unités mélangées. Kouropatkine dirige personnellement l'évacuation de la IIe armée couvrant la retraite de la IIIe. Plus tard il forma une forte arrière-garde sous le général Herschelmann et se rendit à Tiélin. Le 10 au soir, le combat en retraite cessa vers la station de Puho-Siakatse. Les derniers échelons russes et des traînards de nombreux corps de troupes étaient coupés et furent faits prisonniers. Cependant les Japonais éreintés eux aussi ne poursuivirent pas trop vivement les vaincus.

La Ire armée russe se replia sans difficultés majeures d'Inpan et Fuschun à Tielin par les monts Kamalin.

Les pertes russes en tués et blessés sont estimées à 90,000 hommes, en prisonniers à 40,000. 57 canons seulement tombèrent entre les mains des vainqueurs ; l'artillerie de position avait pu être retirée à temps et transportée en chemin de fer. En revanche, il fallut abondonner un formidable matériel de guerre et d'énormes approvisionnements de denrées alimentaires. Le prix de la victoire fut, pour les Japonais, de 44,000 tués et blessés.

Cette bataille a été la bataille décisive de la campagne. Elle fut pour les Russes une défaite telle qu'il n'en avait pas encore subi de pareilles au cours de la guerre. Elle est aussi, quant au

nombre des combattants, la plus grande bataille que l'histoire militaire ait enregistrée jusqu'à ce jour.

4. Quelques considérations sur la bataille de Moukden.

Le tableau de la bataille, tel qu'il ressort des comptes-rendus de presse, est encore trop peu précis, pour fournir une base absolument sûre à nos considérations. Elles s'imposent néanmoins à l'esprit.

Kouropatkine se proposait l'offensive. Mais il ne la voulait qu'une fois obtenue la supériorité numérique qu'il espérait. Il subordonnait la réussite à cette exigence, car la valeur interne de son armée, spécialement l'éducation de la troupe et des chefs, n'égalait pas celle de l'armée japonaise.

L'offensive d'Oyama le surprit; elle le contraignit à la défensive. A la vérité, celle-ci eut pu se manifester plus active, ce qui sans doute aurait répondu aux intentions du commandement en chef russe. A cet effet, il devait tirer grand parti de ses fortes positions retranchées. Par leur moyen, le front pouvait être tenu par de moindres effectifs et de grandes masses devenaient disponibles sur une aile pour la contre-attaque. Cette aile ne pouvait être que l'aile droite. Que Kouropatkine parvint à envelopper la gauche japonaise et à la refouler sur la ligne du chemin de fer et sur la route mandarine, il se mettait en possession de l'artère vitale de l'armée ennemie; sa victoire devenait décisive pour les opérations de campagne. Il aurait dû tenir ferme à ce plan, même quand les Japonais pressaient sa gauche, et accentuer d'autant plus son mouvement dans la plaine où la situation stratégique appelait la décision, et où les Russes trouvaient des conditions plus favorables que dans la montagne pour le déploiement de leur cavalerie supérieure en nombre et les mouvements tactiques de leur infanterie liée par ses formations de combat chématiques. Au lieu d'en agir ainsi, il subit la loi de l'ennemi, et porta le Ier corps sibérien de sa droite à sa gauche aussitôt que celle-ci parut serrée de près par Kuroki et Kawamura.

Il ne semble pas non plus qu'il ait utilisé de la façon la plus rationnelle ses positions fortifiées en vue d'épargner des troupes pour la constitution de réserves mobiles. Les premières lignes sur le Cha-ho, trop étendues, absorbaient trop de monde. Et

comme presque toujours en cas pareil, il fut trompé dans son espérance de se replier en plein combat sur une seconde ligne d'un moindre développement. Les Japonais firent irruption dans celle-ci en même temps que les Russes en retraite. Il eut probablement mieux valu se borner à placer un masque d'avant-postes sur la première ligne et occuper la seconde comme position principale. Elle aurait alors pu être maintenue en laissant peut-être un corps d'armée disponible pour l'aile offensive.

Que Kouropatkine n'ait perdu que 57 canons sur 1300 n'est assurément pas un titre de gloire. C'est la preuve certaine qu'il n'a pas engagé son artillerie avec tenacité et ne l'a pas servie où elle devait être le plus utile, dans la période la plus critique de la bataille. Toute son attitude apparaît comme trop passive, trop prudente, et confirme cette affirmation du philosophe de la guerre Clausewitz : Le général qui louche toujours d'un œil vers sa ligne de retraite ne gagnera jamais une bataille.

Qu'au surplus des fautes soient commises par les chefs en sous-ordre dont le commandement supérieur n'est pas responsable malgré leurs graves conséquences, c'est monnaie courante dans toute bataille. Sans aucun doute c'est ici le cas, si l'on considère la passivité du corps de cavalerie Mischtschenko, placé derrière l'aile enveloppante des Japonais et qui renonce à toute attaque vigoureuse bien qu'il se trouvât sur place et qu'il eut des ordres nets.

Du côté d'Oyama, cette bataille offensive fut aussi habilement et audacieusement conçue qu'exécutée. Attaque secondaire à l'aile droite, énergiquement appuyée par Kuroki et Nodzu puis menée avec tant de vigueur qu'elle trompe l'adversaire sur la direction de l'attaque principale ; marche puissante de Nogi pour tourner l'aile droite russe ; enfin, alors que la solution est encore douteuse, rupture du front russe par Kuroki entraînant la décision. Cet ensemble de mouvements présente un tableau grandiose, et démontre une volonté claire et une énergie indomptable, se fondant sur une exacte appréciation de la valeur morale de l'adversaire et de sa propre armée. Il trahit aussi un audacieux courage. Car cet enveloppement a été d'une extrême témérité. Un ennemi moins passif aurait pu faire banque là-dessus.

Si Kouropatkine avait gardé en réserve principale vers la route de Sinmintin cinq divisions d'infanterie, le XVIe corps russe, le Ier sibérien et la division Orloff par exemple, avec le corps de

cavalerie, il aurait pu, opposer à la marche décisive de l'armée de Nogi une vigoureuse contre-offensive et envelopper lui-même l'assaillant. Les Russes, en se lançant avec des troupes reposées et déployées sur l'ennemi éreinté par sa marche forcée et arrivant en une longue colonne de marche, transformaient le succès des Japonais en une grave défaite. Mais là n'est pas une des moindres faces du génie d'un chef d'armée qu'il a le sentiment net de ce qu'il peut se permettre à l'égard de l'adversaire et de ce qu'il doit s'interdire. Cette qualité, le commandement de l'armée japonaise l'a possédée : aussi le succès lui a-t-il répondu.

10 mai 1905.

W.

ÉTUDE

SUR LES

POSITIONS DE FLANC TACTIQUES

(SUITE.)

(Pl. XVI)

Exemples tirés de l'histoire de la guerre.

Les exemples de positions de flanc les plus intéressants que fournisse l'histoire de la guerre sont tirés des mouvements de l'armée française de l'est et du XIVe corps allemand, sous le général de Werder, en janvier 1871. Le XIVe corps s'était concentré, du 5 au 6 janvier, dans une position flanquant la marche de Bourbaki sur Belfort. Ce dernier l'évita et s'en alla occuper lui-même une position à Villersexel, contre laquelle Werder se porta par un mouvement parallèle; après quoi, grâce à la supériorité considérable de sa mobilité, Werder put s'opposer de front sur la Lisaine à la tentative de délivrance de Belfort.

Ces mouvements résultèrent de la situation suivante. Le XIVe corps allemand et une partie du VIIe avaient pour mission de couvrir le siège de Belfort ainsi que d'assurer les communications des armées allemandes à l'intérieur de la France contre les entreprises des troupes nouvellement formées venant du sud.

Du côté français, à la fin de 1870, le XVIIIe et le XXe corps d'armée avaient été transportés de la contrée de Vierzon-Nevers à Dôle-Auxonne, pendant que le XXIVe corps arrivait de Lyon à Besançon. Ces troupes formaient l'armée de l'Est, qui avait pour mission de délivrer Belfort assiégé et de couper les communications des armées allemandes. A ces troupes vint se joindre, dans les premiers jours de janvier, le XVe corps d'armée, transporté également de Vierzon et de Bourges.

Etant donné l'énorme supériorité numérique de l'armée de l'Est, le moyen le plus simple pour délivrer Belfort aurait été de marcher directement sur la place et d'écraser — peut-être sur les bords de la Lisaine — la faible armée de siège. Seulement, du côté français, on savait, le 3 janvier, que le VIIe corps prussien était en marche d'Auxerre dans la direction du sud-est et l'on croyait que des forces importantes se concentraient près de Vesoul. Par une marche directe sur Belfort, l'armée de l'Est aurait entièrement livré ses communications à un ennemi concentré à Vesoul. On ne pouvait se contenter de masquer cette position de flanc, ce qui eut distrait une trop grande partie des troupes nécessaires pour l'engagement décisif devant Belfort. C'est pourquoi l'armée française se mit en marche sur Vesoul pour en finir avec l'ennemi qui s'y trouvait; le but de l'occupation de la position de flanc était atteint.

La position de flanc du général de Werder à Vesoul présente d'une façon tout à fait remarquable le trait caractéristique de ces positions, c'est-à-dire la menace des communications de l'ennemi. Ces communications, cela est visible ici, ne pouvaient cependant pas être incommodées par une défense purement passive de la position; il fallait, depuis celle-ci, prononcer une offensive sur le flanc et sur les derrières de l'ennemi. Cette conception prévalait au quartier général de l'armée de Vésoul, comme en témoigne le plan d'opération du chef d'état-major, lieutenant-colonel de Leszczynski. Il prévoyait trois éventualités :

1° L'ennemi a l'intention de marcher sur Nancy. Dans ce cas le corps allemand lui barrera la route dans le secteur favorable à la défensive compris entre la Saône et Vesoul, derrière la rivière du Durgeon. Au quartier général on espérait vivement cette éventualité.

2° L'ennemi manœuvre sur Villersexel et cherche à refouler le XIVe corps loin de Belfort, soit en marchant au nord sur Montbozon, Rougemont et Esprels, soit en restant sur la défensive au sud de l'Ognon et en détachant une partie de ses troupes pour délivrer Belfort.

3° Sous la protection d'une avant-garde, l'ennemi marche au sud de Vesoul entre l'Ognon et le Doubs et au sud de ce fleuve sur Belfort.

Dans les seconde et troisième alternatives, la position de Vesoul serait rentrée dans le cas d'une position de flanc laissée de

côté par l'ennemi; c'est pourquoi on avait pesé avec soin toutes les mesures propres à déjouer ce plan. D'ailleurs tous les inconvénients de cette position de flanc étaient compensés par la très grande supériorité manœuvrière des troupes allemandes.

Considérons maintenant la position de flanc comme telle. La position de défense probable devait comprendre le secteur entre Saône et Vesoul, l'aile droite appuyée à Scye. On savait que l'ennemi se trouvait sur la ligne Dijon-Auxerre-Dôle-Besançon. La position de Vesoul se trouvait à environ 12 km. au nord de la ligne droite Dijon-Belfort, direction de marche de l'extrême gauche française. Mais il faut tenir compte du fait que Vesoul, important point de jonction de routes et de voies ferrées, devait attirer les mouvements de l'ennemi, ou tout au moins de son aile gauche, étant donné surtout que sur la ligne Dijon-Belfort il n'y avait que des chemins insignifiants passant devant le front de la position. Il n'est donc pas étonnant que le plan d'opération n'ait pas tenu compte de l'éventualité où le général français aurait entièrement négligé la position allemande.

Quant à la position elle-même, mesurée de la Saône à Vesoul, elle a une étendue d'environ 10 km., espace plus que largement suffisant pour une armée de 24 000 hommes. Mais la mobilité considérable de l'armée allemande permettait de faire passer rapidement des troupes d'un secteur à un autre.

En ce qui concerne l'attaque de la position, le lieutenant-colonel de Leszczynski s'exprime comme suit : « Il est vrai que l'ennemi peut s'avancer sur plusieurs routes, mais la descente du plateau d'Audelare au sud de Vesoul n'est possible que par des routes resserrées, les contreforts du Jura accompagnant au sud la rivière du Durgeon. Cette descente est couverte par le feu de notre artillerie, qui ne paraît être combattue par l'ennemi que depuis des positions plus éloignées. » Ainsi le secteur se prêtait fort bien à une défense passive, avec sur le front l'obstacle du Durgeon. L'aile extérieure, c'est-à-dire l'aile droite était appuyée à la Saône, excellente défense naturelle, excluant un mouvement tournant; en outre, celui-ci était hors de question dans la direction de Port sur Saône ou de Faverny, vu la présence du VIIe corps d'armée entre la Saône supérieure et la Seine. La grande faiblesse de la position était l'impossibilité où la mettait le terrain de servir de base à une offensive.

Cet exemple met bien en lumière le principe posé dans notre

chapitre de la théorie, d'après lequel un obstacle sur le front constitue un désavantage pour une position de flanc. Sur ce point le lieutenant-colonel de Leszczynski observe : « Nous ne pouvions diriger une offensive que de Frotey ou de Quincey, c'est-à-dire non depuis l'aile extérieure d'où l'on menace les communications de l'ennemi, mais au contraire depuis l'aile intérieure, ce qui a pour effet d'allonger encore un front déjà suffisamment étendu. »

Après que les combats du 5 janvier, en avant de Vellefaux, eurent montré que les armées françaises marchaient concentriquement sur Vesoul, le XVIIIe corps par la route de Grandvelle, le XXe par celle de Rioz et le XXIVe probablement par celle de Rougemont, le général de Werder formula, le 5 janvier au soir, un ordre de rassemblement pour le 6. Par la concentration résultant de cet ordre, on peut se rendre compte de l'idée que le général se faisait probablement de la défense de Vesoul. Deux brigades d'infanterie badoise avec l'artillerie de corps et le détachement Willisen devaient prendre position au nord de Vesoul, entre Pusey et Vesoul; le général von der Golz et une brigade badoise — représentant dans notre organisation une division — devaient se concentrer à Frotey; et la IVe division de réserve devait prendre position sur les hauteurs de Villers et sur la route Frotey-Calmoutier. Le général avait donc probablement l'intention de laisser l'ennemi attaquer la position puis de lui tomber sur le flanc avec les troupes massées sur la seule aile qui, d'après les explications du chef d'état-major, se prêtât à une offensive. Mentionnons encore que les passages de la Saône à Port sur Saône étaient surveillés par le détachement Schaek.

Si d'un côté l'on considère les succès du 5 janvier, si d'un autre côté on tient compte de la dissémination du corps d'armée le 5 au soir, — des brigades entières étaient encore à Vallerois les Bois et à Dampierre les Montbozon à 14 km. de Vesoul, — ainsi que de l'extrême proximité des forces supérieures ennemies, — la tête du XVIIIe corps se trouvait à Rosey-Mailley, à 11 km. de Vesoul,— on voit qu'il convenait de hâter le rassemblement des troupes. Par contre, on pouvait à bon droit se dispenser d'organiser la ligne de défense, d'autant plus que la concentration avait pour but de préparer une offensive. Avec notre organisation militaire, il y aurait donc eu lieu de rassembler les troupes de la façon suivante : une division entre Charmoille et Vesoul,

la brigade de landwehr avec l'artillerie de corps directement au nord de Vesoul, et la seconde division comme réserve au nord de Frotey, celle-ci devant s'avancer de là pour attaquer le flanc droit de l'ennemi. (Annexe A.)

Les communications d'arrière du corps de Werder s'établissaient par deux routes, partant toutes deux de Vesoul, passant l'une par Faverney-St-Loup-les-Luxeuil-Bains-Xertigny, l'autre par Saulx-St-Sauveur-Luxeuil-Xertigny et aboutissant à Epinal où se trouvait le siège du service des étapes. Comme il semblait, d'après ce que nous avons dit plus haut, que Bourbaki voulut attaquer de front la position de l'armée allemande, celle-ci n'avait aucune raison de modifier l'établissement de ses communications qui, perpendiculaires au front, étaient extrêmement favorables. Nous nous trouvons ainsi dans le cas indiqué au problème 50 par Moltke à ses élèves : ou bien les troupes qui occupent la position de flanc arrivent d'un lieu de concentration qui leur permet de garder leurs communications perpendiculairement au front, ou elles ont réussi, avant la rencontre avec l'adversaire, à établir leurs communications de cette façon-là.

Continuons à suivre les événements : l'armée française de l'Est s'était mise en marche sur Vesoul, et le 5 janvier, malgré des combats malheureux, elle avait en somme atteint la ligne d'où elle voulait diriger son mouvement. Ce n'est qu'à l'aile droite qu'elle était restée un peu en arrière et trop peu déployée pour passer à une attaque immédiate. C'est pourquoi l'intention de Bourbaki était de se déployer le 6 et d'attaquer le 7.

Mais au moment décisif il changea son plan. Il décida de faire opérer à toute son armée une conversion sur la droite, puis une fois derrière l'Ognon et le Scey, des deux côtés de Villersexel, de reprendre sa marche en avant, front au nord-ouest. Seule l'aile gauche devait rester sur la rive droite de l'Ognon, probablement pour mieux protéger les routes de Besançon à Montbozon et à Rougemont. De cette façon, il comptait prendre une position de flanc parallèlement à la route Vesoul-Lure-Belfort, position que, d'après lui, Werder devrait attaquer sous peine de renoncer à protéger efficacement le siège de Belfort. La médiocre attitude de ses troupes dans les combats du 5 janvier doit avoir contribué à ébranler la confiance de Bourbaki dans leur force offensive et lui avoir suggéré l'idée de chercher à réaliser sa mission offensive par une défensive tactique.

Le sentiment que comme endurance et habileté manœuvrière l'armée fraçaise était bien inférieure aux troupes ennemies numériquement plus faibles doit avoir pesé lourdement sur le chef de ces quatre corps d'armée pour qu'il se soit décidé à faire simplement rompre à droite son armée en marche sur Vesoul, et à chercher le salut dans la défensive. On est forcé d'admettre que Bourbaki ne croyait pas à la possibilité du succès de son entreprise. Pour délivrer une place assiégée, il est absolument indispensable de prendre l'offensive, et il faut que Bourbaki eût bien peu de foi en ses troupes pour avoir laissé échapper l'occasion de battre l'ennemi en détail. Il évaluait l'armée de de Werder à 45 000 hommes, l'armée de siège de Belfort sous le général Treskow à 35 000 hommes; s'il pouvait n'avoir à faire qu'à Werder seul, il avait toutes chances de succès de son côté. Au contraire, en exécutant le mouvement que nous venons de dire, il remettait en question ce grand avantage, puisqu'ainsi Werder pouvait attaquer les communications de l'armée française ou du moins gagner du temps pour opérer sa jonction avec l'armée de siège. Pour que le mouvement de Bourbaki put aboutir, il aurait fallu esquiver l'ennemi sans être remarqué, et le laisser derrière soi dans l'attente d'une attaque de Vesoul. Mais avec un adversaire aussi mobile on ne pouvait espérer qu'un pareil mouvement, exécuté si près de son front, passât inaperçu.

Considérons maintenant la valeur de la position choisie par les Français en tant que position de flanc. Villersexel, au centre, était à une distance de 14 km. de la ligne de marche que devait suivre l'armée allemande de Vesoul à Belfort par Lure (14 km. = distance de Villersexel à Lure). Si donc les troupes allemandes remarquaient à temps le mouvement de l'armée française, rien ne les empêchait de marcher sur Belfort par Lure, ou de marcher sur Héricourt par Lure-Béverne pour s'opposer là à la marche en avant de l'armée de l'Est. Et si même les Allemands ne remarquaient pas immédiatement le mouvement de l'armée, ils avaient encore le temps, grâce à leur mobilité supérieure, de retenir l'ennemi à Villersexel par une attaque simulée et de marcher pendant ce temps sur Héricourt avec le gros de leurs forces.

L'étendue de la position depuis Granges-le-Bourg jusqu'à Chassey-les-Montbozon par Senargent-Villersexel-Esprels est

d'environ 20 km., ce qui correspond à la force des troupes qui l'occupaient, neuf divisions plus la réserve. Seulement, dans le but probablement de protéger les routes de Besançon à Montbozon et à Rougemont, l'aile gauche avait été reportée sur la rive droite de l'Ognon. Par suite, toute la position était coupée en deux parties, ce qui compliquait singulièrement le déplacement des troupes et,en cas d'attaque, les secours réciproques éventuels. L'aile droite derrière le Scey et le centre à Villersexel occupaient des positions très fortes et jouissaient d'un excellent champ de tir. Ils avaient en outre sur le front un obstacle considérable, la vallée de l'Ognon large d'environ 2 km., très marécageuse, et ne pouvant être traversée que sur les routes et les chemins. Par contre, l'aile gauche était en l'air et aurait dû battre en retraite dans des conditions difficiles au cas où l'armée de Werder aurait marché directement en avant par Vallerois-les-Bois. Les deux flancs de la position étaient entièrement protégés; en effet, Bourbaki attendait ces jours-là l'arrivée du XVe corps, dont le point de débarquement avait été déplacé de Besançon à Baume-les-Dames et à Clerval. De là, pour couvrir l'aile droite, il devait, en détachant une partie de ses troupes au sud du Doubs, renforcer le corps-franc Bourras établi dans la région Pont de Roide-Blamont et le 54e régiment de mobiles, tandis qu'avec le gros il marchait sur Trey. Le flanc gauche était protégé par la division Cremer qui marchait de Dijon sur Vesoul, d'où elle devait attaquer, soit sur le flanc gauche soit sur ses derrières, le corps Werder en marche sur Villersexel.

Pendant la marche de l'armée de l'Est sur Vesoul, la base de ses communications avait été Besançon, chaque corps ayant à sa disposition une grande route. Par suite de la conversion de l'armée à droite, il fallut déplacer les communications et prendre pour base Clerval et Baume-les-Dames. Cela était d'autant plus fâcheux qu'il devait en résulter presque inévitablement des croisements et du trouble dans le service des subsistances, étant donné surtout que Clerval, base insuffisante en elle-même, était au même moment inutilisable par suite du débarquement du XVe corps. Ces désordres dans le service des subsistances devaient hâter la désorganisation de l'armée. Il devenait douteux qu'elle fût jamais capable de prendre l'offensive avec succès pour atteindre son objectif, Belfort.

Si nous suivons les événements, nous trouvons, le 9 janvier,

l'armée de l'Est ayant à peu près terminé sa marche et prête à occuper les positions indiquées.

Les 6, 7 et 8 janvier, le corps de Werder avait attendu l'attaque de Vesoul par l'armée française; de petites reconnaissances avaient établi que l'ennemi était encore devant le front; la conversion doit donc avoir été ordonnée et exécutée d'une manière remarquablement silencieuse. Pour le 9 janvier, une forte reconnaissance au sud était projetée; mais le 8, tard dans la soirée, survinrent des rapports d'où résultait que le gros des troupes ennemies s'était éloigné dans la direction de l'est. Le corps Werder se mit immédiatement en marche, le gros se dirigeant sur Villersexel, dans l'intention de tomber sur le flanc de l'ennemi qu'on supposait en marche sur Belfort, de l'arrêter et de gagner du temps pour le dépasser et s'opposer à lui sur la Lisaine. L'armée allemande rencontra à Villersexel l'avant-garde française. Des combats sanglants s'engagèrent, à la suite desquels toute l'armée de l'Est occupa ses positions. Le but de l'opération allemande était atteint; on avait gagné le temps nécessaire pour rompre par la gauche et arriver à Héricourt avant l'ennemi. L'armée française attendit en vain sur ses positions une nouvelle attaque de Werder, attaque que le général français croyait indispensable pour la réunion des forces allemandes, tandis que l'armée française elle-même était retenue en place par le désordre du service des subsistances et se trouvait incapable de poursuivre ses opérations avant plusieurs jours.

* * *

Les exemples précédents nous montrent deux positions de flanc, dont aucune n'a été attaquée à fond.

Alors même que les Français ne se soient pas risqués à une attaque proprement dite de la position allemande à Vesoul, elle les provoqua à une marche de front. Le but fut donc atteint. Puis l'ennemi abandonna sa marche en avant et défila devant la position, ce qui permit au général allemand de pénétrer la situation et, surtout, lui donna le temps de se rapprocher du théâtre des opérations. Grâce à la façon dont ses communications se trouvaient établies, l'occupation de la position de flanc lui fut facile. En outre, la conscience que les Allemands avaient de leur supériorité militaire leur permettait, malgré leur infério-

rité numérique, d'imposer dans toutes les éventualités leur volonté à l'adversaire.

La position de flanc française à Villersexel n'atteignit pas son but, quoiqu'elle ait donné lieu à un combat acharné et extrêmement meurtrier. L'ennemi se contenta de masquer la position de manière à gagner le temps de la tourner. Il est d'ailleurs permis de douter que le général de Werder eût entrepris l'attaque de Villersexel s'il avait pu se rendre compte que Bourbaki avait justement l'intention de suspendre là la marche de son armée. Le but de Werder était d'arrêter par une attaque énergique l'armée française qu'il supposait en marche sur Belfort.

Du côté français, la manœuvre ne pouvait conduire au résultat espéré : la faute n'en est pas à la position de flanc en elle-même, mais à la circonstance qu'il était impossible d'atteindre ce résultat — la délivrance de Belfort — par la défensive. Si le 9 janvier Bourbaki avait porté vers le nord son aile droite — XXIVe corps — qui ne prit pas part au combat, si le 10 de bon matin il avait suivi énergiquement avec toute son armée l'adversaire qui se retirait, il aurait peut-être pu réussir encore à battre le corps Werder, ou du moins à battre en détail des portions considérables de ce corps, de manière à se faciliter pour plus tard la marche sur Belfort. La théorie nous enseigne qu'une telle opération, c'est-à-dire une sortie offensive de la position de flanc, est recommandable et même indispensable. Mais l'armée française n'avait pas la force morale nécessaire pour l'exécuter.

ANNEXE A.

Ordre de rassemblement.

Vesoul, le 5 janvier 1871, 7 h. du soir.

1. Le XVIIIe corps français est en marche sur la route Grandville-Vesoul; le XXe s'avance de Rioz, le XXIVe probablement de Rougemont.

2. *Le IIIe corps* se met en marche, sitôt après avoir touché et se concentre autour de Vesoul comme suit :

VIe division, marche par Quincey sur les hauteurs au nord de Frotey.

VIIe division prend position entre Chamoille et Pusey.

XIXe brigade marche par Colombe sur les hauteurs au nord de Vesoul.

IIIe brigade de cavalerie passe la nuit dans ses cantonnements : elle éclaire

dans la direction du flanc droit de l'ennemi et observe les passages de l'Ognon à Montbozon, Bonnal et Villersexel.

2e régiment d'artillerie prend position au nord de Vesoul et reconnaît les positions ayant un bon champ de tir au sud.

L'équipage de pont III attend des ordres à St-Sauveur.

La 3e compagnie de télégraphistes établit les communications entre le commandant du corps à Vesoul et les commandants de la VIIe division à Pusey et de la VIe au nord de Frotey.

Lazaret de corps III attend des ordres à Villeparois.

3. Le bataillon 6 de carabiniers demeure à Pont sur Saône pour couvrir l'aile droite.

Toutes les unités assurent elles-mêmes leurs mouvements et leurs positions comme suit :

VIIe division, ligne Poncey-Echenoz-la-Méline, en éclairant dans la direction Raze-Rosey-Mailley ;

XIX brigade d'infanterie en liaison avec la VIIe division depuis la grande route de Rioz jusqu'à Neurey-les-la Demie.

VIe division en liaison avec la XIXe brigade, de Villers-le-Sec à Calmoutier.

IIIe brigade de cavalerie s'avance à l'aube sur Dampierre-les-Montbozon et éclaire suivant les ordres indiqués ci-dessus.

4. *Le parc de corps* demeure dans ses cantonnements jusqu'au lever du jour ; dès 9 heures du matin il met une compagnie à la disposition de la VIe division à Colombier. Le reste demeure à Saulx.

Sitôt après réception de cet ordre, les *trains de bagages* se mettront en marche :

VIIe div. / *XIXe brig.* par Quincey } sur Vesoul { où les distributions auront lieu au dépôt des subsistances dans l'ordre ci-après :

pour la IIIe brigade de cavalerie
» l'artillerie du IIIe corps
» la 3e comp de télégraphistes } à minuit.
» la VIIe division . . . . à 2 h. du matin.
» la XIXe brigade . . . . à 3 ½ h. »

Les voitures attendent les distributions à l'est de Vesoul sur la route Frotey-Pusey.

La VIe division dirige ses trains de bagages par Frotey sur Saulx, d'où les voitures nécessaires pour les distributions continuent sur St-Sauveur. Les distributions auront lieu à St-Sauveur à 10 h. du matin.

Après les distributions, les trains parqueront :

pour la VIe division . . . . . à Saulx.
» la VIIe » et les troupes non endivisionnées à Epenoux.

5. Envoi immédiat des ordonnances à l'ordre du commandant de corps au quartier de l'état-major du corps à Vesoul (préfecture) pour la réception des ordres.

Aux commandants des:

VIe et VIIe divisions:
XIXe brig. de landwehr;
IIIe brigade de cavalerie:
11e régiment d'artillerie:
Parc de corps III:
Equipage de pont III:
3e comp. de télégraphistes:
Lazaret de corps III;
Détachement des subsistances III.

Communiqué au commandant des étapes à Epinal.

Le commandant du IIIe corps d'armée.

Dislocation le 5 janvier 1871 au soir.

CORPS WERDER		auquel correspondrait notre	IIIme CORPS D'ARMÉE
Etat-major	Vesoul.	**Etat-major du IIIme corps** . .	Vesoul.
Détach. Golz et 1re brig. badoise.	Dampierre-les-Monthozon.	**VIme division**	Dampierre-les-Monthozon.
			Moins le bataillon 6 de carabiniers, à Port-sur-Saône.
2me et 3me brigades badoises .	Villefaux.	**VIIme division**	Villefaux.
			Moins le bataillon 7 des carabiniers à Vesoul.
4me division de réserve . . .	Vallerois-le-Bois.	**XIXme brigade de landwehr** .	Vallerois-le-Bois.
		(En admettant que les troupes de landwehr doivent être les plus éloignées de l'ennemi).	
Brigade de cavalerie. . . .	La-Demie et Neurey-les-la-Demie.	**IIIme brigade de cavalerie.** .	La-Demie et Neurey-les-la-Demie.
Artillerie de corps	Vesoul.	**11me régiment d'artillerie** . .	Vesoul.
1er éch. colonne de munitions	Sur la route Vesoul-Saulx-Luxeuil.	**Parc du IIIme corps.** 2 comp.	Colombier.
		2 comp.	Saulx
Colonne de pontonniers . .	St-Sauveur.	**Equipage de ponts**	St-Sauveur.
		Compagnie de télégraphistes.	Vesoul.

Des **lazarets de campagne** étaient établis en permanence à Dijon et aux environs de Belfort ; il y avait 3 lazarets à Vesoul, 1 à Persey, 2 à St-Sauveur et 1 à Lure. Pour établir la correspondance avec l'armée suisse, on peut admettre que les hôpitaux de campagne permanents sont fournis par le service sanitaire volontaire, tandis que le

Lazaret du IIIme corps, se trouverait à	Villeparois.
Dét. des sub. du IIIme corps .	*Boulangerie*. Epinal.
	Boucherie. Luxeuil.
	Train : Les $^2/_3$ du train entretiennent les communications d'Epinal à Luxeuil, chaque tiers étant en route avec l'approvisionnement pour un four. Le 3me tiers est à [illegible] à Luxeuil

Colonnes de train et **boulangeries de campagne** sur le chemin d'Épinal à Vesoul ; une partie des boulangeries à Épinal.

Dislocation le 5 janvier 1871 au soir.

CORPS WERDER		auquel correspondrait notre	IIIme CORPS D'ARMÉE
Etat-major	Vesoul.	**Etat-major du IIIme corps** . .	Vesoul.
Détach. Golz et 1re brig. badoise.	Dampierre-les-Montbozon.	**VIme division**	Dampierre-les-Montbozon.
			Moins le bataillon 6 de carabiniers, à Port-sur-Saône.
2me et 3me brigades badoises .	Villefaux.	**VIIme division**	Villefaux.
			Moins le bataillon 7 des carabiniers à Vesoul.
4me division de réserve . . .	Vallerois-le-Bois.	**XIXme brigade de landwehr** .	Vallerois-le-Bois.
		(En admettant que les troupes de landwehr doivent être les plus éloignées de l'ennemi).	
Brigade de cavalerie. . . .	La-Demie et Neurey-les-la-Demie.	**IIIme brigade de cavalerie**. .	La-Demie et Neurey-les-la-Demie.
Artillerie de corps	Vesoul.	**11me régiment d'artillerie** . .	Vesoul.
1er éch. colonne de munitions	Sur la route Vesoul-Saulx-Luxeuil.	**Parc du IIIme corps.**	2 comp. Colombier.
			2 comp. Saulx
Colonne de pontonniers . .	St-Sauveur.	**Equipage de ponts**	St-Sauveur.
		Compagnie de télégraphistes.	Vesoul.

Des **lazarets de campagne** étaient établis en permanence à Dijon et aux environs de Belfort ; il y avait 3 lazarets à Vesoul, 1 à Persey, 2 à St-Sauveur et 1 à Lure. Pour établir la correspondance avec l'armée suisse, on peut admettre que les hôpitaux de campagne permanents sont fournis par le service sanitaire volontaire, tandis que le

Lazaret du IIIme corps, se trouverait à . . . . . Villeparois.

Colonnes de train et **boulangeries de campagne** sur le chemin d'Epinal à Vesoul ; une partie des boulangeries à Epinal.

Dét. des sub. du IIIme corps . *Boulangerie*. Epinal.
Boucherie. Luxeuil.
Train : Les $^2/_3$ du train entretiennent les communications d'Epinal à Luxeuil, chaque tiers étant en route avec l'approvisionnement pour un four. Le 3me tiers est à

LE GÉNIE

DANS NOTRE

NOUVELLE ORGANISATION MILITAIRE

Le 12 mars dernier les officiers du génie se sont réunis à Olten pour discuter l'avant-projet d'organisation militaire en ce qui concerne plus particulièrement leur arme. Ils ont, après une discussion très nourrie, rédigé et transmis au Département militaire fédéral un certain nombre de propositions. Nous voudrions présenter à nos lecteurs les réflexions que l'étude de ces propositions nous a suggérées. Nous laisserons de côté tout ce qui concerne l'instruction et l'administration, et nous nous bornerons à traiter de l'organisation proprement dite de l'arme du génie.

Nous donnons ci-dessous une tabelle indiquant les dispositions de la loi actuelle, de l'avant-projet officiel et du projet des officiers du génie. (Tableau I, p. 365.)

Nous y voyons que, soit le projet officiel, soit celui des officiers du génie prévoient d'une part, la création d'un état-major du génie, d'autre part diverses modifications dans l'organisation des troupes du génie.

Nous allons discuter successivement ces deux points.

I. Etat-major du génie.

Cette innovation a eu une mauvaise presse et la plupart des sociétés d'officiers qui s'en sont occupées s'y sont montrées peu favorables. Le fait que, malgré cela, le Département Militaire et les officiers du génie sont d'accord pour la recommander, invite à étudier la question plus à fond.

Pour se former une opinion sur ce sujet un peu spécial, il est nécessaire de se rendre bien compte des tâches qui incombent

au génie, en outre du service de troupes, non seulement en guerre, mais peut-être plus encore pour la préparation à la guerre. En cas de guerre, un certain nombre de positions importantes doivent être mises à l'abri d'un coup de main. De même, les ouvrage d'art de nos voies de communication doivent pouvoir être détruits à bref délai si la situation militaire l'exige, ou bien le rendement des dites voies doit pouvoir être augmenté brusquement par des travaux spéciaux. Les projets pour ces divers travaux doivent être préparés d'avance dans les moindres détails et tenus à jour; le personnel chargé de l'exécution doit être désigné et orienté; le matériel nécesssaire doit être évalué et préparé.

En outre, le génie doit pouvoir tirer de l'industrie civile tout le parti possible au profit de l'armée; pour cela il doit se tenir au courant de toutes les inventions et innovations en fait de télégraphes, téléphones, signaux optiques, ballons, automobiles, projecteurs et autres appareils d'éclairage, explosifs, outils, matériel de pont, etc; il doit être à même de faire des propositions pour l'application de toutes ces innovations à l'art militaire.

Or actuellement, le personnel du bureau du génie est tout juste suffisant pour l'expédition de la besogne courante; tenue des contrôles, ordres de marche, entretien du matériel, etc. Il ne peut donc aucunement s'occuper de tous les travaux indiqués ci-dessus. De même, le personnel d'instruction a tout son temps pris soit par l'instruction de la troupe, soit par la revision des règlements; il n'est donc pas disponible non plus.

Les officiers incorporés dans la troupe ne peuvent légalement être appelés qu'exceptionnellement à des services supplémentaires, et les officiers non incorporés ne sont à disposition qu'en français fédéral; en réalité, beaucoup d'entr'eux sont indisponibles, soit par suite de leurs occupations civiles, soit pour toute autre cause.

Nous voyons donc que le service du génie ne dispose de personne pour l'immense somme de travail que représente l'élaboration des projets énumérés ci-dessus. Il est par conséquent urgent de créer un remède à cette situation; c'est dans ce but que le Département Militaire a prévu la création d'un état-major du génie, et c'est dans cette idée que les officiers du génie l'ont appuyé.

Maintenant, le remède proposé est-il bien le bon? *That is the question.*

Tout d'abord, il faut avouer que la chose est assez mal présentée dans l'avant-projet. Déjà le mot « état-major » est malheureux; nous en avons beaucoup d'état-major dans notre armée, et plus spécialement dans notre armée, et ils ne jouissent pas tous d'une grande faveur soit auprès de la troupe, soit auprès du grand public. Pour le profane, les états-majors sont des gens qui commandent et qui regardent de haut en bas le vulgaire officier de troupe. Un vieil officier du génie des plus distingués nous disait encore il y a quelques jours : Avant 1874, nous avions l'état-major du génie, il y avait là-dedans beaucoup de beaux messieurs des grandes villes; ils portaient le bicorne et l'habit vert, mais un grand nombre d'entre eux savaient fort peu de chose et travaillaient en conséquence.

Or il ne s'agit pas de ressusciter un état-major de ce genre, mais de créer un corps d'officiers travailleurs et capables d'étudier et de résoudre en connaissance de cause des problèmes d'une haute importance pour la défense nationale. Le mot « état-major » prête à l'équivoque et tend à faire méconnaître et mal juger l'institution projetée, il faut donc l'éviter.

En outre, la rédaction de l'avant-projet n'est pas heureuse. La voici :

Art. 45.

L'armée comprend :

1° l'état-major de l'armée, les états-majors de commandement;
2° l'état-major général, l'état-major du génie;
3° les diverses armes.

D'où celui qui n'est pas initié conclut que le génie veut tout avaler et que son état-major veut traiter d'égal à égal avec l'état-major général. Cela d'autant plus que plus loin nous lisons (Art. 52) : L'état-major du génie procède, *de concert avec l'état-major général*, aux études préparatoires de fortifications, etc.

L'état-major, tel que le demandent les officiers du génie et tel que le veut probablement aussi l'esprit du projet officiel, est beaucoup plus modeste. Il ne prétend pas être autre chose qu'un

organe mis à la disposition du chef de l'arme pour la solution des questions que l'état-major général le charge d'étudier.

Sous cette forme l'état-major du génie a certainement sa raison d'être et trouvera sûrement des partisans parmi ceux, qui, au premier abord, lui étaient défavorables.

Nous croyons cependant qu'on pourrait arriver au même but d'un façon à la fois plus simple et plus efficace. Nous n'avons qu'une confiance limitée en des projets faits par un état-major milicien dans des cours intermittents de deux ou trois semaines, avec mutations incessantes dans le personnel. Pour des études aussi importantes, il ne faut pas des dilettantes mais des professionnels. En d'autres termes la véritable solution nous paraît être dans la réorganisation du bureau du génie et l'augmentation de son personnel permanent. Nous ne sommes pas en mesure de donner ici un projet de toutes pièces pour cette réorganisation, mais nous nous représentons quelque chose d'analogue à notre bureau d'état-major; c'est-à-dire un certain nombre de sections ayant chacune un chef et peut-être un adjoint permanent. Le personnel nécessaire se trouverait facilement sans sortir du Palais fédéral; il suffirait, croyons-nous, d'englober dans cette réorganisation le bureau des fortifications qui dépend administrativement du bureau du génie et qui compte parmi ses fontionnaires plusieurs officiers parfaitement qualifiés pour les études en question.

En ontre, au lieu d'incorporer des gens dans un état-major qui n'en n'est pas un, on pourrait attacher un plus grand nombre d'officiers du génie au service territorial dans le ressort duquel sont les fortifications et les communications à l'intérieur du pays. Actuellement il y a en tout trois officiers du génie incorporés dans ce service, deux comme commandant et adjoint du dépôt de troupes, l'autre comme directeur de la fabrique d'armes. Rien n'empêche d'y transférer un certain nombre de ceux qui sont actuellement à disposition et de les appeler de temps en temps à des travaux de subdivsion au bureau du génie sous la direction des chefs de sections permanents.

Telle est, nous semble-t-il, la meilleure solution à donner à la question si importante et si discutée de l'état-major du génie.

II. Organisation des troupes du génie.

Il est assez difficile pour ne pas dire impossible, de présenter à l'heure actuelle un projet d'organisation des troupes du génie. Le génie est essentiellement une arme auxiliaire et son organisation doit se plier à celle des autres armes. Aurons-nous en fin de compte des divisions indépendantes ou des corps d'armée, et combien ? Voilà ce qu'il faudrait savoir pour faire un projet en connaissance de cause.

Les officiers du génie ont basé leurs propositions sur l'hypothèse de l'adoption, dans des grandes lignes, de l'organisation de l'avant-projet ; ils se sont bornés à remarquer que dans le cas du maintien des corps d'armée, il suffirait de doter chaque division d'un équipage de pont léger et de créer quelques subdivisions spéciales pour la télégraphie sans fil, les projecteurs, signaux optiques, etc.

Les officiers du génie faisant des propositions au Département militaire ont eu raison de s'en tenir à l'avant-projet officiel ; nous qui écrivons pour le public, nous nous permettrons d'élargir la question.

En premier lieu il faut remarquer que l'avant-projet officiel ne supprime les corps d'armée qu'en temps de paix ; en temps de guerre les 6 divisions ne seraient pas indépendantes, mais réunies par 2-3 corps d'armée ; la division serait ainsi une espèce de moyen terme entre l'unité tactique et l'unité stratégique.

Pour être logique, il faudrait, nous semble-t-il, ou bien, garder nos divisions actuelles, unités de combat dans le cadre du corps d'armée, ou bien en revenir aux divisions indépendantes, unités d'armée, pourvues de tous les accessoires nécessaires, mais pas à un système mixte qui a beaucoup de chances de réunir les défauts des deux autres, sans avoir leurs avantages [1]. La question de savoir lequel des deux systèmes est le meilleur est un peu délicate et dépasse notre compétence. Cependant dans une armée de milices comme la nôtre, rien n'est plus funeste que les bouleversements continuels. Voilà dix ans que nous avons des corps d'armée ; on y est habitué ; les supprimer amènerait de la

[1] Il est, par exemple, difficile de comprendre pourquoi l'avant-projet donne à la division des trains lourds et un équipage de pont léger, sur lequel ces trains ont bien des chances de ne pas pouvoir passer.

confusion ; si l'on n'en a pas assez à 4 qu'on en fasse 5 ; si l'on en a trop, qu'on les réduise à 3 ; qu'on modifie les détails de leur organisation en tenant compte des critiques formulées et des défauts constatés, mais qu'on ne les supprime pas.

* * *

En somme, contrairement aux officiers du génie, nous croyons et espérons que l'on maintiendra dans ses grandes lignes l'organisation en corps d'armée.

Admettant donc une organisation en corps d'armée, demandons-nous :

De quelles troupes techniques une division, c'est-à-dire une unité de combat des trois armes, a-t-elle besoin?

En premier lieu, on ne peut exiger ni du divisionnaire ni de son chef d'état-major qu'ils soient des techniciens accomplis; il faut donc qu'il y ait à l'état-major de division, comme dans nombre de grandes entreprises commerciales, un ingénieur-conseil à même de donner une opinion et de formuler des propositions dans le domaine technique, qu'il s'agisse de fortification, de passages de rivières, de moyens de communications, etc. Qu'on l'appelle *ingénieur de division*, chef du génie, ou autrement, peu importe; ce doit être en tous cas un officier supérieur du génie. Ceci est déjà implicitement admis actuellement en ce sens que le commandant du ½ bat. du génie doit être à l'état-major de division toutes les fois que sa présence à son unité n'est pas indispensable. Mais ce n'est qu'un pis-aller, car le même homme ne pouvant être à deux endroits à la fois, il se trouve rarement là où on a besoin de lui.

Voilà pour l'état-major, voyons maintenant les troupes.

Ce n'est pas seulement pour le combat même, c'est aussi pour la marche d'approche ou de retraite que la division aura besoin de troupes techniques. Dans notre terrain accidenté, la construction et la destruction des voies de communication, spécialement des ponts, jouera un grand rôle. Sauf dans des cas exceptionnels, l'infanterie ne peut pas exécuter elle-même ces travaux ; il faut un personnel spécialement instruit et équipé dans ce but, il faut des *sapeurs*. Ce principe est d'ailleurs généralement reconnu et c'est pourquoi la division actuelle compte un demi-bataillon de sapeurs à deux compagnies. Ces sapeurs sont instruits et équipés d'un façon à la rigueur suffisante pour les

destructions ; pour les constructions ils n'ont que des outils, mais aucun matériel. Pour la construction des ponts, par exemple, ils doivent s'en tirer avec des bois bruts trouvés sur place. Dans les régions pauvres en bois, ils risquent de ne pas pouvoir accomplir leur tâche en temps utile. Il serait donc bon, si l'on veut pouvoir compter sur eux d'une façon absolue, de leur attribuer un matériel d'ordonnance, qui leur permette de franchir rapidement et sûrement de petits obstacles. D'ailleurs, le travail avec le matériel d'ordonnance est infiniment plus rapide.

D'autre part, l'introduction d'un nouveau matériel compliquerait encore le programme d'instruction déjà si chargé de nos sapeurs, car on ne pourrait élaguer du programme l'instruction sur les ponts de circonstances ; il faut que la division puisse franchir les obstacles, même si le matériel d'ordonnance n'est pas disponible.

On arrive ainsi tout naturellement à l'idée de donner à la division un détachement de pontonniers. Ici encore, pour ne pas compliquer l'instruction et le service, la solution la plus simple sera de conserver à quelques petits changements près le matériel actuel et de renforcer les attelages. Nos voitures de pontonniers à 4 chevaux pèsent actuellement environ 2200 kg. ; ramenées à 2000 kg. et attelées à 6 chevaux, elles formeraient un matériel léger de premier ordre.

Avec 4 unités de ponts (52 m. 80) la division sera à même de franchir rapidement et sûrement tous nos petits cours d'eau.

Pour le combat même, la division aura besoin, soit dans l'attaque, soit dans la défense, de troupes techniques pour les travaux de fortification. On admet et on doit admettre que l'infanterie exécute elle-même les travaux de terrassements, mais il y a une foule de travaux spéciaux, principalement la construction et la destruction d'obstacles, pour lesquels il faut des hommes ayant reçu une instruction et un outillage spécial. Ces hommes-là ce sont les *pionniers d'infanterie*.

Les raisons qui ont fait abolir, il y a 10 ans, les pionniers d'infanterie sont multiples; elles peuvent se résumer en ceci: on n'a pas compris leur rôle.

Nous avons déjà insisté l'année dernière sur l'importance militaire du télégraphe et du téléphone, et relevé cette anomalie que chez nous une division, soit une ville ambulante de près de

15000 âmes ne possède ni télégraphe ni téléphone. Nous nous dispensons donc d'y revenir et admettons *a priori* la nécessité d'avoir des télégraphistes à la division.

Les hommes qui ont fait l'organisation de 1874 avaient encore présents à l'esprit les enseignements des dernières grandes guerres. Ils ont, nous semblè-t-il, agi très logiquement en donnant à la division :

1° un ingénieur de division, conseiller technique du divisionnaire ;

2° des pionniers d'infanterie pour les travaux de fortification ;

3° des sapeurs pour la construction et la destruction des voies de communication ;

4° des pontonniers pour la construction rapide des ponts ;

5° des télégraphistes pour maintenir le contact entre le divisionnaire et ses sous-ordres [1].

Les seuls torts de cette organisation étaient :

1° d'avoir trop morcelé les pionniers d'infanterie en les répartissant aux compagnies ;

2° d'avoir réuni les sapeurs, pontonniers et télégraphistes en un bataillon qui n'en n'était pas un, puisqu'il était toujours disloqué.

Nous proposerions d'en revenir à cette organisation avec les deux correctifs suivants :

1° Réunir les pionniers d'infanterie en compagnies, attribuées en permanence aux brigades ;

2° rendre les sapeurs, les pontonniers et les télégraphistes administrativement indépendants.

Nous aurions donc à la division :

1° *Un ingénieur de division, officier supérieur du génie ;*

2° *deux compagnies de pionniers d'infanterie attachées aux brigades ;*

3° *une compagnie de sapeurs :*

4° *une compagnie de pontonniers :*

5° *une compagnie de télégraphistes.*

[1] Il y avait encore des pionniers de chemin de fer ; nous parlerons de ceux-ci plus loin.

L'effectif de ces unités varierait suivant le nombre et l'effectif des divisions de façon qu'il y ait environ 1 soldat du génie pour 20 des autres armées combattantes.

Pour la division actuelle on pourrait admettre :

Sapeurs et pionniers d'infanterie	3	compagnies à 150 h.[1]	= 450
Pontonniers	1	»	150
Télégraphistes	1	»	100
		Total	700

train de ligne compris.

Les pionniers et les sapeurs recevraient en somme la même instruction à l'école de recrues. Tous devraient connaitre la fortification, les destructions et les ponts de circonstances. Dans les cours de répétition, les premiers, en contact plus direct avec l'infanterie, excerceraient plutôt la fortification, la destruction d'obstacles et la construction de passerelles légères ; les seconds, la construction des ponts lourds et l'amélioration et la destruction des voies de communications. Au surplus, le nom ne fait rien à la chose ; on pourrait se passer du terme pionniers d'infanterie et dire : la division a trois compagnies de sapeurs dont une attachée à chaque brigade et une à disposition du divisionnaire.

* * *

La division ayant un équipage de ponts à la fois léger et solide avec lequel elle pourrait franchir tous les obstacles sauf les grandes rivières, *l'équipage de ponts du corps d'armée* ne s'emploierait qu'exceptionnellement et n'aurait pas besoin d'une grande mobilité ; on pourrait parfaitement employer pour cela de la landwehr, aussi bien que pour le parc de corps et les autres trains lourds. On formerait avec les hommes sortant des 8 compagnies d'élite 4 équipages de ponts de corps d'armée à 1 forte ou 2 faibles compagnies, avec 8-10 unités de ponts.

Le commandant du corps d'armée a besoin non seulement de pontonniers, mais aussi d'*aérostiers* pour l'observation et de *télégraphistes* pour la transmission rapide des ordres. Il faudra donc à chaque corps d'armée une compagnie d'aérostiers et une de télégraphistes.

[1] Nous admettons des compagnies un peu plus faibles qu'à présent pour ne pas trop augmenter les effectifs ; d'ailleurs l'expérience prouve que 150 hommes suffisent, même pour de grands travaux de ponts, etc.

Il serait en outre désirable d'attacher des troupes du génie à la cavalerie ; les *pionniers de cavalerie* sont encore plus utiles que les pionniers d'infanterie et existent dans la plupart des autres armées. Ainsi une division de cavalerie allemande possède, en fait de ponts, presque autant, et en fait de télégraphie quatre fois plus de matériel qu'un corps d'armée suisse ; elle a a en outre un parc d'outils et une forte provision d'explosifs. Chez nous, la création de pionniers d'infanterie se heurte à deux obstacles : la fourniture des chevaux et la courte durée de l'instruction. Il y a un certain nombre d'années, la cavalerie, sous l'impulsion de M. le colonel Wille, a fait l'essai de former elle-même des cavaliers-mineurs ; nous croyons qu'on y a maintenant à peu près renoncé. On a aussi proposé d'attacher à la cavalerie des sapeurs-vélocipédistes, des signaleurs à cheval, des télégraphistes ou téléphonistes sans fil, etc. Nous ne voulons pas nous prononcer ici sur les mérites respectifs de ces diverses spécialités ; nous nous bornons à remarquer que dans beaucoup de cas, l'adjonction de troupes du génie à la cavalerie pourrait rendre de grands services ; il est donc nécessaire que l'on étudie la question.

* * *

En dehors du corps d'armée, il faut des *troupes de chemins de fer*.

Celles-ci ont-elles besoin d'être des troupes d'élite et d'avoir une instruction spéciale ? Nous ne le croyons pas. Notre armée n'opérant que dans notre pays, l'exploitation et l'entretion des voies sont l'affaire de l'administration des chemins de fer. Ce qu'il nous faut, ce sont des gens pour faire, sur une grande échelle, des quais et rampes provisoires partout où le besoin s'en fera sentir. Pour cela il faut beaucoup de monde et fort peu d'instruction ; les pionniers du landsturm, qui sont légion, conviennent parfaitement pour ces travaux, pourvu que les officiers aient quelque expérience ou, à ce défaut, quelques simples dessins tirés des règlements du génie.

Il est vrai que l'on voudrait faire de nos pionniers de chemins de fer une troupe spéciale pour la construction des ponts de chemins de fer, au moyen d'un matériel spécial. Ici encore, nous croyons que l'admistration des C. F. F. est mieux à même de diriger des travaux de ce genre qu'un bataillon ou même un

régiment de pionniers de chemins de fer miliciens. La reconstruction des petits ponts peut se faire par n'importe qui ; celle des grands viaducs ne peut se faire que par l'industrie civile, à moins que l'on ne dispose d'un matériel immense et très coûteux. D'ailleurs, dans une guerre défensive, dans un pays comme le nôtre, où les voies de communications abondent et où l'armée opère à proximité immédiate de sa base d'opérations, la reconstruction des chemins de fer jouera un rôle beaucoup plus effacé que dans une guerre d'invasion au Transvaal ou en Mandchourie, où l'unique ligne de chemin de fer est l'artère nourricière de l'armée.

Donc, en laissant à la disposition du service territorial et des étapes les sapeurs et télégraphistes de landwehr et les pionniers de landsturm, cela doit suffire.

On pourrait se demander si l'état-major de l'armée n'aurait pas besoin aussi d'une compagnie de télégraphes et d'une d'aérostiers. Nous croyons que l'on peut s'en passer ; l'état-major de l'armée utilisera en général le télégraphe civil ; au besoin il pourra utiliser les télégraphistes ou aérostiers du corps d'armée le plus voisin.

Restent les *troupes de montagne*, qui ont besoin des *sapeurs* pour les travaux de chemins et de mines, et de *signaleurs* pour la transmission des ordres et rapports. Nos forteresses étant dans la montagne, l'instruction de ces unités de montagne pourra être à peu près celle que reçoivent actuellement les sapeurs et observateurs de forteresse ; elle portera pour les sapeurs essentiellement sur l'emploi des explosifs, pour les signaleurs sur les signaux optiques et l'emploi du téléphone.

Il ne faut pas oublier que les progrès de la technique civile font entrevoir la nécessité de créer à bref délai de nouvelles unités. Sans parler de la télégraphie et téléphonie sans fil, qui rentrent dans le domaine des télégraphistes, il y a deux nouveautés qui paraissent devoir jouer un grand rôle dans la guerre future et dont l'emploi rationnel demande une instruction spéciale, ce sont les *projecteurs* et les *automobiles*.

Il faudra probablement créer tôt ou tard, pour l'emploi des projecteurs, de nouvelles unités, que le génie sera chargé de former et d'instruire. Mais pour le moment on est encore aux essais ; la question n'est pas mûre.

Quant aux automobilistes, il n'y a aucune utilité à vouloir en

faire une troupe à part; peut-être changera-t-on le mode de leur instruction; mais rien ne s'oppose à ce qu'ils soient, eux et leurs autos, attachés aux unités comme actuellement le train de ligne.

Il faut d'ailleurs, d'une manière générale, éviter de vouloir trop militariser des spécialités qui existent et fonctionnent normalement dans la vie civile. Nous l'avons dit déjà plus haut à propos des chemins de fer; cela sera sous peu, vrai aussi, pour les automobiles, comme cela l'est déjà pour les télégraphes. Il existe actuellement un dualisme fâcheux entre l'administration fédérale des télégraphes et les compagnies de télégraphistes; il serait certainement possible d'utiliser mieux qu'on ne le fait actuellement l'excellent et nombreux personnel et l'immense réseau de notre télégraphe civil. Si, par exemple, les officiers de ces unités étaient non pas des ingénieurs ou architectes quelconques mais des fonctionnaires de l'administration des télégraphes, si une forte proportion des sous-officiers et soldats étaient de jeunes télégraphistes, cela permettrait de diminuer l'effectif des unités tout en augmentant leur rendement.

Nous donnons, pour terminer, deux tabelles indiquant : l'une (II) les différences entre notre projet et l'organisation actuelle, l'autre (III *a* et *b*) les effectifs, en chiffres ronds, des troupes du génie de l'élite, d'après l'organisation actuelle et les différents projets.

Nos lecteurs y verront que les modifications que nous proposons ne comportent pas une augmentation notable des effectifs; il n'y a pas non plus de grands bouleversements, mais seulement, croyons-nous, une répartition plus logique des unités.

L.

I. Organisation du génie.

Actuellement	Avant-projet.	Projet des officiers du génie.
A disposition du chef de l'arme.		
—	Etat-major du génie.	
A la division.		
—	—	Ingénieur de division.
Demi-bataillon du génie à deux compagnies.	**Bataillon du génie à** 2 compagnies sapeurs. 1 » télégraph. 1 équipage de pont léger.	**Bataillon de sapeurs** à 3 compagnies, de l'effectif d'une compagnie d'infanterie **Compagnie de télégraphistes.** **Equipage de pont léger.**
Au corps d'armée.		
Equipages de pont à 2 compagnies. **Compagnie de télégraphistes.**	Pas de corps d'armée.	
A disposition de l'armée.		
a) Elite.		
1 comp. d'aérostiers.	1-2 comp. d'aérostiers.	2-3 comp. d'aérostiers.
	3 équipages de pont à 2-3 compagnies.	
Bataillon de chemins de fer.	—	Bat. de chemins de fer. Compagnies spéciales.
b) Landwehr.		
16 comp. sapeurs. 2 équipages pont. 4 comp. télégraph. 3 comp. chem. de fer.	Bataillon de chemins de de fer (formé de sapeurs de landwehr). Compagnies de sapeurs, de pontonniers et de télégraphistes.	Pas de propositions.

II. Troupes du génie de l'armée de campagne.

Organisation actuelle			Notre projet	
	Unités	Effectif	Unités	Effectif
Brigade.	—	—	1 comp. sapeurs. (pionniers d'infanterie)	150
Division.	Demi-bataillon du génie à deux compagnies.	407	1 chef du génie. 1 comp. sapeurs. 1 » pontonniers. 1 » télégraphist.	— 150 150 80
Corps d'arm.	1 chef du génie. 1 équipage de pont à deux comp. 1 comp. de télégraphistes.	— 365 148	1 chef du génie. 1 équip. pont Lw. 1 comp. télégraphist. 1 » d'aérostiers.	— (250) 80 150
Armée.	1 comp, aérostiers. 1 bat. chemins de fer.	191 370	—	—
* **Troup. territoriales.**	16 comp, sap. Lw. 2 équip. ponts Lw. 4 comp. télégr. Lw. 4 » ch. fer Lw.		24 comp. sap. Lw. ** 6 » télég. Lw.	
	Pionniers de landsturm.			

* Nous laissons de côté les troupes de montagne qui n'existent pas encore. Leur effectif ne sera pas considérable et n'entrainera pas nécessairement une augmentation notable des effectifs du génie. Il suffira peut-être de recruter, équiper et instruire pour le service en campagne un certain nombre des unités existantes.

** Nous ne prévoyons que 6 compagnies de télégraphistes en landwehr pour 12 en élite, dans l'idée que les fonctionnaires et employés de l'administration des télégraphes ne seront pas astreints au service en landwehr et qu'il y aura de ce fait une forte diminution.

III *a*. Effectif des troupes du génie d'élite

trains, etc., compris.

	Actuellement	Avant-projet	Officiers du génie	Notre projet
Sapeurs	3256	2400	3600	3600
Pontonniers légers . . .	—	900	900	1200
» lourds . . .	1460	1500	1500	—
Télégraphistes	592	600	600	960
Aérostiers	191	2400	2400	600
Chemins de fer	370	—	—	—
Total . . .	5869	5200-5500	7400-7600	6360

Il est à remarquer que l'avant-projet et les officiers du génie prévoient une augmentation des pontonniers, alors que le recrutement de ceux-ci devient chaque année plus difficile.

III *b*. Effectif des troupes du génie d'élite.

Organisation actuelle.		Notre projet.	
Sapeurs	18 × 407 = 3256	24 × 150 = 3600	
Pontonniers	4 × 365 = 1460	8 × 150 = 1200	
Télégraphistes . . .	4 × 148 = 592	12 × 80 = 960	
Aérostiers	1 × 191 = 191	4 × 150 = 600	
Chemins de fer . . .	1 × 370 = 370	—	

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Manœuvres d'automne. — La revision militaire. — Continuation des essais d'uniformes et d'équipements. — Rapport de gestion du Département militaire pour 1904 : recrutement ; examen d'aptitude physique ; effectifs de l'armée ; manœuvres ; tir.

La presse quotidienne a répandu le bruit que les manœuvres du prochain automne se dérouleraient dans le jura balois et le canton de Soleure. Il est possible qu'elles empruntent partiellement le territoire de ce dernier canton, mais il est plus probable qu'elles auront lieu surtout sur celui de Berne. La carte des manœuvres est limitée par les lignes Aarbourg-Moutier au nord, Moutier-Schwarzenburg, à l'ouest; Schwarzenburg-Schanznau, au sud ; Schanznau-Aarbourg, à l'est. Elle embrasse donc essentiellement la vallée de l'Emme et celle de l'Aar soit en amont de Berne jusqu'à Wichtrach, soit en amont et en aval de Soleure, de Büren à Aarbourg. La variété ne fait donc pas défaut pour le choix du terrain.

De même qu'il y a quelques années pour le IVe corps d'armée, mais dans de meilleures conditions, le IIe corps ayant des lieux de rassemblement beaucoup moins disséminés, il est question de supprimer le cours préparatoire de l'infanterie dans des cantonnements arrêtés à l'avance. Les étapes de concentration commenceront dès le jour de la mobilisation, les exercices d'unités se combinant avec les marches. Il y aura chaque jour changement de cantonnements.

* * *

Quand la présente livraison de la *Revue militaire suisse* sortira de presse, l'examen du dossier de la revision militaire par la grande commission consultative du Département fédéral aura commencé. Cette commission a été convoquée pour le 14 mai, à Langnau ; elle sera présidée par M. le conseiller fédéral Muller et aura probablement pour plusieurs jours de séances. Y participent les commandants de corps d'armée et de division, les chefs d'arme et de service, les instructeurs en chef, les commandants des fortifications du Gothard et de St-Maurice, les chefs de l'artillerie de ces deux places. Cette commission se livrera à un premier dépouillement du dossier et jettera sans doute les bases du projet que rédigera le Département mili-

taire fédéral pour être soumis aux Chambres. On peut du reste considérer que quelque diligence qu'on y mette, celles-ci ne pourront guère être nanties avant le printemps 1906. Il vaut mieux ne pas faire chevaucher la discussion d'une loi de cette importance sur deux législatures. Son étude appartiendra toute entière à l'assemblée qui sortira des élections du mois d'octobre prochain.

* * *

La commission de l'habillement et de l'équipement s'est réunie les 18 et 19 avril sous la présidence du colonel Hungerbühler, ancien chef de l'arme de l'infanterie, pour arrêter les modèles avec lesquels doivent être poursuivis les essais commencés en 1904.

Pour *l'habit*, elle a adopté trois types d'uniformes, différant complètement de ceux essayés l'an dernier. Le premier type s'en rapprochera toutefois par la coupe, — vareuse à un rang de boutons, avec poches, pantalon rétréci dans le bas; — mais une partie des vareuses seules sera à col rabattu, l'autre conservera le col droit. En outre, on prendra soin de donner au tout un aspect plus élégant. Aucun des deux gris, gris vert et gris bleu, n'ayant fait ses preuves, la commission a décidé d'essayer le gris clair. Pour le second type, on s'est conformé au postulat présenté en décembre au Conseil national par le colonel-divisionnaire Secretan — tunique actuelle bleu foncé, mais à un rang de boutons, et ancien pantalon gris bleu.

Le troisième type comporte une vareuse bleu foncé, également à un rang de boutons, avec col droit ou col rabattu, et pantalon gris de fer.

Avec les modèles 1 et 3, on portera le manteau tente du Dr Koller, en gris clair ou gris de fer. L'on poursuivra également les essais avec les gilets de chasse et les pantalons dits de quartier.

Quant à la *coiffure*, la commission a décidé l'introduction, à titre d'essai d'un képi — dans le genre du képi actuel, mais plus léger et muni d'une visière plus grande, — puis d'un casque en étoffe rappelant le modèle de l'an dernier, mais d'une forme plus élégante et pourvu d'une chenille. Képis et casques seront confectionnés en gris clair et en gris de fer, de façon à pouvoir être portés avec les types d'uniformes 1 et 3. Avec le type 2 on portera un képi noir.

La commission a résolu de continuer les essais de 1904 avec les deux modèles de *havre-sacs*; elle a exclu le sac touriste.

Au point de vue de la visibilité de l'uniforme, les expériences peuvent être considérées comme concluantes: déjà à distance relativement faible l'uniforme bleu foncé ne se distingue pas de l'uniforme gris de fer; mais tous deux sont visibles longtemps encore après que l'uniforme gris clair a totalement disparu aux regards. Sous ce rapport, c'est donc à l'uniforme gris clair qu'il convient de donner la préférence.

* * *

Voilà quelques semaines déjà que le rapport du Département militaire sur sa gestion en 1904 a été rendu public. Nous en détachons et résumons les principales indications.

Recrutement. Le contingent des jeunes gens appelés au recrutement s'est élevé à 32,424 hommes, dont 26,304 de 1885 et 6120 des année. antérieures. 16,921, soit le 52.2 °/₀ ont été reconnus aptes au service, savoir 14 101 jeunes gens de 1885 (53.6 °/₀) et 2820 des années précédentes (46.1 °/₀). En 1903, le contingent s'était élevé à 33 038 jeunes gens dont 26 564 de 1884. 15 969 (48.3 °/₀) avaient été recrutés.

Des non recrutés en 1884, 4177 (12.8 °/₀) ont été ajournés, 11 326 (35 °/₀) reconnus impropres au service.

La répartition par armes des 16 921 recrutés a été la suivante (les chiffres entre parenthèse sont ceux de 1903) : infanterie 11 598 (11688), cavalerie 581 (590), batteries attelées, canonniers 543 (437), conducteurs 1291 (580), artillerie de montagne 98 (80), artillerie de position 237 (218), train et maréchaux-ferrants 694 (573), sapeurs 388 (394), pontonniers 123 (96), pionniers 98 (88), aérostiers 0 (73), troupes de forteresse : artillerie 424 (339), sapeurs 21 (61), troupes sanitaires 621 (575), troupes d'administration 169 (150), vélocipédistes 35 (27).

Des jeunes gens recrutés en 1903 (15 664), le 95 °/₀ (15 495) ont été exercés.

Examinant les opérations du recrutement, le rapport exprime le regret que l'on ne se conforme pas encore suffisamment partout au § 6 de l'ordonnance du 1er mai 1903 demandant que l'on empêche les jeunes gens de prendre de l'alcool la veille et le matin du jour du recrutement.

On sait, qu'à titre d'essai, il a été procédé, lors du recrutement, à un examen des aptitudes physiques des jeunes gens. Cet examen est limité à trois exercices, saut, course et lever d'un poids. Il n'y a été procédé que dans cinq lieux de recrutement dans chaque arrondissement, en tenant la balance égale entre la ville et la campagne, entre les circonstances industrielles et agricoles. Bien que ces premiers essais tentés sur une petite échelle n'aient pas encore donné de direction bien sûre, il est permis de constater le mal fondé des craintes émises sur le temps que prendraient les opérations du recrutement, gêné pour les examens pédagogiques, atteintes à la discipline, etc. Le Département militaire a été encouragé au contraire à continuer les essais, et a résolu de les étendre, en 1905, à tout le contingent.

La statistique des essais de 1904 a été établie en distingant des jeunes gens non préparés, ceux qui s'étaient préparés plus ou moins à l'examen physique, soit en suivant régulièrement les cours d'une société de gymnastique ou d'une société sportive soit en s'inscrivant au cours militaire préparatoire.

Voici le tableau des jeunes gens ayant subi l'examen :

	Hommes.		Gymnastes.	Elèves des cours préparatoires.
Ire division	280	dont	13 = 4,6 %	15 = 5,4 %
IIe »	338	»	29 = 8,6 »	19 = 5,6 »
IIIe »	291	»	15 = 5,2 »	26 = 8,9 »
IVe »	300	»	16 = 5,3 »	33 = 11,0 »
Ve »	273	»	48 = 17,6 »	75 = 27,4 »
VIe »	262	»	26 = 9,8 »	71 = 27,1 »
VIIe »	291	»	25 = 8,6 »	29 = 10,0 »
VIIIe »	190	»	13 = 7,4 »	13 = 16,8 »
	2225		185 = 8,3 %	281 = 12,6 %

Aptitude moyenne :

	Total des examinés (Gymnastes compris).	Gymnastes	Elèves des cours préparatres
Saut	2,78 m.	3,2 m.	2,83 m.
Lever (17 kg. à g. et à d.)	5,86 fois	7,76 fois	6,12 fois
Course (80 m.)	13,64 sec.	12,75 sec.	13,5 sec.

L'instruction militaire préparatoire complète a été donnée à 5516 jeunes gens. Il y a eu une diminution de 1158 sur 1903. Cette diminution provient sans doute de l'état d'incertitude dans lequel on se trouve par suite de la discussion des projets militaires. Il est probable que les examens de capacité physique favoriseront la fréquentation des cours. Il semble du reste que le caractère de ceux-ci tende à se préciser. On travaille surtout au développement corporel des élèves en restreignant de plus en plus l'instruction militaire proprement dite à l'enseignement du tir. Les recrues qui arrivent à l'école militaire, dit très justement le rapport, ne doivent pas être des soldats à demi-instruits, mais des jeunes gens agiles, vigoureux, courageux, pour lesquels le sac et le fusil ne sont pas trop lourds, et qui n'ont plus à apprendre à faire de longues ou de rapides marches, à franchir des obstacles lestement, sûrement et sans hésitation.

Effectifs. Les effectifs des contrôles au 15 janvier 1905 sont les suivants:

	Elite.	Landw. (12 ou 14 classes)	Landw. I.	Lanw. II.	Total.
Etat-major de l'armée	112	—	—	—	112
Ier corps Etat-major	505	3	44	—	—
Ire division	15855	—	—	—	—
IIe »	15454	—	—	—	—
Troupes non endivisionnées	3426	502	8976	—	—
Total	13240	505	9020	—	44765

IIe corps Etat-major	475	2	48	—	—
IIIe division	15915	—	—	—	—
Ve »	15470	—		—	—
Troupes non endivisionnées	3557	447	9094	—	—
Total	35417	449	9142	—	45008
IIIe corps Etat-major	486	2	49	—	—
VIe division	14945	—	—	—	—
VIIe »	15257	—	—	—	—
Troupes non endivisionnées	3412	512	8111	—	—
Total	34100	514	8160	—	42774
IV corps Etat-major	476	1	55	—	—
IVe division	14157	—	—	—	—
VIIIe »	13079	—	—	—	—
Troupes non endivisionnées	3384	525	10859	—	—
Total	31096	526	10914	—	42536
Garnisons Etat-major	72	—	22	15	—
Gothard	3923	1987	4959	2793	—
St-Maurice	2372	507	2484	1508	—
Total	6367	2494	7465	4316	20642
Troupes disponibles, Et.-maj.	45	26	—	88	—
Unités	3023	14563		22032	—
Total	3068	14589	—	22140	39797
Total général	145400	19077	44701	26456	235634

L'effectif des hommes astreints au service dans le landsturm s'élevait au 1er janvier 1905 à 45 017 hommes dans le landsturm armé et à 252 136, dans le landsturm non armé. Total 297 153.

S'il suffisait d'être un homme pour être un soldat ce serait magnifique.

Manœuvres. Le Rapport a examiné successivement les exercices par régiment du IVe corps d'armée, les manœuvres du IIIe corps d'armée, les manœuvres du Lukmanier.

Les critiques sont les suivantes :

Dans les manœuvres faites dans les régions du Cenere, du Gothard et du Napf, les transports des vivres et des bagages se sont heurtés à certaines difficultés. Il est de toute nécessité pour remédier à ces inconvénients de se procurer, dans un certain nombre de bataillons, un équipement de corps spécial pour la montagne.

La troupe doit encore faire des progrès dans le tir. Quant à ses autres qualités, on ne peut les considérer comme suffisantes que lorsqu'elle est conduite avec énergie et compétence.

On remarque encore fréquemment que la pratique du service fait défaut aux sous-officiers et aux officiers dans la marche générale du service et notamment dans l'organisation et l'exécution des manœuvres.

Un progrès n'est cependant possible dans ces domaines qu'en prolongeant l'instruction des recrues et des chefs et en instituant des cours de répétition annuels.

A propos des manœuvres du IIIe corps :

Il y a des progrès à constater dans l'*infanterie*, surtout en ce qui concerne la discipline de marche et la rapidité de l'allure, puis aussi la conduite du feu, bien que les sous-officiers ni coopèrent encore qu'insuffisamment. On a remarqué en revanche fréquemment, dans les exercices de combat, de l'incertitude dans l'intimation et la transmission des ordres, dans l'observation de la direction lors du premier déploiement, dans l'utilisation du terrain dans les mouvements et dans la position de combat comme aussi pour les échelons d'arrière, dans la conservation du contact entre les unités déployées, dans la conduite à tenir lorsque la situation se modifie, dans l'ordre à rétablir après le passage d'obstacles et dans le service des patrouilles. D'une façon plus générale, on a spécialement remarqué : dans la défensive, la difficulté des troupes de se mouvoir dans les positions d'attente et l'insuffisance du service de sûreté et des travaux de fortifications, ainsi que l'entassement des réserves ; dans l'offensive, l'insuffisance du service d'exploration, l'attitude passive des avant-gardes, la rupture inutile des formations et le manque de cohésion dans l'engagement du gros ; dans la retraite, la tendance erronnée d'emmener les troupes rapidement hors de la zone du feu.

Dans toutes les unités d'infanterie, il a régné un esprit excellent et une bonne discipline.

La *cavalerie* du IIIe corps d'armée a fait l'impression d'être animée du véritable esprit du cavalier ; non seulement les officiers, mais la troupe elle-même, ont monté avec chic et fait preuve de décision, d'esprit d'entreprise et de persévérance. On a été très satisfait de l'aptitude tactique et du service d'exploration de la cavalerie. Si, pendant les manœuvres de 1904, elle a eu peu d'occasions de se faire remarquer par ses attaques comme cavalerie de combat, cela provient de la configuration du terrain, peu favorable à des manœuvres de ce genre.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'artillerie qui se trouve dans des conditions anormales et transitoires. Les troupes du génie ont fait une excellente impression dit le rapport. Le service sanitaire et le service vétérinaire ont bien fonctionné. Les autres services auxiliaires ne donnent lieu à aucune observation.

Sur les manœuvres du Lukmanier :

Ces manœuvres ont permis de faire sur bien des points des expériences

précieuses. Elles ont fait connaître la valeur et l'emploi des différentes armes qui y ont pris part, ainsi que les conditions nécessaires pour qu'elles puissent agir de concert. Elles ont fait en outre voir que d'autres manœuvres de ce genre sont nécessaires pour que les chefs de troupes acquièrent la pratique et l'habileté que demande la guerre en montagne.

On a constaté de nouveau combien l'équipement des hommes et l'équipement de corps de nos bataillons d'infanterie sont impropres et insuffisants pour la haute montagne.

Le train de ligne des 47e, 87e et 89e bataillons a été organisé et instruit comme convoi de montagne. La troupe et les chevaux se sont bien comportés dans leur nouvel emploi et ces convois de montagne ont rendu de précieux services, malgré leur faible effectif en bêtes de somme.

Peut-être eut-il été utile d'ajouter que ces services ont pu être rendus parce que la période des exercices était de courte durée, cinq jours. Pour une période prolongée, l'organisation improvisée expérimentée au Luckmanier n'aurait pas tardé à trahir son insuffisance.

Tir. 3656 sociétés de tir, en augmentation de 42 sur 1903, ont envoyé des rapports de tir pour obtenir le subside fédéral. L'effectif total de leurs membres est de 218 815 (217 228 en 1903). Ont eu droit au subside : 142 704 sociétaires pour les exercices obligatoires au fusil, 71 758 pour les exercices facultatifs, 786 pour le tir au revolver, 49 sociétés comptant 2606 membres pour les tirs de combat. Le total du subside fédéral s'est élevé à 329 221 fr. (315 922 en 1903).

La statistique des cartouches à balles brulées est la suivante (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1903) :

Service militaire : cart. 7,5 mm. 5 626 284 (5 857 289) ; cart. 10,4 mm. 167 (51). Revolver : 7,5 mm. 63 700 (89 085) ; 10,4 mm. 60 (263). Pistolet : 7,65 mm. 70 114 (33 078).

Sociétés de tir : 7,5 mm. 18 942 000 (17 215 500) ; 10,4 3 163 000 (586 000) Revolver : 7,5 mm. 517 740 (749 700) ; 10,4 mm. 51 760 (57 300). Pistolet 7,65 millimètres 954 960 (523 920). Autres livraisons : 7,5 mm. 182 740 (174 720) ; 10,4 mm. 2 961 250 (191 140) ; cadets, 138 060 (158 240). Revolver 7,5 mm. 961 840 (624 280) ; 10,4 mm. 7440 (15 320) ; pistolet 7,65 mm. 24 384 (9840).

Total : 7,5 mm. 24 751 024 (23 247 509) ; 10,4 mm. 6 124 417 (777 191). Revolver 7,5 mm. 1 543 280 (1 463 065) ; 10,4 mm. 59 260 (72 883) ; pistolet 7,65 millimètres 1 049 458 (566 838).

L'énorme augmentation de vente de cartouches de fusil 10,4 mm. provient de la livraison à bas prix des stoks de Vetterli et de leurs munitions. La plupart de ces armes vendues ont été placées dans le commerce de détail en Suisse ainsi que dans les Etats limitrophes. Un fort approvisionnement a été acheté vers la fin de 1904 par une maison suisse d'exportation à destination des pays d'outre-mer.

Quant à la statistique des tirs au revolver et au pistolet (sociétés), elle accuse le recul du premier et une avance très sensible du second.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'Etat militaire pour 1905. — Changements dans les règlements. — Mutations. — Les manœuvres. — Le recrutement en 1903. — Bibliographie.

Le Reichstag a adopté en deuxième et troisième lectures les demandes prévues dans l'Etat militaire pour 1905. Seront donc formés les 3es bataillons des régiments 146 à Sensbourg, et 150 à Allenstein ; trois régiments de cavalerie, régiments de chasseurs à cheval dont l'un existe déjà provisoirement à Posen, tandis que le deuxième sera constitué par l'escadron attaché aux hussards de la garde de corps, deux escadrons à Langensalza, et deux escadrons à constituer de toutes pièces, et le troisième également de trois escadrons déjà existants et de deux à créer. Toutes ces formations seront définitives à la date du 2 octobre 1905, sauf le régiment de chasseurs à cheval n° 1 qui sera définivement constitué depuis le 1er avril 1905. Les chasseurs à cheval auront l'armement des hussards et des dragons ; ils porteront donc la lance et ne seront plus des estafettes. Le premier régiment sera attribué à la 10e division à Posen, le deuxième à la 38e à Erfurt, le troisième à la 39e à Colmar. Ces deux dernières ne possèdent pas encore de régiment de cavalerie. En Saxe, au lieu de chasseurs à cheval, on créera un troisième régiment de uhlans, n° 21, attribué à la 40e division, à Chemnitz. On utilisera pour cette formation deux escadrons de chasseurs à cheval déjà existants. En Prusse, deux escadrons de chasseurs à cheval, à Graudenz, resteront provisoirement en l'état actuel.

L'école de tir de l'artillerie à pied recevra une quatrième compagnie pour le bataillon d'instruction et une section attelée. Les troupes de communications formeront une compagnie d'expérience. On augmentera le nombre des officiers de l'état-major général. Neuf majors et huit capitaines du train seront créés ; en outre, un officier supérieur comme inspecteur du matériel de campagne des troupes et du matériel de campagne du train.

Tout cela n'est qu'un commencement. On continuera à compléter notre organisation dans le cours du quinquennat, conformément au renforcement convenu de l'effectif de paix.

Je passe sous silence les autres emplois qui viennent d'être créés. Il y a beaucoup à faire, car nous avons encore trente-neuf régiments d'infanterie à deux au lieu de trois bataillons et la cavalerie reste très incomplète, sans parler des autres besoins.

* * *

Par un ordre de cabinet, notre « Règlement d'exercice » ainsi que « l'Instruction du tir » de l'infanterie ont reçu quelques modifications. Celles-ci sont nécessitées par le service de deux ans qui impose la recherche de toutes les simplifications possibles. C'est ainsi que l'on a supprimé les alignements en arrière, la formation en carré, la colonne double et que l'on a simplifié les évolutions du bataillon. Les distances entre compagnies, dans la colonne profonde, ont été augmentées.

Dans l'Instruction du tir on a réduit le nombre des tirs d'école aux distances inférieures à 400 m.; la faculté d'ordonner des exercices spéciaux de tir d'école ne sera plus accordée qu'aux supérieurs qui seront personnellement présents aux exercices; les tirs de combat individuels seront diminués au bénéfice des tirs de combat de subdivisions. Les tirs d'expérience dans le terrain seront commandés par les chefs de régiments ou les officiers d'un plus haut grade.

Le règlement de manœuvres du train de 1894 était basé sur un service de six mois des soldats du train. Le 1er mai 1897 a été introduit pour eux le service d'une année. Il est naturel que l'on soit en mesure dès lors de perfectionner l'instruction. En outre, on a admis des essais avec les chevaux de remonte. En conséquence le règlement de 1894 ne répondant plus à la situation, un ordre de cabinet de 1904 en a mis à l'essai un nouveau. Les soldats du train doivent être instruits dans le combat en tirailleurs. On prévoit des exercices spéciaux, marches, bivouacs, etc., la troupe touche ses approvisionnements ; l'instruction pour le maniement du sabre et du mousqueton est développée. Les mouvements des voitures attelées sont plus nombreux; on a introduit enfin les évolutions au galop.

* * *

Le 18 avril, anniversaire de la prise des retranchements de Duppel, en 1864, est une date chaque année consacrée aux promotions. A la veille de celles-ci, quatre démissions de lieutenants-généraux commandants de divisions ont été enregistrées : Georg. v. Oppen, de la 18e à Flensburg, sorti de l'artillerie de campagne ; Erich Lölhöffel v. Löwensprung, de la 19e, à Hanovre, qui appartient à l'infanterie; Léopold Siemens, de la 10e à Posen, sorti des chasseurs de la garde hanovrienne, et depuis 1867 dans l'infanterie prussienne ; Richter, de la 31e, à Strassbourg, de l'infanterie. Oppen s'est distingué dans la campagne de 1870-71 ; Löwensprung, en 1866, dans l'armée du Mein ; Siemens, qui a fait partie de l'état-major général, s'est battu contre la Prusse à Langensalza et contre la France, en 1870, en divers lieux ; Richter a pris part aux deux guerres de 1866 et de 1870. L'absence de l'empereur, en voyage dans le Midi, a retardé la nomination des successeurs de ces quatre généraux.

Le directeur de l'académie de guerre, lieutenant-général Litzmann a

donné sa démission le 1er avril. Né en 1850, il entra en 1867 au bataillon des pionniers de la garde, où il fut lieutenant en 1868. Il prit part à la guerre de 1870-71, après laquelle il fut transféré au 25e d'infanterie. Après avoir occupé différentes fonctions, il entre en 1886 dans l'état-major général, où il est promu major l'année suivante. Il devient en 1891 chef de bataillon au 62e d'infanterie, puis passe à l'état-major du XVe corps. En 1894, il est membre de la direction de l'académie; en 1896, commandant du 49e d'infanterie; en 1898 on lui confère la 74e brigade d'infanterie, avec promotion au grade de major-général. En 1899, il devient inspecteur de la landwehr à Berlin, en 1901, lieut.-général et commandant de la 39e division à Colmar. Depuis 1902, il dirigeait l'académie. Litzmann est l'auteur de diverses publications: *Offizierfelddienstübungen, Taktische Uebungsrite, Gefechtsübungen*, etc. Son successeur est le major-général v. Flatow qui devint officier pendant la guerre de 1870-71 au 95e d'infanterie. Depuis 1884, il appartient à l'état-major, où il fut nommé chef de section en 1896. Il est major-général depuis 1901.

Autre démission, en Bavière, celle-là, la démission du général commandant le IIe corps d'armée à Wurtzburg, général de cavalerie Emile v. Xylander. Né en 1833, il entra dans l'armée en 1851, au 3e régiment de chevaux-légers, où il fut lieutenant en 1854. En 1863, le général v. Hartmann le prend comme adjudant, situation dans laquelle il fait avec distinction la campagne de 1866 contre la Prusse. En 1870, lors de la guerre contre la France, il était chef d'escadron et prit part aux batailles de Beaumont, Sedan, Artenay, Orléans, Coulmiers, Loigny-Poupry, Beaugency. De 1871 à 1877, il appartint à l'état-major général, puis commanda le 2e régiment de cavalerie de ligne. Plus tard, nous le trouvons chef de section au ministère de la guerre, mais pour rentrer dans la cavalerie de 1881 à 1884, en qualité de commandant de la 1re brigade. A partir de cette dernière date, il est plénipotentiaire militaire à Berlin, avec grade de major-général en 1885, et de lieutenant-général en 1890. En septembre 1890, on lui conféra la 5e division nouvellement créée à Landau et le IIe corps d'armée en 1895, avec la nomination de général de cavalerie. Son successeur est le lieut.-général Théophile baron Reichlin v. Meldegg, né en 1846, et qui prit part lui aussi à la guerre contre la Prusse en 1866, où il fut blessé au combat de Nüdlingen, et à celle de 1870-71 contre la France. Il assista aux batailles de Wörth, Sedan Orléans, Coulmiers, Beaugency. Dans cette dernière, il fut de nouveau blessé. Comme son prédécesseur, il a passé par de nombreuses fonctions, ses commandements alternant avec des missions dans l'état-major, au ministère de la guerre, etc. Depuis 1891, il commandait la 2e division à Augsbourg, où il est remplacé par le lieutenant-général v. Endres, depuis 1895 plénipotentiaire à Berlin. Le nouveau plénipotentiaire est le baron de Gebsattel.

En outre, il y a eu un changement de ministre de la guerre. Le général d'infanterie Adolf baron v. Asch zu Asch a occupé pendant douze ans cet emploi. Né en 1839, il fut nommé lieutenant au 1er régiment d'infanterie en 1859. Pendant la guerre de 1870-71, il était aide de camp du général Fehr. v. d. Tann qui commandait le Ier corps d'armée. Puis il appartint à l'état-major général comme capitaine et fit service dans l'état-major prussien pour régler la coopération des troupes bavaroises à la guerre contre la France. Il servit ensuite au ministère de la guerre, commanda le 1er régiment d'infanterie et la 7e brigade d'infanterie. Comme lieutenant-général (en 1893) il était à la tête de la 2e division quand il fut appelé au poste de ministre. En 1899, il fut nommé général d'infanterie. Son successeur est le général d'infanterie Charles baron v. Horn, né en 1847. Il fut nommé lieutenant au 1er régiment d'infanterie en 1866 et prit part à la guerre. En 1870-71 il était adjudant. Son dernier commandement est celui de la 6e division à Ratisbonne.

Le nouveau chef du IIIe corps remplacant le général Henri Ritter von Xylander, démissionnaire, est le général d'infanterie baron Luitpold v. d. Tann-Ratshamhausen, qui commandait la 5e division à Nuremberg, et qui est âgé comme le nouveau ministre de la guerre, de 58 ans. Il est le neveu du célèbre maréchal v. d. Tann qui commanda le 1er corps d'armée pendant la campagne de France.

La 5e division bavaroise a passé au lieutenant-général Ivana v. Sternegg, né en 1851, et venu de la 11e brigade d'infanterie. La 3e division a également un nouveau titulaire en la personne du lieutenant-général Frederic v. Lobenhoffer succédant au lieutenant-général v. Rittmann démissionnaire. Le nouveau commandant est né en 1850. Il vient de la 6e brigade d'artillerie de campagne. Il vaut la peine de le remarquer, car il est rare en Bavière qu'un artilleur soit appelé à la tête d'une division.

Le major-général Halder, de l'artillerie, a été nommè commandant de la place forte de Germersheim.

* * *

Les manœuvres impériales auront lieu du 8 au 15 septembre. Le 8, le XVIIIe corps d'armée sera passé en revue par l'empereur, près de Homburg ; le 11, le VIIIe, près de Coblence. Les manœuvres se dérouleront entre ces deux villes, probablement sur les bords du Rhin et dans les terrains montagneux du Taunus et du Hunsrück.

Le 1er juillet, le 13e régiment de hussards à Mayence sera transféré à Thionville, tandis que le 6e de dragons à Thionville aura Mayence comme garnison. Le 1er octobre, la direction des dépôts d'artillerie 1 sera transférée de Posen à Spandau, la 3e de Cologne à Cassel, la 4e de Strassbourg à Darmstadt. La 2e restera à Stettin.

* * *

Revenons au Reichstag. Dans sa séance du 27 mars, le principal objet en discussion fut la concurrence entre les usines de Krupp et de Ehrhardt. Le gouvernement a tiré parti de cette concurrence pour obtenir une réduction des prix du matériel de guerre. Le ministre de la guerre s'est du reste défendu d'avoir favorisé la maison Krupp à l'étranger.

Un autre objet dont le Reichstag a été nanti est le compte-rendu sur le recrutement en 1903. Les listes matriculaires ont porté 1 072 819 hommes, dont 473 026 âgés de 20 ans, 316 246 de 21 ans, 247 499 de 22 ans et 36 048 de 23 ans et au-dessus. Ont été recrutés pour le service actif, avec armes, 203 913, sans armes 3670, pour la marine 7201 ; total 214 784. Versés à la réserve de complément (Ersatzreserve) 82 786, au landsturm I 98 992, exclus 1167, déclarés impropres à tout service militaire 41 828, engagés volontaires 39 181, volontaires d'un an 9518 pour l'armée, 615 pour la marine. Les catégories Ersatzreserve et landsturm I reçoivent les jeunes gens qui ne sont obligés à servir qu'en cas de guerre. Les hommes du landsturm I ne figurent pas sur les contrôles en temps de paix ; en temps de guerre ils sont l'objet d'un nouveau recrutement. Il est clair que nous avons assez de monde pour doubler à peu près notre effectif de paix ; mais les possibilités budgétaires ne le permettent pas.

* * *

La littérature a été trés productive pendant les mois passés. Je me borne à une énumération succinte des principales œuvres parues. Le 4e fascicule des « Etudes d'histoire des guerres et de la tactique », édité par le Grand état-major examine le rôle de *La forteresse dans les guerres de Napoléon et du temps présent*. Ce rôle est envisagé au point de vue des opérations de l'armée de campagne. L'ouvrage comprend un atlas avec des plans fort bien exécutés. Parmi les places fortes dont le rôle est envisagé, je cite, entre autres, Mantoue en 1796, Gênes en 1800, le quadrilatère de l'Italie septentrionale en 1848 et 1866, Sebastopol en 1854-55, Vicksburg et Richmond dans la guerre de Sécession, Kars en 1877, Metz en 1870, Paris et les forteresses de la province française en 1870-71.

Le général v. Meerscheidt Hüllesem publie le 3e volume de son traité sur l'*Instruction de l'infanterie*. J'ai parlé des deux premiers volumes dans mes chroniques de janvier et mars 1904. Le troisième s'occupe de la période des manœuvres d'automne. En général, l'auteur plaide pour une simplification de notre instruction, étant donné la réduction à deux ans au lieu de trois de la durée du service. Un autre travail du même général traite de « l'application des punitions disciplinaires » (Handhabung der Disciplinar Strafgewalt). Un autre général, commandant de corps d'armée à disposition v. Lignitz, étudie l'*Hygiène de la guerre* (Zur Hygiene des Krieges), objet fort important si l'on considère que les pertes par maladie dépassent de

beaucoup celles du champ de bataille. Ce petit livre est de nature à intéresser toutes les armées.

Pour les officiers de l'état-major se recommande un ouvrage du major Bronsart v. Schellendorff, *Le service de l'état-major*, 4e édition. Les premières éditions sont sorties de la plume de son frère qui avait été ministre de la guerre. On trouve là des renseignements sur les états-majors des armées étrangères aussi bien que sur l'état-major allemand.

Deux livres sont consacrés à l'examen des *Devoirs du commandant de bataillon*, par le major Becker, et du *Chef de compagnie*, par le major v. Wedel. Le colonel Griepenkerl publie la 6e édition de ses *Lettres d'instruction tactique* (Taktische Unterrichtsbriefe), et l'état-major le 6e volume des guerres de Frédéric-le-Grand. Ce 6e volume de la *Guerre de sept ans* nous fait le récit de la *Bataille de Leuthen*, où Frédéric, en 1757, remporta sur les Autrichiens de Charles de Lorraine, la victoire que l'on sait. Le général v. Lignitz qui a pris part à trois grandes guerres contemporaines nous en apporte les récits : *Aus drei Kriegen 1866, 1870-71, 1877-78.*

J'en passe et non des moindres. Citons cependant deux œuvres d'actualité : *Le siège de Port-Arthur par les Japonais en 1904-05*, par le major Schrœter, du comité des ingénieurs et *La guerre russo-japonaise*, par Löffer. Actualité de même s'adressant à ceux qui s'intéressent à notre petite guerre de l'Afrique sud-occidentale : *La révolte des Hottentots*, par le major-général et commandant de Thon von François.

S'occupant de choses plus anciennes, mais d'un enseignement peut-être plus immédiat, la suite du traité du colonel Cardinal v. Widdern sur *L'emploi et la conduite de la cavalerie en 1870*, jusqu'à la capitulation de Sedan.

Tenant compte du fait que les questions de gymnastique et celles relevant de l'emploi des mitrailleuses sont chez vous à l'ordre du jour, j'indique encore une brochure du directeur de notre institut de gymnastique militaire, major v. Ditfurth : *La gymnastique et son emploi militaire*, et une étude du général H. Rohne : *Das gefechtsmässige Abtheilungsschiessen der Infanterie und Schiessen mit Maschinengewehren*, qui en est à sa 4e édition. La plupart de ces ouvrages ont paru chez Mittler und Sohn, à Berlin.

A paru dans la même maison un ouvrage sensationnel que j'ai gardé pour la bonne bouche : il s'agit du 2e volume des *Mémoires* du général d'artillerie prince Kraft von Hohenlohe. On sait la réputation de cet artilleur de grand mérite dans le monde de l'artillerie. C'est lui qui, en 1870-71, dirigea contre Paris l'attaque d'atillerie qui détermina la chute de la place. En 1866, commandant de l'artillerie de réserve de la garde, il eut l'art, au lieu de rester en queue de colonnes, de conduire ses pièces en tête et put prendre part à l'attaque décisive contre la droite autrichienne et à la prise de Chlum. Son artillerie fut ainsi le prototype de l'artillerie de corps de notre époque.

Le premier volume des *Mémoires* a paru il y a huit ans environ. Il fut remarqué. Il raconte le séjour de l'auteur comme plénipotentiaire à la cour de Vienne, et la façon dont il sut s'insinuer dans les bonnes grâces de cercles nombreux qui, d'abord, l'avaient accueilli avec défiance, et où il finit par gagner des relations qui lui furent de la plus haute utilité pour l'accomplissement de ses missions diplomatiques. De curieux renseignements sont fournis sur la période de 1854 à 1856, soit sur celle de la guerre de Crimée.

Le deuxième volume embrasse la période de 1856 à 1863. Hohenlohe fut successivement pendant cette période, l'aide de camp de deux rois : Frédéric Guillaume IV, décédé le 2 janvier 1861 et Guillaume Ier plus tard empereur d'Allemagne. Les deux monarques étaient frères, mais fort dissemblables de caractère comme il ressort des pages souvent piquantes de l'auteur. Son volume pénètre d'ailleurs fort loin dans le domaine de la politique.

On attend sous peu la publication du 3e volume qui concernera les années de 1863 à 1871.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget pour 1904-1905. — Réorganisation de l'armée britannique. — Le recrutement en 1904 et l'hygiène. — Tir de l'infanterie. — Réorganisation de l'armée des Indes.

Le budget de l'exercice 1904-05, avec notice explicative de M. Arnold Forster, secrétaire d'Etat pour la guerre, a été publié le 13 mars dernier. Le total des dépenses prévues se montent à 29,813,000 liv. sterl. (soit à plus de 745 millions de francs), en augmentation de 983,000 liv. sur l'exercice précédent. On espère cependant réduire cette somme à 915,100, en diminuant certaines dépenses des manufactures pour l'artillerie. Il faut en outre ajouter à ces chiffres une somme de 550,000 liv. sterl. (13,750,000 fr.) à payer pour les frais d'expédition dans le Somaliland. L'augmentation des dépenses provient en grande partie de ce que les frais du réarmement de l'artillerie à cheval et de l'artillerie de campagne (1,213,000 liv. sterl. pendant l'exercice) ne permettent pas de profiter des économies prévues à certaines rubriques.

L'effectif total de l'armée, en Grande-Bretagne et dans les colonies, les Indes exceptées, est estimé à 221,300 hommes, en diminution d'environ 6000 sur l'exercice précédent. Le conseil de l'armée entrevoit la possibilité de réduire de 750 à 700 hommes l'effectif des bataillons d'infanterie résidant en Grande-Bretagne. On arrivera ainsi à une réduction bien plus forte de l'ef-

fectif total que ne le prévoit le budget. C'est la situation pécuniaire qui l'exige et c'est du reste la réserve qui bénéficiera de cette diminution. D'autres essais vont se faire en Grande-Bretagne et aux Indes qui porteront sur la réduction du nombre des compagnies du bataillon d'infanterie de huit à quatre. Il est fort probable que le nouveau système sera, après expérience, définitivement adopté et qu'on pourra ainsi augmenter l'effectif souvent dérisoire des compagnies d'infanterie sur pied de paix. Certaines de celles-ci, parfois commandées par un major non monté, comptent tout au plus une cinquantaine d'hommes, dont fréquemment la moitié ou le quart seulement paraissent sur les rangs, le reste étant employé à des services spéciaux. J'ajoute qu'avec le nouveau système tous les majors seront montés.

On estime d'autre part possible de réduire certaines garnisons coloniales, ainsi que le nombre des troupes résidant en Egypte, mais cette opération ne se fera pas entièrement pendant l'exercice à cause des frais de transport. Le gouvernement égyptien a, en outre, décidé de porter sa contribution à l'entretien des troupes britanniques de 87,000 à 100,000 liv. sterl.

Une autre économie que le conseil de l'armée entrevoit et espère, c'est la réduction des dépenses pour voyages de service. De 50,861 liv. sterl. en 1903-04, elles sont montées à 98,000 en 1904-05. Il s'agit donc d'enrayer ce mouvement ascendant et d'éviter les abus commis jusqu'à présent.

Dans la milice, il y aura lieu d'entreprendre un complet remaniement de certaines unités d'infanterie et d'artillerie. Quant à la yeomanry, elle était arrivées en 1905 à un total de 25,217 hommes (25,536 en 1904), chiffre que l'on considère comme pleinement satisfaisant.

Le nombre des volontaires n'a pas beaucoup varié : 241,280 en janvier 1904 et 245,359 en janvier 1905. La commission royale trouve cependant ce chiffre trop élevé et entrevoit dans une réduction progressive la possibilité de décharger les officiers de certaines dépenses nécessaires qui faisaient préférer aux éléments plus capables des personnes plus riches. On pense pouvoir en ramener pendant l'année le nombre à 230,000 et continuer ensuite jusqu'à 200,000.

Il est encore question, toujours dans le but de faire des économies, de supprimer les écoles de l'armée, c'est-à-dire les écoles destinées aux enfants de sous-officiers et de soldats. Il convient de dire que cette suppression était prévue depuis longtemps. Ces écoles n'en seront pas moins vivement regrettées par la plupart des officiers qui estiment qu'elles ont fournis jusqu'à présent les meilleurs sous-officiers de l'armée.

Le réarmement de l'artillerie va son train. On estime que cette opération prendra 20 mois et coûtera environ 87,500,000 francs. L'artillerie à cheval sera dotée de pièces de 13 livres et l'artillerie de pièces de 18 $^1/_2$ livres (la livre anglaise pèse environ 450 grammes). Ce sont des canons à recul sur affut, pouvant lancer 25 projectiles à la minute, à une vitesse initiale

d'à peu près 490 m. La fabrication en a été confiée aux manufactures du gouvernement de Woolwich, ainsi qu'à quelques maisons avantageusement connues : Vickers ; Lons & Maxim ; Charles Cammel & Cie ; et W.-G. Amstrong, Whitworth & Co. On prétend que ce matériel est infiniment supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'ici sur le continent.

* * *

La réorganisation de l'armée britannique a fait un grand pas par la nouvelle division de la Grande-Bretagne en 7 commandements militaires, dépendant chacun d'un officier général commandant en chef, muni des pouvoirs et chargé des responsabilités qu'avaient les commandants d'un corps d'armée. Il est fait une situation exceptionnelle à Londres qui forme un district à part et dont le conmandant a les mêmes attributions que celles des officiers généraux commandant les anciens districts : ce commandant a du reste les obligations d'un commandant de brigade à l'égard des bataillons de la garde de Londres et de Windsor.

La nouvelle répartition comprend les commandements suivants (Londres excepté) :

Le commandement d'Aldershot ; quartier-général à Aldershot.
» du Sud ; » Tidworth
(bureaux de l'administration à Salisbury).

le commandement de	l'Est,	quartier-général à	Londres ;
»	l'Irlande,	»	Dublin ;
»	l'Ecosse,	»	Edimbourg ;
»	du Nord,	»	York ;
»	l'Ouest et du Centre,	»	Chester.

L'officier général commandant le district est responsable de l'instrution, de l'aptitude et de la discipline des troupes, ainsi que de l'administration du commandement. Pour tout ce qui concerne les préparatifs en vue de la guerre, l'instruction des troupes et des officiers et l'élaboration de programmes d'exercices et de manœuvres, il est assisté d'officiers de l'état-major général. Il lui sera en outre adjoint, par la suite, un officier du grade de major général (ou de brigadier), auquel sont confiés les services administratifs du commandement.

Cette nouvelle organisation est un acheminement vers la décentralisation de l'armée préconisée par le fameux comité des trois : l'amiral Fischer, lord Esher et le colonel Georges Clarke ; elle est due à l'œuvre d'un comité présidé par le secrétaire permanent du War office, le colonel Edward Ward. Elle s'est opérée sans grandes difficultés et l'on espère être satisfait de ce nouveau système. Les officiers commandants en chef doivent du reste fournir pour le 15 août prochain un rapport sur la manière dont il fonctionne.

Les officiers généraux placés jusqu'à présent, à ma connaissance, à la tête des nouveaux commandements sont les suivants :

Aldershot : le lieutenant-général John French qui reste à son poste et présidera à l'introduction du nouveau système.

Sud : le lieutenant-général Jan Hamilton qui vient de rentrer du Japon et de la Mandchourie.

Est : le major-général R.-C. Hart qui commandait auparavant le district de la Tamise.

Irlande : le général Grenfell qui reste à son poste.

Nord : le major-général Leslie Rundle.

Ouest et Centre : le major-général F. Hordard.

Ailleurs, d'autres mutations sont sur le point de se faire ou ont déjà eu lieu : le lieutenant-général W.-G. Nicholson succédera le 15 juin au feld-maréchal George White dans les fonctions de gouverneur et de commandant en chef de Gibraltar et le brigadier-général G.-M. Bullock prend le commandement des troupes britanniques en Egypte en remplacement du major-général J.-R. Stade. Dorénavant, cette charge sera confiée à un brigadier-général et non plus à un major-général. Sir George White, à son retour en Angleterre, prendra la direction de l'hôpital royal de Chelsea.

* * *

Le directeur du recrutement, le major-général H.-G. Miles, vient de publier son rapport sur le recrutement en 1904. Le nombre des recrues incorporées dans l'armée régulière se monte à environ 42,000 hommes[1]. Ce chiffre est en lui-même satisfaisant ; ce qui l'est moins c'est de constater qu'il ne représente guère que les deux tiers des hommes qui se sont présentés au recrutement ; l'autre tiers a dû être refusé pour incapacité physique. Que dans les pays où le service militaire est obligatoire, il ne soit en général possible de recruter que le 50 °/₀ environ des jeunes gens en âge de servir, celà n'est déjà pas très réjouissant, quoiqu'il s'agisse ici de l'ensemble de la population. Mais en Grande-Bretagne, comme on le sait, le médecin n'examine que des hommes se présentant spontanément, qui estiment tous devoir être recrutés et pour lesquels une sorte d'élimination a déjà été faite car un infirme ne peut songer à s'engager. Il convient cependant d'ajouter que l'on attache, ici plus qu'ailleurs, une grande importance à l'état dans lequel se trouve la denture des futurs soldats et qu'un très grand nombre de candidats on été évincés parce qu'ils avaient une machoire en mauvais état. Dans l'armée, on a même introduit depuis quelque temps des dentistes militaires et l'on s'efforce, par des exortations et des conférences, de faire comprendre au soldat la nécessité de soigner sa bouche.

[1] Dont 912 pour mille sachant lire et écrire et 72 pour mille rentrant dans la catégorie des gens bien élevés (well educated).

D'une façon générale du reste, on insiste actuellement dans les milieux militaires sur l'importance des soins corporels et de l'hygiène. On constate que fréquemment les recrues ne possèdent pas les notions les plus élémentaires de la propreté, qu'elles savent à peine se laver et qu'elles ignorent en général complètement l'hygiène de la bouche et les soins à donner aux pieds ou aux autres partie du corps. Le linge propre ne paraît pas avoir beaucoup d'attraits pour elles et les précautions contre les intempéries leur sont inconnues. Quant au boire et au manger, elles ne regardent guère qu'à la quantité. Il est évident que cette ignorance ou cette insouciance sont des plus regrettables pour une armée appelée à marcher et à combattre sous les climats les plus divers et dans des conditions souvent exceptionnelles. Dans la guerre sud-africaine les maladies ont produit trois fois plus de décès que les blessures et, dans la plupart des cas, il s'agissait de fièvre entérite ou de dyssenterie que bien des hommes auraient pu éviter en prenant quelques précautions hygiéniques. Il faut donc habituer le soldat à la propreté et le mettre en garde contre les dangers auxquels l'expose son insouciance.

Malheureusement le mal a de profondes racines et, à entendre les partisans du service militaire obligatoire, c'est la santé du peuple anglais en entier qui est atteinte; seul le système de la conscription pourrait remédier à cette fâcheuse situation. Si l'on compare le nombre des militaires morts de maladie pendant la guerre franco-allemande d'une part et la guerre sud-africaine de l'autre, on arrive à un pour cent deux fois plus fort dans la dernière de ces campagnes. On fait, en outre, observer qu'à côté des jeunes gens qui ne sont pas acceptés au recrutement, il s'en trouve dans les villes une grande quantité de si faible constitution et de si petite taille qu'ils seraient incapables de supporter la moindre fatigue extraordinaire, et qui naturellement ne peuvent songer à se présenter au recrutement. Lors de la guerre sud-africaine on a dû recruter de ces gens-là faute de mieux, et cela explique la forte proportion des décès causés par les maladies. En outre, parmi les hommes recrutés, il se trouve beaucoup de sans-travail, de gens mécontents de leur genre de vie, qui ont toujours été mal nourris et dont l'organisme est déjà quelque peu abîmé. Ce qu'il faudrait pouvoir recruter, ce sont des hommes de la campagne, ceux qui forment la grosse masse des armées européennes où le service est obligatoire. Mais c'est difficile en Angleterre où le 77 °/₀ de la population vit dans les villes et le 23 °/₀ seulement à la campagne; les agriculteurs ne s'enrôlent guère, en tous cas pas les bons éléments. C'est pour cela que ceux qui préconisent le service militaire obligatoire espèrent trouver dans ce système le moyen de relever le niveau sanitaire de l'armée et de développer les aptitudes physiques des jeunes gens des villes et contribuer ainsi à l'amélioration physique et morale de toute la population urbaine. Ils n'ont peut-être pas tout à fait tort. Ce n'est du reste pas leur seul argument et les nombreuses personnes qu'ils gagnent

chaque jour à leur cause leur donnent l'espoir d'arriver à leur fin. Mais il ne faut pas qu'ils perdent courage, car la lutte sera longue et difficile.

* * *

Le chapitre du nouveau règlement d'infanterie de 1902, qui a trait aux exercices de tir, vient d'être complètement remanié et simplifié. Les commandements de « Armes » (Ready) et de « Joue » (Present) sont supprimés : le soldat doit exécuter les mouvements de la charge, mettre en joue, viser et presser la détente au commandement de « Feu » (Fire), ou de « Feu de vitesse » (Rapid fire). Il est de règle que l'homme tire debout ou à terre, au commandement de *Standing* ou de *Lying* et à terre si aucun commandement n'a été donné. Le tir à genou et assis *(Kneeling* ou *Sitting)* est moins fréquent et se fait quand les circonstances l'exigent. Ces divers mouvements, que l'homme doit ensuite réduire en un seul, sont soigneusement enseignés à chaque soldat individuellement; celui-ci doit connaître à fond chaque position, mais non pas procéder par une série continue de mouvements saccadés. Dans le groupe, on ne demande nullement de la simultanéité ; chacun agit pour son compte et le sous-officier instructeur corrige chaque homme indépendamment des autres.

Le règlement modifié connait deux espèces de feu : *Slow* (lent) soit environ trois balles par minute, et *Rapid*, environ quinze balles dans le même laps de temps, tout en visant avec soin. Si l'espèce de feu n'est pas indiquée, on doit employer le feu lent. Le feu dure jusqu'à ce que le commandant donne un coup de sifflet ou commande « Cessez le feu » *(Cease fire* ou *Unload).*

A propos du tir, je signale encore le fait que le conseil de l'armée s'est enfin décidé à permettre aux militaires de tirer les deux yeux ouverts.

* * *

La réorganisation de l'armée des Indes marche d'une allure bien plus rapide que celle de l'armée britannique. Après deux ans d'études et d'observations, lord Kitchener s'est estimé capable d'élaborer un programme de réorganisation, adopté du reste sans difficulté par les autorités militaires, à la fin de 1904. Avant de réorganiser, il a commencé par des améliorations de détail, en s'efforçant de corriger tout ce qui lui paraissait défectueux dans l'instruction militaire surtout : « Nous devons, disait-il dans un mémorandum publié il y a juste une année, suivre une méthode de préparation à la guerre adaptée aux conditions nouvelles et éliminer absolument toutes les traditions surannées. Dans tous les grades, du simple soldat à l'officier général, chacun a besoin d'un accroissement proportionnel de connaissances, de confiance en soi, de pouvoir d'initiative, d'habitude des responsabilités et de faculté de commandement, qualités qui ne s'acquièrent que par une étude incessante combinée avec une pratique constante. »

La réorganisation va son train, mais elle ne peut se faire en quelques jours, elle coûtera du temps et de l'argent. La nouvelle répartition des troupes ne pourra être réellement effectuée que lorsque de nouvelles casernes auront été construites dans certaines localités. On évalue les dépenses totales à 250 millions de francs, à répartir sur plusieurs années.

Le principe sur lequel lord Kitchener s'est basé est l'organisation de l'armée, dès le temps de paix, en unités de commandement identiques à celles qui la composeraient en temps de guerre. Il faut dire que, jusqu'à présent, il n'existait en temps de paix aucun groupement correspondant aux grandes unités. Pour chaque expédition et même pour chaque manœuvre, on était obligé de fabriquer en quelque sorte les brigades ou les divisions en prenant des unités un peu partout. L'empire des Indes est actuellement divisé en trois commandements de corps d'armée à trois divisions, comprenant chacune une brigade de cavalerie, trois brigades d'infanterie plus les troupes divisionnaires (cavalerie, artillerie, sapeurs, pionniers, etc.). Ces trois commandements portent le nom de leur situation géographique, c'est-à-dire : corps d'armée du Nord, de l'Ouest et de l'Est. On peut voir qu'ils sont concentrés dans la partie septentrionale de la péninsule, la seule menacée par la Russie et depuis laquelle on puisse menacer ce pays. Au sud, on ne laisse à Madras qu'une seule division, la 9e, relevant directement du commandant en chef. Enfin la Birmanie forme également un commandant indépendant (deux brigades d'infanterie, deux batteries de montagne et une compagnie du génie).

Ce nouveau système donne à l'empire des Indes une armée de campagne d'environ 140 000 hommes et laisse disponibles pour l'occupation de la Birmanie et le maintien de l'ordre à l'intérieur environ 90 000 hommes, plus 30 000 hommes de réserve de l'armée indigène. Sur ces 260 000 hommes, 75 000 appartiennent aux troupes britanniques, 155 000 aux troupes indigènes et, ainsi que je viens de le dire, 30 000 à la réserve indigène.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Coup d'œil rétrospectif sur l'année 1904. — Changement du ministre de la défense nationale. — Nouveaux canons de campagne et autres réformes. Manœuvres impériales de 1905. — Déplacement du commandement du 9e corps. — Exercices de skis dans l'armée. — Promotions, mutations, mises à la retraite.

Bien qu'un regard rétrospectif sur l'année 1904 puisse paraître quelque peu hors de saison, alors que plus d'un trimestre de la nouvelle année est

écoulé, qu'il soit cependant permis, en tête cette première chronique de l'année 1905, de passer rapidement en revue les évènements militaires les plus saillants de l'an passé. Au début de l'année 1904, alors comme aujourd'hui, le chauvinisme hongrois avide de séparatisme menaçait l'unité de notre puissance militaire. L'un des problèmes les plus délicats, à cet égard, paraît avoir été résolu d'une manière satisfaisante par l'administration des guerres : savoir l'adaptation de l'instruction et de l'éducation militaires aux circonstances spéciales dans lesquelles se trouve l'Autriche-Hongrie au point de vue des langues. Pour pouvoir juger de l'effet des décisions énergiques prises en ce qui concerne les langues, soit dans le domaine de l'instruction, soit dans celui des rapports au service et dans la vie civile, il faut attendre encore qu'un certain nombre d'années soient écoulées.

L'obstruction persistante, opposée par certains partis politiques aux seins des parlements des deux états de la monarchie, a à peu près paralysé toute action fructueuse, et empêché tout développement et progrès de nos institutions militaires.

Les difficultés qui se sont présentées pour l'instruction, ensuite du retard de l'entrée en casernes du contingent de 1903, ont été heureusement surmontées, grâce à des dispositions appropriées aux circonstances : on s'est efforcé de tenir compte également des deux facteurs essentiels, d'une part de la diminution du temps dont on disposait pour l'instrution, et d'autre part du degré minimum de préparation qu'il est indispensable d'atteindre pour avoir une troupe prête à combattre.

Une conséquence naturelle des circonstances spéciales dans lesquelles on s'est trouvé, a été la suppression des grandes manœuvres en Hongrie. Les conditions climatériques , les grandes chaleurs de l'été, la sécheresse, la misère qui en est résultée pour l'agriculture ont également fait renoncer de ce côté-ci de la Leitha, aux manœuvres de corps et aux manœuvres impériales qui devaient avoir lieu dans la Bohême méridionale.

L'emploi de nos régiments de troupes de chemins de fer et de télégraphe durant la grève d'employés de chemins de fer, en Hongrie, a constitué une épreuve aussi intéressante que réussie de la solidité de nos institutions militaires ; on a pu constater une fois de plus quels sont les services que l'armée peut rendre à la communauté, même en temps de paix, lorsque l'ordre est menacé et que les communications risquent d'être interrompues.

On a continué à travailler avec circonspection à la solution de la question des sous-officiers, pour autant qu'il était possible de le faire par voie d'ordonnance : il y a lieu de citer dans ce domaine le nouveau mode d'attribution de récompenses de service, l'extinction des peines disciplinaires, l'admission d'un licenciement après bans, etc. On pourrait aussi mentionner à ce sujet, en se plaçant à un point de vue spécial, la création du corps des officiers d'administration, des remplaçants de ceux-ci, des remplaçants des-

comptables et enfin la constitution d'un personnel payant pour le service technique d'administration auxiliaire, personnel recruté parmi les sous-officiers porteurs de certificats.

Des très nombreuses ordonnances touchant à l'organisation, à l'administration et à l'instruction de l'armée, ordonnances qui passent inaperçues et dont le public ne fait pas grand cas, il y a lieu d'extraire les innovations suivantes : création de deux escadrons d'escorte du train, institution d'un cours de télégraphistes d'infanterie, attribution au corps d'armée de nouveaux fours à cuire sur roues, augmentation de la dotation en munition de l'infanterie avec diminution de volume, transfert de l'Académie technique (artillerie et génie) de Vienne à la station de villégiature de Mödling.

La mort a malheureusement creusé des sillons profonds dans les rangs de l'armée ; des hommes regrettés et difficiles à remplacer ont disparu. Les noms de Bechtolsheim, Windischgrätz, Wetzer et Brunner appartiennent à l'histoire ; nous avons rendu à ces hommes l'hommage qui leur était dû, dans les chroniques d'avril et de décembre 1904. Avant la fin de l'année les noms suivants sont venus allonger encore la liste des décès : le Feldmarschalleutnant Ratzenhofer, philosophe connu dans le monde entier et le médecin d'état-major Dr Zimmermann, dont la renommée comme opérateur a pénétré bien au-delà des frontières de l'Autriche-Hongrie.

* * *

Par acte souverain du 11 mars 1905, S. M. l'Empereur a relevé le ministre de la défense nationale, le général d'artillerie comte Welsersheimb, de ses fonctions et a appelé pour le remplacer, le commandant du 9e corps, siégeant à Josefstadt, général d'artillerie Schönaich.

Le général comte Welsersheimb quitte, après vingt-cinq années d'activité zêlée et fructueuse, le ministère qu'il a dirigé en faisant successivement partie de pas moins de dix cabinets. Il a atteint soixante-dix ans et a près de cinquante-trois années de service. Le nouveau ministre, général Schönaich, qui pendant de longues années a été attaché à feu l'archiduc Albert, entre en fonctions à un moment difficile. La chambre des députés a, il est vrai, déjà adopté la loi de recrutement pour 1905-06, mais elle n'a pris pour base que le contingent de 1889, absolument insuffisant jusqu'ici et qui ne répond plus en aucune façon aux besoins de l'armée. Une nouvelle loi sur la défense, un code de procédure pénale militaire et une loi sur les fournitures à l'armée doivent sous peu être présentés au Parlement. Toute l'armée suit avec de grandes espérances et en faisant des vœux ardents de succès, les premiers pas du nouveau ministre ; grâce à sa longue activité en qualité de premier chef de section du ministère impérial de la guerre, il domine parfaitement les ramifications étendues de tout l'organisme militaire ; c'est un homme énergique et éloquent. Dès l'un des pre-

miers jours de son arrivée au pouvoir, au moyen d'un interview relatif aux agitations séparatistes hongroises, tendant à la constitution d'une armée distincte pour la Hongrie, le général Schönaich a pris position ouvertement et s'est déclaré partisan convaincu et inébranlable de l'armée austro-hongroise une et indivisible. Son exposé a trouvé aussi peu d'écho dans la presse hongroise, qu'un appel, adressé à la douzième heure, aux chefs politiciens hongrois, par « un vieux soldat », dans une brochure qui vient de paraître sous le titre de l'*Unité de l'armée austro-hongroise.*

L'auteur de cet opuscule — qu'on dit avoir été inspiré par un de nos généraux les plus hauts placés dans notre armée, on cite son nom, — cherche à atteindre, par des arguments techniques, ce que les ministres de Sgell et Tisza n'ont pu réussir à faire : c'est-à-dire d'endiguer les aspirations nationales de l'Etat hongrois.

Pas plus cet appel que les autres ne paraît avoir atteint le but visé, comme le démontre la crise ministérielle qui persiste et paraît insoluble. Grâce à certaines circonstances matérielles qui produisent plus d'effet que les argumentations techniques, les protagonistes de la séparation hongroise ont pris si fermement pied, qu'il ne faut plus guère compter sur une renonciation volontaire de leur part à l'indépendance militaire de la Hongrie. C'est dans ce sens que le correspondant de Budapest de la *Neue Freie Presse* écrit en se faisant le porte-parole de ceux dont la voix domine le pays hongrois : « Langue hongroise pour les commandements et au régiment, » corps indépendant d'officiers hongrois, emploi exclusif de la lan- » gue d'état hongroise dans la procédure pénale militaire, solution de la » question des drapeaux et emblèmes, l'opposition coalisée envisage tous » ces vœux non comme des prétentions qui peuvent être admises tout » naturellement ensuite des victoires du scrutin, mais comme des revendi- » cations auxquelles il doit être fait droit en exécution des compromis » de 1867. »

* * *

Quant au nouveau canon de campagne le « Pester Lloyd », toujours bien informé sur les questions militaires, dit à la fin de février, que les essais de tir, qui ont été faits les jours précédents par une batterie de quatre nouveaux canons, sur la place de tir de Vienne-Neustadt, sont en relation directe avec les essais de tir et les épreuves de marche, faits en été 1904[1], sur les places de tir de Hajmasker et Erkeny en Hongrie, par une commission spéciale présidée par le général d'artillerie prince Lobkowitz. Cette commission avait eu la tâche, en été, de se prononcer définitivement sur l'affût, la culasse, l'appareil de hausse, les boucliers et la munition.

[1] Voir Chronique autrichienne : octobre 1904, p. 730-733.

Après des essais poussés à fond la commission présenta ses propositions au ministère de la guerre de l'empire, qui chargea l'arsenal d'artillerie de Vienne d'établir un modèle de canon, qui réaliserait et comprendrait tous les détails de construction proposés par la commission spéciale ; ce canon devait servir de modèle pour la création du nouveau canon de campagne.

Après l'établissement de ce modèle, on construisit quatre nouveaux canons et l'on en forma une batterie d'essai avec laquelle on fera encore des expériences à Vienne-Neustadt et à Hajmasker, devant la même commission spéciale également présidée par le général d'artillerie prince Lobkowitz.

Comme les décisions définitives ont déjà été prises en ce qui concerne les parties principales du nouveau canon, soit la construction de la bouche à feu, de l'affût, de l'avant-train, du caisson à munitions et de l'appareillage de la pièce, les essais actuels vont conduire la question du nouveau canon à sa solution définitive, au point de vue technique tout au moins. C'est le côté financier qui va dorénavant passer au premier plan.

La délégation de l'administration de l'armée a, comme on le sait, consenti pour 1905 un acompte de 50 millions de couronnes, pour l'acquisition du nouveau canon de campagne, pour la production en grand du canon lui-même, de l'affût, du caisson à munitions, de l'équipement de la pièce, des voitures du train, du harnachement, de la sellerie, de la munition et de tous les accessoires qui sont nécessaires pour la constitution d'une batterie prête à marcher à l'ennemi. Cette somme ne sera, cependant, pratiquement disponible que lorsque les Parlements des deux états auront admis la loi de finance nécessaire. Cependant comme cet acte législatif n'a pas encore été voté en Autriche plus qu'en Hongrie, on n'a pas pu adjuger la fourniture des pièces des nouveaux canons, dont la production a été réservée à l'industrie privée autrichienne et hongroise.

Voilà ce que disait le « Pester Lloyd », à fin février. A la mi-mars, les journaux quotidiens ont rapporté les brillants résultats des essais faits à Hajmasker avec la baterie d'essai qui fut dirigée en plusieurs étapes successives de la place de tir par Edenburg et Vienne-Neustadt sur Vienne. D'après le *Wiener Tagblatt*, le nouveau canon à été déclaré non seulement excellent, mais encore le meilleur des canons actuels. Toutes les modifications apportées aux diverses parties du canon dans le courant de l'été dernier ont donné toute satisfaction, de sorte qu'il n'y a plus à ce jour aucun défaut quelconque à relever.

On a mandé de Buda-Pest au *Wiener Tagblatt* qu'à l'occasion de ces essais de tir, le 6 mars 1905, on a tiré à Hajmasker contre un mur en ciment de 90 centimètres d'épaisseur à une distance de 2000 mètres ; le projectile traversa non-seulement le mur, mais il fit encore des destructions

considérables derrière celui-ci. On a tiré, avec une seule pièce, 250 coups successifs au tir rapide, sans qu'on constatât le moindre changement dans l'équilibre de la pièce et la précision.

Ensuite de l'introduction imminente du nouveau canon, il sera nécessaire d'apporter des modifications à l'organisation de l'artillerie, modifications qui, du reste paraissent déjà nécessaires au point de vue tout général de l'armée. La question de la nouvelle dotation en artillerie de deux armées a déjà été annoncée au Parlement hongrois[1].

Des 47 divisions d'infanterie de l'armée, la 1re et la 18e sont dotées d'artillerie de montagne ; pour les 45 autres, il n'existe que 42 régiments d'artillerie divisionnaire, de telle sorte qu'on créera probablement trois nouveaux régiments.

Les quatorze régiments d'artillerie de corps subsisteront et on leur attribuera des subdivisions d'obusiers de campagne. La division d'artillerie de montagne tyrolienne sera augmentée de deux batteries de campagne à voie étroite de quatre pièces chacune.

Dans la zone d'occupation existent actuellement onze batteries de montagne qui sont absolument détachées des régiments d'artillerie de corps dont elle font partie, stationnés dans l'intérieur de la monarchie. De ces onze batteries, auxquelles on en adjoindra une douzième, on formera trois divisions de quatre batteries chacune.

Les huit divisions de batteries à cheval ne suffisent pas, elles non plus : avec les cinq divisions de cavalerie et les onze brigades de cavalerie indépendante actuellement existantes on pourrait former au moins dix divisions de troupes de cavalerie, qui chacune devrait être dotée d'une division de batteries montées : il faudrait dônc aussi créer deux nouvelles divisions de batteries à cheval.

Il y a encore d'autres modifications organiques qui sont projetées ; elles ne sont pas, il est vrai, en relation avec le nouveau canon, mais il peut en être fait mention à cette place à l'occasion des autres modifications projetées.

L'artillerie de forteresse, qui, jusqu'ici, avait dix-huit unités, sera augmentée de deux bataillons ; on projette aussi l'organisation de divisions indépendantes d'obusiers de siège. Il est question de créer un bataillon de télégraphistes et, d'attacher une patrouille de télégraphistes d'infanterie à chaque division de troupe d'infanterie et à chaque brigade de montagne.

Dans les troupes de train on projette la création de trois escadrons du train, un escadron normal et deux du train de montagne pour les brigades de montagne de l'arrondissement militaire de Zara.

[1] Voir Chronique autrichienne de décembre 1904, p. 892.

Enfin, des subdivisions de mitrailleuses doivent être attachées aux divisions et aux brigades des troupes de cavalerie.

On peut dire, sans trop se risquer, que réserves faites de savoir si les allocations budgétaires nécessaires seront votées par le Parlement, toutes ces réformes militaires seront un fait accompli dans trois ans d'ici. Cependant la *Militär Zeitung* qui fait l'énumération des projets ci-dessus mentionnés, estime qu'étant donné la situation actuellement prise par la Hongrie, toute demande présentée en faveur de l'armée commune, soulèvera certainement une contre-demande de concessions dans le domaine de la nationalité, concessions qui tendront à faire faire un pas en avant à la question de l'indépendance de l'armée hongroise. Il y a malheureusement lieu de douter que le Parlement autrichien consente, dans ces conditions, à faire de nouvelles dépenses pour l'armée commune ; il y a donc actuellement peu d'espoir de voir aboutir les projets qui entraînent des augmentations de dépenses et dont le but est de reconstituer et de développer l'armée ; cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'une loi comme la nouvelle loi militaire qui porte augmentation des contingents de recrues.

Le renvoi à l'automne de la prochaine session de la délégation serait aussi une chose dores et déjà décidée. Personne plus que la « grande silencieuse », l'armée, n'espère ardemment que d'ici là les esprits se seront calmés en Hongrie et que la situation parlementaire se sera éclaircie.

* * *

Comme l'annoncent quelques journaux quotidiens, les manœuvres impériales d'automne auront lieu en Bohême méridionale, dans la contrée de Strakonitz, là où elle auraient dû avoir lieu l'année passée, alors qu'elles ont été renvoyées à cause de la sécheresse.

Les *Marodny Listy* donnent sur ces manœuvres toute une série de renseignements qu'ils tiennent d'une source militaire qui paraît être autorisée. Prendront part aux manœuvres: le 8e corps (Prague), le 9e corps (Josefstadt), en outre des fractions du 14e corps (Innsbruck), du 2e corps (Vienne), et du 1er corps (Cracovie) ; de plus, les bataillons de pionniers n° 2 (Linz), n° 3 (Prague), et n° 8 (Theresienstadt). En tout, 88 bataillons d'infanterie, 16 escadrons, 36 batteries de campagne et 4 batteries d'obusiers seront sur pied. Le chiffre total des troupes d'infanterie atteindra 43 000 hommes.

On organisera dans la cavalerie de chacun des 8e et 14e corps une subdivision de mitrailleurs à cheval et deux subdivisions dans celle du 9e corps. Enfin on fera usage dans le cours des manœuvres d'une section d'aérostation, de la télégraphie sans fil, d'un grand camion automobile de route, d'une subdivision d'automobiles et de cuisines roulantes.

* * *

Le commandement du 9e corps installé dans la vieille et petite forteresse de Josefstadt, sur l'Elbe, sera prochainement transféré à Leitmeritz, ville industrielle très prospère de la Bohême septentrionale.

Le conseil communal de cette ville a consenti à fournir les locaux nécessaires pour le commandement du corps, pour le commandement d'une brigade d'artillerie, et d'une division d'infanterie de landwehr, enfin d'un régiment d'infanterie et d'un d'artillerie.

Ces changements s'opèreront probablement en 1907, époque pour laquelle les nouvelles constructions et spécialement le bâtiment destiné au commandement de corps doivent être prêts.

* * *

De toutes les parties de la monarchie dans lesquelles la neige favorise les exercices de skis, arrivent, avec la fin de l'hiver, de nombreux rapports sur de grands exercices de skis exécutés avec succès et bravoure par les détachements qui ont été formés partout dans ce but.

Dans le territoire du 7e corps, dans le S.-E. de la Hongrie, un exercice de skis a été organisé en février. Il a duré quinze jours. Y ont pris part deux sous-officiers par régiment, sous le commandement d'un officier éprouvé au sport du ski. Le 8e jour déjà, on a fait exécuter au détachement un exercice de marche considérable avec équipement de marche complet, en terrain varié ; une distance de 25 km. avec différence de niveau de 502 mètres a été franchie en 3 heures 40 minutes. Les jours suivants, les conditions de marche du détachement furent rendues plus difficiles: marche en serpentant, conservation d'une certaine direction de marche, saut par dessus des barrières d'un mètre de hauteur, franchir des talus de 45°.

Au cours d'exercices de service de renseignements, d'avants-postes et du service de sûreté en marche on a constaté que des patrouilles qui sont revêtues de vêtements blancs se distinguent si difficilement du terrain recouvert de neige sur lequel elles se meuvent, qu'elles peuvent s'approcher jusqu'à 60 ou 80 pas de celles de l'ennemi, sans être aperçues.

On relate que les exercices suivants ont été exécutés aux environs de Gottesgab, dans l'Erzgebirge de Bohême : le Keilberg (1244 m.) a été gravi en 65 minutes, par une température de un degré au-dessous de zéro et avec une neige qui ne portait pas ; quelques jours plus tard ce fut le tour du Spitzberg, une quille de 300 mètres de hauteur, placée sur une coupole aplatie, avec des pentes de 70 degrés, l'ascension a duré 1 ¼ heure alors que les hommes ne pouvaient avancer qu'en grimpant de côté.

De la frontière entre la Hongrie et le Siebenburg (45 km. avec une différence d'altitude de 1500 m.), du haut Tatra dans le Voralberg et du Tauern, on a envoyé aux journaux quotidiens, des récits de courses militaires réus-

sies, exécutées avec des skis. Tout cela prouve que le sport du ski à titre d'exercice militaire est fort goûté et pris en sérieuse considération dans l'armée.

* * *

Comme toutes les années avant l'établissement du tableau d'avancement normal en mai et en novembre, nous enregistrons une série de mutations dans le haut commandement et un certain nombre de mise à la pension de retraite.

Cette année-ci, ces mutations du personnel revêtent une importance particulière. Elles n'intéressent pas moins de cinq commandements de corps et le commandement de la Dalmatie. D'un intérêt spécial est la nomination aux fonctions de général-inspecteur des troupes du Feldzeugmeister archiduc Frédéric, jusqu'ici commandant du 5e corps d'armée (Pressburg). Cette nomination met un terme au bruit très colporté qui annonçait la suppression des inspectorats généraux.

A de même prêté à de nouveaux commentaires la retraite du Feldzeugmeister Galgoczy, relevé du commandement du 10e corps d'armée (Przemysl). On a voulu y voir un incident de la lutte des partis en Hongrie; les journaux allemands en ont fait une nouvelle sensationnelle. Tout cela sans motif. Un démenti officiel n'a pas tardé à remettre toutes choses en leur place.

Le commandant du 13e corps d'armée (Agram), Feldzeugmeister baron Edler de Klobus a passé au cadre de retraite le jour du 30e anniversaire de son entrée au service actif. Un autographe de l'empereur l'a remercié des services rendus. Il a été remplacé par le lieutenant-feldmaréchal comte Orsini de Rosenbery, tandis que le feldmaréchal baron Steinninger recevait le commandement du 8e corps. Steinninger fut lontemps attaché militaire à Berlin, où il jouissait des bonnes grâces spéciales de l'empereur. Le feldzeugmeister Horsetzky, commandant militaire à Zara, frère du commandant de corps de Cracovie, a été nommé à la tête du 10e corps d'armée, et remplacé à Zara par le lieutenant-feldmaréchal Varescanin, du 15e corps d'armée, à Sarajewo.

En outre encore, au 9e corps, à Josefstadt, le lieutenant-feldmaréchal von Latscher, remplaçant le feldzeugmeister Schönaich nommé ministre de la défense nationale, et au 5e corps à Kaschan, le lieutenant-feldmaréchal Pucherna, remplaçant le général de cavalerie baron Mertens passant au cadre de retraite. Pucherna a été pendant plusieurs années commandant de la forteresse de Przemysl.

L'archiduc Otto a été nommé inspecteur général de la cavalerie. Enfin, dans l'armée de mer, le vice-amiral comte Montécuculi a été nommé amiral et commandant de la marine.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'incident Hagron-Percin. — La communication des notes. — Les *Conférences* de l'Ecole de Versailles. — Au cabinet du ministre de la guerre. — Les « Souvenirs » de deux généraux. — Des images et des livres.

Le mois a été assez vide, ou du moins les événements proprement militaires n'y ont tenu qu'une place restreinte. L'armée pourtant a fait beaucoup parler d'elle, mais incidemment et indirectement.

Un des incidents auquel je fais allusion est la rencontre du général Hagron avec le général Percin, au concours hippique. Celui-ci qui est plus jeune que celui-là, et qui a été son subordonné aux manœuvres de l'an dernier, s'est approché de celui-là et l'a salué. Mais le général Hagron a refusé de rendre ce salut, estimant que le général Percin s'était disqualifié par le rôle louche qu'il a joué. Envoi de témoins. Tentatives d'arbitrage. Echec des pourparlers. Les deux adversaires ont exprimé mutuellement le jugement qu'ils portaient l'un sur l'autre dans des lettres qui ont été rendues publiques. Celle du général Hagron tendait à déconsidérer son « camarade. » Aussi a-t-il été frappé de quinze jours d'arrêt, tandis que le général Percin, seulement coupable d'avoir laissé publier sa lettre sans en avoir obtenu l'autorisation, subissait une peine moindre.

Il y aurait bien des réflexions à tirer de ce très symptomatique incident : mais elles seraient vraiment trop étrangères à ce dont nous avons à nous occuper ici. Je me contenterai de faire observer qu'il dénote la faillite de cette politique d'apaisement à laquelle M. Berteaux a cru devoir faire tant de sacrifices.

Un mot encore à propos de « l'affaire des fiches ».

En votant le budget, le Parlement y a inscrit un article interdisant de mettre en disgrâce un fonctionnaire quelconque, civil ou militaire, sans lui avoir donné connaissance de son dossier. Déjà, M. Maurice Berteaux a prescrit de refaire les dossiers du personnel, de les édulcorer, et de donner communication aux intéressés de cette version atténuée et émasculée.

L'intention est très louable. Mais qu'en restera-t-il dans la pratique ?

D'abord, on peut se servir d'un langage conventionnel qui masque la réalité des faits. Tout le monde sait ce que signifiait naguère l'expression : « Excellents principes. » On sait aussi qu'il y a certaines formules atténuantes et d'autres aggravantes. Tel personnage a appris à ses intimes que toute recommandation émanant d'eux serait considérée comme non avenue et jetée au panier si elle était accompagnée d'un superlatif quelconque. Recommander quelqu'un, « tout court », c'était le recommander « pour tout de bon ».

Le recommander « chaudement, d'une façon particulière, de tout cœur, » c'était ne le recommander que pour la frime.

D'autre part, que voulez-vous qu'un officier dise si ses notes portent qu'il coupe son pain au lieu de le rompre et qu'il met ses coudes sur la table? Eh bien, de pareilles notes suffisent à le perdre irrémédiablement — nous allons en avoir la preuve tout à l'heure — dans l'esprit de certaines gens. Donc, je le répète, l'intention peut avoir du bon ; mais je n'attends pas de la mesure prise des résultats bien brillants. Je crois que les choses seront après ce qu'elles étaient avant, ou peu s'en faut.

* * *

Parlons d'autre chose, et, par exemple, occupons-nous des livres. En voici un tas qui attendent leur tour.

Sous ce titre : *Le rôle de l'officier dans la Nation armée*, M. Albert Maréchaux, imprimeur à Meulan-Hardricourt (Seine-et-Oise), met en vente les cours introduits à l'*Ecole militaire de l'artillerie et du génie* par l'initiative du colonel Valabrègue qui commandait naguère cette Ecole, et avec l'approbation du général André. A la date du 6 octobre 1902, celui-ci a revêtu de sa signature un programme de dix-huit leçons dont quatorze seulement sont publiées. J'ignore pour quelles raisons on n'a pas voulu recueillir les quatre autres: la 1re (*Notions de droit public*) ; la 8e (*Etude du milieu gouvernemental*) ; la 12e (*Le droit de la guerre*) et la 13e (*Hygiène et physiologie*).

Toujours est-il qu'il est intéressant de connaître les idées dont le chef de cabinet actuel de M. Berteaux s'est fait le promoteur. Et la substance même de ces trois volumes mérite qu'on les lise. Ce n'est pas pourtant qu'il n'y ait des réserves à présenter sur leur contenu. Trop d'ouvriers ont collaboré à l'œuvre pour que celle-ci présentent toute l'unité et l'homogénéité désirables. De plus, certains de ces ouvriers étaient un peu neufs : ils sortaient à peine d'apprentissage, et n'étaient point en possession de toute la maîtrise nécessaire. Mais il ne faut pas oublier que c'était là un début : les commencements sont toujours marqués par des incertitudes et des tâtonnements. Peut-être même pourrait-on dire justement qu'il est remarquable qu'un travail aussi étendu et aussi nouveau présente aussi peu de défectuosités et de défaillances. En tous cas, sa lecture ne peut que faire plaisir aux personnes — de plus en plus nombreuses dans notre armée, heureusement! — qui prennent souci du bien-être (matériel et moral) du soldat.

Dans le premier volume, c'est en s'appuyant sur la méthode historique, indiquée dès 1901 par le général André, dont l'esprit scientifique et les théories positivistes s'accordaient pour rechercher cette base. c'est en s'appuyant, dis-je, sur la méthode historique que les conférenciers se sont efforcés de définir le principe de la « Nation armée, » de déterminer la mentalité que

doivent avoir le soldat et l'officier dans l'armée actuelle, enfin de montrer par quelle évolution celui-ci qui, jadis, n'était qu'un chef, un conducteur d'hommes, doit se transformer pour devenir un instructeur et un éducateur.

Pour bien remplir ce rôle, auquel il n'était pas préparé, il a besoin de sortir de l'étroite spécialité de son métier. C'est pourquoi, dans le second volume, se trouvent l'étude des milieux sociaux d'où sort le soldat, l'exposé sommaire des connaissances générales que doit posséder l'officier pour s'acquitter de l'enseignement dont il est chargé, une analyse succincte des principes dont il a besoin pour donner avec fruit cet enseignement.

On y trouvera aussi sur le monde ouvrier, sur les relations entre employeurs et employés, sur les institutions de mutualité et de prévoyance. des notions présentées d'une façon claire et avec précision.

Dans le troisième volume sont définis les principes de la solidarité militaire et de la discipline, tels qu'on les conçoit aujourd'hui l'une et l'autre. On y voit quels sont les procédés par lesquels on espère améliorer la vie de caserne, procédés dont le résultat sera de réaliser l'éducation morale du soldat.

On y remarquera notamment les institutions nouvelles qui ont été créées au 11e régiment d'artillerie, pendant le peu de temps que le colonel Valabrègue a passé à la tête de ce corps. En outre de bibliothèques, de salles de lecture et de récréation pour les canonniers et les brigadiers, il a ouvert une Caisse de prévoyance dont le but est de resserrer les liens de solidarité qui unissent tous les hommes du régiment, ce qui ne peut que contribuer à améliorer leur situation en leur donnant le goût et l'habitude des méthodes de la mutualité.

Puisque je suis amené à parler du chef du cabinet du ministre, je profite de cette occasion pour dire que la place qu'il occupe n'est pas exactement celle que lui attribue l'opinion publique. On s'imagine qu'il joue un rôle prépondérant analogue à celui que le général Percin avait assumé au temps où il était investi du même emploi. Je crois qu'on se trompe. Soit que M. Berteaux ait une personnalité plus accusée que celle du général André, soit qu'il redoute de laisser son principal collaborateur exercer une sorte d'omnipotence, soit que celui-ci tienne spontanément à rester dans l'ombre, il est certain que le général Valabrègue n'est pas l'instigateur de ce qui se fait au ministère. Il ne dirige pas tout, de la coulisse. Il est plutôt un bon premier employé, intelligent, prévoyant, actif, infatigable. Il joue les Berthier auprès d'un chef qui, lui, ne joue pas les Napoléon. Je veux dire simplement qu'il n'est pas responsable des décisions prises, encore que souvent la presse lui attribue soit l'exclusive confection des tableaux d'avancement, par exemple, soit telle mesure de rigueur ou de clémence. Il est capable, assurément, d'être plus qu'un agent d'exécution. Mais je crois ne pas me tromper en affirmant qu'il n'est, *volens aut nolens*, qu'un simple agent d'exécution.

Je ne sortirai pas des officines de la rue Saint-Dominique en signalant *La vérité sur les fiches*, par l'ex-capitaine Mollin (Librairie Universelle). Ce récit douloureux est très exact, très bien fait. Peut-être les lecteurs non prévenus se laisseront-ils tromper par le personnage fictif (le gendarme Thérez) qui cache la personne réelle du capitaine Humbert. Il y a aussi çà et là quelques allusions à des incidents intimes qui ne sont pas très connus du grand public. Mais les circonstances ont voulu que je fusse très au courant de tous les « dessous » des affaires qui se sont produites; j'en ai parlé dans mes chroniques, avec toute la discrétion nécessaire, mais assez clairement, j'espère, pour que les lecteurs de la *Revue militaire suisse* retrouvent dans le récit de l'ex-capitaine des faits qui leur ont été déjà contés : mes révélations compléteront et commenteront les passages obscurs de son récit.

Le « gendarme Thérez », dont je viens de dire un mot, a été déjà réhabilité par la brochure de M. Bunau-Varilla, que j'ai analysée ici même l'an dernier (page 376). Il vient d'être *re*-réhabilité (deux sûretés valent mieux qu'une !) par M. Maurice Berteaux, lequel vient de lui rendre, dans la réserve, ses galons de capitaine, en l'affectant au régiment de Lisieux...

... Mais je voulais ne parler que de livres, et voici que je me laisse aller à m'échapper par la tangente.

Revenons à nos moutons.

A propos du général Castex, le mot « moutons » est peut-être déplacé. Ou, si on l'emploie, il faut ajouter : « enragé ». L'honorable homonyme du directeur de l'infanterie est un violent, en effet, auquel sa violence a coûté cher. Il y a quelque quinze ans, des écarts de langage l'ont obligé à quitter l'armée.

Cette disgrâce est loin de l'avoir calmé. Il ne contemple pas les événements avec une sérénité olympienne. Il ne juge pas les gens avec une indulgence excessive. Peut-être même serait-on en droit de suspecter son impartialité. Il est resté attaché à l'ancien régime; il n'aime pas la République, ni les républicains, et il ne le leur envoie pas dire. Il a le culte, peut-être même le fétichisme de la bonne éducation. Il a vécu à la cour, ne fût-ce qu'à la cour du Khédive, à laquelle il a été attaché en qualité de précepteur ou de gouverneur militaire du fils et héritier présomptif du vice-roi : aussi considère-t-il comme fautes presqu'impardonnables les manquements à l'étiquette, les infractions au code de savoir-vivre. Pour lui, comme pour le maréchal Castellane, couper son pain et mettre les coudes sur la table, c'est se rendre incapable d'exercer un haut commandement.

Néanmoins les œuvres du général Castex m'ont plu par leur ton de franchise, leur sincérité, leur clairvoyance aussi, car il me semble qu'il voit juste, s'il interprète souvent de travers. Il a le coup d'œil intelligent, perspicace,

et sa passion, qui communique à ce qu'il écrit le charme de l'entrain, d'un entrain agaçant, j'en conviens, si on est pas indifférent ou tolérant, cette passion rend ses livres singulièrement vivants.

En voici quatre que je viens de recevoir, tous les quatre édités (et très bien édités) par la maison Capiomont. Ils datent de 1901, 1902 et 1904, et je suis tout confus, moi qui lis énormément par goût et par devoir, de ne les connaître que depuis quelques jours. Il en est trois (*Ce que j'ai lu*, — *Lettres à une inconnue*, — *Au bivouac et plus tard*) qui ne touchent que très accidentellement aux questions militaires. Mais les deux volumes d'autobiographie intitulés *Ce que j'ai vu* méritent assurément de trouver place dans les bibliothèques d'officiers, à côté de *La guerre telle qu'elle est* du lieutenant-colonel Patry, à côté aussi de tous les souvenirs écrits par des hommes compétents et de bonne foi. La bonne foi professionnelle du général Castex me paraît à l'abri du soupçon.

Voici encore des souvenirs personnels d'un général. Cette fois, c'est de la librairie Berger-Levrault qu'ils sortent. Ce sont les « lettres de campagne » du général Vanson (*Crimée*, *Italie*, *Mexique*). Je les recommande aussi pour leur sincérité et pour la clairvoyance qui s'y manifeste.

L'auteur était artiste autant que militaire : deux croquis en couleurs nous prouvent qu'il dessinait et peignait avec goût. Cette particularité donnait un caractère particulier à son esprit et le prédisposait à devenir le créateur du Musée historique de l'armée, le président de la « *Sabretache* », société qu'il avait fondée ou contribué à fonder, pour réunir tout ce qu'on pouvait trouver de vieilles armes, de vieux uniformes, et d'autres objets ou effets pouvant illustrer en quelque sorte l'histoire de l'armée française.

Il ne m'a pas semblé que son style fût éclatant, coloré, pittoresque. Les qualités artistiques de son pinceau, il ne les a pas transmises à sa plume. Les deux aquarelles dont j'ai parlé tout à l'heure ont une netteté, une franchise, une gaîté, un esprit, que je n'ai pas trouvés au même degré dans ses récits. N'empêche que ceux-ci sont dignes d'être lus, et je répète qu'ils me paraissent très recommandables.

* * *

Et maintenant voici des images, beaucoup d'images, rien que des images, ou presque.

Le capitaine Famelard, qui commande au fort de Frouard une batterie du 6e bataillon d'artillerie, a voulu montrer à ses canonniers quelques vues du champ de bataille de Frœschwiller; il a été en prendre diverses photographies. Puis l'idée lui est venue de les réunir en un album. La maison Chapelot s'est chargée de ce travail, dont elle s'est acquittée avec le soin qu'elle apporte à tout ce qu'elle fait. Le portefeuille qu'elle met en vente constitue une collection fort belle, artistiquement et militairement intéres-

sante. Il est regrettable seulement que les photographies aient été prises à une saison autre que celle de la bataille. Il est regrettable aussi que le temps ait fait son œuvre et qu'il ait transformé les lieux désormais célèbres où la Fortune nous a abandonnés pour longtemps.

La même maison Chapelot a été sensible au reproche que je lui ai adressé, il y a deux mois, d'avoir imprimé un livre didactique comme elle eût imprimé un ouvrage de luxe. (Je trouvais la mariée trop belle et je m'en plaignais !...) Il s'agissait, vous vous le rappelez, de la traduction par le capitaine Corteys, de l'ouvrage du colonel Hauschild *(Solutions de thèmes tactiques)*, où j'aurais souhaité qu'on différenciât, par le choix des caractères, les différentes parties de chaque solution : énoncé du thème, principes à observer pour le résoudre, conception générale de la solution, ordres de détail donnés en conséquence, discussions et explications. Le clair génie de notre race, disais-je, exige des facilités dont les Allemands se passent.

Le recueil que la maison Chapelot édite aujourd'hui est encore un recueil de solutions de problèmes tactiques. Mais il ne s'agit ici que de tactique de détail, de détail infime. C'est une étude microscopique, qui ne va pas au delà d'une section.

L'auteur, le lieutenant Adrien Balédent, du 104e régiment d'infanterie, a envisagé la section dans les diverses situations où elle peut se trouver, comme avant-garde, flanc-garde, soutien d'artillerie, etc., etc. Il a examiné ainsi une trentaine de cas concrets, et c'est le recueil de ces *Trente problèmes tactiques* qu'on est en train d'imprimer. Je crois que ce livre rendra les plus grands services aux officiers d'infanterie, voire aux sous-officiers et notamment aux candidats à Saint-Maixent. Je le signale donc avec le plus grand plaisir et je le recommande tout particulièrement aux lecteurs studieux de la *Revue militaire suisse*. Je me réserve, d'ailleurs, d'en reparler le mois prochain, quand l'ouvrage sera en vente ; on ne juge jamais très bien sur épreuves.

Le 71e Trainglaux !... Nous appelons « *tringlot* » le cavalier du train des équipages militaires. Et nous avons coutume d'écrire ce sobriquet comme je viens de le faire. L'auteur du livre que voici le sait fort bien ; mais, partisan de l'orthographe étymologique, il trouve stupide de supprimer l'*a* du « train » dans un mot qui en provient évidemment. Or, il déclare qu'il ne lui plaît pas de subir cette stupidité.

Il ajoute :

Je saisis l'occasion d'avertir charitablement que, si l'on estime que certaines constructions ou tournures de grammaire et de style contrepointent quelque prétendue règle, vont à son encontre, elles auront été *voulues*. D'autre part, si des termes, regrettablement devenus désuets, en une langue aussi pauvre que la nôtre, ains qui n'en restent pas moins de nature, de quiddité,

d'essence française, sont pris, par d'aucuns, pour des mots forgés, des néologismes, cette abusion déclarera, prouvera seulement fors leur imbécilité, leur inscience. Les gens sont, les uns si ignares ou si bêtes, les autres si allourdis, molestes, proclifs à maleté, et si pleins de cantèle, hypocrites, que j'ai cuidé indispensable ce petit avis.

Que dites-vous de ce morceau ? Ne semble-t-il pas prouver que nous avons affaire à un homme qui cherche à nous frapper moins par l'originalité de la pensée que par les excentricités de la forme ? Quant au fond, en effet, c'est cet antimilitarisme littéraire qui est si fort à la mode en ce moment. Un «liminaire bref» nous indique les intentions du livre. Voici en quels termes :

L'armée est l'école du vice.
L'armée est l'école du vol.
L'armée est l'école de la lâcheté.
L'armée est l'école de l'antipatriotisme.
L'armée obligatoire cause la dégénérescence de la race.
Les gradés, grands ou petits, savent cela aussi bien que les hommes; mais ils ne l'avouent pas.
Il existe une hypocrisie, d'allure et de ton militaire, qui n'est pas la moins détestable.

Est-ce vrai ? A supposer que ce soit vrai, convient-il de le dire ? Je n'examinerai pas aujourd'hui ces deux questions. Aussi bien l'auteur n'en a-t-il point cure, sans doute, et son dessein est-il surtout « d'épater » le bon public. Il cherche un succès de scandale et il ne s'imagine probablement pas qu'il travaille à améliorer les choses, pas plus que ce journaliste qui a crevé l'œil du général Percin... sur son portrait ! n'a contribué à relever la mentalité de l'armée et à venger la morale dont il s'est constitué le champion sans que personne le lui demandât.

Ces messieurs font leurs petits Erostrates. et le mieux serait sans doute que l'on ne parlât ni d'eux ni de leurs œuvres ou méfaits. Rien ne les ennuierait davantage que de n'être pas nommés. Je pourrais causer ce désagrément à M. de Beaurepaire-Froment, à la plume archaïque et satirique duquel nous devons *Le 71e Tringlaux*. Mais je suis bon prince et non seulement je vous livre son nom — à moins que ce ne soit son pseudonyme —, mais encore je n'hésite pas à vous dire que son pamphlet se vend à Paris, 60, Quai des Orfèvres. C'est un gros volume de près de 600 pages, qui ne coûte que 60 centimes. A vous de voir si vous en aurez pour votre argent.

INFORMATIONS

L'artillerie japonaise. — L'état-major russe (section de statistique militaire) a publié au début de la guerre une utile brochure résumant les règlements de manœuvre sur le tir et sur le service en campagne de l'artillerie japonaise. Cette analyse est sommaire, mais elle met en lumière les points essentiels. En voici une rapide esquisse d'après le *Rousskii Invalid :*

Service des pièces. — Dans l'artillerie de campagne, le personnel de chaque pièce comporte un chef de pièce et cinq servants; celui du caisson, un chef de caisson et quatre servants. La section de deux pièces et un caisson compte donc dix-sept hommes.

Pour le tir, les munitions sont prises dans l'avant-train, placés à quinze pas derrière la pièce (40 coups dans l'avant-train), face en arrière, les chevaux dételés et abrités. Il n'est pas donné d'indications au sujet de l'emplacement du caisson, qui fait partie de chacune des sections de la batterie.

Dans l'artillerie de montagne, chaque pièce est servie par un chef de pièce et six servants.

* * *

Manœuvre de la pièce attelée et de la batterie. — Dans l'artillerie de campagne, la batterie de tir comporte six pièces et trois caissons; dans l'artillerie de montagne, six pièces et trois groupes de six chevaux de bât chacun, portant des caisses à munitions. Les trois autres caissons dans l'artillerie de campagne, les trois autres groupes de chevaux de bât porteurs de caisses dans l'artillerie de montagne, forment l'échelon de la batterie.

Les formations adoptées sont;

La formation en bataille,
La formation en colonne par pièce,
La formation en colonne par section.

La batterie en mouvement doit toujours être précédée par ses propres éclaireurs d'artillerie.

D'après le règlement, le train régimentaire, aussi bien dans l'artillerie de campagne que de montagne, devrait être tout entier composé d'animaux de bât. Mais des renseignements positifs ont prouvé qu'en Mandchourie une partie des trains régimentaires est constituée au moyen de voitures à deux roues.

* * *

Règlement sur le tir. — Le règlement sur le tir contient des données d'ordres très divers : effets des projectiles, réglage, méthode de tir, instruction du personnel. On y voit que l'artillerie japonaise est pourvue d'un télémètre au service duquel sont spécialement employés un ou deux servants.

Le réglage se fait selon la méthode ordinaire, c'est à dire en cherchant d'abord à encadrer le but dans une fourchette large (200 à 400 mètres), et à réduire ensuite cette fourchette à 50 mètres seulement. Il est recommandé, pour hâter le réglage, d'employer le procédé suivant :

La section du centre prend la hausse estimée, la section de droite une hausse plus longue de 200 mètres, la section de gauche une hausse plus courte de 200 mètres. Le feu commence par la section du centre. Selon l'observation faite de ces deux coups, on fait tirer la section de droite ou celle de gauche.

En position de batterie, les pièces sont placées sur une ligne, de manière à ne pas se gêner mutuellement; le front de la batterie peut varier de 56 à 140 pas. Les avant-trains sont derrière les pièces. Il n'est pas dit où se placent les caissons de la batterie de tir. Dès l'occupation de la position, on travaille à y établir des abris pour les pièces.

Des groupes d'observateurs (un sous-officier et deux canonniers par batterie) sont placés en avant et sur le flanc des batteries pour observer les résultats du tir; ils transmettent leurs observations au moyen de fanions de diverses couleurs et de signaux convenus.

En ce qui concerne la rapidité du tir, le règlement dit que dans le tir pièce par pièce avec modification de hausse et de durée d'éclatement on peut atteindre un maximum de quinze à vingt coups à la minute par batterie de six pièces (deux coups et demi à trois coups et demi par pièce). Dans le feu rapide, où chaque pièce donne toute sa vitesse ot où l'on ne repointe ni ne modifie la fusée, on devrait obtenir soixante coups à la minute par batterie (dix coups par pièce). Cette indication montre bien nettement que les Japonais ne possèdent qu'un canon à tir accéléré, et non un véritable canon à tir rapide comparable au canon français. Le *Rousskii Invalid* doute d'ailleurs que même avec des hommes bien instruits l'artillerie japonaise ait atteint pratiquement cette vitesse de tir.

* * *

Méthode d'instruction. — La méthode d'instruction n'a pu être appliquée en entier qu'une fois, car elle date de 1903. Le journal russe la déclare excellente.

On commence par exécuter dans chaque batterie des tirs par pièce pour l'instruction du personnel. Ensuite, on exécute des tirs de batterie, en commençant aux petites distances; celles ci sont ensuite augmentées, et on complique de plus en plus les conditions d'exécution du tir : tir sur but mobile,

sur des objets variés, tir de nuit, tir dans une tranchée, de bas en haut ou de haut en bas, etc. On fait manquer des servants, remplacer des chefs de section par les sous-officiers, etc.

D'autres écoles à feu sont commandées par les lieutenants, et même par des sous-officiers.

Viennent ensuite des écoles à feu de groupe, puis de régiment, et enfin, comme clôture de l'année d'instruction, des tirs de guerre en terrain inconnu, avec coopération des autres armes.

Ces procédés très méthodiques ont certainement donné de bons résultats, car tous les renseignements de presse concordent à accorder à l'action de l'artillerie une large part dans les succès des troupes japonaises.

La brochure de l'état-major russe ne donne aucun renseignement sur les procédés employés pour le ravitaillement en munitions. Elle est muette également sur l'emploi du pointage au niveau et sur celui du tir progressif.

BIBLIOGRAPHIE

Un officier de cavalerie. Souvenir du général l'Hotte. Paris 1905. Plon, Nourrit & Cie, éditeurs.

Sous ce titre la librairie Plon vient de publier un livre qui sera certainement beaucoup lu.

Le nom du général l'Hotte est connu non seulement de chaque officier de cavalerie, mais encore de toute personne s'occupant un peu sérieusement du cheval et de l'équitation. Ces trop courtes pages écrites par un homme d'une si haute compétence constitue à la fois quelque chose de très instructif et de très original. Nous y trouvons la mise en scène des grands centres équestres du XVIIIe et du XIXe siècle, l'étude des diverses méthodes qui s'y sont succédées, le tout parsemé d'anecdotes inédites sur les écuyers célèbres et de souvenirs personnels intéressants.

Mais, contrairement aux auteurs de mémoires, l'Hotte parle peu de lui et beaucoup des autres. Il s'efface pour nous faire connaître ses prédécesseurs, ses contemporains et surtout ceux qu'il appelle avec vénération « ses maîtres » Baucher et d'Aure. Le chapitre qu'il consacre à ces deux célèbres chefs d'école est le plus intéressant de tout le volume. Jamais peut-être les deux équitations qu'ils représentèrent n'ont été mieux étudiées, ni plus simplement et clairement résumées. Dans ce débat fameux qui divisa, presque jusqu'à nos jours, les cavaliers en France, l'auteur intervient avec une compétence, avec une modération qui donne à son jugement la plus haute autorité. Personne, il est vrai, n'était mieux placé que l'Hotte pour traiter ces questions si passionnément discutées. Ecuyer hors ligne, élève favori du comte d'Aure comme de Baucher, lié personnellement avec eux, il ne les a pas perdu de vue durant toute leur carrière. Il est fort probable même que les

talents équestre du général provenaient en grande partie de ce que, en dehors de dispositions naturelles rares, il avait su prendre chez chacun de ses deux maîtres ce qu'il y avait de meilleur, en ayant soin de laisser de côté les exagérations inévitables qui accompagnent toute théorie très exclusive.

Mais l'Hotte, s'il fut un écuyer rare, ne fut pas que celà. Tout ce qui touchait à son arme le passionnait. A plusieurs reprises, il exprime son regret d'avoir dû passer la plus grande partie de sa carrière dans les écoles et non auprès de la troupe. Lieutenant d'instruction à Saumur en 1850, commandant de la section de cavalerie à St-Cyr en 1859, il revient en 1864 à Saumur comme écuyer en chef. Partout où il passe nous le retrouvons, actif, passionné pour son métier et innovateur. Il s'attaque avec énergie et sans relâche à la routine qui encrasse tous les rouages, à cette routine qui à la vie si dure et qui pour ne citer qu'un exemple s'opposa si longtemps à l'adoption du trot enlevé.

Après la guerre à laquelle, malgré toutes ses démarches, il ne put prendre part que peu de mois et seulement sous Paris, le général l'Hotte se met au travail pour l'exécution de son œuvre capitale, à savoir l'élaboration du règlement qui devait, après tant de peines, être définitivement adopté en 1876 et qui rénovait la cavalerie française. Nous avons dit plus haut que l'Hotte n'était pas seulement un écuyer et un spécialiste ; la part prépondérente qu'il prit à l'élaboration des réformes dont il fut en somme l'instigateur le prouve suffisamment.

Le général du Barail considéré parfois comme l'unique auteur du réglement rend du reste pleine justice à son infatigable collaborateur. Il lui écrit en 1878 : « Vous avec rendu à la cavalerie un service que personne ne peut contester ».

En 1880, à la suite d'un évènement dans lequel la politique joua le principal rôle et un bien vilain rôle, le général l'Hotte fut relevé de ses fonctions de commandant de l'école de Saumur et mis en disponibilité. Cela dura peu, car trois mois après il était commandant d'une brigade de cavalerie. Nommé inspecteur permanent en 1881, il fut la même année encore promu au grade de général de division.

Les mémoires du général l'Hotte s'arrêtent à l'année 1850. Une notice biographique d'une cinquantaine de pages termine le volume et nous décrit d'une façon fort intéressante le reste de la carrière de ce brillant officier de cavalerie qui, s'il n'eut pas la bonne fortune d'accomplir de grands exploits sur les champs de bataille, n'en a pas moins utilement servi sa patrie et son arme.

P.

Der Krieg zwischen Russland und Japan. Auf Grund zuverlässiger Quellen bearbeitet von Walter Erdmann von Kalinowski, capitaine a. d. Mit Karten und Skizzen. Berlin, 1904 et 1905. Militärverlag der Liebelschen Buch-Handlung.

Cet ouvrage, contribution sérieuse et consciencieuse à la guerre russo-japonaise, paraît en fascicules de 60 à 110 pages, avec d'utiles annexes portant des renseignements officiels et un grand nombre de cartes et de croquis. Cinq fascicules ont paru jusqu'à ce jour. Le cinquième, sorti de presse il y a peu de semaines, nous conduit jusqu'à la bataille du Cha-ho et jusqu'à la chute de Port-Arthur.

Le capitaine de Kalinowski écrit donc pour ainsi dire au fur et à mesure des événements. Mais il est manifeste qu'il a été préparé à cette tâche par une connaissance déjà ancienne des conditions générales dans lesquelles se meut la guerre d'Extrême-Orient, connaissance qui lui permet la discussion intelligente des sources documentaires, et le met en mesure de bâtir ses déductions et ses inductions sur un fond solide. On le lit donc avec un sen-

timent de sécurité que n'inspirent pas toutes les publications, en nombre chaque jour croissant, consacrées à la campagne de Mandchourie. Cette sécurité n'a pas, du reste, pour seule cause la compétence de l'écrivain. Y contribue largement un souci manifeste de stricte impartialité. Les sympathies que peut éprouver l'auteur sont reléguées à l'arrière-plan : il entend rédiger une œuvre objective et s'applique en conséquence à ne rien affirmer qui ne soit contrôlé par le raisonnement à défaut de preuves matérielles suffisantes. Si, sur tel ou tel point, un doute subsiste dans son esprit, il le déclare nettement et charge les événements futurs de confirmer ou d'infirmer ses suppositions.

Ainsi compris, le récit des événements n'est plus un simple compte-rendu, toujours revisable, comme le sont des articles de journaux quotidiens ou même de publications périodiques ; c'est déjà de l'histoire. La méthode et l'esprit critique interviennent pour élaguer, dans la mesure du possible, les sources d'erreur. Naturellement elles ne sauraient, sitôt après les faits, imprimer à l'œuvre le caractère d'un document définitif, — l'histoire définitive exige un long recul et une documentation minutieuse qui suppose le loisir des longues recherches. Mais au moins, — et c'est beaucoup — lui assurent-elles un maximum de probabilités dans la fixation de la réalité.

Aussi bien l'auteur ne se limite-t-il pas à l'examen des opérations militaires. Son programme est plus étendu. Il place les opérations dans le vaste cadre de la politique générale. Le récit de la campagne en est rendu plus vivant, plus attrayant. Il ne s'adresse plus exclusivement aux gens du métier, mais au public dans son ensemble. Les belligérants ne sont pas isolés, agissant comme si leurs intérêts propres étaient seuls en cause. Les intérêts généraux du monde civilisé, ceux des puissances neutres sont aussi pris en considération et les mille liens qui continuent à unir les Etats en guerre aux autres Etats et influencent leurs actes de belligérants ne sont point ignorés.

Quelques indications sur le contenu de chaque fascicule permettra de se rendre mieux compte des tendances de l'ouvrage. Faute d'espace, nous nous en tiendrons, pour aujourd'hui, au premier de ces fascicules. (Broch. de 60 p. avec trois tableaux annexes, une carte et un croquis. Prix, 1 mark 20.)

Après une courte introduction résumant les origines de la guerre, l'auteur examine les moyens militaires des belligérants, forces navales, forces de terre, dispositions morales et, d'une manière un peu superficielle, à la vérité, les moyens financiers. La surprise de Port-Arthur et le combat naval de Tschemulpo lui permettent d'aborder le récit des opérations proprement dites, et de jeter un coup d'œil sur la situation stratégique des adversaires au début de la campagne. Après quoi, il profite de la longue accalmie qui suivit le premier combat pour passer en revue les puissances neutres, discuter les principes actuels du droit des gens en période d'hostilités internationales, esquisser les conditions du groupement politique des puissances civilisées en regard des deux Etats en guerre.

Comme on le voit, ce premier fascicule fournit une orientation générale, orientation sur les conditions propres aux principaux acteurs, belligérants et neutres, orientation sur le milieu.

Trois documents annexes nous fournissent le tableau des armées russes disponibles en Mandchourie et à l'orient du lac Baïkal d'après les premiers ordres de mobilisation, ainsi qu'un tableau détaillé des flottes belligérantes. Comme cartes et croquis, une carte d'ensemble du théâtre de la guerre et un croquis de Port-Arthur. F. F.

Souvenirs de la campagne d'Italie en 1859, par le général Bourrelly. — Un volume in-18° Jésus. Paris, Combet et Cie. Prix 3 fr. 50.

Attaché comme lieutenant à l'état-major général du 3e corps d'armée, commandé par le maréchal Canrobert, l'auteur a eu l'excellente idée, une

idée dont les officiers ne sauraient trop s'inspirer, de noter jour par jour ce qu'il a fait et vu. Ah ! si tous les militaires se donnaient la peine d'inscrire ainsi sur un carnet des précisions indiscutables, si, après la campagne, ils relevaient ces mentions brèves, et s'ils les complétaient, s'ils écrivaient avec des données aussi certaines l'histoire des événements auxquels ils ont pris part, quelle contribution ils apporteraient à l'étude des questions militaires !

A vrai dire, ce que le général Bourrelly nous donne à cet égard est très maigre, on ne peut plus maigre. Et, vraiment, un demi-siècle après la guerre d'Italie, alors que les progrès accomplis ont été considérables dans l'outillage des armées, alors que leur composition est devenue si différente de ce qu'elle était, on peut se demander si la publication de ces *Souvenirs* présentait une utilité quelconque, étant donné surtout que le lieutenant Bourrelly a vu très peu de choses : encore les a-t-il vues superficiellement, manquant sans doute de la maturité nécessaire pour en pénétrer le sens profond, ou n'ayant pas eu occasion de le faire.

Et pourtant, je regretterais que ce volume n'eût point paru, parce qu'il me semble pouvoir être donné comme type de ce que doivent être les ouvrages de ce genre. Sa sobriété, sa simplicité, sa sincérité sont des qualités précieuses. Pas de grandiloquence. Pas de prétention. Pas de digressions oiseuses. Bref, ce serait parfait, s'il y avait quelque chose dedans. La forme est excellente. C'est le fond qui manque le plus.

E. M.

Les lois de la guerre continentale (publication de la Section historique du grand état-major allemand), traduites et annotées par M. Paul CARPENTIER, avocat au barreau de Lille. Un vol. in-12 de 198 pages. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1904.

Il y a deux ans, le grand état-major fit paraître une brochure intitulée *Kriegsbrauch im Landkriege*, dans une série d'études qu'il recommandait aux méditations du corps des officiers. On peut donc considérer cette publication comme officielle, encore qu'elle n'ait pas toujours le caractère de gravité que nous attendons d'ouvrages de cette sorte. C'est ainsi que l'auteur anonyme prend texte d'une anecdote contée par les frères Margueritte dans leur roman: *Les braves gens*, pour montrer « à quel point les idées fausses au sujet du droit de mettre à mort les prisonniers sont répandues en France même dans les cercles les plus cultivés. »

Quoi qu'il en soit de cette réflexion intempestive, il est intéressant de connaître les idées que les Allemands se font du droit des gens actuel, de confronter la doctrine qui a cours chez eux avec la lettre et l'esprit des traités internationaux revêtus de la ratification solennelle de l'Empire, de chercher, en particulier, si elle s'accorde avec les stipulations de la Convention de La Haye, charte qui lie toutes les nations d'Europe, et même quelques autres.

Il faut donc savoir gré à M. P. Carpentier d'avoir entrepris ce travail. Il y était préparé, ayant publié lui-même, il y a quelque dix ans (à la librairie Baudoin; Chapelot succr) un petit *Manuel de droit international à l'usage des officiers de terre*. Il a apporté dans la traduction une fidélité louable, et, dans les commentaires, une sérénité qu'il nous aurait plu de trouver dans l'original.

Ces commentaires sont d'ailleurs sobres et placés d'une façon discrète.

On ne peut que louer M. Carpentier, — qui est, soit dit en passant, un lauréat de l'Institut de France, — de l'esprit dans lequel il a rédigé ses notes, modestement reléguées en appendice du volume, et qui nous semblent mériter mieux que l'obscurité dans laquelle il les a rejetées.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L° Année — N° 6 — Juin 1905

ÉTUDE

SUR LES

POSITIONS DE FLANC TACTIQUES

(FIN.)

Exemples tirés des manœuvres.

L'histoire de la guerre nous ayant montré que des positions de flanc bien choisies peuvent contraindre l'ennemi à des changements de front et à des marches qui retardent ses opérations, il est intéressant de rechercher si, dans les manœuvres, nous pouvons nous exercer à utiliser de ces positions. Dans sa conférence à la section bernoise des officiers, sur les manœuvres du Lukmanier en 1904, le major d'état-major Egli a fait remarquer, que pendant sa retraite du Val Medels dans le Val Piora, le détachement rouge aurait pu empêcher la marche du détachement blanc par le Val Termine en occupant une position de flanc sur les hauteurs à l'Ouest de Santa-Maria[1].

A la suite du combat d'Acla, le 5 septembre, le détachement rouge avait reçu l'ordre d'empêcher, à Santa-Maria, l'ennemi de pénétrer dans le Val Piora. Le commandant de ce détachement avait en première ligne à se déterminer sur le meilleur moyen d'exécuter cet ordre. Ainsi que le major Egli l'a démontré dans sa conférence, il pouvait agir entre autres de deux façons:

1° Barrer le Passo del Uomo à la hauteur du Col (2212 m.), front à l'ennemi.

[1] Nous renvoyons le lecteur qui veut s'orienter sur ces opérations aux articles *Les manœuvres du Lukmanier*, R. M. S. livraisons de septembre et octobre 1904. Consulter la carte *Dissentis-Faido* de l'Atlas Siegfrid, 1 : 50 000.

2° Occuper les terrasses du versant Nord du Scai et empêcher de là l'ennemi de s'avancer au delà de Santa-Maria.

La première de ces positions avait l'avantage de posséder une ligne de retraite droit derrière elle, tandis que la seconde position aurait été tout à fait excentrique, s'il avait fallu continuer à battre en retraite : les troupes, en se retirant, auraient dû battre en retraite sur les rampes sud du Passo del Uomo et de Piano dei Porci pour s'opposer à la marche de l'ennemi par le Val Termine. Ces positions sont l'une et l'autre des positions défensives bien caractérisées ; diriger une offensive depuis elles c'était s'exposer au même danger auquel s'exposait l'ennemi en les attaquant, c'est-à-dire qu'il aurait fallu traverser la plaine de Santa Maria, sans aucune protection contre le feu de l'ennemi.

Il est vrai que le commandant du détachement rouge savait que le lendemain il devrait infailliblement continuer sa retraite, puisque ses troupes devaient être embarquées à Airolo ; on ne saurait donc lui faire un reproche d'avoir occupé une position purement défensive, d'où ses communications étaient assurées et d'où il pouvait battre en retraite dans des conditions relativement favorables. En cas de guerre la situation eût été bien différente : de la communication du commandant de division informant que l'offensive du 5 septenmbre au col de l'Oberalp n'avait pas vaincu la résistance de l'adversaire, il n'était pas permis de conclure que l'idée du mouvement offensif était abandonnée.

Le commandant du détachement rouge aurait considéré qu'il lui convenait de se ménager une base d'opérations aussi favorable que possible dans l'éventualité de la reprise du mouvement dans la direction du Val Medels, ce qui l'aurait peut-être engagé à occuper la position de flanc ci-dessus indiquée. Il est juste d'ajouter que, pour occuper une position au nord du Val Cadlimo, il fallait être assuré que les troupes rouges du Val Nalps y contiendraient l'ennemi, de telle sorte que ces derrières de la positions fussent dans tous les cas protégés. Il semble bien que ce soit la considération de ce danger qui ait déterminé le choix du commandant rouge.

La position de flanc en question se trouve sur les terrasses du Piz Rondadura, à 2270 m. de hauteur, front à l'est dans la direction de la vallée de Santa Maria. Cette position, avec ses pentes escarpées mais assez régulières, offre un excellent champ de

tir dans la direction de la vallée et du village de Santa Maria ; l'artillerie de montagne peut également tenir sous son feu le débouché de l'Alp Scheggia. Les réserves peuvent être placées à couvert sur les terrasses, à 2270 et à 2372 mètres. L'aile extérieure, soit l'aile gauche, est appuyée au Val Rondadura profondément encaissé et qui protège ainsi très efficacement la position. Le point faible de cette position de flanc, c'est sa ligne de retraite sur le Passo del Uomo, par où s'établissent les communications et qui est située sur le flanc droit. Néanmoins, étant donné la mission nettement offensive du détachement et considérant que cette offensive ne paraissait que momentanément suspendue, la position présentait assez d'autres avantages pour que le commandant du détachement fût fondé à la choisir. Au cas où l'ennemi serait parvenu à rendre la position intenable et à forcer le détachement rouge à la retraite, peut-être quelques subdivisions auraient-elles été refoulées dans le Val Cadlimo ; mais, en passant à l'est de Taneda, elles auraient pu rejoindre le détachement à Ritom.

La position pouvait être occupée de la manière suivante : pendant la retraite du détachement depuis Acla, 2 compagnies, renforcées peut-être de mitrailleuses, seraient demeurées en avant-postes aux environs de l'Alp Scheggia, avec mission de défendre coûte que coûte le défilé pendant la nuit. Le reste du détachement, soit un bataillon et demi avec l'artillerie de montagne et le reste des mitrailleuses aurait organisé la position et se serait tenu prêt à l'occuper ; la réserve très forte aurait pu comprendre tout un bataillon. Au cas d'une attaque de nuit les avant-postes étaient assez forts pour tenir le défilé, même contre un ennemi très supérieur en nombre. Si l'attaque avait lieu à l'aube, les avant-postes se retiraient en combattant sur le Passo del Uomo et attiraient ainsi la poursuite de l'ennemi dans la zone d'action de la position de flanc, qui pouvait le tenir sous son feu. Enfin, de jour, les avant-postes pouvaient battre en retraite jusqu'au Passo del Uomo et occuper celui-ci en vue de la retraite du détachement, car un simple poste sur le versant Nord du Scopi rendait autant de services pour l'observation que de forts avant-postes au fond de la vallée.

Si l'ennemi, même très supérieur en nombre, voulait attaquer avec quelque chance de succès, il devait tenter d'atteindre la hauteur qui, au nord du Val Rondadura, flanque la position

dans toute son étendue. Mais pour la gravir, il aurait dû passer sous le feu de l'arc de cercle décrit par l'aile gauche de la position, à moins de monter par des chemins extrêmement difficiles, ce qui aurait exigé beaucoup de temps et n'aurait pas manqué d'être éventé par le défenseur. Admettons néanmoins qu'en tournant et en flanquant la position il contraignît ce dernier à l'évacuer. Il lui aurait fallu descendre ensuite dans le Val Rondadura pour remonter sur la position laissant ainsi au défenseur tout le temps d'exécuter sa retraite sur le Passo del Uomo. Aucune poursuite n'était à craindre depuis la plaine, puisque celle-ci était sous le feu des troupes établies au Col. Ainsi en occupant une position de flanc à l'ouest de Santa Maria, on se serait ménagé la possibilité de défendre encore le Passo del Uomo après que la dite position serait devenue intenable. Pour un combat destiné à gagner du temps, cette position est donc extrêmement favorable.

Si au contraire, le lendemain matin, pendant ou avant l'attaque de l'ennemi, l'ordre était arrivé de reprendre l'offensive, l'occupation de la position de flanc présentait des avantages que n'offre point la simple défense du Passo del Uomo. Imposible pour l'ennemi de déboucher du défilé au nord de Santa-Maria ; il peut être facilement maintenu par des forces relativement minimes. Pendant ce temps le gros marche à l'ennemi par le Val Rondadura, sur les hauteurs qui le dominent au nord et le contraint à reculer, à moins que cet ennemi n'ait lui-même atteint déjà ces hauteurs. Dans cette alternative, une rencontre sur l'Alp Vitgira aurait décidé de la supériorité tactique.

En pays de montagnes, des positions de flanc de ce genre seront spécialement utiles pour une subdivision avancée chargée de garder couvert le débouché d'un défilé pour le passage du gros. Il sera souvent possible, à cet effet, de s'établir sur un des côtés de la vallée à l'endroit où le défilé s'élargit. Plus alors la position de flanc est éloignée du débouché, plus le gros de l'armée aura de facilité à se déployer hors du défilé.

Il faut naturellement que l'aile extérieure d'une position de cette nature trouve dans le terrain un appui solide, ou — ce qui sera souvent le cas dans un pays de montagne — que les chemins qui y conduisent depuis l'ennemi soient absolument impraticables ; il faut en outre qu'il n'y ait pas en face d'elle des hauteurs d'où l'ennemi puisse la couvrir de son feu. Quant aux communications d'arrière et à la ligne de retraite, leur importance est d'autant moindre que le détachement est plus petit

et sa mission plus nettement offensive. Plus les effectifs seront faibles, plus la troupe aura de facilité — à la condition d'être accoutumée à la montagne, — à battre en retraitre sur le défilé ou à se ménager, même par des sentiers difficiles, une nouvelle ligne de retraite, qui lui permettra de se soustraire à l'action d'un ennemi quelque énergique et supérieur en nombre qu'il soit.

En somme, des positions de flanc aussi limitées ont plutôt le caractère de positions d'embuscade, d'où l'on espère surprendre l'ennemi. Il semble que précisément les pays de montagne réunissent toutes les conditions favorables aux surprises de cette espèce. La cavalerie doit renoncer presque complètement à accomplir son service d'éclaireur ou de sûreté ; elle ne peut s'en acquitter que sur les routes et sur les chemins qui sont rares, et où elle perd sa principale qualité, la rapidité. Dans ces conditions, une subdivisions occupant, à la façon des Boers, une position de flanc bien dissimulée, pourra facilement surprendre pendant sa marche et anéantir un ennemi peu habitué à la montagne, surtout-si elle réussit à détourner de la position l'attention de celui-ci en postant, dans une direction opposée, des tirailleurs isolés.

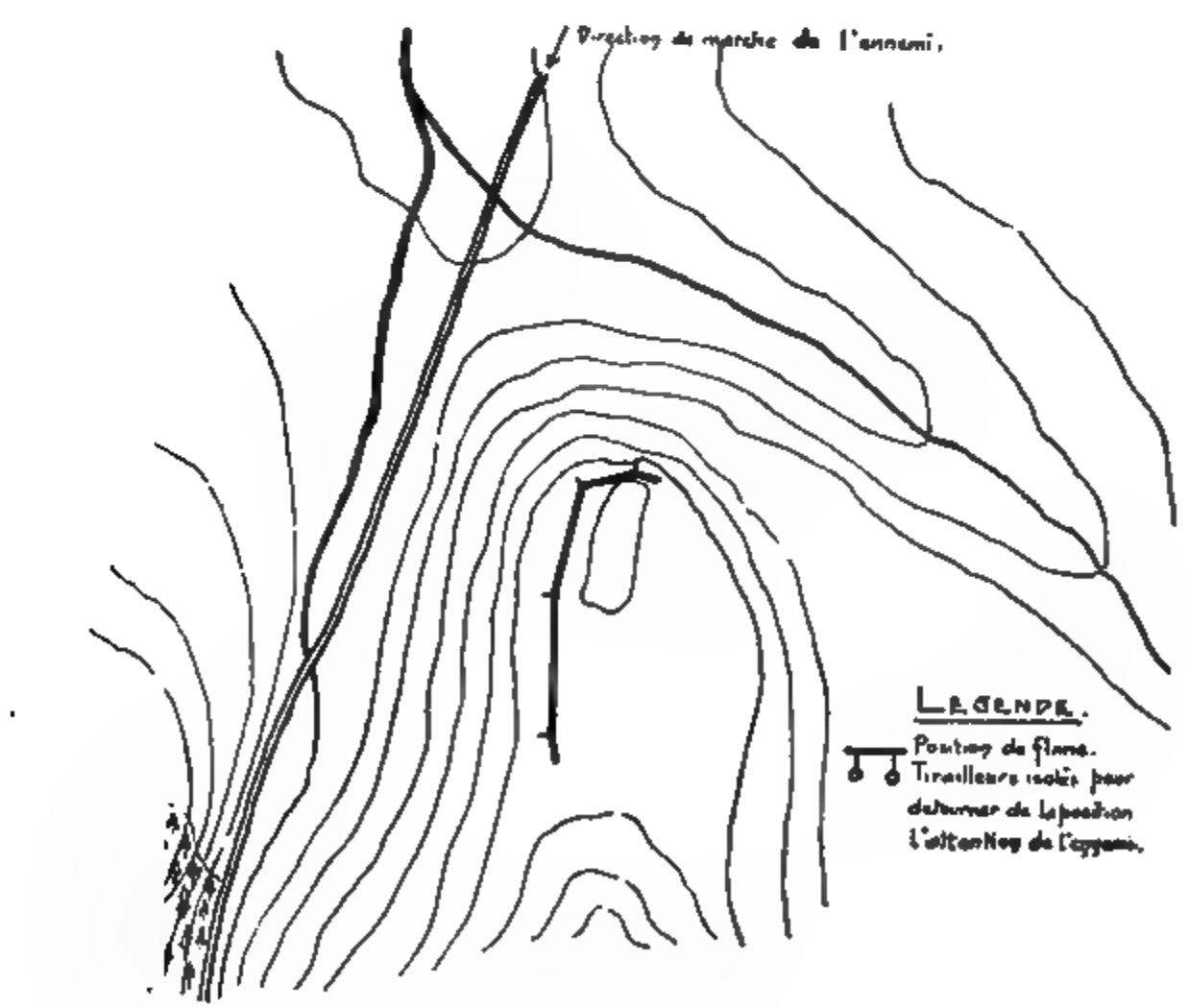

POSITION DE FLANC POUR LA DEFENSE DE L'ISSUE D'UN DEFILE

On voit, par ce qui précède, que dans des manœuvres avec des effectifs restreints, l'occasion se présente d'occuper des positions de flanc. Il reste à rechercher en terminant comment, dans les grandes manœuvres, telles qu'elles ont lieu chez nous, de telles occasions pourraient être suscitées pour le commandant d'un des corps en présence. Aux manœuvres de 1904, le 1er jour des manœuvres de corps, la division combinée a bien occupé une position de flanc à Neunform-Iselisberg ; mais si elle l'a fait, c'est sous la contrainte des circonstances et sans que la « supposition » fut de nature à l'y pousser. En outre, cette position de flanc avait un gros défaut : l'aile extérieure n'était nullement appuyée; la division combinée se mettait donc dans le risque très grand d'être enveloppée; c'est d'ailleurs pour parer à ce danger que le commandant abandonna cette position pour une autre plus éloignée.

Il faut naturellement laisser au commandant d'un corps de manœuvre la plus grande latitude possible dans le choix de ses décisions ; néanmoins, on peut combiner des situations qui lui suggèrent l'occupation d'une position de flanc, parce qu'il reconnait que là est la meilleure solution de sa tâche. Il convient aussi, toujours pour réserver sa liberté, de fixer la situation de telle manière qu'il puisse, soit abandonner la position de flanc pour prendre l'offensive, une fois au clair sur les intentions de l'adversaire, soit adopter une résolution tout à fait différente de celle que souhaite la direction des manœuvres. D'où résulte pour celle-ci l'obligation de peser soigneusement les termes de son ordre — ce qui d'ailleurs en cas de guerre doit être le cas pour tous les ordres — et de le conformer au caractère et aux qualités du commandant. Cela est surtout important si l'on désire laisser intactes la responsabilité et l'initiative de ce dernier.

Nous nous sommes appliqués à rechercher une situation de ce genre. Pour son étude, nous renvoyons le lecteur à la carte Dufour 1 : 100 000, feuille VIII [1].

Dislocation le 7 septembre au soir.

ROUGE.

Etat-major de la IVme division	Reiden
VIIme brigade d'infanterie	Dagmersellen-Reiden-Langnau
VIIIme » »	Altishofen-Nebikon-Erysholz-Wyl-Wauwyl-Uffikon-Buchs-Eriswyl. (Avant-postes)

[1] Les abonnés à la *Revue militaire suisse* peuvent s'en référer à la carte 1 : 100 000 du terrain des manœuvres du IVe corps d'armée, en 1902, livraison d'août 1902.

4me bataillon de carabiniers	Eichbühl
4me compagnie de guides	Reiden
4me régiment de cavalerie	Sursee
4me régiment d'artillerie	Reiden
12me » »	Langnau-Richenthal
4me demi-bataillon du génie	Uffikon
Compagnie de pontonniers I/4	Wikon
Compagnie d'aérostiers	Wikon
4me compagnie de télégraphistes	Reiden
Lazaret de division	Wikon

BLANC.

Etat-major de la VIIIme division	Hochdorf
XVme brigade d'infanterie	Hochdorf-Baldegg-Kleinwangen-Hohenrain
XVIme » »	Ballwyl-Urswyl-Eschenbach
8me bataillon de carabiniers	Oltenhusen
8me compagnie de guides	Hochdorf
8me régiment de cavalerie	Sempach
8me régiment d'artillerie	Hochdorf-Hohenrain
8me demi-bataillon du génie	Lügswyl
Compagnie de pontonniers II/4	Lügswyl
Lazaret de division	Abtwyl

SITUATION GÉNÉRALE.

L'avant-garde de l'armée rouge a passé le Hauenstein et a pénétré le 6 septembre jusque dans la région Aarburg-Olten; elle a repoussé dans la direction de Berne les détachements blancs qui lui disputaient le passage.

Une armée blanche, opérant dans son propre pays, se concentre dans la région de Berne.

Situation de la division rouge (IVme).

Le gros de la IV me division passe le Jura le 7 septembre au matin.

Le commandant de la IVme division reçoit, à la tête de sa division, à Trimbach, l'ordre suivant du commandant de l'armée, ordre daté d'Olten, le 7 septembre à 9 h. du matin.

« L'armée ennemie parait organiser sa défense dans la région de Jegensdorf, au nord de Berne; des forces ennemies importantes se trouvent encore dans la région de Lucerne; elles chercheront probablement à rejoindre le gros, mais il n'est pas impossible que ces troupes, qui doivent appartenir à la VIIIme division, cherchent à opérer sur notre flanc ou sur nos communications.

« J'ai l'intention de marcher aujourd'hui à la tête de l'armée jusque dans la région Wangen sur l'Aar-Langenthal, de manière à attaquer demain l'ennemi près de Berne.

» Vous recevez l'ordre de marcher avec votre division renforcée dans la direction de Lucerne, d'empêcher les troupes qui se trouvent dans cette région de rien entreprendre contre notre flanc, si possible de les battre ou d'occuper Lucerne pour empêcher leur jonction avec le gros de l'armée. — Essayez d'at-

teindre aujourd'hui Dagmersellen et de là agissez en vous inspirant des circonstances.

« Dernière étappe de la VIme division: Olten. Station terminus: Zofingue. »

La division marche le 7 septembre jusqu'à Reiden-Dagmersellen, et se couvre par des avant-postes sur la ligne Ober-Wellberg — Wauwyl — Eriswyl.

Prescriptions de manœuvres.

Conformément à cette supposition la IVme division est cantonnée du 7 au 8 septembre au nord de la ligne Ober-Wellberg—Wauwyl—Eriswyl, le long de laquelle des avant-postes doivent être placés dès le 7 septembre à 6 h. Le 4me régiment de cavalerie sera à la disposition du commandant de la division dès le 7 septembre, à 4 h. du soir.

Le 8 septembre les têtes de colonnes de la division ne passeront pas la ligne des avant-postes avant 8 h. du matin.

Situation de la division blanche (VIIIme).

Le VIIIme division a achevé le 6 septembre sa concentration dans la région Zoug-Baar et est sur le point de chercher sa jonction avec le gros de l'armée.

Le 7 septembre, à 3 h. du soir, le commandant de la VIIIme division reçoit à Hochdorf, par télégraphe, l'ordre suivant daté de Berne, 7 septembre, à 2 h. du soir :

« L'avant-garde ennemie a passé le Hauenstein hier ; aujourd'hui le gros semble la suivre. D'après les rapports d'agents sûrs, l'avant-garde ennemie doit continuer aujourd'hui sa marche sur les deux rives de l'Aar, en détachant des forces importantes dans la direction Zofingue-Sursee.

» Je me propose d'attendre l'ennemi dans une position fortifiée à Krauchthal-Jegensdorf et de le forcer à reculer ; ne cherchez plus à rejoindre le gros de l'armée.

» Vous recevez l'ordre d'arrêter les troupes ennemies envoyées dans la direction de Sursee, d'empêcher dans tous les cas leur action sur le flanc de l'armée et de protéger Lucerne, de manière à ce que le matériel considérable qui s'y trouve reste à notre disposition pour une offensive ultérieure.

» Dernière étape: Lucerne. Cherchez, d'accord avec le commandant de cette place, à utiliser le chemin de fer pour le transport de vos subsistances ».

Prescriptions de manœuvres.

Conformément à cette supposition, la VIIIme division est cantonnée du 7 au 8 septembre à l'est du Rhônbach derrière la ligne des avant-postes placés dès 6 h du soir ; le 8me régiment de cavalerie sera à la disposition du commandant de la division dès 4 h. du soir ; pas de limite d'heure pour son entrée en action le 8 septembre.

Les têtes de colonnes de la division ne franchiront pas le Rhônbach avant 8 h. du matin.

Ordre de ressemblement pour le 8 septembre 19 . .

Hochdorf, le 7 septembre 19 . . 7 h. du soir.

1. Des forces ennemies ont dépassé Zofingue et pénétré dans le Wiggerhal.

Notre cavalerie éclaire dans cette direction d'après des instructions spéciales.

2. La VIIIme division se portera demain contre l'ennemi pour empêcher celui-ci de coopérer avec son armée principale ; à cet effet, elle se rassemblera le 8 septembre à 8 h. du matin comme suit:

XVme brigade d'infanterie :	1 régiment au sud de Baldegg
	1 régiment à l'ouest de Hochdorf
XVIme brigade d'infanterie :	1 régiment à Urswyl
	1 régiment à Brimdlen à l'ouest d'Eschenbach
8me bataillon de carabiniers :	à Lügswyl
8me compagnie de guides :	à Hochdorf
8me régiment d'artillerie :	aux ordres du commandant de la XVme brigade d'infanterie, au lieu du rassemblement du régiment qui doit prendre position à Hochdorf.
8me demi-bataillon du génie : Compagnie de pontonniers II/4	à Lügswyl avec le 8me bataillon de carabiniers sous le commandement du commandant du 4me équipage de pontonniers.
Lazaret de division :	à la sortie Est de Hochdorf.

3. Le rassemblement s'opère sous la protection des avant-postes qui se tiennent prêts à partir.

La 8me compagnie de guides mettra ce soir à 8 1/2, à la disposition du commandant de la division, une patrouille (un officier avec de 6 à 10 hommes).

4. Distributions, 8 septembre à 10 h. du matin à la gare de Hochdorf; les trains de bagages ne quitteront pas les cantonnements avant 8. 30 h. ; après les distributions, le train parquera à la sortie ouest de Hochdorf, à l'est du Rhonbach.

5. Les rapport me seront adressés pendant la nuit à Hochdorf. Distributions des ordres le 8 septembre à 7 h. du matin.

Le commandant de la VIIIme Division.

Par écrit :

aux commandants des :

XVme brigade d'infanterie
XVIme » »
8me bataillon de carabiniers
8me compagnie de guides
8me régiment d'artillerie
8me demi-bataillon du génie
Compagnie de pontonniers II/4
Lazaret de division.

En présence de la situation qui lui est indiquée, le commandant de la VIIe division s'inspirera des considérations suivantes :

« Nous connaissons trop peu les intentions de l'adversaire pour prendre immédiatement l'offensive ; en prenant l'offensive

nous risquerions de donner un coup d'épée dans l'eau, l'ennemi ayant le choix entre plusieurs routes; nous perdrions ainsi du temps et permettrions à l'adversaire d'atteindre Lucerne, avant de pouvoir ramener nos troupes de la fausse direction où elles se seraient engagées et les lui opposer.

» Une position derrière le Rhonbach se prêterait fort bien à la défensive, mais serait trop éloignée de la ligne d'opérations de l'ennemi pour remplir notre but qui est de protéger Lucerne.

» L'ennemi peut accompagner de Reiden, dans la direction de Hüttwyl, la marche sur Berne de l'armée qui l'a détaché; nous nous trouverions ainsi sur son flanc, ou même sur ses derrières, au cas où il obliquerait à droite pour porter secours au gros de l'armée ; ce serait pour nous alors l'occasion de prendre l'offensive.

» L'ennemi peut avancer jusqu'à Schötz, pour nous empêcher de rejoindre le gros en passant par Hüttwyl ; mais cette manœuvre qui le paralyserait ne paraît pas très vraisemblable.

» Il est possible que l'ennemi ait connaissance du matériel de guerre amassé à Lucerne et qu'il s'avance sur cette ville pour nous empêcher en outre de rejoindre par Lucerne le gros de l'armée. Il est peu probable qu'il marche sur Lucerne par Schötz-Ruswyl, le chemin étant le plus long (5 km. de plus) ; il suivra probablement la route la plus courte qui longe la rive ouest du lac de Sempach.

» Au cas probable d'une marche de l'ennemi sur Lucerne, notre division pourrait l'attendre au sud de la ligne Emme-Reuss, entre Rothsee et Litau. Mais cette position serait trop rapprochée du point qu'elle doit couvrir ; en outre, elle présenterait le gros inconvénient d'être coupée en deux par la Reuss. Une position à l'ouest de Rothenburg, entre Böltschi et Giebel, dominerait bien la route de l'ennemi, mais elle ne paraît guère avantageuse, les hauteurs auxquelles elle fait face offrant des positions favorables à l'artillerie ennemie. Le gros inconvénient de ces deux positions, c'est qu'elles sont trop rapprochées du point à défendre ; on attire ainsi l'ennemi, sur l'effectif duquel on n'a pas de renseignements précis et qui peut être beaucoup plus fort que nous ; par suite on s'interdit de se dérober dans une autre direction. En même temps, nous nous éloignons du théâtre des opérations principales : si les troupes situées dans le Wiggerthal avaient pour mission d'attaquer le flanc droit de

notre armée, notre marche sur Rothenburg risquerait de nous empêcher d'intervenir à temps.

« Par conséquent, il convient que le 8 septembre la division soit concentrée à l'est du Rhonbach et se tienne prête, suivant les rapports que nous recevrons d'ici là, à occuper une position, que nous reconnaîtrons aujourd'hui, et d'où elle puisse empêcher la marche de l'ennemi sur Lucerne; au cas où l'ennemi suivrait la rive est du lac, la position à occuper se trouverait entre Bromen (772) et Hildisrieden; et au cas où il suivrait la rive ouest, elle se trouverait au nord de Adelwyl entre Beuzenwinkel et Feld (588).

« Il faut que cette concentration ait un caractère nettement offensif.

« Au cas très probable où l'ennemi s'avancerait par la rive ouest du lac de Sempach, la position que nous avons à prendre se présente de la façon suivante: elle s'étend de Beuzenwinkel à Feld et domine la vallée qui aboutit à l'extrêmité sud du lac de Sempach; elle offre plusieurs emplacements favorables pour l'artillerie avec un champ de tir s'étendant jusqu'aux hauteurs en face. Grâce à de nombreuses communications, il est facile de porter les troupes d'une aile à l'autre de la position et la nature boisée et la conformation du terrain permettent d'opérer ces mouvements à couvert. On peut observer jusqu'à une très grande distance la marche de l'ennemi. Sur le front s'étend une vallée, traversée par deux ruisseaux, large de 1 km. environ et entièrement commandée par notre feu. L'aile extérieure — soit l'aile droite — s'appuyant au lac est parfaitement protégée, et l'aile gauche trouve dans les hauteurs de Feld un point d'appui assez favorable.

« Au cas où l'ennemi, informé à temps de nos mouvements, s'avancerait par la rive Est du lac, nous prendrions position entre Bromen et Hildisrieden. Cette position est moins avantageuse que la précédente; la vue et le champ de tir sont bien moins étendus, l'artillerie n'y pourrait trouver de positions favorables qu'à l'extrême aile extérieure. Sur le front, le terrain boisé permet à l'ennemi de s'avancer à couvert entre les hauteurs. L'aile extérieure est menacée, mais elle pourrait se replier pour empêcher un mouvement tournant. Dans ces conditions, pour remporter un succès, nous devrons prendre l'offensive contre l'ennemi, au moment où il se préparera à marcher en avant à l'attaque de la position ».

Il résulte clairement de ce qui précède, que pour la division blanche, il est à souhaiter que l'ennemi suive la rive ouest du lac de Sempach; mais — à moins d'entraver la liberté d'action du commandant — on ne peut dire à l'avance s'il en sera ainsi. Au moyen de sa cavalerie, la division blanche tentera d'attirer l'ennemi sur la rive gauche. La division blanche se servira donc de sa cavalerie sans se préoccuper de la règle générale d'après laquelle la cavalerie doit être portée sur l'aile extérieure non protégée. En dérogation à cette règle, il conviendrait d'envoyer le 8me régiment de cavalerie sur la rive ouest, dans la direction de Sursee, avec la mission d'attirer autant que possible l'ennemi dans cette direction ; dans ce but, elle défendrait le terrain pied à pied contre l'ennemi et l'attirrerait peu à peu par des retraites successives. En la renforçant par un faible détachement d'infanterie sans bagages, on augmenterait encore les chances de succès de cette manœuvre. Sur l'aile extérieure, dans la direction de Münster, on se contenterait de faire éclairer et observer par de fortes patrouilles, prises dans la compagnie de guides.

Les deux positions que nous venons d'indiquer sont des positions de flanc bien caractérisées ; leur grand inconvénient est que les communications sur Lucerne s'établissent par une aile ; au cas d'une défaite, Lucerne devrait donc être sacrifiée. — On peut cependant courir ce risque pour deux raisons : d'abord les forces dont l'ennemi se prive pour l'engagement décisif qui doit avoir lieu près de Berne, ne peuvent pas être bien supérieures à la division blanche ; en second lieu, on doit admettre que l'adversaire victorieux s'inspirera du principe d'après lequel c'est l'armée ennemie elle-même et non pas une ville ou un territoire qui doit être l'objet de toute attaque. « Où que nous nous retirions, l'ennemi nous suivra ».

Il est vrai que pendant le combat, la cavalerie ennemie pourrait s'emparer de Lucerne. Il conviendra donc que la cavalerie blanche, après s'être repliée le long de la rive ouest du lac, se porte sur l'aile gauche de manière à protéger les communications d'arrière.

La division blanche ne semble pas devoir éprouver trop de difficultés à déplacer ses communications; opérant dans son propre pays, elle pourrait, au besoin, tirer pendant quelques jours ses subsistances de la riche contrée agricole où elle se trouve, sans avoir à établir des communications plus lointaines; sinon

elle pourrait prendre pour base Zoug ou, continuant à battre en retraite, Schwytz. Pendant les manœuvres, il y a assez de lignes de chemins de fer pour pouvoir ravitailler n'importe où la division.

Sur la base que nous venons d'indiquer on peut imaginer plusieurs façons, pour la division blanche, d'accomplir sa mission; mais il n'est pas nécessaire de les mentionner ici, la conduite des opérations dépendant trop du caractère du commandant pour qu'on puisse prévoir le parti qu'il choisira.

Quoi qu'il en soit, l'exemple que nous avons choisi montre bien que, pour remporter un victoire tactique, le commandant ne doit envisager la position de flanc occupée par lui, que comme une base d'où il pourra diriger l'offensive au moment voulu.

Au moyen de communications ou d'ordres supposés des armées principales aux deux divisions en présence, la direction des manœuvres peut d'ailleurs orienter à son gré la marche des opérations, de manière à porter ses troupes à l'endroit où elle doivent se trouver pour les manœuvres du lendemain.

En terminant, il convient d'insister encore une fois sur le fait que, pour les positions de flanc, comme d'ailleurs pour toute autre position tactique, ce qui importe avant tout, ce ne sont pas les qualités extérieures de la position, mais bien la « force d'action » du défenseur qui l'occupe.

Et par « force d'action » nous entendons, non pas la supériorité numérique sur l'adversaire, mais l'énergie du commandement; cette énergie, le chef la puise dans la confiance qu'il peut avoir en ses troupes et dans le sentiment qu'elles sont à la hauteur de toutes les circonstances.

Espérons que la nouvelle organisation militaire donnera les moyens de placer, dans les mains des chefs, un pareil instrument.

H. DE MURALT,
major à l'état-major général.

L'ARMÉE ET LES SPORTS

(SUITE)

Sports ayant une influence marquée sur l'état militaire.

1° *Le cyclisme.* 2° *L'alpinisme et le Sky.* 3° *La natation.* 4° *Les jeux en plein air* (foot-ball, etc.). 5° *La marche et la course.* 6° *La gymnastique suisse dans son ensemble.*

1° Le cyclisme.

De tous les exercices aujourd'hui en honneur, le cyclisme est bien celui qui a le plus contribué à répandre le goût du plein air. A côté de son rôle sportif, ce nouveau genre de locomotion révolutionnaire de nos mœurs, devait nécessairement attirer l'attention de nos cercles militaires. Peu après l'apparition de la fameuse bicyclette, en 1885, on voit, dans tous les pays, des officiers de mérite étudier la question du cyclisme militaire. On tente des essais partout. On procéde, comme pour toute chose nouvelle, par tâtonnements. Aujourd'hui enfin, après des expériences convaincantes, le cyclisme militaire employé pour la transmission des ordres, comme estafette ou comme ordonnance, est introduit dans toutes les principales armées, et un problème nouveau se pose, celui du cycliste combattant. Nous croyons, soit dit en passant, que pour bien des motifs cette question devra trouver en Suisse une solution affirmative.

Nous avons un intérêt primordial à développer notre service de renseignements. D'autre part la faiblesse numérique de notre cavalerie nous crée l'obligation de recourir à tous les moyens mis à notre disposition pour y remédier, pour chercher à soulager nos dragons dans leur mission difficile. D'une façon générale, il nous faut songer aux moyens de suppléer par la mobilité à notre infériorité numérique.

Au point de vue sportif, le cyclisme a fait dans notre pays ces

dernières années de très grands progrès. De nombreuses sociétés se sont fondées en vue d'en augmenter encore la diffusion. Parmi les associations qui ont le plus travaillé dans ce but, il faut mentionner particulièrement le Touring Club Suisse, lequel, en dehors de l'extension qu'il a donnée au sport vélocipédique, cherche, par des efforts constants, à répandre chez ses membres le goût du tourisme. En même temps qu'il leur offre de grands avantages secondaires par la création de bonne cartes routières, la publication d'itinéraires et de renseignements de toutes espèces, il les facilite dans leurs excursions au dehors, et contribue ainsi largement à étendre leurs connaissances topographiques en Suisse et dans les pays limitrophes.

Nombreux sont les officiers suisses qui font partie du T. C. S. Ceux-ci ne pourraient-ils pas, sous les auspices de leur Club, introduire dans leurs attractions, en groupant autour d'eux quelques-uns de leurs plus jeunes collègues, des courses à bicyclettes ayant un certain caractère militaire (reconnaissance de terrain, exercices de patrouilles, service d'estafettes, courses en terrain accidenté, offrant pour le cycliste des obstacles à surmonter, etc.). A côté de la direction de ces exercices militaires qui leur serait confiée, ils pourraient également donner à leurs élèves des instructions pour la lecture des cartes, faire avec eux des exercices d'estimation de distances, etc.

Ils feraient œuvre de bons patriotes en travaillant à la préparation de nos jeunes gens au service militaire. En développant chez eux de cette façon le goût du tourisme, ils leur ouvriraient une voie nouvelle pour satisfaire leur juvénile ardeur et encourager leur enthousiasme pour nos institutions militaires.

2° L'Alpinisme et le Sky.

L'alpe et sa beauté, l'enthousiasme et la passion qu'elle suscite et met au cœur de ses nombreux adorateurs, ont été si souvent décrits et chantés que nous nous abstiendrons d'en parler ici autrement que pour énumérer les nombreuses qualités que le sport de l'alpinisme développe chez ses adeptes.

Certains auteurs, traitant les questions sportives, font rentrer l'alpinisme dans la pratique des exercices de marche. C'est juste en ce sens qu'il y a analogie dans les moyens utilisés pour l'exercice des deux sports. Mais il y a une différence dans le but à atteindre et dans la méthode d'application. Tandis que le sport

de la marche peut être comparé aux courses de vitesse du sport vélocipédique, l'alpinisme, lui, représente les courses de fond du même sport, courses semées d'obstacles nécessitant du coureur de montagne des efforts constants pour les vaincre.

A côté des grandes jouissances morales que la montagne procure à ses amis, les qualités physiques qu'elle développe ne sont-elles pas innombrables ? Elle satisfait à toutes les facultés humaines, tant corporelles qu'intellectuelles. Il y a d'abord dans l'ascension le plaisir tout matériel de sentir se dilater sa poitrine et même ses muscles sous l'influence d'un air plus léger, plus pur et plus vivifiant. La contemplation et la proximité de ces montagnes aux aspects si divers dans leur grandeur et leur caractère sauvage procure à l'âme ce calme si reposant que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Puis à mesure de la montée, alors que les passages dangereux deviennent plus nombreux ou l'escalade plus périlleuse, le grimpeur éprouve une joie plus grande. A vaincre tant d'obstacles, à franchir tant de passages où il risque sa vie, il sent une fierté l'envahir, voyant que par la vigueur seule de ses jarrets, par son sang-froid, sa présence d'esprit, la sûreté de son regard exempt de vertige et par son adresse musculaire, il surmonte toutes les difficultés. De la rapidité de la décision dans un moment critique dépend fréquemment à la montagne le succès de l'entreprise. Il faut, là plus qu'ailleurs, un esprit sain dans un corps sain. L'agilité et la souplesse alliées à une grande endurance à la fatigue sont les qualités dominantes du bon alpiniste. Un sport comme celui-là, qui demande à ceux qui s'y livrent des qualités aussi nombreuses, et permet de les acquérir, mérite à tous égards d'être grandement encouragé.

Dans quel pays mieux qu'en Suisse ce sport peut-il se développer ? A voir la grande extension que prend le Club Alpin Suisse, on se rend aisément compte que les courses de montagne réunissent un nombre toujours plus grand d'adeptes. Il y a certainement pour notre armée une force nouvelle à tirer de l'alpinisme. Tous les pays qui, comme le nôtre, ont une contrée montagneuse à défendre, ont organisé, à cet effet, des corps spéciaux. Les troupes alpines sont depuis nombre d'années introduites en France et en Italie. La Suisse, elle qui proportionnellement à son étendue possède un territoire montagneux plus grand qu'aucun autre Etat, est, dans cet ordre d'i-

dées restée en retard. Et pourtant, elle aurait l'avantage de trouver facilement, à notre avis, les hommes aguerris nécessaires pour former un contingent d'alpins. Nous comprenons très bien qu'il y ait désavantage pour nous à multiplier les corps spéciaux qui affaibliraient tout naturellement la force numérique de notre infanterie, puisque ce serait toujours au détriment de cette arme que le recrutement d'un nouveau corps s'effectuerait. Mais, dans le cas très particulier de l'alpinisme, nous ne croyons pas qu'il y ait inconvénient.

En créant deux ou trois régiments de troupes alpines, prises dans l'infanterie et lui restant attachées, nous ne provoquerions aucune perturbation dans notre organisation actuelle; il s'agirait d'un simple échange d'unités. Nos alpins seraient soigneusement choisis parmi les hommes formant les contingents des cantons du Valais, d'Uri, de Schwyz, des Grisons, etc. On ne prendrait que ceux de ces soldats témoignant des connaissances ou des qualités physiques nécessaires, guides, chasseurs, braconniers, etc. ; on compléterait le recrutement de ces bataillons par des alpinistes éprouvés, ou des membres du Club Alpin Suisse, pouvant justifier d'un entraînement physique suffisant, connaissant à fond la montagne et répondant pleinement au but recherché. Par une instruction appropriée à leur mission, on arriverait en peu de temps à posséder un petit corps de troupe pouvant rendre les services les plus signalés dans l'éventualité d'une guerre dans nos Alpes. Habitués à manœuvrer dans un terrain qui leur serait familier, marcheurs endurcis, connaissant les passages praticables, habitués également aux intempéries des hautes altitudes, ces hommes seraient capables de remplir des missions qui pour toute autre troupe, paraîtraient presque insurmontables.

Cols élevés à garder, patrouilles de communication ou d'exploration, postes d'observation, toutes ces missions ne manqueraient pas, au cas où nos Alpes deviendraient le théâtre d'une guerre. Cette éventualité est prévue puisque nous possédons, actuellement déjà, des fortifications dans nos montagnes. Le moment est donc venu de songer à la création d'un corps d'alpins. Le développement de l'alpinisme ne pourra que la faciliter.

« *Le Ski* ».

Si nous n'avons pas parlé du ski dans la première partie de

notre travail à propos des jeux d'hiver, c'est que nous prévoyons pour ce sport la possibilité d'exercer une notable influence sur notre armée suisse. En lui concédant actuellement une place dans ce court aperçu, nous pensons le subordonner à la question importante de l'alpinisme.

Il a été prouvé d'une façon péremptoire en ces dernières années, principalement par les colonnes de secours organisées pour rechercher des victimes d'accidents survenus dans nos montagnes pendant l'hiver, qu'il ne fallait pas se risquer à entreprendre des courses à une certaine altitude sans se munir de raquettes suédoises. Alors que la neige s'accumule par place en quantité considérable, au point de devenir un obstacle infranchissable pour le simple piéton, le « skieur », lui, peut passer quand même.

Ce fait conduit à reconnaître qu'il y a une certaine importance à nous assimiler le plus vite possible ce nouveau sport. Rien ne nous prouve que, même au gros de l'hiver, les nécessités d'une guerre ne nous conduiront pas dans nos Alpes. En ce moment, notre tâche serait simplifiée de beaucoup si nous avions le bonheur d'être initiés à la manœuvre du ski, ou si, du moins, une partie de nos troupes, celles chargées des reconnaissances, des patrouilles, en un mot, des missions spéciales entrevues à propos des alpins, pouraient s'en servir.

Depuis quelques années déjà, en Autriche notamment, des détachements de skieurs sont créés. Les expériences ont fourni des résultats probants. De petites subdivisions sont arrivées à des altitudes dépassant 3000 m., sans grands efforts et dans un temps relativement limité. Les expériences se poursuivent et l'on est en droit d'en augurer beaucoup de bien.

Dans notre pays, les amateurs du ski augmentent chaque année; un peu partout et à la vallée de Joux, en particulier, ce sport est pratiqué; mais nous voudrions que l'impulsion fut plus forte. Nos officiers, mieux que n'importe qui, pourraient l'imprimer, propager par les actes et par les écrits, par la pratique et par la parole, l'emploi du ski. En attendant son introduction dans l'armée à titre définitif, il y aurait lieu aussi d'en poursuivre l'application de la part de nos gardes de sûreté des fortifications. Il y aurait également lieu, même en dehors de l'éventualité de la création de troupes alpines, d'introduire le ski dans

le programme du cours que suivent chaque année en Valais les guides de montagne pour l'obtention de leur brevet.

III La natation.

Nous avons eu l'occasion, dans un chapitre précédent, de parler de la place prépondérante prise par les jeux athlétiques dans l'éducation physique de la jeunesse grecque et romaine. A côté des exercices de lutte, de sauts et de course cultivés avec une si passionnante ardeur, la natation formait comme le couronnement de leur programme de gymnastique, tant athlétique que militaire. L'athlète, ces exercices terminés, se plongeait dans une eau courante et finissait sa leçon par un bain réconfortant. Ce sport était si profondément ancré dans leurs mœurs, que les anciens estimaient ignorant celui qui ne savait ni lire ni nager. Les femmes mêmes s'enthousiasmaient pour ce jeu, et y devenaient aussi habiles que les hommes. Chez les Romains, avant la décadence, la natation avait pris une extension plus grande encore. Par la construction de leurs magnifiques « thermes », dont les vestiges se sont conservés jusqu'à nos jours, nous pouvons nous convaincre combien l'art de la natation était en honneur et combien d'avantages lui étaient reconnus tant au point de vue de l'hygiène et de la santé publique que comme exercice corporel.

Aujourd'hui encore, la natation est considérée comme un exercice complet, procurant, au physique, la souplesse, l'agilité et la force et, au moral, suscitant la hardiesse et développant le courage aussi bien que le sang-froid. Mais à côté de cela, la natation est tout à la fois le plus hygiénique comme aussi le plus utile des exercices.

Nous avons dit combien il serait difficile, vu le peu de durée de nos services militaires, d'introduire dans notre programme d'instruction de nouvelles branches d'étude. L'exercice qui nous occupe ici pourrait plus difficilement encore qu'un autre, étant donnés les obstacles que présenterait son enseignement, prendre place dans le dit programme. Notre règlement prévoit bien au point de vue de l'hygiène, les bains, mais il y aurait lieu d'accorder à ceux-ci une importance plus grande en leur procurant l'extension suffisante. Sur les places d'armes situées à proximité d'un lac ou d'un grand cours d'eau (ce sont les plus nombreuses

en Suisse), nous estimons qu'il serait loisible, et cela sans perte de temps, de conduire plus fréquemment que par le passé la troupe aux bains. Là, le soldat ne sachant pas nager aurait, par l'imitation et les soins de camarades habiles dans cet exercice, l'occasion de s'y essayer avec succès. Il entreverrait de suite son utilité et ses bienfaits. On augmenterait en tous cas chez lui le besoin de l'eau, le goût de la propreté et d'un exercice qu'il serait plus enclin à continuer, rentré chez lui, lorsque la notion lui en aurait été inculquée.

Nous ne limitons pas, toutefois, le développement que doit prendre la natation à cet unique moyen. Des résultats satisfaisants seraient trop lents à venir. Parmi les innovations des dernières années dans l'enseignement de la gymnastique scolaire, il y a lieu de noter, à côté des jeux de plein air, la natation. Dans certaines localités, les élèves des écoles secondaires sont conduits hebdomadairement à la piscine, où des leçons de natation leur sont données. Les résultats ne se sont pas fait attendre. En très peu de temps, la plupart des élèves ont appris à nager. Les sociétés de gymnastique ont suivi l'impulsion et un grand nombre d'entr'elles ont introduit l'art de la natation dans leur programme.

Qu'il nous soit permis une petite digression pour exprimer le très vif regret de ce que, dans nombre de villes romandes riveraines de nos lacs on songe trop peu à la construction d'établissements de bains convenables. Il serait à souhaiter qu'on imitât dans ce domaine les villes de Lucerne, Zurich, Bâle, Berne, Neuchâtel, où, grâce à l'excellence des établissements à l'usage du public, la natation est infiniment plus goûtée et plus développée. Nous nous permettons d'attirer très vivement l'attention sur ce point et nous serions heureux que l'influence de Messieurs les officiers pût rapidement se faire sentir dans ce domaine.

C'est dans le développement de la natation chez notre jeunesse scolaire que réside le véritable moyen pour notre armée de tirer tous les avantages d'un tel sport. Mais, pour celà, il faut que cette branche reçoive toute l'extension voulue, qu'elle se généralise, que des établissements modèles voient le jour. Que par l'instruction donnée dans les écoles normales, les jeunes régents soient rendus capables de l'enseigner et de la populariser dans nos campagnes, auprès de leurs élèves, de la faire accepter, ai-

mer, par tous et partout où celà est possible. Les difficultés sont grandes, nous n'en disconvenons pas, mais de magnifiques résultats seraient la récompense de ceux qui se voueraient à cette tâche si intéressante et si patriotique. Il serait relativement facile d'installer à peu de frais et d'organiser, dans chaque ville ou village situé à proximité d'un cours d'eau, un emplacement convenable, permettant aux enfants de se livrer à l'exercice de la natation sous la surveillance du maître d'école. Cette organisation rendrait des services signalés, tant au point de vue de l'hygiène et de la santé qu'à celui de la préparation au service militaire.

Nous avons vu que, comme sport, la natation était d'un intérêt véritable pour le militaire. Il y aurait donc lieu également de l'introduire dans le programme du IIIe degré de gymnastique, soit de la gymnastique appliquée aux jeunes gens de 16 à 20 ans comme préparation au service militaire. Outre l'avantage qu'il y aurait de recruter comme soldats le plus possible de jeunes citoyens sachant nager, on aurait la certitude que ces recrues auraient, par un exercice quelconque, acquis ou développé les aptitudes physiques nécessaires pour le service militaire.

Le Commandant Duponchel du 50e régiment d'infanterie française, dans sa remarquable étude sur « *l'Education physique dans l'armée* », préconise fortement l'enseignement de la natation. Il dit entre autres : « De quelle façon différente on envisagerait, à la guerre, l'obstacle que présente un cours d'eau, si tous les hommes savaient nager ! ». Cette judicieuse remarque peut s'adresser à toutes les armées. Mais dans notre pays, si favorisé sous le rapport du régime des eaux, l'obligation pour nos soldats de savoir nager est plus impérieuse qu'ailleurs et nous devons, par tous les moyens, nous efforcer de généraliser et de populariser le sport de la natation.

IV. La marche et la course.

La marche est l'exercice principal en vue de la guerre. Elle est, entre autres le principal moyen d'action de l'infanterie. C'est donc l'un des sports que nous devons le plus pratiquer et chercher le plus à répandre.

Le général français Bonnal a écrit : « Que les jeunes gens sachent marcher quand ils arrivent au corps, et nous nous chargerons d'en faire rapidement des soldats ».

Un autre général français, Chanzy, en 1883, à Nancy, s'exprimait comme suit dans un discours aux gymnastes français : « Faites des jeunes gens des hommes, nous en ferons des soldats ».

Ce qui est vrai pour l'armée française l'est plus encore pour la nôtre. Ce n'est pas dans les 47 jours d'une école de recrues que l'on apprend à un soldat d'infanterie à marcher, à s'entraîner physiquement d'une manière suffisante pour lui permettre de supporter avec vaillance les fatigues d'une course de plusieurs kilomètres avec armes et bagages. Non, c'est avant son service que le jeune homme doit être entraîné et exercé. C'est à l'école, puis dans les années qui suivent immédiatement la sortie de l'école, que le futur citoyen doit acquérir les aptitudes physiques voulues, celles qui feront de lui un bon marcheur infatigable et endurci. Notre armée ne doit être là que pour achever ce que l'école à commencé, et terminer l'éducation de l'homme.

Si la marche est en général le propre du soldat, elle l'est tout particulièrement du fantassin. D'elle dépend la valeur et la solidité de l'infanterie, cette « reine des batailles », qui est dans la lutte le corps principal d'un organisme dont les autres armes sont les auxiliaires attentifs et soumis. « L'infanterie c'est l'armée » comme l'a fort bien dit le général Moraud. Si l'infanterie n'est pas en état de marcher, de se mouvoir avec assez de rapidité, elle contribue dans une plus large mesure que les autres armes à la perte des batailles.

C'est donc à la marche, à la course, que nous avons à vouer les soins les plus attentifs. Ou plus exactement, nous avons comme devoir de chercher à perfectionner l'éducation physique de nos jeunes garçons, à l'école, puis en dehors de l'école, jusqu'au moment de leur entrée en service. Le goût pour une chose devient facilement une habitude, puis un besoin. Il en sera ainsi du goût de l'exercice physique que nous aurons inculqué à nos enfants.

La marche et la course font depuis nombre d'années partie du programme de notre gymnastique scolaire et surtout des sociétés de gymnastique. Depuis plus de quinze ans, la Société fédérale de Gymnastique a introduit dans ses règlements des concours de course. En voici succinctement les prescriptions principales :

Art. 1er. a) Ces concours se divisent en courses d'une journée, de 40 km. ou 8 heures de marche, et en courses d'une demi journée, de 25 km. ou 5 heures de marche.

c) Les membres actifs sont seuls comptés comme participants.

f) On tient compte des différences d'altitude ; elles seront compensées par une augmentation équitable du nombre de kilomètres effectués.

Les articles 2, 3 et 4 se rapportent aux récompenses attribuées aux sections qui auront, pendant une année, exécuté un certain nombre de ces courses (12 pour un diplôme de 1re classe, et 8 pour un diplôme de 2me classe). Lors de la fête fédérale, les sections qui ont, pendant les trois années consécutives espaçant les fêtes, mérité trois diplômes de 1re classe reçoi- une couronne de laurier et celles qui n'ont que des diplômes de 2me classe, une couronne de chêne.

A ce propos. nous devons mentionner des essais entrepris jadis par des sous-sections de la Société fédérale des officiers, pour mettre en honneur les exercices de marche et développer chez leurs membres leur instruction militaire.

Ces exercices, agrémentés de tâches tactiques, ont-il répondu à ce qu'on pouvait attendre d'eux ? A certains égards oui, encore que bien des objections puissent être soulevées. On peut même affirmer, côté sportif mis à part, que le but n'a guère été atteint. Le peu de fréquence de ces courses ne garantit pas l'obtention des avantages physiques désirables. Les participants ne peuvent, à part quelques rares exceptions, se prévaloir d'un entraînement rationnel suffisant. Ils astreignent, de but en blanc, leur corps à un effort physique très grand, même pendant plusieurs heures consécutives. Cela risque de leur être plus nuisible qu'utile, car il est reconnu que l'exercice corporel fait avec une intensité irréfléchie peut avoir sur l'organisme en général et plus particulièrement sur le cœur une influence des plus dangereuses. L'exercice corporel donne de magnifiques résultats, mais il doit être pratiqué avec sagesse, selon les préceptes d'un entraînement soigné. Hors de là, la pratique d'un sport quelconque va à l'encontre de son but.

Ce qu'il faudrait donc, c'est que les courses en questions deviennent des examens finals de cours d'entraînement régulièrement suivis par les élèves, et méticuleusement ordonnés quant à leur progression. Ces exercices d'entraînement à la marche,

par la fréquence des leçons et leur côté scientifique, organisés comme ils pourraient l'être, répondraient alors véritablement à leur but. Et les courses finales constitueraient les examens ou concours pour l'obtention des récompenses ou des diplômes. Il y aurait lieu naturellement, dans l'introduction de cours de ce genre, d'apporter la note distrayante voulue pour que l'exercice de la marche, qui est par lui-même d'une essence plutôt monotone, se fit avec plaisir, entrain et gaîté. De cette façon là seulement, à notre avis, ces cours auraient des chances de réussite. Mais aussi quels avantages nombreux en retireraient nos officiers et sous-officiers, et, du même coup, notre armée toute entière. L'officier devant en tout, partout, servir d'exemple à la troupe, l'obligation de préparer son corps à l'exercice est, pour lui, des plus grandes. Elle doit le forcer à ne rien négliger pour être un jour capable de mériter la confiance que le pays met en lui.

Nous avons vu combien la marche et la course, comme sport, pouvaient avoir d'influence sur l'armée en général et plus particulièrement sur la nôtre. Il a de tous temps été formulé, à l'adresse de notre infanterie suisse, de dures critiques au sujet de ses qualités manœuvrières et à sa mobilité sur le terrain, critiques en une certaine mesure fondée. Nous ne pourrons mieux les éviter que par la pratique rationnelle et constante de la marche et de la course.

Nous estimons qu'en adoptant pour les sociétés de gymnastique et pour les sociétés d'officiers les modifications que nous proposons, nous travaillerons au but à atteindre. Mais nous l'approcherons mieux encore en donnant à la marche et à la course la place prépondérante qui leur revient dans le programme de la gymnastique militaire préparatoire.

Dans les quelques cantons où les cours préparatoires existent, il serait urgent d'accorder une importance plus grande aux exercices de marches et de courses. Cela se pourrait très facilement si l'on voulait bien tenir compte que certains exercices, ayant un caractère essentiellement militaire et qui sont aujourd'hui enseignés à ces jeunes gens, ne devraient l'être que dans les écoles de recrues. C'est à ce moment-là seulement, enseignés d'une façon uniforme par des hommes du métier, c'est-à-dire par nos instructeurs, que ces exercices pourront porter tous leurs fruits.

A. Cornaz,
premier-lieutenant.

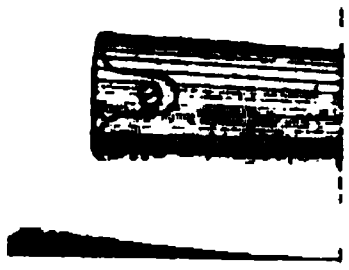

Fig. 4 *a*.

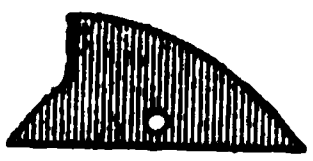

LE
FUSIL AMÉRICAIN
modèle 1903

(Pl. XVII)

Le nouveau fusil américain (fig. 1), appelé communément le « Springfield », du nom de l'arsenal où il est fabriqué, diffère d'une façon très sensible du Krag-Jorgensen, actuellement en usage dans l'infanterie des Etats-Unis.

D'abord le Springfield est plus court : sa longueur totale n'atteint en effet que 1^m102. Sous ce rapport, il a beaucoup de ressemblance avec l'ancienne carabine de cavalerie qui portait le même nom. En conséquence, il servira également à l'armement de l'infanterie et de la cavalerie.

Le calibre, 7.62 mm., est le même que celui du Krag-Jorgensen. En revanche la pénétration est plus grande. Il en est de même de la vitesse initiale.

Le poids total, y compris la baguette-bayonnette, n'est que de 4 kg. 054. Il faut remarquer que la combinaison de la bayonnette avec la baguette de nettoyage permet de supprimer le fourreau [1] et de réaliser ainsi une assez grande économie de poids.

A la différence des autres armes américaines, le Springfield est muni d'un garde-main.

L'éjection de la douille, après le tir, au lieu de se produire à angle droit avec l'arme, se fait moins haut et vers la droite.

L'Instruction officielle donne sur le fonctionnement de l'arme des explications que nous résumons ci-après.

1. Mécanisme de culasse (fig. 2 et 3).

La culasse mobile (fig. 2) est retenue, dans son mouvement

[1] A la suite de rapports reçus de Mandchourie, la fabrication des baguettes-bayonnettes a été suspendue ; on adoptera probablement une longue bayonnette.

de recul pour la charge, par un arrêt de culasse dont l'aiguille, fixée dans la boîte de culasse, s'engage dans un cran du verrou.

Les tasseaux de fermeture H supportent le choc de la décharge. Le tasseau de sûreté E ne sert qu'au cas où les tasseaux de fermeture cèderaient devant une trop forte pression des gaz.

L'extracteur F est fixé au cylindre par l'anneau G. Les différentes parties de la culasse sont réunies par un manchon B. Celui-ci a un pas de vis pour se fixer au cylindre, mais est retenu lui-même à la boîte de culase par des tasseaux et ne tourne pas avec le cylindre. Le cran de sûreté C est fixé au manchon.

La culasse mobile se meut en arrière et en avant et tourne dans la cavité ou « puits » de la boîte de culasse. Elle fait pénétrer une cartouche — soit tirée du magasin, soit plaçée par le tireur, suivant le cas, — dans la chambre et en maintient la douille au moment du feu.

Le manchon unit les diverses parties du mécanisme de culasse ; et des tasseaux, placés sur ses côtés, en venant en contact avec la boîte de culasse, empêchent ce manchon de suivre le mouvement de rotation de la culasse mobile.

Le crochet de l'extracteur s'engage dans les rainures de la douille et retient le culot dans l'extrémité de la culasse, jusqu'au moment de l'éjection.

Le cran de sûreté, lorsqu'il est tourné vers la gauche, ne produit aucun effet. Tourné à droite, ce qui ne peut se faire que si le fusil est armé, la pointe de sa goupille entre dans la fente pratiquée dans le verrou et ferme ce dernier. En même temps, sa came repousse légèrement le chien en arrière, hors de contact avec la gâchette, et immobilise la tige de percussion.

Le cran de sûreté porte sur l'une de ses faces le mot « Safe » (assuré), sur l'autre le mot « Ready » (prêt).

Le mécanisme de culasse fonctionne de la façon suivante :

Pour ouvrir la culasse, lever la poignée jusqu'à ce qu'elle entre en contact avec le côté gauche de la boîte de culasse, et la tirer en arrière jusqu'à ce que le tasseau supérieur de fermeture frappe la fermeture de magasin (ou « cut-off »).

En levant la poignée, on fait tourner le cylindre et sépare les tasseaux de fermeture de leurs épaulements dans la boîte de culasse, avec lesquels ils ont été mis en contact par la pression des gaz. Cette séparation est facilitée par l'action de cames qui se trouvent sur les surfaces postérieures des tasseaux de fermeture.

La rotation amène la came de l'arme de la culasse à entraîner la tige de percussion en arrière, tirant l'extrémité de la broche de percussion dans l'intérieur du cylindre ; la rotation de la tige de percussion est empêchée par le tasseau du chien qui fait saillie, par la fente du manchon, dans une rainure correspondante pratiquée dans la boîte de culasse.

Comme le manchon reste stationnaire longitudinalement en ce qui concerne le cylindre, ce mouvement rétrograde de la tige de percussion et par suite de la broche, produit la compression du ressort, puisque la partie postérieure de ce dernier s'appuie contre la face antérieure du manchon et sa partie antérieure contre la face postérieure du manchon spécial de la tige de percussion.

Lorsque la poignée de culasse frappe la boîte de culasse, les tasseaux de fermeture ont été dégagés, la tige de percussion a été repoussée en arrière, jusqu'à ce que la fente de gâchette, dans le chien, ait dépassé le bec de la gâchette ; le bec du chien a pénétré dans l'entaille correspondante de la partie postérieure du cylindre ; l'arrêt du manchon s'est engagé dans son entaille dans le cylindre, et le ressort a été presque entièrement tendu.

Pendant la rotation du cylindre, un mouvement rétrograde lui a été imprimé par le contact de sa came d'extraction avec la came d'extraction de la boîte de culasse, et de cette façon la douille de la cartouche est amenée à quitter la chambre.

Le cylindre est alors tiré directement en arrière, les diverses parties étant retenues en position par le bec du chien qui reste dans son entaille, et fermée par l'arrêt du manchon qui est engagé dans son entaille sur le cylindre.

Pour fermer la culasse, pousser la poignée en avant jusqu'à ce que la came d'extraction, sur le cylindre, s'appuie contre la came d'extraction de la boîte de culasse, désengageant ainsi le manchon de la culasse ; et baisser la poignée. A ce moment, les cames des tasseaux de fermeture appuient contre les épaulements de fermeture de la boîte de culasse, et le cylindre est entraîné légèrement en avant, dans sa position de fermeture. Comme tout mouvement de la tige de percussion est entravé par le bec de gâchette qui s'engage dans l'entaille de gâchette du chien, ce mouvement en avant du cylindre complète la compression du ressort, assure la cartouche dans la chambre et,

dans le cas de chargement à la main, pousse le crochet de l'extracteur dans les rainures de la douille.

En chargeant avec le magasin, le crochet de l'extracteur, arrondi à son bord inférieur, s'engage dans la rainure de la cartouche du dessus, quand celle-ci émerge du magasin sous l'action du guide-cartouche et du ressort de magasin.

La position alors occupée par les diverses parties du mécanisme se voit dans la figure 3 et l'arme est prête pour le tir.

Pour tirer la détente, le doigtier doit être poussé en arrière jusqu'à ce que le contact avec la boîte de culasse soit transféré, de son appui, au talon, ce qui permet à la détente de glisser; puis jusqu'à ce que le bec de gâchette disparaisse de la partie antérieure du chien.

Un peu avant que le cylindre soit tiré entièrement en arrière, le tasseau de fermeture supérieur frappe le talon de l'éjecteur, jetant sa pointe subitement à droite dans la fente du tasseau. Comme le cylindre se meut en arrière, la face postérieure de la douille frappe contre la pointe de l'éjecteur et la douille est rejetée, un peu en haut et à droite, de la boîte de culasse.

Il ne peut pas se produire de double chargement avec le magasin, parce que l'extracteur s'engage dans la douille aussitôt que celle-ci émerge du magasin, et retient le culot contre la face du cylindre jusqu'à l'éjection.

Il est à noter que, dans ce système de mécanisme de culasse, la compression du ressort, le placement de la cartouche et le retrait de la douille vide, de la chambre, sont opérés entièrement par l'action de cames.

Le fusil peut être armé, soit en levant la poignée du cylindre jusqu'à ce qu'elle frappe le côté gauche de la boîte de culasse, et alors en la baissant entièrement; soit en tirant le chien directement en arrière.

En faisant feu, *à moins que la poignée du cylindre ne soit tournée entièrement vers le bas*, la came du chien frappera la came de l'armé du cylindre, et la force du grand ressort se consacrera tout entière à fermer la culasse au lieu de presser sur l'amorce. De cette façon la cartouche ne peut pas partir, jusqu'à la fermeture complète de la culasse.

L'ouverture et la fermeture de la culasse doivent s'effectuer, chacune, par un seul mouvement, sans interruption.

2° Mécanisme de magasin.

Il se compose de la planche de magasin, du guide cartouche, du ressort de magasin et de la fermeture de magasin (*cut-off*).

La fig. 4 *a* représente une section suivant CC de la fig. 3 *b* avec magasin chargé.

La fig. 4 *b* montre une section suivant DD de la fig. 3 *b* avec magasin vide, et, en projection, la fermeture de magasin dans la position « ouverte ». Le tenon de la fermeture porte sur l'une de ses faces le mot *ON* (ouvert), sur l'autre le mot *OFF* (fermé). Le côté *ON* est poli, ce qui permet au chef de reconnaître, d'un coup d'œil, si l'arme est prête pour le feu de magasin.

Pour charger le magasin, s'assurer que la fermeture de magasin est tournée ON ; retirer la culasse entièrement en arrière, introduire les cartouches, soit avec le chargeur, soit à la main, et fermer la culasse. Dans le cas où le chargeur est employé, placer l'une ou l'autre des extrémités de ce dernier dans son siège de la boîte de culasse, et avec le pouce de la main droite pousser les cartouches dans le magasin jusqu'à ce que la cartouche du dessus soit saisie par le bord droit de la boîte de culasse.

La façon dont les cartouches s'arrangent dans le magasin, ainsi que la position du guide-cartouche et du ressort de magasin se voient dans la fig. 4 *a*. La rampe de cartouche guide la balle et la douille dans la chambre.

On peut remplir le magasin quand il est en partie chargé, en introduisant les cartouches une à une.

En poussant la culasse en avant, après avoir chargé le magasin, on rejette le chargeur.

Lorsque la fermeture du magasin est tournée vers le bas, le magasin est OFF (fermé). La culasse ne peut alors être tirée *entièrement* en arrière, et sa face antérieure, projetant sur la partie postérieure de la cartouche de dessous, la retient dans le magasin, hors de portée de l'action de la culasse. Le mécanisme de magasin reste inactif et l'arme peut s'employer pour le tir ordinaire. Les cartouches du magasin demeurent dans ce cas en réserve. Il est à peine nécessaire d'ajouter que le fusil peut fonctionner pour le tir ordinaire quand le magasin est vide.

Quand la fermeture de magasin est levée, le magasin est ON (ouvert). La culasse peut se tirer entièrement en arrière, permet-

tant à la cartouche de dessus de se soulever suffisamment pour que le cylindre la saisisse dans son mouvement en avant. Tandis que la culasse se ferme, cette cartouche est poussée en avant dans la chambre, étant maintenue pendant son passage par la pression des cartouches de dessous. La dernière est retenue par le guide-cartouche dont la côte la dirige vers la chambre.

Dans le feu de magasin, après que la dernière cartouche a été employée et le verrou tiré entièrement en arrière, le guide-cartouche se soulève et maintient la culasse ouverte pour faire voir que le magasin est vide.

Le guidon et la hausse du fusil américain diffèrent sensiblement des nôtres. Nous en donnons ici les dessins et une courte description.

Le guidon et le porte-guidon sont représentés par la fig. 5. Les trous DD du porte-guidon servent d'une part à alléger le porte-guidon, d'autre part à fixer le couvre-canon.

La *hausse* comprend le pied, le ressort, la mire, le bouton, la feuille de hausse et le curseur.

Le *pied de hausse* (fig. 6) est fixé au canon par la goupille C et les bandes D.

La *mire* (fig. 7) est une construction tout à fait originale. Les tenons C projettent dans les évidements du bouton de hausse. La planchette F est utilisée pour la correction de la dérive (vent, etc.). La plaque mobile G, comme on le voit par le pointillé de la fig. 7 *b*, tourne autour de la vis H. La ligne verticale de métal blanc, visible sur cette figure, aide l'œil à viser et à maintenir le fusil de façon à ce que le guidon soit vertical quand on vise avec la hausse baissée.

Le *bouton* (9, fig. 3 *a*) s'engage dans les tenons du viseur. Celui-ci est amené vers la gauche si l'on tourne le bouton vers la bouche et *vice versa*.

L'élévation la plus basse à laquelle on puisse fixer la hausse est 100 yards (91 mètres). La feuille de hausse (fig. 8) est graduée de cent en cent de 200 à 2000 inclusivement. Les marques sont à égale distance, ce qui facilite l'ajustage de la hausse pour les distances comprises entre les centaines. Les crans sur le côté gauche de la feuille permettent un ajustage intermédiaire de 25 yards.

Le *curseur* (fig. 9) est fixé sur la feuille de hausse et repose

sur la courbe du pied de hausse; en se déplaçant sur cette courbe, il relève ou abaisse la hausse.

Le bord d'ajustage E doit effleurer la division de la feuille employée pour le tir. L'évidement F sert à laisser apercevoir l'index pour les dérives.

Munition.

La douille de la *cartouche à balle* est de cuivre; sur le culot sont des rainures destinées à faciliter l'extraction. L'amorce se décompose ainsi :

1. Coupe.

2. Composition (non fulm.) soufre, sulfure d'antimoine, chlorate de potasse, verre.

3. Enclume (cuivre).

4. Disque de papier shellack.

La charge de poudre est suffisante pour produire dans l'âme une vitesse de 2300 pieds (753 m.)[1]. Avec la poudre à la nitro-glycérine, en usage maintenant, le poids de la charge nécessaire pour produire cette vitesse varie entre 43 $^1/_2$ et 44 $^1/_2$ grains (2,8 grammes en moyenne). La balle, une composition de plomb et d'étain, est renfermée dans une enveloppe de cupro-nickel. La partie qui est enchâssée dans la douille est enduite d'un lubrifiant fait de graphite et de cire du Japon. La balle pèse 220 grains (14 gr. 2).

Poids total de la cartouche : 29 gr. 16.

La balle de la *cartouche à blanc* est de papier et contient une charge d'éclatement de 5 grains de poudre sans fumée de qualité « E. C », assurant la casse de la balle au sortir de l'âme. Un enduit de parafine à l'extérieur de la balle empêche celle-ci de souffrir de l'humidité. La charge est de 10 grains ($6^{dg}, 4$) de poudre sans fumée « E. C ».

La cartouche de manipulation est étamée et munie de six renflements, ou rides longitudinales et de quatre trous circulaires près du culot, le tout dans le but de la distinguer aisément de la cartouche ordinaire, même dans l'obscurité. Même balle que la cartouche ordinaire, mais l'amorce n'a pas de composition de percussion.

[1] La vitesse, à 53 pieds de la bouche, est 2260 pieds avec une variation en plus ou en moins de 15 pieds par seconde.

Il existe encore deux sortes de cartouches pour le tir réduit et une cartouche à deux balles sphériques, probablement pour le service de garde.

Vingt cartouches à balle en cinq chargeurs forment une boîte; 50 boîtes, du 1000 cartouches sont renfermées dans une caisse de zinc, dont le couvercle d'étain est soudé. Une poignée de cuivre permet de déchirer ce couvercle aisément. La caisse de zinc est elle-même renfermée dans une caisse de bois qui pèse, toute chargée, 83 livres et qui s'ouvre sans le secours d'aucun instrument [1].

Renseignements divers *(balistique, etc.)*.

1° Effet de la température sur la vitesse initiale

TEMPÉRATURE		VITESSE INITIALE	
Farenheit	Centigrades	Perte	Gain
		Mètres	Mètres
0	— 18	25	—
20	— 4	12	—
40	4,5	6	—
60	15,5	3,5	—
70	21,0	0	0
80	26,5	—	3,5
100	38	—	6
120	49	—	11,6

[1] Une comparaison entre les fusils américain et suisse fait ressortir, sauf erreur, les chiffres suivants :

ETATS-UNIS	SUISSE
Canon : Longueur . . . 614mm	780mm
Nombre de rayures . . 4	3
Profondeur des rayures. 0,101	0,135
Pas des rayures . . . 253	270
Cartouche. Poids total . 29,16 grain.	27,5
Calibre 7,62	7,56
Poids de l'arme . . . . 4 kg. 054	Fusil : 4,300 / Poignard : 300) 4.730 Plus le fourreau
Longueur totale de l'arme : 1m102	1m302
Nombre de balles en magasin : 5	12

La vitesse initiale marquée sur les paquets de munitions portant les dates d'octobre à mai correspond à une température de 70° F. (21° C.); de juin à septembre, elle correspond à 85° F. (29°5 C.).

2. Rapidité du feu.

En visant, on a pu tirer 23 coups par minute, tir ordinaire; et 25, tir de magasin.

L'arme à la hanche, sans viser, on a tiré 27 coups dans le premier cas, 35 dans le second.

3. Portée maximum.

4781 yards (4350 m.) avec une élévation de 42°. Durée : 35,33 secondes.

4. Pression.

Dans la chambre : 49 000 livres par inch carrée [1].

5. Recul.

Il a été estimé à 18,08 *pieds-livres* (foot-ponnds).

6. Précision.

PORTÉE	DÉVIATION		
	Moyenne verticale	Moyenne horizont.	Moyenne absolue.
	Touchés		
100	0,9	1.0	1,3
200	1,5	1,8	2,4
300	3,3	2,1	4
500	4,2	3,7	5,6
1000	12,0	9,4	15,4
1100	15,8	10,1	20,5
1200	19,5	11,2	22,8
1500	32,4	21,7	39,6
1800	36,4	32,2	49,3
2000	47,5	48	64,9

[1] 1 centimètre carré = 0,155 square inches. La square inch est donc un peu moins de 7 centimètres carrés.

7° Table de Tir

PORTÉE	Angle de départ (calculé)		Angle de départ (expérience)		Durée (calculée)	Angle de chute		Vitesse restante	Force vive restante	SOMMET DE TRAJECTOIRE	
										Hauteur	Distance de la bouche
Yards	Deg.	Min.	Deg.	Min.	Secondes	Deg.	Min.	Pieds par seconde	Pieds-livres	Pieds	Yards
100	0	3,3	0	5,2	0,13	0	3,5	2092,6	2139,8	0,08	50,9
200	0	7,1	0	7,9	0,29	0	8,1	1898,7	1761,6	0,33	102,8
300	0	11,5	0	12,2	0,45	0	14,0	1718,4	1442,9	0,83	157,2
400	0	16,5	0	16,8	0,64	0	21,4	1554,6	1180,9	1 64	213,1
500	0	22.2	0	23,0	0,84	0	30,8	1406,4	966,5	2,85	270,7
600	0	28,9	0	29,9	1,06	0	42,8	1276.0	795,6	4,76	329,6
700	0	36,5	0	38,1	1,31	0	57,4	1170,3	669,2	7,00	390,0
800	0	45.3	0	47,4	1,58	1	14,7	1091,7	582.3	10,23	451,6
900	0	55,2	0	58,0	1,86	1	34,3	1030,7	519,1	14,40	512,6
1,000	1	6,2	1	9,2	2,16	1	56,1	981,4	470,6	19,65	573,1
1,100	1	18,4	1	22,1	2,47	2	19,9	939,5	431,3	26,06	632,5
1,200	1	31,7	1	36.4	2,80	2	45,8	901,3	396.9	33,73	690,6
1,300	1	46,1	1	51,8	3,14	3	14,0	866,0	366,4	42,77	748,3
1,400	2	1,6	2	7,6	3,49	3	44,5	833,4	339,4	53,30	805,4
1,500	2	18,3	2	24,4	3,86	4	17,4	803,2	315,2	65,40	862,7
1,600	2	36,1	2	42,5	4,24	4	52,9	775,0	293,4	79,81	920,1
1,700	2	55,1	3	1,7	4,64	5	31,2	747,8	273 2	95,03	977,6
1,800	3	15,3	3	22,2	5,05	6	12,6	721,7	254,5	112,80	1035,6
1,900	3	36,8	3	44,0	5,47	6	57,0	696,4	237,0	132,79	1094,2
2,000	3	59,6	4	7,1	5,92	7	45,1	672,1	220,7	155,22	1153,3

8° Pénétration

MATÉRIEL		50 pieds	100yards	200	500	1000
		Cm.				
Cible de pin (blanc). (Planches de 2 cm. 5 placées à 2 cm. 5 d'intervalle)		54,5	—	—	23,3	13,2
Sable humide		10,8	—	—	18,0	13,7
Sable mouillé		6,9	—	—	16,5	14,5
Glaise sans sable		15,7	—	—	25,7	20,5
Plaques d'acier.	0m.484	0,457	—	—	—	—
	0m.372	A travers	—	—	—	—
	0m.30	—	A travers	—	—	—

9° Zones dangereuses

Contre l'infanterie et la cavalerie.

Distance du but	Branche ascendante de la trajectoire		Branche descendante de la trajectoire. Devant le but		Branche descendante de la trajectoire. Derrière le but		Maximum de zone dangereuse continue		Total	
	Infanterie	Cavalerie	Infanterie	Cavalerie	Infanterie	Cavalerie	Infanterie	Cavalerie	Infanterie	Cavalerie
Yards *	Yards	Yards	Yards	Yards	Yards	Yards	Yards	Yards	Yards	Yards
100	All.	All.	All.	All.	111,5	219,7	211,5	319,7	211,5	319,7
200	All.	All.	All.	All.	129,3	202,5	329,3	402,5	329,3	402,5
300	All.	All.	All.	All.	115,9	168,7	415,9	468,7	415,9	468,7
400	All.	All.	All.	All.	96,6	136,7	496,6	536,7	496,6	536,7
500	73,1	All.	128,6	All.	78,0	109,0	206,5	609,0	279,7	609,0
600	48,2	179,6	85,5	153,8	61,5	86,2	147,0	240,0	195,1	419,5
700	35,4	122,1	61,0	96,7	48,8	68,5	109,8	165,2	145,2	287,2
800	27,4	92,6	45,8	69,0	39,1	55,0	84,9	124,0	112,3	216,6
900	22,0	73,6	35,5	52,6	32,0	44,8	67,5	97,4	89,5	170,9
1,000	18,0	60,1	28,6	41,8	26,5	37,2	55,1	78,9	73,1	139,1
1,100	15,1	50,2	23,7	34,2	22,2	31,2	45,8	65,4	60,9	115,6
1,200	12,8	42,6	19,8	28,4	19,0	26,7	38,8	55,1	51,6	97,7
1,300	11,0	36,6	16,7	24,3	16,3	22,9	33,0	47,2	44,0	83,8
1,400	9,6	31,8	14,6	20,8	14,1	19,9	28,7	40,7	38,3	72,5
1,500	8,4	27,9	12,7	18,1	12,4	17,4	25,1	35,5	33,5	63,4
1,600	7,4	24,7	11,2	15,9	11,0	15,3	22,2	31,2	29,6	55,9
1,700	6,6	22,0	9,8	14,0	9,7	13,6	19,5	27,6	26,0	49,5
1,800	5,9	19,6	8,7	12,3	8,6	12,2	17,3	24,5	23,2	44,1
1,900	5,3	17,7	7,7	11,0	7,7	10,8	15,4	21,8	20,7	39,5
2,000	4,8	16,0	6,9	9,8	6,9	9,7	13,8	19,6	18,6	35,5

* Le yard est de 91 cm.

Nota. — On suppose dans ces calculs que l'arme se trouve à 56 inches (1m50) au-dessus du sol ; que la hauteur d'un homme est de 68 inches (1m72) ; que la tête d'un cavalier est à 8 pieds (2m438) au-dessus du sol.

LA NOUVELLE INSTRUCTION TACTIQUE

POUR

L'ARTILLERIE ITALIENNE

Il y a deux ans, au printemps 1903, le grand état-major italien publiait les « Normes générales pour l'emploi tactique des grandes unités de guerre ». On sait qu'en Italie il appartient à l'état-major de rédiger, quand il l'estime opportun, des « Normes » destinées, en quelque sorte, à régler l'emploi tactique des grandes unités de l'armée. Elles servent de bases aux différentes armes qui y puisent les données de leurs règlements particuliers.

La *Revue militaire suisse* s'est occupée en son temps de cette publication, mais sans en faire l'objet d'un examen détaillé. Elle préféra attendre que les diverses armes eussent arrêté leurs règlements. Il est évident que ceux-ci permettent mieux qu'un « Code » général d'apprécier les idées nouvelles qui se manifestent dans un Etat voisin.

L'artillerie est la première qui ait établi son règlement. Celui-ci nous est parvenu récemment sous le titre *Instruction tactique pour les batteries de campagne et à cheval* (approuvé le 10 avril 1905. Rome. Voghera, éditeur). Il suit à une année de distance l'*Instruction sur le tir* qui règle tout ce qui a trait au côté vraiment technique de l'arme.

Nous n'avons pas la prétention de pénétrer les détails de la nouvelle Instruction tactique. Cet examen nécessiterait une analyse préalable de l'Instruction sur le tir. Il exigerait surtout la compétence d'un technicien. Nous demanderons donc à un de nos camarades de l'artillerie de bien vouloir se mettre à l'œuvre. Pour le moment, nous désirons simplement faire ressortir ce qui nous paraît caractéristique et, en grande partie, nouveau dans le règlement italien, et qui règlera à l'avenir l'emploi tactique de l'artillerie chez nos voisins du sud.

L'Instruction tactique se compose de trois parties :

Ire partie : Manœuvre des batteries attelées.

IIe » : Service de l'artillerie en campagne, comprenant :

a) L'Instruction sur le combat.

b) L'Instruction pratique sur le service de l'artillerie sur le champ de bataille.

IIIe » : Exercices en temps de paix.

La Ire et la IIIe parties n'ont pas pour nous un intérêt direct; elles ne contiennent d'ailleurs pas de changements. Nous nous occuperons exclusivement de la IIe partie.

A. L'Instruction sur le combat.

L' « Avant-propos » résume les principes généraux de l'emploi de l'artillerie, en posant les affirmations suivantes :

1. Eviter les règles fixes et laisser une grande latitude aux commandants, à chacun selon son grade, pour agir suivant les exigences des situations tactiques.

2. Définir nettement le but de l'artillerie, qui est de servir d'auxiliaire à l'infanterie.

3. Admettre comme normal le fractionnement de l'artillerie des grandes unités et proclamer que chaque batterie, après avoir reçu l'indication de sa mission, peut agir par elle-même sans le concours matériel d'autres batteries.

Ceci, bien entendu, en conservant, aussi longtemps que possible, les liens tactiques entre les batteries. On admet donc que l'action du commandement doit se manifester essentiellement dans l'attribution à chaque unité d'artillerie d'un but particulier.

4. Action rapide, dès que le besoin s'en fait sentir. Cette action est obtenue en obligeant les commandants de l'artillerie à demeurer constamment en un étroit rapport avec les chefs d'unités des autres armes.

* * *

Dans les dispositions à prendre en prévision de la rencontre avec l'ennemi ou au début d'un engagement offensif, notons la simplicité et la clarté de cette idée : N'employer que la quantité d'artillerie que justifient les intentions de l'ennemi. Le reste de

l'artillerie sera tenu à portée immédiate, prêt à intervenir au besoin.

* * *

Dans la description de combat, l'*Instruction* ne s'attache pas à donner une physionomie spéciale à la phase que l'on était convenu d'appeler jusqu'ici la « lutte préliminaire » ou « le duel des artilleries ». Cela ne signifie pas que l'éventualité de cette phase soit exclue. On l'admet comme possible, comme probable même. Elle se produira naturellement quand l'artillerie de l'adversaire cherchera à arrêter à tout prix la marche d'approche de l'infanterie. Il faudra alors que l'artillerie de l'attaque dirige le feu de toutes ses batteries en action sur les batteries adverses.

Toutefois, lorsque l'infanterie entre dans la zone battue par le feu de l'infanterie ennemie, la tâche revient à une partie des batteries d'appuyer son infanterie de son feu et de l'accompagner au besoin dans sa marche en avant. Pour faire feu, ces batteries doivent être à même de saisir les moments passagers pendant lesquels leur tir sera le plus efficace.

* * *

Au moment de la décision, l'artillerie doit produire son effort maximum, non en concentrant son feu sur un même point, comme on faisait jadis, mais par la soumission de toute l'artillerie aux ordres d'une seule volonté (le commandement de l'artillerie) qui imprime à son action une direction unique sur la partie du front où se prononce l'attaque. Cela n'empêche pas d'indiquer à chaque fraction son but spécial dans le secteur à battre de la ligne ennemie.

* * *

Dans la préparation du combat défensif, les considérations prédominantes sont le choix d'emplacements convenables pour l'artillerie et sa mise sous les ordres d'un seul chef.

Pendant le combat, l'artillerie ne doit s'engager qu'au fur et à mesure de l'apparition de buts bien définis; elle ne doit pas hésiter à s'engager même aux grandes distances contre de l'infanterie facile à battre.

Si le feu de l'attaque devient très efficace, le personnel des batteries, et au besoin le matériel, peuvent être retirés dans un abri convenable, où ils se tiendront prêts à reprendre la lutte dans n'importe quelles conditions au moment décisif.

* * *

Quelques indications spéciales concernent le combat en terrains accidentés. Elles visent surtout à assurer la sécurité des unités et à éviter les surprises si faciles en semblable terrain.

Pour l'artillerie à cheval employée avec la cavalerie, l'Instruction insiste surtout sur sa mobilité et sur son emploi rapide au moment opportun.

B. Instruction pratique sur le service de l'artillerie sur le champ de bataille.

La batterie composée de six pièces et de sept caissons se divise en batterie de manœuvre (six pièces et trois caissons) et en un deuxième échelon de caissons (quatre caissons). Dans le choix des positions d'artillerie on s'attache beaucoup à celles qui permettent le tir indirect.

Les batteries qui ne doivent pas entrer subitement en action, se tiennent dans des positions de surveillance *(agguato)* couvertes aux vues de l'ennemi, ou dans des positions *d'attente* d'où les batteries sont prêtes à accourir où le besoin s'en fait sentir.

* * *

Chaque batterie a ses éclaireurs chargés spécialement d'explorer le terrain et de pourvoir à sa sécurité.

L'Instruction décrit soigneusement les relations entre les échelons du commandement ainsi que la dépendance de ses organes.

Le ravitaillement des munitions est traité d'une façon très complète ; ce ravitaillement doit s'opérer spontanément de l'arrière à l'avant, jusqu'à l'échelon le plus avancé.

Conclusion.

L'instruction italienne semble s'inspirer d'un sens très pratique et très juste ; elle s'applique à coordonner l'action de l'artillerie avec celle des autres armes. L'ouverture du feu est toujours justifiée et son intensité proportionnée au but à atteindre. L'Instruction laisse entrevoir un emploi de l'artillerie dégagé de toute réglementation inutile. Elle se sert de l'arme de façon intelligente, en tenant compte de sa mobilité relative sur le champ de bataille.

Nous ne doutons pas d'ailleurs que cet intelligent emploi de

l'arme ne soit parfaitement adapté aux qualités des officiers qui composent ce corps soigneusement sélectionné que constitue l'artillerie italienne. Mais il va sans dire que nous ne saurions nous prononcer sur la question de savoir si la capacité de manœuvre des batteries sera facile à obtenir. Ce problème se rattache d'ailleurs à celui du nouveau matériel à adopter. La question, comme on sait, n'est point encore élucidée.

L'examen de l'*Instruction sur le tir* est aussi un élément d'appréciation pour le jugement à porter sur le nouveau régime tactique de l'artillerie italienne. Mais, comme nous l'avons dit, c'est à un technicien que nous demanderons d'aborder cette étude et de compléter nos quelques notes.

Exercice de campagne

A

DOUBLE ACTION

Le moment approche où, en vue des cours de l'automne prochain, nos chefs de régiments, de bataillons, de compagnies, devront établir le programme des exercices de leurs unités. Il paraît donc utile de consacrer partiellement les prochaines livraisons de la *Revue militaire suisse* à quelques articles d'instruction pratique analogues à ceux que nous avons publiés il y a deux ans et quatre ans.

Toutefois, nous croyons bien faire en changeant de méthode. Au lieu de poser des problèmes tactiques, nous publierons un ou deux programmes d'exercices, que nous soumettrons à la critique et aux observations de nos camarades. Nous les prions de bien vouloir nous adresser ces critiques et observations par écrit; elles pourront faire l'objet d'une discussion dans la livraison suivante.

Le travail que nous publions aujourd'hui est celui d'un élève d'une des dernières écoles centrales supposé commandant de bataillon. Il avait reçu l'ordre d'organiser un exercice de campagne à double action à prévoir dans son ordre du jour et de formuler les ordres des chefs de détachements.

Son bataillon est supposé cantonné à Jussy (canton de Genève). Place d'exercice : secteur compris entre Jussy, Gy, Corsier, Vésenay, Chevrier et Presinge. (Carte 1 : 100 000.)

ORDRE DU JOUR POUR LE...

Matin: 7—8 h.: Ecole de Section.
8—10 h.: Ecole de Compagnie.
10—11 h.: Connaissance de l'arme et nettoyage.
11—12 h.: Soins de propreté.

Soir: 12 h.: Repas de la troupe.
1 h.: Déconsignation dans le rayon des cantonnements.
4 h.: Appel en chambres.
4^{15} h.: Soupe.
5 h.: Rassemblement du bataillon comme suit: Ire et IIme compagnies sur la place du Temple à Jussy; IIImr et IVme compagnies sur la place de l'Ecole au Château. Tenue de compagne, sauf la seconde paire de pantalons et de chaussures qui restent au cantonnement. — Munition: 6 cartouches par homme à remettre au no 4 du second rang, dans chaque groupe. — La Ire et la IIme compagnies porteront la bande blanche. — Chaque compagnie sera munie d'un fanion bleu qui marquera une compagnie supposée.
5^{15} h.: Départ pour un exercice de campagne, selon instructions spéciales données aux commandants des détachements.
10—$10^1/_2$ h.: Rentrée au cantonnement. — Une demi-heure après la rentrée, extinction des feux.

Soldats du train:

Soir: 5—7 h.: Ecole de conduite sous la direction du caporal du train.

N.B. Les commandants des compagnies I et III se présenteront à 2 h. soir au bureau du Commandant de Bataillon pour recevoir ses ordres.

Supposition générale.

Parti rouge:
Commandant: Cap. X.
Troupes: IIIme et IVme comp.
Ire et IIme comp. supposées
Parti blanc:
Commandant: Cap. Y.
Troupes: Ire et IIme comp.
IIIme et IVme comp. supposées

Un corps rouge se retire du Fort de l'Ecluse par Genève sur Thonon. Un corps blanc le poursuit. - Arrivé dans la région de Veigy et Douvaine, le corps rouge se dispose à stationner et se couvre par une ligne d'avant-postes de la rive gauche du Lac Léman à St-Cergues (au pied des Voirons). Le corps blanc stationne dans la région Eaux-Vives, Chêne, Vandœuvres et se couvre par des avant-postes *de la rive du Lac à Juvigny.*

Situation spéciale.

Parti rouge.

L'ennemi (parti blanc) qui nous poursuivait s'est arrêté dans la région Eaux-Vives, Chêne, Vandœuvres. Il se couvre par une ligne d'avant-postes sur la ligne Lac—Juvigny.

Notre gros stationne dans la région Veigy—Douvaine et se couvre sur une ligne Lac—St-Cergues. — Notre régiment est chargé de couvrir le stationnement et, à cet effet,

Parti blanc.

L'ennemi (parti rouge) que nous poursuivions s'est arrêté dans la région Veigy-Douvaine avec avant-postes sur la ligne Lac—St-Cergues.

Notre gros stationne dans la région Eaux-Vives—Chêne—Vandœuvres et se couvre par des avant-postes sur la ligne Juvigny—Lac.

Notre régiment fournit les avant-postes. Notre bataillon couvre le sec-

de former les avant-postes. Notre bataillon couvre le secteur de Corsier (non compris) à Gy (compris). Nous sommes appuyés à droite jusqu'au lac et à gauche jusqu'à St-Cergues.

teur de la route à Choulex-Capite-Douvaine (compris). — Nous sommes appuyés à droite depuis Juvigny et à gauche jusqu'au lac.

Dispositions de manœuvres.

Le parti blanc se rendra sur sa ligne d'avant-postes de Jussy par Chevrier et Choulex.

Le parti rouge se rendra sur sa ligne d'avant-postes du Château par La Creuse et Gy.

Les premières patrouilles ne seront pas envoyées avant 6 h. 30 soir.

Le commandant de bataillon et son adjudant sont autorisés à circuler librement d'un parti à l'autre.

Le gros des avant-postes sera marqué par des fanions.

Ordre d'avant-postes donné par le

	Parti rouge.	*Parti blanc.*
1°	Dispositif des troupes ennemies comme ci-dessus.	Id.
2°	Dispositif des nos troupes comme ci-dessus.	Id.
3°	IIIme compagnie, secteur de droite, de la lisière E de Corsier à la route Merlinge-Veigy comprise. Poste de passage sur la route Douvaine-Genève. Patrouilles direction Capite, Le Carre.	Ire compagnie, secteur de droite, de Choulex (compris) au Carre. Poste de passage sur la route Carre-Compois. Patrouilles direction Gy.
	IVme compagnie, secteur de gauche, du secteur de la IIIme compagnie (soit route Meinier-Veigy non comprise) à Gy (compris). Poste de passage sur la route Gy-Meinier. Patrouilles direction Choulex, Presinge. Personne ne passe, à l'exception des civils venant de la direction de Genève et environs, que l'on enverra au gros.	IIme compagnie, secteur de gauche, du Carre à la route Capite-Douvaine (comprise). Poste de passage sur la route Capite-Douvaine. Patrouilles direction Meinier-Corsier. Personne ne passe, à l'exception des civils venant de Douvaine et environs que l'on enverra au gros.
	Ire et IIme compagnies supposées et marquées par des fanions bleus, gros des avant-postes au croisement des routes Les Mermes-Corsier et Les Mermes-Meinier, en bivouac.	IIIme et IVme compagnies (marquées chacune par un fanion bleu), gros des avant-postes à la croisée des routes Vandœuvres-Carre et Choulex-Capite, au bivouac.
	Emplacement de combat sur la ligne des avant-postes où l'on résistera le plus longtemps possible.	Id.

4° Matériel de campement à réquisitionner dans les localités les plus voisines. Feux de campement interdits. Les chars du bataillon ne viendront pas. — Malades évacués sur Veigy.	Id. Malades évacués sur Vandœuvres.
5° Je me tiens au gros où les rapports me parviendront. Capitaine Z. mon remplaçant. Mot de passe: Evian.	Je me tiens au gros où les rapports me parviendront. Capitaine W. mon remplaçant. Mot de passe: Chêne.

Ordre du Commandant de Régiment, reçu à 8¹⁵ h. soir :

Chevrier, 27, 4. 05, 8 h. soir.

Des rapports reçus, il parait être établi que les avant-postes ennemis occupent faiblement la ligne Lac-Corsier-Gy-St-Cergues. Je veux chercher à m'en emparer. Vous recevez en conséquence l'ordre de lever vos avant-postes dès maintenant et de marcher par la route Carre-Meinier sur la ligne ennemie. Le départ doit s'effectuer à 9 h. — Je marcherai sur la route Genève-Douvaine où les rapports me trouveront.

Durée approximative de l'exercice : 5 heures.

But : Service d'avant-postes, marche de nuit, combat de nuit.

Les ordres sont remis, sous plis cacheté, aux deux commandants de détachement par le commandant de bataillon. — Chaque pli renferme sa supposition générale, les dispositions de manœuvre et la situation spéciale du parti intéressé.

Genève, le 27 avril 1905.

Major N. N.

Travail proposé : Critique du professeur.

Délai de livraison : 30 juin courant.

Nous proposons, en outre, à nos camarades l'élaboration d'un programme d'exercices pour une séance d'instruction d'un régiment, d'un bataillon ou d'une compagnie, au choix. Indiquer la durée prévue de la séance.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La conférence de Langnau. — † Colonel Hermann Isler. — Réorganisation de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale. — Réunion d'officiers par bataillon. — Les cours de répétition des regiments d'infanterie du Ier corps d'armée. — Manœuvres du IIme corps d'armée. — Les vélocipédistes de bataillon. — Adjudant et commandant.

L'événement du mois a été la conférence de Langnau. Elle a duré du 15 au 24 mai, et, — nouvelle que les milieux militaires ont apprise avec satisfaction, — elle a réalisé l'espoir de ceux qui attendaient d'elle la conclusion d'un accord général. Les divergences entre le projet des commandants supérieurs et l'avant-projet du Département militaire fédéral, divergences exposées lors de l'assemblée générale de la Société des officiers à Zoug, par le colonel-commandant de corps Buhlmann, ont été reconnues réductibles. La conférence a pris ses décisions à l'unanimité, supprimant ainsi, par avance, l'objection du désaccord que les Chambres, et le peuple surtout, n'auraient pas manqué d'opposer à tout nouveau projet. Celui qui sortira des travaux du Département militaire fédéral pourra être présenté comme l'expression des vœux de tous, du haut commandement aussi bien que du fonctionnarisme supérieur de l'armée.

Ce résultat n'a pu être obtenu, naturellement, qu'en simplifiant peu à peu le programme revisionniste. Nos camarades de Genève avaient raison ; ils voyaient juste en réclamant que l'on éloignât tout ce qui n'était pas essentiel dans le moment présent, pour concentrer l'effort sur les points les plus importants. Si nous obtenons une bonne loi sur l'instruction et des dispositions favorisant plus de cohésion entre les éléments de l'armée, nous aurons obtenu beaucoup. Le reste n'est pas urgent.

Félicitons-nous donc de la façon dont la conférence a déblayé le terrain pour le travail des autorités politiques. Elle a fait faire à la réforme militaire un sérieux pas en avant.

Les grandes lignes du projet de Langnau sont les suivantes :

Le service dans l'élite dure de 20 à 32 ans; dans la landwehr de 33 à 40 ans; dans le landsturm armé de 41 à 48 ans. Font partie de ce dernier, outre les hommes sortis de la landwehr, les soldats réformés de l'élite ou de la landwehr, mais aptes encore à servir dans le troisième ban et les volontaires

non recrutés dans l'armée qui jouissent des qualités requises au point de vue physique et comme tireurs. Les services auxiliaires (landsturm non armé) restent constitués comme actuellement.

Les instituteurs sont soumis aux mêmes devoirs militaires et jouissent des mêmes droits que les autres citoyens. Les secours aux familles tombées dans le besoin, du fait du service militaire de leur chef, incombent à la Confédération et aux Cantons; ils sont administrés par la commune de domicile. Le groupement de l'armée est maintenu tel que, les modifications reconnues nécessaires pouvant faire l'objet de décisions de l'Assemblée fédérale.

Les quartiers-maîtres sont désignés parmi les officiers. Ils reçoivent une instruction spéciale dans les troupes d'administration, mais restent dans leur unité de troupes.

Les carabiniers et les guides sont maintenus. Des troupes de montagne seront formées dans les contrées montagneuses.

Il est fait abstraction de l'obligation de l'instruction militaire préparatoire du IIIe degré. L'enseignement de la gymnastique reste obligatoire dans les écoles. La Confédération encourage activement le développement physique des jeunes gens dès leur sortie de l'école à l'âge de leur incorporation; de même l'enseignement du tir.

L'école de recrues dure 70 jours (cavalerie 90). Les écoles de sous-officiers sont de 20 jours dans l'infanterie, le service de santé, l'administration et le train, 35 jours dans les autres armes. Cours de répétition annuels de 11 jours (16 jours dans les fortifications). Les soldats font sept cours pendant leur passage dans l'élite, un en landwehr.

Un certificat de capacité est exigé pour toute promotion. Ces certificats, pour les officiers supérieurs et pour les commandants supérieurs, sont délivrés par la commission de défense nationale. Les commandants de troupes voient augmenter leurs compétences pour l'instruction de leur troupe.

Tous les soldats portant fusils de l'élite et de la landwehr, ainsi que les officiers subalternes, sont tenus d'exécuter les exercices de tir annuels. Les exercices de tir volontaires sont encouragés par la Confédération; afin d'en favoriser les progrès, des cours de maîtres-tireurs seront organisés.

La répartition des compétences administratives entre Cantons et Confédération reste sensiblement la même. Les Cantons forment les compagnies et les bataillons d'infanterie, carabiniers exceptés, et les escadrons de dragons. Les unités de troupes de l'artillerie relèvent de la Confédération. Les Cantons administrent le matériel de corps des unités cantonales; le reste du matériel de corps et du matériel de guerre est administré par la Confédération. La création de directions d'arrondissement est écartée. Les fonctions de chef d'arme et d'instructeur en chef sont fusionnées.

* * *

Les travaux de la conférence ont été attristés par la mort subite d'un de ses membres, le colonel Hermann Isler, instructeur en chef des troupes sanitaires. Il a succombé à une affection cardiaque.

Le colonel Hermann Isler, de Wohlen (Argovie) était né en 1864. Officier d'infanterie en 1885, il se distingua tout de suite par ses connaissances militaires.

Après avoir passé ses examens de médecine, le capitaine Isler entra, en 1892, dans le corps d'instruction des troupes sanitaires. Comme lieutenant-colonel, il fut nommé instructeur en chef en 1903. Il remplaçait le colonel Göldlin.

Promu colonel le 15 janvier 1904, à moins de 40 ans, il devait cet avancement si extraordinaire à ses capacités remarquables. Il était encore au moment de sa mort le plus jeune colonel de l'armée suisse.

Comme instructeur, le colonel Isler était aimé et respecté. Sévère envers les autres, il l'était aussi envers lui-même, et partageait toutes les fatigues de la troupe. Son principal mérite a été la réorganisation du service sanitaire et de tout le matériel sanitaire, consistant dans une simplification et une unification aussi grandes que possible. On lui doit aussi une réforme dans le transport des blessés, ainsi que différentes mesures pour améliorer l'instruction des officiers sanitaires. L'armée fédérale perd en le colonel Isler un officier capable et distingué dont on pouvait attendre encore les meilleurs services.

* * *

La Société de cavalerie de la Suisse occidentale vient de sortir d'une période de crise qui la laissera plus forte et plus active. Son comité, composé d'hommes dévoués, a eu un moment de découragement en constatant combien le résultat répondait peu à ses efforts. « Composé comme il l'a été, de sous-officiers seulement, écrivait-il dans une circulaire à ses camarades, il lui est difficile de remplir sa tâche; son autorité n'est pas assez grande et ses relations pas assez étendues; il estime, en outre, que le but de la Société doit être autre que de subventionner des sociétés de courses. »

C'était fort bien pensé. La Société de cavalerie peut prétendre à des buts plus instructifs pour ses membres. Aussi le comité a-t-il trouvé un appui immédiat auprès du colonel Wildbolz, chef d'arme de la cavalerie, et auprès du colonel de Loys qui se chargea de réorganiser la Société sur les bases suivantes: Comité composé d'officiers et de sous-officiers, administration décentralisée.

Une assemblée générale, convoquée le 14 mai à Lausanne, a arrêté l'organisation de la Société en conformité de ces principes. Elle s'est constituée en une fédération de sections, dont quatre ont été aussitôt constituées, dont les rayons d'activité correspondent approximativement aux arrondissements de recrutement des escadrons vaudois. A la tête de la Fédération, un co-

mité central composé d'un président et d'un secrétaire, assistés des présidents des comités de sections. Le comité central est actuellement composé du capitaine Jules Testuz, à Treytorrens, président; du premier-lieutenant Max de Meuron, à Rolle, Ire section; du premier lieutenant A. Barbey, à Moncherand, IIe section; du capitaine A. de Luc, à Nyon, IIIe section; du lieutenant S. Roulet, à Missy, IVe section; du maréchal des logis chef L. Dufour, aux Avants, secrétaire. Des démarches seront faites pour former des sections à Fribourg et à Genève. Voilà donc une entreprise en bonne voie et qui ne peut que contribuer à resserrer les liens de la camaraderie et à développer l'esprit de corps.

* * *

L'infanterie se prêterait difficilement à une organisation de ce genre. En revanche, les commandants de bataillon devraient profiter des cours de répétition de cette année pour organiser une réunion de leurs officiers précédent l'entrée au service. Les réunions de ce genre, qui peuvent être organisées très simplement, rendent de réels services. Les bataillons qui en ont fait l'expérience ces dernières années s'en sont bien trouvés.

* * *

Aussi bien les travaux d'organisation des cours vont-ils commencer. Le plan d'instruction pour les services des régiments du Ier corps d'armée, approuvé par le Département militaire fédéral le 21 janvier 1905, règle cette organisation, en résumé, de la manière suivante :

Déduction faite des jours d'entrée et de sortie et de deux dimanches, il reste disponible pour l'instruction 14 jours de travail, soit environ 110 heures. On les emploiera comme suit :

Travaux de compagnie (école du soldat, de section, de compagnie, de tir, entretien de l'équipement), environ 40 heures, sur lesquelles il faut compter, pour le tir, environ 12 heures par compagnie. Le tir individuel comporte deux exercices sur cible C — feu d'une cartouche à 400 m. couché, et feu de magasin à 300 m. à genou — pour lesquels la dotation est, en moyenne, de 15 cartouches par homme. Le tir de combat comporte deux exercices par section et un ou deux exercices par compagnie. Dotation, 60 cartouches par homme.

Exercices du bataillon, environ 30 heures.

Exercices du régiment (y compris les exercices de la brigade), environ 40 heures. Pour ces derniers, on prévoit deux jours d'exercices appliqués, pendant lesquels le régiment est exercé dans le terrain, contre un ennemi marqué et un jour employé à un exercice en campagne, deux bataillons contre un. En outre, les régiments exerceront pendant trois jours, sous les ordres du commandant de la brigade, savoir un jour exercices de brigade

contre un ennemi marqué, et deux jours, pour les régiments des IIe et IIIe brigades, dans le cadre de la division dite « de manœuvre », et pour ceux des Ire et IVe brigades, manœuvres de régiments l'un contre l'autre avec des détachements de cavalerie.

Le 7e régiment d'infanterie prendra part pendant un jour à des exercices de fortifications de campagne sur le canal de la Thièle.

Chaque chef d'unité est tenu de préparer son programme d'exercices. A cet effet, les commandants de brigade, de régiment, de bataillon et de compagnie reçoivent deux jours de solde et les indemnités de route réglementaires. Le commandant de brigade, le premier, fait parvenir au divisionnaire les programmes des exercices en campagne de sa brigade. En même temps, les chefs de régiments qui commandent les cours, rédigent leur ordre pour le cours de répétition. Cet ordre doit contenir des directions générales sur la marche du service, les répartitions des places d'exercices entre les bataillons et le programme des exercices que dirigera le commandant du régiment. Il est soumis à l'approbation du commandant de brigade.

Cette approbation obtenue, le commandant du cours oriente ses commandants de bataillon qui préparent, à leur tour, le programme de leurs exercices, orientent et approuvent les programmes de leurs chefs de compagnie, lesquels font de même pour leurs chefs de section. Les programmes doivent contenir des indications sur la répartition de leurs troupes, la nature des exercices et leur but.

« Il est de la plus grande importance, dit le Plan d'instruction, que dès l'entrée au service, les officiers et les sous-officiers soient en mesure de bien remplir leur tâche. Il faut donc que le officiers se préparent à fonds, en prenant pour base le Plan d'instruction et les règlements (règlement d'exercice, règlement de service et instruction sur le service en campagne). »

A noter un pas de plus dans la voie de l'indépendance absolue des officiers de troupes. Le cours est bien suivi par un instructeur de Ire classe chargé d'observer le travail des troupes, mais c'est uniquement en vue d'une orientation sur les résultats de l'instruction donnée aux recrues pour en faire des soldats. Sur la demande de l'officier instructeur, les commandants de troupes lui feront parvenir les indications nécessaires sur les exercices auxquels il veut assister, mais il doit se garder d'intervenir d'une façon quelconque dans les dispositions prises pour les exercices des troupes. Il choisit son logement comme il l'entend, indépendamment de l'état-major.

Pour la première fois, dans le Ier corps d'armée, les régiments rentreront sur leurs places de rassemblement trois jours avant la fin des cours, afin d'effectuer tranquillement la reprise en main, après les exercices en campagne, la remise en état de l'équipement et de l'habillement et les travaux du licenciement. C'est une excellente mesure qui aura son contre-coup dans la simplification des inspections annuelles de l'armement et de l'équipement.

* * *

La division dite de « manœuvre » se rassemblera le 9 septembre prochain à Berne et environs. C'est une première indication intéressant les manœuvres du IIe corps d'armée. Mais il n'y a guère d'induction à en tirer, vu l'ignorance où l'on est du terrain des exercices de division.

A propos des manœuvres, une circulaire du Département militaire fédéral informe que tous les commandants des bataillons, après les derniers cours, ont expimé leur regret de la suppression des cyclistes qui, lors des périodes de convocation précédentes, leur avaient été attachés. Le Département n'en a pas moins maintenu sa décision. Il a résolu toutefois de pousser au recrutement des vélocipédistes d'état-major, de telle façon que ceux-ci puissent détacher deux hommes à chaque bataillon.

Nous nous demandons si cette solution est bien la meilleure. Les commandants des bataillons n'ont pas sur ces vélocipédistes, momentanément détachés des états-majors supérieurs, l'autorité qu'ils auraient sur des hommes relevant des cadres du bataillon. Ne serait-il pas possible de former les cyclistes dans des écoles spéciales comme actuellement, mais en les incorporant à titre définitif dans les unités où il devront servir ? Ce serait une organisation analogue à celle des soldats du train de ligne. Quels inconvénients verrait-on à ce mode de procéder ?

Une autre circulaire relève l'insuffisante préparation tactique et administrative qui se manifeste chez les commandants de bataillon qui ont fait tout leur service comme adjudants. Elle invoque l'intérêt des officiers destinés à revêtir le grade de commandant à avoir l'occasion de commander une compagnie avant de passer au bataillon, non seulement à l'école de recrues comme l'exige la loi, mais pendant un cours de répétition. La circulaire invite en conséquence les officiers supérieurs d'infanterie à veiller, en choisissant l'adjudant de leur bataillon ou de leur état-major, à ce que les capitaines qui peuvent être appelés à devenir commandants de bataillons aient l'occasion de faire au moins un cours de répétition comme commandant de compagnie.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau canon de campagne. — Instruction du tir pour l'artillerie de campagne. — Radiotélégraphie. — Essais d'uniformes. — Les nouvelles formations. — Notre cavalerie. — Une réclamation non fondée. — Ecoles à feu d'artillerie. — Chiens de guerre. — Jubilés. — Mutations. — Quelques livres.

Aucun doute n'est plus permis : notre gouvernement dispose maintenant du modèle de canon de campagne à recul sur affût adopté pour le réarmement de l'artillerie de campagne. C'est simplement le canon 96 transformé.

Il n'est pas encore question de l'obusier léger de 1898 qui est muni d'un frein au moyeu et de la bêche à charnière. Sa transformation en pièce à recul sur affût est indispensable aussi, vu que l'artillerie à pied dispose déjà d'un modèle de ce genre pour l'obusier lourd de campagne de 15 cm.

Le conseiller intime Heinrich Ehrhardt, président du Conseil d'administration de la *Rheinische Metallwaaren und Maschinenfabrik*, à Dusseldorf, a fait paraître un mémoire au nom de la Société, informant que la nouvelle pièce allemande est l'assemblage de fragments empruntés à diverses constructions d'essais. D'importants détails proviennent du modèle de la Société, qui recevra une bonification pour la concession qu'elle en a consenti. Le mémoire relève qu'il ne s'agit donc pas d'un modèle sorti exclusivement de la maison Krupp. Il va sans dire que l'on a recouru également, sous les mêmes conditions, aux bons offices de cette dernière. Les faits confirment ainsi mes renseignements de la chronique de mars 1904, pour lesquels je m'étais fondé sur les discussions du budget au Reichstag et sur les déclarations du ministre de la guerre. Aux manœuvres de 1904 dans le Mecklembourg, ont pris part deux batteries du nouveau modèle, appartenant au régiment d'instruction de l'Ecole de tir de l'artillerie de campagne.

La transformation comporte un affût nouveau de toutes pièces, tandis que la bouche à feu reçoit simplement une modification du système de fermeture. Celle-ci s'ouvrira en un seul temps et se refermera de même, au lieu du mouvement actuel à deux temps. L'appareil de pointage sera probablement reporté sur le berceau. Pas de changement dans la munition. L'affût sera muni de boucliers protecteurs simples. Néanmoins, le poids ne sera pas sensiblement augmenté, le corps de l'affût supportant des allégements grâce à la moindre rudesse du choc du recul, atténué par le frein hydraulique. Il est probable que l'on admettra des caissons cuirassés, sans que cela soit encore certain.

La transformation s'effectuera dans les ateliers de l'Etat et dans les usines d'Essen et Dusseldorf. Le délai nécessaire est difficile à supputer. S'il s'agissait seulement de fournir l'armée de première ligne, on pourrait parler d'une année à dix-huit mois; pour le tout il faudra au moins deux ans. Cela dépend aussi du modèle du caisson et s'il sera protégé comme en France, ce qui me semble indispensable. Dans ce cas, il faudrait cuirasser également les caissons des colonnes de munition légères.

Il y a actuellement quatre ans que le problème de la transformation a été posé. C'eût été une grande faute d'en précipiter la solution. Mais il faut avouer que la France nous avait surpris avec son nouveau matériel. Nous avions perdu de vue un principe : quand un matériel est achevé, il faut en tenir prêt un nouveau qui marque un pas en avant. Ce pas restera à accomplir après la transformation : celle-ci ne procurera aucun progrès ballisti-

que. Pour obtenir cellui-ci il faudra rechercher une construction toute nouvelle.

La situation politique nous est restée favorable pendant la période de transition. Probablement en sera-t-il encore ainsi pendant quelque temps, au moins jusqu'après la guerre en Extrême-Orient qui réclamera quelques années de paix pour rétablir les pertes qu'elle aura causées. Et cette paix est à peine en vue!

Du reste, la France souffre de quelques lacunes dans son armement, preuve en soit l'article du *Matin* qui a fait tant de bruit à mi-avril. Sans parler des inconvénients de l'abattage qui ne sont pas supprimés, il manque à la France un obusier de campagne vraiment léger. Le 120 mm. court ne jouit pas de cette qualité; il est trop lourd. En outre, il faut un modèle à recul sur l'affût pour les batteries à cheval des divisions de cavalerie qui possèdent toujours l'ancien matériel. Même exigence pour le canon de montagne. Tous ces perfectionnements demanderont du temps. Nous pourrons probablement achever notre transformation sans être troublés.

Il nous reste aussi quelques questions à élucider pour l'organisation de notre artillerie de campagne; d'abord la formation des batteries, à 4 ou 6 pièces, puis une décision sur le nombre total des pièces. Faut-il le diminuer ou non? Il importe aussi de régler l'approvisionnement en munition, de déterminer le nombre des caissons dans la batterie, etc., etc. Je pense revenir sur ces différents points.

Notre « instruction du tir » pour l'artillerie de campagne a été complétée par quelques règles sur le tir contre les batteries pourvues de *boucliers*. Il va sans dire que ces règles concernent les pièces actuelles de 96 et 98. Contre les fractions les moins protégées du personnel de la batterie, le shrapnel à fusée fusante garantit le plus prompt et le plus sûr effet. Contre le personnel mieux protégé et contre le matériel, la fusée percutante peut être parfois employée avec profit. L'emploi de l'obus se recommande si l'on en est pourvu. Pour l'obusier léger de campagne, l'effet de l'obus à fusée percutante est sensiblement supérieur au schrapnel armé de la même fusée. L'emploi du schrapnel à fusée fusante est la règle. Le passage temporaire au tir avec fusée percutante (shrapnel ou obus) se recommande, quand l'observation et la nature du terrain sont favorables à ce tir. Dans ces cas une batterie d'obusiers légers, vu le bon effet de leurs obus à fusée percutante, peut les employer de prime abord. La répartition latérale dn feu doit s'étendre au caisson du chef de la batterie adverse.

Pour le surplus des règles, il faudrait entrer dans trop de détails pour que je puisse m'y attarder ici.

Nos « Troupes de communications » viennent de s'enrichir d'une catégorie nouvelle: la « *Funker-Ablheilung* ». Il s'agit de la radiotélégraphie ou télégraphie sans fil. Ce service relevait du bataillon d'aérostiers; il a été rendu

indépendant, le détachement qui le constitue étant attaché seulement au bataillon de télégraphe N° 1 à Berlin. Le détachement de « Radiotélégraphie » est sous les ordres du capitaine de Tschudi, très connu dans le monde des aérostiers. Il appartient à la direction de la société des aérostiers de Berlin et est l'auteur de toutes les instructions qui ont trait au service de l'aérostation. Une commission composée d'ingénieurs et d'officiers supérieurs de Bulgarie, présidée par le directeur général des Postes Bulgares, a fait une visite à Berlin pour étudier les institutions radiotélégraphiques au service privé et au service de l'Etat.

Depuis longtemps il est question chez nous des modifications à apporter à l'uniforme qui doit s'adapter mieux au mode de combat moderne et tenir mieux compte de l'hygiène. On est enfin entré dans la voie des expériences sérieuses; un nouvel uniforme de campagne est à l'essai dans des corps de troupes au centre et aux extrémités occidentales et orientales de l'Empire. Ces corps de troupes sont: le bataillon d'instruction à Potsdam, un bataillon du régiment d'infanterie N° 145 (Königsregiment) à Metz et un bataillon des grenadiers N° 3 à Königsberg en Prusse. Un élément essentiel sera la couleur de l'uniforme, surtout de la tunique; on s'est décidé pour un gris-clair analogue à celui que nous avons adopté il y a longtemps pour les manteaux de l'armée et pour l'habillement des troupes d'occupation dans nos colonies. Il paraît que cette couleur s'est révélée plus solide que le gris-vert des chasseurs à cheval et des subdivisions de mitrailleuses. Vérification en a été faite par plusieurs fabriques de drap. On a reconnu aussi que le gris-vert contrastait davantage avec la couleur des champs et des prairies vertes que le simple gris brouillard. La coupe du pantalon n'est pas changée. Quant à la tunique, la longueur en est toujours la même, mais la taille offre plus d'ampleur. Il est loisible d'ailleurs de la modifier à l'aide d'un cordon intérieur, disposition importante, la taille du soldat variant souvent, soit qu'il maigrisse après l'entrée au service, soit au contraire qu'une nourriture plus substantielle le fasse grossir. Le cordon devient ainsi le moyen pratique d'adapter le vêtement à l'homme sans recourir au tailleur. Le col est un peu plus bas qu'actuellement, mais on s'est tenu au collet droit. Les parements, les galons, les passe-poil n'ont pas disparu; il faut conserver ces signes distinctifs qui, aux moyennes et grandes distances, ne se remarquent pas. Les boutons brillants sont maintenus, mais on peut, en cas de besoin, les faire disparaître sous une doublure de drap, comme on le fait pour les pardessus de la tenue bourgeoise. Dans les pans des poches, que nous trouvons déjà dans les litewkas, à hauteur de la taille, sont disposées des agrafes pour soutenir le ceinturon du sabre, chargé en en outre du poids des gibernes et des outils de pionniers. Par son ampleur variable la nouvelle tunique offre encore l'avantage de permettre au soldat, suivant la température, de se doubler d'un sous-vêtement.

Le casque de l'infanterie qui a fait ses preuves a été conservé, ainsi que la casquette. L'aspect général du fantassin dans ce nouvel uniforme reste très militaire. Il ne diffère pas essentiellement de ce qu'il est actuellement. Nonobstant quoi, le profit est très grand : le soldat ne constituera plus autant une « cible » pour l'adversaire. Les détails sont très pratiques : ampleur variable de l'uniforme comme il a été dit, poches dans les pans, confectionnés de façon à permettre le port des cartouches, crochets pour décharger le ceinturon. On a fort bien fait de désigner entre autres le bataillon d'instruction comme troupe d'essai, car il se compose de soldats choisis dans toute l'armée, la Bavière exceptée, et réside dans les environs de la capitale où sont les autorités compétentes. Il va sans dire qu'il faudra pas mal de temps pour obtenir un resultat définitif et qu'on ne pourra pas mettre au concours immédiatement tous les approvisionnements actuels d'uniformes. Mais qu'importe! l'essentiel est que le soldat se trouve plus à son aise dans l'uniforme d'essai que dans la tenue actuelle.

* * *

Je vous ai parlé des formations qui seront effectuées l'automne prochain et d'une manière générale, des réformes que l'on a en vue dans le cours du quinquennat. Ces réformes ne règleront pas encore suffisamment l'organisation. Trop d'irrégularités subsistent dans les divisions, brigades et régiments d'infanterie, sans parler des corps d'armée. De là l'obligation de procéder au moment de la mobilisation à une infinité de virements. Indépendamment des régiments d'infanterie à deux bataillons qui sont incomplets, on trouve des brigades à huit bataillons, tandis que d'autres n'en possèdent que quatre. Les divisions ont deux brigades d'infanterie ou trois, mais certaines ne comptent que huit bataillons en tout, alors que d'autres en ont dix-sept, voire même la trentième, à Strasbourg, dix-huit. Quant aux corps d'armée on en trouve à deux divisions (c'est la règle) et à trois divisions. Il faut absolument créer de nouveaux corps d'armée. On a donc parlé d'un XXe et d'un XXIe corps dans l'est et dans l'ouest de l'Empire. Le XXe à Allenstein (Prusse orientale) comprendrait la 37e division (3e du Ier corps) et une division nouvellement formée à l'aide du XVIIe corps, lequel a cinq brigades. Le XXIe à Colmar (Alsace), prendrait la 38e division (3e du XIVe corps) et une nouvelle division formée de troupes du XVe corps. Cette réorganisation serait réalisable sans grands frais. Je ne veux pas me perdre dans les plans des utopistes, qui d'un coup voudraient compléter tous les régiments d'infanterie à trois bataillons et endivisionner les cinquièmes brigades d'infanterie pour former d'autres corps d'armée. La conséquence en serait une notable augmentation de cavalerie et d'armes spéciales; le Reichstag n'y consentirait pas. Mais ce qu'on pourrait en peu de temps, ce serait d'augmenter le nombre des subdivisions de mitrailleuses dont nous

n'avons que seize pour vingt-trois corps d'armée. Leur répartition est très irrégulière ; les seize subdivisions appartiennent à onze corps; douze corps ne les connaissent pas. Le corps de la Garde, le XIVe et le XVe en ont deux, le Ier en a même trois; les IIIe, VIe, XIIe, XVIe, XVIIe, XIXe, Ier bavarois en ont une. Les partisans des divisions de cavalerie en temps de paix ne seront pas satisfaits non plus; on diffère leur organisation définitive jusqu'au moment de la mobilisation, ce qui présente un grand inconvénient, puisqu'il s'agit d'une formation qui doit être la première à croiser le sabre avec l'adversaire.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les différentes espèces de cavalerie existant dans l'armée allemande. Vous savez qu'on a conservé en Prusse les chasseurs à cheval, quoiqu'ils ne soient plus des estafettes, tandis qu'en Saxe on les a transformés en uhlans. La Saxe a bien fait, car elle aurait eu pour sept régiments, cinq espèces de cavalerie. Elle en a quatre, ce qui suffit pleinement. Les « Hussards » (deux régiments), les « Uhlans » (trois régiments), les « Reiter » de la Garde (un régiment) et les Carabiniers (un régiment). On voit dans les « Reiter » et dans les « Carabiniers » la « grosse cavalerie ». Les autres catégories constituent la cavalerie légère. Le nom de Carabiniers rappelle une ancienne formation qui exista de 1730 à 1810, année de sa suppression.

La Prusse possède les Cuirassiers, auxquels appartiennent aussi les Gardes du Corps, les Uhlans, les Hussards, les Dragons, les Chasseurs à cheval. Il y a encore un régiment de Grenadiers à cheval; ce sont des Dragons qui portent le n° 3 et le nom du vieux Derfflinger dont le fils fut le premier chef du régiment. Celui-ci a été créé en 1704. Le nom de Grenadiers lui a été donné en 1897 à titre de distinction. Nous possédons par conséquent, en Prusse, six espèces de cavalerie. En Bavière, on distingue les « Schwere Reiter » correspondant aux Cuirassiers, sans la cuirasse (qui d'ailleurs n'est en Prusse qu'un équipement de parade), les Uhlans et les Chevau-légers, sorte de dragons, mais à uniforme vert au lieu de bleu. En outre, deux escadrons de Chasseurs à cheval qui disparaîtront comme en Saxe pour former un 7e régiment de chevau-légers.

En résumé l'armée allemande, pour ses 95 régiments de cavalerie, possède dix variétés, ce qui est un peu trop. On eut mieux fait de supprimer les chasseurs à cheval partout.. Dans les colonies (l'Afrique sud-occidentale) on connaît encore une infanterie montée dans les régiments de campagne. Mais là, le cheval n'est qu'un moyen de transport. Cette variété disparaîtra probablement avec la révolte. A la mobilisation, des régiments de réserve doivent être créés, en Prusse, qui portent le nom de « Schwere Reiter » et correspondent aux cuirassiers.

* * *

Dans une lettre privée, un soldat du corps expéditionnaire de l'Afrique orientale s'était plaint de l'habillement des troupes. Ses critiques portaient surtout sur le linge. Sa lettre fut publiée à son insu, paraît-il, par un journal de l'Allemagne méridionale, ce qui provoqua un démenti catégorique de la part de notre officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Elle a énuméré les objets de l'équipement fourni au soldat au moment du départ, et cet attirail semble, à la vérité plus que suffisant. Il comporte 4 garnitures d'habits, 1 manteau, une paire de bottes à l'écuyère, une paire de bottes d'infanterie et une paire de brodequins, 6 chemises, 6 caleçons, 6 paires de bas, 2 essuie-mains, une ceinture hygiénique, 6 mouchoirs de poche, 4 couvertures de laine. En outre, à titre de complément, les troupes disposent de l'approvisionnement annuel d'habillement et d'équipement.

* * *

Sur l'ordre de l'empereur, les écoles à feu en terrain varié de l'artillerie de campagne seront développées, tandis qu'on restreindra le tir sur les places d'exercice. On a constaté que les moindres détails de la configuration du sol sur ces dernières sont tellement connue de la troupe, même quand on change de place, que tout l'imprévu se trouve exclu.

* * *

Une épreuve pour l'emploi de chiens de guerre a été organisée sur la place de manœuvre de Tempelhof, près de Berlin, en présence d'un major du ministère de la guerre et de nombreux autres officiers. Y participèrent, nos bataillons de chasseurs avec leurs chiens de service. L'examen a porté entre autres sur la vigilance à la garde, la transmission des rapports, la recherche d'objets perdus, la façon de suivre le conducteur à la piste. Les résultats ont été très satisfaisants, notamment de la part d'une chienne d'un bataillon bavarois à Straubing. Elle a rejoint le sous-officier et le chasseur envoyés à une distance d'un kilomètre en 50 secondes.

Etaient admis aux épreuves, les chiens de bergers présentés par des amateurs. On espère que l'intérêt pour l'élevage de chiens de ce genre, dont les excellentes aptitudes ont été démontrées, recevra du fait de ces expériences une impulsion nouvelle.

* * *

La Commission d'essai des fusils et l'Ecole de tir, toutes deux à Spandau, fêteront le 13 juin leur jubilé cinquantenaire. C'est en effet, au mois de juin 1855 que fut créée la commission d'essai des fusils, qui comprenait alors une section des essais et une section d'instruction. De ces deux sections sont sorties la Commission d'essai actuelle et l'Ecole de tir, devenues institutions indépendantes l'une de l'autre. La première est présidée par un major-général, un colonel ou un lieutenant-colonel, ayant sous ses ordres deux majors comme chefs de section, 8 à 9 membres ordinaires et un nom-

bre variable de membres extraordinaires et d'assistants. La seconde est commandée par un colonel. La fête sera brillante. Les invitations ont été adressées à près de 240 officiers qui furent en relations avec l'un ou l'autre institut.

Un autre jubilé, jubilé de 175 ans, a été célébré le 15 mai, par le régiment de hussards von Zieten (brandenbourgeois) N° 3 à Rathenow. Le même jour on inaugura le monument du général de Rosenberg qui commanda ce régiment et fut une autorité dans l'art équestre, aussi bien que comme instructeur tacticien de cavalerie.

Et puisque j'en suis aux monuments, je n'aurai garde d'omettre le rappel, pour mémoire, de l'inauguration en présence de l'empereur de celui du *Souvenir* sur le champ de bataille de Gravelotte. On sait que 684 officiers et 11,940 soldats de l'armée allemande trouvèrent la mort sur ce champ de bataille. 1345 officiers et 30,198 hommes furent blessés.

* * *

Les *mutations* du mois d'avril qui ont toujours lieu le 18 du mois, date historique, ont été différées cette année-ci jusqu'au 22. L'Empereur les a ratifiées à bord du « Hohenzollern » dans le port de Messine.

Je vous ai mentionné déjà les quatre démissions de divisionnaires, acceptées le 10 avril. Il faut en ajouter une cinquième, celle du lieutenant général v. Freudenberg de la 27e division, à Ulm (du corps d'armée würtembergeois). Les cinq divisions vacantes ont été repourvues comme suit: 10e division, lieutenant-général *Emmich* de la 31e brigade d'infanterie, à Trèves ; 18e, lieutenant-général *v. Böhn* de la 9e brigade d'infanterie, à Francfort sur l'Oder ; 19e, major-général *Frh. v. Lyncker* faisant fonctions à la 1re brigade d'infanterie de la Garde à Potsdam ; 27e, lieutenant-général *v. Linsingen* de la 81e brigade d'infanterie, à Lübeck ; 31e, lieutenant-général *v. Rohrscheidt* de la 10e brigade d'infanterie, à Francfort sur l'Oder. Deux mots de la carrière des promus.

Emmich, né en 1849, entra en 1866 au régiment d'infanterie n° 55. Il fit la guerre contre la France, fut plus tard adjudant de régiment et de brigade. En 1897, nous le trouvons colonel et commandant du régiment d'infanterie n° 114 ; en 1901, commandant de brigade ; en 1905, lieutenant-général.

Le lieutenant-général von Böhn, né en 1850, entra en 1867 au 3e régiment de la garde à pied. Au cours de la guerre contre la France, il fut grièvement blessé. Il franchit successivement tous les grades de la hiérarchie dans l'infanterie pour devenir, en 1901, major-général et commandant de brigade.

Le lieutenant-général von Rohrscheidt, né en 1848, entra en 1867 aux grenadiers Reine Elisabeth de la garde. En 1882, capitaine, il fonctionne comme adjudant de corps d'armée ; en 1889, major, il fait partie du cabinet

militaire. Il commande ensuite un bataillon, puis le régiment d'infanterie nº 51 ; transféré, en 1900, dans l'infanterie de marine il prend part dans cette arme à l'expédition de Chine, après laquelle, promu major-général, il reçoit le commandement des troupes d'occupation. Revenu de Chine, il devint commandant de la 16e brigade. Pendant l'expédition de Chine, il fut décoré de l'ordre de la couronne 2e classe aux épées.

Le major-général von Lyncker est né en 1853. Il entra en 1870 au régiment des grenadiers Empereur François, comme aspirant officier. Il reçut une grave blessure à St-Privat. Sa promotion de lieutenant date de septembre de 1870. Il passa ensuite à l'état-major général. En 1895, — il était major — Lyncker fut nommé premier gouverneur des fils de l'empereur ; en 1898, il est commandant des grenadiers Reine Elisabeth et colonel ; en 1901, major-général et commandant de brigade.

Le lieutenant-général von Linsingen, né en 1850 à Hildesheim, fut élevé au corps des cadets hanovriens. Comme lieutenant, il participa à la guerre 1870-71. Il était major-général et commandant de brigade depuis 1901.

Les cinq nouveaux divisionnaires sont décorés de la croix de fer de 2e classe.

Je cite encore comme promu lieutenant-général un de vos compatriotes par le lieu de naisssance, le chef de l'Institut d'équitation Otto-Alfred von Mitzlaff, né le 19 avril 1849, à Vevey dans le canton de Vaud. Le 1er avril 1866, il entra au régiment de hulans nº 10, participa avec distinction à la guerre contre l'Autriche, fut nommé lieutenant en 1867. Dans la guerre contre la France, il fut légèrement blessé et décoré de la croix de fer de 2e classe. Il passe successivement, de promotion en promotion, par les cuirassiers nº 3, les hulans de la garde nº 3, le régiment des gardes du corps. En 1899, il est nommé chef de l'institut d'équitation. Son brevet de major-général date de 1901.

A la suite des promotions de divisionnaires, cinq brigades ont perdu leurs titulaires. Quatorze autres sont vacantes par démissions. Au total 19 brigades dont 16 d'infanterie, 2 d'artillerie de campagne et une de cavalerie.

Sept des démissionnaires ont reçu le grade de lieutenant-général ; ce sont de l'infanterie, les majors-généraux Fulda, 29e brigade, Witzel 70e, Brandau 72e, Giesche 23e ; de l'artillerie de campagne, Schüler 36e, Hœckner 20e ; de la cavalerie, Bornstedt 10e brigade. Tous ont pris part à la guerre de 1870-71, excepté Bornstedt et tous portent la croix de fer de 2e classe. Witzel, Brandau ont été blessés. Ont pris part à la guerre de 1866 contre l'Autriche, Hœckner, Bornstedt, Giesche ; Hœckner et Bornstedt ont été décorés ; Bornstedt a reçu une blessure grave. Brandau, comme colonel, a été membre du tribunal suprême militaire.

Sont encore démissionnaires, les commandants de Glogau et de Küstrin, majors-généraux Protzen et Augustin, puis le commandant de la place de manœuvres de Lockstedt, maj.-général Ritter.

Les mutations du mois d'avril ont pris des proportions extraordinaires. Les promotions ont intéressé 4 lieut.-généraux, 24 majors-généraux, 42 colonels, 44 lieut.-colonels, 15 majors, 64 capitaines, 125 lieutenants. Les démissions, 4 lieut.-généraux, 16 majors-généraux, 9 colonels, 3 lieut.-colonels, 28 majors, 28 capitaines, 29 lieutenants. Maintenant, on attend un peu de relâche.

Le contingent saxon n'a pas eu proportionnellement moins de changements. Ont démissionnés, les commandants de brigades baron de Milkau (cavalerie), Clausen (infanterie), Schmidt (artillerie de campagne). Autant de nouveaux titulaires. Je passe sur le reste.

* * *

Voyons la littérature. Je cite en première ligne les « Annales de Löbell » (*v. Löbell's Jahresberichte über die Veränderungen und Fortschritte im Militärwesen*), pour 1904, dont la matière est cette fois-ci particulièrement abondante. L'intérêt se concentre surtout sur la guerre russo-japonaise dont l'ouvrage fournit une description synoptique jusqu'à fin 1904 avec plans des champs de bataille et des opérations de siège. En outre, les articles spéciaux sur les diverses branches de l'art militaire se réfèrent aux expériences de la guerre : ainsi les articles sur la tactique, sur l'artillerie sur l'effet des fusils, la fortification, la guerre de siège, les communications, etc.

Il va sans dire que l'organisation des armées combattantes a été prise en considération. La guerre dans notre colonie de l'Afrique sud-occidentale fait aussi l'objet d'un chapitre spécial.

Les *Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde*, publiés par le grand état-major et qui en sont à leur 2e année, publient entre autres : « L'assaut dans la guerre de forteresse », par Ludwig ; la fin « Des études sur Clausewitz », par von Freytag-L. ; « Les combats pour la prise de Ladysmith », par Balck ; « Les avant-gardes d'armées » (anonyme) ; la suite de « La guerre russo-japonaise », par Löffler. etc.

Un livre très intéressant a été publié par le lieut.-colonel O. Layriz : *L'artillerie de campagne moderne avec pièces à recul sur l'affût et boucliers protecteurs*. L'auteur commente la méthode de combat et l'instruction en tenant compte des expériences de la guerre russo-japonaise.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

Nos pensionnés. — Allègement du fantassin. — Changements de garnisons. — La lutte contre l'usure.

Le 1er janvier 1905, après accord entre le ministre de la guerre de l'empire et les deux gouvernements de la monarchie, est entrée en vigueur, une ordonnance en vertu de laquelle la rente faite aux pensionnés sans ressources de l'ancien régime peut être augmentée et portée au taux de celle dont bénéficient les officiers qui ont pris leur retraite sous le nouveau régime, c'est-à-dire depuis l'augmentation de la solde, en 1900.

L'ordonnance a un caractère nettement exceptionnel : c'est une faveur qu'on ne peut obtenir qu'après avoir prouvé son manque de ressources et tout pensionné qui prétend avoir droit à en profiter doit adresser une demande spéciale au ministère impérial de la guerre, par la voie du service.

Cette ordonnance intéresse tous les officiers et fonctionnaires militaires de la VIIe classe (premiers lieutenants) et au-dessous. L'augmentation de pension est de 10 % pour les officiers et fonctionnaires et de 15 % pour les employés non classés. La pension ainsi élevée doit, en outre, atteindre pour les premiers au moins 750 couronnes et pour les autres 400.

Toutes ces dispositions ne sont que provisoires. Leur but est de pourvoir de suite aux conditions déplorables dans lesquelles se trouvent certains anciens militaires jusqu'au moment où il sera possible de donner une solution légale à la question.

* * *

Il a déjà été question l'année dernière, à diverses reprises[1], des efforts faits pour augmenter la dotation en munition de l'infanterie, en la portant de 100 à 120 cartouches, tout en diminuant la charge du fantassin. Ensuite des résultats satisfaisants des essais et exercices de marche faits dans le 9e corps, on a promulgué un nouvel ordre de service qui règle en détail les modifications introduites. D'après ces nouvelles prescriptions, il est certain que, malgré l'augmentation de la dotation en munition, les fusiliers et les chasseurs voient leur chargement diminué de 1570 grammes, ce qui est une différence fort sensible.

On a étudié la possibilité d'une autre diminution de poids et l'on emploie très judicieusement le temps consacré à l'étude de cette question. L'*Armee Zeitung* annonce que des essais pratiques couronnés de succès ont été faits l'année dernière dans quelques régiments d'infanterie avec un sac à dos de peau de veau, un sac à munitions et une

[1] Voir Chronique autrichienne de juin, page 459, d'août, p. 592, et de décembre, page 890, vol. 1904.

cartouchière nouveaux. Le sac à dos en peau de veau, tel qu'il est projeté, est un peu plus léger que le sac actuel ; de même le nouveau sac à munitions ne pèse que 190 grammes, tandis que l'ancien en pesait 900 ; le poids de la cartouchière est réduit aussi de 190 à 95 grammes. C'est une réduction totale d'environ un kilogramme qu'on obtiendrait ainsi.

Vu les nombreux inconvénients que présente le sac à dos, on a fait faire par un régiment d'infanterie, ensuite de la proposition qu'il avait formulée, l'essai d'une « taque ». L'expérience très approfondie a duré plus d'une année ; le résultat en a été qu'on a déclaré la taque impratique ou tout au moins impropre aux exigences du service. L'expérience a été si concluante que le régiment même qui a proposé les essais et qui les a faits, a reconnu qu'il n'était absolument pas désirable d'opérer la substitution proposée. Ces conclusions ramènent nécessairement au maintien du sac à dos : il est cependant bien désirable que le sac soit encore allégé et son contenu diminué.

* * *

Les changements de garnisons ont été cette fois-ci encore et comme toujours très peu importants.

Il n'y a de raison d'en parler qu'à cause des articles de journaux politiques, qui annonçaient des projets d'augmentation de troupes, de fortifications, de constructions de casernes, etc., à la frontière austro-italienne. En Italie aussi les journaux de l'opposition se sont emparés de cette question ; il a même été adressé au ministère une interpellation parlementaire; la presse semi-officielle a publié des articles d'apaisement qui excusaient et justifiaient des changements de garnisons que personne ne connaissait encore.

Or, à présent que la publication a été faite, on peut constater qu'on n'a dirigé du côté du sud que quelques bataillons de chasseurs, provenant notamment de la Galicie et une division du régiment de hussards de Corynthie, qui va s'établir à Göritz. Dans les cercles militaires on aurait désiré voir encore beaucoup plus de troupes de Galicie dans l'intérieur de la monarchie, parce que les garnisons de Galicie, spécialement celles de cavalerie et des bataillons de chasseurs, ne répondent qu'à des besoins très modestes.

* * *

La presse quotidienne a rendu public un décret du ministère impérial de la guerre, inspiré par des sentiments élevés de bienveillance et de protection dans le but de lutter contre les emprunts à taux usuraires dont l'usage s'introduit dans le corps d'officiers. Ce décret cherche, avant tout, à éclairer le jeune officier, par des avertissements et des instructions, sur le danger qu'offrent les emprunts à taux usuraires et à renvoyer les usuriers à la loi

civile qu'ils craignent par-dessus tout ; ce décret leur enlève ainsi la base de leurs opérations les plus fructueuses, c'est-à-dire la possibilité d'exiger des intérêts toujours plus élevés d'un officier en le menaçant de le dénoncer à son supérieur.

Bien que ces dispositions et tout spécialement la dernière paraissent devoir produire un bon résultat, en théorie tout au moins, les causes du mal ne seront malheureusement pas supprimées pour cela. Elles ont leur source dans le fait que la solde de l'officier est trop basse en regard des obligations qui lui incombent au service et hors service et spécialement dans la difficulté en face de laquelle se trouve celui qui doit se procurer rapidement, simplement et à bon compte une somme dont il a subitement besoin. C'est avec raison que l'*Armee Zeitung* plaide en faveur de la création d'une caisse de prêts aux officiers pour toute l'armée, avec garantie de l'Etat, conformément au système allemand. L'officier peut se procurer sans autre formalité une petite somme ; pour les plus grosses, le supérieur est informé ; le remboursement se fait par petits acomptes et l'intérêt est peu élevé. Cette revue plaide en outre en faveur de la création de magasins, de sociétés de consommation, etc., pour l'armée et la marine, placés sous la protection et la surveillance de l'Etat, comme les institutions similaires existant en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Un ministre impérial de la guerre pourrait, en travaillant dans ce domaine encore si peu exploité chez nous, élever sans grand frais un monument durable, en créant des institutions qui contribueraient au bien-être de tout le corps d'officiers.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Activité de l'Etat-Major central. — Missions à l'étranger. — Projets de communications par télégraphie sans fil. — Collaboration des officiers de la marine aux exercices de tirs côtiers. — Ecoles à feu de l'artillerie. — Répartition des crédits budgétaires affectés à des exercices militaires pratiques.

Les quelques nouvelles que j'ai à vous donner sont peu importantes, mais je ne voudrais pas rompre l'habitude que j'ai prise de vous envoyer tous les trois mois une chronique espagnole. On ne saurait dire d'ailleurs qu'il ne se soit fait aucun travail dans nos hautes sphères militaires, durant ce dernier trimestre. Au contraire, et je puis vous assurer que notre Etat-major central est très décidé à mener à bien l'œuvre patriotique en vue de laquelle il a été créé et qu'il ne se laissera pas arrêter par les obstacles que

la routine et les préjugés opposent toujours à qui combat des abus séculaires et redresse des erreurs fondamentales. Je suis certain, je vous le repète, que grâce au talent et à l'énergie des deux chefs de ce grand Etat-major, les généraux Polavieja et Suarez Inclan, notre armée entrera bientôt et complètement dans le régime des idées modernes, tant au point de vue de son recrutement qu'à ceux de son organisation et de sa préparation à la guerre.

Pour le moment, nous en sommes à la période préparatoire, car tout est à refaire. Si nous voulons un édifice vraiment solide et un labeur utile, nous devons d'abord nous orienter, bien connaitre les éléments dont nous disposons, préparer le terrain de telle sorte que la semence qu'on y jettera donne par la suite une riche et abondante moisson. Et c'est à quoi s'appliquent actuellement, les brillants officiers qui dirigent notre Etat-major central.

Une des premières mesures, dans ce but, a été d'envoyer, en mission, à l'étranger, plusieurs officiers d'élite, avec ordre d'étudier sur place la manière de fonctionner des Etats-majors généraux et des Ecoles de tir; les méthodes d'enseignement dans les Ecoles supérieures de guerre, les bâtiments et autres constructions militaires; enfin l'habillement et l'équipement des troupes. Ces missions ont été envoyées, cette année, en Italie et en France, pour une durée variant de deux à quatre mois, et il est fort possible que les trois officiers qui ont été chargés de visiter les écoles de tir de ces deux pays se rendent également en Suisse; car je sais que, dans notre Etat-major central, on fait le plus grand cas de vos écoles de tir, comme, du reste, de tout ce qui a rapport à votre armée. A ce propos, je dois vous dire que vos projets de réorganisation militaire sont suivis avec beaucoup d'attention et que le Bulletin que publie, chaque mois, notre Dépôt de la guerre s'est occupé fort en détail des études parues dans la *Revue militaire suisse* concernant l'opportunité de créer, chez vous, des troupes alpines, à l'instar de celles qui existent en Italie et en France.

* * *

Sur la proposition de l'Etat-major central, il a été décidé, par un décret royal portant la date du 21 mai passé, de procéder dans le plus bref délai à la réparation des câbles qui relient notre péninsule à nos possessions du nord de l'Afrique et aux iles Baléares et Canaries. Les points d'attache de ces câbles devront se trouver sous la protection des défenses d'une place forte. Il sera constitué, sous la présidence du chef de l'Etat-major central, une commission, dans laquelle seront représentés les ministres de la marine, et de l'intérieur, et qui devra étudier un projet de communications par télégraphie sans fil destinées à relier nos côtes aux dites îles et à nos places fortes de l'Afrique septentrionale.

Un projet de réseau de télégraphie sans fil, étudié par l'ancienne com-

pagnie des télégraphes des îles Canaries, dans le but d'établir des communications entre les différents territoires de cet archipel, a également été approuvé par un décret royal, paru dans l'Officiel sous la même date. Dans ce projet, on a fixé des projecteurs de 0,60 m. à 0,62 m. pour les distances supérieures à 80 km.; de 0,50 m. pour celles comprises entre 50 et 80 km.; de 0, 30 m. pour celles comprises entre 30 et 50 km. et de 0,14 m. pour les distances inférieures à 30 km.

Afin d'uniformiser l'instruction de la télégraphie sans fil, il a été disposé, au mois de mars dernier, que cette instruction, au lieu de se donner au régiment des télégraphes, comme cela avait été décidé lors de la dernière réorganisation des troupes du génie (septembre 1904), restera à la charge du Centre électro-technique et des communications, créé au mois de novembre de l'année passée.

* * *

Une autre heureuse innovation dont nous sommes redevables à notre Etat-major central, c'est la participation de la marine de guerre aux écoles à feux de nos défenses côtières et réciproquement l'intervention d'officiers d'artillerie de l'armée de terre aux exercices de nos marins de guerre.

C'est donc, lors de la prochaine école de tir côtier, qui aura lieu à Port-Mahon, du 15 juillet au 5 août, que l'on verra, pour la première fois et au plus grand profit de tous, travailler ensemble des officiers de l'armée de terre et de la marine. Il y aura des exercices combinés de tir, dont l'utilité, à tous les points de vue, sera très grande ; sans oublier l'avantage de favoriser des liens de camaraderie entre les représentants de deux armées de terre et de mer, qui, quoique poursuivant le même but, sont toujours demeurées aussi étrangères l'une à l'autre que si elles avaient été créées pour s'ignorer éternellement.

* * *

Ainsi que je vous le disais plus haut, l'école centrale de tir (2me section) aura, cette année, ses exercices réglementaires à Mahon.

L'artillerie de montagne aura les siens dans les monts de Béjar ; ils dureront du 15 au 25 août. L'artillerie de campagne aura ses écoles à feu au camp éventuel de Pennaranda de Bracamonte (province de Salamanque) du 1er au 25 septembre. L'artillerie de place et de siège (forteresse et position) aura son école centrale, du 1er au 15 octobre, au camp de Carabanchel, où l'artillerie de campagne aura aussi un tir spécial sur des buts mobiles.

A ces différentes écoles devront prendre part respectivement les batteries côtières de l'île de Minorque, une batterie du 1er régiment de montagne, une batterie du 5me régiment monté, la 3me batterie du 4me régiment de campagne et le personnel d'une batterie du commandement *(comandancia)* de St-Sébastien. Toutes ces batteries devront, avant de se joindre aux exer-

cices de l'Ecole centrale de tir (1re section), prendre part aux Ecoles pratiques annuelles de leurs régiments respectifs.

Pour seconder ces écoles à feu, on mettra à leur disposition la compagnie des télégraphes de Minorque, pour les exercices de l'artillerie côtière ; la compagnie des télégraphes du 6me régiment mixte du génie, pour les exercices qui auront lieu à Bejar et à Penaranda ; et la compagnie d'aérostiers, celle des télégraphes du 2me régiment mixte du génie et les unités de sapeurs de ce même régiment qui seront nécessaires seront mises sous les ordres du directeur des écoles à feu de l'artillerie de place et de siège, au camp de Carabanchel (près Madrid).

A chacune de ces écoles assisteront 2 officiers de l'Etat-major central, un officier supérieur de l'Académie de l'Artillerie, 2 officiers d'artillerie tenant garnison aux Canaries, un officier de chaque régiment d'artillerie, de chaque commandement de place et un du commandement du camp de Gibraltar, enfin un professeur et 3 officiers-élèves de l'Ecole supérieure de guerre.

En outre, seront présents, au cours de l'artillerie de côte, 6 officiers de la marine, 3 officiers d'infanterie du régiment de Majorque, 2 officiers du génie de chacun des commandements de Majorque et de Minorque. un officier d'état-major affecté au commandement de Minorque et un officier de l'escadron de chasseurs de Minorque.

Aux exercices de l'artillerie de montagne seront astreints d'assister : un officier supérieur de chaque régiment de montagne et un du groupe du camp de Gibraltar, un officier supérieur de chacun des régiments de la 13me division d'infanterie, un officier supérieur de chacun des régiments de cavalerie tenant garnison dans la région militaire où ont lieu les exercices de l'artillerie de montagne, un officier supérieur du 6me régiment mixte du génie et 2 officiers d'état-major du 7me corps d'armée.

Aux exercices de l'artillerie de campagne seront présents : un officier supérieur de chacun des régiments montés et du 4me léger et les mêmes officiers d'infanterie, de cavalerie, du génie et d'état-major qui assistent aux exercices de l'artillerie de montagne.

Enfin, pour les exercices de l'artillerie de place et de siège, seront désignés : un officier supérieur du régiment de siège et un officier supérieur des différents commandements d'artillerie de place de la péninsule, de Majorque, de Minorque, de Ceuta et de Mélilla, 3 officiers d'état-major du 1er corps d'armée et un officier de chacun des corps de troupes de la garnison de Madrid.

Jusqu'à présent, l'Ecole centrale de tir de l'artillerie n'avait été fréquentée que par des officiers du corps d'artillerie ; cette année, on y verra des officiers des autres armes. C'est-là un progrès énorme dans l'instruction,

qui ne tardera pas à porter ses fruits et qui prouve une fois de plus l'influence bienfaisante de l'institution de l'Etat-major central.

* * *

Dans le budget de cette année figure une somme de 1,225,000 pesetas, destinée à des exercices militaires pratiques. Cette somme a été répartie comme suit :

	Pesetas
Pour les grandes manœuvres	951,000
Pour exercices de passage des courants d'eau et de destruction d'ouvrages avec des explosifs	40,000
Ecoles à feux de l'artillerie (dans les régiments et dans l'Ecole centrale)	76,000
Ecoles pratiques du génie	156,250

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

A propos du recrutement. — La suppression des cantines et la discipline. — Les officiers en retraite de l'armée active comme instructeurs de la milice. — Pensions. — La milice doit-elle recevoir une solde journalière ? — Artillerie de campagne.

Lorsqu'on examine les rapports annuels successifs du service du recrutement, aux Etats-Unis, on est frappé de ce fait que l'élément étranger, jadis prépondérant dans notre armée, devient de plus en plus rare. Si nous nous placions au point de vue allemand ou anglais, qui attache une importance extrême à *l'apparence* du soldat, nous aurions peut-être à déplorer cette transformation. Mais ici on ne juge pas l'homme de troupe par les « marques extérieures de respect ». Ce qu'on cherche en lui c'est l'initiative, l'intelligence et l'endurance. Et sous ce rapport, il est infiniment préférable de voir le Yankee de race, tout au moins de naissance, prendre la place du déserteur anglais ou de l'allemand qui, ayant quitté le Vaterland pour échapper à la conscription, s'engageait chez nous faute de trouver mieux à faire.

Dans le numéro de novembre 1904 de « The World To Day », le général Charles King — le romancier militaire bien connu — fait du troupier américain d'aujourd'hui un portrait fort véridique, quand il dit: « Le Yankee naît d'ordinaire avec une étrange répugnance à montrer de la déférence envers qui que ce soit, même s'il en ressent dans son for intérieur... Il est facile de faire de notre soldat un tireur d'élite ; il est impossible de le trans-

former en une machine, il apprend à tirer en moitié moins de temps qu'il n'est nécessaire pour lui enseigner à saluer... C'est pour ces raisons que les « beaux militaires » d'Angleterre et d'Allemagne le considèrent comme un *vilain soldat* — jusqu'au jour où ils le voient se battre. Ce jour-là, ils le déclarent une merveille... »

Les tableaux de recrutement pour 1904 font ressortir les chiffres suivants, qui parlent d'eux-mêmes :

Postulants : 111 282.

Rejetés 83 452 :
- 2285 comme étrangers insuffisamment familiers avec la langue anglaise.
- 4608 comme illettrés.
- 76 559 comme impropres au service, physiquement ou moralement.

Sur les 27 380 acceptés, *23 464* sont américains de naissance, 3662 sont nés à l'étranger, et le reste comprend des porto-ricains, indiens, etc.

Il y a eu, en 1904, 6732 rengagements sur un total d'environ 60 000 hommes.

* * *

Tenant de près à la question du recrutement est celle des désertions et de la discipline générale. Disons-le de suite, chaque année montre plus clairement l'erreur commise par les philanthropes et les membres des sociétés de tempérance en faisant supprimer les cantines des quartiers. Depuis le jour où un malencontreux *Act* du Congrès a mis un terme à l'existence de ces établissements, plus de sept cents cabarets borgnes ont surgi autour des forts ; et l'on est retombé, sous le rapport de l'ivrognerie, des rixes — et des désertions qui en sont souvent le corollaire — à un état de choses rappelant la triste condition morale de notre armée au lendemain de la guerre civile.

* * *

Il paraît quelque peu irrévérentieux de se servir d'une telle transition pour venir à parler du général Miles. Mais — que voulez-vous ? — le nom de l'ex-commandant de l'armée américaine se trouve tellement lié à cette matière, qu'il n'est pas possible de mentionner les cantines sans rappeler qu'il fut le plus ferme soutien des prohibitionnistes dans leur campagne contre cette institution. Il est malheureusement à peu près certain que c'est le désir de se rendre populaire auprès d'une certaine classe de la nation qui a fait prendre au turbulent général l'attitude d'un apôtre de la tempérance — alors que sa connaissance du soldat aurait dû le ranger, dans l'intérêt de la discipline, du côté opposé.

Toutefois c'est là de l'histoire ancienne. Si le général Miles fait parler de lui aujourd'hui, la raison en est qu'il commence à se lasser de sa retraite et s'est fait nommer au commandement de la Garde Nationale de Massa-

chusetts. Cette distinction a soulevé bien des discussions. A un moment où l'on s'efforce par tous les moyens possibles d'augmenter l'efficacité des milices — qui sont en somme le plus clair de nos forces défensives — il semble, à première vue, étonnant que l'on se plaigne de les voir placées sous la direction d'hommes du métier ; dans le cas particulier, l'énergie, l'expérience du général Miles ne peuvent qu'être d'un grand secours à l'Etat de Massachusetts. Cependant, il faut envisager la chose dans sa généralité ; et alors, on est en droit de se demander s'il ne serait pas regrettable, bien souvent, que les brigades et les divisions de gardes nationales fussent confiées à des officiers généraux mis à la retraite et, partant, considérés comme trop âgés pour le service actif. Il y a déjà neuf brigadiers et cinq colonels en retraite pourvus d'emplois dans la milice ; et il est d'autant plus probable que leur exemple sera suivi, que c'est là un moyen pour les retraités de toucher la solde d'activité de leur grade. Cette solde leur est allouée, non par l'Etat particulier qui les emploie, mais bien par le gouvernement fédéral lui-même, qui les détache, comme inspecteurs ou instructeurs, dans l'intérêt supérieur de la défense nationale, auprès de la milice. Ce qui revient en fait, si l'on veut me pardonner une expression d'apparence paradoxale, à maintenir les retraités en activité pour une période indéfinie.

On a encore là un exemple des résultats étonnants produits par notre système militaire hybride.

* * *

Ce sont précisément les abus, auxquels ce procédé peut donner lieu, qui ont été invoqués au Congrès contre la nomination de l'ex-généralissime.

Et il est réconfortant de voir le parlement s'émouvoir enfin des pas de géant faits par le budget des pensions et retraites depuis quelques années. Si l'on jette un coup d'œil en arrière, on constate que les pensions militaires payées par le gouvernement, depuis la fondation de cette république jusqu'à la guerre civile, s'élevaient au total de 96 000 000 de dollars, tandis que cette somme constitue à l'heure actuelle la dépense, sur le même chapitre, de *huit mois* seulement. Des chiffres qui font bien ressortir l'amplitude des opérations modernes !

Aujourd'hui la somme totale des pensions militaires payées par ce pays pacifique, depuis la Déclaration de l'Indépendance, s'élève à la bagatelle de *trois billions* de dollars, soit plus de quinze billions de francs. En d'autres termes, ainsi que le Commissaire des Pensions Ware le faisait remarquer récemment, elle représenterait, en or, un obélisque de dix pieds carrés et de cent huit pieds de haut.

Les divers Rapports du *Pension Bureau* sont fertiles d'ailleurs en observations intéressantes — sinon rassurantes.

Nous y voyons, par exemple, l'énorme prépondérance des *veuves* sur la liste des pensionnés. Le matricule de la guerre de 1812 ne compte plus en

1903 qu'un seul vétéran, âgé de 103 ans — et 1150 veuves de vétérans, considérablement plus jeunes. En 1902, le nombre des soldats ou officiers de la guerre civile, sur les matricules, diminua d'environ 40 000 ; en revanche on y relève 24 500 veuves de plus, en général de 25 à 30 ans moins âgée que leur mari. Et ce ne sont là que des faits isolés. Il en résulte clairement que le système actuel est beaucoup trop favorable aux mariages tardifs de vieux soldats, ceux-ci se laissant circonvenir — sans grand inconvénient pour eux-mêmes, du reste — par une classe de femmes qui fait littéralement la chasse à la pension. Quelque libéral qu'ait été jusqu'ici Oncle Sam en cette matière, M. Roosevelt a jugé bon de surenchérir, dernièrement, en faisant paraître un décret qui profite d'une obscurité de texte de la loi de 1890 et accorde, de droit, une pension à tout vétéran de la guerre civile âgé de plus de 62 ans. Il n'est plus besoin, maintenant, de faire la preuve d'incapacité de gagner sa vie ; le seul fait que l'ancien soldat à atteint cet âge constitue une présomption d'incapacité... et personne ne viendra faire la preuve contraire!

Les 141 093 571 dollars absorbés en 1904 par les 994 762 retraités vont se trouver, de ce chef, augmentés dans de belles proportions.

Qu'on me permette d'ouvrir ici une parenthèse pour faire remarquer que si je consacre, dans cette chronique, une aussi grande part à cette question, c'est que la matière est intimement liée, chez nous, à l'institution des milices. Le milicien croit naturellement avoir d'autres titres que le soldat de carrière à la sollicitude du gouvernement ; et ces titres, il a infiniment plus de chances de les faire valoir que son camarade régulier, grâce aux intrigues de la politique. Nous n'en saurions trouver de meilleure preuve que ce qui s'est passé pour le règlement des pensions de la courte et relativement insignifiante guerre contre l'Espagne. On a déjà déboursé en pensions, pour ce chapitre, 25 000 000 de francs. Et le plus joli de l'affaire est que la majorité de cette somme va aux gardes nationales, tandis que se sont les réguliers qui ont principalement donné dans les divers combats. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que cinq régiments de milices — les 1er Columbia, 9e Massachusetts, 33e et 34e Michigan et 8e Ohio — qui n'ont eu ni morts ni blessés — ont formulé quatre fois plus de demandes de pension que les cinq régiments d'infanterie réguliers qui ont le plus souffert du feu de l'ennemi. Cela rappelle ce passage d'un opéra bouffe où un soldat revenant de la guerre, fatigué de l'admiration que lui témoignent les bonnes d'enfants, s'écrie : « Je ne suis pas un héros ; je ne suis qu'un régulier ! »

Des personnalités dignes de foi vont jusqu'à affirmer même que, dans un certain corps de milices du nord, un capitaine commandant qui est attorney de son métier, a profité de ses connaissances spéciales pour établir, au rabais d'ailleurs, des demandes de pension pour toute sa compagnie...

* * *

Voilà que derechef on parle d'allouer une paie journalière aux gardes nationaux. J'ai déjà mentionné, ici même, que dans quelques Etats on considérait que l'allocation au milicien d'une petite indemnité par séance d'exercice au quartier aurait pour résultat de diminuer le nombre des manquants. Mais, depuis cette époque, la question a fait du chemin ; et quelques républiques ne se seraient pas éloignées, dit-on, de donner D. 1.50 — plus de sept francs cinquante — par jour à leurs soldats, qui ne paraissent au hall à manœuvres qu'une fois par semaine. Il était à prévoir que là aussi on dépasserait la mesure. L'Etat d'Idaho, toutefois, proteste contre ces tendances ; son adjudant général a fait en effet connaître que 25 francs par mois, ou des allocations d'uniformes, semblaient amplement suffisants au département militaire local.

Dans notre pays, le danger d'une rémunération trop élevée du service dans la milice serait que ce procédé introduirait plus que jamais le favoritisme dans le recrutement des gardes nationaux. La position de milicien deviendrait *une place*, et, comme toutes les places, donnerait lieu à un trafic aux mains des politiciens, qui encombreraient les régiments de leurs créatures, sans aucune considération pour le bien du service.

* * *

Avant de quitter le chapitre de la milice, mentionnons qu'il a été décidé d'armer vingt six de ses batteries de campagne avec le nouveau canon à tir rapide (3 pouces). *L'Ordnance Department* espère être en état d'opérer cette transformation le 1er octobre 1906. date à laquelle seront prêtes également les 26 batteries de même calibre destinées à l'artillerie régulière. Les anciennes pièces seront gardées en réserve, sans doute pour les formations volontaires du temps de guerre.

Il parait, d'autre part, que l'on fait actuellement, dans le plus grand secret, des expériences avec un calibre plus petit, 2 pouces 38, lançant un projectile de sept livres et demie.

Enfin — et cette nouvelle a causé une certaine surprise — des ateliers divers viennent de livrer au gouvernement 120 pièces de montagne avec les munitions correspondantes, cent coups par pièce. S'il fallait en croire des gens à imagination vive, il y aurait là une préparation à certains événements qui pourraient survenir dans l'Amérique du Sud.

On ne voit pas bien, du reste, l'utilité de nombreuses batteries de montagne dans un pays comme les Etats-Unis. Le *War College* n'a pas vraisemblablement décidé de faire des Montagnes Rocheuses le boulevard de la défense nationale !

A propos d'artillerie, notons la continuation de la campagne, vieille déjà de plus d'un an, en faveur d'un plus grand groupement des batteries, dès le temps de paix. Un grand nombre d'officiers, qui font autorité en la matière,

déplorent avec raison que les colonels ne puissent jamais avoir l'occasion d'apprendre à manier des masses d'artillerie de campagne sur le terrain. Les dernières manœuvres ont d'ailleurs bien fait ressortir qu'on ne paraît guère avoir, chez nous, que des idées vagues sur la manière de tirer de cet arme son maximum d'efficacité.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le bien-être physique et moral de la troupe. — Revues et défilés. — La tactique de détail de l'infanterie. — La crise du patriotisme. — Les grandes manœuvres de septembre prochain.

A la fin du mois de mai, le *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, qui, on le voit, procède avec une sage lenteur, a inséré une dizaine de documents datés du 22 avril et relatifs au bien-être matériel du soldat : gestion des ordinaires de la troupe, cahiers des charges pour la fourniture des denrées, usage de la viande de conserve et du porc salé, contrôle et inspection de la viande sur pied ou abattue, préparation de repas variés, jardins potagers. Les journaux ont enregistré avec satisfaction ces témoignages de la sollicitude de M. Berteaux pour la santé physique de l'armée.

On sait, d'autre part, qu'il s'intéresse à sa santé morale et intellectuelle. Il patronne les conférences ; il accepte la présidence d'œuvres telles que celle des *Jeux du soldat ;* il encourage l'instruction des illettrés.

Malheureusement son action personnelle se dépense en manifestations extérieures. Elle ne se concentre pas dans une pensée directrice et une impérieuse volonté communiquée par lui à tous ses collaborateurs. Je le comparais le mois dernier à Napoléon. Je reprends ma comparaison, et je dis que, pour lui aussi, les affaires vont là où il est ; mais elles ne vont pas là où il n'est pas. Ses intentions sont trahies par ceux qu'il emploie à les mettre en œuvre. J'en trouve une preuve dans la circulaire du 13 avril dernier fixant les conditions d'éclairage des divers locaux des casernements. On y admet, par exemple, que les sous-officiers ne resteront dans leurs chambres, le soir, que pendant une heure : le reste du temps, ils seront « à la cantine ou au mess, à la bibliothèque, à la salle de récréation, en ville ou en permission. » N'est-ce pas les pousser à ne jamais rester chez eux, alors qu'il faudrait leur donner le goût de leur intérieur ? Un sergent consigné à la chambre devra donc se coucher et essayer de dormir, ou, s'il veut lire et travailler, il lui faudra se payer du pétrole. L'amende s'ajoutera pour lui, de cette façon, à la peine de la claustration.

Si on veut avoir des sous-officiers éclairés, il ne faut pas les priver de lumière. Qui veut la fin doit vouloir les moyens.

* * *

Le ministre a cru devoir réglementer les revues et les défilés. J'avoue que je n'en vois pas bien la nécessité. Elle m'apparaît d'autant moins évidente que le règlement lui-même consent à n'être pas appliqué. Il me semble qu'on eût pu poser quelques principes généraux et laisser chaque chef régler, d'après les circonstances locales, de quelle façon les troupes lui seraient présentées. A la vérité, les rédacteurs du document en question ont énoncé quelques aphorismes sur la majesté des masses, et sur le bon effet produit par des formations compactes. A quoi on peut répondre qu'une belle agglomération de troupes a quelque chose de saisissant, mais qu'on risque, en formant de trop gros paquets, d'avoir de la peine à les mettre en ordre, et alors, adieu l'émotion qu'on se proposait de provoquer dans les âmes.

C'est ce qui est arrivé au polygone de Vincennes où le dispositif nouveau faisait ses débuts. — Nouveau ? — Entendons-nous : Il a été inauguré, je crois, en 1901, et on s'est extasié ce jour-là, encore que le temps ne fut guère favorable, sur l'impressionnante apparition de ces phalanges modernes. Mais on était aux manœuvres, dans un terrain qui ne comportait pas une rigoureuse précision de détails. Il n'en va pas de même sur un champ de Mars où la correction est tout indiquée.

Or cette correction est très malaisée à obtenir. Le *Temps* en faisait très justement la remarque, et il en donnait l'explication.

Dans chaque brigade, en effet, les deux régiments formés en colonnes de masse étaient accolés avec un intervalle de trente pas. En d'autres termes, chacun des fronts, dans le défilé, était formé de deux compagnies séparées par un intervalle de trente pas et appartenant à deux régiments différents.

S'il s'était agi comme par exemple à Bétheny, de masses considérables de troupes de campagne, passant à grande distance sans qu'on put en distinguer les détails, cette manière de faire eût été admissible.

Mais, dans tout défilé de parade, composé de fronts que l'on distingue successivement au fur et à mesure qu'ils passent, il était de principe jusqu'à présent de les composer d'hommes appartenant à des unités constituées et disposées coude à coude. On conçoit combien il devient plus malaisé de passer avec ensemble quand les fronts se composent de deux tronçons éloignés l'un de l'autre, sans cohésion possible, de la droite à la gauche.

En outre, il est bien rare que deux régiments défilent d'une manière identique, à moins d'avoir « répété » nombre de fois ensemble. Il y a des

nuances dans les mouvements des bras, parfois même dans le mécanisme du pas, et, lorsque les deux demi-fronts appartiennent à des corps différents, il est pour ainsi dire impossible d'obtenir d'eux cet accord parfait, cette impression d'unité que produit un défilé correct.

Aussi voyait-on à Vincennes les fronts se présenter tout brisés et les tronçons chercher, par des flottements désespérés, à se rejoindre tant bien que mal.

Le résultat cherché par la nouvelle méthode arriverait à être très beau, si l'unité d'instruction pouvait être la brigade et si celle-ci pouvait se livrer à de nombreuses répétitions préalables.

Mais comme, d'une part, pour l'instruction, le régiment même tend à se décentraliser de plus en plus en vue de la tactique nouvelle et à cause de la réduction du temps de service ; comme d'autre part, lorsque les brigades peuvent se réunir, par exemple aux manœuvres de garnison, elles ont vraiment mieux à faire que de s'exercer à défiler en ordre serré; la méthode nouvelle semble, en définitive, plutôt malheureuse. En tous cas, son début à la revue du roi d'Espagne a été peu brillant.

* * *

Eh bien, décidément, il me paraît excellent, ce recueil de *Trente problèmes tactiques* dont j'annonçais, le mois dernier, la publication prochaine. Il a enfin paru, et le volume fait autant d'honneur à l'éditeur, pour les soins apportés à la correction typographique et à l'ingénieuse variété soit des caractères soit des interlignements, qu'à l'auteur dont l'étude est extrêmement fouillée et précise.

Ce n'est pas qu'il ne comporte quelques sujets de controverse. Si je le voulais, je chercherais chicane au lieutenant Balédent sur certains points. Je lui demanderais, par exemple, s'il estime que, pour des marches de nuit, il importe de se préoccuper de filer dans des couverts plutôt que de choisir un itinéraire passant sur des plateaux dénudés. Troublant dilemme. En terrain découvert, même la nuit, on risque d'être aperçu d'assez loin, pour peu que l'obscurité ne soit pas complète, si les armes reflètent l'éclat de la lune, si les colonnes se profilent sur un ciel tant soit peu clair. D'autre part, chaque couvert qu'on traverse constitue un danger mortel ; un bois offre des tentations à la fuite, il peut recéler une embuscade. Aussi mon choix est-il fait. Les dangers me semblent pires d'une promenade en tapinois, dans le fond d'un ravin, que sur la crête, à découvert. Et surtout j'estime qu'il faut, le plus possible, éviter les lieux habités.

* * *

Il arrive assez souvent, chez nous, que le sentiment de la patrie subisse des crises. Les idées d'internationalisme, d'humanitarisme l'emportent. Elles se joignent au pacifisme, dont elles sont pourtant bien distinctes, et il en

résulte une poussée plus ou moins violente d'antimilitarisme, dont il n'est pas rare que le socialisme s'empare, pour s'en faire une arme de combat. Mais il ne lui réussit pas toujours d'en agir ainsi, et il a bien fallu que le parti désavouât plus ou moins nettement les théories du professeur Hervé dans ses fameux articles du *Pioupiou de l'Yonne*. (On n'ignore pas qu'il prône la grêve des réservistes en cas de guerre.)

M. Jean Jaurès a dû se résigner à écrire :

Si nous, socialistes français, nous étions indifférents à l'honneur, à la sécurité, à la prospérité de la France, ce n'est pas seulement un crime contre la patrie que nous commettrions, mais un crime contre l'humanité. Car la France, et une France libre, grande et forte, est nécessaire à l'humanité.

Un coreligionnaire politique du grand orateur, M. René Viviani, a chanté le même couplet dans l'*Humanité* que justement dirige M. Jaurès :

Notre parti a proclamé cent fois qu'il était prêt, au cas d'une guerre, et sans considérer l'agresseur, à défendre le sol national et, avec lui, les droits de la patrie la plus libre et la plus douce qui soit sous le soleil, le patrimoine de la Révolution, ce legs immortel de civilisation humaine, qui a coûté à nos pères assez de larmes et assez de sang pour que des fils ingrats ne le laissent pas disperser, sous les coups de la force...

... Malgré les imperfections de l'état social actuel, la noblesse du prolétariat serait de protéger demain, de ses bras nus et armés, cette patrie où sa vie est si misérable, mais qui demeure pour lui l'instrument des réparations, des réformes, et comme le levier surhumain dont Danton voulait soulever le monde.

Ces éloquentes déclarations, arrachées au socialisme, prouvent amplement qu'il subsiste bien de la vitalité dans l'idée de patrie, ou que, si le mot se vide un peu de son sens, il n'a rien perdu de son prestige. La sève monte peut-être un peu moins abondante et vivifiante; mais l'écorce résiste. La hache n'ose pas y toucher.

Les vers n'en rongent pas moins la racine. Le corps enseignant, surtout dans le monde de l'instruction primaire, se reprend à cet antimilitarisme auquel les « intellectuels » de chez nous se laissent volontiers aller et qui inspirait vers la fin du second Empire les orateurs de l'opposition, les Jules Simon, les Jules Favre, les Ernest Picard, les Eugène Pelletan, organisateurs inconscients de la défaite et organisateurs conscients de la République.

Un livre inspiré du pur esprit nationaliste, sinon de la plus pure bonne foi, un pamphlet à la Drumont (à la différence près du talent : différence assurément considérable!) vient de dénoncer le péril : c'est *La crise du patriotisme à l'école*, par M. Emile Bocquillon, instituteur public à Paris. Ce factum n'a rien de militaire, je me hâte de le dire : mais je le signale à ceux qu'intéresse la lutte du militarisme et de l'antimilitarisme. Notre armée subit les contre-coups et les chocs en retour de cette lutte. Elle ne peut donc la contempler d'un œil indifférent.

* * *

Le voyage du roi d'Espagne a été l'occasion de fêtes militaires : grand exercice avec tir réel au Camp de Châlons, revue au polygone de Vincennes. Ces solennités excitent ce qui reste de chauvinisme dans la nation ; elles exaltent l'enthousiasme des officiers et des soldats, dans la mesure où il peut être exalté. Elles ont été très réussies, et ont produit bon effet, encore qu'on ait une certaine peine à s'accoutumer, dans notre pays cocardier, à la prédominance de l'habit noir sur l'uniforme. Plus d'un spectateur a été gêné dans ses préjugés traditionnels par le contraste du souverain caracolant à cheval, tandis que le Président de la République et son ministre de la guerre roulaient en landau devant le front des troupes... Il est vrai que Louvois ne caracolait pas, lui non plus, ce qui ne l'a pas empêché d'exercer une action et d'obtenir une réputation que je souhaite l'une de M. Berteaux, l'autre à M. Berteaux.

Au camp de Châlons, dans les tirs dont je viens de parler, l'innoffensif moulin de Cuperly a été bombardé, à la grande et désagréable surprise de ses habitants. Les projectiles qui l'ont atteint s'étaient-ils égarés ? Y a-t-il eu erreur d'objectif ? Si oui, ce n'est pas à l'honneur de nos artilleurs, et, de plus comme cette canonnade a été peu destructive et pas du tout meurtrière — heureusement ! — ce n'est pas davantage à l'honneur de notre matériel.

Même moralité se dégage d'un incident qui s'est produit au camp de Mailly et qui aurait pu (qui, peut-être même, aurait dû) se transformer en accident. Une batterie exécutant ses écoles à feu a canonné une autre batterie, en chair et en os, qu'elle avait pris pour un objectif en voliges. Le commandant de la troupe ainsi canonnée a fait filer ses hommes et ses chevaux, en abandonnant son matériel. Artilleurs et attelages ont été indemnes, ce qui ne donne pas une très haute idée de nos foudroyantes « rafales » ou de la façon dont on sait s'en servir.

* * *

J'avais formé le projet de suivre successivement les manœuvres du général Brugère dans l'Est et celles du général Duchesne dans l'Ouest. Il m'y faut renoncer. Un hasard qui n'a rien de fortuit a fixé la même date pour les opérations de ces deux guerriers. Et naturellement, c'est avec le vice-président du Conseil supérieur de la guerre que je compte aller, retournant dans les lieux, qui furent, il y a quatorze ans, témoins de mes faits d'armes. Je me suis battu dans l'Aube et la Marne, M. de Freycinet *regnante ;* j'ai défilé dans les plaines de Vitry. C'est même là que nous avons inauguré, s'il m'en souvient, les formations massées qui sont entrées depuis dans les mœurs, et qui viennent d'être réglementées.

Et nous y avons livré à Magnicourt, je crois, avec les généraux Saussier et de Miribel, ces combats de nuit qu'on recommencera en septembre. Car

voici, entre autres indications, les deux plus intéressantes que je relève dans la circulaire ministérielle de cette année :

En raison des différences constitutives qui distinguent les divisions lourdes de cavalerie des divisions légères, ces unités supérieures ne doivent pas être employées indifféremment à des missions identiques.

Les directeurs des manœuvres devront en tenir compte dans différents exercices, de manières à n'exiger des unes et des autres que les services compatibles avec leur organisation propre et leur mobilité.

La circulaire du 25 février 1904, relative aux manœuvres de garnisons, a déjà signalé l'intérêt qu'il y avait à exercer les troupes aux marches et combats de nuit.

Il paraît aujourd'hui ressortir des enseignements de la guerre russo-japonaise qu'à l'avenir, les adversaires en présence auront souvent intérêt à employer ce mode d'action, soit pour progresser, soit pour enlever des positions puissamment défendues, soit, enfin, pour rompre le combat ou entamer une manœuvre en retraite.

Les marches et combats de nuit présentant des difficultés particulières, qu'une pratique constante permet seule de surmonter, il devient indispensable d'exercer plus fréquemment les troupes à ce genre spécial de manœuvres.

Il conviendra, en conséquence, de profiter de la belle saison pour faire exécuter un certain nombre d'exercices de nuit, soit au titre des manœuvres de garnison, soit au cours des manœuvres d'automne.

Et ce que dit là M. Berteaux est on ne peut plus juste : oui, les marches et combats de nuit présentent des difficultés particulières, une pratique constante permet seule de surmonter ces difficultés. Mais, si on peut pratiquer les marches, peut-on pratiquer les combats ? Il me semble que, si une action de guerre ne peut être simulée aux grandes manœuvres, les actions de nuit le peuvent moins encore que les autres.

Ce n'est pas de ces manœuvres en pleine obscurité que j'attends... beaucoup de lumière, et elles n'ajouteront pas grand chose à l'intérêt que présenteront ces sept courtes journées, nuits comprises.

L'intérêt, il résidera dans la subordination au général Brugère de son successeur éventuel (j'ai nommé le général Hagron, qui pourtant a un peu compromis ses chances d'hériter) et du général Dessirier, gouverneur militaire de Paris. Et puis, il y aura des cuisines roulantes. Et aussi des projecteurs électriques. Et enfin un bataillon cycliste constitué pour cette fois, et pour cette fois seulement, j'en ai peur. C'est le commandant Gérard qui l'aura sous ses ordres, bien entendu. Toujours infatigable, ce brillant officier et ingénieux inventeur vient de construire un goniomètre destiné à la marine. Soit dit en passant. Je me réjouis de le voir à l'œuvre avec quatre compagnies, comme je l'ai vu avec une compagnie dans la campagne du Nord en 1897 et dans celle qui s'est terminée à Bétheny, en 1901.

BIBLIOGRAPHIE

Maschinengewehre (Mitrailleuses), par A. KORZEN. Vienne, Seidel et Sohn. 1905; 110 p. in-8° et 6 planches.

Ce volume forme le fascicule VIII de la série *Waffenlehre* de MM. Korzen et Kühn, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs; nous y retrouvons les mêmes qualités de forme et de fond que dans les volumes précédents.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres comme suit :

I. Conditions auxquelles la mitrailleuse doit satisfaire au point de vue du rendement et du maniement.

II. Principes généraux de construction.

III. Description détaillée des systèmes Maxim, Salvator-Dormus (Skoda). Hotchkiss, Colt, Schwarzlose et Bergmann.

IV. Armement et organisation des détachements de mitrailleurs en Autriche-Hongrie, Allemagne, Russie, France, Italie, Angleterre et Suisse.

V. Rendement et emploi tactique.

L.

Etat des officiers de l'armée fédérale au 1er avril 1905. Zurich, Art. Institut Orell Fussli, éditeur.

L'utile annuaire de l'armée fédérale vient de paraître. Les changements qu'il permet de constater sont nombreux. Non en la forme. A ce point de vue il est définitif; l'ordre des matières est toujours le même, il n'y aurait rien à y ajouter; tout ce que l'on pourrait désirer, ce serait une annexe de deux pages, en fin de volume, apportant les nominations faites au cours de l'impression.

Les changements sont des changements de fonds. Rarement les mutations auront été aussi nombreuses que celles des douze derniers mois. Elles ont intéressé parmi les commandements supérieurs, 1 corps d'armée, 4 divisions, 9 brigades d'infanterie, le commandement de St-Maurice, 9 régiments d'infanterie d'élite, 2 de Landwehr I, 2 de Landwehr II ; 27 bataillons de fusiliers et de carabiniers d'élite, 10 de landwehr I, 6 de landwehr II ; 2 régiments de cavalerie, 1 demi-bataillon de génie, 1 équipage de ponts, 2 lazarets de corps et 2 lazarets divisionnaires, 1 détachement des subsistances et 2 sections du train de subsistances, le bataillon des chemins de fer, etc. Nous laissons de côté l'artillerie qui, dans sa composition au 1er avril, n'a plus, au moins pour les deux premiers corps d'armées, qu'un intérêt rétrospectif.

Le tableau récapitulatif nous donne le total de 9432 officiers, dont 4399 nommés par le Conseil fédéral et 5033 nommés par les cantons.

Der Krieg zwischen Russland und Japan. Auf Grund zuverlässiger Quellen bearbeitet von Walter ERDMANN VON KALINOWSKI. Berlin 1904-1905. Militärverlag der Liebelschen Buchhandlung. Fascicules 2 à 5.

Le 2e fascicule de cette intéressante publication expose les premiers engagements devant Port-Arthur, les premiers débarquements des troupes japonaises sur les côtes coréennes, et le début de la marche vers le nord du

général Kuroki. L'examen de ces faits provoque celui des circonstances politiques qui les entourent : signification de la Mandchourie et de Port-Arthur, soit pour les Russes, soit pour le Japon, traité entre le Japon et la Corée, situation de la Chine, action des puissances neutres dans les eaux asiatiques. Comme annexe nous trouvons l'ordre de bataille de l'armée russe de Mandchourie et celui de l'armée de Kuroki pour autant que les sources actuellement connues permettent de l'établir.

Le combat du Yalu, la bataille de Kintschou, la série des engagements dont l'ensemble constitue la bataille de Wafangou forment les éléments essentiels du 3e fascicule (1 M. 50). Le compte-rendu des batailles est suivi de considérations intéressantes sur la situation stratégique au lendemain de chaque rencontre importante. L'auteur s'applique également à déterminer, dans chaque période principale de la campagne, l'état des effectifs en présence et la situation au point de vue des ravitaillements. Six croquis illustrent les situations militaires.

Le 4e fascicule est surtout consacré aux opérations de terre et de mer devant Port-Arthur. Il suit également les opérations des armées de Mandchourie jusqu'à Liao-Yang. Une annexe nous fournit l'ordre de bataille de l'armée de Kouropatkine à l'époque de cette dernière bataille. Cinq croquis permettent de suivre les opérations dans le Kwantoung, celles des monts Fonschuiling, et les batailles de Tachikiao, Haïtchöng et Liao-Yang.

Enfin, le 5e fascicule, le dernier paru, raconte l'offensive manquée des Russes sur le Chaho, nous fait assister aux premières aventures de l'escadre de la Baltique et nous conduit jusqu'à la chute de Port-Arthur.

F. F.

La retraite sur Mézières le 1er septembre 1870. Deux réponses à M. Alfred Duquet, par un officier supérieur. Une brochure grand in-8 de 196 pages. Paris 1904. Berger-Levrault & Cie, éditeurs.

Il faut rapprocher cette publication de la *Victoire à Sedan*, par Alfred Duquet, dont nous avons rendu compte précédemment. Elle est la contre-partie de ce dernier ouvrage. Autant M. Duquet met d'ardeur à attaquer le général Ducrot, à le faire descendre du piédestal où l'ont hissé la reconnaissance de ses anciens subordonnés et la confiance publique, autant l'officier supérieur de *La retraite sur Mézières* apporte de conscience et d'application à justifier la conduite de ce général et à défendre sa mémoire.

Nous avons dit déjà notre opinion sur le projet du général Ducrot. Sa conception était juste, sans doute, mais sa réalisation, au moment où l'exécution aurait pu être poursuivie n'était plus possible. De nombreuses causes s'y opposaient, non seulement d'ordre tactique, mais d'ordre moral aussi, car la démoralisation de l'armée était grande, et plusieurs de ses unités étaient composées de soldats très inférieurs aux soldats prussiens. Si bien que s'il était possible de demander à ces unités-là de combattre encore sur place, il ne l'était plus d'exiger d'elles un mouvement à la fois offensif sur un front et défensif sur les autres.

L'auteur ne tient guère compte que des facteurs matériels ; la comparaison entre la situation des unités allemandes et celle des unités françaises dans l'hypothèse de la continuation du mouvement ordonné par Ducrot lui paraît suffisante pour fonder sa conclusion. Il ne voit ainsi, nous semble-t-il, qu'une des faces de la question. Encore l'examine-t-il en tenant pour erronées les indications de la principale source allemande, la *Relation* du grand Etat-major prussien. Il retarde les heures qu'elle indique pour le déploiement des corps de l'ouest. Il le fait, à notre avis, sans justification suffisante. Aussi, malgré tout le talent de l'écrivain et la force de sa dialectique, la possibilité de la retraite sur Mézières ne nous paraît-elle nullement démontrée.

F. F.

Moderne Gedanken, brochure de 78 pages, par le Dr phil. Max von May. A. Francke (ci-devant Schmid et Francke), Berne. 1 fr.

Cette brochure est un chaleureux plaidoyer en faveur du développement des exercices corporels de la jeunesse. Persuadé, non sans raison, que ces exercices sont le véritable moyen de donner à nos jeunes gens de l'énergie et de la volonté, l'auteur désirerait que l'on consacrât, dans les écoles, davantage de temps aux exercices physiques, en introduisant tout un système de jeux en plein air, ou de sports divers. Les Danois, les Suédois, les Norvégiens, les Américains du Nord et surtout les Anglais se sont, depuis longtemps, rendus compte des avantages des exercices corporels, et l'exemple qu'ils nous donnent, il nous faut le suivre sans tarder. Rien n'est plus facile dans les instituts ou pensionnats; il n'y a qu'à imiter ce qui se passe ailleurs. Mais la grande masse de notre population ne peut pas envoyer ses enfants au pensionnat, quelque modestes que soient les prix de celui-ci. C'est donc dans les écoles qu'il faut agir. Et pour que le système soit efficace, il ne doit pas être laissé à l'initiative de ceux qui éprouvent déjà le besoin de faire travailler leurs muscles et leurs poumons en dehors de la salle de gymnastique, il faut qu'il soit obligatoire pour tous. Enfin, pour apprendre à chacun à travailler dans l'intérêt de tous, ou du moins de son groupe ou de sa section, il s'agira d'organiser des concours, des « matches » entre les divers groupes. Tous ces exercices seront naturellement placés sous la direction de maîtres compétents.

Quand on considère les programmes d'enseignement de nos écoles et surtout la manière dont ils sont presque partout appliqués, on se demande comment nos enfants peuvent se mettre dans la tête tout ce qu'on leur enseigne. Puisse la brochure de M. de May et la campagne qu'il entreprend faire comprendre à tous ceux qui sont chargés de l'éducation de notre jeunesse, qu'il est temps d'alléger la partie intellectuelle au profit des exercices corporels en plein air. C'est la véritable manière de former des hommes et de tremper les caractères. Du reste, les élèves ne seront pas les seuls à bénéficier de ce changement; certains maîtres pourront également en tirer grand profit.

M. W.

Soldats de la fin, par Jean Troy, 1 vol. petit in-8° de 289 pages. Paris, Félix Juven, 1905. — Prix : 3 fr. 50.

La couverture de ce livre ne porte aucune mention de date. Mais le texte enlève toute incertitude. Nous voici en pleine actualité. C'est l'affaire des fiches. C'est la séance de la Chambre où Gabriel Syveton souffleta le général André. C'est l'état où ces tristes choses ont mis l'armée. C'est la défense des délateurs, ou du moins l'exposé des circonstances atténuantes dont ils peuvent se prévaloir. C'est un peu de tout, enfin, car il ne faudrait pas croire que, en exploitant les scandales du jour, l'auteur ait écrit un pamphlet éphémère et négligeable.

Certes, c'est une œuvre triste, découragée, avec des sursauts de foi, décourageante, avec des lueurs d'espoirs. Il y a de tout là dedans, je le répète : du mélodrame, du faux, du conventionnel, avec du sincère : il y a de la réalité très bien observée et de l'utopie; il y a de la distinction et de la banalité : il y a une image très exacte de la vie militaire, une image à peine déformée par le grossissement caricatural, et on trouve tout à côté des figures idéales et singulièrement sympathiques.

Bref, ayant ouvert avec inquiétude ce réquisitoire contre lequel m'avaient indisposé son titre désespérant et une couverture ingénieusement provocatrice, je n'ai pu en abandonner la lecture et j'y ai pris un réel intérêt. Mais je conviens que le plaisir que j'ai éprouvé n'a pas été sans me laisser un arrière-goût douloureusement amer.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L° Année — N° 7 — Juillet 1905

LE PROBLÈME DE SEDAN

Avant la bataille.

Les troupes du maréchal de Mac-Mahon avaient quitté le camp de Châlons le 21 août 1870. Elles comprenaient quatre corps d'armée et deux divisions de réserve de cavalerie. Les quatre corps d'armée étaient le 1er, général Ducrot; le 5e, général de Failly; le 7e, général Douay et le 12e, général Lebrun. Les deux divisions de cavalerie avaient comme chefs les généraux Margueritte et de Bonnemains.

Au moment du départ, le maréchal n'était pas encore au clair sur ses mouvements futurs. Se rabattrait-il sur Paris? Chercherait-il au contraire à débloquer Metz? Il penchait pour la première alternative; le gouvernement de Paris le sollicitait d'adopter la seconde. Indécis, il se porte à Rheims d'où il lui restera loisible d'exécuter l'un ou l'autre plan, suivant les circonstances. De l'ennemi, il sait qu'une armée (prince Frédéric-Charles) cherche à bloquer Bazaine dans Metz; qu'une autre armée, 80 000 hommes environ, avance de cette place sur Verdun (armée dite de la Meuse, IVe armée, prince royal de Saxe); qu'enfin, plus au sud, le prince royal de Prusse et ses 150 000 hommes (IIIe armée), se dirigent de la Moselle sur la Marne.

Le 22, le maréchal reçoit une dépêche du général Bazaine. Ce dernier lui mande son intention de sortir de Metz en utilisant la route du nord et de se rabattre sur Châlons par Montmedy-Ste-Menehould ou même, le cas échéant, par Sedan et Mézières.

Mac-Mahon décide de favoriser ce mouvement. Dès le lendemain il dirige son armée sur l'Aisne et sur l'Argonne. Il atteint l'Aisne les 25 et 26 août, espérant d'autres nouvelles. Mais rien ne vient.

D'autre part, le 26, les deux armées allemandes ont entrepris leur conversion vers le nord; le 27, leur cavalerie commence à

s'interposer entre Montmedy et les têtes de colonnes françaises ; le 28, de l'infanterie occupe Dun et Stenay sur la Meuse, tandis que la cavalerie tâte le flanc droit de Mac-Mahon.

Ce dernier, toujours sans nouvelles de Bazaine, craint, s'il pousse plus avant, de livrer ses communications. Il ordonne la retraite qui commence le 28 de grand matin. Mais dans la journée arrive une invitation impérieuse du ministre de la guerre, général de Palikao, d'opérer promptement la jonction avec Bazaine. L'armée de Châlons fait de nouveau demi-tour.

Cependant la pression allemande s'exerce plus forte sur le flanc droit ; aussi le maréchal, dont la préoccupation semble être surtout d'éviter un engagement, donne-t-il l'ordre d'obliquer vers le nord ; l'armée passera la Meuse en aval de Stenay, à Mouzon et à Remilly.

Tandis que les troupes françaises piétinent presque sur place, les Allemands allongent le pas. Le 30, le prince royal de Saxe qui descend la Meuse à l'ouest, surprend le général de Failly à Beaumont et l'écrase. Mac-Mahon renonce alors à son idée de marcher sur Montmedy. Il précipite le passage sur la rive droite par Mouzon, Bazeilles et Sedan. Seule, ce soir-là, une division du 7e corps demeure sur la rive gauche, à Haraucourt. L'autre division est à Bazeilles avec le 5e corps, le 1er corps est à Douzy et Carignan, le 12e à Mouzon.

Le lendemain 31, la concentration s'opère à Sedan. Quel parti le maréchal va-t-il prendre ? Continuera-t-il à s'inspirer des directions du général de Palikao et reprendra-t-il la marche sur Metz par Carignan ? Ou renonçant à chercher avec l'armée de Lorraine une jonction dont les circonstances sont pour lui pleines de périls, se repliera-t-il sur Mézières ? Il ne semble pas que sa détermination fut prise au moment où s'engagea la bataille du 1er septembre, à laquelle, malgré les pronostics de Beaumont, il ne s'attendait pas.

L'armée s'était établie sur les hauteurs qui entourent Sedan au nord de la Meuse, entre cette rivière et la frontière de Belgique. Face à l'est, le 12e corps à droite, le 1er à gauche, garnissaient les hauteurs ouest de la vallée de la Givonne. L'aile droite, division Vassoigne, occupait Bazeilles ; l'aile gauche, division Wolf, atteignait la Foulerie, au nord de Givonne. La limite de secteurs des deux corps d'armée était à La Ripaille, au sud de Daigny.

La gauche du 1er corps avait à dos le bois de la Garenne. Ce bois causait une solution de continuité dans la ligne française qui reprenait à la lisière occidentale, mais face au nord, formée par le 7e corps d'armée. La gauche de ce dernier couronnait la hauteur située à l'est de Floing, bordant la Meuse en aval de Sedan comme la bordait, en amont, la droite du 12e corps.

Au centre de ce dispositif se trouvait le 5e corps, réserve générale, sous les ordres maintenant du général de Wimpffen, arrivé la veille d'Algérie et remplaçant le général de Failly, disgracié.

Les deux divisions de cavalerie de réserve étaient placées aux deux ailes du corps Douay, la division Margueritte vers Illy, la division Bonnemains entre Floing et la Meuse.

L'ensemble du dispositif affectait ainsi la forme d'un triangle dont la Meuse formait la base et le bois de la Garenne, lisière nord-est, le sommet (Pl. XVIII.) [1].

Du côté allemand, la journée du 31 août avait amené les armées du prince royal de Saxe et du prince royal de Prusse sur un vaste front de 70 km., de Pouru-aux-Bois, vers la frontière belge, à Boutaucourt, à l'ouest de Sedan par Pouru-St-Remy-Douzy-Remilly-Donchery. La Meuse figurait à peu près le tracé de séparation des deux armées. Celle du prince royal de Saxe comprenait le corps de la Garde, sur la rive droite du Chiers, entre ce ruisseau et la Belgique; le 12e corps saxon sur la rive gauche du Chiers, tête à Douzy; et le 4e corps à Mouzon et Autrecourt. Quartier général de l'armée : Mouzon.

L'armée du prince royal de Prusse comptait cinq corps d'armée, la division wurtembergeoise et trois divisions de cavalerie. A l'aile droite, les deux corps d'armée bavarois tendaient la main à l'armée de la Meuse, le Ier à Remilly et devant Bazeilles où il s'était engagé contre l'arrière-garde du 12e corps français et avait pris possession du viaduc du chemin de fer; le IIe corps, plus au sud, à Raucourt. En aval de Sedan, les XIe et Ve corps étaient disposés d'une façon analogue, celui-là à Bonchéry, celui-ci à Omicourt. La division wurtembergeoise,

[1] Nous devons le cliché de la planche XVIII à l'obligeance de M. A. Duquet et de son éditeur, M. Albin Michel. Ce cliché indique, pour la division Margueritte, l'emplacement qu'elle occupa postérieurement.

à Boutaucourt, formait l'aile gauche, avec la 6e division de cavalerie à Yvernaumont.

La 2e division de cavalerie était à Chemery, la 4e à Thélonne sur la Meuse vers Donchéry.

Quant au VIe corps, il était notablement plus au sud, vers Attigny et Semuy, avec la 5e division de cavalerie.

Quartier-général de la 3e armée : Chemery.

Grand quartier-général : Vendresse.

Cette dislocation trahit de la façon la plus claire les intentions du commandement supérieur des armées allemandes. Quatre corps d'armée menacent directement les Français à l'est ; deux corps et demi et trois divisions de cavalerie amorcent l'opération qui doit les contenir à l'ouest ; un corps d'armée, le IIe bavarois, au sud, peut être porté indifféremment en renfort des troupes de l'est ou de l'ouest.

L'ouvrage du grand état-major prussien résume la situation comme suit dans son *Introduction à la bataille de Sedan* [1].

L'ensemble des rapports et des renseignements parvenus au quartier général du roi, le 31 août, établissaient nettement que l'armée du maréchal Mac-Mahon avait totalement évacué la rive gauche de la Meuse et se trouvait concentrée sous les murs mêmes de Sedan. Il était peu supposable que l'adversaire livrât bataille dans une situation aussi désavantageuse ; on devait plutôt s'attendre à ce qu'il tenterait de se soustraire par un moyen quelconque aux mouvements qui menaçaient de l'envelopper entièrement, soit en poursuivan vivement par Mézières sa retraite vers l'ouest, soit en débouchant à l'improt viste sur Carignan, soit enfin, comme dernière ressource, en se dérobant derrière la frontière belge.

L'examen comparatif de ces diverses hypothèses conduisait l'état-major allemand à conclure que, dans les circonstances données, l'armée française adopterait probablement le premier parti. D'un autre côté cependant, maints indices semblaient témoigner encore d'un plan diamétralement opposé ; mais à quelque résolution que dût s'arrêter le commandant en chef des troupes françaises, qu'il reculât vers l'ouest ou qu'il poussât vers l'est, les Allemands se trouvaient en forces suffisantes pour s'opposer énergiquement à l'une comme à l'autre de ces entreprises.

Les termes du problème.

La bataille commença entre 4 et 5 heures du matin, devant le village de Bazeilles, attaqué par le Ier corps bavarois. Puis elle s'étendit peu à peu du sud au nord jusqu'à la Moncelle où,

[1] *La guerre franco-allemande de 1870-71.* Trad. française de Costa de Serva. Vol. II, p. 1081.

quelques instants avant 6 heures, une première batterie saxonne qui avait pris les devants entra en action.

A ce moment, le général de Mac-Mahon fut blessé. Il s'était rendu à Bazeilles entre 5 et 6 heures du matin, et avait, de là, gagné les hauteurs à l'ouest de la Moncelle pour étudier les mouvements des troupes allemandes qu'il apercevait sur l'autre rive de la Givonne. A peine atteignait-il ce point d'observation qu'il était frappé d'un éclat d'obus. Il quittait aussitôt le champ de bataille, après avoir désigné pour son successeur le général Ducrot.

Celui-ci, comme tous ses camarades, ignorait les intentions du maréchal. La veille, après avoir couvert le mouvement de l'armée descendant la Meuse, il avait reçu l'ordre de s'installer sur les hauteurs qu'il occupait. Il n'en savait pas davantage. Mais dès le matin, il avait vu grossir devant lui les masses allemandes venant de l'est. Elles appuyaient à leur droite et il ne doutait pas de leur intention de déborder la gauche de son corps pour atteindre Illy. Qu'elles réussissent, la retraite de l'armée était irrémédiablement compromise.

Cette retraite ne pouvait s'effectuer, en effet, que par l'étroit espace qui règne, au nord de la presqu'île d'Iges, entre la Meuse et la frontière belge. Les bois de la Falizette et du Grand Canton le recouvrent presque entièrement. Ce sont des bois très touffus, sans voirie convenablement entretenue, conséquemment d'un parcours malaisé. De l'est à l'ouest, la seule bonne route carrossable est celle qui, par Floing et Vrigne-aux-Bois, traverse le défilé dit de St-Albert, entre le fleuve et la lisière dominante de la forêt. Le plateau d'Illy est exactement à l'est de St-Albert. En le maintenant contre un adversaire venant de l'est, on protège, derrière soi, l'entrée du couloir par lequel devrait s'écouler la retraite.

Le général Ducrot résolut de poursuivre le mouvement vers l'ouest commencé le 30 août et continué le 31. Il envoya l'ordre aux commandants de corps de diriger leurs troupes sur le plateau d'Illy où il se proposait de concentrer l'armée.

Comme les troupes de seconde ligne des 12e et 1er corps se mettaient en marche, un nouvel incident se produisit.

Nous avons dit que le général de Wimpffen était arrivé la veille d'Algérie. En passant à Paris, il avait été reçu par le ministre de la guerre, comte de Palikao, qui l'avait longuement entre-

tenu des hésitations et de l'indécision du maréchal ainsi que du projet de jonction avec l'armée de Lorraine. Il était reparti de Paris le matin du 29. Au moment de monter en wagon, un aide de camp du ministre de la guerre lui apporta la lettre suivante :

Paris, le 29 août 1870.

Mon cher général,

Dans le cas où il arriverait malheur au maréchal de Mac-Mahon, vous prendrez le commandement des troupes placées actuellement sous ses ordres. Je vous enverrai une lettre de service régularisant cette situation et dont vous ferez usage au besoin.

Recevez, etc. [1].

Malgré cette lettre de service, le général de Wimpffen avait laissé d'abord le général Ducrot assumer le commandement. « Je pensais que plus heureux que moi, expliqua-t-il plus tard, il avait la pensée du maréchal et connaissait le plan auquel le duc de Magenta s'était arrêté pour la bataille [2] ».

Mais lorsque le général de Wimpffen remarqua le mouvement de retraite du 12e corps, alors que celui-ci venait de repousser les Bavarois à Bazeilles, il sortit de sa réserve et revendiqua le commandement en chef. Il envoya aussitôt un contre-ordre. Les unités qui avaient rétrogradé se reportèrent en avant.

Le général de Wimpffen ne gagna pas la victoire qu'il espéra quelques instants, semble-t-il. Il ne parvint pas à percer sur Carignan, comme il en avait conçu le projet. Il accusa de la défaite le général Ducrot dont l'ordre de concentration à Illy aurait déterminé l'abandon de positions qu'il ne fut plus possible de réoccuper. Il en accusa le général Lebrun qui ne l'aurait pas appuyé au moment décisif. Il en accusa l'empereur lui-même, pauvre ombre d'autorité, qui aurait favorisé la désobéissance des généraux et fait hisser le drapeau blanc à l'heure où il lui aurait suffi de se montrer à la tête de l'armée auprès du général en chef pour obtenir un succès « quasi certain [3] ».

De son côté, le général Ducrot soutint, dès le jour même de la bataille, dans l'altercation qu'il eut devant l'empereur, à 8 heures du soir, avec le général Wimpffen, qu'à ce dernier remontait toute la responsabilité du désastre : « Si vous n'aviez

[1] *Sedan*, par le général de Wimpffen, p. 124.

[2] Id. p. 158.

[3] *Sedan*, p. 276.

pas arrêté le mouvement de retraite en dépit de mes instances, lui dit-il, nous serions maintenant en sûreté à Mézières, ou du moins hors des atteintes de l'ennemi [1] ».

Trois jours après, le 4 septembre, il écrivait du village de Glaire à Mme Ducrot : « Mon désespoir est augmenté par la pensée que, si le fatal aveuglement du général Wimpffen n'était venu arrêter l'exécution du mouvement que j'avais ordonné à 8 heures du matin pour occuper le village d'Illy, notre retraite sur Mézières était assurée, et peut-être au lieu d'un désastre effroyable, aurions-nous pu enregistrer un succès relatif! [2] ».

Le double problème est donc le suivant :

1. Au cas où le général de Wimpffen ne fût pas intervenu, l'armée française aurait-elle été en mesure, en exécution des ordres du général Ducrot, d'opérer sa retraite sur Mézières?

2. Au cas où les mouvements ordonnés par le général Ducrot n'auraient reçu aucun commencement d'exécution, l'armée française aurait-elle pu, comme l'a prétendu le général de Wimpffen, percer sur Carignan?

Le débat a commencé, comme on vient de voir, avant même la capitulation, en présence de l'Empereur, entre les deux premiers intéressés. Il s'élargit rapidement, affectant d'emblée les allures d'une polémique. C'est ainsi qu'au lendemain de la bataille, en septembre 1870, et dans les mois qui suivirent, les journaux français et belges insérèrent des lettres échangées soit entre les aides de camp de l'Empereur et le général de Wimpffen, soit entre ce dernier et le général Lebrun, lettres dans lesquelles les récriminations tiennent une large place.

Mais ce n'étaient là qu'escarmouches d'avant-postes. La discussion prit réellement corps lorsqu'en 1871 parurent, à peu de mois de distance, le volume du général de Wimpffen : *Sedan* [3], avec ses deux motos : *Quorum pars magna fui* et *Suum cuique*, et la réponse du général Ducrot : *La journée de Sedan* [4], dédiée « à mes camarades du Ier corps de l'armée de Châlons. »

C'est essentiellement sur ces deux documents que s'est plaidé

[1] *La journée de Sedan*, par le général Ducrot, p. 53.

[2] *La vie militaire du général Ducrot*, publiée par ses enfants, t. II, p. 409.

[3] *Sedan*, par le général de Wimpffen. 1871, Paris. Librairie internationale et A. Lacroix, Verboeckhoven & Cie, éditeurs à Bruxelles, Leipzig et Livourne.

[4] *La journée de Sedan*, par le général Ducrot. Paris, 1871. E. Dentu, éditeur. D'autres éditions ont paru en 1872, 1873 et les années suivantes.

le procès. Les commentateurs n'ont guère fait que les développer, en les éclairant et en s'éclairant eux-mêmes des témoignages officiels et privés qui, années après années, ont grossi le dossier de la cause. Parmi ces commentateurs, un des plus persévérants, un des plus actifs, un des plus ardents aussi à défendre son opinion est M. Alfred Duquet, dont nous avons signalé la dernière publication dans la *Revue militaire suisse* du mois d'avril [1]. En 1899 déjà, M. Duquet, dans son ouvrage *Frœschwiller, Châlons, Sedan* [2], soutenait l'impossibilité de la retraite sur Mézières dans un passage d'une extrême sobriété, tant ses conclusions lui semblaient évidentes. Mais il trouva des contradicteurs, ce qui l'engagea à développer sa thèse. Il le fit d'abord dans une brochure bien connue : *La retraite à Sedan*, puis dans une série de repliques qui virent le jour dans l'*Armée territoriale* et dans la *Revue de cavalerie*. Cet ensemble d'écrits forme la matière du volume : *La victoire à Sedan*. Quant aux contradicteurs directs de M. Duquet, leurs articles ont paru dans le *Correspondant* [3] et dans la *Revue de cavalerie* [4]. Ce débat, courtois au début, a dégénéré peu à peu en une polémique plus vive et plus acerbe encore que celle des généraux de 1870. Elle n'en a pas moins apporté des éclaircissements sur divers points jusqu'alors douteux, tout en compliquant par ailleurs la question d'incidents fort étrangers aux nécessités de la critique historique.

Bien entendu, et comme chacun sait, ces écrits ne constituent qu'une très modeste partie du dossier de Sedan. A énumérer seulement les pièces qui le constituent, une brochure relativement volumineuse ne suffirait pas. Indépendamment des œuvres de longue haleine consacrées, soit en France, soit en Allemagne, à l'histoire de la guerre de 1870-1871, la liste est longue, du côté français surtout, des auteurs qui se sont attachés spéciale-

[1] *La victoire à Sedan*, par Alfred Duquet, Paris, 1903. Albin Michel, éditeur.

[2] *Frœschwiller, Châlons, Sedan*, par Alfred Duquet. Paris, 1880. Bibliothèque Charpentier. La dernière édition est de 1895.

[3] Livraison du 25 août 1900 : *La journée de Sedan*, par ***. Livraison du 25 septembre et du 10 octobre 1903 : *Le dernier mot sur Sedan*, par le général F. Canonge.

[4] Livraison de décembre 1900, janvier et février 1903 : *La retraite sur Mézières*, par un officier supérieur. Cet officier supérieur est le lieutenant-colonel d'infanterie Le Gros. Il a réuni les articles de la *Revue de cavalerie* en y ajoutant une suite dans un volume : *La retraite sur Mezieres, le 1er septembre 1870*. Deux réponses à M. Alfred Duquet, par un officier supérieur. Paris, 1904. Berger-Levrault & Cie, éditeurs.

ment à élucider le problème de Sedan. Elle comprend des militaires, des historiens, des romanciers, des magistrats, sans parler des écrivains d'occasion [1] et des témoins oculaires, auteurs de « souvenirs » et de « mémoires ». Malgré tant d'écrits, dont quelques-uns d'une haute valeur historique et militaire, on ne peut considérer la question comme résolue. Elle ne le sera que lorsque l'ensemble des documents encore enfouis dans les archives du ministère de la guerre à Paris, auront été exhumés et soumis à un examen impartial, dégagé de toutes préoccupations étrangères à son objet.

Cette étude vient de commencer dans la *Revue d'histoire*. L'état-major français a abordé ce nouveau chapitre de ses remarquables recherches sur la guerre de 1870-1871. Il fournira sans doute la conclusion attendue. D'ici-là, on ne peut que se borner à poser l'état actuel de la question, à la lumière des derniers écrits parus.

[1] Une des premières brochures appartenant à cette catégorie de commentateurs, la première peut-être où l'on se soit appliqué à donner le tableau de l'ensemble des opérations, est due à un ancien avocat, François Franquet. Sa brochure est intitulée : *Sedan en 1870. La bataille et la capitulation*, par un Sedanais (Dentu, éditeur, Paris). La préface est datée du 25 décembre 1870. On y retrouve l'éloquence volontiers pompeuse des avocats français d'il y a un demi-siècle :

« Avant que la douleur privée ne vienne se joindre à la tristesse amère que nous cause les épouvantables désastres de l'invasion, j'essaie de tracer, d'une main qui frémit d'indignation, l'histoire de la lamentable capitulation de Sedan.

» C'est là, c'est sous nos yeux que le second Empire, succombant sous le poids de la réprobation et du mépris public, s'est abîmé dans la honte, et cette page que j'ajoute aux annales d'une ville qui, fatalement, subit l'opprobre de donner son nom à un forfait qui n'a pas encore d'analogie dans l'histoire, sera la divulgation la plus flétrissante des tentatives de l'Empereur qui, pour sauver sa funeste dynastie, a fait tomber de nos mains les armes destinées à repousser l'ennemi. »

Cette préface se termine par une malédiction au chef ennemi, « au roi féodal » qui se dit l'envoyé de Dieu :

« Qu'il accomplisse donc sa mission divine en renouvelant au sein de la civilisation chrétienne les cruelles dévastations et les horreurs sanglantes des barbares. Mais s'il aspire à la domination, qu'il cesse d'aspirer à la grandeur ; car, fût-il vainqueur, il ne peut plus ramasser, comme à Sedan et à Metz, que des lauriers dédaignés par la gloire. »

Pour l'auteur, la solution du problème est simple : Tout le mal vient de l'Empereur. Si Mac-Mahon marche et contre-marche, c'est qu'il obéit aux vues secrètes de l'Empereur. Si Ducrot ne peut exécuter son mouvement de retraite, c'est que l'Empereur intervient sur le champ de bataille et remet le commandement à de Wimpffen.

Cet ancien avocat a d'autres naïvetés charmantes. Ecoutez-le parler de la stratégie des chefs allemands : « N'est-il pas bien insupportable d'entendre tant vanter ce fameux mouvement tournant, lequel consiste de leur part (la majorité numérique formant la principale base de leur stratégie) à faire marcher deux et même trois armées contre une seule ! »

La retraite sur Mézières.

En tout procès où les avocats sont convaincus et les témoins nombreux et passionnés, les déclarations des parties sont exposées à d'inconsciantes alterations et transformations. Reproduisons donc, par mesure de précaution, l'exposé du général Ducrot. Voici son récit touchant le fait qui nous intéresse [1] :

Le général Ducrot s'occupait à faire construire, au-dessus de Givonne, quelques épaulements pour protéger son artillerie, quand un officier de l'état-major général du maréchal, le commandant Riff, vint lui annoncer que le maréchal était blessé et lui remettait le commandement de l'armée. Peu d'instants après, la nouvelle lui était confirmée par le général Faure, chef d'état-major général de l'armée, qui venait se mettre à la disposition du nouveau général en chef avec son état-major. Le général Ducrot dit, en recevant cette communication : « Il est bien tard ; la responsabilité est bien lourde. N'importe ! Nous la supporterons avec résolution. »

Puis, se tournant vers ses officiers de l'état-major, il ajouta :

« Il n'y a pas un instant à perdre. Il faut reprendre notre plan d'hier. L'ennemi nous amuse sur notre centre, pendant qu'il cherche à envelopper nos ailes — c'est son éternel mouvement de Capricorne —, cette fois nous ne serons pas assez sots pour nous y laisser prendre. »

Aussitôt il envoie prévenir les commandants de corps d'armée que l'armée entière va se concentrer sur le plateau d'Illy.

Ordre est donné au général Forgeot, commandant l'artillerie de l'armée, de faire filer immédiatement tous les *impedimenta* de l'artillerie ; les mêmes prescriptions sont données à l'intendance, relativement aux voitures de l'administration.

Il fallait se hâter; de moment en moment le danger grandissait. Si le général Ducrot avait eu encore quelques doutes sur la gravité de la situation, ce qu'il venait de voir les aurait dissipés.

Quelques minutes avant de recevoir l'ordre du maréchal, apporté par le commandant Riff, des hauteurs de Givonne il avait aperçu, à travers la brume, de grosses masses noires passant à près de deux kilomètres, et allant, par rapport à lui, de droite à gauche. Il leur avait fait envoyer quelques paquets de mitraille. Les groupes s'étaient dispersés et avaient pris le pas de course en avant.

Dans le même moment, un paysan était venu lui remettre un billet du maire de Villers-Cernay, annonçant que, depuis le matin, de nombreuses troupes prussiennes passaient à Villers-Cernay et à Francheval. L'intention de l'ennemi était toute indiquée par cette direction ; il voulait nous couper notre seule voie de retraite par Illy ; nous allions être enveloppés, si une décision rapide n'était pas prise.

« J'étais, écrivait quelques jours après le général Ducrot à un de ses amis,

[1] *La journée de Sedan*, par le général Ducrot. Paris, 1872. E. Dentu, libraire-éditeur.

tout à ces tristes réflexions, quand on est venu m'annoncer que j'étais nommé commandant en chef de l'armée. Je n'hésitais pas un instant. Vainement mon chef d'état-major, mon aide de camp, me firent-ils des observations, me disant que tout allait bien, que la journée ne faisait que commencer, que l'on pouvait attendre. — Attendre quoi ? leur répondis-je, que nous soyons complètement enveloppés ? Il n'y a pas un instant à perdre. Exécutez mes ordres, trève de réflexions. »

Et le général part au galop dans la direction du 12e corps pour voir si le général Lebrun se conformait à ses prescriptions.

Les échelons en retraite se formant par la droite, le 12e corps devait donc commencer le mouvement. Le général Wolf à l'extrême-gauche (1re division du 1er corps) devait rester le dernier et se retirer par les bois de la Garenne en se défendant pied à pied.

Le général Ducrot trouva le commandant du 12e corps pied à terre. Il venait de recevoir une contusion.

— Vous a-t-on communiqué mes ordres, avez-vous commencé le mouvement ? lui dit le général en chef. — Je vous ferai remarquer, répond le général Lebrun, que nous avons l'avantage; les Bavarois reculent; nos soldats vont bien, ce serait dommage de ne pas en profiter. Je crains qu'un mouvement de retraite ne les décourage et ne se change bientôt en déroute. — Mon cher ami, reprend le général Ducrot, il n'y a pas à hésiter; pendant que l'ennemi nous amuse de votre côté, il est en train de manœuvrer pour nous envelopper. Ce qui se passe ici n'est pas sérieux; la véritable bataille sera bientôt derrière nous, du côté d'Illy. Vous voyez bien, ajoute le général en lui montrant les hauteurs qui s'étendent du calvaire d'Illy à Floing, vous voyez bien ce grand plateau, il faut concentrer notre armée dans cette direction. Cela fait, notre gauche solidement appuyée à Illy, notre droite couverte par Sedan, nous serons en bonne situation. Si je me suis trompé, si mes prévisions ne se réalisent pas, si l'ennemi ne vient pas à nous sur nos derrières et se borne à nous attaquer de front, eh bien! nous ferons un retour offensif sur notre centre et nous le précipiteront dans le ravin de Givonne. Je vous le répète, il n'y a pas d'hésitation à avoir. Exécutez mes ordres.

. . . . . .

Ce n'était évidemment pas dans l'espoir d'une victoire que le général en chef avait pris la résolution d'abandonner le plateau de Givonne et de ne pas poursuivre le petit avantage du 12e corps; mais si la victoire n'était plus à espérer, il fallait faire tout ce qui était humainement possible pour s'ouvrir un passage. Différer, attendre, c'était s'enlever les moyens de le faire.

A tout prix, il fallait passer. Percer par Carignan! si le 30 et le 31 c'était courir à une perte certaine, maintenant que l'ennemi avait franchi le Chiers en grandes forces, c'eut été de la folie. Pour qui a vu le terrain ou sait lire une carte, cette hypothèse n'est pas discutable.

Mais restait la route du nord. A sept heures et demie, au moment où le général ordonnait le mouvement de retraite, elle n'était pas réellement fermée et pouvait encore nous sauver.

En effet (voir sur les cartes, à la fin de l'ouvrage, les positions de l'armée allemande le 31 au soir et le 1er au matin), l'avant-garde du 11e corps prussien qui avait franchi la Meuse à Douchery et longé la presqu'île d'Iges, se trouvait

à cette heure fort en l'air à Vrigne-au-Bois; il y avait tout lieu de croire qu'il serait possible de la bousculer pendant que le reste de l'armée, solidement établi à Illy, contiendrait au centre et à la gauche les efforts de l'ennemi cherchant sous le feu de la place de Sedan à gravir les hauteurs du bois de la Garenne. Le 5e corps allemand, qui plus tard devait se joindre au 11e avait quitté Chemery dans la matinée et se trouvait encore loin du champ de bataille. Au delà, on ne rencontrait plus que la division wurtembergeoise qui n'était pas à redouter.

. . . . . .

Supposons, pour tout élucider (nous avons été si malheureux qu'il faut prévoir l'impossible), supposons que nous eussions échoué devant les batteries de Blümenthal nous barrant la route de Sedan à Mézières par Floing et Vrigne-aux-Bois; il restait, nous le répétons encore, les chemins vicinaux et les sentiers qui courent à travers bois entre la route et la gravière; enfin, ressource *in extremis*, il y avait derrière nous la Belgique.

. . . . . .

Le général Ducrot voyait avec satisfaction son mouvement de retraite parfaitement se dessiner. La division de Vassoigne, les divisions Pellé et L'Hériller avaient accentué leur marche dans la direction indiquée, quand, vers neuf heures, il reçut l'ordre suivant : « *Le général de Wimpffen au général Ducrot*: L'ennemi est en retraite sur notre droite. J'envoie à Lebrun la division Grandchamp. Je pense qu'il ne doit pas être question en ce moment de mouvement de retraite. J'ai une lettre de commandement de l'armée du ministère de la guerre; mais nous en parlerons après la bataille. Vous êtes plus près de l'ennemi que moi; usez de toute votre énergie et de tout votre savoir pour remporter la victoire sur un ennemi dans des conditions désavantageuses. En conséquence, soutenez vigoureusement Lebrun tout en surveillant la ligne que vous étiez chargé de garder. »

Aussitôt le général Ducrot partit à la recherche du général de Wimpffen et l'abordant lui dit : « Je ne viens pas vous contester le commandement, quoique je l'aie reçu du maréchal de Mac-Mahon et qu'il m'ait été confirmé par l'Empereur. Ce n'est pas le moment d'élever de pareils conflits. Je suis prêt à vous seconder de tous mes efforts. Mais permettez-moi de vous faire observer que je suis en présences des Prussiens depuis près de deux mois, que mieux que vous je connais leur manière de faire, que j'ai étudié la situation, le terrain, qu'il est évident pour moi que l'ennemi est en train de manœuvrer pour nous envelopper. Je l'ai vu de mes yeux, et ce billet que voici du maire de Villers-Cernay, annonçant le passage de troupes ennemies depuis ce matin ne peut laisser aucun doute. Au nom du salut de l'armée, je vous adjure de laisser continuer le mouvement de retraite. Dans deux heures il ne sera plus temps.

Général de Wimpffen. — « Mais pourquoi voulez-vous battre en retraite quand Lebrun a l'avantage? N'est-il pas vrai? ajouta-t-il en interpellant ce général qui se trouvait là. N'est-il pas vrai, Lebrun, que vous avez l'avantage? »

Le général Lebrun répondit dans le sens du général de Wimpffen, et dit qu'on *pouvait attendre* pour commencer la retraite, si les circonstances ultérieures en démontraient la nécessité.

De Wimpffen. — « Oui, nous n'avons que de la cavalerie derrière nous: nous n'avons pas à nous en inquiéter. Le général Douay la maintiendra.

» Quant à nous, réunissons tous nos efforts pour écraser ce qui est devant Lebrun. »

Ducrot. — « Mais où voulez-vous qu'aille cette infanterie qui passe depuis ce matin à Francheval et à Villers-Cernay, si ce n'est à Illy? »

De Wimpffen. — « Illy? Qu'est-ce que c'est qu'Illy? »

Ducrot. — « Ah! vous ne savez pas ce que c'est qu'Illy? eh bien! regardez. »

Et, étalant une carte sur l'arçon de sa selle, il ajouta : « Voyez ce coude de la Meuse qui se relève vers le nord, et ne laisse qu'un étroit espace entre la rivière et la frontière belge. Il n'y a là qu'un unique point de passage, c'est Illy! Si l'ennemi s'en empare, nous sommes perdus. »

Le général de Wimpffen daigna jeter à peine un coup d'œil sur la carte, et dit : « Oui, oui, tout cela est très bien; mais pour le moment Lebrun a l'avantage, il faut en profiter. Ce n'est pas une retraite qu'il nous faut, c'est une victoire! »

— « Ah! il vous faut une victoire? Eh bien! nous serons trop heureux si nous avons une retraite ce soir! »

Et, piquant des deux, le général Ducrot partit au galop la mort dans l'âme[1].

Le général Ducrot résume ensuite le rôle qu'il a tenu pendant la bataille ; puis il continue en ces termes :

Que serait-il advenu, si le mouvement de concentration ordonné par le général Ducrot avant huit heures du matin se fût continué avec calme et avec ordre?

N'est-il pas à peu près certain que vers onze heures la majeure partie de l'armée se serait trouvée concentrée en bon ordre sur les hauteurs qui s'étendent entre Saint-Menges, le calvaire d'Illy et Fleigneux? Nos 200 bouches à feu en batterie sur ces excellentes positions voyaient venir les têtes de colonnes ennemies, les empêchaient de se déployer, les écrasaient peut-être. Nos quatre divisions de cavalerie (environ 60 escadrons), manœuvrant avec l'appui de cette puissante action, débordaient la gauche de l'ennemi et pouvaient enlever sa nombreuse artillerie si témérairement engagée sur nos derrières, sans autre appui que celui de quelques escadrons. La route du N.-O. était complètement déblayée et nos divisions d'infanterie maintenant facilement l'ennemi engagé dans les fonds de Givonne (voir le rapport allemand) pouvaient faire leur retraite en bon ordre ou s'écouler lentement par les bois qui s'étendent d'Illy et Fléigneux à la frontière belge.

Nous le répétons, il y avait chances, grandes chances d'un succès relatif... et dans tous les cas nous ne laissions pas se former autour de nous ce cercle de fer et de feu qui devait nous étouffer et nous broyer[2].

La première remarque que suggère ce récit est l'ignorance dans laquelle paraît être le général Ducrot du danger qui le menace à l'occident du champ de bataille. L'ennemi qu'il redoute n'est pas celui qui vient de Donchéry, mais celui qu'il voit de-

[1] *La journée de Sedan*, p. 20 à 31.

[2] *La journée de Sedan*, p. 42.

vant son front, occupé à manœuvrer pour déborder la gauche du 1er corps. C'est aux entreprises de cet ennemi-là qu'il entend se soustraire. La gravité de la situation provient, à ses yeux, des masses noires qu'il a aperçues des hauteurs de Givonne, ces masses qui, par rapport à lui, allaient de droite à gauche, et qui ont précipité leur course en avant quand il leur a fait envoyer quelques paquets de mitraille ; elle provient des nombreuses troupes signalées par le billet du maire de Villers-Cernay et qui, depuis le matin, passent à Villers-Cernay et à Francheval. Où voulez-vous qu'aille cette infanterie, demande-t-il à de Wimpffen, si ce n'est à Illy ? Et dans l'orientation du terrain qu'il donne à ce dernier, au moyen de la carte étalée sur l'arçon de sa selle, il insiste sur le danger de la prise d'Illy par cette infanterie.

Dans sa conversation avec Lebrun, c'est cette même infanterie au sujet de laquelle il marque sa préoccupation. Il n'a pas même une allusion pour des fractions ennemies pouvant venir de l'ouest ; il ne voit que celles de l'est qui cherchent l'enveloppement par le nord. C'est à cause de cette manœuvre que « la véritable bataille sera bientôt derrière nous », et c'est parce qu'il n'en suppose pas d'autre qu'il peut dire de l'armée qu'elle sera « en bonne situation » quand elle aura sa « gauche solidement appuyée à Illy ».

Du reste, comment admettre, s'il avait supposé des troupes ennemies en nombre derrière lui, qu'il eût donné l'ordre au général Forgeot de faire filer par là « immédiatement tous les impedimenta de l'artillerie » et à l'intendance, les voitures de l'administration ? Il aurait commencé par faire déblayer la route avant d'y engager d'aussi longues et lourdes colonnes.

S'il a cru pouvoir formuler cet ordre, c'est précisément qu'il ne voyait de danger immédiat que de la part de l'infanterie allemande montant de l'est vers le nord, et à laquelle la gauche française, appuyée à Illy, barrerait la poursuite en même temps que le passage.

En effet, les lignes où il parle de la marche du XIe et du Ve corps prussiens n'appartiennent pas au récit proprement dit de l'action. Le général Ducrot n'y reproduit pas des réflexions auxquelles il se serait livré sur le champ de bataille et qui seraient entrées en ligne de compte dans le choix de ses décisions. C'est

un commentaire postérieur à l'événement, datant de la rédaction de la brochure, et dont l'auteur a puisé l'inspiration dans les documents nouvellement produits, notamment dans le rapport allemand auquel les cartes-annexes, qu'il invoquait pour sa justification, se réfèrent expressément.

Même au moment où il dresse ses cartes, il est encore mal au courant des mouvements exacts de l'ennemi. Il ne se doute pas qu'il a été serré d'aussi près et par des forces aussi importantes. Pour lui, la situation des troupes allemandes de l'ouest, le 31 août au soir, est la suivante : XIe corps, rive gauche de la Meuse près de Donchéry; division wurtembergeoise, Boutaucourt; V^e^ corps, Chemery. Et dans la situation du 1er septembre vers 8 heures du matin, il place bien le XIe corps à l'entrée occidentale du défilé de St-Albert, mais la division wurtembergeoise vient à peine de franchir le pont de Dom-le-Mesnil et le Ve corps n'a pas atteint Cheveuges. Cette notation est d'ailleurs conforme au texte de la brochure : « Le Ve corps allemand qui, plus tard, devait se joindre au XIe, avait quitté Chemery dans la matinée, et se trouvait encore loin du champ de bataille. » Les cartes que nous publierons et qui reproduisent la situation réelle permettront de mesurer l'erreur du général Ducrot.

L'ignorance de celui-ci sur l'état des choses du côté de Donchéry, le 1er septembre, à 7 heures du matin, s'explique par sa mission des deux jours précédents qui l'avait retenu à l'extrême Ouest du dispositif français, et par l'absence de renseignements où l'avait laissé le maréchal de Mac Mahon. Le 30 août, son corps d'armée avait passé la Meuse à Remilly, avec ordre de se rendre à Carignan. Cette marche s'effectuait sur deux colonnes de deux divisions, l'une par la rive gauche du Chiers qu'elle devait traverser à Tétaigne, l'autre par Douzy et la rive droite. A la suite de la défaite de Beaumont, le maréchal activant sa retraite avait fait tenir l'ordre au général Ducrot de protéger celle-ci, soit par Douzy, soit par Carignan. « Je ne peux pas encore savoir ce que je ferai, annonçait-il ». La colonne de Tétaigne continua donc sa marche tandis que l'autre prenait position à Douzy. Le général Ducrot demeura de sa personne avec le groupe de Carignan.

Le lendemain, à 8 heures du matin, n'ayant reçu aucun nouvel ordre et ne voyant rien paraître sur la route de Mouzon à

Carignan, il conclut que le maréchal avait effectué sa retraite par Douzy et que l'armée se repliait sur Mézières. Il décide donc de marcher sur Illy et en avise le commandant en chef. Ordre est envoyé aux deux divisions de Douzy de rallier à Francheval aussitôt que la retraite du maréchal de Mac Mahon serait assurée. Le général Ducrot était si convaincu du mouvement sur Mézières, qu'il avait fait filer à l'avance les bagages et les services administratifs sur Illy, avec ordre d'y réunir quelques vivres.

Comme la colonne approchait de Givonne, arrive un aide de camp de Mac Mahon, porteur d'un ordre de se rendre, non à Illy, mais à l'est de Sedan, où le 1er corps s'établira à la gauche du 12me, près de Bazeilles. Le maréchal a lui-même dirigé sur ce point les deux divisions de Douzy.

Ducrot se rabat dans la direction de Bazeilles. Mais la route est horriblement encombrée, et ce ne sera qu'à 11 heures du soir, par une nuit très noire, que les dernières troupes s'établiront au bivouac. « Je ne me rendais nullement compte du terrain, écrit le général, non plus que de la position de Sedan par rapport à nous [1]. » La bataille commença peu d'heures après, avant que le jour fut levé. A ce moment-là, il n'en savait pas plus que la veille, et il n'en saura pas davantage quand le commandant Riff lui apportera, de la part de Mac Mahon blessé, l'ordre de prendre le commandement en chef.

Il ne semble pas que le maréchal de Mac Mahon se soit jamais rendu compte des menaces de l'armée allemande dans la direction de l'ouest. C'est l'opinion de l'adversaire du général Ducrot, le général de Wimpffen. On peut donc mettre sans crainte le témoignage de celui-ci au bénéfice de celui-là. Le général de Wimpffen rapporte un passage du rapport du général Douay, dans lequel ce dernier déclare avoir informé le maréchal que « des masses nombreuses préparaient et allaient effectuer leur passage sur la rive droite, près de Donchery ». Et le général de Wimpffen ajoute que dans l'entourage de Mac Mahon, vers lequel il s'était rendu après quatre heures, on ne s'entretenait pas de ce mouvement de l'ennemi et que l'attention se portait sur les ponts de Mouzon et de Bazeilles.

[1] Lettre du général Ducrot à un ami : *La vie militaire du général Ducrot*. T. II p. 401 et suiv. Cette lettre, sans indication de lieu ni de date, figure entre deux lettres à Madame Ducrot, datées de Sedan, le 2 septembre et du village de Glayre, le 4.

L'Empereur ni le maréchal, dit-il encore, ne m'exposèrent leur plan de campagne ; le premier ignorait sans doute ce que pensait exécuter le commandant en chef, et celui-ci me paraît, encore aujourd'hui, n'avoir pas bien connu alors l'état de son armée, ni celui des forces ennemies. Le général Lebrun dit dans son rapport : « Le maréchal commandant en chef, dans un entretien que j'avais eu avec lui à Stonne, croyait pouvoir porter de soixante à soixante-dix mille hommes la masse totale des forces ennemies qui pouvaient leur être opposées de ce côté de la Meuse. Etait-il toujours dans cette persuasion après l'avis donné par le général Douay, du mouvement tournant commencé dans la direction de Mézières ? Je l'ignore, mais il me paraît difficile qu'il en fût encore de même à cinq heures du soir, lorsque j'envoyais à son quartier général un maire des environs, venant prévenir que plus de quatre-vingt mille Allemands passaient la Meuse entre Donchery et Dom-le-Mesnil.

Il est vrai de dire que mon officier d'ordonnance, le marquis de Laizer, après avoir attendu longtemps dans les bureaux quelqu'un auquel il put parler, vint me rejoindre très tard au camp, sans savoir si le maire avait été plus heureux que lui...

...Il est de fait que vers trois heures du matin, le maréchal ayant fait prendre la direction de Mézières à ses équipages, ses chevaux durent s'échapper à travers bois, et que son officier d'ordonnance, moins heureux, fut fait prisonnier. Cela ne permet-il pas d'admettre que le duc de Magenta, dans la nuit du 31 août au 1er septembre, croyait encore la route de Mézières libre ! [1]

Les informations de la cavalerie n'avaient pas non plus éclairé le maréchal de Mac Mahon. Vers six heures du matin, un parti de cavalerie de la division Margueritte avait exploré le pays en avant d'Illy, mais ne s'était point aperçu de la marche des colonnes prussiennes. Il faut admettre que cette cavalerie n'avait pas dépassé, et probablement pas même pénétré dans le défilé de St-Albert. La relation du grand état-major prussien observe qu'à 7 heures 30, au moment où les têtes de colonnes des Vme et XIme corps débouchaient sur la route de Mézières, elles n'avaient point rencontré de partis ennemis, pas même une patrouille de cavalerie [2].

Le général Ducrot venait de prendre le commandement. Les renseignements que n'avait pas obtenus le maréchal, comment les aurait-il obtenus ? Son camarade Douay, entre autres, dont la position était la plus rapprochée du défilé, sans toutefois qu'elle en commandât l'issue, n'avait envoyé aucun rapport depuis la veille au soir, et ne semble pas avoir nanti son nouveau chef de ce qui se passait devant lui. D'ailleurs sur ce point, la prise

[1] *Sedan*, p. 143-145.

[2] *La guerre franco-allemande de 1870-71*. Rédigée par la section historique du Grand Etat-major prussien. Traduction Costa de Serda, t. II, p. 1148.

de contact avec l'ennemi ne s'établit qu'après le changement de commandant [1].

Il nous semble donc certain qu'à l'heure où le général Ducrot prenait sa résolution de retraite sur Mézières, il ne se doutait pas de l'obstable que lui opposerait la gauche de la IIIme armée allemande. Il ordonna cette retraite parce qu'elle répondait à sa conviction stratégique. Depuis l'avant-veille, le 30 août, il était persuadé de sa nécessité ; il y avait subordonné ses résolutions de la veille, ne les abandonnant que sur l'ordre de son chef ; libre de ses décisions, il y revenait, et donnait ses directions en conséquence.

Il n'était pas même nécessaire d'envisager l'hypothèse d'un ennemi menaçant la route de Mézières pour ordonner, en vue de la retraite par cette route, la concentration de l'armée sur le plateau d'Illy. A elle seule, la crainte de la prise de ce plateau par l'extrême droite allemande, crainte qu'éprouvait le général commandant en chef, devait provoquer cet ordre. Un coup d'œil sur la carte suffit pour s'en assurer. La carte nous montre l'armée française adossée à la Meuse, avec l'obligation, si l'ennemi occupe Illy, d'exécuter proche devant lui, et entre lui et la rivière, une marche de flanc pour gagner le défilé de St-Albert. Qui prétendrait possible une pareille opération ? Dans l'état d'esprit où se trouvait le général Ducrot, son ordre était logique ; il répondait à la situation, telle qu'une connaissance imparfaite des faits la lui présentait.

Dans sa *Victoire à Sedan*, M. Duquet fait un très vif reproche au général de n'avoir pas utilisé sa cavalerie pour s'éclairer sur la situation vers Mézières. Ce reproche ne paraît pas fondé. Il n'appartenait pas au général Ducrot, commandant un corps d'arrière-garde et venant de Carignan, de lancer ses patrouilles au delà de l'avant-garde, dans la direction de Mézières. Certes, un chef doit être doué d'esprit d'initiative, mais cette initiative doit s'exercer dans les limites des missions qui lui sont confiées et non empiéter sur les missions de ses camarades. C'est une condition d'ordre et de bon accord.

Le 31 août, le général Ducrot couvrait la retraite de l'armée à l'est ; sa cavalerie devait donc lui servir à se renseigner sur les intentions de l'ennemi qu'il aurait à combattre, le cas échéant.

[1] Rapport du général Douay. *Sedan*, p. 218.

c'est-à-dire celui qui le poursuivait et dont il pouvait craindre les entreprises sur son front et sur ses flancs. Il n'avait pas à se préoccuper de celui contre les entreprises duquel il était couvert par trois autres corps d'armée. La connaissance des devoirs de la camaraderie comme celle des règles générales de la tactique devaient lui faire admettre que les corps de l'ouest remplissaient leurs obligations à son égard et à l'égard de l'armée, comme lui-même les remplissait à leur égard. Il avait sa tâche propre, à l'accomplissement de laquelle il devait consacrer les moyens à sa disposition. Au commandant en chef, au commandant de l'avant-garde à accomplir semblablement la leur.

Le 1er septembre de même, le chef du 1er corps d'armée avait sa mission spéciale. Il formait l'aile gauche du front est. Il devait donc observer non derrière lui où deux corps d'armée le couvraient, mais devant lui et à sa gauche où il n'avait pas de couverture. Sa cavalerie devait être employée, soit à le prévenir de la marche d'approche de l'adversaire avançant sur son front, soit à protéger son flanc découvert. C'est ainsi qu'il remplissait ses devoirs vis-à-vis de l'armée. Au général Douay, à défaut du général en chef, ou concurremment avec lui, à éclairer vers l'ouest.

Dans une armée bien ordonnée, dont tous les chefs obéissent à une doctrine de commandement nette, chacun se rend compte des exigences de sa situation tactique et sait délimiter le domaine dans lequel il est appelé à exercer son initiative. C'est le principe de la division du travail, grâce auquel on obtient le rendement maximum. Ainsi règne un sentiment général de sécurité, et le calme, fondé sur l'assurance réciproque que chacun, sans ordres spéciaux, accomplira, dans sa sphère d'activité, les devoirs dictés par l'intérêt commun.

M. Duquet invoque l'exemple du général de Wimpffen. Cet officier a envoyé, en effet, une reconnaissance de cavalerie qui se heurta, au delà de St-Menges, entre 8 et 9 heures du matin, aux premiers escadrons du XIme corps prussien.

L'argument n'est pas concluant. Le corps de Wimpffen était en réserve, au centre du dispositif français. Rien de surprenant si son chef a envoyé des éclaireurs sur les points où il pouvait s'attendre à remplir sa mission de troupe de réserve. Il était logique qu'il dirigeât là ses patrouilles, comme il était logique que le général Ducrot ne les y dirigeât pas.

Et même si, comme commandant du 5e corps, il avait estimé n'avoir pas à ordonner la reconnaissance en question, — cette opinion est très soutenable, — il devait y penser comme commandant en chef éventuel. Il avait un motif que Ducrot n'avait pas de s'orienter sur des points étrangers à son commandement de corps d'armée. Ce motif était la lettre de commandement de l'armée qu'il portait dans sa poche. Il se trouvait, de ce chef, dans une situation différente de celle de son camarade.

(A suivre). F. Feyler, lieut.-colonel.

L'ARMÉE ET LES SPORTS

(FIN)

V° Les jeux en plein air.

Sous ce titre, nous résumerons les différents jeux se pratiquant en plein air qui, actuellement, sont en train de s'implanter dans nos mœurs. Le goût si marqué que l'on témoigne actuellement dans notre pays à ces exercices semble s'accentuer au point de nous laisser entrevoir tout un revirement possible dans notre méthode d'éducation physique.

Bien que les programmes scolaires aient déjà, dans le cours de ces dernières années, subi de notables améliorations, imputables en majeure partie à l'introduction de ces jeux, nous devons convenir que, sous bien des rapports, la tâche n'est point terminée. On s'est aperçu sur le continent des nombreuses qualités de la méthode anglaise d'éducation physique. On la cherché et on cherche encore, notamment en Allemagne, en France et en Suisse à la vulgariser, à la répandre et à l'harmoniser avec le programme existant dans chaque pays.

Parmi les jeux venus d'Angleterre, celui qui mérite d'attirer le plus notre attention, celui qui est en grande vogue et a suscité beaucoup d'enthousiasme chez notre jeunesse, c'est le « foot-ball ». Il y a nombre d'années que, dans chaque centre un peu important de la Suisse, le foot-ball se pratique. Mais il ne l'était guère, jusqu'à ces derniers temps, que par des membres de la colonie anglaise. Ce n'est qu'à partir de 1898-1899, au moment de l'apparition du manuel de gymnastique en vigueur dans nos établissements d'instruction, que ce jeu a reçu un plus grand essor. Les jeunes élèves, sous la direction de leurs maîtres spéciaux, devaient rapidement prendre goût à cette forme nouvelle de la gymnastique, laquelle, tout en remplissant les exigences voulues d'hygiène et de santé, était si distrayante.

Cette innovation au programme donnait en même temps satisfaction au besoin de mouvement et de plaisir de la gent écolière. Tout naturellement leur sympathie devait aller à ce qui leur offrait ce double privilège. Et c'est ce qui explique comment le foot-ball a pris chez nous si rapidement un pareil essor. Les clubs de joueurs se sont fondés partout, à la ville et à la campagne. Si décrié jadis, parce qu'on le trouvait brutal, dangereux, malsain, le foot-ball a sa cause gagnée en Suisse. Les sociétés de gymnastique, en l'introduisant dans leur plan de travail, en ont de suite compris les bienfaits et ont beaucoup contribué à le populariser.

Le qualificatif de brutal décerné au foot-ball ne peut du reste plus se justifier pour ce jeu tel qu'il est actuellement enseigné dans les écoles. Les règles et les principes, la tactique, l'art des feintes, l'agilité et l'esprit d'à-propos qui doivent être employés pour vaincre au foot-ball, en font un jeu où l'adresse entre en plus grande ligne de compte que la force. Or, un jeu d'adresse n'a jamais pu mériter l'épithète de brutal. Qu'il soit un peu violent, c'est admissible. Mais est-ce là une critique ! Nous ne le pensons pas ; c'est plutôt ce qui fait sa valeur. Ce n'est en somme que l'ardeur des joueurs qui constitue son charme et son danger. On ne saurait, dans tous les cas, lui contester les qualités qui font de lui un sport favorable au développement des muscles et de la cage thoracique, et capable de susciter beaucoup de qualités morales. Par le danger qu'il offre, il ne fait que mériter mieux le nom de sport, car il n'est aucun exercice digne de ce nom qui n'ait son côté dangereux. Cet élément-là rend le sport plus attrayant et l'ennoblit.

Quant à la critique de malsain, formulée à l'adresse du foot-ball, elle tombe pour peu qu'on veuille bien approfondir la question. Ce n'est pas le jeu en lui-même qui est malsain, mais ce sont les conséquences qu'il peut avoir, par la faute des joueurs. Le foot-ball étant un exercice de grand mouvement est plus volontiers pratiqué pendant l'automne ou le printemps que par les fortes chaleurs de l'été. Il arrive alors que les joueurs ne se précautionnent pas suffisamment à la fin de l'exercice et contractent un refroidissement. C'est donc uniquement à l'imprudence des joueurs qu'est imputable le terme de malsain.

D'autres jeux encore, certaines proportions gardées, assurent les mêmes bienfaits. Que l'on prenne le « Rugby », par exemple,

qui n'est qu'une variante du foot-ball, ou le criket (tous deux, jeux d'importation anglaise), ou encore la palette, la balle lancée, la panne lourde, les drapeaux, les barres, etc., qui font partie du programme de gymnastique scolaire; ils conduisent tous au même but, ils procurent tous à notre corps force, vie et santé, et cela non pas par un régime scientifique, compliqué et pénible, mais de la façon la plus rationnelle et la plus juste, par la distraction et l'effort libre.

Nous avons eu l'occasion de citer le travail si méritoire du commandant Duponchel sur l'*Education physique dans l'armée*. Nous devons y revenir au sujet des jeux. Il les préconise fortement, car il trouve, très justement, que le jeu auquel le soldat s'adonnerait avec plaisir, et souvent avec passion, le forcerait à se transformer sans qu'il s'en doutât. L'armée et la nation en retireraient un bénéfice considérable au physique comme au moral. Pour accentuer son argumentation, il cite les idées émises par le ministre allemand von Gossler dans une circulaire: « L'individu sans le jeu n'a même pas un miroir pour se reconnaître lui-même dans son véritable être. Il n'a aucune mesure vivante pour apprécier l'augmentation de ses propres forces, aucune balance pour peser sa valeur personnelle, aucune école pour sa volonté et aucune occasion de décisions spontanées ou d'actes de vigueur ».

Nous ne pourrions guère chercher, après des attestations pareilles, à prouver d'une façon plus péremptoire la nécessité de l'exercice par le jeu sans tirer en longueur notre démonstration. Nous sommes, pour notre compte, entièrement convaincu de sa grande influence sur le soldat. Nous, petite armée de milices, avons la même obligation que les armées permanentes, celle d'arriver, le mieux et le plus vite possible, à mettre, physiquement parlant, nos soldats en forme, c'est-à-dire capables de remplir un jour sans défaillance aucune la noble mission qui leur est dévolue. La tâche est ardue, mais non impossible. Vouons-y toute notre attention et tous nos soins.

Nous ne pouvons résoudre cette question d'une façon satisfaisante qu'en introduisant partout où se peut faire les exercices de jeux en plein air. En travaillant à en répandre le goût chez la jeunesse scolaire et surtout en encourageant celle-ci de toutes manières à en poursuivre la pratique après la fin des études, nous activons la solution.

Si nous pouvions constater un jour la réalisation de notre cher désir, qui serait de voir toute notre jeunesse suisse fortement entraînée par les sports, la tâche qui incomberait à l'armée serait de beaucoup simplifiée. Mais ce désir est peut-être une utopie. Aussi devons-nous chercher ailleurs encore un moyen d'atteindre le but visé.

Un essai devrait être tenté pour introduire dans le programme gymnastique des écoles de recrues quelques jeux appropriés à des jeunes gens de vingt ans. Ce serait chose facilement réalisable, au moins dans les premières semaines d'une école de recrues. En prenant sur les heures consacrées à la gymnastique ou même, peut-être, sur celles de l'école de soldat, on trouverait des avantages multiples, qui compenseraient dans une large mesure ce qui semblerait, à première vue, avoir été négligé. En augmentant les qualités physiques qui font la véritable valeur du soldat, on reconnaîtrait qu'il n'y a pas eu temps perdu, mais seulement modification dans la manière d'assouplir le soldat et de le rendre apte à son service. Dans tout système d'éducation, la note distrayante doit entrer en ligne de compte. Actuellement, cette note n'existe guère dans notre programme d'éducation militaire. Son introduction serait bienfaisante et ne nuirait en aucune façon à la discipline qui doit rester la base de toute instruction militaire.

L'essai que nous indiquons peut, croyons-nous, porter de bons fruits pour le plus grand bien de notre armée.

VI° La gymnastique suisse.

Nous nous sommes attaché, dans ce qui précède, à étudier les différents sports actuellement connus, et qui n'ont été pratiqués d'une façon quelque peu intensive que depuis quelques années. Nous avons cherché à en établir les particularités, à faire ressortir les avantages importants que tirerait notre armée de leur diffusion. Nous avons pu nous convaincre que si quelques-uns de ces exercices ne répondent pas tout à fait à notre attente, d'autres, par contre, rempliraient le but.

C'est parce que notre gymnastique suisse mérite une mention toute spéciale parmi les sports, que nous avons entrepris son étude à la fin seulement de notre travail. Tous les exercices que nous avons étudiés jusqu'à maintenant, pratiqués les uns à l'ex-

clusion des autres par des jeunes gens qui se spécialisent, ont à nos yeux l'inconvénient de faire progresser telle partie du système musculaire, alors qu'il faudrait trouver, au contraire, un sport qui fortifiât la musculature tout entière. La gymnastique en général, et plus particulièrement celle pratiquée en Suisse, répond seule à ce desideratum. Précisons cette affirmation.

Nous avons actuellement, en gymnastique, plusieurs méthodes en présence, école allemande, école française, école suédoise et école suisse.

La première a eu pour fondateurs Jahn et Guths-Muth. Jahn, grand patriote, a vu dans la gymnastique la réformatrice des mœurs de son pays. Il a su lui procurer sa place dans le domaine des aspirations politiques et patriotiques. C'est elle en quelque sorte qui a enfanté toutes les autres méthodes et formes diverses.

La méthode française, tout en offrant des caractères particuliers, ne peut se défendre d'une certaine affinité avec la précédente. Cette analogie est compréhensible. C'est de 1871 que date réellement l'introduction de la gymnastique en France. Après les désastres de la guerre, nos voisins se sont efforcés de relever, par tous les moyens, le prestige de leurs armées. Ils ont cherché à réparer le mal en procurant aux générations futures une vigueur nouvelle. Ils ont compris quelle ressource ils pouvaient tirer d'une éducation physique bien ordonnée. En introduisant chez eux la gymnastique, ils ont pris, de leurs vainqueurs de la veille, le système éducatif dont ils goûtent actuellement déjà les nombreux bienfaits.

La gymnastique suédoise a eu pour créateur Ling. C'est bien en présence d'une création que nous nous trouvons ici. Car Ling a fait de la méthode allemande, autrefois en usage dans son pays, une véritable science. Il s'est efforcé de développer les principes physiologiques de chaque exercice. Il a inventé la véritable gymnastique médicale et pédagogique, excluant de son programme tout ce qui nécessitait un trop grand développement de force musculaire. Sans vouloir diminuer en aucune façon la valeur de la méthode suédoise, nous devons déclarer qu'elle n'est guère capable de susciter chez des jeunes gens alertes de vifs enthousiasmes. Par son côté exclusivement scientifique, elle paralyse l'essor de cette exubérance de vie que détient tout être

sain de corps et d'esprit. Elle l'empêche de donner libre expansion à son besoin de mouvement.

Toute autre est notre gymnastique suisse. Issue comme les précédentes d'Allemagne, elle n'est pas restée immuablement la même. En raison de son but éminemment patriotique, elle a subi beaucoup de modifications, et elle a acquis, par son organisation, des caractères particuliers qui font d'elle le sport suisse le plus ancien en même temps que le plus complet et le plus salutaire. Elle est depuis longtemps déjà entrée dans les traditions de notre peuple au point de former un rouage important de ses institutions.

Son but pédagogique est depuis longtemps reconnu. Au début du XIXe siècle déjà, Pestalozzi et Clias, les deux principaux propagateurs de la gymnastique en Suisse, tentèrent non sans succès de la transporter des institutions spéciales où elle progressait de réjouissante façon dans les écoles publiques. Déjà alors, le gouvernement helvétique avait l'intention d'en faire un objet d'enseignement. Un projet de loi pour les écoles bourgeoisiales inférieures dit: « Dans les communes qui en ont les moyens, les élèves doivent être instruits dans ceux des exercices corporels qui favorisent le plus la santé, la force et l'agilité du corps. » Depuis lors, grâce surtout aux efforts de la Société fédérale de Gymnastique, l'éducation corporelle est devenue partie intégrante de tous les programmes adoptés pour les écoliers.

La gymnastique scolaire a été créée sur la base de celle pratiquée dans les sociétés. Malgré certaines simplifications ou améliorations apportées dans le choix des exercices afin que ceux-ci répondent mieux à leur nouveau rôle, la gymnastique scolaire n'en reste pas moins la fille de celle pratiquée par les gymnastes suisses.

Le côté humanitaire et moral de la gymnastique a été si souvent décrit que nous nous abstiendrons d'en parler plus longuement. Le fait de développer chez l'individu la force, la souplesse, l'agilité et le courage donne en même temps à celui-ci un bagage important de qualités morales. La gymnastique suisse, en raison même du grand nombre et de la diversité des exercices qu'elle comporte préliminaires, boxe, exercice aux engins, sauts, luttes, jets de pierres et de boules, jeux, etc., peut plus entièrement et plus facilement que n'importe quel sport, procurer à

notre corps la vigueur, la santé, la beauté, *mens sana in corpore sano*, et à notre esprit la liberté et la joie de vivre.

Nous ne pouvons, non plus, méconnaître dans notre méthode suisse son but physiologique. Sans partir d'une base aussi scientifique que la méthode suédoise, elle cherche aussi à procurer un maximum de santé. Si notre gymnastique n'est pas essentiellement curative, comme celle préconisée par Ling, elle n'en reste pas moins une science capable de corriger certains défauts plastiques et difformités corporelles.

Ainsi que nous venons de le voir, les quatre buts principaux de la gymnastique (patriotique, pédagogique, humanitaire et physiologique) se dégagent très nettement dans la méthode suisse. Nous pouvons donc le dire sans ambage : la gymnastique suisse n'est pas un sport; elle est plus qu'un sport, elle est la réunion des sports.

Dans l'armée, sa valeur a été reconnue. On en a fait depuis un grand nombre d'années l'auxiliaire de notre instruction militaire. Elle devra toujours rester, ce qu'elle est aujourd'hui, l'aide indispensable de toute éducation militaire. Quel est le sport qui pourrait prétendre, à lui seul, remplacer dans ce rôle là notre gymnastique suisse? Aucun !

Non, les sports ne peuvent et ne doivent être que des compléments à la gymnastique suisse, mais des compléments qu'il faut introduire, sans tarder, car ils peuvent être fertiles en conséquences. Il ne faudrait pas confondre « l'amateurisme » sportif avec un art qui a fait ses preuves sous tous les rapports.

Dans l'enthousiasme qui s'empare d'une bonne partie de notre population pour les jeux, la plupart importés d'Angleterre, nous ne croyons voir qu'un simple effet passager dû à l'attraction que suscite tout naturellement une nouveauté.

Le léger discrédit que d'aucuns attribuent à notre gymnastique et qui provient d'un emballement pour tel ou tel sport est purement imaginaire. La sympathie et l'intérêt que le peuple suisse a de tout temps témoignés à nos exercices corporels nationaux existe toujours et s'accroît sans cesse. L'état de la Société fédérale de gymnastique en fait foi. Celle-ci, forte en 1900 de 39 100 membres, a, durant les dernières années plus que jamais, répondu à l'attente générale ; elle a travaillé de toutes ses forces à se rapprocher de son idéal et elle a rempli, dans une mesure très satisfaisante, — ce qui est l'un de ses buts —

la noble mission de fournir à notre armée des jeunes gens vigoureux et sains, disciplinés et capables d'être un jour de bons soldats.

Depuis 1832, année de la fondation de l'Association des gymnastes suisses, soit dans un espace de près de 70 ans, des progrès certes ont été réalisés et des améliorations sont intervenues dans sa vie intérieure. Mais nous devons reconnaître que tout n'a pas été fait. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous assistons actuellement à un véritable réveil des exercices corporels. On tend partout à rénover la méthode d'éducation physique. Il incombe à nos sociétés de gymnastique de suivre l'impulsion donnée et de perfectionner leur plan de travail suivant les nécessités actuelles, en tenant compte des travaux scientifiques qui ont vu le jour et des expériences faites depuis une époque peu éloignée.

Les autorités de cette Association — Comité central et commission technique — ainsi que la commission fédérale de gymnastique sont des mieux placées pour entreprendre une étude très sérieuse de la question ci-dessus et pour examiner quels sont les sports qui devraient être introduits dans le programme existant, afin que la gymnastique conserve pour longtemps encore la place marquante à laquelle elle a droit.

Cette revision éventuelle entraînerait forcément l'unification complète des trois formes de la gymnastique suisse (gymnastique scolaire, gymnastique de l'adolescent, gymnastique militaire). Il y a le plus grand intérêt à ce que ces trois formes soient en parfaite corrélation. Que la seconde ne soit que la continuation de la première et la troisième celle de la seconde. Pour cela, il y aurait lieu de donner une suite au *Manuel de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse de 10 à 16 ans* (ouvrage qui est à la base de l'enseignement donné dans toutes les écoles suisses), et de créer un autre Manuel à l'usage des jeunes gens de 16 à 20 ans. Ces deux ouvrages seraient complétés par une brochure ou guide-programme pour l'enseignement de la gymnastique militaire.

Le livre adopté pour l'adolescent, et qui serait conçu en tenant compte du mouvement sportif, deviendrait alors le véritable programme de l'instruction militaire préparatoire du IIIe degré. L'enseignement devrait viser plutôt à l'éducation physique des élèves qu'à leur initiation au métier militaire. A notre point de

vue on cherche par trop, dans les cantons qui ont institués les cours de volontaires, à familiariser le jeune homme avec certaines branches qui ne peuvent réellement, et pour divers motifs, servir réellement qu'au moment de l'école de recrues. Qu'on veuille bien se persuader que l'éducation corporelle mérite d'être aussi encouragée chez nous que le tir. Et, à ce propos, nous pouvons pleinement adhérer aux idées exprimées par le commandant Duponchel, déjà cité à plusieurs reprises, lorsqu'il dit dans son ouvrage : « Même les plus partisans du tir, et nous en sommes, ne nieront pas que le développement des forces de l'homme à mener au combat doit être l'objet d'efforts au moins égaux à ceux que l'on a, à juste titre, tentés jusqu'à ce jour pour perfectionner l'enseignement du tir dans l'armée. »

Nous nous conformerons mieux aussi aux prescriptions du § 3 de l'art. 81 de notre Organisation militaire fédérale qui dit : « Les cantons pourvoient, en outre, à ce que *les exercices de gymnastique préparatoire* au service militaire soient suivis *par tous les jeunes gens*, depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans. »

Une dizaine de cantons au plus ont institué des cours de volontaires. Et pourtant, il ressort de la prescription ci-dessus, que ce n'est pas une faculté laissée aux cantons, mais bien une obligation qui leur est imposée, de faire donner l'enseignement de la gymnastique préparatoire. Il y a donc là une lacune qu'il faut combler sans retard en exigeant de chaque canton une application stricte du § 3 susmentionné et en veillant à ce que *tous les jeunes gens*, et non pas seulement ceux qui le veulent bien, reçoivent cette instruction. Il n'y aurait en somme qu'à faire pour les exercices physiques ce qu'on a fait, dans notre canton par exemple, par l'organisation des cours complémentaires pour les jeunes gens insuffisamment instruits. L'éducation physique est assez méritoire pour accaparer l'attention de nos gouvernants et pour qu'elle soit l'objet d'une mesure analogue à celle prise pour l'éducation intellectuelle. On astreindrait ainsi, par la simple application d'un article de notre constitution fédérale, toute notre jeunesse suisse à se livrer à des exercices corporels, gymnastique ou sports, pour le plus grand bien non seulement de notre armée, mais du pays tout entier. L'histoire des peuples nous démontre, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, que leur prospérité marche

de front avec le développement de leur activité physique et morale, et que leur décadence suit de près la perte de la vigueur corporelle chez les individus.

Nous n'avons pu, par les lignes ci-dessus, qu'exposer ce qu'il serait, dans notre pays, susceptible d'être fait pour les jeunes gens qui terminent leurs études vers la seizième année, et ce qui nous amène à parler du manque total de programme d'exercices corporels dans nos établissements supérieurs d'instruction : Ecoles professionnelles, Ecoles de commerce, Gymnases, Universités. Nous ne chercherons point à établir ici combien est grande pour l'étudiant la nécessité de se livrer à l'exercice corporel. Chacun en est, nous le supposons, suffisamment convaincu. Nous nous ferons que répéter avec un savant hygiéniste, M. le Dr Michaud Lévy : « Qu'un exercice convenable ranime la faculté de perception, perfectionne les sécrétions, réveille l'imagination engourdie et rend à la pensée sa force et son élan. »

Puisque l'exercice est, au fond, obligatoire pour les jeunes gens qui ont terminé leurs classes à 16 ans, il conviendrait, semble-t-il, d'entrer dans cette voie pour ceux qui continuent leurs études dans les universités. Dans nos hautes écoles, un véritable programme d'éducation physique s'impose, à notre avis, et celui-ci devra être aussi étendu que possible, alliant à la gymnastique en salle pour les jours de la mauvaise saison la pratique des sports les plus usités pendant les beaux jours. Cette conception se rapprocherait ainsi de la méthode anglaise d'éducation qui tend de plus en plus à pénétrer chez nous.

Complément indispensable du plan d'ensemble que nous venons d'esquisser, il y aurait lieu d'instituer un certificat d'aptitude physique à remettre à tous les jeunes gens qualifiés, et établissant qu'ils ont, de la seizième à la vingtième année, pratiqué les exercices du corps. Ce certificat, produit au moment du recrutement, serait peut-être pour la commission sanitaire d'incorporation un [illegible]. Il donnerait en outre à l'autorité militaire, la garantie que le jeune homme recruté est physiquement apte à remplir [illegible] et est en droit d'exiger de lui [illegible].

Le jeune homme [illegible] l'exercice serait ainsi [illegible] à la tâche [illegible]. L'enseignement [illegible]

qui devrait être donnée par un officier spécialement qualifié pour cela (un officier instructeur de gymnastique par exemple), viendrait alors lui apporter le complément final nécessaire à une entière éducation physique.

Conclusions.

Arrivé à la fin de notre travail, après avoir cherché à traiter la question si complexe du militaire et des sports en Suisse, nous devons en quelques mots résumer ici nos vœux et nos désirs et revoir brièvement quelles seraient les modifications utiles que l'introduction et la diffusion de certains sports entraîneraient dans notre méthode actuelle d'éducation physique.

Nous avons principalement tenu à démontrer :

1° L'obligation pour notre gymnastique suisse, tant scolaire que de société, de développer le côté sportif, en introduisant dans les programmes des exercices comme la course, la marche, les jeux en plein air, la natation.

2° La nécessité d'une plus grande extension du cyclisme militaire et de l'alpinisme militaire.

Puis, comme subordonnées à ces deux innovations, nous demandons :

3° L'application stricte du § 3 de l'art. 81 de notre Organisation militaire fédérale, avec, par conséquent, l'exercice corporel obligatoire pour tous les jeunes gens de 16 à 20 ans. Les cantons auront ainsi l'obligation absolue d'instituer les cours d'exercices gymnastiques pour l'instruction militaire préparatoire du IIIe degré (cette instruction serait donnée suivant le manuel dont nous demandons la création), et d'introduire, dans leurs établissements supérieurs d'instruction, une méthode d'éducation physique appropriée.

4° La revision de nos trois programmes de gymnastique (celui de 10 à 16 ans, celui de 16 à 20, puis, au delà, celui de la gymnastique militaire) d'après les améliorations entrevues sous 1°. Programmes à coordonner par la création des deux manuels formant la suite nécessaire du manuel pour la jeunesse de 10 à 16 ans.

5° L'institution d'un certificat d'aptitude physique et la création d'une place d'instructeur spécial de gymnastique pour chaque place d'arme.

Premier-lieutenant A. Cornaz.

Exercice de campagne

A

DOUBLE ACTION

Le travail publié dans notre livraison de juin a provoqué des exposés critiques plus ou moins développés de la part de trois de nos camarades. A des nuances près, leurs remarques sont les mêmes. D'une manière générale, ils s'accordent pour admettre que l'exercice proposé est exécutable, ce qui est l'essentiel. C'est aussi notre avis. On peut varier d'opinion sur les détails, l'important n'en est pas moins que les exercices de ce genre soient organisés de telle façon qu'ils remplissent leur but : Instruction des chefs et de la troupe. Le programme présenté remplit cette condition.

Cela dit, nous laissons la parole à un de nos correspondants.

* * *

Conformément à votre désir, je me permets de vous adresser les observations que me paraît justifier le travail publié dans la livraison de juin :

1° *Ordre du jour*. Je n'aurais pas indiqué l'heure de la rentrée au cantonnement. Dans un exercice de cette nature on ne peut jamais savoir s'il ne sera pas nécessaire, dans un but d'instruction, ou pour d'autres raisons, de prolonger ou de réduire la durée de l'exercice. En outre, il se peut que le contact des deux partis ne soit pris qu'au moment où, d'après l'horaire, l'exercice devrait prendre fin, ou qu'à ce moment il change de nature ; ce n'est donc pas l'instant de le rompre.

Dès que l'heure indiquée approche chacun se désintéresse du travail. J'aurais donc simplement consigné dans mon ordre :

5 ^{15} h. Départ pour un service en campagne qui se prolongera dans la nuit.

Tous les ordres concernant la rentrée au cantonnement et les heures de police doivent être donnés de vive voix ou sous pli, au cours de l'exercice, en temps voulu.

2° *Suppositions générales*. Je n'aurais pas indiqué la ligne d'avant-poste ; j'aurais dit simplement :

Le corps rouge stationne dans la région Veigy-Douvaine et se couvre par des avant-postes.

Le corps blanc stationne dans la région Eaux-Vives-Chêne-Vandœuvres et se couvre par des avant-postes.

Je ne crois pas que la cavalerie de la retraite d'un côté, celle de la poursuite de l'autre, puisse fournir pour le moment où les avant-postes vont s'établir des renseignements aussi précis que ceux qui sont donnés. Ces renseignements résulteront du service d'exploration pendant la nuit et ne se préciseront qu'alors.

3° *Supposition spéciale*. Même observation coneernant la précision des renseignements ainsi que l'emplacement et les limites latérales de la ligne d'avant-postes. Est trop précise entre autres, à mon avis, l'affirmation que l'ennemi s'est arrêté d'un côté, dans la région des Eaux-Vives-Chêne-Vandœuvres, de l'autre dans la région Veigy-Douvaine. Je dirais plutôt : l'ennemi paraît suspendre pour le moment sa poursuite et stationner dans la région x. y. z. Ses têtes de colonne ne paraissent pas avoir franchi la ligne Vezenaz-le Carre-Choulex-Présinge et Anière-Corsier-Gy-Jussy.

Il vaut mieux, dans l'intérêt du respect de la réalité et dans celui de l'instruction, laisser aux patrouilles le soin de déterminer où se trouve la ligne d'avant-postes de l'ennemi, et quelles sont ses limites latérales. Les commandants de compagnie et ceux des grand'gardes chercheront par tous les moyens à découvrir cette ligne. Si on leur indique les points par où elle passe la moitié du travail est déjà faite et l'intérêt diminue.

Même avec cette simple indication de la ligne d'avant-postes: Lac-Juvigny (disons plutôt Juvigny-Lac puisqu'on commence par la droite) et Lac-St-Cergues, un coup d'œil sur le $^1/_{100000}$ démontrera que la ligne d'avant-postes suit les hauteurs et ne se trouve pas dans le bas-fond.

4° *Dispositions de manœuvres*. Il vaut mieux, dans un exercice de service d'avant-postes faire prendre les positions d'arrière en avant et non par le flanc. J'aurais donc commencé l'exercice du parti *blanc* à Pressy.

Quant au parti rouge qui battait en retraite, les unités formant les éléments des avant-postes se seraient arrêtées et étendues latéralement pour occuper leurs emplacements. On peut donc très bien admettre que dans ce cas particulier l'occupation de la ligne d'avant-postes pour ce parti ait commencé par la Creuse et Gy.

Le fait de prendre les avant-postes, tel qu'on le ferait en réalité, *soit d'arrière en avant* facilite beaucoup l'orientation qu'on donne à l'unité, ne permet aucune équivoque et ne laisse planer aucun doute.

5° *Ordre d'avant-postes. — a) ad 3.* — J'indiquerais toujours l'emplacement de la compagnie d'avant-postes, au lieu d'en laisser le choix au capitaine Comme commandant de bataillon d'avant-postes je suis responsable de la sécurité du gros de nos troupes ; j'ai jugé nécessaire de grouper mes compagnies d'avant-postes d'une certaine façon, d'après la proximité de l'ennemi, le réseau des routes, la configuration du terrain, la probabilité d'une attaque ; je leur donne des ordres en conséquence. Je veux que telle compagnie aille là où je juge bon de la placer en raison des considérations ci-dessus énoncées et non où le chef de compagnie voudrait la mettre.

La compagnie est déjà une force de combat ; elle peut fournir une certaine résistance et je la place généralement sur la ligne de défense, laissant les organes d'observation (grand'gardes et postes de sous-officiers) en avant de cette ligne et l'organe de secours, (gros des avant-postes) en arrière de cette ligne. Si je laisse au commandant de compagnie le choix de sa position dans son secteur l'un s'en ira peut-être sur l'extrême gauche et son voisin de droite sur l'extrême droite, ce qui peut être juste, à leur point de vue, mais peut être faux au point de vue plus général de la manœuvre du bataillon.

J'estime conséquemment qu'il incombe au commandant de bataillon de fixer l'emplacement des compagnies d'avant-postes.

Pour des avant-postes de marche tels que nous les trouvons dans ce travail, ce sont les routes qui sont importantes. Il faut que les compagnies se tiennent de jour à proximité des voies de communication et de nuit (ce qui sera le cas dans cet exemple) sur la route même. Il se peut fort bien que le commandant de compagnie le comprenne ainsi, mais le commandant du bataillon n'en est pas sûr. Il ne sera certain que les voies de communica-

tion sont gardées et gardées comme il l'entend, qu'au reçu du premier rapport de compagnie d'avant-postes.

Si la compagnie est mal placée, il lui faudra alors déranger le dispositif de cette compagnie. Pourquoi dès lors ne pas lui désigner tout de suite son emplacement ?

b) ad 3. — L'instruction actuelle pour le service en campagne ne prévoit pas de postes de passage (voir au § 249 le contrôle de la circulation militaire et civile et § 252).

Dans tous les cas, il n'y en aurait qu'un seul et pas deux ; et c'est le commandant du gros de la colonne qui en prescrirait l'emplacement et en fixerait la consigne, dans son ordre de stationnement.

c) ad 3. — Le commandant de bataillon indique comme emplacement de combat la ligne des avant-postes. C'est un peu vague. Entend-il la ligne des grand'gardes? la ligne des compagnies d'avant-postes? la ligne du gros des avant-postes? Les unités se retirent-elles ou restent-elles en place devant des forces supérieures ?

Ce sont généralement les compagnies d'avant-postes qui sont placées sur la ligne indiquée par le commandant du gros de la colonne. Le combat a donc généralement lieu sur la ligne des compagnies, les grand'gardes se retirant sur elle et le gros des avant-postes s'avançant en un point donné.

Oublier d'indiquer où se trouve l'emplacement de combat ou ne pas le désigner assez clairement en laissant planer un doute peut avoir des conséquences graves. Il peut en résulter que les grand'gardes et postes de sous-officiers d'une compagnie croyant avoir à tenir leurs emplacements à outrance tiendront et se feront hâcher, tandis que le gros de la compagnie attend l'attaque de pied ferme sur son emplacement à elle.

La compagnie voisine peut avoir fait l'inverse. Il en résulterait une ligne de feu absolument brisée et n'offrant plus de force de résistance.

d) ad 3. — *Fortification.* Le commandant du bataillon ne parle pas de fortification, soit de la mise en état de défense des secteurs aux avant-postes.

Je comprends ce silence surtout pour des avant-postes de marche ; on peut toujours admettre qu'il n'est pas nécessaire de dire de fortifier pour que cela se fasse ; toutefois je crois que le parti rouge qui bat en retraite devant un ennemi *victorieux* fe-

rait bien de mettre ses secteurs en état de défense, ne serait-ce que pour pouvoir tenir plus longtemps le lendemain matin devant l'attaque du parti blanc. Le fait de s'être retranché permettrait de gagner du temps et faciliterait d'autant la retraite du parti rouge. (Exécution des travaux supposée). Les localités de Corsier, Gy et Jussy mises en état de défense constitueraient des points d'appui importants permettant de résister vigoureusement sur la ligne d'avant-postes. Ces trois localités fourniraient très facilement de gros outils de terrassement.

Conséquemment je trouve que le commandant du bataillon aurait dû donner des ordres au parti rouge pour la mise en état de défense de certains points et secteurs.

Quant au parti blanc qui poursuit, je comprends que la mise en état de défense des secteurs de compagnie puisse être omise.

e) ad 3. — Communications entre les compagnies d'avant-postes. Le commandant du bataillon ne dit rien de la communication qui doit toujours être établie entre les unités aux avant-postes. A sa place j'aurais dit : la compagnie X établira la communication à sa gauche avec un bataillon ou régiment X, et à sa droite avec telle compagnie. L'indication des unités qui sont à la gauche et la droite d'une compagnie d'avant-postes rentre dans l'orientation et ne doit jamais être omise.

a) ad 4. — Je ne comprends pas bien l'expression *matériel de campement.* Les avant-postes ont besoin pour leur bivouac de paille et de bois comme matériel et il faut indiquer quels villages, hameaux ou maisons sont attribués à chaque unité. Il faut dire aussi par qui les réquisitions se feront, à quelle heure et où le produit de la réquisition sera amené pour distribution ultérieure. Si l'on n'indique pas sous la forme d'un ordre le rayon de réquisition pour chaque unité, les plus malins encombreront les endroits les plus avantageux ; les uns auront tout et les autres n'auront que du désordre et du mécontentement.

b) ad 4 — Du moment que les trains de vivres et bagages du bataillon ne rejoignent pas leur unité, il faut donner des ordres pour la subsistance, soit ration de réserve, soit approvisionnement direct sous la forme de réquisitions conduites et ordonnées par le quartier-maître et exécutées par les hommes du gros des avant-postes.

c) ad 4. — Je ne crois pas absolument nécessaire d'indiquer aux commandants de compagnie sur quel point ou localité aura

lieu l'évacuation des malades. J'aurais dit simplement : Les malades incapables de suivre seront réunis à 6 heures du soir à Veigy et s'annonceront au médecin du régiment n° X. En conséquence le médecin du bataillon d'avant-postes réunira les malades du bataillon et les fera conduire à Veigy pour l'heure indiquée.

Ce que fera le médecin du régiment X à Veigy de ses malades concerne le commandant du gros de la colonne et le médecin attaché à son état-major, mais nullement les commandants de compagnie.

On ne donne actuellement plus de mot de passe aux avant-postes. (Voir Instruction sur le service en campagne § 250).

Ordre du commandant de régiment. — Le chef du régiment qui paraît avoir fourni les avant-postes n'a pas le droit d'attaquer avec ses avant-postes, de son propre chef et sans ordres du commandant en chef.

En agissant ainsi il découvre le gros qui stationne et en cas d'insuccès compromet la sécurité de celui-ci. Si après l'exercice d'avant-postes proprement dit on veut encore effectuer une attaque de nuit, il faut disposer d'autres troupes qui passeront au travers de la ligne pour attaquer ; ou bien rompre l'exercice, rassembler sur un point et donner une nouvelle supposition, en admettant que les avant-postes sont en place et que nos troupes viennent du gros.

Du reste, je ne pousserais en avant l'un des partis que lorsque ces patrouilles m'auraient indiqué, par leurs rapports, où se trouvent les unités des avant-postes de l'autre.

Une ligne d'avant-postes n'en attaque pas une autre, cela pour plusieurs motifs.

En admettant l'hypothèse de l'attaque, le chef du régiment marchera sur la route Chevrier-Corsinge-Gy ou bien le Carre-Meinier-Veigy plutôt que sur la route Genève-Douvaine. Il marchera ainsi au centre de ses bataillons au lieu d'être à l'aile sur laquelle l'attaque sera probablement secondaire.

J'ajouterai enfin que le commandant de bataillon aurait mieux fait de choisir comme supposition générale un autre cas que celui d'une retraite opposée à une poursuite[1]. Choisir par exemple

[1] Mon cher camarade, le lieutenant-colonel Quinclet, me permettra de le trouver ici un peu absolu. Pourquoi ne pas admettre une retraite et une poursuite comme base d'un exercice d'avant-postes ? Le cas est fréquent à la guerre ; pourquoi ne l'étu-

l'attaque d'une position préparée à l'avance et s'exécutant le lendemain à l'aube, l'assaillant couvrant son stationnement de la veille par des avant-postes, ainsi que le défenseur; seulement, dans ce cas les deux lignes d'avant-postes sont trop rapprochées l'une de l'autre. Trois kilomètres sont une très bonne portée de canon, situation qui ne cadre guère avec les préparatifs d'une attaque prévue, tout le fractionnement et le déploiement sur le front s'exécutant sous le feu éventuel du canon ennemi.

Dans le cas que nous soumet ce travail, les adversaires sont si rapprochés l'un de l'autre que les avant-postes à poser seraient plutôt des avant-postes de combat à traiter conformément au § 207, 3me al., de l'Instruction pour le service en campagne. Enfin la phrase contenue dans les suppositions spéciales (soit : « notre régiment fournit les avant-postes » ou « notre régiment est chargé de fournir les avant-postes ») ne me paraît pas heureuse. Affectuer tot un régiment au service d'avant-postes et lui faire couvrir un front de 8 kilomètres, c'est trop. Chaque grosse unité aurait reçu l'ordre de se couvrir sur telle ligne et de garder le secteur de son front tout en établissant la communication à gauche et à droite, plutôt que de constituer un corps spécial d'avant-postes couvrant tout le dispositif. On aurait obtenu ainsi une protection et une exploration plus rapidement établies et bénéficié de marches moins longues pour occuper les emplacements.

Lausanne, 29 juin 1905.

QUINCLET, lieut.-colonel.

Nous laissons le protocole ouvert. L'intéressante critique qu'on vient de lire aura peut-être suggéré des opinions nouvelles

dierait-on pas dans les exercices du temps de paix ? Soutiendra-t-on qu'un exercice de ce genre ne comporte pas d'enseignements ? Certainement non. Cela suffit, à mon avis, pour en justifier l'adoption.

L'art. 206 de l'Instruction pour le service en campagne se réfère à des situations de ce genre. Parlant des avant-postes, il dit : « La tâche défensive ne passera au second plan, pour laisser prédominer l'activité exploratrice et le désir de maintenir le contact, que lorsque nous aurons devant nous un ennemi battu qui se retire et que nous poursuivons ».

Cette disposition me paraît de nature à engager un commandant de bataillon à poser l'hypothèse qu'elle prescrit, afin de se rendre compte de la façon dont ses sous-ordres en comprennent l'application. Il trouvera très probablement, dans leurs décisions, matière à des observations utiles tant pour sa propre instruction que pour la leur. On pourra, cela va sans dire, le soumettant lui-même à un examen, critiquer la façon dont il aura posé l'hypothèse, mais non, à mon point de vue, le fait de l'avoir posée.

F. F.

ou contradictoires à tel de nos lecteurs. Ils voudront bien, dans ce cas, nous les communiquer pour le 31 juillet courant.

* * *

Nous avons reçu un programme d'exercices pour un bataillon et un programme pour une compagnie. L'espace dont nous disposons ne nous permettant pas de les publier tous deux dans la présente livraison, nous choisissons le second qui nous paraît de nature à intéresser pratiquement un plus grand nombre de nos camarades. Nous le soumettons à leurs observations, dans les mêmes conditions que le travail publié dans la livraison de juin.

Délai de livraison des mémoires : 31 juillet.

Programme d'exercices pour une compagnie.

Durée de la séance : Deux heures.

Terrain ! Carte au $^1/_{25000}$ feuille 476. Il s'étend de Bruet (cote 406) à la Gryonne, de (y compris) la grande route cantonale Aigle-Bex au chemin Bruet-Villy-La Combaz-Moulin de Solaz.

Dispositions de manœuvres.

La compagnie sera rassemblée à 7 heures, en colonne de marche sur la route Aigle-Bex, tête à la bifurcation du chemin de St-Triphon village. Ordre des sections 1re, 2me, 3me et 4me.

Tenue de campagne ; la seconde paire de chaussures reste au campement.

Munitions : 5 cartouches par homme au nº 1 du premier rang de chaque groupe.

Fanions. — Chaque section fournira 3 hommes munis d'un fanion rouge ; ils s'annonceront au sergent-major à 7 heures.

La première section mettra à ma disposition un homme porteur d'un fanion bleu.

Le sergent-major prendra mes ordres et instructions à 6 50 h.

Exercice premier.

But. — Exercer le passage de la colonne de marche à la colonne par pelotons.

Supposition. — L'ennemi est signalé dans la direction de Bex. Notre bataillon, qui marche par la route Aigle-Bex, quitte la formation de marche pour prendre une formation de combat ; no-

tre compagnie reçoit l'ordre de se placer en seconde ligne à droite de la route.

Marche de l'exercice. — Ordres donnés.

En avant — Marche. Direction à droite, l'arbre. En colonne par pelotons — A gauche en ligne — Marche. Tête halte.

La première ligne du bataillon avance et gagne 400 m. de distance.

En avant — Marche (direction).

Marcher sur un espace de 2 à 300 m. dans cette formation.

Exercice 2.

But. — Exercer les formations à prendre pour franchir des obstacles.

Supposition. — La compagnie en colonne par pelotons suit en seconde ligne, se heurte à un obstacle.

Marche de l'exercice. — Ordre donné à l'arrivée devant l'obstacle.

En colonne de marche par pelotons, 1re et 3me sections à droite, 2me et 4me à gauche. Après avoir franchi l'obstacle :

En colonne par pelotons — Marche. — Tête pas raccourcis. En avant — Marche (direction) !

La compagnie reçoit des projectiles d'infanterie ennemis. Compagnie en ligne, pas gymnastique — Marche. Guide au cen- (direction). Franchir de nouveau les obstacles en faisant prendre la colonne de marche aux sections, etc.

Exercice 3.

But. — Déploiement par le flanc d'une compagnie en colonne de marche.

Supposition. — L'ennemi est signalé dans la direction de Bex ; notre compagnie est avant-garde d'un régiment qui marche par la route Aigle-Bex. Arrivée à la bifurcatiou de la route près de Villy (cote 414), elle reçoit du feu, de la petite hauteur à gauche (cote (487).

Ordres aux fanions. — La compagnie de fanions se portera dans le bois (cote 487); le chef placera deux fanions à la lisière nord-ouest ; les deux autres entreront successivement en ligne, pour doubler ou prolonger à intervalles de 10 minutes.

Marche de l'exercice. — Ordre donné aux premiers coups de fusils.

2me, 3me et 1re sections, à gauche en tirailleurs — Marche. 2me section, direction l'angle de la forêt; 3me, le grand arbre au centre; 1re l'angle gauche du champ jaune; 4me section, soutien, derrière l'aile droite.

L'ennemi prolonge sa ligne à droite.

Je fais répartir le feu.

Le feu ennemi augmente d'intencité.

Ordre à la 4me section de doubler la ligne de feu.

Exercice 4.

But. — Déployement et combat d'une compagnie de réserve.

Supposition. — L'ennemi occupe le pont de la Gryonne. Le bataillon est déployé en avant; l'aile gauche appuyée à la route (cote 428). Notre compagnie reçoit l'ordre de prolonger la ligne de feu à gauche.

Ordres aux fanions. — La compagnie de fanions occupera le pont de la Gryonne, comme suit: 3 sections déployées à droite du pont, la 4me prolongera à droite 10 minutes plus tard.

Le fanion bleu marquera l'aile gauche de la ligne de feu (cote 428).

Marche de l'exercice. — Ordres donnés.

3me et 4me sections en avant en tirailleurs pour prolonger la ligne de feu à gauche; 1re et 2me, soutien, débordant l'aile gauche.

L'ennemi prolonge sa ligne à droite.

Ordre à la 1re section de prolonger à gauche.

Le feu de l'ennemi diminue.

Ordre à la 2me section de doubler et enlever la ligne de feu jusqu'au champ jaune.

Répartition des buts et du commandement.

Exercice 5.

But. — Repousser une attaque de cavalerie sur le flanc droit.

Supposition. — La compagnie, réserve de bataillon, suit en colonne par pelotons; arrivée à la hauteur de Praz Maudron, un escadron de cavalerie débouche des vergers de l'Accossay et charge sur son flanc droit.

Marche de l'exercice. — Ordres donnés:

Cavalerie à droite. Tournez à droite — Pas gymnastique — Marche — Halte. Premier peloton, à genou, 2me peloton serrez

— Marche — Feu de magasin — Armes — Magasin — cavalerie 300 : — Feu.

La cavalerie ennemie se retire.

Fermez et complétez le magasin. Premier peloton, debout. Tournez à gauche — Marche — En avant — Marche (direction).

Exercice 6.

But. — Occupation d'une position, combat défensif de la compagnie.

Supposition. — L'ennemi avance dans la direction de Bex. Nos troupes battues se retirent par la route Bex-St-Maurice.

Notre compagnie a reçu l'ordre d'occuper une position au sud de Villy (cote 487) et de retarder la marche de l'ennemi.

Ordres aux fanions. — La compagnie de fanions se formera en colonne de marche, tête à la hauteur du stand et marchera sur Bex par la route. Aux premiers coups de feu, elle déploiera 3 fanions contre la hauteur, 10 minutes plus tard, doubler et avancer avec le 4me fanion.

Marche de l'exercice. — Ordres donnés :

Pour occuper la lisière de la forêt, 2me, 3me et 4me sections en tirailleurs — Marche. 1re section soutien, dans le bois, derrière l'aile droite.

Faire estimer et repérer les distances.

Au moment où la compagnie de fanions arrive à la cote 414, je donne l'ordre d'ouvrir le feu.

Trois sections ennemies sont déployées.

Je fais la répartition des buts.

L'ennemi double et avance sa ligne.

Ordre à la 4me section de doubler la ligne de feu.

Répartition du commandement dans la ligne de feu, changement de hausse.

Exercice 7.

But. — Exercer la formation à prendre sous le feu de l'artillerie.

Supposition. — La compagnie est en seconde ligne d'un bataillon qui marche dans la direction d'Aigle.

Elle suit en ligne à 500 m.; elle reçoit des projectiles d'artillerie ennemie des hauteurs de Verchiez.

Marche de l'exercice. — Sur la 3me section en ligne ouverte de sections, 3me de direction (direction).

Marcher sur un espace de 300 m. dans cette formation.

Exercice 8.

But. — Combat offensif de la compagnie, attaque.

Supposition. — L'ennemi occupe les talus de la route Ollongare de St-Triphon. Notre bataillon est déployé ; son aile droite appuyée à la route (cote 414)). Notre compagnie réserve débordant l'aile droite reçoit l'ordre de repousser l'attaque que dirige l'ennemi, par le hameau de Villy, sur le flanc droit du bataillon.

Ordres aux fanions. — La compagnie de fanions occupera la lisière sud-ouest du hameau de Villy, avec 3 fanions front à la bifurcation de la route (cote 414) et ouvrira le feu sur le fanion bleu qui s'y trouve.

Lorsque ces fanions auront été, pendant 15 minutes, sous le feu de la compagnie, en retirer un. Une fois la compagnie à 300 m., ouvrir un feu de magasin, puis retirer les deux derniers fanions.

Marche de l'exercice. — Ordres donnés :

Compagnie tournez à droite — Marche — Halte. 1re, 2me et 3me sections, en avant pour le combat en tirailleurs — Marche. 2me section de direction (direction) 1re à gauche, 3me à droite. 4me soutien derrière l'aile droite.

L'ennemi semble vouloir se retirer.

En avant (direction).

Arrivées à 300 m. du hameau, l'ennemi ouvre un feu de magasin.

Halte — Feu de magasin — Armes — Magasin — Infanterie à la lisière, hausse rabattue — Feu. — Bayonnette canon.

Ordre à la 4me section d'avancer pour l'attaque ; elle arrive dans la ligne.

Assurez — Armes. — En avant — Pas de charge. A 50 m. des maisons. — Pas gymnastique — Marche. — Hourra!

Halte, rappel en colonne par pelotons, front St-Triphon.

Exercice 9.

But. — Repousser une charge de cavalerie dirigée sur trois côtés d'une compagnie en colonne de marche.

Supposition. — La compagnie est avant-garde d'un régiment qui marche dans la direction d'Aigle.

Elle est chargée subitement par de la cavalerie en avant, à droite et à gauche.

Marche de l'exercice. — Ordres donnés pour repousser l'attaque.

1re section, cavalerie en avant; 2me et 3me cavalerie à gauche, 4me cavalerie à droite — Feu de magasin.

La cavalerie s'est retirée.

Fermez et complétez le magasin.

Reformez la colonne de marche. — En avant — Marche. Direction la route.

A la fin de la séance faire retirer les cartouches et inspecter les armes.

Une critique aura lieu après chaque exercice, et portera sur les points suivants: allure rapide avec ordre dans le passage aux différentes formations, dans le déploiement, et mouvements des lignes de tirailleurs, discipline de feu, répartition des buts à battre, répartition du commandement dans la ligne de feu, indication de la hausse aux sections qui doublent ou prolongent la ligne, patrouilles de combat, etc.

Le chef de compagnie n'est pas tenu d'exécuter tous les exercices prévus dans le programme; il sera préférable de consacrer le temps nécessaire à chaque exercice, pour assurer une bonne exécution.

* * *

Nous recommandons à ceux de nos camarades qui lisent l'allemand — il n'est pas nécessaire pour cela de le savoir à fond — le *Taktisches Handbuch* de H. Schmid [1].

Ils y trouveront les plus précieux renseignements sur les diverses matières qu'il est utile à tout officier de connaître pour le maniement et l'instruction de sa troupe. Ce petit volume, du format de poche, est analogue à notre *Jaenike*, mais plus développé, surtout au point de vue tactique. Bien qu'il se réfère aux règlements autrichiens, il conserve pour nous toute sa valeur, les principes restant les mêmes, quelle que soit l'armée qui les applique. Marches, stationnement, service d'exploration et de sûreté, combat dans un but offensif et dans un but défensif, combats d'une nature particulière: de localités, à la lisière ou à l'intérieur d'un bois, combat pour la défense d'un défilé, etc.,

[1] H. Schmid, *Taktisches Handbuch*. 3e édition. Vienne 1905. L.-W. Seidel und Sohn, éditeurs.

etc., service des ordres et des rapports, principes pour la discussion des situations tactiques, annotations techniques, trains, subsistances, service des munitions, service de santé, rien n'est omis ; chaque branche de service a son chapitre résumé en quelques lignes d'une parfaite concision. C'est la théorie extrêmement bien mise au service de la pratique.

Voici, à titre d'exemple, le chapitre sur le combat de défilé.

Les défilés sont des passages où les colonnes n'ont pas l'espace nécessaire pour adopter des formations de combat.

On combat *en avant* du défilé lorsque, dans la marche à l'ennemi, on se propose d'assurer le débouché de la colonne, ou lorsque, dans la retraite, il s'agit de gagner du temps pour l'écoulement de forces principales ; on combat *en arrière* du défilé lorsque, dans l'offensive, on veut en gagner l'entrée, ou lorsque, dans la retraite, on veut empêcher le débouché de l'ennemi. On ne combat *dans* le défilé, que si celui-ci est d'un long parcours (montagnes, forêts).

L'auteur examine ensuite les défilés de rivière (Fluss-Defileen), c'est-à-dire les ponts. Il pose les principes : 1° de la défense d'un pont *en avant* de celui-ci dans un but défensif ; 2° de cette même défense, avec une intention offensive ; 3° de la défense *en arrière* du pont, dans une intention défensive, *a)* sur le pont même ; *b)* plus en arrière, avec de grands corps de troupes ; 4° le forcement de l'entrée d'un défilé. Tout ce chapitre, avec des figures appropriées dans le texte, forme un résumé de deux petites pages.

* * *

Un ouvrage français, un peu volumineux, mais qui fournit une utile contribution à l'étude des petites opérations tactiques est celui du colonel Devaureix : *Soixante problèmes tactiques* [1].

Quoique, comme le précédent, il se réfère à des prescriptions réglementaires étrangères, il aide à notre instruction, le raisonnement d'une opération étant partout basé sur les mêmes principes.

L'auteur raisonne plusieurs opérations pour brigade mixte,

[1] *Soixante problèmes tactiques* discutés et traités sur la carte de Rethel. Application de nos règlements sur la tactique combinée des différentes armes au stationnement, dans les marches, au combat et dans les petites opérations, par le colonel Devaureix. Paris 1901. Berger-Levrault et Cie.

mais les petites unités ont aussi leurs chapitres. Voici quelques exemples :

Combat livré par l'arrière-garde d'une petite colonne mixte pour donner à celle-ci le temps d'échapper à la poursuite de l'ennemi en franchissant un défilé. (Deux bataillons avec cavalerie et une section d'artillerie).

Colonne légère retardant, par ses manœuvres rapides, la marche d'une colonne ennemie d'un effectif beaucoup plus fort.

Reconnaissance exécutée par une compagnie d'infanterie.

Attaque d'un convoi de voitures (un bataillon avec un escadron).

Protection d'un nœud de voies ferrées par une compagnie d'infanterie et quelques cavaliers.

Cet ouvrage n'est pas un guide théorique comme le *Taktisches Handbuch* de Schmid. L'auteur pose des cas particuliers, des cas concrets, qu'il raisonne et traite sur la carte.

Nous rappelons aussi que notre chroniqueur français a parlé avec approbation de deux ouvrages récemment publiés : Hauschild (capitaine Cortays, traducteur), *Solution de thèmes tactiques*, et lieutenant Balédent : *Trente problèmes tactiques*. ce dernier traitant les exercices d'une section d'infanterie [1].

F. F.

1 Paris, R. Chapelot et Cie, éditeurs. Chronique française, livraison de mars 1905, p. 226, mai 1905, p. 401, et juin 1905, p. 482.

Canon de campagne Krupp de 7.5 cm., à recul sur affût, et caisson renversable.

Avant-train du canon de la planche XX.

Canon de campagne Krupp de 7.5 cm., à recul sur affût, avec ligne de mire indépendante.

Arrière-train du caisson non renversable.

Caisson léger Krupp pour canon de campagne.

Obusier de campagne Krupp de 10.5 cm à recul variable automatique.

Canon long démontable Krupp, de 10 cm., à recul sur affût démontable.

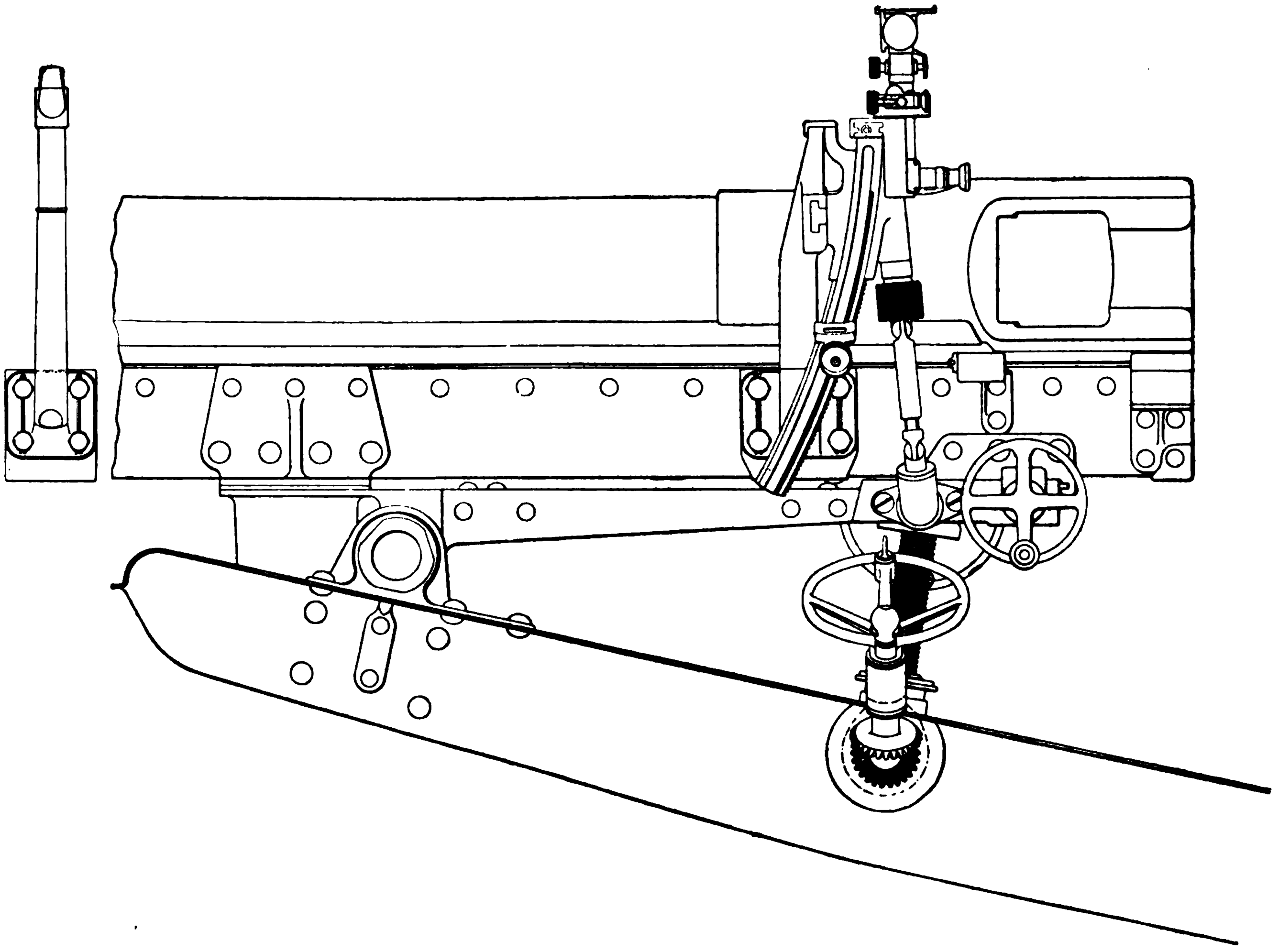

Appareil de mire. Vue de profil.

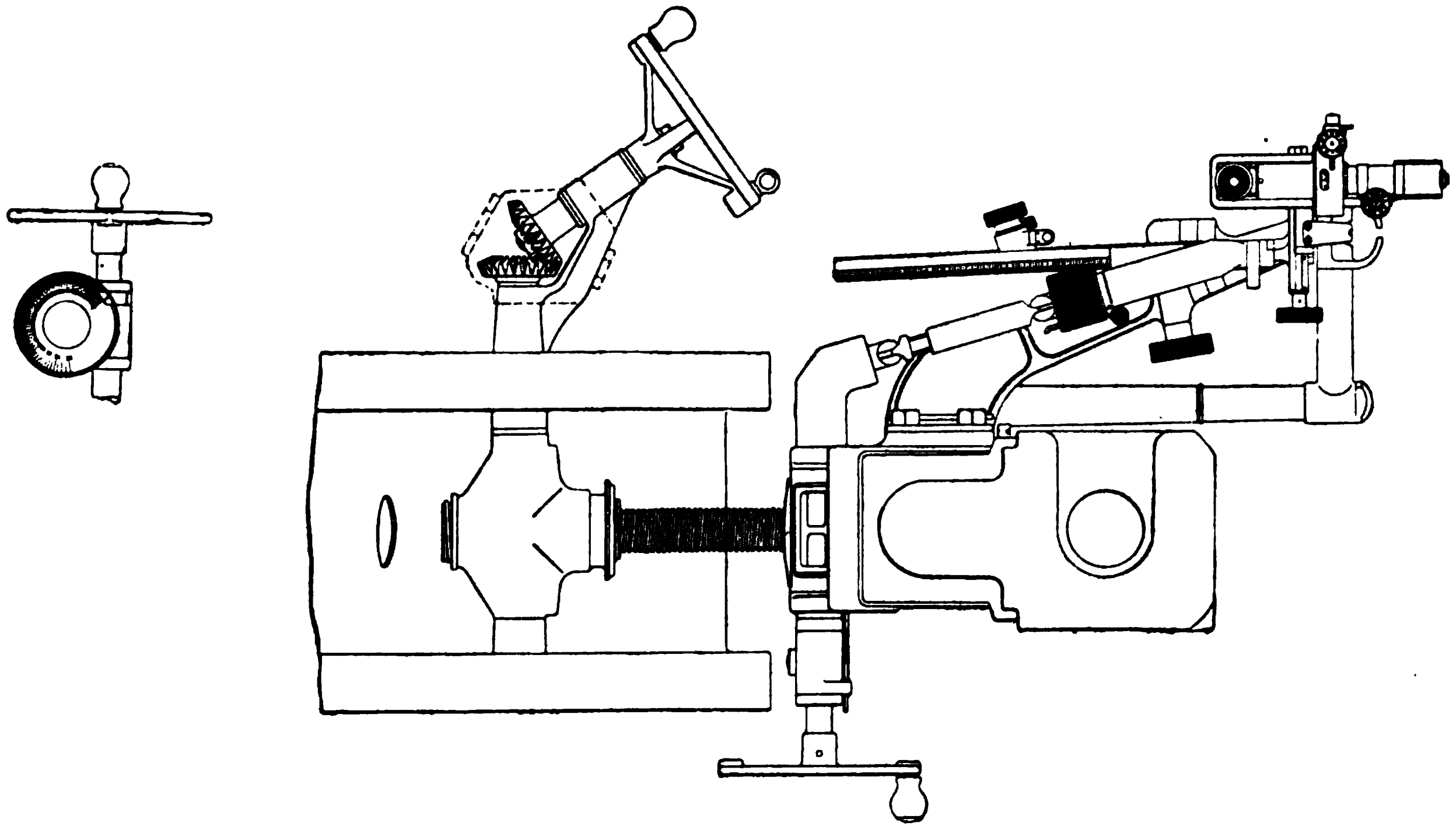

Appareil de mire. Vue de face.

Obusier de campagne Krupp de 10.5 cm à recul variable automatique.

Canon long démontable Krupp, de 10 cm., à recul sur affût démontable.

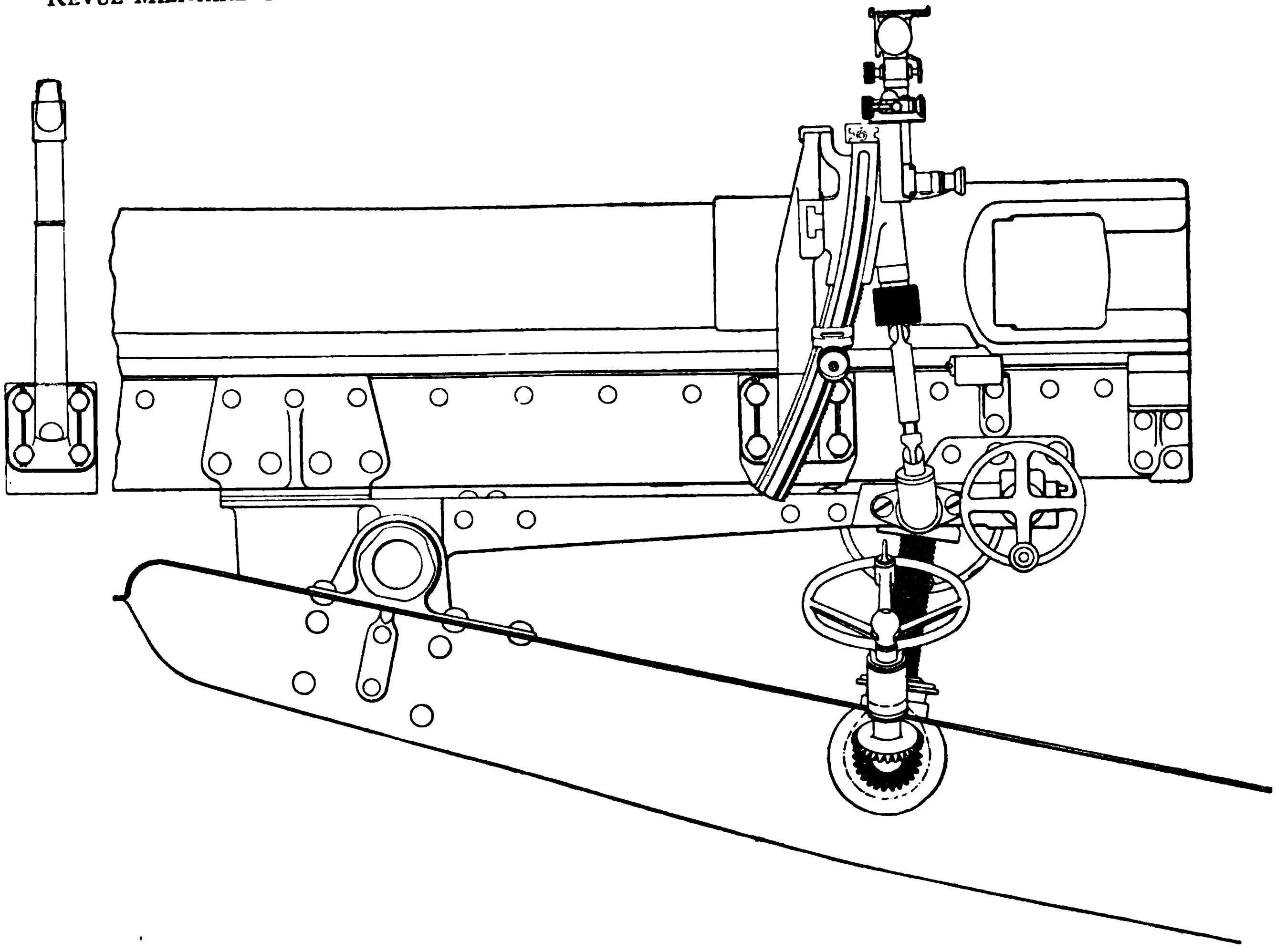

Appareil de mire. Vue de profil.

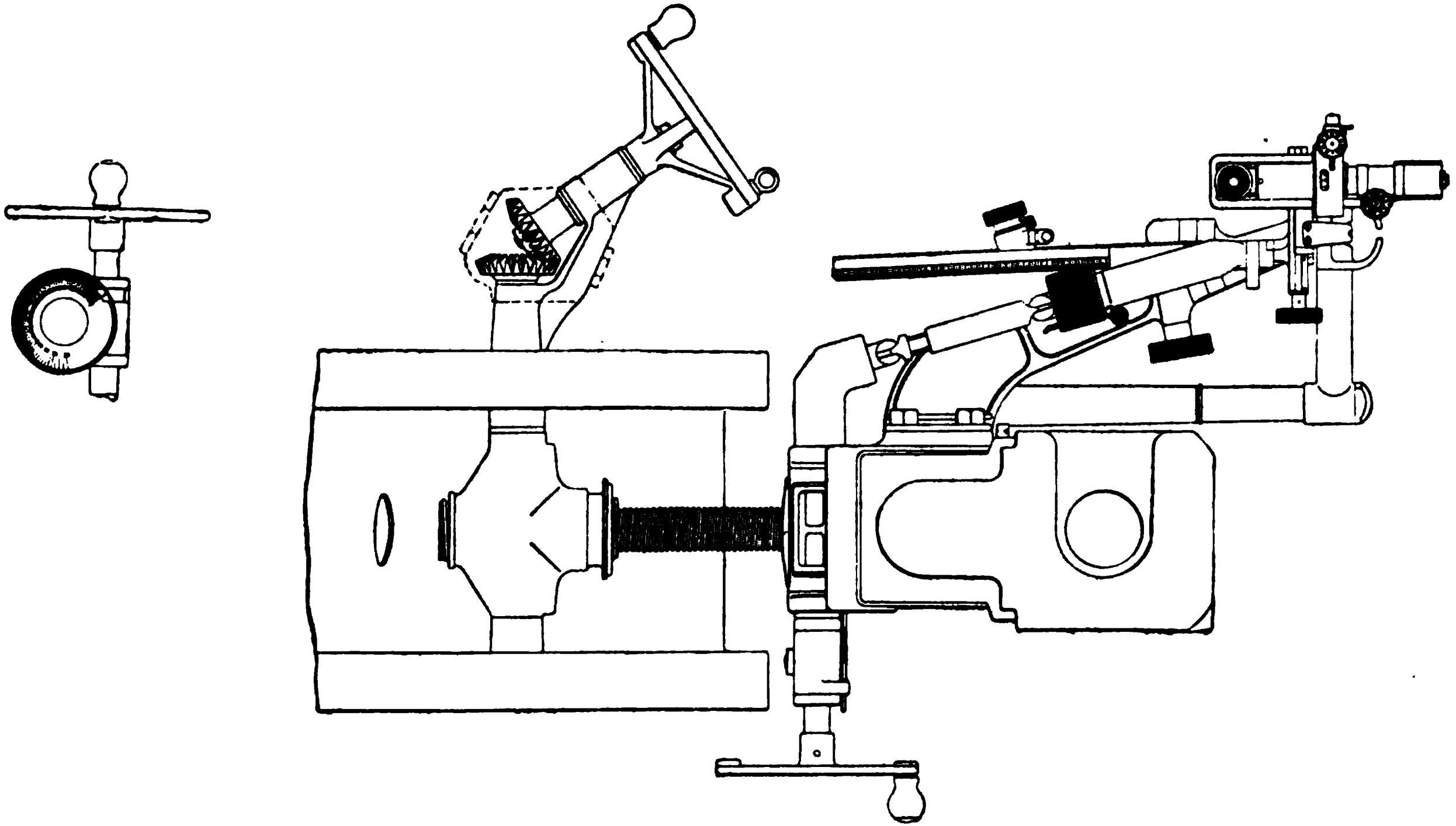

Appareil de mire. Vue de face.

LA MAISON KRUPP

A

L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE LIÈGE EN 1905

Nous pensons intéresser nos lecteurs en donnant ici quelques-uns des clichés principaux des pièces à recul sur affût et des caissons exposés, à Liège, par la maison Krupp.

Les planches XX à XXIV se rapportent à la pièce de campagne de 7,5 cm. La première bouche à feu (pl. XX) est assez analogue à celle introduite en Suisse. L'appareil de mire avec guidon et télescope est muni du correcteur de devers de roue. L'arrière-train du caisson est du type français; il est renversable et s'ouvre comme lui de même qu'une armoire. Il contient 64 coups et possède une machine à temper les shrapnels. Celle-ci est fixée sur la plaque cuirassée qui se rabat vers le bas, de façon à être immédiatement utilisable quand on abaisse cette plaque.

L'avant-train de cette pièce (pl. XXI) contient 32 coups et s'ouvre par-dessus. Les cartouches sont placées verticalement, la tête en bas, comme dans l'arrière-train. L'avant-train du caisson contient 40 coups.

La bouche à feu suivante (pl. XXII) se distingue de la précédente par la manière dont l'essieu est fixé à l'affût et surtout par l'adaptation d'une ligne de mire indépendante (pl. XXVII et XXVIII). L'emploi de celle-ci est facultatif; un mécanisme spécial permet de s'en passer à volonté; la ligne de mire fonctionne alors comme une ligne de mire ordinaire. Le but de la ligne de mire indépendante est d'alléger le service du pointeur en lui ôtant le maniement de la hausse pour le remettre au garde-fermeture. Le pointeur n'a donc plus à s'occuper de toutes les corrections de la hausse, ce qui lui permet de se consacrer uniquement à surveiller le but et à pointer. Cet avantage est particulièrement sensible dans le cas du tir contre buts mobiles. Comme dans la pièce française, des deux angles qui composent l'an-

gle de tir, l'angle de site est donné par le pointeur à l'aide d'une manivelle placée à gauche de l'affût, l'angle d'élévation par le garde-fermeture à l'aide d'une seconde manivelle placée à droite; cette dernière déplace la bouche à feu sans avoir d'action sur l'appareil de pointage. Le pointage n'est donc pas dérangé par les incessantes corrections de la hausse.

L'appareil de mire n'est pas un appareil à ligne de mire courte et sans guidon, comme l'appareil français; c'est une hausse à niveau, munie d'une dérive, sur laquelle un télescope peut être inséré et de telle façon que l'axe de ce télescope reste toujours parallèle à la ligne de mire. Le dernier modèle de télescope panorama possède un prisme réflecteur susceptible de tourner autour d'un axe horizontal, de façon qu'il devient possible de viser un point auxiliaire quelle que soit son élévation.

Les planches XXVII et XXVIII montrent l'appareil de mire de profil et de face. Ce dispositif de ligne de mire indépendante est tout particulièrement destiné à permettre l'emploi de la méthode française du tir progressif.

Les changements de direction sont effectués par le pointeur, tandis que les distances échelonnées sont mises par le garde-fermeture. Ce servant utilise pour cela une échelle graduée fixée entre sa manivelle et le berceau, échelle qui porte les divisions de la hausse et qui se déplace avec la manivelle. L'avant-train s'ouvre en arrière; il est garni de 8 caissette, dont une pour les outils et 7 contenant chacune 4 projectiles. On peut facilement prendre un projectile dans une caissette sans qu'il soit nécessaire de sortir celle-ci de l'avant-train.

La planche XXIII nous montre un type d'arrière-train de caisson non renversable. Il s'ouvre par derrière, la porte cuirassée se rabattant vers le bas. En haut, la tôle protectrice qui sert de dossiers aux servants pendant la marche, peut se rabattre à volonté pour rendre le caisson moins visible et continue à protéger les servants contre les balles arrivant sous un grand angle de chûte. Ce caisson est muni de 61 coups et d'une machine à temper, machine qui ne peut temper qu'un seul projectile à la fois.

Voici enfin un troisième type de caisson (pl. XXIV) beaucoup plus léger. Sa munition est également répartie dans l'avant-train et l'arrière-train à raison de 40 coups par coffre, chaque coffre contenant 10 paniers à munition. La porte cuirassée se rabat

complètement vers le bas pour protéger les jambes des servants comme dans le type précédent.

En résumé, pour la pièce de campagne, la maison Krupp expose deux bouches à feu, toutes deux de 7,5 cm., l'une, sans ligne de mire indépendante, l'autre, munie de ce dispositif. Elle expose trois types de voitures à munition. Le premier, renversable, s'ouvre par-dessus, le second non renversable, s'ouvre par derrière. L'un et l'autre ont leur munition répartie, un tiers à l'avant-train, deux tiers à l'arrière-train. Enfin, dans un troisième type plus léger, dont les coffres s'ouvrent également par derrière, la munition est renfermée dans des paniers au lieu d'être logée dans un casier, et elle est également répartie dans les deux trains de la voiture.

Nous ne ferons que signaler en passant deux pièces de montagne, également à recul sur affût. La première du calibre de 5,7 cm., paraît peu puissante pour l'Europe. Elle est intéressante par le dispositif que la maison Krupp intitule demi-automatique et qui consiste dans l'automaticité de l'ouverture du coin, de l'extraction de la douille et enfin de la fermeture du coin au moment de la charge. C'est le recul qui actionne l'ouverture du coin et l'extraction de la douille. Il comprime en même temps un ressort en spirale. Le chargement de la cartouche provoque la détente de ce ressort en spiral et, par là, la fermeture du coin. Le recul remplit ainsi les fonctions du garde-fermeture. Ce servant peut être supprimé, car le reste de ses fonctions, celles de tire-feu, peuvent être remplies par le pointeur qui est assis à droite de la pièce et non à gauche comme dans la pièce de campagne, c'est-à-dire du côté où se fait la mise de feu.

La seconde pièce de montagne, du calibre 7,5 cm., est portée par 4 chevaux. Du poids de 103 kg., elle tire un projectile de 5,3 kg. avec une vitesse initiale de 300 m. En batterie, elle pèse 409 kg. et sa plus grande portée atteint 3600 m.

Quant aux obusiers de campagne à recul sur affût, il y en a trois, avec des calibres de 10.5, 12 et 15 cm. La planche 6 reproduit la première de ces bouches à feu. Nous donnons sous un seul tableau les données numériques de toutes trois. L'obusier de 10,5 cm. (pl. XXV) diffère des deux autres sous deux rapports : seul il possède un bouclier, seul également, il est muni du dispositif de recul variable automatique.

Rappelons quel est le but de ce dernier. Dans la pièce de campagne, le problème d'assurer l'immobilité parfaite de l'affût au tir a été résolue avec une vitesse initiale de 500 m. et un poids du projectile de 6,5 kg. en fixant la longueur du recul à 1300 mm. Or, quand on passe à l'obusier, la vitesse initiale de son projectile variant suivant le poids des différentes charges employées, la longueur qu'il est strictement nécessaire d'attribuer au recul pour obtenir l'immobilité complète de l'affût variera suivant le poids de la charge employée. Si l'on prenait pour longueur de recul, la longueur qui correspond à la charge moyenne, on n'obtiendrait pas la tranquilité de l'affût quand on tire avec la forte charge. Si, au contraire, l'on s'avisait de prendre pour longueur de recul la longueur correspondant à la forte charge, il arriverait que dans le tir plongeant, la culasse reculant vers le bas et l'arrière entre les flasques, heurterait le sol. Le dispositif de recul variable automatique a donc pour but de permettre, avec la forte charge, un recul suffisant pour que l'affût reste immobile; avec la faible charge, un recul assez faible pour que la bouche à feu ne vienne pas heurter le sol. Ce résultat est obtenu par un mécanisme, qui au fur et à mesure que l'inclinaison de la bouche à feu varie, fait varier la section des orifices par lesquels la glycérine s'écoule dans le frein. Cette variation de section entraîne une variation de la résistance que le frein oppose au recul et par là une variation de la longueur du recul.

Enfin l'exposition présente un canon long démontable de 10 cm. à recul sur affût (pl. XXVII), celui-ci également démontable. Cette pièce est destinée aux colonies, ou aux pays mal desservis par les routes. Il peut être démonté en charges de 200 kg. La bouche à feu se démonte en trois morceaux, l'affût en glissières, berceau, essieu, roues, affût antérieur et affût postérieur.

L'ensemble de cette exposition est intéressant, puisqu'il montre comment le problème d'adapter le principe du recul sur l'affût a pu être successivement résolu pour toutes les pièces de campagne, pour les plus légères, les pièces de montagne, comme pour les plus lourdes, les obusiers et même l'obusier lourd d'armée.

La maison Krupp expose également des plaques de cuirasses et des coupoles qui ont résisté victorieusement aux obus. Nous n'en parlerons pas, ayant voulu nous borner au matériel de campagne.

Données numériques se rapportant aux planches XX à XXVI.

(Pl. XX.)

BOUCHE A FEU

Longueur	mm.	2250
Poids	kg.	330
Poids de la fermeture	»	27

AFFUT

Hauteur de feu	mm.	1000
Voie des roues	»	1480
Elévations extrêmes	»	+15°
	»	— 8°
Poids avec boucliers de 4 mm.	kg.	660
Poids, pièce en batterie	»	990

MUNITIONS

Shrapnel, poids	kg.	6,5
Nombre de balles		360
Poids d'une balle	gr.	9

DONNÉES BALLISTIQUES

Vitesse initiale	m.	500
Travail à la bouche	mt.	83
Plus grande portée Bz	m.	5400
» » Az	»	5700

ARRIÈRE-TRAIN DU CAISSON

Vide, poids	kg.	500
Plein »	»	1030

(Pl. XXI).

AVANT-TRAIN DE LA PIÈCE

Vide, poids	kg.	360
Plein, »	»	670
Pièce en batterie, »	»	990
Pièce embrelée, »	»	1660

AVANT-TRAIN DU CAISSON

Vide,	poids	kg.	385
Plein,	»	»	755
Arrière-train,	»	»	1030
Poids total du caisson		»	1785

(Pl. XXII).

Les données sont les mêmes que pour la Pl. XX, sauf les suivantes :

AFFUT

Hauteur de feu		mm.	985
Elévations extrêmes	. . .		+16°
	. . .		—10°
Poids, affût avec boucliers de 4,5 mm.		kg.	710
Poids, pièce en batterie . . .		»	1040

AVANT-TRAIN

Vide,	poids	kg.	400
Plein,	»	»	675
Pièce embrelée,	»	»	1715
Partie extrême Bz			5400
» » Az			5975

(Pl. XXIII).

ARRIÈRE-TRAIN DU CAISSON

Vide, poids		kg.	480
Plein, »		»	990

(Pl. XXIV).

AVANT-TRAIN

Vide, poids		kg.	290
Plein, »		»	580
Poids de la voiture pleine . .		»	1210

ARRIÈRE-TRAIN

Vide, poids		kg.	350
Plein, »		»	630

(Pl. XXV).

BOUCHE A FEU

		10,5 cm.	12 cm.	15 cm.
Longueur	mm.	1260	1440	1790
Poids avec fermeture	kg.	288	509	950
Poids de la fermeture	»	46	66	92

AFFUT

Hauteur de feu		1060	1040	1110
Voie des roues		1480	1480	1480
Elévations extrêmes		+43°	+40°	+40°
		— 5°	— 5°	— 0°
Poids avec bouclier de 4,75 mm.	kg.	792	716	1200
Poids, pièce en batterie	»	1080	1225	2150

MUNITION

Shrapnel, poids	kg.	14	21	41
Obus, balles		420	650	1300
Obus de mine, poids d'une balle	gr.	9	16	16

DONNÉES BALISTIQUES

Vitesse initiale de la plus forte charge	m.	300	300	300
Travail à la bouche	mt.	64	96,5	188
Plus grande portée	»	6250	6400	6750

(Pl. XXVI).

BOUCHE A FEU

Longueur	mm.	2000
Poids avec fermeture	kg.	410
Poids de la fermeture	»	45

AFFUT

Hauteur de feu	mm.	1000
Voie des roues	»	1000
Elévations extrêmes		+18°
		—10°
Poids de l'affût	kg.	890
Poids, pièce en batterie	»	1300

MUNITION

Shrapnel, obus, poids	kg.	10
Nombre de balles	»	300
Poids d'une balle	gr.	13

DONNÉES BALISTIQUES

Vitesse initiale	m.	475
Travail à la bouche	mt.	115
Plus grande portée Bz . . .	»	5000
Az . . .	»	6000

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Dans l'artillerie. — Revision des règlements d'infanterie. — La réorganisation militaire. — Propositions antimilitaristes. — Les cours de répétition de l'infanterie du Ier corps d'armée.

L'organisation et l'armement en nouveau matériel des régiments d'artillerie du Ier corps d'armée sont maintenant achevés. Il en sera de même cet automne pour le IIe corps d'armée. On a profité des cours d'introduction pour permettre à un certain nombre d'officiers supérieurs d'infanterie de s'initier aux règles de tir des nouveaux canons. Ils ont été appelés à suivre la seconde partie des cours. On peut considérer, en effet, comme au moins momentanément terminées, les études pour l'élaboration des nouveaux règlements. Le texte allemand est arrêté ; le texte français est près de l'être, s'il ne l'est pas au moment où nous écrivons. Le règlement en son entier, ne tardera donc plus guère à voir le jour.

Son application sera-t-elle de longue durée ? Les auteurs ont mis tous leurs efforts à faire cadrer ses prescriptions avec les exigences, soit du matériel, soit de la tactique du champ de bataille. Il se pourrait toutefois que les expériences de Mandchourie obligeassent à une revision dans un avenir plus ou moins lointain. Mais on ne peut rien dire de positif à cet égard ; les renseignements obtenus jusqu'ici sont insuffisants, imprévus et souvent contradictoires. Il importera, avant tout, de recourir à une méthodique est consciencieuse critique historique. Avant de prétendre poser des conclusions définitives, le tacticien devra trier, avec beaucoup de soin, dans l'accumulation des documents qui, peu à peu, voient le jour.

* * *

L'artillerie n'est pas seule, du reste, à reviser ses règlements. L'infanterie, sans avoir le motif d'une modification de son armement, fait de même. Il en est ainsi dans la plupart des armées. Soit les instructions pour le tir, soit les règlements tactiques, deviennent l'objet d'études nouvelles, partout reconnues nécessaires. La guerre du Transwaal a donné le branle ; celle d'Extrême-Orient activera le mouvement des opinions.

L'Angleterre, la première, a revisé son instruction pour le tir. Un deuxième projet a paru en 1904, qui, plus encore que le précédent, met

l'accent sur le tir individuel. Tandis que jusqu'alors le feu de salve était encore admis, il a maintenant disparu. Le règlement ne connaît plus que le feu de tirailleurs, dans lequel il distingue le feu « lent », trois coups à la minute, et le feu «rapide», quinze coups. A défaut d'ordre, le feu lent est la règle. Bien entendu, le feu sur deux lignes n'existe plus ; le règlement ne le retient que pour la guerre contre les sauvages.

L'Autriche-Hongrie, elle aussi, a poursuivi, en 1904, l'application du règlement d'exercice et de l'instruction sur le tir qu'elle a adoptés en 1903. Ces nouvelles dispositions ont de très grandes analogies avec celles en usage en Allemagne.

Plus récente est la revision de l'instruction pour le tir de l'armée belge. Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* en connaissent les détails.

Enfin la France vient à son tour de mettre la dernière main à son intruction pour le tir. Le lecteur trouvera quelques indications à ce sujet dans la *Chronique française* de la présente livraison.

En Suisse, la commission désignée, il y a trois ans, pour l'étude d'une instruction sur le tir, a terminé ses travaux. Les deux textes, allemand et français, sont actuellement soumis à l'approbation du Département militaire fédéral. Peut-être conviendrait-il de ne pas hâter cette approbation. Il ne parait guère possible de rendre définitive une instruction sur le tir sans la faire cadrer avec le règlement d'exercice. Or, la revision de celui-ci est imminente. La commission est désignée. On risque, dès lors, d'avoir d'ici à deux ou trois ans, un règlement d'exercice et une instruction pour le tir entre lesquels l'accord ne serait pas absolu. Il faudrait, autant que possible, éviter cela.

* * *

Le silence est retombé sur la question de la réorganisation militaire. On attend de connaître, dans le détail, le nouveau projet qu'élabore le Département sur la base des résolutions de Langnau. Jusqu'à ce que ce projet ait été rédigé, traduit, soumis aux délibérations de la commission de la défense nationale, et déposé aux Chambres avec le message introductif du Conseil fédéral, l'hiver sera là. Le nouveau Conseil national recevra sans doute ce document en don de joyeux avènement, au mois de décembre prochain. D'ici là, il serait superflu d'ajouter aucun commentaire à ceux qui ont accueilli le dernier communiqué du Département.

Nous croyons savoir, toutefois, que l'artillerie n'est pas absolument satisfaite des solutions adoptées pour son instruction. Les cours de 11 jours, alors même qu'ils ne comprennent pas les deux jours de mobilisation et la journée de démobilisation lui paraissent une impossibilité, ou, dans tous les cas, un recul sur le régime actuel. Le projet, estiment les officiers de l'arme, ne tient pas compte des difficultés de la formation et de l'entrainement des attelages. On ne discerne pas non plus la nécessité de réduire le nombre

des jours de service, alors que ce nombre est conservé pour les autres armes et que le recrutement de l'artillerie ne souffre aucunement de la durée de service un peu plus longue des soldats de cette arme.

Ces réclamations qui, sans doute, trouveront dans les Chambres des porte-parole autorisés, semblent fondées. Il ne serait pas très difficile d'y faire droit. Si les hommes compétents établissent que les cours bisannuels prolongés sont préférables pour l'instruction de l'artillerie de campagne aux cours annuels raccourcis, n'est-il pas dans l'intérêt de l'armée d'admettre leur demande? On en sera quitte pour organiser la rotation des manœuvres de telle façon que celles des grandes unités de l'infanterie coïncident toujours avec les années de cours de répétition de l'artillerie. La difficulté n'est pas majeure.

* * *

Les socialistes genevois ont résolu une levée de boucliers antimilitariste à la veille des élections législatives. Ils proposent au parti socialiste suisse de reprendre la fameuse initiative dite des « vingt millions » qui a déjà échoué une fois. Ils y ajoutent deux autres propositions du même genre : « Invitation au comité central d'étudier les voies et moyens de supprimer les dispositions de la constitution fédérale concernant l'armée et le service militaire ;

» Mandat impératif aux députés socialistes au Conseil national de rejeter le budget militaire jusqu'à ce que l'emploi des troupes en cas de grève ait été interdit par la loi. »

Les résolutions des socialistes genevois reçoivent un accueil plutôt froid, même de la part de leurs coreligionnaires des autres cantons. On a l'impression que nourris de la lecture des journaux d'extrême-gauche français ils ont peu de contact avec le socialisme suisse et, d'une manière générale, avec les traditions de notre pays. Leurs propositions resteront, très probablement, sans lendemain. Le comité central du parti a décidé d'en proposer le rejet à l'assemblée générale qui doit avoir lieu le 5 août à Lausanne.

* * *

Nos lecteurs savent que le tableau des écoles pour 1905 prévoit pour les troupes soumises aux cours de répétition, des appels aux services se rapprochant le plus possible des conditions de la mobilisation. Les régiments ont deux jours pour se mobiliser et se rendre aux lieux de leurs cantonnement de la période préparatoire. Les transports par chemins de fer ne sont autorisés que dans la mesure où les étapes par routes deviendraient trop longues. Un minimum de 20 kilomètres de marche est exigé.

La période préparatoire se trouve ainsi quelque peu limitée pour les régiments appelés à se rendre aux grandes manœuvres, si l'on tient compte de l'obligation d'exécuter, avec la tranquillité désirable, les exercices de tir.

Il devient d'autant plus important que les commandants de bataillon et les chefs de compagnie organisent d'avance avec un soin méticuleux, le tir de leurs unités. Dans plusieurs bataillons, en effet, celui-ci devra commencer dès le lendemain de l'arrivée au cantonnement. Il faudra pouvoir l'entreprendre sans tâtonnement, et de façon à gagner du temps pour toutes les opérations de mise en train. A raison de 16 cibles dites « tournantes », il faut compter 2 $^1/_2$ à 3 heures au minimum pour l'exécution des tirs individuels d'une compagnie de 200 fusils, si l'opération est bien commandée. Un bataillon ne peut donc terminer ses tirs individuels en moins de 10 à 12 heures. Il faut naturellement plus de temps si les marqueurs sont obligés de sortir de leurs abris pour indiquer les coups, même si le nombre des cibles disponibles dépasse sensiblement le chiffre de 16. Les chefs d'unités ne sauraient donc mettre trop d'attention à la préparation de leur tir.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le réarmement de l'artillerie de campagne. — L'artillerie en Mandchourie. — Annuaire. — Création du corps d'automobilistes volontaires. — Examens d'officiers. — Mutations.

Je me suis réservé, dans ma dernière chronique, de revenir sur le réarmement de notre artillerie de campagne. Rien n'est encore décidé quand à l'organisation de l'arme. Actuellement, sur pied de guerre, nos batteries comportent six pièces et six caissons. Le deuxième échelon de voitures comprenait des caissons, chariots de batterie, chariots de vivres et de fourrage. Les caissons de ce deuxième échelon appartiennent maintenant aux colonnes de munitions légères (il y a deux de ces colonnes pour une division d'infanterie, et une pour pour une division de cavalerie). Quant aux caissons de la batterie, trois sont avec elle ; les trois autres et un chariot de batterie forment l'échelon ; les autres voitures, savoir : un chariot de batterie, les chariots de vivres et de fourrage sont au gros bagage. Une colonne de munitions légère reçoit les caissons (21) et trois autres voitures. Une batterie de canons dispose avec elle de cent trente coups par pièce ; en outre cinquante huit coups sont à la colonne de munitions légère.

Il va sans dire que pour les véritables pièces à tir rapide il faut augmenter l'approvisionnement en munitions. Mais, tout d'abord, il importe de se déterminer sur le nombre des pièces dans la batterie. La plupart des personnalités compétentes se sont prononcées pour la batterie à quatre pièces, puisque le rendement d'une pièce à recul sur l'affût est très supérieur à celui d'une pièce ordinaire, même avec bêche élastique. Mais que faire alors

des cinquième et sixième pièces ? Les Français les ont supprimées sans autre, en augmentant le nombre des caissons ; au lieu de six pièces et neuf caissons, ils ont admis la batterie à quatre pièces et douze caissons. Pourtant les Français laissent percer quelquefois un remords d'avoir diminué le nombre total de leurs pièces. On trouve souvent dans la presse des indices que si l'Allemagne ne se résolvait pas à réduire le nombre total de ses pièces, la France rétablirait l'état originaire de son artillerie, en augmentant le nombre de ses batteries à quatre pièces.

Entre les partisans de la suppression des cinquième et sixième pièces et leurs adversaires, se manifeste une opinion intermédiaire. Le général von Hoffbauer la mentionne dans son étude si précieuse : *Altes und Neues aus der deutschen Feldartillerie*. Nous disposons actuellement, par corps d'armée, de vingt quatre batteries à six pièces ; il faudrait les remplacer par trente batteries à quatre pièces. On supprimerait ainsi vingt-quatre canons par corps d'armée et on créerait six batteries à quatre pièces. Celles-ci seraient armées d'obusiers légers ; chaque division d'infanterie recevrait un groupe d'obusiers, alors que dans ce moment-ci une seule division par corps d'armée possède un de ces groupes. Le nombre des batteries de canons resterait le même, mais à quatre pièces au lieu de six. Cette proposition mérite d'être examinée.

Dans une autre étude : *Schwebende Feldartillerie Fragen*, von Hoffbauer estime qu'il ne suffit pas de considérer théoriquement la question ; il faut des expériences de tir pour la résoudre. Tout au moins faut-il prendre garde dans la fixation du nombre des pièces par corps d'armée de ne pas se mettre en état d'infériorité vis-à-vis de l'adversaire présumé. Cette observation est très juste, car il ne s'agit pas de combats entre des pièces en tel ou tel nombre, mais bien de combats d'unités tactiques. Il va sans dire qu'il faut se faire une idée des formations de guerre de l'adversaire, ce qui en général n'est connu en détail que des autorités. C'est par conséquent de celles-ci qu'il faut attendre le mot décisif.

La proposition des trente batteries à quatre pièces, au lieu de vingt-quatre à six pièces, serait un procédé analogue à celui auquel vous vous êtes arrêté en Suisse, tandis que la Suède, en passant à la batterie de quatre pièces, à conservé l'effectif total de son armement en bouches à feu de campagne.

Au cas d'une guerre contre la France, notre armée active (sans formations improvisées) disposerait sur le pied actuel de trois mille quatre cent quarante-quatre pièces à bêche élastique en face de mille neuf cent septante-six pièces françaises dont soixante-quatre (les seize batteries des divisions de cavalerie) ne connaissent pas encore le recul sur affût. Cela prouve la confiance que la France met dans ses pièces à tir rapide. Le réarmement de notre artillerie de campagne, selon la proposition ci-dessus indiquée, ne

nous procurerait que vingt-quatre batteries par corps d'armée de canons à recul sur affût, les vingt-quatre obusiers légers étant à bêche élastique, en attendant leur transformation qui devra aussi être effectuée. D'ici là, nous souffrirons d'une diminution de notre supériorité numérique vis-à-vis des Français, mais compensée par l'amélioration de la qualité procurée par le recul sur l'affût. Néanmoins, en supprimant les cinquième et sixième pièces des batteries, sans complément de batteries nouvelles, nous n'aurions que deux mille vingt pièces à recul sur l'affût, contre mille neuf cent douze en France. Je crois bien que nos autorités se raviseront avant de se résoudre à une pareille réduction. Dans tous les cas, on créera de nouvelles batteries en temps de paix, sans attendre la mobilisation, car les batteries constituées de toutes pièces à la dernière heure ne valent pas celles qui possèdent déjà un cadre.

Notre formation de paix actuelle trahit de grandes inégalités. Des cinq cent septante-quatre batteries actives, trois cent quarante-trois ont six pièces, deux cent trente et une en ont quatre, tandis que trente-quatre batteries à six pièces ont encore deux à trois caissons attelés. Avec les pièces à boucliers, il nous faudra, pour être placés dans les intervalles et aux ailes, des caissons cuirassés. En conséquence, toutes les batteries à quatre ou à six pièces doivent avoir des caissons attelés en temps de paix. De là, une augmentation des états d'effectifs des deux cent trente et une batteries à quatre pièces. Nous aurons à surmonter à cet effet la résistance du Reischstag à qui les demandes de crédits sont très antipathiques. Les débats de cette assemblée ont été suspendus jusqu'à l'automne, quoiqu'une partie des objets à l'ordre du jour de la session, par exemple la loi sur les pensions des officiers, n'ait pas été liquidée. Mais il y a peu de chances pour les propositions du gouvernement d'obtenir une majorité. A peine est-on venu à bonne fin pour le budget des dépenses ordinaires.

* * *

Les renseignements qui nous arrivent de l'emploi de l'artillerie dans la guerre de l'Extrême-Orient, sont encore très insuffisants; on y découvre beaucoup de contradictions. La Russie n'était pas préparée à la guerre, dans ce domaine non plus que dans les autres. La pièce à recul sur l'affût était de construction défectueuse, et pour comble de fatalité, les bouches à feu de ce modèle n'existaient, au début des hostilités, qu'en petit nombre sur le théâtre des hostilités. Seuls les corps d'armée de renforts arrivant d'Europe en furent armés, ce qui accrut successivement le nombre de ces canons. Layriz, dans son livre que vous signalait ma dernière chronique, parle d'une rencontre où vingt-quatre pièces russes en combattirent septante-deux japonaises dispersées sur un espace de six kilomètres de front. Les pièces russes étaient à tir rapide, et les Japonais crurent que l'adver-

saire disposait d'une centaine de bouches à feu, tant fut vive l'impression qu'ils éprouvèrent du tir rapide des Russes. Ceux-ci avaient eu soin d'ailleurs de mettre en batterie tout à fait à couvert et n'ont perdu qu'une cinquantaine d'hommes. Il a été fait un usage fréquent de positions de replis parfaitement masquées en arrière des crêtes, et convenablement fortifiées, les combats durant assez longtemps pour permettre les travaux. Les Japonais jouirent d'abord d'une supériorité quant au nombre des pièces, ce qui leur permit d'envelopper les Russes dispersés dans le terrain en face des masses japonaises. Au cours des hostilités, la tactique s'est modifiée de part et d'autre, ce qui explique les contradictions dont j'ai parlé. On a souvent fait usage de simulacres de batteries pour tromper l'adversaire. Tout cela gagnera en intérêt quand les détails seront mieux connus.

* * *

Ces jours-ci a paru l'*Annuaire de l'armée* prussien-wurtembergeois pour 1905, arrêté au 6 mai, comme en 1903 et 1904. Il y a très peu de nouvelles formations ; je cite la subdivision de mitrailleuses n° 11, à Metz, créée le 1er octobre 1904, et le régiment de chasseurs à cheval n° 1, à Posen, qui est sorti du régiment combiné, le 2 avril 1905. Quelques corps de troupes ont changé de noms. Les trois régiments d'infanterie hanséatiques ont reçu ceux des villes libres où ils se recrutent. On a germanisé le nom de la garnison « Inowrazlav » ; elle se nomme maintenant « Hohensalza ». Ont changé : les titulaires de l'inspection générale des ingénieurs, des dix commandements de divisions, de la division de cavalerie de la garde, de deux inspections de cavalerie, deux d'artillerie à pied, trois de pionniers, de l'inspection des écoles d'infanterie, de trentre-cinq commandements de brigade d'infanterie, cinq de cavalerie, dix d'artillerie de campagne, une d'artillerie à pied, de l'inspection de la landwehr, à Berlin ; ont encore de nouveaux commandants, cinquante-neuf régiments d'infanterie, neuf de cavalerie, huit d'artillerie de campagne, cinq d'artillerie à pied, quatre bataillons de chasseurs, trois de pionniers, trois du train, un de télégraphe, l'école de tir de l'artillerie à pied, deux écoles de sous-officiers (une préparatoire), la commission d'essai des fusils, quatorze commandements de place, quatre places de manœuvres, quatre écoles de cadets. Les emplois de Feldzeugmeister, de l'inspecteur des instituts techniques de l'infanterie, de l'inspecteur des dépôts d'artillerie, de directeur de l'académie de guerre, de chef de la gendarmerie, de gouverneur de la maison des invalides, à Berlin, ont également changé de mains.

Un commandement de place qui pour la première fois figure à l'*Annuaire*, est de nature à vous intéresser plus particulièrement, c'est celui des « fortifications du Haut-Rhin ». Il réside à Fribourg en Brisgau. Le plus ancien officier de cette garnison (donc le divisionnaire), est chargé des affaires de

ce commandement. L'*Annuaire* ne fait mention que des directeurs de l'artillerie et du génie ; tous les deux sont des majors. Deux capitaines et un lieutenant en premier du génie appartiennent au service de la fortification.

L'*Annuaire* fournit des renseignements sur les troupes du corps spécial de protection en Afrique sud occidentale. Il comprend une section topographique, une section de signaleurs, deux régiments de campagne montés (chacun ayant deux compagnies de dépôt), deux groupes d'artillerie à cheval (avec deux batteries de dépôt), une subdivision de mitrailleuses, un bataillon de chemins de fer, un commandement des étapes avec quatre compagnies d'étapes, deux subdivisions de télégraphes, deux subdivisions de radiotélégraphie, deux subdivisions de projecteurs, cinq convois, les hôpitaux de campagne avec soixante-deux médecins militaires, deux dépôts de chevaux, un dépôt d'habillement et d'équipement, un dépôt d'artillerie, une manutention avec boulangerie.

* * *

On vient de créer un *corps d'automobilistes volontaires allemand*. Il se recrute parmi les membres du Club d'automobiles allemand. Les membres du corps s'engagent à servir avec leurs machines, dans l'intérêt de l'armée, en temps de paix et en temps de guerre. Dans ce moment, cette institution ne s'étend qu'à la Prusse et aux états allemands qui ont une convention militaire avec cette puissance. Les membres du corps sont tenus de servir pendant diverses périodes de convocation ; ils reçoivent une indemnité pour l'usage de leur machine et son entretien. Deux cents cinquante kilomètres de route équivalent à une journée. Ils n'ont pas de droit aux logements, mais on leur facilite les moyens de s'en procurer. Les machines et accessoires doivent répondre comme qualité à des exigences déterminées. Les automobilistes volontaires portent un uniforme spécial. Ceux qui se rendent coupables d'un acte d'indiscipline vis-à-vis des autorités militaires sont exclus du corps.

* * *

Les prescriptions sur le complément en officiers de l'état de paix, ont été réunies dans une nouvelle ordonnance tenant compte de toutes les modifications survenues Celles-ci sont en relation avec la nouvelle organisation des écoles supérieures, lycées ou gymnases. On préfère les aspirants porteurs du certificat de maturité, ou ceux qui ont déjà étudié pendant quelques semestres dans une université ou une académie, à ceux qui ne possèdent que ce permis d'instruction superficielle que l'on acquiert dans ces instituts spéciaux, auxquels on a donné le nom caractéristique de « Pressen ». Il est vrai que les aspirants de cette dernière catégorie gagnent du temps pour leur nomination d'officiers, mais les autres jouissent d'une compensation en recevant un brevet antidaté. Les porteurs du diplôme de maturité sont

dispensés de l'examen de porte-enseigne. Pour l'examen d'officier, les enseignes se préparent ordinairement dans une école de guerre. Ceux qui ont suivi les cours universitaires pendant deux semestres au moins, sont dispensés de la fréquentation de ces écoles et gagnent en outre du temps, car ils sont autorisés à se présenter à l'examen d'officier sans avoir servi pendant six mois comme enseignes brevetés. En outre, après avoir passé, ils peuvent être immédiatement proposés pour le grade de lieutenant, sous réserve de l'élection par le corps d'officiers qui est indispensable. Une excellente conduite devant l'ennemi dispense de l'un et de l'autre examen, enseigne ou officier, mais on tient compte un peu des antécédents du candidat. Ce n'est pas toujours un avantage d'obtenir ce grade pour un homme sans éducation ou un illettré.

Les *mutations* du mois de mai ont été de peu d'importance, en regard de celles d'avril. L'inspecteur de la quatrième inspection de la cavalerie, lieutenant général baron de König, démissionnaire, a été remplacé par le major-général von Katzler, commandant de brigade.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'archiduc Joseph. — Retraite des inspecteurs généraux des troupes. — Réorganisation de l'Ecole de guerre et des cours supérieurs du génie. — Les « Waffenmeister » dans l'armée autrichienne. — Les manœuvres impériales. — Tir de combat de la cavalerie. — Armement des vétérans avec des fusils d'ordonnance.

Le 13 juin dernier l'archiduc Joseph, général de cavalerie et commandant en chef de l'armée hongroise, est mort après de longues souffrances. Son départ a désolé la famille impériale et l'armée tout entière, mais très spécialement les troupes de Honwèd, dont il fut le chef depuis 1868. L'archiduc Joseph naquit le 2 mars 1833; en 1853, il entre dans l'armée active et y reste dès lors d'une façon ininterrompue. Commandant du 8e régiment de dragons en 1858, major-général et brigadier en 1860, il conduisit sa brigade au combat de Schweinschödel et à la bataille de Königraetz, où il dut remplacer à la tête du 4e corps le lieutenant-feld-maréchal comte Festelics qui avait été grièvement blessé. Blessé lui-même à la main et bien que son cheval ait été tué sous lui, l'archiduc n'en continue pas moins à diriger ses troupes et à donner l'exemple d'un calme inébranlable et d'un complet mépris du danger. Ses hauts faits dans cette campagne lui valurent la croix du mérite militaire accompagnée de la décoration de guerre. Lorsqu'en 1868 il fut nommé commandant et chef de l'armée hongroise, un vaste champ d'activité s'ouvrait devant lui, on peut dire que dès ce moment il consacra sa vie entière au développement, à la direction et au perfectionnement de

l'armée hongroise, à laquelle il était uni par les liens les plus intimes : il était plus et mieux que le chef de ses soldats, il en fut le père et l'ami. Ses subordonnés lui prouvèrent leur reconnaissance par une confiance absolue et un respectueux et sincère attachement. C'est à l'archiduc Joseph que revient une large part de l'honneur d'avoir réorganisé l'armée, en introduisant les réformes que la pratique a montré excellentes et qui ont fait de l'armée hongroise l'égale de sa sœur autrichienne. En 1876, il fut promu général de cavalerie.

L'archiduc Joseph avait épousé, en 1864, la princesse Clotilde de Saxe-Cobourg. Leur fils unique, Joseph-Auguste, est actuellement colonel des troupes de Honwèd et il est permis d'espérer qu'un jour il succèdera à son père comme commandant en chef de l'armée hongroise.

* * *

Par lettre autographe du 7 juin, l'empereur a mis à la retraite les deux inspecteurs généraux des troupes, les barons Reinländer et Waldstätten, généraux d'artillerie. Cette lettre était conçue dans les termes les plus élogieux et les plus reconnaissants pour les éminents services rendus par ces officiers; et c'est ainsi que disparaissent de nouveau deux de ces soutiens de l'armée, qui avaient été les contemporains et parmi les acteurs des dernières grandes guerres, deux de ces généraux qui surent, en temps de paix comme sur le champ de bataille, faire preuve d'un courage et d'une énergie inébranlables. Ces deux chefs occuperont une place d'honneur parmi les hommes dont l'armée garde le souvenir.

Depuis le départ de ces éminents généraux, il n'y a plus qu'un seul inspecteur général des troupes ; c'est l'archiduc Frédéric, nommé tout dernièrement à ce poste. Les deux places vacantes ne seront probablement pas repourvues avant que la situation politique de la Hongrie se soit éclaircie d'une façon complète et satisfaisante.

* * *

Le numéro de juin du *Normalverordnungsblatt* publie une nouvelle « Organisation de l'Ecole de la guerre ». Pour ce qui concerne la première armée, les modifications seront introduites cet automne ; quant à ce qui a trait aux deux cours, la réorganisation n'aura lieu que dans l'année scolaire 1906-1907.

Ces changements sont rendus nécessaires par la suppression du Cours supérieur du génie, tel qu'il existait jusqu'à maintenant; dorénavant ce cours sera réuni à l'Ecole de guerre, comme cela a eu lieu, il y a cinq ans, pour celui d'artillerie. Comme conséquence de ces modifications, la première classe du Cours supérieur du génie est supprimée pour l'année scolaire 1905-1906. La seconde classe, par contre, terminera ses études d'après le programme suivi jusqu'ici; toutefois les élèves quittant l'école en automne

1907 et qui seront versés à l'Et.-M.-G., devront suivre une troisième année durant laquelle ils recevront une instruction technique spéciale.

L'école de guerre a pour principal but de former militairement et scientifiquement des officiers de carrière, cultivés et capables de conduire des troupes. Son programme et sa méthode d'instruction doivent être combinés de façon qu'elle devienne, en quelque sorte, une école technique pour l'Etat-major général. Le programme suivi par les officiers d'artillerie et du génie sera cependant plus spécial, sans toutefois porter atteinte au développement général des élèves. Ceux-ci doivent précisément trouver là l'occasion d'être initiés à l'art du commandement, et de faire montre de leurs capacités personnelles, ce qui facilitera le choix de l'arme dans laquelle ils serviront.

Chaque officier supérieur de l'armée active peut, aux conditions suivantes, entrer à l'école de guerre :

1. Avoir servi quatre ans comme officier de troupe (précédemment trois ans); de ces quatre ans, trois doivent être passés dans une unité inférieure.
2. Justifier de très bonnes notes qualificatives.
3. Posséder un corps endurant à la fatigue.
4. Etre âgé de trente ans au minimum (précédemment 28).
5. Etre célibataire et dans une bonne situation financière.
6. Connaître l'allemand et une autre langue nationale.

Les études demandent deux ans. Chaque classe est divisée en quatre sections parallèles, *a*, *b*, *c*, *d*. Il ne peut y avoir plus de cent cinquante élèves par section. La classe *c* comprend les officiers d'artillerie, la classe *d*, les officiers des troupes techniques, qui aspirent à faire partie de l'Etat-major du génie. L'officier de l'Etat-major général le plus élevé en grade fonctionne comme remplaçant du commandant et dirige l'étude des disciplines militaires générales. Pour chaque arme spéciale, un officier d'Etat-major général dirige les armes. Le premier examen a été sensiblement facilité ; actuellement il ne comprend plus qu'une composition sur un sujet militaire, la géographie et la théorie du tir, tandis qu'autrefois il y avait en plus, les mathématiques, la connaissance des armes, le service de pionniers, la connaissance du terrain et les travaux de fortifications. L'examen principal a aussi été modifié, mais dans des proportions plus restreintes. Le programme des études pour les officiers du génie et de l'artillerie attache naturellement une importance particulière aux disciplines techniques, tandis qu'il en attribue moins aux connaissances militaires générales, à la géographie et au service administratif de l'Etat-major général.

L'inspection finale est passée par le chef d'Etat-major général, inspecteur

de l'artillerie et, en outre — ceci est nouveau - par les généraux, inspecteurs du génie et des pionniers.

Toutes ces innovations relèvent la réorganisation de l'école de guerre ; c'est l'aboutissement des réformes antérieures, telles que la créations des classes parallèles, l'admission des officiers des deux armées et des officiers du train, et, enfin, l'incorporation du cours supérieur d'artillerie.

* * *

L'armée autrichienne vient elle aussi de remplacer les armuriers (Bücksenmacher) par les maîtres d'armes (Waffenmeister). Le règlement les concernant est entré en vigueur le 1er juin 1905. Les traitements sont les suivants : pour la première classe, 1440 couronnes ; pour la deuxième, 1200. Comme solde, ils touchent : ceux de la première classe, 150 H., ceux de la deuxième, 120 H., ceux de la troisième enfin, 70 H., par jour. Ils ont, d'autre part, les compétences et le rang de sous-officier de l'armée.

* * *

Outre les manœuvres impériales en Bohême, il y aura, cette année-ci, des manœuvres de brigade et de division dans le Tyrol, au cours desquelles les essais avec les mitrailleuses seront continués. La *Zeit* annonce que les compagnies de mitrailleuses (18 sous-officiers, 60 hommes) seront formées par les régiments des chasseurs tyroliens ; les vides créés de ce fait seront remplis par les réservistes. De plus, et à titre d'essai, six régiments de cavalerie seront accompagnés par des subdivisions de mitrailleurs à cheval ; plus tard, chacune des dix subdivisions de cavalerie auront deux sections de mitrailleurs.

* * *

Le deuxième supplément du « Règlement d'exercices pour la cavalerie », paru en novembre 1904, contient d'assez nombreuses modifications, en ce qui concerne l'emploi des armes à feu par la cavalerie ; actuellement il s'harmonise mieux avec le règlement d'infanterie.

Il prévoit le feu coup par coup, et les salves ; ces dernières sont surtout recommandées aux grandes distances ; elles doivent être répétées aussi longtemps que possible, de façon à tenir les hommes en main. Le feu coup par coup est, cependant, le plus employé, et l'on peut s'en servir, soit dans l'ordre dispersé, soit dans l'ordre serré ; dans ce cas, il doit y avoir entre les hommes une largeur de main d'intervalle. Si la subdivision doit tirer à couvert et à un endroit où la position des hommes ne peut pas être uniforme, on commande : « Dans le fossé ! », ou « Dans le buisson », etc. « Fini ! » (Fertig), ordre auquel chaque homme prend la position qui lui convient le mieux.

Le nouveau règlement appuie sur la nécessité d'unir constamment le feu aux mouvements. Les sections de l'escadron ne doivent pas avancer toutes ensemble, mais, au contraire, se soutenir réciproquement par leur feu. Le chef de section commande le tir et veille au maintien de la discipline du feu. Les chefs de patrouilles doivent choisir leur place de telle sorte, qu'ils puissent surveiller l'effet du feu et rester en contact direct avec la ligne de tirailleurs ; la meilleure position pour eux sera souvent dans la ligne de tirailleurs elle-même. Si l'on en a le temps, on ordonne, dès que les hommes ont mit pied à terre, d'enlever les sabres, éventuellement les coiffures, et de sortir les munitions des cartouchières. Là-dessus, on place le sabre dans la fonte de gauche, on suspend le casque à la selle, au moyen de la jugulaire, et les hommes mettent les casquettes de campagne.

* * *

Le *Danzer's Armee Zeitung* apprend que l'armement des vétérans est de nouveau à l'ordre du jour.

Ces derniers temps, les associations de vétérans de la Basse-Autriche ont été invitées à se rendre en corps auprès de l'autorité politique pour recevoir des armes d'ordonnance, après qu'on leur eût retiré 62 000 fusils Wernal. Cette innovation qui a pour but de généraliser et de développer de plus en plus le goût du tir dans l'ensemble de la population, serait un grand progrès, salué avec joie par tout bon patriote. On doute cependant de l'utilité de cet armement. Le journal cité plus haut estime, par exemple, qu'on ne doit attendre aucun bon résultat des exercices volontaires de tir. La Suisse a fait de trop mauvaises expériences avec ses cours préparatoires facultatifs, pour que nous tombions dans les mêmes erreurs. En outre, la situation financière des sociétés de vétérans n'est pas brillante et il est à craindre que ce nouvel armement n'empire leur situation. C'est pourquoi ces sociétés ne sont pas très enthousiastes de la réforme proposée. Mais la loi en question est d'une telle importance pour la défense nationale, qu'il faut espérer qu'elle sera assez ferme pour rendre le tir obligatoire pour tous les soldats, même pour le landsturm, ce qui provoquerait la formation d'unités de vétérans qui seraient des tireurs (Vétéranen-Schützenabteilungen). D'après la loi, les sociétés de vétérans appartiennent au landsturm ; il faut donc pouvoir les employer en cas de guerre et on peut espérer qu'avec le temps, le tir militaire obligatoire fera de chacune de ces sociétés un centre d'activité militaire qui sera vraiment utilisable en campagne.

CHRONIQUE BELGE.

(De notre correspondant particulier.)

Les défenses d'Anvers. — Les concours de tir.

La grosse question à l'ordre du jour, en Belgique, est le dépôt d'un projet de loi relatif à l'extension des installations maritimes du port d'Anvers, et à la transformation du système de défense de notre réduit national.

Les entreprises maritimes sont évaluées à 183 millions, les travaux militaires à 108 millions.

Depuis 1863, les Anversois se sont préoccupés d'améliorer la navigation de l'Escaut, en approfondissant celui-ci et en supprimant les coudes du fleuve au nord d'Anvers. De nombreux ingénieurs belges et étrangers se sont attelés à la solution de ce gigantesque problème.

L'accroissement de la dimension des navires, longueur, largeur et tirant d'eau, subit une loi ascensionnelle dont les ports doivent tenir impérieusement compte, sous peine de décadence.

A Hambourg. on a dépensé, de 1880 à 1900, 300 millions en travaux d'installations maritimes, et les nouveaux bassins en construction coûteront 54 millions.

A Liverpool, les travaux exécutés, de 1891 à 1904, ont coûté 150 millions, et la réalisation complète du programme d'aménagement du port entraînera une dépense totale de 212 millions.

A Rotterdam, d'après les chiffres relevés jusqu'en 1902, la « nouvelle Meuse » a coûté 76 millions et les nouveaux bassins 74 millions.

A Londres, le coût des travaux préconisés par la « Royal Commission », en vue d'augmenter les mouillages de la Tamise et d'agrandir les docks, est évalué à 175 millions.

A New-York enfin, le nouveau chenal d'accès coûtera 120 millions.

Les chiffres ci-après donnent la mesure des développements que comporte la réalisation complète des nouvelles installations d'Anvers.

Le nouveau mur de quai à l'Escaut et celui bordant la rive gauche du bassin-canal auront respectivement 8600 et 6200 mètres de longueur ; ces murs seront bordés de terre-pleins de 150 à 200 mètres de largeur, munis de hangars d'une superficie respective d'environ 66 et 49 hectares. Entre les quais du fleuve et ceux du bassin-canal, s'étendra une bande de terrain à bâtir mesurant 110 hectares.

Le bassin-canal aura 250 mètres de largeur et mesurera 198 hectares, y compris trois gares de virage de 400 mètres de diamètre.

Les darses, d'une superficie totale de 193 hectares, seront bordées de 24,5 kilomètres de murs de quai et de 172 hectares de hangars.

La contenance du bassin formé par le bras désaffecté du fleuve sera de 589 hectares.

La longueur des murs de quai à l'Escaut sera donc portée de 5500 à 14 100 mètres ; pour les bassins, la longueur des murs et perrés accostables, passera successivement de 10 921 à 13 601, et à 42,406 mètres ; la surface d'eau correspondant aux quais de l'Escaut, calculée à raison de 150 mètres de largeur seulement, soit environ la demi-largeur des grands bassins à accostage direct existant dans d'autres ports, s'élèvera, de 82 hectares à 211 hectares ; la superficie des bassins maritimes, qui est de 62 hectares, atteindra successivement 87 hectares et 470 hectares, sans compter les 589 hectares du bassin formé par l'ancien lit de l'Escaut ; les hangars, qui couvrent actuellement 37 hectares 50 ares, s'étendront d'abord sur 57 hectares, puis graduellement sur 337 hectares ; enfin, les murs et perrés accostables des bassins de batelage, mesurant actuellement 2660 mètres courants, atteindront par la suite 4860 mètres, et la superficie de ces bassins progressera de 5 hectares à 22 hectares. Voilà pour les installations maritimes.

Bien que le premier agrandissement de la forteresse d'Anvers, en 1859, ait sextuplé la superficie *intra muros*, depuis longtemps déjà la ville réclame la suppression des remparts existants. On ne peut nier qu'aujourd'hui le démantèlement de l'enceinte répond à des nécessités inéluctables d'outillage maritime autant et plus encore qu'à un désir légitime d'expansion de la cité : le gouvernement l'a reconnu dans ces dernières années en consentant, en vue de l'extension des installations du port, à ce que des coupures fussent pratiquées dans les murs de la place.

Anvers est l'un des facteurs les plus nécessaires de notre prospérité publique et l'on peut affirmer que le bien-être matériel de la Belgique tout entière est intimement lié à la puissance d'action de notre grand port maritime. Le Gouvernement, justement soucieux de favoriser le développement des forces économiques du pays, devait chercher à concilier les intérêts d'Anvers avec les exigences de la défense nationale, exigences capitales en l'espèce car, éventuellement, Anvers, base d'opérations et de ravitaillement de notre armée de campagne, ne cesserait pas d'être le refuge du gouvernement, le réduit dont la chute consacrerait notre défaite et la perte de notre indépendance. Or, ni les fortifications de la rive droite, ni celles de la rive gauche, ni, enfin, celles du Bas-Escaut ne satisfont aux conditions voulues pour effectuer à Anvers, une défense suffisante. Cette opinion était basée sur deux motifs différents : l'inachèvement du système défensif de notre principale forteresse et l'inaptitude des ouvrages dont elle se compose à résister aux projectiles qu'emploie aujourd'hui l'artillerie.

Pas plus du côté maritime que du côté terrestre, les moyens de défense

d'Anvers ne sont actuellement satisfaisants. Aussi, indépendamment des dispositifs plus rapprochés de la ville, le projet comporte-t-il deux forts, un sur chaque rive, destinés plus spécialement à la défense de l'Escaut, mais faisant partie de la ligne avancée.

L'enceinte actuelle sera supprimée et l'on y substituera une *simple enceinte de sûreté* reportée bien en avant, et dont le rôle sera uniquement de protéger la ville contre les attaques de vive force. Appuyée aux anciens forts du camp retranché, la nouvelle enceinte se prolongera vers le nord, ménageant aux installations maritimes tout l'espace qu'elles peuvent être appelées à occuper dans l'avenir. Les anciens forts, qui depuis 1860 n'ont subi aucune modification importante, seront l'objet d'une réfection indispensable. Sur la rive gauche, la seconde ligne de défense se compose actuellement de trois forts et d'une digue défensive ; on se bornera à améliorer ces ouvrages.

Les enseignements tirés des sièges de la guerre franco-allemande avaient conduit à décider, en 1875, un second agrandissement de la position d'Anvers, destiné à mettre cette ville à l'abri du bombardement. Or, cet agrandissement n'est pas terminé. Sur la rive droite de l'Escaut, en effet, la ligne avancée ne comprend que trois forts et trois redoutes ; nonobstant l'adjonction de deux nouveaux forts en construction, il subsiste encore de larges espaces, dépourvus d'ouvrages permanents, par lesquels l'assaillant pourrait tenter de s'approcher de la place. Sur la rive gauche, la ligne avancée ne comprend qu'un seul ouvrage, le fort de Reupelmonde.

Le complètement de la ligne avancée exige la construction de treize forts, dont neuf sur la rive droite, et quatre sur la rive gauche ; de deux fortins sur la rive droite, d'un fortin sur la rive gauche, et enfin de quatorze redoutes intermédiaires, destinées à la défense des intervalles des ouvrages principaux. Outre l'édification de ces nouvelles fortifications, il y a lieu de poursuivre le renforcement des maçonneries des ouvrages actuels et de doter ces mêmes ouvrages d'un complément indispensable d'armement cuirassé.

La position fortifiée d'Anvers comprend encore au sud-ouest, la place de Termonde, double tête de pont sur l'Escaut et destinée à recueillir éventuellement l'armée belge refoulée sur la Dendre, ou à permettre l'offensive de ce côté. Elle est composée d'une enceinte bastionnée et de batteries qui ne répondent plus aux exigences modernes. On démolira l'enceinte et l'on construira trois forts sur la rive droite de l'Escaut et un sur la rive gauche.

Les Suisses n'ignorent pas combien vive à été la lutte qui s'est livrée entre le général Brialmont, l'illustre ingénieur militaire belge et les partisans de la suppression de l'enceinte actuelle, en vue de son remplacement par une autre enceinte qu'il qualifiait de babylonienne. A sa mort, survenue en 1903, il laissa des plans complets pour l'établissement d'un nouveaux système de noyaux. Son exécuteur testamentaire vient de déposer ces pro-

jets sur le bureau de la Chambre des réprésentants. Les polémiques seront vives et il est malaisé de prévoir le système qui triomphera. Il faut espérer que dans ces discussions, les hommes politiques et les militaires ne perdront pas de vue qu'il s'agit avant tout de donner à notre réduit national, sa valeur défensive maximum. Nous examinerons ultérieurement les solutions qui seront intervenues.

* * *

Les grands concours de tir ont commencé, à Bruxelles, le jour de la Pentecôte. Le ministre de l'Intérieur, M. de Trooz, escorté de la garde civique à cheval, a ouvert les concours avec la plus grande solennité. Tous les corps spéciaux de la garde-civique de la capitale, un nombre considérable de sociétés de tir, ont été passés en revue.

Le ministre a prononcé un discours très applaudi où il a dit entre autres choses, les paroles suivantes, qui intéressent les Suisses autant que les Belges :

« Nous applaudissons aux efforts généreux et humanitaires de ceux qui, en un pays voisin et ami, élèvent un temple à la Paix, et nous saluons comme une chose heureuse l'arbitrage qui, on peut l'espérer, résoudra un jour les conflits entre les nations.

» Prévoyants et sages, nous n'en devons pas moins consentir aux sacrifices nécessaires pour conserver, à travers toutes les éventualités, les avantages de la paix. Pour augmenter l'effet utile des forces défensives d'une nation, il n'est pas de meilleure école que la pratique du tir ; elle tend à assurer la précision, et, par conséquent, l'efficacité des armes ».

La superficie totale du stand de Bruxelles est de 20 hectares ; il a couté 1 168 000 francs et comprenait à son origine 42 guichets, dont 12 à 100 mètres, douze à 200 mètres, douze à 300 mètres, six à 400 mètres, six à 500 mètres, six à 600 mètres. Depuis 1889, d'importantes modifications y ont été apportées. On y a aménagé un tir de chasse bien outillé ; le tir au revolver-pistolet a été porté à 50 mètres ; on a créé un tir à la carabine-flobert dans un site champêtre ; on a établi à 600 mètres six cibles électro-automatiques Bremer, système dont il a été parlé dans notre précédente chronique.

Les concours internationaux auront lieu du 9 au 20 juillet inclus.

Les « matches » ont réuni un champ vraiment remarquable ; dix nations ont déjà envoyé leur adhésion. Ce sont : la France, la Suisse, l'Espagne, la Hollande, l'Autriche, la République Argentine, la Norvège, l'Italie, le Danemark et la Belgique.

Une innovation très importante a été introduite dans la ciblerie. En effet, précédemment, il y avait une cible spéciale pour chaque distance de tir, cible en général trop petite et subdivisée arbitrairement en un certain nombre — 8, 9, 10 — de zones concentriques, dont la valeur était marquée en points.

Ce système avait pour grave défaut, tout d'abord son arbitraire et son manque de logique, mais surtout de favoriser les bons tireurs et de décourager les médiocres et les commençants.

Suivant le principe admis par le nouveau règlement de tir belge, que la *Revue militaire suisse* a examiné en détail dans ses livraisons de février et mars 1905, le comité exécutif du grand concours de cette année, a vivement discuté la question des grandes et des petites cibles. Il en est résulté l'adoption du panneau de $2^m10 \times 2^m10$, les installations du stand de Bruxelles ne permettant pas l'usage de la cible de 2^m40 de hauteur sur 2^m10 de largeur en usage dans les champs de tir de l'armée. Le nouveau blason sera utilisé à toutes les distances.

Chez nous, les intructeurs de tir et les tireurs, soucieux d'encourager les débutants et les maladroits, se sont bien vite ralliés au principe de la grande cible. La recrue, soutenue par la mise en cible de toutes ses balles se sent bientôt à l'aise ; la confiance en soi augmente et donne le calme nécessaire pour centrer les coups. Le tireur qui ne connaît qu'imparfaitement son arme, ou qui n'apprécie pas suffisamment l'effet du vent, voit sa première balle en cible lui donner nettement l'idée de la correction à faire. Jadis, une « brosse » signalée approximativement par le marqueur, ne donnait que des indications très vagues sur les déviations produites. A la première succédait une deuxième, puis une troisième « brosse », et avec elle le dépit et le découragement.

Dans les séries fixes surtout, où le nombre de balles en cible joue un rôle très important, il sera fort avantageux de tirer sur une grande cible. Le *un* de la grande cible (zone extrême) qui, pour la petite cible, aurait été une « brosse », sert ici de balle de réglage. Et puis, le tireur garde toujours l'espoir d'arriver avec ses quatre dernières balles en cible.

Ce qui semble corroborer cette opinion, ce sont les points formidables amenés à 200 et 300 mètres sur la nouvelle cible par les tireurs gardes civiques et les amateurs qui ont fait usage du nouveau genre de cible au Tir natonal de Bruxelles.

Cependant, les dimensions des 9, 8, 7 et 6, sont sensiblement les mêmes que jadis. Mais l'effet bienfaisant de la grande cible se fait sentir même chez les virtuoses du tir.

Autrefois, avec la petite cible et par un vent assez fort, on était assez souvent obligé de viser en dehors du panneau, sur un point du gazon. Le résultat de cette correction était d'obliger à viser guidon noir sur fond vert, foncé. Incontestablement, la visée était beaucoup plus difficile.

Ajoutons à cela, qu'avec la grande cible, tout le cran de mire se trouve sur du blanc et, pour une raison analogue à celle qui vient d'être indiquée les écarts en hauteur sont forcément moins fréquents.

Les tireurs consultés semblent tous fort satisfaits de cette innovation, et

les rapports demandés aux chefs de la garde civique, sur cette question, ont été à peu près tous favorables à la cible de 2m10.

Il reste toujours loisible aux forts de centrer leurs coups et de s'offrir de belles séries de visuels indispensables pour les classements de choix.

Cette innovation a tellement plu à certains tireurs, que nous entendions dernièrement l'un d'eux demander que, pour le match international, les cibles de 1 mètre sur 1 mètre soient collées sur des châssis de fond blanc, de 2m10 sur 2m10.

C'est, en outre, une très grande simplification pour le service de la cible-rie, qui est ordinairement surchargé pendant les grands concours. L'idéal est de n'avoir qu'une seule cible pour tous les tirs et concours, ce qui s'obtient logiquement par l'adoption intégrale du principe du nouveau règlement de tir belge : le zéro ou la rose au centre, avec points croissants d'erreur ou points perdus, du centre vers la périphérie de la cible. Cette année encore, pour les concours publics et les concours gardes-civiques, l'ancien procédé de numérotage sera conservé. Pour les concours militaires — entre membres de l'armée active — on fera usage de la nouvelle méthode et en observant complètement les règles de tir en usage dans l'armée. [1]

Il a été institué, cette année, un concours spécial intitulé « prix de l'armée », qui s'effectuera entre les dix-neuf régiments d'infanterie de notre armée — chaque corps est représenté par une délégation de dix tireurs — chaque concurrent brûle vingt cartouches d'affilée à 300 mètres, et vingt à 500 mètres. On totalise les points perdus par les tireurs et par les régiments. Le prix est décerné au corps qui a perdu le moins de points ; il consiste en une médaille d'or, une œuvre d'art et une somme de 800 francs — l'œuvre d'art ne reste la propriété du vainqueur que pendant un an — elle reviendra au bout de 25 ans, en 1930, au régiment qui aura obtenu le plus de fois le « prix de l'armée ».

Dans les autres « concours militaires », les concurrents tirent cinq balles à 300 mètres et cinq à 500 mètres ; on additionne les points perdus dans les deux séries. L'infanterie et le génie, la cavalerie et la gendarmerie, l'artillerie de forteresse et le train, forment trois catégories différentes. Tous les officiers, quelle que soit leur arme, concourent entre eux au fusil Mauser.

[1] La cible en usage est décrite fig. 3 et page 132 de la *Revue militaire suisse*, du mois de février 1905.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Bruits de guerre. — La préparation de notre armée. — Le tir du fusil et du canon. — Changements dans le personnel.

A tort ou à raison, nous avons eu une grosse alerte qui a failli dégénérer en panique. On ne saurait dissimuler qu'un frisson d'affolement a passé dans les milieux gouvernementaux et parlementaires, dans le public, dans l'armée. On s'est vu au moment d'en découdre avec l'Allemagne, au moment où on s'abandonnait à la douceur de vivre en pleine sécurité. La surprise a été vive et pénible. Peut-être s'est-on plu à laisser courir les bruits pessimistes avec l'arrière-pensée que la divulgation de notre faiblesse attiédirait l'ardeur chauvine des « patriotards ». Toujours est-il qu'on a eu l'air de croire que, en cas d'agression, notre armée n'eût pas été prête et en état de résister. Matériel médiocre, approvisionnements insuffisants, personnel démoralisé : tel est le thème sur lequel, les passions politiques aidant, des députés et des journaux nationalistes ont brodé à qui mieux mieux. Et, comme je le disais, on semble avoir pris un certain plaisir à les y encourager.

Il faut pourtant mettre les choses au point et envisager la vérité, sans se laisser aller à des partis pris.

Eh bien, la vérité, c'est que nous sommes en mauvaise posture par le fait de notre situation. La forme de notre frontière, la constitution de notre réseau de voies ferrées, la position de notre capitale, nous créent, par rapport à nos voisins, une infériorité aussi manifeste que regrettable.

Mais cette infériorité, tout le monde la connaît : eux, nous, d'autres encore. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier, ce qu'elle sera demain. Assurément, on s'est efforcé de porter remède au mal dont nous souffrons. On y a réussi en partie ; mais pouvait-on, pour ne citer que ce détail, empêcher nos lignes de chemins de fer de venir converger à Paris ? Pouvait-on multiplier les ouvrages de fortification ou renforcer ceux qui existent ? Peut-être eût-on pu faire plus qu'on n'a fait ; mais il ne faut pas se dissimuler que le danger est grand, que les palliatifs sont et resteront toujours insuffisants.

Il serait exagéré de dire que toutes les mesures qu'il était humainement possible de prendre, on les a prises, que tout est prêt jusqu'au dernier bouton de guêtre. Mais il est aussi faux et tout aussi coupable de prétendre que la désorganisation de notre armée est complète. Notre outillage est, dans son ensemble, excellent ; nos approvisionnements sont considérables, et le moral de nos troupes est aussi bon qu'il l'a jamais été. Les doctrines antimilitaristes ont bien trouvé des adeptes dans les rangs de l'armée ; mais ils restent isolés, et nous n'avons pas à craindre le « coup d'Odessa ». Il est certain aussi que nos soldats n'ont pas le fanatisme, le mépris de la mort, l'indifférence à la souffrance, que nous admirons si fort chez les belligérants

de Mandchourie. Mais quelle est la nation européenne que l'habitude du bien-être et le développement de la civilisation n'ont pas amollie ?

Ce n'est pas, encore un coup, que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il n'y ait pas de progrès à réaliser. Preuves en soient les critiques qu'il m'arrive de formuler. On s'accorde à trouver mes chroniques sévères. (Je n'ajoute pas : mais justes.) En tout cas, ma sévérité me donne le droit de louer aujourd'hui, et de dire que nous avons fait beaucoup, que nous avons fait énormément.

— Alors, dira-t-on, pourquoi se plaindre si souvent et maugréer ?

— Hé ! Tout simplement parce que les résultats, si considérables soient-ils, ne répondent pas à l'effort, lequel a été et est encore colossal. Je dis bien : colossal. Trouvez donc un autre pays au monde qui consacre pendant deux ans — vous entendez bien : deux années pleines, d'affilée, sans compter le reste, — toute sa jeunesse valide au service des armes: toute sa jeunesse valide, sans aucune exception. L'Allemagne, pour ne parler que d'elle, est loin de compte avec nous. Mais je suis prêt à reconnaître que nous ne tirons pas tout le parti possible du sacrifice immense auquel la nation se soumet. Il y a des fuites, des gaspillages, et la déperdition qui se produit diminue le rendement. Huit, avec un déchet du centième, c'est mieux que dix avec un déchet du quart ou du tiers. Ce qui est coupable, et ce que je blâme, c'est ce que nous éprouvions, avec des effectifs plutôt trop forts, une trop forte moins-value. Ce qui est coupable, et ce que je blâme, c'est que, par légèreté, nous jetions parfois des atouts que nous avons en mains. Il y a des riches qui sont dépensiers, et qui se ruinent ; il y a des pauvres qui sont économes, et qui s'enrichissent. Le micux, c'est d'avoir de la fortune et de la faire fructifier. Mais c'est là un art auquel les Français se montrent souvent inaptes.

Nos approvisionnements sont très complets, disais-je, et notre matériel est excellent. Par contre, il faut bien avouer que nos règlements laissent à désirer, et que ni l'instruction des troupes, ni celle des cadres, n'utilise tous les trésors d'intelligence, d'activité, de spontanéité, de vigueur, qu'il y a dans notre race. Nous valons mieux que nous n'avons l'air de valoir. Il y a dans les rangs des ressource latentes, comme on s'en est aperçu sous la première République et aussi en 1870, au lendemain de Sedan.

Faut-il regretter qu'on ne les mette pas mieux en valeur dès le temps de paix ? Pour ma part, je le regrette ; mais je ne puis me dissimuler que, si on ne laissait pas inactifs ces éléments de puissance, on reconnaîtrait bien vite que la France dispose d'une force considérable : cette constatation entretiendrait l'esprit belliqueux, et notre pays se trouverait entraîné à des aventures que mieux vaut sans doute qu'il ne recherche pas. A cet égard, autant vaut donc que nous ne nous rendions pas compte de ce dont nous sommes capables.

Mais je persiste à croire que nous sommes capables de beaucoup. Nous avons un fusil excellent et des réserves de munitions amplement suffisantes, sinon surabondantes, car l'excès en tout est nuisible, et on hésite à mettre hors de service, pour les améliorer, des munitions dont les magasins regorgent. Nous avons un canon merveilleux (non seulement pour la guerre de campagne, mais pour les sièges et la défense des côtes), et ces canons sont largement pourvus de cartouches. Seulement — et c'est là le point faible — notre fantassin pourrait être meilleur marcheur et meilleur tireur; notre artillerie pourrait connaître mieux son métier.

On n'a d'ailleurs pas attendu les événements de ces derniers jours pour améliorer la valeur professionnelle de notre armée. Les lecteurs de ces chroniques savent qu'on travaille beaucoup chez nous, pas toujours très bien, parfois tout à fait à côté, mais enfin avec zèle et continuité, ce qui est d'autant plus méritoire que la continuité est souvent difficile et que le zèle n'est pas toujours encouragé.

* * *

De cet inlassable labeur, voici deux témoignages qu'on ne saurait négliger ou passer sous silence : c'est la nouvelle (ou plutôt la future) *Instruction sur le tir de l'infanterie*, élaborée par le comité technique de l'infanterie ; c'est la *Note* du comité technique de l'artillerie *sur les écoles à feu*.

On sait que, dans l'une comme dans l'autre, directement ou indirectement, le général Percin est pour beaucoup. Très laborieux, très actif, il a contribué dans une large mesure aux progrès de son arme, et il s'est donné pour tâche si peu préparé qu'il y fût, d'appliquer au fusil, ce qu'il avait fait pour le canon. Membre du comité technique de l'infanterie, président de la commission chargée de l'étude du tir, il a donné une vive impulsion à ses travaux et il les a orientés dans le sens où il avait déjà dirigé l'artillerie. Le résultat de ses efforts sera un Règlement dont la rédaction est déjà très avancée. J'ai pu en lire l'avant-propos et me renseigner sur l'esprit dans lequel il est conçu. Sauf, donc, à y revenir quand il aura paru, je crois devoir vous indiquer ici ce qui m'a le plus frappé.

Et, d'abord, dans ce Règlement sur le tir, le tir n'occupe plus tout à fait la première place. Sur le char du triomphateur romain, un esclave se tenait qui murmurait de temps en temps à l'oreille du héros : « Souviens-toi que tu n'est qu'un homme ». Eh bien ! le tir ne doit plus régner en maître : il ne saurait être que le serviteur, le très humble serviteur de la manœuvre. Alors qu'en 1895 on le considérait — je cite le texte officiel d'alors — comme « la partie *la plus importante* de l'instruction », il n'en était plus, sept ans après, qu' « une des parties les plus importantes ». Aujourd'hui, nouvelle dégringolade. Le voici subordonné au rôle tactique de la troupe et à son approvisionnement en munitions.

Cette modification, qui n'a l'air de rien, entraîne des changements notables, non pas dans la manière de se servir du fusil, ni dans la façon de se poster (quoique les positions debout et à genou soient presque définitivement abandonnées), mais dans le mode d'exécution des feux de guerre.

Comment, en effet, l'infanterie s'y prend-elle, à l'heure actuelle, pour ses tirs de combat ? A peu près comme l'artillerie naguère. L'officier directeur du parc (ou celui qui lui correspond) dispose sur une crête des objectifs très visibles représentant des ennemis debout. On ne se met pas en peine de les placer dans une formation rattachée à une situation déterminée, pas plus que de les abriter, de les dissimuler. Leur front est toujours perpendiculaire à l'axe du champ de tir. La troupe n'a donc qu'à agir droit devant soi, et, même si le thème de l'exercice est donné, elle ne s'en préoccupe pas le moins du monde. Elle est au tir, elle fait du tir. Quand elle est à la manœuvre, elle fait de la manœuvre.

J'avoue que, pour ma part, je ne désapprouve pas cette décomposition. Elle me paraît éminemment didactique. Machiavel (à moins que ce ne soit Louis XI) disait qu'il faut diviser pour régner. Je crois que les grands pédagogues recommandent de diviser pour enseigner.

Quoiqu'il en soit, le nouveau Règlement proteste contre ces errements. Il veut qu'on place les deux partis — les troupes amies en chair et en os, les troupes ennemies en carton, en voliges ou en toute autre matière inerte, — dans des situations vraisemblables, analogues à celles qu'on peut supposer qui seraient occupées sur un vrai champ de bataille. Ceci fait, la manœuvre se déroulera comme dans la réalité. Je dis bien : la manœuvre, et non le tir, celui-ci n'étant qu'un épisode de celle-là, qu'une de ses formes.

Donc, les objectifs seront dissimulés : on en mettra derrière des arbres des haies ; on en couchera dans des sillons ; leur front sera irrégulier, découpé en dents de scie ; il sera oblique par rapport à la ligne de tir.

Les exercices pourront être exécutés à balles dans les camps d'instruction, à blanc sur n'importe quel terrain dans les environs des garnisons.

Il ne me semble pas que ces idées soient bien neuves ni qu'elles soient bien justes. Quant à l'impossibilité qu'éprouvera le capitaine à diriger les feux de sa compagnie, personne ne la conteste. On admet sans difficulté que cette direction incombe aux lieutenants. Ai-je besoin de rappeler les théories émises par le lieutenant Petit sur les devoirs du chef de section? Le futur Règlement poussera la décentralisation plus loin encore. Il suppose, il prévoit que, dans certains cas, le chef de section sera impuissant à conduire le feu ; il faudra alors que les gradés subalternes et, à leur défaut, les soldats eux-mêmes fassent le nécessaire. Dès qu'ils connaîtront le but à battre, ils devront, agir par eux-mêmes. D'où, nécessité de définir parfaitement les objectifs, d'évaluer exactement les distances, et cela par des moyens simples, à la portée de toutes les intelligences et, comme on le dit

de toutes les bourses. Et en avant la méthode des travers de main (dont la *Revue militaire suisse* a parlé en octobre 1902, page 832). En avant les quatre sous (dont elle a parlé en janvier dernier, page 86) ! En avant, l'emploi, comme stadia, du guidon, qui couvre un homme debout à 400 mètres) !

Bref, le nouveau Règlement, tout en mettant en relief le rôle considérable qui incombe aux chefs, s'efforce d'obtenir que les hommes puissent se passer de ces chefs.

Il contient aussi sur les tirs d'instruction et d'application des prescriptions nouvelles ; mais j'en ai dit assez pour montrer l'intérêt qu'il présente. Nul doute qu'il mérite un article de fond, et, dès lors, il me semble inutile d'entrer dans le détail.[1]

* * *

J'en dirai autant de la Note du 22 avril dernier sur les écoles à feu exécutées en 1904.

On sait que, chaque année, le comité technique de l'artillerie résume, dans un document de ce genre, les observations recueillies au cours des exercices de l'été précédent, qu'il en tire la moralité, si on peut employer ce mot, et qu'il détermine l'orientation à donner aux exercices à venir. C'est donc, en somme, le guide de l'artilleur : un guide constamment tenu à jour.

Aussi y a-t-il un intérêt considérable à le consulter, et, puisque la question est pour la Suisse d'une actualité presque poignante, je vous envoie, pour vous permettre d'en faire une analyse détaillée, l'exemplaire que j'ai pu me procurer de la Note dont il s'agit. J'y ai remarqué, entre autres innovations, que les arrière-trains de caissons vont être aménagés pour transporter une pioche et une serpe, celle-ci destinée à dégager les haies, arbustes ou broussailles qui peuvent gêner la visée après la mise en batterie. D'autre part, on étudie un dispositif qui permette de débarrasser les servants de leurs mousquetons pendant le tir.

Il semble qu'on préconise aujourd'hui le tir masqué à l'exclusion de tout autre. Déjà le Règlement du 16 novembre 1901 faisait remarquer qu'« il y a grand intérêt » à se défiler. Mais on va plus loin maintenant, et on prescrit de ne pas hésiter à se défiler, hors le cas où il est nécessaire de battre les pentes en avant et le cas où on doit lier ses mouvements à ceux de l'infanterie.

[1] En relisant les épreuves de cette chronique, je m'aperçois d'une omission qu'il me semble urgent de réparer. Le corollaire des considérations qu'on vient de lire est la suppression (la re-suppression, devrais-je dire) de Ecoles régionales de tir, l'Ecole normale du camp de Châlons subsistant seule comme établissement d'expériences. C'est le général Mercier qui va être content ! Moi, j'avoue que je ne le suis pas, et que cette mesure que j'ai blamée en juin 1898 (page 361), me semble encore aujourd'hui blâmable.

Il faut voir là, je pense, une conséquence des expériences faites en Mandchourie. Je crois avoir déjà signalé le parti excellent que les Russes avaient tiré du télomètre du commandant Aubry pour exécuter des tirs masqués. Les Japonais ont recouru à des procédés analogues, et il faudra bien qu'on en vienne à pratiquer couramment le pointage indirect, si déplaisant qu'il parût naguère aux artilleurs de la vieille école. On aurait cru qu'ils voyaient une sorte de déloyauté ou de lâcheté à ne pas s'exposer aux vues et aux coups. Ils raisonnaient comme le général Zukow qui, dans son Histoire de la guerre de 1870-71, s'exprime ainsi :

Nos troupes peuvent s'aligner, en rase campagne, contre n'importe quelle armée européenne. Les Russes n'ont nul besoin, sans une nécessité toute particulière, de s'abriter derrière des remparts, de s'entourer de fossés. Il y aurait même quelque ridicule à dissimuler derrière des remblais ces belles lignes de troupe si bien ordonnées !

Il vient de leur en cuire, de professer ces théories-là. Il est vrai que ce n'est pas à une armée européenne qu'ils ont eu affaire. Ils ont vu qu'il y avait « une nécessité toute particulière » à se dissimuler chaque fois qu'on le pouvait. Et la leçon qu'ils ont reçue n'a pas été perdue pour nos généraux. Allons! tant mieux !!

* * *

Des mouvements assez importants ont eu lieu dans le personnel.

Et d'abord, on a replacé les généraux de brigade à la tête de troupes appartenant à leurs armes respectives. Pendant longtemps, ç'a été une mode d'envoyer un excellent cavalier commander médiocrement de l'artillerie, un excellent fantassin commander médiocrement de la cavalerie. Au vieux dicton : « A chacun son métier, » s'était substituée la formule : « A chacun, autre chose que son métier. »

On avait pour but d'empêcher que les généraux se spécialisassent, et on leur faisait faire un apprentissage qui ne laissait pas de nuire à la troupe sur laquelle ils s'essayaient. Cette épreuve, par surcroît, portait atteinte au prestige du commandement, en montrant les insuffisances professionnelles d'hommes déjà arrivés très haut dans la hiérarchie. On a tort, d'ailleurs, de considérer la brigade comme une unité mixte à la tête de laquelle il y ait lieu de placer un officier « général » : un officier « particulier » à l'arme peut seul en tirer un bon parti.

Pour toutes ces raisons — que j'ai bien des fois invoquées, — je ne puis que me réjouir de la mesure qu'on a prise de mettre les cuisiniers à la cuisine et les cochers sur le siège : la maison marchera mieux ainsi. Mais que dites-vous de ces déplacements opérés à la veille d'une mobilisation? Et ne trouvez-vous pas qu'ils étaient à la fois nécessaires et inopportuns, c'est

à-dire, en définitive, condamnables? Ce n'est pas au milieu du gué, ni même en y entrant, qu'on devrait avoir besoin de changer d'attelages.

Donc, j'approuve les mutations qui viennent d'être faites pour rétablir les choses dans l'ordre normal. Espérons que la leçon profitera.

Le général Lebon vient d'être nommé au commandement du Ier corps d'armée, devenu vacant par la mort subite du général Laplace, officier dont on disait grand bien, malgré que certains détails de son existence intime ne fussent pas à l'abri de tout reproche.

Le général Lebon sort de l'artillerie. Il passe pour avoir eu de la valeur, mais pour en avoir un peu perdu dans les missions qu'il a remplies à l'étranger. Il a été longtemps attaché militaire à La Haye. Précédemment, il avait été au Japon, comme instructeur de la jeune armée qui vient de faire si brillamment ses preuves. Il s'est montré, en cette circonstance, bon instructeur. Plus tard, il s'est montré bon prophète. Il écrivait en 1897, dans la *Revue d'artillerie :*

> Le jour où le Japon aura développé ses forces militaires et ses forces navales en proportion de ses quarante millions d'habitants, ce jour-là, il ne sera plus seulement, comme il est actuellement, inattaquable chez lui, il deviendra une puissance offensive avec laquelle il faudra compter très sérieusement.

Il me semble que la Russie a dû compter très sérieusement — lugubrement, même! — avec lui. Et celui qui a écrit ces lignes me fait l'effet d'y voir ou d'y avoir vu très juste. Je pense que, avec ces qualités d'esprit, il a repris ce que les voyages avaient pu lui faire perdre et qu'il sera un bon commandant de corps d'armée.

Ai-je jamais eu l'occasion de nommer ici le général Lallement qui, lui aussi, a été un bon commandant de corps d'armée? L'an dernier, il fut victime d'un accident (asphyxie par un appareil de chauffage), et il ne s'en est jamais bien remis. Il vient de mourir étant au cadre de réserve.

Le ministre a rappelé à l'activité le général Bonnal qui, il y a trois ans, avait été relevé du commandement de l'Ecole de guerre. Le général Bonnal est, comme on sait, un écrivain militaire distingué, un de nos théoriciens les plus estimés.

En même temps qu'on le réintégrait en le plaçant, non dans les troupes, mais au comité technique de l'infanterie, on hésitait à faire bénéficier d'une mesure de clémence analogue le général Peigné, destitué du commandement du 9e corps pour avoir demandé aux loges maçonniques des renseignements sur ses subordonnés et surtout pour avoir tenu trop grand compte de ces renseignements.

On a voulu qu'il bénéficiât non plus d'une sorte d'amnistie morale, selon

le mot dont s'était servi M. Rouvier en prenant le pouvoir, mais d'une véritable amnistie légale, et le Parlement a été saisi de la question.

Aussitôt qu'elle sera résolue, on lui rendra sans doute sa plume blanche, mais il y aura à trouver la place qui lui convient. On ne veut pas le remettre en contact avec les troupes. On songe depuis longtemps à lui donner la présidence du comité d'artillerie. Malheureusement le général Borgins-Desbordes y est, et il prétend y rester. Peut-être créera-t-on un poste spécial, une direction des étapes et des services de l'arrière, fonction à laquelle ón attribuerait la plume blanche. C'est à cette préoccupation qu'on rattache une proposition de M. Messimy, proposition dont je reparlerai plus loin.

N'était que, en le privant de la plume blanche, on lui imposerait une déchéance véritable, il aurait pu être appelé au commandement de la place de Paris en remplacement du général Niox qui sera admis le 2 août au cadre de réserve. Au surplus, le somptueux appartement de l'Hôtel des Invalides est réservé au général Dubois, secrétaire général de la présidence de la République.

Ce n'est pas sans émotion que j'enregistre la prochaine disparition d'une des plus belles intelligences que je connaisse. Le général Niox a une distinction d'esprit, des qualités de cœur, une jeunesse, une faculté de travail, une puissance de compréhension, qui font de lui un officier tout à fait exceptionnel. Quel n'eût pas été son rôle s'il n'avait été paralysé par une surdité presque complète! Il pouvait aspirer légitimement aux plus hautes situations: ses capacités et ses qualités militaires le lui eussent permis. S'il ne nous reste pas comme général, il nous restera sans doute comme écrivain, et j'aurai occasion de reparler de lui, peut-être même pour le contredire, car il s'en faut que nous jugions les choses, lui et moi, de la même façon.

Le général Mercier-Milon remplace, à la tête de la Direction de l'infanterie, le général Castex appelé à commander une division (et qu'il ne faut pas confondre avec le général Hubert de Castex, quoique celui signe simplement « Castex » les livres dont j'ai parlé il y a deux mois, page 399).

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les crédits militaires. — Stations mobiles de télégraphie sans fil. — Une nouvelle cible électrique.

Pendant les mois du printemps la chronique militaire italienne n'a pas eu de nombreux ni de bien importants événements à enregistrer. Le plus important est la discussion des nombreux crédits pour l'armée qui a surtout

retenu l'attention publique. Au moment de la constitution du dernier cabinet, le ministre de la guerre, général Pedotti, avait déclaré qu'il ne conserverait son portefeuille qu'à la condition d'obtenir de la Chambre une augmentation du budget de la guerre. Il en a déposé la demande dans la dernière session parlementaire. Il a démontré l'impossibilité de conserver les forces organiques strictement nécessaires à la défense de la nation sans consentir à de nouveaux sacrifices financiers, les ressources indispensables ne pouvant être obtenues par la réalisation d'économies dans d'autres branches de l'administration.

L'exercice de 1905/1906 est le dernier de la période pour laquelle a été consolidé le budget actuel du ministère de la guerre. Dès l'année prochaine on sera obligé de voter un nouveau budget plus en rapport avec les exigences de la défense nationale. Cette perspective rendait superflu de s'engager dans une discussion approfondie, qu'il aurait fallu renouveler dans une année. Le ministre s'est donc borné à réclamer une augmentation de 12 millions du budget ordinaire de l'exercice 1905/1906 et une augmentation de 30 millions du budget extraordinaire. Ces augmentations ont reçu l'approbation de la grande majorité de la Chambre. La première servira principalement à l'incorporation des recrues dans les régiments au mois de décembre au lieu du printemps, cela pour le grand avantage de l'instruction des troupes et de l'ordre public si gravement troublé par les grèves ces dernières années. Les crédits du budget extraordinaire seront affectés au réarmement de l'artillerie et à commencer les travaux de fortification à la frontière orientale. Ces derniers exigeront du reste une somme beaucoup plus importante, que l'on évalue à une centaine de millions de francs.

A la fin de la même session parlementaire une demande de crédits extraordinaires a été introduite pour la marine. Les derniers faits de guerre ont rendu évidente la nécessité de mettre toute son énergie à préparer la défense de la patrie et à accepter dans ce but les plus grands sacrifices.

* * *

On est en train de préparer les manœuvres qui commenceront à la fin du mois prochain et dont les principales se dérouleront entre Naples et Rome. On y fera, entre autres, un large emploi de la télégraphie sans fil, l'expérience ayant démontré les merveilleux résultats qu'elle peut procurer en campagne. Ces jours-ci, des essais sont poursuivis à Rome, au parc du génie, pour adapter la télégraphie sans fil à des ballons captifs trainés par des voitures. Les appareils sont à terre, dans la voiture, et le câble qui retient le ballon est utilisé pour la transmission et pour la réception des messages. Ces essais ont donné jusqu'ici des résultats très satisfaisants, la transmission se fait sans encombre; et comme il suffit d'une voiture à deux ou à quatre chevaux et d'un petit ballon, les stations possèdent une grande

mobilité, se déplacent facilement, suivent les troupes de près et peuvent s'établir rapidement même sur une position accidentée.

* * *

On vient de construire et d'expérimenter une cible électrique pour les exercices de tir. On tire avec l'arme au chevalet et la cible indique le point touché. Cette cible peut servir avec avantage pour l'instruction du pointage aux recrues. Elle est très commode en ce qu'on peut s'en servir dans les casernes sans inconvénient. Jusqu'ici on a gardé le secret sur le mode de construction, mais il n'est pas difficile de l'imaginer. Je vous tiendrai au courant.

* * *

La transformation de notre artillerie de campagne continue à préoccuper l'opinion, non seulement de l'armée, mais du public qui s'intéresse à la défense nationale. Le *Popolo Romano* résume l'état de la question.

La loi du 5 mai 1901 consacra une somme de 60 millions à la réfection du matériel de l'artillerie de campagne, cette somme devant être dépensée en une période de six années se terminant en 1906. Ces 60 millions étaient imputés au budget extraordinaire, lequel était consolidé, pour la période de six ans indiquée ci-dessus, à 16 millions par an.

Sur les 60 millions mis à la disposition du ministre pour la réfection du matériel de l'artillerie de campagne, il n'en a été dépensé jusqu'à présent que 30 millions, il reste par suite 25 millions disponibles, en chiffre rond. Avec les 35 millions dépensés, on a mis en service 99 batteries de campagne de 75-A, 6 batteries à cheval du même matériel et toutes les batteries de montagne de l'armée active et de la milice mobile. Il reste à fabriquer 145 batteries de campagne, et il est bien évident que les 25 millions disponibles sont absolument insuffisants. Actuellement il est impossible d'établir avec précision la somme à laquelle se monteront les crédits supplémentaires nécessaires pour la transformation complète de tout le matériel de l'artillerie de campagne, car la question de l'affût n'est pas encore résolue.

Cette importante question du renouvellement de tout le matériel de campagne a été traitée à la Chambre, par le ministre de la guerre, avec toute l'ampleur désirable. Le général Pedotti avait même pris soin de faire venir, à Montecitorio, des modèles de canons et d'affûts, que des officiers d'artillerie montraient et expliquaient aux députés.

Le ministre de la guerre a commencé par déclarer que l'on avait été au plus pressé, dans cette transformation, et que l'on avait remplacé toutes les pièces de 75-B, qui n'étaient plus à hauteur des progrès de la balistique actuelle. La transformation du matériel de 87-B devait venir ensuite.

Dans ces conditions, on commença immédiatement la fabrication du nou-

veau matériel ; l'affût rigide fut adcpté pour l'artillerie de campagne et pour l'artillerie à cheval, tandis que, pour l'artillerie de montagne, on adoptait un affût se démontant en plusieurs parties. A la fin de l'année 1902, la fabrication était suffisamment avancée pour que l'on pût remplacer tout le matériel de 75-B.

Depuis lors, les études ont porté sur le recul sur l'affût. L'Italie s'est mise résolument à l'étude.

Le général Pedotti annonce qu'il considère comme imminente la solution définitive du problème. Lorsque le nouvel affût sera adopté, il faudra trois années pour achever la transformation totale du matériel de l'artillerie de campagne, mais il n'est pas encore possible de pouvoir déterminer quelle sera la dépense à faire.

Le ministre termine son discours en disant qu'il ne juge pas à propos de répondre à une question que lui a posée la commission du budget, pour savoir si l'adoption d'un nouveau matériel à déformation n'aurait pas pour conséquence l'adoption d'un calibre inférieur à 75 millimètres.

BIBLIOGRAPHIE

Aide-mémoire de campagne à l'usage des officiers de réserve d'artillerie, 1 vol. in-12 allongé de 191 pages. Paris, Berger-Levrault & Cie, 1904. — Prix, 3 fr. 50.

Publié sous les auspices de la Réunion des officiers de réserve d'artillerie au cercle militaire de Paris, cet opuscule se compose de 3 planches en couleurs et 155 figures avec du texte, très peu de texte : c'est surtout par l'image que les rédacteurs de cet aide-mémoire ont voulu rappeler tout ce que doit savoir un officier d'artillerie de campagne. Des légendes concises et de ce qu'on pourrait appeler, des renseignements condensés, du Règlement réduit en Liebig, ont permis de réunir dans un volume restreint une foule de données très utiles. Je n'oserais dire que, sous cette forme, ceux qui ne savent pas peuvent apprendre. Mais le but de cette excellente publication est de « rappeler » à ceux qui savent déjà. E. M.

Guide du gendarme, par le capitaine IGERT, commandant l'arrondissement de gendarmerie de Pointe-à-Pitre. 1 vol. in-12 de 433 pages. Paris, Garnier frères. 1905.

Ce livre est bien imprimé ; il se présente bien. Mais il ne peut intéresser que les gendarmes français, et encore hésiteront-ils peut-être à l'acheter, car il y manque pas mal de renseignements et certains de ceux qu'il renferme sont sujets à caution.

Remarquons enfin que pour « guider » les gens, il ne suffit pas de résumer des règles. Il importe plus encore, — ou, tout au moins autant, — de dire comment elles doivent être comprises, interprétées, appliquées.

E. M.

Mes souvenirs. La guerre contre l'Allemagne (1870-71), par le général Baron FAVEROT DE KERBRECH. 1 vol. in-8. Paris 1905. Plon, Nourrit & Cie, éditeurs.

Ce volume reproduit une série de récits parus dans le *Gaulois* et complétés par l'auteur. Ce sont des notes écrites au jour le jour, du 25 juillet 1870 au milieu de mars 1871. Au moment de la déclaration de guerre, l'auteur était attaché comme officier d'ordonnance au général Fleury, grand écuyer de l'Empereur. Le 25 juillet, ayant été nommé écuyer de Napoléon, il se rend au quartier général. Là, il sera admirablement placé pour juger, sinon de toutes choses, au moins de beaucoup d'hommes. Il n'en faut pas toujours autant pour colorer un récit. Plus tard, il servira comme officier d'ordonnance du général Ducrot, et dans cette situation, également, il aura des souvenirs à moissonner.

Des notes rapides comme celles que peut prendre un officier en campagne, sous le coup d'impressions vives et d'émotions poignantes ne sauraient avoir la précision de documents historiques, mais en revanche, elles ont la saveur des choses vues et l'animation des évènements vécus. Et comme le général Faverot de Kerbrech écrit d'une plume alerte, son volume se lit avec une grande facilité.

L'histoire, d'ailleurs, trouve à y glaner. Le récit de la bataille de Sedan, par exemple, est invoqué par les chercheurs de problèmes à résoudre. « Le général Ducrot m'envoie dire à Galiffet de charger sans retard... écrit l'auteur. C'est donc bien Galiffet qui commanda la fameuse charge... De leur côté, les partisans de la retraite sur Mezières invoquent le témoignage du général Faverot de Kerbrech pour établir la viabilité du bois de la Falizette, conséquemment la possibilité du mouvement ordonné par Ducrot.

On a cependant l'impression, dans ce dernier cas, d'un chapitre n'appartenant pas à ceux que l'auteur griffonait chaque soir sur son cahier rouge. A certaines expressions, à la tournure du récit, il semble qu'il s'agit moins d'une improvisation que d'une reproduction partielle d'autres sources, la *Journée de Sedan* du général Ducrot, par exemple, ce qui ôte au témoignage beaucoup de sa valeur.

Une question plus intéressante encore est celle de l'attitude du Tzar Alexandre II au début de la guerre. Notre auteur rapporte une conversation à laquelle il prit part en 1878, et dans laquelle le général Fleury qui, en 1870 était accrédité auprès du Tzar, raconta les démarches faites par lui, auprès de ce dernier, pour obtenir une intervention en faveur du maintien de la paix. La dernière de ces démarches fut tentée au lendemain de la célèbre dépêche d'Ems.

« Il (Napoléon) télégraphia au général Fleury de se rendre sans retard auprès de l'empereur Alexandre, de lui démontrer que le comte de Bismarck avait fait de l'incident d'Ems une relation dénaturée, et de le prier d'écrire à son oncle le roi de Prusse, pour lui faire comprendre combien son chancelier avait volontairement altéré les faits.

« Il était fort tard quand le général Fleury reçut cette dépêche. Il partit aussitôt avec le commandant de Verdière, son aide de camp, pour Tsarkoé-Sélo, où se trouvait la cour. L'empereur Alexandre ne rentra qu'à une heure très avancée de la nuit. Le général Fleury se fit néanmoins annoncer. Il fut

aussitôt reçu. Se faisant l'interprète ému et pressant de sor souverain, le général supplia le Tzar de se laisser convaincre, par l'exposé scrupuleusement exact qu'il fit des évènements d'Ems, du parti pris évident du gouvernement prussien. Alexandre II en fut si vivement impressionné que des larmes lui vinrent aux yeux. Il écrivit sur l'heure au roi Guillaume ».

Ainsi, le Tzar était bien disposé pour la France, mais il était mieux encore disposé pour la Prusse, s'il faut en croire un ouvrage récent, publié sur « *La mobilisation allemande de 1870-71* », par G. Lehmann, conseiller-rapporteur au ministère de la guerre, à Berlin Cet ouvrage paraît mériter toute créance, ayant été élaboré au ministère prussien de la guerre, sur le vu des pièces authentiques. Or, il nous apprend que la Prusse put escompter, de prime abord, l'emploi, non seulement de toute l'armée active, mais encore d'une partie de la landwehr, parce qu'elle était couverte par la promesse de l'empereur Alexandre, au cas où l'Autriche violerait la neutralité, de porter à la frontière autrichienne une armée de 300 000 hommes et de faire occuper au besoin la Galicie.

On voit que les larmes d'Alexandre II sur les méfaits de Bismarck ne l'empêchèrent pas d'adopter des mesures positives favorables à la politique du chancelier.

Les souvenirs du général Faverot de Kerbrech ouvrent ainsi la porte à de nombreuses recherches historiques. C'est un intérêt de plus qui s'attache à leur lecture. F. F,

---

La guerre russo-japonaise, résumé historique et chronologique des événements (tome II), par L. Thiriaux. — Namur, Ad. Wesmæl-Charlier, 1904.

En février dernier (page 168), j'ai mentionné la publication du tome I, allant du 8 février au 4 juillet 1904, j'en louais les nombreuses qualités, mais j'ajoutais que peut être on est en droit de suspecter l'impartialité de l'auteur : « en tous cas, disais-je, il n'est pas tendre pour les Japonais ».

Cette critique n'a pas été sans l'émouvoir, et il consacre l'avant-propos du tome II (lequel nous mène jusqu'au 30 novembre 1904) à se défendre contre l'accusation que j'avais portée contre lui dans les termes — bien anodins, n'est-ce pas ? — que je viens de rappeler.

Il s'en défend en essayant de démontrer que le Japon n'a ni droits, ni intérêts en Mandchourie. Sa discussion échappe à ma compétence : elle est d'ordre politique, historique, géographique, classique, commercial, et nullement militaire.

Donc, il se peut que M. Thiriaux ait raison. Mais je n'ai pas tout à fait tort, je crois, en disant qu'il est prévenu (je ne veux pas savoir si c'est légitimement ou non) contre tout ce que font et disent les Japonais. Le ton de son Résumé l'indique. J'ouvre au hasard, et je tombe sur les pages 48-49 où je lis :

La droite japonaise demandait et obtenait d'Oku l'autorisation d'enlever le Nandaling par une attaque de nuit brusquée. Cette ténacité l'honore, mais, dit une relation officieuse de Tokio, « elle occupa *facilement* le Nandaling ».

Ce « facilement » est un poème d'habileté, puisque la droite japonaise trouva la position vide d'ennemis, à part quelques cosaques laissés pour prévenir de sa marche.

. . . . . .

Les rapports d'Oku donnent une très fausse impression de cette bataille... Il représente la retraite des Russes comme causée par l'attaque de nuit sur Nandaling. Cet embellissement de la vérité, pour ne pas dire pis, n'était pas même adroit, car, deux jours après déjà, le décor de papier qu'il constituait, était percé à jour....

. . . . . .

Un comble, c'est la dépêche communiquée par la Légation japonaise.

N'est-il pas évident que ce n'est pas du « résumé historique et chronologique », cela ? C'est bel et bien de la polémique. J'admets que la critique des textes trouve place dans des notes, mais il me semble qu'il est inutile de mettre dans le corps du texte des passages comme ceux que je viens de citer ou comme celui-ci, que je trouve en tournant la page : « Il faut que les Japonais aient une bien piètre idée de l'intelligence des Européens, pour leur servir de pareilles bourdes ».

Ces réserves formulées, j'ai plaisir à recommander le substantiel travail de M. L. Thiriaux. Le tome II mérite plus d'éloges encore que le tome I, car, pour employer les expressions mêmes de son avant-propos, ses sources se sont élargies, et, cette fois, il a invoqué des témoignages inédits : le recours direct, soit aux revues et journaux russes, soit aux publications japonaises en langue anglaise, le lui ont permis, ainsi que certains documents oraux.

E. M.

En Mandchourie, par M. Georges DE LA SALLE. 1 vol. n-8° de 275 pages. — Paris, Armand Colin, 1905. — Prix 3 fr. 50.

Parmi tant de récits envoyés d'Extrême-Orient par des *war-correspondants*, celui-ci est un des moins militaires assurément, mais des plus intéressants tout de même. Vivant, pittoresque, précis, manifestement sincère et exact, il renseigne peu sur la stratégie et la tactique ; par contre, il constitue un document de réelle valeur pour l'étude psychologique des évènements. Il donne une bien triste idée de l'officier russe auquel la gravité même de la situation n'est point parvenue à communiquer le sens moral. En bon français M. de la Salle fait une exception en faveur des princes Napoléon Murat et Arsène Karageorgévitch.

Ce ne sont point mes sentiments personnels à l'égard de ces deux officiers qui m'entraînent, dit-il, ni même l'orgueil national.

Malgré mon estime et ma sympathie, je ne porterais point un jugement pareil, si l'armée russe entière ne pensait ainsi : quel que soit mon chauvinisme, je ne risquerais pas un démenti facile. Je constate simplement des faits. J'enregistre l'opinion des Russes : deux officiers ont toujours et partout fait leur devoir avec bravoure, avec ardeur, avec savoir et intelligence, et ce sont deux officiers éduqués par nos écoles, dressés par nos régiments.

Il en est d'autres, à coup sûr, il en est même quelques-uns que l'on pourrait leur comparer. Il n'en est pas que les Russes leur préfèrent.

Le relief qu'ont pris, en Mandchourie, le prince Karageorgévitch et le prince Murat est d'ailleurs facilement explicable ; ces élèves de l'armée française possèdent les deux vertus militaires qui, je crois, résument toutes les autres, et dont la majorité des cadres russes est totalement dépourvue : l'esprit militaire et le sens du devoir.

A l'appui de mon dire, et pour ceux qui traiteraient ce dernier jugement de calomnieux, que penser d'officiers supérieurs qui s'enivrent et roulent au ruisseau, avec leurs lieutenants, sous les yeux de leurs hommes ? Que penser d'officiers qui vident la caisse du régiment ou gaspillent l'argent qui leur est confié, qui en font cadeau aux cocottes, aux *sistras* de Tiéling, de Moukden et de Kharbine, ce pendant que les hommes manquent de vêtements ou de bottes, et les chevaux de fourrage ?

Ce sont des exceptions, à coup sûr. Moins rares pourtant que je n'aurais souhaité. Je l'ai déjà dit, et je m'empresse de le reconnaître encore, il y a tous les officiers qu'on ne voit pas, parce qu'ils font leur métier ou tâchent. Mais ceux-là, ce sont pour la plupart des petits, des humbles, qui n'ont pas le temps ni le désir d'intriguer, et qui meurent obscurément, en s'efforçant d'acquérir — sous les balles — ce que l'école ne leur a point appris.

Voilà n'est-ce pas ? qui en dit bien long, et qui le dit très bien. Il y a,

éparses dans le récit pur et simple, dans les descriptions, quelques pages de ce genre qu'enregistreront avec intérêt les militaires épris de psychologie et curieux de connaître l'état d'âme des armées étrangères.

E. M.

La Question macédonienne et les Réformes en Turquie, par VOÏNOV. Un volume in-8°, broché, avec deux cartes, dont une en couleurs. Société française d'imprimerie et de librairie, 15, rue de Cluny, Paris.

Le livre de M. Voïnov est l'un des plus clairs qui aient été écrits sur une question où, jusqu'ici, il semblait que l'obscurité voulue et la partialité consciente aient été de règle. Il arrive à son heure, les événements qui se déroulent dans le proche Orient s'imposant de plus en plus à l'attention des nations civilisées.

Que se cache-t-il dans ce mot de *Macédoine?* qui a pris dans notre langue un sens si caractéristique ; mélange confus, enchevêtrement de races, de nationalités, de religions, de coutumes sur le sol fertile de l'un des plus beaux pays du monde.

M. Voïnov, avec une indiscutable autorité, avec une science consommée, s'attache à nous l'apprendre, débrouillant le chaos, remettant chaque chose en son lieu, levant tous les voiles intentionnellement accumulés, faisant pénétrer partout la lumière à flots.

La partie politique de son travail surtout permet d'expliquer enfin les agitations perpétuelles qui se produisent dans cette contrée et qui n'ont guère d'autre cause que l'application par le gouvernement turc de la vieille et toujours effective formule : *Divide et impera;* car elles proviennent de l'appui périodique qu'il prête, avec une singulière largeur d'idées, aux factions les plus opposées et aux religions les plus antagonistes. Aucune rhétorique, aucune dissertation plus ou moins ingénieuse! Les démonstrations de M. Voïnov sont appuyées sur des preuves irréfutables, sur des documents authentiques, sur des statistiques positives. Et rien n'est plus saisissant — pour n'insister que sur ce point — que la liste, hélas! trop longue des nombreuses et innocentes victimes de la politique à double face de la Turquie, dressée dans ce livre avec un luxe horrible de détails probants! — La conclusion n'est autre que celle-là même de la sage diplomatie de la principauté : la Macédoine ne doit appartenir ni aux Turcs, ni aux Bulgares; elle a droit à l'autonomie.

La guerre universelle (Rêves allemands), roman traduit de l'allemand par MM. Joseph SCHRÆDER et Paul BRUCK-GILBERT. 1 volume in-8° de 394 pages. Paris, Ernest Flammarion. — Prix, 3 fr 50.

Avec de grands airs d'étude sociale, politique, philosophique, stratégique, tactique... et toute la boutique, comme dit l'autre, cette *Guerre universelle* est tout simplement un roman de cape et d'épée, avec tout ce que comporte de romanesque ce genre essentiellement faux : enlèvements, empoisonnements, rencontres providentielles, interventions miraculeuses *ex machinâ*, rien n'y manque.

Je conviens pourtant que tout cela forme un ensemble qui n'est pas sans intérêt, si c'est sans aucune portée. Et j'ajoute que, cette fois, MM. Joseph Schræder et P. Bruck-Gilbert méritent tous les éloges que la *Revue militaire suisse* leur a décernés en novembre 1903 (page 931) sans encourir aucune des critiques qui rachetaient ces éloges.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L^e Année — N° 8 — Août 1905

LES OPÉRATIONS DE NUIT

D'APRÈS LE

Règlement anglais et le dernier volume de Balck

Les opérations de nuit ont été de tout temps et partout discutées; même les simples marches de nuit sont loin d'être approuvées par tous les écrivains militaires. Je n'ai aucunement la prétention de trancher la question et de venir, après tant d'autres, apporter dans le débat les lumières d'une expérience que je ne possède pas. Je me permets seulement de constater que les partisans de ce genre d'opérations n'en ont jamais abusé et que ses adversaires, tels Napoléon et Blucher, n'ont pas hésité à y recourir à l'occasion. Il est donc difficile de se faire une opinion; tout au plus peut-on conclure de cette instabilité des principes que les opérations et les marches de nuit ne seront jamais que l'exception. En effet, comme le dit lui-même le major au grand état-major général Balck dans son dernier volume de tactique, le sommeil est aussi nécessaire au soldat que le manger. S'il ne s'agit pas d'achever simplement ce qui a été commencé de jour, les chefs doivent avoir de sérieuses raisons pour priver de son repos le soldat déjà épuisé par les efforts qu'il a fournis pendant la journée et pour exposer la troupe à ces impressions d'ordre moral qui se manifestent dans toute entreprise nocturne, rendant indécis les plus courageux, peureux les faibles, et pouvant, dans des circonstances défavorables, amener une panique.

C'est donc de jour que se feront les opérations principales d'une campagne; la nuit, il ne s'agira généralement que d'expéditions plus ou moins importantes suivant les circonstances, ou

peut-être même simplement de marches de petits ou de grands corps de troupes.

Les marches de nuit ont l'avantage de pouvoir être exercées en temps de paix, du moins en tant que marches. Il n'en est pas de même des combats de nuit. De jour déjà, quelle que soit la peine que l'on se donne, la « petite guerre » diffère considérablement de la guerre véritable; nos manœuvres sont bien loin de la réalité. Il est très difficile de juger de la qualité des coups que les adversaires se portent, de la valeur de leurs mouvements ; les juges de camp ont une tâche ardue et encore plus ingrate, car il est bien rare qu'ils ne fassent pas de mécontents. De nuit, c'est pire encore. Il est presque impossible de se rendre compte de ce qui se passe et de se prononcer sur l'issue d'un combat à l'arme blanche, quand les armes ne peuvent servir qu'à esquisser les coups. Il est également impossible d'apprécier le moral de la troupe, l'état spécial dans lequel elle se trouve quand elle combat la nuit, état qui peut lui faire accomplir, sans même qu'elle s'en doute, des actions d'éclat ou des actes de lâcheté.

Aussi, la plupart des règlements militaires ne traitent-ils pas en détail la question des opérations de nuit; ils se bornent à donner des directions générales, très générales même. Ce n'est que dans le règlement anglais de 1902, comme du reste dans celui de 1892, que l'on trouve des prescriptions détaillées sur la façon de procéder dans une attaque de nuit par de grands corps de troupes. Il m'a paru intéressant de faire une étude de cette partie du règlement anglais et de la comparer au chapitre que le major Balck a consacré à ce même sujet dans son dernier volume de tactique[1].

Le règlement anglais qui traite des opérations de nuit est le *Combined Training*, ouvrage que l'on peut comparer à notre *Instruction sur le service en campagne*, à laquelle on aurait ajouté un chapitre traitant de l'attaque et de la défense en général. C'est un manuel dû à lord Roberts et publié par le War Office en 1902, en même temps que le règlement d'exercice de l'infanterie, *Infantry Training*, dont il est en quelque sorte le complément. Il convient d'ajouter que, ainsi que lord Roberts le dit dans la préface, les prescriptions qu'il renferme sont plutôt des principes découlant de l'expérience, et qu'il ne faut pas

[1] *Taktik von Balck*, sechtes Band : die Gefechtslehre, A. das Nachtgefecht.

les prendre pour des guides infaillibles ; ce qui ne signifie pas du reste qu'il soit recommandé de ne pas s'y conformer pour le simple plaisir de faire autrement.

Avant de parler des opérations de nuit par de grands corps de troupes, le manuel donne les quelques règles générales suivantes :

« Ces opérations de nuit peuvent servir à faire sortir un ennemi de son immobilité, à le surprendre en amenant à son insu des troupes sur le champ de bataille ou à en masser sans qu'il s'en doute contre un point faible, à menacer sa ligne de retraite. Une attaque de nuit peut se faire à la rigueur dans l'obscurité ; on s'arrange plutôt à donner l'assaut au point du jour. En aucun cas, une opération de ce genre ne doit être entreprise avant d'avoir reconnu à fond, de jour et de nuit, le terrain à parcourir. Une attaque dans l'obscurité se fera, en général, par de petits corps de troupes, par exemple pour s'emparer d'une position d'avant-postes ou de quelques postes isolés, pour surprendre un ennemi mal préparé, dont la vigilance laisse à désirer, ou, dans la guerre de siège, pour s'emparer d'ouvrages avancés ou de tranchées. Si un ennemi est sur ses gardes et occupe une bonne position, ce n'est qu'en cas d'extrême nécessité qu'il faut recourir à une attaque de nuit sur une grande échelle. En général, les grands corps de troupes s'approchent sous la protection de la nuit et l'attaque se donne au point du jour. »

Ces règles générales une fois établies, le règlement traite, en cinq courts chapitres, des opérations de nuit des grands corps de troupes.

I. Mesures préliminaires.

On pourrait s'attendre à trouver dans ce premier chapitre des directions précises sur la manière de reconnaître le terrain conduisant à la position ennemie. Il n'en est rien ; tout a été dit plus haut en quelques mots : reconnaître à fond, de jour et de nuit. Il aurait cependant mieux valu préciser davantage et indiquer à quels points de vue la reconnaissance doit se faire. C'est dans cette période de la préparation qu'il faut reconnaître les chemins conduisant à la position ennemie et le terrain dans lequel l'attaque se fera, qu'il faut examiner les mesures de sûreté à prendre, découvrir les obstacles qui peuvent se présenter et

déterminer la situation et l'étendue de la position principale ; c'est alors qu'il s'agit de découvrir, puis de marquer les points où la direction de marche peut se perdre. Ce n'est qu'après avoir recueilli tous ces renseignements que l'on pourra fixer le programme de l'attaque et choisir, conformément au règlement de lord Roberts, une place de rassemblement, *position of assembly*, puis une place de déploiement, *position of deployement*. Ces deux places sont destinées, comme leurs noms l'indiquent du reste, l'une au rassemblement des troupes, lorsqu'on est forcé d'abandonner la formation de marche, l'autre au déploiement des troupes pour l'attaque. La première doit être assez loin de l'ennemi pour qu'il n'y ait pas de risques d'être découvert ; la seconde se trouvera à un kilomètre environ de la position à enlever. Exceptionnellement, dans un terrain très ouvert et très uni, les deux places peuvent n'en faire qu'une. Si ce n'est pas le cas, il y a lieu de déterminer exactement leur situation respective, la distance qui les sépare, ainsi que l'éloignement de la position ennemie, et d'indiquer, au moyen de la boussole, la direction à prendre pour aller de l'une à l'autre.

Dans les mesures préliminaires, rentrent encore la préparation de tout ce qui est nécessaire pour franchir les obstacles et enfin le choix d'un mot d'ordre et de marques distinctives. Le règlement de 1892 prescrivait même de porter sur l'uniforme une chemise blanche, à l'instar des soldats de Montluc, auxquels d'ailleurs ce déguisement n'avait pas trop mal réussi en 1525, lors de l'assaut de la Chartreuse de Pavie. Le règlement actuel ne va pourtant pas si loin et laisse toute latitude aux chefs pour régler cette importante question.

II. Distribution des forces de l'attaque.

La première question qui se pose est celle de savoir s'il faut attaquer l'ennemi sur un point ou sur plusieurs points simultanément. Le règlement est précis : l'attaque peut se donner sur deux points ou davantage et les forces seront en conséquence divisées en autant de colonnes qu'il est nécessaire, chacune avec un objectif différent. Il s'est sans doute inspiré de l'exemple de l'attaque de Tel-el-Kebir par l'armée anglaise en 1882. L'histoire officielle de la campagne d'Egypte en 1882 expose de la manière suivante les raisons qui ont alors décidé

en faveur d'une attaque en deux colonnes : « L'expérience enseigne que même une petite troupe est à peu près sûre de réussir dans une attaque, si elle parvient à surprendre l'ennemi. Au point de vue tactique, une troupe est surprise lorsqu'elle est attaquée, sans qu'elle s'en doute, dans l'intérieur de la position d'où elle comptait arrêter l'ennemi, même si, avant le premier choc, elle avait les armes à la main.

L'avantage est presque toujours du côté de l'assaillant; mais lorsque, après l'assaut, il a perdu toute cohésion et qu'il se trouve dans un terrain inconnu, exposé au feu d'une seconde ligne d'ouvrages ou à une contre-attaque de la réserve, sa situation peut facilement devenir critique.

Il est vrai que, dans la plupart des cas, une troupe surprise ne pourra plus donner de contre-attaque. C'est pourquoi un succès au début décide généralement de tout le combat.

Cependant, pour ne pas faire dépendre le succès de l'attaque d'une seule troupe, on décida d'augmenter les chances de réussite, lors de l'attaque de Tel-el-Kébir, en attaquant sur plusieurs points à la fois, sans pourtant affaiblir la violence du choc en multipliant trop les colonnes. On attribua à chacune des deux divisions d'infanterie anglaise un champ d'attaque spécial. On espérait qu'au moins une des deux divisions parviendrait à pénétrer dans la position ennemie et que grâce à l'intervalle entre les colonnes, un échec de l'une n'obligerait pas l'autre à reculer. L'intervalle entre les deux divisions était de 1000 mètres environ ; c'est là qu'on avait placé 42 pièces de campagne destinées à couvrir le rassemblement des divisions au point du jour, à briser sur certains points les derniers efforts de la résistance ou bien à soutenir une attaque d'infanterie devenue nécessaire. »

Il est peut-être intéressant de citer également à ce propos l'attaque de nuit par les Turcs du mont Nicolas de la position de Schipka, dans la guerre russo-turque, le 17 septembre 1877. Ce jour-là, à trois heures et demie du matin, 3500 volontaires devaient attaquer le mont Nicolas au sud-est, au sud-ouest et à l'ouest (marque distinctive : un brassard blanc au bras). Une fois cette troupe arrivée sur la cime, 3 autres colonnes, fortes chacune de 6 bataillons et commandées par Redjeb-, Sali- et Wessel-pacha, devaient se mettre en marche à leur tour, suivies d'une réserve de 4 bataillons. Le 16, à 11 heures du soir, les

volontaires se rassemblèrent et gagnèrent au clair de lune la position d'assaut. Au pied de la hauteur, les 2e et 3e compagnies du régiment de Podolsk tentèrent de s'opposer à leur marche, d'abord en ouvrant le feu, sans que du reste les assaillants y répondissent, puis par une attaque à la baïonnette. Après un terrible corps à corps de quelques minutes, les Turcs atteignirent la cime et se mirent à s'y retrancher. Ils repoussèrent par deux fois l'attaque de trois compagnies. La seconde colonne turque gravit la montagne à un endroit réputé inaccessible, la troisième parvint à repousser trois attaques des Russes. Ainsi, à la pointe du jour, les volontaires avaient accompli leur tâche; mais Sali- et Wessel-pacha ayant entrepris l'attaque l'un après l'autre et indépendamment l'un de l'autre et Radjeb-pacha, ainsi que les réserves n'ayant pas bougé de place, on fut obligé d'abandonner les positions conquises [1].

Le système d'attaque simultanée de plusieurs colonnes sur différents points est évidemment préférable à celui d'attaques successives de diverses colonnes séparées sur un même point. Chaque colonne étant déjà formée de plusieurs échelons, il n'y aurait pas grand avantage à retarder encore l'entrée en ligne des divers éléments de l'attaque, au risque de voir se produire de terribles confusions. Balck recommande toutefois de ne séparer les diverses colonnes que peu avant d'arriver à la position ennemie et de fixer exactement le moment où l'attaque doit être donnée.

A l'attaque d'Erzeroum, le dernier bataillon d'une colonne russe crut avoir les Turcs à ses trousses. Afin de les induire en erreur, les soldats russes se mirent à crier « Allah ! ». Par malheur, le bataillon qui précédait entendit ces cris, fit demi-tour et ouvrit le feu, croyant avoir à faire à des Turcs. On découvrit plus tard que la colonne russe avait pris pour des Turcs un troupeau d'ânes sauvages.

Le règlement anglais, comme tout autre du reste, prescrit que l'arme à employer dans une attaque de nuit est la baïonnette. C'est donc, en règle générale, l'infanterie qui donnera l'assaut ; les troupes montées et l'artillerie ne feront pas partie des colonnes d'attaque ; en aucun cas, il ne leur est permis de prendre contact avec l'ennemi avant le point du jour.

L'histoire de la guerre renferme cependant une quantité

[1] Springer : Russich-turkischer Krieg, IV, p. 223 et 348.

d'exemples d'attaques de cavalerie réussies dans l'obscurité. Il est regrettable, à ce propos, que les rapports sur Hochkirch ne soient pas assez complets pour permettre d'apprécier les difficultés que la cavalerie a rencontrées dans son attaque. Près de Laon, un sol uni et couvert de neige facilita considérablement l'attaque. A Vionville, la cavalerie dut s'arrêter à cause de la fatigue des chevaux. A Gross-Görschen, le colonel Dolffs attaqua dans l'obscurité avec 11 escadrons, mais il devint impossible de maintenir l'ordre ; un grand nombre de cavaliers tombèrent dans un chemin creux. Les escadrons prussiens parvinrent cependant jusque près de l'empereur, mais l'attaque fut repoussée. L'effet moral sur l'ennemi avait néanmoins été atteint, mais au prix du désordre de la troupe ; plus d'un cavalier ne rejoignit son régiment que de l'autre côté de l'Elbe. Après un combat victorieux, un mouvement offensif de ce genre peut être utile ; mais pour amener la panique chez les Français, comme on le voulait à Gross-Görschen, il suffisait de la moitié des cavaliers formés sur un rang. Les pertes n'auraient pas été aussi considérables, en comparaison du résultat.

Chaque colonne d'attaque doit avoir une réserve la suivant à 400 mètres environ et à laquelle sera joint un détachement de sapeurs munis d'outils. Cette réserve est destinée, en cas de rencontre presque inévitable de postes avancés, de grand'gardes, etc., ou après le passage d'un village, à remplacer la première ligne, forcément en désordre, et qui pourra se reformer derrière elle. Reformer sur place la première ligne et reprendre la marche dans le même ordre, serait perdre trop de temps et fournir à l'ennemi l'occasion de se mettre en garde ; continuer à avancer en désordre, pourrait facilement faire échouer l'entreprise.

Plus de deux kilomètres en arrière, marchera la réserve générale et, derrière celle-ci, viendront généralement se placer les troupes montées, l'artillerie, les voitures de munitions, les trains, etc. Il est, dans la règle, interdit à tout véhicule de dépasser la réserve générale.

Balck estime que la première ligne peut être faible, ainsi que ce fut le cas aux combats de Podol (1866) et de Chénebier (Lisaine), car c'est par la surprise que l'on réussit. En revanche, la première réserve doit être forte et à courte distance, de façon à pouvoir vaincre la première résistance organisée de l'ennemi ;

elle devrait même être suivie d'un second échelon pouvant, le cas échéant, être opposé aux renforts que l'ennemi amènera certainement.

La réserve peut également servir à remettre en mouvement la première ligne si celle-ci hésite ou s'arrête pour ouvrir le feu, à s'opposer à un retour offensif de l'ennemi et à combler les vides de la ligne combattante.

L'attaque de nuit de la division Aymard contre Servigny (bataille de Noisseville) démontre l'utilité des réserves et la nécessité de se réorganiser une fois le but atteint. Le village était tombé facilement entre les mains de la division qui s'était portée en avant avec 14 bataillons, sans songer à assurer ses flancs, ni à s'échelonner en profondeur. Il fallut cependant l'abandonner peu après, à la suite d'une contre-attaque de huit compagnies prussiennes, dont il n'était pas possible de reconnaître la force dans l'obscurité, et à laquelle on n'avait pas de réserves à opposer, toutes les forces ayant été imprudemment engagées. Dans le village, du reste, le désordre était à son comble et l'on paraissait ignorer qu'il eût été bon de prendre des mesures de sûreté.

III. L'attaque.

Les Anglais insistent très particulièrement sur la nécessité de mettre tout le monde au courant de ce que l'on a l'intention de faire avant de quitter la place de rassemblement. Personne ne doit ignorer ni le but à atteindre, ni la formation à prendre sur la place de déploiement, ni le rôle qui lui est attribué, ni la manière de se comporter si l'on ne réussissait pas à surprendre l'ennemi. Les officiers des compagnies doivent répéter deux ou trois fois à tous leurs hommes les instructions suivantes: 1° ne pas charger son fusil sans ordre spécial ; 2° jusqu'au jour, ne faire usage que de la baïonnette; 3° garder un silence absolu jusqu'au moment de l'assaut ; 4° s'il se présente des obstacles, se coucher jusqu'à ce que le passage soit rétabli.

On attribue également une grande importance au maintien des communications latérales entre les colonnes et l'on recommande de se servir pour cela d'officiers montés. Les colonnes devant attaquer simultanément, il importe en effet qu'elles avancent ensemble, autant que faire se peut. Si l'on rencontre des patrouilles, des éclaireurs ou des postes ennemis, il faut

les faire prisonniers sans bruit, en fondant sur eux sans hésitation, à la baïonnette. Si l'on a été aperçu par l'ennemi et qu'il ouvre le feu, il ne s'agit pas de s'arrêter. C'est ce que Balck appelle avec raison le moment critique. Il faudra tous les efforts des officiers et des sous-officiers pour empêcher les hommes de répondre au feu de l'adversaire, car toute troupe qui a ouvert le feu, ne fût-ce qu'une fois, ne pourra jamais pénétrer dans la position ennemie sans le secours des réserves. D'ailleurs, tirer c'est se montrer, c'est trahir la direction de l'attaque, c'est révéler sa propre position et les forces dont on dispose ; en revanche, continuer à avancer dans l'obscurité, sans se soucier des balles, produira sans nul doute un grand effet moral sur l'ennemi. Il faut donc se borner à quitter immédiatement les chemins, parce que l'ennemi les prendra vraisemblablement sous son feu, dans son ignorance de la direction de l'attaque, puis avancer sans hourras, ni tambours, comme si les balles ne pleuvaient pas. Il est du reste avéré qu'en pareille circonstance le tir de l'ennemi n'est guère efficace. Témoin le premier feu des Boers à Maggersfontein, le 11 décembre 1899, contre la brigade Wauchope, surprise en plein déploiement ; au début, les projectiles passaient presque tous par-dessus la tête des Ecossais. Du reste, comme on le sait, l'attaque ne réussit pas. La brigade de la garde avait été plus heureuse quelques jours auparavant, le 23 novembre, à Belmont, position occupée par 650 hommes seulement, tandis qu'à environ sept kilomètres, 2000 à 3000 Boers campaient. Lorsque les Anglais se crurent à 700 mètres de la position, ils se déployèrent (très probablement deux bataillons en première ligne protégés par des tirailleurs à cinq pas d'intervalle) ; mais la position était plus éloignée que l'on ne croyait. A trois cents mètres, les Boers ouvrirent le feu ; il commençait à faire jour. Les Anglais ne songèrent pas à s'arrêter et emportèrent la position, en perdant, il est vrai, le 14 pour cent de leur effectif.

«Dans certains cas cependant, dit le règlement anglais, lorsque, par exemple, on voit que l'ennemi ne peut être pris par surprise, il est tout à fait inutile d'exposer les troupes à de trop grandes pertes en donnant l'assaut. On ordonnera alors aux hommes de se jeter à terre et de faire feu dans la direction de l'ennemi. Les réserves iront prendre une position leur permettant de couvrir la retraite de la première ligne.»

En cas de réussite, dès le point du jour, les troupes montées se porteront en avant en toute hâte et s'efforceront de parvenir sur les flancs de l'ennemi en retraite. Si l'attaque a échoué, elles feront leur possible pour couvrir la retraite de leur infanterie.

Balck estime aussi qu'il est bon de prendre des mesures pour le cas d'un échec, mais qu'il ne faudrait pas les communiquer d'avance à la troupe ni garder pour cela des détachements en réserve. Le soldat ne doit pas pouvoir envisager cette possibilité d'un échec, il faut qu'il soit sûr de marcher à la victoire, qu'il concentre tous ses efforts et toute sa volonté pour y parvenir, car la moindre hésitation peut rapidement se transformer en panique. En cas d'échec, les chefs devront savoir ce qu'ils ont à faire ; on rassemblera ce qu'on pourra, puis on battra en retraite. Renouveler l'attaque avec des troupes en désordre ne présenterait aucune chance de succès.

IV. Formations et mesures de sûreté.

A mon avis, il eut été plus logique que ce chapitre et le suivant précédassent celui de l'attaque ; je le traite à la place qu'il occupe dans le règlement anglais, afin de donner une idée plus exacte de la manière dont cet ouvrage est conçu.

Sur la place de rassemblement, on abandonnera la formation normale de marche pour prendre une formation préparatoire permettant de marcher dans le terrain et de se déployer rapidement pour l'attaque. On avancera ainsi dans la formation choisie jusqu'à la place de déploiement, en envoyant, à 100 mètres environ en avant et sur les flancs des colonnes, des patrouilles d'officiers reliées au gros par des files de communication. La marche sera forcément lente, pas plus d'un mille (1,6 kilomètre) à l'heure. Arrivées sur la place de déploiement, les troupes de première ligne et les réserves se formeront sur un large front. Une brigade (4 bataillons) ou un bataillon (8 compagnies) pourront, par exemple, se former en deux lignes de demi-bataillon à 50 ou 100 mètres de distance ou en quatre lignes de demi-bataillon, à la même distance, mais les hommes sur un rang.

V. Direction des colonnes.

Il n'est guère possible de marcher dans l'obscurité sans se servir de la boussole. Ainsi, à Tel-el-Kébir, un officier de ma-

rine donnait la direction générale de marche aux deux divisions. Il importe que les officiers qui servent de guides, la boussole à la main, connaissent exactement les points où il faut changer de direction. Balck recommande de barrer les chemins que l'on ne doit pas prendre, ou, tout au moins, d'y placer des postes ou des sentinelles. Il sera bon, autant que possible, de fixer des points de repères bien déterminés et même de faire peindre en couleur lumineuse certains objets que l'ennemi ne peut pas apercevoir. Les guides porteurs de boussole devront marcher suffisamment en avant de la troupe pour que l'aiguille de cet instrument ne soit pas influencée par les fusils. Ils garderont le contact avec leur colonne au moyen d'hommes se suivant à courte distance. D'autres officiers que les guides seront chargés de contrôler constamment la direction, ainsi que la distance parcourue. Enfin, on recommande d'employer dans les colonnes, des cordes à nœuds pour conserver les distances en profondeur et, entre les colonnes, des files de communications pour maintenir les intervalles.

Il me reste, pour être complet, à indiquer ce que doivent contenir, d'après le règlement anglais, les ordres pour les opérations de nuit :

1° L'heure du rassemblement et du départ de la place de rassemblement.

2° L'ordre de mouvement et la formation à prendre en quittant la place de rassemblement.

3° La direction à prendre d'après la boussole.

4° L'heure et la durée des haltes.

5° Si possible, une description de la place de déploiement et l'indication de la distance entre celle-ci et le point à attaquer.

6° La formation à adopter sur la place de rassemblement.

7° Les instructions spéciales nécessaires pour l'assaut et les signaux.

8° La manière de se comporter si l'ennemi ouvrait le feu.

9° La manière d'agir en cas d'attaque de l'ennemi, soit sur le front, soit sur les flancs.

10° La répétition des prescriptions indiquées au chapitre de l'attaque.

11° L'indication des marques distinctives et du mot d'ordre.

12° L'indication de la place du commandant sur la place de-

rassemblement, pendant la marche et sur la place de déploiement.

Les ordres seront ordinairement communiqués d'avance aux officiers intéressés. Avant que la troupe soit sur la place de rassemblement, on n'indiquera que ce qui est absolument nécessaire. Pour dérouter les espions, il peut, à l'occasion, être utile de donner des ordres pouvant les induire en erreur.

* * *

Le règlement anglais s'arrête là. Il ne parle pas des opérations défensives pendant la nuit, sans doute parce qu'il lui paraît dificile de les règlementer. Tout se réduit à des mesures de protection, à un système d'avant-postes soigneusement organisé, à certains travaux de fortification, à l'établissement d'obstacles, à l'emploi de projecteurs, etc., mesures préliminaires qui sont traitées ailleurs. Il n'eût, cependant, pas été superflu de les rappeler dans cette partie du *Combined Training*.

Telle qu'elle est cependant, et malgré ses imperfections, la partie du règlement anglais qui traite des opérations de nuit est certainement intéressante et peut, à l'occasion, être un guide précieux.

M. W.

L'EMPLOI

DE

L'ARTILLERIE A TIR RAPIDE

Quelles idées avons-nous, en France, sur la mise en œuvre rationnelle de notre merveilleux canon de 75 ?

La doctrine officiellement professée chez nous résulte implicitement de la *Note sur les écoles à feu exécutées en 1904*, note rédigée par le Comité technique de l'artillerie et approuvée le 22 avril dernier par le ministre de la guerre.

Je me propose d'en présenter ici le résumé, d'une façon aussi explicite que possible. L'heure me paraît opportune pour effectuer ce travail, puisque tous les pays et, en particulier, la Suisse sont à la recherche d'une tactique appropriée aux qualités caractéristiques du nouveau matériel.

Pour cette recherche, nul doute que l'on s'efforcera de mettre à profit les enseignements de la guerre russo-japonaise. Or, le Comité technique de l'artillerie s'en est inspiré en formulant ses conclusions, et, dès lors, celles-ci méritent d'autant plus d'être prises en considération. Voilà pourquoi j'ai cru utile de les reproduire ici.

Je dois dire, avant de commencer, qu'il m'a semblé difficile de le faire sans employer des expressions qui se rapportent exclusivement au canon français. Celles d' « abatage », ou de « surveillance », ou d' « éventail », répondent à des nécessités ou à des conceptions qui peuvent ne pas exister partout. Aussi m'efforcerai-je de les éviter ; mais, je le répète, je ne pourrai pas toujours me dispenser d'en faire usage. Dans ces cas-là, bien entendu, je les définirai de mon mieux [1].

Ceci dit, je vais entrer dans le vif du sujet en suivant autant que possible l'ordre chronologique des opérations.

1 D'ailleurs, les principales définitions ont été données dans la *Chronique française* de novembre 1903, page 861.

Choix des positions.

L'artillerie peut se mettre en batterie préventivement, sans mission définie, uniquement pour être prête à toute éventualité. Elle est alors en « position de surveillance ». Certains auteurs estiment — et j'incline vers cette opinion — qu'une colonne ne doit pas marcher à proximité de l'ennemi sans être couverte par du canon placé en position de surveillance. — Et pourquoi ? — Parce que la rapidité du tir a pour rançon la lenteur de sa préparation. Pour ne pas perdre le bénéfice de ce que le 75 est capable de donner une fois déclanché, si on peut s'exprimer ainsi, il importe essentiellement que le déclanchement se produise instantanément au moment opportun. Les occasions d'agir deviendront de plus en plus fugitives. Des causes multiples s'opposeront de plus en plus à ce qu'on en profite : le nombre des vigies chargées de les signaler se trouvera, en particulier, de plus en plus réduit. Il faut donc que l'artillerie soit prête à entrer en action sans perte de temps.

Il arrivera, d'ailleurs, qu'elle reçoive telle mission dont l'accomplissement exige que l'ouverture du feu ne subisse aucun retard. Dans ce cas, « son entrée en action ne doit jamais être subordonnée à la recherche d'une position présentant des avantages particuliers au point de vue technique. On ne doit pas hésiter à établir les batteries sur n'importe quel terrain permettant de tirer sur l'objectif désigné, en utilisant toutefois le mieux possible la protection que peut offrir la forme du terrain. »

Ainsi s'exprime le Règlement du 8 juin 1903 sur les manœuvres de l'artillerie de campagne, (règlement auquel, en général seront empruntées toutes les citations entre guillemets du présent article.) Il semble donc qu'on ne devra pas craindre de préférer le tir direct au tir indirect, lorsque la situation exigera une prompte intervention.

Eh bien, le Comité d'artillerie, éclairé sans doute par les évènements d'Extrême-Orient, en arrive à proscrire le tir direct. Il ne l'admet plus que dans deux cas bien nettement définis, savoir : d'abord, s'il y a lieu de battre les pentes en avant ; ensuite, s'il est indispensable de se découvrir pour se lier au mouvement de l'infanterie. Or, on peut se demander si, dans le premier cas, on ne pourrait détacher une ou deux pièces de flan-

quement pour balayer l'angle mort, et si d'autre part, le second cas se présentera jamais.

Je sais bien qu'il est recommandé de ne « pas hésiter... à porter des batteries en avant... pour donner à l'infanterie l'appui matériel et moral nécessaire. » Mais cet appui « matériel » peut-on raisonnablement espérer que l'artillerie actuelle arrivera à le donner, longue comme elle est à se mettre en œuvre ? Et, si elle ne le donne pas, l'appui « moral » qu'on retirera de son intervention sera bien précaire. Je dirai mieux : on n'aura qu'une apparence d'appui, apparence trompeuse et, partant, dangereuse.

Le Comité technique n'entre pas dans ces considérations, mais il donne les indications suivantes qui doivent faire cesser toute hésitation dans le choix des positions :

Les conditions à remplir sont que :

1° Le capitaine puisse en même temps observer le tir et commander sa batterie ;

2° Le tir ne risque pas de ficher dans la masse couvrante ;

3° Les pentes en avant puissent être battues, à moins qu'elles ne soient travaillées par d'autres batteries ;

Les avantages du défilement sont :

1° Assurer une protection réelle ;

2° Gêner le réglage de l'adversaire ;

3° Permettre d'installer les batteries facilement et sans précautions particulières (par conséquent, plus vite) ;

4° Surprendre l'ennemi par l'ouverture du feu ;

5° Conserver sa liberté de manœuvre.

Ces avantages sont d'ordre tactique et ne doivent jamais être sacrifiés au désir d'éviter des difficultés d'ordre technique.

On reconnaît donc que, normalement, on ne fera plus usage que du pointage indirect. Naguère encore considéré comme un expédient exceptionnel et qu'il importait d'éviter, le tir masqué devient de règle. D'ailleurs, Russes et Japonais y ont eu très souvent recours. De part et d'autre, on n'a pas hésité à installer les pièces à plusieurs centaines de mètres en arrière des crêtes couvrantes.

On a fait plus : on a parfois utilisé des observatoires latéraux placés tellement loin des batteries qu'il devenait impossible de commander celles-ci à la voix.

Mais les commander par des signaux ou à l'aide du téléphone,

c'est encore les commander. C'est même les commander dans des conditions particulièrement favorables, s'il est vrai que les commandants de batteries russes se soient bien trouvés de se tenir éloignés de leurs pièces. Soustraits aux influences troublantes exercées par les détonations de ces pièces, ils étaient en même temps hors de la zone des projectiles ennemis attirés par elles : ils échappaient donc au trouble que pouvait provoquer chez eux le sentiment du danger immédiat. Ils échappaient aussi aux préoccupations des menus incidents et des détails du service des bouches à feu. Rien d'étonnant donc à ce que, ayant l'esprit moins tiraillé, ils fussent plus libres de vaquer aux opérations du réglage, d'y procéder avec calme et méthode, d'observer posément les coups. Oui, c'est possible, encore que personnellement j'aie quelque peine à m'imaginer cette action lointaine du chef sur sa troupe, sans répercussion de celle-ci sur lui. Je ne vois pas cette communion d'idées, cette communauté d'efforts, par des moyens qui, certes, conviennent à l'action stratégique — les états-majors étant reliés les uns aux autres par des télégraphes et des téléphones, — mais qui me semblent difficilement applicables dans la plus petite des unités tactiques. A l'heure où le capitaine d'infanterie doit renoncer à diriger sa compagnie à coups de sifflet ou par des signaux, à l'heure où les lieutenants eux-mêmes doutent s'ils pourront encore donner des ordres à leur section, on se représente mal un capitaine d'artillerie abandonnant sa troupe pour aller se porter à plusieurs kilomètres de distance. Mais il ne faut pas obéir à la conception que nos études nous ont donnée de la guerre passée, il faut nous défaire des idées que nous avons prises aux manœuvres et aux écoles à feu : il s'agit d'engins tout à fait nouveaux, et il est naturel qu'on les mette en œuvre par des moyens qui soient, eux aussi, tout à fait nouveaux.

La Note du Comité d'artillerie « imite de Conrard le silence prudent. » Nous avons vu qu'elle se borne à dire que le capitaine doit pouvoir en même temps « observer le tir et commander sa batterie. » Mais, étant données les habitudes existantes, il me semble que, si on avait voulu autoriser l'emploi des signaux ou des communications téléphoniques, on l'aurait spécifié très explicitement. J'en conclus que le capitaine, montant sur la crête, grimpant sur un arbre, ou se hissant sur une échelle, doit rester à portée de voix de son personnel.

D'après cette interprétation, la ligne des pièces se trouvera souvent assez rapprochée de la crête et assez peu en contrebas pour que les lueurs apparaissent, pour que l'ennemi aperçoive les mouvements de voitures soit par la poussière soulevée, soit par les têtes des cavaliers et des conducteurs. S'il en est ainsi les avantages du défilement se trouvent atténués d'une façon fâcheuse.

Préparation du tir.

Hors le cas où l'artillerie accompagne l'infanterie, dans l'unique but de lui donner son « appui *moral* », — c'est-à-dire, sans doute, en bon français, pour faire plus de bruit que de besogne, — hors ce cas, et même s'il s'agit de s'établir en position de surveillance, c'est-à-dire même si on dispose de beaucoup de temps, on devra préparer le tir avant de procéder à la mise en batterie, pendant le choix de la position (sinon avant!) et, en tous cas, aussitôt après.

Le Comité technique recommande formellement « de faire prendre une grande avance aux officiers orienteurs [1], et, s'il y a lieu, aux éclaireurs de terrain, » afin de « concilier la rapidité d'entrée en action avec la rigoureuse exactitude des éléments du tir. »

Il est bien évident, en effet, qu'on ne sera jamais prêt trop tôt, même si on n'a pas à tirer immédiatement.

Examinons sucessivement les deux cas.

Y a-t-il urgence à ouvrir le feu sur un objectif déterminé ? Il faut alors se contenter d'examiner cet objectif seul, d'évaluer sa distance, de mesurer son éloignement angulaire à partir d'un repère, ainsi que la largeur de son front. En même temps, on se contente d'une approximation dans le calcul des éléments du tir. Inutile de « s'attarder à déterminer la correction de convergence, l'échelonnement des dérives, l'égale répartition sur le front à battre des quatre points d'éclatement, la direction du tir de la première pièce à dix mètres à gauche de la droite de l'objectif ». D'ailleurs, il ne faut pas vouloir pousser trop loin l'exactitude mathématique. La *Revue d'artillerie* a publié, sur

1 Le rôle de ces officiers est indiqué dans mon article d'octobre 1902 sur *La lecture du terrain*, page 828. Il convient de remarquer, toutefois, que le Règlement du 3 juin 1903 ne les charge plus de « proposer, s'il y a lieu, des points de repère susceptibles d'être employés pour la préparation du tir et la désignation des objectifs. »

le calcul de tête, des réflexions et des conseils qui ont été attribués au général Percin et que reflète manifestement le passage que voici :

Le Règlement permet d'obtenir les éléments exacts du tir; mais souvent il sera préférable d'obtenir un résultat immédiat mais imparfait, plutôt qu'un résultat parfait se faisant attendre [1]. Une modification des dérives corrigera au besoin, à la seconde salve, ce que la première avait de défectueux.

Il suffit d'avoir une approximation telle que la rectification ordonnée à la deuxième salve ne nécessite pas un nouvel abatage.

De là, l'autorisation donnée par le Règlement d'arrondir en multiples de 5 la valeur de l'échelonnement de convergence, tolérance qui pourra être étendue à l'échelonnement de répartition, ce qui permet d'obtenir des nombres simples dont le maniement est très facile.

Ces simplifications de calcul, recommandées pour le cas où on est pressé, je pense qu'il convient d'y recourir toujours, car on est toujours pressé, je le répète, même lorsqu'on se met en position de surveillance.

Dans ce cas, il faut se hâter de déterminer « les éléments du tir correspondant aux emplacements les plus probables des objectifs, de façon à pouvoir ouvrir le feu sur eux le plus rapidement possible, lorsqu'ils se présenteront ».

L'examen préliminaire doit donc porter sur *tous les objectifs possibles*. On évalue leur distance et leur largeur.

La recherche des autres éléments du tir (angle de site, correcteur, distance), ne donne lieu à aucune observation d'ordre général.

Il y a lieu de profiter des renseignements donnés à ce sujet par une artillerie voisine, à condition qu'ils comprennent *à la fois* ces trois données.

L'examen détaillé de l'objectif permet presque toujours d'en évaluer le front ou la hauteur. On peut mesurer l'angle sous lequel est vue cette dimension, et la division du premier nombre par le second donne une approximation susceptible d'abréger considérablement le réglage.

L'usage de la carte ne doit d'ailleurs pas être négligé.

Encore faut-il voir ou prévoir ou deviner les buts qu'on aura à battre. En général, la position de surveillance est prise alors qu'on ignore ces buts. On s'attend seulement à les voir apparaître ici ou là, et on prend ses précautions en conséquence. « Il faut, en outre, que les canons aient été disposés à l'avance de façon que, au moment de l'apparition d'un objectif, on ait à fai-

[1] Des exercices de calculs *rigoureux* sont, au contraire, recommandés aux officiers *en instruction*, pour meubler leur mémoire de données numériques qui, *dans l'application*, leur permettront de trouver presque instantanément les éléments du tir à adopter.

re le moins d'opérations possible. » A cette fin, le capitaine fait converger les pièces sur un point situé à plus de 1500 mètres de la batterie ; ou bien il les établit parallèles, l'axe de la première étant dirigé sur un point bien net vers le milieu de la zone qu'il a à surveiller ; ou enfin il les dispose en « éventail ».

De ces trois formations, y en a-t-il une qui mérite d'être préférée aux deux autres ?

Les trois régimes (convergence, parallélisme, éventail) ne diffèrent par aucune propriété essentielle.

Lorsque les pièces équidistantes ont leurs dérives régulièrement échelonnées, leurs lignes de tir convergent toujours quelque part, en effet : en avant-à l'infini, ou en arrière. Elles forment donc, dans les trois cas, un éventail dont le déplacement s'obtient au moyen du commandement : « *Augmentez* (diminuez) *la dérive* de tant, » et l'ouverture au moyen du commandement : « *Augmentez* (diminuez) *l'échelonnement* de tant. »

La seule question est de savoir si, lorsque l'objectif apparaîtra, on pourra conserver sans modification l'ouverture qu'on a préparée, de manière à obtenir un résultat moins parfait mais plus immédiat, ou si on cherchera à faire cadrer plus exactement l'ouverture et le front à battre.

C'est une question que le capitaine devra résoudre *dans tous les cas*. L'emploi du parallélisme ne le dispense pas de se la poser.

A ce point de vue, le régime de la convergence ne vaut pas les deux autres, car il ne pourra presque jamais être conservé, tandis que le parallélisme ou l'éventail le pourra souvent.

Une autre question doit préoccuper le capitaine, même avant la mise en batterie : c'est le choix du *point de pointage*, lequel, d'après le Règlement (§ 278), « doit avant tout être très visible et ne pas prêter à confusion avec les objets similaires voisins. Il doit, en outre, être situé autant que possible à une distance de la batterie supérieure à 1500 mètres ». Oui : autant que possible. Mais on trouvera d'autant moins un point répondant à ces conditions qu'on se tiendra davantage en arrière des crêtes couvrantes.

Dès lors, plus de vues en avant, et, par conséquent, on sera amené à prendre un point de pointage latéral. Peut-être même devra-t-on en prendre un en arrière. En tout cas, si on en trouve un dans la direction du but, il arrivera qu'il soit à moins de 1500 mètres. Quelle de ces diverses solutions est la meilleure ? Et, quand on en aura adopté une, quelles conséquences en résulteront sur l'échelonnement à donner, par exemple, ou sur la manière de pointer celle des pièces qui sert de base à l'échelonnement ?

Voici, en résumé, les recommandations du Comité technique à cet égard :

Point de pointage. — Toutes les fois qu'on pourra en trouver un dans la direction de l'objectif, il conviendra de le prendre :

1° Parce que les pièces pourront le conserver pendant les opérations ultérieures du tir, sans être obligées de prendre un point de repérage individuel ;

2° Parce que la mesure de l'écart angulaire qui doit donner la dérive de la première pièce pourra se faire exactement sans instruments ;

3° Parce que la mesure de la correction de convergence se fera facilement par la méthode des deux stations.

Mais, dans aucun cas, l'avantage du point de pointage en avant n'est tel qu'il doive influer sur le choix de l'emplacement des pièces. Ce choix est déterminé par la *disposition des troupes* et la *tournure du combat*. Le mode de pointage est un moyen *technique* qui doit, lorsque c'est possible, se plier aux nécessités d'ordre *tactique*. On ne devra pas renoncer, par exemple, à la protection du terrain pour éviter l'emploi d'un point de pointage en arrière.

Dérive de la première pièce. — Quand le point de pointage n'est pas dans la direction de l'objectif et qu'on ne dispose pas d'un instrument de mesures angulaires pour déterminer rigoureusement la dérive de la première pièce, on peut opérer rapidement de deux manières :

1° Mettre la pièce de droite en direction par un procédé sommaire. (Par exemple, le capitaine, restant à cheval derrière cette pièce, la fait placer approximativement.) La faire ensuite repérer sur un point qui est alors donné comme point de pointage à toute la batterie, avec la dérive trouvée pour la première pièce et avec l'échelonnement convenable.

2° Mesurer sommairement (avec la main, par exemple,) l'écart angulaire du but et du point de pointage. Faire pointer sans abattre avec la dérive trouvée et l'échelonnement convenable.

Pendant que le commandement s'exécute, le capitaine se place derrière la pièce de droite et observe la direction que prend cette pièce pointée [1]. Mesurant alors l'écart entre cette direction et l'objectif, il commande, s'il y a lieu, une modification générale de dérive, puis l'abatage.

Echelonnement. — Toutes les fois que le point de pointage est à plus de 1500 mètres de la batterie, l'échelonnement de convergence varie assez peu pour qu'on puisse en estimer la valeur au sentiment [2] ; un échelonnement inexact se corrige d'ailleurs avec la plus grande facilité lorsque l'erreur est reconnue.

Si le point de pointage est rapproché, l'échelonnement de convergence peut varier dans d'assez larges limites avec la distance du point de pointage ; il doit donc être déterminé avec une certaine exactitude.

Cette exactitude est surtout nécessaire pour le calcul de la dérive de la pre-

[1] En cas d'impossibilité absolue, il se porte alors en tout autre point d'où il puisse faire l'observation. Il mesure la dérive correspondante, et il en déduit celle de la première pièce par le calcul de la correction de convergence.

[2] Le Reglement (1re partie, § 378) admettait même qu'il n'y avait pas à en tenir compte dans ce cas-là, et à l'ajouter à l'échelonnement de convergence.

mière pièce dans le cas où la mesure a été faite d'un point latéral un peu éloigné.

Occupation des positions.

Rien de bien particulier à signaler à ce sujet. Le Comité technique fait remarquer que, dans les mises en batterie de flanc, on peut aborder la position par la droite, après avoir préalablement formé la colonne par pièce doublée, quelles que soient les positions relatives du canon et du caisson.

Au sujet de l'abatage (auquel on ne procède pas, en principe, tant qu'on reste en position de surveillance), il recommande implicitement d'y recourir le plus souvent possible. Il fait remarquer, en effet, que la suppression de cette opération ne procure pas un gain de temps qui soit vraiment appréciable. On peut bien tirer plus vite le premier coup de canon ; mais, pendant les suivants, on perd, par suite des dépointages qui se produisent, tout ce qu'on a pu gagner au moment de l'ouverture du feu.

D'autre part, le pointeur et le tireur sont privés de la protection des boucliers aussi longtemps que les mouvements de recul ne leur permettent pas de prendre leurs postes réglementaires. Tant que la pièce n'est pas assise, ils ne peuvent se placer sur les sellettes disposées à leur usage à droite et à gauche de l'affût.

Pour éviter la dissémination des éléments de la batterie et pour faciliter les ravitaillements, il peut y avoir avantage, à envoyer les avant-trains à l'échelon de combat, lequel se tient toujours à une distance de moins de 500 mètres (§ 528).

Hors ce cas, ils sont rassemblés à proximité et sur le flanc de la batterie, au plus à 100 mètres d'elle (§ 490).

Commentant cette prescription, la Note du Comité s'exprime ainsi :

> Cette distance est un maximum, et, si on prévoit que, peu de temps après la mise en batterie, on aura à se porter en avant ou à battre en retraite, il y a intérêt à rapprocher les avant-trains des pièces [1].
>
> Il y aura lieu soit aux manœuvres, soit aux écoles à feu, de faire naître des situations où ils aient à exercer, dans ce sens, l'initiative que leur laisse le Règlement.

Inutile de revenir sur ce qui vient d'être dit relativement à la façon de donner aux pièces leur direction initiale. Remarquons

[1] Alors qu'on les envoyait (§ 514) à un demi-kilomètre !

seulement que les opérations sont les mêmes qu'il s'agisse d'ouvrir immédiatement le feu ou de se mettre en position de surveillance. Les commandements aussi sont les mêmes (indication du point de pointage, données relatives à la première pièce et à l'échelonnement des autres) : la seule différence, c'est que, dans le premier cas, on déclanche le tir, et, dans le second, non.

En indiquant les commandements à faire, je viens de faire abstraction du pointage individuel. La généralisation du défilement des batteries a, en effet, pour conséquence, ce me semble, de rendre ce mode de pointage de plus en plus rare. Son emploi n'exige pas seulement que le but soit visible ; pour qu'il soit applicable, il faut encore que ce but soit *très* facile à désigner et que, par surcroît, il présente un front dont les deux extrémités soient nettement délimitées pour tous les pointeurs. Ce n'est pas tous les jours, comme disent les gens du peuple, que ces diverses conditions seront réunies.

J'allais oublier que le pointage individuel (§ 278) sert « généralement dans le cas où le but est mobile ». Mais c'est toujours en admettant qu'il continue à être facile à désigner et à présenter un front parfaitement délimité pour tous les pointeurs, comme peut l'être, par exemple, une colonne en marche sur une route. Verra-t-on souvent des colonnes en marche sur une route ? La première troupe qui commettra l'imprudence de se montrer ainsi s'attirera vraisemblablement une leçon qui servira à toutes les autres. Aussi la plupart du temps n'aura-t-on affaire qu'à un ennemi difficile à apercevoir, difficile à définir. Telle, une troupe d'infanterie progressant par bonds ou par infiltration sur le champ de bataille. En raison de sa forme changeante et son intermitente visibilité, le capitaine pourra seul apprécier le moment d'agir ; seul, il pourra choisir le point sur lequel diriger son faisceau de tir.

Le tir collectif se généralisera donc de plus en plus. N'est-ce pas exclusivement à lui, en particulier, qu'on recourra pour atteindre l'ennemi sur les zones repérées à l'avance ou pour exécuter des changements d'objectifs ?

Mais, parce que le pointage individuel ne sera plus qu'une exception, faut-il renoncer à s'y exercer ? Certains chefs de corps l'ont pensé. Le Comité technique les en blâme. Il fait remarquer qu'il s'agit d'une opération difficile, difficile parce qu'il y a

à partager à vue l'objectif par des divisions idéales, difficile parce que chaque pointeur éprouve quelque peine à reconnaître la tranche qui lui est affectée et à la retrouver après chaque coup. D'où nécessité de se préparer à la faire quand le besoin s'en présentera.

Le tir individuel ne doit pas être négligé : il sera d'ailleurs la dernière ressource lorsqu'on ne pourra plus faire du tir collectif, lorsque, par exemple, tous les officiers auront disparu ou que les appareils de pointage auront été détériorés.

Exécution des feux.

Les pièces sont en batterie, le mécanisme de tir est déclanché. Pour sa mise en train, rien de particulier à signaler, si ce n'est quelques éclaircissements donnés au sujet des différents réglages, notamment sur le rôle attribué aux officiers. Ce rôle n'a pas semblé parfaitement défini par le § 282 du Règlement, en ce qui concerne la participation des lieutenants au réglage en direction.

La solution est la suivante :

Les capitaines assurent la *direction générale* de leur faisceau de tir par des commandements d'ensemble (modification générale de dérive et modification d'échelonnement).

Les chefs de section corrigent les *erreurs individuelles* de leurs pièces dans l'ensemble du faisceau; mais ils doivent éviter de faire des commandements qui détruiraient l'unité du faisceau des plans de tir. Pour plus de sécurité à cet égard, on a admis que les lieutenants ne feraient de correction qu'après que le capitaine les y aurait autorisés par l'indication :

« *Réglez la direction.* »

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que le capitaine est, en réalité, le *seul responsable* du résultat à atteindre, et, quand l'observation du tir lui paraît devoir détourner les lieutenants de soins plus importants, il est toujours libre de les en décharger.

Pour étendre ou resserrer le front battu, sous le régime du Règlement provisoire du 16 novembre 1901, les commandements étaient, par exemple (§ 269) :

1° *Vers la droite, extension d'objectif.*
2° *Diminuez* (la dérive) *de tant.*
3° *Augmentez l'échelonnement de tant.*

On s'est plaint des confusions provenant des modifications ainsi prescrites, coup sûr coup, à la dérive et à l'échelonnement.

Aussi le Règlement du 8 juin 1903 a-t-il adopté d'autres types de commandement. Il faisait dira, par exemple :

1° *Extension du front.*
2° *1re pièce, augmentez de tant.*
3° *4e pièce, augmentez de tant.*
4° *Répartissez.*

Cette fois, plus de quiproquo à craindre. Par contre, les calculs à effectuer sont assez compliqués.

Aussi le Comité paraît-il avoir eu envie de « faire machine en arrière » et d'en revenir au texte de 1901 ; mais un scrupule l'aura sans doute arrêté ; il n'a pas voulu changer tous les deux ans et se déjuger si vite. Aussi a-t-il conservé les commandements nouveaux « qui donnent une réssource de plus aux commandants de batteries » ; mais, en même temps, il a autorisé ceux-ci à employer les commandements de 1901, en recommandant de séparer par un intervalle de temps le second (concernant la dérive) du troisième (concernant l'échelonnement).

L'article VII (*Surveillance du champ de bataille)* dit (§ 680) que « les batteries qui ont leur liberté d'action doivent en profiter pour préparer leur tir sur toutes les parties du terrain ainsi reconnues. Celles qui auraient déjà révélé leur présence par un tir préalable peuvent même déterminer exactement, par quelques coups de canon, la distance de certains points d'une importance spéciale ».

Sur la proposition du Comité technique de l'artillerie, et pour donner toute sa portée à l'autorisation formulée dans le paragraphe précité le ministre de la guerre a décidé que le passage suivant serait intercalé dans le § 283 *(Principes généraux relatifs à l'exécution du tir)* :

Le tir de réglage... peut être abrégé, quelquefois même réduit à une salve de contrôle si on a pu repérer la distance de quelques points remarquables par les procédés de mesures dont on dispose, au moyen des renseignements qu'ont fournis les tirs antérieurs ou à l'aide de quelques coups de canon. Mais il ne convient pas d'instituer une méthode générale qui, étant donnée la diversité des situations, devrait comporter de nombreuses variantes [1].

[1] Les exemples nos 16 et 17 du Reglement, dont l'un s'applique au repérage systématique d'un glacis à l'aide de coups percutants, et l'autre au repérage d'un terrain quelconque présentant quelques points remarquables, suffisent, non pour faire face à toutes les situations, mais pour orienter les capitaines dans la pratique du repérage, et pour leur permettre de trouver la méthode convenant le mieux à chaque cas particulier.

Le réglage terminé, on passe au tir d'efficacité, dont il existe plusieurs mécanismes réglementaires. Le capitaine aura à en choisir un. La quantité de munitions dont il disposera sera un des éléments qui détermineront son choix. A ce point de vue, il hésitera souvent à adopter le tir progressif dont l'abus, sinon l'usage, présente de réels dangers.

Il faut savoir combiner son emploi avec celui des tirs par salves au commandement du capitaine ou sur hausse unique, moins coûteux en munitions et plus efficaces dans beaucoup de cas.

Parmi les autres observations du Comité technique relatives à l'exécution du tir, il me paraît intéressant de mentionner la recommandation d'exercer les capitaines à tirer par-dessus l'infanterie amie, quelque rapprochée qu'elle soit de l'objectif à atteindre. Le § 677 du Règlement dit que « lorsque les troupes amies ne sont plus qu'à 500 mètres des objectifs sur lesquels on tire, il faut cesser le feu ou allonger le tir ». Cependant, la Note du 22 avril dernier dit que, aux écoles à feu, il faut arriver à ne pas atteindre des panneaux « situés à 500 mètres ou même *plus près* de l'objectif ». C'est sans doute en vertu du principe : « Qui peut le plus, peut le moins. »

Une autre prescription, digne d'être notée, se rapporte au renforcement d'un groupe (§ 671). Il est absolument interdit d'y procéder par « pénétration des éléments » : pas de mélange de groupes ni de batteries. Donc, on prolongera les ailes. Mais, si ce moyen est absolument impossible, « on pourra augmenter la puissance de l'artillerie en position en lui fournissant des caissons de munitions et du personnel de remplacement, afin de lui permettre d'augmenter l'intensité du feu ».

Sur cette conception vraiment nouvelle du renforcement, j'arrête l'extrait que j'ai cru intéressant de faire des idées du Comité technique de l'artillerie. Sa Note traite une foule d'autres questions ; mais elles sont trop spéciales au canon français et à l'usage qu'on en fait dans les écoles à feu (ou qu'on propose d'en faire en campagne), pour qu'il soit utile de les reproduire.

Quel que soit le procédé adopté, on ne perdra pas de vue que, même pour une batterie qui a déjà révélé sa présence, le repérage par le tir comporte des inconvénients qui en rend l'emploi délicat : on risque de gêner les reconnaissances amies, de consommer inutilement des munitions, de laisser l'attention se distraire des véritables objectifs possibles.

J'ai préféré m'en tenir ici à ce qui, d'une façon générale, renseigne sur les difficultés de mise en œuvre du canon à tir rapide. L'emploi d'un instrument de précision aussi remarquable exige des précautions minutieuses : j'ai tenu à en donner une idée, ne fût-ce que pour faire entrer dans les esprits cette conviction qu'il ne sert de rien d'avoir un matériel parfait s'il est imparfaitement et maladroitement employé : le corollaire de l'adoption d'une bouche à feu comme le 75 est la nécessité de développer le plus possible l'instruction des officiers et de la troupe : autrefois les ouvriers valaient mieux que l'outil ; aujourd'hui, c'est l'outil qui a pris l'avance.

Emile MANCEAU.

LES SIGNAUX DE TROMPETTE

ET

L'ATTAQUE A LA BAIONNETTE

Au cours de ces dernières années, les idées sur la tactique se sont profondément modifiées. La guerre sud-africaine, notamment, a donné lieu à de vives discussions sur le système d'attaque de l'infanterie. A l'étranger, ainsi que chez nous, des officiers de haute valeur ont pris part à ces débats. Les exposés de deux généraux français bien connus, de Négrier et Langlois, sont particulièrement intéressants. Chacun d'eux a cherché à faire pénétrer ses idées dans l'armée française lors de la rédaction du nouveau règlement de manœuvres. Négrier recommande l'attaque individualisée, c'est-à-dire la marche pour l'attaque par petits groupes, avec des lignes de tirailleurs espacées et utilisant le terrain le mieux possible. Langlois, au contraire, dénie toute chance de succès à cette manière de procéder. D'après lui, la seule offensive efficace c'est l'attaque en masse avec des lignes de tirailleurs serrées et de fortes réserves en ordre serré.

A en juger par le nouveau règlement français, les idées de Négrier paraissent l'avoir emporté.

La guerre russo-japonaise, où nous voyons en présence deux ennemis de valeur munis des armes les plus modernes, nous fournit, aujourd'hui déjà, un grand nombre d'enseignements. Elle nous montre surtout que, sous l'influence des impressions de la guerre sud-africaine, on s'est trop hâté de bouleverser la tactique admise jusqu'à ce jour.

D'après les renseignements que l'on possède actuellement, l'attaque de l'infanterie japonaise présente les particularités suivantes :

Dépôt de tout bagage non indispensable ; distribution à la troupe d'un grand nombre de munitions ; développement simultané de fortes lignes de tirailleurs sans soutiens ; utilisation mi-

nutieuse du terrain et fortification de celui-ci, dès qu'on prévoit devoir s'y arrêter un certain temps ; les réserves adoptent également l'ordre dispersé dès qu'elles entrent dans la zone du feu efficace de l'infanterie ; l'attaque des positions ennemies a lieu de jour ; elle est effectuée par des lignes de tirailleurs et non pas par des subdivisions en ordre serré.

Ce n'est pas au moyen de subdivisions sans cohésion et sans force de combat suffisante, que les Japonais ont obtenu leurs succès. Ils ont reconnu qu'il faut mettre en ligne, dès le commencement, un nombre de fusils supérieur à celui de l'ennemi, pour combattre efficacement, et qu'il faut, par conséquent, former de fortes lignes de tirailleurs. Ils ont le plus grand soin de déployer des forces considérables dans l'avant-ligne et ils évitent de faire avancer les réserves en ordre serré sous le feu ennemi. Les Russes, au contraire, tiennent avec opiniâtreté aux formations en ordre serré et témoignent même d'une prédilection pour le combat à la baïonnette.

Dans *notre armée* également, on a fait des efforts ces dernières années pour obtenir une méthode d'attaque plus conforme aux exigences modernes. C'est surtout dans la conduite du feu que l'on a indroduit des simplifications et obtenu des progrès réjouissants. Ce sont les observations que nous avons faites sur *l'attaque à la baïonnette* qui nous ont poussé à écrire ces lignes. Cette attaque est encore assez usitée : après une plus ou moins longue préparation par le feu, les réserves d'infanterie, en masses profondes, musique et tambours en tête, marchent droit sur l'ennemi pour l'attaque soi-disant décisive. Certes, cette attaque sera décisive, mais pour l'agresseur seulement, qui sera repoussé avec de fortes pertes. Une telle attaque à la baïonnette, que malheureusement nous voyons pratiquer souvent encore, est en pleine contradiction avec les récentes expériences de la guerre ; à notre époque de pièces de canons à tir rapide, elle constitue un véritable anachronisme.

Ce sont surtout les prescriptions de notre règlement d'exercice qui font que nous demeurons attachés à cette méthode. En effet, le paragraphe 288 porte :

« Pour donner l'assaut, le commandant de la troupe d'attaque fait avancer les échelons d'arrière. Ceux-ci mettent la baïonnette et serrent sur la ligne de tirailleurs d'un mouvement ininterrompu et sans se préoccuper de ce qui se passe autour d'eux.

Dès que le mouvement peut être aperçu de l'ennemi, toutes les subdivisions en ordre serré font jouer et battre la marche pour l'attaque. Les tirailleurs mettent la baïonnette et avancent au pas gymnastique, suivant les circonstances, de position en position, renforcés de tout ce qui peut encore les rejoindre ; ils s'approchent assez de la position ennemie pour pouvoir de là l'atteindre d'un seul trait et ébranlent l'ennemi par le feu de magasin. Tout ce qui se trouve encore derrière la ligne de feu, continue sans arrêt à marcher en avant. «

» Au moment décisif, le commandant fait le signal: « Tout le monde à l'attaque ». Tous les trompettes répètent le signal sans interruption. Les subdivisions en ordre serré avancent au pas de charge, les tambours battent la charge. Au commandement de (« debout ») Pas gymnastique — Marche! Hourra! tout le monde se jette sur l'ennemi en répétant le cri de: « Hourra »!

« Au signal de la *marche à l'attaque* qui part de la réserve, les tirailleurs doivent mettre la baïonnette et se porter en avant de secteur en secteur. Toutes les subdivisions qui se trouvent encore derrière la ligne de tirailleurs doivent serrer en avant sans interruption. »

Même en interprétant le plus largement ces prescriptions, on a l'impression que ce paragraphe incite à une action schématique. Même pendant les manœuvres, ces attaques à la baïonnette dirigées par des signaux et réglées par la musique manquent presque invariablement ; à plus forte raison échoueraient-elles en temps de guerre. Pourquoi? C'est qu'elles ont quelque chose d'artificiel. Or, les manœuvres les plus simples deviennent excessivement difficiles en temps de guerre, et il est impossible d'atteindre le but par des moyens compliqués. Par les deux signaux : « Marche à l'attaque », — cette marche doit être en effet considérée comme un signal, — et : « Tout le monde à l'attaque », on obtient justement le contraire de ce qu'on voudrait ; l'uniformité de l'action est ainsi mise en danger. Nous n'avons eu que trop d'occasions, dans nos manœuvres, de voir les malentendus et les confusions que ces signaux provoquent.

Au commencement, le combat se développe en général correctement ; mais dès qu'on entend le premier signal, la « poussée » en avant commence. Combien de fois cette marche à l'attaque n'a-t-elle pas été cause que les échelons d'avant, comprenant mal le signal, s'emballaient sans attendre que les réserves

aient serré sur eux ! La marche en avant de la réserve au son de la musique n'est pas autre chose qu'une invitation à tirer donnée à l'ennemi. Sous le feu de l'ennemi, ce mouvement est inexécutable.

L'attaque à la baïonnette n'est plus aujourd'hui que la conséquence du résultat favorable obtenu par le feu; elle ne peut donc être exécutée qu'une fois la supériorité du feu acquise. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'employer la colonne profonde et peu mobile dans laquelle la moitié des fusils ou davantage ne peuvent être mis en action dans les moments critiques du combat. La formation la mieux appropriée à l'attaque à la baïonnette serait la ligne de tirailleurs serrée qui peut à chaque instant se mettre à terre et reprendre le feu. Il vaut mieux en imposer à l'ennemi par de fortes lignes de tirailleurs que par le tableau final habituel.

De nouvelles armes demandent de nouvelles méthodes de combat!

Mentionnons encore à cette place un fait secondaire : nos fanfares ne sont plus en état de jouer une marche convenable, une fois les signalistes détachés, — ce sont ordinairement les meilleurs trompettes. — Une musique réduite à 8—10 hommes — et en temps de guerre elle serait encore réduite par les pertes — fait toujours une impression pénible quand elle sonne la marche à l'attaque au travers des champs de pommes de terre. En tout cas, ce n'est pas cette musique-là qui électrisera les hommes.

Le signal : « *Tout le monde à l'attaque* » est donné au moment décisif. A ce signal, les subdivisions en ordre serré doivent s'avancer au pas de charge et tout le monde s'élance contre la position ennemie.

Aujourd'hui, dans les batailles, à raison de la grande étendue des fronts on a une série de groupes distincts, agissant chacun pour son compte et s'efforçant chacun de se rendre maître de quelque position importante. Il est impossible que le feu ennemi soit éteint sur tout le front simultanément. Tel groupe réussira le premier à gagner une des positions ennemies ; tel autre ne pourra songer à avancer, avant que l'attaque victorieuse du groupe voisin ait fait sentir son effet sur la partie du champ de bataille qu'il occupe. Il pourrait ainsi arriver que le signal : « Tout le monde à l'attaque », donné par un groupe,

fût cause d'un malentendu et conduisît à un insuccès partiel. — D'après nos prescriptions, l'initiative de l'attaque peut être prise soit par la ligne de feu elle-même, soit par le commandant supérieur qui mettra en ligne sa réserve. Le règlement donne la préférence à cette dernière façon d'agir parce qu'elle est de nature à assurer l'uniformité de l'attaque. Mais les expériences faites au cours des guerres récentes nous apprennent que l'initiative de l'attaque part presque toujours de la première ligne.

Dans le combat d'aujourd'hui, on s'en remet, dans la plupart des cas, à l'initiative et au jugement des chefs (subalternes) pour reconnaître le moment propice où pénétrer dans la position ennemie. Le signal : « Tout le monde à l'attaque » pouvait avoir sa raison d'être avec les anciennes méthodes de combat, mais la tactique doit marcher parallèlement au perfectionnement de l'armement. Dans l'attaque d'aujourd'hui, les signaux sont devenus superflus et peuvent être supprimés sans inconvénients.

On peut objecter, et peut-être avec quelque raison, que les signaux exercent une influence encourageante sur la troupe. Nous le concédons volontiers ,mais il faut admettre que cet avantage est balancé par de sérieux inconvénients. Nos deux signaux pourraient être la cause de graves malentendus et occasionner des malheurs irréparables. Les signaux, sur le champ de bataille, présentent toujours quelque danger ; l'histoire de la guerre nous apprend que, dans nombre de cas, ils ont provoqué du désordre.

Pour assurer la cohésion de l'attaque, il vaut mieux faire transmettre les ordres et les rapports par des ordonnances que d'avoir recours aux signaux de trompettes.

En résumé, nous voudrions insister principalement sur les points suivants :

1. Une fois qu'on a pu juger des conditions dans lesquelles se trouve l'ennemi, on doit donner la plus grande force de combat possible à la première ligne, afin d'assurer la supériorité du feu.

2. L'attaque à la baïonnette, qu'elle parte de la première ligne ou des réserves, doit s'exécuter au moyen de lignes de tirailleurs serrées, dans lesquelles tous les fusils peuvent être mis en action instantanément.

3. Tous les signaux sur le champ de bataille peuvent occasionner des malentendus et du désordre ; ils doivent donc être abolis.

On obtiendrait ainsi une nouvelle simplification réjouissante de l'instruction.

Chez nous, plus encore qu'ailleurs, avec notre armée de milices, on doit, autant que possible, s'en tenir à ce qui peut servir en cas de guerre ; on doit donc viser à la simplicité.

E. Sch.

Stab der

für die Armeekorpsmanöv

Kommandant: Oberstko
Stabschef: Oberst U
Generalstabsoffiziere: Oberstlt.
Major *Ise*
I. Adjutant: Major *Ise*
II. Adjutant: Oberlieut.
Zugeteilt: Stabssekr

Manöv

Stab der

Kommandant:
Stabschef:
II. Generalstabsoffizier:
I. Adjutant:
II. Adjutant:
Offizier des Eisenbahnstabes:
Trainoffizier:
Kriegskommissär:
Feldpostchef:
Feldtelegraphenchef:

Eine Rad

Truppenkörper

Infant

Kommandant: O
Generalstabsoffizier: H

Infanterieregiment 4.

Oberstlt. *Feyler*, Fernand.

Bat. 10: Major *Rochette*, Camil
Bat. 11: Major *de Courten*, J. C
Bat. 88: Major *de Stockalper*, Jc

Infante

3. Tou[illegible]r (II. Korps gegen Manöverdivision).

sionner d
abolis. rpskommandant *Bühlmann*, Fritz.

On ob*Vassmer*, Gottlieb.
de l'instr*Hüssy*, Hans.

Chez n*lin*, Alfred.
lices, on
vir en ca*lin*, Christoph.
. *Corti*, Arnold.

et.-Lieut. *Osterwalder*, Emil.

erdivision.

Manöverdivision.

Oberstdivisionär *Secretan*, Ed.
Oberstlt. i. G. *de Meuron*, Ch. Ed.
Hauptmann i. G. *Bardet*, Phil.
Hauptmann *de Blonay*, Rod.
Oberlt. *von Diessbach*, Roger.
Major *Roud*, Martin.
Major *Pilliod*, Alfred.
Major *Südheimer*, Alex.
Lieut. *Maire*, Eug.
Lieut. *Rahm*, Jak.
Radfahrerabteilung.

der Manöverdivision:

eriebrigade II.

berstbrigadier *Gyger*, Alb.
auptmann i. G. *Vuilleumier*, Eug.

Infanterieregiment 3.

Oberstlt. *Kohler*, Jacques.

le. Bat. 7: Major *Dubuis*, Alph.
h. Bat. 8: Major *Bolomey*, Gust.
s. Bat. 9: Major *Chavannes-Clavel*, E.

riebrigade III.

Truppen, zur Verfügung der Manöverlei

Eisenbahnbataillon.

Kommandant: Major *Potterat*, Ls.

II. Kompagnie.

Lieut. *Seeberger*, Jakob.

I. Kompagnie.

Hauptmann *Hilfiker*, Otto

Ballonkompagnie.

Hauptmann *Schmid*, Otto.

Ordr

V. Division.

Divisionsstab.

Divisionskommandant:	Oberst *Iselin*, Isaak.
Stabschef:	Major *Wieland*, Alfred.
II. Generalstabsoffizier:	Hauptmann *Füglistaller*, Bernh.
I. Adjutant:	Hauptmann *Weber*, Arnold.
II. Adjutant:	Kavallerieoberlt. *Vischer*, Karl.
Trainoffizier:	Major *Lanz*, Hans.
Divisionsarzt:	Oberstlt. *Hoffmann*, Albert.
Divisionspferdearzt:	Major *Ruchti*, Ernst.
Divisionskriegskommissär:	Major *Obrecht*, Adolf.
Feldpostchef:	Hauptmann *Lichtensteiger*, Fritz

Eine Radfahrerabteilung.

Truppenkörper der V. Division.

Infanteriebrigade IX.

Kommandant: Oberstbrigadier *Schiessle*, Paul.

Generalstabsoffizier: Major *Vogel*, Richard.

Infanterieregiment 18.

Infanterieregiment 17.

3. Tou
sionner
abolis.
On ob
de l'instr
Chez
lices, on
vir en ca

Schi

(Für die Korpsmanöve

Oberstkorpskommandant: *B*
Die Oberstdivisionäre: *H*
Generalstabsoffiziere: O
D
D
D
Infanterieoffiziere: D

re de bataille

III.

D

Divisionskommandant
Stabschef:
II. Generalstabsoffizie
I. Adjutant:
II. Adjutant:
Trainoffizier:
Divisionsarzt:
Divisionspferdearzt:
Divisionskriegskommi
Feldpostchef:

Eine

Truppenkör

Infa

Kommandant:
Generalstabsoffizi

Infanterieregiment 10.

Schiedsrichter.

smanöver schadet die Manöverleitung aus.)

ndant: *Bühlmann*, Fritz.
äre: *Heller*, Herm., und *Sprecher*, Theoph.
e: Oberst *Wassmer*, Gottl.
Die Oberstlts. *Hüssy*, Hans; *Pfyffer*, Hans; *Bridler*, Otto.
Die Majore *Iselin*, Alfred; *Bruggisser*, Traugott; *Meyer*, Phil.
Die Hauptleute *Sturzenegger*, Fr.; *Eberle*, Rob.; *Matossi*, Rud.; *Willy*, Otto.
Die Oberstbrigadiers *Wyss*, Ernst; *v. Reding*, Rud.; *Brügger*, Fried.; *Stiffler*, Joh.

lle des II. Armeekc

III. Division.

Divisionsstab.

mmandant: Oberst *Will*, Eduard.
Oberstlt. *Römer*, Hans.
tabsoffizier: Hauptmann *Ziegler*, Rich.
Hauptmann *Brüderlin*, Hans.
Oberlt. *Bühlmann*, Fried.
: Major *Keller*, Jean.
r: Oberstlt. *v. Arx*, Max.
zt: Major *Schwendimann*, Fr.
erdearzt:
iegskommissär: Major *Weyermann*, Rob.
Hauptmann *Oftinger*, Karl.
f:
Eine Radfahrerabteilung.

enkörper der III. Division.

Infanteriebrigade V.

Oberstbrigadier *Grieb*, Eug.
dant:
tabsoffizier: Major *Erny*, Emil.

Infanterieregiment 9.

Kavalle
)9
Artilleri
Genieof
Infanter
Kavalle
Artilleri
Pferdea
Verwalt

o-
ri-
ie
le
n-
n-
n-
Armeek
Stabsch e-
General us
p-
I. Adjut, a
II. Adju le
Offizier
Oberst e-
Oberst sé
Trainch t-
Korpsa er
Korpsp
Korpsk e,
Feldpo y
Feldtelè-
re

ieoffiziere: Oberst *Waldmeier*, Franz; Oberstlt. *Schlapbach* Hans.

eoffiziere: Oberst *Buser*, Jakob; die Oberstlts. *Gribi* Hans; *Jenny*, Joh.; *v. Schumacher*, Fr.

ffizier: Oberst *Reber*, Rob.

Zugeteilt zur Adjutantur und andern Diensten:

ieoffiziere: Die Majore *Iselin*, Chr.; *v. Sury*, Ludw. Hauptm. *Jenny*, Jak.

rieoffiziere: Hauptm. *Sarasin*, Peter; Oberlt. *Corti*, Arnold

eoffizier: Hauptm. *Gysin*, Arnold.

rzt: Major *Hanhart*, Ernst.

ungsoffizier: Hauptm. *Schmidt*, Joh. Peter.

tachement Radfahrer, 1 Detachement Kavallerie, 1 Automobil.

orps.

Armeekorpsstab II.

orpskommandant: Oberst *Fahrländer*, Eugen.

ef: Oberst *Steinbuch*, Hermann.

lstabsoffiziere: Oberstlt. *Kesselring*, Fritz.
Oberstlt. *Chavannes*, Rob.

ant: Vakat.

itant: Oberlt. *Lotz*, Max.

- der Eisenbahnabteilung: Hauptmann *v. Waldkirch*, Erwin.

der Artillerie: Oberst *Haag*, August.

des Genie: Oberstlt. *Aebi* Hermann.

ief: Oberstlt. *Jacky*, Ed.

rzt: Oberst *Dick*, Rudolf.

- ferdearzt: Oberstlt. *Græub*, Gottfr.

riegskommissär: Oberst *Krebs*, Paul.

stchef: Major *Martinaglia*, Louis.

egraphenchef: Oberlt. *Fricker*, Viktor.

Eine Radfahrerabteilung.

½ *Guidenkompagnie Nr. 10:* Oberlt. *Schlatter*, Max.

Korpstruppen des II. Armeekorps.

Kavalleriebrigade II.

Programme d'exercices

POUR UNE

COMPAGNIE D'INFANTERIE

(Suite)

Il est, à mon avis, infiniment plus facile de faire un bon programme de travail pour une unité plus forte, bataillon, régiment, etc., que pour une compagnie ; rien de plus ingrat que de préparer des exercices pour cette petite unité avec laquelle on ne peut entreprendre que des opérations tout à fait secondaires.

Aussi se laisse-t-on souvent entraîner à attribuer à la compagnie un rôle et une importance qu'elle n'aurait pas en campagne et on fausse ainsi le but des exercices.

Ceux qui ont le courage de s'attaquer à cette tâche, et de rédiger des programmes pour une compagnie, n'en ont que plus de mérite et leur effort doit être encouragé.

C'est dans cet esprit que j'entreprends la critique du programme pour une séance de neuf exercices de compagnie, qu'a publié la *Revue militaire suisse* dans son numéro du mois de juillet.

Et si, dans cette critique, je m'attache aux détails, si je relève à peu près tous les points par où le programme proposé paraît pécher, que son auteur ne se méprenne pas, et ne m'attribue pas un parti pris de tout dénigrer et de ne rien trouver bon.

En rédigeant son programme et en le livrant à la publicité, l'auteur savait que son ouvrage serait soumis à la critique. Il y a peut-être même compté. Il ne m'en voudra pas si je le dissèque, si parfois même je cherche chicane, assuré qu'il peut être que je le fais dans l'esprit le plus bienveillant.

* * *

Le *terrain* choisi est une bande de trois kilomètres environ de longueur, le long de la route principale Aigle-Bex, et s'étendant en largeur jusqu'au pied des hauteurs, sur une étendue d'un kilomètre en moyenne.

L'axe général des exercices est déterminé par la route principale et par un chemin qui, s'en détachant à l'est, gagne le pied de la montagne et atteint la Gryonne au point du moulin de Salaz.

* * *

Dispositions de manœuvre. « La compagnie sera rassemblée... tête à la bifurcation du chemin de St-Triphon village. » De quel chemin est-il ici question ? Il y a deux chemins qui, d'Ollon, conduisent à St-Triphon village : l'un passe par le cimetière et aborde St-Triphon par le nord, l'autre passe par Bruet et gagne, à proprement parler, un petit groupe de maisons dénommé « Chenevaires ». C'est probablement de ce dernier chemin qu'il s'agit puisque le terrain choisi pour les exercices commence à Bruet et que l'autre chemin est plus au nord ; mais cela n'est cependant pas absolument clair, et il faut que toutes les indications données d'après la carte le soient d'une manière si précise qu'il ne puisse y avoir ni hésitation ni équivoque. J'aurai l'occasion de revenir sur cette question des désignations d'après la carte [1].

J'approuve l'attribution de 40 cartouches à un homme dans chaque groupe ; c'est une bonne mesure et je crois que ce chiffre de cartouches suffirait aux besoins de la séance projetée.

On pourrait écrire de longs chapitres sur l'emploi des fanions dans les exercices de ce genre. Cet emploi est-il avantageux ou non ? Doit-on employer des fanions dans tous les exercices ou seulement dans certains d'entre eux ? Chacun répondra selon ses vues particulières. Il n'y a pas, en cette matière, de doctrine immuable. Tel saura se servir avantageusement des fanions ; pour tel autre, ils seront une cause de retard.

Certes, il sera avantageux, dans certains cas, de marquer l'ennemi au moyen de fanions (un fanion pour une section ou une compagnie, suivant l'importance de l'unité à faire exercer),

[1] J'utilise, comme l'auteur, la carte au $\frac{1}{25000}$; mais il doit être bien entendu que l'emploi d'une carte à cette échelle n'est admissible que pour la préparation des exercices et nullement pour leur exécution. On ne peut se servir pour cela que de la carte au $\frac{1}{100000}$ au plus.

mais il faudra savoir s'en passer quand leur emploi entraînerait à une trop grande perte de temps. Il faut, en effet, placer chaque fois les fanions dans la position logique qu'occuperait l'ennemi, et, si l'on veut respecter les conditions normales de distances, cela prend du temps, souvent même beaucoup de temps.

L'auteur du programme paraît s'être placé à ce point de vue. Il n'a pas employé des fanions dans tous les exercices projetés. J'admets en effet, que dans les exercices où il n'y a pas un poste spécial : *Ordre aux fanions*, l'exercice s'est fait sans leur emploi. Nous aurons sans doute l'occasion de voir plus loin si l'auteur a su employer les fanions judicieusement.

En formant son détachement de fanions, le directeur des exercices doit éviter d'affaiblir trop son unité, les hommes détachés perdant le bénéfice de l'instruction. Dans le cas particulier, il eut été suffisant de demander à chaque section deux hommes, un porteur de fanion et un homme pourvu d'un nombre de cartouches qui contre-balance ou à peu près, — puisque le fanion rouge, dans les exercices de compagnie, représente une section, — le feu des cinq hommes désignés dans chaque section pour tirer. Cet homme devrait donc recevoir une dotation de plus de 100 cartouches.

Notre auteur a omis de dire si l'on devait pourvoir de cartouches les hommes accompagnant le fanion ; c'est probable, sinon leur présence à l'ennemi serait sans but ; mais cela ne va pas de soi, et ils ne prendront pas sur eux de répondre au feu de l'ennemi au moyen des cartouches se trouvant en leur possession s'ils n'en ont pas reçu l'ordre, et le sergent-major qui les commande n'osera peut-être pas de lui-même prendre cette initiative. Voilà donc un autre point qu'il ne faudra pas oublier une autre fois.

Peut-être me serais-je contenté de prélever sur chaque section un seul homme ; il aurait attaché le fanion à un bâton planté dans le sol à côté de lui, en évitant de le mettre trop en évidence. C'est le feu, en effet, bien plus que le fanion, qui doit attirer l'attention de la troupe adverse.

Il est inutile de dire, je pense, qu'on choisira comme porteurs de fanions les meilleurs soldats, et qu'on ne laissera pas aux chefs de sections la latitude de se débarrasser par ce moyen de leurs non-valeurs.

Le directeur de l'exercice met la troupe de fanions sous les ordres du sergent-major ; je n'ai rien à redire à cela, si ce sous-officier a les aptitudes nécessaires. Mais, si la compagnie doit être prête à partir à 7 h., il est trop tard que les soldats composant la troupe des fanions se présentent au sergent-major à 7 h. également (encore faudrait-il dire où), et que le sergent-major lui-même prenne les ordres du directeur à 6 h. 50. Il faut que cette troupe soit rassemblée une demi-heure, une heure peut-être, avant la compagnie, suivant la tâche qui lui sera assignée. Il est préférable aussi que les ordres soient remis par écrit au directeur des fanions, exercice par exercice. Il faut dire enfin si c'est le matin ou le soir. Je pense bien que le commencement des exercices a été fixé à 7 h. du matin, mais encore cela ne va-t-il pas de soi et faut-il le dire.

Si j'ajoute qu'il aurait fallu indiquer à quel signe on reconnaîtra l'ennemi (un manchon blanc à la coiffure, par exemple), j'aurai terminé les observations que suscitent les *dispositions de manœuvre* et nous pourrons passer aux divers exercices proposés.

* * *

Le but du premier est d'exercer le passage de la colonne de marche à la colonne par pelotons. Au moment où il commence, la compagnie est sur la route, immédiatement au sud de Bruet.

L'ennemi, nous dit-on, est signalé dans la direction de Bex. Bex est à cinq kilomètres de Bruet. Mais l'ennemi peut tout aussi bien être au Montet, ou même sur la Gryonne, qu'à Bex ou au-delà de Bex.

Le commandant de la compagnie, à qui on ne donne pas d'autres renseignements, doit donc éprouver une certaine anxiété. D'autant plus qu'on ne nous dit pas, et qu'il ne sait peut-être pas lui-même, quelle est sa situation par rapport aux autres troupes amies. Car enfin cette compagnie appartient à un bataillon. Quel rôle joue ce bataillon ? Quel rôle joue le régiment auquel appartient ce bataillon ? Comment l'un et l'autre sont-ils disloqués?

Il y a ici une lacune et une lacune importante.

Après avoir dit « ce qu'on sait de l'ennemi », rien de plus toutefois que ce qui est nécessaire pour que la troupe à qui cette communication est faite soit orientée, il faut ajou-

ter ce que se proposent nos propres troupes et quel rôle notre unité doit jouer dans cet ensemble.

Dans le cas qui nous occupe ces indications auraient pu avoir, par exemple, la teneur suivante (carte au $^1/_{250000}$) :

« L'ennemi est en train de passer le Rhône à St-Maurice ; ses éclaireurs de cavalerie ont été vus sur la Gryonne ; les têtes de colonne de son infanterie ont atteint Bex.

» Nos troupes ont l'ordre d'empêcher que le passage ne s'effectue et de repousser l'ennemi sur la rive gauche du Rhône.

» A notre gauche, un régiment opère par les hauteurs avec l'ordre d'attaquer, direction : Bévieux-Le Châtel-Pont du Rhône.

» Notre régiment a l'ordre d'attaquer, direction : Bex-Pont du Rhône. »

Pour bien fixer le rôle de la compagnie, on ajouterait que le bataillon dont elle fait partie marche en tête de la colonne principale du régiment et qu'elle est, si l'on veut, la 3me compagnie de ce bataillon.

Enfin, il faut donner à chaque parti un nom (parti rouge ou parti blanc, parti nord ou parti sud, etc.).

Nous avons maintenant un cadre bien défini et nous pouvons, après avoir mis nos troupes en mouvement, faire naître tel incident qui nous permette d'exercer les mouvements et les évolutions que nous avons en vue.

Et je n'irais pas chercher bien loin. Je dirais simplement que pendant que se poursuit notre mouvement en avant, on apprend que l'infanterie ennemie a atteint la ligne de la Gryonne qu'elle a occupée.

Comme, pour attaquer Bex, il faut d'abord s'emparer de la ligne de la Gryonne et en déloger l'ennemi, le prétexte est tout trouvé pour rompre la colonne de marche du régiment, séparer les bataillons, dans le bataillon séparer les compagnies les unes des autres et faire opérer par celles-ci toutes les évolutions que comporteraient les circonstances.

On remarquera que je fais opérer comme si les fortifications de St-Maurice n'existaient pas ; on est obligé, dans les exercices, d'admettre de ces suppositions.

On remarquera aussi que j'ai indiqué, comme ayant servi à formuler les ordres, la carte au $^1/_{250000}$. C'est à dessein. Après avoir employé, pour arrêter les détails de l'exercice, la carte au $^1/_{25000}$, à défaut d'une reconnaissance faite sur le terrain même,

je dispose avec la seule carte que l'officier, en Suisse, serait à peu près sûr de posséder en campagne, celle au $^1/_{250000}$. Les yeux suppléeront aux détails que la carte ne fournira pas. Habituons-nous à utiliser une carte ne donnant que peu de détails du terrain, nous nous familiariserons mieux avec le terrain lui-même.

Mais allons plus loin.

Pourquoi, dans le cas prévu dans cet exercice, fait-on prendre à la compagnie la colonne par pelotons? On ne nous dit pas que l'on ait reçu des projectiles, ni de l'infanterie, ni de l'artillerie. La dislocation du bataillon en compagnies séparées paraît donc avoir pour but de préparer le déploiement ultérieur de ces unités pour le combat par le feu.

Pour cela, il n'est pas du tout nécessaire de passer par la colonne par pelotons ; cette colonne est utilisable surtout comme formation de rassemblement ; elle est très médiocre comme formation de marche et de manœuvre. C'est bien comme telle, cependant, qu'on la prend dans cet exercice puisque, aussitôt après, on lui fait encore franchir un espace de 2 à 300 mètres.

Dans le cas qui nous occupe, la meilleure formation, non pas à prendre, mais à conserver, est la colonne de marche aussi longtemps que l'on peut marcher à couvert et hors de vue de l'ennemi et de l'atteinte de ses projectiles. Cette colonne est souple, elle se plie à tous les terrains, elle évite mieux que toute autre formation la plupart des obstacles ; enfin, on la maintient ou la ramène sans aucune difficulté dans la direction donnée.

La colonne par pelotons, et j'en dirai autant de la colonne par sections, que je lui préfère pourtant, est inutilisable dès que la troupe peut être atteinte par un feu quelconque, surtout par celui de l'artillerie nouvelle, dont on peut maintenant sentir les effets aux plus grandes distances.

Aussi, dès qu'il n'est plus possible de conserver la colonne de marche de compagnie, il vaut mieux laisser de côté, sans même les employer comme formations intermédiaires, la colonne par sections, la colonne par pelotons et la ligne, et passer d'emblée à la ligne ouverte de sections.

Dans cette formation, si l'on a soin surtout de ne pas conserver les quatre sections à la même hauteur, la compagnie acquiert une souplesse, une mobilité telles, grâce à l'indépendance des

subdivisions qui peuvent prendre alternativement les formations en colonne de marche, en ligne, en ligne sur un rang et même en tirailleurs, qu'il lui est possible de traverser, dans les meilleures conditions, et en subissant un minimum de pertes, tous les terrains.

Mais il est temps que je quitte ce premier exercice, si je veux avoir le temps de dire quelques mots des huit autres. Je ne compte d'ailleurs pas les analyser et les critiquer comme je l'ai fait de celui-ci; cela m'entraînerait à des redites.

* * *

J'aurais préféré que l'auteur adoptât, pour indiquer la *marche des exercices*, une autre méthode, c'est-à-dire qu'il ne reproduisît pas les commandements ou les ordres donnés. Ceux-ci, sans la connaissance exacte du terrain sur lequel la compagnie opère, n'ont pas, pour le lecteur, un grand intérêt. Il eut suffi que l'auteur indiquât, pour chaque exercice, la solution adoptée, solution qui peut fort bien, d'ailleurs, n'être pas la seule admissible.

* * *

Dans l'exercice 2, dont le but est d'exercer la formation à prendre pour franchir des obstacles, la compagnie, se trouvant en colonne par pelotons, reçoit des projectiles d'infanterie, et on lui fait prendre la formation en ligne.

Nous voyons ici un nouvel exemple de la tendance à n'omettre aucune des formations intermédiaires ou transitoires; mais, de la colonne par pelotons, on passe, sans la moindre difficulté, à la ligne ouverte de sections. Et cette nouvelle formation sera d'autant plus vite réalisée, si l'on désigne comme sections des ailes les deux sections formant le peloton de devant, qui obliqueront d'emblée très fortement l'un à droite, l'autre à gauche et en mettant au centre les deux sections du peloton de derrière. Si les circonstances le permettent, les chefs de ces deux sections peuvent les mettre d'emblée en colonne de marche, pour accélérer la prise des intervalles.

Après qu'on a franchi un obstacle en colonne de marche, il est préférable d'arrêter franchement la tête, pour laisser la subdivision se reformer et se réorganiser complètement, et de reprendre la marche seulement alors.

* * *

L'exercice 3 nous donne un nouvel exemple de la confusion pouvant résulter d'une certaine manière d'orienter d'après la carte. Il y est dit que la compagnie « arrivée à la bifurcation de la route près de Villy (cote 414)... » Or, il y a deux cotes 414 : l'une sur la route principale; c'est celle-là que l'ordre désigne; l'autre sur uu chemin parallèle, au centre même de Villy, à une bifurcation aussi, et à 500 mètres de l'autre route. Or, si la cote visée par l'auteur est à 500 mètres de Villy, elle n'est pas *près* de ce hameau. Il n'y avait qu'à donner à la route suivie par la compagnie la désignation de « principale » et à supprimer les mots : « près de Villy », et toute chance d'erreur était écartée.

La compagnie étant ici indiquée comme avant-garde d'un régiment, et se trouvant arrêtée par le feu d'une demi-compagnie, déployée à la lisière d'un bois, et ayant l'avantage du terrain, elle pouvait être déployée entièrement d'emblée, pour prendre la supériorité du feu par le nombre des fusils mis en action, puisqu'elle était surprise par le feu d'un ennemi en position qui, peut-être, avait eu le temps de repérer les distances, et devait avoir l'avantage de la précision.

* * *

Dans l'exercice 4, les ordres aux fanions peuvent donner lieu à une méprise.

Les fanions rouges marquent l'ennemi; le fanion bleu est destiné à marquer les troupes amies avec lesquelles la compagnie opère; or cela ne ressort pas clairement, bien loin de là, de l'ordre qui le concerne.

Au moment où la compagnie passe en avant-ligne, les deux troupes adverses sont à 650 mètres l'une de l'autre. Avec les armes actuelles c'est tout juste si l'on pourra avancer jusque-là pour faire le feu de préparation. Est-il donc admissible que, même sur la constatation d'une diminution du feu de l'ennemi, diminution qui pourrait n'être qu'une feinte, puisque la ligne avait été récemment prolongée, la compagnie se hasarde à se rapprocher?

Il me semble que, dans cette situation, cette avant-ligne n'avait rien de mieux à faire que de continuer le feu de préparation ou le feu d'usure, à moins d'ordre contraire, laissant au commandant supérieur le soin, quand il le jugerait opportun, de prendre les dispositions pour emporter de vive force le cours de

la Gryonne, après avoir fait avancer ses réserves, et porté sa ligne de feu, par ailes, et par bonds, jusqu'à la distance d'assaut.

* * *

Dans l'exercice 5, la compagnie a changé de front; elle ne marche plus, face au sud dans la direction de Bex, mais face au nord dans la direction d'Aigle; nous sommes donc dans la situation inverse de celle des quatre premiers exercices. La compagnie suit, comme réserve de bataillon, une avant-ligne dont nous ignorons la position et la tâche; elle est probablement elle-même derrière l'aile droite de son bataillon. Sa formation est la colonne par pelotons.

Il a fallu deviner tout cela; car au premier moment on est dérouté par le changement de front brusque dont on n'est pas averti. L'auteur aurait évité cela par une désignation claire des partis.

Je suis plein de commisération pour le sort dévolu à ce pauvre commandant de compagnie, obligé de faire pivoter cette lourde machine qu'est la colonne par pelotons, pour faire front à une charge apparaissant brusquement à moins de 400 mètres. Honneur à lui s'il se tire de ce mauvais pas; mais je suis certain qu'une autre fois il ne s'y laissera plus prendre.

Pourquoi donc n'a-t-il pas échelonné ses sections? Elles auraient eu bien plus vite fait de tourner leurs fusils contre cette maudite cavalerie, même sans évoluer elles-mêmes.

Mais, surtout, pourquoi n'a-t-il pas mieux gardé son flanc?

* * *

On ne s'explique pas très bien comment doit se terminer l'exercice 6; les deux adversaires vont se trouver nez à nez, après avoir déployé leur effectif complet. Cette indécision provient de ce que la tâche assignée à la compagnie n'est pas définie d'une manière très précise. Elle doit « retarder la marche de l'ennemi », mais jusqu'à quand, ou pendant combien de temps, etc.?

Si au lieu de supposer la compagnie isolée dans cette défensive, elle avait été placée dans le cadre de son bataillon, on aurait pu lui donner une tâche bien précise : ou comme compagnie d'avant-ligne, ou bien, dans le cas où la défense eût dû être poussée à outrance, comme compagnie de réserve devant faire une contre-attaque pour repousser l'assaut de l'ennemi, etc.

* * *

A propos de l'exercice 7, je rappellerai à l'auteur que, sous le feu de l'artillerie, il ne suffit pas de prendre la formation en ligne ouverte de sections; cette formation ne sauvera pas l'infanterie de pertes importantes, surtout à la distance où, dans le cas particulier, elle se trouve de l'artillerie, distance qui ne dépasse guère 1500 mètres.

Même en seconde ligne, si elle ne peut pas trouver un refuge dans les plis du terrain, une compagnie, exposée au feu de l'infanterie, ne doit pas hésiter à prendre la formation en tirailleurs, surtout si elle est dominée par le feu de l'artillerie, ce qui est ici le cas.

* * *

Le but de l'exercice 8 est de nous montrer une compagnie poussant son attaque à fond, jusqu'à l'assaut final.

Cette compagnie est d'abord en réserve; nous pouvons supposer, aux évolutions qu'on lui fait faire, qu'elle est formée en ligne ou en colonne par pelotons; plutôt dans cette dernière formation.

Je répète encore ici ce que j'ai dit plus haut : c'est qu'une compagnie de réserve, débordant une aile, a tout avantage à prendre une formation échelonnée; elle évite des pertes; elle est prête, moyennant de faibles changements de front par section, à déployer dans un angle quelconque, du côté du flanc; elle peut recevoir une attaque de cavalerie sans changer de front ou de formation, etc.

* * *

Le 9e et dernier exercice, enfin, doit nous montrer comment une compagnie en colonne de marche, avant-garde d'un régiment, repousse une attaque de cavalerie dirigée sur elle de trois côtés à la fois.

Le dirai-je? je crois bien que cette fois la compagnie ne repoussera rien du tout. Ce dernier exemple serait parfait pour montrer le danger que court une compagnie qui s'est mal gardée, et la nécessité pour elle, à défaut de cavalerie pour le service de sûreté, de se protéger soigneusement, en avant et sur les flancs.

* * *

Encore quelques mots sur l'ensemble de ce programme.

Il doit être exécuté en deux heures. C'est beaucoup trop peu.

Si l'on considère seulement le chemin que doit parcourir la compagnie, et le temps qu'il faudra pour mettre en place avant chaque exercice la troupe de fanions, on se convaincra que l'exécution de ce programme exigerait beaucoup plus de temps.

Un autre détail le démontre encore : A l'exercice 3, deux sections entrent en ligne de 10 en 10 minutes : total 20 minutes; à l'exercice 4 une section prolonge après 10 minutes; de même à l'exercice 6; enfin, à l'exercice 8, on fait exécuter une manœuvre après un feu de 15 minutes; total 55 minutes.

Il est vrai que l'auteur nous dit qu'on pourra ne pas exécuter tous les exercices dans la même séance.

A mon avis, il vaut mieux, dans une séance, ne pas chercher à parcourir tout le champ de la tactique, se borner à un petit nombre d'exercices, bien choisis, s'adaptant bien au terrain dont on dispose, exécutés et critiqués à fond. Cela prend toujours plus de temps qu'on n'avait compté.

* * *

J'arrive, à peu près, au bout de la tâche que je m'étais assignée. J'ai fait de mon mieux mon métier de critique.

Il semblerait que je n'ai rien laissé debout du programme que je viens de disséquer, et que par conséquent il n'est pas exécutable. Erreur. J'ai montré ses lacunes et ses défauts; j'ai indiqué, là où cela me paraissait nécessaire, les corrections à y apporter. Voilà tout.

Et je dois le dire bien catégoriquement en terminant, cet essai m'a intéressé; j'en ai fait l'étude avec plaisir, et je serais heureux que des officiers de troupe s'essayassent plus souvent à élaborer des programmes d'exercice. L'art de les faire bien est difficile; on n'y arrive pas du premier coup, et j'aurais atteint mon but si le camarade auquel je viens, peut-être, de faire passer un mauvais quart d'heure, voulait le prendre en bonne part, réitérer son essai, et si d'autres se décidaient à suivre son exemple.

Lausanne, 7 août 1905. N.

Ce n'est pas sortir de la question des programmes d'exercice que de reparler ici d'un ouvrage signalé par notre chroniqueur

français. Il s'agit de *Trente problèmes tactiques* [1], par le lieutenant Adrien Balédent, du 104e régiment d'infanterie. Depuis notre dernière livraison nous avons eu l'occasion d'examiner ce volume et notre opinion est qu'on ne saurait trop recommander, non pas la lecture, mais l'étude de cet ouvrage à tous les officiers du cadre subalterne, surtout aux chefs de section à qui il est spécialement destiné, et aussi aux sous-officiers, ceux-ci pouvant être appelés à remplacer, dans bien des occasions, des officiers subalternes.

Ce recueil de problèmes tactiques est, à ma connaissance, un des très rares ouvrages s'adressant spécialement au personnel subalterne; en effet, dans aucun de ces problèmes la troupe engagée n'est supérieure, en effectif, à un peloton.

Ces trente problèmes vont depuis le soutien de cavalerie aux avant-postes de combat, en passant par l'avant-garde, l'arrière-garde, la réquisition, les convois, les destructions, la conduite, l'attaque et la défense des convois, les reconnaissances, les patrouilles, etc. Les capitaines, les lieutenants qui l'étudieront arriveront à leur cours de répétition orientés et préparés.

* * *

Voici un autre ouvrage dont l'étude est aussi à recommander aux chefs de section : *Le chef de section conducteur du feu* [2], par le lieutenant Petit, du 6e régiment d'infanterie. Notre chroniqueur français en a parlé déjà, et le moment est propice de le rappeler.

Le but que s'est proposé l'auteur ressort nettement de ces deux épigraphes qu'il met en tête de son petit livre : « Aujourd'hui c'est lui (le chef de section) qui mène le combat; c'est de son intelligence, de ses capacités, de son instruction que dépend le succès de la marche de sa troupe à travers la profonde zone battue qu'il a à franchir avant d'atteindre l'ennemi » (général Kessler). — « On ne gagne des batailles qu'en tuant du monde à l'ennemi. Des dispositions tactiques prises dans l'ignorance des effets du feu, en fonction de terrain, ne sont que des recettes de hasard » (général XXX).

[1] *Trente problèmes tactiques à l'usage des candidats à l'Ecole de Saint-Maixent*, etc., par le lieutenant Adrien Balédent, du 104e régiment d'infanterie. Paris, R. Chapelot et Cie, 1905.

[2] *Le chef de section conducteur du feu et conducteur de sa troupe sous le feu*, par le lieutenant Petit, du 6e régiment d'infanterie. Saintes, imprimerie A. Gay, 1903.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Manœuvres d'automne. — Un racontar. — La fête fédérale des sous-officiers, à Neuchâtel. — L'antimilitarisme au congrès socialiste. — Revision du Règlement d'exercice pour l'infanterie.

A la veille des manœuvres, on sait encore fort peu de choses à leur sujet. Décidément, depuis quelques années, le secret est bien gardé; et c'est bien ainsi. Qu'a-t-on besoin de faire tant de reconnaissances du terrain des manœuvres? Que ceux qui doivent organiser celles-ci l'étudient et le choisissent tel, qu'il donne lieu à des engagements intéressants, rien de mieux; mais que les acteurs puissent le reconnaître au risque de se forger des idées préconçues qui leur feront prendre des mesures peut-être désastreuses, cela n'est vraiment pas nécessaire. A la guerre, à chaque jour suffit sa peine et puisque nos manœuvres doivent représenter la guerre aussi exactement que possible, mieux vaut que les chefs opèrent sur un terrain, sinon inconnu, du moins non reconnu en vue de telle ou telle opération prévue ou probable.

Le secret, pourtant, aurait-il transpiré? Le *Berner Tagblatt* annonce que la division de manœuvre aurait, depuis Berne où elle sera rassemblée, à attaquer les positions occupées par le IIe corps sur la ligne Berthoud-Lützelflüh-Biglen-Konolfingen. S'il en est ainsi, les manœuvres de corps se dérouleront dans un des terrains les plus difficiles du plateau suisse, et la tâche de la division de manœuvre sera dure.

* * *

Faut-il prendre au sérieux le bruit mis en circulation par un journal, que le Sultan du Maroc aurait l'intention de confier l'organisation et l'instruction de son armée à des officiers suisses? Ce serait pour ceux-ci un honneur grand, mais peut-être périlleux. Je crois qu'ils n'auront pas la peine de s'en défendre, et que si pareille mission est confiée à quelqu'un, ce ne sera pas à des Suisses.

* * *

La fête fédérale des sous-officiers vient de s'achever, à Neuchâtel, avec un plein succès. On y a travaillé, on y a concouru, on y a tiré, on y a banqueté et on y a toasté, comme dans toutes nos fêtes. Mais je constate, avec plaisir, que jusqu'ici on n'a signalé aucun fait de nature à porter atteinte

à la discipline comme, malheureusement, il s'en était produit dans d'autres occasions. C'est un progrès; il est bon de le signaler, et on peut s'en réjouir.

« La fête des sous-officiers, a dit la *Suisse libérale*, en souhaitant la bienvenue à Neuchâtel aux sous-officiers, est une protestation contre les menées antimilitaires des sans-patrie. Elle témoigne de la volonté du peuple suisse de rester fort pour rester libre, de se plier volontairement à la discipline militaire, parce qu'il sent bien que s'il s'amollissait, s'il cessait de s'exercer au métier des armes, s'il abdiquait sa virilité, il abdiquerait du même coup son indépendance. »

De son côté, M. le conseiller communal Ferdinand Porchat, en ouvrant officiellement la fête a fait aussi le procès de l'antimilitarisme. « Sous-officiers, chers concitoyens, a-t-il dit en terminant sa harangue, ne vous laissez jamais émouvoir par les discours de ceux qui disent : plus d'armée, plus de patrie. Laissez ces égarés à leurs théories creuses, à leurs pamphlets anonymes et à leurs exploits nocturnes; ne regardez que ce drapeau rouge à la croix blanche, qui, depuis des siècles, flotte des Alpes au Jura, qui porte dans ses plis la glorieuse histoire de la Suisse et qui signifie pour tous ceux dont l'intelligence et le cœur sont vraiment sains : Patrie et Liberté! » Et il a été chaleureusement applaudi.

* * *

Peu de jours après avait lieu à Lausanne, à l'occasion de la fête centrale du Grutli, l'assemblée du parti socialiste. On y a abordé la question militaire à l'occasion des propositions du parti socialiste de Genève.

On sait en quoi consistent ces propositions : Caisse de secours pour venir en aide aux soldats réfractaires en cas de grève; — abrogation des dispositions législatives fédérales relatives à l'institution de l'armée et du service militaire en Suisse; — refus, par les députés socialistes aux Chambres, du budget militaire, tant que la troupe pourra être employée à l'occasion des grèves; — limitation du budget militaire à 20 millions.

La discussion, quoiqu'elle eût pour objet de défendre l'antimilitarisme, d'arriver à la suppression des armées et d'ouvrir l'ère de la paix universelle, ne s'est pas déroulée dans une atmosphère pacifique. Il y a manifestement dans l'assemblée un parti nombreux qui ne veut pas de cette discussion et qui supporte, avec une certaine impatience, les discours des antimilitaristes. Les auteurs des propositions déposées ne se sont d'ailleurs pas même présentés, ce qui leur a valu les brocarts de plus d'un de leurs correligionnaires politiques.

Il semble que ce soit le président, M. Reimann, de Bienne, qui ait été dans le vrai, quand il a proposé de repousser toutes les propositions, ajoutant qu'on ne peut pas régler d'un seul coup la question militaire et qu'on n'arrivera à une solution satisfaisante que petit à petit, progrès par progrès.

Enfin, on vote péniblement la proposition de renvoyer toute la question à un congrès spécial.

* * *

La chronique du mois de juillet a annoncé que le département militaire avait nommé une commission pour préparer une revision du *Règlement d'exercice pour l'infanterie*. Cette commission est présidée par le chef du service de l'infanterie, M. le colonel P. Isler. Elle devra mettre ce règlement en harmonie avec l'*Instruction sur le service en campagne* et avec l'*Instruction pour le tir*.

Il nous est revenu de divers côtés que l'on met en doute la nécessité de remanier le Règlement d'exercice pour l'infanterie, qui n'est guère vieux que de 15 ans.

Certes, ce Règlement a été un progrès au moment où il a vu le jour; mais il est actuellement distancé. Qu'on prenne seulement le récent règlement de manœuvres de l'infanterie française, et l'on verra combien il est plus souple et combien plus riches sont les ressources qu'il offre au chef de tout rang.

Le Règlement suisse de 1890-92 est encore trop rigide, trop formaliste; le souffle libéral venu dès lors ne l'anime pas encore. Ne lit-on pas dans son introduction ; « Il n'est pas permis de modifier ces commandements, » et plus loin : « Les formes décrites dans le Règlement ne doivent être ni complétées par d'autres, ni modifiées arbitrairement. » — Or, pour moi, le premier article d'une revision vraiment libérale devrait être la liberté des commandements et la faculté de compléter, de combiner les formes à l'infini, pour répondre à l'infinie variété des tâches, des situations, des problèmes que la guerre, avec tous les éléments qui la compose : terrain, feu, influences morales et physiques, fait naître et renouvelle incessamment. N.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Bruits de guerre. — L'artillerie en Alllemagne et en France. — L'expédition d'Afrique. — Mutations. — La mission française à Berlin. — Le major Hermann von Wissmann. — Un nouveau grade dans la marine. — Une fondation. — Un officier allemand dans l'armée espagnole. — Dans la musique de la Garde. — Essais d'uniformes. — Aux usines Krupp et Ehrhardt. — Quelques livres.

Nous avons été à la veille d'une guerre avec la France et peut-être avec l'Angleterre. On ne saurait le nier. Déjà, l'on parlait d'un nouveau 16 juillet, anniversaire de la mobilisation de l'armée de l'Allemagne du Nord en 1870. Notre chancelier de l'Empire, le nouveau prince de Bülow — après avoir été M. de Bülow tout court, puis comte — s'est exprimé en un langage diplomatique sur « la situation tendue » sous plus d'un rapport et même

« pleine de périls » par laquelle nous avons passé. Une telle déclaration établit avec assez de netteté l'éventualité où nous fûmes d'une guerre. Heureusement le bon sens de la nation française a surmonté le danger de la situation. Trop de monde se rappelle encore les tourments de la guerre et les angoisses des territoires envahis. Alors même que l'on ne puisse accuser les Allemands d'avoir oublié les lois de l'humanité, il faut reconnaître que pendant la seconde partie de la campagne, la défense nationale, telles mesures durent être prises, lourdes à supporter par ceux qui en étaient les objets. Rappelons, par exemple, l'incident de ce citoyen notable d'une ville occupée, contraint de monter sur la locomotive d'un train militaire, à titre d'otage, pour le cas où la voie aurait été détruite par les francs-tireurs, auquel cas, il eut été la première victime du déraillement.

Qui sait ce qui serait arrivé, si la Russie alliée ne s'était pas trouvée en ce moment sous l'accablement de ses incroyables défaites sur terre et sur mer ?

Mais la crise a pris fin. On n'en parle plus. Le moment n'était d'ailleurs pas des plus favorables pour nous, occupés que nous sommes au réarmement de notre artillerie de campagne. Il est vrai que suivant le général Keim, le directeur bien connu des *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*, l'artillerie lourde de campagne est mieux organisée en Allemagne que partout ailleurs, notamment qu'en France où elle n'existe pour ainsi dire pas. Ce sont du moins les déclarations faites par Keim à un interviewer du *Figaro*. Il a insisté, d'après les journaux, sur les effets de l'infanterie et l'artillerie lourde dans la campagne russo-japonaise, effets supérieurs à ceux de l'artillerie de campagne. Il a raison. Il n'en est pas moins très malencontreux pour une armée de mobiliser en pleine transformation de matériel. Il faut alors conserver l'armement en usage, comme nous l'avons fait en 1870, où nous avions commencé la transformation du fusil à aiguille. Ce dernier, il est vrai, avait produit des effets décisifs en 1866, quoique devancé déjà à cette époque par de meilleures constructions, au regard surtout de la tension de la trajectoire et de la rapidité du tir. Mais nous avons eu la chance d'agir contre des adversaires, Autrichiens et Allemands du Sud, armés d'un fusil se chargeant encore par la bouche. Balistiquement, il était supérieur à notre fusil à aiguille; mais que signifie cela si l'on ne peut tirer qu'un coup pendant que l'ennemi en tire six ?

Le général Keim a fort bien fait d'attirer l'attention du journaliste français sur l'état de notre artillerie. N'est-ce pas, en effet, sir Ch. Dilke qui, dans un article récent, a prétendu l'Allemagne en retard sur toutes les puissances pour la transformation de son canon de campagne ? Affirmation fort arrogante, car seules jusqu'ici la France et la Norvège ont achevé leur matériel à recul sur l'affût. Partout ailleurs, Angleterre comprise, règne encore la période de transformation.

Abordant le côté politique de son sujet, Keim s'est exprimé sur un ton fort rassurant. La France ni l'Allemagne, a-t-il déclaré, n'éprouvent aucun désir de mesurer leurs épées pour les beaux yeux de l'Angleterre qui se complaît au rôle d'instigateur dans les affaires politiques. Keim a le droit d'avoir cette opinion, car il fut pendant cinq années l'adjoint du général de Caprivi à la chancellerie de l'Empire. Il n'est donc pas un laïque en ce domaine. En outre, comme membre honoraire de la direction du *Flottenverein* allemand, il est plus au courant qu'un autre de beaucoup de choses.

Dernièrement, il a failli tomber en disgrâce. On avait insinué à l'empereur que le *Flottenverein* et, particulièrement le général Keim dont le tempérament est très impulsif, étaient les coupables des relations tendues avec l'Angleterre. Mais on ouvrit les yeux à l'empereur qui ne persista pas dans son mécontentement. Au lieu d'une défaite du *Flottenverein*, l'incident se termina par un succès de celui-ci et de son sociétaire Keim qui avait fait preuve d'un courage viril devant le trône royal.

Pour en revenir à la guerre franco-allemande, j'insiste sur ce que nous n'aurions pas eu d'appréhension à avoir du fait de la transformation en cours du canon de campagne. Il n'en serait pas résulté pour nous une infériorité marquée. Réellement, notre artillerie échappe à ce sentiment ; elle envisage sa force avec confiance. Le général Rohne lui a même reproché un excès d'optimisme. Car la guerre d'Extrême-Orient a démontré de nouveau que ce n'est pas absolument le matériel qui emporte la décision, mais plutôt la stratégie, la tactique et, avant tout, la discipline qui est excellente dans l'armée japonaise. Quant au matériel, la guerre a démontré les avantages de l'obusier, lequel a même décidé de la bataille du Yalu. Or, comme vous le savez, nous possédons les deux espèces d'obusiers, le léger de 10.5 cm. et le lourd de 15 cm. ; ce dernier possède maintenant un système de recul sur affût que nous devons au talent inventif de la maison Krupp. Grâce à sa stabilité, cet obusier n'a pas besoin des plateformes ni des ressorts du modèle actuel dont l'affût possède un frein de route, mais pas de bêche ni d'aucun autre moyen de parer au recul que les coins d'enrayure. L'obusier léger possède un frein à corde et une bêche rigide, semblable à celle du canon 1896. Il est très mobile.

En France, le 120 court est trop lourd pour un obusier de campagne proprement dit. Quant au canon de 155 cm. il est d'un poids exagéré et d'une construction compliquée. Nous sommes donc supérieurs aux Français pour l'obusier, et mieux organisés aussi. Les Français n'ont pas de batteries d'obusiers en temps de paix, alors que nous avons, par corps d'armée, un groupe du modèle léger. Quant aux obusiers lourds, ils sont attachés chez nous à certains bataillons d'artillerie à pied qui disposent en même temps de sections d'attelages.

* * *

Une circonstance inopportune pour nous, au cas d'une mobilisation, serait la révolte de l'Afrique sud-occidentale qui, nullement réprimée, exige des sacrifices croissants en hommes, chevaux et argent. Le *Deutsche Kolonialblatt* (comp. la *Militär-Zeitung* de Berlin, n° 29), publie un aperçu des renforts expédiés depuis le début de la révolte en janvier 1904. Avant celle-ci, les effectifs allemands étaient de 42 officiers, 7 employés, 772 soldats et à peu près 800 chevaux. Depuis le 6 janvier 1904, quarante transports de guerre ont quitté Hambourg ou Cuxhaven, outre plusieurs transports de chevaux partis de la République Argentine et du Cap de Bonne Espérance. Le total des renforts s'élève à ce jour à 655 officiers (y compris les officiers de santé), 196 employés, 13,643 hommes, 11,889 chevaux. Ainsi, en comptant les effectifs primitifs, c'est une forte division qu'il a fallu mobiliser. Et il faut ajouter que ce sont des hommes de première qualité qui sont partis, tant au point de vue physique qu'à celui de la conduite et de l'instruction. Ils ont été prélevés sur tous les corps d'armée, où l'on commence à s'apercevoir de leur absence. Du reste, personne n'a été contraint de partir ; tous sont des volontaires et l'on a exigé même le consentement des parents.

Les pertes ont été les suivantes : tués, morts par accident ou blessés, 1070 hommes de la troupe de protection active (86 officiers et 206 sous-officiers compris) ; 118 soldats de marine, dont 13 officiers ; 244 soldats de la réserve, dont 17 officiers. On voit que les pertes en officiers sont extraordinaires ; elles portent, entre autres, sur un grand nombre d'officiers de santé.

* * *

Deux lieutenants-généraux commandants de corps d'armée ont été promus généraux d'infanterie : v. Benekendorf et v. Hindenburg, du IVe et Linde du XIe corps. v. Benekendorf commande son corps depuis le 27 janvier 1903; Linde depuis avril 1904. Ce dernier appartient à la roture, un corbeau blanc parmi ses collègues. Il y en a un deuxième cependant, Stœtzer, du XVIe corps, successeur du célèbre comte Hæseler. Benekendorf, né en 1847, sert depuis avril 1866. Il a fait les deux campagnes de 1866 et 1870-71. Il a fait partie à diverses reprises de l'état-major général et à une reprise du ministère de la guerre comme chef de section. Linde, né en 1848, officier de 1867, est sorti de l'artillerie. Il a passé par l'état-major général à plusieurs reprises également et a participé à la guerre de 1870-71.

Le gouverneur de la place forte de Cologne, Freiherr v. u. zu Egloffstein, a pris le rang de général d'infanterie. Né en 1844, il a servi depuis 1861, a fait les deux campagnes contre l'Autriche et la France et n'a jamais quitté le service de la troupe.

Notre attaché militaire à Rome, aide-de-camp du roi, lieutenant-colone

v. Chelius, a été relevé de son emploi et nommé aide-de-camp faisant service. Il appartient depuis longtemps aux cercles intimes de l'empereur et est connu comme compositeur de talent. Il avait été adjudant des Leibgardehusaren quand l'empereur, comme prince, commandait ce régiment. Son beau-père a été ministre de l'intérieur et président du gouvernement d'une province. Vous voyez que Chelius est un véritable coq-en-pâte ; il fera sa carrière. Son successeur est le baron v. Hammerstein-Equord, major au grand état-major.

Les mutations du mois de juin ont été sans grande importance : deux commandants de brigade d'artillerie de campagne ont obtenu leur démission, deux autres ont été nommés, Kumbruck à la 13e brigade, Schulze à la 5e, tous les deux colonels. Un lieutenant-colonel, v. Ditfurth, qui depuis quatre ans est instructeur en Turquie, avec le rang d'un pacha et aide-de-camp honoraire du grand Turc, a pris rang de colonel dans l'armée prussienne.

Au total, ont démissionné 2 majors-généraux, 15 officiers supérieurs, 27 capitaines et lieutenants; promus, 1 lieutenant-colonel, 6 majors, 10 capitaines, 38 lieutenants. Le nouveau prince Guillaume de Hohenzollern, successeur de feu le prince Léopold son père, qui décéda le 8 juin, à Berlin, a été nommé major-général et chef de régiment. Le prince Léopold avait été élu, en 1870, roi d'Espagne, ce qui fut la cause indirecte de la guerre.

* * *

Vous savez que pour les solennités des noces de notre prince royal Guillaume et de la duchesse de Mecklembourg-Schwerin, princesse Cécile, la République française avait envoyé une députation : le général de division Lacroix, général-commandant du XIVe corps d'armée et gouverneur de Lyon, et le contre-amiral de Marolles qui a pris part à l'expédition en Chine en 1900 comme commandant du corps des marins. Tous les deux ont fait une impression très favorable, aussi bien à la cour de Berlin qu'auprès de la population de la Métropole. Eux aussi ont été agréablement impressionnés par l'accueil plein de courtoisie qu'on leur a fait à Berlin.

La *France militaire* a profité de cette occasion pour protester contre ceux qui, dans cet acte de politesse, voient une amélioration des relations des deux nations. Je suis convaincu que chez nous on est animé du même sentiment, contre lequel proteste la *France militaire*. Heureusement, le centre de gravité de la politique française ne repose pas dans la direction d'un journal.

* * *

Au mois de juin est décédé à la suite d'un accident, causé par un fusil de chasse, le major Hermann von Wismann, né en 1853. D'abord officier aux fusiliers mecklembourgeois, bien connu par ses entreprises coloniales cou-

ronnées de succès. Il fut le premier, après Stanley, qui ait fait une expédition à travers l'Afrique. Ce fut en 1882. Il a répété ce coup de hasard avec le même bonheur en 1886-1887. Il gagna ainsi une place d'honneur parmi les explorateurs du continent noir. En Afrique orientale, il réprima, en qualité de commissaire de l'Empire et commandant de la troupe de protection, la révolte des capitaines indigènes Bushiri et Banaheri. En 1895-1896, il fut gouverneur de notre territoire de l'Afrique orientale ; puis des motifs de santé l'obligèrent à se retirer dans ses propriétés de Steyermark. Il s'est fait remarquer également comme écrivain géographe.

* * *

Quoique vous n'apportiez pas un grand intérêt aux choses de la marine, je ne saurai manquer d'ajouter que nous possédons un nouveau grade dans la hiérarchie de notre marine, celui de Grand-Amiral (Grossadmiral). Le premier, dans cette charge, a été notre plus ancien amiral, von Kœster, chef de la flotte de guerre active, et inspecteur général de la marine. Le second a été le roi Oscar de Suède qui, peut-être, trouvera dans cet hommage quelque consolation à la défection de ses infidèles Norvégiens. Du reste, ceux-ci éprouvent quelque remords, à la suite du changement du plan de voyage de l'Empereur Guillaume II. Il a, cette fois-ci, évité les eaux de Norvège, autrefois si volontiers visitées par lui, et a préféré un tour dans les eaux suédoises. Le voyage impérial, en Norvège, attirait chaque année dans ces contrées beaucoup de voyageurs qui n'y venaient pas les mains vides. *Hinc illae lacrimae !*

* * *

Un comte Donnersmarck avait eu l'idée abstruse de fonder un fonds de 10 millions de marks dont les intérêts devaient servir à subventionner de jeunes officiers issus de familles distinguées, mais que leur situation de fortune oblige à se vouer à une carrière moins coûteuse que celle des armes. Le donateur voulait ainsi secourir les familles où le métier d'officier est traditionnel, mais que leur situation actuelle empêche de perpétuer la tradition. Le comte s'était assuré de l'assistance de personnes de la haute finance et de la Bourse. Mais il avait négligé de s'assurer le consentement de la presse qui, avec une unanimité rare, déclara son projet indigne de la position de l'officier dans notre pays. Le donateur avait l'intention aussi de faciliter les mariages entre jeunes officiers et jeunes filles de l'aristocratie, ne possédant ni l'un ni l'autre la position de fortune exigée par nos règlements.

Le projet a eu les honneurs d'un enterrement ne correspondant nullement aux bonnes intentions de l'auteur, car c'est une véritable calamité que les prétentions auxquelles doit répondre aujourd'hui la bourse du jeune officier.

* * *

Le roi d'Espagne a nommé notre empereur chef du régiment de dragons Numancia espagnol. Par hasard, le commandant de ce régiment est un Allemand de naissance, du nom de German Brandeis. Il avait été lieutenant dans un régiment de dragons badois (2e Nr. 21) et avait participé avec distinction à la guerre de 1870-1871. En 1873, il avait donné sa démission et émigré. Pendant l'insurrection carliste, il fut admis, par exception, dans un régiment espagnol. Après la guerre, il fut reçu dans l'armée. Il servit longtemps à Cuba, et fut, plus tard, appelé au commandement du régiment dont l'empereur est devenu le chef. Ce dernier a décoré Brandeis de l'Aigle rouge de 2e classe.

Depuis longtemps, les Hussards de la Garde ont comme timbalier dans leur musique de régiment un nègre de Kameroun. Ils sont maintenant concurrencés par le 1er régiment de la Garde à pied, qui possède, depuis peu, un tambour de basque marocain, enrôlé par l'Empereur pendant son court séjour à Tanger. Il est d'une taille extraordinaire et recevra d'abord l'instruction générale du soldat.

* * *

Nos essais de nouvel uniforme de l'infanterie continuent. Les résultats sont fort satisfaisants, aussi a-t-on commencé la confection sur une plus grande échelle. Je vous ai signalé déjà les avantages du cordon intérieur de la tunique, grâce auquel on règle à volonté l'ampleur de ce vêtement. Je dois ajouter à ces avantages ceux de permettre au soldat, pendant la marche, de se soulager sans déboutonner la tunique, ce qui lui procurait quelquefois un refroidissement.

La *Post*, nº 251, du 30 mai, a un article comparatif des expériences en Suisse et en Allemagne, qui est de nature à vous intéresser. Sur la couleur de fond, nous sommes d'accord.

Je suppose que vous avez reçu la réponse de la Société par actions Fréd. Krupp adressée à la « Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik », à Dusseldorf (Ehrhardt), au sujet des inculpations de celle-ci contre Krupp dans l'affaire des pièces de campagne à recul sur affût, etc. La réponse de Krupp, très modérée, est convaincante.

Les journaux rhénans rapportent que chez Krupp aussi bien que chez Ehrhardt les commandes se précipitent. Krupp a construit un neuvième atelier de canons ; 300 pièces achevées sont livrées par mois. Plus de 30 000 ouvriers sont occupés seulement à Essen, sans parler du Grusonwerk et de la Germania, à Kiel.

Dans la littérature pas grand chose à signaler. La troisième partie de notre règlement de manœuvres de l'artillerie à pied, tenue secrète jusqu'ici, sera publiée. Elle traite de l'artillerie lourde de campagne, thème fort en vogue, sur lequel a écrit dernièrement le capitaine Bleyhœffer de l'artillerie de campagne (chez Eisenschmidt). Tschudi publie quelque chose sur

le service des aérostiers, deuxième édition. Quand enfin j'aurai signalé un nouveau travail sur le feldmaréchal comte de Roon, ministre de la guerre sous Guillaume Ier, j'aurai tout dit.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Encore la question du tir. — Dans le haut commandement. — La Direction du service de l'arrière. — Les écoles militaires préparatoires.

Ce que j'ai dit de la future *Instruction sur le tir de l'infanterie* n'a pas été sans provoquer en Suisse des marques de surprise : on ne m'a pas caché que nos idées nouvelles sont déjà anciennes chez vous, et que nos théories actuelles sont depuis longtemps mises en pratique dans votre armée. Je vous étonnerai donc encore sans doute en vous avouant que j'ai grand'peur que nos théories actuelles restent à l'état de théories et aient toutes les peines du monde à passer dans la pratique.

Il m'arrive en effet, des révélations bien significatives sur ce qui se passe dans notre infanterie et sur l'espèce d'indifférence que celle-ci témoigne à une aussi importante question. Toutes les leçons que nous avons reçues, et dont quelques-unes nous ont coûté fort cher, ne nous empêchent pas de nous fier à notre chance, de compter sur l'inspiration de la dernière heure. Un proverbe aimé des militaires dit que « tout finit toujours par s'arranger. » Eh ! oui, les choses s'arrangent ; mais quelquefois elles s'arrangent fort mal. Le « Débrouillez-vous ! » a du bon ; mais à combien de danger on s'expose en en faisant une règle de conduite ! Nous en sommes restés à la conception que le peintre Fabre, à en croire Paul-Louis Courier, formulait en ces termes :

Quand j'ai voulu être peintre, je ne me suis pas mis à peindre tout d'un coup. Il me fallut d'abord apprendre le dessin ; je dessinai d'après la bosse, je dessinai d'après nature. Mais, avant d'en venir là, combien de temps croyez-vous que je demeurai à faire des yeux et des oreilles, des pieds, des mains, une demi-figure, puis une figure entière ? Et, venu là, nouveau travail, nouvelles études d'après le modèle vivant. Que d'application ! Que de patience ! Que de difficultés ! Et je n'avais pas encore commencé à peindre ! Enfin je peignis : fort mal d'abord, ensuite moins mal, puis un peu mieux ! Au bout de trente ans, finalement, je suis peintre tel que j'ai pu l'être, et quand j'étudierais mon art encore trente années, je ne saurais jamais autant qu'il m'en resterait à apprendre. Or..., dans le grand art de commander les hommes à la guerre, la science ne vient pas comme cela peu à peu, mais tout à la fois. Dès qu'on s'y met, on sait d'abord tout ce qu'il y a à savoir. Un jeune prince, à dix-huit ans, arrivé de la cour en poste, donne une bataille, la gagne, et le voilà grand capitaine pour toute sa vie, et le plus grand capitaine du monde.

— Qui donc ?

— Le grand Condé.

Avec de pareilles idées, n'est-il pas vrai qu'on a peu à se soucier de se préparer par un travail incessant et consciencieux aux détails du métier militaire ? Et les preuves abondent, que cette préparation est extrêmement négligée chez nous. Je pourrais citer des faits bien curieux ; mais je serais peut-être indiscret en publiant des révélations qui risquent de révéler leur origine même. Je préfère reproduire des passages de discours prononcés à la tribune de la Chambre ou d'articles ayant déjà paru. Voici, par exemple, ce qu'un député de l'Allier a dit l'an dernier (*France militaire* du 14 décembre 1904) :

Mon amendement a été motivé par un fait particulier, mais je compte en tirer une conclusion d'ordre général.

A la fin de l'année dernière, j'étais avisé que, dans le bataillon du 121e d'infanterie qui tient garnison à Montluçon, il avait été détruit environ *cinquante mille* cartouches : des hommes de *corvée* avaient été commandés, et ils tiraient sans désemparer jusqu'à ce que les munitions fussent brûlées. Parfois l'opération avait lieu pendant la nuit...

..... J'écrivis au général André, alors ministre de la guerre, pour lui signaler les faits dont je viens de vous parler. Pendant six mois je n'obtins aucune réponse.

L'administration de la guerre ne s'émeut pas de ces scandaleux gaspillages. L'opinion publique non plus. Cette simple constatation ne suffit-elle pas à établir que les mœurs y sont faites, que l'habitude est prise, qu'on n'attache aucune importance à employer utilement l'argent des contribuables consacré à des achats de cartouches. Que de fois n'ai-je pas assisté à des tirs de combat qui n'étaient autres que des tirs ordinaires, avec cette seule différence que, au lieu d'être exécutés au stand, ils avaient lieu dans des camps d'instruction ou en terrain varié. Une compagnie arrivait : son capitaine allait trouver le capitaine de tir, lequel lui tenait à peu près ce langage : « Vous avez devant vous trois lignes d'objectifs. D'abord une chaîne de tirailleurs couchés, sur la crête ; plus loin, un peu sur la droite, une chaîne de tirailleurs debout, dont vous voyez les têtes. Plus loin encore, sur la gauche, des panneaux représentent une troupe d'infanterie en formation massée. Une section se placera entre les deux fanions rouges qui sont devant nous ; elle ouvrira le feu sur le premier objectif. Après avoir brûlé six cartouches par homme, elle se portera en avant en obliquant de façon à s'encadrer entre les deux fanions jaunes qui sont à environ 200 mètres du premier. Dans cette position, elle exécutera son second tir (quatre cartouches). Enfin, elle fera un bond pour venir occuper la tranchée-abri que j'ai fait préparer à hauteur du gros chêne. Et une fois installée, elle tirera sur les panneaux les munitions qui lui resteront. Mais, surtout, qu'on se place bien comme je viens de vous l'expliquer, pour qu'il n'y ait pas de balles qui aillent se perdre en dehors de la zone réservée. »

Le chef de bataillon, qui était présent, se contentait la plupart du temps d'ajouter : « Compris, n'est-ce pas ? Eh bien, allez, et faites vite, car il ne faut pas que vous retardiez vos camarades des autres compagnies. Et je suis pressé. »

Voilà comment, en général, on procède. Qu'il y ait des exceptions, je n'en disconviens pas. Mais ce ne sont que des exceptions. Le mot d'ordre est, en général : « Dépêchez-vous ! » Et on se dépêche. On évite de mesurer les distances, pour ne pas perdre de temps. On ne laisse à personne le soin d'agir d'après le thème tactique, de fixer, par exemple, d'après les circonstances supposées, le nombre de balles à laisser à chaque position. On se dépêche, sauf à ne pas relever les fautes, sauf à se porter en bloc des fanions rouges aux fanions jaunes sans utiliser les ressources du terrain, sans s'abriter derrière les couverts, sans se couler dans les couloirs que peut offrir la configuration du sol.

Voilà ce qu'il faut bien se rappeler pour comprendre la révolution que le Comité de l'infanterie, à l'instigation du général Percin, est en train de réaliser (sur le papier, tout au moins). On ne saurait mesurer la portée des innovations dont je parle si on ne se rend pas compte de l'absurde façon dont se pratique chez nous le tir de guerre.

* * *

De très importantes mutations viennent de s'accomplir dans le haut personnel de l'armée. Encore que la loi d'amnistie n'ait pu être votée avant les vacances, le général Peigné est rappelé à l'activité. On lui donne, ainsi que je l'annonçais en juillet, la présidence du Comité d'artillerie, d'où l'on a délogé, non sans peine, le général Borgnis-Desbordes. On fait de celui-ci le successeur du général Passerieu, à la tête du 10e corps.

Ce nouveau commandant de corps d'armée est un officier très studieux, très intelligent. On lui reproche une certaine étroitesse d'idées, quelque sécheresse de cœur, une spécialisation excessive dans son arme (l'artillerie), sans parler de l'incorrection grave qu'il a commise en répondant par un refus *en clair* à une dépêche *chiffrée* que le général André lui avait adressée pour lui offrir la Direction de l'artillerie.

C'est alors que ce poste fut attribué au général Amourel. Celui-ci le quitte aujourd'hui pour entrer au Comité technique de son arme. Il est remplacé dans ses fonctions par le général Oudard, dont on dit grand bien.

Le général Dubois, commandant de l'Ecole de Saumur, et dont on dit également grand bien, remplace, comme directeur de la cavalerie, le général Gillain, appelé au commandement de la 1re division de cavalerie, à Paris.

Un autre général Dubois, le secrétaire général de la Présidence de la République, recueille la succession du général Niox à l'Hôtel des Invalides. Je l'avais d'ailleurs dit le mois dernier (page 569).

Mes informations n'ont pas été moins exactes en ce qui concerne le général Valabrègue. En vain des notes officieuses ont-elles démenti la nouvelle qu'il allait quitter le cabinet civil du ministre de la guerre : c'est chose faite aujourd'hui. J'ai expliqué pourquoi sa situation y était fausse et pourquoi il était désirable qu'il occupât une place où il fût mieux en position de donner carrière à ses grandes qualités. Le voici remplacé par le général Dubail, un laborieux lui aussi, un partisan lui aussi de l'éducation morale, mais un fantassin, cette fois, et non plus un artilleur.

Le général Valabrègue, ancien brillant élève de l'Ecole de guerre, prend la direction de ce haut établissement d'instruction militaire ; il y recueille l'héritage du général Brun, lequel remplace le général Pendezec à la tête de l'état-major de l'armée. Il n'aura pas de peine à l'y faire oublier. Le général Brun est remarquablement instruit et intelligent. Il parle admirablement, et il sait se taire. Il est merveilleusement paresseux, en ce sens qu'il a l'air de ne jamais travailler, et qu'il est au courant de tout. Il juge les choses avec un rare bon sens et un léger scepticisme. Peut-être n'aime-t-il pas assez se compromettre. Les mauvaises langues disent qu'il sait éviter les histoires capables de troubler son inaltérable bonne humeur ; il connaît l'art de dénouer les situations embrouillées, et il en use. Bref, c'est un de nos officiers les plus dignes d'un haut poste et, en particulier, de celui qu'il occupe.

Le Ministre vient de réunir les deux musées militaires de l'armée et de l'artillerie. Ils sont déjà réunis dans les locaux de l'Hôtel des Invalides, mais placés sous des administrations distinctes. M. Maurice Berteaux les subordonne l'une et l'autre à un directeur unique. Ce directeur unique sera vraisemblablement le général Niox. Je ne serais même pas surpris si la place avait été créée exclusivement et spécialement pour lui. Je m'en réjouirais. Il est de ces rares officiers qui honorent à tel point leurs profession qu'il me semble tout naturel de leur assurer des avantages exceptionnels. En soi, d'ailleurs, la mesure prise est louable. Peut-être même aurait-on pu et dû pousser l'unification plus loin et joindre le musée de la marine aux musées militaires. Mais il ne dépend pas de l'administration de la guerre, et il est difficile de fusionner des établissements qui appartiennent à deux Départements différents.

En résumé, les mutations que M. Maurice Berteaux vient d'opérer dans le haut personnel de l'armée me semblent des plus heureuses. Il a continué, d'ailleurs, l'œuvre que je le louais naguère d'avoir entreprise lorsqu'il a replacé les généraux de diverses armes à la tête de troupes de leurs armes respectives.

* * *

J'ai dit, le mois dernier, qu'il était question de créer une Direction des

services de l'arrière. On avait même parlé de l'attribuer, dès sa création, au général Borgnis-Desbordes ou au général Peigné.

Voici où en sont les choses :

En 1901, les quartiers généraux d'armée, encombrés jusque-là d'une multitude de services et d'états-majors de nature à nuire à leur mobilité et à leur bon fonctionnement, ont été réorganisés sur de nouvelles bases.

Jusqu'à cette date, ils comprenaient trois groupes :
L'état-major du général commandant l'armée ;
Les chefs des différents services de l'armée et leurs états-majors ;
Le service des étapes.

En principe, les deux premiers groupes marchaient avec le commandant de l'armée. Entre autres inconvénients, cette disposition avait celui de placer trop près des troupes la direction de certains services qui paraissent devoir fonctionner avec avantage plus en arrière. C'est, en effet, derrière les armées que sont rassemblés les approvisionnements de toute nature et que viennent affluer les ressources du territoire.

En conséquence, et après avis du conseil supérieur de la guerre, on disloqua le deuxième groupe, en supprimant l'artillerie et le génie, et en rattachant les autres services soit au premier groupe (télégraphie, prévôts, etc.), soit au troisième (intendance, santé, etc.).

On allégea ainsi la tâche du commandant d'armée, et on groupa sous l'autorité du directeur des étapes la direction des services les plus importants. La mission du directeur des étapes devenant aussi importante, on décida de le choisir désormais parmi les généraux en activité de service.

Actuellement, pour consacrer ces modifications d'une manière définitive, la commission de l'armée propose, d'accord avec le ministre de la guerre :

1° De faire la sous-délégation des crédits par l'intendant de l'armée, non plus d'autorité et immédiatement aux directeurs des services, mais sur l'ordre et par l'intermédiaire du directeur des étapes et des services ;

2° De faire seconder le général en chef de l'armée non plus immédiatement par les directeurs des services, mais par la voie du directeur des étapes et des services.

Cette mesure dégagerait le commandant de l'armée de toute préoccupation étrangère aux opérations proprement dites ; aux relations multiples que ce général de l'armée doit entretenir avec les chefs de tous les services, elle substituerait une seule correspondance avec le directeur des étapes et des services, et elle centraliserait en une main toutes les questions de ravitaillement et d'évacuation.

Le directeur des étapes et des services, général de division, relèverait directement du commandant d'armée dans les mêmes conditions que les commandants de corps d'armée ; il aurait autorité sur les chefs supérieurs de tous les services de l'armée.

* * *

Une autre question dont l'étude vient d'être reprise, et qui, je l'espère de tout cœur, ne tardera pas à aboutir, c'est la suppression des écoles d'enfants de troupe, institution qui n'est plus de ce temps, qui ne répond pas aux besoins d'une démocratie et à ses devoirs. Fût-elle conçue dans un bon esprit et avec d'excellentes intentions, qu'elle aurait encore le tort grave d'être comprise d'une façon fort inintelligente. Et j'en donnerai pour preuve : que les enfants y sont classés d'après leur âge. Un bachelier de seize ans, si le hasard faisait qu'il s'en trouvât un dans l'école, serait assis sur les mêmes bancs et recevrait le même enseignement qu'un illettré de seize ans! Vous voyez d'ici dans quelles belles conditions l'instruction peut être donnée. Il faut bien se régler sur les plus faibles, ou sur les plus forts, ou sur la moyenne. Et de ces trois solutions il est malaisé de déterminer celle qui est la pire. En tous cas, on peut affirmer sans crainte qu'elles sont, toutes les trois, mauvaises.

Le remède radical, consisterait à supprimer ces écoles. Je suis convaincu qu'il serait adopté depuis longtemps, si on n'avait à tenir compte d'intérêts locaux et électoraux. Les villes qui ont ces établissements ne veulent pas les perdre, et leurs représentants s'agitent pour en obtenir le maintien ou — à défaut de ce maintien — pour recevoir des compensations.

L'origine de l'institution des enfants de troupe est très ancienne en France et date d'avant la Révolution. Au début, les fils des militaires étaient simplement nourris dans les compagnies sur les fonds des ordinaires. Ils recevaient également au corps, sous la haute direction des adjudants-majors, les éléments de l'instruction primaire. A l'âge de 14 ans, ils étaient incorporés comme tambours, clairons, trompettes ou musiciens.

On ne tarda pas à s'apercevoir que l'instruction ainsi donnée se réduisait à peu de chose et surtout que les promiscuités de la caserne étaient fort préjudiciables à l'éducation morale des jeunes pupilles de l'armée. Un gouvernement soucieux de ses devoirs devait, dès lors, se préoccuper de les soustraire à ce milieu. C'est ce qu'il fit en créant, en 1884, les écoles militaires préparatoires, où furent reçus, à partir de 13 ans, les fils de militaires, à charge pour eux de contracter ensuite un engagement volontaire de 5 ans ou de rembourser à l'Etat le montant de leurs frais d'études.

Ces écoles sont au nombre de six, savoir :

Rambouillet, Montreuil-sur-Mer, les Andelys, Saint-Hippolyte-du-Fort, pour l'infanterie ; Autun, pour la cavalerie ; Billom, pour l'artillerie.

En fondant ces établissements, l'Etat ne se proposait pas seulement le but philanthropique de venir en aide aux familles les plus nécessiteuses de l'armée, il songeait également à se ménager une pépinière de sous-officiers de carrière.

Mais il est loin d'avoir obtenu, en sous-officiers, le rendement qu'il escomptait.

D'ailleurs, comme le capitaine Favrat le fait justement remarquer dans

l'*Européen*, il est bien évident qu'en France, où dans les cadres inférieurs de l'armée l'instruction et les aptitudes abondent, le recrutement ne nécessite nullement l'existence d'écoles spéciales servant de pépinières de sous-officiers. Ces derniers doivent, en réalité, être puisés dans la masse même des contingents, et c'est là une des conditions essentielles d'une armée nationale.

Ajoutons qu'il est inadmissible que, dans une démocratie où les devoirs civiques forment la base de l'enseignement public, le futur officier ou le futur sous-officier soit élevé en dehors et à l'écart des autres citoyens, comme dans des espèces de noviciats. De plus, ce genre d'éducation a, pour les intéressés eux-mêmes, l'inconvénient de les spécialiser définitivement et d'en faire des déclassés s'ils viennent à sortir de leur première voie.

C'étaient là plus de griefs qu'il n'en fallait pour amener la suppression du Prytanée et des écoles d'enfants de troupe.

Cette suppression a donc été décidée en principe par le Ministre, mais l'exécution de cette décision se trouve arrêtée momentanément par un certain nombre de difficultés pratiques qui demandent une solution préalable.

Il s'agit d'abord de fixer les conditions de retour au Ministère de l'Instruction publique des professeurs détachés dans ces écoles, professeurs qui appartiennent actuellement à l'administration de la Guerre.

Je veux, a dit M. Maurice Berteaux à la Chambre, qu'aucun préjudice ne soit causé à ces professeurs. J'entends qu'ils soient tous replacés ou qu'ils aient tous une compensation.

Il y a ensuite la question des dépenses faites par certaines villes pour favoriser l'installation de ces écoles au moment de leur création.

Enfin, la réforme ne saurait être accomplie sans qu'il soit tenu compte des intérêts des familles militaires qui bénéficiaient de l'ancien système, et pour lesquelles l'éducation de leurs enfants et leur entretien aux frais de l'Etat constituaient un allègement à des charges exceptionnelles et une légère compensation à l'insuffisance des traitements.

Le Ministre a donc décidé de continuer sous une autre forme les secours accordés aux familles pour les aider à élever leurs enfants. Il a fait connaître en ces termes à la Chambre ses intentions à ce sujet :

Prendre des jeunes gens sans savoir à l'avance quelles seront plus tard leurs dispositions, leur donner un enseignement qui ne leur ouvre d'autre avenir que l'accès aux grades subalternes de notre armée, aboutit en fait à déclasser 55 ou 56 % de ces jeunes gens, qui, plus tard, ne se découvrant pas les aptitudes qu'on leur supposait, sont obligés de quitter l'armée sans avoir même fourni des sous-officiers. C'est une conception qui ne peut pas se défendre.

Elle doit faire place à une autre plus simple, et, je crois, plus rationnelle,

consistant à faire masse de tous ces crédits, à les employer en secours aux militaires ayant des enfants au-dessous de treize ans, en demi-bourses, en bourses entières, en frais de trousseaux, qui, joints, à des exemptions de frais d'études, permettront de venir en aide à beaucoup plus de jeunes gens, surtout si nous savons — et c'est mon intention, — en diriger un certain nombre vers les écoles primaires supérieures.

Le crédit annuel inscrit au budget pour l'ensemble des écoles militaires obligatoires et du Prytanée est de près de 2 millions. Cette somme serait, à l'avenir, employée de la manière suivante :

Le Prytanée militaire de La Flèche serait remplacée, pour les officiers, par la gratuité des frais d'études dans les lycées et collèges, et par l'allocation annuelle de cent bourses complètes d'enseignement secondaire. En comptant sept années d'études par élève, ces cent bourses représenteraient une dépense budgétaire annuelle d'environ 600 000 fr.

Quant aux écoles d'enfants de troupe, leur suppression serait compensée par l'allocation de bourses d'enseignement (en petit nombre), de 500 bourses d'externat d'enseignement primaire supérieur, de 300 bourses d'internat, avec trousseau, de 50 bourses d'internat d'enseignement professionnel.

La somme à inscrire au budget pour ces dépenses serait d'à peu près un million.

Telles sont les bases du projet de loi qui sera soumis prochainement aux délibérations du Parlement. Son adoption aura pour effet de transformer définitivement un service public qui ne répond plus aux besoins de notre armée nationale et qui a le tort de perpétuer, dans cette armée, quelques-unes des traditions les plus surannées des armées de métier.

Cette réforme sera bien accueillie, même par les bénéficiaires de l'ancien régime, qui verront leurs intérêts matériels pleinement sauvegardés par les dispositions législatives exposées ci-dessus.

CHRONIQUE DE LA REVISION

Pour les carabiniers.

Nous recevons la lettre suivante :

Un carabinier a parlé dans la *Revue militaire suisse* (numéro de janvier) du projet de suppression du corps des carabiniers. Il a fait remarquer, avec beaucoup de raison, que l'esprit de corps doit être développé et qu'on n'en prendrait guère le chemin en supprimant un des corps où il est le plus vivace.

Il est d'autres arguments encore qui militent en faveur de nos carabiniers, arguments qui ont été reconnus convaincants, puisque la conférence de Langnau a renoncé à la suppression proposée.

Il y a d'abord le maintien d'une tradition. On ne peut soutenir que notre peuple ne tienne pas à ses traditions : cela ferait rire. Pourquoi alors détruire un corps si anciennement connu et si populaire ? Nos voisins sont, croyons-nous, mieux inspirés, quand ils insistent sur les liens qui relient leurs corps de troupes à l'histoire nationale, quand ils ne négligent pas une occasion de les rappeler, qu'ils vont même jusqu'à en supposer en déclarant certains corps les successeurs d'autres plus anciens. Ils publient dans ce but des historiques de régiments ou donnent aux unités des noms respectés qui rappellent sans cesse aux soldats un passé de gloire et d'héroïsme.

En dehors de ces motifs d'ordre moral, il en est d'un autre ordre.

Quelle est en effet la raison donnée pour cette suppression ? C'est que « les carabiniers ne répondent plus guère à des besoins tactiques. » Aucune preuve n'appuie cette affirmation. Cela ne veut pas dire qu'elle soit indiscutable, et ce n'est pas un cas isolé dans les innovations proposées. Rappelons-nous, à titre d'exemple, ce qui s'est passé pour l'effectif du bataillon. On se souvient d'un temps — bien peu éloigné — où le bataillon devait compter 1000 fusils ; ensuite, sans aucun changement sérieux soit dans la qualité du personnel, soit dans l'armement, soit, par suite, dans la tactique, on est passé à 800 fusils ; puis l'avant-projet récent parlait de tomber à 630 ! Le rôle des carabiniers ne nous semble pas avoir été mieux étudié.

Nous prétendons que le bataillon de carabiniers est, au contraire, une nécessité tactique ; cela, comme 13e bataillon de la division, comme bataillon ne faisant partie ni d'un régiment, ni d'une brigade et laissé à la disposition directe soit du divisionnaire, soit d'un de ses chefs d'unités qu'il juge bon de renforcer.

Parmi tous les rapports sur les manœuvres, y en a-t-il un seul où un divisionnaire se plaigne de n'avoir pas pu trouver l'emploi de ce bataillon ? Nous ne le croyons pas. Le cas aurait cependant été relevé si ce bataillon était vraiment sans utilité ! Pour qui a suivi nos manœuvres, pour qui a vu si souvent ces régiments momentanés, formés, sur le terrain, en vue d'une tâche temporaire, de 2 à 4 bataillons — j'ai même vu une brigade répartie en deux régiments l'un de un, l'autre de cinq bataillons — il semble que ce serait presque à chaque brigade qu'on devrait rattacher un bataillon non enrégimenté ! Nous n'irons pas si loin ; mais nous pensons que, bien employé, le bataillon de carabiniers peut empêcher cette rupture des unités constituées. On en abuse trop chez nous et elle serait bien dangereuse en temps de guerre. Si cette inutilité d'un bataillon indépendant dans la division n'a point été constatée chez nous, elle ne l'a pas été davantage chez nos voisins et partout, sous des noms divers, nous retrouvons nos bataillons de carabiniers.

Leur maintien nous semble donc nécessaire. Est-ce à dire que rien ne doive être changé chez les carabiniers ? Non certes, et nous voudrions que le principe de leur recrutement fût réglé une fois pour toutes. Les carabiniers n'ont rien gagné à ce que ce recrutement fût fait un jour sur le tir, le lendemain sur la marche et souvent sans aucune règle ! Peut-être bien, ces hésitations n'ont-elles pas été pour rien dans l'idée de la suppression et en expliquent-elles l'origine. Quelles règles doivent présider au recrutement ?

Comme bataillon non enrégimenté, les carabiniers seront appelés, plus souvent que d'autres, à remplir des tâches et des missions spéciales. Ils doivent y être aptes. Que leur faut-il pour cela ? De bons cadres : nous y travaillerons et nous les aurons. Comme troupe, il leur faut des hommes ayant de l'esprit de corps, de la bonne volonté, une grande aptitude à des marches prolongées et rapides, enfin un bon tir. Ces qualités, on ne nous les conteste pas dans une certaine mesure ; nous les posséderons plus encore, si on éloigne de notre corps tous ceux que leur conformation physique ou morale rend incapables de les avoir, enfin si on nous permet de les développer par un entraînement spécial pendant les services. Pour le tir, les réflexions qui suivent, dans la *Revue*, la lettre du mois de janvier, nous contestent une aptitude spéciale. Comme vieux carabinier, je n'y puis souscrire. Nous avons eu une grande supériorité de tir et nous en avons conservé une, même depuis qu'on ne nous recrute plus sur le tir : toutes les comparaisons sérieuses que j'ai pu faire avec d'autres unités me l'ont confirmé. Comment peut-il en être ainsi, me direz-vous ? Parce que c'est la tradition du corps, répondrai-je. La raison peut sembler futile. Elle n'en est pas moins la bonne. C'est la tradition — la tradition pour laquelle je plaidais en commençant — qui fait que les vieux officiers du corps tiennent à

apprendre aux jeunes les moyens de constater et de corriger chez leurs hommes les fautes qui font tirer mal : d'où une instruction du tir le plus souvent mieux donnée qu'ailleurs ; c'est la tradition encore, qui fait que le carabinier mauvais tireur se sent mal à l'aise devant les cibles, qu'il s'exerce plus que d'autres en dehors du service et écoute mieux l'instructeur sous l'uniforme.

Un dernier point. Pour que nos camarades des bataillons de fusiliers ne puissent pas nous reprocher de les priver de leurs cadres, il faudrait qu'avant de recruter les carabiniers on arrêtât la liste des proposés pour sous-officiers, et qu'on ne nous attribuât que le douzième de l'effectif de cette liste. On nous permettra ainsi de donner des galons à tous ceux qui en ont été jugés dignes ; et, en faisant tomber la raison d'être d'un reproche qu'on peut nous adresser, on nous débarrassera du même coup de quelques carabiniers qu'on ne peut faire avancer, quoiqu'ils aient été proposés pour l'avancement, et qui se prennent dès lors pour des génies méconnus. Ces cas deviennent, il est vrai, chaque jour plus rares ; ils ne l'étaient pas autrefois.

Ainsi donc, que le recrutement ne nous donnne ni des hommes reconnus mauvais marcheurs à l'école de recrues, — et il nous semble qu'on pourrait aussi en débarrasser les fusiliers, mais ne sortons pas de notre sujet, — ni des gens de mauvaise volonté manifeste ; d'autre part, qu'on ne nous attribue que ceux qui nous reviennent légitimement parmi les proposés pour l'avancement, et les carabiniers seront, non pas seulement pour leur plus grande joie, mais, ne l'oublions pas, aussi pour la satisfaction de nos chefs supérieurs, toujours plus dignes de leur vieille réputation et de la confiance que le pays place en eux. C'est notre intérêt à tous qu'il en soit ainsi.

* * *

La thèse soutenue par notre correspondant paraît être celle dont s'est inspirée, au moins partiellement, la conférence de Langnau. Celle-ci a admis le maintien des bataillons de carabiniers et, en décidant qu'ils constitueraient une troupe fédérale, elle semble avoir voulu favoriser un recrutement plus large du corps. On ne voit pas, en effet, pourquoi certains cantons seraient privés du droit de fournir des carabiniers, pour la seule raison que leur population trop limitée rend difficile de les comprendre dans la répartition des unités à former.

Le recrutement fédéral permettra aussi d'égaliser mieux les unités de fusiliers cantonales, le choix des carabiniers pouvant être élargi, par exemple, dans tel canton où les effectifs de contrôle de l'infanterie tendent à croître outre mesure, et restreint dans tel autre où ces effectifs risquent de devenir insuffisants. Le recrutement des carabiniers par la Confédération devient ainsi un moyen d'équilibrer les effectifs des bataillons de fusiliers.

Il faudrait éviter toutefois, de sélectionner trop les carabiniers au point de vue des qualités intellectuelles et morales, et ne pas appauvrir de tous les meilleurs sujets les unités de fusiliers. Notre correspondant introduit une restriction dans ce sens en ce qui touche les cadres. Mais les simples soldats aussi doivent être répartis entre toutes les unités de façon à obtenir une moyenne intellectuelle suffisante. Au point de vue tactique, on ne saurait plus — quoique prétende notre correspondant — établir de distinction entre les bataillons de fusiliers et ceux de carabiniers ; les uns et les autres se comportent tactiquement de même, et rien, dans les manœuvres de bataillons de carabiniers et dans les missions qui peuvent leur être imposées, ne les différencient des autres bataillons. Ce serait donc une erreur d'amoindrir les qualités des fusiliers au bénéfice des carabiniers. Il faut avoir soin de maintenir l'égalité intellectuelle entre les deux troupes, car il y a autant de chances pour que les missions les plus difficiles échoient, au hasard des situations, à des bataillons de fusiliers qu'à des bataillons de carabiniers.

Que l'on conserve donc ces derniers, puisque la tradition et l'esprit de corps contribuent à en faire une troupe de choix ; mais que l'on ait grand soin de ne pas diminuer, dans ce but, la valeur des fusiliers. Il ne faudrait pas reperdre d'un côté ce que l'on a gagné de l'autre.

INFORMATIONS

SUISSE

Raid militaire.

Aux Officiers suisses de toutes armes.

MESSIEURS,

Depuis 5 ans, aucun raid militaire n'a été couru en Suisse. Cette circonstance a engagé les officiers de cavalerie de Bâle à en organiser un. Ils espèrent que par de nombreuses inscriptions, vous prouverez de l'intérêt que vous portez à cet exercice si favorable au développement de l'esprit cavalier.

Il vous est donné connaissance ci-dessous du règlement du raid ; le § 9 est particulièrement recommandé à votre attention ; les organisateurs ne doutent pas que tous les officiers participants n'aient suffisamment le sentiment du cheval pour allier à une grande rapidité la conduite au but d'un cheval en bonne condition.

Le Comité du Raid militaire
des Officiers de Bâle-Ville.

QUATRIÈME RAID MILITAIRE POUR OFFICIERS SUISSES DE TOUTES ARMES

7-8 octobre 1905.

Règlement.

1. Les officiers de cavalerie de Bâle-Ville organisent, pour les 7 et 8 octobre, un raid pour officiers suisses de toutes armes.

2. Le parcours est d'environ 180 kilomètres : Berne-Emmenbrücke-Sursee-Bâle.

3. Le raid se courra en deux étapes, interrompues par un arrêt de 10 heures à Sursee. Le temps maximum accordé pour la première étape est de 12 heures, le temps minimum de 10 heures. L'allure pour la deuxième étape est facultative. Le parcours Trimbach (incl.)-Läufelfingen-Buckten-Rümlingen-Diepflingen (incl.) est interdit.

4. Tenue : Blouse, casquette, sabre, selle et brides d'ordonnance obligatoires, sacoches facultatives.

5. Entrée : 25 fr.

6. Les participants peuvent se faire servir par leurs domestiques aux haltes qu'ils voudront faire. Les entraîneurs sont interdits.

7. Les engagements sont personnels pour l'officier, le choix du cheval restant libre, jusqu'au 30 septembre avec entrée simple, jusqu'au 5 octobre avec entrée double. Toutefois, le raid doit être couru entièrement avec le même cheval.

8. Prix :

1er	Prix . . .	Fr. 1000.—	et prix d'honneur.
2me	» . . .	» 500.—	
3me	» . . .	» 250.—	
4me	» . . .	» 150.—	
5me	» . . .	» 100.—	

9. N'auront droit à un prix que les participants dont le cheval sera, à l'arrivée, en bonne condition. Le jury des prix se prononcera sur la condition des chevaux et décidera des épreuves à leur faire subir.

10. Les participants qui rempliront les conditions exigées pour la première étape, qui parcourront la seconde dans un temps maximum de 7 heures, et qui arriveront avec un cheval en bonne condition, recevront en souvenir un gobelet.

11. Le comité se réserve d'établir des stations de contrôle.

12. Les demandes de renseignements et d'engagements doivent être adressées au capitaine à l'Etat-major général, M. J. Simon, à Bâle, avec la mention : « Distanzritt » sur l'enveloppe.

Le Comité du Raid militaire des Officiers de cavalerie de Bâle-Ville :

SENN, FUGLISTALLER, MERIAN, MURY,
MYLIUS, SARASIN, SIMON.

BIBLIOGRAPHIE

Généraux de débâcle et de coup d'Etat, par Emile TERQUEM. Un vol. petit in-8° de 239 pages. — Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas. — 1905. — Prix : 3 fr. 50.

S'il est médiocrement composé et médiocrement écrit, ce réquisitoire né manque ni d'intérêt, ni d'originalité, ni même d'une certaine impartialité. C'est, autant qu'on puisse caractériser un ouvrage de ce genre, une peinture des déformations que le sens moral subit, par le fait même de leur profession, chez les militaires français. Et je dis bien : « français », parce que M. Terquem s'efforce d'établir que ce n'est pas la profession seule qui détériore ainsi les caractères et rétrécit les intelligences, mais que l'ambiance y contribue aussi. Voilà pourquoi, après avoir montré, par l'exemple de Bazaine et de quelques uns de ses compagnons d'armes, quelle était la mentalité des généraux formés par l'Empire, il prétend prouver que les généraux formés par la République ne valent guère mieux. Et il en sera toujours ainsi, d'après lui, tant que subsistera l'organisation napoléonienne des fonctions publiques en France.

Car il n'y a qu'un coupable en toute cette affaire : c'est le grand Napoléon. Nous lui devons Metz et Sedan et l'affaire Dreyfus, et tout ce dont nous avons souffert dans le passé et tout ce qui nous menace encore dans l'avenir. Il nous a fait beaucoup de mal de son vivant. Il nous en fait encore beaucoup depuis sa mort. Quelle situation ! E. M.

L'épaulette, par Georges DARIEN. Un vol. de la Bibliothèque Charpentier. — Paris, Fasquelle, 1905. — Prix : 3 fr. 50.

Plein de talent, ce livre, d'un esprit distingué, spirituel, fin, trop spirituel, trop distingué même, car l'ironie y fait tort à la sincérité. On le lit avec cette sorte de plaisir irrité que donne l'inattendu, ou qu'on éprouve dans un milieu encore inexploré. Mais à ce plaisir se mêle quelque inquiétude. On ne se sent pas en sécurité avec l'auteur. On se demande, avec quelque malaise s'il se « paye la tête » de son public. Et, cette question-là, on n'est jamais très content de se la poser.

Bref, ce livre laisse au lecteur une impression très mélangée, agréable et pénible à la fois, très indéfinissable, et qui provient assurément de ce que rien de tout cela n'est banal. Sincère ou non, le récit est piquant,

plein d'observations justes, présentées sous une forme neuve et saisissante.

C'est l'histoire d'un officier qui est officier de naissance, qui l'est par son père, et qui se cramponne à sa profession même quand il a envie de s'en détacher. Disons mieux : c'est une histoire pessimiste de l'officier depuis cinquante ans. A ce titre, l'ouvrage mériterait déjà d'être lu, même s'il ne le méritait pas par les autres qualités que j'ai dites. E. M.

Souvenirs militaires d'Hippolyte d'Espinchal (1792-1814) publiés par Frédéric Masson et François Boyer. Deux volumes grand in-8° de 830 pages. Paris, Librairie Paul Ollendorf, 1901. Prix : 15 francs.

Voilà un bien gros et coûteux ouvrage pour peu de matière vraiment utile. Non qu'il faille regretter la publication de ces souvenirs. Mais, en vérité, s'ils sont sincères et s'ils inspirent au lecteur une confiance qu'il est en droit de refuser à d'autres autobiographies du même genre, l'historien n'y trouve pas grand'chose à prendre et à garder. M. Frédéric Masson, dans l'Avant-propos qu'il a écrit pour présenter au public l'auteur et son œuvre, est bien forcé de convenir — sans en avoir l'air! — que le rendement de tout ce volume (ou de ces deux volumes) est un peu bien maigre. Car tout ce qu'il trouve à en dire de plus élogieux, c'est ceci :

Les Souvenirs de d'Espinchal apportent une contribution importante à la Chronique des gendarmes d'ordonnance; les annales du 5e Hussards se trouveront singulièrement documentées par les détails recueillis par celui qui en fut six ans le capitaine adjudant-major; même certains points de la campagne de 1809 seront éclaircis; le voyage à Naples montre en un jour neuf la Cour de Murat[1]; le voyage à travers l'Espagne qui termine le premier volume est singulièrement instructif. Mais c'est surtout au séjour de l'auteur à l'Armée d'Italie et auprès du Prince Eugène qu'il faudra s'attacher. Ce sont là les parties les plus intéressantes, et je n'en sais point d'analogues en notre littérature militaire. Les amateurs de détails précis sur les uniformes, ceux qui prennent intérêt à la vie familière de l'armée trouveront d'amples satisfactions. Rarement l'on en fournit une impression aussi juste, précise et vraie.

Cet éloge est mérité. Mais dépenser quinze francs pour être exactement renseigné sur des uniformes, pour avoir de la vie familière de l'armée une impression — rien qu'une impression! — fût-elle même juste, précise et vraie, pour se documenter sur les faits et gestes du 5e hussards ou sur la chronique des gendarmes d'ordonnance, ne pensez-vous pas que ce soit disproportionné?

Je le disais récemment à propos de la *Manœuvre de Lutzen* du colonel Laurezac, les éditeurs devraient bien tâcher de nous en donner pour notre argent. Par « nous », j'entends le public payant, puisque nous autres — critiques militaires — nous sommes « servis » gratuitement. E. M.

[1] Justement, je viens de recevoir une plaquette de 16 pages *(Encore quelques mots sur Murat et Bentinck)* contenant trois documents inédits de février et mars 1814. Je n'ai pas besoin de dire qu'elle est du commandant Weil, surtout si j'en cite la phrase que voici, et qui est, à soi seule, toute une signature :

« Après avoir lu la lettre qu'elle écrivit à Gallo le 2 février 1814, on devra reconnaître avec nous que cette lettre révèle chez la reine de Naples une si rare clairvoyance, une telle ampleur de vues, une si grande puissance de raisonnement et de logique qu'on doit déplorer plus vivement encore les erreurs déplorables que lui a fait commettre son ambition et qu'on serait presque tenté de croire, si cette lettre n'était pas tout entière écrite de sa main et écrite visiblement sous l'impression encore toute fraîche des nouvelles qu'elle venait de recevoir, qu'un de ses ministres (mais lequel en aurait été capable?) l'aura éclairé de ses conseils et guidé dans la rédaction de cet important document. »

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L^e Année — N° 9 — Septembre 1905

SOCIÉTÉ MILITAIRE
GENÈVE

NOTES

SUR

l'artillerie de campagne en Mandchourie

Les documents publiés jusqu'à présent sur la guerre d'Extrême-Orient ne sont ni assez précis, ni assez nombreux pour pouvoir en tirer des conclusions certaines. En attendant qu'ils voient le jour en plus grand nombre, il semble qu'il vaut pourtant la peine de rassembler, en les résumant, quelques-uns des principaux renseignements parus sur l'artillerie de campagne, puisque celle-ci semble avoir joué un rôle de quelque importance dans la guerre actuelle.

Après un coup d'œil jeté sur les matériels, règlements et organisations des combattants, nous verrons, d'après quelques récits de combat, les impressions premières qui semblent se dégager de cette campagne.

1. Les matériels japonais et russes.

La pièce japonaise [1]. Les Japonais ont fait la campagne de 1894-1895 contre la Chine avec un matériel de campagne et de montagne de 75 mm. en bronze Uchatius, fabriqué à Osaka. De suite après cette guerre, des essais furent entrepris avec des pièces fournies par Armstrong, Canet, Krupp, St-Chamond et Schneider, puis peu après, en 1897, avec trois matériels dus au colonel Arisaka, au colonel Akimoto et au commandant Kuryama. Le canon Arisaka fut adopté en 1898 avec quelques modifica-

[1] *Revue d'artillerie.* Décembre 1904.

tions. La construction fut exécutée en partie par les arsenaux du Japon, en partie par le Creusot et Krupp.

Cette pièce n'est pas une pièce à tir rapide, mais bien une pièce à tir accéléré comme la pièce allemande de 1896. L'affût est rigide sans bèche de crosse. Le recul est limité par des sabots à bèches qui viennent s'ancrer dans le sol et sont reliés à un récupérateur à ressorts, qui a pour effet de ramener la pièce à peu près en batterie. Il faut donc repointer après chaque coup. Le règlement japonais prévoit 4 à 5 coups à la minute pour une pièce isolée, et 15 à 20 coups pour la batterie de 6 pièces.

Le canon du calibre de 75 mm. est du système à jaquette avec tourillons servant d'essieux. Le mécanisme de fermeture est une vis à filets interrompus avec deux secteurs lisses, s'ouvrant en un seul temps, en rabattant vers le bas. La mise de feu est à percussion centrale et à répétition. Les munitions sont séparées, les gargousses sont contenues dans des douilles. Les projectiles sont : le shrapnel avec fusée à double effet et 234 balles de 10,7 gr. et l'obus allongé avec fusée de culot renfermant 800 gr. d'explosif. Le pointage se fait soit à la hausse, soit au niveau et au goniomètre.

L'affût possède un frein de route avec traverse à patins, indépendant du frein de tir. Il n'y a pas de bouclier, toutefois les Japonais semblent avoir fait usage de boucliers de fortune. L'affût a deux sièges et trois servants peuvent s'asseoir sur l'avant-train. Celui-ci porte 40 coups. L'avant-train du caisson est identique à celui de la pièce; le caisson porte 90 coups.

Ce canon est bien adapté au Japon dont les routes sont étroites et rares, ainsi qu'à ses habitants et à ses chevaux qui sont de petite taille. Il est caractérisé par sa hauteur de feu basse, sa voie étroite, sa légèreté et par conséquent par sa mobilité. Sa puissance est relativement faible; la force vive à la bouche est à peu près la moitié de celle du canon russe M. 1900, et un peu plus de la moitié de celle du canon français de 75, M. 1897.

Le canon de montagne est plus court et d'une construction plus simple. Il ne comporte pas de jaquette. Il paraît supérieur à presque toutes les bouches à feu de même nature actuellement en service, tant par sa rapidité de tir que par sa puissance.

Données numériques.

			Campagne.	Montagne
Calibre	mm.		75	
Longueur totale	»		2200	1000
Hauteur de la ligne de mire	»		900	700
Diamètre des roues	»		1400	1000
Voie des roues	»		1200	700
Maximum de l'angle de tir	»		+19	+30
Minimum de l'angle de tir	»		—11	—10
Poids de la bouche à feu avec fermeture	kg.		316	100
Poids de la pièce en batterie	»		846	290
Poids de la voiture pièce	»		1650	
Poids du shrapnel	»		6	
Poids de l'obus	»		6,1	
Poids de la charge	»		0,457	0,274
Energie à la bouche	shrapnels	tm.	62,5	22,7
» »	obus	»	65,1	

Les pièces russes [1]. Au début de la campagne, l'armée russe possédait encore, dans une proportion qui n'était pas connue, l'ancien canon de campagne en acier C. 92-95 du calibre de 8,69 cm. et du poids de 439 kg. Le canon de l'artillerie à cheval C. 93-95 est du même calibre et pèse 328 kg.

Ces pièces sont munies d'une bèche qui enraye le recul, et d'anneaux de caoutchouc qui sont comprimés par l'action de la bèche et ramènent la pièce en batterie. La pièce a une fermeture à vis système de Bange.

Ce canon n'étant pas une pièce à tir rapide, des essais ultérieurs firent adopter un nouveau modèle, M. 1900. Celui-ci, en acier, du calibre de 7,62 cm., possède une fermeture à vis. La munition est une cartouche unique. La bouche à feu repose sur un affût supérieur qui, au moment du coup, recule de 90 cm. et comprime une colonne de rondelles de caoutchouc destinées à ramener ensuite la pièce en batterie. Un frein à glycérine régularise le retour en batterie. Le recul de l'affût inférieur est arrêté par une bèche. Douze cents de ces bouches à feu ont été commandées.

Ce canon est loin d'être parfait. Soit à cause de sa très grande

[1] *Kriegstechnische Zeitschrift*. Février 1905.

puissance, soit à cause de sa construction défectueuse qui ne lui permet qu'un recul trop faible et qui n'est pas toujours parallèle à l'âme, ce canon ne reste pas immobile au tir. Il faut repointer à chaque coup. On ne peut donc pas le qualifier de véritable canon à tir rapide. Son manque de stabilité au feu et son poids assez élevé pour les mauvais chemins de la Russie n'ont pas permis de le munir de boucliers. Le caoutchouc paraît du reste peu qualifié pour le retour en batterie. Son élasticité diminue quand il s'échauffe sous l'action des fréquentes compressions auxquelles il est soumis dans un tir rapide. Après cet échauffement, il ne reprend pas exactement les mêmes dimensions qu'auparavant.

Tous ces inconvénients amenèrent à de nouveaux essais et à l'adoption d'un nouveau modèle, M. 1902. Celui-ci serait un canon à long recul, avec frein à glycérine et ressorts pour le retour en batterie. Il paraît devoir ressembler beaucoup à celui de Krupp. Il est probable que l'outillage insuffisant des usines a empêché la construction rapide de cette bouche à feu. On ne sait pas si elle a pu être expédiée en Mandchourie et dans quelle proportion. Les données sur ce modèle 1902 ne sont pas encore connues.

DONNÉES NUMÉRIQUES M. 1900.

Poids de la bouche à feu avec fermeture . .	Kg.	380,8
» pièce en batterie	»	1019,6
» » artillerie à cheval. . .	»	966,4
» voiture pièce sans munitions	»	1529,9
» » » » art. à cheval	»	1429,9
Poids du projectile	»	6,5
» de la cartouche complète	»	9
» de la charge	»	1
La table de tir va jusqu'à	m.	6400
La fusée peut être tempée jusqu'à	»	5120
Vitesse initiale	»	580
Energie à la bouche	tm.	107
Nombre de coups dans l'avant-train		40

OBUSIERS.

Le détail est mal connu pour les deux partis. Disons seulement, pour compléter l'examen des forces des deux belligérants,

qu'à côté de ses anciens obusiers, le Japon pourrait bien avoir possédé des pièces beaucoup plus modernes; en tous cas, ses obusiers entrèrent en ligne dès le début, puisqu'ils jouèrent un rôle important au passage du Yalou. Les premiers mortiers russes, au contraire, semblent n'être arrivés qu'au mois d'août 1904. Le mortier de 15,2 cm. a été la première bouche à feu de campagne destinée au feu plongeant; son introduction a suivi la guerre de 1877-78. Il pèse 2130 kg. et lance un projectile de 30 kg. avec une vitesse initiale de 232 m. à distance maximum de 3600 m. Ses propriétés ballistiques sont faibles.

2. Règlements japonais et russes.

Instruction japonaise sur l'emploi de l'artillerie au combat du 20 mars 1900 [1].

Cette instruction a été en très grande partie inspirée par le règlement allemand du 10 août 1899. On y trouvera donc les mêmes caractéristiques.

Et tout d'abord, le règlement est basé sur cette idée fondamentale, la coopération des différentes armes sur le champ de bataille. Pour bien atteindre ce but, il insiste sur l'unité de direction que doit avoir l'artillerie dans le combat.

Le règlement dit : « Lorsque différentes unités d'artillerie agissent de concert, elles sont placées sous les ordres d'un commandant supérieur, duquel émanent tous les ordres et toutes les décisions et qui dépend lui-même du chef du détachement. »

L'artillerie doit aider les autres armes dès le commencement du combat et il lui est recommandé d'agir en même temps, avec toutes ses forces disponibles.

L'artillerie en position ouvre le feu d'après les ordres du commandant supérieur de l'artillerie.

Comme dans le règlement allemand, le champ de tir le plus grand possible est la première condition exigée pour le choix d'une position, tandis que le défilement de la batterie vient en second lieu. Il est de la plus haute importance de faire à l'avance une reconnaissance détaillée de la position et de la faire à l'abri des vues de l'ennemi. Dans des détachements im-

[1] *Revue d'artillerie.* Août 1904.

portants, une partie des batteries doit être placée en avant de la position de l'artillerie, dans des épaulements masqués.

Le front d'une batterie peut être de 56 à 140 pas, l'intervalle entre les batteries de 28 à 56 pas. Le règlement recommande de construire des épaulements rapides, même sous le feu de l'ennemi. Ainsi, tout en conservant intact l'esprit offensif du règlement allemand, il montre l'importance qu'il faut attacher au fait d'être couvert ou tout au moins peu visible.

Pour le tir, le principal objectif est l'artillerie ennemie. L'important est de savoir concentrer son feu. Cette concentration doit se faire sur des points déterminés pour infliger de grandes pertes à l'ennemi. Si le front ennemi est très étendu, on doit décomposer le but en tranches, sur chacune desquelles on concentrera successivement le feu de toute l'artillerie.

Les commandants de batterie faisant partie d'une même masse d'artillerie n'ont pas le droit, sans l'autorisation du commandant de cette artillerie, de transporter leur feu sur des objectifs autres que ceux qu'on leur a assignés. Le commandant suit constamment le tir de ses batteries et leur donne, s'il est nécessaire, des indications suivant les circonstances. Aux instants décisifs du combat, il peut changer d'objectif, à condition d'en rendre compte immédiatement au commandant du régiment. Dans les circonstances critiques, le commandant de batterie a les mêmes droits, en informant de suite le commandant de groupe. Le choix des projectiles dépend du commandant de groupe.

Les changements de positions se font, en général, sur l'ordre du commandant de l'artillerie; ils s'exécutent, en règle générale, par batterie et par échelons. On voit aussi ici comme les Japonais ont bien suivi l'esprit du règlement allemand, en évitant toujours de formuler une règle absolue qui risquerait de passer au schéma stéréotypé. Ils indiquent quel sera le cas le plus fréquent, tout en admettant parfaitement des cas exceptionnels où différentes instances devront savoir s'affranchir, sous leur propre responsabilité, de la résolution habituelle.

Pour le ravitaillement des munitions, des six caissons de la batterie, trois accompagnent les pièces; les trois autres, réunis par groupe, forment la réserve de groupe sous le commandement d'un capitaine.

Le commandant de groupe donne les ordres relatifs à la dis-

tribution des munitions de la réserve du groupe et fixe l'emplacement que doit occuper cette réserve.

Dès qu'une batterie a vidé la moitié de ses coffres, il en est rendu compte au commandant du groupe qui donne les ordres nécessaires pour faire venir un nombre suffisant de caissons.

Dans la colonne de marche, la réserve de munitions régimentaire suit sa division. Au moment du combat, l'emplacement à occuper lui est indiqué par le commandant de régiment. C'est la réserve régimentaire qui ravitaille les réserves de groupe.

Le règlement distingue dans le combat offensif l'attaque d'une position et le combat de rencontre.

Dans les deux cas, l'artillerie doit engager la lutte de la façon la plus énergique avant l'entrée en action de l'infanterie. L'artillerie d'avant-garde doit occuper rapidement une position et s'y fortifier.

Dans le combat de rencontre, il est indispensable de devancer l'adversaire dans l'occupation des positions et de l'ouverture de feu. L'offensive commence sur l'ordre du chef du détachement.

En cas d'attaque d'une position, il y a intérêt à commencer le déploiement de ses forces avant le lever du jour, à l'insu de l'ennemi et le plus près possible de lui.

Dans l'offensive, toute l'artillerie du détachement entre en ligne en même temps, à part quelques batteries qui restent en réserve et sont soigneusement dissimulées. Il est bon d'employer les feux croisés. Quand l'infanterie attaque, l'artillerie prend sous son feu l'artillerie ennemie. Quelques batteries seront envoyées en avant pour accompagner l'infanterie.

Dans la défensive, le choix d'une position a une grande importance. On doit l'organiser et la fortifier. Pour ne pas dévoiler à l'ennemi la position de l'artillerie, il faut d'abord ouvrir le feu avec quelques pièces placées en avant ou sur les flancs de la position principale, les batteries restantes occupant généralement le centre de la position et se tenant prêtes à seconder les précédentes. On tire d'abord sur l'artillerie ennemie. Le feu n'est dirigé contre l'infanterie que sur l'ordre du commandant des troupes. Enfin, pour la poursuite et la retraite, les prescriptions habituelles.

[1] *Revue d'artillerie*. Fév. 1904.

Instruction de tir et manœuvres (Japon) [1].

La détermination de la distance se fait avec le télémètre Gautier que possède chaque batterie, ou en mesurant le nombre de secondes entre l'éclair d'un coup de feu et le moment où le bruit de la détonation parvient à l'observateur.

Le commandant de groupe désigne l'objectif aux batteries. Après la mise en batterie, on organise rapidement, même sous le feu de l'ennemi, des épaulements ou des tranchées pour les servants. Le commandant de batterie se place à l'endroit d'où il peut le mieux observer son feu, de préférence sur un point élevé.

Chaque batterie possède un détachement d'observateurs composé d'un sous-officier et de deux hommes. Quelle que soit la nature du tir et le nombre des batteries opérant ensemble, les détachements d'observateurs sont placés en avant et sur les flancs de la ligne des batteries et transmettent leurs observations du tir par signaux exécutés à l'aide de fanions de différentes couleurs. Les caissons transportent des madriers pouvant, au besoin, servir à édifier des observatoires.

La vitesse de tir se règle par les indications *plus lentement* et *plus vite*. Pour le réglage, après avoir encadré le but dans une grande fourchette de 200-400 m., on cherche à la resserrer à 50 m. et on passe de suite au tir fusant. S'il y a lieu d'améliorer la hausse, on prescrit une correction moyenne résultant de l'observation d'un certain nombre de coups.

Les écoles à feu débutent chaque année par des tirs de batterie. La conduite de ces tirs appartient au commandant de groupe. Les écoles de groupe ont lieu après les écoles de batterie, sous les ordres du commandant de groupe et sous la direction du commandant de régiment. Le régiment constitue la plus forte unité tactique pouvant agir d'une façon indépendante. Les tirs de régiment ont lieu *deux fois par an*, après les écoles de batterie et de groupe. En dehors de ces exercices, il existe aussi des tirs pour les officiers et pour les sous-officiers, ainsi que des concours de tir.

Une fois par an, après les écoles à feu, on réunit des unités d'artillerie pour participer à des exercices d'ensemble contre un ennemi figuré. Ces exercices, de même que les écoles à feu, s'exécutent dans de grands polygones imités des camps alle-

mands. Les autres armes prennent part à ces exercices dans lesquels on simule l'attaque d'une position fortifiée et s'entraînent à la construction de fortifications.

En outre, les manœuvres ont lieu au printemps et en automne. Elles commencent d'abord par des manœuvres contre ennemi figuré ; les plus instructives sont celles de régiment contre régiment. Le Mikado assiste aux grandes manœuvres.

Règlements russes.

La pièce C. 93-95 n'ayant joué qu'un rôle momentané au début de la campagne, il ne vaut guère la peine de rechercher quel était son règlement. Quant à la pièce de 1900, son règlement date du 25 mai 1904 ; il ne serait pas encore complet, puisqu'il ne traite que de l'école de pièce et de batterie. Adopté, à la hâte, trois mois après le commencement de la guerre, il ne devait guère être connu du personnel des batteries dont plusieurs reçurent aussi leur matériel au dernier moment. Ces conditions défavorables ne laissent guère prévoir une bonne utilisation de cette pièce à ses débuts. Les Japonais, au contraire, ont eu le temps depuis quatre ans d'entraîner leur personnel au règlement de leur nouveau matériel ; ils sont prêts sur ce point comme sur beaucoup d'autres, ce qui n'est pas le cas de leurs adversaires.

L'artillerie de montagne a aussi reçu un nouveau règlement, mais il ne s'applique pas encore à la pièce à recul.

Beaucoup d'autres règlements importants n'étaient pas terminés. Ainsi les instructions sur le combat, du règlement de service en campagne ont été adoptées, dans le courant de 1904, à la place du projet établi, en 1901, par Dragomirof. La modification projetée du règlement d'infanterie a été ajournée à la fin de la guerre. L'instruction pour le tir de l'infanterie a été reprise par une commission et était à l'étude, dans la troupe, l'hiver dernier.

3. Organisation des artilleries japonaise et russe[1].

Japon.

On sait, qu'au début de la guerre, l'armée japonaise se composait de treize divisions, dont une de la garde, plus le corps

[1] *Revue d'artillerie*, janvier 1905.

d'occupation de Formose et la milice de Tsu-schima. Elle aurait eu 144 batteries de six pièces (75 de campagne et 39 de montagne) et 19 bataillons d'artillerie de forteresse.

Chaque division possédait un régiment d'artillerie de 2 groupes à 3 batteries. Les régiments de la garde et des 1re, 2e, 3e, 5e et 6e divisions se composaient exclusivement de batteries de campagne. Les régiments des 4e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e divisions, ne comptaient que des batteries de montagne. Le régiment de la 7e division comprenait un groupe de campagne et un groupe de montagne.

Il existait en outre 2 brigades indépendantes d'artillerie comprenant chacune 3 régiments à 2 groupes de 3 batteries de campagne. Ces régiments portent les nos 13 à 18.

Aux formations de l'armée active mobilisée, il faut ajouter celles de l'armée de dépôt (19 batteries) et de l'armée territoriale (19 régiments à 4 batteries de 6 pièces) et 19 bataillons d'artillerie de forteresse.

Dans l'artillerie de campagne, l'approvisionnement en munitions est de 780 coups par batteries ou 130 coups par bouche à feu. Mais il faut y ajouter les colonnes de munition, soit 108 caissons par division ou 270 coups par bouche à feu. Ainsi chaque bouche à feu est approvisionnée de 400 coups (355 shrapnels et 45 obus allongés)[1].

Russie.

L'artillerie russe a été réorganisée à la suite de l'introduction du canon à tir rapide, par un ordre impérial, en date du 25 mars 1902. Les batteries sont maintenues à 8 pièces. Un régiment compte de 3 à 4 batteries. Le corps d'armée possède 2 brigades d'artillerie à 2 régiments.

Quel est le nombre de batteries que les Russes ont amenées sur le théâtre de la guerre ? Au moment de la déclaration de guerre, il y avait en Extrême-Orient[2] (Kwan-tun, Amour, Mandchourie) 72 bataillons, 35 sotnias et 19 batteries dont 2 à cheval. Comme premières réserves disponibles, il y avait en outre 2 batteries du Transbaïkal et 8 batteries de l'artillerie de réserve de Sibérie. L'armée sibérienne a été improvisée, soit à

[1] *Revue d'artillerie*, avril 1905.

[2] *Liebert's Jahresberichte*, 1903.

l'aide des troupes qui se trouvaient en Extrême-Orient, soit à l'aide des réserves sibériennes, soit à l'aide de troupes venues d'Europe. Après la constitution et organisation des quatre premiers corps sibériens, l'armée a reçu, en 1904, les 1er, 4e, 8e, 10e, 16e, 17e corps d'armée, les 5e et 6e corps sibériens et la 61e division d'infanterie ; ces corps possédaient chacun 12 batteries excepté les 10e et 17e corps qui en avaient 14 et la 61e division qui en avait six [1]. Nous arrivons ainsi à 135 batteries, auxquelles il faudrait encore ajouter quelques batteries des brigades de tirailleurs et des cosaques.

Au début de la guerre, la pièce à tir rapide ne se trouvait que dans les batteries des districts militaires de Varsovie et de Vilna, ainsi que dans les 10e et 17e corps destinés dès l'origine à agir en Orient. Aussi, pour doter de pièces à tir rapide les corps ultérieurement désignés pour la guerre, il fallut leur attribuer d'autres brigades que les leurs. Les batteries sibériennes de campagne et de montagne n'ont été munies de pièces à tir rapide qu'en automne 1904. La mobilisation ne s'est pas faite régulièrement ; elle a été partielle et successive ; elle donne bien l'impression que la guerre, et surtout une guerre d'une pareille ampleur, n'avait pas été prévue par le gouvernement.

Discipline et esprit des armées.

A côté des données que nous venons de voir, données nécessaires pour apprécier les forces des adversaires en présence, il manque encore un facteur de grande importance, le facteur moral. Les *Lœbell's Jahresberichte* ont garde de le négliger. Ils donnent chaque année un paragraphe intitulé : « Discipline et esprit des armées ». Ils se contentent de signaler les faits qui pourraient renseigner sur ce facteur de premier ordre. Le volume de 1903 dit :

Pour la Russie : Récemment, et en particulier en 1903, il s'est révélé dans la population et particulièrement dans les grandes villes de l'hostilité contre l'armée et les officiers.

Pour le Japon : Discipline excellente, dévouement extrême pour la monarchie. La religion officielle du shinto reconnaît à la dynastie une origine divine... Contrairement au Chinois, qui ne connaît pas le patriotisme, le Japonais est très dévoué à son

[1] *Lœbell's Jahresberichte*, 1904.

pays. Les punitions seraient extrêmement rares, ce qu'on peut admettre facilement, quand on constate l'excellente conduite de la troupe dans la rue et son maintien exemplaire devant ses supérieurs. Modeste et tenace le soldat est capable d'accomplir de grandes actions.

Le volume de 1904 ajoute pour la Russie : « L'armée est partie sans enthousiasme pour la guerre, mais elle y a fait bravement son devoir. »

Ces quelques lignes concises donnent la note exacte. Depuis leur publication on a bien vu combien la guerre est populaire et nationale au Japon, incomprise et mal vue en Russie. On pourrait ajouter plusieurs traits non moins importants à ce tableau ; ce seront les événements de la guerre qui s'en chargeront.

(A suivre).

P. van BERCHEM,
lieutenant-colonel d'artillerie.

AUX

GRANDES MANŒUVRES D'ARMÉE

EN CHAMPAGNE[1]

Considérations préliminaires.

Depuis 1891, nous avons pris l'habitude, en France, d'exécuter chaque année des manœuvres d'armée, en groupant deux ou plusieurs corps sous un même commandement. Il n'y a guère eu qu'une exception : en 1899, sous le prétexte d'une épizootie, mais en réalité en prévision de l'émotion que pourrait provoquer le procès de Rennes, on renonça à distraire tant de troupes de leurs garnisons.

Ces manœuvres d'armée, le général Brugère les a dirigées quatre fois depuis qu'il est vice-président du conseil supérieur de la guerre et appelé, par suite, à commander éventuellement le groupe principal des armées que nous mobiliserions en cas de guerre, c'est-à-dire le gros de nos forces opérant sur la frontière allemande. Cette année, encore, il a eu la direction de celles qui viennent de se terminer en Champagne, et auxquelles j'ai assisté, afin d'en rendre compte aux lecteurs de la *Revue militaire suïsse*.

Je vais donc m'efforcer de grouper le plus méthodiquement possible mes observations, mais je ne me dissimule pas ce que celles-ci ont forcément d'incomplet et de contestable.

Les manœuvres en question n'ont duré que quatre jours, dont le dernier même ne compte guère, attendu qu'on a cherché, pour la clôture, à offrir au président de la République une sorte de représentation de gala beaucoup plus que d'élucider des

[1] Sur les croquis qui paraîtront dans les prochaines livraisons, on trouvera les noms des localités dont il est parlé dans ce premier article.

questions d'art militaire et de compléter l'instruction des états-majors et de la troupe.

Des quatre rencontres qui se sont produites entre l'armée du général Dessirier (5e et 20e corps) et celle du général Hagron (6e corps et un corps provisoire dont je donnerai plus loin la composition), je n'ai pu voir qu'un petit coin, et, si j'ai eu connaissance des thèmes généraux, il ne m'a été donné de recueillir qu'une assez faible partie des ordres de détail rédigés dans les divers états-majors.

Par contre, j'ai assisté à des exercices préliminaires, engagements de la 19e brigade contre la 20e (1er septembre) et de la 9e division contre la 10e (le 2), combats du corps d'armée provisoire (général Debatisse) contre le 6e corps (général Dalstein), dans les journées des 4, 5 et 6, sans compter un grand duel de cavalerie qui a eu lieu le 7 et que j'ai vu dans des conditions particulièrement favorables. Y ont pris part les 3e et 5e divisions, sous le commandement du général Durand, les 4e et 6e, sous le commandement du général Mayniel.

Les notes que j'ai recueillies portent donc sur une période totale de dix jours. C'est peu assurément pour asseoir une opinion solidement motivée; c'est assez pour fournir des impressions un peu précises, étant donné que j'ai pu aller partout, circuler au milieu des lignes, m'approcher des états-majors, me mêler de près aux troupes soit sur le terrain, soit au cantonnement. J'ai trouvé toutes les facilités désirables, et partout on m'a témoigné le vif désir de m'éclairer.

Grâce à ces circonstances favorables, j'ai pu me rendre compte assez nettement de la façon dont sont compris et mis en pratique nos nouveaux règlements. C'était là un des principaux objets de ma curiosité.

A cet égard, je puis dire que j'ai été déçu. Il est évident que la révolution accomplie sur le papier n'est point encore entrée dans les mœurs. Il faut laisser un certain temps pour la mise en train des idées nouvelles. Je n'ai pas vu sans étonnement que le 5e corps était un de ceux où on semblait le moins les comprendre et les appliquer, alors que ce 5e corps est commandé par le général Millet qui ayant été chargé de l'élaboration du Règlement du 3 décembre dernier, est plus qualifié que personne pour en connaître la lettre et en saisir l'esprit.

Il y a plus. Certains officiers ont trouvé qu'il y avait contra-

diction entre l'emploi des mots « première ligne, deuxième ligne, troisième ligne » dont le général Brugère se sert en tant que directeur des manœuvres [1] et la disparition de ces termes dans le décret du 3 décembre 1904, dont il a contrôlé la rédaction et assuré l'orthodoxie, en sa qualité de vice-président du conseil supérieur de la guerre, et dont le § 255 (*Répartition des forces*) est ainsi conçu :

Dès qu'une troupe d'infanterie doit combattre, son chef indique leurs *objectifs* [2] aux unités qui vont s'engager; il désigne celles qui resteront en arrière à sa disposition pour manœuvrer *(troupes de manœuvres)* et, s'il y a lieu, celles qu'il *réserve* pour parer aux éventualités imprévues, compléter le succès ou arrêter une retraite [3].

C'est dire que même le vocabulaire n'est pas encore complètement fixé, que la terminologie rendue officielle il y a quelques mois n'est point définitivement entrée dans le langage de ceux-là mêmes qui l'ont établie.

Mais je ne veux pas m'attarder à ces questions particulières à l'armée française. Bien qu'il s'agisse d'elle, les lecteurs de cette *Revue* attendent autre chose que des querelles de mots, — bien que ces discussions ne soient pas sans quelque importance, — autre chose aussi que des considérations relatives à notre conception particulière de la tactique, telle qu'elle s'est révélée dans les dernières manœuvres.

Je tâcherai donc d'envisager mon sujet d'un point de vue assez élevé pour que le résumé ou le développement de mes notes (car, selon le cas, je condenserai ou je commenterai) puisse offrir quelque intérêt aux officiers de tous les pays, même de ceux qui n'exécutent pas de manœuvres d'armée.

[1] Il s'exprime ainsi dans son Instruction n° 3, relative « à la conduite du combat et à l'intervention des arbitres pendant les manœuvres » :

« Les cheminements devront... être reconnus avec soin et utilisés d'une manière complète.

» Cette prescription s'applique essentiellement aux troupes de première ligne, sur lesquelles se concentrent forcément l'attention et le feu de l'ennemi ; elle ne saurait être étendue sans inconvénient sous une forme absolue aux troupes de deuxième et de troisième ligne.

» Il importe avant tout pour ces dernières de ne pas retarder leur action et de les maintenir, en formations, suffisamment denses, dans la main de leur chef. »

[2] *Objectif :* But à atteindre. — Généralement, troupe ennemie qu'il s'agit d'attaquer ou de battre par le feu, ou partie du terrain qu'elle occupe.

[3] Dans la généralité des cas, les unités *supérieures* seules (corps d'armée ou division) ou les unités *isolées* gardent une réserve.

Je ne puis pourtant me dispenser d'entrer dans certains détails qui n'ont rien de général, et, avant d'aborder les procédés de combat, la mise en état de défense des localités, l'établissement des ponts et passerelles, le rôle attribué aux diverses armes, etc., il me faut bien dire quelles étaient les conditions particulières dans lesquelles on se trouvait par suite du théâtre des opérations, par suite de la composition des troupes, par suite des conventions admises, par suite des circonstances diverses qui pouvaient influer sur le développement des actions.

Le terrain.

A première vue, lorsqu'on regarde les cartes des manœuvres [1], on est frappé de voir que les seules parties du terrain qui aient été utilisées sont celles où le terrain est tourmenté et boisé.

La remarque s'impose, étant donné que, dans la région sur laquelle on a opéré, se trouvent les localités de Brienne, Dienville, La Rothière, et qu'on peut comparer la nature des champs

[1] Le service géographique en a édité deux : la feuille A (nord de Vitry-le-François), la feuille B (sud de Vitry-le-François). Dans l'ensemble, elles sont très exactes et tenues à jour.

Il y a lieu pourtant de signaler que l'état-major représente les voies de communication d'après leur classement dans la hiérarchie administrative plutôt que d'après leur valeur militaire.

C'est ainsi que des chemins à un trait sont parfois parfaitement carrossables, tandis qu'une colonne d'artillerie en s'engageant sur la route de Blaincourt à Epagne, route à deux traits, et qui a l'air d'être une route départementale bien entretenue (elle l'est d'ailleurs, en réalité), se trouverait arrêtée en arrivant au pont sur l'Aube.

C'est un pont en bois vermoulu, sur lequel il est interdit de faire passer des charges de plus de 500 kilos. Bien en a pris au général Dalstein, qui voulait l'utiliser dans la matinée du 11, de l'avoir fait reconnaître la veille au soir, assez à temps pour qu'on pût se rendre compte de l'impossibilité où était l'armée de l'utiliser et pour qu'on établit sur la rivière un pont de bateaux, d'une part, et, d'autre part, deux passerelles de circonstances dont quelques haquets à hautes ridelles, quelques tonneaux, des brancards et des planches, fournirent très vite les éléments.

Autre illusion à noter. Beaucoup de chemins à un trait, vus de loin sur le terrain, paraissent excellents. (Je fais surtout allusion ici à ceux qui sillonnent le grand éperon qui sépare la vallée du Ravet de celle du Meldançon.) On les croit aussi bons que des chemins vicinaux. Approche-t-on, on s'aperçoit que ce sont de larges sentiers crayeux, d'où leur éclat et leur blancheur qui, à distance, leur donnent l'air d'être parfaitement entretenus, alors que, au contraire, ils sont profondément ravinés, très inégaux et, en somme, difficiles pour les voitures, sans pourtant qu'ils soient tout à fait impraticables. Mais la plupart sont sillonnés de fortes ornières, qui, sans grands inconvénients pour les voitures à un cheval, rendent la marche d'autant plus difficile, pour les attelages à deux chevaux de l'armée, que le sol est plus dur.

Puisque j'en suis à parler des surprises qu'on éprouve en regardant soit la carte, soit le terrain, je mentionnerai l'étonnement que m'a causé la disparition de grands

de bataille de l'Empire à la nature des champs de bataille que recherche notre époque. A la Rothière, non seulement il n'y a pas la moindre dénivellation, mais on cherche vainement des obstacles quelconques : clôtures, haies, fossés. A peine quelques arbres. Et tout indique que, il y a un siècle, l'aspect des lieux devait être ce qu'il est aujourd'hui.

La feuille A montre un coin du camp de Châlons et tout le nouveau camp de Mailly. Là encore on ne peut s'empêcher de mettre en parallèle les molles ondulations dans lesquelles se complaisaient les évolutions d'autrefois avec les reliefs nettement accusés qu'on recherche à l'heure actuelle. Le signal de Sompuis est coté 234, tandis que les vallées du Saint-Antoine et de la Lhudrelle ont une altitude de 120 : il y a donc, dans le camp de Mailly, plus de cent mètres de différence de niveau à deux lieues de distance, sur un sol tout plissé et mamelonné.

La composition des troupes.

Lorsqu'on parcourt l'«ordre de bataille», on voit avec quelque surprise que le quartier général des armées A et B (c'est

étangs que j'avais teintés de bleu avant de partir pour les manœuvres et que j'ai vainement cherchés : tels ceux de l'Arpeval, près de Gigny-aux-Bois; tel celui de Cloyes, près de Giffaumont. Eh bien, non seulement ils ont disparu, mais le sol, à l'endroit où ils étaient, n'est nullement marécageux : on peut très bien y évoluer, et s'y mettre en batterie.

L'explication de cette anomalie inattendue est fort simple : on vide périodiquement les étangs et on les remplit ensuite en les laissant tour à tour se déverser ou non dans les cours d'eau (les « rûs », comme on les appelle dans le pays) qui les alimentent. Une fois asséchés, et emblavés, ils donnent des récoltes excellentes. Quand la qualité des produits ou leur quantité laisse à désirer, on ferme les vannes pour remettre les étangs en eau, on les ensemence de poisson, et ce poisson y acquiert, grâce sans doute à la nourriture qu'il y trouve, des qualités exceptionnelles.

Mais on voit à quels mécomptes on s'exposerait si on se fiait aveuglément aux indications de la carte.

D'autre part, j'ai constaté la disparition de plusieurs calvaires, notamment la cote 172 entre Bétignicourt et Braux-le-Grand. Ceci doit rendre circonspect lorsque, par exemple, on fixe un rendez-vous.

Il en est de même des changements de nom. J'ai vu, le 4, un malentendu se produire parce que la ferme de Sans-Souci (5 kilomètres au nord de Coulvagny, sur le chemin de Coulmier à Bronne) a été débaptisée. Elle s'appelle maintenant Mentarah. Ce n'est d'ailleurs pas une ferme, mais une propriété de plaisance.

A propos de noms, la carte et les bornes ou les poteaux les orthographient différemment : Montier-en-Der devient Montiérender : Meix-Tiercelin devient Métiercelin ou tout simplement Le Mé, ce qui est une abréviation courante dans le langage local. Quel embarras si, se faisant renseigner par quelqu'un du pays, on l'entend parler du clocher du Mé, ce qui signifie : « le clocher de Meix-Tiercelin ! »

Souvent il serait bon de mettre à côté du nom écrit sa prononciation usuelle. Ainsi, on dit « Lémont » pour Lesmont. Et ainsi de suite.

par ces lettres qu'on les désigne) se compose en tout et pour tout d'un chef d'état-major général : ni directeur de la télégraphie militaire, ni directeur des étapes, ni généraux de l'artillerie et du génie, ni représentants des divers services (intendance, trésorerie et poste, prévoté, etc.). Bref, tous les éléments constitutifs font défaut. De même, nous n'avons vu cette année, en dehors des divisions de cavalerie mises respectivement à la disposition des généraux Hagron et Dessirier, et en dehors du bataillon cycliste, aucun «organe d'armée». En particulier, nous aurions souhaité qu'on mît en œuvre l'artillerie lourde qui a déjà figuré aux manœuvres d'armée : je me rappelle personnellement sa participation à celles de 1895 dans les Vosges et de 1900 dans la Beauce. Il eût d'autant mieux valu les faire reparaître, cette année, qu'on a dit que nous en étions complètement dépourvus? Les souvenirs que je viens d'invoquer répondent à cette imputation. Mais combien n'y aurait-on pas mieux répondu si on avait mis le matériel en question sous les yeux du public ?

En restant, d'ailleurs, exclusivement sur le terrain militaire, n'est-il pas évident qu'on ne peut considérer comme concluante, au point de vue du fonctionnement d'un état-major d'armée, une épreuve qui n'a pas porté sur les rouages qui normalement entrent soit obligatoirement, soit éventuellement, dans sa constitution : force publique, service de santé, service vétérinaire, aérostiers, équipages de ponts, etc. Les exercices du temps de paix devraient mettre en mouvement le plus grand nombre possible de ces rouages, en vertu du principe : « Qui peut le plus peut le moins ».

Dans le même ordre d'idées, il eût été bien désirable que les effectifs fussent au complet, que le nombre réglementaire des corps de troupe existât et qu'il y eût dans chacun d'eux le nombre réglementaire de soldats.

Or, l'artillerie du corps d'armée provisoire ne comprenait qu'un groupe de deux batteries ; mieux dotée, l'artillerie de la 10e division avait trois batteries (au lieu de six). La 79e brigade était réduite à un seul régiment. Il est vrai que, par contre, la 30e était composée de deux régiments de ligne et de deux bataillons de chasseurs, sans qu'on s'explique bien, à première vue, pourquoi on avait créé cette grande inégalité entre les deux brigades de la 40e division.

Enfin, les compagnies, sauf dans le 4e bataillon du 76e d'infanterie, étaient de 125 fusils alors que le pied de guerre en comporte 250.

Cette diminution de moitié est de règle aux manœuvres. Par ce moyen, on peut laisser dans les casernes les réservistes et hommes de l'active qui paraissent hors d'état de supporter les fatigues de la marche, et cet écrèmage constitue une sorte de trompe l'œil.

De même, l'artillerie n'attelle que la moitié ou au plus les deux tiers des voitures qu'elle devrait amener sur le champ de bataille, en temps de guerre ; elle n'en attelle aucune des divers échelons du parc [1]. Pareillement, les convois n'existent pas ou sont représentés par un nombre vraiment insignifiant de véhicules. Tout cela contribue à fausser l'optique. On en arrive à croire que le commandement ne s'exerce que sur le champ de bataille, alors que la partie la plus délicate du service des états-majors s'applique au fonctionnement des services de l'arrière. Et c'est pour cette raison qu'on voit les commandants d'armée se tenir à proximité de la ligne des feux, occupés à regarder le combat, alors qu'ils devraient s'habituer à ne le point voir, à se faire renseigner par le télégraphe et le téléphone, et à rester avec les services accessoires en communications aussi intimes qu'avec les troupes combattantes.

C'est donc par un abus de mots qu'on parle d'exécuter des manœuvres d'armée : on n'exécute que des manœuvres de corps d'armée réunis, ce qui n'est point tout à fait la même chose. Et encore les effectifs qui y prennent part dans les éléments de première ligne sont-ils loin de ce qu'ils devraient être.

La France, à cet égard, a le droit d'être jalouse de la Suisse qui met ses unités de combat, pour les manœuvres, à l'effectif de guerre.

Non seulement le commandement n'a pas eu sous ses ordres le complet réglementaire de ses troupes, mais celles qu'on lui a confiées ne lui appartenaient pas toutes en temps de paix, pas plus d'ailleurs qu'elles ne lui appartiendraient en cas de guerre.

Je fais allusion ici à la composition du corps provisoire, d'une

[1] On n'emploie que les chevaux appartenant à l'armée, sans faire usage de la réquisition. Aussi est-il impossible de se rendre compte des ressources vraiment utilisables que fourniraient les écuries civiles.

part, et, de l'autre, à la constitution des diverses fractions de l'artillerie.

On sait que, depuis quelques mois, chacun de nos corps d'armée possède deux régiments d'artillerie divisionnaires. A la mobilisation, ces régiments se scindent en deux, l'une de leur moitié restant à la division, dont elle fait partie intégrante, l'autre servant à former l'artillerie de corps.

Par exemple, la brigade du 5e corps (Orléans) comprend le 30e régiment (artillerie de la 9e division) et le 32e (artillerie de la 10e division). Il en résulte que, en temps de guerre, l'artillerie de corps comprendrait moitié du 30e et moitié du 32e.

Eh bien, aux manœuvres, l'artillerie de la 9e division se composait bien de trois batteries du 30e régiment (au lieu de six); mais l'artillerie de la 10e division était fournie par le 13e régiment (Vincennes), toujours à raison de trois batteries au lieu de six d'ailleurs. Quant à l'artillerie de corps, au lieu de provenir du 30e et du 32e, elle provenait du 30e et du 13e.

Dans le 20e corps, c'était encore pire. Et, par conséquent, soit dit en passant, sauf à y revenir, les erreurs de la poste (pour ne parler que d'elle) ont été fort excusables. Une composition aussi hétéroclite ne pouvait manquer d'entraîner de nombreux quiproquos. Ceux-ci se sont manifestés avec acuité, parce que les opérations n'ont pas assez duré pour qu'on sortît de la période de mise en train. Nul doute que tout aurait fini par se tasser avec un fonctionnement quelque peu prolongé.

Retenons cependant de tout ceci qu'on est dérouté de voir deux numéros différents à l'artillerie de corps qui forme un tout unique, alors qu'on voit le même numéro à une artillerie divisionnaire et à de l'artillerie de corps, qui sont pourtant deux choses bien distinctes et séparées.

Le corps d'armée provisoire, placé primitivement sous les ordres du général Debatisse, commandant du 2e corps, comprenait la 12e division (laquelle fait normalement partie du 6e corps, celui-ci étant par exception à trois divisions), une « division de marche » improvisée à l'aide d'une brigade d'infanterie du 2e corps et d'une brigade d'infanterie coloniale, une artillerie venant d'un peu partout : de Châlons (6e corps), de La Fère et de Laon (2e), de Vincennes (19e).

On voit donc que le général Debatisse avait sous ses ordres

bien peu de ses subordonnés habituels et que, pendant les manœuvres, le général Dalstein, non seulement n'a pas eu avec lui, mais même a eu contre lui, certains des éléments soumis à son autorité en temps de paix et éventuellement en temps de guerre.

Toutes ces dislocations de troupes ne facilitent pas la tâche du commandement et ne sont pas favorables à l'instruction des troupes ou des états-majors.

L' « Instruction » du directeur des manœuvres.

La question est très controversée de savoir s'il vaut mieux, n'ayant pas les troupes au complet, les considérer fictivement comme l'étant, c'est-à-dire, par exemple, s'il vaut mieux leur faire occuper sur le terrain les mêmes fronts que si elles avaient leur effectif de guerre, ou s'il n'est pas préférable de proportionner l'étendue de leurs déploiements au nombre réel des hommes dont elles se composent.

Les deux solutions peuvent être défendues, et elles l'ont été ; mais le général Brugère a formellement prescrit d'adopter la seconde. Or, en s'y conformant, on est arrivé à constituer des chaînes d'une densité inadmissible. Quelle étendue les fronts n'auraient-ils donc point pris, si on s'était placé dans les conditions normales et si on avait donné aux déploiements leur développement rationnel ?

Dans ses «Instructions», le directeur des manœuvres a mêlé des vues plus ou moins personnelles sur la conduite du combat à des règles relatives aux conventions à observer, à des mesures spéciales à prendre en vue de la conservation de la santé des troupes ou pour la facilité du service.

Il recommande, en ce qui concerne les opérations, de ne restreindre l'initiative d'aucun grade, et de faire converger les efforts des trois armes, que leurs tendances particularistes poussent trop souvent à agir indépendamment les unes des autres.

La cavalerie devra se préoccuper d'intervenir utilement dans le combat contre l'infanterie et l'artillerie adverses.

L'artillerie devra prêter rapidement et constamment à l'infanterie l'appui qui lui est indispensable.

On s'attachera, d'une manière toute particulière, au jeu et à l'emploi des réserves. Les situations imprévues, si fréquentes à la guerre, en démontrent la nécessité.

La portée et la puissance des armes actuelles exigent que l'approche soit défilée le plus longtemps possible aux vues de l'ennemi et offre, ensuite, le

moins de prise à ses feux. Elles donnent une importance particulière à l'utilisation du terrain. Les cheminements devront, par suite, être reconnus avec soin, et utilisés d'une manière complète.

Cette prescription s'applique essentiellement aux troupes de première ligne, sur lesquelles se concentrent forcément l'attention et le feu de l'ennemi ; elle ne saurait être étendue sans inconvénient sous une forme absolue aux troupes de deuxième et troisième lignes.

Il importe avant tout pour ces dernières de ne pas retarder leur entrée en action et de les maintenir, en formations suffisamment denses, dans la main de leurs chefs.

Pour mettre le commandement dans des conditions se rapprochant de celles de la guerre, il importe en outre d'attribuer aux points d'appui du terrain le rôle qu'ils joueraient dans la réalité sur le champ de bataille.

Le plus souvent, l'attaque et la défense d'un point d'appui nécessiteront l'emploi combiné de trois armes, ou tout au moins celui de l'artillerie et de l'infanterie.

On aura ainsi, dans l'ensemble de l'action, de véritables affaires de détail présentant le même caractère que l'ensemble, et comportant les trois phases successives du combat :

Engagement des troupes de première ligne ;
Préparation de l'attaque ;
Assaut.

Les combats partiels livrés pour la possession des points d'appui se développent peu à peu ; ils s'étendent et se transforment progressivement en un combat général sur tout le front.

Ces principes établissent la physionomie officiellement attribuée au combat moderne. Mais il va de soi qu'il y a des règles à adopter pour que les combats fictifs des grandes manœuvres ressemblent au type théorique admis actuellement.

En conséquence, il est recommandé d'éviter avec soin de précipiter l'action, afin que l'artillerie ait le temps d'agir d'une façon rationnelle, que la préparation des attaques soit bien effectuée, que les chefs des différentes unités puissent, pendant l'action, reconnaître les cheminements et faire intervenir utilement leurs réserves, que les travaux de fortification passagère soient exécutés réellement.

En particulier, «on ne perdra pas de vue que, après l'enlèvement d'un point d'appui, l'attaque est généralement obligée de marquer un temps d'arrêt qui est employé à l'organisation et à l'occupation de ce point d'appui, à la reconstitution des unités engagées, à leur relèvement par des troupes fraîches et à la préparation d'un nouveau mouvement, s'il y a lieu».

Nous verrons plus tard comment il a été tenu compte de ces prescriptions. Mais, en passant, je relève sur mon carnet les

observations suivantes, qui se rapportent à la journée du 10 :

9 h. 15. — L'infanterie de la division de marche débouche de la vallée du Ravet (cote 103) et remonte, sans être soutenue par de l'artillerie, le versant nord du mamelon compris entre le Ravet et la Voire.

Le sommet de ce mamelon (cotes 140, 150, 172) est garnie d'infanterie (4 de ligne) postée dans des tranchées-abris et d'artillerie.

Cette artillerie se retire.

9 h. 30. — L'infanterie de la défense se retire.

9 h. 35. — La crête est occupée par l'infanterie de l'attaque (67e sauf erreur : le numéro au crayon est peu visible). Celle-ci a donc mis vingt minutes pour avancer de 2 1/2 à 3 kilomètres en s'élevant de plus de 70 mètres !

9 h. 45. — L'infanterie de l'attaque se présente au pont de Bétignicourt (cote 114). Elle a donc mis dix minutes pour descendre d'environ 60 mètres et s'avancer d'environ 13 ou 1500 mètres, ayant à peine marqué un temps d'arrêt d'une, deux ou trois minutes sur la crête.)

Quant aux conventions accessoires, elles sont relatives à la tenue, aux sonneries, à la critique (facultative pour tous les officiers, obligatoire seulement pour les arbitres, les commandants des partis, les généraux commandant les divisions et leurs états-majors), et divers détails.

Je ne reproduis que les prescriptions applicables à la guerre, celles sur lesquelles j'aurai à revenir plus tard, et celles enfin qui donnent aux manœuvres exécutées chez nous, en général, et plus particulièrement cette année, un caractère spécial.

Au combat. — On appliquera strictement les prescriptions des règlements de manœuvres des différentes armes au sujet des formations et de l'emploi des feux. Aucune instruction tactique spéciale ne devra donc être établie ou mise en usage dans les corps de troupe pour les manœuvres, à l'exception de celles dont l'essai aura été prescrit par le ministre.

Les commandements à la voix sont à éviter. En principe, les troupes seront conduites par assouplissement.

Dès le déploiement, les voitures des trains de combat seront réunies par groupes et laissées en arrière, en dehors des routes, à un emplacement fixé par le commandement.

Dans les trains et convois. — Les colonnes des trains régimentaires et des convois marcheront dans l'ordre ci-après :

1° Hommes à pied par 4 ;
2° Chevaux haut-le-pied par 2 ;
3° Voitures.

Aucune voiture étrangère aux corps ou services ne devra être tolérée dans les colonnes ou à la suite des troupes. La gendarmerie y veillera particulièrement.

Aux avant-postes. — Le service de sûreté fonctionnera toujours comme en campagne. (La seule exception admise à cette règle concernera les jours de repos, pour lesquels les avant-postes, au lieu d'être pris la veille dès la fin de la manœuvre, ne seront établis que le jour du repos à 6 heures du soir).

Dans le but de restreindre, autant que possible, les fatigues imposées aux troupes par le service des avant-postes :

1° Les réserves d'avant-postes, les grand'gardes et même, lorsqu'il pleuvra, les petits postes, pourront s'installer en cantonnement d'alerte sous tous les abris qui se trouveraient à proximité de leur emplacement normal ;

2° En cas d'abaissement de la température, les petits postes sont autorisés à faire du feu, et, pendant la nuit, tous les hommes employés au service des avant-postes porteront la veste sous la capote ;

3° Il y aura toujours suspension d'hostilités aux avant-postes de 5 à 6 heures du matin, pour permettre aux fractions détachées en avant-postes de faire le café et rectifier les paquetages, s'il y a lieu.

Opérations de nuit. — Le général directeur se réserve, au cours des manœuvres, de prescrire l'exécution d'une ou de plusieurs opérations de nuit.

Les dispositions ci-après, dont l'objet est d'éviter toute fatigue inutile, seront communiquées aux officiers de tous grades :

1° L'effectif de la troupe d'attaque sera déterminé par le général directeur. Aucune troupe du parti assaillant, autre que celle désignée, nemarchera, et celles des cantonnements voisins resteront au repos ;

2° Les avant-postes attaqués prendront les armes, mais l'alerte ne dépassera pas, en profondeur, la réserve générale des avant-postes. Aucune troupe, même cantonnée à proximité du lieu de l'action, ne devra bouger si elle ne fait pas partie du réseau des avant-postes ;

3° Les troupes d'attaque ne dépasseront pas l'objectif indiqué. En cas de succès, l'assaillant se bornera à occuper le point d'appui enlevé et à prendre toutes les mesures nécessaires pour parer à une contre-attaque.

Dégâts aux propriétés. — Les plus grandes précautions devront être prises, au cours des manœuvres, pour éviter tout dégât inutile.

Dans la zone où s'effectueront cette année les manœuvres d'armée, il existe, mais surtout auprès des villages, quelques vignes et un petit nombre de champs de betteraves, de haricots et de pommes de terre.

Les vignes seront toujours considérées comme des obstacles absolument infranchissables. En aucun cas, les troupes n'y pénètreront.

Quant aux autres cultures dont il vient d'être parlé, elles devront, en principe, être évitées, mais les hommes à pied, isolés ou suffisamment dispersés pourront les traverser.

Pendant les marches d'approche, les unités des différentes armes, en formation serrée, devront toujours les contourner.

Exceptionnellement, lorsque les lignes opposées seront rapprochées et que, pour la vraisemblance de la manœuvre, il sera indispensable de passer dans des champs de betteraves, de pommes de terre ou de haricots, des fractions d'infanterie ou de cavalerie pourront être autorisées à les traverser, soit par leurs chefs directs, soit par les arbitres.

Il en sera de même de l'artillerie, qui pourra s'y établir, lorsqu'il lui sera absolument impossible de se mettre en batterie sur un autre emplacement.

Sur certaines hauteurs, il existe des haies formées de ceps de vignes reliés par des fils de fer. On rencontre également, sur trois ou quatre points, des grillages et des clôtures en ronces artificielles. Si, pour permettre aux troupes de passer, il était indispensable de pratiquer des ouvertures dans ces haies ou ces clôtures, ces ouvertures seraient faites par les troupes du génie, sur l'ordre des généraux de division, et, en vue de diminuer les indemnités à payer pour cause de dégâts, les fils de fer qui auraient été coupés devront être remis en place à la fin de chaque manœuvre et réparés à l'aide d'épissures.

On voit quelles entraves l'application de ces règles apportent au développement normal d'une action de guerre. Comme cette action se précipite au delà de toute vraisemblance, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire, on comprend qu'elles ajoutent beaucoup à son invraisemblance.

On ne sera pas sans remarquer aussi ce qu'il y a de vicieux à empêcher toute solidarité, fût-ce en vue de ménager les forces du soldat. Le premier enseignement à donner à une armée (et les événements ont démontré que l'armée française avait particulièrement besoin d'en être pénétrée) c'est que toutes les troupes doivent s'entre soutenir. Le général Dragomiroff dirait — et on ne peut s'empêcher de penser comme lui — qu'on ne saurait trop habituer le soldat à sauter sur les faisceaux lorsqu'il entend les coups de feu à proximité, et que, dès lors, on fausse les idées en prescrivant que les troupes « des cantonnements voisins resteront au repos. »

Fidèle à une habitude qui lui est chère, et que je trouve louable, le général Brugère s'est réservé de modifier les thèmes « au cours même de la manœuvre, d'une manière plus ou moins inopinée, de façon à créer des situations nouvelles et à obliger les partis engagés à y faire face ». Ou bien ce sont les corps en présence dont il a changé la composition. Ainsi, le 2, dans une manœuvre de division contre division, il a donné l'ordre d'adjoindre à l'une de ces divisions (celle qui portait le manchon) un régiment de cavalerie disponible (1er dragons). Mais on lui fit remarquer qu'il faudrait beaucoup de temps à ces cavaliers pour sortir les manchons des paquetages et pour en coiffer leur casque. En conséquence de cette observation, le régiment fut attribué, comme renfort inattendu, à la division qui n'avait pas le manchon.

D'autre part, on a consacré à l'étude d'un même combat plusieurs journées consécutives, en vue de restreindre les fatigues

imposées aux hommes. A cet effet, on replaçait les troupes au commencement de la séance du jour à la place précise qu'elles occupaient à la fin de la séance de la veille, ou bien celles qu'elles auraient dû occuper.

Ainsi, le 5, le général Hagron a fait reprendre l'engagement du 5e corps contre le corps provisoire dans les positions qu'il jugeait rationnelles, estimant que l'affaire du 4 n'avait pas été judicieusement conduite.

En revanche, le 9, en arrivant sur le terrain pour la reprise du combat, le général Brugère ne trouva pas les troupes exactement disposées comme elles l'étaient le 8, au moment où les hostilités avaient cessé, et il attendit, pour donner le signal de la reprise des opérations, que chacun eût repris exactement sa place.

L' « *Instruction* » s'exprime en ces termes :

> En consacrant ainsi aux différentes phases du combat tout le temps voulu, on n'est plus obligé de se préoccuper, dans l'exécution de la manœuvre, de la rentrée des troupes dans leurs cantonnements à une heure déterminée, et, à tous les degrés de la hiérarchie, on peut opérer comme on opèrerait à la guerre. Les manœuvres deviennent alors plus instructives, plus intéressantes et moins fatigantes.

En conséquence, pour limiter ces fatigues, il avait été entendu que jamais on ne ferait passer la nuit aux troupes à plus de deux lieues du point où les aurait trouvées la sonnerie finale de l'assemblée. Mais, dans la pratique, on les a vues aller à 10, 12 et 14 kilomètres de ce point, ce qui donna lieu à des suppositions et à des discussions que je rapporterai plus loin.

Il me reste à dire qu'il était enjoint de « faire remplir, par un grand nombre d'officiers, les fonctions au combat du grade immédiatement supérieur [1], » et que les pouvoirs les plus étendus étaient accordés aux arbitres. Leur décision sera « souveraine » disait l'Instruction n° 3 du général Brugère. Ainsi fut-il fait, non sans quelque résistance : par exemple, le 9, le commandant du 5e corps ne recula qu'à contre-cœur, conformément aux injonctions du général Deckherr, commandant du 7e corps.

D'une manière générale, on a trouvé que les arbitres n'étaient ni assez élevés en grade, ni assez supérieurs par leur situation, ni assez nombreux, ni assez secondés par des coadjuteurs, pour

[1] Dans le même ordre d'idées, le commandement du corps provisoire fut enlevé au général Debatisse et confié au général Archinard pour les quatre dernières journées.

que leurs jugements fussent éclairés et, par suite, acceptés sans conteste.

Il est vrai que le général directeur avait prévu l'objection, et qu'il avait riposté par avance en disant que les erreurs commises par les « juges du camp » représentent « les aléas de la guerre, qui peuvent, à un moment et sur un point donnés, imposer à une troupe énergiquement déterminée à l'offensive, l'arrêt et même le recul. » C'était dire qu'il n'y aurait rien de déshonorant à recevoir l'ordre de rétrograder. Mais, je le répète, il m'a semblé que cette sorte de circonstance atténuante était loin de consoler le général Millet.

J'ai cru indispensable d'entrer dans les détails qui précèdent avant d'aborder soit le récit des opérations, soit les observations que ces opérations m'ont suggérées. Il est temps d'en venir à cette partie de l'étude que j'ai entreprise.

(A suivre.)

Emilien BALÉDYER,
capitaine d'infanterie.

LE
CYCLISME MILITAIRE
EN ITALIE

Planches XXIX et XXX.)

Le cyclisme, en général, a fait en Italie des progrès remarquables, principalement dans les dernières années. Il était évident que l'armée devait rapidement en prendre une bonne part et que les troupes les plus mobiles — les bersaglieri par exemple — y trouveraient un champ d'activité tout indiqué.

En recherchant quels furent les premiers essais, nous voyons dans un article du capitaine Regazzi (*Rivista militare* du 16 avril 1902) que l'armée a commencé à utiliser le vélocipède en 1875 pour la transmission de la correspondance entre les états-majors.

C'est bien à l'armée italienne qu'appartient l'idée première de l'emploi militaire du vélocipède. Quand la bicyclette remplaça le vélocipède, elle prit place dans le matériel de mobilisation des états-majors. Son emploi fût définitivement réglé par l'*Istruzione sul servizio ciclistico militare* du 23 juin 1897 émanée du général Pelloux, ministre de la guerre. Ce règlement a été remplacé le 20 avril 1903 par l'*Istruzione sul servizio ciclistico presso i commandi, corpi e servizi del R. Esercito.*

Jetons un coup d'œil sur les essais multiples faits entre temps et qui ont amené la constitution d'unités spéciales, à côté des éléments prévus pour les différents états-majors.

Dès 1896, commencèrent des expériences de subdivisions cyclistes à l'effectif de 20 hommes. Elles furent suivies en 1898 d'un essai plus digne d'attirer l'attention. Une compagnie de 88 cyclistes-bersaglieri fût organisée à l'école de tir, à Parme, et

exécuta des exercices variés, pendant plusieurs semaines, sans négliger les exercices en terrain montagneux. Dans les deux années suivantes, cette compagnie prit part aux manœuvres et fût attachée à la cavalerie. Les résultats furent tels, que le ministre de la guerre décida, en 1900, d'organiser dans chaque régiment de bersaglieri une compagnie cycliste.

Les 12 compagnies ainsi formées sont destinées en premier lieu à seconder la cavalerie.

L'*Istruzione per le compagnie ciclisti* du 7 juillet 1904, en donnant cet emploi comme normal, considère toutefois que les compagnies cyclistes pourront opérer avec l'infanterie dont elles dépendent sous plusieurs rapports.

La caractéristique des détachements cyclistes est de pouvoir donner un feu efficace à un moment propice et de se déplacer très rapidement sans un gros effort. Cette mobilité permet de suivre la cavalerie, mais comme le dit l'instruction, il faut que ces *détachements cyclistes aient toujours des tâches spéciales*, leur permettant de se mouvoir et de manœuvrer avec une certaine indépendance et à une distance convenable des masses de cavalerie. C'est dire qu'une fois la tâche donnée, le chef du détachement cycliste doit être laissé libre d'agir et nous ne saurions trop insister sur l'excellence de ce principe.

L'effectif d'une compagnie cycliste est de :

4 officiers, 60 soldats, divisés en 2 pelotons, en temps de paix ;

7 officiers, 120 soldats, divisés en 2 pelotons, en temps de guerre, y compris chaque fois une arrière-garde.

Avec cet effectif, la compagnie cycliste ne peut guère être fractionnée. Il convient de la maintenir comme telle et d'employer pour les services d'estafettes et de patrouilles des cyclistes tirés des états-majors ou des cavaliers.

La répartition des charges est la suivante :

	PIED DE PAIX		PIED DE GUERRE	
	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe
Capitaine, commandant	1	—	1	—
Officiers subalt., command. de pelotons .	2	—	4	—
Officier subalt., command. de l'arr.-garde.	1	—	1	—
Officier subalterne médecin	—	—	1	—
Total des officiers.	4	—	7	—
Fourrier-major ou fourrier (fourrier de compagnie)	—	1	—	1
Sous-officier sapeur	—	1	—	1
Sergents (un par pelot. et un à l'arr.-garde)	—	3	—	3
Caporaux-majors (un par pelot. et un à l'arr.-garde)				2
Caporal-major ou caporal comptable . .	—	1	—	1
Caporal-major ou caporal sanitaire . . .	—	1	—	1
Caporal-major ou caporal sapeur . . .	—	1	—	1
Caporaux chefs de groupe	—	6	—	12
Trompettes	—	3	—	5
Sapeurs (répartis normalement dans les pelotons)	—	18	—	18
Mécaniciens (caporaux et soldats, un par peloton, un à l'arrière-garde)	—	3	—	5
Soldats (y compris les ordonnances) . .	—	22	—	70
Total de la troupe.	—	60	—	120

Le service d'exploration proprement dit, où une unité doit éclairer et couvrir un secteur déterminé, doit rester du ressort de la cavalerie, celle-ci pouvant franchir les obstacles les plus variés et se frayer plus facilement et plus rapidement un passage. Les détachements cyclistes, néanmoins, pourront être utilisés dans le service d'exploration pour des reconnaissances, pour des mouvements enveloppants ou pour l'occupation de positions en avant ou sur les flancs de la cavalerie.

En groupant les différents emplois des cyclistes selon les situations de guerre, l'instruction italienne prévoit les opérations suivantes :

a) En *marche* : se porter rapidement en avant ou sur les flancs et occuper des positions protégeant la cavalerie, soit pen-

dant le passage d'un défilé, soit un temps où l'action de cette cavalerie est limitée ou retardée.

b) En *service d'exploration :* se porter en avant du front des escadrons d'exploration et à de grandes distances, prendre le contact avec l'ennemi, soit pour le prévenir dans l'occupation de points importants, soit pour exécuter des mouvements enveloppants de grande envergure.

c) Au combat : occuper un point important et constituer un point d'appui pour les escadrons de manœuvre ; couvrir à distance les flancs des colonnes d'attaque ou l'artillerie ; agir sur les flancs de la cavalerie adverse pour en retarder le déploiement.

d) En retraite : Accompagner les dernières troupes et agir en temps opportun dans les positions voulues et se dégager ensuite rapidement de l'étreinte ennemie.

e) Au repos : Aider dans le service de surveillance spécialement de nuit.

f) Dans *n'importe quel cas* enfin, seconder nos propres troupes et mettre à profit les connaissances acquises dans les travaux de pionniers et dans le service télégraphique.

Le règlement, avant d'entrer dans les détails d'organisation, met encore en évidence l'importance que revêt l'instruction à donner aux cyclistes. Il ne faut pas chercher à former des acrobates ou des coureurs sur piste, mais bien des cyclistes disciplinés et habiles.

A titre d'encouragement, le commandant de compagnie dispose annuellement d'une somme de 60 francs pour récompenser les soldats qui entretiennent le mieux leurs machines.

* * *

L'*armement* des hommes de troupe est le mousqueton modèle 1891 : le caporal sanitaire porte le pistolet modèle 89. Les officiers ont le sabre et le pistolet, modèle 89.

L'*équipement* de paix est à peu d'exceptions près identique à celui de guerre.

Les compagnies détiennent dès le temps de paix le nombre de bicyclettes correspondant à l'effectif de guerre ; les machines non utilisées restent dans les magasins de corps.

Le modèle de machine adopté, après de nombreux essais, est la bicyclette Carraro, modèle 1901, pliante et munie de pneumatiques Dunlop, frein antérieur et selle mobile. Au cadre se fixe une saccoche aménagée d'une façon spéciale; la lanterne est supprimée, sauf deux adaptées aux bicyclettes de deux mécaniciens à l'arrière-garde; la sonnette n'est utilisée qu'en temps de paix.

Chaque chef de groupe reçoit plusieurs objets de remplacement, qu'il répartit à ses hommes.

La compagnie dispose d'une *voiture* qui reste au train de l'unité à laquelle la compagnie est attachée ou dans un lieu indiqué à l'avance. Cette voiture transporte entre autres une couverture par homme, les malles des officiers, le matériel de cuisine, les caisses pour 6912 cartouches et des objets divers de remplacement; il n'y a pas de tentes-abris. La voiture chargée pèse 2200 kg.

Une nomenclature de l'équipement complet du cycliste nous conduirait trop loin. Notons que le cycliste transporte une pèlerine fixée sous la selle dans un étui spécial, une journée de vivres de réserve avec une ration de sel et l'outil de pionnier dans la proportion de $^2/_3$ de pelles et $^1/_3$ de pioches.

* * *

L'*instruction individuelle* du cycliste est l'objet d'une attention particulière, car c'est d'elle que dépend toutes les bonnes qualités de manœuvre.

Les allures normales sont :

Allure lente 140 m. par minute, environ 8 km. à l'heure;
Allure de manœuvre de 10 à 12 km. à l'heure;
Allure de route de 12 à 17 km. à l'heure;
Allure accélérée environ 20 km. à l'heure.

Les 20 km. à l'heure représentent la vitesse maxima; il n'est permis de la dépasser que dans des cas exceptionnels.

* * *

Les autres parties de l'instruction se rapportent au service de sûreté, à la lecture des cartes topographiques, aux armes et au tir.

La nomenclature de la bicyclette fait l'objet d'un chapitre spé-

Cyclistes-bersagliers.

Cyclistes au combat.

cial et très complet, ainsi que les règles de conduite du cycliste isolé et les règles d'hygiène des cyclistes en général.

Une IIIe partie se rapporte aux formations et aux évolutions du groupe, du peloton et de la compagnie, aux marches, aux inspections et aux revues.

Une IVe et dernière partie a trait aux travaux de pionniers et à la télégraphie.

Le cadre nécessairement restreint dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer dans de plus amples détails. Nous étudierons brièvement le service cycliste dans les états-majors et corps de troupe, pour passer ensuite aux cyclistes volontaires.

* * *

Le service cycliste près les *états-majors* et les *corps de troupe* a été institué essentiellement pour accélérer la transmission des ordres et rapports entre les différentes instances de commandement.

Les états-majors de corps d'armée et de division et les régiments d'infanterie, de bersagliers, d'alpins et de cavalerie, les compagnies de sapeurs, de télégraphistes, de mineurs et de chemins de fer ont en consigne un certain nombre de bicyclettes, selon les indications confidentielles données par l'Instruction sur la mobilisation.

Les cyclistes sont recrutés parmi les hommes présents sous les drapeaux depuis quatre mois au moins. Ils portent l'équipement de l'arme à laquelle ils appartiennent ; la capote est toutefois remplacée par la pèlerine des bersagliers.

Le commandant du corps remet la direction de l'instruction des cyclistes à un officier, qui dispose lui-même d'un sous-officier et d'un armurier-chef.

Les *carabiniers* ou gendarmes sont organisés pour constituer en temps de guerre des unités combattantes. Les élèves carabiniers pratiquent la bicyclette avant d'être versés dans une région territoriale de surveillance. Dans chaque région se trouvent, à disposition des carabiniers, un certain nombre de machines pliantes, modèle Costa 1902, tandis que les cyclistes près les états-majors ont une machine rigide, modèle 1901.

* * *

Dans un article de la *Revista militare italiana*, n° 5, 1903. le capitaine G. Regazzi, commandant la compagnie cycliste du 3e bersagliers, un des officiers qui a le plus contribué au développement du cyclisme militaire en Italie, proposait d'organiser au service de l'armée :

1. 12 compagnies de bersagliers-cyclistes ;

2. Quelques détachements de cyclistes volontaires pour la défense de certaines parties de la côte ;

3. Des cyclistes volontaires pour les services de correspondance, d'estafettes, etc., dans les régiments ;

4. Des compagnies de carabiniers-cyclistes adjointes à l'armée mobilisée.

L'auteur justifiait pleinement ses propositions, en attribuant aux cyclistes volontaires les services les plus variés en dehors de l'action proprement dite de l'armée. Ces volontaires animés d'un esprit patriotique intense et travaillant dans une zone connue pourraient exécuter et mener à bien une quantité de tâches spéciales et concourir de la façon la plus heureuse à la défense du pays. La cavalerie italienne, avec son faible effectif, trouverait dans les cyclistes un appui efficace et les compagnies de cyclistes-bersagliers seraient tout naturellement renforcées par les quelques compagnies de carabiniers formées en utilisant le matériel existant dès le temps de paix.

Un autre officier — le major G. Menarini, du 3e bersagliers — reprenant dans la Revue précitée (n° III, 1905) l'idée des détachements cyclistes volontaires (Reparti volontari ciclisti) demande une organisation territoriale complète permettant de lancer sur un point menacé quelques détachements cyclistes capables d'arrêter l'ennemi et de le maintenir jusqu'à l'arrivée des troupes combattantes.

Ces détachements venant renforcer les compagnies cyclistes devraient naturellement, dès le temps de paix, être en relation constante avec les organes militaires et se tenir prêts, au premier signal, à entrer en campagne.

En résumé ces détachements formeraient, soit une réserve pour les opérations éventuelles de la première ligne, soit une liaison entre l'armée combattante et le pays, soit une défense venant compléter celle établie le long des côtes.

* * *

Il appartenait à une société cycliste « l'Audax » d'expérimenter pratiquement ces propositions. En 1904, elle organisait sur les rives du lac de Garde une « exploration cycliste » dont les résultats furent très appréciés.

Le Touring[1] ne pouvait rester en arrière. Il ne tardait pas à constituer, à l'instar de l'Audax, des bataillons de cyclistes volontaires.

Les deux sociétés ayant fait des propositions au ministre de la guerre en vue d'une organisation nationale, celui-ci, tout en approuvant l'idée, déclara vouloir entrer en pourparlers avec un comité unique. L'Audax et le Touring constituèrent en conséquence un comité qui, au mois de mars écoulé, élabora un règlement en adjoignant aux cyclistes des groupes de motocyclistes et d'automobilistes.

L'organisation des corps volontaires ainsi décidée est territoriale. Elle comprend un bataillon de 2 à 5 compagnies dans chaque province avec siège central au chef-lieu de province.

Chaque compagnie dispose d'un groupe de motocyclistes et forme des détachements de spécialistes tels que estafettes, bons tireurs, guides, sapeurs et mineurs.

Le bataillon dispose également d'un groupe de motocyclistes avec en plus quatre automobiles et un camion-automobile. Il compte en outre un groupe de cyclistes capables d'utiliser le télégraphe et le téléphone dans le service en campagne.

Le *but* poursuivi est de faciliter dans la deuxième ligne de l'armée la transmission rapide des ordres et des rapports et d'organiser en outre un service de surveillance le long des côtes.

Les bataillons conservent un caractère purement civil ; ils se recrutent parmi les citoyens âgés de 17 ans au moins, ne faisant pas partie de l'armée et pouvant fournir une machine en bon état. Ces volontaires doivent encore faire partie d'une société nationale de tir.

L'*arme* est le mousqueton de cavalerie, modèle 91 ; le volontaire porte un béret et un brassard ; le reste de l'équipement est facultatif.

[1] L'Audax a son centre à Rome, tandis que le Touring rayonne plus particulièrement dans le nord de l'Italie avec siège central à Milan. Les deux sociétés poursuivent en somme le même but, mais pour faire partie de l'Audax, il faut avoir couvert 200 km. en dix heures consécutives.

L'instruction technique se donne en hiver, les exercices pratiques, du mois d'avril au mois d'octobre et les différentes séances se succèdent au minimum tous les 15 jours.

* * *

L'expérience que tentent nos voisins est intéressante sous plusieurs points de vue et nous espérons pouvoir en donner en son temps un compte-rendu détaillé.

La faveur populaire entoure les cyclistes en Italie, comme du reste dans beaucoup d'autres contrées, mais nulle part encore nous ne trouvons des progrès aussi rapides que ceux constatés ces dernières années en Italie, où l'élément civil cherche à coopérer d'une façon si heureuse, à la défense du pays.

A. Fonjallaz,
capitaine à l'Etat-major général.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Aux grandes manœuvres. — L'Instruction sur le tir de l'infanterie.

La période des grandes manœuvres est passée. Les chefs d'unité rédigent leurs rapports. Ils résument leurs expériences, posent leurs conclusions, formulent leurs désidérata.

Il ne semble pas que les manœuvres de cette année-ci tranchent essentiellement avec celles des années précédentes. Le principal progrès qu'ait relevé la critique est une tendance mieux affirmée des commandants en sous-ordre à s'inspirer de la situation générale pour y subordonner leurs opérations. Il y a plus de cohésion entre les unités, une volonté plus nette de coordonner les efforts particuliers en vue du but commun.

Saluons ce progrès, car il est appréciable ; mais reconnaissons aussi que nous restons lourds souvent dans l'exécution de nos opérations, et que trop nombreux encore sont les officiers qui hésitent et tâtonnent dans le maniement de leur troupe. Maints chefs de compagnie, entre autres, n'ont pas encore acquis l'indépendance d'esprit désirable pour agir avec promptitude, sans attendre à tout propos l'impulsion du commandant de bataillon. La décentralisation du commandement a encore des progrès à réaliser en tactique comme dans le domaine de l'administration.

A ce dernier égard, il est regrettable de constater des lacunes que rien ne justifie. Qu'avec 22 centimes d'allocation fédérale et une retenue moyenne de 15 centimes sur la solde, au profit de l'ordinaire, on trouve encore des compagnies en droit de se plaindre d'une alimentation insuffisante, cela semble incroyable. On ne peut l'expliquer que par l'inertie de leurs chefs. Un commandant de compagnie dispose de tous les moyens nécessaires pour nourrir ses hommes. Mais il faut qu'il les mette en œuvre, qu'il se donne la peine d'agir, et ne croie pas avoir fait assez en se plaignant de l'insuffisance du quartier-maître de son bataillon, et en rejetant sur autrui une responsabilité qui lui appartient entière.

Certains officiers ne prennent pas encore assez à cœur le bien-être de leur troupe, et ne donnent pas le meilleur exemple. Nous pourrions citer tel bataillon vaudois, où pendant les haltes horaires, tandis que les hommes ne peuvent pas même organiser des corvées d'eau, les officiers sortent des sacs des sergents-majors des bouteilles de vin qu'ils boivent au coin d'une haie, au nez et barbe de leurs soldats. Il ne nous plait pas de jouer le rôle de dé-

nonciateur. Que les commandants de régiments et de bataillons prennent leurs informations chacun pour ce qui les concerne. Mais nous estimons que des officiers qui comprennent aussi mal les exigences de leur mission et l'exemple qu'ils doivent donner ne sauraient être réprimandés assez sévèrement. La répression de semblables abus est une condition de discipline. Quand les officiers que nous visons auront su prendre sur eux de rompre avec des traditions indignes d'eux, ils seront surpris de constater combien plus facilement s'exercera leur commandement, et combien, sur le terrain, ils trouveront leurs unités plus souples, plus maniables, plus empressées à répondre à leurs instructions.

Un petit progrès tactique de l'infanterie nous paraît être l'abandon progressif de la colonne par peloton comme formation intermédiaire entre la formation de marche et les formations de combat. On s'applique de plus en plus à passer directement, pour le déploiement, de la colonne de marche à la ligne ouverte de sections. Cette tendance doit être encouragée. Il faut espérer que la revision du règlement d'exercice nous conduira à la suppression de la colonne par pelotons et de la colonne par sections, dans tous les cas, — ce sont les plus fréquents — où ces formations ne sont pas commandées par le terrain. A tous égards, pour la marche comme pour le déploiement, la ligne ouverte de sections est la formation la plus recommandable. Il est probable, d'ailleurs, que l'obligation de marcher par petites unités séparées nous conduira plus loin encore et que l'on en viendra, dans la section, à la ligne ouverte de groupes. C'est dans la logique du combat moderne.

Cette même logique devra nous conduire à réduire, au moins dans le premier déploiement, la densité de nos lignes de tirailleurs. Il y a encore beaucoup à faire à cet égard. Nos lignes avancent trop coude à coude. Cela tient à deux causes : premièrement, au fait que nombre de commandants d'unité ne précèdent pas d'assez loin la marche de leur unité : ils les attachent à leurs pas, ce qui favorise l'habitude du mouvement en formation massée. Puis, quand vient le moment de déployer, ces masses, non averties à temps, n'ont plus devant elles le champ nécessaire pour se développer en éventail; elles doivent déployer sur le front qu'elles occupent, ce qui leur rend plus difficile de prendre, d'homme à homme, les intervalles désirables.

En second lieu, le chef supérieur n'indique pas toujours à ses sous-ordres leur point de direction. Il se borne à désigner une unité de direction sur laquelle les autres prendront leur intervalle. Tant que les têtes de colonne avancent à la même hauteur, ce mode de procéder n'emporte pas de graves inconvénients. Il n'en est plus de même lorsque les unités s'échelonnent. La tendance est alors de serrer les intervalles, par crainte le plus souvent, d'adopter une direction trop excentrique.

L'artillerie ne donnera pas lieu, cette année-ci, à de bien utiles remar-

ques. Armée de son ancien matériel, et, partiellement formée de batteries improvisées, elle est là pour accoutumer le haut commandement à son emploi en concordance avec les autres armes plutôt que pour sa propre instruction. Il en sera encore ainsi en 1906.

Nous ignorons actuellement le résultat de l'essai fait de deux compagnies de cyclistes combattants, attachées à la cavalerie de la division de manœuvres. Dès que les informations que nous avons demandées nous seront parvenues, nous renseignerons le lecteur.

Le ballon a rendu d'utiles services. Il a été en mesure d'envoyer de nombreux rapports. Il conviendrait toutefois de faire faire les observations de préférence par un officier de l'état-major général, mieux qualifié souvent que les officiers du service aérostatique, pour déterminer les renseignements dont la connaissance sera utile au commandement en chef.

Comme de coutume, les grandes manœuvres nous ont apporté, ici et là, le spectacle de rares invraisemblances. A citer, à titre d'exemple plus particulièrement typique, l'attaque du plateau de Bangerten par trois régiments de la IIIe division.

Cette position était retranchée sur tout son front. Elle était occupée par deux régiments d'infanterie et cinq batteries de 8.4 cm. soutenues encore par des pièces de 12 cm. Cela n'a pas empêché les trois régiments assaillants de se lancer dans une attaque de front, à travers un terrain découvert, sans le moindre canon pour appuyer leur marche, et, bannières claquant au vent, musique et tambours sonnant, de se précipiter à l'assaut des retranchements ennemis pour ne s'arrêter que dans la ligne des batteries! Ce fut un beau tableau, bien digne d'être reproduit par le cinématographe, mais un peu enfantin, et tel, qu'au point de vue de notre instruction tactique, il vaudrait mieux ne pas le renouveler trop souvent. Certes, il est utile d'encourager l'esprit d'offensive; mais encore faudrait-il rester dans les limites d'une vraisemblance approximative.

* * *

Les régiments du Ier corps d'armée qui ont formé la division de manœuvre n'ont pas pu, cette année-ci, consacrer au service de détail, école de compagnie et de bataillon, tout le temps et tout le soin désirables. Ils ont dû d'abord, par motif d'économie budgétaire sans doute, consacrer deux jours pleins à leurs travaux de mobilisation et aux marches de concentration: ci, une journée perdue pour l'instruction tactique. Ils ont dû ensuite interrompre leur programme d'instruction pour prendre part aux grandes manœuvres. Le travail reporté après celles-ci s'est ressenti de l'interruption. Les hommes n'apportent plus le même intérêt, la même assiduité aux exercices de petites unités et aux manœuvres contre des fanions, au sortir des opérations par division et corps d'armée. Ils considèrent ces dernières comme le

couronnement de la période; aussi ont-ils quelque peine à reprendre les travaux moins variés du début. C'est sur nos 18 jours, trois journées d'un moindre rendement d'instruction.

Le tir s'est ressenti, lui aussi, de la hâte avec laquelle il a fallu l'exécuter. Plusieurs bataillons ont dû y procéder au lendemain même de leur arrivée sur les places du cours préparatoire, sans disposer d'une heure pour une reprise des mouvements de l'école de soldat pour la préparation au tir. Il serait plus avantageux, nous semble-t-il, de renoncer aux marches de concentration et d'effectuer des transports par voie ferrée jusqu'aux places d'armes, cela le premier jour de la mobilisation. On gagnerait une journée complète pour l'instruction. L'expérience de cette année-ci a démontré que sur toutes nos places de rassemblement, les régiments convoqués à 9 heures du matin peuvent procéder assez rapidement à leur mobilisation pour n'éprouver aucune difficulté à se mettre en route à 4 heures après midi au plus tard.

La démobilisation a réalisé de grands progrès. Elle est possible en 24 heures, sans hâte ni précipitation. Les hommes peuvent dans ce laps de temps, procéder à tous les échanges d'effets, rendre le matériel de corps et être soumis à une dernière et minutieuse inspection des chefs, si bien qu'il est possible de les renvoyer chez eux en parfait état de mobilisation nouvelle. Une grande part de ce résultat doit être attribuée aux administrations des arsenaux. Les mesures qu'elles adoptent pour l'organisation des échanges et remplacements des objets de l'équipement personnel permettent si elles sont bien comprises — ça a été le cas cette année-ci presque partout, — de gagner beaucoup de temps.

Ce qui demanderait à être étudié encore d'un peu plus près sur certaines places de rassemblement, ce sont les mesures à prendre par le commandement de place, de telle sorte qu'aucun doute ne subsiste plus sur l'attitude à observer par les états-majors et les unités mobilisés ou démobilisés.

* * *

L'Instruction sur le tir de l'infanterie ne tardera plus guère à être publiée. Dans les huit chapitres qui la composent, elle codifie les principes et les usages appliqués pendant ces dernières années dans nos écoles de tir et nos écoles de recrues, tant en ce qui concerne l'instruction du tir individuel qu'en ce qui a trait aux tirs de subdivision et au tir de guerre. Sous une forme résumée, mais d'une manière néanmoins complète, la nouvelle Instruction expose toutes les connaissances qu'il est nécessaire à l'officier d'acquérir s'il veut être à même de remplir sa mission d'instructeur de tir de ses hommes et de conducteur du feu de son unité.

CHRONIQUE ALLEMANDE [1]

(De notre correspondant particulier.)

Manœuvres d'automne. — Manœuvres de forteresse. — Un nouveau règlement sur le service en campagne. — Schrapnel et obus brisant. — Obusiers de campagne et artillerie lourde. — Armes blanches. — Mutations. — Livres.

Dans mes chroniques des mois d'avril et mai, je vous ai déjà parlé de nos manœuvres impériales d'automne. J'y reviens aujourd'hui et vous apporte quelques renseignements nouveaux.

C'est le lieutenant-général von Uslar, commandant de la 34e division, à Metz, qui prendra le commandement de la 41e division d'infanterie formée dans le VIIIe corps d'armée.

La 68e brigade d'infanterie et la 34e brigade d'artillerie de campagne, toutes deux de la 34e division, prendront part aux manœuvres, avec les uhlans nº 11, du XVe corps qui formeront la cavalerie divisionnaire.

Dans le XVIIIe corps d'armée, la 28e division d'infanterie qui vient du XIVe corps, a pour chef le lieutenant-général von Pfuel ; elle sera renforcée, dit-on, par une troisième brigade d'infanterie, la 90e, composée des régiments d'infanterie nos 166 et 168, renforcés eux-mêmes d'un troisième bataillon de réservistes.

Les deux divisions de cavalerie seront commandées par les inspecteurs de la cavalerie ; la division *A* par le major-général von Katzler, récemment nommé à la 4e inspection, et la division *B* par le lieutenant-général von Natzmer, de la 3e inspection.

On vient de publier une carte générale à l'échelle de 1 : 300 000, qui comprend les deux rives du Rhin et du Mein, jusqu'à Giessen au nord et Darmstadt au sud ; dans la direction de l'est, jusqu'au méridien de Aschaffenburg. La carte des manœuvres à l'échelle de 1 : 100 000 vient également de paraître ; elle est moins étendue que la précédente et limitée au sud par le parallèle de Mayence, au nord par celui de Westerburg, à l'est par le méridien de Hofheim, à l'ouest par celui de Andernach sur le Rhin.

Il est donc certain que les manœuvres se dérouleront sur la rive droite du Rhin et que la rive gauche ne sera que motif à suppositions. Une des lignes d'opérations principales me semble devoir être la route de Wiesbaden à Limbourg, sur la Lahn (rive gauche), ligne qui se prolonge sur la rive droite de cette petite rivière, à Montabaur et Hachenburg. Mais ce n'est qu'une supposition qui pourra être démentie par la réalité. C'est le quartier-maître principal, lieutenant v. Moltke qui sera directeur des manœuvres, le chef de l'état-major étant malade. Le quartier de l'empereur — l'arbitre suprême

[1] Août 1905.

— sera à Katzenelnbogen, un bourg de 2000 habitants, situé sur une ligne de chemin de fer secondaire, qui relie la ligne principale à la station de Zollhaus, à 15 kilomètres de Limbourg.

Le terrain des manœuvres appartient aux montagnes du Tanus qui s'étendent jusqu'à la Lahn, au nord de laquelle commence le Westerwald. L'altitude moyenne est de 400 au-dessus du niveau du Rhin, qui est lui-même à 60 m. au-dessus de la Mer du Nord. Les collines les plus élevées atteignent 800 m. Excellent terrain, presque partout praticable.

Ainsi que je vous l'ai déjà dit, les revues impériales auront lieu le 8 septembre, près de Homburg, pour le XVIIIe corps et le 11, près de Coblence, pour le VIIIe corps.

Le XVIIIe se mettra en marche le premier. A l'occasion de ces grands spectacles militaires, on attend la visite de nombreux hôtes de marque à qui l'empereur fera les honneurs de son armée ; on parle d'Alphonse XIII, roi d'Espagne, des grands-ducs de Bade et de Hesse, des princes Léopold de Bavière et Harald de Danemark. L'impératrice et le prince royal avec sa jeune épouse assisteront également aux revues finales.

Une mission chinoise est actuellement en route par Vienne. Elle est composée du major-général Tschang, du colonel Wei, du major Tschdo et du commodore de la marine Tsen. On espère que la proximité du terrain des manœuvres permettra à quelques officiers suisses de les suivre, comme plusieurs l'on fait en 1897, où l'on ne comptait pas moins de quatre de vos colonels, MM. Bleuler, Wille, d'Orelli et Vischer. Ces manœuvres de 1897 eurent lieu dans la Wettera, entre Francfort sur le Mein et Friedberg : y prirent part deux corps d'armée prussiens et deux corps bavarois à trois divisions d'infanterie. Deux divisions de cavalerie à effectifs normaux et une troisième à effectifs réduits à quatre régiments y figurèrent ; cette dernière avec les troupes marquant l'ennemi. Le colonel U. Wille, dans la *Zeitschrift für Artillerie und Génie* a fait part de ses impressions sur ces manœuvres ; il a dit son admiration pour la correction technique des charges de cavalerie exécutées par deux divisions. Il constata l'entente, l'harmonie, l'unité d'action entre les différentes armes, de même que l'endurance des troupes pendant cinq pénibles journées.

La *Revue militaire suisse* de 1898 a publié un compte-rendu de ces manœuvres que le regretté lieutenant-colonel Edouard Manuel écrivit d'après l'étude que j'en fis dans les *Neue Militärische Blätter* de Berlin. J'avais suivi ces manœuvres comme correspondant de diverses revues et journaux.

Les manœuvres de cette année présenteront un intérêt considérable pour le tacticien. Il y verra se refléter les expériences faites en Extrême-Orient.

* * *

A Thorn, place forte à la frontière russe (si proche de celle-ci que les Russes peuvent construire leurs batteries d'attaques sur leur territoire), auront lieu de grandes manœuvres de forteresse auxquelles assistera l'empereur. On y enverra de Berlin six compagnies de la brigade des chemins de fer à effectifs de guerre. Ces six compagnies formées d'hommes des trois régiments de la brigade et des réservistes, appelés pour six semaines sous les drapeaux, construiront du 4 septembre à la fin du mois, des lignes de campagne pour le ravitaillement des troupes. Après quoi il reste possible que les manœuvres de Thorn soient supprimées à cause du choléra.

L'artillerie de campagne suit avec un intérêt légitime les expériences qui se font un peu partout de son emploi.

* * *

On vient d'élaborer, sur l'initiative de l'empereur, un nouveau règlement du service en campagne, pour lequel on a profité des expériences de la guerre russo-japonaise. Les modifications qu'il introduit ont été expérimentées au camp de Friedrichsfeld près de Wesel; on s'en est déclaré satisfait. Les grands bonds dans l'attaque de l'infanterie sont presque totalement supprimés. L'infanterie opère ses mouvements en rampant sur le sol, le fusil suspendu à l'épaule ou tenu par la courroie entre les dents. Le but qu'on offre à l'adversaire est ainsi considérablement amoindri.

Il est regrettable que quelques batteries d'obusiers lourds n'assistent pas aux manœuvres; c'eût été intéressant, car on sait le rôle important joué par l'artillerie lourde pendant la récente guerre.

* * *

Dans ma chronique de juillet, je vous ai donné quelques renseignements tirés de l'ouvrage du lieutenant-colonel Layriz : *L'artillerie de campagne moderne.*

Les *Vierteljahrhefte für Truppenführung und Heereskunde* (2e fascicule de 1905), l'excellente publication du Grand Etat-major, nous en apportent de nouveaux, dans ses articles sur la guerre russo-japonaise.

L'auteur, le major Löffler de l'Etat-major général, tire d'un certain nombre de faits quelques déductions intéressantes. On est fort désillusionné sur la valeur du schrapnel, qui n'a pas répondu à ce qu'on en attendait, notamment dans les tirs contre l'infanterie. L'effet du schrapnel sur les champs de batailles est bien inférieur à celui obtenu dans les tirs aux polygones. La différence est évaluée au vingtième ou au cinquantième et même moins des résultats acquis sur les champs de tir. On s'est laissé éblouir par les superbes résultats des tirs d'exercices, et l'on s'est illusionné sur l'effet que devait produire en peu de minutes, sur l'adversaire, le feu de quelques batteries. Il faut, aujourd'hui, en rabattre. Le schrapnel, même pour les canons de campagne, ne suffit pas; il faut un projectile

dont les effets de percussion et de pénétration soient plus puissants : l'obus, en faveur duquel le lieutenant-général von Reichenau a mené une campagne si vaillante, en même temps qu'il relevait les faiblesses du tir au schrapnel. Pour s'être fait attendre, la justification de l'excellent artilleur qu'est le général von Reichenau n'en n'est que plus brillante.

Quant au tir dans les positions de repli, complètement masquées derrière des crêtes, dont Russes et Japonais paraissent avoir fait usage, le major Löffler le considère comme entraînant un moindre effet. Mais il estime qu'avec des batteries munies de boucliers protecteurs, la nécessité de ce tir n'est plus si impérieuse. Il critique également et d'une façon très tranchante le tir par dispersion sur un espace étendu. Il le considère comme étant sans aucun effet. Le réglage du tir au schrapnel avec fusée à percussion est beaucoup trop long. Les Français ont donné l'exemple de le règler directement avec la fusée à temps. C'est une grave erreur de croire qu'on peut obtenir un effet décisif, en quelques minutes, en arrosant un terrain de beaucoup de munitions. Il est, du reste, arrivé aux Russes de cribler de balles une étendue de terrain où il n'y avait pas un Japonais.

C'est là, semble-t-il, la condamnation de ce règlement de tir des Français qui avait rencontré en Allemagne tant d'enthousiastes défenseurs, entre autres le général Rohne, le grand partisan du tir progressif et du fauchage. Que dira-t-il aujourd'hui? Il semble cependant s'être trop engagé pour pouvoir garder le silence. Cela aurait par trop l'air d'un acquiescement.

Les Japonais ont bien compris que le schrapnel n'a d'effet moral que sur les jeunes soldats ou des troupes non aguerries; c'est pour cette raison qu'ils l'ont de plus en plus abandonné pour le remplacer par l'obus brisant. Les Russes, dont la pièce à recul sur affût n'utilise que le schrapnel, l'ont compris aussi: ils ont amené sur le front plusieurs batteries d'anciennes pièces, approvisionnées d'obus brisants.

Votre commission pour le réarmement de l'artillerie de campagne a donc eu raison d'adopter l'obus brisant pour votre nouveau matériel; elle peut à juste titre remercier le général v. Reichenau.

* * *

Pendant la guerre russo-japonaise, les obusiers de campagne et les obusiers lourds ont servi avec succès; les obusiers de 12 cm. des Japonais ont presque décidé du sort de la bataille du Yalu. On a fait usage des obusiers lourds dans une proportion dont on ne s'est guère douté; on a employé l'artillerie lourde même sur les champs de bataille en rase campagne. Ainsi à la bataille de Moukden, — qui, fait presque incroyable a duré à peu près un mois, — on a placé des obusiers de onze pouces (27,5 cm.) dans des batteries improvisées.

Les Russes avaient, comme artillerie lourde, des canons de six pouces

(15 cm.) légers et lourds, des mortiers légers de 8 pouces (21 cm.) puis des canons de 10,67 cm.

Les Japonais étaient sous ce rapport moins bien armés; ils ont donné plutôt l'impression d'une artillerie lourde improvisée. Ils se sont souvent servi des pièces russes qu'ils avaient conquises. Dans la bataille du Schaho ils ont fait usage d'obusiers et de mortiers de 15 cm. pris aux Russes. A cette même bataille, ils mettaient en ligne une brigade d'artillerie lourde; les Russes, de leur côté, avaient plusieurs centaines de pièces lourdes.

Il est intéressant de relire ce qu'a écrit sur toute cette question de l'obusier, le général d'artillerie von Hoffbauer dans son ouvrage paru en 1904 : *Schwebende Feldartilleriefragen*. J'en ai, du reste, parlé dans ma chronique de juillet 1904 (page 516).

On se souvient également de la fameuse brochure «contre l'obusier de campagne » parue en 1903, dans laquelle le général à disposition von Alten, ancien commandant d'une division d'infanterie, s'était hasardé sur le terrain épineux de l'artillerie et discutait des deux calibres de l'artillerie allemande. Il disait expressément que l'obusier n'est pas une pièce de campagne, qu'il n'a pas été créé pour résoudre les problèmes de l'artillerie de campagne. Il dirigeait ses attaques contre les obusiers de 10,5 cm. et de 12 cm. Vous trouverez de plus amples détails sur l'opinion de von Alten dans ma chronique de 1903 (page 842).

* * *

On vient de faire brunir les fourreaux d'acier des armes blanches, afin de les rendre invisibles à distance; on a constaté, paraît-il, qu'ils étaient un excellent point de mire pour le tir des armes portatives.

* * *

J'ai, cette fois-ci, peu de mutations à vous annoncer. A fin juillet, deux commandants de brigade ont démissionné et ont été remplacés par deux colonels. Ont en outre été promus : 23 majors, 70 capitaines et 32 lieutenants.

En août, les quatre plus anciens lieutenants-généraux ont été promus majors-généraux. Ce sont: Zunker, de l'artillerie de campagne; von Treskow, inspecteur de cavalerie; Wollmar, inspecteur du génie; et Versen, commandant d'Altona.

Le lieutenant-général von Gersdorff, commandant de Magdebourg, a démissionné : le commandant de Thionville baron von Wolf-Lüdinghausen a été promu major-général et attribué au commandement de Coblenz-Ehrenbreitstein. Un colonel Keszyiki, commandant du troisième régiment de hussards, a démissionné après avoir vendu ses propriétés à un Polonais. Ont été promus au total : 5 majors-généraux, 7 officiers supérieurs, 48 capitaines et lieutenants en premier, 364 lieutenants en second, dont 190 avec brevet antidaté en raison de leurs connaissance scientifiques spéciales.

Dans le corps de santé, le mouvement a été extraordinaire : 35 officiers ont été promus ; 5 ont démissionné.

* * *

Enfin je me borne à vous signaler l'apparition de la troisième édition de la *Waffenlehre*, du général Wille, dont je pense vous entretenir prochainement.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La situation de l'armée. — La guerre et la presse. — L'alimentation en temps de guerre. — La question de l'eau potable. — Au Somaliland. — La fin du khaki. — Le compte des pensions. — Pas de grandes manœuvres.

Le 1er août dernier, lord Roberts, l'ancien général en chef, a prononcé, à la Chambre de Commerce de Londres, devant un imposant auditoire, un discours où il s'est efforcé de démontrer l'insuffisance de l'armée britannique. Membre du comité de la défense de l'empire, il en a suivi assidûment les délibérations, mais ses avis n'ont pas été écoutés. Le 10 juillet déjà, il avait cru de son devoir de signaler à la Chambre des Lords une situation qui lui paraissait fâcheuse au plus haut point. Poursuivant sa campagne, il s'est adressé trois semaines plus tard à un plus grand public et ses avertissments ont eu un immense retentissement dans le pays tout entier. Il a appris à ceux qui ne le savaient pas que l'armée et les troupes auxiliaires manquaient d'officiers, qu'il en fallait encore plus de 7000 pour que les cadres fussent au complets et pour pouvoir mobiliser l'armée régulière. Il a fait remarquer qu'on ne faisait rien pour combler cette lacune et que la situation était grave d'autant plus que l'armée elle-même était loin d'être suffisante pour entrer en lutte avec une puissance quelconque du continent. Puis il a ajouté que l'organisation du service sanitaire de l'armée suffisait tout au plus pour une force combattante de 55,000 hommes et que l'artillerie n'avait pas fait de progrès depuis longtemps.

Lord Roberts n'est cependant pas partisan du service militaire obligatoire et ce n'est pas dans la conscription qu'il cherche le moyen de remettre les choses au point; il demande seulement qu'on rende le service militaire plus attrayant et qu'on développe le goût des armes dans la jeunesse anglaise. Le mal provient de la politique parcimonieuse de tous les gouvernements successifs qui ont amené peu à peu l'armée à sa présente situation En 1805, la population de la Grande Bretagne était de moins de 17 millions d'habitants et l'armée comptait environ 800,000 hommes. En 1902, la population avait monté à 43 millions et l'armée était descendue à 600,000 hommes, tout compris. De 9.25, le pour cent s'est abaissé à 3.92. La libéralite et la prévoyance de la nation ont produit une période de paix de près d'un de-

mi siècle, la suprématie dans le commerce et l'agrandissement de l'empire. Peut-on dire que la politique d'économies de bouts de chandelles ont produit les mêmes résultats et sauvegardera ce que le patriotisme de jadis a permis de réaliser ?

Il est difficile de dire ce qui doit encore arriver pour que le pays se rende compte de ce qu'il faut à l'armée. Les leçons de la guerre sud-africaine paraissent déjà presque oubliées. Après l'arrivée d'un nouveau secrétaire pour la guerre et la nouvelle organisation du War office, par la création du Conseil de l'armée, le pays a cru que des progrès se réaliseraient et, au lieu de cela, on se trouve en présence d'une confusion complète de l'ordre établi, d'une multiplication des charges, d'un véritable chaos. Il importe donc que la nation entière sorte de sa torpeur et comprenne que cela ne peut pas durer ainsi. C'est bien vrai, mais quel est le remède ? Développer le goût des armes dans la jeunesse, comme le propose lord Roberts, semble un moyen bien insuffisant. Les idées ont changé depuis cent ans et la population est animée aujourd'hui d'un autre esprit ; on n'enrôle plus des mercenaires avec la même facilité et le métier des armes ne paraît plus avoir le même attrait. Il est donc à craindre que la méthode préconisée par l'ancien général en chef ne produise pas de merveilleux résultats. L'unique solution se trouverait-elle peut-être dans le service militaire obligatoire ?

* * *

Lord Ellenborough a récemment attiré l'attention de la Chambre des Lords sur la dissémination des nouvelles en temps de guerre et a engagé le gouvernement à prendre des mesures pour règler cette question. Il y a, dit-il, trop de journaux dans le pays et sans désirer restreindre leur liberté de discussion, il faudrait pouvoir les empêcher de publier ce qui peut être utile à l'ennemi. Le « Times » du 23 mai 1905 mentionne un certain nombre de cas où des informations sont parvenues à l'ennemi par l'intermédiaire des journaux anglais. En septembre 1805, un mois avant la bataille de Trafalgar, Nelson écrivait au gouverneur de Gibraltar pour lui demander d'interdire à l'éditeur de la « Gibraltar Gazette » d'indiquer la force de sa flotte. Wellington également s'est plaint à maintes reprises de ce que les journaux anglais fournissaient des informations aux Français. L'amiral Cyprian Bridge, commandant en chef de la « China station » écrivait aussi, il y a peu de temps, ce qui suit dans le « Naval Annual » : « A défaut d'autre leçon à tirer de la guerre, nous avons celle que les Japonais nous donnent en fait de discrétion. Lorsque deux nations, possédant une presse quotidienne et habituées à la lecture des journaux des autres pays, entrent en guerre, il a des sérieuses raisons pour s'opposer à la publication des nouvelles sur les opérations en cours. Les Japonais et, à un moindre degré, les Russes, nous ont montré que cela est possible. Chaque officier devrait reconnaître la sagesse de cette mesure. »

Les observations sont pleinement justifiées, mais, comme l'a fait remarquer le marquis de Linlithgow, au nom du premier lord de l'amirauté, il est difficile et regrettable de prendre des mesures pour « museler la presse » dans un pays où la presse a acquis un si grand développement et où le public est si avide de nouvelles. Il faut aussi se rappeler que si la presse donne parfois de précieuses informations aux nations ennemies, elle sert également, comme les oies du Capitole, à donner d'utiles avertissements à ceux qui défendent leur pays. Il est des plus difficile, même au meilleur des journaux, de concilier le désir de ne rien faire pour mettre en péril les intérêts nationaux avec celui de bien renseigner le public : il arrive même souvent, en pratique, que l'on blâme ceux qui ont des scrupules, pour louer ceux qui en manquent. C'est par la voie d'observations officieuses aux personnes responsables que le premier lord de l'amirauté espère trouver le moyen de règler cette délicate question.

S'il ne réussissait pas, il faudrait recourir à une loi dont l'application ne serait pas du reste toujours aisée. Les Japonais, par exemple, ont pu tenir secrets leurs préparatifs et leurs mouvements pour des raisons toutes spéciales. D'abord les câbles télégraphiques qui relient le Japon à l'Asie sont peu nombreux et plus faciles à surveiller, puis la langue japonaise est difficile à lire et à parler, le peuple est discret de nature et enfin c'était la nation tout entière qui faisait la guerre et non pas seulement une poignée de soldats payés par l'Etat. Chaque Japonais se rendait compte que révéler le moindre des secrets pouvait coûter la vie à son frère ou à son fils. En Angleterre, il n'existe pas de pareilles relations entre l'armée et le peuple. Et, en outre, il y a des moyens de communiquer les nouvelles que le gouvernement, même armé de la meilleure des lois, ne peut guère contrôler : Les câbles entre le pays et le continent sont trop nombreux, puis il y a les pigeons voyageurs, les départs continuels de navires de tous les principaux ports. C'est donc à la presse elle-même à savoir être discrète si elle désire, ce qui est à espérer, coopérer loyalement avec le gouvernement et ne pas compromettre en temps de guerre les intérêts du pays.

* * *

La commission royale sur l'alimentation et la fourniture des matières premières en temps de guerre, qui travaille depuis le mois d'avril 1903, vient d'envoyer son rapport à l'imprimerie. Elle était chargée d'examiner la question de la possibilité, pour la Grande-Bretagne, de s'alimenter avec ses propres ressources en cas de conflit avec une puissance navale. Actuellement la moitié de la viande, les cinq sixièmes des matières entrant dans la fabrication du pain, et une quantité toujours croissante des produits lactes, ainsi que de fruits et de légumes, sont importés. Il s'agissait de savoir, si réduite à elle-même, la Grande-Bretagne pourrait se suffire. Une

ville assiégée ne peut plus tenir une fois ses provisions épuisées ; en est-il de même d'un pays livré à lui-même ?

L'Angleterre a toujours compté sur sa marine pour lui procurer ce dont elle a besoin pour sa nourriture. La commission a été chargée d'examiner s'il était désirable d'adopter certaines mesures, outre le maintien d'une puissante flotte, afin de mieux assurer en cas de guerre les nécessités de l'alimentation. Elle est arrivée à la conviction que, grâce à la grande étendue des côtes, un blocus effectif et complet était chose impossible et que la nourriture ne manquerait pas. On le voit, la commission est des plus optimistes, mais malgré l'apparente unanimité de ses membres, ils ne paraissent pas tous convaincus. Cinq d'entre eux se demandent s'il ne serait pas peut-être utile, quelque rassurante que soit la situation, de faire certains essais de magasinage de blés pour des circonstances imprévues. Ils constatent qu'à certaines époques de l'année, il se trouve en magasin une réserve de blé pour cinq semaines et demie tout au plus et qu'il faudrait adopter un meilleur système de magasinage.

Un des membres, Sir H. Seton-Karr, a exprimé pour son propre compte, le désir de voir se constituer une réserve constante de blé, suffisante pour approvisionner le pays pendant trois mois. Il propose qu'il en soit de même pour les magasins militaires et que ceux-ci aient également pour trois mois de blés en réserve, de façon qu'en temps de guerre les autorités navales et militaires n'entrent pas en compétition avec les autorités civiles. C'est du reste un avertissement déjà donné par la guerre sud-africaine.

Il a été présenté à la commission certains projets destinés à encourager les fermiers de Grande-Bretagne à conserver chez eux du blé indigène, mais elle les a tous écartés comme trop coûteux. Une partie des membres regrettent cependant qu'on n'appuie pas davantage ces efforts et qu'on n'arrive pas à développer la culture du blé dans le Royaume-Unis. En effet, l'accroissement des réserves s'impose car, en temps de guerre, il ne sera pas possible à la flotte de protéger tous les navires qui apportent des matières premières à travers l'océan ; quelques-uns seulement parviendront à destination et presque toutes les denrées renchériront.

Le membre du parlement, à l'initiative duquel la commission a été constituée, M. Yerburgh, est un partisan fanatique de greniers d'Etat et insiste pour qu'un arrangement intervienne avec les fermiers d'Amérique et du Canada, afin que ceux-ci établissent leurs dépôts de blés de ce côté-ci de l'océan au lieu de les garder dans leur propre pays, d'où il les expédient par petites quantités, suivants les besoins. Il faut avouer qu'il paraît avoir raison et qu'il sera toujours avantageux pour l'Etat d'avoir les magasins de blés sous son contrôle direct et à sa portée.

Après le solide le liquide. La question de l'eau potable est constamment à l'ordre du jour dans l'armée britannique. Partout, dans le monde entier, sous tous les climats, se trouvent des soldats anglais et bon nombre d'entre eux, surtout dans les pays chauds, succombent à l'impitoyable entérite ou à d'autres maladies. On voudrait arriver à pouvoir donner à tout militaire aux manœuvres, au service actif ou à l'étranger, de l'eau stérilisée par la cuisson. Ce ne sont pas les appareils qui font défaut, leur nombre est légion, mais ils ont chacun leurs avantages et leurs désavantages, et l'on ne peut pas se décider. Aussi, chaque année apprend-on que les essais continuent; puissent-ils être bientôt terminés! A ce propos, j'estime intéressant de signaler la coutume invétérée dans l'armée anglaise de recommander aux soldats de ne pas faire usage trop souvent de leur gourde dans les marches, mais de sucer de petits cailloux. Il paraît que cela fait passer le soif, et que tous ceux qui ont suivi ce conseil dans les pays tropicaux ont beaucoup mieux pu supporter les marches que ceux qui n'ont manqué aucune occasion d'étancher leur soif. C'est possible, mais cela ne résout pas la question de l'eau potable, car les plus jolis petits cailloux de monde ne parviendront jamais à remplacer l'eau éliminée par le corps. Il faut donc se borner à recommander aux soldats de boire le moins possible pendant les marches et veiller à ce que leurs boissons soit de bonne qualité et fournissent au corps la quantité de liquide dont il a besoin.

* * *

Il a été dernièrement décidé que les troupes anglaises quitteraient le Somaliland et que la défense de cette contrée serait laissée aux tribus indigènes. Des arrangements ont été pris avec certaines tribus pour rester en cas de danger sur les confins des régions menacées. Conformément au plan qui prévoyait la diminution graduelle du contrôle de la Grande Bretagne dans le centre du pays, on a détruit les forts des frontières et l'on a établi à leur place des postes d'observation de Dolbahouta, armés et indemnisés à cet effet. Les tribus choisies disposent de 900 fusils et sont sous les ordres de chefs responsables. Le contrôle est assuré par une sorte de milice comprenant 500 hommes montés. Ce seront toutes les troupes régulières de la Somalie. Elles se composent, pour le moment, de Somalis qui se sont parfaitement bien comportés jusqu'ici. Ils seront cependant remplacés par des soldats recrutés à l'étranger, parce que les Mahométans sont, quoique loyaux, par trop susceptibles de se laisser influencer par les offres d'argent des tribus locales.

* * *

Le khaki a fait son temps. On assure, en effet, qu'on s'est décidé à s'en débarrasser. Bien qu'il constitue un vêtement parfaitement adapté aux besoins de la guerre, on estime qu'il ne vaut rien en tant qu'uniforme et qu'il

a un effet désastreux sur le recrutement. On a cherché en tout temps à rendre les habits des militaires quelque peu attrayants, car il est évident qu'un bel uniforme donne à celui qui le porte une bonne opinion de lui-même et de ses capicités physiques, éléments qui sont propres à faire de lui un bon soldat. Si les autres l'admirent, il est fier de lui, mais dès qu'on lui enlève son beau plumage, il se croit amoindri aux yeux d'autrui et à ses propres yeux. Or, quand on en a besoin, il faut prendre les hommes tels qu'ils sont et l'on arrive souvent à devoir flatter leurs défauts. Il est vrai, du reste, qu'un beau soldat est toujours agréable à voir. On prétend qu'autrefois, en Grande Bretagne, lorsque le soldat était mal payé, mal nourri, mal logé et mal puni, mais avait un bel uniforme, le recrutement était beaucoup plus facile. On va donc revenir aux brillants uniformes et aux tolérances des temps passés. Il est cependant permis de douter de l'efficacité de ce moyen.

* * *

Le rapport sur les pensions payées aux officiers, sous-officiers et soldats pendant la dernière période de dix ans, de 1894-95 à 1903-04, vient de paraître. Il constate une énorme augmentation sur la période précédente, augmentation constante sauf en 1900-01. Le total approximatif des pensions payées aux officiers a passé de 1,018,500 fr. à plus de 18 millions et celui des pensions des sous-officiers et soldats de 525,500 fr. à plus de 10 millions. Les officiers pensionnés qui se sont réengagés pour la guerre sud-africaine ont permis de réaliser une économie de 6 millions et demi. L'âge moyen du décès est de 66 ans et 7 mois pour les officiers et de 60 ans pour les sous-officiers et soldats et la somme totale moyenne touchée par chaque pensionnaires pendant ses années de retraite se monte à environ 150,000 fr. pour les premiers et 19,150 fr. pour les seconds.

* * *

Il me reste enfin, pour terminer, à signaler l'absence de grandes manœuvres cette année. Celles qui ont eu lieu en 1904 dans le comté d'Essex ont coûté si cher que l'on estime qu'il vaut mieux faire des économies. Les transports par mer à eux seuls ont absorbé près de deux millions de francs. Les manœuvres sont remplacées par des séjours de plus ou moins longue durée dans les camps militaires existants ou dans d'autres, organisés pour la circonstance.

M. W.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Disparition d'un homme d'état. — La politique et l'armée. — Pessimisme général. — Ce que l'on dit. — Encore l'Etat-major central. — Projets du nouveau ministre de la guerre. — Témoignage de reconnaissance d'une mission espagnole auprès de l'armée suisse — Préparatifs militaires pour recevoir M. le Président de la République française. — Petites nouvelles.

La crise ministérielle du mois de décembre dernier a eu, pour nos institutions militaires, les conséquences les plus fâcheuses. Vous vous rappelez peut-être que cette crise, qui détermina la chute du cabinet Maura, fut provoquée par le refus du roi d'agréer le candidat aux fonctions de chef de l'Etat-major central, présenté par le ministre de la guerre. Vous n'ignorez pas non plus que le ministère alors constitué par le général Azcarraga, ne dura que quarante jours, au bout desquels le pouvoir passa aux mains de M. Villaverde; le département de la guerre fut confié au général Martitegui.

Bien que le nouveau cabinet, de même que les deux précédents, eût été pris au sein du parti conservateur, M. Maura, considéré à tort ou à raison comme le chef de ce parti, ne tarda pas à démontrer qu'il ne nourrissait que des sentiments médiocrement cordiaux envers ceux de ses correligionnaires qui lui avaient succédé. Des critiques de toutes sortes et une campagne de presse assez violente firent, dès l'abord, augurer que la vie ministérielle de M. Villaverde allait-être éphémère; mais, ce qu'alors on n'aurait pu prédire, c'est que l'existence du président du Conseil des ministres devait avoir son terme quelques jours seulement après qu'il aurait donné sa démission.

M. Villaverde avait cru nécessaire d'interrompre les travaux des Chambres, jusqu'à ce qu'il eût terminé un projet de budget pour 1905. Il y développait ses plans financiers avec la compétence que tout le monde s'est toujours plu à lui reconnaitre et avec le zèle qu'il avait déployé, dès 1898, pour améliorer la situation économique de l'Espagne et provoquer l'activité de toutes les branches de la richesse publique. Il croyait que les temps des budgets de consolidation étaient heureusement passés pour nous et que l'on pouvait hardiment aborder l'œuvre de la régénération de la nation. Aussi avait-il introduit dans son dernier projet de budjet des crédits considérables, en vue des grandes réformes d'utilité publique, notamment, la réorganisation de l'armée et la mise en chantier de bon nombre de vaisseaux de guerre, premières unités des escadres, que les comités techniques ont reconnues indispensables pour les besoins de notre défense maritime. Les crédits extraordinaires assignés à l'armée pour l'acquisition de matériel de guerre atteignaient, à eux seuls, le joli chiffre de 15 millions de pesetas.

Hélas ! toutes les espérances qu'avaient fait naître l'intelligence et le patriotisme de M. Villaverde, la politique, la petite politique — c'est-à-dire les ambitions, les rancunes et la bêtise d'une poignée d'hommes, au demeurant pas plus méchants que ceux qui restent étrangers aux luttes de partis et aux manigances parlementaires — les a tuées dans la fleur ; le pays a dû ajouter, au chagrin de ce désappointement, la douleur de voir mourir un homme illustre et bon, qui a rendu de véritables services à sa patrie et dont la mémoire, quelque nombreuses qu'aient été les critiques formulées contre ses vues financières et contre sa manière du gouverner, méritera toujours le respect et la reconnaissance de ses concitoyens.

M. Villaverde est mort d'une attaque d'appoplexie — causée, selon toute probabilité, par la violente campagne menée contre lui par ses soi-disants amis politiques — peu de jours après le vote défavorable pour lui et ses collègues émis par la Chambre des députés. Ce vote fut provoqué pour contraindre M. Maura à se prononcer nettement, dans l'enceinte législative, pour ou contre le gouvernement. M. Maura, avec 109 de ses amis, se joignit aux minorités d'opposision ; cette scisison du groupe conservateur fournit un total de 204 voix contre 45 fidèles à M. Villaverde. D'autre part, elle rendit le groupe incapable d'être maintenu aux conseils de la couronne. Aussi, le roi, après les consultations de rigueur et conformément aux pratiques constitutionnelles, chargea de la formation d'un cabinet libéral M. Montero Rios, chef du plus important des deux ou trois groupes libéraux qui s'étaient constitués lors de la mort de M. Sagasta. Dans le cabinet Montero Rios, c'est au général Weyler, dont le nom et l'histoire sont trop connus pour que j'y revienne encore, qu'est échu le portefeuille de la guerre. Qu'il me suffise de rappeler les nombreuses preuves que ce général a données, tant qu'il a été à la tête de l'armée, de son extrême sollicitude envers celle-ci, de ses efforts pour la perfectionner et de ses aspirations vers ce qui peut la faire bénéficier des progrès modernes.

Malgré les garanties que nous offre la gestion antérieure de notre ministre de la guerre, malgré les hautes capacités de cette brillante figure militaire qu'est le général Weyler, nombreux sont chez nous, à l'heure qu'il est, les esprits franchement pessimistes et, ma foi, nous ne pouvons pas les accuser de porter des lunettes à verres foncés.

Il y a tout d'abord la question du budget pour l'année prochaine. Le cabinet est entré en fonctions à la fin du mois de juin et son premier souci a naturellement été de dissoudre les Chambres. Dès lors, l'attention tout entière du gouvernement a été absorbée par la proximité des élections ; celles-ci viennent d'avoir lieu et il est probable que les nouvelles Chambres seront convoquées vers la fin d'octobre. Dans tout autre pays, il ne serait pas difficile à ses représentants, aussitôt lu le message royal, de faire du bon labeur ; mais chez nous, dans ce domaine, les choses malheureusement se

passent à l'encontre du bon sens. La discussion du discours du trône tirera en longueur ; on suscitera des débats sans fin au sujet de la dernière crise ministérielle, de l'avant-dernière et probablement encore de celle qui la précéda ; chacun voudra parler un peu de tout et nous arriverons à la mi-novembre sans avoir abordé aucun travail sérieux. Dans cette prévision, le gouvernement, décidé à observer le précepte constitutionnel qui exige que le budget soit approuvé avant le commencement de l'exercice, supprimera par motif d'urgence, toute innovation pouvant donner lieu à de longues discussions. Il s'en tiendra à la répétition du budget précédent, sauf quelques variantes sans importance, pour ne présenter qu'au mois de mai 1906 le plan des réformes désirées par le parti libéral. L'armée attendra donc encore. Voilà tant d'années qu'elle attend !

Notre pessimisme aurait de justes motifs de s'accentuer encore, si le problème militaire ne suggérait à M. Montero Rios que les quelques déclarations qu'il a faites à un journaliste. Notre président du Conseil n'a parlé que de la nécessité d'acheter du nouveau matériel — il se référait probablement à l'artillerie — et a ajouté que le reste étant de nature purement technique, échappait à sa compétence. Point n'est besoin d'être technicien pour savoir que nous manquons d'une loi de recrutement en accord avec les idées adoptées partout ; d'une organisation fixe, basée sur des principes modernes ; d'un système militaire efficace, qui nous donne la force indispensable pour intervenir avec succès dans toutes les éventualités de notre existence nationale. Il est parfaitement vrai que les hommes politiques, en Espagne, ne vouent aucun intérêt à ce qui se rapporte aux institutions militaires ; mais on ne peut, à franchement parler, s'empêcher de trouver un peu fort que le chef d'un parti, dont le programme porte, parmi les réformes les plus urgentes, le service militaire obligatoire et personnel, semble ignorer cette promesse, juste au moment où, pour l'accomplir, il suffirait d'un peu de bonne volonté.

Aussi le découragement se fait-il généralement sentir. Dans l'armée, se madifeste une dépression absolument démoralisante, qui, si l'on n'y porte bientôt remède, deviendra, il n'y a pas à en douter, très dangereuse. Un autre grave inconvénient de l'état d'inquiétude que l'on constate dans notre corps d'officiers, c'est qu'il prête à une foule de nouvelles, plus ou moins fantaisistes et qui mériteraient d'être accueillies avec la plus parfaite incrédulité. Ainsi l'on prête au général Weyler l'intention de supprimer les corps d'armée, créés par le général Linarès, de vouloir revenir aux archaïques « capitanias generales » et de modifier l'organisation de l'Etat-major central, en lui enlevant une partie de ses attributions.

Cette dernière réforme surtout me semble invraisemblable, parce que, ne fussions-nous redevables, à l'Etat-major central, que de l'esprit de suite dans la direction de l'armée, qu'il nous aurait déjà rendu un fameux service

Transformer cet organe du haut commandement en une espèce de bureau du ministère de la guerre serait commettre une grosse erreur. L'expérience nous démontre avec éloquence que les initiatives des ministres sont complètement annulées par les vicissitudes de la politique. Il est vrai que nous vivons sous un régime constitutionnel et que, partant, le chef de notre Etat-major ne pourra jamais obtenir la sphère d'action dont des autorités semblables jouissent dans des pays tels que l'Allemagne, par exemple. Mais, entre une indépendance absolue vis-à-vis du ministre responsable et une dépendance complète, il y a une marge, grâce à laquelle l'Etat-major central peut accomplir une œuvre excellente, sans que l'autorité du ministre en souffre. Tout cela n'est qu'affaire de tact et de bonne volonté.

Du reste, il n'est pas difficile de comprendre l'utilité indiscutable de l'Etat-major central, si l'on considère ce qu'il a déjà fait, malgré les difficultés qui lui opposent maints préjugés. Tant dans le domaine de l'organisation que dans celui de l'instruction, il a fait tout ce qu'il a pu. Son dernier travail important est un plan complet des fortifications à élever dans les îles Baléares. A cette fin, les généraux Polavieja et Suarez Inclan, les deux chefs de notre Etat-major central, accompagnés de plusieurs officiers supérieurs d'Etat-major, du génie et de l'artillerie, ont passé quelques semaines dans ces îles. Je vous assure qu'ils n'ont rien négligé pour préparer un plan de défenses fixes absolument efficace. Vous imaginez-vous l'effet que produirait une décision annulant la somme énorme de travail que représente la tâche accomplie par ces deux généraux et leurs collaborateurs ?

C'est pourquoi je ne puis croire que le général Weyler modifie cet organe supérieur de l'armée comme on le dit. Que le ministre de la guerre y change quelque chose, cela s'expliquerait par le fait que tout est perfectible en ce monde ; mais l'idée de diminuer l'importance organique de l'Etat-major central ne peut, je le répète, avoir été conçue par le général Weyler.

* * *

Ce qui peut avoir donné lieu à ces rumeurs alarmantes, ce sont peut-être les dispositions prises par le ministre de la guerre à l'égard de quelques-unes des réformes du général Linarés, dispositions qui ne seront connues dans leur détail que lors de la discussion du budget. Il paraîtrait que l'organisation militaire régionale des îles Baléares et des Canaries serait supprimée ; supprimé aussi (avant que d'avoir été créé en réalité) le Collège général militaire. Le général Weyler s'est déclaré opposé à ces deux réformes : troupes insulaires et établissement unique pour former nos officiers. Il préférerait conserver, telles qu'elles existent, les Académies militaires actuelles et créer une école préparatoire destinée aux seuls fils de militaires ; les élèves qui ne montreraient pas les aptitudes nécessaires pour être admis dans une Académie militaire, seraient nommés sous-officiers et, leur service accompli, seraient promus officiers de réserve.

Voilà ce que disent ceux qui prétendent connaître les secrètes pensées du général Weyler. Ils affirment également que celui-ci se propose de réduire les cadres des officiers subalternes et l'âge pour le passage des lieutenants-généraux et des généraux de division au cadre de réserve.

Mais il est probable que lorsque nous prendrons connaissance du budget de la guerre, quelques-unes des réformes ci-dessus mentionnées n'y figureront pas, tandis que d'autres, dont personne n'aura soufflé mot paraîtront à la dernière heure. Ce que l'on est en mesure d'affirmer d'ores et déjà, c'est que, pendant l'année 1906, notre organisation militaire diffèrera très peu de ce qu'elle aura été dans les années précédentes.

* * *

Les différentes missions que l'Etat-major central avait envoyées, pour étudier, dans les armées française et italienne, l'organisation et le fonctionnement du haut commandement, des écoles de guerre et des écoles de tir, sont déjà rentrées à Madrid. La mission chargée de l'étude des écoles de tir était composée de trois officiers d'un grand mérite : le lieutenant-colonel de cavalerie Enrile, le capitaine d'infanterie Ruiz Zornells et le capitaine d'artillerie Loriga. Obéissant aux ordres qui leur avait été donnés, tous les trois sont aussi allés en Suisse : le capitaine Loriga a visité votre école de Thoune ; les deux autres officiers, chargés particulièrement des questions concernant le tir avec des armes portatives, n'ont pu malheureusement, faute de temps, rester chez vous au-delà de quelques jours, ce qu'ils ont d'autant plus regretté que leur séjour a eu lieu pendant cette période qui sépare l'époque de vos écoles de recrues de celles des cours de répétition. Mais, grâce à l'extrême complaisance de votre Département militaire fédéral, le lieutenant-colonel Enrile et le capitaine Jornells ont pu passer une semaine à votre école de Wallenstadt, où ils ont recueilli quantité d'observations intéressantes. Ces deux officiers m'ont prié de rendre publique, par la voie de la *Revue militaire suisse*, leur reconnaissance envers votre autorité supérieure militaire, pour l'honneur qu'elle leur a fait en leur permettant de suivre une de vos écoles d'officiers et envers M. le colonel, commandant de l'école de Wallenstadt, pour son bon accueil, si empreint des sentiments de la plus cordiale camaraderie militaire, ainsi que pour son empressement à leur fournir tous les renseignements désirables. Je suis heureux d'accomplir la recommandation qui m'a été faite et profite de cette occasion pour vous répéter encore que, depuis quelqus temps, on commence, chez nous, à s'occuper beaucoup de votre armée. Des écrivains enthousiastes de vos institutions militaires s'appliquent à bien la faire connaitre, en Espagne et il faut avouer que leurs sympathies ont été communicatives, car, même les adversaires les plus irréductibles des milices s'expriment maintenant, à l'égard de votre armée, avec le plus grand respect.

* * *

Cette année, nous n'avons pas, comme l'année passée, de grandes manœuvres à double action, et la raison en est qu'il a semblé préférable d'employer les crédits prévus pour ces manœuvres à subvenir aux dépenses qu'occasionnera le mouvement de troupes, lors du voyage à Madrid du Président de la République française.

A cette occasion, il a été décidé que les effectifs du 1er corps d'armée, réduits, depuis quelque temps, comme tous les autres, à leur plus simple expression, seraient renforcés des hommes qui se trouvent dans leurs foyers en congé anticipé. D'aucuns auraient voulu voir décréter une véritable mobilisation. Outre le renforcement des unités, il a été arrêté que les troupes du Ier corps seraient présentées à M. Loubet, dans un groupement spécial, savoir : la première division ne changera pas sa composition ordinaire et, avec la 2e brigade de la 2e division et la 1re brigade de chasseurs à pied, on formera une 2e division. Ces deux divisions se compléteront par des unités d'artillerie, de cavalerie et du génie, et par les services auxiliaires.

Inutile de vous dire que les chefs de corps ont reçu l'ordre de se surpasser ; en sorte que, dans la garnison de Madrid, on travaille ferme depuis quelques jours. Noblesse oblige !

* * *

Pour terminer cette chronique et faute d'autres nouveaux plus intéressants à vous communiquer, je mentionnerai, dans l'ordre où elles ont paru à l'Officiel, quelques dispositions d'une certaine importance :

En date du 30 juin et par décret ministériel, ont été décidées les formalités auxquelles devront s'astreindre les militaires de tous grades qui désireront prendre part au tir de sociétés civiles. Dans ce décret, il est dit que les recrues en possession du diplôme de tireur, expédié par les Commissions militaires spécialement désignées pour examiner l'aptitude des élèves des dites sociétés, auront le droit, lors de leur incorporation à leur corps, à certains avantages, tels que celui de pouvoir choisir l'unité où ils devront accomplir leur service, d'être renvoyés avec anticipation à leurs foyers, etc. etc. Cette innovation est très louable, car elle ne manquera pas de provoquer, parmi les jeunes gens, le goût du tir.

L'ordre royal du 25 juillet dispose le classement de tout le matériel d'artillerie en deux groupes : le premier groupe comprendra toutes les pièces dont l'emploi peut, en tout temps, être efficace et qui, partant, doivent toujours être maintenues en bon état ; dans le second groupe, ne figureront que les pièces d'un usage secondaire.

Un autre ordre royal du 31 août approuve les instructions pour le régime intérieur de l'Ecole supérieure de guerre et d'accord avec les dispositions contenues dans le décret du 31 mai 1904, concernant la réorganisation de la dite Ecole de guerre. Ces instructions insistent surtout sur le caractère

pratique que devra désormais assumer l'enseignement de nos futurs officiers d'état-major.

Enfin, une commission formée de plusieurs officiers-généraux et officiers supérieurs, vient d'être chargée de la rédaction d'un nouveau code militaire. Celui qui est en vigueur date d'il y a plus de quinze ans et, pendant cet intervalle, l'expérience a démontré le besoin de diverses modifications.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La Commission des écoles. — La loi Béranger dans l'armée. — Le bataillon cycliste. — Aux grandes manœuvres : trop de fleurs. — L'instruction du tir. — Quelques nouvelles. — Quelques livres.

Voici une mesure qui me paraît fort heureusement inspirée : le ministre vient de créer une Commission des écoles militaires. Et la composition de cette assemblée me paraît plus heureusement inspirée encore.

On sait que, dans notre armée, chaque école dépendait jusqu'à présent de l'arme à laquelle elle appartenait. Saumur, qui fournit des cavaliers, ressortissait aux bureaux de la cavalerie ; Saint-Maixent, qui fournit des fantassins, rentrait dans les attributions des bureaux de l'infanterie. Ceux de l'artillerie s'occupaient de Versailles, encore que cet établissement forme des « sapeurs » et des « tringlots », comme d'ailleurs Saint-Cyr prépare des sous-lieutenants à l'infanterie et à la cavalerie. De là résulte que, dans certains cas, telle arme pouvait être sacrifiée, et que, dans tous les cas, aucune unité de doctrine ne s'établissait. Un tel système ne pouvait conduire qu'à la perpétuation de l'esprit particulariste, c'est-à-dire à tout ce qu'on peut rêver au monde de plus contraire à la camaraderie de guerre.

Qui dit « école », d'autre part, dit « système didactique ». Or, on ne saurait espérer qu'il y ait dans toutes les armes beaucoup d'officiers qui soient rompus aux questions d'enseignement. S'il y en a de très forts sur ce chapitre, comme ils sont rares, il est souhaitable que tout le monde profite de leur compétence spéciale.

Pour ces raisons, pour d'autres encore, le capitaine G. Gilbert, dans ses remarquables études d'organisation militaire, avait émis le vœu qu'on créât une sorte de surintendance des écoles militaires qui centralisât tous les efforts et imposât la même méthode à tout le monde, sous des formes différentes, bien entendu, et appropriées aux espèces.

Cette idée, le général André l'avait reprise, et, dans son projet de budget pour 1905, il avait proposé la création d'une direction de l'enseignement militaire, direction qu'il comptait confier, je crois, à son propre chef de

cabinet, celui-ci ayant fait preuve, à la tête de l'Ecole de Versailles, des qualités les plus remarquables et d'une très haute compétence.

Mais le corps médical s'émut de dispositions qui subordonnaient le Val-de Grâce et les établissements similaires à un général, c'est-à-dire à un homme étranger, par sa profession, aux connaissances techniques. La Faculté n'aime pas qu'on mette le nez dans ses affaires. De même que les officiers supportent avec peine leur subordination aux pouvoirs publics, les médecins ne peuvent souffrir que l'élément militaire les tienne en état de tutelle. Ils regimbent quand on veut les mettre sous le joug. Donc, lors de la discussion du budget, ils protestèrent si fort que M. Berteaux n'osa leur tenir tête. Il retira bravement le projet de son prédécesseur, comme je l'ai conté en mars dernier (page 222). Mais, sans doute, en s'y décidant avec une facilité que je lui reprochais *in petto*, avait-il déjà l'intention ferme de tourner la difficulté qu'il renonçait à aborder de front.

Il l'a éludée en créant cette commission dont j'ai parlé. La solution est élégante. Elle a l'avantage de substituer une réunion d'hommes à un homme isolé. Celui-ci risque de « mettre à côté », si, par contre, il est plus libre de ses mouvements, moins enclin à la routine. Un homme, c'est parfait, quand il est excellent; c'est désastreux, quand il est mauvais. Une collectivité, ce n'est jamais ni mauvais, ni parfait, ni désastreux, ni excellent. C'est quelque chose de moyen, avec quoi on ne peut pas espérer beaucoup, si on n'a pas beaucoup à craindre : c'est plus ou moins bon[1].

Dans l'espèce, grâce au choix d'officiers particulièrement qualifiés et très dignes d'exercer une action, on a réduit les inconvénients au minimum et porté au maximum les avantages, dont un des plus importants est la stabilité. Une commission, c'est éternel.

Donc, celle-ci est présidée par le général Amourel. Elle comprend les commandants des Ecoles militaires (exception faite pour le Val de Grâce : les médecins n'auront pas à se plaindre de l'ingérence de l'élément militaire dans leur enseignement), trois chefs de corps, dont le colonel Lanrezac, duquel j'ai plusieurs fois parlé, je crois, dans mes chroniques et qui est l'auteur d'une bonne étude sur *la manœuvre de Lutzen*. Le général Valabrègue y représente l'Ecole supérieure de guerre.

Si je ne craignais de m'embarquer dans des figures incohérentes (embarcations peu banales ! n'est-ce pas ?) je dirais que le général Amourel est la tête, mais que le général Valabrègue est l'âme, tandis que le colonel Deli-

[1] Je dois pourtant faire remarquer qu'une assemblée ne peut être que consultative ; on ne saurait lui confier le pouvoir exécutif. En particulier, les questions de personnes lui échappent. Or, dans une réforme, il ne suffit pas de fixer les principes, il faut aussi pouvoir choisir les hommes capables de bien les appliquer.

D'autre part, il y a quelque incohérence à dissocier l'instruction de la troupe de celle de ses cadres, en rompant la continuité qui doit régner d'un bout à l'autre de l'armée.

gny est le bras, le cœur, la cheville-ouvrière ! Excusez du peu!... Cet officier supérieur, qui est un de nos plus remarquables colonels brevetés, a le titre de secrétaire de la commission. Il en représente l'élément permanent. Il a pour adjoint le capitaine Eychène, qui a été le collaborateur du docteur Barthélemy dans une très intéressante série de recherches sur le havresac lombaire.

J'ai dû vous en parler bien des fois. La lutte est vive en ce moment, chez nous, entre ceux qui veulent ce système de havresac et ceux qui ne veulent point de havresac du tout. Les généraux Niox et Percin, qui s'étaient attachés à faire prévaloir cette solution-ci, ont dû se retirer du combat. Leurs adversaires en ont profité pour demander un supplément d'enquête. On a donc décidé de recommencer cette année les expériences, avec certaines modifications. En tous cas, ce qui est bel et bien condamné, c'est le chargement dorsal..... lequel ne s'en porte pas plus mal d'ailleurs. On a beau être d'accord sur la nocivité du havresac actuel, il continue fièrement sa route (et ses méfaits) sur le dos de nos pauvres diables de soldats.

* * *

Une mesure non moins satisfaisante que la création de la commission des écoles, c'est l'introduction officielle de la loi de sursis dans l'armée. Déjà, à la vérité, certains chefs de corps avaient pris sur eux de la pratiquer, c'est-à-dire de rendre conditionnelles, dans certains cas, les punitions infligées : elles ne deviennent alors effectives que s'il y a récidive dans un délai déterminé. Au cas contraire, elles sont annulées. Par ce moyen, on ouvre la porte toute grande à la réhabilitation et toute faute imputable à l'ignorance se trouve par avance pardonnée. Le système répressif est rendu par là plus humain, sans rien perdre de sa force.

N'empêche que ce système est mal conçu, en soi : il n'est pas conforme aux principes du droit pénal, et, pour louable qu'il soit, l'amendement qui vient d'y être apporté, ne saurait suffire. C'est une refonte générale qu'il faudrait et non une amélioration partielle. Et, dans cette refonte, il conviendrait de laisser les coudées plus franches aux chefs de corps, en réglementant d'une façon moins étroite leurs devoirs.

En les obligeant à écouter eux-mêmes la défense de chaque soldat puni, on a l'air d'avoir fait acte de libéralisme, alors que, avec certaines natures autoritaires, on va tout justement à l'encontre du but qu'on cherche à atteindre.

Mais en voici assez. Pendant que j'y suis, je signale encore la recommandation adressée par M. Berteaux, de ne célébrer qu'avec beaucoup de circonspection les fêtes régimentaires (par exemple, en soumettant la liste des invités et le programme des réjouissances à l'autorité supérieure !) Dans le même ordre d'idées voisin, il a prescrit que la troupe envoyée aux grèves

observât la plus stricte neutralité entre le capital et le travail. A peine, d'ailleurs, l'avait-il demandé, que, à Longwy, un ouvrier était tué d'un coup de sabre ou de lance.

* * *

Le général Langlois vient de se fâcher très fort — et je ne le lui reproche pas - parce que la constitution du bataillon cycliste, bataillon qu'on aura mis à l'épreuve quand ces lignes paraîtront, lui semble un vrai trompe-l'œil. Comme il le dit très bien, « cet essai a contre lui l'hostilité non déguisée du ministre, de son cabinet, du chef d'état-major de l'armée (il s'agit ici du général Pendezec), peut-être même de quelques-uns des chefs appelés à se servir du bataillon cycliste ».

Il n'y va pas de main morte, l'éminent auteur de *L'artillerie en union avec les autres armes* et de tant d'autres ouvrages remarquables, ci-devant membre du Conseil supérieur de la guerre. Loin d'avoir calmé son humeur guerrière, les loisirs de la retraite semblent l'avoir excitée. Il frappe d'estoc et de taille, ne ménageant pas le ministère, mais réservant au général Pendezec ses coups les plus droits ou les mieux fourrés : une belle volée de coups, qui ne l'est certes pas,..... volée ! Ecoutez plutôt ce début :

Dans la séance de la Chambre du 3 mars, M. le chef d'état-major, après avoir dit que le ministre de la Guerre avait mis l'an dernier à ma disposition cinq compagnies cyclistes réunies en un bataillon, prétendit que j'avais dû « abandonner ces expériences ».

Mais il se garda bien d'en indiquer le motif.

D'après les dispositions prises à l'état-major de l'armée, les cinq compagnies cyclistes devaient être réunies sous le commandement d'un chef de bataillon *quelconque*, *la veille* même des manœuvres (exercices de *division contre division*).

J'ai répondu que je ne pouvais me charger d'une expérience dans de pareilles conditions ; que les bataillons cyclistes étaient des *organes d'armée* à employer dans des manœuvres d'armée ; que la préparation d'un bataillon demande au moins trois mois ; enfin, que le commandement de cette unité nouvelle devait être confié à un officier supérieur préparé à ce commandement.

Le projet de l'état-major de l'armée n'était qu'un *traquenard*, dans lequel je n'ai pas voulu tomber. Voilà pourquoi l'essai n'eut pas lieu.

Ce ne sont là que les escarmouches préliminaires. Après ces aménités, le général Langlois reproche au général Pendezec cette forme du « défaut de mémoire » qu'on appelle poliment « altération de la vérité ». Puis, prenant une à une toutes les objections présentées au Parlement sur l'utilité des cyclistes, il s'efforce de démontrer (et je trouve qu'il y réussit complètement) qu'aucune n'a de valeur réelle.

Mais il ne se borne pas à faire œuvre de critique, il entend formuler les principes d'emploi de l'arme nouvelle ; il en établit la doctrine, et c'est en très bons termes, avec d'excellents arguments, qu'il la présente, en partant

d'un postulat, sur lequel je ferais bien quelques réserves, je l'avoue, si nous discutions à fond, et que voici :

La doctrine que nous défendons depuis bien des années est d'opposer à la méthode allemande de l'*enveloppement* quand même, considéré comme la panacée unique et infaillible de la victoire, la *manœuvre* qui réclame par-dessus tout la souplesse et la vitesse.

D'une manière générale, pour parer à l'enveloppement, il nous faut des réserves d'une extrême mobilité. Jusqu'ici nous ne les trouvions que dans la cavalerie et l'artillerie, qui sont tout à fait insuffisantes pour une action vigoureuse et durable : une infanterie à allure rapide nous est indispensable. Or, l'infanterie montée présente tous les inconvénients de la cavalerie, sans en avoir la vitesse, et, en attendant que nous ayons trouvé pour nos fantassins les bottes de sept lieues du Petit Poucet, nous voyons dans l'emploi de la bicyclette un excellent moyen d'atteindre le but cherché.

Quelle que soit l'opinion qu'on professe sur les considérations de principe relatives à « l'enveloppement » et à la « manœuvre », et acceptant le point de départ, on admettra sans peine les conclusions dont voici le résumé :

Nous voudrions voir affecter, dès maintenant, un bataillon cycliste à chaque corps d'armée, en commençant par ceux qui entrent dans la composition des armées de couverture ; celles-ci en ont, en effet, le plus urgent besoin en raison de l'extrême étendue de leur front de surveillance.

Considérons le fonctionnement d'une réserve mobile d'armée.

Une armée comprend, en général, trois à cinq corps. Supposons une armée moyenne de quatre corps, dont la réserve mobile comporterait, au cours de la bataille, une brigade ou une division de cavalerie avec une ou deux batteries à cheval et quatre bataillons cyclistes avec un ou deux groupes de batteries montées.

Il est certain qu'une armée qui pourrait lancer rapidement sur l'un de ses flancs une force aussi imposante que celle que nous envisageons aura le temps de manœuvrer avant que l'enveloppement de l'ennemi ait produit ses effets.

Les cyclistes en réserve générale pourront parfois aussi être employés d'une autre manière.

Dans nos régions, une armée trouvera presque toujours le moyen d'appuyer ses flancs à des massifs forestiers étendus. Les forêts non occupées ne sont certes pas impénétrables et constituent même, pour une troupe enveloppante, un excellent terrain d'approche défilé aux vues. Mais, d'autre part, un bataillon, muni des outils très portatifs nécessaires à l'abatage des arbres, rendra très rapidement impénétrables à l'artillerie et à la cavalerie les routes et chemins forestiers et ralentira d'une façon très efficace l'infanterie ennemie abandonnée à ses propres forces dans la traversée du massif. Aussi, un ou deux bataillons cyclistes jetés dans une forêt à laquelle nous voudrions appuyer l'une de nos ailes, rendront l'enveloppement sinon impossible, du moins lent, pénible, inoffensif.

On voit tout l'intérêt de cet exposé de principes. Je ne peux que le gâter en écourtant le texte. Je renvoie donc à l'article même (*Revue bleue* du

19 août) les lecteurs que cette question préoccupe, me bornant, puisque l'actualité m'y détermine, à produire les appréciations du général Langlois sur la valeur de l'expérience (ou soi-disant telle) de cette année. Dans quelles conditions cette expérience se fera-t-elle ? se demandait-il y a un mois. Et il répondait alors :

D'une part, hostilité presque générale et manque d'une doctrine sur le rôle des grosses unités cyclistes. D'autre part, le bataillon n'a qu'un mois pour se préparer à sa mission ; c'est trop peu. Enfin, il comportera seulement 450 fusils environ ; est-ce là une réserve pour une armée ?

Du reste, tout ce qu'on peut demander aux manœuvres est de déterminer comment une forte réserve cycliste peut se mouvoir sur le réseau routier d'une armée dans nos régions. *Quant à tirer un enseignement quelconque des manœuvres, en ce qui concerne le combat, il n'y faut pas songer.* N'a-t-on pas conclu de l' « expérience des manœuvres » à l'impossibilité des attaques de front ? Et nous voyons les Japonais réussir de semblables attaques, même sans l'appui du feu, comme l'a constaté M. Réginald Kahn, dans une action dont il fut témoin.

M. le chef d'état-major (il s'agit toujours du peu éminent prédécesseur du général Brun) prétend que les manœuvres ont condamné le fonctionnement des compagnies cyclistes.

Aux manœuvres, en effet, les cyclistes sont des gêneurs qui troubleraient les combinaisons, ralentiraient les prises de contact et prolongeraient l'action outre mesure si on tenait sérieusement compte de leur intervention.

Aussi, quelque forte que soit la position qu'ils occupent, les arbitres les font déguerpir dès que l'adversaire met en ligne un nombre de fusils légèrement supérieur, fût-ce sur un glacis bien découvert et admirablement battu : je l'ai vu maintes fois. S'il y avait des balles dans les fusils, il est certain que les cyclistes ne seraient pas délogés avec une pareille désinvolture et qu'on apprécierait mieux le rôle restreint qu'on leur a donné jusqu'ici.

Le demi-bataillon qu'on va essayer aux manœuvres prochaines aura probablement le même sort que les compagnies isolées : c'est un gêneur.

Le fonctionnement d'un organe d'armée *ne peut être étudié avec fruit que dans des exercices avec cadres sur la carte et sur le terrain*, comme nous en avons fait si fréquemment, ce qui a entraîné notre conviction.— C'est de la théorie pure, dira-t-on. — C'est pourtant uniquement par des exercices de ce genre que les Japonais ont appris la guerre : il faut donc croire que la méthode est bonne.

Quel que soit le résultat de l'essai que l'on va faire cette année, avec un parti pris aussi évident, à moins que le bataillon cycliste ainsi formé se montre incapable de rouler sur une route, je persisterai à estimer que la création de bataillons cyclistes, sous la direction tout d'abord d'officiers convaincus et ardents, s'impose absolument et nous rendra les meilleurs services, si toutefois nous voulons répondre à la tactique brutale des Allemands par une tactique de mouvement, la seule que je puisse envisager comme avantageuse pour nous, tactique si bien appropriée au caractère de nos troupiers.

Je ne veux pas ne pas transcrire encore les paroles vengeresses par lesquelles le général Langlois répond aux appréciations désobligeantes que

le ministre a énoncées, en plein Parlement, sur le compte du commandant Gérard, que j'aime, que j'estime et que j'admire. Voici cette riposte, qui m'a soulagé :

Cet officier supérieur, qui a le feu sacré, eût certes mérité des encouragements plutôt qu'un blâme aussi dur.

C'est un gêneur, comme tous ceux qui ont une confiance absolue dans un outil qu'ils savent manier et dont ils saisissent nettement la valeur, comme tous ceux qui, ayant une conviction sincère, cherchent à la faire partager. Gêneurs, tous ceux qui ne se plient pas à la routine.

Eh bien, en dépit des préventions, on a été forcé de s'incliner devant l'évidence. On a reconnu que sa troupe avait rendu de grands services, qu'elle aurait pu en rendre de plus grands encore, si les circonstances s'y étaient prêtées.

A la manœuvre du 4, envoyé en avant pour assurer le passage de son corps d'armée et pour forcer l'ennemi à se déployer, le bataillon cycliste, à lui seul, a provoqué l'entrée en action de cet ennemi qu'il est allé harceler dans le bois, au milieu duquel il se cachait.

A la manœuvre du 5, il a devancé la cavalerie à laquelle il était adjoint, sur un piton, du haut duquel, tirant sur l'artillerie en position de surveillance, il l'a contrainte à la retraite; puis, se portant, par un raid rapide, sur les derrières des réserves ennemies, il a apporté dans leur rang un trouble dont l'effet, au dire du général Hagron lui-même, eût été décisif en cas de guerre.

A la manœuvre du 6, le bataillon a couvert la marche rétrograde de tout un corps d'armée, en gardant les points de passage du canal de la Marne au Rhin et des cours d'eau qui le longent (la Saulx, la Chée, la Bruxenelle). Au débouché de Vitry-en-Perthois, une simple compagnie cycliste a suffi pour tenir en échec toute une brigade.

Le 7, il y a eu repos. Ce jour-là a été consacré à des rencontres de cavalerie, et, à mon grand regret, on n'a pas fait appel au cyclisme pour y prendre part, alors que je crois très avantageux d'unir la cavalerie à cette sorte d'infanterie montée, celle-ci donnant à celle-là l'appui de son feu. Mais on a vu que le général Langlois ne parle pas de lui attribuer ce rôle et qu'il la considère comme l'élément essentiel des détachements légers dont il préconise l'usage.

Le 8, le général Dalstein (6e corps) constitua un détachement de ce genre en donnant au commandant Gérard une batterie à cheval, avec mission de couvrir la marche en avant de la 42e division, sa colonne de gauche.

De position en position, le détachement léger arriva à l'ouest de Montmorency, d'où il canonna des rassemblements du 5e corps vers Rosnay-l'Hôpital et les colonnes du 20e corps marchant sur Montmorency, ces dernières étant en même temps arrêtées en tête par une compagnie cycliste qui occupait le village.

Les avant-gardes du 20e corps s'étant rencontrées avec la 42e division à Montmorency et celles du 5e avec la 40e division à Rosnay-l'Hôpital, il y avait un large trou dans la ligne de bataille, car ces deux localités sont distantes, à vol d'oiseau, de 5500 mètres. Il en résultait deux actions distinctes, séparées par plus d'une lieue. Le détachement léger vint remplir le vide et relia les deux divisions de son corps d'armée, en tirant tantôt sur les masses du 20e corps, tantôt sur celles du 5e, prenant en flanc l'attaque décisive dirigée par l'avant-garde de ce dernier sur la 40e division et aussi a contre-attaque de l'avant-garde du 20e corps contre l'attaque décisive de la 42e division.

Le lendemain matin, une mission d'un caractère nouveau était confiée au bataillon cycliste. Conjointement avec une batterie à cheval et le 29e bataillon de chasseurs, il était envoyé à Margerie-Hancourt, sur les derrières de l'armée A, pour constituer dans le village une sorte de réserve retranchée qui eût envoyé des patrouilles dans les directions dangereuses pour s'opposer à toute incursion de la cavalerie ennemie.

Si elle n'arriva pas à s'y opposer, c'est que les cavaliers dédaignèrent les balles fictives et les obus imaginaires qui tombaient sur eux et que les charges de division contre division se produisirent comme s'il n'y avait eu là ni fusils ni canons. Les invraisemblances sont trop dans nos mœurs pour qu'on s'en émeuve. On ne les a même pas relevées.

Aprés ces collisions d'escadrons, qui furent une sorte d'intermède comique au milieu du drame, la bataille continua, et le général Hagron, commandant l'armée A, conserva sous ses ordres directs le bataillon cycliste comme dernière réserve immédiate. Cette troupe le suivit pas à pas, en colonne double, machine au dos, montrant ainsi qu'elle était capable d'agir comme infanterie ordinaire tout aussi bien que comme infanterie montée.

Le soir, elle était dans ses cantonnements à l'extrême gauche de l'armée, lorsqu'elle reçut l'ordre d'être au point du jour à l'extrême droite, distante de 25 kilomètres. Cette marche de plus de six lieues fut effectuée de nuit en 2 $^1/_4$ heures, en dépit d'un très fort vent debout. Et le 10 septembre, à 5 $^1/_4$ h., le bataillon fut mis à la disposition du général de Chabot, commandant la 6e division de cavalerie. C'est dire qu'il était appelé à jouer le rôle que j'aime à lui voir attribuer. Cependant, il me semble que, pour ce rôle, une compagnie de 250 fusils est suffisante. Un bataillon de 1000 fusils a droit à être mis en vedette et à tenir les premiers emplois. Quoiqu'il en soit, et sans que j'aie besoin de narrer le détail des opérations, je dirai que celles-ci ont été menées à la grande satisfaction du général de Chabot, lequel a rendu hommage aux services rendus par les cyclistes : il a parlé d'eux au ministre avec une chaleur qui, je l'espère, aura contribué à retourner l'opinion défavorable de celui-ci.

Le dernier jour, 11 septembre, on en revint à la conception Langlois. Un

détachement léger composé comme le 8, fut chargé de tenir les ponts de l'Aube en amont d'Epagne et ultérieurement de protéger le passage de ces ponts en menaçant le flanc droit de l'ennemi.

On voit par ce rapide résumé, et sans que je veuille insister, quelle est la variété des emplois auxquelles la troupe expérimentée a été jugée apte. Dans aucun, elle n'a été trouvée inférieure à ce qu'on attendait d'elle. Reste à savoir si on en conviendra, et si on aura le courage de reconnaître qu'on s'était trompé sur son compte. Qui vivra verra.

* * *

Votre collaborateur E. Balédyer s'étant chargé de rendre compte des manœuvres d'armée de l'Est, qui ont été de beaucoup plus importantes que celles de l'Ouest, je me suis rabattu sur celles-ci, qui n'ont pas laissé de présenter un certain intérêt.

J'en ai rapporté tout un carnet de notes, mais, si vous le voulez bien, nous le dépouillerons une autre fois. D'abord, cette chronique est déjà longue. Ensuite, vous commencez dans ce numéro une étude sur les opérations du général Brugère, et les lecteurs de cette *Revue*, si je leur parlais, à mon tour, de celles du général Duchêne, seraient en droit de trouver que c'est un peu beaucoup, comme dit l'autre. D'ailleurs, je le répète, ce que j'ai vu n'a qu'un intérêt secondaire. Je le réserve donc pour quelque jour de disette

Un mot seulement au sujet des lettres d'éloge et des toasts complimenteurs adressés à l'armée.

Je ne puis cacher combien je regrette qu'une tradition impose au chef de l'Etat, au ministre de la guerre (voire aux inspecteurs généraux, du temps où il y en avait), la réédition du classique : « Soldats! Je suis content de vous! »

De la bouche d'un Bonaparte, cette apostrophe sonnait d'un autre son que de la bouche (ou sous la plume) d'un avocat, d'un ingénieur, d'un commerçant ou d'un financier. Nous devrions renoncer à ces douceurs congratulaires dont le général Trochu avait déjà, en 1867, dénoncé la novicité et dont 1870 a démontré l'inanité. Ne passons pas notre temps à nous dire ou à nous faire dire que nous sommes le premier peuple du monde et que nos soldats sont incomparables.

De telles exagérations pouvaient avoir du bon avec des grognards dont on avait besoin de surchauffer le chauvinisme, et qu'on gavait d'éloges pour leur donner un pléthon d'esprit belliqueux, comme on gave les canards pour leur donner une hyperthrophie du foie. Avec la jeunesse avertie et éclairée que le service universel appelle sous les drapeaux et qui mène le reste du contingent, ayant sur lui l'autorité de l'intelligence, du savoir et de l'éducation, de tels moyens font plus de mal que de bien.

Tout le monde sait combien d'attention il faut, même à des profession-

nels, pour se faire une idée exacte de la valeur des régiments. Je viens d'éprouver que douze jours de contact incessant avec la troupe ne sont pas suffisants pour qu'on puisse formuler un jugement qui mérite de compter. Une matinée peut-elle permettre à quelqu'un qui n'est pas du métier de se faire par soi-même un opinion? Personne ne l'admettra, et les intéressés moins que quiconque. Ils penseront que ce quelqu'un n'est qu'un écho de l'opinion d'autrui, et que les félicitations qu'il adresse aux généraux, ce sont des généraux qui les lui ont dictées.

Notre scepticisme n'accepte pas des pratiques qui ne sont de mise que sous un souverain absolu, tenu dans l'ignorance des besoins réels de son peuple, et qui ne voit les choses du dehors que par les yeux de son entourage. Ce n'est pas la peine d'être une nation foncièrement démocratique pour avoir les mœurs d'une autocratie ignorante et barbare.

Le pouvoir civil vient voir les manœuvres pour montrer l'intérêt qu'il porte à l'armée et pour établir qu'il est le détenteur de la prééminence. Mais il n'a pas la compétence, et il se diminue en se donnant l'air de l'avoir. Il est dangereux de proclamer que tout est le mieux dans le meilleur des mondes, alors que chacun a constaté des défectuosités. Car alors une pensée hante les esprits, à savoir que le gouvernement est donc bien mal renseigné, ou bien peu clairvoyant.

Quand, au retour de la campagne d'Italie, Napoléon III a avoué que des fautes graves avaient été commises et qu'on devait la victoire plus à un heureux hasard qu'au mérite, loin de s'abaisser par ce *meâ culpâ*, il me semble s'être grandi. S'il s'est amoindri, c'est en ne travaillant pas avec plus de volonté, de suite et d'intelligence, à faire disparaître ces germes de faiblesse qu'il avait le courage de reconnaître.

Ayons le courage de reconnaître, nous aussi, qu'il y a beaucoup de progrès à accomplir dans notre armée. On y voit des généraux placer eux-mêmes une chaîne de tirailleurs ou rectifier la position d'une compagnie, qu'ils font appuyer à droite ou à gauche d'une vingtaine de mètres. Qu'est-ce à dire, sinon que ces généraux ne font pas leur besogne, à moins que ce soient les colonels, les commandants, les capitaines, les lieutenants, qui n'ont pas fait la leur? Qu'est-ce à dire, sinon que les manœuvres servent à faire l'instruction de détail de la troupe, alors qu'elles devraient prouver que cette instruction est faite et bien faite?

On rentrera donc chez soi avec la conviction qu'il faudrait travailler davantage, et toutes les félicitations officielles sont impuissantes à déraciner cette conviction. Ne nous en plaignons pas : n'eussent-elles d'autres avantages que de mettre en évidence des imperfections, que de donner le désir de les faire disparaître, les grandes manœuvres rendraient au pays un service inestimable.

* * *

Le Ministre a enfin signé le nouveau Règlement sur l'instruction du tir de l'infanterie, lequel est une condensation du projet élaboré par l'Ecole normale du Camp de Châlon. Le colonel Dufour, directeur de cet établissement, est un esprit extrêmement distingué; il a beaucoup d'imagination et de fertilité; son regard est aussi chercheur que pénétrant. Malheureusement ce qu'il produit se ressent de la fécondité de sa pensée et de son exubérance. Sa rédaction ne présentait pas la simplicité, la sobriété, qui ont paru nécessaires pour sa mise en pratique, surtout avec le service de deux ans: l'instruction intensive que comporte une aussi courte durée ne permet pas qu'on s'attarde à ce qui n'est pas indispensable. Il a donc fallu dépouiller de tout superflu le texte du colonel Dufour, le clarifier, le concentrer. Et c'est ce qui a retardé l'impression du document dont il s'agit.

J'en ai déjà assez parlé pour pouvoir me borner aujourd'hui à quelques brèves indications d'ordre général.

A chaque ligne apparaît l'union qui doit exister entre les feux et la manœuvre. Il est recommandé explicitement, à maintes reprises, d'allier étroitement ceci à cela, et de pousser l'instruction technique du tireur de front avec son instruction tactique: la première le rend habile à se servir de son arme et lui donne confiance en elle, la deuxième le prépare à utiliser au combat cette habileté et cette confiance, soit qu'il suive les indications du chef, soit qu'il agisse de sa propre initiative.

Les individus étant instruits séparément, la collectivité est amenée à produire le rendement maximum par une judicieus coordination des efforts particuliers. C'est en quoi consiste l'instruction du « groupe ».

Si, remettant à plus tard l'examen détaillé des prescriptions du nouveau Règlement, je cherche à en dégager la philosophie et à marquer les caractères par lesquels il diffère de son devancier, j'y constate tout d'abord un grand libéralisme.

Plus de progression obligatoire pour l'enseignement. Dans chaque compagnie, le capitaine reste maître de choisir telle méthode plutôt que telle autre, ce qui lui permet de faire varier les moyens d'après les sujets, de tenir compte de l'acquit antérieur à l'incorporation, de vaincre les défauts de tel jeune soldat avant de lui faire entreprendre un exercice déterminé. Education du système nerveux, éducation de l'œil, différentes positions, tir à bras franc ou sur appui, tout cela est traité dans le Règlement, mais l'instructeur est parfaitement libre de ne pas suivre l'ordre adopté par ce Règlement.

Par contre, celui-ci exige impérativement que les exercices tactiques marchent concurrement avec l'enseignement du tir donné à l'intérieur de la caserne ou dans des stands.

Les manœuvres avec feu simulé ou à cartouches à blanc commencent dès les premières sorties des jeunes soldats et durent toute l'année, parce

qu'on n'établira jamais trop tôt, entre le chef et la troupe, l'entente nécessaire à la bonne exécution des feux.

De même que, pendant les accalmies du combat, on doit examiner les accidents du sol en vue de l'utilisation que l'ennemi pourrait en faire ou du profit qu'on en pourrait avoir à en tirer soi-même éventuellement, de même qu'on profite de ces instants de répit pour étudier la situation et ce qu'elle est appelée à devenir suivant qu'on accentuera l'offensive ou qu'on se tiendra sur la défensive, de même, au cours des sorties dont il vient d'être question, on utilisera les pauses et les repos pour s'habituer à reconnaître le terrain, à désigner les objectifs, à échanger des renseignements, ne fût-ce que pour établir entre tous les membres de la collectivité une terminologie qui leur permette de s'entendre et qui donne une signification unique et précise à des expressions telles que « ligne d'horizon, premier plan, arrière-plan, aplomb d'un point, corne d'un bois, arbre en boule, arbre en if, pignon de maison », etc., etc.

Les exercices d'application dont il s'agit donnent à la troupe l'occasion d'utiliser tous les couverts et d'exécuter des tirs fictifs sur des buts réels. Apparaît-il une automobile, un troupeau, les cadres déterminent et prescrivent les conditions des feux à exécuter. Puis, à un signe quelconque, le front de combat est renforcé par l'entrée en ligne d'éléments laissés en arrière. Chaque tirailleur en arrivant sur la chaîne demande à son voisin sur quoi il faut tirer et dans quelles conditions.

Bien entendu, ce ne sont là que de simples indications. Il n'y a pas à s'y conformer comme à un schéma : les modalités d'application doivent varier d'après les circonstances. C'est ainsi qu'on ne se contentera par des objectifs que le hasard peut procurer : on pourra employer des soldats à servir de cibles à leurs camarades, en leur prescrivant de se cacher comme dans la réalité, de se déplacer par bonds, etc.

Par ces moyens, on ne forme pas seulement les cadres, on prépare les simples soldats à se passer de leurs gradés. Or, j'ai dit en juillet dernier (page 564) que le nouveau Règlement tendait à décentraliser le plus possible la direction du tir ou, tout au moins, tendait à permettre cette décentralisation. On veut que le chef conserve le commandement aussi longtemps que possible ; mais on reconnait qu'un moment risque de venir où il ne pourra plus le conserver, et, en prévision de cette éventualité, — qui se produira d'autant plus qu'on a renoncé aux formations compactes et que le front de combat aujourd'hui réglementaire se compose de groupes de tirailleurs, d'effectif variable, irrégulièrement espacés et sans le moindre souci de l'alignement, — en prévision, dis-je, de cette éventualité, on veut que tout homme puisse agir sans avoir besoin d'un mot d'ordre venu du dehors. Donc il faut mettre chacun au courant de la mission assignée à l'unité dont il fait partie, il faut que chacun acquière dans les exercices d'application

l'habitude de deviner la pensée de ses chefs et de la prévenir, pour que, se conformant à cette pensée, il soit en état de choisir lui-même le but, la hausse, le genre de tir et, s'il y a lieu, le moment de tirer.

Ce n'est pas pourtant que son initiative soit absolue, sans frein ni limite. Tout dépend des circonstances. Le Règlement le spécifie nettement.

Ainsi, il y a des cas où l'action du chef pourra toujours se faire sentir: par exemple, dans la défensive, ou aux très grandes distances, ou lorsqu'une accalmie se sera produite et que la troupe aura pu être reconstituée à la faveur de quelque abri.

Si, au contraire, on entre dans la période active et critique de la lutte, le chef ne peut plus espérer pouvoir conserver la direction des feux. Alors il devra se borner à indiquer le résultat à obtenir, la zone à interdire à l'ennemi, celle dans laquelle on devra progresser soi-même.

Tel est, je le répète, l'esprit du nouveau Règlement. J'ajoute que la tension de la trajectoire de la balle D est telle qu'on a pu se dispenser de faire changer la hausse, hors aux distances supérieures à 1 kilomètre. Et cette simplification contribue à mettre la direction du feu à la portée des simples soldats, puisqu'elle les dispense presque de toute évaluation de la distance. (Je dis presque, parce qu'il faut bien déterminer si le but est trop loin pour qu'on fasse feu.)

Vous voyez que, en résumé, mes renseignements du mois de juillet se trouvent très complètement confirmés et que le nouveau document — sur lequel d'ailleurs j'aurai sans doute à revenir — présente un intérêt considérable et un caractère d'originalité tout à fait frappant.

* * *

Le général Pierron est mort. On sait ce que je pense de ce bénédictin militaire qui, s'il fut un grand compilateur, fut un petit esprit. Vaste érudition, intelligence étroite.....

* * *

..... M. Doumer, président de la Chambre, a un fils lieutenant dans les chasseurs à pied. Ce jeune officier vient d'être envoyé en Suisse pour une mission spéciale; il doit visiter les écoles de recrues d'infanterie et de cavalerie. A été également chargé de mission en Suisse, le capitaine C. Dollfus, du groupe territorial du 9e d'artillerie.

Justement, M. Charles Malo a consacré, dans les *Débats*, deux de ses feuilletons hebdomadaires à la réorganisation de l'armée suisse. Il ne se gêne pas pour critiquer l'avant-projet du Département militaire fédéral, tout amendé qu'il ait été par les dispositions transactionnelles adoptées en dernier lieu à la conférence de Langnau. Mais il n'en approuve pas

moins l'ensemble de l'œuvre, ensemble qu'il trouve « très heureusement conçu ».

Le compromis, ajoute-t-il, le compromis qui a fait disparaître les divergences principales entre l'autorité militaire supérieure et le haut commandement n'est rien moins qu'une « cote mal taillée ». On a simplifié le programme revisionniste pour pouvoir appliquer plus promptement, plus complètement et plus sûrement ce qu'il contenait d'essentiel et d'incontestablement avantageux. Pour être plus restreinte et mieux circonscrite, cette réforme si bien étudiée, si mûrement discutée, n'en portera que de meilleurs fruits. L'armée suisse y gagnera sans nul doute en force et en cohésion ; elle en sortira plus solide et mieux instruite, plus apte à remplir le rôle difficile d' « Etat tampon » de son pays entre quatre des plus grandes puissances militaires, au centre de gravité stratégique de l'Europe : dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons que nous en féliciter.

* * *

Quelques livres...

Nous avons eu notre *Petite garnison*. L'ex-lieutenant Huet a voulu jouer les Bilse, et, dans un roman à clef, — *Sabre de bois, fusils de paille !!!* — il a portraituré la garnison de Limoges. D'où, quelques duels. Ce livre n'a pas une très haute portée, et il ne me paraît pas appelé à soulever un grand retentissement. Tout ce qu'il révèle, on le savait. Des ouvrages antimilitaristes plus violents que le sien ont ruiné par avance le succès de celui-ci. Au surplus, ce sont des potins de mess, de salons et d'alcôves (surtout d'alcôves !) plus que de caserne. On y voit, assez exactement peints, encore que déformés par un crayon caricatural, bon nombre d'officiers, avec leurs « dames » et leurs « bonnes amies ». Mais peu de sous-officiers, peu de soldats. Rien, en définitive, de caractérisque et d'utile. Rien qui soit de nature à améliorer l'armée.

Vives, amusantes, mordantes, ces pochades ne serviront point à réformer les mœurs militaires : il faudrait quelque chose de plus fort pour produire ce souhaitable résultat. En tout cas, elles dénotent un œil perspicace, un crayon alerte, voire un pinceau assez expressif. Et il me semble que l'auteur est un esprit intéressant, un peu hautain, un peu dédaigneux du substantiel de ce qui fut sa profession, mais, somme toute, distingué et non dépourvu d'assez hautes aspirations.

Sommes-nous prêts? demande M. Louis Latapie dans une plaquette qui n'est autre chose que la réunion d'articles publiés par la *Liberté* (Enquête sur la frontière de l'Est et en Allemagne). — Nous ne le sommes guère, répond-il, et surtout nous ne l'étions pas au moment du coup de théâtre de Tanger. Très bien présentée, cette étude, émouvante, passionnante, et qui porterait davantage si on ne sentait un parti pris, des arrière-pensées politiques, et si l'auteur n'avait, pour les besoins de sa cause, dénaturé certains faits, présenté des documents contestables. Néanmoins il a dit beaucoup de

choses justes et excellentes, auxquelles il importe qu'on réfléchisse. A-t-il eu raison de les dire? Ceci est une autre affaire, mais qui ne saurait être discutée en cette place.

Voici une autre plaquette [1], dans laquelle également il y a du bon mêlé à du très contestable. C'est aussi le tirage à part d'un article qui a paru dans un périodique *(Nouvelle Revue)*.

La maison Garnier frères m'envoie un *Nouveau dictionnaire allemand-français et français-allemand*, qu'elle désire que je vous signale, me faisant remarquer qu'on y trouve « tous les mots récemment introduits dans l'allemand et le français par le progrès des sciences et des industries, par les habitudes, la mode, les jeux, les innovations de la vie moderne. » Dans cette énumération ne figure pas l'art militaire, et c'est à bon droit, car j'ai pu constater qu'on n'y trouve pas l'acception technique de certains mots d'un usage courant dans l'armée *(Abtheilung*, par exemple).

M. Ferdinand des Robert a publié sur Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, plusieurs études historiques qui, par ricochet, l'ont amené à consacrer aux *Campagnes de Turenne en Allemagne* (1672-1675) un volume assez intéressant (à Nancy, chez Sidot frères). Je dis : assez intéressant, parce que l'auteur ne me semble pas avoir tiré le meilleur parti possible et du sujet qui est bien choisi, et des documents qu'il a rassemblés, documents copieux, parmi lesquels il s'en trouve un certain nombre qui étaient inédits.

Malheureusement, je le répète, il ne les a pas mis en œuvre avec beaucoup de savoir-faire. Je me bornerai à citer le récit de la bataille de Sintzheim. Outre que le croquis très grossier joint au texte ne répond pas de tous points à la description, — signalerai-je que le cours d'eau s'appelle ici *Elzatz*, et là *Elsenz?* — la narration m'a paru confuse, et j'ai eu quelque peine à me représenter les mouvements des troupes. Au point de vue militaire donc, l'ouvrage n'est pas absolument à l'abri de la critique. Il n'en est pas moins un estimable travail, sérieux, honnête, et qu'on aura profit à consulter.

[1] *Etude raisonnée et pratique sur l'armée*, par un officier.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Le président Roosevelt et l'artillerie. — La suppression des manœuvres combinées de l'armée régulière et de la milice. — Les Etats-Unis pourraient-ils être envahis par une armée européenne? — Le projet d'instruction nationale du tir.

Dans cette période de transformations continuelles, de perfectionnements à outrance que toutes les armées des nations civilisées traversent actuellement, il n'est pas étonnant que nous aussi, malgré les modestes proportions de nos institutions militaires, nous subissions l'influence des leçons enseignées par les grandes guerres contemporaines

Celle du Transvaal nous a valu principalement l'abandon définitif de la tenue *bleue*, à laquelle se rattachaient tant de souvenirs; une sentimentalité mal placée avait longtemps contrecarré les résultats de nos propres expériences, en matière d'uniformes de guerre, à Cuba ou aux Philippines.

Aujourd'hui, le rôle considérable joué par l'artillerie dans les batailles de Mandchourie va probablement avoir son contre-coup chez nous sur l'organisation de cette arme. Le président Roosevelt a pris à la question un intérêt tout particulier; et il a insisté auprès de l'état-major général pour qu'on étudiât à bref délai les modifications susceptibles d'augmenter l'efficacité de nos batteries de campagne.

On se souvient peut-être — car nous avons eu à en parler à plusieurs reprises dans la *Revue militaire suisse* — qu'après la guerre contre l'Espagne, les anciens régiments d'artillerie furent supprimés et l'arme réorganisée, sur le modèle de l'Angleterre, en un Corps de l'artillerie divisé en batteries indépendantes. En fait, dans le but de corriger une organisation vicieuse, on était allé trop loin ou plutôt trop vite en besogne. Les anciens régiments, dont les batteries étaient disséminées à l'excès, n'avaient aucune raison d'être. Mais le véritable mal — le manque de groupement des batteries — ne fut pas atteint par le soi-disant remède. On s'en aperçoit d'autant plus actuellement que le nombre des unités a augmenté. Les capitaines commandants ont beaucoup d'initiative, beaucoup de brio et d'audace: toutefois ni eux, ni les officiers supérieurs chargés d'employer des groupes de batteries sur le terrain ne semblent suffisamment préparés aux mouvements d'ensemble.

Sur la demande du président, on va prochainement créer, à titre d'expérience, deux régiments provisoires d'artillerie de campagne. Un premier pas, timide il est vrai, avait déjà été fait dans cette voie par le groupement des batteries en bataillons, ainsi que nous l'exposions dans une de nos dernières chroniques.

Plus que jamais, dans les milieux militaires, et même en haut lieu, on

préconise la séparation absolue de l'artillerie de campagne et de celle de côte, séparation qui s'impose véritablement à l'époque présente.

Les audacieux vont plus loin, et bien que le vent soit aux réductions du budget de la guerre, ils profitent des enseignements du conflit russo-japonais pour effrayer le Congrès et faire ressortir qu'il nous manque vingt batteries de campagne à quatre pièces pour posséder la proportion régulière de *field artillery* pour notre « première ligne », ou couverture de mobilisation, de 100,000 hommes.

* * *

Première ligne... : on la trouvera sâns trop de difficulté, grâce à l'armée permanente. Mais le reste ? Il n'y a pas à dire : plus on considère notre organisation de milices, moins on se sent en confiance. L'état-major avait cru trouver dans les manœuvres combinées de réguliers et de gardes nationaux un moyen excellent de perfectionner l'instruction de ces derniers. Là encore, la pratique est venue très brutalement faire crouler toutes les espérances de la théorie. Les unités de milices n'ont ni l'instruction préparatoire, ni l'entraînement nécessaire pour leur permettre de tirer un avantage quelconque de manœuvres comme celles qui ont eu lieu l'année dernière à Manassas.

Aussi vient-on de décider, sagement croyons-nous, que les *combined maneuvers* seraient supprimées en 1905. Quelques officiers persistent à les regretter — entre autres le colonel J. Rigan, du 9e d'infanterie, dans le *Journal of military service institution*. Il est difficile de voir ce qu'on peut regretter. On a tenté une expérience qui n'a pas réussi. Il faut chercher autre chose — et sans tarder, car la situation est grave. Depuis que les Etats-Unis se sont mis en tête de se mêler à la politique générale, ils doivent envisager la possibilité d'une guerre sérieuse avec quelque puissance européenne. Et il ne faut plus compter, comme autrefois, avoir tout le temps nécessaire pour « dégrossir » les gardes nationales et les volontaires qui forment le fond de la résistance.

* * *

Puisque nous sommes sur ce terrain, remarquons que par suite des progrès réalisés en matière de transports militaires, il est devenu parfaitement possible pour une armée européenne autre que l'Angleterre — c'est-à-dire sans base sur le continent américain — d'envahir les Etats-Unis. La question a déjà été traitée plusieurs fois par des auteurs militaires allemands ; mais jusqu'ici on ne leur avait prêté que peu d'attention. Une récente étude, publiée dans le *London National Review*, par « un membre de l'état-major allemand » a éveillé plus d'intérêt, parce qu'elle reflète sans doute les idées qui prévalent sur ce point dans les hautes sphères politiques et stratégiques de Berlin.

L'auteur, chiffres en mains, montre que l'Allemagne serait en état, grâce à l'énorme puissance de sa marine marchande, de transporter en Amérique, à bref délai, 600,000 hommes et deux mois d'approvisionnements. La question de débarquement ne leur paraît offrir aucune difficulté grave, par suite de l'étendue des côtes des Etats-Unis. Ceci, d'ailleurs, est admis à Washington, en principe. Mais ce que l'état-major américain n'admet pas, ce sont les conclusions tirées de ces prémisses par l'auteur. Ce dernier, en effet, sans aller jusqu'à supposer une marche de l'armée de débarquement à l'intérieur, assure que les Allemands pourraient facilement se saisir de quelque grande ville du littoral, lui imposer de grosses contributions de gùerre, paralyser son commerce, puis se rembarquer et aller répéter la même opération sur un autre point de la côte. Selon lui, il serait ainsi aisé de porter au commerce américain une succession de coups l'obligeant, finalement, à demander la paix.

On peut objecter à ce raisonnement que si le premier débarquement est faisable, grâce à une surprise, les autres deviennent beaucoup moins faciles, sinon impossibles. Durant la guerre de 1812-1815 du reste, les Anglais, quoique ayant une supériorité navale considérable sur les Américains ne tentèrent qu'un seul débarquement sérieux sur notre littoral. Ils essayèrent alors, on s'en souvient, d'avancer vers l'intérieur, mais bien que les troupes qui leur étaient opposées fussent de médiocre qualité, ils ne purent aller plus loin que Baltimore. Néanmoins, la leçon ne doit pas être perdue pour nous ; rien ne saurait être plus dangereux que cet optimisme ridicule en matière militaire qui a été inculqué à la nation presque tout entière par les théories séniles et les réminiscences des vétérans de la guerre civile.

* * *

Pour être juste, d'ailleurs, il faut reconnaître qu'il se produit en ce moment, dans un certain milieu, un mouvement dont l'importance est indiscutable. Je veux parler de la campagne entreprise par la *National Rifle Association* en vue de perfectionner, de généraliser surtout l'instruction du tir

Ainsi que le fait très justement remarquer le rapport de la commission spéciale nommée par cette institution pour étudier la question, il est indispensable, par suite du faible effectif de notre armée régulière, de donner à la milice et aux futurs membres des régiments de volontaires levés pour la durée de la guerre, le maximum d'efficacité possible. Essayer de faire de ces troupes des soldats dans toute l'acception du mot est évidemment une chimère : mais il est peut-être possible d'en faire des tireurs. « Si l'on con-
» sidère le cœfficient de dix points comme la perfection dans l'efficacité
» d'un soldat, dit le rapport, huit de ces points au moins sont constitués par
» l'habileté de l'homme comme tireur. »

Le but qu'on se propose est de créer une « réserve de tireurs » (National

Marksman's Reserve) composée de tous les hommes en état de porter les armes, régulièrement et complètement exercés au tir, appartenant ou non. à la milice organisée.

Pour cela, le projet préconise trois champs d'action différents et simultanés ; en d'autres termes, il demande l'encouragement du tir : 1° dans les gardes nationales ; 2° dans les écoles, organisées militairement ou non ; 3° parmi les individus isolés — les civils — susceptibles d'être appelés sous les drapeaux en cas de mobilisation.

En ce qui concerne la garde nationale, il y a énormément à faire dans cette matière — beaucoup plus que le public ne le croit généralement. Et cela aussi bien sous le rapport des stands de caserne que sous celui des champs de tir. Aux Etats-Unis, la majorité des unités constituées de la milice est stationnée dans de grandes villes[1] ; et il y a peu d'occasions pour les gardes nationaux d'assister à des tirs de guerre à longue distance. Lors même que les champs de tir existent, c'est tout au plus si les miliciens peuvent avoir une ou deux séances par an. Ceci est très regrettable, mais irrémédiable.

Tous les efforts des autorités militaires doivent donc tendre principalement à familiariser l'homme avec l'usage de son arme aux petites distances, dans des stands ou galeries.

C'est là ce que la « National Rifle Association » a très bien compris ; et c'est pourquoi elle insiste surtout sur la création de *shooting galleries* dans tous les locaux de réunion des halls à manœuvres de la garde nationale. Comme elle le fait observer, aujourd'hui que l'usage de la poudre sans fumée s'est généralisé, il n'y a plus les mêmes inconvénients que jadis à installer les stands dans les sous-sols des halls ; les dépenses d'aménagement sont insignifiantes et, en résumé, pour mener à bonne fin cette partie du programme, il s'agit plutôt de bonne volonté que d'argent.

La question est tout autre si l'on envisage les champs de tir. Si peu que la milice puisse s'y exercer, ils n'en ont pas moins une importance capitale. Or, les statistiques, assez vagues d'ailleurs, que l'on peut se procurer sur ce sujet auprès des divers Etats, font ressortir que 18 de ces Etats ou territoires n'ont point de champ de tir, que 14 seulement ont des champs de tir nationaux ; les autres, c'est-à-dire 18 en ont de privés. On trouve parfois une profusion de ces *private ranges* dans quelques républiques, surtout dans la nouvelle Angleterre et le nord-ouest, pays de chasse, où le tir est en honneur ; mais elles sont de petite dimension et peu appropriées, d'ordinaire, aux exigences des exercices de guerre. Le projet demande une subvention du budget fédéral de cinq millions de francs, pendant cinq ans, à répartir entre les Etats les plus mal partagés sous ce rapport.

[1] Soit dit en passant, c'est là une différence profonde avec les milices du Canada.

Il va sans dire que l'argent ainsi dépensé par le trésor serait au bénéfice également les deux autres catégories de tireurs : les élèves des écoles et les isolés, lesquels jouiraient des champs de tir.

Pour la deuxième catégorie — Ecoles — la commission de l'association fait remarquer que, dans le cas de guerre, 60 ou 70 % des volontaires consisteraient en jeunes gens âgés de moins de vingt-cinq ans. Comme ceux-ci, une fois sortis des écoles, n'ont guère le loisir de suivre des cours de tir, principalement au début de leur carrière commerciale ou industrielle, il est indispensable de les exercer à l'usage du fusil alors qu'ils sont encore des écoliers ou des collégiens. Il ne semble pas que ceci doive grever sérieusement le budget fédéral. Les institutions privées dites *Military Academies*, auxquelles le ministère de la guerre accorde actuellement des officiers instructeurs, pourraient être obligées à construire des stands, acheter des munitions, etc. Quant aux écoles publiques, les municipalités ont d'amples moyens de couvrir les frais d'installation et d'entretien des *shooting galleries*. Le gouvernement fédéral n'aurait à pourvoir qu'à l'achat d'insignes pour les tireurs d'élite, et à celui de trophées pour les divers Etats et aussi pour le concours national ; soit dit entre parenthèses, ces dépenses de trophées ne se produisent qu'une fois, puisque ceux-ci sont conservés à tour de rôle par les équipes victorieuses jusqu'au concours suivant. Quant aux armes, il serait possible de distribuer aux écoles les carabines Krag, qui, dans la cavalerie, sont remplacées par le nouveau *rifle*.

L'instruction de la troisième catégorie — les isolés — ne représente pas autant de difficulté qu'on le croirait au premier abord. On pourrait donner à l'élément civil accès aux stands et aux champs de tir actuels de la milice. La commission recommande que pour les champs de tir à créer, on choisisse autant que possible dans les environs immédiats des villes des endroits accessibles par tramway ; partout où il existe des garnisons de l'armée régulière, les soldats pourraient être employés comme marqueurs, etc., sans frais pour l'Etat.

Les armes seraient vendues aux civils par le gouvernement, à 50 francs pièce, la « National Rifle Association» agissant comme intermédiaire.

Enfin le contrôle de toute l'instruction du tir, dans ses trois branches, serait assuré par des inspecteurs, tirés des cadres de la milice et subordonnés à l'inspecteur général actuel de la Division de la milice au ministère de la guerre.

Tel est le projet dans ses grandes lignes. Il nous serait impossible d'entrer ici dans tous ses détails. D'ailleurs ce n'est qu'un « projet », en somme ; et bien qu'il ait été approuvé par le ministre, il subira sans doute de nombreux amendements avant d'être mis à exécution. Nous y reviendrons en temps et lieu.

Pour le moment, tout ce qui a été fait, dans le domaine de la pratique,

c'est l'organisation d'un concours officiel ouvert à tous les membres de l'association, entre les âges de 18 à 45 ans, pour l'obtention du certificat de « national marksman », certificat qui sera délivré par le ministère de la guerre.

INFORMATIONS

SUISSE

Course de fond.

Voici quelques détails complémentaires sur la course de fond organisée par un comité d'officiers bâlois :

Départ : le 7 octobre, à 8 h. du matin, du manège de la ville. Les partants se succèderont à cinq minutes d'intervalle.

But : la sortie ouest du Hardtwald, sur la grande route Rheinfelden-Bâle.

Examen des chevaux : lundi 9 octobre, 9 h. matin, sur la St-Jacobsmatte.

Jury : colonel Wildbolz, colonel-divisionnaire Iselin, colonels de cavalerie Buel, Waldmeyer et de Loys ; major A. Iselin, major Schwendimann.

Prix d'honneur : du gouvernement de Bâle-Ville, du Conseil fédéral (pour le cavalier dont le cheval sera le mieux conditionné), de la Société bâloise des officiers d'artillerie (à l'officier d'artillerie premier arrivant et remplissant les conditions générales).

BIBLIOGRAPHIE

Professional papers of the corps of Royal Engineers. Vol. XXX, 1904. Chatham, Mackay et C°, 1905, in-8, 294 p. et nombreuses planches. Prix : 105. 6. d.

Ce volume contient douze travaux d ingénieurs ou d'officiers du génie, dont la plupart consacrés, comme d'habitude, à des questions de technique civile. Parmi les articles plus spécialement militaires, signalons celui du capitaine Thuillier sur la *fortification appliquée à la tactique*, celui du major Molony, sur *le combat de Pieter's Hill*, et celui du colonel Bethell, sur *les blockhouses dans le sud de l'Afrique*. Tous trois renfermant nombre de détails intéressants et présentent des vues originales.

L.

Der Kampf um Port-Arthur, par Al. Kuchinka, major du génie. Waldheim, Vienne, 1905, 46 p. in-8, 2 pl.

Cette brochure, que nous présentons un peu tard à nos lecteurs, a le mérite d'avoir été l'une des premières publications sur le siège de Port-

Arthur. Rédigée dès le mois de mars pour une conférence, elle n'a paru que quelques mois plus tard comme tirage à part d'un article des *Mitteilungen ueber Gegenstände des Artillerie und Geniewesens;* entre temps, ont paru d'autres ouvrages, entre autres celui du major prussien Schröter.

Malgré ce retard, la brochure du major Kuchinka est fort intéressante et instructive à comparer avec celle du major Schröter. Elle a sur celle-ci l'avantage de donner, outre un plan général, des plans et profils détaillés d'ouvrages de fortification russes et japonais.

L.

Feldhaubitzen (obusiers de campagne), par Rudolf KUHN. Vienne, Seidel et fils, 1905. 108 p in-8 et 8 planches.

Ce volume fait partie de la collection *Waffenlehre* de MM. Korzen et Kühn dont nous avons déjà parlé dans nos numéros de février et juin derniers. Il contient, outre l'exposé des principes de la construction et de l'emploi des obusiers de campagne, la description détaillée, avec planches, des obusiers de campagne autrichien, allemand, anglais, français, russe et italien.

L.

La maniobra de Liao-Yang, par le lieutenant-colonel d'infanterie, don JOSÉ VILLALBA Y RIQUELME. Une brochure de 86 pages, avec 8 croquis.

Nous avons eu un grand plaisir à lire cette brochure, écrite par l'un des officiers les plus distingués de l'armée espagnole, et qui doit être considérée comme un document extrêmement intéressant pour l'étude de la dernière guerre dans l'Extrême-Orient. Le lieutenant-colonel Villalba, actuellement aide de camp du général Polavieja, le chef de notre Etat-major central, a dédié le travail en question à cet éminent officier général, dont il se proclame l'élève. C'est donc le cas de dire : « Tel maître, tel élève ». En effet, dans l'examen critique de la manœuvre des armées japonaise et russe, à Liao-Yang, le lieutenant-colonel Villalba a mis à contribution ses connaissances vraiment remarquables de l'art tactique et a déployé le même esprit original, clair et méthodique que l'on admire dans tous ses ouvrages et tout parparticulièrement dans ses traités didactiques, dont quelques-uns ont été adoptés dans les cours de tactique de nos Académies militaires.

Nous sommes sûr que ce ne sera pas la dernière fois que nous aurons à signaler aux lecteurs de la *Revue militaire suisse* les mérites du lieutenant-colonel Villalba, que nous sommes heureux de féliciter ici chaudement.

X.

Concepto y estudio de la Historia militar, par le lieutenant-colonel d'état-major, don CARLOS GARCIA ALONSO. — Madrid. Un volume de 404 pages, avec plusieurs cartes et croquis.

Le Cercle des officiers, à Madrid, a organisé depuis quelques années, des cours de hautes études militaires, professés par des officiers, pris parmi l'élite des différentes armes et corps. L'ouvrage ci-dessus indiqué n'est que la matière enseignée dans cette école spéciale, pendant l'hiver de 1902 à 1903, par le lieutenant-colonel d'état-major Garcia Alonso, qui est également professeur à l'Ecole supérieure de guerre de Madrid. La caractéristique de cet officier supérieur est une application extraordinaire à l'étude, facilitée par une intelligence de premier ordre. Après être sorti de l'ancienne Académie d'état-major, où les études étaient extrêmement difficiles et où l'officier était mis en possession d'un bagage scientifique très complet, il eut la persévérance de suivre, dans une université, les cours de droit, et de se faire recevoir avocat. Aussi le lieutenant-colonel Garcia Alonso, non seulement

honore le corps auquel il appartient, mais encore est, à juste titre, considéré comme un éminent juriste.

Dans son dernier ouvrage, il traite à un point de vue très élevé, l'influence exercée par l'histoire militaire sur l'évolution des peuples et la formation des nationalités. Dans notre temps de pacifisme à outrance et de tentatives effrontées de nous convertir tous à l'internationalisme, il est vraiment consolant d'entendre l'éloquente parole d'hommes aussi amis de la paix que peuvent l'être les cœurs les plus sensibles, mais dont le cerveau est suffisamment bien constitué pour qu'ils ne se laissent pas prendre aux chimères des uns et aux mauvais principes des autres. Il est consolant, nous le répétons, d'entendre la voix du bon patriotisme, de celui qui est aussi éloigné du chauvinisme que de ce vague humanitarisme par lequel d'aucuns voudraient remplacer l'amour du drapeau. La première partie du livre dont nous nous occupons est intéressante pour tout le monde ; dans la seconde, l'auteur, évoquant sans doute les tristes souvenirs de nos dernières campagnes, dans lesquelles il fit vaillamment son devoir, dépeint magistralement le sort qui est réservé aux nations qui négligent leurs intérêts militaires.

X.

Les Contes de ma Giberne, par le vicomte d'Etchegoyen, avec illustrations de L. Malaspina. — Un vol. in-8° de 287 pages. — Paris, Garnier frères, 1904.

Aimez-vous le panache ? Le vicomte d'Etchegoyen ne le hait pas, lui, et, s'il n'en a pas mis partout, du moins en a-t-il mis beaucoup. Notez que je ne m'en plains pas. J'aime le panache, même quand il est touffu et débordant, et de dimensions exagérées, et de couleurs criardes, comme celui qu'arbore volontiers M. Georges d'Esparbès. A plus forte raison me plaît-il quand il est sobre, comme c'est le cas ici,

Ces contes sont lestement troussés, écrits dans une langue élégante et facile. L'imagination de l'auteur a mis en œuvre des faits bien observés, avec le respect de la réalité.

Aussi les étrangers trouveront-ils dans ces quelques pages, sinon une peinture de nos mœurs militaires, du moins d'aimables croquis suffisamment ressemblants et, comme on dit, très « nature », en dépit de ce qu'ils présentent de superficiellement romanesque et d'un peu conventionnel.

E. M.

Au service de l'Allemagne, par M. Maurice Barrès. 1 vol. grand in-8° carré de 126 pages, avec de nombreuses illustrations d'après les aquarelles en noir et en couleurs de M. Georges Conrad. Paris, Anthème Fayard. — Prix : 1 fr. 50.

Ce n'est pas cher, pour un volume imprimé avec luxe sur papier couché, bien écrit, bien illustré. C'est peut-être cher, si on y cherche une peinture de la caserne allemande. Tout au plus en trouvera-t-on en quelques pages (de la 73e à la 113e, et encore il faut en défalquer les dessins) un rapide croquis, d'ailleurs exact, précis. Mais c'est un simple crayon. Rien de profondément fouillé. Rien qui donne l'impression que le narrateur vous met face à face avec la réalité vraie. Il nous montre l'apparence des choses, il ne nous en fait pas voir le fond. Et, comme il nous avoue qu'il les a observées à travers des idées arrêtées, qu'il les a jugées « par rapport à la Lorraine et à la France, » on peut se demander s'il a été bien clairvoyant, sincère et impartial.

E. M.

Lausanne — Imp Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L° Année — N° 10 — Octobre 1905

La revision du Règlement d'exercice

POUR

L'INFANTERIE SUISSE

Quiconque a suivi, ces dernières années, et tout récemment surtout, les exercices et les manœuvres de l'infanterie, s'est convaincu que les formes rigides du Règlement d'exercice ne suffisent plus aux besoins nouveaux. C'est donc avec raison que le Département militaire de la Confédération suisse a décidé d'en faire étudier la revision, tâche qu'il a confiée à une commission mixte d'officiers de troupe et d'officiers instructeurs.

La règle que doit suivre cette commission dans son travail est la suivante : conserver du règlement actuel tout ce qui est bon — n'introduire dans le règlement nouveau que des éléments ayant reçu la consécration de l'expérience, soit dans les plus récentes guerres, soit même dans les manœuvres — mettre le règlement en harmonie avec l'*instruction sur le service en campagne*, et avec l'*instruction pour le tir*.

Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, non d'esquisser un projet de règlement, mais d'examiner un certain nombre de points sur lesquels il nous paraît que le règlement actuel pourrait être modifié[1].

[1] Depuis peu d'années, presque tous les grands pays qui nous avoisinent ont profondément modifié leurs règlements ou en ont adopté de nouveaux ; ainsi la France, l'Allemagne et l'Autriche.

Parmi ces réglements, un surtout nous paraît digne, par sa simplicité et par l'esprit vraiment moderne qui l'anime, de fixer notre attention : c'est le *Règlement sur les manœuvres de l'infanterie* du 3 décembre 1904, de l'armée française.

Nous ne voulons pas dire ici que nous le donnions pour un modèle achevé, mais plutôt comme exemple de ce que doit être un règlement court, clair, et précis, pour une armée qui, bien que permanente, tend à raccourcir au strict nécessaire son temps de service.

Notre armée de milice peut et doit se contenter de moins encore. Toutefois, nous aurions bien des choses à prendre dans le règlement français.

De la méthode de commandement. — Le règlement de 1890-1902 donne au chef quatre moyens de communiquer sa volonté aux troupes : les commandements, les ordres, les signaux et les signes. De plus, les ordres sont de deux sortes : ceux qu'il faut formuler textuellement (dans l'Ecole du soldat et l'Ecole de section), et ceux que l'on peut traduire librement, dans les autres parties du règlement.

Si l'on étudie de près ce dernier pour se rendre compte des cas dans lesquels on emploie des *commandements* ou des *ordres*, on reconnaît bientôt que l'on emploie généralement les premiers, toutes les fois que le mouvement peut être exécuté simultanément et de la même manière par toute la troupe; tandis que les ordres sont employés dans les autres cas.

Il y a toutefois des dérogations à cette règle. Ainsi on emploie des *ordres* pour des mouvements qui peuvent s'exécuter simultanément et de la même manière par toute une troupe (*repos*, *à genou*, par exemple).

Mais il y a plus ; il y a des *ordres* qui deviennent dans certains cas des *commandements : à genou*, *à terre*, sont des ordres aux chiffres 25, 26, etc. ; ils deviennent des commandements aux chiffres 74, 88.

Enfin, il y a des commandements qui ne peuvent pas être exécutés simultanément et de la même manière par toute une troupe (conversions de subdivision, rompre par groupes ou par files, mettre en ligne, etc.).

Dans la pratique les commandements et les ordres ne tardent pas à être confondus et l'on en vient parfois à se demander si, dans tel cas, il faut employer un commandement ou un ordre. Finalement on n'y fait plus guère attention, preuve que cette distinction subtile, pédante et absolument artificielle, ne répond pas à une raison logique, ni à un réel besoin.

Il faut donc choisir entre les deux modes que possède le chef de manifester sa volonté par la voix et se déterminer, ou pour la méthode du *commandement* ou pour celle de l'*ordre*.

Dans la partie formelle d'un règlement c'est évidemment la méthode du *commandement* qui doit prévaloir, comme permettant une expression plus concise, plus claire et plus péremptoire de la volonté, que la méthode de l'*ordre*.

Mais alors, il faut donner au commandement une souplesse, une élasticité, une liberté qu'il ne possède pas dans le règle-

ment actuel : « Il n'est pas permis de modifier à son gré les commandements.....» (chiffre 5). Le commandement devient ainsi une formule immuable et invariable, dans tous les cas. Nous sommes de l'avis que dans l'Ecole du soldat et dans l'Ecole de section, il est préférable d'employer les commandements tels que le règlement les indique ; mais il y a tant de cas dans l'Ecole de compagnie ou de bataillon, même déjà dans l'Ecole de section, où il y aurait avantage à pouvoir librement formuler les commandements.

Aussi estimons-nous que toutes les fois que le chef veut faire exécuter un mouvement, une évolution ou une manœuvre pour laquelle le règlement ne lui fournit pas l'exact commandement, il doit être libre de formuler comme il lui convient le commandement ad hoc, ou de modifier ou de complèter le commandement existant, de manière à produire exactement l'expression de sa volonté.

Pour obtenir ce résultat il suffirait de poser les règles suivant lesquelles un commandement doit être formé. Il nous semble que ces règles sont simples et que le commandement devrait exprimer :

1° Le mouvement à exécuter ou la formation à prendre ;
2° La direction ou le front ; la place à occuper, etc. ;
3° L'ordre d'exécution.

Exemple : une compagnie en colonne par sections est en position d'attente ; son commandant doit se porter en avant en ligne ouverte de sections, les sections en colonne de marche. Voici comment il pourrait formuler le commandement : *En ligne ouverte de sections en colonne de marche ; section de tête à droite, deuxième à gauche, avant-dernière et dernière au centre ; avant-dernière section de direction ; direction la tour du château ; marche.* Les chefs de sections font rompre en colonne de marche et exécutent.

Nous avons choisi à dessein cet exemple, qui semble tout d'abord un peu compliqué, mais qui montre que même alors le commandement devient parfaitement clair parce qu'il est formé et énoncé d'une manière méthodique, et que chaque chose y est à sa place.

Dans cet exemple le commandement d'exécution de : *Marche*, se justifie parce que la compagnie, du stationnement passe au

mouvement. Mais même dans d'autres cas, où un commandement d'exécution spécial ne s'impose pas (*fixe ; — halte: — droite : — gauche : — armes*, etc.) nous pensons qu'il conviendrait d'adopter, uniformément, celui de : *Marche*. Exemple : *A genou ; face au groupe de maisons, demi-à-droite — Marche. A vos rangs — Marche. Rompez vos rangs — Marche.*

De la sorte, dans l'Ecole du soldat et l'Ecole de section, tous les ordres disparaîtraient et seraient remplacés par des commandements. Quelques-uns des ordres actuellement existants se transformeraient sans qu'on dût y ajouter un seul mot, ainsi : *Bayonnette — Canon. Remettez* (ou bien *ôtez*) *— Bayonnette.* On sait déjà, que dans la pratique, par la seule intonation, certains ordres sont employés comme commandements.

Enfin, il y aurait des commandements qui ne comprendraient qu'un seul énoncé : le commandement d'exécution ; tels : *Repos — Numérotez*, etc., parce qu'ici un autre commandement d'exécution serait absolument superflu.

* * *

Les signaux. — Nous pensons qu'il conviendrait de supprimer tous les signaux de combat ; ils ne peuvent donner lieu qu'à erreur et confusion. Destinés à une troupe, ils sont aussi entendus par la troupe voisine, détournent son attention ou la trompent ; ou bien, ils sont mal compris et par conséquent mal interprétés. Combien de fois, en manœuvres, n'est-il pas arrivé de prendre le signal de : *Cavalerie* pour celui de : *Tout le monde à l'attaque*. En guerre, des méprises de ce genre risqueraient d'être fatales. On pourrait, il est vrai, faire précéder les signaux par un refrain d'unité ; mais même ce moyen n'exclurait pas tout danger, et le refrain lui-même pourrait faire naître la confusion ou l'augmenter.

A l'exception des signaux conventionnels de manœuvre dont on ne saurait guère se passer en temps de paix, tout signal devrait être rigoureusement interdit au combat. Tout au plus pourrait-on tolérer l'usage du sifflet pour attirer l'attention, par un bref appel, sur un ordre nouveau à donner.

Par contre, dès que cela deviendrait possible sans inconvénient, les musiques des unités devraient être beaucoup plus généralement employées à jouer pendant le combat, soit pour

accompagner les troupes pendant leurs mouvements, soit aussi, pendant les stationnements d'attente.

* * *

Les signes. — Le règlement actuel n'en parle que pour indiquer qu'on peut les employer pour conduire la troupe ; il en donne deux exemples et laisse au chef le soin de convenir d'autres signes. Cela est insuffisant. Sans cependant aller trop loin, il serait utile, nécessaire même, que le règlement donnât un code des signes. Nombreuses en effet sont les occasions où l'on ne peut employer des commandements, parce que le bruit du combat ou l'éloignement du chef empêchent de les entendre ; ou parce qu'il faut observer le plus grand silence.

Toutefois, il faut se garder d'aller trop loin dans ce sens et de compliquer le code des signes en en prévoyant pour toutes sortes de mouvements, d'évolutions ou de manœuvres. On ne peut utilement appliquer les signes qu'à des mouvements simples: mise en marche ; — arrêt ; — changement de direction ; — déploiement; — ralliement. On ne saurait aller au-delà, sans tomber dans la complication.

* * *

Ecole du soldat. Les pas. — Nous voudrions diminuer la longueur règlementaire du pas de manœuvre. Elle est de 80 centimètres. Sauf erreur, la Suisse est le seul pays, avec l'Allemagne qui ait adopté cette longueur du pas. Or, si, en Allemagne, cela peut s'expliquer par la durée du service qui permet, par de longs exercices, de développer le pas, il n'en est pas de même chez nous.

On obtient bien, au bout d'un certain temps, de soldats non chargés, un pas de 80 centimètres et même plus, sur un terrain uni et ferme; mais dès que l'homme porte son lourd bagage et qu'il marche dans des prés ou des labourés, le pas se raccourcit et n'atteint certainement pas les 80 centimètres règlementaires. Alors, à quoi sert de dépenser tant de peine et tant de temps à apprendre quelque chose qu'on ne peut conserver ?

C'est pourquoi un pas de 75 centimètres, comme l'ont adopté presque toutes les armées, nous paraît suffisant.

A la description du pas, compliquée et quelque peu pédante (15)[1] du règlement de 1890-02, nous substituerions volontiers

[1] Les chiffres entre parenthèses sont ceux du Règlement d'exercice.

celle beaucoup plus simple du règlement français de 1904 avec cette différence que le pied se posât à terre à plat, et non le talon le premier.

« Porter le pied gauche en avant, le poser bien à plat à 75 centimètres du pied droit qui se lève, tout le poids du corps portant sur le pied qui se pose à terre. Porter ensuite la jambe droite en avant; poser le pied droit à la même distance et de la même manière qu'il vient d'être dit pour le pied gauche, et continuer de marcher ainsi en balançant légèrement les bras, la tête haute et restant toujours dans la position droite. »

Notre règlement compte actuellement 7 sortes de pas: *le pas de manœuvre ; — le pas cadencé; — le pas accéléré : — le pas de charge : — le pas raccourci ; — le pas en arrière :* — et *le pas gymnastique*. C'est vraiment trop; et l'on pourrait, sans aucun inconvénient, supprimer le pas raccourci et le pas accéléré. Il en resterait encore assez.

Quand emploie-t-on le pas raccourci, et à quoi sert-il? On l'emploie dans les évolutions en marche où une partie de la troupe, ayant un plus long chemin à parcourir, ne peut arriver au nouvel alignement ou à la nouvelle formation en même temps que les hommes ou subdivisions de base ou de pivot. Il serait infiniment plus simple, dans les cas où le règlement prescrit le pas racourci, d'employer la marche sur place (*Marquez le pas*). Au point de vue de la durée de l'évolution ou de la manœuvre on n'y perdrait rien, parce qu'elle serait plus vite achevée, et au point de vue de l'instruction on y gagnerait parce que ce serait plus vite appris. L'expérience en a été faite; elle est concluante.

Il n'est pas nécessaire de faire du pas accéléré une spécialité qui complique aussi l'instruction sans profit réel. On peut toujours, quand besoin est, sans même que le règlement le dise, accélérer le pas cadencé ou le pas de manœuvre. Et si l'on voulait que le règlement le dise, ce serait l'affaire d'un commandement: *Accélérez — Marche*.

* * *

Les Alignements (27).

Rien de plus long, de plus difficile, de plus fastidieux que d'obtenir un alignement correct. Quelques-uns diraient: rien de plus inutile; mais n'allons pas jusque-là. Les alignements cor-

rects, si possible irréprochables, sont nécessaires, ne fût-ce que pour présenter les troupes, un jour de revue, en belle ordonnance. Et il faut des revues; et il les faut aussi belles, aussi correctes, aussi imposantes que possible; non pas seulement pour l'amusement du public, mais aussi pour la satisfaction du pays, qui aime à voir ainsi son armée, et aussi pour la satisfaction du soldat, à qui ces solennités ne déplaisent pas.

Donc pour cela il faut des alignements corrects.

Le moyen que nous offre le règlement est-il le meilleur? A de minimes différences près c'est le seul qui, de tout temps, ait été employé. Mais c'est à peine si, par ce moyen-là, on finit par obtenir quelque chose d'à peu près bien; et c'est toujours désespérement long. Et puis combien n'y a-t-il pas de soldats qui ne parviennent jamais à pénétrer le mystère de voir « avec l'œil qui est du côté de l'alignement tout son voisin, et avec l'autre le reste du front de la subdivision, mais sans distinguer les hommes. »

Que de fois, alors, ne renonce-t-on pas à employer le moyen réglementaire, et ne se résout-on pas à placer les hommes un à un, et à corriger les positions, homme par homme, pied par pied, talon par talon; si même on ne se décide pas à employer un moyen héroïque: mettre la troupe par le flanc par un *à droite (à gauche)*, faire couvrir les hommes rang par rang, remettre la troupe de front par le mouvement inverse, corriger les quelques imperfections restantes, et interdire que plus personne ne bouge.

C'est le moyen que nous désirerions voir introduire dans le nouveau règlement, pour aligner les troupes pour une revue.

Au point de vue tactique, un alignement irréprochable n'est pas de rigueur. Que chaque homme occupe dans le rang l'espace que lui assigne le règlement, qu'il ait l'aisance des mouvements qui est nécessaire pour manier son fusil; qu'il puisse marcher, converser, tirer, etc., sans être gêné et sans gêner ses voisins, il n'en faut pas davantage. Ici l'alignement peut n'être que relatif. Pour l'obtenir, il suffirait que le règlement s'exprimât comme suit: « L'homme dans le rang est correctement aligné lorsque ses talons sont sur la même ligne que les talons de son voisin de droite (gauche), et quand ses épaules sont dans le prolongement de la ligne des épaules de son voisin de droite (gauche). »

* * *

Ecole du soldat avec arme (28-36).

Le règlement actuel a réduit au minimum les maniements du fusil ; il a supprimé en particulier le port de l'arme sur l'épaule. Ce faisant, on a voulu simplifier et faciliter l'instruction du soldat. Y a-t-on réussi? On en pourrait douter. Au port de l'arme sur l'épaule gauche on a substitué la suspension du fusil à l'épaule droite. Or, il semble bien prouvé que l'on parvient moins facilement à obtenir une suspension correcte du fusil, à temps comptés, à l'épaule droite, que le port de l'arme, dans les mêmes conditions, sur l'épaule gauche.

A côté de la suspension à l'épaule droite, on a conservé une autre manière de porter l'arme, sur l'épaule gauche, manière qui n'est pas un *maniement d'arme*, et qui doit s'exécuter librement, sur un ordre *(Porter l'arme)*, et sans qu'on prescrive pour cela aucune règle spéciale, l'arme devant être placée sur l'épaule, le magasin à plat et tourné en dehors, et la main gauche saisissant la crosse (le règlement ne dit pas si c'est par-dessus ou par dessous, mais l'expérience a montré qu'il faut la saisir par-dessus).

On a pourtant reconnu que pour conduire le fusil, du côté droit où il repose à terre sur l'épaule gauche dans la position prescrite, et pour obtenir dans cette position une certaine uniformité, il faut un semblant de méthode. On en est donc venu à ébaucher une sorte de maniement d'arme. On a même fini par reconnaître que l'on parvenait plus rapidement à faire porter correctement le fusil sur l'épaule gauche, qu'à le faire suspendre à l'épaule droite.

Aussi demanderions-nous que le port de l'arme sur l'épaule gauche devienne le maniement d'arme, et la suspension à l'épaule droite le mouvement libre, ce dernier mode de porter le fusil étant uniquement destiné à soulager le soldat et à lui permettre de suspendre le fusil alternativement par l'une et l'autre épaule.

D'ailleurs de deux troupes, dont l'une aura l'arme suspendue et l'autre l'arme portée, la dernière aura bien meilleur aspect, les hommes étant obligés de se redresser, et n'étant pas soumis à des efforts qui les tordent et leur font lever outre mesure l'épaule droite, pour empêcher la bretelle du fusil de glisser et le fusil de tomber à terre. Or, dans une revue, dans un défilé, etc., cela a bien aussi son importance.

Le maniement d'arme proposé aurait lieu comme suit, au commandement de : *Portez — Armes.*

A) Depuis l'arme au pied, en trois mouvements :

1. Elever l'arme avec la main droite et l'amener devant le milieu du corps ; la saisir en même temps avec la main gauche au-dessus du magasin et avec la main droite à la poignée ; la main droite à la hauteur de la ceinture.
2. Placer l'arme sur l'épaule gauche de manière que le magasin repose sur l'épaule à plat et en dehors ; la main gauche saisit l'arme à la plaque de couche, par-desssus la crosse, le dos de la main en dessus.
3. La main droite rentre dans le rang.

Placé sur l'épaule le fusil doit être légèrement incliné en avant et conserver la même direction que le corps.

B) Depuis l'arme suspendue, en quatre mouvements :

1. Faire avancer la crosse en agissant sur la bretelle avec la main droite ; saisir le fusil avec la main gauche au-dessus de l'appareil de hausse.
2. Dégager le bras droit ; amener le fusil devant le milieu du corps et en même temps le saisir avec la main droite à la poignée, la main droite à la hauteur de la ceinture.

3 et 4. Comme les 2 et 3 ci-dessus.

De l'arme portée, on revient à l'arme au pied en trois mouvements, et on la suspend à l'épaule droite en quatre mouvements que nous ne détaillons pas ici.

L'arme étant portée, on peut également la changer d'épaule en trois mouvements.

Il est indispensable de posséder dans un règlement des mouvements et des exercices qui servent aussi à assouplir l'homme, et à l'habituer à manier son fusil avec une grande dextérité, jusqu'à ce que le poids de celui-ci ne compte pour ainsi dire plus.

L'exercice consistant à suspendre l'arme à l'épaule ne contribue à ce résultat que dans une faible mesure. Les mouvements du port de l'arme satisfont beaucoup mieux à cette nécessité. Il n'y a pas de meilleure gymnastique avec le fusil que celle-là. Quand le soldat d'infanterie est parvenu à exécuter les divers mouvements du port d'arme sans effort, avec les bras seulement sans que le corps bouge d'aucune façon, on peut être assuré

qu'il est devenu maître du poids de son fusil et que la manipulation de celui-ci pour le tir n'exigera plus de lui que des efforts minimes. Or, il importe, le tir étant le principal moyen de combat du fantassin, que celui-ci manie le fusil avec la plus grande aisance et une adresse consommée. Cela seul justifierait la réintroduction du port d'arme.

La complication qui en résulterait n'étant pas grande, nous ne verrions aucun inconvénient à conserver, comme maniement d'arme, la suspension à l'épaule droite. Mais, ici, il ne faudrait pas attacher à la perfection des mouvements une importance exagérée.

Tout règlement doit aussi renfermer un certain nombre d'exercices, mouvements ou combinaison de mouvements, pouvant servir de moyens disciplinaires. Or, le règlement de 1890 est singulièrement pauvre à cet égard ; il est si pauvre que l'on emploie comme moyen disciplinaire, à côté du seul maniement d'arme qu'il autorise et qui ne remplit d'ailleurs cette fonction que d'une manière défectueuse: les alignements, les conversions individuelles, les exercices préparatoires et les manipulations du fusil pour le tir, enfin la marche cadencée. De tous ces moyens un seul est vraiment bon: la marche cadencée ; des autres, quelques-uns sont absolument inutilisables sur le champ de bataille, *la seule occasion où leur emploi pourra devenir, dans certaines circonstances, d'une impérieuse nécessité.*

Pour répondre à son but un exercice disciplinaire doit allier dans une juste mesure une attitude correcte du corps, c'est-à-dire le maintien de la position militaire (travail passif), à une manifestation extérieure d'activité.

Les alignements ne répondent pas à ces conditions, car une fois réalisés ils exigent une immobilité complète du corps. A l'inactivité du corps correspond un travail de l'esprit d'autant plus intense ; or, il faut éviter sur le champ de bataille que l'esprit ne vagabonde et pour cela il faut faire travailler le corps.

Les conversions individuelles ne valent guère mieux, et elles entrainent un changement de front qui n'est guère admissible sur le champ de bataille.

Quant aux exercices préparatoires pour le tir et aux manipulations de l'arme, il faut les interdire catégoriquement comme exercices disciplinaires sur le champ de bataille ; et si on ne peut

pas les permettre là il ne faut les autoriser en aucune circonstance comme exercices disciplinaires. Rien ne peut être plus dangereux que de faire manipuler sur le champ de bataille des fusils et des cartouches par une troupe surexcitée qui a devant elle d'autres troupes amies.

Il reste donc en tout, comme exercices disciplinaires, pour une troupe en mouvement la marche cadencée, et pour une troupe stationnaire le maniement d'arme.

Or, pour ce but, le port de l'arme sur l'épaule gauche nous paraît convenir infiniment mieux que la suspension à l'épaule droite, par la correction plus grande qu'il exige et la précision plus parfaite à laquelle il permet d'atteindre. Dans cet exercice on trouve réalisées dans la plus large mesure les deux conditions essentielles d'un exercice disciplinaire: la position parfaite du corps et un travail musculaire intense.

* * *

Ecole de section. (59-64). — Nous verrions avec satisfaction que l'on apportât à l'organisation actuelle de la section une modification qui consisterait à sortir du rang les sergents et à les placer en serre-files, à un mètre en arrière du second rang, et derrière les numéros un des deuxième et dernier groupes. Nous verrons tout à l'heure que comme nous proposons aussi de déplacer le guide et de le mettre au centre, la présence des sergents aux ailes et au premier rang n'aurait plus de raison d'être.

Placés en serre-files, les sergents occuperaient déjà dans l'ordre serré la place qui leur est assignée dans l'ordre dispersé; leur départ ne désorganiserait pas le groupe dans les rangs duquel ils sont actuellement incorporés, quand ils doivent le quitter soit pour remplacer le chef de section, soit pour accomplir telle mission qui leur est confiée; les groupes des ailes ne compteraient pas un fusil de moins quand on passe à l'ordre dispersé ou à telle partie du service en campagne dans laquelle le groupe, comme subdivision, joue un rôle; enfin on peut bien admettre que le prestige des sergents ne perdrait rien à ce qu'ils ne soient plus dans le rang.

Nous proposons aussi que le guide de la section soit au centre, ce qui serait infiniment plus pratique et donnerait aux mouvements de la section une souplesse qu'elle ne connaît pas actuellement; et puis on aurait ainsi le même système dans l'ordre

serré et dans l'ordre dispersé. Logiquement, le guide serait le chef du 3me groupe, ou bien, quand le nombre des groupes serait pair, le chef du groupe placé immédiatement à la gauche du centre.

Dans les mises en rang, dans les ralliements, etc., le guide, et le groupe dont il est le chef, serviraient aussi de base à la formation. Conséquemment, le chef de section ne devrait plus être placé à l'aile droite, mais devant sa section et en avant du guide. C'est lui qui en réalité serait le guide, car marchant devant sa section et en avant d'elle, toute les fois qu'elle ne serait pas étroitement encolonnée, c'est sur lui que le guide du centre règlerait sa marche.

Il est vrai que le règlement de 1890, au chiffre 64 dit que « le chef de section se tient en général devant le milieu de sa section ». Mais, dans ce passage, on ne parle que de la section isolée, tandis que nous proposons que partout où il y a une section en ligne, son chef soit devant, aussi bien quand elle est encadrée dans une colonne que quand elle est isolée. Cela constitue une différence considérable.

Il est évident que quand un chef de section instruit sa troupe, il se place où il veut.

* * *

Alignements (65-67). — Il va de soi que les alignements se feraient toujours sur le centre, tant qu'il s'agit d'un alignement tactique, et suivant la méthode ou la formule que nous avons indiquée en parlant de l'Ecole du soldat.

Ici, les prescriptions du chiffre 66 du règlement de 1890 disparaîtraient, prescriptions qui ne trouvent d'ailleurs leur application que lorsqu'on enseigne les alignements.

* * *

Se mettre à genou et se coucher (68 et 69). — Nous substituons à l'expression *à terre*, l'expression *se coucher*; cette expression, opposée à *à genou*, indique clairement la position que doit prendre le soldat à cet ordre (ou à ce commandement). Un homme *à genou* est également *à terre*, sans être *couché*, et un homme *couché*, suivant où il se trouve placé, peut fort bien n'être pas *à terre*. Voilà pourquoi l'expression *se coucher* nous semble préférable.

Dans les paragraphes 68 et 69 il ne s'agit pas de mettre la troupe en position pour tirer. D'abord on ne peut pas faire

tirer une troupe dont les hommes sont couchés et placés sur deux rangs. Il s'agit simplement de diminuer la hauteur de la troupe pour la mieux dissimuler, ou pour la mettre plus efficacement à l'abri des projectiles de l'ennemi.

Dès lors, à quoi bon, dans la position à genoù, faire emboiter les hommes du second rang dans les intervalles des hommes du premier, comme si l'on devait tirer? Il y a là une complication inutile, et un procédé qui empêche des hommes, qui devront peut-être rester assez longtemps dans cette position, de se mettre à leur aise, et les oblige à conserver au contraire une position qui devient vite pénible.

On objectera que ce qui aura été appris-là servira quand on voudra faire tirer sur deux rangs. C'est possible. Mais cela, pour autant qu'il est encore nécessaire ou possible de donner des feux sur deux rangs, on l'apprendra plus logiquement plus tard, en exerçant les feux.

Dans le cas du chiffre 68, il suffit que les hommes se mettent à genoux, chacun à la place qu'il occupe. Et si l'on doit rester longtemps à la même place, on peut, pour éviter la fatigue, se mettre sur les deux genoux ou s'asseoir.

En se couchant, il n'est pas nécessaire que les hommes prennent une position oblique (position pour le tir); ils n'ont qu'à se coucher droit en avant, ce qui, quand il faut profiter d'un abri, leur permettra d'utiliser beaucoup plus judicieusement le terrain.

Il n'est question dans les chiffres 68 et 69 que d'une troupe sur deux rangs. Mais une section en colonne de marche peut aussi se trouver dans l'obligation de se dissimuler ou de s'abriter en se mettant à genou ou en se couchant.

Dans cette formation il n'y a aucune difficulté à s'agenouiller; mais pour que les hommes puissent se coucher, il faut que les deux files de droite fassent un demi-à droite et les deux files de gauche un demi-à gauche.

Nous ne reviendrons pas là-dessus quand nous parlerons de la colonne de marche (colonne par groupes) ou de la colonne par files. Dans celle-ci, chaque file peut faire un huitième de conversion vers l'extérieur, ou les deux files peuvent se coucher obliquement du même côté. Cela dépendra de la place dont on disposera, ou de toute autre circonstance.

(A suivre). N.

NOTES

SUR

l'artillerie de campagne en Mandchourie

(SUITE)

Après avoir passé en revue les matériels à disposition des deux adversaires et jeté un coup d'œil sur les forces qu'ils ont pu mettre en ligne, tout au moins pendant la première année de la guerre, il ne faut pas oublier les grandes difficultés de transport qui ont dû être surmontées des deux côtés pour amener des effectifs aussi considérables en présence les uns des autres. C'est du côté russe que les difficultés ont été les plus grandes. Le débit limité du chemin de fer sibérien à voie unique, malgré les efforts énergiques qui ont été faits pour augmenter son rendement après la déclaration de guerre, n'a jamais permis aux russes de regagner la supériorité numérique qu'ils avaient perdue dès le début de la campagne. Tout au plus ont-ils réussi à atténuer leur infériorité. Rappelons qu'à la première rencontre sur le Yalou, 15,000 Russes avec 46 pièces ont été attaqués par 56,000 Japonais avec 258 pièces et peu après à Wa-fan-gou 30,000 Russes avec 94 pièces le furent par 42,000 Japonais avec 200 pièces. A ce moment, les Russes ne disposaient pas encore de la pièce à tir rapide, ou du moins les quelques batteries qui les possédaient perdirent la plus grande partie de ce matériel sur le Yalou. Le défaut de puissance de la pièce japonaise a été souvent compensé par sa mobilité qui lui a beaucoup facilité l'accès de ses positions et lui a surtout permis de se déplacer lorsque l'artillerie russe ne pouvait en faire autant. Cette supériorité s'est affirmée tout spécialement dans le terrain très accidenté où ont eu lieu les premières rencontres. Là, les Japonais avaient encore l'avantage de posséder une proportion importante d'artillerie de montagne, tandis que les Russes en avaient à peine quelques batteries. Plus tard, lorsque l'artillerie

russe fût munie de son nouveau matériel, que l'augmentation de ses effectifs fût venue diminuer son infériorité numérique du début et que le terrain dans les plaines de Liao à Moukden lui fût devenu moins défavorable, elle pût accepter la lutte dans des conditions plus égales, mais sans parvenir toutefois à jouer un rôle prépondérant. Sur deux points, l'instruction et la force morale, l'artillerie russe, (comme les autres armes du reste), ne rattrapera pas l'avance qu'à sur elle son adversaire.

La guerre actuelle s'est chargée de mettre en relief toute l'importance de ces deux facteurs qui, trop souvent, quand on cherche à estimer les forces des belligérants à l'avance, sont beaucoup trop négligés.

Voyons pour l'instruction d'abord; parmi les soldats russes, les illettrés sont nombreux tandis que tous les soldats nippons savent lire et écrire, puisque tout enfant au Japon en sait déjà autant. Sur cette base solide le soldat du Soleil-Levant a été instruit aussi bien que dans les meilleures armées européennes et dans tous les détails, ce qui caractérise l'esprit méticuleux de son pays, où l'on n'abondonne rien à l'improvisation. Dans les cadres, les différences sont aussi importantes; même supériorité de préparation à la guerre du côté japonais, l'officier connait à fond son métier. Sobre, menant une vie très simple, et sans luxe, il ne s'est occupé de rien en dehors de son rôle de chef et son prestige sur la troupe est considérable.

Pour l'artillerie comme pour l'infanterie, une des parties les plus importantes de l'instruction est sans contredit celle du tir. Les Japonais l'ont particulièrement soignée. Tout le monde sait ce qu'ils ont su en tirer, par exemple sur mer, dans le désastre qu'ils ont infligé à Tsu-schima à la flotte russe. Le correspondant du *Times* [1]) a relevé combien les artilleurs japonais se sont montrés meilleurs tireurs que les Russes, soit dans le pointage, soit dans le réglage du tir, et plus habiles également dans l'art de se cacher et de choisir leurs positions. C'est, dit-il, grâce à ces qualités que les Japonais ont compensé l'infériorité de leur matériel vis-à-vis de la pièce russe. Cet observateur se demande ce qu'il serait arrivé à Liao-Yang si les Japonais avaient eu les pièces russes et les Russes les pièces japonaises? Ainsi la bonne instruction des Japonais a suffi à racheter l'infériorité de leur bouche à feu.

[1]) *Times* du 1er décembre 1904.

Or pendant une campagne, même de deux ans, le fond de l'instruction d'une armée ne peut être modifié. On peut acquérir l'expérience pratique de la guerre, mais cette expérience s'acquiert des deux côtés en même temps et si l'un des partis a chance de prendre l'avance sur l'autre, il y a tout à parier que ce sera le plus instruit et le mieux préparé.

De même pour la force morale: cette guerre est considérée par tout Japonais comme une guerre nationale; il s'agit de l'avenir de l'Empire du Soleil-Levant; c'est une question de vie ou de mort pour lui. Le paysan russe ne sait guère où est la Mandchourie et pas très bien ce que c'est que le Japon; l'immense majorité des classes supérieures se désintéresse même complètement de la question d'Extrême-Orient. A ces traits, il faut encore ajouter l'esprit dont l'armée japonaise tout entière est animée, cet état d'âme de l'ancienne caste noble et guerrière des samouraïs, qui met au-dessus de tout le patriotisme, l'honneur et le mépris de la mort. C'est là que se trouve tout le secret de l'esprit offensif remarquable de l'armée qui en toute circonstance, malgré les pertes, malgré la longueur de l'effort considérable que doit nécessiter une bataille de huit jours, a inspiré l'offensive tactique des combats comme l'offensive stratégique et diplomatique de la campagne.

Ainsi dès le début, les Japonais ont l'étincelle, les Russes n'ont ni la foi, ni l'enthousiasme de leur cause. A cela, dans la suite, vient s'ajouter, pour les premiers, la griserie de la victoire et du succès, et pour les seconds, malgré toutes les qualités remarquables de résistance qu'on ne peut se refuser à reconnaitre à l'armée russe, le découragement que doit entraîner nécessairement les revers et la retraite.

Ces considérations ne s'appliquent pas uniquement à l'artillerie, mais à l'armée entière; nous avons tenu à les rappeler en quelques mots, parce que pour bien examiner un détail dans un tableau, il importe de bien connaître auparavant les traits généraux de ce tableau.

Ceci dit, revenons à nos batteries.

Constatons tout d'abord que les appréciations qui ont été portées sur l'importance du rôle joué par l'artillerie n'ont pas toujours été concordantes. C'est ainsi que le général Rohne a qualifié d'importante l'action de l'artillerie et tout spécialement celle de l'artillerie japonaise. Nous trouvons plus tard un son de

cloche différent, dans un article intitulé « Moderne Artillerie » [1]) qui, en citant des lettres de témoins oculaires, constate le peu d'effet du tir de l'artillerie, article sur lequel nous reviendrons plus tard.

La divergence de ces appréciations semble toutefois provenir bien plus de la diversité des faits observés à des moments différents de la campagne que de jugements opposés portés sur les mêmes faits. En somme l'action de l'artillerie paraît avoir été moins marquante et moins décisive dans la seconde partie de la campagne que dans la première. Pour être juste, il faut reconnaitre que la marche de plus en plus plus lente du combat a été un fait général et qu'on ne saurait en attribuer la cause uniquement à l'artillerie. Les premières rencontres ont été liquidées en un jour ou deux au plus, les dernières ont demandé plus d'une semaine. Cette augmentation de la durée de la bataille provient de plusieurs causes. Nous pouvons mettre en première ligne l'égalisation des forces des deux adversaires. On ne retrouvera pas plus tard une disproportion des effectifs aussi grande que celle constatée sur le Yalou. Faute de supériorité numérique marquée d'un des partis, le combat est devenu un combat d'usure. Sa durée de plus en plus longue doit être aussi attribuée, croyons-nous, à la modification de la tactique des différentes armes sur le champ de bataille, modification amenée par l'expérience pratique de la guerre et qu'il est facile de constater en comparant les récits des témoins des premières batailles à ceux des dernières. Les attaques brusquées au début, comme à Kin-chou, ont coûté cher au vainqueur. S'il est animé du plus beau mépris de la mort, s'il a derrière lui au pays toutes les réserves d'hommes nécessaires, il n'en reste pas moins que les cadres de son armée sont limités et qu'on ne saurait les reformer en un jour si on continuait à les sacrifier sans compter. Aussi, la campagne que le Japon a commencée avec des règlements très semblables à ceux d'Europe et comme une manœuvre à l'européenne, change-t-elle petit à petit d'aspect. Les fronts, comme une durée de l'action, ont une tendance à augmenter; on cherche les abris, on tire de loin, et pour ne pas trop s'exposer aux armes modernes on se rapproche à couvert quelque soit le temps qu'il faut y consacrer. Comme chacun des adver-

[1] *Allgemeine Schweizerische Militair-Zeitung*, 21 janvier 1905.

saires recourt aux mêmes moyens, ni l'un ni l'autre ne voit rien ou presque rien, de là souvent de l'incertitude et de nouveaux délais.

Plus les mois ont passé et plus on a eu recours à l'espace et au temps. A l'époque de la bataille de Liao-Yang, les Japonais en sont arrivés à ce que M. Kann [1]), correspondant du Figaro à la suite du général Oku, a qualifié d'école du mouvement abrité.

Il ne saurait rentrer dans le cadre de cet article de refaire l'historique de la campagne, ni même d'énumérer les différents combats en recherchant les effectifs qui ont pu être opposés l'un à l'autre; les chiffres seraient beaucoup trop incertains. Reprenons simplement les récits de quelques témoins oculaires. Après les avoir résumés, nous chercherons à en dégager les points qui paraissent les plus intéressants pour l'artillerie.

Combat de Jan-se-lin (17 juillet 1904). [1])

Voici par exemple les observations qu'a pu faire M. Guido Pardo.

« De toute la journée, les Russes ne purent jamais être fixés sûrement sur l'emplacement des batteries japonaises. On voyait bien par places quelques traces de fumée qui auraient pu faire croire à la présence de celles-ci, mais les Russes semblaient croire à des ruses japonaises destinées à les induire en erreur sur la position réelle de leurs batteries.

» Le feu des Japonais était intermittent. Après une violente canonnade contre une position déterminée, il y avait une pose et ils en profitaient généralement pour changer de position, employant exclusivement le tir indirect.

» L'artillerie russe au contraire restait constamment sur les positions qu'elle avait occupées au début. Il faut dire qu'elle ne pouvait guère se mouvoir en dehors des routes et que les positions occupées n'avaient pu l'être que très péniblement et en utilisant les voies d'accès établies à l'avance par le génie.

» Les Japonais utilisaient un obus brisant très efficace, mais dont l'espace dangereux était très limité. Chez les deux partis

[1] *Revue de Paris*, 15 fév. 1905.

[2] *Rivista di artiglieria e genio*, janv. 1905.

le feu s'exécutait par l'aile, jamais par salve; assez rapide chez les Russes et plus lent chez les Japonais.

» Chez ces derniers, la surveillance exercée sur le champ de bataille était tout à fait remarquable ainsi que la facilité avec laquelle le feu était immédiatement dirigé sur un point donné. On peut dire qu'ils ne tiraient jamais sans un but précis et que jamais un but précis n'échappait à leur observation.

» De même on ne pouvait s'empêcher d'admirer la vivacité et l'agilité déployées par l'infanterie japonaise dans son attaque.

» La manière dont celle-ci fut conduite témoignait hautement en faveur de l'instruction et de la discipline de la troupe. Comment s'expliquer sans cela la rapide infiltration de petits groupes de 50 à 100 hommes qui, tout en marchant d'une façon indépendante les uns des autres, étaient en somme guidés, par une impulsion unique, dirigés vers le même but, sans désordre, sans hésitation, et simultanément par des accès différents. »

Le témoin termine par la remarque qu'il ne croit pas aujourd'hui qu'une batterie puisse montrer ses avant-trains à portée du fusil ennemi.

Combat de Da-tschi-tsiao (24 juillet 1904)[1].

L'article suivant, du lieut.-colonel Patchenko, un des principaux acteurs de la lutte, a paru dans le *Messager de l'armée russe de Mandchourie*. Bien que très résumé ici, il est intéressant parce qu'il caractérise clairement l'évolution tactique de l'artillerie russe au cours de la guerre.

Ce jour-là, la valeur du nouveau canon de campagne M. 1900 récemment arrivé se révéla.

« Dans les batailles précédentes, à Wa-fan-gou par exemple, les travaux de défense avaient été préparés à l'avance et on en avait vu les inconvénients. Leur situation avait pu être reconnue par les Chinois ou par les éclaireurs japonais, et le tir ennemi avait été vite et bien réglé.

» A Da-tchi-tsiao, les Russes procédèrent autrement. Deux batteries furent installées à 530 mètres en arrière de la crête et à 26 mètres en contrebas de celle-ci, aussi ne pouvaient-elles battre le terrain en avant qu'à partir de 2300 mètres. A l'avance, les emplacements n'avaient été que repérés, ils furent construits

[1] *Revue d'artillerie*, fév. 1905. *La France militaire*, 25 nov. 1904.

au dernier moment. Les Japonais ouvrirent le feu avec trois batteries et les Russes répondirent. Moins d'une demi-heure plus tard, divers groupes isolés de 1, 2 à 3 batteries ennemies se montrèrent, et bientôt au nombre de 13, elles concentrèrent leur feu sur nos positions. Leur tir très juste endommageait fortement les retranchements d'infanterie établis sur le versant extérieur de la colline. En général dans ce tir, après chaque salve d'obus percutants, les Japonais envoyaient plusieurs salves de shrapnels. Ils étaient évidemment persuadés que notre artillerie occupait 12 emplacements établis sur la crête, car ils concentrèrent sur eux un feu intense d'artillerie. Constatant que celui-ci ne ralentissait en rien notre tir, ils commencèrent à battre tout le versant situé du côté de nos batteries, mais sans arriver jusqu'à elles.

» Les Japonais se préoccupent beaucoup de l'emplacement à faire occuper aux observateurs et à ceux qui dirigent le tir de l'artillerie; ils les placent le plus souvent en dehors de la zone d'action de notre feu, en arrière du front ou sur le flanc. Pour tirer contre les officiers ennemis chargés du même service, ils ont l'habitude de détacher des batteries spécialement dans ce but. »

L'auteur fait ressortir combien il est avantageux avec le nouveau matériel de pouvoir, grâce à son appareil de pointage facilitant le tir indirect, occuper des positions à couvert et mettre ainsi le personnel à l'abri.

« Le procédé des Japonais est caractéristique; sur 13 batteries disponibles ils en mettent d'abord trois en action, ils les installent complètement à découvert, mais hors de portée de nos shrapnels, et ouvrent le feu avec des obus allongés, cherchant à dévoiler nos positions. Au début de la guerre ce procédé réussit, parce que nous n'avions pas d'instruments pour mesurer la distance des batteries, mais depuis l'adoption du télémètre du capitaine Aubry, nous ne répondîmes plus au feu de batteries aussi éloignées. Quand autrefois les Russes donnaient dans le piège, les Japonais, à la faveur du bruit, faisaient avancer la masse principale de leur artillerie, et l'orientaient d'habitude fort exactement. Puis ils concentraient à la perfection le feu d'unités réparties sur un front large et par conséquent peu vulnérable, et infligeaient des pertes sérieuses à nos batteries, parce que celles-ci, ne possédant pas les appareils de pointage per-

fectionnés permettant de tirer depuis des positions parfaitement défilées, restaient exposées à leur vue.

Dernière remarque : « les Japonais ouvrent très lentement le feu. »

A ce récit on peut ajouter le renseignement suivant, relatif au même combat [1]): Une batterie russe a tenu 15 heures contre 6 batteries japonaises, grâce à son défilement et au tir indirect, soit de 6 heures et demi du matin à 11 heures du soir; elle a consommé pendant ce temps 4178 projectiles ou 522 coups par pièce, en moyenne 35 coups par pièce et par heure. Ses pertes ont été de deux hommes et 6 chevaux tués, 38 hommes et trois chevaux blessés.

Attaque de Chio-chan-pou devant Liao-Yang par les 3me et 5me divisions japonaises (29-30 août 1904) [2]).

L'attaque de Liao-Yang commença le 25 août par la marche concentrique des 3 armées japonaises et ce ne fut que dans la nuit du 3 au 4 septembre que le général Kuropatkine se décida à se retirer de Liao-Yang. L'armée du centre sous le général Oku eut à attaquer les lignes de Chio-chan-pou du 29 au 31 août.

« Ces lignes, au sud-ouest de Liao-Yang, s'étendaient sur 4 kilomètres dans la direction nord-ouest sud-est, avec leur droite au chemin de fer. Le génie russe les avait mises en état de défense avec soin. Toutes les collines étaient sillonnées, légèrement en avant des crêtes, par des éléments de tranchée; des défenses accessoires, multiples et puissantes, complétaient ces ouvrages à une distance moyenne de 100 mètres en avant des tranchées. Réseaux de fils de fer et de ronces artificielles, trous de loup simples ou avec pieux, fougasses à mise de feu électrique, tout avait été utilisé pour donner à ces positions un aspect formidable. Néanmoins on pouvait relever de nombreuses imperfections. On avait négligé de recouvrir de mottes gazonnées les parapets; ils étaient très visibles à 5 kilomètres. Autre erreur non moins grave: le génie a l'habitude de protéger les réseaux de fils de fer contre les coups percutants de l'artillerie

[1] *Revue d'artillerie*, janv. 1905.

[2] Reginald Kann, Les théories tactiques de la guerre actuelle. *Revue de Paris*, 15 févr. 1905.

par une banquette de terre; mais il faut veiller à ce que cette banquette présente un plan très peu incliné du côté de l'ennemi afin de ne pas lui fournir d'abri. Cette précaution élémentaire n'avait été prise nulle part; c'est par un talus à double revers qu'on avait préservé les abatis et les trous de loup. Enfin la gauche de la position qui était justement la partie la plus faible n'avait que de mauvaises tranchées creusées par l'infanterie. L'effectif de l'infanterie russe qui fut chargée d'occuper ces lignes n'a pu être déterminé, mais d'après les piles de cartouches retrouvées, on a pu constater que les soldats avaient été assez nombreux pour être serrés au coude à coude dans les tranchées, nouvelle faute qui montre que les Russes ignoraient le principal enseignement de la guerre africaine. Ils ne dégagèrent pas non plus suffisamment leur champ de tir, puisqu'ils n'avaient fauché les nombreuses cultures de sorgho, qu'à 50 mètres en avant des défenses accessoires. Or ces cultures atteignant 3 mètres et demi de hauteur constituaient d'excellents masques pour l'attaque. L'artillerie de la défense consistait en 7 batteries, soit 56 pièces, toutes placées en arrière des collines, de façon à ne pouvoir exécuter que du tir indirect. »

Pour l'attaque les 3e et 5e divisions japonaises disposaient de 10 régiments à trois bataillons, soit 20,000 hommes environ et 108 canons (36 pièces de campagne de la 3e division, 36 pièces de montagne de la 5e division, 36 obusiers de la territoriale avec de vieilles pièces de bronze adhérant à une plateforme).

La cavallerie détachée sur la droite ne joua aucun rôle dans l'action, ainsi que les divisions de gauche (4e et 6e) qui se bornèrent à un combat traînant, au delà du chemin de fer, dans la plaine du Liao.

Dans la nuit du 29 au 30 août les deux divisions japonaises se rapprochèrent de la position, la 3e à gauche dans un terrain de plaine couvert de gaolian (sorgho), la 5e à droite dans un terrain plus montueux. Les batteries de montagne de cette division s'établirent sur deux sommets; toutes les pièces étaient défilées en arrière des crêtes, comme dans l'artillerie adverse, dans l'impossibilité d'exécuter aucun tir direct.

« Aux premières lueurs de l'aube, à 5 heures et demie, le duel d'artillerie commença sur toute la ligne. Les batteries de montagne japonaises étaient groupées sur les hauteurs, les batteries de campagne au contraire (qu'on avait renforcées de plusieurs

batteries provenant de la brigade indépendante) se trouvaient éparpillées dans la plaine, en arrière de l'infanterie. Elles procédaient également à un tir indirect et se dissimulaient derrière le gaolian, presque toutes dans le voisinage des villages. Cette disposition procurait un meilleur abri aux attelages rassemblés derrière les maisons; de plus, les arbres qui entourent les habitations offraient d'excellents observatoires aux officiers chargés de régler le tir des pièces. Les batteries d'obusiers de la territoriale, arrêtées par l'état des chemins, n'arrivèrent que dans l'après-midi. On les groupa dans le fond de la vallée, en arrière des pièces de la 5e division, d'où elles tiraient à très grand angle par-dessus les hauteurs. Leur tir était corrigé par des observateurs placés sur le sommet des collines et reliés aux batteries par le téléphone.

» Ce duel d'artillerie se poursuivit pendant toute la journée du 30, sans grands résultats; l'emplacement des pièces de la 5e division ne fut jamais découvert par l'artillerie russe, qui fut un peu plus heureuse contre les batteries de la plaine, grâce au procédé de tir qu'elle employa. Il consistait à fouiller méthodiquement et à battre une zone de terrain, en exécutant du tir progressif par salves de batteries. Bien des salves étaient perdues, mais de temps à autre une d'entre elles éclatait au-dessus de l'objectif et causait des pertes. Des deux côtés, d'ailleurs, on ne tira que par salves de batteries. L'absence d'objectifs suffisants et la nécessité d'économiser les munitions firent dégénérer le feu en un bombardement régulier et lent sans permettre de donner au tir toute la rapidité que pouvait fournir le matériel en service. La rafale, dont il a été si souvent parlé depuis l'adoption des pièces à recul sur affût, n'a jamais pu être employée. »

Le 30, l'infanterie de la 3e division, à gauche, resta toute la journée dans les tranchées qu'elle avait établies sans bouger d'un pas; l'infanterie de la 5e division, à droite, ne progressa que fort peu. Le 31, au matin, le maréchal Oyama, prescrivit d'enlever la ligne de Chiou-chan-pou avant la nuit.

« Le 31, vers 8 heures du matin, l'artillerie, renforcée par le reste des batteries de la brigade indépendante, couvrait les tranchées russes d'un ouragan de projectiles pour faciliter l'assaut. L'infanterie japonaise attendait, dans les abris creusés à mille mètres environ de la position, l'ordre de se porter en avant. »

Puis vient la description très intéressante de l'attaque. Elle commença à midi et se fit par la méthode d'infiltration, c'est-à-dire par groupes isolés de 12 à 20 hommes, qui gagnèrent, sans tirer un coup de fusil, l'abri du parapet de terre maladroitement élevé par les russes pour protéger leurs fils de fer. De là partit l'assaut à la bayonnette. Une partie de la ligne fut ainsi enlevée et l'autre, qui avait tenu bon, fut évacuée par les Russes pendant la nuit.

L'auteur présente les observations suivantes sur l'artillerie : il a été surpris de ce que l'artillerie japonaise n'aie pas soutenu l'attaque de son infanterie jusqu'au bout et ait cessé le feu dès que l'infanterie fut arrivée à mi-chemin. On ne peut attribuer cette abstention qu'à la crainte de tirer sur ses propres fantassins à cause de la trop grande dispersion des fusées, comme ce serait arrivé, paraît-il, au Yalou et à Wa-fan-gou. Le lendemain, des équipes d'infanterie chargées de relever l'emplacement des obus non éclatés en trouvèrent un grand nombre. Leur qualité était donc médiocre. Si les obus fusants ne valaient pas mieux, la prudence des artilleurs est très compréhensible.

L'artillerie russe, de son côté, fut dans l'impossibilité, à cause de l'angle de chute trop considérable, de battre le glacis où s'avançait l'infanterie ennemie. Son rôle se borna, pendant l'attaque, à tirer quelques dernières salves contre les batteries ennemies qui ne répondirent pas. Toutes les pièces russes furent sauvées.

L'auteur ayant demandé au colonel Nagata, commandant l'artillerie de la 5e division, pourquoi l'artillerie japonaise n'exécutait jamais que du tir indirect. « La raison est simple, dit en souriant le colonel, parce que le tir direct est devenu complètement impossible. Avec la rapidité de tir des pièces russes, les nôtres seraient vite hors de combat si l'ennemi parvenait à en découvrir l'emplacement. En un mot, montrer une batterie, c'est la détruire ».

« Je m'étonnai également du bombardement lent et, selon moi, prématuré que l'on avait dirigé, le 30, contre les lignes russes, apparemment avec une efficacité médiocre. « Votre observation, répartit mon interlocuteur, est tout à fait exacte. L'effet matériel sur l'ennemi est presque négligeable. Ne croyez pas que nous ayons ainsi vidé nos caissons en pure perte ; l'effet moral produit a été considérable pour l'ennemi et pour nos propres

troupes. Soyez persuadé que les nerfs des défenseurs, forcés de se terrer derrière des parapets à chacune de nos salves, ont été fortement secoués après un jour et demi de cet exercice, et qu'au moment de l'assaut, la précision de leur tir s'en est ressentie. »

Destruction du 2e groupe de la 9e brigade d'artillerie russe.

(14 octobre 1904 [1])

Le capitaine Kraskow a décrit cet épisode dans le *Ruskii Invalide*. Il s'est passé pendant l'attaque du village Cha-ho-pou, défendu par la division russe Gerchelmann.

« Les trois batteries avaient occupé, le 13 octobre au soir, des emplacements construits en avant du village de Cha-ho-pou. Elles étaient au complet avec leurs 8 pièces, les avant-trains et les caissons. Le groupe, commandé par le colonel Obolenski, avait un soutien de trois compagnies. Des fractions de la division Gerchelmann occupaient une hauteur et un village en avant des batteries. Elles y combattaient sans interruption dès le 9 octobre et, depuis deux jours, n'avaient pu prendre aucun repos. Les batteries avaient tiré toute la journée du 13 sur le village de Khoutkhouai fortement occupé par les Japonais. Le soir, le groupe fut informé que l'ennemi avait concentré ses forces derrière cette localité et qu'il fallait s'attendre à une attaque de nuit. La troupe bivouaqua à côté des pièces ; celles-ci furent chargées avec des boîtes à mitraille, les voitures restèrent attelées et à proximité immédiate. Le personnel était réparti en deux poses dont l'une veillait pendant que l'autre se reposait. Le soutien avait organisé quelques postes de sûreté en avant des batteries. Il faisait froid et la lune brillait au ciel. A 3 heures, on entendit la fusillade et chacun occupa son poste. C'était l'attaque de nuit attendue. Le colonel Obolenski fit retirer les cartouches à mitraille et tirer à shrapnels sur le village occupé par l'ennemi et le terrain immédiatement en avant en utilisant les hausses 50-65. Puis il se fit un silence. L'attaque avait-elle été repoussée? A 4 h., le feu reprit avec vigueur sur la hauteur en avant et l'on eut l'impression nette que le combat s'approchait. Les batteries tirèrent quelques salves avec l'élévation 40

[1] *La France militaire*. Décembre 1904.

et se turent. Après une fusillade d'une demi-heure, il se produisit un nouveau silence, mais un silence angoissant pour les batteries. Aussi ce fut presque un soulagement quand, l'aube commençant à poindre, on put distinguer vaguement le terrain en avant. La cuisine roulante d'une compagnie du soutien venait d'arriver; les hommes quittèrent les emplacements de pièces bien aise de pouvoir se réchauffer avec du thé chaud. Nouvelle fusillade dans le village en avant, nouvelle salve des batteries avec hausse 40, nouveau silence de quelques minutes. De l'infanterie russe en retraite traverse les batteries, le colonel lui donne l'ordre de s'arrêter. Tous les officiers avaient le regard tendu en avant pour chercher à deviner ce qui se passait. Soudain apparut dans le brouillard une ligne grise qui s'avançait rapidement contre les batteries, elle était suivie d'autres lignes plus en arrière. Bientôt on distingue les hommes et on croit apercevoir les coiffures blanches de l'uniforme russe. — Colonel, ce sont les Japonais ! s'écrie un soldat — Non, c'est notre infanterie ! répond le colonel en sautant dans le fossé pour écrire un rapport où il annonçait à son chef qu'il considérait sa position comme trop dangereuse. A ce moment un lieutenant du soutien, persuadé que ce sont les Japonais fait ouvrir le feu contre eux. Le colonel lui intime l'ordre de le suspendre, puis il fait tirer les batteries avec une faible hausse contre les lignes visibles tout en arrière. Pendant ce temps les tirailleurs s'avancent toujours. — Ce sont les Japonais, disent les uns. — Ce sont les Russes, disent les autres, voyez les coiffures blanches de nos régiments. A 150 mètres, il devient évident que ce sont les Japonais, le commandement de « Feu rapide ! » retentit, mais trop tard ! Le soutien d'infanterie se précipite dans les intervalles des pièces et ouvre le feu; les Japonais y arrivent presque en même temps. Le colonel Obolenski tombe un des premiers, il peut encore donner l'ordre d'emporter les appareils de fermeture et de pointage. Dans les deux batteries de gauche où l'on essaye d'amener les avant-trains, tous les chevaux tombent; dans la batterie de droite, seule, où les Japonais pénétrent un peu plus tard, les attelages échappent et les coins et hausses sont sauvés. Les pertes en personnel dans les batteries et le soutien furent considérables ».

(A suivre).

P. van Berchem,
lieutenant-colonel d'artillerie.

AUX

GRANDES MANŒUVRES D'ARMÉE

EN CHAMPAGNE

Le commandement.

Les thèmes.

L'Instruction n° 3 du 1er août 1905, relative à la « conduite du combat et à l'intervention des arbitres pendant les manœuvres » débute par cette phrase :

> Au cours des manœuvres d'armée de l'Est en 1905, *les thèmes seront aussi simples que possible.* Ils indiqueront seulement le but à atteindre et les conditions dans lesquelles se trouve chaque parti au début de la manœuvre.

Voilà qui est fort bien dit. Mais il y a simplicité et simplicité. S'il ne faut rien dire qui soit inutile, par contre, il ne faut rien omettre qui soit indispensable. Le Prince de Ligne admirait fort l'*imperatoria brevitas* de l'ordre donné le 17 juin 1757 par le grand Frédéric, et que voici :

> Demain, on battra l'ennemi.
> Après-demain, on marchera sur Vienne.

— A la bonne heure, dit en substance le spirituel auteur des *Préjugés militaires*, il n'est pas question là dedans des dispositions à prendre en cas de retraite ; le roi de Prusse n'a donc point affaibli le moral de ses troupes par l'hypothèse de cette éventualité.

— Eh ! oui, mais le malheur voulut que, au lieu d'être vainqueur, il fût battu par le maréchal Daun ; au lieu de marcher sur Vienne, il dut donc reculer. Et, comme rien n'avait été prévu pour ce cas, la marche rétrograde prit le caractère d'une débandade.

La simplicité a une limite. Le mousquet à pierre était plus simple que le fusil à magasin. La balle sphérique était plus

simple que le projectile allongé, à enveloppe métallique, des ames à feu actuelles. Allons-nous regretter l'outillage et les munitions dont l'infanterie se servait il y a trois siècles?

Il ne faut pas omettre d'indiquer « les conditions dans lesquelles se trouve chaque parti au début de la manœuvre ». Le général directeur a fort bien fait de le rappeler. Il eût fait mieux encore en se le rappelant. Nous verrons qu'il a manqué tout le premier à la règle qu'il a posée, ou qu'il ne l'a pas comprise. Car c'est ne pas la comprendre que de limiter aux positions géographiques les conditions initiales dont il s'agit. Ces conditions comprennent les intentions du commandement. On pourrait presque dire : « ses dispositions morales ».

J'en prends pour exemple le thème relatif à la journée du 4 septembre :

Situation générale.

Une « armée du Nord » et une « armée du Sud » se sont rencontrées au Nord de *Châlons-sur-Marne*.

L'armée du Sud a dû battre en retraite. Elle exécute son mouvement vers la région *Vassy = Montier-en-Der = Brienne-le-Château*.

Le 3 septembre, l'avant-garde de l'armée du Nord (corps provisoire, général Debatisse) occupe *Châlons-sur-Marne* et a des cantonnements au Sud-Est, sur la *Moivre*.

Le même jour, les arrière-gardes de l'armée du Sud sont encore au Nord de la ligne *Vitry-le-François = Blesmes*.

Thème pour le corps provisoire.

Attaquez l'ennemi partout où vous le rencontrerez et rejetez-le au Sud de la voie ferrée *Vitry-le-François-Blesmes*.

Cette simple phrase, qui était censément l'ordre donné par le commandant de l'armée du Nord, ne nous fait rien connaître des dispositions et des intentions de cette armée. Va-t-elle continuer sa route vers le Sud ? Estime-t-elle que l'ennemi est en déroute et qu'on est sûr, avec un seul corps d'armée, de venir à bout de ses arrière-gardes ? Y a-t-il nécessité à aller vite en besogne ou faut-il ne s'avancer que prudemment, en prévision d'un retour offensif de l'armée du Sud ou pour le cas où cette armée recevrait des renforts ? Rien de tout cela n'est indiqué. Le cas de troupes fraîches arrivant à la rescousse n'est même pas prévu.

Or, c'est ce cas que le général Hagron avait envisagé ; il ré-

servait le rôle de soutien inattendu au 6e corps, ce corps étant supposé appartenir à l'armée du Sud et n'avoir pas pris part aux opérations antérieures. Il vient d'arriver de Bar-le-Duc ; il cantonne aux environs de Heitz-le-Maurupt, et il est censé recevoir, le 3 septembre, du général commandant l'armée du Sud, l'ordre suivant :

Thème pour le 6e corps.

Les arrière-gardes de l'armée du Sud franchissent la ligne *Vitry-le-François* = *Blesmes* et vont s'écouler au Sud.

La mission du 6e corps consiste à retarder la marche de l'ennemi de façon à le maintenir pendant deux jours (4 et 5 septembre) au Nord de *Vitry-le-François*.

Que fera l'armée du Sud pendant ces deux jours-là ?

Nous n'en savons rien. Laissera-t-elle, pendant 48 heures, le 6e corps aux prises, à lui tout seul, avec un, deux, trois, quatre corps ennemis, car nous ignorons, tout le monde ignore, la composition de l'armée du Nord ?

Tout nous porte à croire que celle-ci vient de remporter une grande victoire, puisque l'armée du Sud paraît avoir besoin de deux jours de tranquillité pour se reformer, et cette armée charge un simple corps de tenir tête pendant tout ce temps-là à toutes les forces adverses, forces dont le succès a dû décupler la valeur [1] ! Je veux bien que le 6e corps qui intervient n'ait pas encore donné. Je veux bien aussi qu'il soit composé de troupes admirables. Il n'en reste pas moins qu'on lui a attribué une tâche peut-être excessive et, en tout cas, mal définie. Une seule chose est nettement déterminée, c'est la durée de la résistance qu'il doit opposer. Et cette chose-là est la seule peut-être qu'il était impossible ou inopportun de déterminer. (A moins, bien entendu, qu'il ne s'agisse d'une convention de manœuvre, destinée à amener les troupes en un point donné et à un jour donné [2]. Mais ce n'est plus de la guerre, cela.)

[1] Dans ces conditions, comment le général Dalstein peut-il supposer qu'il n'aura sur les bras que l'avant-garde de l'armée victorieuse ? Cette armée est donc à dix ou douze lieues en arrière, c'est-à-dire bien au nord de Châlons ?

[2] C'est pourtant à des préoccupations de ce genre qu'il faut imputer, je crois, des dispositions du genre de celle qui termine le thème ci-après, donné le 9 septembre à l'armée B :

« Dans la nuit du 9 au 10 septembre, vers 3 heures du matin, l'armée B (diminuée » d'une division de cavalerie qui a dû être détachée vers *Arcis-sur-Aube*) commencera à » battre en retraite dans la direction générale de *Troyes*, pour aller s'installer sur la » ligne *Villehardouin* = *Montangon* = Orme du *Grand-Mont*.

Comparons à ces thèmes des ordres du grand état-major prussien, et nous verrons la distance qui sépare une rédaction sobre d'une rédaction insuffisante.

Voici comment le maréchal de Moltke traçait, le soir de la bataille de Beaumont, le rôle des IIIe et IVe armées pour la journée du 31 août :

Demain, continuation de l'offensive.

On attaquera l'ennemi avec énergie, s'il fait mine de vouloir résister de ce côté-ci de la Meuse, afin de l'acculer dans un espace aussi étroit que possible entre la rivière et la frontière belge.

La IVe armée a pour mission d'empêcher l'aile gauche de l'ennemi de s'échapper vers l'Est. A cet effet, deux de ses corps suivront, autant que possible, la rive droite de la Meuse.

La IIIe armée opèrera, par conséquent, contre le front et l'aile droite de l'ennemi.

« Un point, c'est tout », dit le général Devaureix en transcrivant ces quatre alinéas, dont il admire, tout comme le général de Woyde, la lumineuse rédaction.

L'ordre est complet, il est précis ; mais il n'entre dans aucun détail. Il ne traite que les poins essentiels : but général, rôle de chaque armée, délimitation des zones d'action.

Rien de semblable dans le thème du 3 septembre. Il n'est pas prescrit au général Debatisse d'attaquer « avec énergie » ; aussi crut-il devoir marcher avec circonspection. Il ne lui est pas dit de se diriger vers le Sud [1] : aussi, sachant que le général Dalstein

» Elle laissera, pour couvrir son mouvement, de fortes arrière-gardes (comprenant » deux divisions d'infanterie et toute la cavalerie) qui commenceront à se replier à » 2 heures du matin seulement.

» Ces arrière-gardes défendront la ligne : Ferme de la *Garenne* = cote 172 (1200 » mètres au nord de *Bétignicourt*) = cote 150 (sur la route de *Chalette* à *Aulnay*) » = cote 140 (sur la route de *Magnicourt* à *Aulnay*). Mais elles devront avoir passé » entièrement la *Voire* à 11 h. du matin. »

Je sais bien que le commandement peut avoir des raisons pour entrer dans les détails, pour préciser les heures. Mais je ne vois pas qu'il en eût ici, hors de tout préparer pour que, d'abord, le spectacle fût beau, vu de la Ferme de la Garenne, après l'arrivée des officiers étrangers, et pour que, d'autre part, le déjeuner offert à Précy-Saint-Martin au ministre de la guerre et à la mission américaine ne fût pas retardé.

Pendant que j'y suis, je signale, dans l'ordre général n° 1 du général Debatisse, le paragraphe 9 dont la rédaction montre bien qu'on n'est pas à la guerre. Il est ainsi conçu : « Les cantonnements *en fin de manœuvre* seront communiqués en cours de route ».

[1] Du moment qu'il est avant-garde, et non simple détachement, sa direction devait lui être indiquée d'une façon précise.

était à l'Est, se dirigea-t-il de ce côté. Par cette lenteur et par ce changement d'orientation, il dérouta les prévisions du général Hagron, lequel n'en fut pas content. Mais à qui la faute, sinon à celui qui, rédigeant le thème, est tombé dans une erreur d'ailleurs assez fréquente, que von der Goltz a signalée en ces termes dans sa *Nation armée* : « Parfois l'intention du commandement suprême est si nettement indiquée qu'on ne songe même pas à l'exprimer, à la répéter, dans les ordres qu'on cherche à faire courts et qu'on écrit à la hâte. Cette intention, elle a été longuement débattue au quartier-général par tous ceux qui participent de près ou de loin à la direction des affaires. On suppose inconsciemment qu'elle doit être connue de tous. Loin de là, il peut se faire qu'on n'en ait pas la moindre idée là où précisément il importerait le plus qu'on la connût. »

Dans le même chapitre *(Du commandement des armées)*, von der Goltz donne un autre modèle d'ordre bref et simple. C'est celui du 17 août 1870 qui ne mit pas en mouvement moins de 200,000 hommes, ceux qui prirent part aux affaires de Gravelotte et de Saint-Privat.

D'après les informations reçues, il est permis de supposer que l'ennemi a l'intention de se maintenir dans les positions qu'il occupe sur le plateau *Point-du-Jour = Montigny-la-Grange*.

Quatre bataillons ennemis ont occupé le bois des *Genivaux*.

Sa Majesté est d'avis qu'on fera bien de diriger le 12e corps et la Garde sur *Batilly* pour pouvoir atteindre l'ennemi à *Sainte-Marie-aux-Chênes*, s'il se retire par *Briey*, ou pour l'attaquer d'*Amanvillers*, s'il reste posté sur la hauteur.

L'attaque se ferait simultanément, la Ire armée attaquant dcpuis *Bois-de-Vaux* et *Gravelotte*, le 9e corps dans la direction du bois des *Genivaux* et *Verneville*, tandis que l'aile gauche de la IIe armée aborderait l'ennemi au Nord.

C'est timide, c'est conditionnel, c'est moins crâne que : *Demain, on battra l'ennemi, Après-demain, on marchera sur Vienne*. Mais c'est complet. C'est tranquillisant. Après avoir lu cet ordre, on sait ce qu'on a à faire, quoi qu'il arrive, si les choses se passent comme on le prévoit ou si elles se passent autrement.

A la guerre, il est rare que les situations soient nettes et précises.

Etait-elle bien claire et nettement déterminée, par exemple, celle de von der Tann, lorsque, installé à Orléans en novembre

1870, il avait à assurer la couverture du corps de siège de Paris contre les rassemblements français de Salbris, de Nevers, de Blois, de Marchenoir ? Et celle (dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure) de Manteuffel défilant entre Dijon et Langres, avec les deux corps de l'armée du Sud, pour se porter dans le flanc de l'armée de l'Est ? Et celle de la IIe armée allemande les 15 et 16 août 1870? Et celle des IIIe et IVe armées le 24 et le 25 du même mois ?

L'extrême simplicité est contraire à la nature des choses. Comme me l'écrivait ces jours derniers un officier breveté, dès qu'on met en mouvement les grandes masses, on ne doit pas perdre de vue qu' « elles constituent un des facteurs d'une situa-» tion stratégique très complexe : les corps d'armée, les armées » ne sont plus isolées ; elles réagissent les unes sur les autres, » elles s'influent réciproquement plus ou moins ; elles font par-» tie d'un tout qui a sa vie générale ; les objectifs visés ne sont » plus seulement géographiques, mais souvent militaires et » quelquefois politiques. Les thèmes ne peuvent donc plus » rester simples parce que les situations, toujours obscures, » communiquent plus ou moins de leur complexité aux problè-» mes à résoudre ».

Nous venons de voir les ordres donnés pour les journées du 4 et du 5, au nom du commandant de l'armée du Nord et au nom du commandant de l'armée du Sud, par le général Hagron. A son tour, le général Brugère a donné les ordres, le 6 septembre, au nom du commandant d'un groupe d'armées qui est en marche de la Meuse sur Paris et dont l'armée A (général Hagron) forme la gauche, et il a également donné le thème au commandant de l'armée B (général Dessirier) pour la dernière période.

Cette armée B, qui est formée de deux corps d'armée (composition assez insolite), a l'air d'être isolée. On ne voit pas d'où elle sort, ni pourquoi elle attaque. L'ordre qu'elle reçoit est d'attaquer tout simplement, sans qu'on dise dans quelle intention elle doit le faire, avec quelle arrière-pensée, en vue de quels résultats.

Au surplus, voici la teneur des thèmes :

Thème pour l'armée A.

Une armée A comprenant deux corps d'armée et deux divisions de cavalerie forme la gauche d'un groupe d'armées qui est en marche de la *Meuse* sur *Paris*.

Elle a passé l'*Argonne* au sud de *Sainte-Mennehould*, et, le 6 septembre, à midi, ses têtes de colonnes ont atteint la ligne *Possesse = Sermaize*. Ses divisions de cavalerie sont sur la *Marne* à *Châlons-sur-Marne*, et en amont, avec des avant-gardes sur la *Coole*.

Dans la soirée du 6, le commandant de l'armée A apprend qu'il est menacé sur sa gauche par une armée formée sur la haute *Seine* qui se porte de *Châtillon-sur-Seine* vers le Nord et dont la cavalerie a dépassé *Brienne-le-Château* et se trouve sur la *Voire*.

Il reçoit l'ordre d'attaquer cette armée pour la rejeter sur la rive gauche de la *Seine*.

Thème pour l'armée B.

Une armée B, comprenant deux corps d'armée et deux divisions de cavalerie, s'est rassemblée sur la haute *Seine*, vers *Châtillon-sur-Seine*.

Le 3 septembre, elle a reçu l'ordre d'attaquer la gauche d'un groupe d'armées qui se porte de la *Meuse* sur *Paris*.

Le 4 septembre, elle s'est mise en marche dans la direction de *Châlons-sur-Marne*.

Le 6, à midi, sa cavalerie a atteint la voie de *Chalette* à *Montier-en-Der*, et ses têtes de colonnes sont sur la ligne *Vendeuvre = Bar-sur-Aube*.

Dans la soirée du 6, le commandant de l'armée B apprend que la cavalerie ennemie est arrivée sur la *Marne*, et que le gros de cette cavalerie est à *Châlons-sur-Marne* et en amont.

Comme nous l'avons fait tout à l'heure, rapprochons cette rédaction de celle qui émane de l'état-major de Manteuffel dans une situation un peu analogue. De même que le général Hagron a eu à couvrir la marche d'un groupe d'armées se dirigeant vers Paris, de même le général de Kettler avait à couvrir la marche de l'armée du Sud dans les conditions exposées dans l'ordre général ci-après :

Quartier général de *Châtillon s/Seine*,
(13 janvier 1871, cinq heures du soir.)

Le IIe et le VIIe corps d'armée commenceront demain leur marche à travers les monts de la *Côte-d'Or*. Ils déboucheront le plus tôt possible avec le gros de leurs forces sur la ligne *Selongey = Longeau*.

Pour cette marche, le IIe corps d'armée suivra la route *Montbard = Chauceaux-Is = sur-Tille*.

Les routes situées au nord seront affectées au VIIe corps.

A moins de modifications nécessitées par les événements, les marches seront exécutées conformément au tableau ci-après.

(Les points indiqués déterminent à peu près la ligne à occuper par les gros.)

CORPS DE TROUPES	LES TROUPES ARRIVERONT LE			
	14 janvier	15 janvier	16 janvier	17 janvier
VIIe corps d'armée	ARC-EN-BAROIS	Chameroi	Longeau	—
13e division . .	Recey	Auberive	Prouthay	—
IIe corps d'armée	Lucenay	Chanceaux	Courtivron	Selongey
Quartier-général.	Lenglay	Germaine	Prouthay	—

Les avant-gardes, surtout celles du VIIe corps, devront être poussées très loin en avant, afin d'atteindre et de couvrir le plus rapidement possible le débouché des montagnes. Cette mesure a aussi pour but d'ouvrir un débouché au IIe corps, en cas d'attaques ennemies venant de *Dijon*.

A cet effet, les troupes arrivées à la sortie des montagnes s'y établiront aussitôt militairement.

Le quartier général marchera avec la colonne de droite du VIIe corps d'armée.

Le VIIe corps fera couvrir la marche de ses troupes et de ses convois dans la direction de la place de *Langres*.

Afin de couvrir l'armée, ses communications, ses magasins et la voie ferrée *Châtillon = Nuits*, dans la direction du sud, un détachement, placé sous les ordres du général-major de Kettler, restera en arrière.

Ce détachement se composera de la 8e brigade d'infanterie, de deux batteries et de deux escadrons du IIe corps d'armée (6 bataillons, 2 escadrons, 12 pièces).

Il s'établira d'abord dans les environs de *Montbard* et agira, en général, conformément à l'instruction ci-jointe.

Il restera en même temps en communication avec le 1er régiment de hussards de réserve, que le VIIe corps mettra à la disposition de l'inspection générale des étapes de la IIe armée et qui sera provisoirement dirigé sur *Nuits*.

Voici maintenant le texte de l'Instruction jointe à l'ordre général, pour le détachement du général-major de Kettler :

Pendant que l'armée effectuera sa marche à travers la *Côte-d'Or*, ou même lorsque celle-ci sera terminée, il n'est pas impossible que l'ennemi tente, par le Sud, quelques attaques sur notre flanc droit ou sur nos communications.

Ces entreprises pourraient être exécutées, soit par le corps de Garibaldi, qui, d'après les renseignements recueillis jusqu'à ce jour, a pris *Autun* pour base et bat le pays en avant de cette ville, soit par les troupes françaises qui se trouvent aux environs de *Dijon*.

La mission du général de Kettler consiste à repousser ces attaques, dans la mesures de ses forces.

Ceci n'exclut pas de courtes opérations offensives, qui, dans certains cas, sont même à recommander. Il faut surtout s'occuper du corps de Garibaldi et

déterminer autant que possible, par des reconnaissances, sa position, son effectif et ses mouvements.

L'armée aura d'ailleurs soin de donner à sa ligne d'étapes à travers la *Côte-d'Or* une direction telle que celle-ci soit autant que possible gardée aussi bien contre *Langres* que contre le Sud.

Par contre, le magasin de *Châtillon* et la section du chemin de fer *Châtillon = Nuits* doivent être l'objet essentiel d'une surveillance constante de la part du détachement du général-major de Kettler.

A cet effet, il devra se mettre en communication avec le 1er régiment de Hussards de réserve, mis à la disposition de l'inspection générale des étapes de la IIe armée à *Nuits*, et s'assurer de sa coopération le cas échéant.

Si, contre toute attente, le détachement était serré de près par des forces très supérieures, il se maintiendrait d'abord à *Châtillon* le plus longtemps possible. Si cela devenait nécessaire, il se replierait le long de la voie ferrée *Châtillon = Blesmes* pour couvrir cette ligne, de concert avec les troupes gouvernementales et les troupes d'étapes stationnées dans cette région.

Renforcé par ces troupes, il reprendrait éventuellement l'offensive ou rétablirait ses communications avec l'armée par la région située au nord de *Langres*.

Rédaction des ordres.

Nous venons d'avoir sous les yeux un ordre émanant du général Hagron, président du Comité technique d'état-major, membre du Conseil supérieur de la guerre. Il n'est pas étonnant qu'on y trouve peu à reprendre. Malheureusement tous les quartier-généraux ne sont pas aussi bien « stylés » que le sien, et un exemple va nous prouver que les élèves brevetés de l'Ecole de guerre ne se montrent pas également aptes à concevoir des plans de campagne et à en préparer l'exécution : ils ne sont pas à la fois des Napoléon et des Berthier.

I. Situation générale (voir thème ci-joint).

II. Demain, 4 septembre, le corps d'armée se portera à la rencontre de l'ennemi par le Signal de *Gravelines* et les mouvements de terrain au nord-ouest, les deux divisions opérant parallèlement.

Un groupe léger (6e brigade de cavalerie, bataillon cyclistes, batterie à cheval) cherchera à prendre pied à la cote 172 en attendant l'avant-garde de la 40e division.

III. La 40e division opèrera au Sud du ruisseau de *Fion*.

Objectifs successifs : Signal de *Gravelines*, cote 197 (500m de la ferme *Petit Bayarne*), plateau 172.

IV. Marche de la colonne.

Avant-garde (sous les ordres du général commandant la 80e brigade) 80e brigade (moins le 161e), artillerie divisionnaire marchant derrière le

1er bataillon du gros de l'avant-garde, compagnie du génie. (La compagnie du génie de corps prendra la queue de l'avant-garde et s'arrêtera au Signal de *Gravelines* qu'elle fortifiera. Elle quittera en conséquence son cantonnement *d'Heiltz de Maurupt*.)

Gros de la colonne. 161e régiment, artillerie de corps (3 batteries montées et 1 batterie à cheval) 79e brigade.

Point initial. Bifurcation des routes *Heiltz-l'Evêque-Outrepont, Le Buisson-Outrepont* (1 km. S. de *Heiltz-l'Evêque*.

Heures de passage au point initial. Tête d'avant-garde 4 h.

L'artillerie divisionnaire pour se rendre au point initial, pourra suivre les chasseurs à pied par la route *Bignicourt-Le Buisson*.

Tête du gros de la colonne 4 h. 55

L'artillerie de corps, cantonnée à *Heiltz le Maurupt*, marchera derrière le 1er bataillon du 161e régiment.

V. Escadron divisionnaire. Un peloton à l'avant-garde (se reliant à la 42e division), 1 peloton à la disposition du général de division rendu au point initial à 4 h. Les deux autres pelotons (direction générale, Signal de *Gravelines*, cote 172) avec mission de surveiller les points de *Vitry le François, Couvrot, Soulanges ;* reconnaissances sur la rive gauche de la *Marne* ; relations avec la 6e brigade de cavalerie.

VI. Détachement spécial. 1re compagnie du gros de l'avant-garde tiendra les ponts *Vitry, Couvrot*.

VII. Itinéraire de la colonne. *Outrepont, Merlaut*, cote 154 (route de *Chanzy* à *Vitry en Perthois*) cote 191, Signal de *Gravelines* cote 160 (route nationale).

VIII. Place du général de division. Devant le gros de l'avant-garde.

IX. Trains régimentaires (de la 40e division) rendus à *Merlaut* à 8 h. du matin sous le commandement du capitaine vaguemestre de la division.

Heures de passage au point initial : 80e brigade 6 h. 30.
Artillerie divisionnaire 6 h. 37.
Avant-garde de la division 6 h. 40.
79e brigade 6 h. 41.

Nous voyons bien que les deux divisions opèrent parallèlement ; mais où est l'autre ? Est-ce à droite ? Est-ce à gauche ? Et comment la liaison est-elle assurée entre elles ? D'autre part, il semble que le but à atteindre soit exclusivement de « se porter à la rencontre de l'ennemi » ; or, on ne sait pas où il est, et il n'est pas certain qu'on le joindra en suivant l'itinéraire prescrit. (C'était si peu certain qu'on ne l'a pas rencontré.) Il y

avait deux conceptions possibles. Ou bien on marchait dans une direction déterminée, avec l'intention d'attaquer l'ennemi si on le rencontrait. Ou bien on cherchait l'ennemi, et l'itinéraire, subordonné à cette recherche, ne pouvait être arrêté à l'avance. Ou plutôt, dans ce cas, il n'aurait pas dû y avoir d'itinéraire, en ce sens qu'il ne fallait pas marcher à l'ennemi, mais se porter simplement sur une position d'où on pût lui faire face dès qu'on aurait connu ses dispositions. Il s'agissait en définitive, de défendre la coupure de la Marne et il n'y avait pas lieu de prendre une attitude offensive.

On ne saurait trop, à ce propos, rappeler qu'il importe de ne pas mettre dans un ordre de marche un plan d'engagement. Pour porter une armée d'un point à un autre, on établit un ordre de marche. Si on rencontre l'ennemi ou si, renseigné sur sa position, on se décide à l'attaquer, on établit un ordre d'engagement. Au cas contraire, on établit un ordre de stationnement. Ce sont là trois choses bien distinctes et qu'il ne faut pas confondre.

Transmission des ordres.

Je n'ai pas eu occasion de suivre de près le mécanisme de transmission des ordres. J'ai vu qu'on faisait appel à des cyclistes et à des motocyclistes qui m'ont paru avoir plus de bonne volonté que de savoir. Ce sont des agents de liaison improvisés, pour la plupart, et dont la préparation laisse à désirer. Il ne m'a pas paru qu'on envoyât même les ordres importants en plusieurs expéditions. Bref, il était évident qu'on savait n'avoir rien à craindre pour la sécurité des dépêches. Aucune estafette ne risquait d'être arrêtée ou tuée.

J'aurais voulu voir fonctionner le service télégraphique ou téléphonique dans les états-majors. Mais vraiment, dans les trois jours qu'ont duré les manœuvres d'armées, on comprendra sans peine que nombre de questions intéressantes aient échappé à mon attention.

J'ai pu constater que les ordres donnés verbalement ne sont pas répétés et qu'ils sont donnés d'une façon défectueuse. J'ai noté, en particulier, que, le 1er septembre, plusieurs cavaliers ont été envoyés à la recherche du général Ménétrez, avec cette simple indication : « Il se trouve probablement au signal des Hautes-Charmes. » Or, ce signal est détruit. Des gens du pays,

auxquels j'ai demandé où il était, n'ont pas su me répondre. Et, s'il figure à la vérité sur les cartes, il faut dire que les cavaliers en question n'avaient point de carte.

J'ajoute que l'officier breveté auquel je fais allusion, chargé de l'exploration, s'est tiré d'affaire, sans mettre pied à terre, en disant à un touriste qui se trouvait là : « Monsieur, vous qui avez une jumelle, voyez-vous quelque chose ? En particulier, n'apercevez-vous pas une colonne ennemie sur cette route-ci ? » Pendant cette conversation, la colonne ennemie approchait, et l'officier dont je parle se trouva entouré, avant de pouvoir s'y reconnaître, par une patrouille du 16e chasseurs.

Avec ces cavaliers arrivait un sous-lieutenant du 12e d'artillerie et quelques éclaireurs. Il réunit ceux-ci et leur fit une description du paysage. Son explication a manqué de netteté. Il n'a pas observé ce principe que, pour désigner un objectif, il faut prendre pour point de départ un repère qui ne puisse prêter à confusion, c'est-à-dire qu'il faut choisir un objet qui soit le seul de son espèce dans le champ du regard.

A ne juger que par ce que j'ai entendu sur l'éperon de Sacey, entre 8 h. 20 et 8 h. 40, le 1er septembre, (et des observations subséquentes ont confirmé cette première impression), ni dans les états-majors, ni dans les corps de troupe, on n'est habitué à formuler des ordres avec toute la précision désirable. On emploie des expressions vagues, des termes impropres, etc. Toute cette partie de l'éducation des officiers est défectueuse.

Je dois signaler, par contre, que, le 4, au croisement des chemins Lisse = Saint-Jean-sur-Moivre et Coulmier = Bronne, j'ai entendu faire aux généraux Besson et Soyer par un officier de cavalerie dont je regrette de n'avoir enregistré ni le grade, ni l'arme, ni le régiment, un rapport verbal d'une clarté parfaite et, en ce que j'ai pu contrôler, d'une exactitude irréprochable.

Exécution des ordres.

Lorsqu'un général reçoit un thème, un ordre ou un renseignement, il est instinctivement porté à éliminer tout ce qui est relatif aux éléments non représentés réellement. Il ne tient aucun compte de ce qui est fictif. Et ce n'est pas étonnant, puisque nous avons vu que, dans la rédaction des thèmes, on ne songe guère à ce fictif que pour la forme. On donne l'ordre au général Dalstein de contenir pendant 48 heures l'armée du Nord parce

que, dans cette armée, il n'y a qu'un corps existant, celui du général Debatisse. Les autres étant comme s'ils n'étaient pas, on admet implicitement que le corps Dalstein n'aura affaire qu'au corps Debatisse, et, comme ils sont à égalité, comme celui-ci a le désavantage de la position, comme il a cet autre désavantage (qu'on en convienne ou non) d'être l'assaillant, on ne fait aucune difficulté pour supposer que la défense établie sur des pitons élevés, avec de beaux glacis en avant, saura le tenir en échec.

Le 8, le général Dessirier (armée B) faisait face vers le Nord, lorsqu'il apprit par une reconnaissance de cavalerie que le général Hagron avait une division tout entière à l'Est. Il prescrivit alors un changement de front, opération qui s'exécuta, soit dit en passant, avec une rapidité et une aisance tout à fait remarquables.

Mais quel en fut le résultat, sinon que la gauche de l'armée B se trouva en l'air, n'ayant aucun élément de l'armée A devant elle ? Et, au premier abord, il semble que c'est fort bien. Mais, si nous pensons ainsi, c'est que nous oublions le groupe d'armées fictif dont l'armée A couvre la gauche. Si ce groupe d'armées a continué son mouvement sur Paris, il n'a qu'à se rabattre sur le Sud pour tourner la gauche de l'armée B. C'est, du moins, l'impression que laissa le mouvement à un certain nombre de personnes.

Celles-ci, d'ailleurs, ne furent point sans reprocher au général Hagron d'avoir mis vers l'Est le centre de gravité de ses forces. Puisqu'il couvrait la marche d'un groupe d'armée allant vers l'Ouest, il risquait de la laisser à découvert, en ne se portant pas dans la même direction. Je ne fais que reproduire ici, je le répète, des critiques que j'ai entendu formuler. Elles m'ont paru justes en soi ; mais, pour être édifié sur leur valeur exacte, il faudrait avoir des données qui me font défaut, bien que j'aie essayé de me les procurer.

D'une façon générale, le mélange de fictif et de réel rend très difficile la conception d'une opération. J'ai le souvenir d'une rencontre de deux brigades qui étaient censées être les avant-gardes de deux corps d'armée fictifs. Chacune d'elles tourna l'autre par sa gauche et prit à dos sa position. Mais, ce faisant, chacune d'elles vint bénévolement se mettre entre deux feux : entre le feu réel de l'avant-garde adverse et le feu fictif du gros. De quels sarcasmes le regretté général Lallement cribla les deux

brigadiers, ceux-là peuvent s'en faire une idée qui ont connu l'éminent commandant du IVe corps, aussi clairvoyant sur le terrain que lumineux à la critique. Bon sens, esprit, entrain, facilité d'élocution, bienveillance et sévérité, il avait toutes les qualités nécessaires pour exercer brillamment et utilement le rôle de professeur qui échoit à tout directeur de manœuvres.

Donc, les plans initiaux et certaines parties du développement de l'action ont été faussés chaque fois qu'on a fait intervenir l'hypothèse de troupes imaginaires agissant concurremment avec des troupes réelles. Il est difficile qu'il en soit autrement.

D'autre part, en cours d'exécution, il a été la plupart du temps impossible d'exercer une action directrice. A la guerre, ce sont les projectiles qui s'y opposent. Aux manœuvres, la rapidité extrême avec laquelle se précipitent les événements entrave l'exercice du commandement : il faut laisser aller les choses, une fois qu'on les a mises en train.

Je ne puis donc parler de la façon dont les ordres étaient exécutés sur le champ de bataille.

Mais je ne saurais assez dire combien il est regrettable que les dispositions préliminaires ne soient contrariées par aucun imprévu. Tout le monde sait trop ce qui va se passer. Chaque parti connaît trop exactement les forces qui lui sont opposées. Même si on lui en enlève une partie, comme le faisait remarquer quelqu'un, il n'a pas grand'peine à deviner que c'est pour renforcer son adversaire. Il n'y a pas, aux manœuvres, assez d'incidents perturbateurs : renseignements intentionnellement ou involontairement erronés, porteurs d'ordres interceptés, lignes télégraphiques coupées, confusion dans les notifications. etc., etc.

Les grandes manœuvres devraient pourtant permettre d'étudier le fonctionnement des états-majors. Elles s'y prêteraient, si on voulait porter son attention de ce côté et si on créait ces incidents dont je viens de parler. Malheureusement, on s'en occupe peu, et, comme, d'autre part, les services de l'arrière n'existent vraiment pas, comme on ne prend même pas la peine de les simuler, le rôle des quartiers-généraux ne présente qu'un intérêt restreint.

On ne devra donc pas être surpris du peu d'observations que j'ai recueilli sur leur compte.

Je pourrais, à la vérité, grossir le nombre de celles-ci en disant que le général Hagron se fait toujours précéder par un officier

orienteur; que, dans les états-majors, il ne m'a pas semblé que les attributions de chacun fussent nettement fixées et délimitées soit pour la surveillance de certaines zones, soit pour l'exécution des travaux de chancellerie, soit pour le roulement des porteurs de dépêches; etc. Les généraux qui sortent de l'artillerie (le général Debatisse, en particulier), m'ont eu l'air de faire un emploi judicieux des officiers de liaison. Mais j'ai vu des corps où ce service n'était pas assuré.

Emilien BALÉDYER,
capitaine d'infanterie.

(A suivre).

LE PROBLÈME DE SEDAN

(SUITE)

Planche XXXI

L'ordre de retraite du général Ducrot répondait, avons-nous dit, à la situation telle que, cet officier, mal informé, se la représentait. Mais était-il exécutable ? Le général de Wimpffen a estimé que non. Laissons-lui la parole :

Voici tout d'abord comme il s'est exprimé dans son rapport officiel au Ministre de la guerre, daté de Belgique, Fays-les-Veneurs, le 5 septembre 1870 :

> Le mouvement projeté me semblait fort dangereux par divers motifs :
>
> 1. La route était difficile à suivre pour plusieurs corps d'armée ; encombrement des
>
> 2. Il fallait parcourir au moins 6 kilomètres, espace fort long pour troupes déjà fatiguées par cinq heures de lutte ;
>
> 3. Enfin l'on devait s'attendre à ce que l'ennemi, qui était en face et prévoyait le mouvement, se jetât sur elles avec d'autant plus d'ardeur qu'il savait les refouler en arrière sur des troupes nombreuses ayant pris position pour barrer le passage.
>
> J'ordonnais, en conséquence, au général Ducrot de reprendre ses premières positions [1].

Plus tard, dans son volume de *Sedan*, il a développé ce point de vue en ces termes :

> Enfin, je vis poindre l'aurore de la triste journée du 1er septembre. A quatre heures et demie du matin, le bruit d'une vive fusillade dans la direction de Bazeilles se fit entendre. Ma première préoccupation fut de savoir si une attaque ne se prononçait pas vers le bois de la Garenne ou du côté du 7e corps ; mon entourage me répondit négativement.
>
> Messieurs, dis-je à mes officiers, l'attaque sur Bazeilles contre le corps d'armée Lebrun place l'armée entre nous et une rivière. Cette attaque est tellement contraire à toutes règles de la guerre que cela ne doit être qu'une diversion. A six heures, le général Margueritte, commandant la division de cavalerie de réserve, qui, dès le point du jour, avait fait une reconnaissance au nord-est d'Illy, vint me dire qu'il n'avait trouvé nulle part trace de l'ennemi. Je lui répondis qu'à mon point de vue le mouvement des Allemands, sur le 12e corps, n'était point l'opération principale, mais que des masses considérables devaient être en marche pour nous couper la route de Mézières et attaquer notre aile gauche (7e corps).
>
> Je l'engageai, en conséquence, à faire une reconnaissance sur St-Menges.

1 *Sedan*, p. 195.

Un peu plus tard, il m'a appris qu'en effet il avait vu l'ennemi en grandes forces de ce côté.

Je ne m'étais donc malheureusement pas trompé; et, si l'on veut lire attentivement le rapport prussien sur les journées du 31 août et du 1er septembre, rapport qu'on trouvera au livre suivant; si l'on veut jeter un coup d'œil sur le plan du champ de bataille joint ici, on reconnaîtra que la retraite sur Mézières nous était fermée le 1er septembre au matin par plus de quatre-vingt mille hommes; que les corps bavarois nous barraient le chemin de Carignan, et que la garde prussienne manœuvrait pour nous fermer la seule voie encore ouverte à ce moment, celle de la Belgique [1].

L'auteur continue par une description du champ de bataille et l'énumération des trois routes qui auraient pu servir de ligne de retraite : l'une au nord, de Sedan à Bouillon (Belgique); la seconde à l'est, de Sedan à Carignan; la troisième enfin, à l'ouest, sur Mézières, « complètement interceptée dans la nuit du 31 août au 1er septembre par les 5e et 11e corps et par la 4e division de cavalerie, ainsi que par les Wurtembergeois ». Le général de Wimpffen ajoute :

La retraite sur Mézières était praticable avant le passage de la Meuse à Dom-le-Mesnil et à Donchery par les quatre-vingt mille hommes qui avaient franchi cette rivière; elle était absolument impossible à exécuter après le mouvement des corps ennemis sur la rive droite. Si l'on eut persisté à abandonner les positions qu'occupait notre armée pour suivre les routes partant d'Illy, notre armée se fut brusquement arrêtée, ayant en tête les Wurtembergeois, les 5e et 11e corps allemands, la 4e division de cavalerie; sur son flanc droit, le 12e corps ainsi que la garde royale; en queue, les corps bavarois, d'autant plus ardents à la poursuite qu'ils auraient été en droit de se considérer comme victorieux. Les troupes françaises ne pouvaient qu'opérer lentement dans un terrain difficile ou tomber presque de suite dans le plus complet désordre; elles auraient été refoulées partie dans la place, partie sur la Meuse et faites prisonnières au début de la journée [2].

Nous reproduisons ci-joint le croquis du champ de bataille dont le général de Wimpffen illustre son récit. D'après ce croquis, le 11e corps prussien aurait occupé le 1er septembre, dès 5 heures du matin, les hauteurs de St-Menges à Fleigneux, tandis qu'à la même heure, le 5e corps et la 4e division de cavalerie se seraient trouvés entre le défilé et Vrigne-aux-Bois. On s'explique difficilement ce croquis accompagnant un récit composé plusieurs mois après l'événement, soit à une époque où la bataille était connue dans ses grandes lignes. Son inexactitude avait d'autant plus lieu de retenir l'attention de l'auteur que ce

1) *Sedan*, p. 153 et 154.

2) *Sedan*, p. 159, 160.

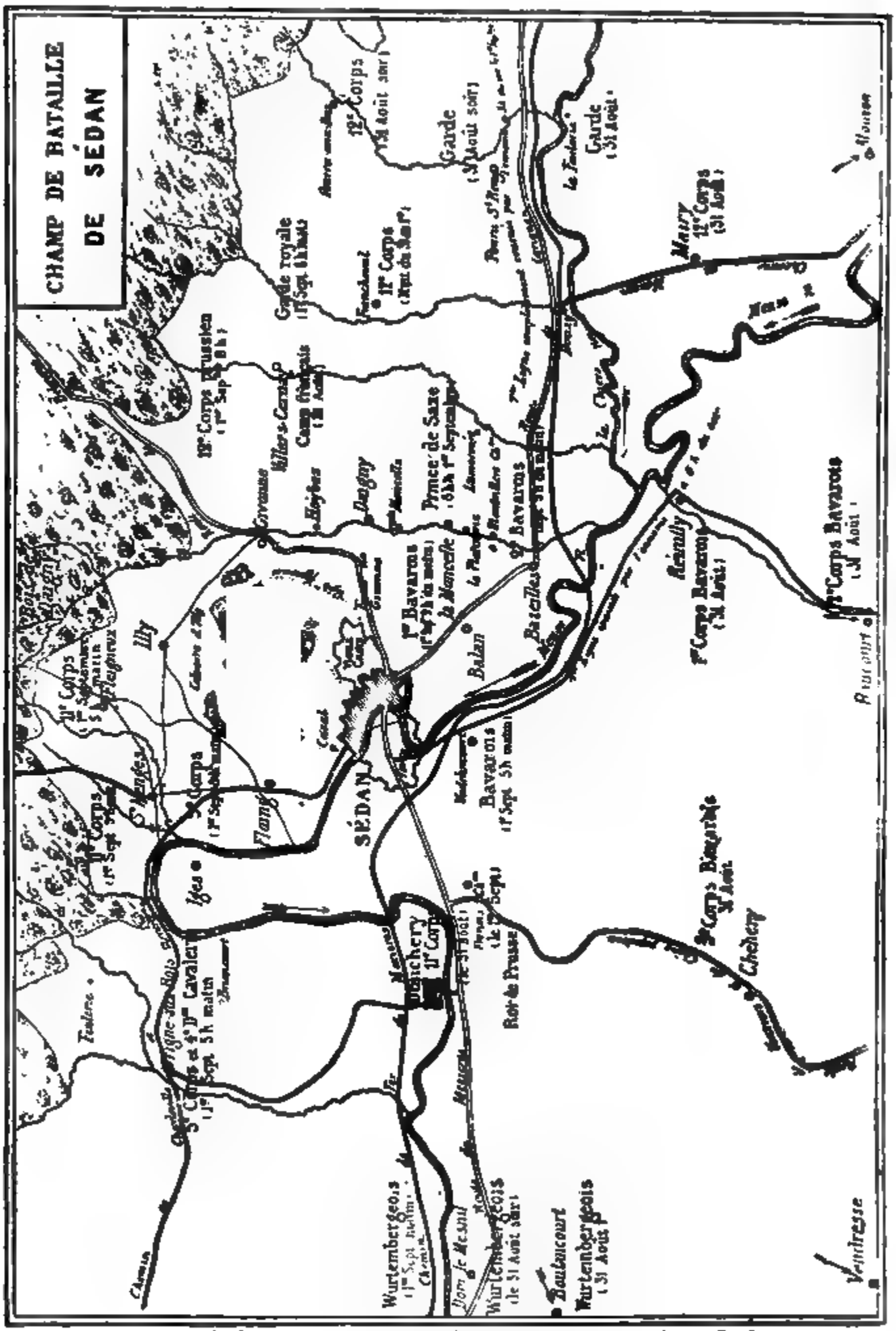

Carte du général de Wimpffen dans son volume de „ Sedan. "
(Réduction de moitié.)

dernier, dans son écrit, invoquait soit le rapport de reconnaissance du général Margueritte soit le rapport officiel allemand sur la bataille. Or, d'après le premier, la cavalerie n'avait rien vu à l'ouest d'Illy, à l'heure où de Wimpffen y mettait un corps d'armée. D'après le second, le 11e corps prussien était à *six heures* du matin à Vrigne-aux-Bois [1] et ce n'est qu'à *huit heures trois quarts* que l'avant-garde de ce corps se heurtait à l'ennemi « sur la rive gauche du ruisseau qui passe près de St-Menges [2] ».

Ces contradictions ne sont pas les seules que l'on relève dans la publication du général de Wimpffen. Il dit, par exemple, que le 31, à 5 heures du soir, il envoya un maire des environs prévenir Mac-Mahon que plus de quatre-vingt mille Allemands passaient la Meuse entre Donchery et Dom-le-Mesnil; il répète dans un des passages reproduits ci-dessus que le 1er septembre au matin la route de Mézières était barrée par 80 000 hommes; plus loin, il écrira : « L'empereur... n'ignorait pas, à ce moment (1er septembre, 10 h. m.), que la route de Mézières était interceptée par des masses ennemies.

» Je le savais, moi, depuis la veille au soir, et j'avais vainement cherché à le faire comprendre; je voyais que notre situation était à peu près désespérée. »

Cependant, malgré cette conviction qu'une armée entière avance contre le 7e corps, il écrit au général Douay vers 10 h. 30 : « Je crois à une démonstration sur votre corps d'armée, mais surtout pour vous empêcher de porter secours aux 12e et 1er corps » et il lui demande de se dessaisir d'une partie de ses troupes. Une démonstration de 80 000 hommes contre 25 000 !

Si donc, il n'y avait d'autre témoignage que celui du général de Wimpffen pour contester la possibilité de la retraite sur Mézières, la question resterait insoluble. On ne saurait tirer grand'chose des affirmations de cet officier. Il faut s'adresser ailleurs.

* * *

Un premier point demande à être élucidé : Comment le général Ducrot se représentait-il l'exécution de son mouvement ?

On ne connaît qu'imparfaitement les ordres qu'il a donnés. Sauf erreur, un seul récit les énumère. Ce récit est dû au mé-

1 *Sedan*, p. 183.

2 *Sedan*, p. 185.

decin du 1er corps, le docteur Sarazin, auquel le lieutenant-colonel Le Gros se réfère dans son article du *Correspondant* du 25 avril 1900, signé *** [1]. Ce dernier auteur résume les ordres comme suit :

1° Prévenir tous les commandants de corps d'armée que l'armée entière va se concentrer sur le plateau d'Illy, St-Menges, Fleigneux ;

2° Prescrire au général Forgeot, commandant l'artillerie, et aux services administratifs de faire immédiatement filer tous les impedimenta sur la route de Mézières ;

3° La retraite se fera en échelons par la droite, le 12e corps commençant le mouvement ; elle sera protégée par le canon de la place de Sedan ;

4° La division Wolff, à l'extrême-gauche, restera la dernière et se retirera ensuite par le bois de la Garenne, en défendant le terrain pied à pied ;

5° Le 5e corps fera son mouvement en contournant les glacis de la place ;

6° Le 7e corps gagnera l'éperon au nord de St-Menges et le Champ de la Grange, d'où il commandera la route de Mézières et le débouché du bois de la Falizette.

Le général Ducrot pense que ces mouvements auraient pu être achevés vers onze heures ; qu'à ce moment-là, la concentration aurait réuni la majeure partie de l'armée sur les hauteurs indiquées.

Quelle était à 11 heures la situation de la gauche allemande ? Demandons la réponse à l'ouvrage de l'état-major prussien.

Les troupes allemandes avaient franchi la Meuse au petit jour. Elles s'étaient avancées sur cinq colonnes. A droite, le XIe corps (lieutenant-général de Gersdorff), ayant formé trois colonnes [2], suivait les routes de Donchéry à Montimont, Brian-

[1] *Un douloureux anniversaire. — La journée de Sedan.* — Le général Ducrot. — Le général de Wimpffen, Napoléon III, d'après des documents nouveaux. *Le Correspondant.* 25 août 1900.

2 Ordre de marche résumé ; XIe corps d'armée, divisions 21 et 22 :
Colonne de droite : (41e brig.) 1 esc., 14e hussards : rég. d'inf. 87, 1 batt.
Colonne de centre : (42e et 44e brig.) 1 esc. 14e hussards ; rég. d'inf. 88 et 82, encadrant trois batteries ; 1 esc. du 14e hussards ; artillerie de corps, 6 batt. ; 2 comp. du 11e bat. de chasseurs ; une batt. ; 2 esc. du 12e hussards ; 2 batt. ; rég. d'inf. 83 (44e brig.).

court et Vrigne-aux-Bois, points que les avant-gardes atteignirent vers 7 h. 30. A la même heure, la tête du Ve corps (généneral de Kirchbach) arrivait à Vivier-au-Court, venant également de Donchéry. De la division wurtembergeoise qui avait passé la Meuse à Dom-le-Mesnil, la 1re brigade, à Vivier-au-Court, était établie face à Mézières, où se rassemblait le 13e corps d'armée du général Vinoy. L'autre brigade était plus au sud.

Vers 7 h. 30, l'ordre arrive du prince royal de contourner la boucle de la Meuse. Les têtes de colonnes tournent en conséquence à droite. Les premières troupes qui débouchent à l'est du défilé de St-Albert sont les deux escadrons du 14e hussards qui marchaient en tête des colonnes de droite et du centre du 11e corps d'armée. Ils chassent sur St-Menges les patrouilles du général de Wimpffen dont nous avons parlé; mais aussitôt après, la présence à côté du village de plusieurs escadrons de cuirassiers les engage à se replier sur St-Albert.

Derrière eux, avance le 87e régiment d'infanterie, tête de la colonne de droite. Il occupe St-Menges sans coup férir et va prendre position à l'est, front vers Illy. Une de ses compagnies se porte sur le mamelon, cote 812, à l'est de la route de Floing ; deux compagnies pénètrent dans le village; en même temps, trois batteries entrent au feu au sud de St-Menges, savoir celle de la colonne de droite et deux batteries de la 22e division (44e brigade) accompagnées de deux escadrons du 13e hussards.

Il était 9 heures. Nous voyons donc en ligne, à ce moment-là : un régiment d'infanterie, quatre escadrons, trois batteries. En outre, la tête de la 42e brigade d'infanterie (rég. 88 colonne du centre) se présentait à l'entrée de St-Menges.

Le général de Gersdorff est arrivé en même temps que les

Colonne de gauche : (43e brig.) 2 esc. du 13e hussards ; rég. d'inf. 32 et 35 moins 1 bat. ; 2 batt.

Ve corps d'armée. Divisions 10 et 9.

Avant-garde : (20e brig.) 14e dragons ; rég. d inf. 37 encadrant une batterie ; rég. d'infanterie 50.

Gros : (19e brig.) rég. de grenad. 6 encadrant 2 batt. divis. et les 6 batt. de l'artillerie de corps ; rég. d'inf. 46.

9e div. : 4e drag. ; 5e bat. de chasseurs ; 4 batt. ; 17e et 18e brig.

Un détachement (lieut.-col. Œtinger) du XIe corps fut coupé de son corps au passage de la Meuse.

Ordre de marche de ce détachement : 1 esc. du 14e hussards ; 2 comp. du 11e chasseurs ; 1 batt. ; rég. d'inf. 80.

batteries. Il s'installe sur la hauteur au nord de Floing, et envoie l'ordre d'activer l'entrée en ligne de toute l'artillerie. A 10 heures, cet ordre est partiellement exécuté : sept nouvelles batteries ont pris position.

Comme infanterie, le XIe corps a déployé successivement, et posté à proximité de l'avant-ligne : les trois bataillons du 83e régiment à la cote 812 et en réserve au sud de St-Menges ; un bataillon du 88e sur la route de Fleigneux, l'autre à la cote 812 (le troisième est resté à Bosséval) ; le 82e régiment ; enfin, le 80e et deux compagnies du 11e chasseurs (détachement d'Etinger) dont la majeure partie est dirigée sur Fleigneux.

Lorsqu'à 7 h. 30 les têtes de colonnes prussiennes avaient effectué leur mouvement de conversion vers l'est, la colonne de gauche du XIe corps s'était égarée dans les bois et avait finalement débouché sur la Meuse à la hauteur de Montimont. Elle fut devancée pendant ce temps par le Ve corps qui s'engagea dans le défilé derrière la colonne du centre.

Vers 9 h. 30, le général de Kirchbach arrive au Champ-de-la-Grange avec l'avant-garde de son corps d'armée. La batterie de cette avant-garde va immédiatement prolonger la ligne des pièces du XIe corps, tandis que la 20e brigade d'infanterie, arrêtée au Champ-de-la-Grange, est devancée par la 19e qui se déploie au nord de St-Menges.

Aux quatre escadrons des 13e et 14e hussards arrivés avant 9 heures se sont joints les deux derniers escadrons du 14e hussards et le 4e dragons.

En résumé, vers 10 heures du matin, les Prussiens disposent, à l'est du défilé, de la 21e division, d'un régiment de la 22e, et d'une brigade de la 10e, s'étendant de Floing aux abords de Fleigneux, cette première ligne appuyée à proximité par la seconde brigade de la 10e division et par dix escadrons de cavalerie. Ils ont au feu onze batteries entre Floing et St-Menges.

Une heure plus tard, les onze batteries auront été rejointes par les quatre dernières du XIe corps et neuf du Ve qui couronneront les crêtes entre Fleigneux et Illy jusqu'à la forêt des Ardennes. La 9e division se rassemblera au débouché du défilé, mais la 22e, régiment 83 excepté, n'y aura pas encore pénétré. Quant aux Wurtembergeois, ils seront en route de Vivier-au-Court à Donchéry où ils formeront la réserve de l'armée avec les 4e et 2e divisions de cavalerie.

Ainsi, en admettant réalisées les prévisions du général Ducrot et concentrée la majeure partie de l'armée française à 11 heures sur le plateau d'Illy, elle aura devant elle, occupant des positions très fortes et en partie dominantes, environ 30 000 fantassins et cavaliers et 140 bouches à feu, appuyés à quatre ou cinq kilomètres plus en arrière par 15 000 hommes d'infanterie et de cavalerie et quatre batteries de campagne [1]. Enfin, en réserve, les 15 000 Wurtembergeois avec 58 canons et les 7000 sabres des 2e et 4e divisions de cavalerie.

A la même heure, la situation sur le front est était la suivante :

Bazeilles était aux mains des Bavarois, dont la 5e brigade se dirigeait sur Balan. Elle s'emparera de cette localité vers midi. A droite, le XIIe corps, gagne les hauteurs de la rive occidentale de la Givonne, la cote 635 étant le point de jonction de l'aile droite de la 23e division et de l'aile gauche de la 24e. Cette dernière a occupé Daigny après avoir, à 10 heures, rejeté de l'autre côté du ruisseau la division Lartigue du 1er corps français, que le général Ducrot avait passée sur la rive gauche pour couvrir le pont de Daigny.

Immédiatement en arrière de cette première ligne, la 8e division du IVe corps quittait la station de Bazeilles ; son avant-garde était engagée déjà avec les Saxons à la cote 635. La 7e division était en réserve à Lamécourt.

Enfin, les troupes avancées de la Garde sont entrées à Givonne et sur le point d'entrer à Haybes. Les gros des deux divisions sont rassemblés à l'ouest de Villers-Cernay. L'artillerie tonne sur toute la ligne des hauteurs.

Le prince royal de Saxe est occupé à prendre ses dispositions pour faire appuyer ses troupes à droite en vue de la jonction, vers Fleigneux, avec l'aile gauche de la IIIe armée.

* * *

[1] Situation d'effectif au 22 août 1870. Ouvrage du grand état-major prussien, *Supplément XXXI :*

Ve corps. . .	18,574	fantassins	2110	cavaliers	84	canons
XIe corps . .	20,638	»	1239	»	83	»
Wurtembergeois	13,322	»	1527	»	58	»
2e div. caval. .	8	»	3624	»	12	»
4e div. caval. .	—	»	3435	»	12	»
Total . .	52,542	fantassins	11,935	cavaliers	249	canons

En résumé, il ressort de ce récit qu'à 11 heures du matin, au moment où, selon le général Ducrot, l'armée française eût été en mesure d'entreprendre son mouvement offensif vers l'ouest, sa situation était la suivante : Devant elle, lui barrant la route de Mézières, 45,000 combattants et 164 bouches à feu en formations de combat ou prêts à les prendre. Derrière elle, à moins de 6 kilomètres, occupant déjà en partie des positions dominantes, et talonnant ses arrière-gardes, de 50,000 à 60,000 hommes des corps bavarois, du XIIe saxon et du IVe prussien. Enfin, sur son flanc, les 30,000 Prussiens de la Garde, se dirigeant sur Fleigneux.

Il est difficile d'imaginer situation plus critique. Encore faut-il noter que la prise des hauteurs de la Moncelle et de Daigny qui commandent le Fond de Givonne a eu lieu malgré la belle résistance de toutes les troupes du XIIe corps d'armée, maintenues ou rappelées sur leurs positions par l'intervention du général de Wimpffen. De même, le Ier corps d'armée est demeuré sur les hauteurs qu'il occupait à la gauche du XIIe, renforcé d'une brigade du Ve, la brigade Saurin. C'est donc un maximum de troupes disponibles qui fut opposé sur ces points aux Allemands. Néanmoins, ceux-ci, à 11 heures du matin, commençaient à couronner les collines de la rive droite de la Givonne. Qu'en eût-il été si, conformément aux intentions de Ducrot, le mouvement de retraite se fût généralisé, et que les soldats français, au lieu de lutter toutes forces réunies et animés du désir de conserver leurs positions eussent dû combattre en nombre décroissant, avec le sentiment d'une résistance condamnée par avance à céder ? Démoralisés comme l'étaient déjà un grand nombre d'entre eux, auraient-ils tenus jusqu'à près de 11 heures du matin à Bazeilles ? N'est-il pas plus probable que les Allemands de l'est auraient avancé plus rapidement, resserrant dès le milieu de la matinée le cercle dans lequel ils se proposaient d'étouffer leur adversaire ?

Un fait caractéristique est rapporté par des témoins oculaires. Dès les premiers engagements, un nombre considérable de fuyards abandonnèrent le champ de bataille pour se réfugier à Sedan. Le général Pajol, aide de camp de l'empereur, raconte que lorsque celui-ci retourna à la préfecture, revenant du champ de bataille, vers onze heures et demie, « il y avait plus de trente mille hommes entassés dans les rues, pêle-mêle, sans

ordre ». On a contesté cette opinion. Il se peut, en effet, que l'évaluation soit exagérée. D'autre part, l'avocat sédanais Franquet déjà cité, écrit :

> En traversant la ville, il (Napoléon) voit une multitude de soldats qui s'éloignent du champ de bataille et restent sourds à son appel.
>
> En plus grand nombre, ils se cachent dans les maisons et les ateliers, se pressent sous les remparts, n'ayant pu retrouver ni la force ni les encouragements capables de les ramener au combat.
>
> Chez la plupart de leurs officiers, c'est comme chez eux la défaillance, de la fatigue, de la faim et du découragement.

Et l'auteur ajoute en note : « Il y en avait plus de 20,000, je dis plus de vingt mille [1] »

Peu importe le chiffre exact. Ni l'aide de camp de l'empereur, ni l'avocat Franquet n'ont procédé à un appel. Leurs assertions établissent seulement que les fuyards étaient en très grand nombre, ce que confirment plusieurs écrits. Cette circonstance contribue à expliquer l'échec des XIIe et Ier corps dès 11 heures du matin sur la ligne de la Givonne. De là, on peut conclure que si, malgré l'appel sur cette ligne du maximum des effectifs qui aient pu y être postés, les Français, affaiblis par le grand nombre de leurs démoralisés, durent reculer dès avant onze heures devant la moitié des forces allemandes de l'aile droite, la situation eût été pire, selon toutes probabilités, dans le cas de la retraite ordonnée par le général Ducrot.

Mais, si cette retraite était difficile à l'est, l'offensive était-elle plus aisée à l'ouest ? L'armée française aurait-elle regagné sur ce dernier front le terrain que la poursuite allemande lui aurait fait perdre sur l'autre ?

Le premier acte de cette offensive devait consister à s'emparer des crêtes Feigneux-Floing dites hauteurs de St-Menges, à peu près parallèles à celles du Calvaire d'Illy-Floing occupées par le 7e corps du général Douay. D'une ligne à l'autre, la distance moyenne est d'environ 1500 mètres. Les Français auraient dû descendre du plateau assez escarpé — d'une cinquantaine de mètres d'élévation — qu'ils occupaient pour remonter la pente opposée, glacis prolongé et découvert au sommet duquel les Prussiens s'étaient établis. Cette marche eût été rendue plus malaiséee par le flanquement que constitue la hauteur prononcée de la cote 812, dite « Le Hattoy », cette hauteur où,

[1] *Sedan en 1870*, par un Sedanais, p. 69.

selon le récit prussien, se portèrent immédiatement — d'ailleurs logiquement — les premières unités sorties du défilé de Saint-Albert.

Le général Douay a-t-il envisagé cette éventualité? Il ne le semble pas. Sa première intention, en arrivant à Sedan, le 31 août, avait été de s'établir sur la ligne des hauteurs de St-Menges. Il s'était décidé pour celles de Floing, d'un front moins étendu, en considération de la faiblesse de ses effectifs. Cette circonstance permet de conclure qu'il entendait mener un combat purement défensif, intention qui ressort d'ailleurs avec netteté de son rapport sur la bataille.

La position occupée par le 7e corps était un plateau peu profond, de 3 ou 4 kilomètres d'étendue. Les abords en sont découverts et favorables à la défense. Toutefois, cette position avait sur son front deux points faibles: l'un en avant de la gauche, où s'élève un gros mamelon dominant, couronné de bois [1], à 1500 ou 1800 mètres, et que vu l'exiguité de mes forces, son éloignement m'empêchait d'occuper; l'autre sur ma droite, la dominant également et la débordant, bien plus dangereuse, est le plateau d'Illy...

... Cette position, outre les inconvénients signalés, en présentait d'autres non moins graves. Ses derrières étaient coupés par des ravins, des chemins creux descendant vers la place, des bois, des habitations, des clôtures dont la disposition était telle, qu'il était impossible d'y constituer et d'y prendre une seconde ligne de défense.

Mais ce qui me préoccupait le plus, c'était ma droite, clef de la position générale de l'armée, dont le seul point d'appui était formé par le plateau d'Illy et par les bois... Il était indispensable que ce plateau et ces bois fussent fortement occupés, car ce plateau et ces bois une fois au pouvoir de l'ennemi, non seulement j'étais dominé, débordé, coupé, sans résistance possible, mais les trois autres corps de l'armée étaient dans la même position que moi [2].

Si le général Douay avait songé à une offensive, il se serait gardé d'abandonner Le Hattoy, point d'appui indispensable pour une marche en avant. Cet abandon démontre à lui seul les intentions exclusivement défensives du commandant du 7e corps. Les termes qu'il emploie les accentuent encore. Ce qu'il voit dans la position choisie, ce sont les abords « favorables à la défense »; c'est l'inconvénient des derrières qui ne permettent pas de reculer davantage, de prendre « une seconde ligne de défense »; c'est l'absence d'un point d'appui sur la droite, l'occupation du plateau d'Illy par l'ennemi devant laisser le défenseur « sans résistance possible ».

[1] Le Hattoy, cote 812.

[2] Rapport du général Douay: *Sedan*, par le général de Wimpffen, p. 216 et 217.

Etant donné cet état d'esprit du général Douay, un ordre positif du commandant en chef pouvait seul le déterminer à prendre l'offensive. Le général Ducrot a-t-il formulé cet ordre? Le Dr Sarrasin l'affirme. En revanche, rien n'établit qu'il ait été transmis au destinataire. Le général Douay n'en fait nulle part aucune mention quelconque. Peut-être la transmission a-t-elle été subordonnée à l'arrivée en ligne, sur les collines de Fleigneux, de troupes des autres corps d'armée? Jusqu'ici, l'histoire documentaire est restée muette à ce sujet. Un seul fait est certain : Au moment où le général de Wympffen assuma le commandement en chef, le général Douay n'était pas sorti de sa position. Il expose dans son rapport qu'il fut informé du nouveau changement de commandement par le général de Wimpffen lui-même, cela après que le canon de l'ennemi tonnait déjà sur tout le front. Il devait donc être au moins 10 heures du matin. Or, à ce moment-là, les chances pour le corps Douay d'ouvrir la voie à l'armée étaient déjà singulièrement amoindries, puisque les Prussiens disposaient à l'est du défilé de deux divisions d'infanterie, dix escadrons et onze batteries auxquels des renforts arrivaient, pour ainsi dire, de minute en minute. Qui plus est, ces troupes disposaient de deux points d'appui solides : le village de Floing et la hauteur du Hattoy.

C'est dans ces conditions-là que les Français auraient dû emporter coup sur coup la ligne des hauteurs de St-Menges, et, derrière celles-ci, le plateau du Champ de la Grange qui se prête admirablement à une défense soutenue. Longeant immédiatement au nord la route de St-Albert, il s'élève par une pente douce jusqu'à la lisière est du bois de la Falizette. En chasser les Allemands était une opération indispensable, soit que l'on voulut reprendre possession de la route de St-Albert, seule voie utilisable pour toutes voitures, dans la direction de Mézières, soit que l'on voulut s'assurer les sentiers qui traversent le bois entre Champ de la Grange et Bosséval, au nord de Vrigne.

Or, la conquête du plateau aurait imposé aux Français, depuis les hauteurs de St-Menges, un nouveau parcours de deux kilomètres sur un terrain absolument découvert, où la nombreuse artillerie prussienne aurait pu faire sentir une fois de plus l'avantage de sa portée plus grande et de ses projectiles plus efficaces.

Combien de temps aurait-il fallu au général Douay et aux troupes qui seraient venues à la rescousse pour emporter les deux lignes de St-Menges et du Champ de la Grange ? Il est difficile de répondre. Mais si l'on songe que les Allemands combattirent devant Bazeilles et Daigny de 5 heures du matin à 11 heures, avant de s'emparer des coteaux de la rive droite de la Givonne, et de gagner ainsi moins de 3 km. de terrain, cela avec l'appui d'une artillerie supérieure et la confiance que donne en soi une longue suite ininterrompue de succès, on peut admettre que les Français, dans de moins favorables conditions morales, auraient eu besoin d'un temps au moins aussi long pour combattre pendant les 3 à 4 kilomètres qui les séparaient de la lisière des bois de la Falizette. Cela nous porte à plus de 3 heures du soir. A ce moment, la ligne de la Givonne était enfoncée déjà sur tout son front, et la garde prussienne abordait victorieusement le bois de la Garenne.

Ainsi, même en admettant que vers les 10 heures le général Douay passât à l'offensive, on ne saurait supposer un succès. Pour assurer celui-ci, il eu fallu s'y prendre plus tôt, et empêcher les XIe et V^e^ corps prussiens de pénétrer dans le défilé, ou, tout au moins, en réoccupant Le Hattoy, les empêcher d'en déboucher. Mais le général Ducrot n'y a pas songé ; et son manque d'empressement de pousser le 7e corps en avant trouve une explication, on l'a vu plus haut, dans les préoccupations dont il était surtout assailli. Ignorant l'importance du mouvement ennemi par Donchery, il se montra soucieux, moins de parer à une attaque de l'aile gauche allemande, qu'il ne considérait pas comme dangereuse, mais d'échapper à l'étreinte que préparait l'aile droite par Illy. Ce fut là, sans doute, le motif pour lequel il s'occupa, avant toute autre chose, avant même de s'assurer le passage de la Falizette, à concentrer son armée sur le plateau de Fleigneux.

(A suivre) F. Feyler, lieut.-col.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les manœuvres de cavalerie contre infanterie. — Le nouveau canon de montagne. — La ligue anti-militariste. — Nouveaux essais d'habillement et d'équipement. — Course de fond.

De toutes nos manœuvres de 1905, celles qui prêtent le mieux à des remarques neuves (pour la Suisse) et intéressantes, sont celles de cavalerie contre infanterie qui se sont déroulées les 25 et 26 septembre, sous la direction du colonel-divisionnaire Köchlin, dans le Jura bernois. Elles ont mis en présence, comme on sait, la IVe brigade d'infanterie, sous les ordres du colonel-brigadier L. Courvoisier, et une division de cavalerie, commandée par le colonel Waldmeyer.

Le tableau était nouveau pour nous, à deux points de vue : un modeste effectif de cavalerie nous fournit rarement l'occasion de former une unité de treize escadrons ; secondement, conséquence logique de cette rareté, les deux armes ne sont jamais mises en présence l'une de l'autre dans des conditions qui leur permettent d'éprouver réciproquement leurs moyens d'action et leurs méthodes de combat. Les circonstances permettaient cette année-ci de tenter cette double expérience ; le colonel Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie, a demandé qu'on en profitât ; il a rencontré de la part du service de l'infanterie un accueil empressé. Certainement, personne aujourd'hui ne regrette une aussi avantageuse initiative.

Deux observations essentielles, présentées à la critique, ont démontré combien il avait été utile de fournir aux deux armes l'occasion d'une plus intime connaissance. Relevant l'attitude hésitante, dans quelques cas, de certaines unités d'infanterie, le colonel P. Isler a insisté sur la sécurité avec laquelle une infanterie attentive et de sang-froid peut attendre les attaques de la cavalerie. Les sabres et les mousquetons d'une division de dragons sont inefficaces contre une brigade de fantassins qui savent ouvrir l'œil ; la supériorité des forces est acquise à cette dernière ; l'infanterie ne doit pas avoir peur de la cavalerie.

De son côté, le colonel Wildbolz, s'adressant aux cavaliers, leur a adressé un reproche analogue. Eux aussi ont paru manifester trop de crainte de l'adversaire. Une cavalerie mobile, qui sait s'attacher aux pas

d'une unité même importante d'infanterie, ne la quittant pas des yeux, trouve, dans un terrain aussi fertile en surprises que le nôtre, des occasions d'attaque avantageuses. Il suffit d'être rapide et hardi. Une cavalerie ainsi douée ne doit pas avoir peur de l'infanterie.

Le colonel-divisionnaire Köchlin a mis les deux armes d'accord. Le sentiment auquel elles ont obéi n'a pas été la peur, mais le respect qu'elles éprouvent l'une pour l'autre, et ce respect ne pourra que s'accentuer, lorsque, se connaissant mieux, elles déploieront l'une contre l'autre, avec plus d'assurance, les moyens dont elle disposent.

Il est probable que l'expérience de 1905 sera renouvelée, car elle s'est révélée des plus utiles dans ses résultats. Nous n'avions pas encore vu des adversaires de manœuvres, prendre uu aussi vif intérêt à leurs exercices, depuis les chefs jusqu'au simple soldat ; nous n'avions pas encore vu l'infanterie mettre à son service de sûreté une attention aussi minutieuse, et la cavalerie n'a pas toujours mis autant de conviction dans l'organisation de son service de patrouilles. Quant aux unités, de part et d'autre, elles ne peuvent que gagner en obligeant les chefs à plus de promptitude dans la décision et la troupe à plus de mobilité.

Le colonel Camille Favre qui a rendu compte au *Journal de Genève* des exercices des 25 et 26 septembre conclut par les considérations suivantes qu'il est intéressant de reproduire :

L'on ne saurait trop insister sur l'intérêt de ce premier essai. Si grand que parût l'utilité de cette tentative, dans la réalité, ses avantages ont paru plus grands encore après coup. Les effectifs étaient bien ce qu'ils devaient être. Il semble aussi que l'on ait bien fait, pour le moment, de ne pas y appeler de l'artillerie qui rendrait l'infanterie trop forte et diminuerait la mobilité du tout.

En ce qui concerne la cavalerie, malgré son peu d'expérience de ce genre d'opérations, elle a paru un tout bien mobile et résistant, doué de cet esprit d'initiative que lui ont insufflé ses deux derniers chefs, le colonel Wille et le colonel Wildbolz. On lui a reproché de n'avoir pas chargé. Mais à tout prendre, une seule occasion sérieuse de le faire s'est présentée dans des terrains généralement très difficiles.

Pour passer les obstacles, il semble que chaque peloton devrait être muni de quelques instruments très simples pour détruire les barrières et les murs. On a pu voir la division de cavalerie franchir tout entière la crête à la Chaux par une seule ouverture, tandis qu'une série d'obstacles continus lui barrait le chemin ailleurs.

En somme, on retient cette impression que sans pouvoir songer à former des divisions de cavalerie pour le temps de guerre, nos petites brigades (peut-être un peu augmentées), pourraient, grâce à leurs mitrailleuses et aux compagnies cyclistes, jouer un rôle très utile vis-à-vis des corps de cavalerie ennemie.

Quant à l'infanterie, dès longtemps on a signalé la nécessité de l'accoutumer à la cavalerie. L'infanterie n'a pas grand'chose à redouter de celle-ci,

lorsqu'elle opère avec sang-froid, ainsi que l'a dit le colonel Isler, et c'est ce sang-froid qu'il faut lui donner par l'habitude.

Non seulement elle s'habituera à être sur le qui-vive, mais encore elle perfectionnera grandement dans ces exercices son instruction de détail au point de vue du terrain. Grâce aux dernières évolutions de la tactique, on a quelque peu négligé pendant un temps l'art de profiter du terrain. Ce doit être cependant un art éminemment suisse, dans un pays où tout le monde a plus ou moins, de naissance, le sens topographique. Ce défaut serait grave dans un temps où l'infanterie doit avancer contre des feux terribles et où elle ne peut le faire qu'en usant constamment des moindres accidents pour se couvrir. On est en bonne voie de nous guérir de ce défaut ; mais nous ne sommes pas encore arrivés à la perfection à ce point de vue. L'on n'y arrivera que lorsque chaque chef de subivision aura perpétuellement l'œil fixé sur ce fait capital.

C'est dans ce sens qu'il faut apprendre à l'infanterie à respecter le feu durant les manœuvres. Il y aurait, en effet, un danger à ces exercices contre cavaliers si on insistait par trop sur la puissance des mitrailleuses, qui, après tout, sont des mitrailleuses amies, ou si on inspirait au fantassin des doutes sur son efficacité à repousser de petits détachements de cavalerie à pied un peu trop entreprenants.

* * *

Il semble bien que l'on soit au bout des essais entrepris avec le nouveau canon de montagne Krupp. La période d'exercices qui, sous la direction du colonel d'artillerie Kunz, s'est terminée au milieu de juillet, paraît avoir été concluante. La batterie d'expérience, forte de trois pièces, a, entre autres, franchi le Panix dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

Il s'agissait d'expérimenter non seulement le canon que nos lecteurs connaissent, mais le mode d'arrimage de l'équipement sur les bêtes de somme, mode déterminé par nos officiers d'artillerie. A cet égard aussi, les essais ont donné satisfaction. On a relevé le fait que malgré la longueur et la rudesse des étapes, les bêtes ont été démobilisées en parfait état, sans une écorchure sérieuse, sans même des symptômes d'inflammation. Cette circonstance en dit long. D'Elm à l'Alpe de Panix, l'étape est de 17 heures. Des défauts dans l'arrimage n'auraient pas manqué de se trahir.

* * *

La création de la ligue anti-militariste à Lucerne n'a pas fait grand bruit. C'est une fraction du parti socialiste internationaliste qui se propose de sortir carrément son drapeau de sa poche et de travailler à la suppression pure et simple de l'armée,

L'utopie d'aujourd'hui est souvent la vérité de demain, a-t-on dit. C'est possible, mais dans le cas particulier, demain paraît encore extrêmement éloigné. Pour quiconque ne se complait pas dans la théorie et dans le rêve, la réalité est trop brutale pour ne pas frapper les yeux. La Suisse moins que qui que ce soit ne pourrait, dans le moment actuel, s'accorder le luxe

de supprimer ses moyens de défense. Son peuple le sait bien, et le parti socialiste lui-même s'en rend compte. Ce n'est pas sans motif qu'il a ajourné, jusqu'après les élections législatives, la tenue du congrès où il discutera son attitude dans la question du service militaire. La ligue anti-militariste n'aura pas grand succès.

* * *

La question du remplacement des effets d'habillement et d'équipement de l'infanterie est toujours à l'étude. De nouveaux essais ont commencé dans les cours de répétition et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année, dans les écoles de tir pour sous-officiers, à Wallenstadt, et dans les cours de retardataires. Ce ne sont donc plus des recrues mais des soldats habitués à l'uniforme et à l'équipement actuels, et à même par conséquent de faire la comparaison, qui sont appelés à donner leur avis.

Le problème reste toujours le même: diminuer le charge de fantassin et le pourvoir d'un habillement plus normal, utilisable aussi bien en campagne qu'en temps de paix, ainsi que d'un équipement répondant mieux aux besoins.

Les uniformes essayés en 1905 diffèrent sensiblement de ceux de 1904 par la couleur, par la coupe, par la forme, et aussi par la qualité des draps.

Quant à la forme, le pantalon est le même que celui des essais de 1904; les canons sont pourvus à la partie inférieure d'une manchette, avec fente extérieure et de boutons, permettant de les serrer plus ou moins sur le cou-de-pied et autour de la cheville. Il y en a de gris-bleu, de gris-foncé et de gris-clair. Le pantalon gris-bleu est porté avec une tunique bleu-foncé ressemblant à la tunique actuelle, mais n'ayant qu'un rang de boutons, et pourvue de poches sur la poitrine.

Le pantalon gris-foncé se porte avec une blouse bleu-foncé et le gris-clair avec une blouse de même nuance.

Il y a donc trois sortes d'habits: une tunique transformée et deux blouses. Celles-ci sont pourvues d'une large martingale qui permet d'ajuster le vêtement à la taille de l'homme, de poches sur la poitrine et sur les basques, et d'une poche traversant la pan postérieur (poche de veste de chasse). Elles sont à un seul rang de boutons; les unes ont un col droit, dont les bouts sont largement arrondis; les autres ont un col rabattu.

Les blouses de nuance gris-clair sont pourvues de parements et d'un col bleu-foncé ou de pattes de col bleu foncé. Toutes ces blouses sont partiellement passepoilées de rouge.

Le drap employé à la confection des tuniques et blouses pèse 740 gr. par mètre courant, et celui des pantalons 800 grammes.

Les essais portent sur la façon du vêtement, sur la solidité des matériaux employés, et sur la visibilité.

Les essais de 1904 avaient démontré que la couleur n'influe pas notablement sur la visibilité, mais qu'il en est autrement de la nuance; les nuances claires se confondent plus rapidement, à une distance un peu grande avec leur entourage que les nuances foncées. Les premiers essais faits cette année confirment cette observation; à ce point de vue, ils paraissent déjà concluants.

Les coiffures sont de quatre modèles. On a complètement abandonné le petit casque colonial de 1904 à couvre-nuque mobile, celui-ci ne présentant pas une solidité suffisante. Pour que le soldat puisse tirer étant couché, il a donc fallu modifier la dimension du couvre-nuque, c'est-à-dire le faire plus court, et modifier aussi sa position par rapport à la tête de la coiffure en l'inclinant davantage pour le rapprocher de la nuque.

Les quatres modèles nouveaux sont:

1. Un képi en feutre se rapprochant de la forme d'ordonnance, mais moins haut et dont la visière et le couvre-nuque sont cousus extérieurement.

2. Un shako en liège, dont la forme se rapproche de celle de la coiffure autrichienne, et pourvu d'un couvre-nuque. Ce shako est recouvert d'une étoffe dont la couleur est pareille à celle de l'uniforme.

3. Un casque en liège à bombe surbaissée, avec une crête ou cimier revêtu d'une légère garniture métallique.

4. Un casque en liège à bombe ovale, avec cimier sans garniture métallique.

Les deux casques sont recouverts d'une étoffe de la couleur de l'uniforme et garnis d'une étoile avec croix fédérale. La cocarde nationale et les couleurs de la compagnie se portent sur les côtés, comme attaches de la jugulaire.

Le bonnet de police subsiste tel qu'il a été proposé en 1904 ainsi que le manteau-tente. Il en est de même du maillot qui a été toutefois amélioré et du pantalon de quartier; celui-ci a été pourvu d'une poche derrière et d'une poche pour la montre.

Les essais ont été faits pendant le cours de répétition de la IIe brigade dans deux compagnies du bataillon nº 8 dont une était entièrement pourvue d'uniformes gris-clair.

Il est assez difficile de se prononcer catégoriquement sur le résultat de ces essais. Les rapports ne me sont d'ailleurs pas connus. Mais des impressions recueillies, il résulte ceci:

L'habit en forme de blouse, avec col rabattu, aurait la préférence. La tunique modifiée n'a toutefois pas soulevé de vives critiques; elle a été trouvée meilleure que la tunique actuelle, sa coupe étant plus large. On a regretté aussi que les pans de cette tunique ne fussent pas pourvus de poches. Enfin il faudrait faire disparaître la fente qui sépare les pans en deux par derrière.

Mais ce sont là des défauts auxquels il serait facile de remédier. A mon sens, on devrait aussi remplacer le col droit par un col rabattu et supprimer les passepoils devant, autour de la jupe, et le long de la fente postérieure ou de ce qui en tiendrait lieu.

Quant à la nuance, j'ai déjà dit que le gris-clair était celle qui répondait le mieux à la condition d'invisibilité; ou plutôt d'une visibilité moindre dès que la distance devient un peu grande. On a pu le constater, soit dans les formations de combat, soit dans les formations de route. A une certaine distance, la place occupée par la compagnie grise paraissait vide; et il semblait que dans la colonne de marche il y eût une longue lacune. Cet avantage a bien sa valeur.

Mais les uniformes clairs pourront-ils être maintenus propres? d'une propreté irréprochable, non! Néanmoins ils ne paraitront jamais plus sales que les uniformes foncés. Sur les uns la malpropreté ou les traces d'usage apparaissent en foncé; sur les autres en clair.

Je crois que les uniformes clairs prendront plus vite l'apparence du vieux; mais s'ils offrent un plus mauvais point de mire que les uniformes foncés, il vaudra la peine de passer sur cet inconvénient.

Parmi les coiffures, ce sont les casques qui ont eu, haut la main, les préférences de la troupe, tant au point de vue de la commodité, qu'au point de vue de l'aspect. En seconde ligne venait le shako en liège et à la fin seulement le képi amélioré. Décidément celui-ci est trop disgracieux. Il est vrai qu'il a été fabriqué dans le pays, tandis que les trois autres coiffures ont été faites à l'étranger. N'arriverons-nous donc jamais, avec notre fabrication indigène, qu'à donner l'exemple du mauvais goût. Et puis, au point de vue de la confection proprement dite, la fabrication indigène reste bien au-dessous de ce que l'industrie étrangère a fourni.

Il devait y avoir une quatrième coiffure, un casque en celluloïd recouvert de peau de cheval; j'ignore pourquoi il n'a pas été mis à l'essai.

Le seul objet important dont il me reste à parler, parmi les vêtements, est le manteau-tente.

Le pensée qui a guidé les inventeurs de ce manteau était de débarasser le fantassin, en même temps, de la capote, de la couverture et de la toile de tente, et de remplacer tout cela par une unique pièce à trois usages, en admettant que cet appareil devrait servir d'abord de manteau, en second lieu de couverture, et de tente en dernière ligne. C'est demander beaucoup à un seul objet.

A-t-on réussi? En partie seulement. Cette pièce d'étoffe, sorte de poncho, employée comme manteau, protège assez bien le soldat contre la pluie; étant flottante et se portant par-dessus le bagage elle le protégera beaucoup moins bien contre le froid; elle ne sera jamais un vêtement de sortie convenable. Comme couverture, elle se comporte assez bien, mais elle sera toujours une

mauvaise toile de tente: elle manque, pour cet usage, de solidité et d'imperméabilité.

Je crois qu'on finira par revenir à une capote; il y aura d'ailleurs moyen d'en confectionner une qui soit moins vaste et moins lourde que la capote actuelle.

Quant au sac, les essais ont été faits avec des sacs du modèle actuel modifié, et une sacoche sans cadre, plus légère. La principale difficulté consiste dans le logement de la munition, surtout des deux gaines garnies de cartouches. A ce point de vue, les derniers essais n'ont pas donné de résultats favorables; il faudra trouver autre chose.

Entre les deux sacs, le choix, semble-t-il, ne devrait pas être douteux: C'est le sacoche qui devrait l'emporter, ne fût-ce qu'à cause de son poids moindre.

Enfin, il y a eu des critiques générales contre le projet consistant à placer le sac à pain dans le sac; son contenu est trop difficile à atteindre. Si l'on ne veut pas le suspendre au côté, il faut trouver un moyen pour le fixer commodément sur le sac.

Comparativement aux objets correspondants de l'habillement et de l'équipement actuel, les articles essayés pèsent ensemble plus de trois kilos de moins.

Les essais se poursuivant encore cette année, nous aurons l'occasion de revenir sur cette question et, sans doute, de donner des photographies des nouveaux équipements.

* * *

La course de fonds, à Bâle, a répondu aux espérances de ses organisateurs. Il y a eu 25 partants et 23 rentrants. Deux concurrents ont dû renoncer à parfaire la course par suite de légers accidents de route.

Tous les participants ont mis dix heures pour couvrir les 105 kil. du parcours Berne-Sursee. Tous ont couvert en moins de 7 heures le parcours Sursee-Bâle, de 67 à 74 km. suivant les routes choisies.

L'inspection des chevaux, le lendemain de la course, à 9 h. du matin, avait attiré un nombreux public. Les cavaliers ont présenté leurs chevaux, fait un temps de trot, puis un galop, avec saut de trois obstacles. L'état des chevaux était, en général, bon: 23 ont obtenu la note « très bien »; 14, la note « bien »; 2, la note « suffisant »; 2, la note « insuffisant ».

Ont obtenu des prix les huit premiers arrivants et le major Dutoit (prix pour chevaux indigènes, fondé par le club suisse pour l'élevage du cheval) arrivé treizième.

Voici le classement des officiers primés: 1. Lieutenant de cavalerie E. Schwarzenbach (vitesse: 17,9 km. à l'heure); 2. capitaine d'état-major Beck (17,2 km.); 3. 1er lieut. d'art. Wille (17 km.); 4. capitaine d'état-major Ziegler (16,9 km.); 5. 1er lieut. d'art. A. Schwarzenbach (16,6 km.); 6. lieut. de guides

Zellweger (16,5 k.m); 7. lieut. de guides Bœsiger (16,4 km.); lieut. d'art. Labhart (16,5 km.); 13. major-vétérinaire Dutoit (14,9 km.).

CHRONIQUE ALLEMANDE

!De notre correspondant particulier.)

Nos livres. — Deux morts illustres. — Mutations. — Aux manœuvres impériales. — Les journalistes aux manœuvres. — On demande une taxe militaire. — Aux colonies.

Commençons, cette fois-ci, par un coup d'œil sur la littérature, abondante en productions ces derniers temps.

Je signale, en premier lieu, la librairie R. Eisenschmidt, à Berlin; cette maison se fait remarquer par la valeur aussi bien que par les dehors superbes des œuvres qu'elle édite. Parmi ces œuvres, ressort l'ouvrage du major-général R. Wille *Waffenlehre* qui depuis 1896, et nonobstant un prix croissant, — actuellement 25 marcs, ce qui dépasse le budget de la plupart des jeunes officiers et celui de beaucoup d'autres, — a atteint sa troisième édition. La seconde a été épuisée en deux ans. Cette œuvre s'adresse en première ligne aux auditeurs de l'Académie de guerre, de l'Académie technique militaire et aux élèves des écoles de guerre, de l'école d'artillerie, etc. Elle comporte trois volumes. Le premier traite des matières explosives, des armes à feu portatives ainsi que de leurs munitions, des armes à feu automatiques et mitrailleuses, le tout accompagné d'annexes diverses, de 183 illustrations dans le texte, et de trois planches hors texte. Le deuxième volume étudie les canons, les munitions d'artillerie et les voitures. Des suppléments sont consacrés aux pièces de campagne et canons à tir rapide de l'industrie privée, aux voitures de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie lourde de campagne, 286 illustrations et 5 planches.

Les diverses catégories d'artillerie et le tir forment la matière du troisième volume; en outre, un exposé de la littérature militaire, 93 illustrations et 4 planches. Les reliures de chaque volume sont d'une couleur différente.

L'ouvrage du capitaine Braun, sur la mitrailleuse Maxim en est aussi à sa troisième édition. Ce volume comprend, comme les précédents, de nombreuses illustrations, 59, et 19 planches. Cette troisième édition a été commandée par les *Deutschen Waffen und Munitions fabriken* dont le major-général Fleck est le directeur général et qui ont leur siège à Berlin. Cette maison a obtenu, il y a quelques années, la fabrication de la mitrailleuse dont sir Hiram Maxim est l'inventeur. Elle a repris le brevet que ce dernier avait vendu à la Société Vickers, Sons and Maxim. Vous connaissez l'engin et son

histoire, cela me dispense de vous le présenter. Je constate seulement que, comme la guerre du Transvaal, les combats des Allemands contre les Hereros et la campagne russo-japonaise ont confirmé les qualités de la nouvelle arme. Le volume de Braun initie le lecteur à l'emploi de la mitrailleuse, ainsi qu'à l'organisation adoptée pour cet emploi dans les diverses armées.

En concurrence avec le livre de Tschudi sur l'aérostation militaire, paru chez Eisenschmidt (v. ma chronique du mois d'août), Mittler und Sohn ont publié *Die K. Preussiche Luftschiffer Abteilung*, œuvre brillamment illustrée. Elle contient, entre autres, les photographies de tous les commandants de la subdivision depuis sa formation en 1884.

Die Munitionsausrüstung der modernen Feldartillerie, tel est le titre d'une nouvelle et récente brochure du lieutenant-général von Reichenau. L'auteur revient à ses premières amours, l'obus brisant et le petit calibre, et saisit au bond les déclarations du major Loffler, dans le deuxième volume des *Vierteljahrshefte* du grand état-major, sur le peu d'effet des shrapnels en Extrême-Orient.

L'*Historique du régiment d'infanterie Graf Dönhoff (7e Prusse orientale) n° 44* (1860-1905), par le major Tœppen, sort aussi de chez Eisenschmidt. Ce régiment n'a guère eu de bonheur dans la campagne de 1866 en Bohême. Il faisait partie du Ier corps d'armée, sous le général von Bonin, qui ne possédait pas les qualités d'un chef de corps d'armée. Il a eu plus de succès dans la campagne de 1870-71 où il a participé aux batailles de Borny, de Noisseville, au siège de Metz et aux combats dans le nord de la France. L'*Historique du régiment d'infanterie n° 83*, exposant l'activité de ce régiment dans la bataille de Wörth, a paru chez Mittler und Sohn, dans l'édition réduite pour sous-officiers et simples soldats.

Il y a trois ans et demi, le colonel von Lindenau avait présenté à la Société militaire de Berlin un rapport sur le thème alors d'actualité : *Was lehrt uns der Burenkrieg für unseren Infanterieangriff?* Ce rapport a été imprimé en supplément dans le *Militär Wochenblatt*, et c'est ainsi que le ministère de la guerre du Japon en a pris connaissance. Ce rapport a été étudié dans l'armée japonaise qui en a tiré parti au cours de la guerre contre la Russie. Le gouvernement du Mikado n'a pas manqué d'envoyer au colonel von Lindenau une décoration d'un rang élevé en témoignage de la gratitude que doit l'armée niponne à cet officier.

Puisque j'en suis à la guerre russo-japonaise, je dois signaler une victime qu'elle a faite — indirectement — même après sa fin. Le baron von Binder-Krieglstein est décédé le 2 septembre à Kharbine des suites d'un accident qui lui était survenu en nettoyant son fusil. C'était un écrivain militaire fort considéré. Il avait servi dans l'armée autrichienne et publié un ouvrage en plusieurs volumes, ouvrage sur *La psychologie de la grande guerre* qui fit sensation. L'auteur était alors lieutenant. Il avait conservé l'anony-

mat. Son œuvre fut attribuée au chef de l'état-major lieutenant feld maréchal baron de Beck ! Binder ne se démasqua que plus tard. Appelé au service de l'armée prussienne, il devint adjoint au grand état-major, section historique. En 1903, il demanda son congé pour se vouer exclusivement aux sciences militaires. Dès les début de la guerre, il se rendit au quartier-général russe comme correspondant militaire. Dans l'accomplissement de sa mission, il affronta souvent les plus grands dangers; il fut même prisonnier des Japonais. Il est mort tristement, au moment où il allait retrouver sa famille.

Une autre mort illustre est celle du général v. Bogulawski, également connu comme écrivain militaire. On a pu relever avec raison la virilité de son courage en face du trône. Dans une enquête sur l'influence du service de deux ans dans l'infanterie, Bogulawski fut le seul commandant de régiment de l'armée qui déclara que cette réduction du service si désirée de la nation ne serait d'aucun détriment pour l'infanterie. Tous les autres l'estimèrent impossible. L'événement lui a donné raison. Depuis 12 ans nous pratiquons le service réduit, et l'arme a conservé sa solidité et sa cohésion antérieure. Bogulawski, major-général et commandant de brigade, obtint encore le grade de lieutenant-général peu de temps avant sa démission. Il fut le collaborateur et rédacteur militaire du journal berlinois *Täglicke Rundschau* et s'occupa surtout des questions sociales dans leurs relations avec l'armée. Il est mort âgé de 70 ans.

Je cite encore une publication de la maison Krupp, destinée à ses amis et aux intéressés. Elle a pour titre : *Ateliers et produits*, et est ornée de nombreuses phototypies. Elle nous reporte aux origines de l'entreprise fondée en 1822. C'est une humble maisonnette que celle que nous montre la brochure et où Alfred Krupp, à la mort de son père Peter-Friedrich, en 1826, commença sa carrière, âgé de 14 ans. Maintenant la société par actions Fried. Krupp comprend : I les acieries d'Essen, avec les champs de tir de Meppen et de Tangerhütte; II l'acierie Annen; III l'entreprise Gruson, à Magdeboug-Buckau; IV les chantiers de la Germania, à Kiel. Au 1er juillet 1905, le personnel de la Société comptait 56 000 employés et ouvriers.

Intéressent spécialement l'artillerie les ateliers de canons I-VII, les ateliers mécaniques, les ateliers pour construction d'affûts et de tourelles, la fabrication de voitures de guerre, les champs de tir, les diverses constructions de canons : campagne, montagne, obusiers, canons de côte et de bord Un chapitre spécial est consacré aux mines de fer et usines. Les illustrations sont au nombre de 74.

— Après avoir parlé de notre littérature en général, je désire ajouter quelques mots relatifs à nos périodiques militaires. Ils sont dans une situation peu favorable, n'ayant que peu d'abonnés et porssédant une publicité

d'annonces restreinte; les auteurs sont mal payés. Seul le *Militär Wochenblatt* fait exception à la règle. Pour comble de fatalité, notre grand état-major a créé une concurrence aux revues privées en fondant les *Vierteljahrshefte*, dont le prix est très bas. Pourtant, cette entreprise n'a pas eu un début parfaitement heureux, ayant été englobée dans deux polémiques; l'une, que je vous ai signalée, relative à l'effet des shrapnels dans la campagne de Mandchourie, l'autre à propos des batteries à tir courbe dans l'artillerie lourde de campagne.

— Les mutations de septembre portent la date du 15. Quatre lieutenants-généraux ont été mis à disposition, parmi lesquels le général v. Bœnigk avec rang de général d'infanterie. Il a servi plus de 40 ans. Né en 1846, il était en 1865 lieutenant d'infanterie. Il fut décoré en 1866 et en 1870-71. Longtemps il a été à la tête de l'établissement principal des cadets; plus tard il fut commandant du régiment d'infanterie n° 77, puis commandant d'une brigade et, en 1901, président de la commission supérieure des examens. En 1901, il avait été nommé lieutenant-général. Les autres démissionnaires sont v. Trotha, Eltester et le baron de Houwald, tous de l'infanterie.

Parmi les médecins militaires se trouve un médecin-général de corps, nouvellement promu, Landgraf, qui est une autorité pour les maladies de cœur.

Le successeur du général v. Bœnigk est le lieutenant-général v. Schwarzkoppen, ancien commandant du corps des cadets. Il est bien connu en sa qualité d'attaché militaire à Paris, avant et pendant le procès du malheureux Dreyfus. Depuis 1891, Schwarzkoppen a été à Paris comme successeur de Hüène. En 1896, il fut nommé aide de camp du roi, fonction qu'il ne conserva que jusqu'en novembre de la mème année, date de sa nomination comme commandant du régiment François empereur, à Berlin. En 1900, il fut nommé commandant de brigade; en 1902, commandant du corps des cadets.

Il est remplacé, dans cette dernière qualité, par le major-général comte de Haslingen, né en 1852, ancien commandant du régiment de fusiliers n° 86, et longtemps gouverneur et adjudant aux cadets. Il a commandé la 37e brigade d'infanterie à Hanovre.

En Bavière, le chef de l'état-major et des écoles militaires baron de Barth, a été mis à disposition. Son successeur est le lieutenant-général Ritter v. Endres qui commanda la 2e division à Augsburg et fut longtemps plénipotentiaire militaire à Berlin et membre du Conseil fédéral. Il a fait preuve comme tel d'excellentes qualités d'orateur au Reichtag.

L'école d'artillerie et des ingénieurs compte depuis le 1er octobre 182 officiers commandés, parmi eux un officier du Chili. L'école de tir de l'artillerie à pied comptera 30 officiers commandés.

La *Vossische Zeitung*, en général bien informée, raconte qu'à l'avenir

l'artillerie à pied prendra part aux manœuvres d'automne comme partie intégrante de l'ordre de bataille. Le journal libéral ajoute qu'il faut absolument augmenter les sections attelées dont le nombre actuel est insuffisant. Le ministre de la guerre ne dira pas non.

Aux manœuvres impériales qui ont pris fin le 15 septembre, le corps volontaire d'automobiles a fonctionné pour la première fois. Son chef d'état-major a été le baron de Brandenstein. Vu le prix des véhicules de ce genre, on ne sera pas étonné de trouver dans ce corps les riches fils de familles servant volontiers de chauffeurs à un général ou à un colonel. Les deux corps d'armée disposaient chacun de 6 autos; le ministère de la guerre en a eu 4, la direction des manœuvres 18, total 34. L'institution a brillamment soutenu l'épreuve. Pendant les quatre derniers jours de manœuvres tout le monde a bivouaqué. L'approvisionnement a été fait par les magasins de manutentions de Freiendiez, Limburg, Kemel, Zorn et Runkel. Chaque division d'infanterie avait une colonne de vivres militaires et une autre militairement organisée et deux colonnes de bivouac, les divisions de cavalerie deux colonnes de vivres militairement organisées et deux de bivouac.

On s'est servi du téléphone de campagne dans le XVIIIe corps, où il a fonctionné parfaitement. Le général a dirigé toutes ses batailles depuis l'arrière, comme Oyama à Moudken. Chaque division avait quatre appareils téléphoniques chargés sur les voitures. Le VIIIe corps n'a employé que le télégraphe de campagne. Tous les moyens plus anciens de communication ont été également en action, depuis le ballon jusqu'à la télégraphie sans fil et aux pigeons voyageurs. L'héliographe (avec la lumière Drumont et l'alphabeth de Morse) a servi aux arbitres. Les gendarmes de corps servaient les « fanions-signaux ».

Pendant les manœuvres, le corps de la Garde a expérimenté des cuisines de campagne roulantes. L'attelage comportait un chariot à quatre roues avec une charrette portant les appareils de cuisine. Une marche d'essai avait déjà eu lieu au printemps. Chaque voiture peut préparer un repas chaud pour 300 hommes. La cavalerie dispose depuis longtemps déjà de cet engin.

Les correspondants de la presse ont eu cette fois-ci un service fort difficile. Ils ne purent profiter du train de la direction des opérations, et durent utiliser un chemin de fer secondaire, ayant peu de trains par jour. Leur quartier à Coblence était très éloigné du théâtre des manœuvres. Malgré ces difficultés, ils ont rempli parfaitement leur mission. Parmi eux se trouvait un major-général nommé Bigge, sorti de l'état-major général. Un colonel et ancien commandant de régiment a également travaillé comme correspendant. Il doit avoir eu un conflit avec les autorités militaires. On le remarque à l'amertume de ses jugements; du reste, il n'a pas profité des informations du major Brose, préposé au service de la presse; il ne connaissait

pas les idées générales et spéciales; aussi ses jugements sont-ils quelquefois mal motivés. Quelques correspondants n'ont jamais été militaires, tout au plus ont-ils servi comme volontaires d'un an ou sous-officiers de réserve. Mais par une longue pratique ils ont appris à se tirer d'affaire très habilement. C'est le cas entre autres du correspondant de la *Gazette de Cologne* qui n'a été que lieutenant pendant quelques années, et est pourtant un de nos meilleurs correspondants. Il se nomme Emile Schmitz. Un autre lieutenant de courte durée, au *Lokal-Anzeiger*, de Berlin (Eugène Zimmermann) l'égale à peu près. Richard Schott, le correspondant de la *Tägliche Rundschau* (Berlin), n'a été que sergent-major de réserve: pourtant il comprend son métier. Je reviendrai sur les manœuvres, dans un article spécial.

— Notre presse politique appuie presque unanimement l'introduction d'une *taxe militaire* sur une base semblable à la vôtre. En Bavière et en Wurtemberg cette taxe a existé, mais a été supprimée à la création de l'Empire allemand. On invoque l'exemple de l'Autriche et de la France, où la taxe militaire est perçue depuis longtemps (en France depuis 1889).

— Des comptes rendus des manœuvres françaises ont été adressés à deux journaux berlinois, au *Lokal Anzeiger*, par le colonel en retraite E. Hartmann, rédacteur de la *Kriegstechniche Zeitschrift*, et à la *Woche*, par Richard Schott. Ni l'un ni l'autre, toutefois, n'ont assisté aux manœuvres; et leurs récits, fort semblables, permettent de croire qu'ils ont puisé à la même source.

Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de signaler l'accuéil fait au projet du colonel en retraite Gædke, correspondant du *Berliner Tageblatt*, d'assister aux manœuvres françaises pour le compte de l'*Echo de Paris* et d'en présenter une critique impartiale. A cette nouvelle, ça été une explosion de mécontentement dans la presse allemande. On a accusé M. Gædke de trahison envers la patrie; ses jugements risqueraient de profiter à l'armée française qui peut être, sur les champs de bataille, notre adversaire de demain. Gædke a renoncé à son voyage.

— Nous n'en avons pas encore fini avec les combats dans l'Afrique occidentale, et ne savons quand nous en finirons. Les Hottentots sont de fort bons et d'invisibles tireurs; ils ne craignent que les Maxims. Une révolte a éclaté également dans l'Afrique orientale. Il faut s'armer de patience, car l'apaisement demandera du temps.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le Règlement sur le service intérieur. — Pour l'arrivée des recrues. — Dans l'armée russe. — Trois morts de généraux. — Un jugement sévère sur notre armée.

J'ai souvent pensé et dit que, si un ministre de la guerre restait vingt-quatre heures seulement au pouvoir et qu'il en profitât pour abroger le règlement sur le service intérieur, il ferait plus pour notre armée que beaucoup de ses devanciers en plusieurs années d'exercice.

Ce fameux règlement, devant lequel on s'extasie, est l'assassin auquel nous devons la mort de l'initiative, de cette pauvre initiative que tant de gens aujourd'hui s'efforcent de rappeler à la vie. Du crime qu'il a commis, nous trouvons l'aveu dans son préambule même. On a eu beau supprimer des éditions subséquentes le passage révélateur, il figure dans la première, dans l'ordonnance du 13 mai 1818, préparée par Gouvion St-Cyr et signée par Louis XVIII. En voici la teneur :

Sa Majesté, considérant qu'il est du bien de son service que ses troupes soient assujetties à une discipline et à une police *uniformes* par des règlements, *en prévoyant et fixant tous les détails* pour chaque arme, ne permettent pas que rien soit *arbitraire* ou *indéterminé*, ni que ses officiers, en passant d'un commandement ou d'un corps dans un autre, y trouvent aucune différence dans le mode de service, a arrêté le présent règlement.

Habemus confitentem reum ! Il est indéniable qu'on se proposait de rendre tout uniforme et rigoureusement interchangeable, de prévoir et de fixer tous les détails. Comment concilier cette sujétion étroite avec l'indépendance qu'on se plaît tant aujourd'hui à recommander? Autant marier l'eau et le feu. Du jour où on a reconnu la nécessité d'émanciper les esprits, il fallait abroger purement et simplement un document dont le caractère oppressif était manifeste. Et je dis bien : l'abroger, non le modifier. Car, par essence même, il est mauvais. On pourra en changer certaines prescriptions, en améliorer la lettre; on ne saurait rien entreprendre contre l'esprit qui l'anime. Et cet esprit est délétère. Il empoisonne l'armée.

Les rajeunissements apportés à l'ordonnance du 13 mai 1818 n'ont fait qu'accentuer l'anachronisme de ce document. Et, loin de l'améliorer, on l'a aggravé et détérioré. Il a perdu de sa belle unité. On a introduit dans ce règlement sur le service intérieur dans les corps de troupe des articles qui concernent le service extérieur et d'autres qui ne se rapportent pas aux corps de troupe puisqu'ils visent, par exemple, les généraux.

Le ministre a nommé une commission chargée de préparer une édition nouvelle, mise en concordance avec les besoins de l'heure actuelle. Eh bien,

les besoins de l'heure actuelle sont de délivrer l'armée de la chape de plomb qui pèse sur ses épaules et qui l'écrase. Vaines seraient de simples retouches, même profondes. Le progrès exige impérieusement qu'on rejette tout ce vieil appareil de compression. Espérons qu'on le comprendra enfin, et qu'on ne s'épuisera pas en efforts stériles.

* * *

Le ministre a encore signé une circulaire définissant les devoirs moraux des officiers, recommandant les conférences à la troupe, la fréquentation par celle-ci des « Foyers du soldats », etc. Tout cela fait très bien sur le papier.

Il a fait aussi une belle circulaire pour rappeler l'interdiction des brimades, pour recommander de bien recevoir les jeunes soldats. Il a, d'autre part, promis de faciliter de son mieux la mise en train de la nouvelle loi sur le service de deux ans; il fait donner des permissions aux jeunes gens qui ont des examens à passer; bref, il adoucit de son mieux la transition entre l'ancien régime et le nouveau.

Des punitions assez sévères ont été infligées aux officiers qui commandaient à Longwy les troupes dont l'intervention a entraîné mort d'homme. Quant au meurtrier lui-même, il a été l'objet d'un ordre d'informer et il passera probablement devant un conseil de guerre.

* * *

On m'avait dit : Lisez la traduction que le capitaine Cazalas vient de faire paraître, chez Kleiner, du *Blocus de Plewna*, par le colonel Martinov; vous y verrez en puissance tout ce que la campagne de Mandchourie devait nous révéler sur l'incapacité des officiers russes, sur leurs tares, sur leur légèreté, sur leur inconscience.

Eh bien, cette lecture m'a, au contraire, montré quelques-uns de ces officiers tout à fait à leur avantage : l'auteur, d'abord, dont le livre m'a paru parfaitement composé et très intéressant, Totleben, ensuite, duquel il nous a tracé un portrait vivant, finement nuancé et Gourko, et tant d'autres. Ce n'est pas à des insuffisances de personnes, c'est à des conflits d'attributions, que le colonel Martinov attribue les difficultés que l'armée du tsar a rencontrées.

C'est aussi beaucoup à des erreurs de principes. Il ne cache pas que, à son avis, les théories de Dragomiroff ont fait le plus grand mal. Et j'avoue que je pense tout à fait de même. Or, on ne saurait dire que la guerre russo-turque ait provoqué contre le vieux professeur un mouvement quelconque de réprobation, ni qu'on ait dénoncé la nocivité de la doctrine dont il s'est fait l'apôtre. De son action, on a vu le bon côté : l'exaltation des qualités morales, de l'esprit d'abnégation, du dévouement, du courage, de l'ardeur

au travail. On n'en a pas vu le danger, qui est la méconnaissance même du danger. Le Vieux de la Montagne était fier d'avoir des soldats qui, sur un signe de lui, n'hésitaient pas à se jeter du haut d'une tour. Mais il se gardait bien de renouveler trop souvent l'expérience. Car, à force de perdre ainsi des hommes admirablement disciplinés, il serait arrivé à n'avoir plus lieu d'être fier. C'est très joli d'envoyer des troupes se faire tuer crânement; mais, quand on est mort, c'est pour longtemps, comme dit l'autre.

A ce point de vue, c'était une grave erreur de reprendre à la fin du XIXe siècle les idées de Souwaroff. L'échec de la Russie devant Plewna tient un peu à ce fâcheux anachronisme. Il tient aussi à d'autres causes. Mais non à l'insuffisance du haut commandement. Celui-ci comptait, en 1877, des chefs éminents. L'habitude du travail, que Dragomiroff a inculquée aux élèves de l'Académie de guerre, n'a pu qu'améliorer le personnel des états-majors. si, par contre, les conseils d'offensive téméraire ont nui aux corps de troupe. L'état-major, donc, compte actuellement nombre d'officiers des plus distingués et des plus cultivés. Un correspondant très autorisé m'écrivait, il y a deux ans, dans une lettre où je lis ceci:

J'en connais de remarquables spécimens, *dont on ne pourrait trouver l'équivalent dans aucune armée.* Bref, cet état-major tend à devenir une véritable et remarquable élite au milieu de la masse des officiers de troupe qui, à part ceux de la Garde, ne sont, en général, que des gens de manières assez frustes.

S'ils n'avaient que des manières frustes!... Mais, hélas! leur moralité est contestable. Ces chefs ignares, incapables, sont méprisables à tous égards. Et le contraste est éclatant entre eux et l'élite. Or, ce n'est guère que cette élite qui apparaît dans l'intéressante traduction du capitaine Cazalas. Même à Dragomiroff, malgré ses fautes (je dirais presque: malgré ses crimes, s'il ne les avait inconsciemment commis), on ne peut refuser une place d'honneur au premier rang de l'armée russe. On n'aurait certes pas dû emboiter le pas derrière lui, quand il a pris une mauvaise route; mais on ne peut pas lui refuser le grand mérite d'avoir éveillé le goût du travail, d'avoir poussé à l'étude, à la réflexion, d'avoir suscité la controverse sur bien des questions de la plus haute importance.

En même temps que le *Blocus de Plewna*, l'éditeur Kleiner m'a envoyé *La destruction de la Patrie*, le livre posthume d'André Gavet, dont j'ai déjà parlé en février dernier (page 155).

J'avais promis de revenir sur le chapitre, d'ailleurs très court, que l'auteur a consacré à l'armée. Je le fais volontiers, car c'est un des meilleurs passages de ce livre où une douloureuse maladie a répandu tant d'amertume: on y voit une pénétrante notation de la mésintelligence, du dissentiment qui a éclaté entre notre régime républicain et notre armée. Le capitaine

Gavet se plaint de l'affaiblissement de la discipline ; il la montre devenant non seulement douce, ce qui n'est pas un mal, mais encore molle et incertaine, ce qui en est un. Enfin, lui qui a démontré la nocivité — je n'écris pas : « la novicité, » — de l'habitude qu'on a contractée de lever les punitions à tous propos, il s'élève contre les trop fréquentes amnisties dont l'effet démoralisateur ne saurait être mis en doute.

* * *

Viennent de mourir le général Carrey de Bellemare et le général Thibandin, tous les deux du cadre de réserve. Le premier fut commandant de corps d'armée; il avait eu un instant de notoriété pendant le siège de Paris et, plus tard, il s'est attiré une disgrâce de courte durée. Le second détint pendant huit mois, en 1883, le portefeuille de la guerre. C'était un médiocre, un haineux, dont la caractéristique était sa « titrophobie ». Une particule, une couronne, lui faisaient voir rouge. Il ne pardonnait pas à un officier d'appartenir à la noblesse, quand il était si simple d'être un simple roturier!

Une mort inopinée vient d'enlever un général de brigade qui semblait appelé à de hautes situations dans son arme. Je parle du général Lambert, qui fut secrétaire du Comité technique de l'artillerie. Il s'intéressait beaucoup à la Chronique française de la *Revue militaire suisse*, et cette Chronique lui doit d'avoir eu la primeur de bien des renseignements, la connaissance de bien des documents inédits et de bien des « dessous » ignorés.

* * *

On a été quelque peu ému des critiques violentes formulées à l'occasion des manœuvres par M. Gervais, député de la Seine, très intime familier de la rue Saint-Dominique, ami personnel de M. Maurice Berteaux, membre comme lui du groupe radical-socialiste. Il a déclaré que le commandement ne commandait pas, et qu'il en serait ainsi tant que l'armée serait casernée au lieu d'être campée. Il a stigmatisé l'état d'âme des officiers qui ne s'occupent pas assez de l'état d'âme de leurs hommes. Il a réclamé le changement, à bref délai, de l'uniforme et de l'équipement, etc., etc.

On s'est demandé si, dans cette circonstance, il était le porte-parole du Ministre, et si celui-ci ne l'avait pas chargé de faire contre-poids aux éloges qu'il décernait officiellemənt à tout le monde et de préparer l'opinion publique à certaines réformes qu'il a le dessein d'accomplir. J'ai peine à admettre une telle hypothèse. Et pourtant.....

* * *

Le colonel Dufour, de l'Ecole normale de tir, s'est ému, paraît-il, de ce que j'ai écrit sur son rôle dans l'élaboration du Règlement du 31 août dernier. Ce Règlement ne répond pas du tout à ses idées, et il serait navré qu'on lui en attribuât la paternité. Je n'ai pas dit qu'il en fût le père; j'ai

même donné à entendre qu'il y avait eu substitution d'enfant. Le travail préparé par le colonel Dufour n'a pas plu en haut lieu : on en a changé la forme, comme je l'ai expliqué, et il n'est pas surprenant que, en en changeant la forme, on en ait modifié l'esprit.

CHRONIQUE ITALIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Les manœuvres de campagne. — La division de milice mobile. — Les indiscrétions du journalisme. — La défense du golfe de Naples.

La seule manifestation militaire importante de ces derniers mois a été les grandes manœuvres. Elles ont eu lieu, pendant les derniers jours d'août, dans l'Italie méridionale. Leur éloignement de notre frontière septentrionale enlève, pour vous, quelque chose de leur intérêt. Je me bornerai donc aux considérations générales qu'elles justifient, et passerai très rapidement sur ce qui est détail.

Le théâtre des opérations a été la campagne au nord-est de Naples et la région montagneuse limitrophe. Un parti sud (rouge), envahisseur, a débarqué sur les côtes napolitaines. Il cherche à repousser un parti nord (bleu), défenseur, qui reçoit des renforts dans la montagne et se propose de rejeter l'ennemi à la mer.

Terrain et thème des manœuvres revêtent, cette année-ci, un caractère particulier qu'il convient de mettre en évidence. Il en ressort la preuve d'un progrès réel des études pour la défense de notre pays. Il faut y voir aussi un enseignement tiré de la guerre russo-japonaise. La circonstance la plus extraordinaire de cette guerre a été, en effet, qu'une armée de 500 000 hommes est arrivée sur le théâtre des hostilités exclusivement par mer ; par mer également, a été effectué son ravitaillement. Ce fait n'a été rendu possible que par l'énorme capacité de transport dont peut disposer aujourd'hui une grande armée. Il y a là un motif d'étude très sérieux pour tout pays maritime, spécialement pour nous qui sommes placés entre deux grandes puissances navales, la France et l'Autriche.

La plus forte de nos positions naturelles est les Alpes. Mais un adversaire maître de la mer et qui dispose de moyens de transport suffisant peut tourner les Alpes et ses forteresses et attaquer nos côtes. Jusqu'à ces dernières années, on n'attachait à cette vérité qu'une médiocre attention. Aujourd'hui, on la prend au sérieux. Mes renseignements de l'année dernière vous ont instruit de nos manœuvres combinées de l'armée et de la flotte, et du débarquement effectué par celle-ci. Cette année un pas de plus a été

accompli; le corps de débarquement a commencé son mouvement, mettant mieux en évidence les idées que nous nous faisons maintenant du problème de notre défense.

Le thème général dit nettement que le débarquement a réussi, que l'envahisseur a refoulé la défense qui, réfugiée dans les Appenins, prépare sa contre-offensive. Le parti rouge doit s'avancer sur la ligne du Volturne, tandis que le parti bleu utilisera les avantages du sol pour marcher à sa rencontre et le rejeter à la mer.

La large plaine de la campagne s'ouvre sur la mer entre la presqu'île de Sorrente au S.-E. et le Mont-Marsico au N.-O. Au N.-E., les Appenins dirigent plusieurs chaînons parallèles du N.-O. au S.-E. pour finir là, en formant les groupes isolés du Taburo et d'Avella. Plus près de la côte, on trouve encore des contreforts où s'ouvrent les passages de Teano, de Caïazzo, de Maddaloni et celui des Fourches Caudines qui réveille les grands souvenirs historiques des guerres d'Annibal. Entre ces chaînes montagneuses coulent plusieurs fleuves et rivières dont les plus importants sont le Voltuure, la Miscana, le Calore et l'Ufita. Le premier, dont le cours est le plus long, décrit une grande S entre la forteresse de Capoue qui domine la partie occidentale de la vallée et la mer. La région basse est riche et très peuplée, car elle possède de nombreuses voies de communication. Dans les contrées montagneuses les ressources alimentaires ainsi que les chemins sont plus rares. L'eau potable fait aussi défaut, si bien que le parti nord dut se livrer à un fatigant service d'approvisionnement.

La direction des manœuvres a été confiée au lieutenant-général Saletta, chef de l'état-major de l'armée, assisté de son état-major et d'un certain nombre d'officiers adjoints. Comme officiers étrangers, suivirent les opérations les attachés militaires d'Angleterre, de France, d'Autriche, d'Allemagne, de Bulgarie, des Etats-Unis, de la République Argentine et de l'Uruguay.

Les troupes en présence furent les suivantes :

Parti nord (bleu). IXe corps d'armée (commandant le lieutenant-général Fessia di Cossato), formé de la XVIIe division (une brigade de bersagliers et une brigade d'infanterie) et de la XVIIIe (deux brigades d'infanterie), plus une division de la milice mobile, dont les deux brigades furent commandées par des généraux de réserve. En outre, deux régiments de bersagliers; un demi-régiment de cavalerie ; une compagnie de télégraphistes; une de cyclistes: six batteries d'artillerie de corps.

Parti sud (rouge). X^{e} corps d'armée (commandant S. A. R. le lieutenant-général Emmanuel-Philibert, duc de Savoie), formé des XIXe et XXe divisions, l'une et l'autre à deux brigades d'infanterie, avec toutes les armes et services supplémentaires comme dans le parti bleu ; plus, une brigade de cavalerie et une batterie à cheval. Cette abondance de cavalerie au parti

rouge était contraire à la logique de la situation. La cause en a été le terrain, plus convenable dans la plaine que dans la montagne pour les évolutions des escadrons.

Au total, 45 000 hommes, 4000 chevaux, 222 canons.

Un office de transport a été organisé à l'état-major de la direction des manœuvres, chargé de diriger les mouvements des troupes et tous les transports. Les approvisionnements alimentaires ont été fournis aux troupes directement par les fournisseurs, mais on a organisé un service des ravitaillements analogue à celui qui devrait fonctionner en temps de guerre. Dans chaque parti a été créé : *a)* Un magasin de vivres avec troupeau réapprovisionné sur place; *b)* une boulangerie avec fours mobiles; *c)* une colonne de vivres à deux sections du train et camions; *d)* une section de subsistances de corps d'armée et de division d'infanterie, et une demi-section de subsistances pour la brigade de cavalerie.

Pendant les marches et les manœuvres, la ration du soldat a été fixée comme suit : pain, 750 gr.; viande de bœuf, 250 gr.; pâte ou riz, 180 gr.; lard, 15 gr.; sel, 20 gr.; en outre, quotidiennement deux rations de café ou une ration de café et une de vin.

Quelques régiments ont essayé, avec succès, des souliers de repos pour le quartier. Ces souliers sont en forte toile avec semelles de ficelle tressée, comme on les emploie déjà dans quelques armées étrangères.

On a expérimenté également, pour la seconde année, un fourrage comprimé. La réduction du volume est considérable. Un paquet de 8 kg. 400 forme la ration journalière du cheval. Un cavalier porte commodément quatre ou cinq de ces paquets, contenant 5 kg. 040 d'avoine et 3 kg. 360 de foin. Ce fourrage est stérilisé et presque incombustible.

Les boulangeries de campagne ont parfaitement fonctionné, comme elles l'auraient dû sur pied de guerre. Chaque boulangerie comporte 10 fours, mod. Rossi 1897, disposés sous une grande tente. A chaque four est attachée une équipe de quatre boulangers. La boulangerie fabrique 30 000 pains par jour. On fait dix fournées et les hommes travaillent huit heures. Cette manutention a été l'objet d'une attention spéciale de la part de quelques attachés militaires étrangers. La boulangerie est reliée aux troupes et à la section de vivres. Elle suit les troupes à environ 16 km. de distances.

Les manœuvres ont vu un emploi plus développé que de coutume des voitures automobiles. Trente voitures ont été frêtées, conduites par leurs propres chauffeurs ou mécaniciens, avec solde de 10 fr. au chauffeur et de 5 fr. au mécanicien, plus une indemnité kilométrique de parcours. Les longueurs kilométriques ont été calculées d'après les livrets-guides du Touring-italien à 200 km. par jour pour les voitures de 15 HP au maximum, 300 km. pour celles de 15 à 20 HP; 400 km. pour celles de plus de 20 HP.

On a attaché une grande importance au service télégraphique et des

communications. L'administration d'Etat a pourvu à tout ce que l'administration militaire n'a pu entreprendre. Le régiment des télégraphistes du génie a envoyé aux manœuvres trois compagnies, savoir une compagnie pour chaque parti et une compagnie pour la direction des manœuvres. Elles ont rendu de louables services. La télégraphie sans fil a été utilisée sur une grande échelle, soit avec des antennes fixes (2 à Naples et 1 à Caserte, Campobasso et Vinchiatura) reliées aussi à Rome, soit avec des antennes mobiles sur char et sur ballon cerf-volant. A noter, dans le même ordre d'idées, de nombreuses stations de télégraphie optique, pouvant fonctionner de jour et de nuit. Elles ont pu signaler jusqu'à la distance de 25 km.

Le service aérostatique a donné de bons résultats.

Le service sanitaire a été développé. Il le faut, car il doit répondre à des exigences de jour en jour plus nombreuses et plus difficiles. Le major Galli a présenté des chevalets pour civière que l'on peut ajuster de manière à établir des tables d'opération de circonstance. On a expérimenté aussi avec succès un sachet à médicaments, des lanternes à acétylène pour la recherche des blessés pendant la nuit, des phares pour indiquer les places de pansement, etc. Un hôpital de 50 lits, sous tente, a été fort apprécié. Il s'agissait de trouver le modèle de tente le plus convenable à utiliser aussi bien par les températures élevées que par les journées froides. L'hôpital militaire de Rome avait envoyé dix tentes, l'une du type allemand (Gottschalk), quatre du type anglais (Tortoise), deux italiennes (Rossi primitif et Rossi modifié), deux tentes coniques et une tente Guida pour opérations chirurgicales. Tout l'hôpital peut être monté en 16 heures.

Les tentes ont parfaitement résisté, surtout la tente allemande, l'italienne et les coniques. Les tentes Tortoise pourraient être rendues plus stables et offrir une meilleure ventilation.

La milice mobile a fourni une division entière d'hommes de 31 et 32 ans, commandés presque exclusivement par des officiers de complément. Les quatre régiments qui la formaient, 125e, 126e, 141e et 142e, se sont bien comportés; ils ont supporté, avec entrain, les fatigues des marches, du campement et des exercices et prouvé que pendant 8 ou 9 années de congé, leurs qualités militaires n'ont pas déchu, ni physiquement, ni moralement. Sans doute, la proportion des malades a été plus forte dans ces troupes que dans celles de l'active; mais ce fait n'a pas lieu de surprendre. En outre, le ministre de la guerre avait accordé que les hommes de la milice mobile qui tomberaient malades seraient renvoyés immédiatement dans leur pays. Cette mesure a pu provoquer certains abus; ils n'ont cependant pas pris un développement exagéré.

Vous me dispenserez d'entrer dans le détail des opérations. Un tel récit ne peut présenter d'intérêt qu'à la condition d'avoir la carte sous les yeux.

Comme de coutume, un office de la presse a été institué près la direc-

tion des manœuvres. Un colonel d'état-major était chargé d'orienter les correspondants militaires sur les mouvements des troupes. Mais les journalistes ont trouvé généralement trop laconique cet informateur. Nombre d'entre eux disposant d'une automobile, ont préféré chercher eux-mêmes leurs informations, et, par une pente naturelle, sont devenus involontairement les informateurs des militaires eux-mêmes. A plus d'une reprise, quelque colonne a pu être renseignée sur les mouvements de l'ennemi par les bavardages de ces messieurs. Cette circonstance — qui ne se produirait pas en cas de guerre — a l'inconvénient d'ajouter un motif d'invraisemblance de plus à tous ceux que comporte déjà l'éxécution des manœuvres.

A l'occasion des manœuvres de cette année, on a vivement discuté la question de la défense de Naples.

Défendre Naples comme ville serait fort coûteux, pour ne présenter que l'avantage moral de protéger une agglomération de 700 000 habitants. En revanche, défendre la côte napolitaine pour parer au péril d'un débarquement serait d'une immense importance, car c'est là que pourrait se porter l'attaque la plus menaçante pour l'Italie centrale et méridionale.

Seulement la construction de forteresses absorberait des sommes énormes étant donné l'étendue de la zone. La défense navale serait certainement utile aussi, mais l'attaque peut se produire à l'improviste et avant que l'escadre ait le temps d'arriver. Toutes ces questions sont redevenues d'actualité, les manœuvres de cette année-ci en ayant fait ressortir une fois de plus la gravité.

La *Revue maritime*, entre autres, les examine. Elle publie un article du commandant Bonamico sur la défense du golfe de Naples. Il propose l'établissement d'une station de torpilleurs dans les îles Ischia-Procide, situées assez loin de Naples pour faire converger sur elles un bombardement et sauvegarder ainsi la métropole. De là, on peut exercer une surveillance efficace de tout le golfe et le défendre avantageusement avec des escadrilles de torpilleurs et de sous-marins. La topographie et l'hydrographie des lieux se prêteraient bien à ce système défensif. Il est probable qne des études sérieuses seront dirigées dans ce sens.

INFORMATIONS

ÉTATS-UNIS

La baguette-bayonnette et le couteau-bayonnette.

On sait que la baguette-bayonnette qui était adaptée au nouveau fusil, modèle 1903, de l'armée américaine a été supprimée et remplacée par un *Knife bayonet*, ou couteau-bayonnette, de 16 *inches* (40 cm.) de long.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de constater que c'est le président des Etats-Unis lui-même qui a pris l'initiative de ce changement d'armement. Dans une lettre adressée par lui, le 4 janvier 1905, au Ministre de la guerre, il déclarait nettement, qu'à son avis, la baguette-bayonnette — « la plus misérable » qu'il eût jamais vue — n'aurait aucun effet moral et extrêmement peu d'effets physiques. La lettre en question, remarquons-le en passant, touche à deux autres points de l'armement, la longueur du canon de fusil et le sabre. M. Roosevelt aurait désiré qu'on se livrât à des expériences comparatives entre les canons de fusils de 24 *inches* (actuel) et de 30 *inches* (60 et 75 cm.); de plus il eût voulu qu'on recherchât un nouveau modèle de sabre.[1]

Les raisons qui avaient amené l'adoption de la baguette-bayonnette étaient d'abord, la possibilité de diminuer la charge du soldat: 1° par la nature et la forme de la bayonnette; 2° par l'absence du fourreau; en second lieu, la suppression d'un obstacle à l'agilité de l'homme, en le débarrassant du fourreau.

La commission de l'Etat-Major général qui a examiné la question, à la suite du vœu exprimé par le président, a fait justice à ces allégations. Elle a reconnu que l'allègement de charge ne devait pas se produire au détriment de la sécurité de l'homme, et que celle-ci était compromise par l'adoption d'une arme évidemment inférieure. Au moment où le nouveau Spring-

[1] Il serait d'ailleurs partisan d'armer du fusil les officiers non montés. La question du sabre a été ajournée par la commission de l'Etat-Major général à laquelle ces desiderata furent soumis. Quant aux expériences avec les deux sortes de canons de fusil, la même commission ne les estima pas nécessaires après celles qui ont précédé l'adoption du système actuel. Les canons de fusil, du reste, s'usent vite et il sera toujours possible d'en changer les dimensions, si l'expérience montre que le 24 *inches* n'est pas satisfaisant, en d'autres termes, que l'arme actuelle, dans le combat corps à corps est trop courte et place le soldat dans une condition d'infériorité vis-à-vis de son adversaire.

field fut adopté, on était arrivé, dans les milieux militaires américains, à considérer l'emploi de la bayonnette comme presque tombé en désuétude ; les événements d'Extrême-Orient, en montrant particulièrement combien les affaires de nuit prennent d'importance dans la tactique actuelle, ont remis la bayonnette en honneur.

En ce ce qui concerne la gêne occasionnée par le fourreau, cette même guerre a permis de remarquer que les Japonais, quoique très inférieurs en taille aux Américains, ne semblent pas avoir été embarrassés par leurs fourreaux de bayonnette.

Les objections auxquelles la baguette-bayonnette donnent prise sont, en résumé, les suivantes :

1° Elle n'est effective que dans les coups lancés, tandis que la bayonnette ordinaire (*Knife bayonet*) peut agir dans tous les sens et, notamment, couper les doitgs de l'adversaire qui veut s'en saisir ;

2° Elle n'a qu'un faible effet moral ;

3° Elle est susceptible de se courber vers le haut, et de se trouver ainsi sur le passage de la balle ;

4° Enfin, l'adoption pour toutes les forces militaires des Etats-Unis, de la baguette-bayonnette nécessite d'importantes modifications aux 500 000 Krags, jadis employés par l'armée régulière et affectés actuellement à la milice. Cet inconvénient disparaît si les deux types de fusils sont pourvus du couteau-bayonnette du modèle Krag. Il est très aisé d'ajuster cette bayonnette au nouveaux Springfields, et d'ailleurs un grand nombre de ces derniers sont encore en cours de fabrication.

La commission, en examinant les divers types de bayonnettes qui lui furent soumis pour remplacer le *rod-bayonet*, a écarté les modèles dits « combinés », pouvant servir à la fois d'arme et d'outil pour faire des retranchements d'infanterie.

Dans son opinion, une telle combinaison est impossible, car toute bayonnette qui est employée couramment à remuer la terre perd son fil, et par cela même, toute efficacité. Le choix de la commission, ratifié en haut lieu, s'est arrêté sur le type de *Knife bayonet* employé précédemment avec le Krag, mais allongé de six *inches* (15 cm.), ce qui porte la longueur totale de la bayonnette à 16 *inches* ou 40 centimètres.

G. N. T.

BIBLIOGRAPHIE

Un règlement moderne, par le commandant Edmond Ferry. — Brochure petit in-8° de 85 pages. Paris, Chapelot, 1905.

Le Règlement vraiment moderne dont cet opuscule commente l'esprit, non le texte, ce Règlement, c'est celui dont l'infanterie a été dotée à la date du 3 décembre dernier.

Montrer en quoi il est excellent, en quoi ses tendances répondent aux besoins actuels, voilà la tâche qu'a entreprise l'auteur. Et il s'en est acquitté d'une façon remarquable, avec autant de pondération que de science, avec autant d'élévation de pensée que d'esprit militaire.

Il a su mettre en lumière les beaux côtés de la révolution qui s'opère dans les méthodes d'instruction de notre armée. Il n'a pas cru devoir insister sur ce qui reste de routine à déraciner. Le Réglement du 3 décembre 1904 porte la trace d'un attachement persistant aux erreurs passées. La *Revue militaire suisse* l'a fait remarquer déjà (Chronique française de janvier, page 83). Il est donc inutile, je crois, d'appeler l'attention sur le revers de la médaille, étant donné que le commandant E. Ferry s'est exclusivement proposé d'en faire admirer la face.

E. M.

Journal d'un officier français ou *Les cahiers du capitaine François* (1792 1815), par M. Maurice Thiéry. 1 volume in-4° de 224 pages. Tours, Alfred Mame et fils.

L'éditeur nous dit : « *Les cahiers du capitaine François*, par M. Maurice Thiéry, » comme on dit : « *Les voyages du jeune Anacharsis en Grèce*, par Barthélemy ». Est-ce donc que nous avons affaire à un personnage de fantaisie créé et mis au monde pour donner prétexte et vie à une sorte d'histoire militaire? En ce cas, on pourrait reprocher à l'auteur d'avoir rapetissé son sujet, si d'ailleurs on doit reconnaître qu'il l'a traité d'une façon vivante et intéressante.

Mais était-ce vraiment la peine de faire, avec si peu de matière, un aussi gros volume? Il est vrai qu'il renferme des gravures d'assez grandes dimensions. Mais il est vrai aussi qu'elles sont, pour la plupart, terriblement médiocres.

Un format modeste aurait suffi au modeste capitaine François.

Souvenirs d'un vélite de la Garde sous Napoléon Ier, extraits des manuscrits de François-Frédéric Billon, par son arrière-neveu A. Lombard-Dumas. Un volume in-16° de 301 pages. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905. — Prix : 3 fr. 50.

Voici un aimable livre, bon enfant, simple, vivant, véridique. J'ai pris à le lire un extrême plaisir, un peu gâté seulement par une inquiétude que l'éditeur a provoquée en moi et que j'aurais souhaité qu'il dissipât.

Les manuscrits du vieux capitaine Billon contenaient des « appréciations

quelque peu incohérentes sur les hommes et les choses du temps qu'il traversait. » C'est M, A. Lombard-Dumas qui nous le dit. Et il ajoute :

Nous les avons donc éliminées de ses récits... En même temps, nous avons essayé de rétablir, dans un ordre plus logique, les faits que la plume plus ferme de l'auteur avait décrits dix ans auparavant, mais un peu brouillés dans la suite.

Ne trouvez-vous pas que l'arrière-neveu nous en dit trop... et pas assez ? Nous voyons bien qu'il a échenillé, émondé, retapé et — disons le mot — tripatouillé l'œuvre de son grand-oncle. Nous reconnaissons que ce travail est bien fait, très bien fait. Mais nous serions heureux d'être renseigné sur le nombre, l'étendue, la profondeur, la portée, le caractère des retouches qu'ont subies ses Souvenirs. Nous aimons à penser que l'essentiel y a été conservé, que rien n'y a été ajouté qui en dénature le sens.

S'il en est ainsi, il me paraît que peu d'autobiographies sont aussi agréables à consulter que celle-ci. Et, si l'auteur est d'aussi bonne fois qu'il paraît l'être, si sa mémoire l'a fidèlement servi (il a écrit longtemps après les événements), le document que voici est d'un réel intérêt historique.

E M.

La campagne de 1794 à l'armée du Nord (1re partie: *Organisation*), par le colonel H. COUTANCEAU, commandant le 3e régiment du génie. Deux tomes grand in-8°, formant un total de 1160 pages. Paris, Chapelot, 1905.

Ce n'est là, remarquez-le, que la première partie: nous n'en sommes qu'à l'organisation. Excusez du peu. S'il faut dépenser 24 francs pour ce qui constitue les préliminaires seuls, combien coûtera l'ensemble de la campagne! Et vraiment ces deux gros volumes admirablement imprimés sur du beau papier, était-ce la peine de les remplir de détails comme ceux qui nous sont donnés sur le départ pour Maubeuge de la compagnie d'aérostiers ? Les pages 507, 508 et 509 nous aprennent que cette compagnie est partie à l'effectif de 15 hommes (4 de cadres, 11 de troupe), qu'on y enrôla des nobles, un curé, des clercs de notaire et d'avoué, etc., qu'on porta l'effectif de la troupe à 21, qu'on y adjoignit un tambour, que l'habillement délivré aux aérostiers fut incomplet, que le départ fut si précipité que les officiers n'eurent pas le temps de recevoir leurs brevets. De quel intérêt sont pour l'histoire ces menus détails, et va-t-on vider tous les fonds de tiroir des Archives de la guerre pour composer avec les résidus qu'on en tirera de monumentales monographies ? Celle-ci eût pu être, sans inconvénients, réduite à 200 pages substantielles, et même on y eût appris du nouveau, encore que certaines des découvertes que l'auteur présente avec quelque complaisance aient été déjà faites avant lui.

Mais sans doute, ayant été chef de la Section historique de l'état-major de l'armée, et publiant son travail sous l'égide ministérielle, il n'aura pas voulu lui donner moins d'ampleur que n'en ont d'autres publications émanant de ses subordonnés. La hiérarchie exigeait qu'il fît plus de volumes qu'eux. Et voilà, vraisemblablement, ce qui nous vaut ces deux tomes pour le présent et je ne sais combien encore dans l'avenir.

Ceci dit, je conviens que l'étude du colonel Coutanceau est bien faite et qu'elle m'a intéressé. Je reconnais même qu'elle peut être d'une grande utilité, car il n'est si petit fait, si insignifiant détail dont la réflexion ne puisse tirer un parti considérable. La chute d'une pomme n'a-t-elle pas révélé à Newton les lois de la gravitation? Mais il est tombé des millions et des millions de pommes. Et il n'y en a eu qu'une qui a révélé les lois de la gravitation, parce qu'il n'y a eu qu'un Newton. E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L^e Année — N° 11 — Novembre 1905

LE PROBLÈME DE SEDAN

(SUITE)

Dans sa brochure, la *Retraite sur Mézières,* le lieutenant-colonel Le Gros a échafaudé une série de suppositions qui lui permettent de conclure à la réussite probable de l'opération de Ducrot.

Il suppose d'abord que ce dernier allait transmettre au général Douay son ordre de mouvement à la minute précise où de Wimpffen intervint pour revendiquer le commandement en chef, si bien que sans cette intervention, l'attaque du 7e corps aurait commencé dès 9 h. 30.

Il suppose ensuite que l'Etat-major allemand, dans son ouvrage sur la guerre, a truqué son récit ; que les indications d'heures ont été falsifiées et que ces dernières doivent toutes être reculées d'une unité.

Avançant ainsi le moment de l'offensive française, reculant d'une heure le déploiement allemand, l'auteur conclut à la possibilité pour l'armée de Châlons d'atteindre les bois de la Falizette au travers desquels elle se serait écoulée, si non avec bagages, au moins avec armes.

L'argumentation du lieutenant-colonel Le Gros est ingénieuse ; on la suit avec un intérêt de curiosité, un peu comme on regarde avec une admiration tempérée d'incrédulité, les tours d'un élégant prestidigitateur. Mais l'histoire ne saurait se contenter d'hypothèses, et celles du fougueux polémiste de la *Retraite sur Mézières* manquent trop, à notre avis, de fondements solides pour valoir des certitudes.

La première de ces affirmations est basée sur l'hypothèse qu'au moment où le général Ducrot reçut le billet de de Wimpf-

feu, les échelons des 1er et 12e corps qui, les premiers, avaient commencé la retraite, étaient sur le point de se mélanger aux troupes des 5e et 7e corps ; d'où l'obligation de faire avancer ces deux derniers. Ducrot allait être *forcé* de leur ordonner le mouvement offensif.

C'est possible, mais ça n'est pas certain. Rien ne prouve que vers 9 h. du matin la retraite fût aussi avancée que l'admet le lieutenant-colonel Le Gros, et rien ne prouve non plus que la direction suivie par les divisions qui rétrogradaient dût les porter dans les lignes des 5e et 7e corps. La seule indication que l'on possède est la déclaration conçue en termes tout à fait généraux de Ducrot que vers 9 h. « il voyait avec satisfaction son mouvement de retraite parfaitement se dessiner », et que « la division Vassoigne, les divisions Pellé et l'Heriller avaient accentué leur marche dans la direction indiquée ». Le surplus est supposé par le lieutenant-colonel Le Gros, car les déductions qu'il tire de la vague déclaration du général Ducrot n'y sont pas nécessairement contenues.

On peut même s'étonner que Ducrot, s'il était si près du passage à l'offensive n'en ait pas parlé. Ecrivant pour sa défense, il avait intérêt à invoquer tous les arguments en sa faveur. Or, cet argument-là était de premier ordre ; il servait mieux qu'aucun autre sa thèse que seule l'intervention du général de Wimpffen l'avait empêché d'atteindre Mézières. Si les faits avaient justifié cet argument, il ne les eût pas négligés, et ne se serait pas borné à signaler un début de retraite par une faible partie de ses troupes.

Il y a du reste une autre raison pour laquelle il ne devait pas songer à la nécessité d'une prise d'offensive immédiate. Cette raison, nous l'avons indiquée deux fois déjà, et elle est encore valable pour l'heure de 9 h. comme elle l'était pour celle de 7 h., moment de la prise du commandement. Le général Ducrot, à 9 h. pas plus qu'à 7, n'était renseigné sur les menaces de l'aile gauche allemande. La situation pour lui n'avait pas changé. C'était toujours à la marche de l'aile droite ennemie par la haute Givonne et le nord de Sedan qu'il entendait parer. Rappelons-nous que ce n'est qu'entre 8 et 9 h. du matin, au-delà de St-Menges, que fut pris le premier contact avec le XIe corps prussien par une reconnaissance de cavalerie envoyée sur l'ordre du général de Wimpffen. Ducrot ne savait rien de cet

incident. La prise d'offensive ne devait donc pas lui paraître une opération imminente.

Il ne semble pas non plus que le risque d'un mélange des troupes des 1er et 12e corps avec celles des 5e et 7e, dût le contraindre, à ce moment-là, à pousser en avant ces deux derniers. La direction indiquée aux divisons en retraite était celle du bois de la Garenne, pour, de là, se porter sur le plateau d'Illy. En suivant cette direction, les divisions loin d'entrer dans les lignes des 5e et 7e corps tendaient à les déborder au nord. Le 7e corps n'occupait pas le plateau d'Illy ; nous le savons par le rapport du général Douay, qui réclamait cette occupation par d'autres troupes. Or, en passant par le bois de la Garenne, les divisions de l'est accédaient au plateau sans passer par la zone d'opération des corps de l'ouest. Même les échelons du 12e corps disposaient, dans le Fonds de Givonne et dans le terrain tourmenté qui le domine au nord, de bons cheminements leur permettant de contourner le Vieux Camp où était rassemblé le 5e corps. Il ne semble donc pas qu'un mélange de troupes fût à craindre qui dût engager le général Ducrot à renoncer à son intention de concentrer la majeure partie de l'armée sur le plateau d'Illy avant toute autre opération.

La supposition d'après laquelle le grand Etat-major prussien ayant recours à son « truc ordinaire » aurait « faussé les heures sans plus de façon », ne nous paraît pas mieux établie. Il faut disposer de preuves bien décisives pour accuser un adversaire de mauvaise foi. Or les interprétations de textes, les calculs de longueurs de colonnes et ceux de durée de transmissions d'ordre sur lesquelles l'auteur de la *Retraite sur Mézières* s'appuie ne sauraient tenir lieu de preuves décisives. Sa dialectique est intéressante, encore qu'un peu subtile, mais elle n'épuise pas les hypothèses. Aux interprétations de textes qu'elle invoque, on en peut opposer d'autres ; et les à priori de ses raisonnements ne nous paraissent pas d'une solidité à défier sans contestation possible les allégations de faits des rédacteurs de l'ouvrage allemand. Bref, l'argumentation de l'auteur n'est pas suffisante à nos yeux pour ôter à ces rédacteurs le bénéfice de la présomption de bonne foi auquel tout écrivain sérieux a le droit de se mettre[1].

[1] Nous regrettons de ne pouvoir aborder le fond de ce débat. Cela nous conduirait trop loin. C'est une discussion de détails en effet, pour la clarté de laquelle nous

Il ne paraît pas possible, d'ailleurs, que l'état-major prussien ait faussé, pour les opérations de toute une journée, les heures des mouvements de deux corps d'armée sans que nulle part on retrouve des traces de ces faux. Car son récit n'est pas le seul document relatif à la marche des XIe et Ve corps à l'ouest de Sedan. Nombre d'autres ont été publiés permettant un contrôle. En voici quelques-uns qui paraissent mériter plus spécialement d'être cités, car ils émanent d'officiers ou d'unités qui ont pris part à l'action. Contrairement au dire du lieutenant-colonel Le Gros que la conversion des colonnes des XIe et Ve corps d'armée sur la route de Mézières n'eut lieu, le 1er septembre, qu'à 8 h. 30 du matin, heure à laquelle serait arrivé le porteur de l'ordre, von Hahnke, tous confirment l'heure de 7 h. 30 indiquée par le grand Etat-major.

Nous avons vu que les premières troupes d'infanterie qui franchirent le défilé de St-Albert furent celles de la colonne de droite du XIe corps, colonne ayant marché par Montimont. Elles appartenaient au 1er régiment d'infanterie de Nassau n° 87, major Schulz. L'Historique de ce régiment nous apprend que le 31 août, à 3 ½ h. après-midi, le régiment atteignit Donchéry où il s'empara du pont sur la Meuse. Le bataillon de fusiliers occupa le village, le Ier bataillon marcha sur Vrigne sur Meuse où il forma des avant-postes pour couvrir le lancement du pont de campagne, et le IIe bataillon avançant avec un escadron du 14e dragons surprit dans la direction de Vrigne-aux-Bois des avant-postes français qu'il refoula.

A 4 heures du matin, dans le plus grand silence, le XIe corps traversa Donchéry. Pendant le passage de la Meuse, quelques troupes furent coupées par des troupes du Ve corps. Elles n'arrivèrent sur le champ de bataille qu'après les autres. A 6 h., le XIe corps se porta en avant en trois colonnes dont les têtes atteignirent en même temps Montimont, Briancourt et Vrigne-aux-Bois, tandis que l'avant-garde du Ve corps entrait à Vivier-au-Court.

Ses colonnes se trouvaient ainsi à la hauteur de la route Sedan-Mézières, lorsque le lieutenant-colonel von Hahnke apporta l'ordre du Prince royal de tourner à droite par cette route et de marcher sur Sedan [1].

devrions reproduire in-extenso les longs passages qui la motiveraient. Nous renvoyons les lecteurs désireux d'approfondir ce sujet à la brochure *La retraite sur Mézières le 1er septembre 1870*, par un officier supérieur (Berger-Levrault et Cie, Paris, 5, rue des Beaux-Arts), p. 42 et suiv. et appendice IV, p. 85 et suiv. et au volume *La victoire à Sedan*, par Alfred Duquet (Albin Michel, Paris, 59, rue des Mathurins), p. 193 et suiv. et 383 et suiv.

[1] *Geschichte des 1 Nassauischen Infanterie Regiment n° 87.*, p. 290. Berlin 1901. Mittler und Sohn.

L'Historique raconte la marche sur St-Menges, village que le bataillon de fusiliers occupa rapidement. Puis il continue en ces termes :

Le commandant de corps, général de Gersdorff, qui avait suivi le chemin de St-Menges et pénétré dans cette localité donna alors l'ordre au IIe bataillon et au bataillon de fusiliers de se diriger vers Floing.

Il était environ 9 h. lorsque les deux bataillons se déployèrent sur la crête et bientôt après, les batteries de l'avant-garde montèrent aussi sur la hauteur...

L'activité du Ve corps d'armée, pendant la guerre de 1870, a fait l'objet d'un volume de Stieler von Heydekampf, capitaine à l'état-major de ce corps. Cet écrit expose la crainte où l'on était, au grand Etat-major prussien, de voir l'armée française profiter de la nuit du 31 août ou de la matinée du 1er septembre, pour échapper à la menace d'enveloppement résultant pour elle de la présence des Wurtembergeois à Boutaucourt et du XIe corps à Donchéry. Ordre fut donc envoyé au Ve corps de franchir la Meuse au petit jour.

Cet ordre atteignit le général de Kirchbach, commandant de ce corps, à Chéhéry, le 31 août à 11 h. du soir; il l'invitait à marcher sur Vivier-au-Court où le Ve corps tiendrait la gauche du XIe.

Les deux commandants de corps convinrent de leurs mouvements. Le Ve corps (avant-garde Chevenges ; gros, Chéhéry) lancerait un pont, entre Donchéry et Vrigne-sur-Meuse, en aval de celui du XIe et marcherait par Vrigne-sur-Meuse sur Vivier-au-Court tandis que le XIe corps se porterait de Donchéry sur Tendrécourt.

Les troupes du Ve corps se rassemblèrent avec la plus grande exactitude aux points de rendez-vous qui leur furent assignés. En exécution de l'ordre pour le 1er septembre, les unités du corps d'armée devaient être alarmées aussitôt que l'ordre les atteindrait, si bien qu'elles se mirent en marche sans avoir mangé...

Le mouvement commença à 2 1/2 h. Le général de Kirchbach se porta vers l'avant-garde. La marche de nuit s'exécuta dans le plus grand silence et sans interruption. A 4 h. du matin, l'obscurité étant encore profonde, la tête de l'avant-garde atteignit la Meuse. Le gros suivait immédiatement et se forma en position de rendez-vous au nord de Villers-sur-Bar.

L'équipage de pont léger procède au lancement du pont. L'obscurité commençait à se dissiper. Un épais brouillard recouvrait la vallée.

Le lancement commença à 4 ¾ h. et dura 40 minutes, si bien qu'à 5 ½ h. la tête de l'avant-garde put franchir la Meuse...

Sans interruption, le corps d'armée traversa la rivière ; une partie de ses troupes passa aussi par le pont du XIe corps, lorsque, momentanément, les troupes de ce dernier ne l'utilisaient pas. Le 1er escadron du régiment de dragons n° 14 qui appartenait à l'avant-garde fut envoyé par Vivier-au-Court sur Issancourt, afin d'organiser-là un service d'observation pour couvrir le passage et reconnaître la frontière belge. On ne rencontra l'ennemi nulle part...

Comme, vers 7 ½ h., la tête de l'avant-garde avait pénétré à Vivier-au-Court, le major von Hahnke apporta au général de Kirchbach l'ordre de S. A. R. le Prince impérial de suivre par Vrigne-aux-Bois le XIe corps et de se former derrière lui en échelon débordant à gauche. En exécution de cet ordre le corps d'armée dirigea sa marche par Tendrécourt et Vrigne-aux-Bois. Le XIe corps avait reçu l'ordre de se porter sur St-Menges et d'entrer depuis là au combat. Ainsi se trouvait complètement coupée la retraite de l'ennemi à l'ouest.

Le récit ajoute que pour couper également cette retraite vers la Belgique, le général de Kirchbach donna Fleigneux comme point de direction à son corps d'armée [1].

D'autres sources confirment l'exposé de Stieler von Heydekampf. Appartenait au Ve corps d'armée le régiment d'artillerie de campagne de Basse-Silésie n° 5, artillerie de corps. L'Historique de ce régiment fournit les indications suivantes :

Dans la nuit du 31 août au 1er septembre, à 1 h., du matin, le corps fut alarmé et dut se mettre en route à jeun. L'artillerie de corps entra dans la colonne vers 2 h. du matin près de Chéhéry. A 2 ½ h., on se mit en route sur Chevenges et Villers-sur-Bar, pour arriver à la Meuse vers 4 h. La traversée de la rivière se fit sur deux ponts, dans le plus grand silence. A 7 ½ heures, le corps reçut l'ordre de suivre le XIe corps par Vrigne-aux-Bois ; le village de Fleigneux fut donné comme point de direction.

Lorsque l'avant-garde fut arrivée sur le plateau du Champ de la Grange, le général de Kirchbach donna l'ordre à l'artillerie de la 10e division et à l'artillerie de corps de se porter au feu contre les batteries françaises placées au nord du bois de la Garenne et de se mettre en position à côté des batteries du XIe corps.

Vers les 10 heures, le feu fut ouvert depuis la hauteur à l'est de St-Menges [2], etc.

Il ressort de ce récit que si l'artillerie du XIe corps a pris position vers 9 ½ h. près de St-Menges et celle du Ve vers 10

[1]) *Das V. Armee-Corps im Kriege gegen Frankreich 1870-71*, nach den Tagebüchern und Gefechtsberichten der Truppen, dargestellt von Stieler von Heydekampf, Hauptmann im Generalstabe V. Armee-Corps. Berlin 1872. Mittler & Sohn.

[2] *Geschichte des Feld-Artillerie-Regiment von Podbielsky, Nieder-Schlesisches n° 5*, p. 89 et suiv. Berlin 1890. Mittler und Sohn.

heures près de Fleigneux, il faut bien que vers 7 ½ h. déjà les têtes de ces corps aient été à la hauteur de Vrigne-aux-Bois.

Adressons-nous encore, non plus à un élément avancé des colonnes allemandes, mais à une unité ayant fait partie d'un gros. Le 1er régiment d'infanterie de Basse-Silésie nº 46 a marché, avec deux compagnies de pionniers, en queue de la 10e division.

Le régiment, dit l'Historique, rompit à 1 ¼ de la nuit, les hommes à jeun. La marche commença à 2 ½ h. ; elle s'effectua dans le plus grand calme et sans arrêt. Le régiment marcha avec le gros de la division sur Villers-sur-Bar où il entra à 4 ½ h. et prit sa place dans la formation de rendez-vous.

Le régiment traversa la Meuse à 7 ½ h. et de là marcha avec la brigade sur Villers-au-Court où il reçut l'ordre du commandant en chef de suivre le XIe corps, etc. [1].

Si le régiment 46 passa la Meuse à 7 ½ h., force est d'admettre que la tête de la 10e division dont il formait la queue, avait atteint à cette heure-là Vivier-au-Court, distant de la rivière de 4 km. seulement.

De ces sources documentaires, qui ne sont pas les seules, on peut rapprocher un passage de Verdy du Vernois dans son volume *Au grand quartier-général 1870-71*. Il raconte que le 31 août, au soir, le général de Moltke invita le chef de l'Etat-major général de la IIIe armée à faire passer la Meuse au moins à quelques forces, nonobstant la fatigue des troupes ; à la suite de cette demande, les Ve et XIe corps d'armée qui se trouvaient à l'aile gauche furent remis en mouvement pendant la nuit, afin de traverser la Meuse aux environs de Donchéry.

A 5 heures du matin, Verdy du Vernois quitta Vendresse. Il se rendait sur la hauteur de Croix ; il trouva la route libre de troupes ; les deux corps avaient poussé déjà jusqu'à la Meuse qu'ils étaient occupés à passer.

Quand Verdy arriva sur la hauteur, le roi s'y trouvait. La contrée était couverte de brouillard. Au moment où la brume se dissipa, on vit, dans le village de Vrigne-aux-Bois, la colonne du Ve corps qui le traversait [2].

Pour des renseignements sur la marche des Wurtembergeois,

[1] *Geschichte des niederschlesischen Infanterie-Regiment nº 46,* von Hauptmann Münnich. Berlin 1882. Mittler und Sohn.

[2] *Im Grossen Hauptquartier 1870-71,* par Verdy du Vernois, p. 140 et suivantes. Berlin 1895. Mittler und Sohn.

nous avons pris la liberté de nous adresser au lieutenant-colonel a. d. E. von Schmid, à Stuttgart, écrivain militaire estimé, et dont les volumes en cours de publication commentant l'ouvrage par l'Etat-major français sur *La guerre de 1870-71* attirent actuellement l'attention des historiens de cette campagne. Le lieutenant-colonel von Schmid a servi en 1870 comme premier-lieutenant et adjudant du général de Reitzenstein, commandant la 1re brigade wurtembergeoise. Il a assisté en cette qualité à la bataille de Sedan. Voici son récit :

Comme je m'étais rendu, le 31 août, à 7 h. du soir, à la réception des ordres auprès du général von Oberwitz (commandant la division), l'adjudant de ce dernier, lieutenant de cuirassiers von Langenbeck arriva bride abattue, criant de loin déjà au général : « Excellence, nous les tenons (les Français) comme la souris dans la souricière ! » Nous savions donc dès le 31 août au soir que le 1er septembre les Français seraient complètement enveloppés et n'auraient d'autre issue que la route de Belgique.

Je suis témoin que la division wurtembergeoise se trouva de bonne heure le matin vers la Meuse où elle commença le passage à 6 heures. La 1re et la 3e brigades d'infanterie traversèrent un peu plus tard, parce qu'entre l'avant-garde et le gros s'intercala la 4e division de cavalerie. Je suis témoin aussi que nous, Wurtembergeois, arrivâmes à Vivier-au-Court longtemps avant 8 heures mais que nous ne pûmes pousser notre marche au-delà, la colonne du Ve corps s'étendant loin devant nous.

Il ressort de ces lignes que si, avant 8 heures, le Ve corps occupait la route loin en avant de la division wurtembergeoise, c'est qu'il avait déjà depuis quelque temps effectué sa conversion à droite, dans la direction de Vrigne-aux-Bois.

En présence de tous ces documents il est impossible de parler encore des trucs et des falsifications de l'Etat-major prussien. S'imaginera-t-on réellement que parmi tant d'auteurs divers, sans parler de toutes les personnes qui ont eu accès aux archives de Berlin, il ne se soit pas trouvé un honnête homme pour dénoncer les faux des rédacteurs de l'Etat-major ? Toute l'ingéniosité du lieutenant-colonel Le Gros ne nous le fera pas croire.

Reste une question accessoire.

Une controverse très vive s'est élevée au sujet de la viabilité des bois de la Falizette. Les partisans de la retraite sur Mézières admettent qu'il eût été difficile à l'armée de Châlons d'utiliser la route du défilé de St-Albert que les Allemands auraient continué à tenir sous le feu de leurs canons, même après avoir été chassés des hauteurs de St-Menges et du plateau de Champ-de-la-Grange; mais ils déclarent qu'elle eût pu s'écouler par les

bois que percent quelques chemins et sentiers entre Champ de la Grange et Bosséval. C'est l'opinion du général Ducrot lui-même : « Il restait, a-t-il écrit, les chemins vicinaux et les sentiers qui courent à travers bois... ».

Les opposants contestent cette possibilité. Ils déclarent impraticables les chemins de la Falizette : les fantassins y auraient laissé leurs chaussures dans la boue, les roues de la première voiture s'y seraient enfoncées jusqu'au moyeu...

Ces affirmations contradictoires entretiennent d'autant plus la perplexité du lecteur que de part et d'autre on est d'accord pour admettre que la voirie n'a guère changé depuis 1870, et que de part et d'autre aussi on base ses affirmations sur des reconnaissances personnelles des chemins en litige.

Ces chemins — abstraction faite des sentiers tout à fait étroits — sont au nombre de trois. Le général Canonge expose qu'il les a reconnus, entre autres le 23 mai 1903.

> Je parcourus *en totalité* les trois chemins, écrit-il, les deux premiers en double sens, sans être arrêté. Voilà pourquoi je peux dire aujourd'hui : « J'ai vu, j'ai suivi ces chemins » qui existaient tels quels en 1870...
>
> Je ne perdrai pas de temps à essayer de convaincre ceux qui ne veulent pas être convaincus. Je me contenterai de dire aux autres : Allez voir vous-même et vous serez édifiés ; vous ne serez arrêtés ni par des mares, ni par des fondrières, ni par de grosses pierres... Je maintiens que le bois de la Falizette était praticable en 1870, étant parcouru alors par trois chemins utilisables pour toutes armes [1].

Le lendemain, 24 mai 1903, c'est M. Duquet qui visite les chemins :

> Ce sont, écrit-il, des chemins *ruraux*, ainsi que les qualifie la carte de France du ministère de l'Intérieur, passage ne valant pas, d'après cette carte, des *chemins vicinaux ordinaires*.
>
> Le 24 mai de cette année, par un temps sec, les chemins ruraux montrés par le général Canonge sont apparus comme impropres au défilé d'une armée. De quelle manière serait-on parvenu à faire écouler infanterie, cavalerie, artillerie par une voie rudimentaire, de la largeur d'une charrette, coupée de profondes ornières dans lesquelles de grosses pierres surgissaient de place en place, détrempées et noyées par les pluies, car, même le jour de notre visite, malgré le beau soleil, les larges mares croupissant sous bois empiétaient sur la piteuse voie, la changeant par endroits, en marécage [2]. »

[1] *Le dernier mot sur Sedan*, par le général F. Canonge. *Le Correspondant*, du 10 octobre 1903, p. 140.

[2] *La victoire à Sedan*, p. 291.

Sur quoi le lieutenant-colonel Le Gros vient à la rescousse :

Ces chemins sont loin d'être ceux que nous représente M. Duquet, qui n'y voit « qu'ornières, marécages. fondrières, etc. ». Nous affirmons que partout une colonne d'infanterie peut y passer *par quatre, sans la moindre difficulté.*

Il est bien exact que le terrain est *schisteux et ferme* et que ces chemins sont praticables à l'artillerie, surtout à nos anciennes batteries de quatre. Le bois lui-même n'est nullement impénétrable, comme on l'a écrit ; partout nous y avons circulé très facilement, en dehors des chemins, sauf en de très rares endroits.

Que croire et qui croire? Il est certain, — cela ressort avec la clarté de l'évidence des passages cités, — que de part et d'autre la conviction est absolue. Tout au plus, sans expliquer une aussi flagrante contradiction, se demandera-t-on si les adversaires ne sont pas sollicités dans leur appréciation du fait, par la thèse historique qu'ils soutiennent. Sans qu'ils le veuillent, elles influeraient sur le pessimisme ou l'optimisme de leur jugement.

Je dois reconnaître que l'on peut différer d'opinion sur l'exacte qualité du sol des chemins de la Falizette. Le 30 août passé, j'ai reconnu deux d'entre eux, celui du centre [1] et celui du nord (le chemin du Sud est sur une moitié de son parcours à découvert. et eut été sous le feu de l'ennemi).

Ce ne sont pas de bons chemins, cela me paraît incontestable. Ils ne sont pas empierrés ; ils sont mal entretenus, et sur une partie de leur trajet boueux. Un orage qui avait régné la veille avait laissé des traces de son passage. Des flaques d'eau remplissaient encore, ici et là, les ornières et les cuvettes d'un sol irrégulier. En certains endroits, des branchages étaient jetés en travers de la chaussée pour éviter que les roues des charrettes s'enfoncent. Ce sont moins des chemins de communication que des chemins pour la dévestiture des bois.

Néanmoins de l'infanterie, et même de la cavalerie, peuvent les utiliser. Notre infanterie de milices, qui n'a jamais eu la prétention de se comparer aux fantassins de l'empire, traverse de plus mauvais pas.

Ce qui ne signifie pas que toute l'armée de Châlons eût pu s'écouler par là, et surtout s'écouler en assez bon ordre pour re-

[1] Ce chemin du centre, qui est le meilleur des trois, est marqué sur la carte de Planche XXXI par un trait et un pointillé conformément à la signature adoptée notre carte Siegfried, au 1 : 25 000 pour les chemins de cette nature.

prendre le combat à l'autre lisière des bois, avec la vigueur nécessaire. Car où passe l'infanterie d'une division ne passe pas nécessairement celle de quatre corps d'armée. Sous les pas des hommes le sol s'amollit et ce qui n'était que boue pendant le premier quart d'heure ne tarde pas à devenir fondrière ou marécage partout où le sous-sol n'est pas assez compact.

Quant aux voitures, elles auraient rencontré de très sérieuses difficultés. Si les premières avaient passé, les suivantes seraient certainement demeurées en chemin. Il aurait fallu des heures aux longues colonnes des trains pour dégager la voie.

Pendant tout ce temps, les arrière-gardes auraient dû tenir contre cinq corps d'armée allemands les poursuivant depuis la vallée de la Givonne !

Non, les chemins de la Falizette ne se prêtent pas à la retraite d'une armée de 100,000 hommes. A cet égard, la carte de l'Etat-major a toute raison de les indiquer par un simple trait. Une carte plus récente a été dressée par un groupe d'officiers du 147e d'infanterie en garnison à Sedan. Cette carte est au 1 : 20,000. Malgré la grandeur de cette échelle les chemins de la Falizette ne sont pas traités avec plus d'égards que sur la carte de l'Etat-major.

Au surplus, toute cette question de la viabilité des bois de la Falizette est secondaire. Elle n'aurait acquis de l'importance que si le général Ducrot, après avoir effectué la concentration de son armée, avait été en mesure de pousser une offensive victorieuse sur les hauteurs de St-Menges puis sur celles de Champ de la Grange. On a vu plus haut, qu'à vues humaines, cette offensive, au moment où le général de Wimpffen intervint, était déjà vouée à un insuccès.

(A suivre.) F. FEYLER, lieut.-colonel.

NOTES

SUR

l'artillerie de campagne en Mandchourie

(FIN)

De ces différents récits se dégage l'impression que les belligérants et surtout les Japonais se sont bien inspirés du principe fondamental de l'*unité d'action des différentes armes*. Nous laissons ici de côté ce qui concerne la cavalerie. L'artillerie s'est efforcée de faciliter la tâche de son infanterie dans l'attaque comme dans la défense. Cet ancien principe, qui était sorti revivifié de la guerre du Transvaal, est confirmé une fois de plus.

Du côté de l'attaque, à Chio-chan-pou, par exemple, les batteries japonaises couvrent la position russe d'une grêle de projectiles au moment où l'infanterie va s'élancer à l'assaut. Elles soutiennent le mouvement en avant dès qu'il a commencé et jusqu'à ce que l'infanterie arrive à mi-chemin, soit à 500 mètres du parapet. Elles suspendent alors leur feu par manque de confiance dans la précision de leurs fusées. On a reproché quelquefois à la fusée du projectile moderne d'être trop précise et d'avoir ainsi l'inconvénient, lorsque dans le réglage d'un tir la trajectoire ne passe pas exactement par le but, de ne plus donner assez de touchés. On voit dans quel inconvénient plus grave on tombe, avec une grande dispersion du point d'éclatement, puisqu'on se voit obligé d'interrompre le tir, juste au moment décisif, au moment où le principe d'unité d'action des deux armes exige le plus impérieusement l'appui du canon. N'est-ce pas lorsque l'infanterie s'élance à l'assaut final qu'il faut lui donner le coup de main suprême? N'est-ce pas l'abandonner trop vite que de lui laisser franchir les 500 derniers mètres sans secours ?

Du côté russe, qui reste presque toujours sur la défensive, on ne peut pas reprocher à l'artillerie d'avoir retiré ses pièces trop vite de la lutte et manqué de soutenir son infanterie jusqu'au dernier moment. Dans les premières rencontres, elle a attendu l'attaque d'infanterie jusqu'aux petites portées, aussi a-t-elle subi de grandes pertes et même des pertes telles, qu'elle n'a pu sauver son matériel.

Mais est-ce à dire que les deux armes aient toujours coopéré de la manière la plus avantageuse? Nous avons vu trois batteries capturées dans une surprise de nuit sans que le soutien d'infanterie qui avait assumé le service de sûreté ait réussi à les protéger ou à les avertir à temps. Plusieurs indices font supposer que l'entente si nécessaire entre l'infanterie et l'artillerie a plus d'une fois fait défaut du côté russe.

Des deux côtés la recherche du couvert a nui au principe d'unité d'action des armes. Si l'artillerie a quelquefois soutenu ses fantassins moins énergiquement qu'il n'aurait été désirable, c'est que devant l'effet considérable des armes modernes, l'*abri* a pris une importance de premier ordre. Chez les Boers déjà, la recherche de l'abri avait joué un rôle prépondérant; en Mandchourie, ce rôle s'accentue, les deux belligérants y recourent de plus en plus, au point que lors de la prise des lignes de Chio-chan-pou, l'artillerie de la défense, comme celle de l'attaque, reste soigneusement masquée ; ni l'une ni l'autre ne se risque à découvert, pas même au moment de l'assaut, parce que celle qui se serait montrée aurait été bientôt anéantie par l'autre. A plus forte raison, ni l'une ni l'autre ne peut se risquer sous le feu des fantassins ennemis. Cette recherche constante du couvert du terrain nuit donc à la coopération de l'artillerie et de l'infanterie. Quelle conclusion faudra-t-il en tirer ? Puisque l'abri est devenu aussi indispensable, le canon à tir rapide devra recourir à la protection du *bouclier*, s'il veut s'affranchir, dans une certaine mesure, du couvert du terrain et mieux coopérer à l'action générale dans la bataille. Avec le bouclier, le maniement de l'artillerie aurait été plus facile pendant la dernière campagne, et le canon soutenant plus vivement l'offensive aurait hâté les décisions. Il est donc erroné de prétendre que le bouclier pourrait nuire à l'esprit offensif; c'est lui, au contraire, qui donnera à l'artillerie toute sa valeur offensive.

Dans la dernière guerre, comme au Transvaal, on constate la

tendance à l'*augmentation des distances d'ouverture du combat*. C'est une manière de rechercher l'abri que de se mettre à une distance où l'effet du feu est fort amoindri. C'est aussi la méthode la moins dangereuse pour l'attaque d'entrer en jeu avec des *batteries d'amorce*, comme à Da-tchi-tsiao, pour démasquer les positions de l'artillerie de la défense. Ailleurs, on commencera le combat de loin, parce que les crêtes, derrière lesquelles on recherche à tout prix l'abri, s'allongent à plusieurs kilomètres de l'ennemi. Ces grandes distances de combat et l'emploi des positions défilées rendent la direction du feu difficile. On reste parfois dans l'incertitude complète sur les emplacements occupés par les batteries ennemies. On recourt alors au tir progressif et l'on tire plus ou moins au hasard, comme les Japonais à Da-tchi-tsiao et les Russes sur les lignes de Chan-chan-pou. La *consommation des munitions* devient énorme; nous avons vu une batterie tirer plus de 300 coups par pièce dans la journée. Cette consommation nécessite naturellement un service de l'arrière très bien organisé. Cette question sera toujours une de celles que le commandement supérieur ne devra jamais perdre de vue et tous les chefs d'unité, de groupe et de régiment devront constamment s'efforcer de maintenir cette consommation dans les limites compatibles avec les possibilités du *ravitaillement*.

Afin de pouvoir observer des buts si peu visibles, il faut recourir souvent aux *observateurs* détachés, prévus par le règlement japonais. Nous les avons vu fonctionner sur des arbres et sur des sommets de collines devant Liao-Yang. Pour que cet emploi soit pratique, il faut un moyen de communication rapide et sûr entre les observateurs et leurs batteries. Le règlement japonais prévoit à cet effet des [illegible] l'aide de fanions de différentes couleurs. La [illegible] s'imposera [illegible] dans les distances [illegible] du champ de bataille. Les Russes [illegible] des cloches comme le prévoit [illegible] également à cet effet. [illegible]

avoir poussé à l'adoption de cette ordonnance, mais on peut se demander si l'organisation qu'elle prévoit ne sera pas arrivée trop tard pour la guerre.

A côté des signaux optiques, les Japonais ont fait aussi un grand usage du *téléphone* pour la transmission des ordres. C'est surtout le commandement supérieur qui semble y avoir eu recours. Dans l'artillerie, les batteries d'obusiers s'en servent aussi pour transmettre les indications des observateurs. Que ce soit par signaux optiques ou par téléphone, l'artillerie nipponne a toujours été renseignée à temps sur les intentions de son infanterie, de façon à pouvoir lui apporter tout le concours auquel elle avait droit, et dans l'arme même les feux des divers groupes isolés de batteries ont été répartis ou concentrés sans pertes précieuses de temps, ce qui laisse supposer une bonne transmission des ordres.

Ainsi, grâce à ce service nouveau de signaux ou de téléphone, la difficulté de la transmission des ordres dans le nouveau dispositif de l'artillerie en groupes isolés est vaincue. Les batteries peuvent agir avec autant d'à-propos et d'ensemble qu'autrefois lorsqu'elles étaient plus massées. Elles peuvent adopter sans arrière-pensée cet *ordre plus dispersé*, ordre qui leur donne plus de souplesse et leur permet de mieux accompagner leur infanterie dans le terrain.

Il convient à ce sujet de rappeler deux principes des règlements d'artillerie français et allemand qui paraissent quelque peu opposés l'un à l'autre et de voir comment les Japonais se sont comportés à leur égard.

Le règlement français recommande l'*économie des forces*. C'est une conséquence de la puissance du nouveau matériel. Pourquoi confier à plusieurs batteries la besogne pour laquelle une seule suffit ? On ne mettra donc en jeu que le nombre de batteries strictement nécessaire pour obtenir le résultat désiré. Les autres batteries restent disponibles ; soit en position d'attente, c'est-à-dire attelées, prêtes à être portées sur un autre point ; soit en position de surveillance, c'est-à-dire en position de tir, prêtes à ouvrir instantanément leur feu sur tout nouvel objectif qui pourrait apparaître. Ces batteries de surveillance sont une conséquence des propriétés de la pièce à tir rapide ; elles sont destinées à produire une action de surprise et non un effet de simultanéité.

C'est au contraire à cet effet de simultanéité que vise le règlement allemand. Non seulement il a conservé l'idée napoléonienne de l'*effet de masse*, mais il cherche à produire cet effet de masse dès le début de l'action.

Les Japonais, tout en possédant un règlement inspiré du règlement allemand et sans posséder la véritable pièce à tir rapide, semblent s'être inspiré parfois des idées françaises.

Quand, au combat de Jan-se-lin, comme il nous est rapporté, les Nippons tirent d'une façon intermittente et jamais sans un but précis, cela semble bien indiquer un tir pondéré et proportionné au strict nécessaire. Quand, à Da-tchi-tsiao, ils déploient des batteries à grande distance pour induire la défense à trahir ses positions, un groupe leur suffit pour remplir cette mission.

L'idée de *surveillance du champ de bataille* n'a-t-elle pas été mise aussi en pratique par les Nippons à Jan-se-lin, puisqu'il nous est rapporté que jamais un but précis n'échappait à leur observation ?

A Da-tchi-tsiao, les batteries japonaises apparaissent successivement et non pas simultanément, elles sont réparties sur un large front. Malgré l'espace qui pourrait augmenter la difficulté de transmission des ordres, la direction du feu et l'unité d'action de ces batteries paraît parfaite à l'adversaire.

Si les Japonais savent en venir à l'effet de masse napoléonien, auquel il faudra toujours savoir recourir dans les moments décisifs, ils ne le cherchent point *nécessairement* dès l'abord comme le veut le règlement allemand. Il leur arrivera d'entrer au feu avec toutes leurs batteries à la fois ; ce fut le cas le 30 au matin devant les lignes de Chio-chan-pou. Ils suivent donc le principe allemand, mais sans que ce soit une règle absolue.

On produisait autrefois l'effet de masse d'une position restreinte où l'on avait accumulé le gros de l'artillerie, en *concentrant le feu* de plusieurs batteries sur un même espace. Avec la pièce à tir rapide, chaque batterie pouvant agir assez puissamment par elle-même, cette concentration n'est plus aussi nécessaire, et l'effet de masse pourra très bien s'exercer d'un front plus étendu contre un espace plus étendu également, dès qu'on aura à sa disposition un organe sûr et rapide pour la transmission des ordres.

Cet organe manque chez nous ; il est tout à créer.

Quant aux *mécanismes de tir*, au début, à Jan-se-lin par exemple, les Japonais, en ne tirant que sur des buts précis, semblent s'être tenus à leur règlement dans lequel nous n'avons pas trouvé mention du tir progressif. A ce moment, il est vrai, l'artillerie russe ne pratiquait pas encore les positions défilées. Elle était visible, on pouvait l'atteindre par un tir à hausse unique. Peu après, à Da-tchi-tsiao, quand elle commence à se cacher, les Japonais paraissent avoir été amenés à l'emploi du tir progressif ou d'un tir équivalent. Nous voyons les Russes recourir aussi à ce procédé dans la défense des lignes de Chiochan-pou. S'est-il montré avantageux ?

Sur ce sujet de première importance, le major Löffler [1] conclut à l'inefficacité complète du tir échelonné, ainsi qu'à l'inefficacité du réglage du tir avec des projectiles fusants. Toutefois les faits sur lesquels se base cette conclusion n'étant pas indiqués, il convient d'attendre des renseignements plus précis pour juger exactement dans quelle mesure cette conclusion s'impose.

La question des *projectiles* et de leurs effets est discutée de divers côtés.

Comme en Afrique, on reproche au schrapnel de ne pas atteindre le but vivant derrière l'obstacle et à l'obus les dimensions très faibles de son espace dangereux autour du point d'éclatement, et l'on déplore de ne pas posséder le projectile unique et parfait dans tous les cas. Toujours est-il qu'on attaque sérieusement l'artillerie et qu'on n'est pas loin de la déclarer en faillite, parce qu'elle n'aurait à son actif qu'une maigre proportion des blessures relevées par la statistique. Les chiffres publiés à divers moment diffèrent entre 7, 8 et 10,7 %.

L'*Allgemeine Schweizerische Zeitung* [2] a cité deux lettres de témoins oculaires relatives au *peu d'action des projectiles d'artillerie*. La première racontait un combat dans lequel deux batteries japonaises, dont le feu avait paru éteint à plusieurs reprises, tinrent toute la journée sous un feu qui paraissait parfaitement réglé et en somme ne subirent que de très faibles pertes. La seconde dit : Dans la bataille de Chousompo [3] où environ

[1] Voir *Der russisch-japanische Krieg*, par le major Löffler, du grand état-major allemand. (*Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde*, 2e fascicule de 1905, p. 389).

[2] Numéro du 21 janvier 1905.

[3] Malgré la différence d'orthographe, Chousompo est peut-être Chio-chan-pou.

184 canons japonais se trouvèrent en face de 48 à 60 canons russes, pendant 48 heures de lutte, pas une seule batterie n'a été réduite au silence. 7 % seulement des blessures provinrent du tir de l'artillerie, tandis que 93 % furent causées par le feu de l'infanterie. Le journal constate donc qu'à la guerre on obtient des résultats bien inférieurs à ceux obtenus sur les polygones et il attribue les causes de cette diminution : 1° aux grandes distances auxquelles s'engage la lutte d'artillerie ; 2° à la difficulté d'observation du tir à ces grandes distances ; 3° à l'emploi de plus en plus grand des positions défilées des batteries au feu. Il en tire la conclusion que plus le perfectionnement de l'arme donne la tentation de tirer à de grandes portées, plus on doit énergiquement réagir contre ce désir naturel par l'éducation et par l'enseignement tactique.

Le général-major Richter[1] attribue tout d'abord le faible % des touchés d'artillerie à la qualité médiocre des schrapnels. Ceux-ci, tout en étant semblables comme construction aux projectiles allemands, possèdent probablement une régularité moins grande du fonctionnement de la fusée, de là une dispersion plus forte du point d'éclatement et moins de touchés. C'est une supposition assez plausible puisqu'elle a été faite également par un témoin oculaire, M. Kann, devant les lignes de Chio-chan-pou. Puis le général plaide les circonstances atténuantes. En moyenne, les blessures de projectiles d'artillerie sont plus graves que celles d'infanterie et les hommes blessés par l'artillerie reviennent moins vite sur le rang ; enfin, d'après la statistique publiée par le colonel Bircher, à nombre égal de touchés par l'artillerie et par l'infanterie, il y aura toujours un plus grand nombre de tués par l'artillerie que par l'infanterie. Il faut aussi tenir compte de la fréquence des combats de nuit où le canon n'a pu jouer de rôle.

On avait déjà adressé les mêmes reproches à l'artillerie au Transvaal.

Que ceux qui trouvent le rôle joué par le canon trop insignifiant essayent de s'en passer, ils s'apercevront bientôt du rôle moral considérable qu'il joue, soit en déprimant l'adversaire, soit en encourageant ses propres fantassins. Nous avons rapporté sur ce point le propos du colonel japonais Nagata. Enfin et surtout nous pensons qu'il ne faut pas juger l'artillerie seule-

[1] *Militär Wochenblatt*, 5 et 7 sept. 1905.

ment sur le chiffre de touchés qu'elle inflige à l'ennemi, mais qu'il faudrait pouvoir mettre en ligne de compte, et malheureusement toute donnée numérique serait impossible à recueillir, le nombre de touchés qu'elle épargne à sa propre infanterie, quand elle réussit à terrer l'adversaire dans l'abri, au moment où le tir de cet adversaire aurait été le plus efficace. Là est peut-être le premier but auquel doit viser l'artillerie; le méconnaître serait ne pas comprendre toute la portée du concours intime que se doivent l'une à l'autre les deux armes sœurs. Le canon contribue à la victoire tant que par son feu il facilite l'approche offensive de son infanterie, même si les balles de ses schrapnels n'atteignent personne; ce tir sans touchés de l'artillerie ne devient inutile qu'à partir du moment où il ne contribue plus à protéger le fantassin.

Nous avons vu l'emploi de l'abri comme moyen principal de diminuer les pertes devant l'effet des armes modernes. A ce moyen, il faut en ajouter deux autres.

C'est d'abord l'*augmentation des fronts de combat*. En attendant des chiffres précis, les fronts, sans avoir atteint une extension aussi grande qu'en Afrique par rapport aux effectifs engagés, semblent avoir eu une tendance à grandir vers la fin de la campagne, si l'on en juge par le front stratégique occupé par les armées. Dans les batteries, les intervalles entre les pièces ont été augmentés; le seul chiffre que nous ayons vu mentionné est celui de 21 mètres.

Enfin, dernier procédé pour échapper à l'efficacité des feux, le *combat de nuit*. En général, l'artillerie n'y figure pas; elle y était pourtant à la surprise de Cha-ho-pou. Cet épisode qui coûta 24 pièces aux Russes est des plus instructifs. Voilà les observations qu'il suggère au lieut.-colonel Layriz[1] : On peut imputer ce désastre, comme celui du colonel Lang à Colenso, à l'absence d'éclaireurs d'artillerie. Trop longtemps cette arme a eu l'habitude de compter exclusivement sur les autres armes pour tout service de sûreté. Le colonel Obolenski s'était contenté des postes organisés par son soutien. S'il est nécessaire de pouvoir compter sur une active coopération de l'infanterie, il serait dangereux pourtant pour l'artillerie de négliger toute précaution destinée à éviter des surprises. La campagne japonaise est bien faite pour attirer l'attention sur celles qu'on ris-

[1] *Moderne Artillerie*, Berlin, 1905, p. 136.

que la nuit. Dans les guerres de l'avenir, avec des armées formidables, on se bornera peut-être le jour au combat de préparation, pour réserver la nuit au combat décisif. L'artillerie y prendra-t-elle part et comment agira-t-elle dans un cas défensif comme celui-ci ? Pour prendre part au combat de nuit, le colonel Obolenski a battu une certaine bande de terrain en avant où il supposait les réserves ennemies. C'est une manière de faire, bonne à la rigueur pour les manœuvres, mais insuffisante à la guerre. Si l'infanterie ne se sent pas de force à repousser seule une attaque de nuit comme surent faire les Boers, l'artillerie, pour coopérer à la défense, devra procéder autrement qu'elle n'a fait ici et contribuer plus sérieusement à arrêter la marche des lignes de l'infanterie ennemie. Pour cela, il est nécessaire d'envoyer des officiers d'artillerie en avant, et de nuit on ne pourra établir de postes d'observation ailleurs que dans la ligne des tirailleurs. C'est de là seulement qu'ils pourront aviser le commandant de ce qui se passe et indiquer quel espace il faut battre. Les communications seraient bien difficiles à organiser par ordonnances, le seul moyen sûr serait le téléphone. Aussi l'auteur fait-il la proposition de munir chaque batterie d'un téléphone. Toutefois, pour lui, dans la surprise de Cha-ho-pou, des sous-officiers montés envoyés en avant des ailes auraient probablement suffi pour prévenir les batteries à temps, et elles auraient pu encore repousser l'attaque, surtout si elles avaient été munies de boucliers.

* * *

Si l'on veut tirer des enseignements de la dernière guerre, il importe, avant de vouloir les utiliser pour l'avenir, de ne pas oublier les différences existant entre les matériels qui ont figuré en Orient et les matériels plus modernes dont sont ou vont être prochainement pourvues toutes les artilleries. La pièce japonaise n'était qu'une pièce à tir accéléré ; la première pièce russe était d'ancien modèle, et la seconde une pièce à recul sur affût peu parfaite et au début mal connue du personnel. Enfin et surtout, ni l'une ni l'autre de ces deux artilleries n'étaient munies de boucliers.

Ceci posé, nous pouvons résumer ainsi les premières leçons de la guerre, au moins celles qui semblent ressortir des courts récits que nous avons rapportés :

On fera grand usage des abris, par conséquent on verra fort peu de chose sur le champ de bataille, surtout au début des actions.

Puisque la guerre oblige de recourir dans une pareille mesure à l'abri, il faudrait absolument dans nos manœuvres attacher plus d'importance au cheminement et au déploiement des troupes à couvert.

Le bouclier permettra à l'artillerie de s'affranchir plus facilement du couvert du terrain, particulièrement dans les moments décisifs.

Le combat aura la tendance à s'ouvrir de très loin, et il faudra réagir contre les exagérations de cette tendance.

Il faudra veiller constamment à ce que la consommation des munitions ne soit pas exagérée et organiser sans retard le ravitaillement.

Les intervalles entre les pièces seront augmentés et les batteries ou groupes seront appelés à combattre dans un ordre plus dispersé qu'autrefois.

Pour pouvoir exercer dans ces conditions l'effet de masse, effet de masse qu'on ne recherchera pas nécessairement dans toutes les situations dès l'abord, l'emploi de signaux optiques ou du téléphone s'imposera pour la transmission des ordres. Ce service est également nécessaire pour la transmission des observations des éclaireurs d'objectifs auxquels il faudra souvent recourir.

La bonne organisation de la surveillance du champ de bataille est importante et nécessite des télémètres et des lunettes de batterie.

L'emploi du tir à hausse unique et celui du tir à hausses échelonnées se sont imposés l'un et l'autre. L'introduction du bouclier viendra modifier l'importance relative de ces deux modes de tir, parce que le tir progressif ne sera plus justifié contre des pièces munies du bouclier. Ce mécanisme de tir encore très discuté [1] ne restera avantageux que pour les objectifs profonds ou mobiles et en général pour tous ceux qui apparaissent

[1] Voir sur ce sujet l'article du major Löfler (*Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde*, 2e fascicule de 1905), hostile à ce genre de tir ; voir aussi l'article intitulé : « L'efficacité du tir de l'artillerie de campagne moderne », par H. Rohne, lt-gén. à disposition, dans *International Revue über die gesamten Armeen und Flotten*, juillet 1905, favorable à ce genre de tir.

pendant un temps très court, comme par exemple une batterie ôtant ou amenant ses avant-trains.

L'effet du shrapnel sur les champs de bataille sera bien inférieur à celui obtenu dans les tirs aux polygones. On a constaté en Orient la grande difficulté qu'aura une artillerie à écraser l'artillerie adverse. Cette difficulté ne pourra qu'être augmentée par l'introduction du bouclier.

L'emploi de l'obus, auquel on paraît avoir été bien aise de recourir en Orient, deviendra encore plus indispensable dans la lutte contre le bouclier.

L'artillerie doit avoir son propre service d'éclaireurs. Il lui sera indispensable pour éviter les surprises de nuit.

Enfin, comme dernière leçon, la plus importante, aussi vraie en Mandchourie qu'elle l'a été au Transvaal et dans toutes les guerres du passé : le canon et le fusil se doivent un concours intime.

P. van Berchem,
lieutenant-colonel d'artillerie.

AUX
GRANDES MANŒUVRES D'ARMÉE
EN CHAMPAGNE
(SUITE)

L'infanterie.

Je me suis surtout attaché à cette arme, à laquelle j'appartiens, et qui, de plus, avait à appliquer pour la première fois un Règlement nouveau.

Pour ne pas laisser à mes notes le caractère forcément incohérent que leur donne l'ordre chronologique, je vais les grouper aussi méthodiquement que possible en suivant tant bien que mal la succession normale des opérations depuis le départ d'un cantonnement jusqu'à l'arrivée au cantonnement suivant.

En marche.

On a perdu de vue, ce me semble, le principe qui est la raison d'être des « unités de marche ».

Une colonne, disait-on naguère, se compose de fractions qui marchent sans se préoccuper les unes des autres, mais de façon à ne se point gêner les unes les autres. Chacune de ces fractions constitue une *unité de marche*. Dans l'infanterie, c'est le bataillon qui est cette fraction-là. Donc, à l'heure fixée pour le départ, tous les bataillons partent ensemble. Mais, en cours de route, chacun d'eux subit un allongement, ce qui est fâcheux, car il y a intérêt à rendre les colonnes aussi courtes que possible, mais ce qu'il est absolument impossible d'empêcher. L'allongement est d'autant plus grand que la troupe est moins instruite ou plus fatiguée, et que la route est plus mauvaise. Admettons que, dans des conditions moyennes, il soit d'un dixième; il faut, entre la queue d'un bataillon et la tête du suivant, une distance égale au dixième de la longueur du premier: à cette condition le second ne sera pas gêné dans son allure.

Ainsi : départ simultané de tous les bataillons, la tête de chacun d'eux marchant à la vitesse réglementaire, le reste suivant d'aussi près que possible, mais sans être rigoureusement astreint à conserver les distances initiales.

Après cinquante minutes de marche, la colonne est arrêtée dans les conditions suivantes : les têtes de tous les bataillons font halte simultanément, et le reste serre à sa distance.

Tel est le mécanisme théorique. Lorsqu'il est bien compris, il arrive que, trois quarts d'heure après avoir quitté le cantonnement ou la halte horaire, la colonne peut fort bien ne présenter aucune solution de continuité. C'est une erreur de vouloir, en cours de route, maintenir la tête d'un bataillon à 30 pas en arrière de la queue du précédent.

Mais ce n'est pas moins une erreur de prendre comme distances initiales dix pas de compagnie à compagnie, 30 pas de bataillon à bataillon, 40 pas de régiment à régiment.

Ces nombres donnés par l'*Instruction pratique* du 5 septembre 1902 *sur le service de l'infanterie en campagne* (article 47) s'appliquent à l'effectif normal (250 hommes par compagnie). L'infanterie étant, aux manœuvres, la moitié de ce qu'elle serait au complet de guerre, il faudrait diminuer les distances de moitié.

L'*Aide-mémoire de l'officier d'état-major en campagne* (édition de 1899, page 83) donne au bataillon (de 1000 hommes) une longueur de 450 mètres avec trois vides de 10 *mètres* (de 10 *pas*, dit l'*Instruction pratique* précitée). C'est donc 30 (ou 22) mètres qu'il faut défalquer. A la suite du bataillon, il y a un vide de 30 pas (22 m. 50) : c'est donc un jeu de 45 à 52 mètres qui est laissé pour l'allongement : mettons 50 en nombre rond. La partie pleine de la colonne ayant 425 mètres environ, l'allongement prévu (425 : 50) est d'environ *un huitième*. Telle est, à mon avis, l'indication qui devrait figurer dans l'article 47 de l'*Instruction pratique* ; si elle s'y trouvait, on saurait à quoi s'en tenir.

Les marches s'exécutent le plus souvent en colonne par quatre. Je n'ai pas vu qu'on ait usé de la faculté qu'on a de se former par escouade ou par demi-section. Les éléments se suivent dans l'ordre prescrit pour le passage au point initial, qui est un ordre à peu près invariable. Il ne m'a pas semblé qu'on le modifiât suivant les circonstances. C'est ainsi que les avant-

gardes sont constituées d'une façon trop uniforme, conformément à un cliché déterminé.

Je citerai pourtant l'exemple contraire de la division dont j'ai reproduit l'ordre de marche le mois dernier (page 759). Elle était précédée par un régiment d'infanterie, deux bataillons de chasseurs, l'artillerie divisionnaire et la compagnie du génie. Cependant j'ai entendu critiquer cette composition qu'on trouvait trop servilement calquée sur le type normal : était-ce point le cas, a-t-on fait remarquer, de former, en raison de la situation, une avant-garde plus forte que de coutume ?

Je rappelle qu'il s'agissait, en effet, pour la 40e division d'aller s'établir à la cote 172, ce point étant jugé convenable puisque, en arrière, on avait l'espace nécessaire pour manœuvrer et que, d'autre part, il était suffisamment éloigné de la coupure de la Marne, c'est-à-dire du défilé, pour que la division eût le temps d'accomplir sa mission, laquelle consistait à arrêter l'ennemi.

En résumé, le rôle général du corps d'armée ayant été défini par le thème donné le 3 septembre (voir pages 752 et 753), l'ordre de la 40e division devait non seulement dire comment marchait la 42e et assurer la liaison des deux colonnes, ce qu'il a négligé de faire, je le répète, mais encore assigner un but précis : l'occupation de la hauteur cotée 172, en spécifiant que, si on rencontrait l'ennemi avant, il faudrait l'attaquer. Or, il était dit qu'on marchait à la rencontre de l'ennemi, ce qui supposait implicitement qu'on savait devoir le trouver. Il convenait donc d'être en forces pour pratiquer la défensive agressive qui devait être vigoureuse. Et c'est pourquoi certains officiers ont estimé que l'avant-garde du général Lelong aurait pu être plus forte qu'elle ne l'a été. Personnellement, je ne suis pas de cet avis. Et je suis d'autant plus à l'aise pour soutenir cette opinion que j'ai critiqué assez sévèrement la rédaction de l'ordre du général Lelong. Mais il semble que cinq bataillons et six batteries forment un total respectable et supérieur à la composition normale des avant-gardes.

Les colonnes ont souvent utilisé les chemins de terre. On a vu d'ailleurs (note de la page 660) que beaucoup de ces chemins ont l'apparence de voies de communication empierrées. Au surplus, on n'avait pas le choix : pour passer de la vallée du Ravet à celle de Meldançon, il n'y a guère sur la carte que des che-

mins à un trait. L'avantage des manœuvres à grande envergure c'est de mener dans des terrains de toutes sortes dans lesquels il faut passer coûte que coûte. Lorsqu'on fait de petites manœuvres, on est porté à se servir exclusivement des routes ; on en prend l'habitude, et on perd de vue que, à la guerre, on devra utiliser toutes les voies de communication, même les plus petits sentiers. J'ajoute que, dans bien des cas, sur les prés fauchés, par exemple, lorsque le sol est régulier et résistant, il n'est pas pénible de marcher à travers champs, bien que, en principe, il faille l'éviter.

On ne s'y décide, en général, que lorsqu'on se déploie, ce qu'il faut éviter de faire prématurément. Or, j'ai constaté une tendance fâcheuse à se déployer avant d'être fixé sur la position de l'ennemi. Ainsi, le 4 septembre, la 42e division, à peine arrivée sur ses positions, au lieu d'y prendre une formation de rassemblement, s'est égrenée en formation de combat entre Coulvagny et la Cense des Prés, bordant toute la longueur de la route, ce pendant que toutes ses batteries s'installaient en position de surveillance.

C'était pourtant le cas, ou jamais, de recourir à l'emploi des avant-postes de combat [1] dont parle l'article 132 du décret du 28 mai 1895 (Règlement sur le service des armées en campagne) :

> Dans la défensive, les avant-gardes peuvent être remplacées par des avant-postes de combat ayant pour mission de renseigner sur les mouvements et les forces de l'ennemi, de forcer celui-ci à se déployer et à montrer ses intentions.
>
> La ligne de défense sur laquelle on veut attendre l'adversaire peut être renforcée par des travaux de campagne, mais *on évitera de l'occuper avant d'avoir reconnu la direction de l'attaque.*

Si cette sage recommandation avait été observée, la 42e division n'eût pas été aussi longue à opérer son changement de front lorsque la présence de l'ennemi — qu'on s'attendait à voir déboucher au Nord-Ouest — fut signalée au Nord-Est par le bataillon cycliste, qui grâce à sa mobilité et à son initiative, alla fouiller les bois au Nord-Ouest de la Cense des Prés, y rencontra la 12e division et amena celle-ci à sortir de son expec-

[1] On a je ne sais quelle répugnance à adopter ce dispositif. Dans les remarquables critiques qu'ils ont faites et publiées, le général Hanrion et le général Donop s'en sont plaints à plus d'une reprise et très vivement.

tative exagérément prudente. Le 6e corps aurait donc été enveloppé sur sa droite si ce bataillon n'avait renseigné le général Dalstein et ne lui avait donné le temps de faire face au danger, jouant, ainsi, dans une certaine mesure, le rôle dévolu aux avant-postes de combat.

Rassemblements.

Lorsque je dis que, sous la protection de cette ligne, le gros de la division aurait dû rester rassemblé, je n'entends pas qu'il aurait dû se masser. Il ne s'agit pas d'occuper l'espace minimum, mais de se disposer dans des conditions telles qu'il soit possible d'exécuter immédiatement n'importe quel ordre : déploiement dans telle ou telle direction, ou reprise de la marche en avant, ou marche en retraite, ou déplacement latéral. Outre qu'elle expose à une destruction complète sous les rafales lancées de loin par l'artillerie à grande portée, l'extrême concentration des troupes rend difficiles des mouvements du genre de ceux que je viens d'indiquer. Il importe de laisser entre les divers éléments un certain jeu pour permettre les évolutions nécessaires.

L'expression « rassemblement » a l'inconvénient de créer un malentendu. Elle donne à penser que le chef veut ramasser tout son personnel pour le mieux tenir dans sa main. Mieux vaudrait dire qu'on prend une position « d'attente ».

Le 2 septembre, à l'Est de la Giberie, la 19e brigade était ainsi réunie en ligne de colonnes de compagnie — pas en ligne de sections par quatre — dans une sorte de quadrilatère enclos de bois. Même les éléments de tête se trouvaient face à un boqueteau. On risquait donc d'être surpris par une attaque se faufilant sous bois, si le 46e n'avait pris l'initiative de se garder en envoyant des postes sur son flanc découvert : l'ennemi se présentant à une lisière quelconque, on n'eût pu que très malaisément prendre les dispositions convenables pour lui faire face, serré qu'on était les uns contre les autres et sans vue.

Les formations massées présentent encore un inconvénient grave : elles risquent d'être facilement aperçues de très loin. Ce n'était point le cas de celle que je viens de citer, puisqu'elle était dans un endroit où elle ne pouvait ni voir ni être vue. Mais que de fois il m'est arrivé de découvrir des accumulations

de troupes qu'il était d'autant plus difficile de dissimuler qu'elles étaient en plus gros paquets.

D'ailleurs, même quand elles se déploient, elles ne savent pas se cacher. Elles n'en sentent pas la nécessité.

Je parlais tout à l'heure de la 42e division dont j'ai longé les lignes le 4 septembre de 8 h. à 8 h. 20, entre Coulvagny et la Cense des Prés. A 8 h. 45, m'étant porté en avant pour me rendre compte de la situation de cet invisible ennemi qu'on s'obstinait à attendre et qui s'obstinait à ne pas venir, j'étais à la cote 209 (à 2 kilomètres au nord de la Cense des Prés) ; de ce point, on découvrait à merveille tout le déploiement de l'infanterie et de l'artillerie de la 42e division. Une reconnaissance de cavalerie du général Debatisse occupait précisément cet observatoire propice, et, malgré la proximité de quelques chasseurs à pied du 19e bataillon, le chef de la patrouille examinait tranquillement avec sa jumelle les troupes du général Michel, les repérait, les dénombrait, tandis que, dans leur quiétude, elles étaient loin de se douter de la présence, dans les bois voisins de leur droite, d'ennemis qui y fourmillaient.

On ne saurait trop se masquer, et, pour y arriver, il est indispensable de se fractionner en petits paquets, d'effectif variable, suivant la forme et les dimensions des couverts qu'on a à utiliser. Qu'un bataillon s'espace, au besoin, sur 5 ou 600 mètres, le mal n'est pas grand, tant qu'on ne sait rien sur l'ennemi. Dès qu'on est fixé ou qu'un ordre arrive, le chef de bataillon communique ces renseignements ou cet ordre à ses commandants de compagnie qui se tiennent près de lui.

En résumé, il faut prendre une position d'attente dans laquelle on se garde, qui est aussi éloignée de l'éparpillement que de la concentration: on se fractionne autant qu'il est indispensable pour s'abriter, mais on ne se déploie pas. Assurément, il y a là une question de mesure; tout dépend du terrain, et on ne peut donner de règle, ce qui est moins commode que de se masser en formation rassemblée ou que de se déployer en formation de combat. L'utilisation judicieuse des ressources locales exige plus d'intelligence et de jugement que la stricte application d'une règle brutale.

Déploiements.

Si certains déploiements ont été prématurés, il en est d'autres qu'on a jugés tardifs. Tel, celui de la brigade coloniale qui, le 5, arrivant à 500 mètres de l'autre brigade de la division (la 7e), déployée à la cote 172, et engagée toute entière, arrivait tranquillement sur la grande route de Châlons-sur-Marne à Vitry-le-François en colonne par quatre. Il est inadmissible que à un demi-kilomètre en arrière de batteries qui font feu, on se présente en profondeur. Quels ravages causeraient, dans une pareille formation, les coups longs destinés à l'artillerie ou le tir progressif des pièces ennemies ! Voilà bien qui justifierait le « gaspillage systématique des munitions » dont le principe est maintenant adopté par notre armée. La faute dont je parle n'à pas échappé à la perspicacité du général Fabre qui, en sa qualité d'arbitre, n'a pas caché son mécontentement au général Frater, commandant la division (division d'infanterie de marche). Il est certain que la brigade coloniale arrivait à hauteur de la ligne de feu pour pouvoir intervenir utilement : non seulement elle risquait d'être décimée, mais encore elle était condamnée à ne pouvoir agir que trop tard.

Il est évident que le choix du moment opportun pour passer de l'ordre de marche à l'ordre de combat est une des grandes difficultés du haut commandement, c'est-à-dire des généraux.

Quant aux unités inférieures à la brigade, elles ont à observer dans le déploiement des règles que le nouveau Règlement a très nettement formulées et avec lesquelles il m'a paru qu'on ne s'était pas encore suffisamment familiarisé.

Par exemple, je n'ai pas remarqué que les officiers aient pris l'habitude de « décoller » de leur troupe et de se porter franchement en avant pour chercher des cheminements favorables à la marche. Tout le monde, du colonel aux capitaines, reste à sa place dans le rang, s'y occupant de l'infiniment petit, alors qu'ils devraient s'occuper, non certes de l'infiniment grand, mais tout au moins plus grand de ce qu'il y a dans la sphère de leur action. Ce n'est pas un bataillon que le colonel doit voir, et encore moins une compagnie, mais l'ensemble de son régiment. Et de même pour tous les grades. Rappelons-nous Bazaine faisant à Rezonville ou à Saint-Privat le métier de commandant de compagnie, et opposons à ce souvenir celui des officiers prus-

siens prenant les plus graves responsabilités. Même des capitaines osaient ce que chez nous des généraux n'osaient pas. Qu'en serait-il à l'heure actuelle? Les choses n'auraient guère changé, si nous devions nous faire une opinion là-dessus d'après ce qui se passe aux manœuvres. Mais je me refuse à attribuer à celles-ci le caractère qu'on veut leur reconnaître et à les considérer comme une image de la guerre : je suis persuadé que beaucoup de choses qui se font en temps de paix, parce qu'il s'agit d'un simple exercice, ne se feraient pas à la guerre. Et inversement, Pline parle, dans ses lettres, d'un molosse qui, mis en présence d'un ours, ne se dérangeait pas, et qui ne sortait de son indifférence que lorsqu'il avait affaire à un lion. On éprouvera en campagne certains sentiments qu'on trouve puéril de feindre au cours d'opérations qui ne sont qu'un simulacre.

Il n'en est pas moins regrettable que les colonels soient assez peu sûrs de l'instruction donnée dans les compagnies pour faire sur le terrain, au moment du combat, la besogne des capitaines. Et il est regrettable aussi qu'on ne prenne pas l'habitude de prendre les mesures de prévoyance d'une façon en quelque sorte automatique, tout comme s'il s'agissait d'exécuter un mouvement de maniement d'armes.

Il semble que, lorsqu'on est au combat, on tienne pour superflu de se garder : des bataillons, des compagnies, avancent sans être précédés d'avant-garde. Pas de patrouilles de combat, organe pourtant bien utile pour éviter les surprises ; pas d'officiers orienteurs. Il est vrai que les événements se précipitent si vite aux manœuvres !

Le déploiement par infiltration n'est pas couramment pratiqué lui non plus ; on conserve le souci de l'alignement ; on voit s'avancer des chaînes bien régulières de tirailleurs, au lieu des « groupes irrégulièrement répartis sur le front de combat » dont parle, en son Avant-propos, le Règlement du 3 décembre 1904 sur les manœuvres de l'infanterie, dans le paragraphe où il recommande l' « emploi de formations très souples s'adaptant rigoureusement au terrain ». Rien de plus géométrique, de plus schématique, de plus parfait comme épure — rien, par conséquent, de plus défectueux comme dispositif de guerre — que la marche de l'infanterie du général Archinard (corps d'armée provisoire), le 9 sur la rive gauche du Meldançon, ou le 10 sur

la rive gauche du Ravet, en montant sur le calvaire (figuré sur la carte et non existant), qui devrait se trouver à un kilomètre au nord de Bétignicourt.

Le même corps, commandé alors par le général Debatisse, a attaqué dans les mêmes conditions la Cense des Prés.

Au combat.

La seule particularité nouvelle qu'on remarque, c'est l'accolement des deux « camarades de combat » dont parle le paragraphe 124 du Règlement. La chaîne, au lieu d'être homogène, présente une série, d'ailleurs très régulière, de « nœuds » et de « ventres » : ce n'est pas un cordon, c'est un chapelet. Il semble que l'accouplement des deux hommes de la même file constitue l'exclusive originalité qui ait frappé les officiers d'infanterie et qu'ils aient le fétichisme du « tirailleur double ». Il est vrai que l'utilité de cette innovation n'est expliquée dans aucun texte officiel ; dès lors, il est naturel que, n'en connaissant pas l'esprit, on en observe plus servilement la lettre.

Cette marche du 10 septembre a été faite presque sans arrêt. La 7e brigade s'est avancée d'une façon à peu près continue, sans être soutenue par le canon ; elle a gravi en vingt minutes environ (9 h. 15 à 9 h. 35) un glacis de plus d'une demi-lieue aboutissant à une crête garnie d'artillerie et défendue par de l'infanterie postée dans des tranchées-abris, le commandement de cette crête (cotée 175) étant de plus de 60 mètres sur le thalweg (coté 108-110) ! C'est par le mouvement et non par le feu que la brigade s'est frayé son chemin. Conception vraiment bien contraire aux enseignements des guerres les plus récentes : Transvaal ou Mandchourie !

D'ailleurs, d'une façon générale, le feu n'a pas été employé suivant les idées qui ont cours, c'est-à-dire par rafales courtes et violentes. On tirait comme autrefois, ou plutôt on entretenait le feu. On continuait à « déchirer la toile », un bref commandement « Feu ! » déclanchant une salve. Ceci prouve que l'esprit nouveau ne s'est pas fait jour partout.

Les renforts[1] marchent parfois beaucoup trop près de la ligne

[1] J'ai maintes fois entendu prononcer le nom inexact de « réserves » à propos des fractions en arrière, fraction que le nouveau Règlement appelle « renforts. » Cette expression est caractéristique : elle indique bien l'emploi qui doit en être fait.

de feu. En particulier, j'ai remarqué, le 5, un bataillon du 45e qui n'était pas à plus d'une centaine de mètres de la chaîne de tirailleurs. Ayant reçu l'ordre de renforcer celle-ci, il se porte en avant, en ligne de section par 4, l'arme à la bretelle !

Dans l'instruction individuelle, on observe des lacunes ou des erreurs d'interprétation. Si le paragraphe 125 recommande au tirailleur de « toujours penser à économiser ses munitions » et de « cesser le feu lorsque l'objectif disparaît », il est évident qu'un éclaireur apercevant un officier, qu'il veut chercher à « descendre », ne doit pas craindre de consommer plus d'une cartouche ; il est dans la situation du chasseur qui lâche ses deux coups sur le gibier qu'il voit se lever. C'est donc un non-sens, en pareil cas, de faire partir un coup isolé.

Si l'utilisation de l'arme laisse à désirer, l'utilisation du terrain est aussi fort défectueuse encore, en dépit de réels progrès. On voit moins de troupes rester debout. L'infanterie commence à comprendre l'intérêt qu'il y a à ne pas se montrer : intérêt double puisque, d'une part, on n'attire pas les coups et que, d'autre part, on se ménage la possibilité de surprendre son adversaire. Il n'en reste pas moins que des fautes de détail sont à chaque instant commises. Ici, c'est une section que son chef arrête en plein champ alors que, en se portant d'une dizaine de mètres en avant, il aurait pu abriter tout son monde par petits paquets derrière des tas de foin. Là, ce sont huit hommes qui tirent debout, ayant à quelques pas d'eux un arbre et un rouleau de fer qui leur offraient d'excellents couverts. Ailleurs, c'est une patrouille qui s'arrête à proximité d'un buisson sans profiter de ce masque. Plus fort encore : j'ai vu une section placée derrière un ressaut de terrain le long de la route de Châlons ; elle y était on ne peut mieux, découvrant tout le terrain en avant. Son chef la fit pourtant sortir de là, je ne sais pourquoi ; il la porta sur la crête et la laissa tirer debout[1].

Le 10, sur la croupe dont j'ai parlé tout à l'heure, entre le Meldançon et le Ravet, il y avait, ai-je dit, de l'infanterie (4e de ligne) dans des tranchées fort soigneusement faites.

[1] Le 4, à 10 heures, un peloton de cavalerie ennemie vint prendre à dos une batterie du 25e arrêtée sur le chemin de Bronne à Coulmier ; des sapeurs du 3e génie qui se trouvaient là firent feu sur ces cavaliers, et j'entendis une grande discussion entre leur capitaine et leur lieutenant pour savoir s'il fallait rester debout ou couché en pareil cas. Heureusement, on avait commencé par tirer !

Aucun des soldats placés dans l'excavation n'appuya son fusil à la crête du parapet : pas plus les réservistes que les hommes de l'active, pas plus les gradés que les simples soldats.

Il est vrai que les tranchées en question étaient tracées de telle façon que, lorsqu'on était dedans, on ne pouvait voir le fond de la vallée, alors qu'on l'apercevait facilement en se tenant debout. Il est évident que c'est par erreur que leur emplacement avait été ainsi choisi laissant un angle mort considérable, et que ce n'était nullement de parti pris et pour obéir aux « nouveaux principes » préconisés par le commandant Piarron de Montdésir et au sujet desquels il me semble qu'une digression s'impose, la question présentant un vif intérêt et ayant donné lieu à une polémique de presse assez active.

La thèse soutenue par le jeune et hardi professeur de fortification à l'Ecole de guerre est que les tranchées-abris ne doivent pas avoir de vues sur le glacis d'attaque afin de n'être pas vues elles-mêmes.

On sait que, si les ouvrages de ce genre construits par les Boers furent judicieusement établis de façon à échapper aux regards de leurs adversaires, il arriva plus d'une fois, en Mandchourie, que ceux des Russes formèrent des lignes blanches qui se détachaient sur le terrain ; aussi les Japonais les apercevaient-ils distinctement de fort loin [1]. On évite cet inconvénient en creusant les tranchées sur la contre-pente, à 250 ou 300 mètres en arrière de la crête. Et, alors, que se passe-t-il ? Contrarié dans sa marche par la mousqueterie des tirailleurs postés derrière les abris naturels et par les feux de l'artillerie, l'assaillant, gravit péniblement le versant. Enfin, harassé par l'effort, essoufflé, le voici arrivé au sommet, et il espère y être enfin tranquille : il compte n'avoir plus qu'à tirer tranquillement dans le dos des ennemis en fuite. Pas du tout : il se trouve nez à nez avec des troupes fraîches qui n'ont pas encore été inquiétées, qui se sen-

[1] « La terre du parapet n'a pas été recouverte d'herbe et forme une tache blanche » sur le fond vert de la prairie, excellent point de repère pour le réglage du tir de » l'ennemi, » dit M. Reginald Kann dans son *Journal d'un correspondant de guerre en Extrême-Orient.* Il est vrai qu'il s'agit ici de batteries construites pour l'artillerie à Kintchéou (province de Liao-Toung). N'importe, ma remarque subsiste.

A ce propos, je rappelle que les Allemands n'élèvent pas de parapet : c'est en profondeur qu'ils recherchent l'abri. J'ai idée pourtant que, si l'ennemi occupe une position dominante, les ombres ou les différences de teintes peuvent lui montrer les fossés creusés.

tent en pleine sécurité, qui sont à bonne portée et qui, voyant les ennemis se profiler nettement sur le ciel, n'ont que l'embarras de choisir ceux qu'ils « descendront ».

Dans un article publié en décembre 1904 par la *Revue du génie* et dont le tirage à part vient de paraître chez Berger-Levrault et Cie *(Défense offensive et reconnaissance d'état-major de la position Magny-Fouchard)*, le commandant Jules Duval, breveté d'état-major, proteste contre cette théorie qu'il estime par trop simpliste et fausse.

Et, d'abord, il s'appuie sur l'autorité de Clausewitz, lequel déclare que « toute manifestation de force a lieu plus facilement de haut en bas que de bas en haut ». D'autre part, il conteste que les défenseurs des tranchées-abris conservent leur calme devant l'apparition, à 200 mètres en avant, de soldats victorieux lancés à la charge. Voici ce que dit à ce sujet le général Langlois :

> On nous a dit, en s'appuyant sur la guerre anglo-boer, que la défense n'a qu'à attendre patiemment jusqu'à 200 mètres et qu'il lui suffit d'ouvrir alors un feu rapide sur l'assaillant pour l'arrêter... Mais il faut pour cela... avoir conservé un sang-froid imperturbable... L'exemple même du combat d'Elandslaagte, où les Gordon highlanders, au son de l'hymne écossais, forcèrent, malgré le feu, la position des Boers, prouve qu'aujourd'hui, comme naguère, on peut marcher sous le feu à courte portée avec succès à condition de donner à l'ennemi l'impression qu'il a devant lui *quelque chose qu'on n'arrête pas*.

De la guerre russo-japonaise, la même conclusion se dégage. Ecoutez, par exemple, ce passage d'un journal suédois *(Aftonbladet)* :

> L'assaillant s'approchant à 150 pas, le feu du défenseur devient *absolument inefficace*. Les hommes, même les plus braves, deviennent nerveux, et leur volonté est émoussée par les fracas du tir. Aussi les Russes ont-ils pris l'habitude de passer eux-mêmes à l'attaque à la bayonnette quand les Japonais arrivent à 150 pas.

Le commandant Piarron de Mondésir n'a d'ailleurs pas demandé qu'on se plaçât systématiquement en contre-bas, sur le revers des hauteurs. Il conseille de laisser de petits groupes sur la crête militaire : des avant-postes de combat retranchés. C'est la ligne principale des feux seule qui, d'après lui, doit être soustraite à l'observation directe des coups pour échapper au tir de neutralisation.

> Elle occupera, suivant les profils du terrain, soit une crête secondaire, soit une extrémité de plateau, soit même la contre-pente, pourvu qu'elle ait un

champ de tir de 250 à 300 mètres et qu'elle batte la crête d'arrivée des troupes de l'attaque.

Sur la hauteur qui sépare la vallée du Ravet de la vallée de l'Aube et de la Voire, les tranchées étaient placées entre la crête militaire et la ligne de faîte, parfois à 10 ou 20 mètres en arrière de celle-ci. Mais, comme le plateau opposé occupé par l'ennemi (entre le Ravet et le Meldançon) est juste aussi haut, ces levées de terre n'échappaient pas à ses vues, et elles n'avaient aucun des avantages attribués par le commandant Piarron de Mondésir à l'application de ses « principes nouveaux ». Par contre, elles avaient tous les inconvénients énumérés par le commandant Jules Duval.

Leur tracé présentait encore des dispositions vicieuses. On les avait placées en échelons, mais beaucoup trop près les unes des autres. J'ai compté neuf mètres d'intervalle et neuf mètres de distance entre deux tranchées-abris voisines. De la sorte les tireurs les plus avancés risquaient d'être atteints, et, en tous cas, ils ne pouvaient manquer d'être très troublés par le tir des camarades en arrière.

Puisque l'occasion s'en présente, je ne puis passer sous silence les plaintes que j'ai entendu proférer au sujet de la fortification du champ de bataille. On recommande d'y recourir et on a grandement raison. Mais alors il faudrait en donner les moyens. Le nombre des outils mis à la disposition des compagnies est loin de répondre aux besoins. Et si, du moins, on suppléait à cette pénurie par beaucoup d'exercices ! Malheureusement, cette partie de l'instruction laisse fort à désirer. Il semble pourtant que, dans les camps d'instruction, où se trouvent des habitations abandonnées, l'occasion est excellente d'exécuter leur mise en état de défense sans bourse délier.

On reproche aux outils du sac d'être incommodes et peu maniables, en raison de leur légèreté et du peu de longueur de leur manche [1]. Par contre, on critique la lourdeur des outils de

[1] « Pour remédier à l'*insuffisance notoire* des outils portatifs, on peut recourir à » l'emploi des outils des voitures de compagnie ; on peut aussi augmenter la dota» tion des unités les plus avancées par des prélèvements sur d'autres unités. » Ainsi s'exprime le général Dalstein dans sa note de service n° 5, du 30 avril dernier, donnant à entendre que c'est la quantité des outils qui est insuffisante, mais permettant de supposer que leur valeur ne l'est pas moins.

la voiture de compagnie. Et puis, ils sont trop loin ; on ne les a pas toujours à sa portée, au moment où on a besoin de s'en servir. Trouvâ-t-on le moyen de les distribuer, on ne se représente pas bien le fantassin en pleine bataille avec son fusil d'une main et avec une pioche ou une pelle de l'autre.

On réclame, en définitive, un type d'outils moyen, intermédiaire entre les deux modèles en service : assez puissant pour fournir un rendement convenable du travail, assez léger pour se prêter au transport à la ceinture par un mode d'attache quelconque. Problème mal aisé à résoudre, j'en conviens. Même les outils portatifs sont gênants lorsqu'on les fixe au ceinturon ; j'ai pu le constater auprès des compagnies du 76e qui les y portaient. J'ai entendu demander aussi la suppression des étuis auxquels on reproche de constituer inutilement un poids mort.

Attaque.

Je ne veux pas quitter le plateau entre l'Aube et la Voire, d'une part, et le Ravet, de l'autre, au nord de Chalette et de Bétignicourt, sans tirer encore quelques enseignements de ce que j'y ai vu le 10, entre 9 1/4 et 10 heures, soit du côté de l'attaque, soit du côté de la défense.

Au sujet de l'assaut [1], d'abord, j'ai noté qu'on ne craint pas de marcher pendant un kilomètre la bayonnette au canon. Le lendemain, je devais assister à un spectacle plus curieux encore ; le 37e a chargé sur un parcours triple, soit pendant près d'une demi-heure ! Et cela dans le vide : il n'y avait personne devant lui. Personne ! sauf le Président de la République. Et c'est vraisemblablement pour lui donner une représentation à grand orchestre qu'on a exécuté cette invraisemblable manœuvre. C'est uniquement pour le plaisir des yeux et des oreilles qu'on a fait scintiller l'acier des épées et des bayonnettes, ce pendant que les cuivres lançaient dans l'air les couplets énergiques de la *Marseillaise*.

A ce propos, on se demande comment les musiciens peuvent reprendre leurs instruments à temps pour y souffler l'hymne national. On sait que, en campagne, ces musiciens sont em-

[1] Dans la marche à l'assaut, on ne se préoccupe pas toujours suffisamment de se garder contre une contre-attaque prononcée sur le flanc. C'est ainsi que, le 9, à la Maison Royer, à l'Est de la Giberie, le 4e d'infanterie ne s'était pas couvert sur sa gauche par des fractions placées en échelons.

ployés comme brancardiers. Dès qu'on arrive sur le champ de bataille, ils sont conduits à l'ambulance la plus proche ou au poste de secours suivant le cas [1], ils y déposent leur ophicléide, leur trombone, leur bugle, leur cornet à pistons, sans compter les cymbales, le triangle et la grosse caisse, et ils prennent des civières pour aller ramasser les blessés. Jamais plus il n'y en aura à recueillir que dans la période dernière de la lutte, au moment de l'attaque. Et c'est à ce moment que le chef de musique et son sous-chef, jusqu'alors inoccupés, vont réunir leurs artistes et donner un concert ! La conception du brancardier portant à la fois une civière et un saxophone n'est pas moins étrange que celle du tirailleur avec son fusil d'une main et sa pioche de l'autre...

Mais revenons-en à l'attaque du calvaire 172.

Pendant que les assaillants chargeaient sur une longueur d'un kilomètre, les défenseurs s'en allaient ayant à passer l'Aube à Bétignicourt et à Chalette. Le nombre des points de passage dont ils disposaient étant très faible, il devait se produire encombrement. Pour l'éviter, il fallait rétrograder lentement, en défendant le terrain pied à pied. Dans des cas de ce genre, il faut savoir se sacrifier, c'est-à-dire renoncer à se sauver.

Or, personne ne s'y résigna : on voulut coûte que coûte mettre la rivière entre l'ennemi et soi. On se forma donc en colonne de route et, tournant résolument le dos à l'assaillant, on se dirigea par le plus court vers les ponts.

D'une façon générale, lorsqu'on reçoit l'ordre de se porter en avant, tout le monde se porte en avant ; lorsqu'on reçoit l'ordre de reculer, tout le monde recule ; lorsqu'on reçoit l'ordre de marcher sur tel ou tel point, tout le monde s'y rend. Il n'y a aucun art dans cette façon brutale d'agir, et ce n'est point ainsi qu'il faudrait procéder. Le 4, attaquées par des forces supérieures du corps provisoire, les unités qui se trouvaient à l'Est de la Cense des Prés reçurent l'ordre de se replier sur ce hameau. Elles y arrivèrent en même temps, s'y engouffrèrent, formant par leur entassement un but excellent pour l'artillerie ennemie dont on apercevait les lueurs au-delà de la crête.

1 « Les musiciens sont... conduits au poste de secours ; ils déposent leurs instru» ments et constituent un relai de brancardiers entre le poste de secours et le relai » d'ambulance. » Décret sur le service de santé aux armées (page 44).

Chaque fois qu'on a à traverser un défilé, un village, on s'y engage en colonne par quatre et on presse le pas, sans charger des fractions de veiller à la sécurité de la marche, de garder les débouchés et de prendre toutes les mesures de précaution qui devraient être considérées comme élémentaires.

Le 10, un peu avant 10 ½ heures, le 153e et le 146e d'infanterie, chassés des hauteurs de la ferme de la Garenne se rabattaient sur la rive gauche de la Voire par une passerelle construite au Nord-Est de Saint-Christophe. Le mouvement aurait dû s'opérer par échelons, certaines fractions restant déployées sur la rive droite pendant l'écoulement des autres, celles-ci à leur tour se mettant en état de défense, après avoir pris pied sur l'autre rive, pour couvrir la retraite des premières. Rien de semblable ne se fit. On descendit au bord de l'eau en file indienne par un étroit sentier ; de l'autre côté de la passerelle, on se trouvait dans des prés, on s'y forma par quatre, et on fila sur Saint-Christophe sans se préoccuper le moins du monde de ce qui se passait en arrière,

Cantonnement.

Nous avons suivi l'infanterie depuis le matin jusqu'à la fin de la bataille. Il nous reste à l'accompagner au cantonnement et à la voir aux avants-postes.

Je n'ai rien de particulier à signaler au sujet de ce dernier service, n'ayant pas eu l'occasion de longer les lignes et de contrôler la façon dont les petits postes et les sentinelles s'acquittaient de leurs missions.

Par contre, il m'a été donné de constater à plusieurs reprises que les issues des cantonnements étaient gardées ou étaient censées l'être. On y plaçait des sentinelles, et peut-être leur donnait-on une consigne ; mais certainement elles ne la faisaient pas observer. Je dis plus : elles ne pouvaient pas le faire observer. Ce n'est pas à Brienne qu'on pouvait arrêter les gens du pays, les curieux, les étrangers. La gare déversait des foules compactes à chaque train ; les bicyclistes, les automobilistes allaient et venaient. Comment empêcher ce va-et-vient ? Mais alors n'est-ce pas un mauvais enseignement que de laisser des consignes inexécutées, et ne vaudrait-il pas mieux remplacer le simulacre de garde du cantonnement par des instructions,

des interrogations, des théories faites (aux gradés surtout) sur ce qu'il y aurait à faire dans la réalité ?

L'*Instruction pratique* du 5 septembre 1902 dit que les fourriers « marquent lisiblement, à la craie sur la porte, ou à l'aide de pancartes mobiles, le nombre d'hommes et de chevaux que la maison doit abriter, ainsi que la fraction à laquelle ils appartiennent. » J'ai vu sur des portes blanches des inscriptions au charbon. J'ai vu des inscriptions sur des murs ou des contrevents. Et de ceci j'ai conclu que les prescriptions ci-dessus reproduites ont un caractère inutilement impératif. Pourquoi parler exclusivement de l'emploi de craie sur les portes? Autre remarque. Il devrait être recommandé d'effacer, avant le départ du cantonnement, ces écritures qui peuvent fournir des renseignements utiles à l'ennemi: quelques cavaliers parcourant les villages et relevant les numéros des corps qui ont occupé les diverses localités rapporteraient au commandement des indices précieux dont il ferait son profit. C'est probablement pour cette raison que beaucoup de régiments préfèrent, en dépit de ses inconvénients, le système des pancartes mobiles.

En tous cas, il est très utile de marquer aux carrefours les directions principales qui mènent à l'ennemi, à la place de rassemblement, aux abreuvoirs, au parc, (ces deux indications sont plus particulièrement nécessaires aux troupes montées), aux villages voisins ou aux corps stationnés à proximité, etc. Il me souvient d'avoir vu, en 1879, à Pierrefitte, des inscriptions de ce genre faites en allemand lors de l'investissement de Paris et qui, après huit ans, subsistaient encore intactes.

Quoique l'article 86 du Règlement sur le service des armées en campagne (28 mai 1895) interdise toute sonnerie ou batterie, hors la « *générale* » en cas d'alerte, j'ai entendu plusieurs fois employer des « coups de langue » prolongés pour annoncer soit la rentrée du soir dans les logements, soit le réveil — et cela même en cas de départ inopiné: par exemple, à Moutier-en-Der, dans la nuit du 7 au 8 [1].

Puisque je m'occupe du cantonnement, je signale l'habitude qu'on a adoptée dans certains régiments de faire marquer à la

[1]) Il faut prendre l'habitude de se réveiller sans bruit. Il est vrai que, à la caserne, on sait l'heure par la diane exécutée par le tambour ou le clairon de garde, sans parler ici de l'horloge qui sonne . . . si la caserne est construite pour un bataillon ou plus. Pour un effectif moindre, le service du génie fait l'économie de la sonnerie.

couleur du bataillon les cantines à bagages des officiers. Dès lors, plus d'hésitations pour les porter au fourgon correspondant, surtout si une bande de la même couleur est peinte sur celui-ci. Au surplus, il y a des corps où on oblige les officiers à faire faire charger leur cantine dès le soir. Cette sujétion est fort désagréable. Mais elle facilite singulièrement le départ, surtout en cas d'alerte.

Je n'ai pas à parler de l'officier de jour qu'on laisse au cantonnement après l'avoir quitté : c'est là une mesure d'ordre qui n'a rien à voir avec le service en campagne. Il s'agit de recevoir les réclamations que le passage de la troupe peut avoir provoquées. Mais ce service de temps de paix devrait pouvoir être assuré sans prélèvement sur le personnel combattant.

(A suivre)

Emilien BALÉDYER,
capitaine d'infanterie.

La revision du Règlement d'exercice

POUR

L'INFANTERIE SUISSE

(Suite)

Les feux (71-74). — L'occasion de traiter plus spécialement *des feux* se présentera plus loin, à propos de l'*ordre dispersé*, ou à propos des formations et de la méthode de combat de la section. Ici (71-74), nous nous bornerons à quelques mots sur les positions, dans la formation sur deux rangs.

Le règlement veut (72) qu' « en prenant la position de la charge, l'homme du second rang place son pied gauche à côté du pied droit de son chef de file ». De cette manière, l'homme du second rang est bien placé en face du créneau ménagé entre son chef de file et l'homme placé à la droite de celui-ci ; mais il reste passablement en arrière. S'il ne s'agit que de charger ou de retirer les cartouches, pas d'inconvénients; il y a même un avantage à ce que les hommes des deux rangs, peu serrés les uns contre les autres, conservent une entière liberté de leurs mouvements, et manipulent les fusils sans se gêner réciproquement.

Si, au contraire, il s'agit de tirer, l'avantage devient un inconvénient. Il n'est pas indifférent, en effet, que la bouche des canons des fusils des tireurs du second rang dépasse plus ou moins les hommes du premier rang, tant au point de vue de la *sécurité* que de la *tranquillité* de ces derniers. Plus les bouches des canons seront portées en avant, plus les hommes du premier rang éprouveront de sécurité, et plus aussi leur tir sera calme et assuré.

On pourrait donc changer le chiffre 72 et dire : « ... l'homme du second rang place son pied gauche *devant* le pied droit de son chef de file ». L'expérience démontre qu'il reste encore

assez de place aux hommes des deux rangs pour manipuler convenablement les fusils.

Mais la nouvelle tactique admet-elle que des troupes au combat trouveront encore l'occasion de tirer sur deux rangs ? Pas en rase campagne, je le suppose ; devant l'effet meurtrier des armes actuelles, la formation serait trop vulnérable ; une troupe surprise en rangs serrés, dans des conditions telles qu'elle n'ait ni le temps de se dérober, ni celui de changer de formation, et soit réduite à répondre sur deux rangs au feu ennemi, cette troupe serait certainement bien compromise.

C'est derrière des retranchements que l'on aura l'occasion d'employer pour les feux la formation sur deux rangs ; mais là, chacun, qu'il soit au second ou au premier rang, se place comme il peut, avec la seule préoccupation de profiter du couvert, tant pour appuyer son arme que pour se protéger contre le tir ennemi.

Par contre, on aura de fréquentes occasions de charger ou de décharger (retirer les cartouches) dans la formation sur deux rangs.

* * *

Conversions (77). — Nous verrions volontiers disparaître les conversions. Ont-elles actuellement un emploi tactique qui justifie leur maintien telles que le règlement les prescrit ? Nous ne le croyons pas. Les formations serrées seront de moins en moins employées sur le champ de bataille ; dans la zone où l'infanterie peut agir par le feu, les occasions d'exécuter des changements de front au moyen des conversions deviendront de plus en plus rares, si même elles ne disparaissent pas complètement. Il est donc superflu de conserver, en vue d'une éventualité qui ne se produira peut-être jamais, des évolutions diffficiles, longues à enseigner, et qui demandent pour être exécutées d'une manière un peu correcte à être exercées fréquemment.

Qu'il s'agisse de changer le front d'une subdivision isolée, ou en marche, la direction d'une colonne (colonne par section) la conversion n'est pas indispensable. Avec le guide au centre, les deux opérations pourront se faire vite, bien et avec ordre : *Front demi à droite — Face à la lisière du village — Marche*, ou bien : *Direction demi-à gauche — La ferme au toit rouge — Marche !*

Enfin, la conversion n'est pas un des mouvements de l'école de section qui, bien que sans emploi tactique immédiat, mérite d'être conservé comme exercice disciplinaire ou moyen de dressage ; elle ne présente pas pour cela des qualités de précision suffisantes.

* * *

Passage de la ligne à la colonne de marche, etc. (81 et suivants). — La colonne par groupe est-elle bien nommée quand on l'appelle *colonne de marche* ? Elle n'est pas la seule colonne utilisée par l'infanterie pour ses déplacements ; elle est une de ces colonnes. Le règlement mentionne encore, et décrit (84) la *colonne par file*.

Il nous paraîtrait opportun de nommer la colonne par groupes *colonne par quatre* et, pour ne pas changer de méthode, de nommer la colonne par files *colonne par deux*. Ce sont des expressions qui, par leur précision, écarte toute possibilité de méprise ; elles ont le mérite de la simplicité et de la clarté la plus absolue.

Le règlement de 1890-1902 a omis les formations employées en montagne. Parmi elles, la *colonne par un* est indispensable ; non-seulement pour marcher sur des chemins trop étroits, des sentiers ; mais aussi pour cheminer dans des terrains quelconques et, en montagne, pour manœuvrer le long de pentes abruptes, à flanc de coteau.

L'introduction d'une colonne de marche *par un* s'impose donc. Cette colonne sera d'ailleurs utile, dans bien des cas, aux troupes qui ne sont pas spécialement destinées à opérer en montagne.

* * *

Ordre dispersé (93-111). — C'est dans l'école de section seulement que l'on peut enseigner, dans des conditions normales, la méthode de combat du fantassin. L'enseignement qu'on lui donne dans l'école du soldat ne fait que le préparer, en lui apprenant à cheminer dans le terrain, à utiliser celui-ci, à s'y poster judicieusement, soit pour avancer à couvert, soit pour obtenir par l'appui de l'arme de meilleurs résultats de son tir, soit pour se protéger contre les projectiles de l'ennemi.

Mais ce que peut un homme isolé, celui qui combat dans une troupe ne le peut pas toujours. Il doit donc apprendre à coor-

donner ses mouvements et, en général, ses actions, avec ce de ses co-combattants ; il doit apprendre ce que l'on pour appeler la solidarité du combat. Rien mieux que l'école de se tion ne permettra de lui enseigner cela.

Le règlement assigne à la section un front normal de de ploiement : 60 pas ou 50 mètres pour une section de 40 hom mes (94).

Est-ce avec raison ? Est-il nécessaire d'assigner à la sect un front normal de déploiement ? On enp eut douter. En guer on rencontrera rarement l'occasion de déployer une sect *normalement*. Tantôt les intervalles entre tirailleurs devr être pris plus grands, tantôt plus faibles. Cela dépendra d terrain, de la nécessité de mettre en action sur un espa donné un plus ou moins grand nombre de fusils, etc., etc.

Une section déployée en tirailleurs ne différera pas beaucou dans certains cas, d'une section sur un rang ; d'autres fo elle occupera un front beaucoup plus étendu, dépassant de beau coup les 50 mètres du règlement actuel, atteignant peut-être front de la compagnie qu'elle précède, résultat qu'on obtien en espaçant les tirailleurs (intervalles d'un mètre au moins) et en mettant de larges intervalles entre les groupes.

Nous pensons donc qu'il faut laisser au commandant de sec tion et au commandant de compagnie le soin de détermine l'espace à couvrir par la section déployée. En cette matière, faut se garder de trop schématiser. Quand on a assigné à section déployée un front de 50 mètres, on a assurément ve retarder le mélange des subdivisions. Ce mélange est inévita dès l'ouverture du combat par le feu, si le déploiement de section a été fait dès l'abord sur un large front. Dans ces con ditions et puisqu'il se produira tôt ou tard, autant l'envisa comme chose normale, et se préparer à en atténuer les inco vénients en accoutumant les soldats à obéir à un autre chef

Il faut laisser à l'officier appelé à déployer sa section en ti railleurs la liberté la plus grande ; ce n'est qu'ainsi qu'il pro tera judicieusement du terrain, soit pour combattre par le f soit pour avancer et préparer le déploiement ultérieur de compagnie.

Dans la règle, une section déployée se meut droit en avan

Moyens de mise en mouvement. — Le règlement prévoit deux moyens : « Pour faire avancer la section déployée, le chef de section donne l'ordre : *En avant !* et les chefs de groupes : *A moi !* ou bien : *Debout ! — A moi !...* » (96) ; et plus loin : « Pour avancer par bond, le chef de section désigne le nouvel emplacement à atteindre, puis il donne l'ordre : *Un bond en avant !* Les chefs de groupes donnent l'ordre : *Debout ! — A moi !* Le mouvement se fait alors au pas gymnastique sur une longueur de 100 pas environ » (98).

Pourquoi ces deux méthodes ? Répondent-elles à des besoins différents, et auxquels ? Pour nous en rendre compte, il faut chercher plus loin. Dans l'Ecole de compagnie, rien ; il nous faut aller jusqu'au chapitre VII (Du combat), chiffre 251, où nous lisons : « Pour faire avancer la ligne de feu contre la ligne ennemie on emploie d'abord un pas rapide ; plus tard (à partir de 600 mètres environ), les tirailleurs avancent de position en position et par bonds. »

Jusqu'à 600 mètres environ, on n'avance donc pas par bonds ; depuis cette distance on n'avancera pas autrement. Pourquoi ?

Il n'est pas difficile, nous semble-t-il, de dégager la pensée qui a guidé les auteurs du règlement de 1890. Ils ont admis que les tirailleurs pourraient gagner la distance de 600 mètres environ sans hâte et en économisant leurs forces. Ils n'ont pourtant pas exclu la possibilité ou la nécessité d'exclure le mouvement, puisque, suivant le chiffre 96, on peut, au commandement, passer au pas accéléré ou au pas gymnastique. Ils ont sans doute voulu assurer le ménagement des forces des tirailleurs et éviter qu'ils ne s'essoufflassent en prenant prématurément une allure trop vive, puisque c'est à 600 mètres environ, distance efficace pour le feu de l'infanterie, que doit commencer et se poursuivre jusqu'au gain de la supériorité du feu sur l'adversaire, le combat par le feu ou combat d'usure.

C'est donc à cette phase du combat et à l'amenée des troupes nécessaires pour former et nourrir la ligne de tirailleurs chargée d'user l'adversaire que doit s'appliquer la désignation du chiffre 96. On ne doit alors donner la préférence à une allure rapide, pas accéléré ou pas gymnastique, que si les circonstances l'exigent : traverser un terrain battu par les projectiles ennemis, renforcer une ligne de tirailleurs déjà établie, etc.

Plus tard, quand après un long combat par le feu, on a pris

r l'adversaire la supériorité ; quand on se sent ou qu'on s
oit assez fort pour passer à l'attaque, alors commence u
uvelle phase du combat. Il faut avancer; il faut se rappr
er de la position ennemie. Plus la distance diminue, p
pération est périlleuse. On ne peut franchir chaque fois qu'u
stance relativement courte. Le feu de l'ennemi devient pl
eurtrier à mesure que la portée diminue. Il faut atteind
nsi la distance d'assaut.

C'est à cette phase du combat que le Règlement applique
océdé décrit au chiffre 98 : le mouvement par bonds.

On peut toutefois se demander si, pour obtenir ce résultat,
t nécessaire d'employer des ordres, des commandements ou
s moyens spéciaux. Nous ne le croyons pas, parce que, dans
combat, le schéma du règlement ne se reproduira vraisembl
ement jamais. Ici, les lignes de tirailleurs devront progress
r bonds courts, à une allure vive, longtemps avant la distan
600 mètres ; ailleurs, il faudra gagner la distance d'assa
niblement, sans qu'on puisse régler le mouvement par bond
fixer la longueur de ceux-ci.

Nous préférerions donc une méthode plus simple que ce
règlement et pouvant s'appliquer à tous les cas ; cette m
ode ne serait autre que celle décrite au chiffre 96. Après av
signé la ligne, la coupure, la position nouvelle à atteind
chef de section donne l'ordre de mouvement et indique l
e à prendre, *pas cadencé* ou *pas gymnastique*, qua
constances imposent un mouvement rapide.

Enfin, nous voudrions que les chefs de groupes n'inter
nt dans la préparation et l'exécution de ce mouvement.
and le chef de section n'est pas en état de se faire entend
t que la ligne en mouvement soit trop étendue, soit que
uit couvre sa voix.

Nous pensons aussi qu'il conviendrait d'employer la voi
ur faire interrompre le feu, et non le sifflet (100), tout sign
nné au moyen d'un instrument présentant des inconvénien
peuvent être graves.

* * *

Des deux genres de feu que nous possédons, le feu *usuel* est
feu d'une cartouche [1] tandis que le *feu de magasin* est

[1] « Le feu d'une cartouche est le feu ordinaire ; le feu de magasin ne sera employé exceptionnellement. » (Instruction pour le tir de 1905, chiffre 418.)

exceptionnel. Convient-il, conséquemment, de conserver deux manières de charger : l'une pour le feu d'une cartouche, l'autre pour le feu de magasin.

Des 120 cartouches de la munition de poche du fantassin, celui-ci place 6 chargeurs (48 cartouches) dans les cartouchières; 60 cartouches égrenées sont passées dans les gaînes porte-cartouches (30 par gaîne), et les deux derniers chargeurs sont serrés dans la poche extérieure du couvercle du sac.

Les cartouches en chargeurs sont destinées à garnir le magasin ; les cartouches des gaînes porte-cartouches servent au feu d'une cartouche. Cette répartition semble donc admettre une consommation de cartouches égale dans le feu de magasin et dans le feu d'une cartouche. Or, cela ne doit pas être, puisque le feu d'une cartouche est le feu ordinaire et que l'emploi du feu de magasin n'est qu'exceptionnel.

Il conviendrait donc d'attribuer plus de cartouches à celui-là qu'à celui-ci, et, par exemple, de réserver 30 cartouches seulement pour le feu de magasin, soit deux fois et demi le contenu du magasin. Le feu d'une cartouche serait ainsi doté de 90 cartouches soit une gaîne porte-cartouches de plus.

Il y aurait encore un autre moyen de résoudre la question : il consisterait à faire tirer les deux feux avec charge par le magasin, et de supprimer par conséquent le chargement coup par coup.

Qu'on veuille bien remarquer que les deux genres de feux existent pour les troupes armées du fusil court, aussi bien que pour l'infanterie. Or, le fusil court, ne tire qu'en chargeant par le magasin ; il ignore le chargement coup par coup, le fermoir de magasin n'existant pas. Aucune raison de principe ne s'oppose à ce qu'on agisse de même dans l'infanterie.

Dans un combat, que fera le fantassin quand il aura épuisé les 60 cartouches égrenées destinées au feu d'une cartouche, ce qui sera vite fait? Garnira-t-il à nouveau ses gaînes porte-cartouches vides, à l'aide de cartouches extraites des chargeurs? Certainement pas, même s'il dispose du temps nécessaire. Il ouvrira simplement son magasin et continuera le feu d'une cartouche, sans charger coup par coup ; puis, le magasin vidé, il réapprovisionnera au moyen de ses chargeurs jusqu'à épuise-

« Le feu de magasin ne se distingue du feu d'une cartouche que par une charge plus rapide. » (Instruction pour le tir, chiffre 422.)

ment de sa munition. Il n'en est pas autrement dans les manœuvres. Tout observateur attentif a pu le constater ; et nul n'a remarqué qu'il en résultât des inconvénients.

Nous pensons donc qu'il y aurait un avantage à toujours charger et tirer par le magasin, tant au point de vue de la simplification de l'instruction que parce qu'il n'est pas possible de prévoir à l'avance combien on consommera de cartouches au feu d'une cartouche et combien au feu de magasin.

On simplifierait aussi par là la question du logement de la munition ; plus ne serait besoin de chercher, dans l'équipement, une double combinaison, le logement des chargeurs et celui des cartouches égrenées. La gaîne porte-cartouches, si incommode à fixer, dont le poids gêne le fantassin, et qui, dans les mouvements rapides, ne manquera pas d'arracher les boutons qui la supportent disparaîtrait.

Dans le feu d'une cartouche, au lieu de se déplacer à chaque cartouche tirée pour en chercher une autre à glisser dans le canon, le fantassin pourra rester tranquillement blotti derrière son abri, et tirer six ou douze cartouches avant d'avoir à recharger.

Nous avons entendu exprimer la crainte que ce mode de chargement ne favorisât l'épuisement prématuré des munitions. Ce danger, si danger il y a, existera quelque soit le mode de chargement. Il n'y a qu'un moyen d'y parer, c'est de dresser l'homme à ne tirer, en toute circonstance, qu'à bon escient, et à le bien convaincre que la cartouche qu'il serait tenté de tirer à la légère est peut-être celle qui lui sauvera la vie dans un pressant péril.

Notre réforme permettrait du même coup de diminuer la capacité du magasin. Nous pensons qu'un magasin à six cartouches comme celui du fusil court suffirait. Le maniement du fusil en serait rendu plus facile. Ce point, bien qu'accessoire, vaut pourtant d'être pris en considération, sans parler de l'allégement de quelques grammes que l'on obtiendrait. Un plus petit magasin satisferait, en une certaine mesure, ceux qui craignent une trop grande dépense des munitions. Au feu de magasin, le soldat est tenté de continuer à tirer jusqu'à l'épuisement du magasin ; les 12 cartouches y passent. Avec un magasin à six cartouches il agira avec plus de circonspection.

* * *

Ecole de compagnie (113 et suivants). — Conformément à la loi, le règlement prévoit la division de la compagnie en quatre sections ; exceptionnellement, il autorise à ne former que trois sections, quand la compagnie compte moins de quarante-huit files. (113).

Nous préférerions une compagnie à trois sections. On gagnerait un officier d'infanterie par compagnie, quatre par bataillon, cinquante-deux par division. Nous n'attachons d'ailleurs pas à cette économie d'officiers une trop grande importance ; et nous verrions des avantages à ce que chaque compagnie, ou à peu près, compta un officier hors rang, disponible pour des missions spéciales et particulièrement pour des patrouilles. Il faut, pour bien conduire une patrouille et pour recueillir les renseignements qu'elle doit procurer, des qualités diverses : le chef de patrouille doit être bon marcheur, endurant, patient, prudent et audacieux à la fois ; il doit posséder une instruction militaire étendue, être apte à s'assimiler promptement la tâche dont on le charge, etc., etc. Chacun n'est pas doué de toutes ces qualités à la fois. On peut être un excellent chef de section, et faire un médiocre chef de patrouille,

A défaut d'une organisation de la compagnie à trois sections, puisque la loi en impose quatre, il ne serait pas superflu que le règlement autorisât la réduction du nombre des sections à trois, même à deux, si la compagnie ne compte plus que cinquante files ou moins, si elle ne possède plus le nombre d'officiers nécessaires pour commander quatre sections, et ne dispose pas de sous-officiers capables de prendre la place d'un chef de section.

* * *

La notion du peloton est destinée à disparaître. C'est une survivance du règlement antérieur à celui de 1890. Le peloton n'a plus de raison d'être. Sans qu'il soit nécessaire de le dire, chaque fois que deux sections se trouvent réunies pour une tâche commune, et que le chef de compagnie ne les commande pas lui-même, le plus élevé en grade ou le plus ancien des deux chefs de sections prend le commandement.

* * *

La numérotation actuelle des sections est trop compliquée ; outre la numérotation administrative, nous avons pour désigner

les sections différents procédés qui prêtent à la confusion. Le plus simple serait, à côté de la numérotation administrative, de désigner les sections soit par le numéro correspondant à la place qu'elles occupent, en comptant dans la ligne de la droite à la gauche, dans la colonne d'avant en arrière, soit par le nom de leurs commandants.

* * *

On ne prévoit maintenant plus régulièrement, dans chaque compagnie, deux premiers lieutenants et deux lieutenants. Il y a quatre chefs de section, premiers-lieutenants ou lieutenants, sans proportion déterminée. Il y aurait lieu de mettre le règlement d'accord avec cet état de fait et de dire que les sections sont commandées par des premiers-lieutenants ou par des lieutenants.

Pour nous conformer à ce que nous avons proposé pour la section, nous serions d'avis de placer les chefs de section devant leur section, quelque soit la formation ; nous laisserions les serre-files à la dernière section, à moins d'ordre contraire, exception faite du sergent-major et du fourrier qui resteraient près du commandant de compagnie, à un mètre derrière lui et un peu à gauche. Le commandant de compagnie pourrait, dans certains cas, assigner à ces deux sous-officiers une autre place derrière une section à son choix, ou à la droite de la compagnie ; dans ce dernier cas l'un derrière l'autre.

* * *

La colonne par pelotons (116) est appelée à disparaître ; comme nous l'avons dit plus haut, elle devient inutile ; tout au plus servira-t-elle parfois pour rassembler la compagnie ; dans ce cas, le chef de compagnie peut toujours, par disposition, accoler les sections deux à deux et faire placer chaque demi-compagnie en ligne, l'une derrière l'autre. Mais, comme formation de manœuvre, la colonne par pelotons n'est plus d'aucune utilité ; elle est condamnée, tant à cause de sa vulnérabilité considérale, qu'à cause de sa lourdeur et de la lenteur de ses déplacements et de ses évolutions. Le nom de peloton disparaîtrait aussi avec la colonne.

La colonne par pelotons serait remplacée avantageusement par la colonne par sections (117), surtout comme formation de rassemblement.

A ce propos, on peut se demander s'il faut conserver comme formation fondamentale la *ligne déployée* de la compagnie (115), et s'il ne conviendrait pas de choisir la colonne par sections et exceptionnellement la colonne par demi-compagnie, ou la ligne.

Ce n'est pas tout : nous aimerions un autre mode de groupement des sections dans les formations compactes de la compagnie, supposant l'emploi des colonnes par quatre, par deux ou par un.

Puisque la colonne par quatre (par 2 ou par 1) est devenue la colonne normale de marche sur le champ de bataille, toutes les fois qu'une formation linéaire mince ne s'impose pas (tirailleurs), la logique demande que les combinaisons procédant de la colonne par quatre (par 2, par 1) servent à constituer les formations de la compagnie en ordre serré. Nous obtiendrons ainsi :

1. La ligne serrée de colonnes de sections par quatre (par 2 ou par 1);

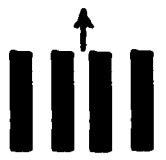

2. La ligne serrée de colonnes de demi-compagnies par quatre (par 2 ou par 1).

Ces formations ont le très grand avantage de placer la tête des quatre colonnes sur une même ligne et à la même hauteur, ayant chacune devant elle le chef de section; de sorte que ces quatre officiers sont à la portée immédiate du chef de compagnie qui peut leur donner ses ordres directement, sans les déplacer ou sans élever la voix.

Elles permettent aussi de séparer les sections les unes des autres, sans changement préalable de formation, quand il s'agit de marcher, et de les réunir de nouveau en masse compacte pour le stationnement.

* * *

Est-il nécessaire de pouvoir *faire front sur le second rang* (122) autrement que par un simple demi-tour? Est-il admissible qu'une compagnie en ligne déployée se trouve dans une situation telle que, attaquée à revers, elle soit dans l'obligation de renverser son front pour faire usage de ses fusils? Nous ne le pensons pas; dès lors on peut supprimer l'évolution spéciale pour faire front sur le second rang.

* * *

Les feux (123—124) se règleront, dans la compagnie, selon les prescriptions données pour la section. Même si la compagnie est en ligne déployée, ses sections accolées les unes aux autres, cas rare, les feux auront lieu par section. Le commandant de compagnie n'interviendra que pour ordonner l'ouverture du feu, désigner les buts, les répartir, etc. ; mais il ne commandera pas lui-même le feu de la compagnie entière.

Les prescriptions des chiffres 123 et 124 devront donc être rédigées dans ce sens: d'autant plus que la colonne par pelotons ayant disparu, il n'y a plus lieu de prévoir des feux sur quatre rang.

* * *

Le *passage d'une formation à une autre* comprend dans le règlement actuel :

a) le passage de la ligne à la colonne;
b) le passage de la colonne au front de compagnie;
c) le passage d'une colonne à une autre.

Les diverses évolutions sont minutieusement réglées au moyen de prescriptions auxquelles on ne peut rien changer, pas plus d'ailleurs qu'aux commandements y relatifs ; auxquelles on ne peut non plus rien ajouter.

Le règlement prévoit encore pour chacune de ces évolutions deux modes d'exécution : de pied ferme et en manœuvrant (marche en avant ou rétrograde).

Tout cela est-il bien nécessaire?

Nous ne le croyons pas.

Voici les règles que nous voudrions voir appliquer à cette partie de l'école de compagnie :

1. Toutes les évolutions de la compagnie (passage d'une formation à une autre), se font en avançant (ou en marchant en retraite).

2. On passe d'une formation quelconque à une autre directement et sans passer par des formations intermédiaires.

3. Le commandant de compagnie énonce : a) la formation nouvelle à prendre et l'ordre des sections ; b) l'emplacement à occuper, le front, ou la direction à emboiter ; c) le commandement d'exécution (*Marche*).

4. Les chefs de section exécutent librement et gagnent chacun la place qui lui est assignée, par le plus court chemin et au

moyen des évolutions et des manœuvres les plus simples et les plus rapides.

5. Si, exceptionnellement, une compagnie doit changer de front ou changer de formation sur l'emplacement même qu'elle occupe, elle procède par une mise en rangs.

Après cela, un exemple analogue à celui que nous avons donné plus haut (voir livraison d'octobre, page 727), suffirait.

Cette méthode se prête à toutes les évolutions, même aux plus imprévues; elle permet non seulement des formations régulières et symétriques, mais des formations dans lesquelles les sections seront formées les unes en ligne sur un ou deux rangs, les autres en colonne par quatre, par deux ou par un, suivant la configuration du terrain et les besoins du moment.

Elle a aussi l'avantage de décharger les mémoires et de faire davantage appel à la réflexion; elle délivre le chef de formes théoriques.

* * *

Les *mouvements des colonnes* (137—139) n'ont plus besoin non plus d'être soumis à des règles aussi compliquées que celle, par exemple, qui prescrit comment on fera changer de direction à une colonne par sections.

Dans cette colonne, le guide étant au centre, il suffira de donner à la compagnie un nouveau point de direction; le changement de direction s'exécutera pour chacune des sections comme si elle était isolée, à cette seule différence près que la 2e, 3e, etc. suivra exactement la section placée devant elle.

Quand les sections seront accolées, en colonne par quatre, par deux ou par un, le changement de direction se fera aussi par chaque section comme si elle était isolée, et les sections intérieures attendront pour reprendre la marche sur le point indiqué, que les sections extérieures soient à leur hauteur.

(A suivre.) N.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Pro domo. — La revision militaire. — Deux morts. — Nominations.

Peu de faits intéressant l'armée pendant le mois qui vient de s'écouler. Veuillent nos lecteurs nous permettre d'en profiter pour écrire une chronique *pro domo*.

L'heure approche, en effet, des renouvellements d'abonnements, et cette échéance nous sollicite à prier les abonnés suisses de la *Revue militaire* à s'intéresser plus activement à son sort. Depuis deux ou trois ans, tandis que le nombre des abonnés étrangers augmente, en Suisse, plus spécialement dans la Suisse romande, il reste stationnaire. Cela ne nous surprendrait ni ne nous affligerait si le point de saturation était atteint. Mais il n'en est rien, et quand nous comparons le rôle des officiers de l'armée fédérale et celui des officiers abonnés à la *Revue*, nous sommes obligés de constater qu'il reste de la marge. Même parmi les commandants d'unité; — chefs de compagnie, de batteries, d'escadrons, — il en est beaucoup qui nous privent de leur appui.

Nous le regrettons pour notre rédaction, pour nos abonnés et pour eux-mêmes.

Pour notre rédaction, parce que plus nombreux deviennent les lecteurs, plus elle se sent encouragée à poursuivre sa tâche et à l'étendre. Jadis, la *Revue militaire* ne faisait guère que remplir les loisirs de ceux qui en assumaient la direction. Il n'en est plus ainsi. Elle suffirait aujourd'hui à remplir l'activité d'un homme si notre pays, trop petit, en limitant le rayon de pénétration d'un journal spécial comme le nôtre, ne limitait du même coup ses ressources.

Pour nos abonnés. Si leur nombre continuait à croître dans une proportion plus forte, comme ce serait le cas si notre corps d'officiers s'intéressait davantage aux études militaires, nous pourrions développer, en quantité et en qualité, notre programme rédactionnel.

Le budget d'une publication comme la nôtre est malheureusement limité. Peut-être un résumé de ce budget intéressera-t-il nos amis et camarades. Notre journal étant en même temps leur journal, ils ont le droit d'être renseignés.

Nos frais d'impression varient de 5000 à 5500 francs; ceux de confection de clichés, photographies, dessins, tirages de cartes et illustrations, de 1800 à 2200 francs; les frais de collaboration s'élèvent de 2500 à 2800 fr. seulement, grâce surtout au dévouement de beaucoup de nos camarades qui, spontanément, nous prêtent leurs concours, à titre gracieux: notre administration, — basée sur les principes de la plus stricte économie, — dirait avec juste motif une réclame d'entreprise commerciale, — personnel, frais de bureau, dépenses diverses, n'absorbe pas 500 fr.; l'expédition coûte 1200 fr.

Nos dépenses annuelles, sans parler de l'amortissement d'une petite dette contractée il y a quelques années, sont ainsi de 11 000 à 12 000 francs. C'est dire qu'à défaut des subventions qui nous sont obligeamment allouées par la Société fédérale des officiers — 1000 fr. — et par la Section vaudoise des officiers — 300 fr. —, nous ne nouerions pas les deux bouts...

Dès lors, la seule façon pour nos abonnés d'obtenir de nouvelles améliorations de rédaction, c'est de nous gagner des prosélytes.

Nous avons ajouté que nous regrettions pour nos camarades non abonnés eux-mêmes l'absence de leurs noms sur nos registres. Ce que nous en disons n'est point par immodestie. Chacun admettra que la façon la plus sûre de conserver entre les périodes de convocation un certain entraînement militaire, est la lecture régulière et la méditation des questions intéressant l'armée. Or, comme aucun autre journal que le nôtre ne fournit ce moyen aux officiers de la Suisse romande, nous sommes bien obligés de conclure comme nous l'avons fait.

Des informations que nous avons prises auprès de plusieurs chefs d'unités, il ressort que dans les cours de répétition, on trouve en assez grand nombre des officiers mal au courant des changements survenus dans les questions de service depuis leur dernière convocation. Il n'en serait pas ainsi s'ils recevaient notre journal. Un abonnement à la *Revue militaire suisse* leur éviterait les ennuis de leur ignorance et à leurs hommes les fatigues supplémentaires que cette ignorance a probablement causées.

Nos lecteurs habituels connaissent les principes dirigeants de la *Revue militaire suisse*. Son but est avant tout de procurer à nos officiers un complément d'instruction théorique dont ils puissent tirer parti au cours de leurs divers services militaires. C'est pourquoi elle insiste sur l'examen et la discussion de nos règlements et de ceux des armées étrangères, sur l'étude de thèmes tactiques, sur l'emploi dans la bataille des diverses armes et services, sur les récits de manœuvres rédigés au point de vue de l'exercice du commandement et de l'application des principes tactiques, sur l'histoire des guerres contemporaines en vue des enseignements pratiques à en tirer.

Comme, d'autre part, la technique des armes exerce son influence sur

leur utilisation tactique, la *Revue militaire suisse* s'applique à suivre au fur et à mesure de leur invention, les perfectionnements que l'industrie introduit dans la construction des armes de guerre.

Enfin tout officier doit être au courant des grandes lignes de l'histoire militaire, du développement des armées étrangères, et des principales publications militaires du jour.

L'histoire militaire, nous l'abordons chaque fois que les autres articles de notre programme, d'un intérêt plus immédiat, nous laissent l'espace nécessaire. Cet espace est malheureusement très réduit, et c'est dans ce domaine surtout que nous souffrons de l'exiguité de nos ressources.

Notre bibliographie militaire s'est sensiblement développée, et prendra une nouvelle extension, par suite du progrès de notre pénétration en Allemagne et en Autriche.

Quant à la connaissance des armées étrangères, elle est fournie à nos officiers par les lettres de nos chroniqueurs étrangers, à la compétence et au dévouement desquels il n'est pas un lecteur qui ne soit disposé, mois après mois, à rendre hommage.

Si nos abonnés voulaient bien nous assurer un actif concours d'ici à la fin de l'année, et répandre autour d'eux, auprès de leurs camarades non lecteurs de la *Revue*, la connaissance de son programme et de son activité, leur action aurait certainement pour elle des effets avantageux. Il nous suffirait de cent ou deux cents abonnés de plus pour réaliser non de grandes choses hélas! mais pour faire plus et mieux, et accueillir des collaborations auxquelles, en l'état actuel des choses, il nous est interdit de prétendre.

* * *

L'étude de la revision militaire a repris. Après avoir été rédigé sur la base des décisions de Langnau, le projet devait être soumis à la commission de la défense nationale. L'état de santé d'un des membres de cette commission l'a obligée à ajourner sa session. Elle vient seulement de se réunir, le 7 novembre. Il n'est donc pas probable que le texte définitif du projet soit déposé au parlement avant le printemps prochain.

* * *

Notre armée vient de perdre deux officiers qui, l'un et l'autre ont appartenu au corps d'instruction, où ils ont rendus des services appréciés : l'ancien chef de l'arme de l'artillerie, colonel Arnold Schumacher, et le colonel Adolphe Meinecke, instructeur de Ire classe du génie.

Le colonel Schumacher est décédé le 13 octobre, après une maladie pénible et longue. Bernois d'origine, il était né le 19 octobre 1840. A l'âge de 19 ans, il émigra pour la Nouvelle-Orléans, dans l'intention de s'y livrer au commerce. Mais la crise politique américaine ne lui permit pas de trouver

l'ouvrage qu'il espérait, et en 1861, il s'engagea comme canonnier dans l'artillerie de l'Etat du Sud. Il mena la campagne en cette qualité, puis comme sous-officier, jusqu'en 1863, où, fait prisonnier de guerre, il dut interrompre le cours de ses exploits. En 1864, Schumacher rentre au pays, se fait incorporer dans l'artillerie, est promu sous-lieutenant à la fin de l'année et, deux ans plus tard, obtint son admission dans le corps d'instruction de l'arme.

Son avancement est rapide: l'organisation militaire de 1874 le trouve major, l'année 1877 lieutenant-colonel et chef d'état-major de la IIIe brigade d'artillerie; l'année 1884, colonel. En 1889, il succède comme instructeur en chef au colonel Bleuler; en 1894, comme chef de l'arme, au général Herzog.

Mais un service de 30 ans, pendant lequel il ne bouda pas à la peine, avait altéré sa santé. En 1899, au cours d'un voyage à l'étranger, il tomba subitement et gravement malade, et se voit obligé de demander sa mise à la retraite au printemps 1900. Il ne devait pas guérir.

Le colonel du génie Adolphe Meinecke, né en 1838 à Zurich, est décédé le 22 septembre écoulé. Son père était un Hanovrien naturalisé. Meinecke suivit les cours de l'Ecole polytechnique fédérale et conquit brillamment son diplôme d'ingénieur civil. Il pratiqua des années durant en cette qualité, mais le goût du service militaire lui ouvrit bientôt une autre voie. Le 25 février 1868, le Conseil fédéral le nomma instructeur de Ire classe du génie.

Il était alors premier lieutenant, mais fut nommé capitaine dès l'année suivante, puis major en 1875, lieutenant-colonel en 1882, colonel le 30 décembre 1891.

Il y a trois ans à peu près, une maladie des nerfs obligea le colonel Meinecke à quitter le service après 35 années d'activité comme instructeur. Il fut mis à la demi-solde.

Les colonels Schumacher et Meinecke ont tous deux servi l'armée et le pays avec dévouement. Leurs camarades et leurs sous-ordres leur conserveront un reconnaissant souvenir.

* * *

Par décision du 3 novembre, le Conseil fédéral a nommé de la commission des travaux techniques pour la défense nationale le colonel Louis Perrier, à Neuchâtel, et les lieut.-colonels Otto Lutsdorf, à Berne; Fritz Gerber, à Berne; Julius Meyer, à Dietikon; Maurice d'Allèves, à Sion.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Bruits de guerre. — Mutations. — Deux morts. — Polémiques d'artilleurs. — Un nouveau chef d'état-major. — Renseignements divers.

Dans ma chronique du mois d'août, je vous parlais de l'éventualité d'une guerre européenne où la France et l'Angleterre s'allieraient contre l'Allemagne. Peut-être tel lecteur m'aura-t-il taxé de pessimiste. Mais les révélations dont on vient de faire si grand bruit, ont confirmé mon opinion. A vrai dire, il est permis de considérer comme étant du domaine de la farce l'histoire des 100 000 Anglais débarquant sur les côtes du Holstein pour s'emparer du canal de Kiel. Seul un fou pourrait imaginer pareille opération, car tout le monde connaît les difficultés auxquelles on se serait heurté de l'autre côté de la Manche, pour mobiliser ne fut-ce qu'une quarantaine de mille soldats. On n'a pas encore perdu le souvenir de ce qui s'est passé pour la guerre contre les Bœrs. Il est vrai que l'Angleterre dispose de la « striking force » du camp d'Aldershof, sous les ordres du général Sir John French ; mais c'est tout pour le moment. Il faudrait un certain délai pour recourir aux troupes d'Irlande, d'Ecosse, de Salisbury Plain et de York. On obtiendrait ainsi 130 000 hommes, pouvant être renforcés peut-être par 70 000 hommes de réserve. Mais il faudrait plusieurs mois pour mettre la moitié de cet effectif de 200 000 soldats en état de mener une opération à l'étranger.

Puis vient la question du transport et de la protection du débarquement par les navires de guerre, et cela non plus n'est pas si simple. Il faudrait une flotte de plus de 200 bâtiments de transport de 4000 tonnes et pour leur escorte, des vaisseaux de ligne et de grands croiseurs. En outre, la côte, jusqu'à treize milles anglais de distance offre si peu de fond, qu'il faudrait, pour le débarquement, une quantité considérable de petits bateaux sans compter que les détails du terrain sont gardés strictement secrets.

Et tout cela devrait être tenté en présence d'une armée dont la première ligne est mobilisée en quatre jours à dater de l'ordre de mobilisation, la deuxième ligne en huit, et, s'il le faut, la troisième ligne en douze jours. La conséquence serait pour les Anglais, comme ils le disent eux-même, « une hideuse et humiliante capitulation ». Leur alliée, la France, ne pourrait les tirer d'affaires comme en Crimée, il y a un demi-siècle. Le député de Lanessan, ancien ministre de la marine et gouverneur de l'Indochine, ne reconnaît-il pas lui-même, dans ses articles, que l'Empire allemand est de beaucoup supérieur à la République pour la guerre offensive et même dans l'organisation de la défense des frontières?

On a encore voulu recourir aux Danois, dont l'alliance faciliterait le débarquement. Mais les Danois n'ont pas oublié qu'il y a un siècle à peu

près, les Anglais bombardèrent Copenhague et les forcèrent à livrer leur flotte. Ils savent, au surplus, qu'ils ne recevront jamais en retour les duchés du Schleswig et du Holstein, avec le premier desquels ils n'avaient d'ailleurs qu'une union personnelle, et dont le second faisait partie de la Confédération allemande. On a pensé également à l'Italie, qui renierait ses obligations envers la Triple alliance. Mais l'Italie n'y a jamais songé; elle sait trop bien que la Triple alliance est la meilleure garantie de l'intégrité du jeune royaume uni, la meilleure garantie aussi de la paix indispensable pour le développement de la péninsule.

* * *

Mais remettons-nous des inquiétudes causées par les bruits de guerre, et voyons les quelques sujets intéressant la vie militaire du mois.

Les mutations d'octobre ne sont pas d'une grande importance. Un général de brigade de cavalerie, v. Schmidt, à Darmstadt, a obtenu sa démission Son successeur, le colonel v. Werder, fut chef d'état-major du XVIIIe corps d armee Il appartient à l'armee depuis le printemps 1866, année où il reçut la medaille militaire de IIe classe, décoration accordee pour mérite de guerre aux sous-officiers et simples soldats. Deux autres brigades de cavalerie reçoivent de nouveaux titulaires.

Le prince Charles-Antoine de Hohenzollern prend le commandement du Ier dragons de la Garde, avec promotion au grade de lieutenant-colonel Il a assisté à la campagne de Mandchourie, du coté japonais, comme major à la suite de notre état-major général. Le colonel Deimling, chef du corps d'occupation de l'Afrique sud-occidentale, a quitté ce commandement et a été incorporé à l'état-major général comme chef de section, avec rang de commandant de brigade

Ont été promus 6 majors, 16 capitaines, 10s lieutenants des diverses classes dont 28 avec brevet antidaté Ont démissionné, 1 major-général, 9 officiers superieurs, 59 lieutenants.

L attache militaire à Paris, lieutenant-colonel v Hugo, a été remplacé par le major v Mutius du 7e grenadiers Hugo commandera le 7e cuirassiers, a Deutz L'ambassade de St-Pétersbourg vacante ensuite de la démission du comte v Alvensleben qui l'occupa pendant neuf ans et fut plénipotentiaire a la Haye en 1890, à la conference de la paix, a été confié à l'envoyé à Copenhague, Guillaume von Schoen Celui ci a debute dans l'etat militaire. Il a fait la campagne de France en 1870 71, et servit ensuite au 2e dragons de Hessen, pour, de la, passer dans la carriere diplomatique

Sont décedes deux generaux de quelque renom comme écrivains militaires Paul v Schmidt, mort à Meiningen le 16 octobre, débuta comme lieutenant aux grenadiers Alexandre de la garde et participa avec distinction a la guerre de 1870 71 Il fut pendant plusieurs années commandant de

bataillon au corps des cadets à Gross-Lichterfeld. Il prit sa retraite en 1891, colonel et chef de régiment. Il se voua à la littérature, publiant spécialement une série d'écrits sur l'éducation militaire destinés surtout aux sous-officiers et aux soldats. Il s'occupa, en outre, des historiques de troupes.

L'autre général est le major-général Krahmer, qui a fait une brillante carrière dans l'état-major général et servait, à la fin, comme commandant d'une brigade d'infanterie. Il s'est occupé spécialement des travaux du général russe Kouropatkine qui avait enrichi la littérature d'œuvres remarquables sur les combats de l'Asie mineure et sur la guerre de 1877-78. Kouropatkine avait entretenu des relations fort intimes avec Skobeleff qui fut pendant quelque temps l'idole de l'armée russe et auprès duquel Kouropatkine fonctionnait en qualité de chef d'état-major. Kouropatkine, longtemps ministre de la guerre, hérita du prestige de Skobeleff, mais sacrifia cet héritage en Mandchourie, sur l'autel de la patrie. Krahmer eut le grand mérite de traduire en allemand, ou plutôt de retravailler dans cette langue, les travaux de l'écrivain russe. Aussi le langage usuel parle-t-il des volumes de Kouropatkine-Krahmer.

Le colonel Deimling, cité plus haut, était arrivé dans l'Afrique sud-occidentale au mois de mai de l'année passée en qualité de commandant du 2e régiment de campagne; il prit part aux combats de Waterberg et à la poursuite des Héréros. Lors de la révolte des Hottentots, il reçut en octobre le commandement suprême dans la région du sud, dirigea les opérations contre Hendrik Witboi, et commanda personnellement dans les combats contre Morenga. Une chute qu'il fit en décembre passé le força à déposer son emploi et à rentrer en Europe. On suppose qu'il sera chargé du récit de la campagne dans notre colonie. Le 18 octobre, il a présenté à Berlin une fort intéressante conférence sur la guerre et la situation militaire actuelle en Afrique occidentale et sur l'avenir de la colonie qui justifiera, estime-t-il, les sacrifices de la guerre, quoique celle-ci dure toujours. La conduite de nos troupes est au-dessus de tout éloge, a-t-il dit.

Dans le *Militär Wochenblatt*, le général Rohne, qui fait autorité dans les questions relevant de l'artillerie de campagne, a publié un article fort intéressant : « Expériences françaises avec le canon à tir rapide. »

Rohne tire parti de l'article de votre collaborateur Emile Manceau dans la livraison d'août 1905 : « L'emploi de l'artillerie à tir rapide » (p. 589-602). Dans son introduction, Rohne cite votre article en supposant que M. Manceau est un officier de l'artillerie française. Il ajoute que l'auteur s'est basé sur la « Note sur les écoles à feu » du comité technique de l'artillerie. Rohne compare cette note aux observations annuelles de notre inspecteur de l'artillerie de campagne sur le tir de l'arme. Il ne rentre pas dans mes attributions d'entrer dans les détails de l'article de Rohne, ni de celui auquel il se

réfère. J'ai insisté sur ce fait uniquement parce que je trouve que votre *Revue* est trop peu connue en Allemagne, ce que j'estime regrettable, car elle bénéficie de particularités dignes de remarques, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la presse militaire. A votre place, j'étendrais encore mes relations avec les Revues allemandes de quelque importance.

Je vous ai parlé dans la livraison de septembre, du 2e fascicule des *Vierteljahrshefte* de notre grand état-major qui contiennent une suite de la « Guerre russo-japonaise », du major Löffler. Parmi les déductions de l'auteur, on trouve des observations sur l'effet du shrapnel qu'il déclare minime et sur la nécessité d'un projectile dont les effets de percussion et de pénétration soient plus puissants. En même temps, il critique le réglage du tir au shrapnel avec la fusée à temps, qui est réglementaire en France, et condamne le tir par dispersion sur un espace étendu. J'ai signalé, à cette occasion, que Rohne, le grand admirateur des méthodes de tir françaises, avait été quelque peu compromis par les conclusions de Löffler. Rohne, qui avait gardé le silence jusqu'à présent, a profité de l'article de Manceau pour se disculper, et a fait donner aussi le général Richter, son partisan, pour réfuter Löffler (*Militär Wochenblatt*, n° 110). Rohne a trouvé un autre appui dans la *France militaire* qui s'est emparée d'une série d'articles du principal journal militaire russe, le *Rousski-Invalid*. Ces articles contiennent des « enseignements de la guerre russo-japonaise » en commençant par l'*armement* de campagne. Parlant des *canons à tir rapide*, le *Rousski-Invalid* dit que les canons russes ont été très satisfaisants comme précision, rapidité du tir et portée; cette dernière a été très supérieure à celle du canon de l'adversaire. *Le shrapnel est très efficace!* (Entendez-vous pauvre Löffler!!) Pourtant, on concède que ce projectile manque de puissance explosive et que l'obus chargé d'un explosif brisant est indispensable contre les localités et les ouvrages en terre, c'est-à-dire si la terre est gelée ou si le parapet est formé de sacs de terre (voilà Löffler réhabilité!).

Les articles du journal russe sont dus à la collaboration des généraux et chefs de corps d'une des divisions qui ont fait la guerre. On suppose que c'est la 35e division du XVIIe corps.

Pour en revenir au major Löffler que j'ai cité plusieurs fois, je m'en rapporte à son chef de section et chef rédacteur le lieutenant-colonel v. Freytag-Loringhoven, une de nos premières autorités en stratégie tactique et histoire de la guerre, un excellent professeur de notre académie de guerre et, en quelque sorte, un successeur de Clausewitz. Dans le 3e fascicule de 1905, dans un article : *Ueber die Dauer von Schlachten und Gefechten*, il écrit ce qui suit : « Il serait fort scabreux de tirer des événements de la guerre russo-japonaise des déductions prématurées! » Les déductions de Löffler étaient certainement prématurées, et elles ont dû produire une certaine confusion dans les cervelles, surtout chez les jeunes officiers. Mais si le

baron est si éclairé dans le 3e fascicule, pourquoi n'a-t-il pas avisé son sous-ordre Löffler, dans le 2e fascicule, d'être plus précautionneux ?

Ce n'est pas le seul cas où cette revue de l'état-major a soulevé une polémique. Il s'en est élevé une autre à propos de l'artillerie lourde de campagne. Un article du lieutenant en premier Ludwig, de l'artillerie à pied en fonction dans le grand état-major, en a été l'occasion. Cet article est intitulé : « De l'emploi des batteries lourdes à tir courbe dans la guerre de campagne. » Il a paru dans le 2e fascicule de 1904 (mois d'avril). L'auteur s'y référait à la Guerre de sept ans où Frédéric le Grand se servit sur une grande échelle des pièces lourdes dans les batailles en rase campagne. Exactement une année après la publication de Ludwigs, un major de l'artillerie de campagne, Rüppel, a soutenu l'opinion opposée (Mil. W. Bl. Nr. 86). Ludwig répliqua dans le même organe et Rüppel publia une duplique dans les *Jahrbücher*. Peut-être y reviendrai-je encore en peu de mots, vu que les officiers supérieurs russes, dans les articles dont j'ai parlé (généraux et colonels), ont aussi exprimé un jugement sur l'emploi des pièces de gros calibre en campagne, et cette fois-ci dans un sens peu favorable. Je le ferai quand j'aurai reçu le journal russe lui-même. Quelque consciencieuse que soit *La France militaire*, j'estime toujours préférable de remonter à la source même plutôt que de m'en tenir à une traduction.

J'ai dit dans ma dernière lettre que l'artillerie lourde de campagne, c'est-à-dire l'obusier lourd de campagne, devait prendre part prochainement à nos manœuvres de campagne. Jusqu'au mois de juin le règlement de manœuvres de cette artillerie est resté secret. Quoique ce secret ait été levé, rien d'officiel n'a encore paru.

Le Reichstag doit reprendre ses séances le 24 novembre. A l'ordre du jour du 28 figure la première lecture de l'Etat militaire. Pour les formations ordinaires tout a été réglé par le quinquennat. Pour le réarmement de l'artillerie devenu indispensable, les demandes seront adressées à la commission du budget siégeant à huis-clos, et non en séance plénière. L'Afrique sud-occidentale occupera le devant de la séance ; elle donnera lieu à des combats acharnés aussi bien que la loi des pensions. On a l'intention, paraît-il, de créer une armée coloniale.

* * *

Il est positif que sous peu, le chef de l'état-major général donnera sa démission. Un journal de Dresde, qui passe pour officieux, dit qu'un « nouvel homme » selon le cœur de l'Empereur, et portant le nom de Moltke doit le remplacer. Ce Moltke est cet officier qui dernièrement dirigea les manœuvres du Taunus. On ne saurait dire que sa direction défiât toute comparaison. Le thème des manœuvres eut pu être plus intelligible. Pour en masquer les lacunes il fallut recourir outre mesure aux suppositions. Autant de jours

autant de suppositions, a-t-on pu dire. Le futur chef doit, d'après le journal en question, éprouver la conviction qu'il n'est pas à la hauteur de la tâche; mais le monarque n'en persiste pas moins dans son idée, nonobstant toutes les protestations du général.

Deux officiers prussiens ont suivi comme attachés à l'armée russe la guerre russo-japonaise, le lieutenant-colonel v. Lauenstein et le major v. Tettau. Un médecin major, Schäfer, a été médecin-directeur de l'hôpital de campagne évangélique. Tous trois ont reçu des décorations russes conformes à leur rang. Le médecin major a publié ses expériences sur les effets des armes à feu, surtout des deux fusils russe et japonais.

Un de nos princes, Frédéric-Léopold, est arrivé trop tard sur le théâtre de la guerre. Il s'en est fallu de bien peu qu'il n'ait été retenu en Pologne par la grève des employés de chemins de fer; on a tout juste pu lui offrir encore un train servi par un personnel exclusivement militaire et dans lequel il parvint à gagner la frontière.

Un concours a été ouvert pour une cuisine de campagne roulante (Feldküche). Trois prix seront décernés, 5000, 3000 et 2000 marcs. Il nous a fallu beaucoup de temps pour en revenir à cette idée. A l'Exposition du nord, à Copenhague, en 1888, l'armée danoise avait exposé un véhicule de ce genre qui a paru très pratique. Le terme pour l'envoi des projets échoit le 15 février 1906. La décision sera communiquée au plus tard le 15 mai.

Il me faut revenir au sujet que j'ai abordé en tête de cette chronique. En effet, au moment où j'y mets la dernière main, de nouveaux incidents se produisent, qui apportent un chapitre de plus à la question de la guerre et de la paix, et nous montrent encore l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de la vieille Europe. Il s'agit de quelques paroles fort sérieuses prononcées par l'Empereur dans un repas de fête en l'honneur de notre grand Moltke. « Messieurs, vous avez vu ce qu'il en est de nous dans le monde. Donc gardez la poudre sèche, l'épée aiguisée, le but reconnu et les forces tendues, mais en excluant tout pessimisme. »

Quoique ces paroles aient été prononcées dans un cercle militaire et certainement sans arrière-pensée, elles ont jeté la panique dans toutes les Bourses du monde.

A l'occasion d'une visite à la cour de Dresde, l'Empereur fit allusion au travail difficile accompli pendant l'été dernier, et ajouta quelques paroles apaisantes, coupées toutefois par cette remarque que l'Allemagne « pouvait regarder en face quiconque se metrait sur sa route et songerait à la troubler dans la recherche de ses légitimes intérêts. »

En Allemagne, on a estimé qu'il n'y avait pas grande différence entre le projet tramé par le ministre français des affaires étrangères et quelques hommes d'Etat anglais au Maroc et le démembrement de la pauvre Pologne en 1772 et 1795. On considère que le débarquement de l'Empereur à Tanger

fut le premier pas pour déjouer cette intrigue. Et l'on pense même que notre adversaire éventuel envisageant l'éventualité d'une guerre, escomptait l'infériorité marquée de notre artillerie de campagne comparée à la sienne.

Le dîner en l'honneur de Moltke a eu lieu à l'occasion de l'inauguration du monument de celui-ci sur la Place Royale, à Berlin, tout près du palais de l'état-major où le grand stratège résida tant d'années et où il élabora les plans qui contribuèrent à l'unité allemande. La cérémonie d'inauguration a revêtu un caractère exclusivement militaire, le monument ayant été érigé par le corps des officiers en activité et en inactivité de service. Le chef actuel de l'état-major, comte Schlieffen, depuis peu rétabli de la maladie qui l'empêcha de diriger les dernières manœuvres impériales, prononça le discours de fête, une véritable œuvre d'art, dont vous permettrez de vous reproduire, le cas échéant, dans une prochaine livraison, un court résumé.

Je dois ajouter, pour en revenir au toast de l'Empereur, que tout le monde est d'accord pour admettre que la guerre, si heureusement évitée, n'aurait pas été pour nous une promenade militaire dans le genre de celle de 1866. La campagne de 1870-71 aussi a été favorisée pour nous par la Providence, car certains épisodes peuvent être tenus avec raison pour des revers sérieux que nous avons éprouvés. En outre, le chassepot de 1866, supérieur à notre fusil à aiguille de 1841, nous a infligé d'énormes pertes. En 1905, cette circonstance se serait reproduite avec le canon Deport, aggravée du fait que les Français de 1870 ne connaissaient guère leur fusil, qu'ils manquaient aussi de routine dans le maniement de la mitrailleuse, tandis que ceux d'aujourd'hui sont brillamment versés dans la pratique du tir et de la tactique de leur excellente pièce. C'est à tort également que d'aucuns traitent l'Angleterre de quantité négligeable. Ils ne songent pas à l'incalculable dommage que l'Angleterre aurait pu causer à notre commerce maritime, qui prend rang immédiatement après le sien, tandis que notre flotte de guerre n'occupe que le 5e ou le 6e rang parmi les puissances navales. Une fois nos ports bloqués, il nous manquerait partie du blé indispensable pour l'entretien d'une armée de millions d'hommes. Espérons donc, dans l'intérêt de toute l'Europe, qu'aucunes ambitieuses machinations politiques ne provoqueront le fléau de la guerre.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Manœuvres de montagne dans le Tyrol. — Passage du massif Brenta dans le Tyrol. — Manœuvres impériales en Bohême. — Nouvelles dispositions organiques pour la landwehr autrichienne. — Passage de fleuve avec les radeaux-outres.

La chronique de juillet annonçait déjà (page 554) quelles manœuvres auraient lieu cette année-ci, manœuvres de montagne dans le rayon du

14e corps, sous les ordres de l'archiduc Eugène, manœuvres impériales dans le sud de la Bohême.

L'ordre de bataille dans les manœuvres de montagne se rapprochant nécessairement beaucoup des dispositions de guerre, il ne faut pas attendre des rapports détaillés sur toutes les opérations. La polémique des journaux au sujet du caractère confidentiel que l'on a pu donner à ces manœuvres fût — disons-le de suite — singulièrement affaiblie par la présence du général italien Bisetti, hôte de l'empereur. C'est cet officier qui, aux manœuvres italiennes de 1903, commandait une division du parti nord, à proximité de la frontière tyrolienne.

Le sud du Tyrol a été souvent le théâtre obligé des opérations militaires et les suppositions données dans ces manœuvres devaient rappeler telle ou telle situation connue dans l'histoire de la guerre. Elles rappelèrent celles du commencement de mars 1797, et mirent aux prises un parti sud arrivé à Trente, tandis qu'un parti nord s'opposait à la marche adverse contre Bozen en tenant les vallées de la Noce et de Cemba.

Le *parti sud* (8e division composée de 18 bataillons, 3 escadrons, 3 batteries de montagne, 4 batteries d'obusiers à écartement réduit, une subdivision de mitrailleurs de montagne, 3 compagnies de pionniers) était commandé par le Feldmarschallieutenant Conrad von Hätzendorf[1], jeune général de 54 ans, à qui l'occasion de mettre ses théories en pratique était ainsi donnée, à la vérité dans un terrain très difficile.

Le *parti nord* (3e division et 88e brigade de chasseurs nationaux, soit 15 bataillons, 2 escadrons, 3 batteries de montagne, 4 batteries de canons de campagne à écartement réduit, une subdivision de mitrailleurs de montagne, 2 compagnies de pionniers) avait à sa tête le Feldmarschallieutenant Schikofsky, commandant de la 44e division de landwehr.

L'*infanterie* n'était que partiellement équipée pour la montagne. Un seul groupe du parti sud qui, dès le début, dût atteindre Bozol en passant le col de la Gagliarda fut équipé pour la montagne et muni de ses convois de bêtes de somme.

L'*artillerie* pourvue de pièces de montagne et de batteries de canons de campagne, à écartement réduit, était formée en régiments. Contrairement à ce qui avait été publié, les batteries d'obusiers de campagne ne se composèrent pas de divisions à 3 batteries, mais de régiments à 4 batteries. Ces obusiers d'une construction spéciale, entraient pour la première fois au service alpin ; ils furent attribués au parti sud, les canons au parti nord, tandis que l'artillerie de montagne était répartie également entre les deux camps.

La *cavalerie* du parti nord était formée par les chasseurs nationaux montés du Tyrol ; au parti sud se trouvait un groupe de 3 escadrons du 6e de uhlans de landwehr.

[1] Connu et très apprécié en littérature sous le pseudonyme F. C. v. H.

Le *bataillon de pionniers de Linz* avec un équipage léger de ponts était également réparti entre les deux camps.

Chaque division disposait d'une *patrouille-télégraphiste d'infanterie* pouvant établir 72 km. de ligne télégraphique avec 3 appareils-stations et 3 stations de signaux optiques. Le personnel formait 3 groupes, 2 aux téléphones et un aux signaux optiques.

La *division de parc-munitions* qui, en réalité, disposerait de 200-300 bêtes de somme et la *division sanitaire de montagne* avec 116 bêtes de somme furent seulement marquées.

Quant à la *division de boulangerie* qui compte 10 unités de fours, elle ne fournit qu'une unité à chaque division. Le four peut livrer sur place et journellement 3000 rations de pain et la moitié les jours de marche ; il est attelé à 4 chevaux ; il comprend un train de 6 voitures pour le transport de la tente et des matières nécessaires à la fabrication du pain.

La *direction supérieure* de la manœuvre agissant d'après les directives de l'empereur était entre les mains du chef de l'état-major, Feldzeugmeister baron Beck, le même qui a dirigé depuis 1995 toutes les manœuvres impériales. Elle établit son quartier général sur le plateau Mendel, à Romeno et à Cavareno.

Le 26 août, jour initial des opérations, les troupes du parti nord se trouvèrent réunies dans le rayon Bozzana. Cles, Sarnonico, St-Michæl avec deux bataillons et une batterie en arrière à Ober Lana et un bataillon à Bozol avec 4 bataillons et le reste des troupes au sud de Denno.

Le cadre de cette chronique ne me permet pas de pousser plus loin l'étude appronfondie de ces manœuvres, qui firent ressortir les qualités des chefs à un haut degré; malheureusement, elles furent quelque peu gênées par la pluie qui, le deuxième jour, se mit à tomber à torrents.

Les mitrailleurs rendirent de notables services ainsi que la télégraphie sans fils, adaptée au service pratique, d'après les indications, tenues encore secrètes, d'un sous-officier du régiment des chemins de fer et télégraphes. L'héliographe eût aussi l'occasion de fonctionner.

* * *

La *Vedette* décrit une marche intéressante et difficile exécutée pendant ces manœuvres du Tyrol. La colonne forte de 3 bataillons du régiment d'infanterie 14, du 12e bataillon de chasseurs, de la batterie de montagne n° 6 et de 86 bêtes de somme quitta Lavis (vallée de l'Etsch) le 25 août et depuis Zambana (201 m.) gravit le Valmaneva par un chemin périlleux pour atteindre la route Fai-Andalo (1124 m.). La première partie de la colonne atteignit, par un brouillard très dense, la route Fai-Andalo à 8 h. 15 du matin, tandis que le bataillon de chasseurs s'arrêtait à Antalo, le 14e régiment à Cavedago. La batterie de montagne par contre et le train des

bêtes de somme ne purent gravir la montagne ; il durent la contourner par Mezzolombardo et ne purent atteindre Antalo qu'à 7 h. 30 du soir ; le train des chasseurs n'arriva même qu'à 8 h. 45 à destination. Les cantonnements très défectueux et le temps déplorable empêchèrent la troupe de jouir convenablement du repos.

Le 26 août, la colonne entière continua sa marche sur Malga Flavona et Bozol.

La pluie avait fortement endommagé le chemin muletier qui par Malga spore grande (1867 m.) conduit au col de la Gagliarda (2266 m.) et de là à Malga Flavona (1865 m.) et à Bozol (1638 m.).

Arrivé dans la zone des forêts la colonne tomba dans un brouillard épais ; une pluie battante eût tôt fait de transformer le chemin en un torrent, malgré les travaux exécutés par les pionniers. Les tentes furent utilisées comme manteaux, mais ne purent résister à la pluie et furent transpercées. A 10 heures du matin, la tête atteignit Malga spore grande où se trouvait un seul châlet pouvant abriter 50 hommes au plus. Après une halte, la troupe se remit en marche ; elle arriva par un mauvais sentier au col de la Gagliarda où, battue par la pluie, elle dût avancer sur la neige tombée les jours précédents. C'est à 2 heures 30 du soir que le bataillon de chasseurs et une partie du 14e régiment passaient à Malga Flavona et continuaient sur Bozol. A l'arrivée à l'étape sous un ciel plus clément, les tentes furent dressées et de grands feux de bivouac allumés.

A 6 heures, la batterie de montagne et le train n'étaient pas encore arrivés et pour comble, vers 7 heures, un orage d'une violence inouïe éteignit en peu de temps tous les feux, détruisit les cuisines préparées et emporta les tentes. Peu après 7 heures 30 la tempête tomba ; le bivouac fût remis en état.

Entre temps, la batterie avait suspendu sa marche à Malga spore grande. Le train des bêtes de somme, par contre, conduit par deux officiers éprouvés, arriva à 7 heures 30 au col de la Gagliarda où une halte fût jugée nécessaire. Grâce à l'énergie des officiers aucune perte de vie humaine ne fut à déplorer, mais sept des bêtes de somme tombèrent dans les endroits difficiles, dont l'une fût tuée sur le coup, et nombre d'autres se blessèrent et renversèrent leurs charges, perdant à tout jamais un précieux matériel.

A 8 heures 30, les premières bêtes de sommes arrivèrent au camp ; le reste rejoignit petit à petit dans la nuit. La troupe qui n'avait pas reçu de vivres depuis le matin, dût se contenter de quelques bribes délivrées à minuit, tous les vivres ayant été perdus ou détériorés par la pluie.

Le 28 août — jour de repos — les troupes restèrent dans leurs camps ; seul le train des bêtes de somme conduit par les deux officiers des vivres quittait Bozol à 7 heures du matin. Ce train devait se rendre dans la vallée de Tovel pour y toucher les vivres nécessaires pendant les manœuvres ;

mais là, 50 servants (Treiber) quittèrent la colonne avec leurs bêtes de somme, déclarant ne pouvoir continuer à subir de telles épreuves. Le 27, la troupe dût consommer les conserves de viande et le 28 toucher ses vivres elle-même.

Le 27 août, à 3 heures du soir, la batterie de montagne arrivait au camp, le matériel passablement endommagé et toutes les bêtes blessées.

Cette marche à juste titre remarquable et instructive, méritait d'attirer l'attention, d'autant plus qu'une partie des hommes n'était pas du Tirol.

* * *

Les manœuvres impériales dans la Bohême du Sud (4 — 7 septembre) englobèrent le même terrain déjà prévu pour l'année dernière au temps où les fortes sécheresses obligèrent à réduire toutes les grandes opérations. Ce terrain s'étend autour de la Wottawa, le premier grand affluent de la Moldau.

Pour les lecteurs qui n'ont pas la carte sous les yeux, nous pouvons limiter le champ de manœuvres en indiquant les localités qui se trouvent aux quatre points d'un rectangle comprenant de haut en bas Pisek et Wodnau, Strakonitz à l'est et Wolin à l'ouest.

Le quartier général établi au centre à Stekna logeait, ainsi que l'empereur, dans le château du prince de Windischgraetz; les officiers étrangers non loin de là, à Cejtitz.

Le terrain des manœuvres couvert de parcelles de forêt et d'étangs donnait un cachet intéressant aux opérations; la Wottava, obstacle franchissable seulement sur des ponts, et son affluent de droite le Blanitz, augmentèrent encore les difficultés de cette contrée importante à tous les points de vue.

La tendance actuelle à faire manœuvrer des unités de guerre était apparemment recherchée par les dispositions prises. Les instances supérieures du commandement étaient au complet; les réservistes furent appelés en masse et les ravitaillements furent organisés sur le pied de guerre. La dotation en munitions d'exercice comportait 50 cartouches par fusil à répétition, 20 par carabine, 30 par fusil court à répétition, 3000 par mitrailleuse, 100 par canon, 96 par obusier. Un petit parc de munition suivait en outre chaque division.

Les divisions et les brigades indépendantes disposaient d'un établissement sanitaire de division à effectif réduit contenant des rafraichissements et des filtres à eau. Les corps que nous avons vu fonctionner les années précédentes, tels que les patrouilles-télégraphistes d'infanterie et de cavalerie, les subdivisions du téléphone, les deux sections de ballon (cerf-volant et sphérique), les boulangeries de campagne roulantes et la poste de campagne, figurèrent de même, ainsi qu'un grand nombre de vélocipèdes, de motocyclettes et d'automobiles.

Citons encore les troupes qui prirent part aux manœuvres et qui au début étaient réparties de la façon suivante :

Parti nord (9e corps):

Commandant: Feldmarschallieutenant von Latscher.

Troupes: 10e division (13 bataillons, $3^1/_4$ escadrons, 16 pièces), 29e divisions (17 bataillons, 3 escadrons, 16 pièces), 26e division landwehr (15 bataillons, 2 escadrons, 16 pièces), 9e brigade cavalerie ($12^2/_4$ escadrons, 4 mitrailleuses).

En outre :

2 régiments d'artillerie de corps,
1 régiment obusiers de campagne,
3 compagnies de pionniers.

Parti sud (8e corps):

Commandant: Feldzeugmeister von Czibalka.

Troupes: 9e division (14 bataillons, 3 escadrons, 16 pièces), 19e division (15 bataillon, $3^1/_4$ escadrons, 12 pièces), 10e brigade cavalerie ($10^2/_4$ escadrons, 4 mitrailleuses).

En outre :

2 régiments artillerie de corps à 16 pièces,
1 régiment obusiers de campagne à 16 pièces.

A partir du 5 septembre :

21e division de landwehr (15 bataillons, $3^1/_4$ escadrons, 16 pièces).

A partir du 6 septembre :

4e division (17 bataillons, 2 escadrons, 16 pièces).

Ces deux corps étaient censés appartenir à deux armées venant l'une de Prague, l'autre de Vienne et marchant toutes deux sur la ligne Deutsch-brod-Znaim.

Tandis que le parti sud manœuvrera contre le flanc de l'armée ennemie, celle-ci détachera un corps (parti nord) chargé d'agir offensivement et de repousser cette attaque.

Ici encore, une carte serait nécessaire pour une étude plus détaillée des opérations, aussi ne signalerons-nous que le transport par chemin de fer de la 4e division à Wodnau sur le champ de bataille en 22 heures et par 17 trains (5 — 6 septembre), un transport rapidement et parfaitement exécuté.

Les manœuvres jugées au point de vue tactique ont donné lieu aux meilleures appréciations. Les dispositions prises laissent pourtant admettre que, quoique basées sur une supposition de guerre évidente, elles conduiraient petit à petit au schéma. Les deux adversaires sont la plupart du temps d'égale force numérique, ils disposent d'une cavalerie égale en effectif et le

[illegible]

Les camions automobiles fonctionnèrent du 21 août au 6 septembre [illegible] complète satisfaction des intendances; ils peuvent rouler pendant [illegible] trois semaines, couvrant 60 à 70 km journellement, avec des charges de [illegible] quintaux métriques. Aucun accident ne s'étant produit, il est évident que ce nouveau moyen de transport est appelé à fonctionner régulièrement [illegible]

Remarquons encore que les ordres de bataille avaient introduit [illegible]

[illegible] Le fait se vérifie aussi en Suisse et point n'est besoin d'insister. [illegible] par la direction de manœuvre à évoluer dans un terrain restreint et ne force-t-on pas le corps d'armée à manœuvrer à proximité de la place du défilé? Il serait temps de rendre à ces corps de troupe leur liberté d'action en commençant les manœuvres par le défilé. (Note du traducteur).

chacun des corps en présence, deux régiments d'artillerie de corps et un régiment d'obusiers de campagne. Ce fait correspond à l'idée d'augmenter, comme dans les autres pays, le nombre des pièces attribuées au corps d'armée.

Cette masse d'artillerie doit être, pour le commandant de corps, le réservoir d'où il tirera les pièces à répartir aux différentes colonnes.

* * *

La « Vedette » a vu dans cet emploi de l'artillerie un sujet d'étude propre à éveiller l'attention des lecteurs.

Il s'agissait de déterminer jusqu'à quel point la dotation d'une brigade d'artillerie par division (deux régiments) pouvait se justifier et rendre les services attendus.

Pour ce qui concerne la répartition de l'artillerie dans la marche, il faut noter de suite que l'emploi *simultané* de cette artillerie sous les ordres du brigadier n'est guère facile, surtout si la division avance en plusieurs colonnes.

La batterie d'avant-garde n'a plus été détachée comme c'était la coutume jusqu'à ce jour ; un régiment entier était attaché à la troupe principale d'une colonne et marchait dans la règle très en avant, derrière le bataillon de tête ou à la suite du premier régiment. Ce dispositif fût jugé plusieurs fois défectueux, parce que le régiment se trouvait déjà trop en avant pour occuper la position de feu choisie par le commandant. L'artillerie prenait alors position à proximité des tirailleurs, négligeant toutes les précautions prévues dans une mise en batterie et tombant souvent directement sous le feu des tirailleurs ennemis. D'autre part, si un régiment se trouvait avec une des colonnes secondaires de la division, cette colonne perdait souvent par cette nombreuse artillerie sa liberté d'action, elle paraissait être le soutien de l'artillerie et le soin qu'elle prenait pour la garder, restreignait ses moyens. Là encore. la mise en batterie s'opérait dan des conditions défavorables, comme dans la colonne principale.

Il est impossible au brigadier d'employer toute son artillerie d'après un plan étudié, si un régiment accompagne une colonne secondaire, et d'un autre côté, ce régiment gêne et la marche et le déployement initial de la colonne.

La conclusion serait donc que les deux régiments d'artillerie devraient marcher avec la colonne principale ; les colonnes secondaires ne devant disposer que de batteries isolées.

La question déjà touchée d'une artillerie d'avant-garde devrait se résoudre en général par la dotation aux troupes d'avant-garde de quelques batteries. Ces batteries placées à couvert peuvent tromper l'adversaire qui distingue souvent trop tard le nombre de pièces qu'il a devant lui. Si l'ad-

versaire répond au feu de ces batteries d'avant-garde, la mise en position du reste de l'artillerie trouve ainsi une excellente base appuyée par la décision que prendra le commandant supérieur.

Ce que la *Vedette* a rapporté des manœuvres allemandes où souvent des pièces comme des caissons ne se protégèrent pas suffisamment contre les vues de l'ennemi et présentèrent ainsi un excellent but au feu, est aussi vrai pour nos manœuvres de Bohême. Ce fût surtout le cas pour les régiments d'artillerie placés très en avant et obligés d'occuper la première position venue.

Pour arriver à déterminer l'emploi rationnel de l'artillerie, il faut en premier lieu que les patrouilles d'exploration rapportent des indications suffisantes qui permettent au chef de l'artillerie de placer ses pièces et d'en obtenir l'effet voulu.

* * *

Le capitaine de pionniers Ungermann a découvert un appareil ingénieux pour le passage des rivière s.Cet engin expérimenté déjà l'année dernière donna de bons résultats. Le système est très simple et permet à des patrouilles d'infanterie (trois à six hommes) de passer en une demi-heure un fleuve large de 100 m. L'équipement et l'habillement du fantassin sont enroulés sous forme de corps flottant et reliés entre eux par le fusil-bayonnette ; ils forment des radeaux-ancres (ballon flössen) qui peuvent être tirés par une petite ficelle. Une description détaillée a été donnée par l'inventeur dans le dernier cahier des « Mitteilungen des technischen Militär-Komitees.

* * *

En terminant, nous corrigerons quelques erreurs qui se sont glissées dans nos dernières chroniques. Dans la livraison de juillet, page 554, où il est question des maîtres d'armes (Waffenmeister) qui remplacent les armuriers (Büchsenmacher), il s'agit d'un changement qui concerne seulement la landwehr autrichienne, les autres fractions de l'armée disposant de ces spécialités depuis longtemps.

Dans la livraison de mai, page 393, treizième ligne à partir du bas, au lieu de Marodny, lire Narodny, et à la page 395, seizième ligne à partir du bas, au lieu de Rosenbery il faut entendre Rosenberg. Ce XIIIe corps, dont il est ici question, a, dans l'espace de trois semaines, perdu ses commandants d'une façon inattendue. Le Feldzeugmeister baron Klobus fût pensionné ; son successeur le Feldmarschallieutenant Orsini-Rosenberg tomba foudroyé d'un coup d'apoplexie lors d'une inspection et le F. M. L. divisionnaire baron Malowetz, nommé commandant du corps, mourut avant d'entrer en fonctions des suites d'une maladie de cœur.

En ce moment c'est le F. M. L. comte Anersperg, auparavant divisionnaire de cavalerie à Javoslan, qui commande heureusement le XIIIe corps.

Le commandant du Xe corps, dont il a été question à la même page 395, F. Z. M. von Horsetzky a été mis à la retraite par suite d'une grave maladie et son remplaçant a été désigné dans la personne du F. M. L. von Prins, chef de la 1re section au ministère de la guerre.

CHRONIQUE BELGE.

(De notre correspondant particulier.)

Encore les travaux d'Anvers. — Nos règlements militaires. — La question du nouveau canon de campagne. — La réforme de l'enseignement gymnastique.

Dans ma dernière chronique, j'ai exposé les grandes lignes du projet de réfection du port et de la place d'Anvers. Comme je l'ai annoncé, les palabres ont été fort vives entre partisans et adversaires du gouvernement, si bien que la discussion commencée à la Chambre le 11 juillet, fut brusquement interrompue le 26 du même mois, par l'ajournement du Parlement, afin de permettre une étude plus complète des plans déposés. Il faut dire que le Ministère tendait visiblement à esquiver la discussion de ses projets en emportant le vote d'enthousiasme. Malheureusement ou heureusement, de nombreux députés, et des plus notables, ne voulurent pas engager le pays dans des dépenses aussi extraordinaires, approchant le demi-milliard, et courir le risque de gâter notre Escaut maritime par une coupure que des techniciens de grand mérite considèrent comme dangereuse. De même, au point de vue *fortificatif*, il s'éleva des doutes sérieux au sujet de la valeur technique des tracés préconisés.

L'opposition contre les vues du gouvernement a crû graduellement, tant pour les travaux maritimes que pour les fortifications, que des hommes compétents ont critiqués scientifiquement, avec le vif désir d'élucider ces épineux problèmes.

Concernant la réfection de la forteresse, on a relevé les contradictions nombreuses qui existaient entre les conclusions de la commission militaire de 1900, et le programme actuel du gouvernement présenté soi-disant sous le couvert de l'autorité de cette commission. En effet, celle-ci voulait une *enceinte de siège*, alors que le ministre de la guerre se contente présentement, sans dire pourquoi, d'une simple *enceinte de sûreté*, ce qui est tout l'opposé.

L'exécuteur testamentaire du général Brialmont M. van de Venne, membre de la Chambre, publie deux mémoires posthumes de l'illustre ingénieur sur la réfection de la place d'Anvers, et l'on peut caractériser de la manière

suivante les divergences existant entre les projets du gouvernement et ceux du général Brialmont.

Ligne avancée. — Sur la rive droite de l'Escaut, l'étendue du camp retranché peut être considérée comme à peu près identique. La question de la valeur technique des ouvrages étant réservée, les deux projets admettent une ligne de forts avancés établie avec des intervalles de 4000 mètres environ, soutenus par des fortins ou redoutes intermédiaires.

Sur la rive gauche, le projet du gouvernement se distingue de celui du général Brialmont en ce que celui-ci se contente d'y créer, par un seul fort complémentaire, une tête de pont pour mettre la ville à l'abri du bombardement : tandis que les généraux Docteur et Liénart, préconisent une ceinture de forts semblables à ceux de la rive droite.

Le général Brialmont reconnaît d'ailleurs implicitement que, si l'on prolongeait la ligne avancée sur la rive gauche en construisant sur cette dernière une ligne complète de forts réunis par une route militaire, on protégerait mieux encore la ville contre l'établissement des batteries de bombardement de ce côté ; toutefois, ajoute-t-il, l'adoption de ces propositions entraînerait un surcroît de dépenses qui ne serait pas justifié.

Mais où la divergence éclate d'une manière accusée entre les idées du général Brialmont et celles du général Docteur, rapporteur de la commission militaire et actuellement inspecteur général du génie, c'est dans la définition du rôle dévolu à la ligne avancée.

Dans son rapport à la sous-commission militaire, le général Docteur dit : *La ligne principale est celle qui met la place à l'abri du bombardement ;* c'est sur cette ligne que doit se concentrer la résistance de l'assiégé. Il doit y résister jusqu'à la dernière limite de ses forces, *car aucune autre ligne ne peut empêcher que la ville soit bombardée.* Il en résulte que *la première ligne doit être plus fortement constituée que la deuxième.*

Le général Brialmont s'inscrit en faux contre l'application d'un tel principe à une place de guerre comme Anvers, qui n'est pas susceptible d'être bloquée. Il déclare, comme il l'a toujours soutenu, que des deux éléments qui composent notre réduit, c'est l'enceinte qui se prête incomparablement mieux, et dans tous les cas, à une défense prolongée.

D'après cela donc, l'*enceinte est la ligne principale de défense*, et le général Brialmont rappelle qu'il est resté d'accord sur ce point avec les commissions de 1858 et de 1859.

Enceinte. — Le général Brialmont a toujours été d'avis qu'Anvers, dernier réduit de notre défense, devait posséder une *enceinte de siège*. Il a émis la même opinion au sujet de Copenhague, de Bucarest et de Paris. Pour cette dernière forteresse, il a demandé qu'on substituât à l'enceinte actuelle, une enceinte plus large, *organisée pour la défense intérieure.*

Le général Liénart, d'après ses déclarations à la commission militaire

mixte, disait que son enceinte ne constituerait pas une simple enceinte de sûreté, mais qu'elle pourrait, le cas échéant, *soutenir un siège en règle*. La commission militaire a déclaré à l'unanimité que les deux lignes, l'enceinte et les forts avancés, devaient être à même de résister à un siège pied à pied. Or, le gouvernement présente actuellement une *simple enceinte de sûreté*, dont le rôle serait uniquement de protéger la ville contres les attaques par surprise et les coups de main.

Vous savez que les anciens forts sur la rive droite seront renforcés, munis de coupoles et reliés par des courtines défensives. Sur la rive gauche, les forts ainsi que la digue défensive seront également renforcés, de manière à y constituer une enceinte.

Il est certain que cette grande enceinte dégagera la ville pour de longs siècles. L'enceinte Brialmont, au contraire, conserve le secours des inondations et se relie aux fronts inondables actuels d'Anvers, pour laisser certains faubourgs en dehors de la ville et réaliser ainsi une notable économie.

La partie de l'enceinte non couverte par l'inondation doit, dans l'esprit du général Brialmont, offrir une résistance telle, que l'ennemi ne puisse s'en emparer que par une attaque pied à pied.

Notre conviction est que c'est au noyau Brialmont que doivent aller les préférences, parce que c'est une *enceinte de siège*, parce que le pays ne doit reculer devant aucun sacrifice d'argent pour donner à la place d'Anvers son maximum de puissance et une capacité de résistance indéfinie.

Malheureusement, il est fort probable que cette résolution, la plus rationnelle, ne sera pas adoptée.

Devant l'opposition de certains députés, et dans un but d'apaisement, le ministre de la guerre consentit au déclassement pur et simple de la place de Termonde qui venait d'être déclarée l'indispensable annexe d'Anvers ; en outre, il recula la partie occidentale de la ligne des forts.

Tel qu'il deviendra à la suite de ces transformations, le projet de ligne avancée comprendra 23 forts et 18 redoutes, soit 41 ouvrages dont le développement périmétrique comprendra environ 110 kilomètres ayant un rayon moyen de 15 à 20 km. comptés du centre de la ville. Paris seul dépasse ce périmètre avec 125 km. ; Reims et Lyon n'ont que 60 km., Strasbourg 53, Lille 51, Belfort 46, Toul et Kœnigsberg 43, Epinal 42, Cologne 40.

L'enceinte constituée par les anciens forts réunis par des courtines défensives, aura une circonférence de 40 km. Le noyau de Paris n'a que 34 km. de pourtour, et celui des autres grandes places de l'Europe : Lyon, Metz, Strasbourg, Lille, ne dépasse pas 8 à 12 km.

La commission militaire avait démontré que la défense du pays exigeait 225 000 hommes ; le gouvernement déclare que 180 000 lui suffisent, et des hommes compétents, notamment le général en retraite Dujardin et la *Bel-*

gique militaire ont prouvé que nous n'en avons pas besoin de plus de 146 à 150 mille.

L'enceinte du gouvernement que le général Brialmont avait estimée à 60 millions est évaluée par une note du ministre à 11 millions. La réfection des anciens forts, évaluée à 11 millions par l'ancien inspecteur général du génie tombe à 3 ½ millions.

Le Parlement vient de reprendre ses travaux et tous les discours des membres opposants les plus influents et les plus justement considérés de la majorité, tendent à montrer la faiblesse, l'incohérence même des projets du gouvernement, l'insuffisance des études préalables.

Comment sortir de cet imbroglio ? Tout cela ne présage rien de bon. Ce seront les intérêts de l'armée, de la défense du pays qui seront lésés ; le port d'Anvers deviendra bientôt insuffisant si on ne lui donne pas immédiatement de nouveaux kilomètres de quais.

Pour le problème maritime, il est certain qu'une proposition transactionnelle interviendra. Elle a été faite par un ingénieur distingué, professeur à l'Université de Louvain, et préconise la construction immédiate d'un bassin-canal qui fournira dans le plus bref délai des quais en eau profonde suffisants pour faire face aux nécessités du commerce pendant un demi-siècle.

La grande coupure sera ajournée et ne sera probablement jamais exécutée. La solution définitive consistera à établir des quais sur la rive gauche de l'Escaut et à les continuer vers le nord comme ceux de la rive droite, aussi loin que possible.

Pour la position fortifiée, une proposition transactionnelle a été présentée par la *Belgique militaire*. Elle consiste dans la remise à l'étude de la ligne avancée et dans la construction *immédiate* de l'enceinte de siège Brialmont, afin de permettre à bref délai le démantèlement de la vieille enceinte. Plût à nos hommes d'état qu'ils puissent la faire prévaloir. Je vous en reparlerai.

* * *

La *Revue militaire suisse* informe que l'on procède à la revision du règlement d'exercice de l'infanterie suisse, afin de le mettre en harmonie avec le service en campagne et l'instruction pour le tir. Chez nous, la *Belgique militaire* avait réclamé la même chose depuis un an ou deux : elle vient d'obtenir satisfaction. Une commission a été nommée à Anvers, pour effectuer ce travail qui devra être terminé pour le 31 décembre 1906. Le règlement de tir, comme vos lecteurs le savent, a été entièrement refondu et a procuré une quasi unanime satisfaction ; le règlement de la cavalerie a donné lieu, dans les cercles compétents, à peu de critiques. Malheureusement, notre règlement sur le service en campagne est provisoire depuis 1893, et l'on n'ose y toucher. Cette instruction contient des parties restées

excellentes, mais d'autres, l'attaque et la défense des places, le combat surtout, devraient être complètement remaniées.

Le malheur, c'est que le Belge est trop enclin à copier l'étranger; certaines parties de nos instructions et règlements, le service en campagne, l'ancien règlement de tir et le règlement de manœuvres actuel sont la transposition et parfois la copie textuelle des règlements étrangers.

Espérons que la nouvelle commission de revision, présidée par un homme éminent, le général Timmermans, et fort bien composée, évitera cet écueil. Tout en examinant les réglements de nos voisins, en empruntant ce qu'ils ont de bon pour nous, il est désirable, essentiel même, que les prescriptions adoptées cadrent avec l'organisation et l'esprit de l'armée nationale.

* * *

Les journaux belges se sont fort émus d'une information adressée de Londres à un journal de Paris, d'après laquelle le concours de matériels de campagne à tir rapide ayant pris fin, la commission chargée des essais aurait proposé l'adoption de la pièce de 7,5 du type Saint-Chamond. L'article tendancieux ajoutait que cet avis ne serait sans doute pas respecté, et que, grâce à des influences diplomatiques, ce serait la pièce de la firme concurrente qui servirait de modèle pour le nouvel armement de notre artillerie de campagne.

D'autre part, un journal de Bruxelles a annoncé que le matériel Krupp avait remporté la victoire définitive, à la suite des expériences effectuées par les 31e et 32e batteries du 4e régiment d'artillerie, à Louvain.

Tous ces racontars n'ont pas tardé à être démentis; en effet, aucune décision n'a pu être prise jusqu'à présent quant au choix à faire entre les deux matériels en présence. Le rapport relatif aux essais tactiques et de roulage ne parviendra au département de la guerre que vers la fin de l'année, après avoir suivi la filière hiérarchique : commandant de batterie, de groupe, régiment, artillerie divisionnaire, commandant de la division d'armée.

Le rapport technique émanant de la commission d'expériences de Brasschaet doit être envoyé également au ministre. Le moment n'est donc pas encore venu où le général Cousebaut d'Alkemade pourra se prononcer définitivement sur cette importante question.

D'après les bruits les plus accrédités, il semble cependant que si le matériel St-Chamond s'est montré un peu supérieur à celui de son concurrent aux épreuves balistiques, le Krupp l'a emporté en service tactique. Il est très probable que le classement se terminera en ex-equo. La décision relative à celui des deux matériels qui mériterait la préférence ne sera donc connue que dans le courant de 1906. En attendant, le silence le plus strict est gardé à ce sujet.

Au premier concours de 1903 participèrent les matériels suivants : une pièce du type à recul du canon sur l'affût de chacun des systèmes Cockerill-Nordenfelt, Ehrhardt, St-Chamond, Krupp et Skoda ; de plus, une pièce de la batterie à type rigide Cockerill-Nordenfelt, batterie qui avait été mise en usage au 3e régiment d'artillerie, notamment pendant les grandes manœuvres de 1900 dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Tous ces canons arrivèrent vers le 15 septembre 1903 au polygone de Brasschaet et furent soumis pendant tout l'hiver à une multitude d'essais de tout genre. A la suite de ces expériences, la commission de Brasschaet reconnut « à l'unanimité » la supériorité des matériels Saint-Chamond et Krupp, sur tous les autres, sans toutefois accorder de préférence à l'un ou à l'autre. Sur la proposition de cette commission, la construction d'une batterie de chacun de ces deux types fut décidée et deux batteries montées (les 31e et 32e) furent armées d'une batterie type. Ces deux batteries firent pendant deux mois de l'hiver 1904 (février et mars) des épreuves de roulage et de tir, et elles participèrent durant l'été de cette année aux périodes de tir durant quinze jours. Les deux batteries d'essai ont effectué au total plus de 3000 kilomètres de roulage chacune et tiré plus de 1000 coups par batterie.

Il faut reconnaître que les expériences comparatives se sont faites avec une impartialité à laquelle tout le monde rend hommage, y compris les constructeurs rivaux.

Des députés, avec raison, ont signalé à la Chambre, la lenteur des essais et la situation critique dans laquelle se trouve actuellement l'artillerie belge. Il est vrai que le mieux est l'ennemi du bien et que des épreuves trop longues présentent de graves inconvénients. Le ministre serait bien inspiré s'il pressait l'examen des rapports, de manière à prendre une décision dans le plus bref délai. On doit considérer ici qu'il faudra encore bien trois années avant que le matériel soit construit et remis aux batteries. Nous ferons chose sage à ce propos, de prendre exemple de la célérité que les Suisses ont mise à résoudre ce problème.

* * *

La question de la gymnastique est à l'ordre du jour dans tous les pays. Il faut reconnaître qu'elle exerce une influence puissante sur le développement des nations et qu'elle est un facteur important, essentiel, de l'éducation militaire dans les pays à court terme de service, surtout, où il est vivement désirable que les recrues arrivent sous les drapeaux ayant déjà reçu des notions sérieuses de tir et suffisamment assouplis pour supporter aisément les fatigues de l'instruction et du service militaire. L'importance de l'enseignement des exercices physiques, tant dans les écoles qu'à l'armée, pour développer la vigueur et l'endurance, exalter les qualités morales, tremper les caractères, fortifier la santé et inculquer le sentiment de la discipline.

n'est plus contestée par personne aujourd'hui et n'a pas besoin de démonstration.

L'expérience a prouvé que les procédés empiriques, généralement en usage dans les écoles de notre pays, codifiés et mis en vigueur dans l'armée par le règlement de 1896, ne répondaient que très imparfaitement au but que l'on était en droit d'en attendre pour le développement et l'assouplissement du corps humain. Cette infériorité provenait de ce que les méthodes n'étaient basées sur aucun principe scientifique. Aussi les jeunes gens arrivent-ils généralement très peu dégourdis sous les drapeaux. Par contre, dans les pays où la méthode éducative est appliquée, la taille moyenne des jeunes gens augmente en proportion de sa diffusion dans les écoles, et le chiffre des inaptes au service pour incapacité physique diminue dans la même proportion. En Suède, la taille moyenne a augmenté de plus de deux centimètres, et le chiffre des inaptes a diminué environ de moitié en vingt-cinq ans.

Le règlement belge méconnaissait l'action psychologique des exercices, en ne contribuant pas à exalter et à développer, par des jeux et des sports d'application judicieusement appropriés, le caractère et les facultés morales de l'homme.

Le capitaine commandant adjoint d'état-major Lefèbure fut envoyé, en 1898, en mission à Stockholm par notre gouvernement, afin d'étudier la méthode de gymnastique suédoise. Cet officier séjourna une année en Suède où il suivit les cours du célèbre Institut central et royal de gymnastique de Stockholm. Au début de 1902, le département de la guerre belge adopta la gymnastique éducative pour l'armée. Les idées du commandant Lefèbure furent défendues dans un premier ouvrage général : *L'éducation physique en Suède,* destiné à convaincre la nation de la nécessité et de l'urgence impérieuse de rénover les méthodes empiriques de gymnastique en vigueur en Belgique. Cet ouvrage eût un très grand retentissement dans les milieux pédagogiques.

Le vaillant propagandiste vient de publier un second ouvrage : *La Méthode de gymnastique éducative,* qui constitue le complément pratique du précédent. C'est le résumé du cours professé depuis trois années à l'école dont le commandant Lefèbure a la direction. Il comprend la description détaillée de tous les exercices de la méthode, avec indication de leurs conditions d'exécution; leur compréhension est facilitée par de nombreuses vignettes. Le livre comporte 250 pages et 5 tableaux; il est complété par 4 plans de salle et des engins, ainsi que par 25 leçons progressives de gymnastique éducative.

Si l'ancienne méthode de gymnastique est condamnée, il s'en faut cependant que le système suédois ait rallié tout le monde. D'aucuns lui trouvent de graves défauts : son exclusivisme et son action incomplète de tonicité

sur les muscles, c'est-à-dire précisément ce que les militaires ont le plus besoin à côté d'autres qualités plus indispensables que des méthodes différentes donnent également sinon mieux. La Fédération belge de gymnastique a de tout temps combattu l'introduction de la gymnastique suédoise en Belgique, et le président de cette Fédération déclare dans un journal de la capitale, que les gymnastes belges voient avec joie les savants se ranger enfin à leur avis.

Au congrès mondial à Mons, et à deux autres congrès tenus cette année, des hommes compétents ont fait ressortir que la gymnastique suédoise ne répond pas aux exigences de la pratique et de la science. A Mons, par 64 voix contre 8, le congrès a adopté « comme base scientifique de l'éducation physique, les données de la science pédagogique et de la science physiologique, » refusant une addition favorable au principe de Ling.

Dans la *Revue scientifique*, le chef de l'école expérimentale scientifique tend à montrer la vacuité de l'école suédoise, soi-disant rationnelle, mais qu'il déclare absolue, exclusive et sectaire, insuffisante et prétentieuse.

Quoi qu'il en soit, pour le moment, nous aurons prochainement ici une solution officielle du différend. En effet, le gouvernement belge vient de nommer un jury composé de militaires, de médecins et de gymnastes spécialistes, pour décerner le prix du roi (25 000 francs), mis au concours en 1903 et consistant à répondre à la question suivante ; « Manière d'introduire dans nos établissements d'instruction publique l'enseignement et la pratique des exercices corporels qui, surtout dans un pays libre, sont indispensables pour soutenir et développer la vigueur de la jeunesse. »

Je vous tiendrai au courant des événements.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Circulaires ministérielles. — Les officiers de réserve. — La défense nationale. — L'officier russe dans les livres et les Revues. — La balle D.

Comme je le disais, le mois passé, M. Maurice Berteaux inonde l'armée de circulaires plus belles les unes que les autres, dans lesquelles il recommande de bien recevoir les recrues, de les bien traiter, de leur adresser d'encourageantes paroles, de leur offrir de bons repas, et — en un mot — de leur dorer autant que possible la pilule. Ces injonctions n'ont pas été sans provoquer quelques railleries, fût-ce celle du caricaturiste qui représente un officier recevant un jeune soldat à la grille de la caserne et l'accueillant par ces mots affectueux et comminatoires : « Vous entrez dans une grande famille, mon bon ami. Mais, dans cette famille, quand on a les

cheveux longs, on couche à la *boîte.* » Et cette apostrophe me rappelle le traditionnel discours des colonels d'artillerie au repas de la Sainte-Barbe : « Buvez ferme, mes enfants, et amusez-vous tant que vous voudrez. Une fois n'est pas coutume. D'ailleurs, des patrouilles parcourront la ville, et je fourrerai au bloc tous ceux qu'elles ramèneront les ayant rencontrés en tenue irrégulière ou faisant du tapage ».

En ce temps d'éducation morale, il me paraît quelque peu contraire à la dignité du citoyen de lui dissimuler sous des cajoleries ce qu'il y a d'austère dans l'accomplissement du devoir militaire, qui est un devoir civique, le premier de tous. C'est bon, lorsqu'on s'adresse à des enfants (et encore!) de masquer par du sucre l'amertume du remède à avaler. Il est puéril et presque déloyal d'amorcer par des repas succulents (relativement succulents, bien entendu), des jeunes gens dont l'ordinaire sera d'autant plus maigre, par la suite, qu'on aura davantage dépensé pour ces agapes initiales. Pour ma part, j'ai toujours vu les recrues avaler de bon cœur (et de bon appétit) les premières gamelles. On a toujours faim au début. Et la faim est le meilleur des assaisonnements. Ce n'est qu'à la longue qu'on se lasse de la monotonie du menu et qu'on souffre de l'inhabileté des cuisiniers.

Bref, toute la littérature officielle de ces derniers temps me paraît émaner d'une certaine sensiblerie humanitaire qui a du succès, je n'en disconviens pas, mais qui me plaît médiocrement.

Je goûte davantage la circulaire que voici :

« Les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont autorisés à se présenter en uniforme à toutes les revues, réunions, fêtes, cérémonies officielles et non officielles, à l'exception des réunions publiques ou privées ayant un caractère politique ou électoral.

» Ils ne doivent jamais revêtir leur uniforme dans l'exercice de leur profession.

» Le port de l'uniforme est obligatoire toutes les fois qu'ils sont convoqués par l'autorité militaire pour raisons de service et lorsqu'ils assistent aux séances d'une école d'instruction, Toutefois, l'autorité militaire peut autoriser, si elle le juge utile, les officiers de réserve et de l'armée territoriale à assister en tenue civile à certaines conférences et même à certains exercices de cadres.

» Lorsqu'ils revêtent leurs uniformes, ces officiers doivent toujours être en tenue régulière.

» En cas d'abus ou de tenue irrégulière, la faculté de porter la tenue en dehors du service pourra être interdite par l'autorité militaire aux officiers signalés à son attention. »

On cherche à retenir les officiers de réserve ou à les attirer. Leur cadre est en déficit: il manque 10,000 de ces officiers, en nombre rond. On espère

que la nouvelle loi aidera à combler le gros vide ; mais on n'espère pas arriver à atteindre l'effectif nécessaire. Aussi cherche-t-on à y employer des moyens divers. En particulier, on travaille à obtenir des compagnies de chemin de fer qu'elles accordent aux officiers de seconde ligne la faculté de voyager au quart du tarif normal, faveur dont jouissent leurs camarades de l'armée active. Mais les compagnies se font tirer l'oreille . . . et on ne peut rien leur tirer d'autre. Elles sentent bien que tous les voyageurs de commerce tâcheraient d'arriver à l'épaulette, dans l'intérêt presque unique de leur profession. On voit bien ce qu'elles y perdraient. On voit moins ce que l'Etat y gagnerait. Il aurait la quantité dont il a besoin, mais il n'obtiendrait pas la qualité, car il ne saurait vraiment compter sur la vocation militaire de gens déterminés par l'appât du lucre à accepter un grade. On va nous parlant de la grandeur de la profession des armes, du désintéressement qu'elle suppose chez ceux qui s'y adonnent, et, par une contradiction étrange, on fait appel à ce qu'il y a en eux de mercantile.

Je préfère qu'on s'adresse à leur amour de l'uniforme, encore qu'il y ait beaucoup à dire sur ce point et qu'on puisse trouver contradictoire aussi le désir que manifestent les professionnels de se mettre « en civil » et celui que témoignent les autres de se mettre « en tenue ». Toujours est-il que l'armée doit voir d'un bon œil qu'on montre quelque fierté à porter le sabre. J'ai conté ici même qu'un officier supérieur en retraite, appelé à présider une distribution de prix dans une école communale, avait demandé au gouverneur militaire de Paris l'autorisation d'endosser la tunique pour cette occasion. Le général Faure Biguet refusa, alléguant que ce n'était pas au militaire que la place avait été offerte, mais au délégué cantonal, et que l'uniforme n'avait rien à faire en l'occurence. Si, il avait un rôle à jouer : il avait à rehausser de ses dorures l'éclat de la solennité ; il avait surtout à montrer que le régiment veut vivre en bons termes avec l'école, que le militaire ne craint pas de frayer avec la population, et que de vieux chefs de bataillon croient ne pas déroger en s'occupant de l'instruction des enfants du peuple. A cette heure où on parle tant d'unir l'armée et la nation, il est opportun de profiter des occasions qui se présentent de pratiquer et de manifester cette union.

M. Berteaux n'y a peut-être pas songé en signant la circulaire que je viens de reproduire. Celle-ci n'en est pas moins la bienvenue si elle a pour effet de répondre à un certain sentiment cocardier qui n'est nulle part mieux à sa place que dans le cœur des officiers, qu'ils appartiennent à l'armée active ou à la réserve. Il est certain que c'est une force pour un pays d'avoir le culte de l'uniforme, comme en Autriche où on a vu le président de la Chambre mettre son dolman de colonel pour monter au fauteuil et où les sous-lieutenants de réserve n'ont rien de plus pressé que de se mettre en tenue, au sortir de leur bureau, pour aller se promener au Prater.

Il est tout naturel que le ministre de la guerre cherche à tirer profit du mouvement de chauvinisme que les récents évènements ont provoqué chez nous. La crise du patriotisme aura été bienfaisante: elle a rendu à la France le sentiment du devoir civique. Pourvu que ça dure! comme disait Mme Lœtitia.

Les affaires marocaines, les dangers de guerre que nous avons courus, ont suscité des articles sensationnels dans lesquels est révélée au pays l'insuffisance de préparation de notre armée.

Après l'enquête de M. Louis Latapie, dans la *Liberté*, sur l'état navrant de notre frontière nord-est, voici, dans le *Matin*, des articles non moins inquiétants de M. de Lanessan, ancien ministre de la marine dans le cabinet Waldeck Rousseau. La situation qu'il nous dépeint ne laisse pas d'être terrifiante. Il nous représente comme incapables de résister à une agression soudaine. Nos troupes de couverture ne sont pas au complet : celles de l'Allemagne y sont. Nos ouvrages de fortification n'ont aucune force de résistance; ils tomberaient au premier coup de canon. La ville de Nancy, qui n'est pas gardée, serait envahie dès le début des hostilités, sans coup férir, entourée qu'elle est déjà et comme tournée d'avance par l'ennemi, en raison de sa situation géographique. Et puis, nos voisins ont cette fameuse artillerie lourde de campagne que les alarmistes brandissent comme un épouvantail. Il y a deux ou trois ans, j'avais lu avec surprise, dans le rapport présenté par M. Maujan sur le budget de la guerre, que nous ne possédions pas cette sorte de matériel. Je savais que nous avions, depuis 1898, des batteries de gros calibre attelées, que non seulement nos corps d'armée étaient dotés du 120 court, mais que nous tenions en réserve pour nos armées des canons de 155 et des mortiers de 270, alors que les calibres allemands correspondants sont plus faibles (obusiers de 155, mortiers de 210); mais je supposais que c'était intentionnellement que cette erreur avait été introduite dans un document semi-officiel. Il est arrivé que le ministre de la guerre ait laissé s'accréditer de fausses nouvelles, dans le but d'induire l'étranger en erreur. C'est ainsi que le général Delloye, lorsqu'il était directeur de l'artillerie, s'est ingénié à dépister les curiosités mises en éveil par la transformation de notre matériel, et il a réussi à faire croire que tous nos efforts tendaient à faire du 90 un canon *accelére*, tandis que, en réalité, on construisait secrètement du 75 à tir *rapide*.

Je ne pouvais attribuer qu'à une arrière-pensée du même genre l'affirmation manifestement fausse de M. Maujan. J'ai donc cru qu'il voulait laisser les Allemands en pleine quiétude et les inciter à ne pas poursuivre activement la recherche d'un matériel lourd d'armée.

On suppose toujours des arrière-pensées aux personnes qui répandent des assertions mensongères, et je dois avouer qu'on n'est pas tendre pour M. de Lanessan. On lui prête des mobiles qu'il me serait pénible d'articuler. En

tous cas, il est certain qu'il a énoncé ce qu'il est de mode d'appeler des contre-vérités, par exemple, lorsqu'il a dit que les effectifs de nos troupes de couverture étaient inférieurs à ceux des troupes de couverture allemandes. A la vérité : nous n'avons que 130 hommes par compagnie contre 160. Mais nos bataillons de chasseurs sont à six compagnies, et non à quatre, comme les bataillons de chasseurs allemands. A deux hommes près, les escadrons et les batteries ont le même effectif le long de la frontière, de part et d'autres des Vosges.

Répondant aux articles pessimistes du *Matin*, et rappelant la campagne que leur auteur a menée à la Chambre et dans la presse contre le service de deux ans (j'en ai parlé dans ma chronique de janvier 1904, page 56), le lieutenant-colonel Picquart s'exprime ainsi dans l'*Aurore :*

M. de Lanessan dit qu'avec le service de trois ans nous avions les deux tiers des hommes de chaque compagnie pourvus d'une instruction suffisante à un moment quelconque de l'année. Avec le service de deux ans, nous n'en aurons plus que la moitié. Si la France, ajoute-t-il, était attaquée à l'époque de l'incorporation des recrues, dans une compagnie de 130 hommes, 65 soldats auraient un an d'instruction et 65 ne sauraient rien, car ils ne feraient que d'arriver.

Mais l'infanterie allemande est dans une situation absolument analogue, et cela depuis 1893, date à laquelle le service de deux ans a été adopté en Allemagne ! Remarquons, en outre, que depuis cette année-ci les recrues françaises et allemandes sont incorporées à la même époque, au commencement d'octobre. L'instruction de ces hommes se poursuit donc parallèlement. S'il y a infériorité de notre côté — et je ne le crois pas — on ne saurait s'en prendre aux défauts d'organisation invoqués par M. de Lanessan.

D'autre part, en ce qui concerne la défense de Nancy, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes liés par le chiffre de notre population qui est de 38 millions d'habitants contre 56 millions qu'il y a en Allemagne Nous sommes fatalement victimes de cette écrasante disproportion. Si nous étions à égalité, nous pourrions songer à créer de nouveaux camps retranchés ; mais, en vérité, ceux que nous avons absorbent déjà trop de combattants qui manqueront sur le champ de bataille, s'il est vrai, comme l'enseigne l'art militaire actuel, que le sort des armées doive se décider en rase campagne. Verdun, Toul, Belfort, Epinal et les forts d'arrêt immobiliseront déjà plus de 200 000 hommes.

Serviront-ils au moins à quelque chose, ces grands camps retranchés à fortes garnisons ? demande un écrivain anonyme qui signe « Un officier républicain. » Tout ce qu'il leur concède, c'est qu'ils pourront être utilisés comme points d'appui par les troupes de couverture pour protéger la mobilisation. Une fois la concentration terminée et notre armée d'opération constituée, les innombrables défenseurs de ces places seront perdus pour nous, et ne serviront plus à rien. Les Allemands masqueront Toul et Epinal avec

un minimum de forces et passeront, l'arme sur l'épaule, à travers la trouée de Mirecourt, et sans doute aussi par celle de Stenay.

Nous avons donc déjà trop de places fortes. Si on faisait de Nancy un camp retranché, qui forcément se souderait à celui de Toul, l'ensemble des deux places couvrirait un espace de 80 kilomètres de tour, et exigerait 200 000 hommes pour sa défense. Que resterait-il pour notre armée d'opération?

Nancy ne peut être fortifié; il y a impossibilité matérielle, car sés ouvrages seraient dès le temps de paix sous le feu des batteries ennemies construites à la frontière.

Nous avons des places fortes et des forts d'arrêt; conservons-les, faisons-y quelques améliorations peu coûteuses. Mais gardons-nous à tout prix de construire un seul ouvrage nouveau, dont la garnison diminuerait d'autant notre armée de campagne.

Puisque j'en suis à parler des projets présentés par les journaux, je signale la proposition de M. Adrien Lannes, de Montebello, député de la Marne, tendant à la réorganisation (ou peut-être plus exactement à l'organisation) du haut commandement. Il demande la création d'un « Grand Conseil de la défense nationale. »

Cette question est à l'ordre du jour : nous sentons l'incurable infériorité où nous met, au point de vue du haut commandement, notre situation politique.

Quelle force on possède, à ce point de vue spécial, bien entendu, lorsqu'on est une monarchie, et une monarchie militaire, comme est la Prusse, où, de père en fils, les souverains se transmettent le sabre avec le sceptre!

Le général Langlois est un homme dont on ne saurait passer les propositions sous silence. C'est à ce titre que je tiens à signaler l'article, publié par le *Temps* du 28 octobre, dans lequel « repoussant la création de ce grand conseil de la défense nationale, composé des plus hautes autorités des milieux diplomatique, politique, militaire et naval », il étudie « comment on peut coordonner l'action des ministères chargés de la défense nationale ». A ce résultat, déjà réclamé par M. Messimy (*Revue bleue* du 16 septembre), il estime qu'on peut arriver par les mesures suivantes:

1° Identifier, autant que possible, la mentalité des trois armées, d'abord par un contact fréquent entre les écoles supérieures de la guerre et de la marine, ensuites par des stages d'officiers passant pendant quelques mois d'une armée dans une autre. L'action de cette mesure serait forcément lente, mais sûre et très fructueuse.

2° Créer auprès du président de la République un *état-major de la défense nationale* chargé d'étudier à fond toutes les questions intéressant à la fois plusieurs ministères et de proposer, pour chacune d'elles, une solution

dûment justifiée Cette seconde mesure serait immédiatement efficace, et le fonctionnement de l'état-major nouveau deviendrait peu à peu d'autant plus facile que les effets de la première mesure se feraient mieux sentir.

Cette solution a été vivement critiquée. Et, d'abord, on n'a pas trouvé qu'il fût nécessaire de donner le même tour d'esprit aux terriers, aux coloniaux et aux marins : leur coopération n'est que lointaine. Ils ont beau concourir à la même œuvre, c'est par des moyens différents, en des lieux différents, qu'ils sont appelés à agir. Pourquoi pas, alors, avec des mentalités différentes ? Quant à créer un organe irresponsable appuyé sur un personnage irresponsable lui-même et dépourvu de compétence professionnelle, privé de tous renseignements, hors ceux qu'il devrait à la complaisance problématique des ministres dont il contrebalancerait l'autorité, ce serait introduire un nouvel élément de routine et augmenter comme à plaisir les difficultés. L' « état-major de la défense nationale » serait capable de faire du mal, incapable de faire du bien. Il pourrait mettre des bâtons dans les roues, alors que, ce qu'il faut, c'est pousser à la roue : on ne saurait attendre de lui cette collaboration active et utile.

* * *

On a fait courir le bruit que le général Brugère serait, par une mesure exceptionnelle, maintenu en fonctions au-delà de sa 65e année. Un communiqué vient de démentir cette nouvelle qui, en réalité, a failli être exacte. Très convaincu de la haute valeur du vice-président actuel du Conseil supérieur de la guerre, très embarrassé d'autre part pour lui donner un successeur dont la désignation ne soulevât pas trop de mécontentement, M. Maurice Berteaux avait songé à la solution dont il s'agit. Mais, comme elle est illégale, il s'est proposé de tourner la difficulté en laissant au général Brugère sa lettre de service de généralissime en cas de mobilisation, c'est-à-dire valable encore après qu'il aura été atteint par la limite d'âge.

Ce nouvel expédient a été lui-même repoussé, et, en fin de compte, la question du généralissime reste ouverte. Il est vrai qu'il n'y a rien d'urgent. Mais il y a des gens si pressés! Ne raconte-t-on pas que la succession du général Roux, à Tunis, est d'ores et déjà dévolue au général Amourel, ci-devant directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, présentement président de la Commission des Ecoles?

* * *

Cédant aux préoccupations du moment qui, depuis l'affaire de Tanger, se sont portées sur les choses de l'armée, la *Grande Revue* a publié ces temps derniers des articles intéressants, voire remarquables : telle, l'*Etude scientifique de la discipline militaire*, par le lieutenant Demazier (numéro d'août); telle, surtout, la discussion de la guerre russo-japonaise (*Pourquoi les Japonais ont-ils été vainqueurs?*) dont le début a paru le mois dernier, et

dont la seconde partie paraît aujourd'hui même. L'auteur en est un officier très distingué, un de nos professeurs les plus éminent d'art militaire. On raconte qu'il a été autorisé par le ministre de la guerre à publier son travail, mais que le Département des affaires étrangères lui a demandé de ne pas le signer. Et on conçoit aisément quel déplaisir pourrait éprouver la Russie si les appréciations désobligeantes de l'auteur, au lieu d'être anonymes, portaient le nom d'un maître très autorisé et recevaient ainsi en quelque sorte une estampille officielle. Car, si je disais le mois dernier (page 794) que l'état-major russe renferme une notable proportion d'officiers excellents, composant ainsi une véritable élite, je ne puis cacher que le collaborateur de la *Grande Revue* proteste contre cette assertion. Et, comme il est, je le répète, très qualifié pour exprimer une opinion éclairée, la loyauté me commande de reproduire ses paroles. Donc, voici :

... . On nous assurait qu'il existait en Russie une élite d'officiers qui... constituait le corps de la Garde et celui d'Etat-Major, pépinière du haut commandement. Hélas, ces deux corps privilégiés étaient frappés de la même tare originelle ; et ceux d'entre nous qui avaient accompagné la mission Dragomirow aux manœuvres de 1895, ceux qui avaient été mêlés à l'escorte russe à Bétheny, ceux qui les avaient fréquentés pendant l'occupation du Petchili, n'avaient plus la moindre illusion à leur égard. On eût pu croire cependant que ces officiers, fils de généraux ou de hauts fonctionnaires, triés sur le volet, appartenant à la couche sociale la plus haute, vivant à la cour et dans les milieux les plus cultivés, jouissant des prérogatives les plus étendues, d'un avancement rapide, présenteraient une véritable supériorité sur les autres ; or, il faut bien reconnaître que cette supériorité ne s'affirme guère, à part quelques brillantes exceptions.

Justement, je viens de lire la traduction d'un roman qui met en scène d'une façon très vivante et, je pense, très exacte, le monde des officiers russes. L'auteur est A. Kouprin, a appartenu à l'armée, dit-il, et il y paraît. Mais il n'est pas uniquement soldat : il est littérateur et psychologue. Son observation est pénétrante. Et il sait la traduire avec un talent sobre et pur. Récit émouvant, bien ordonné, simple, distingué. Sa *Petite garnison russe* (éditée par Félix Juven) est d'une tenue, d'une valeur, supérieures à celles des autres « petites garnisons. » C'est une œuvre remarquable, qu'ont très bien traduit le capitaine Serge Nidvine (vous devinez le nom qui se cache sous ce pseudonyme) et M. Paul Yalb.

* * *

Un périodique qui s'est fait une spécialité des indiscrétions donne sur la balle D les renseignements que voici :

Ce projectile est un fuseau de bronze qui ressemble assez à un ballon dirigeable. Les gens du métier reconnaissent-là, en plus allongé, la forme théorique de Piobert, celle qui a été adoptée par les Prussiens pour leur premier modèle de fusil à aiguille, le Dreyse. A en croire le *Cri de Paris*,

de qui nous tenons ces détails, la vitesse de rotation de la balle D serait de « 3600 tours par seconde ce qui lui assure une trajectoire rasante jusqu'à 800 mètres: à cette distance, la balle D transperce six hommes placés en file indienne ».

Tous les Lebels vont faire un tour dans les ateliers pour recevoir une hausse appropriée à la nouvelle cartouche, et graduée pour 2400 mètres. D'ailleurs, l'usage de cette hausse sera réservé aux tireurs d'élite. La masse des fantassins exécutera désormais ses feux en utilisant presque toujours le cran de mire du fusil au repos.

C'est la confirmation des détails que j'ai donné ici même à plusieurs reprises, notamment en septembre dernier (page 714).

* * *

Le général Dragromiroff disparait au milieu de la tempête qui sévit en Russie. Il a contribué à la déchaîner, ayant préconisé des principes dont l'application a mené l'armée russe de défaites en défaites. Et pourtant il y avait du vrai, beaucoup de vrai, dans les idées qu'il a soutenues. Elles marquaient un progrès considérable. Il a ouvert les esprits; il a exercé sur les intelligences une influence heureuse [1]. Et, par un contraste singulier, son œuvre a été néfaste. D'ailleurs, il est rare que les novateurs qui font beaucoup de bien ne fassent pas en même temps, et par contre-poids, beaucoup de mal.

[1] On en trouvera la preuve aux pages 195-206 d'*Une petite garnison russe*.

BIBLIOGRAPHIE

La juridiction du point d'honneur sous l'ancien régime et le tribunal des maréchaux de France, par M. Hubert PIERQUIN, licencié ès-lettres, docteur en droit. — Paris, Alphonse Picard et fils. — 1904.

Cette thèse est une intéressante contribution à l'étude du duel. Celui-ci était, à l'origine, une preuve judiciaire admise par les tribunaux. A la défense humaine de la cause par l'intéressé se joignit plus tard l'idée d'une intervention divine en faveur du bon droit, ce qui valut au duel l'approbation de l'Eglise et notamment celle du pape Nicolas Ier qui en reconnut la légitimité.

Dès les premiers temps du moyen âge, le combat judiciaire change de nature et se transforme insensiblement en combat singulier. Le voici entré dans les mœurs. De vains efforts seront faits pour l'en extirper. Et nul n'y sera plus impuissant — et pour cause! — que le tribunal des maréchaux. Hier encore, dans l'armée, quand deux soldats se prenaient de querelle et venaient aux mains, on les envoyaient régler « militairement » leur différend, c'est-à-dire par les armes. Aujourd'hui la suppression de l'enseignement de l'escrime acheminera sans doute à d'autres habitudes. On ne saurait mener sur le terrain des hommes qui ne savent pas tenir une épée. Le duel va donc cesser d'être obligatoire, et c'est déjà un point acquis. Pour le reste, l'avenir y pourvoira.

E. M.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie

REVUE MILITAIRE SUISSE

L° Année — N° 12 — Décembre 1905

AUX
GRANDES MANŒUVRES D'ARMÉE
EN CHAMPAGNE

(FIN)

Planche XXXII

Les diverses armes et les différents services [1].

Cavalerie.

J'ai trop peu suivi la cavalerie pour parler d'elle. Je sais que le général Chaffee l'a trouvée remarquable : il l'a déclarée très bien montée et très entreprenante. Malheureusement, elle agissait hors des champs de bataille sur lesquels j'étais, ou, si elle y intervenait, c'était sans idée tactique, je suppose, et seulement pour l'agrément du spectacle. C'est évidemment ce qui a eu lieu le dernier jour, le 11. On a voulu régaler d'une charge le président de la République. L'avant-veille, j'avais aperçu sur les pentes de la rive droite du Ravet, un régiment qui se lançait dans le vide, cherchant à agir. J'ai été frappé de constater que le colonel se faisait suivre de son cheval de main capa-

[1] Au sujet de mes précédents articles, on me reproche justement de n'avoir pas signalé que l'ordre du jour du général Lelong dont j'ai parlé page 829 n'est que la reproduction de celui du général Dalstein. Voici, en effet, comment s'exprimait le commandant du 6e corps d'armée :

« La 40e division opérera au sud du ruisseau du *Fion* en prenant pour objectifs » successifs le plateau du signal de *Graveline*, la crête 197 (500 mètres ouest de la » ferme du petit *Bayarne*), et enfin le plateau 172 sur lequel elle établira son avant-» garde pour y opposer une première résistance en refoulant au besoin les premiers » éléments de l'ennemi.

» *L'avant-garde sera a cet effet fortement constituée* au moyen du 150e régiment » d'infanterie, des 25e et 29e bataillons de chasseurs, de toute l'artillerie divisionnaire » et des deux compagnies du génie, la compagnie divisionnaire et celle de corps. »

Puisque l'occasion s'en présente, j'en profite pour faire remarquer qu'on ne s'expli-

raçonné d'un camail. Mais les détails de ce genre ne renseignent pas sur la tactique de l'arme, sur l'esprit qui y règne, sur ses qualités manœuvrières, etc.

J'ai assisté, le 7, à la rencontre de quatre divisions dont deux commandées par le général Mayniel et deux commandées par le général Durand. Mais l'engagement a été si éphémère, il a été conduit avec tant d'invraisemblance et d'une façon si décousue (du moins du côté du nord, où j'étais, venant de la ferme des Monts Torlors), qu'il m'est impossible d'exprimer un jugement motivé.

Par contre, j'ai rencontré beaucoup de cavaliers isolés ou en petits groupes. Dans le nombre, certains observaient avec soin, intelligemment, et sans se montrer. Il en est même qui ont mis une véritable passion dans ce service. J'ai entendu des officiers rendre compte de ce qu'ils avaient découvert : plusieurs l'ont fait d'une façon remarquable[1]. Pas tous, cependant, et en particulier celui qui, le 5, à 9 h. 20, est venu annoncer au général Frater que la crête de Saint-Amand était occupée par les troupes du corps provisoire, mais qui n'a pu préciser la crête de laquelle il était question.

A plus d'une reprise, j'ai vu des cavaliers accompagner des fractions d'infanterie pour leur servir d'agents de liaison. (Un trompette du 12e d'artillerie a rempli ce rôle, le 1er, auprès

que pas tres bien que le commandant du corps d'armée ait cru devoir désigner lui-même les corps qui devaient entrer dans la composition de l'avant-garde. Pour la 4e division, il va plus loin encore :

« Son avant-garde comprendra le 151e régiment d'infanterie, le 19e bataillon de » chasseurs et un groupe d'artillerie qui serait sur le contrefort immédiatement au » nord de *Coulmagny*, rive gauche du *Rû*. Elle détachera un bataillon du 165e en » flanc-garde à droite. »

Pourquoi les généraux de division n'ont-ils pas été laissés libres de choisir les fractions qu'ils ont employées à ces différents rôles ? La place occupée dans les cantonnements ou toute autre considération les aurait guidés : il y a empiètement de pouvoir quand une autorité indique non seulement le but, mais encore les moyens. Sauf exceptions dûment motivées, le commandement n'a pas à entrer dans le détail de l'exécution.

Autre observation.

J'ai dit (page 828) que, d'après l'article 47 de l'*Instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne*, il y a 40 pas de régiment à régiment. L'article 210 du *Règlement sur les manœuvres de l'infanterie* (3 décembre 1904) porte cette distance à 60 pas.

[1] J'ai signalé, page 762, un rapport tres bien fait. J'aurais pu citer aussi celui qui a déterminé le général Dessirier, le 8, à opérer son grand changement de front vers le Nord-Est.

d'une section du 31e, envoyée comme soutien d'une batterie.) Mais ces cavaliers m'ont eu l'air de ne pas très bien savoir ce qu'ils avaient à faire.

Je ne crois pas inutile ou déplacé de reprendre ici l'observation que j'ai présentée déjà (page 831) au sujet des formations serrées.

Les deux divisions du corps Mayniel, que j'ai trouvées massées à la ferme des Monts Torlors (5 kilomètres à l'est de Meix-Tiercelin), se sont rabattues, de là, vers le Sud-Ouest, en ne se divisant que juste assez pour se couler dans les clairières des bois. Il était évident que, si elles l'avaient pu, elles auraient formé un bloc aussi compact que possible pendant les vingt minutes qu'a duré leur marche (10 h. 05 à 10 h. 25). Je ne pouvais m'empêcher de songer à ce qui serait advenu si le parti adverse, commandé par un des artilleurs les plus renommés de notre armée, le général Durand, avait dirigé les rafales de ses batteries sur cette lourde agglomération d'hommes et de chevaux. Et notez qu'il aurait pu prendre ce but sans le voir. Des indices, comme la poussière soulevée (bien que, en réalité, il n'ait pu y en avoir que peu), des renseignements fournis par des cavaliers, des vigies, des cyclistes, des aérostiers, suffisent à orienter le tir progressif. (Il est vrai que ce tir n'est efficace qu'avec le 75.) Bref, ce que j'ai dit de l'utilité de ne pas se concentrer, de ne pas se « rassembler », dans la position d'attente, me semble être d'autant plus applicable ici, que les troupes sont capables de plus de vitesse, et que, dès lors, il est moins utile de les avoir près de soi et de les tenir dans sa main.

Artillerie.

L'artillerie ne m'a pas paru agir de façon uniforme. Tantôt elle se met très correctement en position de surveillance en se cachant très bien, tantôt elle conserve les vieilles habitudes de tir direct. J'ai entendu avec surprise le général Brugère l'y encourager. Lui, qui est de la partie, a dit plus d'une fois : « Il faut intéresser les pointeurs au pointage. Il faut qu'ils voient le but. »

Au 6e corps, on arrive à se défiler d'une façon remarquable. L'artillerie échelonnée, le 4, entre Coulvagny et la Cense des Prés, une batterie installée le lendemain en formation de

combat au Nord-Ouest du Signal de Gravelines, étaient on ne peut mieux dissimulées.

Je ne saurais en dire autant des batteries du 29e (corps provisoire) qui ripostaient à cette dernière et qui n'ont pas su profiter d'une faute qu'elle a commise en amenant les avant-trains.

J'ai noté qu'on ne s'est pas conformé, le 9, sur la crête qui se trouve au Nord-Ouest de Pars-les-Chavanges (cote 154) à la recommandation formulée par la Section technique de renforcer une ligne existante en cédant aux pièces en batterie du personnel et des munitions [1]. Il y a eu bel et bien pénétration ou plutôt encadrement. Un groupe du 12e s'est trouvé intercalé entre deux batteries du 25e, ce qui a troublé l'unité du commandement.

Les pièces d'aile prennent facilement une position oblique par rapport au front, de manière à battre un objectif placé latéralement.

Tout le mécanisme de la manœuvre m'a paru bien connu, autant qu'on puisse en juger ailleurs qu'aux écoles à feu. J'ai noté avec une satisfaction toute particulière l'émiettement par pièces isolées se produire dans certains cas. Ainsi, dans l'artillerie de la 11e division, le groupe qui accompagne l'infanterie dans l'attaque fait avancer ses pièces l'une après l'autre. A vrai dire, la conception de l'« accompagnement » me semble surannée. Mais elle est orthodoxe. Du moment que les règlements la prescrivent, j'estime que c'est une innovation heureuse que de ne pas exposer toute la batterie en paquet. Mieux vaut la sacrifier morceau par morceau que de risquer de la voir anéantir d'un seul coup.

Je ne peux m'empêcher de croire que l'avenir est au canon isolé. Les quatre bouches à feu d'une batterie peuvent, en terrain découvert, garnir un front d'un kilomètre. Je me figure très bien une ligne de bataille hectométrée par des pièces, à raison de 2500 mètres pour une division, 5000 pour deux divisions, entre 1 $^1/_2$ et 2 lieues pour un corps d'armée. Le canon isolé, avec deux ou trois caissons, s'il est sous le commandement d'un officier intelligent, clairvoyant, calme et prompt, ce

[1] Voir dans la *Revue militaire suisse* d'août dernier (page 601) l'article du commandant E. Manceau sur *L'emploi de l'artillerie à tir rapide*.

sera l'équivalent du torpilleur : il sera très insaisissable en même temps que très dangereux pour l'adversaire. L'avenir est à l'ordre dispersé pour l'artillerie, comme il l'a été pour l'infanterie.

La discipline de marche m'a paru assez médiocre, au moins dans certains groupes.

L'absence de tout échelon, la non figuration des sections de munitions ou de parc, enlèvent beaucoup d'intérêt à la mise en œuvre de l'artillerie, puisque le problème si délicat du ravitaillement disparaît par suite de la suppression des caissons et des autres voitures de réapprovisionnement.

J'ai déjà dit que j'ai entendu une désignation d'objectifs défectueuse ; mais, sur ce fait, et sur quelques autres du même genre, il est impossible d'asseoir, d'une façon définitive, un jugement tant soit peu général.

Le génie.

Les sapeurs prennent un certain plaisir à faire le coup de fusil et à se substituer à l'infanterie, même quand celle-ci est présente. Le 4 septembre, à 10 heures, une section de la compagnie 6/4 du 3e régiment, conjointement d'ailleurs avec des servants d'une batterie du 25e, a tiré sur un peloton de cavaliers ennemis qui venait les sabrer. Et notez qu'une compagnie du 147e se trouvait à proximité.

De même, le 10, c'est le détachement chargé de la passerelle construite, dont j'ai parlé, entre Saint-Christophe et la ferme de la Garenne, qui a contenu l'ennemi, tandis que le 152e et le 146e passaient la Voire sans prendre de dispositions défensives pour assurer le libre passage du cours d'eau.

Dans ces deux occasions, le tir a été exécuté debout, ce qui, le 4, ne présentait aucun inconvénient, mais ce qui était inadmissible, le 10, contre de l'infanterie distante d'une trentaine de mètres.

Je n'ai assisté à aucune construction de ponts ; mais il m'a été rapporté des traits qui sont tout à l'honneur des pontonniers. Par exemple, pour l'établissement des ponts de Vitry-le-François, les sapeurs ont dû rester fort longtemps dans l'eau jusqu'à la ceinture, et même plus haut, à telle enseigne qu'un

d'eux chargé de manœuvrer un cric pour dégager une voiture, plongeait complètement à chaque tour de manivelle, à la grande joie des curieux.

L'établissement de ponts et de passerelles, dans la nuit du 10 au 11, du côté d'Epagne et de Mathaux, a exigé un effort considérable. Le génie a fait preuve en toutes les circonstances où je l'ai vu à l'œuvre — et on n'a pas ménagé sa peine — de beaucoup d'endurance et de qualités professionnelles incontestables.

Mais on n'a pas assez l'habitude de le soutenir. Ainsi, le 8, une pointe cycliste (1 officier et une dizaine d'hommes) put arriver, sans être aperçue, jusqu'à 50 mètres de la voiture légère d'explosifs d'une compagnie du génie ennemi qui était en train d'installer un pont sur la Voire. Rien n'eût été plus aisé que de faire sauter cette voiture ou de l'emmener.

Du moment qu'on avait commis la faute de ne pas affecter d'infanterie à la garde de ce travail, peut-être eût-il été bon d'en confier le soin à des sapeurs au risque de retarder l'achèvement de la construction.

Le service de santé.

Je n'ai vu établir ni postes de secours, ni ambulances. Au surplus, les blessés n'étaient pas figurés. Il n'est donc pas surprenant qu'on ait jugé inutile de faire fonctionner un organisme qui, à blanc, ne peut faire ses preuves. C'est sans doute pour cette raison que les musiciens, comme je l'ai dit, ont négligé de déposer leurs instruments pour remplir l'office de brancardiers qui leur est dévolu.

Ce sont là de regrettables pratiques, puisqu'elles font perdre de vue l'essentiel de la guerre. Il serait à désirer qu'on n'y persévérât point.

J'ai vu passer la visite des éclopés, dans un régiment, en cours de route, voire au beau milieu d'un combat. C'était le 2, à La Giberie. Le nombre de ces éclopés était de :

4	pour la	13e	compagnie (250 hommes).
13		14e	»
12		15e	»
6		16e	»

Trésor et postes.

La distribution des lettres s'est opérée d'une façon très défectueuse. J'ai fait remarquer déjà que les irrégularités de ce service s'expliquent par des causes diverses : difficultés de la mise en train, confusion dans les numéros par suite de la composition anormale des unités, etc. D'autres excuses encore ont été justement invoquées par les fonctionnaires incriminés.

La crise postale qui sévit en France a eu sa répercussion dans le service des troupes. L'administration centrale a créé à Paris, à la gare de l'Est, un bureau auxiliaire auquel chaque division a télégraphié chaque jour, avant 5 heures, les points sur lesquels devaient être dirigés les courriers du lendemain. Mais les événements pouvaient faire que, dans la nuit, on ne fût plus maître de ces points ou qu'on s'en fût éloigné. Dès lors, on se trouvait fort désemparé, encore qu'on ne craignît pas de traverser les lignes ennemies pour aller chercher sa correspondance. Et souvent on l'envoyait prendre par des moyens irréguliers, en se servant de la complaisance (et de la vitesse) de quelque motocycliste.

Le bureau de la gare de l'Est, formé au dernier moment, connaissait mal l'« ordre de bataille. » Des erreurs de répartition ont été commises dans le triage : par exemple, on mettait dans le paquet du 9e chasseurs à cheval ce qui était adressé au 9e bataillon de chasseurs. Nombre de quiproquos de ce genre ont été commis, qui ne proviennent pas des services militaires. Il y a eu entre les éléments civils et les éléments militaires une promiscuité qui a d'autant moins facilité les opérations qu'il y avait afflux de correspondances civiles et que l'administration n'avait pas renforcé son personnel. On m'a affirmé que des agents ou employés supplémentaires avaient été envoyé à Arcis-sur-Aube ou à Bar-sur-Aube, localités qui se trouvent en dehors de la zone des manœuvres, tandis qu'il n'y en avait point à Brienne où la presse assiégeait le bureau.

Ce bureau exigu était encombré, au surplus, par les lettres expédiées antérieurement au 4 septembre. Le service militaire, en effet, n'a fonctionné que du 4 au 11. Or, beaucoup de troupes avaient quitté leurs garnisons dans la deuxième quinzaine d'août, et toutes les lettres qui avaient été expédiées avec la mention « grandes manœuvres de l'Est » avaient été dirigées, par les bu-

reaux ordinaires, sur Brienne où restaient en souffrance des monceaux de plis, de journaux, de brochures. On ne peut exiger que les expéditeurs comprennent les complications résultant de la dualité des opérations (les unes comptant comme grandes manœuvres, et non les autres), et qu'ils rédigent en conséquence la suscription de leurs enveloppes.

D'autre part, il y a eu surabondance d'envois. Dans la période du 4 au 11, un seul bureau divisionnaire a vendu de 6 à 7000 timbres d'un sou, pour l'affranchissement de cartes postales illustrées, soit un mouvement général de 30 à 35 000 de ces cartes en huit jours, sans préjudice des autres cartes postales. des lettres, des plis officiels, des journaux.

La poste a eu aussi à payer quelque 60 000 francs (sans compter ce qu'elle a apporté de lettres chargées.) Bref, elle a eu à faire face à une besogne considérable qui probablement ne se fût pas imposée en cas de guerre. N'importe : il faut prévoir un grand va-et-vient de lettres pour les armées en campagne, et il est fort désirable que des mesures soient prises pour ne pas priver les soldats du réconfort que doivent leur procurer les nouvelles venant de chez eux. Il est vrai qu'ils peuvent en recevoir de décourageantes. Et la question se pose de savoir s'il vaut mieux les priver de lettres, et les laisser dans une incertitude qui peut être inquiète ou indifférente, suivant la tournure de leur esprit, plutôt que de leur distribuer une correspondance qui leur donnera, suivant son contenu, de l'ardeur ou de l'abattement.

Considérations finales.

On trouvera sans doute que je m'étends trop sur les détails. Il est temps d'en finir, c'est-à-dire de resumer les impressions ou les leçons qui se dégagent des manœuvres de cette année, puis d'exposer quelques idées sur ce qu'elles auraient dû être.

Peut-être aussi conviendrait-il de parler des expériences spéciales qui ont eu lieu. Mais, d'abord, en ce qui concerne le bataillon cycliste, j'ai envoyé mes notes à votre chroniqueur français qui en a extrait les parties essentielles (livraison de septembre, pages 708-709). Ensuite, je n'ai pas assisté aux essais de projecteurs. Enfin, je n'ai pas vu à l'œuvre les cuisines roulantes ; je ne les ai vues qu'au repos. Mais, si j'ajoute que c'était un

repos forcé et qu'on avait renoncé à se servir d'elles, en raison de leurs avaries, paraît-il, j'aurai suffisamment répondu, je pense, à la légitime curiosité de mes lecteurs[1].

La question de l'allègement du fantassin sera traitée à part, en temps et lieu.

J'en viens donc à mes conclusions.

Impression d'ensemble.

Beaucoup de fautes ont été commises, dont il n'y a pas lieu de faire état. Car, tout indéniables qu'elles soient, elles sont couvertes par une sorte de tolérance générale. Une tradition s'est établie en vertu de laquelle certaines choses sont comme si elles n'étaient pas. Faut-il s'étonner que des conventions tacites et presque inconscientes se soient subrepticement ajoutées aux conventions écrites et formulées au milieu desquelles se déroulent les manœuvres? Ces habitudes n'en sont pas moins regrettables, parce qu'elles faussent les idées.

J'en prends comme exemple le fait suivant.

Le 7, après la grande collision des quatre divisions de cavalerie au nord-ouest de Somsois, voyant la pluie arriver, je me dirigeai sur la station de Giguy-aux-Bois, par Lignon et Brandonvilliers. Il était environ 11 $^1/_2$ heures lorsque, traversant ce dernier village, j'aperçus dans un enclos les cuisines roulantes dont je viens de parler. Grande fut ma stupéfaction de les voir de la route, alors que pas un uniforme ne se montrait. Je cherchai l'explication de cette anomalie, et je n'eus pas de peine à l'obtenir. Il me suffit d'entrer dans la première maison venue : je la trouvai pleine d'officiers et de soldats. On m'apprit que l'ordre avait été donné à l'infanterie qui se trouvait là (94e régiment de ligne) de se calfeutrer dans les maisons et de s'y cacher avec un soin extrême pour que la cavalerie ne pût découvrir un lambeau de pantalon rouge.

La journée, en effet, était consacrée à une lutte de cavalerie contre cavalerie. On voulait que l'infanterie ne comptât point, qu'elle fût comme si elle n'était pas, ainsi que je le disais tout à l'heure. Et voilà pourquoi je n'avais vu personne dans les rues, pourquoi j'avais trouvé les volets parfaitement clos. Ainsi

[1] Je tiens à dire qu'elles avaient été favorablement jugées au cours des manœuvres du service de santé.

on admet qu'une patrouille puisse traverser une localité occupée par 3000 fantassins sans découvrir leur présence ! Quelle singulière et peu flatteuse opinion on a de la façon dont s'opère le service d'exploration, de la façon dont il fouille les villages ou dont il interprète les indices ! Car, enfin, je n'ai pas eu de peine à voir les cuisines roulantes du 94e, bien que, la pluie s'étant mise à tomber, j'eusse pris une allure vive.

En un temps où on ne cesse de prêcher la camaraderie de combat, la solidarité des diverses armes, il est fâcheux qu'on s'amuse à neutraliser en quelque sorte une partie des combattants, qu'on dise à la cavalerie : « Tu ne te préoccuperas pas aujourd'hui de l'infanterie que tu rencontreras, » qu'on dise à l'infanterie : « Aujourd'hui, tu ne marcheras pas au canon, parce que les détonations que tu pourras entendre proviendront des batteries volantes. Et l'artillerie à cheval, nous considérons par hypothèse que ça ne compte pas ! C'est le jour où les fantassin ont repos ; qu'ils se reposent. Une autre fois, ce sera le tour des cavaliers. »

Qu'on exécute avec ceux-ci des « manœuvres de masses » spéciales pour les rompre aux évolutions, c'est un système défendable. Mais que, aux grandes manœuvres d'armée, on isole les armes pour les faire agir séparément, qu'on ait l'air de méconnaître des principes fondamentaux comme celui-ci : « Voir est, dans l'exploration, la chose capitale ; le combat n'est qu'un moyen pour arriver au but » ; lancer les divisions Durand contre les divisions Mayniel avec cette unique consigne : « Rencontrez-vous et battez-vous, sans vous occuper du reste ! » consigne qui ne convient que dans les manœuvres spéciales, dont l'objet est d'enseigner le mécanisme du combat ; détacher ainsi une partie du tout ; dans la belle unité que devrait avoir l'ensemble, créer des épisodes parasites, en manière d'accessoires et de hors-d'œuvre, n'est-ce pas prendre plaisir à fausser les idées ?

Au point de vue de la liaison de l'artillerie et de l'infanterie, j'ai constaté un réel progrès. D'ailleurs, il convient de rappeler que, sur les cinq commandants de corps d'armée que j'ai vus à l'œuvre, un seul, le général Millet (5e corps) provient de l'infanterie ; le général Dalstein (6e) sort du génie ; les trois autres (Debatisse, Archinard et Michal) appartiennent à l'artillerie. Il est donc naturel qu'ils songent à faire soutenir les batteries, ce que

naguère on était trop porté à oublier. Aujourd'hui, cette partie du service s'opère en quelque sorte automatiquement.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait encore bien des fautes commises : l'infanterie n'entend pas être une arme subordonnée, et elle prétend par là qu'elle n'a pas à se régler sur les besoins des autres. Aussi prend-elle position pour son compte, sans s'inquiéter de la place qu'elle laisse au canon. En agissant ainsi, elle oublie que sa propriété caractéristique est de pouvoir passer partout, tandis que les pièces et les caissons ont une certaine difficulté à se mouvoir et qu'on ne peut les mettre en batterie sur n'importe quel terrain. C'est donc à l'infanterie de laisser l'artillerie choisir sa place, et à se retirer lorsqu'elle devient gênante pour les pièces. Elle ne le fait pas toujours, et j'en ai eu, le 5, un exemple bien frappant. Délogés par une batterie, les fantassins ne se sont pas déplacés, ou si peu !... Ils sont restés à une cinquantaine de pas en avant de la ligne des bouches à feu, alors que celles-ci crachaient leurs rafales les plus violentes.

J'ai déjà mentionné les efforts de certains généraux pour se tenir, pendant la bataille, à l'endroit le plus convenable. Mais, d'une façon générale, on ne prend pas les précautions nécessaires. On voit des chefs de section rester debout derrière leurs hommes. Le 10, sur le plateau au nord de Bétignicourt, près du calvaire (détruit) de la cote 172, j'en ai noté des exemples frappants. Ailleurs, capitaines, chefs de bataillon, colonels, restent à cheval. Des généraux se promènent sur la crête avec leurs nombreux états-majors. A-t-on donc oublié que, au Transvaal, les soldats anglais forçaient leurs officiers à se coucher ? N'est-il pas imprudent de se montrer, d'attirer les coups sur soi et autour de soi ? Et si, à la guerre, ils se décident à se coucher, ces chefs que la troupe est habituée à ne voir que debout, quelle impression éprouvera celle-ci ? En concluera-t-elle qu'ils ont peur ?

Il y a une autre raison encore pour que chacun occupe la place qu'il doit avoir et prenne la position qu'il faut : c'est qu'il y a à assurer dans ces conditions le service si difficile de la communication des renseignements et de la transmission des ordres, sans parler de la surveillance du terrain. On sait avec

quel soin méticuleux les Japonais avaient organisé leur système de liaison. Au Yalou, le général Kuroki était relié par le télégraphe avec ses généraux. Il y a grand intérêt, en pareil cas, à rester près de l'extrémité de la ligne. Et cette considération suffit à immobiliser les états-majors à proximité du point terminus. La nécessité d'être facilement retrouvé par les estafettes contribue à restreindre au minimum les déplacements de ces états-majors [2].

On m'a fait remarquer que les officiers ne profitent pas des accalmies du combat pour observer l'ennemi, pour étudier le terrain, pour apprécier les distances, pour désigner les objectifs. Mais tout ceci s'explique par l'extrême rapidité avec laquelle les événements se suivent. Je ne peux faire grief à un lieutenant de s'être donné le temps de souffler, au lieu de mettre ses hommes au courant de la situation. La situation est d'ailleurs si changeante!

Et la même raison peut être invoquée par les officiers auxquels on reproche de ne pas faire mettre sac à terre si bien qu'on a pu voir des hommes conserver leur chargement pendant le temps fort long qu'ils passaient sur le même emplacement. — Si la troupe était bien dressée, m'a-t-on dit, elle devrait s'en débarrasser presque automatiquement. — Eh! oui, en principe. Mais, en fait, c'est tout à fait exceptionnellement qu'on reste plusieurs quarts d'heure d'affilée au même endroit, pendant la manœuvre — s'entend. D'habitude, on ne fait que passer et on n'est déjà plus. Aussi est-il tout naturel qu'on se tienne prêt à repartir au premier signal.

Je passe donc volontiers condamnation sur ce point. Mais je suis moins indulgent pour la façon dont s'opère la dislocation des troupes après chaque séance. (Je dis bien : « séance », car on ne considère pas que l'opération terminée doive se rattacher à la suivante.)

Que se passe-t-il à la guerre ? A la fin d'un combat, chacun s'arrête et se reforme ; puis on va occuper un emplacement

1 Il ne m'a pas semblé qu'on ait fait usage du télégraphe ni du téléphone. Je n'ai rencontré qu'une fois un câble : c'était le 6, entre Arrigny et Nuisement-aux-Bois (au nord de Giffaumont).

2 J'ai vu, à la cote 172, au Nord-Ouest du signal de Gravelines, le général Hagron se servir d'une énorme longue-vue analogue, je pense, au télescope dont les correspondants de guerre disent que le général Kuroki se faisait toujours accompagner.

quelconque à proximité du point où on s'est trouvé amené par les hasards de la lutte. Le commandemnt supérieur ne sait pas quels mélanges ces hasards ont opérés dans les corps. Il ne voit pas clair dans la situation. Il ne sait pas ce qu'il fera le lendemain. Il n'assigne donc point de cantonnements.

Le commandement local donne des ordres provisoires et prévient le quartier-général.

Celui-ci, renseigné, arrête ses dispositions et il envoie ses ordres en conséquence. Les troupes installées tant bien que mal reprennent donc leurs armes et leurs sacs, et on repart.

On comprend très bien qu'on veuille, aux manœuvres, éviter toutes ces incertitude, qui sont des causes de fatigue. Mais alors on n'a plus qu'une préoccupation : aller gagner un cantonnement plus ou moins proche, plus où moins commode. Et, en général, plus il sera proche, moins il sera commode, parce que l'affluence y sera grande. Il en résulte qu'on est amené à perdre le contact. On dirait qu'une suspension d'armes soit signée ou tacitement accordée à partir du moment où les clairons ont sonné l'*assemblée*, et qu'elle doive durer jusqu'au lendemain. Car même si, le soir, des avant-postes sont postés à titre d'exercice, il est fort rare que leur ligne réponde aux nécessités tactiques.

On le comprendra si on se rappelle que le général directeur laissait les corps coucher où ils voulaient, sous la réserve qu'ils n'eussent pas plus de deux lieues à faire pour aller du champ de bataille au cantonnement de leur choix. Mais cette prescription n'a pas été toujours observée. J'ai vu des régiments sinon faire le double, du moins marcher 14 kilomètres pour aller à leur gîte. Aussi leur arrivait-il d'y entrer à la nuit.

Il faut bien reconnaître que ce surcroît de fatigue pour les hommes a été dû, trop souvent, à de regrettables préoccupations. Je n'en eusse rien dit, je l'avoue; si un journal[1] n'avait publié à ce sujet une lettre d'un sergent réserviste, lettre très intéressante et qui corrobore pleinement mes propres impressions. Voici ce que j'y lis :

[1] Il s'agit de l'*Aurore* qui, ne comptant plus M. Urbain Gohier dans sa rédaction, et dirigée par M. Clémenceau, a renoncé à l'antimilitarisme et défend avec une vigueur remarquable les idées chauvines et patriotiques. N'a-t-on pas prononcé à ce sujet le mot de néo-nationalisme ?

plus grave du fléchissement de la discipline est l'attitude de
s crois, je le déclare en toute sincérité, sans arrière-pensé
latterie, animés des meilleures intentions, et, pour ma part, j
ent souvenir de presque tous ceux que j'ai connus pendant ces

e, en manœuvres, comprend l'exécution des ordres prescrits
s ordres sont contraires aux convenances personnelles de celui
cuter. La condition nécessaire de la discipline est donc de pren
les incommodités inévitables en campagne, de se résigner à
perflu, et parfois du nécessaire.
ation manque complètement aux officiers. C'est pourtant à eux
e plus facile. D'une part, en effet, la vie militaire est leur ne
ux manœuvres tous les ans depuis un certain nombre d'années
plus l'habitude et l'entraînement que les hommes, à plus forte
éservistes. D'autre part, ils marchent, soit à cheval, soit à vide
ac ni fusil ; leur fatigue est donc moins grande, et, en arrivant
nt, ils trouvent dans leur cantine des effets de rechange secs
a plu, l'homme retire souvent de son sac des effets aussi mouillés
uitte. La seule question pour les officiers est donc celle-ci
u n'en aurai-je pas ?
ommodités qu'ils ont devraient les rendre moins regardants sur
est le contraire qui arrive. Le lit est leur préoccupation essen-
unique, et ils sont sur ce point d'une exigence incroyable.
ice au point de vue du bien-être est surtout importante parce
des manquements à la discipline, d'autant plus graves qu'ils
fs. Ainsi c'est un principe qu'on fait strictement respecter par
e cantonnement est divisé en secteurs affectés aux différentes
ut le monde doit coucher dans son secteur, les sous-officiers,
on pas même avec leur compagnie, mais avec leur section. C'est
arrivé de coucher sur la paille dans le secteur de ma section
excellent restait inoccupé dans le secteur d'une autre section de

principe n'existe pas pour les officiers : non seulement les
éparent le cantonnement leur cherchent des lits dans des sec-
es, mais encore eux-mêmes ne se font pas faute d'en chercher
s des secteurs différents. J'ai même vu une violation flagrante
nés par le général Brugère, directeur des manœuvres. Ab-
prescriptions, les officiers ne devaient pas songer à avoir des
réduire la fatigue des troupes, en évitant les marches avant et
vre, on devait prendre des cantonnements, même incommodes
positions de combat, j'ai vu aller chercher des cantonnements
tres (soit 20 kilomètres aller et retour), et j'ai vu même depas-
partiellement ou totalement inoccupés pour aller trouver plus
nements moins commodes, mais plus riches en lits pour les

u'important, est encore relativement secondaire. Mais ce qui
'est l'affaiblissement de l'idée de discipline, non seulement chez
soumis, gradés ou non, mais encore chez ceux qui devraient

l'exiger. La discipline paternelle telle qu'on la pratique maintenant me semble, non pas une erreur, mais une confusion.

Je n'ai pas besoin de dire que je ne regrette pas les brimades, et que je me réjouis de tout ce qui est fait pour rendre le séjour à la caserne aussi agréable que possible à ceux qui y passent, puisqu'ils sont la nation tout entière. La création de réfectoires, de cantines hygiéniques à bon marché, de salles de réunion pour les hommes avec jeux, bibliothèques, fournitures pour correspondances, conférences et représentations théâtrales, au point de vue matériel ; au point de vue moral, l'indulgence vis-à-vis des fautes légères provenant d'inexpérience ou d'irréflexion, tout cela est à louer sans réserve.

Mais il faut distinguer entre la vie à la caserne et l'exercice, et j'estime qu'il faudrait être d'autant plus exigeant à l'exercice qu'on est plus coulant, plus bienveillant, dans ce qui n'est pas service armé. L'homme comprendrait sans peine, en voyant qu'on ne lui demande que le nécessaire, qu'on exige entièrement de lui ce nécessaire. Et qu'on ne s'y trompe pas; comme Martine, à qui il plaisait d'être battue, les hommes aiment à être tenus ; ils considèrent, non comme de la bonté, mais comme de la faiblesse, cette indulgence excessive, cette sorte de honte à commander et à réprimander.

Mais, faute de la distinction que j'établissais tout à l'heure entre la simple vie militaire et le service armé, l'autorité, qui s'est relâchée avec raison sur les vétilles et les inutilités, s'est relâchée à tort sur le nécessaire; et j'ai pu voir à l'arrivée au cantonnement un caporal, non seulement ne pas commander à ses hommes de nettoyer leurs armes, mais encore le leur défendre, en leur disant qu'il serait toujours temps plus tard.

Mais ceux mêmes qui, pour des raisons parfois inconscientes qu'il serait trop long de démêler, pratiquent cette discipline paternelle, ne l'appliquent pas pleinement ni sans arrière-pensée, parce qu'ils sentent plus ou moins confusément les inconvénients que j'indique. De là est résulté ce que j'appellerais volontiers « la crise des sergents. » Le problème qu'ont à résoudre les officiers pourrait s'énoncer sous une forme analogue à la fameuse définition de marquer le pas : marcher sans marcher, marcher tout de même. Ils voudraient faire de la discipline sans en faire, tout en en faisant. La solution de ce problème est facile et élégante : faire faire le service aux sous-officiers, et plus spécialement aux sergents, chefs de section et, en manœuvres, de demi-section. La tâche de ceux-ci devient ainsi extrêmement ingrate et presque impossible à remplir convenablement, puisque, en même temps que les officiers se déchargent sur eux du soin de commander, ils ne les soutiennent pas — au contraire — dans l'accomplissement de cette tâche. Je vois le découragement commencer à s'infiltrer parmi eux.

Si j'ai reproduit tout ce passage, malgré sa longueur, quoiqu'il traite une question un peu personnelle à l'auteur, et qu'il s'éloigne de l'objet spécial que j'avais en vue, c'est qu'il faut bien que je dise ce que les manœuvres m'ont appris au sujet de la discipline. S'il est vrai que celle-ci soit la force principale des armées — et c'est vrai ! — je ne saurais me borner à m'occuper de la tactique ou de l'outillage. Il est indispensable de ne pas

négliger les dispositions morales de la troupe et de ses chefs.

La lettre dont on vient de lire un long fragment est suffisamment caractéristique à cet égard, et je n'ajouterai rien[1].

Les réformes nécessaires.

Il resterait à esquisser le programme des manœuvres telles que je les comprends. Mais ceci m'entraînerait fort loin. Et je me bornerai à un exposé très succinct.

Tout d'abord, j'estime qu'il y a à mettre en mouvement sinon la totalité, du moins la plus grande partie des services de l'arrière.

Mais, surtout, je crois indispensable de multiplier les arbitres. Qu'il y ait auprès de chaque organe du commandement un juge qui, par son âge, par son grade, ait autorité pour accomplir sa mission. Notons qu'il n'aurait pas à intervenir, mais à prendre note et à observer. Dans chaque état-major, un général serait présent qui assisterait à l'arrivée des renseignements, qui suivrait les hésitations par lesquelles doit forcément passer le commandement avant d'arriver à prendre une décision. Une fois la décision prise, le témoin dont je parle contrôlerait la façon dont elle est développée, interprétée, notifiée par les officiers du quartier-général.

Mais, pour créer des incidents du genre de ceux qui naissent à la guerre, cet arbitre aurait qualité pour modifier les ordres envoyés, et pour les modifier à l'insu de celui qui les a donnés. Dans la réalité, en effet, outre qu'il n'est pas impossible que des papiers soient interceptés, il peut se produire des erreurs, des malentendus. Il importe de produire artificiellement dans les exercices de temps de paix, ces erreurs et ces malentendus. C'est le seul moyen dont on dispose pour dérouter le commandement; il faut l'entourer de renseignements contradictoires pour l'amener à prendre une résolution éclairée, à deviner la pensée de l'adversaire. L'histoire militaire nous montre que, bien souvent, les intentions du chef sont méconnues de ses subordonnés; ceux-ci vont à l'encontre de ses intentions ou

[1] N'est-il pas fâcheux que, dans les cantonnements, on voie les officiers attablés dans la rue siroter, au vu de la population et de la troupe, les apéritifs les plus réprouvés par l'antialcoolisme ? J'ai vu, à cet égard, s'étaler un sans-gêne scandaleux. J'ajoute que je n'ai pas eu à relever un seul cas d'ivresse. Mais on sait que l'ivrognerie latente n'est pas moins redoutable que l'ivrognerie patente.

secrètes ou formulées. Les choses ne se passent pas avec la régularité que nous leur voyons aux manœuvres. Rappelons-nous Waterloo. — « La bataille est *engagée* », écrit Soult. Et Grouchy de lire : « La bataille est *gagnée* ». Un tel quiproquo peut peser sur les déterminations du chef et entraîner bien des fautes. Mais Napoléon ne disait-il pas que les fautes, ce n'est rien : tout le monde en commet. La difficulté, le grand art, c'est de les réparer.

Il faudrait donc provoquer des fautes aux manœuvres pour voir, d'abord, si on s'en aperçoit, et, ensuite, comment on les réparerait.

Dans les corps de troupe, des incidents de ce genre ne sont pas à craindre ; il n'y a pas à les étudier ; mais il reste à suivre la façon dont les unités se conforment aux Règlements de manœuvres. Aussi serait-il souhaitable que, par exemple, un régiment fût commandé par l'un de ses lieutenants-colonels, le colonel restant à côté de celui-ci pour examiner comment il s'acquitte de ses fonctions.

Les arbitres seraient donc réduits au rôle d'enregistreurs. Mais leur enregistrement exigerait beaucoup de conscience, de savoir et d'intelligence.

Quant à l'arbitrage proprement dit, on y renoncerait. Si l'évidence crevait les yeux, on se rendrait à elle. Mais, si quelque contestation s'élevait au sujet de la solution à adopter, on recourrait au tirage au sort, par pile ou face. Aux critiques que pourrait susciter l'emploi de ce moyen aveugle, le général Brugère n'a-t-il pas répondu par avance (j'ai cité déjà sa phrase, page 671), en disant qu'on représente ainsi « les aléas de la guerre, qui peuvent, à un moment et sur un point donnés, imposer à une troupe énergiquement déterminée à l'offensive l'arrêt et le recul ? »

Enfin, le thème général une fois donné, on laisserait les choses suivre leur cours sans aucune interruption de jour ni de nuit, hors la conclusion de véritables suspensions d'armes, imposées par le général directeur, et pendant lesquelles tout mouvement « de guerre » serait interdit.

Un mot encore : l'un des partis porte le manchon ; l'autre parti ne porte rien. Mais tout ce qui n'est pas belligérant est dans ce même cas, depuis le directeur des manœuvres et son

état-major, jusqu'aux officiers qui viennent en curieux. Il y a donc sur le terrain trois sortes de militaires : les amis, les ennemis, les neutres. Il importerait d'adopter des signes distinctifs pour différencier ces trois catégories [1].

Peut-être resterait-il enfin à examiner si, oui ou non, il y a lieu de maintenir les grandes manœuvres. Je ne veux pas m'engager dans cette question controversée. Il me suffit d'avoir indiqué ici, pour conclure, quelques unes des réflexions que m'ont suggérées ou qu'ont réveillées en moi les manœuvres d'armée de cette année.

Emilien BALÉDYER,
capitaine d'infanterie.

[1] Le 1er septembre, à Rouilly-Sacey, deux lieutenants du 89e arrêtent un bicycliste qu'ils considèrent comme appartenant au parti ennemi. Il proteste. Il affirme qu'il fait le service du général Millet, directeur de la manœuvre de ce jour-là : on le relâche, et même on le renseigne au préalable !

LA
GUERRE RUSSO-JAPONAISE [1]

La retraite et la poursuite après la bataille de Moukden [2].

Après la défaite décisive infligée à l'armée russe à Moukden, les Japonais n'exercèrent pas la poursuite avec l'énergie et la brutalité que recommande la théorie de la guerre. Il semble que sur le champ de bataille déjà, des à-coups suspendirent la marche des armées de Nodzu et d'Oku. Malgré les conditions éminemment défavorables de la retraite, les Russes ne laissèrent aux mains du vainqueur que 58 canons sur 1200 qu'ils auraient servi dans la bataille. Petit nombre, si l'on songe à l'ampleur et à la durée de la bataille perdue. A Königgræz, par exemple, sur une artillerie de moitié inférieure les Autrichiens perdirent 174 canons.

Au matin du 10 mars, les derniers Russes abandonnaient Moukden. C'étaient des troupes de la IIIe armée ou armée du centre, sous le général Bilderling. Elles défilèrent en arrière et sous la protection de l'aile droite du général Kaulbars, IIe armée, dont le vaste demi-cercle se courbait sous les attaques japonaises. Dans la soirée, la bataille prit fin sur la ligne de retraite, où Kouropatkine commandait personnellement, vers la station de Puho-Siakiotse, à 22 km. au nord de Moukden. Les masses principales de la IIe et de la IIIe armée étaient parvenues à se dégager, non sans perdre 20 000 prisonniers. Une arrière-garde sous le commandement du général Herschelmann,

1 M. le colonnel Weber a été contraint par les exigences de son service d'interrompre, pendant quelques mois, son récit de la campagne russo-japonnaise. Il le reprendra dès la livraison de janvier et les suivantes, exposera les dernières opérations et conclura par un chapitre de considérations générales.

Dans la présente livraison, nous nous bornons à publier le complément de la bataille de Moukden afin que l'exposé de cette bataille figure en entier dans notre volume de 1905. (*La Rédaction.*)

2 *Revue militaire suisse* de mai 1905.

de la IXe division d'infanterie (Ve corps d'armée) contint la pression des Japonais. Les prisonniers n'avaient été faits que parmi la foule des débandés ; pas un corps de troupe n'avait été coupé.

Le 11 mars confirma, pour le salut des deux armées russes, cette vieille expérience de la guerre que dans la marche en retraite les armées battues accomplissent toujours d'exceptionnels efforts. Les masses de la IIe et IIIe armées russes mal ordonnées et surmenées par onze jours de bataille couvrirent, ce jour-là, 45 kilomètres, gagnant la plaine qui s'étend au sud de Tieling. De longue main avait été préparée dans cette région, derrière le Fanho, une position de repli fortifiée, mais sans garnison spéciale ni armement.

Le Fanho est un affluent oriental du Liao-ho. Le chemin de fer et la route mandarine le traversent à 14 kilomètres de Tieling. Le traverse de même, à 10 kilomètres en amont, la route qui d'Inpan et de Funchun franchit les monts Kamalin. Cette rivière ne constitue pas un obstacle par sa profondeur d'eau, mais sa rive droite offre une position front au sud qui. couvrant les routes de retraite des trois armées, revêt une importance comme position d'arrière-garde. Elle fut occupée, le 11, par le IVe corps d'armée sibérien, général Sarubajew, qui avait marché avec la Ire armée, général Liniévitch. Cette armée venant de Funchun était celle qui avait le moins souffert et parcouru le trajet le plus court. A l'extrême-gauche de la Ire armée le corps de Rennenkampf ne se porta pas d'Inpan à Tieling mais remonta le Hunho et, comme flanc-garde de gauche, se dirigea sur Kirin. Les IIe et IIIe armées continuèrent leur fuite, le 11 et dans la nuit du 11 au 12, sous la protection de l'arrière-garde et, très éprouvées sans doute, établirent leur camp au sud et à l'ouest de Tieling où de grands approvisionnements avaient été amoncelés. Le 12 de bonne heure, les avant-gardes japonaises firent leur apparition, ouvrirent le feu, et entamèrent dans l'après-midi plusieurs véhémentes attaques qui furent repoussées avec pertes. Les Japonais s'établirent alors devant la forteresse, entretenant une molle canonnade et attendant des renforts. Mais il semble que du côté japonais aussi un long temps ait été nécessaire pour remettre de l'ordre dans les masses principales, les substanter, les ravitailler en munitions, reconstituer les cadres et reprendre la marche. Pendant

les trois jours qui suivirent, aucune attaque ne fut renouvelée.

Lorsque le soir du 16 mars les Japonais se portèrent en avant par une attaque de nuit, les arrière-gardes russes se retiraient. Ils les suivirent et occupèrent encore dans la nuit, soit le 16, à 1 heure du matin, Tieling où flambaient les approvisionnements que les Russes n'avaient pas pu emporter. Kouropatkine avait disposé de trois jours pleins pour reconstituer ses troupes, évacuer le matériel de guerre de Tieling et faire gagner à ses gens une avance de nature à déjouer toute poursuite. La retraite put dès lors continuer, relativement en bonne ordonnance. Quatre colonnes parallèles, de 60 à 80 km. de longueur, s'écoulèrent des deux côtés de la voie ferrée, les meilleures routes étant réservées à l'artillerie et aux trains, l'infanterie suivant les plus mauvaises et la cavalerie à travers champs. Ces interminables masses traversèrent la steppe mamelonnée, gagnant le nord. Il y avait là 250 000 hommes encore avec environ 25 000 chevaux de cavalerie, 900 pièces et au moins 1200 voitures. Les gros canons avaient été évacués déjà au cours de la bataille, par chemin de fer. Quand l'ennemi ne poursuit pas, la subsistance même de pareilles masses et leur ravitaillement en munitions sont relativement aisés. L'armée suit sa ligne d'étapes depuis longtemps organisée ; elle se dirige sur ses magasins. Tout le long de cette ligne se trouvaient de petites garnisons de protection de chemin de fer composées partiellement de troupes montées. Avec leur aide, les organes de subsistance furent à même de réunir sur les deux flancs de la ligne de retraite les produits indigènes cherchés au loin. La contrée est assez riche en bétail de boucherie, et tant que l'on pouvait payer comptant, les livraisons ne devaient pas manquer. Le chemin de fer aussi put être mis à contribution et fournir le complément de vivres que ne procurait pas la réquisition sur place. Il était facile de ravitailler ainsi les troupes campées le long de la voie ferrée. De même n'offrait pas de difficulté majeure l'évacuation du superflu et de tout ce qui risquait d'alourdir le mouvement des troupes, hommes et chevaux malades, canons de gros calibre, matériel de fortification. Ce qui ne pouvait être emmené ou transporté fut détruit. On fit sauter tous les ponts d'innombrables petits cours d'eau ; les gares et la superstructure du chemin de fer furent, autant que possible, mises hors de service.

Le poursuivant ne rencontra que chemins rompus, villages

déserts, rails détruits. Obligé de se ravitailler à l'aide de ses trains, il dut se borner à des étapes réduites. Tandis que le gros des Russes parcourait de 15 à 20 km., les Japonais, toujours obligés d'attendre l'arrivée de leur matériel lourd en faisaient juste la moitié.

Le 16 mars déjà, les arrière-gardes russes atteignaient Kaïyuan, à 40 km. au nord de la position du Fanho et le 20 Sipinkaï, à 80 km. plus au nord encore ; les gros s'échelonnaient jusqu'au-delà de Gouschulin, une grosse station d'étape, où s'installa le quartier-général. Cette localité est située à 50 kilomètres au nord de Sipinkaï et à 165 km. de Moukden. Les armées russes purent s'accorder, le 20, un jour de repos ininterrompu et les troupes des arrière-gardes, fort éprouvées par leur pénible mission, furent relevées par celles du IVe corps russe et de la 5e brigade de tirailleurs, amenées de Karbin par voie ferrée.

A Tieling, avait eu lieu le changement du commandement en chef. Kouropatkine fut relevé de ses fonctions et remplacé par le général Linievitch, âgé de 67 ans, soit dix ans de plus que son prédécesseur. Comme chef de la première armée, il avait combattu à Moukden avec assez de bonheur. Il était aimé des hommes, très troupier et jouissant de la confiance de ses sous-ordres. Son nouveau chef d'état-major, général Karkiewitsch, devait suppléer partiellement à l'infériorité des hautes connaissances militaires du grand état-major.

Sur sa demande, Kouropatkine obtint du tsar le commandement de la Ire armée.

Dès le 18 mars, la cavalerie et les Koungouses continuaient seuls la poursuite japonaise ; les avant-gardes de toutes armes avaient fait halte à Kaijuan-Sian, les gros à Tieling. Entre Kaijuan où se trouvaient les principales forces japonaises, et les avant-postes russes à Sipinkaï, soit sur une étendue de 60 kilomètres, les avant-gardes de cavalerie, les cosaques et les Koungouses se disputaient la possession des localités. Le 21 mars, les Japonais et les Koungouses s'emparèrent de Tschantu, importante ville commerciale et industrielle de 50 000 habitants, à 40 km. au nord de Tieling.

Mais d'une façon générale, l'envahisseur dut en revenir à sa première méthode de guerre ; ses armées dont le flot compact avait roulé vers Tieling durent se diviser de nouveau et adop-

ter des routes différentes. C'était la seule façon, au cas d'une rencontre, d'obtenir un rapide déploiement et une action concentrique contre l'ennemi avec possibilité de renouer ses communications. Il fallut naturellement assurer le ravitaillement sur les nouvelles lignes d'opération ce qui exigea des améliorations aux chemins, et, probablement, un rétablissement de la voie ferrée jusqu'à Kaiyuan. Celle-ci avait été interrompue, en effet, par l'explosion du grand pont sur le Hunho et par d'autres destructions. Tieling devint place d'étape principale et point d'appui stratégique pour la continuation du mouvement vers le nord. Cette localité de 30 000 habitants est essentiellement commerciale et industrielle ; elle possède un port sur le Liao-ho en communication avec le port maritime d'Inkeou.

Cependant la distance jusqu'à Karbin, le grand point d'appui dans la Mandchourie septentrionale, sur lequel les Russes basent leurs opérations est encore distant de 450 km. et Kirin, le principal nœud de route de la Mandchourie méridionale, de 270 km. Des mois devaient se passer jusqu'à ce que les Japonais fussent en mesure de porter un nouveau coup. Pendant ce temps, l'armée russe recevait journellement des renforts, reconstituait ses unités et fortifiait ses positions.

W.

LE PROBLÈME DE SEDAN

(FIN)

La percée sur Carignan.

Au cas où les mouvements ordonnés par le général Ducrot n'auraient reçu aucun commencement d'exécution, l'armée française aurait-elle pu, comme l'a prétendu le général de Wimpffen, percer sur Carignan ? Telle est la seconde question à résoudre.

A première vue, et réserve faite des moyens de réalisation, l'idée de percer sur Carignan paraît au moins contestable. Quel eut été le résultat ?

Se retirer sur Mezières s'explique. En cas de réussite, on était certain de conserver une armée à la France, une armée relativement solide, apte dans tous les cas à servir de noyau aux nouvelles levées, et à l'aide de laquelle non-seulement il restait possible de fournir une résistance vigoureuse et d'empêcher l'investissement de Paris, mais de préparer une ultérieure reprise d'offensive. Une fois Mezières atteint, l'armée assurée de ses communications recouvrait la liberté de ses mouvements et reprenait du champ pour de nouvelles manœuvres.

Rien de pareil dans l'hypothèse de la marche sur Carignan. En se dirigeant de ce côté-là, l'armée de Châlons, quoiqu'on en ait dit, s'emparait moins des communications de l'adversaire qu'elle ne lui livrait les siennes. Elle aurait eu à dos la IIIme armée et celle de la Meuse, en face les corps qu'il était loisible au prince Frédéric-Charles de lui opposer depuis Metz. Précédemment déjà, au début de la manœuvre qui devait aboutir à Sedan, deux de ces corps avaient été détachés pour coopérer avec les IIIme et IVme armées. Les circonstances avaient rendu leur concours inutile, mais rien n'empêchait d'y recourir de nouveau. Se heurtant à cette barrière de 60,000 hommes moins éprouvés qu'elle, poursuivis par les 200,000 des princes royaux de Saxe et de Prusse, l'armée de Châlons était irrémédiable-

ment condamnée. Elle aurait subi vers Montmédy le désastre qu'elle subit à Sedan.

Encore faut-il examiner si, au moment où le général de Wimpffen aurait pu prendre le commandement, soit vers 7 h. 15 du matin, la percée sur Carignan était possible, de quelle façon il eut fallu s'y prendre pour l'exécuter et dans quel état cet effort aurait laissé l'armée de Châlons.

Si l'on résume l'ouvrage du grand Etat-major prussien, on constate qu'entre huit et neuf heures du matin, moment auquel nous admettons qu'auraient commencé ces mouvements, — à supposer qu'une heure eut suffi pour arrêter les ordres, les dicter, et les transmettre, — la situation de l'aile droite allemande était la suivante :

Le Ier corps bavarois, qui s'était engagé le premier, avait deux brigades à Bazeilles ; la troisième atteignait les pentes du nord de la vallée de la Meuse, entre Bazeilles et La Moncelle ; la quatrième était sur la rivière, vers le pont de campagne, entre Remilly et Bazeilles.

A droite des Bavarois, la 24e division du XIIme corps était engagée de Daigny à La Moncelle ; la 23e, entre la Meuse et le Chiers, n'avait pas encore atteint Daigny. Sur les hauteurs de La Moncelle deux batteries bavaroises et dix batteries saxonnes avaient ouvert ou allaient ouvrir le feu.

Plus à droite, la tête du corps de la Garde se trouvait à Villers-Cernay.

Le IVme corps et le IIme bavarois étaient encore sur la rive gauche de la Meuse, savoir la 7e division en marche sur Mairy, la 8e et l'artillerie de corps en marche sur Remilly, le IIme corps bavarois entre Haraucourt et Wadelincourt. (V. les pl. XIX, livr. de juillet et XXXI, octobre.)

On ne peut croire que les Français eussent simplement dirigé leur offensive contre les Bavarois, dans le bas-fonds de la Meuse. Ce serait interpréter trop à la lettre les intentions du général de Wimpffen quand il dit, comme on le verra plus loin, qu'il voulait jeter les Bavarois à la rivière. Un tel mouvement eut abouti à pousser l'armée française dans un couloir, avec, à sa gauche, sur les hauteurs de Francheval, le corps prussien de la Garde et partie du XIIe, à sa droite, sur les hauteurs de Remilly, le IVe, appuyé par le IIe bavarois.

C'est par le 1er corps français, semble-t-il, marchant sur Vil-

lers-Cernay-Francheval, que l'offensive aurait dû être prise, afin de se rendre maître des hauteurs de la rive droite de la Meuse et du Chiers. Elle se serait alors heurtée, non aux Bavarois, contre lesquels aurait agi le 12e corps, mais contre la Garde, puis les Saxons, et sans doute, à partie des troupes du IVme corps venant à la rescousse. Qu'en serait-il résulté? A supposer un succès momentané, il n'eut pas été obtenu sans pertes. Ça n'aurait pas été une entreprise si simple, en effet, que de traverser le ravin assez encaissé de la Givonne, gravir les côtes de la rive gauche et enlever les lisières des bois qui les couronnent et qui, pour la plupart, offrent à une défensive de favorables champs de tir.

N'oublions pas non plus que les Français avaient à lutter à trois corps d'armée contre cinq, avec une artillerie inférieure tant par sa portée que par la qualité de ses projectiles. Le 7e corps, aurait eu assez à faire à s'opposer au débouché devant Floing et St-Menges, de l'aile gauche allemande. Selon toute probabilité, cette dernière l'aurait débordé par Fleigneux plus vite encore que cela n'a été le cas, puisqu'il n'aurait plus disposé vers le calvaire d'Illy de l'appui de troupes du Ier corps, occupées, dans notre hypothèse, sur le front offensif. La situation eut été fort compromise. [1]

Si donc l'armée de Châlons eut finalement repris le chemin de Carignan, c'eut été sérieusement entamée, avec l'ennemi sur les talons et la perspective d'être de nouveau, à bref délai, entre deux feux.

Mais ce sont là de simples hypothèses. En multipliant les suppositions il n'est pas de bataille perdue qui ne puisse être gagnée. Or, les nôtres ne sauraient même trouver leur fondement dans une intention un peu précise manifestée par le géné-

[1] M. Duquet *(La Victoire de Sedan*, p. 230), admet qu'il aurait fallu, au préalable, faire garnir Le Hatoy d'artillerie, St-Menges, Fleigneux et Illy par le 7e corps.

Il est certain que la situation eut été ainsi préférable pour les Français sans leur procurer néanmoins les chances de la victoire. Tout d'abord le front à garder pour le 7e corps eut été très considérable. Le général Douay l'avait occupé d'abord, le 31 août ; mais l'estimant trop étendu pour son effectif, il se retira sur la seconde ligne de hauteurs.

Admettant cependant que le 7e corps pu tenir, il n'eut plus été possible pour le général de Winpffen de prélever sur ce corps d'armée, comme il le fit, trois brigades sur six pour entretenir la bataille à l'est et au nord. Or, comme on le verra plus loin, même avec l'apport de ces brigades, Winpffen ne put réaliser ses désirs d'offensive.

ral de Wimpffen. Cet officier a-t-il jamais su exactement ce qu'il voulait ?

A le lire, on en peut douter. Dans son volume *Sedan*, il a émis plusieurs opinions successives et contradictoires.

Il commence par rejeter comme indigne l'idée de la retraite sur la Belgique, possible *avant huit heures* par la route de Bouillon :

Ne valait-il pas mieux, écrit-il, après avoir cherché à gagner une bataille défensive tenter une surprise, par un retour offensif et général sur les corps bavarois, les plus maltraités de l'armée allemande, et les forcer à nous laisser reprendre la route de Carignan que les mouvements opérés contre nous avaient dégarnie de troupes ennemies ? Telle a été ma pensée, et je suis convaincu que j'étais dans le vrai, en manœuvrant pour atteindre ce but[1].

Un peu plus haut déjà, énumérant les routes qui pouvaient servir de ligne de retraite, il avait dit : « La route de Sedan à Carignan, sur la rive droite de la Meuse, occupée par le IIe corps bavarois, et par qui commença l'attaque de l'ennemi, mais qui, j'en ai la conviction, *pouvait être franchie de deux heures à quatre heures, vu la fatigue des Bavarois à ce moment de la bataille*[2].

Ainsi, d'après ce premier plan, le général de Wimpffen aurait résolu de combattre sur place, de mener une bataille défensive puis, escomptant la fatigue de l'assaillant, de contre-attaquer par la vallée et de filer sur Carignan.

« Malheureusement, explique-t-il, le mouvement de retraite prescrit par le général Ducrot eut naturellement pour conséquence immédiate de faire abandonner au 12e corps les hauteurs de Bazeilles où le général Lebrun se maintenait énergiquement, et au 1er corps les hauteurs au-dessus de Givonne.

Il était difficile de reprendre ces fortes positions, sur lesquelles l'ennemi s'établissait. »

Ceci est manifestement faux. Tous les récits s'accordent à reconnaître que seuls les échelons d'arrière eurent le temps de commencer la retraite et nullement l'avant-ligne. L'avant-ligne resta sur ses positions ; et ce n'est qu'entre dix et onze heures du matin que les tirailleurs allemands couronnèrent, devant le 12e corps, entre Bazeilles et Balan, la crête cote 635 et que devant le 1er, la tête de la Garde atteignit non pas les hauteurs de Givonne mais le village de Givonne, au pied de ces hauteurs.

[1] *Sedan*, p. 162.

[2] Sedan, p. 157.

Haybes situé également dans le bas-fonds, en aval, n'était pas encore occupé.

On peut du reste admettre que si, comme le prétend le général de Wimpffen, les positions des 12e et 1er corps avaient été abandonnées avant neuf heures, cette retraite aurait été accompagnée d'une avance correspondante de l'assaillant, ce que mentionnerait l'ouvrage du grand Etat-major. Or, cet ouvrage ne relève rien de pareil; il dit simplement : « Vers huit heures, le feu de l'adversaire s'était un peu ralenti; mais il ne tardait pas à reprendre avec une grande violence contre les troupes allemandes embusquées dans la vallée de la Givonne. En même temps, — il pouvait être alors neuf heures et demie, — des masses d'infanterie ennemie passaient de Bazeilles sur La Moncelle [1]. »

C'était la division Lacretelle. Elle avait reçu l'ordre de faciliter la retraite ordonnée par Ducrot et, à cet effet, « déployée à gauche, elle prononçait sur La Moncelle un retour offensif, soutenu de Bazeilles par les fractions de la division Vassoigne encore en formation serrée. »

Continuant l'exposé des opérations entre huit et neuf heures, l'Etat-major prussien écrit encore :

« Quelques fractions de la division Vassoigne déjà rappelées de Bazeilles y rentraient également, et comme, par suite des ordres du général Ducrot, d'autres troupes de cette division agissaient offensivement auprès de Bazeilles et sur La Moncelle, de concert avec la division Lacretelle, il en résultait, vers neuf heures du matin, un mouvement général en avant, dans la direction du 1er corps bavarois et des troupes saxonnes qui, entre-temps, s'étaient déployées sur sa droite [2]. »

Cette contre-attaque eut un succès momentané, puisqu'elle contraignit l'artillerie saxonne à chercher une position plus en arrière.

De ces renseignements, il ressort que non seulement l'avant-ligne française n'avait pas encore abandonné ses positions au moment de la prise de commandement du général de Wimpffen, mais qu'au contraire, pour couvrir la retraite des échelons d'arrière et se donner du champ en vue de sa propre retraite, elle prononçait un mouvement offensif.

Ainsi, rien n'aurait empêché le général de Wimpfen d'exécu-

[1] *La guerre franco-allemande de 1870-71*, II. 1105.
[2] Id. II. 1107.

ter son plan, si ce plan avait été réalisable. En fait, il appela à l'aile droite, soit sur le front Est tout ce qu'il lui fut possible d'y appeler : du 5e corps, la division Goze et une brigade de la division de l'Abadie; du 7e, la division Dumont. Il ne resta au général Douay, sur le front ouest, que deux divisions. Partie des troupes portées en soutien des 1er et 12e corps ne purent même pas gagner leurs postes. Les vicissitudes de la bataille les désorganisèrent en cours de cheminement.

Le général de Wimpfen place entre deux et quatre heures le moment où il estime possible la percée sur Carignan. Il faut réellement qu'il ait vu bien peu de chose de la bataille, et que dans les mois qui se placent entre celle-ci et la publication de sa brochure, il se soit bien mal renseigné et l'ait étudiée bien superficiellement pour soutenir pareille opinion. A deux heures, la déroute de l'armée française avait commencé. La grande partie des troupes du 12e corps s'étaient réfugiées dans la forteresse. Le reste avait reculé entre Balan et Sedan. Plus au nord, entre Daigny et Haybes, des fractions du 1er corps et la division Goze du 5e tentaient vainement de rejeter dans la vallée de la Givonne les Saxons qui escaladaient les crêtes de la rive droite. Plus au nord encore, le bois de la Garenne était violemment bombardé par l'artillerie de la Garde qui croisait ses feux avec les batteries des Ve et XIe corps en action en avant de Fleigneux. Le calvaire d'Illy était aux mains de l'infanterie du XIe corps. Les troupes du général Douay, rompues sur toute la ligne, refluaient sur Sedan.

Il ne pouvait plus être question d'un mouvement d'ensemble sur aucun point quelconque du champ de bataille. C'est si vrai que, malgré son effort, le général de Wimpffen ne put l'organiser. A une heure de l'après-midi, il avait envoyé au général Douay l'ordre suivant :

Je me décide à percer l'ennemi pour aller à Carignan prendre la direction de Montmédy. Je vous charge de couvrir la retraite. Ralliez à vous les troupes qui sont dans les bois.

« Je lui répondis, écrit le général Douay dans son rapport, que dans l'état où j'étais, avec trois brigades seulement, sans artillerie, presque sans munitions, tout ce que je pouvais faire était de me retirer, sans déroute, du champ de bataille. »

En fait, le général de Wimpffen ne parvint pas à réunir plus

de 5 à 6000 hommes du 12e corps, avec lesquels il put rentrer en instant à Balan, mais pour en être chassé de nouveau quelques instants après, cette fois-ci définitivement.

Le général de Wimpffen s'est beaucoup plaint de ses camarades, de ses sous-ordres, de l'Empereur. Il rejette sur eux toute la responsabilité de son échec. C'est à tort. Son plan ne pouvait aboutir : premièrement parce que la conception ne s'en est à aucun moment imposée avec netteté à son esprit ; secondement parce qu'au moment où il prétendit le réaliser, la bataille, comme nous venons de voir, était perdue.

Il est curieux de constater que les indécisions du général de Wimpffen sur la meilleure mesure à adopter n'étaient pas encore levées au moment où il écrivit sa brochure. A peine a-t-il exposé le plan que nous venons d'examiner et qu'il appelle « sa pensée » — bataille défensive suivie d'un retour offensif sur les Bavarois afin de percer sur Carignan, — qu'il se contredit :

> ... Ma conviction étant que l'opération de retraite par Illy offrait une prompte défaite, j'ordonnai au contraire un mouvement offensif vigoureux en avant sur notre droite. J'espérais pouvoir écraser la gauche de l'ennemi formée des deux corps bavarois, puis les ayant battus et jetés à la Meuse, revenir avec les 12e et 1er corps vers les 5e et 7e pour combattre avec toute l'armée réunie, l'aile droite des Allemands[1].

Nous voilà bien loin de la bataille défensive de tout à l'heure. C'est au contraire l'offensive partout que le général préconise maintenant ; d'abord avec la moitié de l'armée contre les Bavarois, puis avec l'armée entière contre les Prussiens des XIe et Ve corps. Le général de Wimpffen ne paraît pas même admettre qu'une partie au moins de son monde lui restera nécessaire pour contenir la Garde et les Saxons qui opèrent par leur droite ; cet ennemi-là, il l'ignore. Ducrot n'en voyait pas d'autre ; Wimpffen ne voit que les Bavarois.

C'est ce nouveau plan nettement offensif qu'il expose à l'empereur quand il le rencontra sur le champ de bataille à 10 h. du matin.

— « Nous allons d'abord nous occuper de jeter les Bavarois à la Meuse, lui dit-il, puis avec toutes nos troupes, nous ferons face à notre nouvel ennemi (XIe et Ve corps). »

[1] Sedan, p. 163.

Mais aussitôt après, il change une troisième fois de sentiment :

Si nous parvenons à culbuter les Bavarois, peut-être, me disais-je, pourrons-nous nous maintenir jusqu'à la nuit [1].

Ce plan est plus fugitif encore que le précédent. Les généraux Ducrot et Lebrun arrivant à l'ordre à 10 h. 1/4, voici l'indication qu'il leur donne :

Je ne laissais pas ignorer à ces deux officiers généraux que si nous ne pouvions nous maintenir victorieusement sur le terrain, en gagnant une bataille défensive, il ne nous resterait plus d'autre ressource que de nous ouvrir un passage sanglant, dans la direction de l'Est, sur Carignan et Montmédy [2].

Ainsi Wimpffen voulut :

A 9 heures du matin, une bataille défensive suivie d'un retour offensif sur les Bavarois ;

A 10 heures, une offensive contre les Bavarois suivie d'une seconde offensive contre les Prussiens de l'aile gauche ;

A 10 h. 05, une offensive contre les Bavarois, en vue de maintenir ses positions jusqu'à la nuit ;

A 10 h. 15, une défensive victorieuse afin de conserver le terrain, la percée sur Carignan n'étant plus qu'une ultime ressource.

Tout cela est incohérent. Le général de Wimpffen a voulu trop de choses pour avoir su ce qu'il voulait. Le résultat de tant d'indécision, si la partie n'avait pas été jouée au moment où il prit le commandement, ne pouvait être que la défaite et la capitulation.

Wimpffen a vu moins juste encore que son camarade Ducrot. Le plan de ce dernier ne pouvait plus aboutir le 1er septembre, dès 7 heures du matin, mais au moins, en théorie, répondait-il à la situation générale. En outre, une fois résolu, des mesures d'exécution furent prises que seule l'intervention d'une volonté étrangère empêcha de pousser plus loin.

Au contraire, la marche sur Carignan ne répondait plus à la situation générale et son exécution fut encore entravée par l'hésitation sur le choix des moyens. A lire le général de Wimpffen, il semble se considérer comme l'homme indispensable,

[1] Sedan, p. 164.

[2] Sedan, p. 165.

seul capable de relever la France de ses malheurs[1]. En réalité, il a témoigné d'une grande insuffisance dans l'exercice du commandement en chef.

Sa faute principale, celle qui a entraîné toutes les autres, est d'avoir assumé le commandement. Il ignorait tout de l'armée où il arrivait ; il ne connaissait pas les circonstances qui l'avaient conduite à Sedan ; il ne savait ce qu'elle y faisait : « L'empereur ni le maréchal, écrit-il, ne m'exposèrent leur plan de campagne ; le premier ignorait sans doute ce que pensait exécuter le commandant en chef, et celui-ci me paraît encore aujourd'hui n'avoir pas bien connu alors, l'état de son armée ni celui des forces ennemies. »

Et ailleurs : « Je ne pouvais comprendre la situation singulière et toute exceptionnelle qui m'était faite par le maréchal. En effet le duc de Magenta me sachant le plus ancien divisionnaire de l'armée, connaissant sans doute la décision du ministre à mon égard, ne devait-il pas me mettre au courant du plan général adopté, me faire connaître nos ressources, le fort et le faible des choses? »

1 A Paris, sollicitant son envoi à l'armée de Chalons, il dit au comte de Palikao qui se plaignait des indécisions de Mac-Mahon :

« Puisqu'il en est ainsi, raison de plus pour m'envoyer à son armée ; j'y apporterai la hardiesse, la décision que voulez bien me reconnaître. »

A l'empereur, il dit :

« Je regrette, Sire, de n'arriver qu'après de trop nombreux désastres, mais vous pouvez compter sur tout ce que je possède d'énergie et de savoir pour aider à les réparer.

Se rendant à l'armée et passant par Soisson, il croit devoir lancer aux habitants, auprès desquels il n'est chargé cependant d'aucune mission, une proclamation dont voici le début :

« Habitants du département de l'Aisne,

« Un de vos enfants arrivé hier à Paris, venant du fond de l'Algérie, ne s'accorde même pas la satisfaction de voir sa famille avant d'aller à l'ennemi. »

A chaque page on retrouve le besoin de se mettre en évidence et le contentement de soi-même. Ces sentiments sont accentués encore par les critiques qu'il adresse continuellement à autrui, à ses camarades qui lui auraient marqué leur mauvaise volonté aux officiers de l'état-major qui auraient déserté leur devoir, au maréchal qui l'aurait reçu froidement, à l'empereur lui-même qui ne le seconda pas. Tout le monde est responsable sauf lui qui repousse toute responsabilité ; et à l'heure où la défaite devient imminente il n'a d'autre conclusion à tirer que celle-ci :

« Oh ! combien je regrettai alors de n'avoir pas pris le commandement de l'armée aussitôt que je l'avais pu, c'est-à-dire dès que j'avais appris la blessure du maréchal. Oui, je le dis ici en toute sincérité, si j'ai eu un tort, un seul, pendant cette journée néfaste, c'est de n'avoir pas usé immédiatement de mon droit. Peut-être eût-on pu alors exécuter le plan que notre situation désespérée m'avait inspiré. »

Ainsi, de son propre aveu, le général de Wimpffen n'était au courant de rien, et néanmoins il prétend assumer le commandement en chef pour l'exercice duquel il sait que lui manquent les données essentielles ? On n'a pas idée d'une pareille inconscience.

La conséquence a été que placé par les événements dans l'impossibilité de se faire une opinion par un examen personnel, le général de Wimpffen a simplement apporté à l'armée celle du comte de Palikao avec lequel il venait d'avoir une longue conversation. Le comte de Palikao avait décidé la marche sur Metz ; le général de Wimpffen résolut d'exécuter la marche sur Metz, sans même se demander si les circonstances n'avaient pas changé depuis le 21, date du départ de l'armée de Chalons, et surtout depuis la défaite de Beaumont, le 30. Et comme depuis Sedan la route de Metz passe par Carignan et par Montmédy, il songea à percer sur Carignan et sur Montmédy, ne se préoccupant guère de ce qui se passait ailleurs. C'est un exemple de cette passivité du raisonnement dont les généraux français de 1870 ont donné des preuves si nombreuses.

La défaite à Sedan.

Nous sommes arrivés à cette conclusion que dans les moments où Ducrot et Wimpffen auraient voulu réaliser leurs plans, la situation des armées en présence était telle que la réalisation était devenue impossible.

Deux circonstances ajoutaient à cette impossibilité : la démoralisation des troupes françaises ; l'insuffisance du commandement.

La démoralisation des troupes s'était manifestée dès le début. La majeure partie des unités de l'armée de Chalons avait été entraînée dans la retraite qui suivit la bataille de Froeschwiller. Bien que seul le 1er corps avec une division du 7e aient été défaits ce jour-là, la désorganisation s'était étendue au 5e. Les renforts amenés à Chalons pour combler les vides du 1er corps étaient en partie formés de recrues et de jeunes soldats médiocrement encadrés apportant à l'armée tous les inconvénients des levées hâtives et improvisées.

Le 7e corps avait eu sa 1re division à Froeschwiller. La 2e était à Mulhouse lorsqu'elle apprit le résultat de la bataille.

Prise de panique à la suite de fausses nouvelles lui annonçant l'approche de l'ennemi, elle se mit précipitamment en retraite sur Belfort où elle arriva dans un complet désordre. Elle fut transportée de là par voie ferrée à Chalons, ainsi que la 3e qui avait été rassemblée à Lyon.

Quant au 12e corps, c'était un assemblage d'éléments disparates : à côté d'une division d'infanterie de marine, il possédait des fractions du 6e corps qui n'avaient pu rejoindre Metz, leur place de rassemblement, et des régiments de marche de très insuffisante valeur. Les hommes de ces derniers ne savaient même pas tirer ; ils ignoraient les notions élémentaires de l'instruction militaire. « Durant la marche dans la direction de Mouzon, dit le journal de la 2e division, et pendant les séjours à Reims et à Rethel, tous les moments dont on a pu disposer furent consacrés aux exercices et aux théories, afin de hâter autant que possible l'instruction militaire. »

Ainsi, à côté de bons éléments, l'armée de Chalons en possédait de fort médiocres, causes d'une inévitable faiblesse. Les quatre corps d'armée en témoignèrent chacun pour sa part. Les documents dont la *Revue d'histoire* a commencé la publication dans sa livraison de juillet 1905, et qui nous conduisent jusqu'au 26 août (livraison de novembre), permettront d'en juger. Il suffit d'y glâner.

Avant le départ déjà, des cas d'insubordination se produisirent. Le 21 août, le ministre de la guerre écrit au maréchal de Mac-Mahon : « On me signale de plusieurs côtés des actes de désordre et d'indiscipline, même parmi quelques-unes des troupes du camp de Chalons. J'appelle votre attention sur ces faits, convaincu que vous êtes aussi pénétré que moi de la nécessité *d'arrêter la désorganisation*. »

Ce même jour a eu lieu la première marche : « Elle fut des plus pénibles, écrit le maréchal dans ses Souvenirs inédits. Grand nombre d'hommes de l'infanterie de marine et des régiments de marche restèrent en arrière. »

Les jours suivants, cela va de mal en pis. « L'indiscipline et le désordre prennent des proportions vraiment inquiétantes, dit un ordre du 1er corps, le 24 août. Des officiers ont été insultés, des habitants pillés par des misérables indignes du nom de soldat ; un pareil état de chose ne peut durer, il y va du salut et de l'honneur de l'armée. » « Les soldats pillent la paille, les

fruits, dévastent les champs de pommes de terre et ruinent les populations, dit un ordre du 5e corps... Il est indispensable de mettre un terme à ces désordres qui ruinent la discipline... » Au 7e corps : « Les hommes qui abandonnent leurs rangs pour se livrer à la maraude, doivent être flétris... » Capitaine Peloux, *Souvenirs personnels*, le 25 août : « Des scènes de désordres très nombreuses se sont produites dans Betteniville et Juné-ville... » Même date, le général Forgeot au général Susane, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre « ...Nos marches sont d'une lenteur désespérante, on arrive au gîte fort tard, ennuyé, fatigué... »

Le général Forgeot n'a que trop raison. Nous avons parlé déjà de la marche du 21 août, de Chalons à Reims. Les mouvements reprennent le 23. L'armée se porte des environs de Reims sur la Suippe. La *Revue d'histoire* écrit : « ...La marche a été mal préparée : de nombreux croisements et encombrements se produisent à la traversée de Reims; des corps entiers attendent pendant plusieurs heures, sous les armes, le moment de commencer leur mouvement...[1] »

La marche s'exécute mieux le 24 août. Au 12e corps cependant, elle est lente et fatiguante. Le 25, ce sera au 5e que l'on aura lieu de se plaindre. La 3e division de ce corps a pris les armes à 1 heure du matin pour ne partir qu'à 2 heures de l'après midi. En douze heures elle a parcouru 10 kilomètres. Le 17e de ligne ne s'est mis en marche qu'à 6 heures du soir, après cinq heures d'attente. Les hommes ne peuvent ni se reposer, ni nettoyer leurs effets, ni faire la soupe. Ils doivent se passer de manger[2]. L'*Historique* du 27e de ligne s'élève « contre l'incurie de l'état-major qui, ne faisant aucune reconnaissance, allonge les routes, fatigue les hommes inutilement en les mettant sur pied deux ou trois heures avant le départ et ne donne aucune heure pour les distributions. » Le journal de marche de la 3e division du 12e corps se plaint de l'heure tardive à laquelle arrivent les ordres de marche pour le jour suivant; les copies ne peuvent être envoyées qu'au milieu de la nuit aux généraux de brigade; les colonels et les troupes à leur commandement les reçoivent plus tard encore. Le 26 août, le 5e corps est coupé par le 12e. « La marche présente le fâcheux spectacle d'un grand

1 *Revue d'hitoire*, livr. d'août 1905, p. 301.

2 *Revue d'histoire*, livr. d'octobre 1905, p. 132.

désordre dans plusieurs parties de la colonne. On ne peut rétablir de l'ensemble... [1] » A leur tour les troupes du 12e corps sont coupées à Amagne par les convois des 5e et 7e, et de nouveau au bas du village d'Ecordal par l'escorte et les bagages de la maison de l'empereur [2].

Le 30 survient la bataille de Beaumont. Le 5e corps, surpris, est mis en déroute. C'est une débandade générale. « un pêle-mêle d'hommes, de chevaux, de voitures, courant à travers champs, comme affolés », raconte un témoin oculaire, le prince Bibesco. Certaines fractions des autres corps sont entraînées dans le désastre. Le général de Wimpffen qui rejoignait l'armée ce jour-là, arrive à Amblimont au milieu de troupes en fuite qu'il s'efforce de rallier.

> Je ne tardai pas à avoir là sous mon commandement le 27e de ligne du 5e corps, le 99e du 7e, le 58e du 12e et quelques régiments de cavalerie de la division Ameil du 7e corps. En outre, quelques centaines d'hommes appartenant à divers régiments du 1er corps se joignirent à ces troupes... Tous ces malheureux mourraient de faim, nulle distribution n'ayant été faite. Ils demandaient à grands cris du pain [3].

Les derniers débris du 5e corps n'arrivèrent à Sedan qu'à 4 heures du matin, le 31. Ce corps a été accompagné dans sa débâcle par une partie du 12e venu à son secours. La majeure partie du 7e n'a pas donné, et est arrivée à Sedan, le 30 au soir, mais harrassée. « Hommes et chevaux étaient brisés par la fatigue, la faim, le froid... Les chevaux faisaient pitié ; ils se traînaient plutôt qu'ils ne marchaient. Quant aux hommes, la lassitude en était arrivée à ce point, qu'à peine assis, les plus énergiques succombaient au sommeil [4]... » Le 1er corps est encore le plus valide ; mais certaines de ses unités n'atteindront Sedan que tard dans la soirée du 31, à jeun... « Les derniers corps arrivèrent sur leurs emplacements seulement à 11 h. du soir et ne purent recevoir aucune distritution, notamment la 4e division [5]. » Déjà la veille, cette division n'avait pas reçu ses vivres.

C'étaient là de fâcheux préliminaires pour une bataille qui,

[1] *Revue d'histoire*, novembre 1905, p. 343.

[2] *Revue d'histoire*, novembre 1905, p. 349.

[3] *Sedan*, par le général de Wimpffen, p. 137.

[4] *Belfort, Reims, Sedan*, par le prince Bibesco, attaché à l'état-major du général Douay, p. 111.

[5] *La journée de Sedan*, par le général Ducrot, p. 102.

dans les conditions stratégiques et tactiques où elle fut livrée, aurait exigé des troupes solides, sûres d'elles-mêmes et confiantes dans leurs chefs.

Malheureusement, ceux-ci ne montraient point la fermeté ni l'esprit d'initiative désirables. Dans toutes les branches du commandement l'incurie et l'imprévoyance se manifestent. Le défaut d'organisation s'est fait sentir déjà dans les mouvements de concentration. Quand l'artillerie des 5e et 7e corps veut débarquer à Reims, rien n'est prêt ; les quais sont insuffisants ; les hommes d'équipe sont en trop petit nombre ; il règne le plus grand désordre. La division de cavalerie du 5e corps d'armée qui, le 23 août, devait se rassembler à Châlons y trouve tout incendié par ordre ou pillé par les troupes de passage. Le 21, la brigade de cavalerie Septeuil était arrivée au camp et avait reçu l'ordre de se mettre à la disposition du général de Bonnemains. Le général de Septeuil constate dans son rapport que du 26 juillet au 21 août, sa brigade a passé successivement, en entier ou en partie, sous les ordres de cinq généraux [1].

Les services administratifs fonctionnent de façon fort irrégulière : les distributions ne se font pas, ou se font mal ; les officiers d'administration ne s'y présentent pas ; le personnel est insuffisant ; les emplacements sont mal choisis, trop éloignés parfois, ou exigus ; toutes les unités envoient toucher à la même heure, d'où désordre, encombrement, perte de temps.

Les fournitures de matériel sont mal ordonnées. Faute de chevaux de transport, par exemple, le maréchal décide de renvoyer à Paris 2 500 000 cartouches d'infanterie et 25 000 coups de canon qui sont en gare de Reims. Le ministre lui répond qu'il lui enverra les chevaux nécessaires : « Ni les voitures, ni les munitions, ni les attelages ne manquent, « il faut seulement savoir où les envoyer ».

La division de cavalerie du 12e corps n'a pas de cartes. Elle les réclame. Le général Lebrun l'informe, le 24 août, qu'il s'est adressé au ministère de la guerre mais n'a reçu encore aucune réponse.

On lit dans les Souvenirs du général Faulte de Vanteaux qui servît pendant la campagne au 49e de ligne :

> A peu de distance de la Meuse, le colonel me fit appeler dans la colonne et me dit de me préparer à aller au camp de Châlons dès qu'on sera à sa hauteur.

[1] *Revue d'histoire*, juillet 1905, p. 173.

pour y prendre des couvertures, des souliers, des tentes-abri dont le régiment avait besoin...

J'allais au petit Mourmelon, aux magasins de campement ; on y entrait comme les ânes entrent dans les moulins ; on y pouvait prendre ce qu'on voulait...

Dans la troupe, les erreurs d'acheminement sont fréquentes. Le 21 août, la 2e division du 7e corps atteint tardivement son campement par suite d'une fausse direction. Dans la 3e division, le 89e régiment est campé, par le chef de l'état-major, dans un autre endroit que celui qu'il devrait occuper. Dans le 5e corps, le train de bagages a coupé la colonne et arrêté la marche des troupes. Le 23 août, la division Guyot de Lespart du 5e corps ayant été induite dans une direction trop à gauche, elle entraîne avec elle celles qui marchent à sa suite ; il en est résulté que la colonne du 5e corps est rencontrée et coupée dans les rues de Reims par le 12e Le même jour, la division de cavalerie de ce dernier corps a reçu l'ordre de partir de Reims à 3 h. du matin pour la Neuvillette, sur le canal de l'Aisne. Après être restés pendant deux heures arrêtés sur ce point, les escadrons reçoivent l'ordre de faire demi-tour, de retourner à Reims pour de là marcher sur la Suippe, qu'ils atteignent à 2 h. après-midi. Le 24 août, le 5e corps marche de Pont-Faverger à Rethel. La division Goze prend la tête et ne suivit pas d'abord la bonne direction ce qui retarde la division de l'Abadie. Le 26 août, l'officier chargé de guider la 3e division du 12e corps quitte la colonne. La division s'égare dans les ténèbres ; une seule de ses brigades arrive au camp à 11 heures du soir ; l'autre campe à gauche et à droite de la route, où elle peut trouver de la place.

Il est probable que la suite de la publication de la *Revue d'histoire* permettra de multiplier les exemples de ce genre.

L'instruction des cadres subalternes et même des cadres plus haut placés laisse beaucoup à désirer, si l'on en juge par les instructions des généraux. Un ordre du maréchal de Mac-Mahon déjà cité, daté du camp de Châlons, 20 août, est caractéristique.

Le ministre de la guerre se plaint avec raison que les corps d'armée ne se gardent pas et qu'il n'y a pas de reconnaissances sérieusement organisées... Cette absence de vigilance permet à des partis isolés et sans importance de couper les chemins de fer et les lignes télégraphiques. Des opérations de cette nature ont été exécutées avec hardiesse et bonheur dans plusieurs endroits par quelques cavaliers qu'il eut été facile de chasser à coups de fusil si l'on

s'était gardé. Le maréchal commandant en chef l'armée de Châlons recommande de se garder et de s'éclairer avec plus de soin à l'avenir. Il invite les commandants de corps d'armée à pousser au loin et dans toutes les directions des reconnaissances de cavalerie qui peuvent les renseigner sur la position et les mouvements de l'ennemi.

L'ordre de mouvement du 1er corps, le 22 août, rappelle « que tout le monde devra concourir à faire serrer les rangs pour la marche comme pour le combat, empêcher qu'on ne s'écarte des colonnes. » L'ordre de marche du 5e corps, le 23 août, est obligé de dire que « pendant la grand'halte, les voitures devront être garées, de manière à laisser la route complètement libre ». Le 25 août, le général Forgeot se plaint qu'une fois à leur campement, les différentes fractions de l'artillerie qui relèvent du quartier-général ne se mettent pas en communication avec celui-ci. Dans ses instructions, datées du camp de Châlons, le 20 août, le commandant du 12e corps d'armée juge utile de donner à ses officiers un cours complet des notions élémentaires du service en campagne :

Partout on s'attachera à laisser les hommes prendre le café, manger la soupe, se reposer, etc., jusqu'à ce que le moment vienne de battre l'assemblée pour la mise en marche de leur régiment.

...Dans les marches, quand les côtés de la route permettront de marcher librement, les colonnes d'infanterie laisseront la route ouverte de façon à faciliter la marche des voitures.

...Toutes les fois qu'une colonne changera de direction, les officiers généraux auront soin de laisser sur le point de bifurcation un officier ou sous-officier de cavalerie qui indiquera la route.

...Une fois l'extinction des feux sonnée, le plus grand silence règnera dans tous les bivouacs, afin que les hommes puissent se reposer.

...Pendant le combat, les officiers généraux devront se tenir en communication avec le général commandant le corps d'armée, de manière à ce que celui-ci sache toujours ce qui se passe sur la ligne...

Pour qu'à la veille du contact avec l'ennemi on soit obligé de rappeler des prescriptions aussi élémentaires, il faut qu'à tous les échelons du commandement règne un état alarmant d'insuffisante préparation. Mais on ne saurait s'en étonner outre mesure quand on examine les ordres du haut commandement. Il en ressort que ce que l'on s'appliquait à développer le moins chez les chefs, c'est ce dont ils ont le plus besoin, l'esprit d'initiative. Quant le caporalisme et le formalisme règnent dans les grades supérieurs, comment la clarté du jugement pour l'appréciation d'une situation tactique et le sentiment de la responsa-

bilité se développeraient-ils chez les chefs en sous-ordre ? Tout est combiné pour tuer la réflexion. Les instructions du général Lebrun en témoignent :

...Dans l'ordre de marche, deux batteries, dont une de mitrailleuses, *quand* il y en aura, marcheront toujours derrière le bataillon, tête de colonne.

MM. les généraux de division sont invités à exiger que les généraux sous leurs ordres président toujours eux-mêmes à l'installation des troupes au bivouac, et ne mettent jamais pied à terre qu'après avoir placé eux-mêmes les grand'gardes et les petits postes et pris toutes les dispositions pour la sécurité du bivouac.

...MM. les généraux et chefs de corps devront tenir la main à ce qu'en arrivant au bivouac les hommes n'aillent jamais isolément, soit à l'eau, soit au bois... On organisera toujours des corvées régulières...

...Sur le champ de bataille, l'infanterie de corps d'armée sera, à moins de circonstances qui obligeraient de faire autrement et que le commandement indiquerait, disposée sur trois lignes, chaque division présentant deux lignes à distance moyenne de 400 mètres par brigades accolées, afin que chaque général de brigade ait la moitié de son monde en première ligne et la moitié en deuxième.

Les 1re et 3e divisions formeront les deux premières lignes ; la 2e division et les trois régiments du 6e corps formeront la réserve en troisième ligne.

Les deux premières lignes seront généralement disposées en ordre déployé ; cependant, dans la deuxième ligne, les troupes pourront être formées en colonnes à distances entières...

Autres prescriptions concernant le service de sûreté :

Dans l'ordre de bataille du corps d'armée, chaque régiment en première ligne assurera son service de sûreté par trois grand'gardes composées chacune d'une compagnie. On multipliera les petits postes avancés. Les sentinelles placées en avant des petits postes, devront être disposées à petite distance l'une de l'autre, 100 à 150 mètres au plus. On n'oubliera pas de les doubler pendant la nuit.

Dans chaque régiment de première ligne, dès la tombée du jour, les patrouilles se succéderont, sans interruption, de la droite à la gauche et de la gauche à la droite des petits postes avancés des grand'gardes...

Les généraux de brigade placeront les grand'gardes avec le concours des lieutenants-colonels. Il les visiteront fréquemment ainsi que les petits postes avancés.

Le général Lebrun n'est pas seul à agir de cette façon-là : son cas n'est pas isolé ; c'était un système. Voyez, par exemple, l'ordre de mouvement du 5e corps à Rethel, le 25 août au matin :

Aussitôt l'ordre reçu, on placera des gardes à l'entrée de la ville pour que les hommes ne puissent y pénétrer isolément avant le départ. Ces gardes... seront composées chacune d'une section commandée par un officier.

Ordre du 7e corps, à Vouziers, 25 août. *Dispositions pour camper.*

...Les intervalles entre les bataillons seront déterminés chaque fois et suivant les convenances de la position occupée, par les généraux de division.

...Toute troupe arrivée sur la position de bivouac devra, après s'être alignée, former les faisceaux, mettre de suite les sacs à terre et dresser les tentes.

Qu'on relise les ordres donnés par les généraux français pendant le cours de la guerre ; on constatera que les supérieurs prennent constamment les décisions qu'ils devraient laisser à l'initiative de leurs subordonnés ; les commandants de corps formulent les ordres qui appartiennent au divisionnaire, les divisionnaires ceux des commandants de brigades et de régiments, et ainsi de suite jusqu'aux sous-lieutenants. Aussi ne voit-on plus nulle part aucun effort de réflexion ; tout le monde attend une impulsion du dehors. Quant au commandement supérieur, s'oubliant dans les détails, il est logiquement, fatalement condamné à perdre de vue l'ensemble, c'est-à-dire à négliger sa mission essentielle [1].

Les mêmes causes ont produit pendant toute la campagne les mêmes effets : au début, sur la frontière, du 4 au 6 août ; dix jours plus tard, du 14 au 18, à Metz ; le 30 août enfin et le 1er septembre, à Beaumont et à Sedan.

[1] L'incapacité du commandement français frappe tous ceux qui étudient d'un peu près les opérations de 1870. Considérable est le nombre des publications qui, directement ou indirectement, ont abordé cette question. Parmi les plus récentes, en France, il convient de citer, outre les articles de la *Revue d'Histoire* qui, revus et tirés à part, forment la belle collection de l'Etat-major français sur la *Guerre 1870-1871*, une étude des plus intéressantes commencée dans le *Journal des sciences militaires* par le colonel A. Grouard : *Critique stratégique de la guerre franco-allemande*. A citer aussi les travaux d'un des écrivains militaires contemporains les plus lus en France, le général Bonnal, entre autres : *Le haut commandement français au début de chacune des guerres de 1859 et de 1870, Frœschwiller* et la *Manœuvre de St-Privat* dont on annonce le deuxième tome (R. Chapelot et Cie, éditeurs, Paris).

Pour en revenir à Sedan, le fragment suivant d'une lettre inédite du général Bonnal à M. Duquet nous paraît intéressant à reproduire, M. Duquet ayant bien voulu nous y autoriser :

« Je ne partage pas, vous le savez, votre croyance à la possibilité, pour l'armée française, de vaincre à Sedan. Mon opinion est basée sur l'incapacité du commandement français, à tous les degrés. Rien n'eut été impossible à un Bonaparte servi par des sous-ordres sachant la guerre, mais il n'y en avait pas à l'armée du Rhin (et de Châlons) et il ne pouvait y en avoir. On récolte ce que l'on a semé. »

M. Duquet en conclut qu'avec de vrais généraux, la victoire était possible à Sedan. Nous croyons plutôt que de vrais généraux n'auraient pas conduit l'armée de Châlons à Sedan.

Comme les Russes en Extrême-Orient, les Français avaient depuis longtemps préparés leurs désastres. La guerre est la sanction de la paix. Des écrivains de talent, tel M. Duquet, s'ingénieront à prouver la victoire possible à Sedan. Peine perdue. Quand éclatèrent devant Wissembourg les premiers coups de feu, l'heure de Sedan avait sonné.

F. Feyler, lieut.-colonel.

La revision du Règlement d'exercice

POUR

L'INFANTERIE SUISSE

(Suite)

Les paragraphes sur l'*ordre dispersé* (141-157) exposent et développent les principes du combat de la compagnie. En quoi conviendrait-il de les modifier?

Le règlement prévoit d'abord qu'avant de passer à l'ordre dispersé *on peut* séparer les sections par des intervalles égaux à la largeur de leur front, et former ainsi la compagnie en *ligne ouverte de sections* (141). Pour les sections, une seule formation est prévue, la ligne sur deux rangs, et l'intervalle ménagé entre elles paraît n'avoir pas d'autre but que de favoriser la mise sur un rang de toute la compagnie.

Ces prescriptions sont devenues insuffisantes. Il faut remplacer la *possibilité* par l'*obligation*, et poser nettement le principe qu'au moment de pénétrer dans la zone du feu ennemi *la compagnie sépare ses sections pour marcher et pour manœuvrer*. En outre, le commandant de compagnie ne doit pas être lié à une seule formation, celle de la ligne ouverte de sections, mais rester libre de disposer ses sections, suivant les circonstances ou le terrain, ici sur une seule ligne, là sur plusieurs. La formation de marche et de manœuvre devient la formation préparatoire pour le combat que la compagnie soit *d'avant-ligne* ou *de réserve* et les prescriptions du chiffre 144 sont dès lors superflues. Nous ne voyons pas, en effet, pourquoi une compagnie de réserve, même encadrée, ne se formerait pas sur deux ou même sur plusieurs échelons, si les circonstances le demandent.

* * *

Nous désirerions une autre rédaction du paragraphe 142. Il de-

vrait énoncer simplement que pour combattre par le feu, la compagnie prend la formation *en tirailleurs* et que, suivant les cas, elle conserve *momentanément* une ou plusieurs sections en *soutien*.

On résout de façon bien différente la question du soutien de compagnie.

Sous l'empire des préoccupations nées des guerres qui avaient précédé le conflit russo-japonais, et surtout après la guerre du Transwaal, on en était venu à considérer les soutiens comme superflus; il fallait déployer, d'un seul coup, dans la ligne de feu, des compagnies entières, afin, disait-on, d'acquérir le plus rapidement possible la supériorité du feu; et il fallait aussi soustraire la fraction de la compagnie conservée comme soutien, à l'effet démoralisant des pertes causées, sans riposte possible, par les coups trop longs de l'ennemi.

Ces opinions ont subi une réaction; l'on est revenu à considérer comme préférable le déploiement d'une partie de la compagnie d'abord avec des soutiens qui nourriront la ligne de feu, combleront les vides, permettront de rectifier les erreurs commises dans un premier déploiement. Mais il reste entendu que ces soutiens sont appelés à se fondre dans la ligne de feu assez rapidement, à l'exception de ceux que les compagnies combattant à une aile doivent conserver pour la protection du flanc.

Cette notion nous paraît juste. Mais il reste entendu néanmoins que dans tel cas donné, un commandant de compagnies reste libre de jeter, d'un seul coup, toute sa compagnie dans la ligne de feu.

* * *

Quel est le personnel dont le commandant de compagnie se fera suivre au combat?

Le règlement actuel dit qu'il prend avec lui le sergent-major, deux ordonnances et un trompette.

Puisque le fourrier doit désormais suivre la compagnie, il est naturel qu'il soit aussi avec le commandant, qui pourrait l'employer comme ordonnance. Mais nous considérons les ordonnances comme superflus; ce sont deux fusils enlevés sans raison à la ligne de feu; ces ordonnances ne servent qu'à rendre plus visible le groupe formé par le commandant de compagnie

et par ceux qui le suivent, et à attirer sur eux l'attention et le feu de l'ennemi.

Qu'il soit possible, en plein combat, de transmettre des ordres ou des rapports par ordonnances, c'est douteux. Dans tous les cas, le sergent-major et le fourrier suffiront amplement à cette besogne.

Et le trompette? Nous opinons pour qu'il reste à la fanfare. Nous avons estimé (n° d'octobre, page 728) qu'il conviendrait de supprimer tous les signaux de combat; le trompette devient donc inutile.

Les tambours, est-il dit dans le même paragraphe, *restent à la quatrième section jusqu'à ce qu'elle soit déployée*. Il faut entendre par là qu'ils restent à la section de soutien tant qu'elle n'entre pas dans la ligne de feu.

Mais après? Après, est-il dit, *ils se rendent vers le commandant de compagnie*.

Il est vrai de dire que depuis longtemps on a renoncé à cette pratique; les tambours, quand la compagnie est entièrement déployée, se placent derrière la ligne de feu, généralement derrière la section avec laquelle ils ont marché jusqu'au moment de son déploiement. Mais nous sommes de l'avis qu'il faut, une fois pour toutes, les envoyer rejoindre la musique dès que, dans le bataillon, les compagnies se séparent pour combattre. Ils trouveront là un sous-officier qui les dirigera; et quand il faudra jouer, ils alterneront avec la fanfare.

En principe, il ne faut laisser au commandant de compagnie que ses combattants et les organes dont il ne peut absolument pas se passer.

* * *

Au chiffre 145, il paraitrait plus logique de dire que toutes les troupes engagées au combat se gardent au moyen de patrouilles aussi bien sur les flancs que sur le front, et que *celles qui ne sont pas en avant-ligne se relient aux troupes voisines de manière à conserver avec elles le contact*.

Les sections qui déploient doivent-elles ménager entre elles un intervalle de 20 pas (15 mètres) (146)? Cette prescription a déjà été modifiée. Cet intervalle n'est actuellement pas maintenu quand plus de deux sections sont déployées simultanément. Nous pensons qu'il faut laisser pleine liberté au commandant

de compagnie. Il décidera si le déploiement de deux ou plusieurs sections doit se faire avec ou sans intervalles ; cela résultera essentiellement du rôle de la compagnie dans le combat. de la situation de celui-ci, du terrain, et de l'espace que la compagnie devra couvrir.

* * *

La question du *soutien* est des plus délicates. Nous avons déjà traité ce qui regarde la constitution d'un soutien. Reste à voir la formation à adopter, la distance à maintenir jusqu'à la ligne de feu et l'emplacement à occuper derrière le centre ou à une aile.

Le règlement (147) prescrit que le soutien se forme en ligne, en ligne ouverte de sections, sur un rang ou encore en colonne.

La ligne ouverte de sections ou la colonne (il s'agit sans nul doute de la colonne par sections), supposent un soutien constitué de plusieurs sections.

Tout d'abord, nous pensons que si le soutien est formé de plusieurs sections, celles-ci marcheront toujours séparées, sur un même front ou à distance et en échelon (principalement à une aile); ce qui exclut la formation en colonnes par sections. décidément trop vulnérable et trop peu mobile, quelque soit le terrain.

Restent la ligne et la ligne sur un rang.

Mais il y a d'autres formations, dont le règlement ne parle pas, et que l'on peut faire prendre par le soutien: ce sont la formation en tirailleurs, et les colonnes à front étroit (par quatre, par deux ou même par un).

Sentant la nécessité de diminuer la vulnérabilité du soutien on a déjà admis que celui-ci pouvait se former en tirailleurs.

Mais cette formation elle-même, bien que présentant de réels avantages peut être encore insuffisante ou inefficace, et ne pas préserver le soutien de pertes sérieuses.

Derrière la ligne des tirailleurs une zone profonde est incessemment battue par les projectiles de l'adversaire ; coup trop longs, mal visés ou tirés avec une hausse trop forte, ricochets. etc.

Les soutiens, souvent aussi les réserves, souffriront de ce tir éparpillé et involontairement indirect qui vient les atteindre sans

qu'ils puissent y répondre ; il arrivera qu'ils en souffriront d'autant plus qu'ils seront eux-mêmes éparpillés, ayant pris la formation en tirailleurs.

Dans ce cas, il pourra devenir nécessaire que les soutiens adoptent d'autres formations, à front très étroite, mais profondes, telles que la colonne par quatre, par deux ou même par un, leur permettant de se blottir pendant les temps d'arrêts dans des cheminements reserrés, ou d'utiliser ceux-ci pour se porter en avant.

La conclusion qui paraît s'imposer est qu'il ne faut pas obliger les soutiens à n'employer que certaines formations, mais les laisser entièrement libres de choisir celles qui les préserveront le mieux des pertes.

Quant à la distance des soutiens à la chaîne, plus encore que leur formation elle dépendra du terrain ; avec cette réserve qu'ils se tiendront *plus près*, plutôt que *plus loin*, afin d'être à même toujours de se porter à temps au secours de la chaîne. La zône battue, la zone mortelle existant derrière les tirailleurs est d'ailleurs si profonde que les soutiens n'ont aucun intérêt à retarder le moment où ils devront la franchir.

Nous pensons donc que cette distance ne doit pas dépasser 300 mètres, *au commencement*, mais qu'elle peut, sans inconvénient, descendre au-dessous de 100 mètres.

Quant à la place du soutien (148), par rapport aux parties de la chaîne (ailes ou centre), on peut admettre que, *dans la règle*, si la compagnie est encadrée, le soutien se place derrière le centre, toute réserve faite quant au terrain ; et que si la compagnie est à une aile, le soutien se place en échelon derrière celle-ci.

* * *

L'*Ecole de bataillon* n'est que la continuation et l'application de l'Ecole de compagnie. Que le commandant de bataillon sache seulement coordonner l'action des compagnies qu'il commande, et que les commandants de ces compagnies aient appris à manœuvrer et à combattre en cohésion les uns avec les autres, en cela consiste toute l'école de bataillon.

Elle peut, elle doit donc occuper une place aussi réduite que possible dans le règlement qui se bornera à poser quelques règles simples et brèves. Par exemple :

1. Le bataillon ne manœuvre jamais en formations compactes; celles-ci ne sont employées que comme formations de rassemblement et ce sont:

a) La colonne par sections. Les compagnies sont placées les unes derrière les autres, chacune en colonne par sections, avec des distances de six pas de subdivision à subdivision.
b) La colonne double. Les deux demi-bataillons sont placés l'un à côté de l'autre, chacun en colonne par sections, avec six pas d'intervalle entre les deux demi-bataillons.
c) La ligne de colonnes. Les compagnies sont placées les unes à côté des autres, en colonne par sections et avec des intervalles de six pas. Le commandant du bataillon peut prescrire aussi d'autres intervalles plus grands.
d) Dans chacune de ces formations, les compagnies peuvent aussi être formées en *ligne serrée de colonnes de sections* ou de *colonnes de demi-compagnies par quatre*.
e) Le commandant de bataillon peut ordonner tout autre groupement, quand le terrain et les circonstances le commandent.
f) Dans chaque cas le commandant de bataillon assigne un drapeau à son escorte, aux musiciens qui restent toujours réunis, et aux soldats sanitaires la place qu'ils doivent occuper.
g) Le commandant de bataillon choisit librement sa place; il est accompagné de l'adjudant de bataillon.

2. En outre des quatre compagnies et du commandant, le bataillon de manœuvre comprend:

a) Un adjudant de bataillon, qui seconde le commandant et transmet ses ordres.
b) Le drapeau avec son escorte (quatre soldats pris dans les compagnies). L'escorte se forme en deux files ou en ligne; le drapeau se met au centre.
c) Les musiciens (trompettes et tambours).
d) Le groupe sanitaire (infirmiers et brancardiers).

3. La formation de marche du bataillon est la colonne par quatre. On peut aussi faire marcher les compagnies accolées deux à deux.

4. Quand le bataillon est en formation compacte le commandant de bataillon fixe le port d'arme. En formation compacte il

commande aussi le bataillon directement à la voix. Dans tous les autres cas ce sont les commandants de compagnie qui fixent la formation et le port d'arme.

5. Quand le bataillon n'est pas en formation compacte, le commandant le dirige par des ordres ou par des signes. Les compagnies lui détachent chacune un ordonnance.

6. Le porte-drapeau tient le drapeau vertical à son côté droit et reposant à terre, ou bien porté sur l'épaule droite, ou bien vertical, au baudrier, devant le milieu du corps.

A l'assaut, pour la prise du drapeau, pour l'inspection et pour le défilé on déploie le drapeau. Dans tous les autres cas on le laisse dans sa fourre.

7. En formation compacte, le bataillon peut passer d'une formation à une autre. Cela a lieu au commandement du commandant de bataillon, et les commandants de compagnie conduisent librement, par les moyens les plus simples et les plus rapides, leur compagnie à la place qui lui est assignée.

8. Pour manœuvrer, pour évoluer et pour combattre, le commandant de bataillon sépare les compagnies, en front et en profondeur.

9. Quand le fractionnement a pour but l'entrée au combat, les compagnies du premier échelon s'appellent l'*avant-ligne*, celles qui sont conservées en arrière s'appellent la *réserve de bataillon*.

10. Dans le fractionnement pour le combat, le drapeau, les musiciens et les soldats sanitaires, s'ils ne sont pas réunis par régiment, se rendent à une compagnie de réserve.

Quand toutes les compagnies sont déployées, ils forment un groupe distinct commandé par l'adjudant sous-officier porte-drapeau.

11. S'il y a plusieurs compagnies d'avant-ligne, elles prennent entre elles des intervalles tels qu'elles puissent se déployer sans se gêner mutuellement.

12. Le front de combat du bataillon est de 400 à 500 mètres. De l'avant-ligne à la réserve de bataillon, la distance sera d'abord de 400 mètres environ, sauf si le terrain et les circonstances et décident autrement.

* * *

L'*Ecole de Regiment* exige moins de détails encore que

l'Ecole de bataillon. Il suffira d'indiquer les règles générales à observer pour faire manœuvrer le régiment, de décrire les formations de rassemblement et d'imposer les principes devant présider au déploiement du régiment, soit aux formations fondamentales qu'il peut adopter pour combattre.

Il faut laisser le commandant de régiment complètement libre de régler les évolutions de son unité comme il l'entend, soit au moyen de commandements directs quand le régiment sera en formation compacte, soit au moyen d'ordres.

On pourrait formuler ces diverses règles de la manière suivante :

1. On désigne les bataillons par la place qu'ils occupent dans le dispositif et plus communément par le nom de leur commandant.

2. Le commandant de régiment choisit librement sa place ; les commandants de bataillon choisissent la leur de manière à être en même temps en communication avec le commandant de régiment, et à rester en rapports faciles avec leur unité.

3. Le commandant de régiment peut employer des commandements (quand le régiment est en formation compacte) ; — des ordres, donnés à la voix ou portés par des organes de transmission — ou des signes.

4. Le régiment se rassemble sur une, sur deux ou sur trois lignes; les bataillons prennent une des formations indiquées à l'Ecole de bataillon, soit d'après l'ordre du commandant de régiment, soit de leur propre initiative. Il n'est pas nécessaire que les bataillons prennent tous la même formation; celle-ci dépendra surtout de la configuration de la place de rassemblement, et du but que se propose le commandant de régiment.

Quand on forme le bataillon sur deux lignes, l'une des deux sera formée de deux bataillons.

Dans la règle, les distances et les intervalles de bataillon à bataillon sont de 30 pas.

5. En formation compacte (formation de rassemblement), le régiment peut passer d'une formation à une autre. Cela a lieu au commandement ou sur un ordre du commandant de régiment. Les commandants de bataillon exécutent l'évolution librement et par les moyens les plus simples.

6. Quand le régiment se fractionne pour le combat, il dispose ses bataillons sur plusieurs lignes.

On a ainsi des bataillons de *première*, de *deuxième* et même de *troisième ligne*.

La dernière ligne s'appellent aussi *réserve* de régiment.

7 Si la première ligne doit être formée de deux bataillons, on mettra entre eux un intervalle assez grand pour que chaque bataillon dispose d'un espace de 400 à 500 mètres pour déployer ses tirailleurs.

8. Si le régiment combat encadré, les bataillons des deuxième et troisième lignes se placent, dans la règle, derrière le centre; s'il combat à une aile, ils se placent en échelon débordant derrière l'aile extérieure; s'il combat momentanément seul, les bataillons de réserve peuvent se placer en échelon débordant derrière les deux ailes.

9. Les distances de ligne à ligne seront d'abord de 300 à 500 mètres; elles tendront à diminuer à mesure que le combat se développera, et suivant la configuration du terrain.

10. On assigne au régiment un objectif; c'est le point de direction du premier bataillon engagé. Chaque nouveau bataillon engagé prend pour lui un point de direction secondaire.

11. Le fractionnement pour le combat des bataillons de première ligne est l'affaire des commandants de bataillon.

* * *

Enfin l'*Ecole de brigade* pourra ne comprendre que les indications suivantes:

1. La brigade se rassemble sur une seule ligne, les deux régiments étant l'un à côté de l'autre (formation par régiments accolés); ou bien sur deux lignes, les deux régiments étant l'un derrière l'autre (formation par régiments en ligne).

Dans l'un ou dans l'autre de ces dispositifs la formation particulière de chaque régiment est indifférente.

2. Le commandant de brigade dirige son unité par des ordres ou par des signes.

Pour le surplus, les règles énoncées dans l'Ecole de régiment sont applicables à la brigade.

3. Le déploiement de la brigade pour le combat se fait sur la base de l'une des deux formations de rassemblement indiquées ci-dessus.

4. Le commandant de brigade peut enlever aux régiments des troupes, pour en former une réserve à sa disposition spéciale.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire pour 1906. — L'armée suisse à l'étranger : écho des manœuvres. — Antimilitarisme. — Démissions. — La Société fribourgeoise des officiers. — Télégraphie sans fil.

La session de décembre des Chambres fédérales est celle de l'examen du budget pour l'exercice suivant. Le projet de budget du Département militaire pour 1906 a été établi comme suit :

I.	Administration.			
	A. Personnel d'administration		Fr.	1,246,775
	B. Personnel d'instruction		»	1,435,389
	C. Instruction		»	14,448,711
	D. Habillement		»	3,941,885
	E. Armement et équipement		»	1,502,105
	F. Equipements d'officiers		»	492,264
	G. Chevaux de cavalerie		»	2,929,581
	H. Subventions à des sociétés volontaires de tir et à des sociétés militaires		»	1,229,300
	J. Matériel de guerre		»	2,385,094
	K. Etablissements militaires et fortifications . .		»	40,100
	L. Fortifications		»	1,506,497
	M. Service topographique		»	455,225
	N. Traitements après décès		»	40,000
	O. Commissions et experts		»	15,000
	P. Frais d'impression		»	110,000
	Q. Landsturm		»	32,000
	R. Frais d'administration des approvisionnements de blé		»	35,000
	S. Allocation aux établissements de régie . . .		»	90,210
	T. Assurance des militaires		»	768,800
	U. Imprévu		»	2,500
II.	Intendance des poudres . . .	Fr. 551,600		
III.	Régie des chevaux	» 774,210		
IV.	Ateliers de construction . . .	» 1,616,035		
V.	Poudrerie militaire	» 774,350		
VI.	Fabrique de munition de Thoune	» 7,700,000		
VII.	Fabrique de munition d'Altorf .	» 2,082,984		
VIII.	Fabrique d'armes	» 1,372,500		
		Fr. 14,871,679	Fr.	32,775,500
	Les recettes sont prévues à		Fr.	3,536,640
	Dépenses nettes		Fr.	29,238,860

Les dépenses brutes de 1905 ont été budgetées à 31 021 083 fr. L'augmentation proposée en 1906 est donc de 1 754 426 fr., causée surtout par les augmentations trisannuelles des traitements, le recrutement plus fort de certaines armes, entre autres de l'artillerie, à la suite de l'adoption du canon à tir rapide; l'augmentation du service d'instruction, spécialement aussi dans l'artillerie; un plus fort achat de chevaux de cavalerie; un accroissement des subventions aux sociétés de tir et militaires, etc., etc.

Voici quelques détails d'intérêt général :

Une augmentation de crédit de 3000 fr. est motivée par le droit accordé aux divisionnaires d'inspecter en tout temps, avec un de leurs adjudants ou un autre officier de leur état-major les cours d'instruction de toutes armes de leur division. C'est une conséquence des études sur la revision militaire. On a reconnu la nécessité d'établir un contact plus suivi entre le divisionnaire et les troupes qu'il commande.

Une autre conséquence des travaux de revision en cours est la suppression momentanée des fonctions de l'instructeur en chef des troupes sanitaires. Cette place étant devenue vacante par le décès du titulaire, aucun remplaçant ne sera, pour le moment, désigné. En revanche, le nombre des instructeurs de Ire classe dans ce service est porté à 5.

Pour atteindre dans le court délai de trois ans, soit à la fin des cours d'introduction, l'effectif légal des 72 batteries de campagne (+ 15 % de surnuméraires), le recrutement de l'artillerie a été considérablement augmenté en 1905. Mais les résultats du recrutement en automne 1904 ont montré l'impossibilité d'atteindre le chiffre prévu de recrues-conducteurs, malgré l'interprétation large du règlement par les officiers de recrutement. Ceux-ci n'ont point trop strictement exigé, comme il est de règle, que les recrues aient acquis, déjà dans la civile, les connaissances du cheval. L'effet de cette mesure a été d'abaisser tellement la qualité des conducteurs, qu'une réduction du recrutement a été ordonnée. Le délai de constitution des effectifs des batteries a été porté à six ans au lieu de trois.

En 1906, seront réorganisées les batteries de campagne et les unités de parc des IIIe et IVe corps d'armée. Les nouvelles batteries seront appelées au cours d'introduction.

C'est aussi ces deux corps d'armée qui seront appelés aux cours de répétition, le IIIe pour des exercices de régiment, le IVe pour des manœuvres de corps d'armée. En 1904, ces deux corps ont accusé un effectif d'entrée, en troupes d'infanterie — 12 classes d'âge pour les cadres, 10 pour les soldats, — de 38 085 hommes. Ensuite du recrutement plus faible de l'arme ces dernières années, le budget compte pour 1906, 36 500 hommes. Dans l'infanterie de landwehr seront convoqués la XVIIIe brigade et le 10e bataillon de carabiniers, soit 6600 hommes. 4000 hommes sont prévus pour les cours de retardataires des Ire, IIe, IIIe et Ve divisions.

Dans l'artillerie, outre les troupes appartenant aux deux corps d'armée convoqués, deux compagnies de position accompliront un cours de répétition et deux convois de montagne.

Le budget prévoit l'impression du IIe supplément du catalogue de la bibliothèque militaire fédérale ; depuis cinq ans, aucun supplément n'a paru

A ce propos, nous rappelons à nos camarades que la bibliothèque militaire fédérale est mise gratuitement à la disposition de tous les officiers de l'armée suisse. Il suffit d'adresser les demandes de livres au *Bureau de l'état-major général, bibliothèque militaire, à Berne.* Les lettres et envois jouissent de la franchise de port jusqu'à la concurrence de 2 kg.

Quelques petits changements intéressent l'état-major général. Tout d'abord, le nombre des participants au IIIe cours de l'état-major est accru de 5, afin de pouvoir y appeler, conformément au désir exprimé par l'instructeur en chef de l'infanterie, des officiers instructeurs de différentes armes.

Une seconde modification concerne les reconnaissances qui se faisaient généralement pendant les cours de l'état-major général, par les participants à ces cours. Souvent les rapports obtenus n'ont pas répondu à leur but L'intention du bureau de l'état-major est, pour l'avenir, de concentrer surtout l'activité des élèves, dans les cours de l'état-major général, sur le service de l'état-major général; pour les reconnaissances générales seront employés, en dehors de ces cours, des officiers aptes à ce service.

Dans l'artillerie aussi on songe à développer l'instruction des chefs de batterie. L'expérience des Ier et IIe corps d'armée, cette année-ci, a démontré que les cours d'introduction ne sont pas suffisants pour inculquer à ses officiers la sûreté voulue dans la conduite au feu des batteries à tir rapide. Il faudra appeler de nouveau, successivement, tous les chefs de batterie au cours de tir nº II ; il faudrait même pouvoir les y convoquer plus d'une fois. L'effectif des participants à ces cours sera augmenté.

Dans le génie, soit dans les écoles d'aspirants-officiers, on vouera dorénavant plus de soin à l'enseignement de l'équitation.

Une école centrale IV est prévue pour 36 lieutenants-colonels. La dernière de ces écoles date de 1903.

La consommation normale des cartouches à balle de fusil 7.5 mm. augmente d'une façon constante. On ne prévoit pas cependant que cette augmentation soit considérable en 1906, vu l'absence de tir fédéral. Le budget prévoit une consommation de 24 500 000 cartouches, plus 2 000 000 cartouches de revolver et de pistolet.

A signaler, pour terminer, l'acquisition de 56 harnachements nécessaires pour les 56 cuisines roulantes que l'artillerie a passées au service sanitaire

* * *

Deux revues étrangères viennent de consacrer aux manœuvres du IIe corps d'armée des articles plus ou moins étendus : le *Militär-Wochenblatt*, à Berlin, nos 139 et 140 des 11 et 14 novembre ; et la *Revue du Cercle militaire*, à Paris, livraisons nos 45 à 48, des 17, 18, 25 novembre et 2 décembre.

L'article du *Militär-Wochenblatt* est signé Biberstein. L'auteur se borne à un exposé des faits, avec peu d'appréciations ; il indique seulement celles de la direction des manœuvres. Il formule cependant une opinion sur la journée du 11 septembre, première des manœuvres de corps d'armée contre la division combinée. A son avis, si cette dernière était restée plus rassemblée et avait serré sur sa gauche, elle aurait pu remporter un avantage sur la IIIe division. Il lui était possible d'atteindre et de tenir, pendant assez longtemps, avec une fraction minime de ses forces le point cote 824 à l'ouest de Biglen devant la Ve division et, pendant ce temps, lancer 10 à 12 bataillons à la rencontre de la IIIe division par Enggistein et Wattenvil, l'empêchant ainsi de sortir de la vallée.

Le correspondant de la *Revue du Cercle militaire* est le lieutenant A. Clément-Grandcourt, du 22e bataillon de chasseurs. Nous croyons utile de reproduire les appréciations générales de l'auteur sur les aptitudes manœuvrières de nos troupes. Elles répondent en effet aux critiques le plus souvent formulées par les officiers suisses eux-mêmes, et dont la *Revue militaire suisse* s'est fait l'écho à diverses reprises :

Il semble bien qu'au point de vue des procédés de marche sous le feu, d'attaque, de sûreté, l'infanterie suisse soit tout à fait en retard. Les procédés de combat actuels nécessitent de la part de la troupe une souplesse, un entraînement, une endurance, une *communion* entre l'officier et sa troupe, qu'un dressage initial insuffisant, qu'un service trop court, ne permettent en aucune façon. Les Suisses le sentent si bien que les projets de réorganisation militaire proposent de porter l'école de recrues d'infanterie de 45 à 70 jours, et de reporter tous les cours de répétition augmentés comme nombre, diminués comme durée, sur les premières années du service dans l'élite, de telle manière que le jeune milicien soit rappelé tous les ans. Ce ne sont là que des palliatifs. Avec la tactique actuelle, avec la longueur des combats futurs, il faut une troupe complètement assouplie et parfaitement entrainée. Un travail quotidien et prolongé, possible si la troupe à dresser est permanente, permet seul d'arriver à ce résultat.

Mais il ne suffit pas de travailler *beaucoup* (on travaille beaucoup dans l'armée suisse), de travailler *longtemps* (comme dans certaines armées permanentes). Il faut travailler *bien*. L'outil forgé, il faut savoir l'employer. Or, que voyons-nous généralement en Suisse?

Chose étrange, dans un pays où le tir est particulièrement cultivé, où l'adresse au tir est très répandue, nous constatons un mépris presque complet des effets du feu. Les formations sont vulnérables, lourdes, lentes. Dans les terrains découverts, la progression par suintement, la marche au pas gymnastique, les colonnes étroites, les lignes de tirailleurs claires ne sont pas, ou presque pas employées. Dans les terrains couverts, si fréquents en Suisse, la

marche en avant se fait trop souvent en ligne. La colonne par 4 est encore rarement employée. Le cheminement en utilisant les ravins, les plis de terrain, les bois, est peu ou mal pratiqué. C'est qu'il faut du temps, encore une fois, pour apprendre au tirailleur à se servir du terrain. Il faut du temps aussi pour savoir conduire, tout en la maintenant en ordre, une troupe dispersée suivant les exigences du combat moderne.

Les attaques ne sont pas menées avec la vitesse qui, en France, nous paraît nécessaire. L'effet de surprise dans l'attaque est rarement produit, et rarement cherché, semble-t-il. Ces attaques ne sont pas menées avec la vigueur qui seule peut leur valoir le succès. Il y a trop de bruit pendant les déplacements et sur la ligne de feu. Les commandements par gestes ou par signaux, dont on abuse ailleurs, semblent presque inconnus.

La sûreté en marche et au combat paraît mal assurée. Peu de patrouilles sur les flancs, ou du moins des patrouilles trop près, trop groupées, peu d'éclaireurs toujours en avance d'un pli de terrain sur la troupe qu'ils couvrent, d'où des surprises nombreuses. Au combat, point de ces groupes qui s'avancent en rampant sur les flancs de l'ennemi et dont l'action sur la ligne de retraite en pays couvert ou montagneux peut être décisive.

En marche, malgré la constitution physique généralement excellente des fantassins, bien plus satisfaisante que celle des nôtres, un nombre relativement fort d'éclopés, surtout dans les bataillons à recrutement industriel.

Il semblerait, qu'au point de vue de la discipline du feu, le Suisse, excellent tireur individuel, très supérieur à la moyenne des soldats européens, ne devrait mériter que des éloges. Et en effet, dans l'ensemble, la discipline du feu est satisfaisante. Deux genres de feux sont en usage : le feu d'une cartouche, et le feu de magasin qui est notre feu à répétition. Par suite de la construction du fusil Schmidt, le tir de l'infanterie suisse est d'une rapidité inouie et d'une violence presque continue. Comme d'autre part, la pratique du tir par rafale, a l'air inconnue, l'épuisement des cartouches serait bientôt à craindre.

Ce n'est là qu'une critique de détail. En général les hausses sont bien données, le but correctement visé, le tir arrêté et repris suffisamment vite. Mais on abuse du feu dans l'armée suisse. Il semble bien que les facultés offensives de la troupe s'en ressentent, et que le même résultat pourrait souvent être obtenu avec moins de cartouches.

Les critiques qui précèdent ne s'appliquent point aux troupes spéciales du St-Gothard qui sont de beaucoup ce que j'ai vu de mieux en Suisse. Il est avéré d'ailleurs que dans une milice il est infiniment plus facile de former de bons spécialistes groupés en corps peu nombreux, que de simples fantassins ou de simples cavaliers. Ainsi les compagnies de mitrailleurs de forteresse qui comptent dans l'artillerie, mais dont l'armement comporte et la mitrailleuse et le fusil, et qui sont de véritables troupes de montagne chargées de la défense mobile du camp retranché, m'ont frappé d'admiration non seulement par leur outillage tout à fait remarquable, mais aussi par la rapidité et la sûreté avec lesquelles ils se mouvaient, se déployaient et ouvraient le feu dans les plus mauvais éboulis. Mais ces compagnies sont peu nombreuses (trois seulement), et soit dit en passant, les Suisses ne se décident que fort timidement à multiplier les troupes spéciales de montagne. Le nouveau projet militaire prévoit cependant l'organisation de régiments de chasseurs alpins.

Si nous quittons la tactique des petites unités d'infanterie pour envisager l'emploi des masses plus importantes sur le champ de bataille, nous n'avons qu'à mentionner certains principes essentiels, qui dans la pratique semblent onbliés en Suisse :

La course aux points d'appui ;

L'action en profondeur ;

L'emploi des détachements de couverture et de plusieurs avant-gardes, une sur chaque route d'accès possible pour l'ennemi.

Et quant à l'offensive, non seulement elle est presque impossible au point de vue stratégique, par suite de la situation géographique et politique de la Suisse, mais elle paraît pouvoir s'adapter difficilement, par les qualités manœuvrières qu'elle exige, aux aptitudes des troupes fédérales. Il nous semble en effet que seul le combat défensif et son corollaire la contre-attaque sont bien exécutés par elle, et que leur infériorité s'affirme dès qu'il s'agit d'offensive et de poursuite.

La puissance meurtrière du feu de l'artillerie à tir rapide pour une troupe non abritée, l'emploi du feu par rafales, possible même avec les vieilles pièces encore en service aux manœuvres de 1905, paraissent encore mal connues en Suisse. Tout au moins, j'ai trouvé l'artillerie de campagne tirant et manœuvrant souvent à découvert.

Il est vrai d'ajouter que les nouvelles pièces à tir rapide ont été mises en service cette année seulement, que les plus jeunes classes d'artilleurs de l'élite ne figuraient pas aux manœuvres, parce qu'elles avaient été appelées à un cours dit d'introduction pour apprendre le service de ces nouvelles pièces, et que l'artillerie de campagne n'était représentée que pour la forme aux manœuvres par des batteries provisoires de 4 pièces de 8 cm., 4 à tir « ordinaire », sans caissons, servies par des hommes des classes les plus anciennes, et commandées par des officiers qui s'étaient présentés volontairement. En changeant ses pièces, l'artillerie de campagne suisse aura à changer complètement sa tactique et ses habitudes.

... Si maintenant nous parcourons rapidement l'échelle hiérarchique, nous pouvons constater que les officiers suisses, en dépit de la diversité de leurs origines et de leurs carrières civiles, présentent des caractères communs qu'il est aisé de définir : 1° Sans exception, un très vif sentiment de leur devoir, beaucoup de sérieux et de zèle dans le service, un très grand intérêt pour toutes les questions militaires. 2° Miliciens et instructeurs sont très fiers des résultats obtenus. Mais cette confiance en soi est une force. Les officiers suisses ont presque toujours une tenue très soignée, souvent même brillante. 3° Au point de vue physique, l'impression qu'ils produisent est excellente, à de très rares exceptions près. Ajoutons aussi qu'ils ont cette qualité capitale : l'énergie, la vigueur, parce qu'ils ont la jeunesse.

En revanche, ce qui paraît manquer aux officiers miliciens, c'est la routine, la pratique du métier. Leur intelligence, leur zèle, leur vigueur physique, leur confiance en eux-mêmes ne peuvent suppléer à ce qui leur manque comme maniement de la troupe, et la plupart des erreurs tactiques relevées au cours de ces manœuvres sont attribuables à leur instruction professionnelle non confirmée par la pratique.

Nous arrêtons ici nos citations. Elles nous paraissent dignes d'attention.

Les observations du lieutenant Clément ne sont nullement dictées par un désir de dénigrement; il marque au contraire de la sympathie à l'armée suisse; cela ressort nettement de l'ensemble de son étude. Nos lecteurs s'en constateront par les termes de ses conclusions qui, tout en résumant les critiques formulées dans le corps du récit et que nous venons de voir, permettent d'apprécier l'esprit qui les inspira :

De cette étude sur l'armée suisse aux manœuvres se dégagent pour nous les conclusions suivantes :

Grâce au patriotisme de sa population, à ses traditions militaires, à l'intelligence et au travail assidu de ses officiers, à des sacrifices libéralement consentis, la Suisse est arrivée à se créer une force défensive sérieuse, qui très probablement suffirait dans la plupart des cas à convaincre un agresseur que « le jeu n'en vaut pas la chandelle ». Mais il convient de s'élever contre l'idée répandue en France par certains sophistes : que cette armée vaut, à nombre égal, une bonne armée permanente. J'espère avoir fait toucher du doigt son infériorité au point de vue manœuvrier et tactique, infériorité qui provient essentiellement, d'abord du manque de pratique des cadres miliciens, puis du temps beaucoup trop bref des écoles de recrues et cours de répétition. L'instruction première n'est pas assez approfondie, et le programme trop chargé des cours de répétition empêche de la reprendre avec assez de soin.

L'étude de cette armée est néanmoins profitable :

Elle confirme dans l'idée que les efforts faits en France depuis nombre d'années déjà au point de vue de la tactique de l'infanterie et de l'artillerie, ont lancé l'armée française dans la bonne voie où elle est loin de se trouver distancée.

Elle engage à perfectionner encore notre tactique d'attaque, à lui donner encore plus de rapidité, de soudaineté, de violence, et pour cela, entre autres procédés, à développer méthodiquement l'aptitude de notre infanterie, préalablement allégée à parcourir des espaces de plus en plus étendus, à gravir des pentes de plus en plus raides, à franchir des obstacles de plus en plus ardus, aux allures vives.

Elle proclame l'utilité indispensable d'un entraînement foncier, prolongé, progressif, qui mette le fantassin en état de supporter les fatigues énormes des batailles futures.

Elle prouve une fois de plus la difficulté du service de sûreté dans les pays couverts et montagneux, et la nécessité de dresser dans chaque compagnie un petit groupe d'éclaireurs pour ce rôle difficile, qui dépasse de beaucoup les aptitudes moyennes de la troupe.

Elle fait comprendre l'utilité d'études et d'exercices familiarisant les officiers et la troupe avec l'organisation rapide de positions défensives, et la nécessité de munir dès le temps de paix les troupes de campagne de tout ce qui leur est nécessaire pour de pareilles éventualités.

Enfin elle atteste que si la force morale, le patriotisme, l'entrain, la confiance réciproque, l'esprit de devoir, restent les qualités essentielles et irremplaçables d'une armée réellement forte, l'organisation matérielle des détails, si étudiée par les Suisses, a aussi sa grosse importance, un peu oubliée chez nous.

Prenons donc l'armée suisse comme modèle, non pas pour notre armée active et notre organisation permanente, mais pour nos forces de seconde ligne. Au solide dressage militaire qu'elles ont acquis sous les drapeaux puissent-elles joindre : chez leurs officiers, la vigueur et l'aplomb des officiers miliciens d'Outre-Jura; chez leurs hommes, l'adresse au tir, le bon esprit, les sentiments de patriotisme et de devoir volontairement accompli, qui sont les plus belles qualités du soldat helvétique, et qui contribuent à faire de l'armée de la Confédération, non pas la garde nationale sans consistance que trop de gens supposent, mais une des meilleures armées secondaires qu'on puisse voir en Europe.

* * *

Les milieux anti-militaristes s'entretiennent d'un nouveau projet d'initiative populaire. Il ne s'agirait plus de réduire à 20 millions le budget militaire, il s'agirait de l'augmenter au contraire, en portant de 80 centimes à 3 fr. par jour la solde du soldat, avec élévation correspondante de celles des sous-officiers. Le budget serait ainsi chargé de 2 à 3 millions par an.

A ce prix-là, il est probable qu'il n'y aurait plus d'anti-militaristes. Tout le monde voudra être de l'armée. Nous ne désespérons même pas de voir la Ligue anti-militariste réclamer la suppression des milices et la création d'une armée permanente.

Il semble, au surplus, qu'une évolution se produit dans les milieux socialistes qui en viennent à une notion plus pratique des exigences militaires. Voici, par exemple, un entrefilet qui nous paraît très sensé à plusieurs égards, adressé au *Volksrecht* de Zurich par un de ses collaborateurs, et qui a été reproduit par d'autres journaux socialistes de la Suisse allemande:

Je ne saisis pas où nos antimilitaristes en veulent venir. Sans doute, le militarisme est un mal social et ne disparaîtra de la société que lorsque celle-ci sera organisée sur d'autres bases. Mais les choses demeurant encore ce qu'elles sont, les puissances ne peuvent ni réduire leurs armées, ni songer au désarmement. Notre objectif à nous est avant tout le capitalisme, source du mal. Quant à notre système de milices suisses, il n'y a pas de raisons pour chercher à le supprimer complètement ; un projet pareil serait des plus impopulaires, et des plus absurdes. La sécurité de notre petit pays, la neutralité qu'on lui a garantie, sont autant de choses sans valeur et vides de sens, si nous ne sommes pas en état de les défendre les armes à la main. Nous courons, nous autres pauvres diables, les mêmes dangers, nos femmes et nos filles sont exposées aux mêmes violences et outrages, que ceux et que celles des classes aisées, si nous ne pouvions pas résister victorieusement aux bandes sauvages qui nous envahiraient. Il est insensé de prétendre que les prolétaires des pays environnants ne tireraient pas sur nous. Voyez ce qui en est de cette fraternité entre membres d'un même trône national, en Russie, en France, en Italie.

A supposer qu'on fit, en cas de grève, marcher les pompiers pour garantir l'ordre et la sécurité dans la rue, demanderions-nous la suppression des pompes à incendie et de l'organisation des pompiers? Non. Bornons-nous à obtenir que la troupe n'intervienne pas dans les grèves, du moins pas dans celles qui n'affectent pas le caractère d'une rébellion déclarée. Combattons une certaine

militairomanie, démocratisons notre armée, mais conservons des milices animées d'un véritable esprit de dévouement et de patriotisme. Il y va de l'existence même de notre pays et de notre indépendance. C'est ce que comprennent le plus grand nombre des socialistes suisses.

* * *

Deux démissions dans le cadre du commandement supérieur sont annoncées pour la fin de l'année : celle du colonel-divisionnaire H. Schlatter, commandant de la VIIe division et celle du colonel-brigadier H. Courvoisier, commandant de la IVe brigade d'infanterie.

Le colonel-divisionnaire Schlatter obtint son brevet de colonel le 6 janvier 1892, date à laquelle il prit le commandement de la XVe brigade d'infanterie. Le 9 décembre 1898, il fut mis à la tête de la VIIIe division, et permuta à la VIIe le 29 novembre 1901.

Le colonel-brigadier H. Courvoisier est breveté du 19 décembre 1898. Il commandait auparavant, depuis le 10 avril 1891, le 7e régiment d'infanterie, dans lequel il avait eu sous ses ordres, précédemment, le 20e bataillon

* * *

On sait qu'une *Société fribourgeoise des officiers*, section de la Société fédérale, a été fondée au mois de décembre 1904, sur l'initiative de quelques officiers de Fribourg et environs. A la fin du premier exercice le comité de l'association rend compte de l'activité de celle-ci; conférences, exercices de tir, course militaire à St-Maurice, création d'une bibliothèque, tel en est le résumé. La nouvelle Société a rencontré de la part des officiers fribourgeois l'accueil le plus empressé; preuve en soit le nombre de ses membres qui s'élève aujourd'hui à 195.

* * *

Par Message du 28 novembre 1905 le Conseil fédéral a demandé aux Chambres qui le lui ont accordé, un crédit supplémentaire de 72 000 fr. pour des essais de télégraphie sans fil. Pouvons-nous, sur notre territoire accidenté, tirer parti de cette télégraphie?

Il a été convenu entre le Conseil fédéral et une société dont le Message ne donne pas le nom, que celle-ci mettrait à notre disposition les appareils-stations nécessaires, ainsi qu'un technicien compétent, moyennant quoi la Confédération s'est engagée à acheter les appareils d'essai s'ils fonctionnent bien et à couvrir la société de ses frais. Il s'agit de deux stations mobiles pour communiquer à courte distance, de deux stations mobiles pour communiquer à des distances allant jusqu'à 25 km. et de deux stations fixes pour distance de 50 à 100 km. Des élévations notables de terrain et des massifs entiers de montagne n'empêcheront pas les communications entre deux stations.

Le crédit de 72 000 fr. est prévu pour les frais d'installation, de construc-

tions et d'essais. Ces frais sont plus élevés chez nous qu'ailleurs, une notable partie des installations devant être mises sous toit, parce qu'elles sont dans la montagne, et les matériaux devant être transportés à 1600 et 2400 m. d'altitude.

Le cours de télégraphie sans fil a commencé, il y a quelques jours, à Thoune.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Moltke. — L'artillerie de campagne. — Discours du trône. — L'instruction provisoire sur le tir de l'infanteric et la balle S. — Encore l'artillerie lourde. — Deux écrivains décédés. — Le général Charles von Jacobi. — Ecole d'équitation. — A travers le budget. — Livres.

Je me suis réservé, dans ma dernière chronique, de revenir sur le discours prononcé par le comte Schlieffen à l'inauguration du monument de Moltke, à Berlin. La statue du grande stratège le représente dans une pose naturelle, en casquette et redingote militaire, appuyé contre un piédestal, jambes croisées et mains jointes. Au col une seule décoration. Il semble dans l'attente des événements: « J'ai rempli ma tâche; voyons ce que feront les autres. » C'est la statue du penseur qui, l'ordre de mobilistion donné, a pu se livrer à la lecture d'une nouvelle anglaise. Sur le socle, son nom simplement, « Moltke » et ses armoiries.

Moltke fut un des trois paladins qui, sous Guillaume I fondèrent le nouvel Empire allemand. Génie militaire de premier rang, bien peu lui ressemblent. On cite à l'ordinaire Alexandre, Annibal, César, Frédéric-le-Grand, Napoléon Ier. Son modèle et ses doctrines se révèlent dans la force militaire de son pays, actuellement encore la première du monde

Tout cela est connu, a pu dire le deuxième successeur de Moltke et le porteur de ses traditions pendant trois lustres. Il n'est pas nécessaire d'insister. On peut entrer sans autre dans le cœur du sujet, *in medias res*.

Moltke, homme d'action, commence sa carrière comme tel à l'âge de 65 ans. Il n'était guère connu avant le 3 juillet 1866. Le matin de cette journée-là, un officier supérieur prussien put demander : Qui donc est ce général de Moltke ? Quarante-huit heures après personne n'ignorait plus qui il était. Dans les villages les plus écartés, les enfants, à l'école, se donnaient la peine d'épeler ce nom singulier. C'est qu'il venait de gagner une bataille, non une victoire ordinaire suivie de plusieurs autres, mais une victoire définitive qui, d'un seul coup, mettait la clarté dans nos affaires allemandes et tranchait le nœud gordien que des siècles avaient noué ; que des siècles aussi avaient vainement tenté de défaire.

Moltke ne fut pas un chef d'armée, mais simplement un chef d'état-major ; il ne fut pas un grand capitaine, il fut un conseiller. Napoléon, il est

vrai, parcourut pendant 19 ans l'Europe dans ses courses militaires; Moltke, en six semaines, cerna trois brillantes armées.

« Méditer, puis oser », tel fut, dit-on, le principe de Moltke. A-t-il été trop précautionneux? Au contraire, ainsi que le prouve son invasion de la Bohême, en 1866, avec des armées et des corps d'armées séparés. A-t-il été favorisé par le sort? Pas davantage. Au moment le plus pressé, le plus critique, tandis qu'une des armées n'avançait qu'avec lenteur, un corps d'une autre cédait devant un ennemi inférieur en nombre, tandis que sur un troisième point, les troupes étaient envoyées au bivouac quand sur les ailes le canon tonnait. Néanmoins, au jour décisif, les trois armées venues de trois côtés différents se réunissaient sur le champ de bataille en une masse telle qu'on n'en avait jusqu'alors jamais vu de pareille. Personne ne manquait au rendez-vous. Et ce résultat n'était pas dû au hasard, mais au génie de Moltke qui surmontant toutes les difficultés, vainquant tous les obstacles, avait, par ses combinaisons, rendu la victoire infaillible.

Le comte Schlieffen a conclu en présentant du caractère de Moltke le tableau le plus vrai. Moltke, a-t-il dit en résumé, n'a jamais songé à sa personne, à sa gloire ; il mit son ambition et son égoïsme, non à être le premier mais à être le plus fidèle serviteur de son roi.

Pour qui connaît les détails de la campagne de Bohême, il n'est pas difficile de reconnaître le corps de la Garde dans celui qui prit ses bivouacs sans tenir compte du canon qui tonnait à ses côtés, et le Ier corps du général Bonin dans celui qui se replia devant un ennemi inférieur. Le seul qui réussit malgré la supériorité de l'adversaire fut un vieillard de 70 ans, Steinmetz, qui commandait le 5e corps.

J'ignore s'il faut voir une vérité ou une médisance dans le bruit qui a couru que l'empereur avait été froissé de l'allusion faite à sa Garde. On a prétendu — ce que je ne crois pas — que cette allusion avait valu à l'orateur de n'être pas nommé feld-maréchal ce jour-là, comme on avait de fortes raisons de s'y attendre.

Il s'agit maintenant de trouver un successeur au comte de Schlieffen qui aura 73 ans le 28 février prochain. Je vous ai indiqué le candidat de choix du monarque, ce porteur d'un grand nom qui dirigea les manœuvres du Taunus. Quand vous aurez lu mon étude de ces manœuvres, vous ne voudrez pas le croire[1]. Mais on a vu maint grand acteur échouer à ses débuts. Que l'empereur persiste, peut-être l'avenir montrera-t-il qu'il a eu raison, comme si souvent. D'ailleurs la machine est si bien graissée qu'elle pourrait, sans dérailler, marcher quelques années sans chauffeur.

Vous aurez vu dans le *Militär Wochenblatt* du 21 novembre un tableau de l'armement actuel de l'artillerie de campagne, dont votre chroniqueur

[1] Cette étude paraîtra dans la *Revue militaire suisse* de janvier 1906 (*Réd.*).

est l'auteur — si j'ose, en toute modestie, me mettre en scène. Le texte qui accompagne ce tableau est très condensé. Peut-être le général de Reichenau en sera-t-il satisfait. Si l'on compare ce tableau avec celui du général Rohne publié dans le quatrième fascicule de 1904 des *Viertelsjahrshefte* et reproduit dans la *Revue militaire suisse* de décembre 1904 (p. 888), on pourra juger des progrès. Ils sont constants ; de nouveaux modèles surgissent, ou chaque jour de nouveaux renseignements deviennent publics, tels ceux concernant l'Angleterre qui vient de publier ses règlements. Avant peu, on pourra ajouter aux Etats munis du nouvel armement, la Roumanie et la Belgique. Le Portugal vient d'arrêter sa décision. Enfin, l'Allemagne est en période de transformation, mais aucune information n'a encore été publiée, pas plus qu'en Russie pour le modèle 1902 récemment adopté. L'Italie seule n'a pas encore l'avantage de disposer d'un modèle à long recul. Il y a pourtant un quart de siècle déjà que l'on y parlait de boucliers protecteurs et de recul sur l'affût. Je rappelle les publications du général Biancardi, à Rome, en maints articles de journaux et revues, parmi lesquels nos *Jahrbucher für deutsche Armee und Marine* de 1883. Malheureusement, l'Italie a obéi aux conseils malencontreux du colonel Allason, aujourd'hui général. On allait jusqu'à vouloir destituer Biancardi de son titre de général pour avoir protesté contre le choix erroné fait sous l'influence d'Allason.

Notre autre allié, l'Autriche, manque d'argent pour construire en grand son nouveau modèle 1904. Il faut attendre la fin du conflit avec la Hongrie.

La Norvège a acquis un jeune roi, mais son matériel quoiqu'à recul sur l'affût est suranné ; il est trop pesant et n'a pas de boucliers. La faute n'en est pourtant pas à Henri Ehrhardt, constructeur de ce canon et *spiritus director* de la *Rheinische Metallwaren und Maschinenfabrik*. L'instruction officielle norvégienne de 1903 ne dit mot de boucliers. Toutefois, des « on dit » prétendent que ces boucliers existent, et que leur transport sur camions spéciaux est prévu, de façon a pouvoir être adaptés à la pièce en cas de besoin. Quelle organisation compliquée ! Heureusement que ce petit royaume se trouve aux extrémités les plus éloignées du nord européen, à l'abri des armées continentales ; avec ou sans canon, il peut être tranquille ; personne ne lui en cherchera querelle.

L'auteur du tableau fait ressortir combien furent consciencieux vos essais en Suisse, et la bonne foi de votre commission qui n'hésita pas à corriger une première faute aussitôt celle-ci reconnue.

* * *

Vous me dispenserez d'insister sur le discours du trône à l'ouverture de la session du Reichstag. Tous les journaux ont relevé la phrase sur « les signes des temps qui font un devoir à la nation de perfectionner son armement

pour repousser toute attaque injuste». Il est certain que notre armement est suffisant, soit en quantité, soit en qualité, pour défendre l'intégrité de l'Empire contre qui que ce soit, et que nous n'avons jamais tardé à nous emparer des progrès que réalise le temps dans sa marche infatigable, pour en faire profiter l'armée. Je pense, en disant cela, au développement de nos troupes de communication et à l'organisation de ce service dont le comte de Schlieffen peut s'attribuer le mérite spécial.

* * *

Une nouvelle *Instruction provisoire sur le tir de l'infanterie* vient de paraître (*Schiessvorschrift für die Infanterie*). Je suppose que vous en ferez une mention dans vos articles de fonds. Je puis donc me borner à signaler la nouvelle cartouche avec balle S qui a quelque analogie avec la balle D des Français. Cette balle est très pointue, ce qui lui permet de vaincre la résistance de l'air sans perdre trop de sa force initiale, laquelle a été considérablement augmentée. Elle passe de 620 m. à 860. Le poids du projectile a été diminué en même temps de 14.7 gr. à 10 gr. La trajectoire est absolument rasante jusqu'à passés 800 m. ; la portée maximale atteint 4000 m. Cette réforme dans les moyens d'action de l'infanterie constitue une diminution relative de la puissance de l'artillerie. D'autre part, le nouveau projectile détermine des blessures plus graves que celles produites par les fusils de 6,5 mm. Le plus souvent les blessés que font ces derniers guérissent en un mois, et peuvent reprendre les armes. Il est probable que la poudre a été modifiée et le poids de la charge augmenté. Il appartient à la science d'élucider le problème, car le poids par unité de section transversale ne suffit plus pour l'expliquer [1].

[1] En complément des renseignements intéressants que nous donne notre correspondant, nous pensons être agréable au lecteur en reproduisant le tableau suivant, publié par la *Kriegstechnische Zeitschrift*.

Tableau comparatif des propriétés de la cartouche S et de la cartouche 88.

Vitesse initiale		Portée	Flèche de la trajectoire		Dispersion en centimètres (total de la dispersion en hauteur et en largeur.)		Zone rasée pour un objectif de 1m70		Zone rasée pour un objectif de 0m30		Angle de chute	
m.	m.		m.	m.			m.	m.	m.	m.	d.	d.
88	S		88	S	88	S	88	S	88	S	88	S
620	860	300	»	»	76	62	en entier	en entier	»	»	»	»
		500	1.50	0.70	»	»	en entier	en entier	25	60	»	»
		600	2.50	1.15	194	147	110	en entier	20	40	1	1
		700	3.80	1.85	»	»	70	230	15	10	»	»
		1000	10.20	5.90	458	358	»	»	»	»	3	»
		1200	»	»	»	»	20	40	5	10	»	»
		2000	»	»	»	»	»	»	»	»	14	18

Le *Kriegstechnische Zeitschrift*, sous la signature de son directeur, le colonel

J'ai posé un point d'interrogation, dans ma dernière chronique, au sujet de l'artillerie lourde de campagne en Mandchourie. Le texte de la *France militaire* est sans reproche; c'est une bonne version de l'*Invalide russe*, j'ai pu m'en convaincre. Néanmoins, le jugement défavorable porté par des officiers supérieurs russes snr l'emploi de cette artillerie n'a pas grande valeur. Il ne concerne qu'une seule division, et le matériel utilisé était un mélange de modèles disparates. En Allemagne, nous estimons notre matériel parfait, un obusier lourd de 15 cm. à recul sur affût assez mobile, tandis que nous considérons, à tort ou à raison, le 155 mm. des Français comme un engin massif point mobile. Nous estimons aussi que notre organisation est bonne, quoique nous ne possédions en temps de paix que douze sections d'attelages, au total 600 chevaux, alors que l'artillerie de campagne en a 16 000. Mais on n'a pas besoin non plus d'exagérer la mobilité du matériel lourd ; nos bataillons auront le temps voulu pour arriver au moment opportun sur le champ de bataille.

On projette de réduire les batteries à quatre pièces en augmentant le nombre des caissons, et de former des colonnes légères comme dans l'artillerie de campagne. C'est dommage que le règlement pour les batteries lourdes ne soit pas publié : on en saurait davantage. Ce que nous apprennent les journaux et revues manque de consistance. D'aucuns comptent le mortier de campagne des Russes au nombre des pièces lourdes de campagne ; c'est une façon de déprécier les obusiers de campagne. Les Russes eux-mêmes se sont prononcés contre le mortier. Le correspondant de la *Rheinisch-Westfälische Zeitung* qui a été en Mandchourie du côté russe a eu l'occasion d'observer cette pièce en action. Dans la plupart des cas son effet fut minime. Le correspondant cite une seule journée où le mortier fut servi avec succès, mais c'était la septième fois que l'on exécutait un tir contre le même objectif, ce qui, d'une part, prouve que six fois on n'avait pas réussi, et, d'autre part, démontre combien les opérations dans cette guerre sont demeurées stationnaires. Le correspondant conclut que la guerre contemporaine oblige de mettre l'obusier de campagne à la disposition de l'attaquant, et cet obusier doit être à recul sur l'affût afin de conserver la direction du tir, ce qui n'a pas été le cas des mortiers russes dont le recul était de deux ou trois mètres.

Puisque j'en suis à l'obusier lourd de campagne, il me sera bien permis de rappeler que cet obusier est une des deux pièces que l'empereur a présentées à son hôte le roi Alphonse d'Espagne. Preuve que l'empereur, qui a

Hartmann, conclut que l'adoption de la balle S permet de renoncer à l'idée d'une réduction de calibre du fusil, réduction qui aurait entraîné une dépense très considérable.

Les journaux français font observer que la différence essentielle entre la balle S allemande et la balle D française est que la première est plus courte que la seconde, et plus légère. Les angles de chute croissent donc proportionnellement plus vite à mesure que la distance augmente.

du coup d'œil, n'est nullement un adversaire de cet engin, malgré l'opinion émise il y a deux ans par un de ses divisionnaires, opinion hostile à l'obusier auquel cet officier n'a concédé un rôle que dans la guerre de forteresse.

* * *

Nous avons à déplorer la mort de deux hommes de renom. L'un est un général d'infanterie, Emil. v. Conrady qui, né en 1827, et lieutenant en 1845, a fait nos deux grandes guerres, celle de 1866 comme officier d'état-major dans une division d'infanterie du corps de Steinmetz, celle de 1870 71 comme chef du régiment d'infanterie n° 77. Il se distingua à Spicheren et ailleurs. Au moment où il se retira de l'armée, il était gouverneur de Metz. Conrady fut un maître de la plume ; on lui doit, entre autres, la biographie du général Charles von Grolman et celle du comte Auguste v. Werder, le héros de la Lisaine.

L'autre mort est un simple major d'infanterie, qui ne commanda même pas un bataillon, ce qui ne l'empêche pas d'être en histoire militaire, une autorité de premier rang. Hermann Kunz, né en 1847, en Silésie appartenait à l'armée depuis 1865 ; il prit part à nos deux grandes guerres ; fut professeur de tactique au corps des cadets et pendant quelque temps adlatus à l'état-major. Il prit sa retraite en 1888. Il consacra tout son temps à l'étude de l'histoire des guerres et produisit beaucoup. On cite surtout sa série des *Kriegsgechichtliche Beispiele aus dem deutsch-französischen Krieg 1870-71* parus en 18 livraisons. Les livraisons 13 à 18 sont exclusivement consacrées à la bataille de Wörth. Il a étudié le champ de bataille avec une minutie sans égale, et s'est documenté de façon à présenter l'étude la plus détaillée et la plus exacte de cette bataille. Pendant de nombreux étés, il a passé plusieurs mois sur les lieux. La mort inexorable l'a fauché en plein travail ; il est mort, pour ainsi dire, sous le harnais.

* * *

Le général d'artillerie Charles v. Jacobi a eu la chance d'atteindre, ces jours derniers, l'âge de 75 ans. Quoique appartenant à l'artillerie, il a fait sa carrière dans l'état-major, au quartier-général du roi en 1866, officier d'état-major de la 9e division d'infanterie en 1870. A la suppression de l'inspection générale de l'artillerie de campagne, celle-ci ayant été rattachée aux corps d'armée, il devint inspecteur du tir de l'artillerie au ministère de la guerre, et fut placé plus tard sous la dépendance directe de l'empereur En 1891, mis à disposition, il fut remplacé par le général v. Hoffbauer. On vantait beaucoup ses manières de gentleman et sa bienveillance envers ses subordonnés.

* * *

L'année prochaine commencera la création de quatre écoles d'équitation pour les officiers de cavalerie et d'artillerie de campagne. Ces quatre écoles

correspondront aux quatre inspections de la cavalerie. Les résidences seront Bitche, Sprottau, Paderborn et Soltau, tout près de places de manœuvres. Ce sont des endroits appropriés, car ils fournissent des terrains favorables pour des steeple-chase et autres exercices de ce genre constituant la meilleure préparation pour la guerre. Le cours sera d'une année, après laquelle sera faite la sélection des meilleurs élèves qui seront envoyés à l'Institut central de Hanovre (déjà existant) pour devenir maîtres d'équitation dans les régiments.

* * *

Le budget de l'Empire pour 1906 introduit dans l'Etat militaire quelques formations nouvelles. On a l'intention de créer une brigade de cavalerie en Prusse, et l'on demande actuellement la formation de l'état-major. Il ne peut s'agir que de la 38e et de la 39e division qui ont reçu le 1er octobre 1905 un régiment de chasseurs à cheval en attendant le deuxième. On commencera par une des divisions, mais la création de l'autre brigade de cavalerie correspondant à l'autre division n'est qu'une question de temps. Ces deux brigades porteront les numéros 38 et 39. On demande en outre : deux bataillons d'infanterie à effectif réduit comme troisièmes bataillons de deux régiments qui n'en possèdent que deux ; un régiment de cavalerie auquel seront incorporés les deux derniers escadrons de chasseurs à cheval indépendants, à Graudenz ; deux bataillons d'artillerie à pied et deux sections d'attelages pour l'artillerie à pied ; la première des quatre écoles d'équitation dont je vous ai parlé, celle de Paderborn. On désire créer aussi quatre inspections du service de santé, dont les chefs auront le rang et le traitement d'un commandant de brigade ; résidences : Berlin, Posen, Cassel et Strassbourg. Ainsi sera introduite une nouvelle instance entre le médecin-général de l'armée et les médecins-généraux des corps d'armée qui ont rang de chefs de régiment. On augmentera le nombre des sous-officiers et on élèvera leur solde. Les comptables seront aussi mieux dotés, et les aspirants comptables nommés sous-comptables.

Le reste offre peu d'intérêt. Rien d'important en Saxe ni dans le Wurtemberg, excepté l'amélioration de la situation des comptables et des sous-officiers. En Saxe, un nouveau camp de manœuvres sera créé près de Dresde.

* * *

La littérature militaire est toujours productive. Vient de paraître le 3e tome des Mémoires du prince Kraft von Hohenlohe, qui a trait aux années 1863 à 1870 avant la guerre. Pendant cette période nous voyons l'auteur, entre autres au quartier-général du feld-maréchal comte Wrangel, où il remplit en quelque sorte un office de surveillance, correspondant directement avec le cabinet du roi, car avec les années, le vieux feld-maréchal est devenu un tantinet original. Hohenlohe raconte la campagne de 1864, puis la

période intermédiaire entre celle-ci et la guerre de 1866, enfin cette guerre au cours de laquelle il commande l'artillerie de réserve du corps de la garde dont l'intervention fut décisive pour la prise de Chlum et le succès de l'aile gauche. Le volume prend fin à la veille de la guerre franco-allemande, le 16 juillet 1870, après avoir exposé la préparation de celle-ci en tenant compte des expériences de la campagne de Bohême.

A peine publiée la troisième édition de l'ouvrage du général Wille, *Waffenlehre* (25 marcs), que paraît un supplément (4 marcs). C'est la preuve que les ouvrages de ce genre ne répondent plus aux conditions du temps présent qui enregistre de continuelles révolutions dans l'armement. On ne saurait trier la matière pour l'incorporer dans un ouvrage d'un pareil volume. Le supplément a l'apparence d'une revue et non plus d'une œuvre, et à ce supplément ne tarderont pas à s'en ajouter d'autres. En somme, c'est un ouvrage pour techniciens militaires, et non pour des enseignes et de jeunes officiers même appartenant à l'académie de guerre. Du reste, l'auteur n'est pas toujours assez scrupuleux; ainsi dans son tableau des canons fournis par la maison Ehrhardt à l'Angleterre au moment de la pénurie de matériel pendant la guerre du Transvaal. En fait, il ne s'est agi que de dix-huit batteries, et cette livraison faite à une puissance belligérante a dû être interrompue par obligation morale à la suite d'une intervention du Reichstag. Ces canons n'ont jamais appartenu au matériel règlementaire de l'Angleterre.

Le général von Pelet-Narbonne retrace l'Histoire de la cavalerie brandebourgeoise-prussienne depuis le grand électeur jusqu'au temps présent (chez Mitler und Sohn). Vient de paraître le premier volume, richement illustré. D'un intérêt très réel est le livre du lieutenant-colonel von Freytag-Loringhofen : *Der Infanterie-Angriff in den neuesten Kriegen*. Cet ouvrage qui traite avec une grande profondeur de vues et des exemples typiques la question bien vieille mais toujours et de plus en plus nouvelle de l'infanterie dans le combat offensif constitue une lecture que je ne saurais trop recommander. Elle est attrayante et, dans le moment actuel, éminemment intéressante.

Je ne saurais non plus ne pas signaler le volume publié par l'état-major à l'occasion de l'inauguration du monument du fondateur de sa Section historique : *Moltke in der Vorbereitung und Durchführung der Operationen*. Le nom de l'auteur n'est pas indiqué; je suppose que c'est le chef même de l'état-major Schlieffen. De lui ou d'un autre, l'œuvre est bien composée.

Encore un livre d'un lieutenant-colonel prussien au service du sultan comme général de division, Imhoff Pascha: « Conférence sur la tactique de l'artillerie de campagne », travail très recommandable mais imprimé comme manuscrit.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(*De notre correspondant particulier.*)

La revue de Carabanchel. — Encore une crise ministérielle. — Politique internationale. — Fête en l'honneur des survivants de la guerre d'Afrique. L'armée et le catalanisme. — Projet de budget pour 1906. — Demande d'un crédit pour l'achat de matériel d'artillerie à tir rapide. — Autres projets de loi : création d'un Collège pour fils d'officiers ; avancement des officiers du cadre de réserve ; aspirants-officiers de douaniers et de gendarmerie. Modification du Règlement des Académies militaires. — Petites nouvelles : pistolet d'ordonnance ; nouvelle lance pour la cavalerie ; Règlement pour l'instruction du tir. — Le régiment espagnol du roi d'Angleterre. — Le général Luque, nouveau ministre de la guerre.

S'il me faut respecter l'ordre chronologique des faits militaires enregistrés chez nous pendant le dernier trimestre, c'est de la revue dans laquelle la garnison de Madrid a été présentée à M. Loubet que je devrai tout d'abord vous parler. Cette revue a eu lieu au camp de Carabanchel, situé à six kilomètres de la capitale et les troupes qui y ont pris part sont : toutes les Académies militaires, 2 divisions d'infanterie, 3 brigades de cavalerie (hussards, lanciers et chasseurs), 3 régiments d'artillerie (le 3e, le 10e et le 4e dit léger), 1 régiment mixte du génie, le bataillon des chemins de fer, le régiment des pontonniers (venu de Saragosse expressément pour la revue), et la compagnie des aérostiers ; les troupes d'administration et du corps de santé, affectées aux divisions, ont défilé avec ces unités supérieures.

De l'avis de tout le monde, ces troupes se sont présentées de la façon la plus brillante et leur défilé n'a rien laissé à désirer aux critiques les plus sévères et les plus blasés sur ces sortes de spectacles ; ceci est d'autant plus important que le temps ne s'était pas mis de la fête.

La veille, lors de la répétition générale des défilés, on avait dû constater avec regrets tous les graves inconvénients de nos routes poussiéreuses et l'on s'était ingénié à épuiser tous les moyens capables de les atténuer.

Le lendemain, l'eau tombait à torrents et chacun d'enfoncer le pied dans la boue, comme il l'avait fait dans l'épaisse couche de poussière, vingt-quatre heures auparavant. Ce malencontreux état du sol était d'autant plus déplorable que, pour faire étalage de quelque originalité, on avait disposé que les hommes chausseraient leurs classiques espadrilles. Vous pouvez vous imaginer ce qu'il doit être agréable de patauger ainsi, n'ayant aux pieds qu'un préservatif aussi peu efficace contre les difficultés du terrain. Nos paysans et une partie de nos ouvriers ne portent que des espadrilles, ce qui leur donne une grande légèreté d'allure et leur permet de marcher très rapidement, n'importe où et sans souci des pierres ni des ronces. Voilà

pourquoi elles ont été introduites dans l'armée, mais pour les hommes de troupes seulement ; les officiers ne les portent pas et ceux qui ont voulu les essayer s'en sont très mal trouvés. Si nous nous décidons, quelque jour, à faire endosser aux fils de la bourgeoisie la capote du simple soldat, il nous faudra renoncer aux espadrilles ; c'est la raison pour laquelle moi, qui suis un ardent partisan du service personnel, je n'ai qu'en très médiocre estime la chaussure en question, qui me semble un symbole (passez-moi le mot) d'une irritante injustice.

Pour en revenir à la revue de Carabanchel, ajoutons que nos troupes auraient encore, si c'est possible, mieux défilé, s'il n'avait été commis un excès de politesse, envers nos hôtes, en faisant jouer à nos musiques des airs français, tels que la marche de Sambre-et-Meuse, dont les notes, quelque entraînantes qu'elles soient, ne pouvaient résonner, dans l'âme de nos soldats à l'égal de nos airs nationaux.

Enfin je me plais encore à rectifier l'erreur commise par un certain nombre de correspondants étrangers, qui ont écrit à leurs journaux que notre matériel d'artillerie est traîné par des mulets. Il l'a été autrefois, mais aujourd'hui, bien qu'il y ait encore des batteries dépourvues de chevaux, celles-ci ne tarderont pas à changer d'attelage ; toute l'artillerie qui a défilé devant le président de la République française était traînée par des chevaux.

* * *

Jadis, tout, en France, se terminait par des chansons. De nos jours, en Espagne, tout se termine par des crises ministérielles. Le 26 octobre, au soir, M. Loubet quittait Madrid et, le lendemain déjà, le cabinet présentait sa démission. Les motifs? Personne ne les connaît. Il est fort probable qu'il n'y en a pas eu de sérieux, puisque M. Montero Rios a dû, pour expliquer au Parlement la crise en question, faire des affirmations qui manquaient vraiment de base solide. Il a dit qu'il était nécessaire d'avoir, dans le gouvernement, des représentants de tous les groupes du parti libéral. Or, si cette nécessité eût été réelle, elle aurait dû se faire sentir déjà lorsque le président du Conseil a reçu son mandat, quatre mois auparavant. La vérité est tout autre. C'est que la politique du moment est une très mauvaire politique ; le pouvoir est entre des mains impuissantes à répondre aux besoins du pays et l'âge avancé de M. Montero Rios ne lui permet plus d'avoir les élans et l'énergie indispensables pour mener à bien les nombreuses réformes qui s'imposent dans tous les domaines de l'administration publique et que chacun réclame depuis longtemps. Ce ne sont pas seulement les forces physiques qui manquent au chef responsable de notre gouvernement, c'est bien plutôt un programme nettement tracé et l'autorité nécessaire pour le faire aboutir.

Ce n'est pas moins un incident bizarre que le fait d'un cabinet qui se retire au moment où, dans les élections générales, il a obtenu une énorme

majorité. Le roi a renouvellé sa confiance au ministre et celui-ci a reconstitué le cabinet, en ne se séparant que de quatre de ses collègues, de celui de la marine, des affaires étrangères, de l'instruction publique et de la justice.

Le ministre de la marine, M. Villanueva, était un civil et a quelque peu fait parler de lui, durant les derniers jours de ses fonctions, au sujet de l'incident, par lui provoqué, avant le départ de M. Loubet ; il avait renvoyé à celui-ci le brevet et les insignes de grand officier de la Légion d'honneur qui venaient de lui être décernés et qui ne l'avaient pas satisfait, son collègue de la guerre, le général Weyler ayant reçu le grade supérieur de la même décoration, c'est-à-dire le grand cordon. M. Villanueva estimait que le représentant de la marine (excusez du peu) avait le droit d'être traité sur le même pied que le ministre de la guerre. Et, bien qu'on lui fît savoir que le général Weyler avait reçu le grand cordon parce qu'il était déjà grand officier de la Légion d'honneur, le ministre de la marine persista dans son refus. Voilà comment quelqu'un s'est rendu coupable d'un attentat à la plus élémentaire courtoisie et au formalisme protocolaire, tout en se privant volontairement d'un honneur qui, dans la belle France, et ailleurs, eût rempli de joie et d'orgueil nombre de personnes de mérite.

Ce ministre de la marine est donc parti et son portefeuille a été confié au général Weyler qui, nonobstant, a conservé celui de la guerre. Il faut voir, dans ce choix le désir de mettre à la marine un homme de poigne, ce dont, ma foi, elle a bien besoin.

Vous aurez remarqué que, dans mes chroniques, je ne vous ai jamais entretenu, ni peu, ni beaucoup de notre armée de mer. C'est que malheureusement il n'y a pas grand chose de bon à en dire. Elle a toujours vécu isolée des autres organismes militaires de la nation, se complaisant dans une admiration stupide d'elle-même et repoussant, avec un suprême orgueil, toute espèce de contrôle : aussi les plus grands abus se sont-ils souvent commis dans son sein, abus que les événements malheureux de 1898 n'ont que trop mis en évidence. Après la guerre avec les Etats-Unis, systématiquement, et dans le but de l'améliorer, on a toujours donné à la marine des ministres civils. Malheureusement nous n'avons pas encore constaté que cette prudence mesure, trop tardive peut-être, ait exercé une influence sensible. Il est vrai que nos finances publiques ne nous ont pas encore permis de remplacer les navires perdus ; mais franchement, il nous faudra réfléchir à deux fois avant que de consacrer à nos marins les deniers des pauvres contribuables, à moins qu'ils ne se corrigent de l'habitude qu'ils ont, hélas ! de laisser, par trop souvent, leurs bâtiments s'engloutir dans la mer. Vous avez, sans doute, appris la triste fin du « Cardinal Cisneros », un beau croiseur qui n'avait pas plus de trois ans et qui s'est complètement perdu, de jour, par un temps splendide, à la suite d'un choc contre un récif de la côte galicienne. Après le sinistre, des ordres ont été donnés pour procéder au bali-

sage complet, sur tout le littoral de la Galicie, depuis l'embouchure du Minho jusqu'au cap Ortéga.

Espérons que le général Weyler saura faire comprendre à nos marins les avantages qui résulteraient d'un peu plus de zèle de leur part, dans la pratique de leur profession.

* * *

Pendant et après la visite du président de la République française, il a beaucoup été question, chez nous, de politique internationale.

Nombreux sont ceux qui, en cette occasion, ont évoqué le souvenir de cet homme d'Etat, qui s'appelait Cavour, au talent duquel le Piémont dut le privilège d'être représenté parmi les diplomates qui règlèrent les affaires de l'Europe, après la guerre de Crimée, C'est surtout grâce à cette intervention du petit état sarde que l'Italie put planter les premiers jalons, sur le chemin de son unification.

Eh bien ! nous sentons, nous autres Espagnols, combien pèserait sur notre destinée, l'influence d'un Cavour. Nous sommes, il n'y a pas à en douter, à la veille de graves événements ; d'événements pacifiques, nous aimons à l'espérer, et ces événements vont être déterminés par les affaires marocaines, auxquelles nons sommes intimement liés. D'aucuns voudraient nous maintenir dans la plus stricte neutralité. On doit être neutre quand on *le peut* ; mais nous, du jour où i'on tirera un coup de canon sur la Méditerranée, nous ne pourrons pas garder notre neutralité. Nous avons trop de positions d'une importance stratégique décisive, à la presque complète merci du premier venu, pour que nous puissions nous faire des illusions à l'égard de cette neutralité, recommandée par des personnes qui ne savent pas, ou ne veulent pas savoir quelles sont nos circonstances réelles.

Et s'il nous faut intervenir tôt ou tard, il faudrait infiniment mieux préparer cette intervention dans les meilleures conditions possibles, d'autant plus qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir que nous sommes sérieusement sollicités par les deux groupes que paraissent former les puissances agissantes de l'Europe.

Dans quelques jours se réunira, à Algésiras, la conférence internationale suggérée par l'Allemagne. Quel rôle y jouerons-nous ? Voilà la question que chacun se pose et non sans quelque angoisse. S'il est vrai, comme le dit la presse, que M. Gullon, ministre des affaires étrangères, ait déclaré, à des journalistes allemands et français, lors de son récent voyage à la suite du roi, que l'Espagne appuiera, à Algésiras, les droits de la France et soutiendra également les revendications de l'Allemagne, dans les affaires marocaines. alors nous nous verrons réduits à nous contenter du rôle de musiciens, soufflant dans leurs instruments, tandis que des étrangers se livreront, en notre présence et à notre propre table, aux plaisirs de la gastronomie, absorbant les mets auxquels nous ne goûterons même pas, alors que nous-

aurions dû les avoir digérés depuis fort longtemps ; car nous les avons déjà payés de notre sang depuis plus de quarante ans.

Voilà ce que tout le monde pensait ou tout au moins aurait dû se dire, le soir du 6 novembre dernier, lorsque, autour de nombreuses tables, dressées dans l'arêne du Jeu de Paume, admirablement décoré et illuminé pour la circonstance, on fêtait, à Madrid, le souvenir de notre glorieuse campagne contre le Maroc en 1859.

Quelques jours auparavant, étaient arrivés de Barcelone, sept vieillard; ayant appartenu au bataillon de volontaires organisés en 1859, par la municipalité de la capitale de la Catalogne, pour aller combattre en Afrique. Ils avaient été chargés, par leurs vieux camarades (il en reste une trentaine), de déposer une couronne sur le tombeau de la reine Isabelle II et sur celui du vaillant général Prim. On avait vu, dans les rues de Madrid, circuler ces sept braves et un journal, *El Imparcial*, avait eu l'idée patriotique d'organiser une fête en leur honneur. Cette idée fut accueillie avec enthousiasme, le Cercle militaire se chargea de l'organisation d'un banquet, auquel assistèrent de nombreux officiers de tout grade, à commencer par le général Polavieja, chef de l'Etat-Major central, qui assuma la présidence, en raison de sa haute situation hiérarchique et en sa qualité d'ancien combattant d'Afrique. A cette solennité patriotique, assistèrent également des représentants de tous les corps scientifiques et des Chambres, ainsi que les hommes les plus éminents du monde politique.

On y prononça de très beaux discours, évoquant la mémoire des généraux O'Donnell et Prim et de leurs sous-ordres; on rappela des épisodes de la campagne d'Afrique et surtout la glorieuse attaque du bataillon de volontaires catalans, lors de l'assaut de Tétouan, attaque qui coûta la vie à près de la moitié de ces braves. Il était vraiment doux d'entendre, pour la première fois depuis nos désastres coloniaux, parler de gloire militaire, avec des accents puisés dans des sentiments virils, si différents de ces paroles décourageantes qui sont maintenant un peu partout à la mode et qui voulant faire état d'une tendresse extraordinaire pour l'humanité, ne cachent le plus souvent qu'une vulgaire dépression morale ou une mentalité d'égoïste.

Cette fête du 6 novembre était aussi réconfortante parce qu'elle semblait destinée, de par l'origine de ceux qui en étaient les héros, à rétablir l'harmonie complète entre les Catalans et les enfants des autres provinces d'Espagne. Mais ce bonheur ne devait pas durer ; les faits, sont venus, peu de semaines plus tard, nous prouver le néant de nos espérances.

Vous êtes naturellement au courant de ce qui vient de se passer à Barcelone. Pour célébrer le triomphe obtenu dans les élections municipales par le parti catalaniste, qui soutient la décentralisation complète de notre administration au profit de la Catalogne, bon nombre de ses membres s'étaient

réunis dans un dîner intime, au cours duquel on abusa sans doute des vins et de la rhétorique violente. Après quoi, formant un cortège, les catalanistes allèrent manifester devant le cercle des républicains, leurs heureux rivaux, qui ont partagé avec eux tous les sièges de conseillers dans la municipalité de Barcelone. La manifestation ne tarda pas à dégénérer en bagarre entre les deux partis ; des coups de revolver furent échangés, pendant que quelques forcenés vociféraient des injures contre tout ce qui n'est pas catalan.

Depuis ce jour, les esprits restèrent passablement surchauffés, d'autant plus que la coupable indifférence des autorités fut mise à profit par les journaux catalanistes pour souffler sur le feu. Certains articles grossiers et enfin des carricatures du pire goût, dans lesquelles on cherchait à ridiculiser l'armée mirent le feu aux poudres. Les officiers de la garnison de Barcelone étant tombés d'accord, se rendirent un soir, la plupart d'entre eux en tenue, aux bureaux de deux des journaux les plus exaltés, où ils pénétrèrent et brisèrent à coups de sabre tout ce qu'ils y trouvèrent. Après cette exécution sommaire, nullement dérangée par la police, quoique le gouverneur civil se trouvât sur place, les officiers s'en retournèrent comme ils étaient venus, en criant « Vive l'Espagne ». Ils escortèrent jusqu'à son logement le général Castelvi, gouverneur-militaire et commandant par intérim le 4me corps d'armée. Le général, qui — enpressons-nous de le dire — a été de suite relevé de son commandement, ne put empêcher les faits ci-dessus. et, comme je viens de le dire, dut se borner à inviter les officiers à le suivre chez lui, après quoi ils se dispersèrent.

Le lendemain, plusieurs incidents regrettables se produisirent entre des civils et des militaires, entre des catalanistes et des anti-catalanistes. Ces évènements ont causé partout et, en particulier, dans le monde politique, la plus pénible impression. A l'heure où je vous écris cette chronique, il est encore malaisé de se prononcer sur leurs suites.

* * *

Le projet de budget présenté par le gouvernement est à peu près le même que celui qui est actuellement en vigueur. Au département de la guerre, on constate une augmentation de 650,029 pesetas le total des dépenses prévues, pour 1906, pour les besoins de l'armée, est de 146,527,252.43 pesetas. Je vous fait grâce des innovations que contient, au point de vue de la comptabilité, le budget préparé par le général Weyler, me contentant de vous dire que, dans l'ordre organique, ce budget ne prévoit que les changements suivants: la suppression des 3mes bataillons des régiments actifs d'infanterie; suppression du régiment de Mahon; suppression du système régional aux Baléares et aux Canaries: réorganisation des troupes d'Afrique et création de deux bataillons de chasseurs, semblables à ceux qui existent déjà.

Le ministre de la guerre a déposé aux Chambres une demande de crédit extraordinaire, afin de compléter le matériel de tir rapide dans nos régiments d'artillerie de campagne. En 1901, nous avions acheté 144 pièces à tir rapide: 96 du type Saint-Chamond, 24 du Creusot et 24 de la maison Krupp. Dans chaque régiment, il y a encore 3 batteries armées de canons ordinaires. Le ministre estime qu'il nous faut acquérir au moins 50 batteries de quatre pièces. Le choix s'est porté sur les derniers modèles présentés par le Creusot, modèles qui, suivant le texte de la demande en question, ont complètement satisfait la commission des expériences. En se chargeant de cet ordre, la maison Schneider s'est engagée à vendre à l'Espagne son brevet pour tout le matériel à tir rapide, en sorte que nous pourrons alors fabriquer, dans nos établissements d'industrie militaire, tout ce qui se rêfère à l'armement moderne de l'artillerie, comme c'est déjà le cas pour les armes portatives. Dans ce but, une partie des 21 millions de pesetas, montant approximatif des crédits sollicités, sera employée à perfectionner l'outillage de notre industrie militaire. Cette somme sera répartie en quatre annuités consécutives.

Un autre projet de loi, présenté par le général Weyler, vise la création d'un collège, où seraient reçus des enfants d'officiers se destinant à la même carrière que leur père. Le régime serait l'internat; l'âge d'admission de 14 à 16 ans; au bout de deux années d'études faites avec succès, les élèves se présenteraient aux examens d'entrée dans une des Académies militaires, dans lesquelles les deux tiers des vacances seraient réservées aux fils d'officiers. On donnerait des facilités aux élèves de ce collège qui, ayant échoué dans leurs examens, voudraient entrer dans l'armée comme sous-officiers.

Le Sénat a déjà approuvé ce projet presque sans discussion; mais, tout en ignorant l'accueil que lui réserve la Chambre, je crois que ce nouvel établissement, s'il parvient à naître, n'aura qu'une vie éphémère, ils ne résout pas le problème qui est de faciliter aux officiers les moyens de créer une position à leurs enfants. Les frais de pension, frais que le projet ne fixe pas, seront toujours plus élevés que ceux imposés actuellement dans des établissements privés aux jeunes gens qui se préparent à la carrière militaire. L'Etat s'imposerait ainsi une charge dont personne ne lui serait reconnaissant. D'autre part, il n'est guère prudent d'admettre cette disposition qui n'accorde aux fils des civils qu'un tiers des vacances des Académies militaires; elle établit un privilège incompatible avec les aspirations de notre époque, si réfractaire à l'existence des castes.

Lorsque je vous aurai encore dit qu'il a été proposé au Parlement deux nouvelles lois, l'une établissant que les officiers des cadres de réserve pourront recevoir l'avancement après six ans de grade, l'autre créant des écoles d'aspirants-officiers pour les sergents de carabiniers (douaniers) et de la

Garde Civile (gendarmerie), vous saurez tous les projets dont le ministre de la guerre a saisi les Chambres.

* * *

Un décret royal, paru à l'Officiel le 5 octobre, introduit quelques modifications dans les règlements de nos Académies militaires. Désormais, le recrutement des professeurs de ces écoles sera plus sévère et ceux-ci ne pourront remplir ces fonctions plus de six ans: les élèves devront aussitôt leur admission prononcée, prêter le serment au drapeau, cérémonie qui, jusqu'à présent, n'avait lieu que lorsqu'ils étaient promus officiers. Enfin il n'est plus permis aux candidats de se présenter aux examens de plus d'une Académie. Cette dernière disposition a été prise parce que l'infanterie se plaignait de ce que les candidats admis dans l'Académie de cette arme et dans une autre optaient généralement pour celle-ci, d'où diminution de prestige pour les fantassins.

Je vous communique aussi ces quelques nouvelles insérées dans l'Officiel dans l'ordre suivant:

Le pistolet Bergmann, de 9 mm. Modèle 1903 (poids du projectile 9 gr., vitesse initiale: 340 m.) a été déclaré d'ordonnance.

La cavalerie sera armée d'une nouvelle lance (M. 1905) formée d'un tube en acier de 3 mètres de longueur, dont le diamètre extérieur est de 28 mm : le poids total de l'arme est de 2,25 kg.

L'Etat-Major Central a ordonné à l'Ecole de tir, de rédiger le règlement pour l'instruction du tir avec le fusil et la carabine Mauser, en trois parties: la première s'occupera de tout ce qui concerne les polygones et champs de tir, la seconde déterminera l'organisation de l'enseignement élémentaire combiné avec le service, la troisième comprendra la technique de l'instruction. Cette dernière partie sera basée sur les principes fixés dans le Règlement de tir de 1898 pour l'infanterie: elle aura un caractère provisoire jusqu'à ce que l'Ecole Centrale termine les études qui devront servir à la rédaction du Règlement définitif.

* * *

Vous n'ignorez pas que l'empereur d'Allemagne est colonel honoraire d'un de nos régiments de cavalerie; le roi Edouard VII est le second souverain qui ait reçu le commandement d'un corps espagnol de troupes. Le régiment d'infanterie dont le roi d'Angleterre a été nommé colonel est celui de *Zamora*, qui porte le numéro 8 et appartient à la 3me brigade de la 4e division (VIIe corps d'armée): il tient garnison au Ferrol, chef-lieu du département maritime du Nord.

Ce régiment fut créé, sous le nom de *Tercio de Zamora*, en 1530, par la ville du même nom, laquelle était désireuse de fournir des troupes au roi Philippe II, lors de la guerre d'annexion du Portugal. Après la conquête de ce pays, le tercio de Zamora prit part à plusieurs expéditions maritimes.

entre autres à la défense des Açores. Nous le trouvons faisant toujours bravement son devoir dans les campagnes des Pays-Bas et dans celles d'Allemagne et de France, pendant le XVIe et le XVIIe siècles ; dans toutes les batailles où il prit part, jamais sa bravoure ne se démentît. En 1705, se trouvant en Flandre, il devint, à la suite de réformes décrétées par Philippe V, *le Régiment de Zamora* et prit le numéro 7 dans la série des régiments d'infanterie. En 1713, ce corps quitta les Pays-Bas et rentra en Espagne, où il ne tarda pas à intervenir dans les guerres qui suivirent celle de succession. En 1778, il s'embarqua pour l'Amérique, où presque toutes les colonies espagnoles s'étaient révoltées. Au moment où éclata la révolution française, le régiment de Zamora était déjà rentré dans la Péninsule et prit part à la guerre contre la première République. Il fit partie du corps ramené en Espagne par le marquis de la Romana, lorsque les Espagnols qui combattaient sous les ordres de Bernadotte apprirent l'attentat commis contre leur pays par l'empereur. Cette conduite patriotique valut au régiment de Zamora le surnom de « Le Fidèle ». Après la guerre de l'Indépendance, il fut envoyé pour combattre l'insurrection du Mexique et, plus tard, il continua à se distinguer dans les deux guerres carlistes et dans celles de l'Afrique et de Cuba.

Le chef effectif du régiment de Zamora est le colonel Ruiz Cebollino, considéré, à juste titre, comme un officier de grande valeur, dont les états de services très brillants comptent plus d'une action d'éclat.

Vous voyez donc que, si ce régiment doit être fier d'avoir à sa tête un souverain, le roi Edouard VII peut également se dire qu'il commande en Espagne un corps d'élite.

* * *

Au moment où je termine cette chronique, j'apprends que M. Montero Rios a cru devoir démissionner avec tous ses collègues. Le roi a chargé M. Moret de constituer un nouveau cabinet dans lequel le portefeuille de la guerre échoit au lieutenant-général Luque, qui commandait le IIe corps (Séville). L'armée doit se réjouir de ce choix, car il s'agit d'un officier-général de grand mérite, qui saura apporter dans l'accomplissement de ses hautes fonctions un remarquable esprit d'initiative, appuyé par beaucoup de talent et une connaissance approfondie de nos besoins militaires.

Je me réserve, dans ma prochaine chronique, de vous entretenir, plus en détail, du général Luque, à qui je suis heureux d'adresser ici mes très respectueuses félicitations.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Changement de ministre. — L'incident Brugère-Percin. — Aux manœuvres d'armée de l'Ouest. — Dans les livres et les journaux.

M. Maurice Berteaux a rendu son portefeuille le 10 du mois dernier. Je n'ai donc pu ne donner et surtout en commenter la nouvelle dans ma chronique du 15. Aujourd'hui, on va trouver que c'est de la bien ancienne histoire.

Je tiens d'autant moins à revenir sur le précédent ministre de la guerre que j'ai dit sur lui tout ce que j'avais à dire au moment de sa nomination (livraison de décembre 1904, pages 901-902). Les événements ont prouvé la justesse de prévisions qui n'avaient pas le mérite d'une divination profonde, attendu que je connaissais mon homme depuis longtemps et que j'ai eu occasion de le voir de très près. Je n'ai pu me défendre de sourire, lorsque, à son avènement, je lui ai entendu dire qu'il allait s'efforcer de faire « régner, à tous les degrés de la hiérarchie, les sentiments d'affectueuse camaraderie, de confiance mutuelle, de tolérance et de solidarité indispensables dès le temps de paix à ceux qui sont appelés, à l'heure du danger, à un commun effort et à un même sacrifice. » Je n'ai pu me défendre de sourire, lorsque, en expliquant et en cherchant à justifier sa démission, il s'est flatté d'avoir réussi à amener l'apaisement dans l'armée. A l'heure même où il se décernait cet éloge, un conflit venait d'éclater entre le généralissime Brugère, son conseiller le plus écouté, l'objet de toutes ses attentions, et le général Percin, coupable d'avoir eu, dans l'affaire des fiches, une attitude louche.

Déjà, le général Hagron avait publiquement témoigné à l'ancien chef de cabinet du général André les mépris que lui inspirait cette attitude. M. Berteaux avait dû intervenir à ce sujet. Il avait déclaré l'incident clos. Et voici que le plus haut personnage de l'armée le rouvre en refusant de rendre le salut d'un de ses collègues, alors que l'ordre avait été donné d'oublier les vieilles querelles, alors que les Règlements disent :

L'inférieur prévient le supérieur en le saluant le premier ; le supérieur rend le salut.

A grade égal, les militaires échangent le salut.

Aucune restriction n'est apportée à l'accomplissement de ce devoir. Aucune considération personnelle ne doit intervenir : l'uniforme est tenu de témoigner à l'uniforme des sentiments sur lesquels n'ont pas à avoir prise les convictions intimes. — Hypocrisie, dira-t-on. — Question de convenance et de solidarité, peut-on répondre. Que, dans le corps des officiers, chacun

exerce une sévère surveillance sur les camarades et dise nettement son fait à ceux qui agissent mal; qu'au besoin, même, on se débarrasse impitoyablement de ceux-ci; rien de mieux. Mais que ces dissentiments ne transpirent pas au dehors: l'intérêt supérieur de la collectivité exige qu'on lave son linge sale en famille. Expression triviale: idée juste.

Le général Brugère a affirmé que, voulant concilier le respect du règlement avec la suggestion de sa conscience, il s'était arrangé de façon à ne jamais rencontrer le général Percin: quand il l'apercevait, il s'empressait de se détourner afin de ne pas le voir. C'est un peu bien subtil, sans doute. Mais M. Etienne s'est contenté de cette explication, donnée dans son cabinet en présence du général Percin: le général Brugère a aperçu celui-ci, mais il ne l'a pas vu; à plus forte raison n'a-t-il pas vu son salut, sans quoi il le lui eût rendu.

On n'a pas trouvé, s'il faut l'avouer, que cette attitude lui fît grand honneur. On a dit et imprimé qu'on jugeait peu digne d'un des plus hauts personnages de l'armée de se dérober, par des échappatoires de collégien et de collégien pas très franc, à un châtiment mérité.

Les journaux se sont mêlés de cette affaire, en termes désobligeants. Le vice- président du Conseil supérieur de la guerre, pour se disculper, a raconté les négociations entamées en vue de la solution entre lui et le ministre. Celui-ci a trouvé que son subordonné avait commis là une indiscrétion et il l'a frappé de quinze jours d'arrêt, c'est-à-dire que précisément il l'a puni comme un collégien.

On a loué l'habileté de M. Etienne dans cette affaire épineuse que son prédécesseur lui avait laissé l'honneur et l'embarras de régler. Tout est bien qui finit bien. Puisse être aussi bien ce ministère qui commence bien. Il a d'ailleurs eu une bonne presse. On a approuvé le choix fait par M. Rouvier, encore que ce choix soit tombé sur un homme politique qui ne s'est jamais occupé de l'armée. Au Parlement, nombreux sont les députés et sénateurs qui se sont fait des affaires militaires une spécialité, à commencer par les rapporteurs du budget de la guerre ou les membres de la Commission de l'armée. Je ne crois pas que M. Etienne ait jamais traité la moindre question militaire. Nous verrons si nous avons à nous louer de son ignorance. M. Thiers aimait à dire que les gens du métier n'aboutissent jamais, parce qu'il se disputent entre eux, et qu'il faut des incompétents pour les départager. D'autre part, on sait quels dangers la camaraderie fait courir à un ministre. Or, les généraux sont circonvenus par leurs collègues: les rapporteurs du budget de la guerre ont clientèle d'officiers, qui les aident et dont il sont les obligés. M. Etienne jouit, à cet égard, d'une indépendance que n'a point eue, par exemple, M. Berteaux. De plus, je crois qu'il sait mieux dire non. Enfin, il est plus impartial, n'étant pas dans la partie. Bref, il se présente dans d'assez bonnes conditions.

Il a pris pour chef de cabinet le général Chapel. Je connais trop celui-ci et trop peu le ministre pour parler soit de l'un soit de l'autre.

* * *

J'ai dit en septembre que je parlerais des manœuvres de l'Ouest si l'occasion s'en présentait et si j'en trouvais la place. Peut-être serait-ce le cas aujourd'hui. Mais c'est de l'histoire bien ancienne! Qu'il vous suffise de savoir que le général Trémeau a fait une fort bonne impression; il a dirigé, d'une façon qu'on a trouvée remarquable, une marche en retraite dont l'exécution égalait la direction et à laquelle l'adversaire servait de repoussoir, se présentant en formations profondes, comme on les aimait jadis.

Le commandement du général Donop a également contrasté d'une façon fâcheuse avec celui du général Trémeau. J'en ai été d'autant plus navré que je goûte beaucoup les *Neuf journées de manœuvres* de l'ancien commandant du 7e corps, aujourd'hui membre du Conseil supérieur de la guerre. Mais il faut croire que, si la critique lui est aisée, il trouve l'art difficile. (C'est de l'art militaire que je parle.) Toujours est-il qu'il a dirigé une poursuite en tenant ses troupes massées en formation préparatoire de combat: l'infanterie en lignes de section par 4, l'artillerie en colonne doublée. On a marché ainsi à travers champs, sans utiliser les lignes de cheminement qu'offrait le terrain, avec le seul souci de respecter le schéma. Notons qu'on était vu d'une distance de 10 à 12 kilomètres et qu'on était en butte aux coups de l'artillerie ennemie. Notons encore que personne ne s'est élevé plus spirituellement que le général Donop contre l'inutilité des charges qui ne riment à rien. Et c'est sur une chevauchée de ce genre que sa poursuite s'est terminée. *Sic vos non vobis!* Une division de cavalerie est partie à 4 mètres de l'infanterie qui n'a cessé de tirer sur elle pendant toute la durée de sa course!

Ceci montre que dans l'Ouest les errements de notre cavalerie (et du commandement aussi) ne diffèrent pas de ce qu'ils sont dans l'Est.

* * *

Moloch, par Adolphe Darvant (Paris, Albin Michel) est un de ces romans antimilitaristes comme il s'en est tant publié depuis quelques années. On sait que je lis avec une attention particulière les autobiographies d'anciens soldats, les souvenirs de caserne, dans lesquels on peut espérer trouver la clef des âmes de notre époque. Les sentiments de la population pour l'armée sont chose que non seulement le psychologue et le sociologue ont besoin de connaître, mais encore et surtout, peut-être, les officiers. Sans cette connaissance l'exercice du commandement se réduit à une série machinale d'actes inintelligents.

On aura profit et plaisir à lire l'œuvre distinguée de M. Adolphe Darvant

On constatera qu'il n'est pas systématiquement hostile et haineux. Certes bien des pages laissent une sensation de désenchantement et d'amertume, mais l'ensemble est frais, jeune, relevé de poésie aimable. La vie militaire y est observée avec finesse et représentée avec un art délicat. J'avoue que j'ai goûté vivement cette description de mœurs que je connais bien.

* * *

Tout à fait séduisant, le livre que je reçois, à la dernière minute, de la maison Chapelot : *Discours d'un capitaine à ses soldats.* Si j'y trouvais à reprendre quelque chose, c'est, dans le titre, le mot *discours.* Il est un peu pompeux, et il détone avec l'allure bon garçon de ces aimables entretiens.

M. Pierre Baudin qui, de plus en plus, s'occupe des choses militaires, et qui y apporte la magie d'un style étincelant où brillent de vraies perles d'un pur orient, M. Pierre Baudin, dis-je, caractérise heureusement cet excellent ouvrage. Voici comment il s'exprime :

Le capitaine Jacob a pensé utile de fournir à ses camarades des exemples de causeries faites à des soldats. Je l'ai fortement encouragé à les éditer, parce qu'elles ont toutes les qualités du guide. Elles sont d'un ton très personnel. On ne saurait assez prévenir les officiers contre les conférences stéréotypées. Les paroles qu'ils destinent à leurs soldats assemblés doivent être empreintes, comme celles qu'ils adressent à chacun d'eux, au cours des journées, de leur propre personnalité, de leur manière de sentir, de voir, de juger. La compagnie est une famille dont la bonne entente et l'affection animent tous les membres. Le chef de famille, s'il élève la voix, ne doit pas prendre le ton du sermon. Son éloquence est toute personnelle et n'a point le caractère ni le débit d'une rhétorique savante.

Aussi, en soumettant à ses camarades les *paroles écrites* du capitaine Jacob, nous leur conseillons de ne point les suivre à la lettre. Elles sont d'une si belle et si claire conscience que, redites par d'autres, elles perdraient leur accent de sincérité et prendraient une figure étrangère. Elles ne sont point séparables de toute la vie de cet officier. Elles expriment des rapports de noble familiarité avec les hommes. Inséparables de la tenue du chef devant eux, devant les rangs, dans les exercices, dans les conversations d'individu à individu, ces discours ont la même valeur qu'elle.

* * *

Le général Langlois, qui semble être devenu le rédacteur militaire attitré du *Temps*, a commencé dans ce journal une série d'articles sur la défense nationale. Il y répond d'une façon excellente, en homme véritablement compétent, et sans complaisance coupable, mais sans injuste dénigrement, à la singulière campagne qu'on a menée contre notre armée, et qu'on mène encore contre elle.

BIBLIOGRAPHIE

Kriegsgeschichtliche Uebersicht der wichtigsten Feldzüge in Europa seit 1792, von Adolf von Horsetzky, K. u. K. Feldzeugmeister, Kommandant des I Korps und Kommandirenden General in Krakau. Mit einem Atlas von 38 Tafeln. Sechste, neubearbeitete Auflage. Vienne, 1905. L. W. Seidel und Sohn, éditeurs. Prix 20 marcs.

Cet ouvrage, contribution remarquable à l'enseignement de l'histoire militaire et de la stratégie, est un de ceux dont il convient de recommander tout particulièrement l'étude. Si le cliché n'avait si souvent servi pour des œuvres médiocres, je dirais qu'il a sa place marquée dans la bibliothèque de tout officier studieux. Sauf erreur, il n'a pas son égal en aucune langue.

Dès l'apparition de la première édition en 1888, le succès fut considérable, et depuis ne fit que s'accentuer. L'édition qui vient de sortir de presse est la sixième; les critiques les plus compétents saluent sa publication avec une sympathie qu'expliquent assez les services rendus par les précédentes.

L'œuvre primitive a été considérablement enrichie. Le titre lui-même en témoigne. Ce titre était jusqu'ici : *Die Feldzüge der letzten 100 Jahren*. Mais la période dont le Feldzeugmeister Horsetzky a décrit les campagnes s'est allongée; elle débute maintenant en 1792 par la campagne des Français dans les Pays-Bas; elle se termine en 1897 par la campagne gréco-turque. L'ensemble de l'ouvrage n'embrasse pas moins de 38 campagnes.

Elles sont réparties en trois divisions. Une première division comporte l'exposé de 18 guerres, savoir les quatre campagnes de 1792 à 1795 qui témoignent d'un art militaire tombé fort bas, puis quatorze campagnes de l'épopée napoléonienne, période militaire brillante entre toutes, dont le début, en 1796 met en vedette les noms de l'archiduc Charles en Allemagne et du général Bonaparte en Italie. C'est l'époque d'une magnifique rénovation de l'art militaire.

La seconde division comporte huit récits, qui vont de la guerre russo-turque en 1828, — retour aux médiocrités des guerres de position antérieures à l'empire, — à la guerre des duchés en 1864, dernière campagne de l'ancien style où la bayonnette jouait encore dans l'attaque le rôle prédominant.

La troisième division est consacrée aux neuf campagnes les plus importantes de l'époque contemporaine à partir de celles de 1866, où, pour la première fois, se fit sentir l'influence des nouveaux armements.

Toute cette abondante matière est condensée dans un volume d'environ 900 pages, seulement. Cette grande concision a été rendue possible par l'atlas de 38 grandes cartes qui accompagnent le texte, et en forment un complément admirable de clarté et d'exactitude. Des tracés en couleur indiquent les lignes d'opérations et les itinéraires des corps d'armées et des divisions, avec lieux et dates des stationnements, disposition générale des fronts de combat, etc.

Quant au résumé des campagnes, il adopte généralement le plan suivant : circonstances politiques; plans d'opérations : groupement des forces : cours des opérations ; résultats.

L'auteur poursuit un double but : un but d'instruction générale de l'histoire de la guerre d'abord. Il n'est pas admissible qu'un officier cultivé, surtout s'il désire atteindre un grade supérieur, n'ait pas une notion des principales campagnes des temps modernes. Cette étude, au moins sous la forme

condensée que lui a donnée le Feldzeugmeister Horsetzky, rentre dans le minimum des connaissances que doit posséder l'officier. Non que cette connaissance doive nécessairement s'étendre aux trente-huit campagnes exposées par l'auteur, mais aux plus importantes d'entre elles, celles qui, plus particulièrement, constituent des dates de l'histoire militaire. L'officier désireux d'acquérir ce savoir ne trouvera aucun guide plus clair, plus intelligent, et qui l'engagera mieux à réfléchir que l'ouvrage de Horsetzky.

Puis l'auteur poursuit un second but, d'une nature plus élevée, celui de poser les premiers jalons du sens stratégique de l'officier.

La stratégie est une science trop positive pour ne pas exiger, comme base de sa connaissance, une étude aussi riche que possible de faits, mais de faits considérés en eux-mêmes et pour eux-mêmes, sans préoccupation d'ordre critique. Collectionner les récits des campagnes, pour, plus tard, établir les comparaisons que justifie cette première recherche purement objective, tel est le fondement solide d'une instruction stratégique.

C'est à quoi beaucoup de jeunes officiers, et même de moins jeunes, ne songent pas assez. Ils s'imaginent que s'ils ont travaillé la campagne de 1796 ou de 1815, ils en pourront tirer toutes les instructions que peut comporter la manœuvre sur la ligne intérieure, et que s'ils examinent la campagne de 1866 ou celle de 1870, l'enveloppement stratégique n'aura pour eux plus de secret. Erreur profonde. Leur bagage sera trop réduit pour leur permettre des conclusions sûres; le savoir ne s'acquiert pas à si bon marché; il y faut plus de persévérance et un champ d'action plus étendu. Ce champ d'action est précisément celui que le volume de Horsetzky leur procure. Ils trouveront à le parcourir un plaisir extrême ; et s'ils ne deviennent pas tous des Napoléon, — il faut bien des siècles pour faire un seul Napoléon — au moins sortiront-ils de cette lecture mieux armés pour le travail, et pour les joies comme pour les difficultés du commandement.

Le seul inconvénient de l'ouvrage, pour des bourses modestes, est son prix, encore que celui-ci soit réduit au regard de la matière réunie et de la valeur de celle-ci. Cet inconvénient n'existe pas cependant pour nos bibliothèques militaires, qui rendraient un réel service à leurs abonnés en mettant à leur disposition la nouvelle édition de l'œuvre de Horsetzky. Il n'en est pas que les officiers travailleurs, ou simplement curieux d'histoire militaire consulteront plus souvent, avec plus de plaisir, et, s'ils savent en profiter, avec plus de fruit.

F. F,

Die Schlacht bei Mukden. Beiheft zum *Militär-Wochenblatt*, herausgegeben von v. Frobel, general major a. D. Mit acht Kartenbeilagen in Steindruck und zwei Kriegsgliederungen. — Berlin 1905. Mittler und Sohn, éditeurs, Hochstrasse 68-71.

Ce récit de la bataille de Moukden est le premier auquel on puisse accorder un caractère de semi officialité. Il est basé sur les renseignements recueillis par le grand état-major allemand, et comme ce dernier a disposé de moyens d'informations développés, et que les officiers chargés de les lui procurer bénéficient, pour une mission de ce genre, d'une compétence toute spéciale, le récit de la bataille représente jusque dans ses détails un caractère de très grande authenticité. L'auteur a eu soin d'ailleurs d'indiquer chaque fois dans son récit les points où les renseignements manquent de précision et qu'il faut, par conséquent, classer comme encore douteux.

La description du général v. Frobel est un simple exposé de faits, méthodique et impartial. A peine ici et là devine-t-on les conclusions que tirerait l'auteur de tel mouvement, s'il ne s'était interdit les commentaires et les appréciations critiques. Il nous dit la bataille et pas autre chose.

Il la dit d'ailleurs avec une grande clarté, à laquelle contribuent 8 cartes détaillées, où sont représentés, jour après jour, presque tous les mouvements

des corps d'armée, des divisions, et quand cela est nécessaire, des unités moins importantes, brigades et régiments.

La première de ces cartes fournit la situation générale à la veille de la bataille. La seconde présente le détail des positions des diverses unités au début des opérations et les mouvements du 21 février au 1er mars, date à laquelle commence à se prononcer le mouvement enveloppant du général Nogi. Les cartes 3 (2 et 3 mars) et 4 (4 au 6 mars) montrent comment ce mouvement s'accentue et son effet sur le front principal de la défense russe. La carte nº 5 est consacrée à la situation du 7 mars et à la rupture du front russe; la carte 6 (situation du 8 mars au soir) à l'achèvement de l'enveloppement par l'aile gauche japonaise, et à la poursuite des troupes du front sud russe; les cartes 7 (9 mars soir) et 8 (10 mars) aux mouvements qui ont achevé le désastre.

Deux tableaux annexes reproduisent les ordres de bataille complets des deux armées ennemies. F. F.

Das Zusammenwirken von Heer und Flotte in russich-japanischen Kriege 1904-05. Von A. V. Janson, generalleutenant Z. D. mit einer Ubersichtskarte. Berlin 1905. R. Eisenschmidt, éditeur Prix : 1 m. 50.

L'auteur est un spécialiste de la question qu'il traite dans cette substantielle brochure. Il s'est attaché à l'approfondir déjà dans un écrit antérieur, remarqué lors de sa publication et resté tel : *Das strategische und taktische Zusammenwirken von Heer und Flotte.*

Il était donc d'un intérêt spécial pour lui de rechercher si la guerre russo-japonaise apportait sur l'action en liaison de l'armée et de la flotte des enseignements inédits. C'est en se plaçant à ce point de vue spécial qu'il étudie les principales péripéties de la campagne.

Disons tout de suite que l'auteur ne trouve pas, dans cette étude, matière à modifier ce que la théorie a admis jusqu'ici. Il est vrai que l'activité de la marine russe a été trop limitée pour que l'on puisse en tirer des conclusions au sujet de l'action combinée de la flotte et de l'armée dans la défense d'un territoire menacé d'invasion. C'est au belligérant offensif, qu'il faut, dans le cas particulier, demander des enseignements, et ceux-ci, en l'état actuel des informations, ne font guère que confirmer les données déjà acquises. F. F.

Wiederholungsbuch der Waffenlehre. Berlin 1906. R. Eisenschmidt, éditeur.

Ce petit volume, du format de poche, se recommande aux jeunes officiers pour lesquels il est utile d'avoir toujours sous la main un résumé de tout ce qui concerne la connaissance des armes. Fantassins, artilleurs et mitrailleurs y trouveront toutes les données nécessaires intéressant leur arme et sa munition, construction, emploi, effets ballistiques, conduite tactique du feu, tir d'école et tir de combat, etc., etc. C'est un parfait aide-mémoire, donnant sous une forme condensée tout ce qui constitue la technique et la tactique du tir de l'infanterie et des diverses artilleries.

Suivant la tradition allemande de ne jamais négliger les renseignements sur ce qui se fait au delà de la frontière, un chapitre spécial est consacré aux règles de tir de l'artillerie de campagne française. F. F.

L'armée nouvelle : ce qu'elle pense ; ce qu'elle veut, par le capitaine JIBÉ, breveté d'état-major. — Un vol. in-18 de 349 pages. Paris, Plon et Nourrit, 1905. — Prix 3 fr. 50.

Le capitaine J. B. n'est pas un débutant dans la littérature militaire. Le *Journal des sciences militaires* et la *Revue politique et parlementaire* ont déjà publié de lui des études (notamment sur les *grandes manœuvres* et sur la *question cycliste*). Ces études, on les retrouvera ici avec plaisir, tout en regrettant qu'elles n'aient pas été mises au point : certaines retouches eussent été utiles pour tenir compte d'évènements récents.

Néanmoins, et en dépit de ce qu'ils contiennent d'un peu suranné, les chapitres dont il s'agit sont très intéressants. Le volume tout entier, d'ailleurs, est d'une lecture extrêmement suggestive, et je le signale de grand cœur aux officiers studieux.

Mais qu'ils l'étudient et qu'ils y réfléchissent en se gardant bien d'en adopter en bloc toutes les conclusions. Pour ma part, je ne saurais admettre la plupart de celles auxquelles l'auteur paraît le plus tenir. Il résout des problèmes complexes avec une aisance que je crois dangereuse. C'est ainsi que, d'après lui, « la question du haut commandement est tout simplement une question de rajeunissement » ; donc, il n'y a qu'à abaisser à 60 ans la limite d'âge des généraux (au lieu de 62 pour les brigadiers, et de 65 pour les divisionnaires).

En vérité, je ne saurais souscrire à l'affirmation du capitaine Jibé, lorsqu'il se donne comme le porte-parole des officiers de la jeune génération de ceux « qui pensent, qui réfléchissent, qui travaillent ». J'aime à croire que les améliorations qu'il réclame ne sont pas demandées par la majorité de « l'armée nouvelle », comme il le prétend. Et je trouve qu'il exagère aussi quelque peu lorsqu'il présente les chapitres de son livre comme des études « des plus fouillées, des plus détaillées ». Il aurait mieux valu ne pas employer le superlatif, et dire que ce sont des études fouillées et détaillées.

La première porte sur le haut commandement. Nous avons vu le simplisme de la solution ou son simplicisme, pour employer le néologisme de la préface.

Passant ensuite à l'état-major, le capitaine J. B. affirme que ses éléments sont excellents : par contre, il ne cache pas qu'ils sont mal utilisés, d'où résulte qu'ils donnent un rendement insuffisant. Pour en tirer tout le parti possible, il faut les décharger d'une partie de leur besogne de bureau, les mettre en contact fréquent et intime avec la troupe, etc. Je ne crois pas à la vertu de ces moyens, non plus qu'à l'efficacité du « brevet des trois armées », proposé par l'auteur, pour arrêter ou conjurer la « crise de l'avancement ». Mais qu'importent les désaccords, si sur nombre de points on se trouve être du même avis ? Or, beaucoup de considérations présentées par le capitaine Jibé sont très justes ; la plupart de ses critiques sont fondées : notamment, celles qu'il adresse aux écoles militaires (il demande la création d'une Direction de ces écoles, point sur lequel le décret du 8 août dernier lui donne satisfaction... dans la limite où le Parlement l'a permis). J'aime moins ce qu'il dit des grandes manœuvres et des cyclistes combattants.

Je goûte davantage l'esprit dans lequel il passe en revue les questions qui sont à l'ordre du jour dans notre armée ; je trouve qu'il a raison de nous dissuader de chercher à l'étranger le principe des réformes à introduire chez nous. Je l'approuve quand il dit :

> Notre propre fonds est beaucoup plus riche que nous ne croyons, et l'esprit inventif de notre race est loin d'avoir dit son dernier mot.
>
> Il ne faudrait d'ailleurs pas... apporter des réformes « radicales » à l'organisation de notre armée : ... avec un organisme aussi compliqué et aussi ancien que celui que représente l'armée, il faut procéder doucement, ne rien

brusquer, en tous cas ne toucher qu'avec ménagement aux organes pricipaux. Et voilà pourquoi ces desiderata (les conclusions du livre) représentent, à nos yeux, plutôt des modifications que des réformes proprement dites. Cela est si vrai, d'ailleurs, en fait, que la plus grande partie d'entre eux pourraient être résolus par de simples décisions ministérielles.

Rien de plus exact. Rien de plus conforme à la thèse soutenue par l'auteur, à savoir qu'il suffit de bien peu de choses pour doubler le rendement de notre machine militaire, si ce n'est même pour le tripler, le quintupler, le décupler ! Au surplus, il s'exprime en excellents termes à ce sujet lorsque, terminant son ouvrage par un parallèle entre l'armée allemande et l'armée française, il dit que son but est de montrer que celle-ci possède, en elle-même, tous les éléments voulus pour devenir une puissance militaire de premier ordre. — « Il suffit de vouloir », ajoute-t-il. Et c'est fort juste.

E. M.

La débâcle de l'Allemagne dans la guerre prochaine, par le comte Zéryn. Un vol. in-8 de 112 pages. — Paris, Albin Michel. Prix : 1 fr.

Ce libellé sent trop le parti pris. Il voit l'armée française trop en beau : il ne rend pas assez justice à la puissance de l'empire allemand. Il est inspiré par la haine de cet empire et la haine de son chef, comme le dit Mme Edmond Adam (Juliette Lamber), en présentant l'ouvrage au public, l'auteur « est un particulariste anti-impérialiste anti-prussien ». C'est un bon Allemand qui regrette le beau temps de la Confédération germanique et qui croit que, comme lui, tous les Etats absorbés par le grand Etat créé le 16 avril 1871 ne se consolent pas de la perte de leur autonomie. Aussi attribue-t-il à leur population des tendances séparatistes qui, en cas de guerre, paralyseraient singulièrement la liberté de mouvements des généraux. Il est certain que l'Alsace-Lorraine, d'un côté, la Pologne, de l'autre, leur causeraient sans doute quelques soucis.

Le seul prince fédéré sur lequel Guillaume puisse compter est le grand-duc de Bade, son oncle : tous les autres princes et avec eux leurs peuples se déroberaient à la première bataille perdue.

D'autre part, l'empereur n'a pas assez d'argent pour entretenir une guerre de quelque durée. Si celle-ci se prolongeait pendant un an, on ne trouverait pas les huit milliards de francs qu'elle nécessiterait. Le pays n'a pas assez de crédit pour se les procurer. Un emprunt ne les fournirait pas. Quant à des impôts, comment en augmenter le rendement, s'agissant d'un pays surtout industriel ! Prenant tous les hommes valides, tous les travailleurs, la mobilisation fermera les usines.

Or, la guerre ne pourra pas se terminer avec la foudroyante rapidité d'antan.

A la dépression morale des troupes allemandes viendraient s'ajouter les discordes particularistes et les prétentions socialistes, la conviction d'être trompé et exploité par la Prusse, la jalousie entre généraux et princes fédérés, et surtout l'incapacité *(sic)* et l'inexpérience des chefs, qui n'ont point vu de guerre en dehors de la démonstration ridicule de 1900 en Chine et le combat contre la poignée de Herreros aux colonies d'Afrique. Et cette armée, remplie de la fatuité des victoires passées, déchirée par la méfiance haineuse, rencontrerait une armée française fortement unie dans son ardent patriotisme, qui sait qu'elle combat pour l'existence de la patrie..... Cette armée (française), aguerrie et parfaitement à la hauteur de sa mission, se ruerait, dans la sublime exaltation du patriotisme, sur une armée qui, malgré son nombre, est dépourvue de force morale et ne possède pas le caractère d'une armée nationale.

Dans cette citation, on voit combien l'esprit de parti du comte Zéryn

déforme les choses. Qu'eût-ce été, si j'avais transcrit le passage où il vante les merveilleuses qualités guerrières de la race française, la pleine confiance des troupes françaises en la compétence de leurs chefs, l'excellente préparation des uns et des autres à la guerre ! « Les soldats allemands, dit-il encore, seront impuissants à résister à l'éclatante bravoure des soldats français conscients de leur mission sublime.»

En faisant la part des exagérations, il y a lieu de retenir pourtant que l'armée allemande traverse une crise, dont l'origine est peut-être dans les exécutions que le bon plaisir du souverain fait, d'un bout à l'autre de l'armée, dans le corps des officiers. Il en résulte un sentiment pénible d'instabilité et d'insécurité. Pour se maintenir en place, on emploie de vilains moyens. De sorte que s'oblitèrent les qualités de caractère par quoi se manifestait (plus, en tous cas, que par des qualités intellectuelles) la supériorité de ce corps d'officiers. Le mécontentement le travaille. Il se plaint d'être traité sans la moindre considération par l'empereur. Si celui-ci témoigne quelque bienveillance à la garde, à la cavalerie, à l'artillerie, il fait montre à l'égard de l'infanterie — qui est le nombre — d'un dédain profond et injuste — impolitique, tout au moins.

Guillaume II accorde ses préférences à la noblesse : il écarte systématiquement de ses faveurs les roturiers. La façon dont il recrute le grand état-major prouve quel rôle ses prédilections injustifiées jouent dans ses choix. Donc, chacun cherche, avant tout, à se mettre bien en cour. D'où, rivalités, jalousies, vilenies, affaiblissement de la valeur morale des individus.

Il y a trente ans, tout était enthousiasme pour l'unité allemande, patriotisme ardent, vénération profonde de la maison de Hohenzollern. Aujourd'hui, il ne reste qu'indifférence, sinon dégoût et déception, pour la grande patrie allemande et son empereur. . .

..... Il n'y a plus ni égalité, ni homogénéité, ni camaraderie, parmi les officiers allemands. La discipline de l'officier n'est plus qu'une discipline passive et inconsciente, qui n'a pas de valeur dans les grandes épreuves des batailles.

Les chefs n'ont aucune affection profonde pour leurs subordonnés : il n'y a point de tendresse, dans ce pays de *Gemüthligkeit*, entre le capitaine, ses sous-officiers et ses hommes : aucune intimité ne s'est établie entre eux. Les rapports sont restés ceux de seigneurs à vassaux, de maîtres à sujets.

En Allemagne, l'armée est regardée par le peuple comme une organisation de servitude : la discipline n'est supportée qu'à force de cruautés et de brutalités sans nom ; le soldat perd sa personnalité : il manque de courage et d'énergie dès qu'il est privé de la protection morale de son chef.

Ces soldats doivent nécessairement succomber dans une guerre offensive contre la France, car ce sont des masses inertes, inconscientes, sans l'individualité qui est si précieuse dans les grandes catastrophes nationales. Ils ont à lutter contre une armée qui emprunte à son caractère national une force morale, qui marche au feu avec son consentement enthousiasmé, où le niveau intellectuel des soldats a été élevé par des idées démocratiques et généreuses.

Qu'il faille accepter ces conclusions sans réserves, je répète que je ne le crois pas. Mais je ne crois pas davantage qu'il faille les rejeter sans examen. Elles reposent sur un grand fond d'observation juste, et s'appuyent sur des preuves dont beaucoup sont convaincantes. Je ne saurais trop conseiller la lecture très suggestive de la brochure dont je viens de donner une bien insuffisante analyse.

E. M.